This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 3977 d. 596

Ltd.

REVUE

GÉNÉRALE.

Bruxelles. — Imprimerie E. Guyot, rue Pachéco, 12.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XXVI.

JUILLET.

Pages

I. Un autre directeur de Revue, par Dancourt 5
II. Thankful Blossom, par Bret Harte 20
III. A travers l'Afrique, par Jules de Borchgrave. 37
IV. L'histoire vraie du Concile du Vatican, par le cardinal Manning. . . 74
V. Souvenirs d'un pèlerinage à Rome, par le baron de Haulleville. . . . 94
VI. Mélanges 122
VII. Bibliographie. 140

AOUT.

I. De la répression de l'hérésie au XVIe siècle dans les Pays-Bas, par M. Edmond Poullet 145
II. La Mongolie, le pays des Tangutes et le Thibet septentrional 180
III. La dissolution de la Chambre des députés française, par M. Ch. Woeste. 219
IV. Un conteur espagnol, Antonio de Trueba. 235
V. L'histoire vraie du Concile du Vatican, par le cardinal Manning . . . 260
VI. Guillaume Emmanuel baron de Ketteler, évêque de Mayence. . . . 287
VII. Quelques traits de la figure de Léopold Ier, par un Anglais. 299
VIII. Documents anciens pouvant servir à l'histoire de la civilisation actuelle en Italie, par le Dr Hettinger. 307
IX. Bibliographie. 316

SEPTEMBRE.

I. Le prince de Bismark et le prince Gortschakoff, par A. Fahland. . . 321
II. La Mongolie, le pays des Tangutes et le Thibet septentrional (fin) . . 359
III. L'empereur Guillaume et le rationalisme protestant, par A. Reynaert. 394
IV. Une rancune, nouvelle, par Aymé Cecyl. 421
V. Les ouvriers de l'Orient, par Urbain Guérin. 438
VI. Mélanges 451
VII. Bibliographie. 483

OCTOBRE.

I. Un explorateur flamand en Afrique, par Jules de Petit. 497
II. Une rancune, nouvelle, par Aymé Cecy 526

Pages

III. La Russie en Pologne, par M. F. Ninauve 537
IV. Les Américains chez eux et les Africains en Amérique, par M. J. Leclercq. 566
V. M. Thiers, par M. le baron de Haulleville 586
VI. La grève des employés de chemins de fer en Amérique, par M. Ch. Verbrugghen. 631
VII. Mélanges 669
VIII. Bibliographie. 694

NOVEMBRE.

I. Les progrès de l'évolution libérale, par Ch. Woeste 697
II. Le cheval de Job, par A. Hanon 726
III. Saint-Hubert, sa légende, son histoire, par J. Demarteau 727
IV. Phosphorescence, par G. Rolin. 763
V. Une rancune, nouvelle, par Aymé Cecyl. 764
VI. L'enfant et la fleur. 774
VII. La crise ministérielle et l'enseignement primaire en Hollande. par Mgr D. de Haerne 775
VIII. Le règne humain, par E. Domet de Forges. 790
XI. Résultat du concours ouvert par la *Revue Générale,* par le baron de Haulleville. 821
X. La tante Véronique, nouvelle qui a obtenu le premier prix au concours ouvert par la *Revue Générale*, en 1877 par Mme Élise Lagrange . . 830
XI. Les élections françaises, par Ch. Woeste. 853
XII. Du suffrage universel et du dernier conflit constitutionnel en Danemark, par A. Reynaert. 867
XIII. Bibliographie. 892

DÉCEMBRE.

I. De la répression de l'hérésie au XVIe siècle dans les Pays-Bas, par Edmond Poullet. 897
II. Une rancune, nouvelle, par Aymé Cecyl 941
III. La renaissance de la littérature catalane, par J. de Petit. 959
IV. La tante Véronique, nouvelle qui a obtenu le premier prix au concours ouvert par la *Revue Générale* en 1876, par Mme Élise Lagrange . . 967
V. Le Téléphone, par le chevalier L. de Selliers de Moranville. 997
VI. Une visite au prophète Brigham Young, par le baron Arn. de Woelmont. 1007
VII. Quelques pages de l'histoire de la Prusse contemporaine: l'ère des conflits 1022
VIII. Mélanges 1076

REVUE

GÉNÉRALE.

TREIZIÈME ANNEE.

TOME XXVI.

BRUXELLES.

ADMINISTRATION DE LA REVUE GÉNÉRALE.

1877.

BODLEIAN
P
2 AUG 1970

UN AUTRE DIRECTEUR DE REVUE.

AMÉDÉE PICHOT.

Les deux plus anciennes revues françaises ont perdu chacun leur directeur à un mois de distance environ. M. Amédée Pichot vient de suivre dans la tombe M. Buloz. Bien que la *Revue britannique* n'ait point été fondée par M. Amédée Pichot, il y avait si longtemps que cet homme de talent et cet honnête homme la gouvernait et en avait fait un recueil de vulgarisation étrangère tout à fait hors ligne, que les deux noms, celui du recueil et celui du directeur, sont inséparables aujourd'hui, comme le nom de M. Buloz demeurera inséparable de la *Revue des deux Mondes*. Au début d'une étude sur Amédée Pichot il fallait tout d'abord parler de la *Revue britannique* : c'est en effet son œuvre par excellence, parce que ce fut l'œuvre de toute sa vie, parce qu'il lui consacra jusqu'au dernier moment, presque jusqu'à son dernier souffle, son intelligence et ses soins. Il est mort pour ainsi dire sur le champ de bataille. Pareil au maréchal de Saxe qui, malade mais héroïque, se faisait porter à Fontenoy dans une carriole et exhortait de là les rangs de ses soldats, de même, la veille même de sa mort, Amédée Pichot, couché sur une chaise longue, dans la plénitude de sa raison, malgré ses 84 ans, s'entretenait avec son fils, devenu depuis bien des années déjà son premier lieutenant, et feuilletait d'une main affaiblie les épreuves de la livraison prochaine, de cette livraison qu'il n'a pas eu le temps de voir paraître, et en tête de laquelle une plume digne et amie, celle de M. Xavier Marmier, membre de l'Académie française, a écrit tout à la fois, en dépit de la brièveté émue de ces pages, une histoire, un portrait et un éloge.

S'il est une vie facile à retracer, c'est assurément celle d'Amédée Pichot. Non-seulement cette vie est comme tracée, à grandes étapes, par les livres presque tous considérables auxquels il a attaché son nom, mais encore il en a fixé lui-même les épisodes intimes, et de nature à intéresser ses amis, sous forme de notes

et de commentaires, intercalés dans cet aimable et charmant livre : *Les Arlésiennes*, dont j'aurai à parler longuement. Amédée Pichot eût pu écrire des *mémoires* précieux sur les hommes et sur les choses de son temps. Il a donné lui-même les motifs qui l'ont détourné de ce projet, vraisemblablement caressé par lui tout d'abord : « Je déclare ici, dit-il dans une note des *Arlésiennes*, que mon intention n'est pas de laisser des mémoires posthumes. Je proteste contre les publications de ce genre, où les morts décochent des traits de Parthe aux vivants. Je veux être là pour répondre des épigrammes qui pourraient bien m'échapper dans mon auto-biographie. » Toute la sérénité d'âme de l'écrivain qui vient de s'éteindre tient dans ces quelques lignes. Il n'a pas eu d'ennemis ; il ne laisse derrière lui ni récriminations ni amertume ; de plus, son œuvre n'est point, comme le mouvement littéraire, politique et philosophique de son contemporain Buloz, de nature à soulever des controverses ni à froisser les consciences. En un mot, nous avons aujourd'hui devant nous un homme de lettres dans la plus complète et dans la plus honnête acception du terme.

C'est à Arles, à Arles *en France*, comme disent les habitants des Bouches-du-Rhône, que vint au monde Amédée Pichot. Son arrière-grand-père était un petit bourgeois qui vivait *noblement*, c'est-à-dire qui avait des loisirs, et ces loisirs permirent à l'excellent homme, en collaboration avec un frère cadet, amoureux des vieilles chartes et des documents héraldiques, de restituer à la famille des Pichot une généalogie authentique et excessivement curieuse. Lorsque Charles-Quint, entré vainqueur à Aix en Provence, s'y fut fait sacrer Roi d'Arles, il se dit qu'il n'avait plus sans doute qu'à se présenter aux portes de son nouveau « royaume » pour voir ces portes s'ouvrir devant lui toutes grandes. En conséquence, le 17 août 1536, don Alphonse d'Avalos, marquis de Vasto, général de Charles-Quint, vint reconnaître la place, sur la hauteur des Mouleirès, avec deux officiers et dix cavaliers d'escorte. Les Arlésiens crurent voir dans le marquis de Vasto l'Empereur en personne, et comme ils étaient parfaitement résolus à ne pas ouvrir leurs portes, le Seigneur de Poncellet, qui commandait la porte d'Aure, fit un signe à un artilleur : celui-ci pointa sa pièce, y mit le feu et le boulet s'en alla tomber juste à la place où le marquis de Vasto se tenait une minute auparavant. Le lieutenant de Charles-Quint se le tint pour dit, et décida son maître

à ne pas perdre son temps devant une ville aussi bien défendue. Charles-Quint se rendit à ces raisons et se retira. — Or, le bombardier ou artilleur qui tira, en 1536, ce coup de canon sauveur était un Français (*Francès* en provençal), nommé Jean-Baptiste Petit, que le seigneur de Ponsellet avait amené dans sa compagnie, et dont le prénom traduit en provençal n'est autre que Pichot. Jean-Baptiste Petit s'établit à Arles, s'y maria, *provençalisa* son nom (si on veut me permettre ce néologisme), et fut la souche de la famille d'Amédée Pichot. Ce sont là des parchemins qui en valent d'autres. Il existe encore aujourd'hui, entre les mains de M. Pierre Pichot, une médaille commémorative fort ancienne, du trait de courage et d'adresse du canonnier d'Arles. Cette médaille a été transmise de génération en génération. Le père d'Amédée Pichot, négociant à Arles, faisait du reste assez bon marché de son ancêtre l'artilleur et 93 lui imposa à cet égard une extrême réserve. « Pendant la Révolution, dit Amédée Pichot, mon père fut bien surpris, lorsqu'après avoir été presque ruiné comme *marchand* par le *maximum*, il se vit précipité dans le Rhône et puis mis en prison comme *aristocrate*. Il ne parlait donc que très-modestement de son aïeul : il fallait même un grand à propos pour qu'il y fît allusion. La première fois que cela lui arriva, à ma souvenance, fut lorsque M. de Montravie, ancien émigré et officier d'artillerie avant la Révolution, vint ouvrir un pensionnat à Arles. Je devins son premier élève, pour être préparé à entrer au collége de Juilly, et mon père crut me créer un titre à sa bienveillance particulière en lui racontant devant moi l'histoire de l'artilleur Jean-Baptiste Petit, quoique, selon sa coutume, il eût la précaution d'ajouter qu'il n'en faisait pas un article de foi. »

Amédée Pichot était né le 5 novembre 1795. Il était donc fort jeune lorsqu'il entra dans la pension ouverte par M. de Montravie, qu'il ne devait quitter que pour aller faire d'excellentes études au collége de Juilly. Il a lui-même raconté son premier voyage à Paris, ou plutôt son passage dans cette ville, avant de se rendre chez les oratoriens. Un de ses oncles le mena à l'opéra : l'enfant prit place dans la loge de Junot, alors gouverneur de Paris et qui n'était pas encore duc d'Abrantès. La loge vis-à-vis était la propre loge de l'Empereur, qui vint justement ce soir-là au Théâtre et que l'enfant vit pour la première fois. Ce souvenir ne s'est jamais effacé de la mémoire d'Amédée Pichot. Je crois devoir résumer ces détails, ces épisodes de la jeunesse du directeur de la *Revue*

britannique, parce que ces épisodes et ces détails me semblent tout d'abord caractériser cette figure aujourd'hui disparue, la placer dans son cadre naturel, et expliquer en même temps ces premières impressions, toujours si importantes, quelquefois décisives de l'écrivain ou de l'artiste. On s'imagine cet intérieur patriarcal, au fond d'une ville pittoresque et quasi légendaire ; cet enfant élevé au milieu des souvenirs et des chroniques de la famille, traversant Paris juste pour voir passer, comme dans une vision, la silhouette de l'homme que l'on nommait déjà le maître du monde ; puis, livré aux saines et fortifiantes études du collége de Juilly. Amédée Pichot avait vingt ans lorsque s'écroula l'édifice impérial. Plus heureux que les hommes des générations suivantes qui, n'ayant pas assisté aux causes de cette chute, s'obstinèrent à en conserver la légende et n'en surent jamais bien exactement démêler la logique inflexible, le jeune disciple de Juilly put donc juger cet événement en pleine connaissance de cause, en témoin oculaire. Il y gagna de ne point se perdre dans la rêverie vague d'où sortit plus tard la *Confession d'un enfant du siècle*, ce livre maladif d'Alfred de Musset, et de devenir au contraire un esprit précis, studieux et chercheur. Amédée Pichot n'eut jamais rien de commun, ni comme homme, ni comme œuvre, avec les Werther et les Antony, postérieurs de beaucoup d'années à sa génération virile, nourrie de science sérieuse, et trop raisonnable pour se payer de chimères.

Et cependant ce jeune homme, qui atteignait vingt ans au moment où la monarchie traditionnelle de la France succéda à l'Empire éphémère, ce jeune homme fut le contemporain direct de Chateaubriand, l'homme qui exerça sur la jeunesse d'alors une influence si puissante. Un an avant l'entrée d'Amédée Pichot à Juilly, deux neveux du grand écrivain en étaient sortis, et lorsqu'il en sortit lui-même, il eut le bonheur de faire sourire Chateaubriand, en lui racontant une anecdote traditionnellement transmise à Juilly, de classe en classe. Voici l'anecdote : comme elle se rattache à l'histoire littéraire de ce siècle, elle ne sera pas déplacée dans une notice consacrée à un des vétérans de la littérature de ce même siècle. Le père Huré, professeur de rhétorique, helléniste éminent et classique convaincu, n'avait feuilleté que dédaigneusement ce qu'il appelait les « essais » de M. de Chateaubriand. Pour le vieux et savant professeur de Juilly, l'auteur du *Génie du Christianisme* n'était qu'un dangereux novateur. Or, il arriva

qu'un jour le père Huré donna pour sujet de composition à ses élèves la Fête-Dieu. Un des neveux de Chateaubriand, qui possédait secrètement l'ouvrage de son oncle, y copia textuellement le chapitre qui porte ce titre. Il fut le *premier*, laissant à une grande distance tous ses concurrents. Le père Huré, après avoir lu tout haut le chef-d'œuvre du lauréat, s'écria avec enthousiasme : « Jeune homme, vous êtes plus fort que votre oncle. Cette page est supérieure à tout ce qu'il a écrit ! » L'admiration qu'Amédée Pichot ne cessa d'éprouver pour Chateaubriand n'empêcha pas le jeune homme de se garer de la peste d'imitation, qui a perdu tant de bons esprits. « Je me serais volontiers abandonné à son influence, — a-t-il écrit quelque part, — si mon bon sens ne m'avait averti que, pour accompagner l'aigle dans son essor, il faut avoir des ailes comme le roi des airs. J'ai suivi des yeux cet essor sublime, mais je n'ai pas volé. Mes amis me consolent en m'assurant que, si je n'ai pas de génie, j'ai un peu de goût. » Dans ces lignes sincères, Amédée Pichot nous donne au naturel non plus seulement l'homme, mais l'écrivain, toujours précis, toujours sûr et dont, chose singulière, au bout de tant d'années, pas une page de littérature ni de critique n'a vieilli. Précieux privilége de l'indépendance personnelle.

Il y eut cependant une influence à laquelle Amédée Pichot, dans son admiration pour Chateaubriand, ne put se soustraire, et cette influence décida de la vie du jeune écrivain. Ce fut celle relative à la renaissance, ou pour mieux dire à la révélation véritable des littératures étrangères, et particulièrement de la littérature anglaise. Pendant son long exil à Londres, Chateaubriand avait traduit Milton, et écrit cet essai sur la littérature, qui fut en somme le premier travail sérieux sur ce thème. Amédée Pichot se passionna pour ces poëtes, pour ces écrivains si peu connus en France. Il rêva de faire pour l'Angleterre ce que Madame de Staël avait fait pour l'Allemagne, ou plutôt, de compléter, en la précisant, l'œuvre de Chateaubriand. Tout en se faisant recevoir docteur en médecine en 1817, il se livrait à l'étude approfondie de la littérature anglaise, il en suivait le mouvement, et dès 1820, il fit paraître la première traduction des *Œuvres de lord Byron*, traduction qui compte à l'heure présente seize éditions, et demeure la meilleure du poëte de *Don Juan*. Le Byron fut suivi d'une traduction de *Lalla-Rouhk*, roman de Thomas Moore, d'où l'on a tiré depuis un libretto d'opéra-comique pour Félicien David. Ce fut vers

cette époque (en 1822) qu'Amédée Pichot partit pour l'Angleterre, afin d'étudier sur place la littérature qui l'attirait et surtout l'esprit de cette littérature. Précisément en ce moment Chateaubriand était ambassadeur à Londres, et le jeune traducteur de Byron ne manqua pas de l'aller voir. « J'avais, dit-il, accepté avec reconnaissance toutes les lettres de recommandation qui m'étaient offertes, et je les portai à l'hôtel de Portland Place, sûr d'un bon accueil, ayant entre autres une lettre du ministre des affaires étrangères pour le *ministre*, une lettre de Charles Nodier pour *l'écrivain*. Introduit le matin d'assez bonne heure dans le cabinet de Son Excellence, ma curiosité admiratrice eut à étudier l'homme extérieur sous le plus prosaïque des costumes. Je voyais pour la première fois le père d'Atala et de Cymodocée... Il était littéralement en petite veste du matin avec son bonnet de nuit sur la tête... — Homère en veste de flanelle et en casque de coton. » Un lyrique eut été choqué, décontenancé, désillusionné. Amédée Pichot estima que le bonnet de coton et la veste de Chateaubriand n'enlevaient rien au mérite d'*Atala*, des *Martyrs* et du *Génie du Christianisme*. Au surplus, c'était bien moins le poëte que l'initiateur qu'Amédée Pichot était allé saluer. Chose singulière, Chateaubriand, ce révélateur de la littérature anglaise à la France, parut au futur directeur de la *Revue britannique*, d'une ignorance désespérée, incroyable, en matière du mouvement littéraire présent. Le nom de Walter-Scott ayant été prononcé à table, Amédée Pichot crut un moment que la conversation allait s'engager sur ce nom : non-seulement il n'en fut rien, mais le jeune visiteur demeura convaincu que l'auteur d'*Atala* n'avait pas encore lu un seul livre du grand romancier écossais. En revanche, Chateaubriand demanda à Amédée Pichot des nouvelles du théâtre des Variétés, et rit beaucoup de quelques calembours à la mode, attribués à Potier et à Brunet, les comiques du temps.

Amédée Pichot ne tarda pas à quitter Londres ; et ce fut alors qu'il accomplit ce long voyage d'Écosse, d'où il rapporta tant de documents intéressants, sans parler de l'étude approfondie des idiômes. En 1823, il publia la traduction complète des *Romans poétiques* de Walter-Scott. Ces romans étaient inconnus en France jusque-là ; Amédée Pichot eut donc l'honneur de faire pour le grand romancier, aujourd'hui si populaire chez nous, ce qu'il avait déjà fait pour lord Byron. Il rapporta en outre de son voyage une *Relation* en trois volumes, substantielle et nourrie de docu-

ments recueillis sur place, et où ont puisé depuis, sans indiquer la source, bien des écrivains peu scrupuleux. Les *Vues pittoresques d'Écosse* suivirent le *Voyage en Angleterre et en Écosse*, et rénnirent au luxe de la typographie et des gravures le mérite du style descriptif. Comme si l'artiste en lui n'absorbait pas même le savant, et laissait place aux observations les plus multiples, Amédée Pichot trouva encore moyen de publier, en 1825, un ouvrage médical intitulé : *Opinion des médecins* d'Édimbourg sur *la vaccine et la petite vérole*. Cinq ans plus tard, en 1830, il mit au jour un ouvrage qui lui avait demandé un grand travail et de vastes recherches : la *Vie de Charles-Édouard*, le dernier des Stuarts. C'est avec le *Charles-Quint au monastère de Juste* l'œuvre historique la plus considérable et la plus justement estimée d'Amédée Pichot. Dans l'avant-propos de la première édition, il a exposé comment il avait été amené peu à peu à écrire ce livre, que lui seul assurément était en mesure de mener à bonne fin. Après avoir choisi pour épigraphe les beaux vers de Burns : « Stuart, nom jadis respecté, nom que tout cœur loyal devrait aimer, nom négligé et méprisé aujourd'hui. » Amédée Pichot ajoute que sa première pensée était simplement de relier, sous forme d'épisode plus ou moins romanesque, l'aventure héroïque de Charles-Édouard au *Voyage en Angleterre et en Écosse*. Lorsqu'il conçut ce plan, Amédée Pichot était sous l'impression de Waverley, roman de Walter-Scott, consacré précisément au même épisode. Il faut le louer de nous avoir, en élargissant son cadre, donné un bel et bon livre d'histoire au lieu d'un roman. Non pas qu'il n'eût écrit à coup sûr un roman intéressant, — le *Dernier roi d'Arles* est là pour montrer les qualités de conteur d'Amédée Pichot, — mais à l'époque où l'écrivain parut, il avait une tâche plus grave à remplir. Il avait, je le répète, à faire connaître l'Angleterre intime, ses poëtes, ses légendes, son esprit littéraire, son histoire aussi, et à contribuer ainsi, pour une part puissante et essentiellement solide, à la grande révolution littéraire qui se préparait en France.

Ce qu'on a appelé le Romantisme, et qui a été, en effet, une révolution, a été dû en grande partie à l'influence des littératures étrangères, venant tout à coup transfuser un sang nouveau et riche dans notre littérature propre, si belle, si vivante du temps de Corneille, de Molière et de Racine, si appauvrie depuis le XVIIIe siècle et même tout à fait mourante dans la période impériale. Car ni madame de Staël, qui révéla la première Goethe et

Schiller, ni Chateaubriand, qui révéla Milton et indiqua d'autres poëtes anglais, ne peuvent être réellement considérés comme ayant appartenu à la littérature du premier empire. Napoléon Ier fit saisir et mettre au pilori le livre *de l'Allemagne*, et on sait la haine qu'il ne cessa de témoigner à Chateaubriand, lequel d'ailleurs la lui rendait largement. L'auteur de Corine et l'auteur d'Atala doivent donc être considérés comme en dehors de l'Empire ; ils furent réellement des précurseurs et, je le répète, des initiateurs. Quand l'Empire tomba, quand une paix, qui semblait désormais éternelle, succéda à vingt ans de guerres et de bouleversements européens, l'œuvre de Chateaubriand et de madame de Staël produisit ses fruits. Le génie personnel des deux écrivains, celui de Chateaubriand surtout, hâta la fécondation. Et tandis que les créatures, les poëtes de l'avenir, les Hugo (alors si pur), les Vigny, les Dumas, les Deschamps, les Musset, les Sainte-Beuve, en un mot, tout ce qui devait marquer en ce siècle, se formaient peu à peu, se cherchaient pour ainsi dire, ébauchant chacun leur œuvre, — d'autres esprits accomplissaient la tâche, modeste en apparence, mais difficile et nécessaire, d'apporter à ces créateurs, à ces poëtes, les documents, les éléments, la matière première, comme les carrières fournissent le marbre des statues. Le premier essai de la littérature nouvelle, après Chateaubriand, ce furent les *Odes et Ballades*, le *Bug-Jargal* et le *Han d'Islande* de Victor Hugo, — œuvres contemporaines de 1825 environ. *Cromwell* et son célèbre manifeste ne parurent qu'en 1827. Or, nous venons de voir, bien avant cette date, Amédée Pichot révéler à la France les œuvres de Lord Byron et celles de Walter-Scott. En même temps qu'Amédée Pichot, Benjamin Laroche donnait la première traduction complète et exacte de Shakspeare, jusque-là jugé simplement barbare et impossible, sur le seul témoignage de Voltaire. D'autres traducteurs faisaient connaître Calderon et Lopez de Vega, c'est-à-dire l'Espagne. M. de Barante allait publier Schiller. Lœwe-Weimar traduisait Hoffmann. Il y avait un sentiment de curiosité invincible, une soif insatiable de ces littératures inconnues, ou peu connues, et surtout calomniées, auxquelles cependant n'avaient dédaigné de puiser ni Corneille, — témoin le *Cid* et *Don Sanche d'Aragon*, — ni plus tard Lesage, témoin Gil Blas. On commençait à se dire que *Zaïre* pourrait bien être inférieure à *Othello*, et que ces étrangers n'étaient peut-être pas si barbares que Voltaire avait bien voulu le dire. En même temps que les

esprits se portaient sur les œuvres, ils se portaient sur les mœurs, sur les goûts, sur les tendances que ces œuvres trahissaient. Il s'ensuivit un besoin de publications nouvelles, capables de tenir la curiosité au courant : de ce besoin naquirent les Revues. De là, naquit cette *Revue des deux mondes*, aujourd'hui en pleine prospérité ; de là, naquit la *Revue britannique*, pour ne parler que des deux plus considérables. Le titre de la *Revue des deux mondes* suffit à indiquer quel vaste ensemble de connaissances et de révélations plus ou moins précieuses ce recueil comptait embrasser : ce titre est surtout un symptôme du mouvement littéraire, des tendances des esprits à cette époque. Avant tout, on tenait à ne plus se parquer dans une nationalité littéraire unique. On cherchait l'exotique. Peu à peu la *Revue des deux mondes* se modifia dans un sens plus général, politique et philosophique. Je ne veux pas revenir aujourd'hui sur la *Revue des deux mondes*, dont le procès au surplus est jugé depuis longtemps. Dirigée par un homme qui visait surtout au succès, et qui poussait l'éclectisme jusqu'à la plus complète indifférence en matière de religion, il est bien évident que l'influence du recueil de M. Buloz a été plus souvent pernicieuse qu'utile, en un siècle déjà trop enclin à tout discuter, à tout contester, en attendant qu'il s'avisât, — comme aujourd'hui, — de nier tout. Ce sont là des vérités tellement claires, tellement reconnues par tous les hommes de bonne foi, que je n'ai même pas cru devoir y insister de nouveau dans le portrait esquissé par moi de M. Buloz, et paru dans une des dernières livraisons de la *Revue générale*. J'ai tâché de représenter M. Buloz au naturel, tel qu'il a été ; de le montrer assis à son bureau, recevant indistinctement, publiant avec le même empressement des romans irréligieux et quelquefois athées, et des études d'un caractère opposé et contradictoire. Il m'a semblé que la conclusion à tirer de ce tableau se déduisait d'elle-même, et qu'il était superflu d'ajouter des invectives, même trop justifiées, à la suite de faits aussi tristement éloquents ! Un journal de Gand, le *Bien public*, n'en a pas jugé ainsi, et c'est pour clore un débat aussi oiseux qu'inattendu que j'introduis ici cette courte parenthèse. Je la referme et j'arrive à la *Revue britannique*, le titre le plus considérable d'Amédée Pichot à la mémoire de la postérité, et, comme l'a défini M. Xavier Marmier, le répertoire d'art, de science, d'art et de littérature, le plus complet qui existe.

La *Revue britannique* est aujourd'hui dans sa cinquante-troi-

sième année. Ce chiffre fixe la date de la fondation à 1824. C'est bien en effet la date qui concorde d'une part avec les premiers et importants travaux d'Amédée Pichot sur la littérature anglaise, — d'autre part avec le mouvement de curiosité du public vers les littératures étrangères. Cependant ce ne fut pas Amédée Pichot qui fonda la *Revue britannique*. Elle dût être créée, si les souvenirs que je suis parvenu à réunir sont exacts, par M. Saulnier. Ce nom ne rappelle rien aux générations actuelles. Vraisemblablement, M. Saulnier était ce qu'on appelait alors un « libéral » — dans la mauvaise acception du mot, car il devint préfet du Loiret après la Révolution de 1830 et donna sa démission peu de temps après l'attentat Fieschi. Il eût pour successeur à la *Revue britannique* M. Galibert, qui a laissé quelques ouvrages. Amédée Pichot ne prit la direction qu'en 1839, mais ce fut pour ne plus la quitter. Entre cette date et celle où nous l'avons laissé tout à l'heure, publiant son *Histoire de Charles-Édouard*, après ses belles traductions de Byron et de Walter-Scott, le jeune *britanniste* (si on me permet de créer un pendant au mot *helléniste*) avait certainement songé souvent à créer un recueil analogue. Il donna même suite à ce dessein en entreprenant, en 1835, la publication de l'*Écho britannique*, « revue mensuelle de la littérature, des sciences, des arts et des mœurs de la Grande-Bretagne. » J'ai sous les yeux peut-être la seule livraison qui survive encore, — Dieu le sait par quelle série étrange de hasards ! — de ce recueil absolument oublié. Cette livraison porte la date de 10 mars 1835 et cette mention : « Paris, au bureau de l'Écho britannique, rue du Dragon, n° 30 ». La couverture, de couleur saumon, est encadrée avec élégance. La livraison contient une fort curieuse étude sur le poëte Chatterton, étude présentée sous une forme romanesque, et divisée par chapitres anecdotiques, mais d'une grande exactitude. Quand tout récemment le Théâtre français a repris le *Chatterton* d'Alfred de Vigny, nul doute que les critiques eussent fait leur profit de cette étude s'ils l'avaient pu découvrir à temps. Les autres articles de l'*Écho britannique*, parus ou simplement annoncés, ont pour titres : les *Héroïnes de Shakspeare*, les *Beaux-Arts en France* jugés par un anglais, *Lord Stanley*, les *Pêcheries anglaises*, les *Missions protestantes*, la *Nouvelle-Galle du Sud*, etc., etc. Ces indications suffisent à montrer de quelle façon intelligente, dès 1835, Amédée Pichot entendait une revue de la littérature et des mœurs de la Grande-Bretagne. Il ne paraît

pas néanmoins que l'*Echo britannique* ait eu de longs jours. Amédée Pichot dut l'abandonner pour prendre la direction de la *Revue de Paris*, fondée par le trop célèbre Véron. Puis entraîné de plus en plus vers ses sujets d'étude de prédilection, absorbé par la littérature anglaise et son désir de la vulgariser, Amédée Pichot céda la *Revue de Paris* à M. Buloz. Le but de M. Buloz, on le devine : c'était de la laisser mourir tout doucement, afin que la *Revue des deux mondes* demeurât seule, sans rivale. Ainsi fut fait. Presqu'aussitôt, Amédée Pichot trouva enfin vacante la direction de la *Revue britannique* : il avait déjà fourni plus d'une étude à ce recueil. Il ne tarda pas à lui imprimer une impulsion vigoureuse, et un cachet d'originalité et d'intérêt qui en firent la revue étrangère par excellence. Quiconque possède une collection complète de la *Revue britannique* peut écrire, s'il en a seulement la patience, le bilan le plus complet, le plus sûr, de la littérature, de la science et de l'art en Angleterre depuis un demi-siècle, et même le tableau comparatif le plus juste avec notre propre littérature à nous, ainsi qu'avec notre propre théâtre, nos progrès artistiques, scientifiques, etc., etc. Rien qu'en la feuilletant, j'y découvre une étude sur Alexandre Dumas, alors presqu'à ses débuts ; cette étude examine le rapport des drames de Dumas avec le drame anglais ; en quoi Dumas diffère des procédés de Victor Hugo ; comment (dans *Kean*) il peint les mœurs anglaises. Ailleurs, voici une bibliographie de Madame de Duras et une étude sur Cooper, dix études sur Walter-Scott. Mais que sert d'insister, et à quoi bon louer une publication dans laquelle Amédée Pichot a mis tout son cerveau et toute sa vie ?

Ce rôle de vulgarisateur de la littérature anglaise, Amédée Pichot le tint jusqu'au bout, presque sans partage. Le premier il avait fait connaître lord Byron à la France ; le premier il avait révélé Walter-Scott : ce fut encore lui qui popularisa chez nous Charles Dickens. L'auteur de *David Copperfield* trouva en lui un traducteur qu'il eut cependant le tort de méconnaître un jour. Dickens, comme tous les écrivains anglais, est rempli çà et là de tours et de néologismes nationaux qui, rendus mot à mot en français, sont absolument incompréhensibles. Lorsque Amédée Pichot entreprit cette traduction du charmant conteur, il voulut avant tout présenter dans Dickens un écrivain clair, capable d'être compris et apprécié aussi bien des lecteurs français que des lecteurs d'outre-manche. Il crut donc devoir remplacer çà et là par des

équivalents, par des modifications délicates, presque imperceptibles, certains mots, certaines formes qui n'ajoutaient rien au caractère ni au mérite de l'œuvre et qui ne pouvaient que nuire à son succès de franchise. Dickens était alors à l'époque de sa renommée : Amédée Pichot était allé le trouver, comme on va traiter avec une puissance reconnue, désormais indiscutable. Dickens ne comprit pas tout d'abord, lui anglais, peu familiarisé avec les secrets de la langue française, quel service son traducteur lui avait rendu. Traité en roi littéraire, il crut devoir agir en despote et se plaignit des modifications, insignifiantes et pourtant indispensables, imposées à ses néologismes par un écrivain mieux placé que personne pour en juger. Il s'ensuivit une rupture entre Dickens et Amédée Pichot, et l'auteur de *David Copperfield*, séduit par de nouvelles propositions, abandonna à d'autres la traduction de ses œuvres, en stipulant le respect le plus rigoureux des mots, même inintelligibles en français. Quelques mois après, Charles Dickens rencontrant Amédée Pichot allait à lui, la main tendue et la mine déconfite : « Ah mon cher ami, lui dit-il, combien j'ai eu tort, et comme je me repens de vous avoir quitté. Je vois bien aujourd'hui que c'est vous qui aviez raison ! » Il y avait un remords sincère dans ces paroles. Dickens s'apercevait trop tard qu'il avait plus d'une fois perdu au change, et qu'Amédée Pichot avait, somme toute, plus fait pour sa gloire en France, que tous les critiques postérieurs, aussi bien que les innombrables traducteurs du romancier anglais. Ce que Pichot avait fait pour Dickens, il l'avait également fait pour Bulwer, dont il popularisa le nom, en traduisant le roman, aujourd'hui lu partout, de la *Famille Caxton*. Il le fit pour Thackeray, et même pour tous les écrivains de la Grande-Bretagne qui, soit dans les œuvres d'imagination, soit dans les œuvres d'histoire, de critique ou de science, se sont fait remarquer depuis quarante ans. Nul mieux que lui n'eût été placé pour écrire une histoire de la littérature anglaise contemporaine. Il est vrai qu'on peut reconstituer cette histoire en détail, à l'aide des seules vingt dernières années de la *Revue britannique*.

Amédée Pichot a connu à peu près toutes les personnalités littéraires, politiques ou philosophiques de ce siècle : il a été mêlé à leurs débuts, il a pu les suivre, les apprécier, les juger. Ses travaux spéciaux ne l'ont point empêché de collaborer activement à des ouvrages exclusivement originaux et français. Le plus

curieux, et à coup sûr le moins connu de ces ouvrages, est cet *Album perdu* qu'il composa avec Henri Latouche et Malitourne, et qui, sous le couvert d'un anonymat strict, demeure le livre le plus complet qui ait été écrit sur Talleyrand. Lorsqu'en 1868 on apprit par les exécuteurs testamentaires du fameux diplomate que les *Mémoires* si longtemps attendus ne pourraient voir le jour que dans un nouveau délai de vingt ans, Amédée Pichot reprit l'*Album perdu*, et le complétant, à l'aide de recherches et de documents nouveaux, en publia (chez Dentu) une édition nouvelle sous le titre de *Souvenirs intimes sur M. de Talleyrand*. C'est assurément la plus précieuse monographie qui existe sur Talleyrand. C'est même, on peut le dire hardiment, le seul ouvrage complet sur ce personnage. Les *Mémoires* apprendront assurément beaucoup de choses, et surtout essaieront d'expliquer et de justifier beaucoup de fautes et de trahisons. Mais les *Souvenirs intimes* ne laissent plus rien à apprendre en fait d'anecdotes et de traits.

J'ai tâché de borner cette étude aux proportions d'un portrait. Si je me laissais entraîner par les souvenirs, le portrait deviendrait un livre, qui serait lui-même le *Mémorial* de toute une époque. Ce charmant livre des *Arlésiennes*, où Amédée Pichot a réuni toutes les poésies inspirées à son imagination et à son cœur par les beautés pittoresques de la ville natale et par ses impressions d'enfant et de jeune homme, résume au surplus tout ce que je suis forcé d'indiquer seulement. On aurait tort de prendre à la lettre la préface trop modeste dont Amédée Pichot a fait précéder ses *Arlésiennes* : « Je me suis résigné d'avance, a-t-il écrit, à un public limité, dont je suis sûr, car il se compose de mes compatriotes; de quelques condisciples, de quelques amis et de quelques cœurs sympathiques. Je ne cherche pas mon succès au delà de ce cercle. Enfin, parmi mes meilleurs amis eux-mêmes, j'en sais qui, comme la plupart des lecteurs d'aujourd'hui, n'estiment guère les vers pour les vers. Eh bien, je me suis encore assuré de ceux-là en faisant une large part à la prose, à une prose qui a son intérêt spécial, littéraire, biographique ou autobiographique, car on aime aujourd'hui l'autobiographie, quand elle ne pousse pas l'*égotisme* trop loin, et le mien est protégé par des noms illustres, qui serviront un jour à me justifier.... si jamais je publie des *Mémoires*. » J'ai dit, au début de cette notice, que ce n'était là qu'une spirituelle boutade, Amédée Pichot n'a pas laissé de

mémoires, mais les épisodes personnels intercalés dans les *Arlésiennes* en tiennent lieu. Tout ce siècle y revit, avec la silhouette des personnalités qui l'ont illustré. J'y ai découpé celle de Chateaubriand. Nodier, Lamartine, Armand Carrel, Casimir Delavigne ne sont pas moins nettement tracés. L'épisode relatif au maréchal Brune est un point historique du plus grand intérêt. Ce fut en effet Amédée Pichot, alors âgé de vingt ans, qui découvrit au bord du Rhône, pendant une promenade, le corps du maréchal, rejeté sur la berge par le fleuve. Ce furent Amédée Pichot et sa mère qui firent donner une première sépulture au pauvre mort : ce ne fut point, comme le répètent à l'envi les historiens du temps, le baron de Chartrouse qui s'acquitta de ce devoir suprême, et cela pour une raison décisive : c'est que le baron de Chartrouse, propriétaire de la maison de campagne (le Mas des Tours) non loin de laquelle fut découvert le corps, se trouvait en ce moment à Paris. Cet épisode a inspiré à Amédée Pichot un de ses meilleurs poëmes des *Arlésiennes*. Mais il est à peine besoin d'ajouter que le prosateur est en lui de beaucoup supérieur au poëte, et que le mérite essentiel des *Arlésiennes* est de constituer un des plus précieux documents de l'histoire, encore à écrire, de la première moitié du siècle présent. — Peu d'hommes ont eu une carrière aussi remplie, on le voit, que celle d'Amédée Pichot, et c'est avec justice que M. Xavier Marmier, l'un de ses plus anciens amis, l'un de ses plus éminents collaborateurs, a pu le saluer de ce suprême adieu : « Au déclin de ces quatre-vingts ans, il s'endormit comme le moissonneur à la fin de sa laborieuse journée, et de lui on peut dire ce qui me semble en tout temps, et surtout au temps actuel, un très-enviable éloge : « *Honestè vixit : honestè obiit.* »

Ce travail ne serait pas complet si je ne consacrais quelques mots au digne successeur d'Amédée Pichot : à son fils, depuis longtemps associé à ses travaux, et particulièrement à la direction de la *Revue britannique*. Entre les mains de M. Pierre-Amédée Pichot, on peut être certain que ce Recueil, consacré par une existence de cinquante-trois années, ne périclitera pas. M. Pierre Pichot a depuis longtemps fait ses preuves d'écrivain : il a donné l'an dernier une monographie du *Jardin d'acclimatation*, qui indique non-seulement un lettré, mais un savant de premier ordre. Il vient de publier sous le titre, qu'on aurait tort de croire fantaisiste, — les *Mémoires d'un dompteur*, — l'histoire complète, toute pleine d'épisodes curieux, du célèbre Martin, aujourd'hu

retiré à Overschie, village des environs de Rotterdam. Dès 1841, Martin avait été nommé membre honoraire de la Société Zoologique d'Amsterdam. C'étaient d'ailleurs les animaux de la ménagerie de Martin qui avaient constitué le premier fond du Jardin Zoologique de cette ville, dirigé par M. Wisterman. Rotterdam voulut à son tour avoir un établissement du même genre. Une souscription qui atteignit bientôt six cent mille francs, permit de mener les travaux à bonne fin, et Martin accepta la direction de l'entreprise, dont on sait la prospérité. « Aujourd'hui, dit M. Pierre Pichot, c'est sur les bords d'un de ces mille canaux qui découpent les vertes prairies de la Hollande, au pied d'un saule amoureusement penché sur l'onde, que vous pouvez rencontrer le héros des *Lions de Mysore* quittant le féroce brochet, qui, entre deux eaux, fait tranquillement sa sieste au soleil. » Les *Mémoires d'un dompteur* seront lus avec autant d'intérêt en Belgique et en Hollande qu'en France, puisque Martin, l'enfant de Marseille, est devenu en quelque sorte l'enfant d'adoption des Thiois.

DANCOURT.

THANKFUL BLOSSOM.

HISTOIRE D'IL Y A CENT ANS.

L'action se passe à Morristown (New-Jersey), en l'an de grâce et de misère 1779.

(*Fin.*)

QUATRIÈME PARTIE.

Le lendemain le soleil avait déjà accompli la moitié de sa course, lorsque notre héroïne fit franchir la porte cochère de Blossom-Farm à sa jument baignée de sueur. Jamais la beauté de la jeune fille n'avait été aussi radieuse que ce matin-là, et jamais non plus elle n'avait été aussi émue au moment de rentrer sous le toit paternel.

Tout en galopant sur la route, elle avait arrangé dans sa tête un compliment d'excuses pour le major Van Zandt, mais elle fut incapable de se rappeler une seule de toutes ces paroles bien senties, dès que le jeune officier, dans une attitude respectueuse, se fût présenté devant elle sur le perron. Elle ne s'opposa pas à ce qu'il usurpât les fonctions du nègre César qui ricanait à l'écart. Elle accepta sa main pour descendre de cheval; mais elle sentait parfaitement qu'elle faisait tout cela avec la gaucherie d'une timide campagnarde. Aussitôt ~~à terre~~, ~~elle balbutia~~ un craintif « merci », s'enfuit vers l'escalier et alla cacher dans sa chambre ses joues empourprées et ses yeux qu'elle avait tenus modestement baissés depuis son arrivée.

Durant le reste de la journée, le major Van Zandt se tint discrètement à une distance respectueuse de la dame du logis, sans pourtant éviter sa présence de propos délibéré. Tandis qu'elle vaquait avec une activité dévorante aux soins du ménage, il la rencontra par un pur effet du hasard, et la naïve Thankful, toute

contrite qu'elle fût, et bien qu'elle tînt obstinément les paupières baissées, remarqua que les regards du major la suivaient avec une sorte d'attention. Sur quoi elle ne put s'empêcher de faire comme lui. De telle façon qu'ils s'observèrent à la dérobée comme des chats, et que chaque fois qu'ils se rencontraient le long des galeries, des corridors ou dans les appartements, ils glissaient l'un à côté de l'autre sans paraître se voir, jusqu'à ce qu'enfin, rapprochés de plus en plus, l'un ou l'autre cas fortuit les mettant en présence, ils échangèrent, d'un ton cérémonieux les salutations, les révérences et les compliments les plus raides et les plus solennels. Quand, à la fin de cette journée, l'élégant major Van Zandt en fut à avoir, à ses propres yeux, l'air d'un absurde rustaud, on signala l'arrivée d'un courrier du quartier-général, juste à temps pour sauver l'estime que notre officier avait jusqu'alors eue de lui-même.

Miss Thankful était assise au salon lorsqu'on frappa à la porte. Elle ouvrit, saisie du tremblement involontaire des gens qui se sentent coupables.

— « Veuillez excuser la liberté que je prends de troubler votre solitude, Miss Thankful Blossom, » dit-il d'une voix grave. « Mais je viens de recevoir » — il tenait à la main un immense pli cacheté du quartier-général — « une dépêche à votre adresse. J'espère qu'elle vous apporte de bonnes nouvelles — la mise en liberté de Monsieur votre père — et qu'elle vous délivre de ma présence et d'un espionnage qui ne peut que difficilement vous être aussi désagréable qu'il l'est à moi-même. »

Au coup frappé à la porte, Thankful s'était levée avec la ferme résolution de lui réciter un petit acte de contrition. Au lieu de cela, elle le regarda avec de grands yeux étonnés, mais en silence; et lorsqu'il eut terminé sa communication, — elle fondit en larmes.

Naturellement, en homme de cœur qu'il était, il s'élança vers la belle éplorée et prit sa petite main dans la sienne. C'est alors qu'au milieu de sanglots, elle avoua que sa volonté avait été de lui demander pardon; qu'elle avait à tout moment cherché à le lui dire depuis son retour, mais qu'elle savait bien que jamais il ne pourrait lui pardonner; qu'elle avait constamment essayé de lui parler et de l'assurer qu'elle n'oublierait pas de sa vie son indulgence magnanime ; « mais », ajouta-t-elle en élevant vers le major stupéfait ses longs cils chargés de larmes, « mais, vous n'avez jamais voulu. »

— « Chère Miss Thankful, » s'écria le major, à son tour bourrelé de remords subits, « si je me suis écarté de vous, croyez bien que je ne l'ai fait que par discrétion : je voulais uniquement éviter de m'immiscer, comme un intrus, dans votre chagrin. Car, chère Miss Thankful, Dieu m'est témoin que je n'ai pas.... que je ne.... »

— « Quand je vous voyais faire, chaque fois, un détour par le vestibule, au lieu de passer par la salle à manger, où j'aurais si bien pu vous demander pardon, » sanglottait la pauvre enfant, « j'ai bien été forcée de m'avouer..... que vous me haïssez.... et que plutôt que de ..... »

— « Peut-être que cette lettre vous apporte quelque consolation, Miss Thankful, » dit l'officier en désignant la dépêche qu'elle avait prise en main et qu'elle tenait en main sans songer à la lire. Pour lui-même, autant que pour elle, il voulait faire diversion à la situation.

Elle rougit de sa distraction et ouvrit le pli cacheté. C'était une communication semi-officielle et conçue en ces termes :

« Le Commandant en chef a le plaisir d'informer Miss Thankful Blossom que, à la suite d'une enquête minutieuse, les charges élevées contre son père ont été reconnues non fondées. Le Commandant en chef se permet en outre d'annoncer à Miss Thankful Blossom que le voyageur qu'elle a connu sous le nom de « baron Pomposo » était S. Ex. Don Juan Morales, ambassadeur et envoyé plénipotentiaire de la Cour d'Espagne, et que celui qui avait pris le nom d'emprunt de « Comte Ferdinand » est Senor Godoy, secrétaire de la légation espagnole. Finalement le Commandant en chef s'empresse d'annoncer à Miss Thankful qu'elle est désormais déliée de toute obligation d'hospitalité envers ces Messieurs, ayant à remplir en même temps le pénible devoir de lui faire part de la mort subite et profondément regrettable de Son Excellence, décédée dans la matinée d'hier, d'un accès de fièvre cérébrale, ainsi que du rappel inattendu de l'ambassade.

» Le Commandant en chef saisit avec empressement cette occasion de faire exprimer à Miss Thankful Blossom sa haute satisfaction pour la sincérité, la sagacité et la discrétion dont elle fait preuve.

» Par ordre de Son Excellence le général George Washington,

Le Colonel, Secrétaire,

ALEXANDRE HAMILTON.

» A Miss Thankful Blossom, Blossom-Farm.

New-Jersey. »

Thankful, le front baissé, garda un instant un morne silence; puis elle éleva vers le major Van Zandt un regard attristé et craintif. Ce seul regard lui suffit pour reconnaître qu'il ne savait rien de l'erreur dont elle avait été victime, qu'il ignorait entièrement le ridicule panneau dans lequel avaient donné, tête-bêche, et sa vanité et son obstination d'enfant gâté.

— « Très-chère Miss Thankful, » s'écria-t-il à la vue du chagrin peint sur les traits de la jeune fille, « je pense que ces nouvelles ne sont pas mauvaises. Le sergent du moins m'a dit... »

— « Quoi donc? » interrogea-t-elle avec une sorte d'anxiété.

— « Qu'au plus tard, dans vingt-quatre heures, votre père sera libre et que mon commandement ici vous sera... »

— « Je sais, major, je ne sais que trop bien que vous êtes las de votre séjour chez nous, » répondit Thankful non sans amertume. « Réjouissez-vous donc d'avoir bien entendu. Quant au sort de mon père, il m'a toujours laissé calme et sans inquiétude. Je n'ai cessé, en effet, d'avoir la conviction que son innocence ne tarderait pas à éclater aux yeux mêmes de ses ennemis les plus acharnés. J'étais persuadée qu'il reviendrait bientôt, à moins que..... à moins qu'il n'y eût ici un parti pris de persécution ou que le général ne se métamorphosât tout à coup en un autre homme... et que vous-même vous ne devinssiez comme par enchantement... et qu'une féerie qui... »

Il lui fut impossible d'achever son explication, et elle cacha ses yeux baignés de larmes dans les plis du rideau de la fenêtre devant laquelle elle était assise.

— « Pauvre fille, » se dit à lui-même le major. « Toutes ces agitations l'ont mise hors d'elle-même. Insensé que j'étais de tenir rigueur à une innocente enfant que le chagrin et les tourments ont privé de l'usage de sa raison et de ses facultés mentales. Le mieux sera de m'éloigner au plus vite, pour qu'elle puisse enfin se remettre de ses émotions. » Et le jeune guerrier se retira lentement vers la porte.

Mais, à l'instant même, se manifestèrent derrière les rideaux de la fenêtre les symptômes d'un profond désespoir. Le major s'arrêta, tandis qu'une voix désolée, sortant des profondeurs de la cotonnade bleu de Perse, frappait son oreille étonnée :

— « Et réellement, vous partez sans m'avoir pardonné! »

— « Vous pardonner, Miss Thankful! » s'écria le major en se précipitant vers la tenture frémissante et en saisissant une petite

main qu'il parvint à extraire des plis empesés de l'indienne. « Vous pardonner?..... Dites-moi plutôt si vous m'avez pardonné ma ..... démence, ma ..... cruauté, si vous ne me condamnez pas pour avoir méconnu ce que.....ce qui..... » A ce point de son discours, cet officier supérieur, si renommé pour son talent de causeur et pour l'habileté de ses spirituelles reparties, perdit le fil de ses idées. Mais la petite main qu'il tenait n'était plus glacée; elle était chaude et pleine de vie, et dans sa subite pénurie de tout moyen de communication verbale, il se cramponna à cette frêle et unique ressource, suprême ancre de salut au milieu de la tempête de leurs pensées, jusqu'à ce que Miss Thankful la lui retirât doucement, le remerciât pour son généreux pardon et se plongeât plus profondément encore sous l'abri tutélaire du tissu national.

Aussitôt qu'il fut sorti, elle se laissa choir sur une chaise et s'abandonna de nouveau au flux passionné de ses pleurs. Combien son orgueil avait eu d'humiliations à essuyer, pendant ces dernières vingt-quatre heures! Quelles défaites avait subies le sentiment d'indépendance de cette petite beauté obstinée! C'étaient les premières qu'elle eût éprouvées, mais comme elles étaient désastreuses et irrémédiables! Lorsqu'elle eut maîtrisé la frayeur enfantine que lui avait causée la nouvelle de la mort du pseudo-baron, il ne lui resta plus — je le crains fort — d'autre impression de ce terrible événement, qu'un regret égoïste. Elle était convaincue que, s'il était encore de ce monde — qui pour elle ne se composait plus désormais que du quartier-général et du major Van Zandt — il ne manquerait pas de venir lui prouver la sincérité de la déclaration qu'il lui avait faite et, par conséquent, lui fournir l'occasion de ..... lui répondre par un refus. Mais il n'était plus et le monde n'était plus à ses yeux que le jouet d'une fantasmagorie insensée, la mascarade d'un gentilhomme désœuvré. Que son père, dans sa cupidité et son absurde ambition, eût prêté les mains à cette grossière duperie, c'est ce dont, dans son amertume, elle ne douta pas un instant. Non! prétendu, ami, père, tous avaient été traîtres envers elle, et le seul être sur terre qui lui eût témoigné quelque bienveillance était celui auquel elle avait fait l'offense la plus sanglante et la plus inouïe. Pauvre petite fleur Blossom! A la vérité, une fleur hâtive, une fleur ingrate, telle que la voilà assise solitaire et muette au fond de ce salon désert, grelottant la fièvre à ce premier souffle des autans contraires, jetant de çà de là son court jupon de laine et croisant

pathétiquement ses petits pieds coquettement enfouis dans de charmants escarpins à boucles d'argent!

Par bonheur, la jeunesse est l'antidote souverain de tous les poisons qui torturent de tendres cœurs : une heure après cette sombre désolation, Thankful était dans son étable et entourait de son bras arrondi le cou de Lera, sa génisse favorite, qui, d'une langue compatissante, lui léchait la main et répondait de son mieux aux confidences éplorées de sa maîtresse.

Elle gronda ensuite César pour tout et pour rien, et, quelques minutes après, elle reprenait le chemin de la maison, dans l'attitude et avec la mine d'un chérubin profondément offensé qui, après avoir échoué dans l'accomplissement de quelqu'idée céleste dont dépendait l'amélioration du monde, n'en daigne pas moins demeurer dans cette vallée de misère et condescendre à pardonner. La vue de cet ange précipita le major Van Zandt dans un abîme de remords. Il s'éloigna prudemment et alla chercher quelque consolation au fond d'une pipe de véritable tabac de Virginie, qu'il savoura au milieu de ses hommes bivouaqués sur la route. Lorsque Thankful s'aperçut de ceci, elle monta dans sa chambre et s'endormit en pleurant. La nature semblait se conformer aux tristes pensées de la jeune fille et faisait entièrement comme elle ; car, au coucher du soleil, toutes les cataractes du ciel s'ouvrirent, et, déjà vers minuit, tous les ruisseaux sortant de leur prison de glace se mirent à bruire mélodieusement et les arbres, les massifs et les haies ruisselèrent sous une pluie torrentielle.

Enfin l'aurore déchira le voile de brume qui enveloppait la nature. Il se produisit alors un de ces phénomènes magiques qui caractérisent ce climat étrange, mais qui jamais ne furent aussi grandioses et aussi fréquents que pendant l'hiver de cette année mémorable. Vers dix heures du matin, un radieux soleil de juin avait dissipé le brouillard et répandait ses chauds rayons sur les profils tourmentés et nus des collines de Jersey. La terre encore engourdie ne répondait, il est vrai, que timidement à ces ardentes caresses; mais les saules qui couronnaient le fleuve d'un diadème jaunâtre prirent une teinte plus chaude. Les campagnards, certains maintenant que le printemps était arrivé pour tout de bon, s'étaient mis de bonne heure en mouvement; et il n'y eût pas jusqu'au cérémonieux et irréprochable major Van Zandt qui accourût tout affairé à la maison, pour annoncer à Miss Thankful qu'un de ses hommes venait de découvrir dans la prairie

une violette épanouie. Mettre son manteau et chausser ses socques fut pour elle l'affaire d'un instant. Ne fallait-il pas qu'elle se dérangeât pour souhaiter la bienvenue à la timide messagère de ce printemps tant désiré? Il n'était que naturel aussi que le major accompagnât son hôtesse, dans la reconnaissance qu'elle allait pousser au fond de ses domaines rajeunis, si bien que, oublieux de leurs différends passés, insouciants comme une paire d'enfants, ils se mirent à descendre en courant la pente trempée et bourbeuse au bas de laquelle s'étendait la prairie. Et toute cette métamorphose n'était due qu'à la baguette magique du printemps!

Mais les violettes ne s'épanouissent qu'en cachette. Ce n'est pas tout de les aimer, il faut se donner la peine de les chercher. Thankful cherchait donc, sans égards aucuns pour sa robe neuve : sans se préoccuper des feuilles humides, elle retournait de ses doigts effilés chaque herbe, chaque brin de mousse. Le major Van Zandt, appuyé sur une grosse pierre, l'observait avec des yeux émerveillés.

— « De cette façon-là vous ne trouverez jamais de fleurs, » lui dit-elle enfin d'un petit ton d'impatience. « A genoux, comme il convient à un homme honnête et sensé. Il y a des choses dans ce bas-monde pour lesquelles il vaut la peine de se baisser. »

Sans se faire prier, le major ploya le genou. Mais, au même moment, Thankful, qui venait d'achever son bouquet, se remit lestement sur pied.

— « Restez où vous voilà, » s'écria-t-elle d'un ton espiègle en se baissant vers lui et en attachant une de ses fleurs à l'habit du major, « Voici ma pénitence pour ma vivacité. Et maintenant, Monsieur, relevez-vous! »

Mais le major n'obéit pas. Il attrapa les deux petites mains qu'il venait de sentir voltiger, comme de gais oiseaux, sur sa poitrine, et dit en contemplant le visage radieux de la jeune fille : « Très-chère Miss Thankful, me permettez-vous de vous rappeler vos propres paroles ; il y a des choses qui valent la peine qu'on se baisse pour les ramasser. Considérez mon amour comme une fleur, Miss Thankful,..... qui ne vous plaît peut-être pas autant que les violettes de votre bouquet,..... mais qui n'est pas moins modeste...., et pas moins..... »

— « Et pas moins prête à pousser en une seule nuit, » acheva Thankful en riant. « Mais, non, non, major!..... Relevez-vous, je vous en prie. Que diraient les belles dames de Morristown de

vos génuflexions devant une sotte paysanne..... le passe-temps de n'importe quel gentilhomme de passage? Que penserait Miss Jane Bolton, si elle voyait son chevalier, le fashionable major Van Zandt, faisant l'aveu de son doux penchant à la mie dédaignée d'un traître parjure? Je vous en supplie, lâchez ma main, major, ... si vous m'estimez....»

Elle était libre. Elle se pencha un moment encore vers lui et deux grosses larmes vinrent se suspendre à ses cils longs et recourbés. Puis elle reprit d'une voix tremblante : « Relevez-vous, major, et ne pensons plus à tout ceci. Mais je vous en prie, pardonnez-moi, si de nouveau je vous ai offensé. »

Le major essaya de se relever; mais il n'y réussit pas. Les situations les plus solennelles ont parfois leurs côtés burlesques. En fidèle historien des grands événements de cette fameuse journée, je suis obligé de consigner ici un détail qui, malgré sa gravité, va vous faire sourire : un des pieds du major, suivi de la jambe qui y était attachée s'était horriblement embourbé dans un trou marécageux et toute sa personne était menacée de disparaître de la surface du monde habité. Thankful lança dans l'air un éclat de rire trisyllabique, examina d'un air sérieux et inquiet la position du major et se prit à rire de plus belle. Lui-même se mit à l'unisson de cette gaieté, quoique, à la rougeur de son front, il fût facile de voir qu'il n'était guère à son aise. A ce moment suprême, Thankful, poussant un petit cri d'effroi en rapport avec la circonstance, s'élança à son côté et l'entoura de ses bras.

« Laissez-moi, pour l'amour du ciel, lâchez-moi, Miss Blossom ! » s'écria-t-il d'un ton tragi-comique « ou bien je vous entraîne dans ma sotte situation et ferai de vous aussi un objet de ridicule comme moi ! »

Mais, prompte à prendre un parti, elle avait sauté sur une pierre. « Otez votre écharpe ! » cria-t-elle au major. « Attachez-la à votre ceinture et jetez m'en l'autre bout ! »

Il fit ce qu'elle lui avait commandé, tandis qu'elle s'arcboutait vigoureusement sur la pierre : « Maintenant l'union fera la force ! » s'écria-t-elle en attirant prudemment la soie qui les liait l'un à l'autre, de manière qu'à eux deux ils pussent combiner leurs efforts, et, aussitôt, par une contraction énergique de muscles robustes qui gonflèrent à l'instant ses bras fermes et ronds, elle tendit d'abord lentement l'écharpe, donna un coup sec, puis un autre encore, et le major grimpa heureusement sur la pierre de

sauvetage. Et elle partit de nouveau d'un grand éclat de rire. Sur quoi — quelque peu logique que le fait puisse vous paraître — elle redevint grave et sérieuse et se mit bel et bien en devoir de le débarrasser de la vase qui le couvrait, de le frotter avec des feuilles sèches, des fougères, voire même avec son mouchoir de poche et le coin de son manteau, comme s'il eût été un enfant ou une poupée, jusqu'à ce que le vaillant soldat se prît à rougir de honte et de satisfaction.

En retournant au farm-house, ils parlèrent peu ; car Miss Thankful était devenue extraordinairement pensive. Et puis, le ciel était si riant, le paysage si ensoleillé et si animé : c'était comme une résurrection, une vie nouvelle ! La brise murmurait à l'oreille des humains mille belles promesses de bénédictions et de félicités pour le prochain été. C'est au milieu de ces enchantements divers qu'ils marchaient l'un à côté de l'autre. Enfin ils atteignirent la verandah, avec la certitude à la fois délicieuse et inquiétante qu'ils n'étaient plus les mêmes êtres qui, une heure auparavant, étaient sortis de cette maison.

Néanmoins, Thankful une fois rentrée sous le toit paternel retrouva, du moins en un point, son ancienne fermeté. Lorsqu'ils furent arrivés dans le vestibule, elle lui rendit l'écharpe qu'elle avait jusque-là portée dans la main. En faisant cette restitution, elle ne peut s'empêcher de s'écrier :

— « Il y a des choses, major Van Zandt, qui valent la peine qu'on se baisse pour les relever. »

Cependant.... elle avait oublié de tenir compte de la hardiesse masculine. Tandis que, après avoir prononcé ces mots, elle voulait s'enfuir, elle se sentit retenir par un bras téméraire. Elle chercha à se dégager et cela — j'oserai l'affirmer — avec la loyale volonté de lui échapper, mais peut-être avec plus de crainte encore de ses propres sentiments que de la force du major. Pourtant je serais impardonnable si je ne vous disais pas que, dans un moment de demi-soumission de la part de Thankful, il se permit de l'embrasser à la dérobée, et qu'effrayé ensuite lui-même de ce qu'il venait d'oser, il laissa échapper la jeune fille qui se sauva tout effarée dans sa chambre où, en proie à un indicible tumulte, elle se cacha la tête dans un édredon. Pendant une heure ou deux, plus ou moins, elle resta là, les joues brûlantes, agitant les pensées les plus contradictoires.

— « Jamais il ne m'embarrassera plus, » se disait-elle à mi-voix;

« à moins que..... » Et, en pensée, elle ajouta : « Je mourrais s'il devait ne plus jamais l'oser. Personne autre que lui n'en aura jamais le droit. » Juste à cet instant se fit entendre dans l'escalier un bruit de pas — que, dans ce court espace de temps, elle avait appris à distinguer entre mille — et on frappa à sa porte. Elle ouvrit au major Van Zandt. Il était tellement pâle qu'elle put voir la ligne rouge, que sa cravache lui avait marquée au travers de la figure, se détacher sur le fond blême de ses traits. Son sang reflua vers son cœur et elle resta devant lui sans pouvoir articuler une seule parole.

— « Un détachement de dragons, » dit le major lentement et de son ton officiel, « vient d'arriver du camp. Il escorte le capitaine Allan Brewster, du contingent du Connecticut, jusqu'à Morristown, où celui-ci doit être jugé pour mutinerie et trahison. Un ordre privé du colonel Hamilton m'enjoint de lui permettre d'avoir avec vous un entretien sans témoins, si tel est votre bon plaisir. »

Avec cette promptitude et cette sagacité si souvent, hélas! dépourvue de toute charité, qui est le côté fort du sexe faible, Thankful vit que telle n'était pas toute la teneur de la dépêche et que son petit roman avec le capitaine Brewster était connu de l'homme qui se tenait devant elle. Mais elle se redressa avec une sorte d'orgueil et dit, en fixant sur le major un large regard de ses yeux candides et purs : « Je désire cet entretien. »

— « A vos ordres, Miss Blossom, » repartit l'officier avec une politesse froide et cérémonieuse, en faisant demi-tour sur ses talons.

— « Un instant, major Van Zandt, » le rappela vivement Thankful.

Le major se retourna. Mais les yeux pensifs de la jeune fille semblaient perdus dans les nuages. Elle semblait ne pas voir l'officier. — « Je préférerais, » dit-elle timidement et en hésitant à chaque mot, « que cette entrevue n'eût pas lieu sous le toit où se trouve.... où se trouve mon père. A mi-chemin de la prairie, là au fond, est une étable et devant celle-ci un mur avec un grand arbre. Il connaîtra bien la place. Dites-lui que je veux le voir là.... dans une demi-heure. »

Un sourire amer et sarcastique, que le major se donna une peine inexprimable pour faire ressembler à un sourire indifférent, trembla autour de ses lèvres, tandis que, pour toute réponse, il s'inclina.

— « C'est la première fois de ma vie, » dit-il sèchement,

« que je suis honoré de la mission flatteuse d'arranger un rendez-vous entre deux amants. Mais fiez-vous en à moi, Miss Thankful, je ferai de mon mieux. Dans une demi-heure, je vous livrerai, au lieu désigné, mon prisonnier. »

Trente minutes après, la ponctuelle Thankful, la tête couverte d'un capuchon qui cachait entièrement ses traits pâlis, traversa le vestibule et passa devant l'officier, pour se rendre au lieu indiqué. Trente autres minutes plus tard, César vint chez le major pour lui annoncer que sa maîtresse désirait lui parler. Lorsque, immédiatement après, le commandant entra dans la salle, il ne fut pas peu effrayé de trouver Thankful étendue, échevelée et sans mouvement, sur le sofa. Mais il eût à peine refermé la porte, qu'elle se leva brusquement et courut à sa rencontre.

— « Je ne sais pas s'il vous est connu, » dit-elle lentement, que l'homme avec qui je viens d'échanger des adieux éternels a été mon prétendu durant ces douze derniers mois; que j'ai cru.... l'aimer, et que je lui fus fidèlement dévouée. Si vous ne l'avez pas su, auparavant, je vous l'apprends maintenant. Car le temps viendra où des lèvres étrangères vous informeront de l'une ou l'autre de ces choses; mais je préfère que vous connaissiez d'abord toute la vérité par ma bouche. Cet homme m'a trahi : il a dénoncé deux de mes amis comme espions. J'aurais pu lui pardonner cette félonie, s'il n'avait agi que dans la démence de la jalousie; mais comme il me l'a avoué lui-même, il n'a commis cet acte indigne d'un gentilhomme que pour assouvir sa haine contre le commandant en chef, à qui il voulait préparer, par l'arrestation de ces personnages, une foule de difficultés, espérant par là en arriver à ses fins. Il m'a dit qu'en se portant à cette honteuse extrémité, il croyait que je partageais sa haine contre le général Washington. Je dois avouer à ma honte, major Van Zandt, que, ces jours derniers encore, j'avais foi en lui, et que vous-même, vous n'étiez à mes yeux qu'un vil instrument, un suppôt de la tyrannie. Mais comme mes yeux se sont dessillés lorsqu'il m'a été donné de contempler le commandant en chef! J'ai à peine besoin de vous le dire, à vous, major, qui appréciez si bien ce grand et noble caractère, et vous comprendrez aussi, sans que je vous importune d'un long récit, que j'ai dit, il y a une heure, à cet homme, que je ne le connais plus.... quoique ceci.... ne soit plus.... l'unique motif.... pour lequel.... je ne saurais plus longtemps.... croire à ses serments... »

Elle s'arrêta. Le major s'élança vers elle; mais elle lui fit signe de ne pas approcher.

— « Il m'a fait d'amers reproches sur mon manque de compassion dans les ennuis qui l'accablent, continua-t-elle. Il me rappela mes promesses passées. Il me montra mes lettres et il me dit que mon devoir était de lui venir en aide, s'il me restait un atôme de charité sainte. » Ici elle s'interrompit de nouveau et son pâle visage s'empourpra soudain. « Il ne faut pas oublier, major, que j'ai été une enfant gâtée, une sotte jeune fille, vaniteuse et d'une confiance insensée en moi-même et dans les autres, lorsqu'il me donna sa foi. Et maintenant que, à sa prière, je lui offris de le secourir, il accepta ma proposition. »

— « Le lâche! » s'écria le major. « Mais de quelle manière auriez-vous pu venir en aide à ce double traître? »

— « Je l'ai secouru, » répondit tranquillement la jeune fille.

— « Mais comment? » interrogea le major.

— « En trahissant moi-même! » exclama-t-elle en se tournant vers l'officier avec une vivacité voisine de la fureur. « Écoutez-moi! Tandis que, sans vous douter de rien, vous attendiez dans cette maison, tandis que vos hommes jasaient et riaient dans la cour et sur la route, César a sellé jument blanche, la bête la plus rapide de toute la contrée. Il l'a menée là-bas, dans le chemin creux,... et, dans ce moment, la jument dévore l'espace à deux milles au moins de Blossom-farm..... éperonnée par le capitaine Brewster..... Pourquoi ne vous emportez-vous pas, major! Voici, devant vous, une criminelle, et voici le prix de sa trahison! » Et elle arracha de son sein un paquet de lettres qu'elle lança dédaigneusement sur la table.

Elle s'était attendue à une sortie violente ou du moins à une exclamation de rage de la part de celui qu'elle venait de tromper de la sorte, mais elle n'était pas préparée au silence glacial qui accueillit son aveu.

— « Parlez donc, » s'écria-t-elle enfin dans un accès d'impatience passionnée. « Parlez donc! Desserrez les dents! Maudissez-moi! Appelez vos dragons et faites-moi arrêter! Je veux confesser tout mon crime et sauver votre honneur. Seulement.... seulement, oh, de grâce, parlez! »

— « Puis-je savoir, » demanda le major Van Zandt avec un calme effrayant, « pourquoi vous m'avez fait deux fois l'honneur de me frapper au visage. »

— « Parce que... parce que je vous aime! Parce que du premier moment que je vous vis, j'ai reconnu en vous celui qui serait mon maître, et parce que je me révoltai contre cette sorte de prédestination. Parce que, dès que je sentis que je devrais vous aimer, je vis clairement que jamais je n'ai sérieusement pensé à un autre, et parce que j'ai voulu d'un coup effacer tout ce qui, dans le passé, pouvait s'élever contre ce sentiment si nouveau de mon cœur. Parce que je n'ai pas voulu vous regarder en face, tant qu'il existerait trace d'un seul mot de moi qui ne s'adressât pas à vous seul. »

Le major Van Zandt se détourna de la fenêtre devant laquelle il s'était retiré et fixa sur la jeune fille un regard empreint d'une morne résignation.

— « Je vous ai montré dans ma faiblesse insensée, Miss Thankful, combien était grande votre puissance sur moi. Mais en vous abaissant à ce subterfuge pour épargner mes propres sentiments et en me donnant cette preuve de votre attachement pour moi, vous auriez dû réfléchir aussi qu'un acte pareil allait élever entre nous une barrière qui m'empêcherait à jamais de vous rechercher et de vous conquérir. Si vous m'aimiez réellement, votre cœur de femme aurait dû vous prévenir contre un attentat que mon cœur d'homme réprouve au point de vue de l'honneur. Pour sauvegarder votre conscience et pour conserver la mienne pure, j'aurais dû vous dire que, si cet homme, un traître, mon prisonnier et votre prétendant reconnu, échappait à ma surveillance, sans votre aide, sans votre coopération et même à votre insu, je regarderais comme de mon devoir de vous oublier, jusqu'à ce que je le retrouve et le reprenne, même au pied de l'autel. »

Thankful l'écouta, mais comme une voix étrangère, venue d'obscurs lointains, tandis qu'atterrée, elle restait là tremblante, sans haleine, bouche béante. Cependant je suis porté à croire que cette théorie de l'honneur parut tout bonnement incompréhensible pour ses facultés féminines. A peine avait-elle la conscience confuse obscure et douloureuse d'avoir mal fait, de lui avoir déplu, d'avoir encouru son dédain, et percevait-elle vaguement ce résultat lugubre et désolant : J'ai, par mes efforts pour mériter son amour, tué son estime et ruiné, perdu à jamais l'homme généreux dont j'aurais voulu me rendre digne.

— « Si vous trouvez étrange, » continua le major, « que je reste ici à développer des considérations morales sur le devoir, au lieu

de remplir mon devoir en poursuivant votre capitaine, je vous prie de croire que je ne fais cet immense sacrifice que pour vous seule. Je désire mettre un intervalle suffisant entre votre entrevue avec lui et sa fuite, afin d'écarter de vous le moindre soupçon d'une complicité. Ne croyez pas, » ajouta-t-il avec un triste et navrant sourire et comme pour éloigner la jeune fille qui s'avançait vers lui, « ne croyez pas que je cours en tout ceci le moindre danger. Cet homme ne peut pas s'échapper. Plusieurs cordons de postes entourent le camp dans des cercles concentriques de vingt milles. Il n'a pas le mot d'ordre et son signalement, comme son crime, est connu. »

— « Vraiment ! » s'écria vivement Thankful. « Mais une partie de son propre régiment occupe la route de Boskinridge ! »

— « D'où savez-vous cela ? » exclama le major en saisissant la main de la jeune fille.

— « Il me l'a dit. »

Et avant qu'elle eût le temps de tomber à genoux devant lui pour implorer son pardon, il s'était élancé hors de l'appartement, avait donné un ordre à sa troupe et était revenu, le visage empourpré et les yeux injectés de sang, se placer devant elle.

— « Écoutez-moi, » dit-il en serrant les deux mains de la malheureuse. « Vous ne savez pas ce que vous avez fait. Je vous pardonne. Mais il ne s'agit plus ici d'un simple devoir de patriote ; mon honneur est engagé. Je vais poursuivre seul cet homme. Je reviendrai avec lui ou je ne reviendrai jamais. Dieu vous garde — et que le ciel vous bénisse ! »

Mais il n'avait pas atteint la porte qu'elle avait saisi son bras.

— « Je vous en supplie, dites-moi encore une fois que vous m'avez pardonné ! »

— « Je vous pardonne. »

— « Gurt ! »

Ce ne fut pas le seul appel de son prénom qui venait d'échapper aux lèvres de Thankful — il y avait dans le son de la voix de l'infortunée quelque chose qui le fit revenir sur ses pas.

— « Je... je vous ai dit tantôt une chose inexacte, » balbutia-t-elle. « Il y a dans notre écurie un autre cheval plus rapide que ma jument, l'étalon bai de la seconde stalle. »

— « Dieu te bénisse ! »

Il était parti. Elle resta l'oreille tendue jusqu'à ce que le galop de son cheval se fût perdu dans le lointain. Lorsque quelques

minutes ensuite, César accourut dans la chambre pour annoncer la fuite du capitaine Brewster, la chambre était vide. Mais aussitôt, une douzaine de dragons tapageurs en prirent possession.

— « Naturellement, elle est partie. La petite demoiselle s'est enfuie en compagnie du capitaine, » dit le sergent Tibbits.

— « Hum ! C'est on ne peut plus clair. Outre le cheval du major, il en manque deux autres dans l'écurie, » approuva le clairon Hicks.

Cet échange d'opinions militaires ne devait pas se borner à ces conversations privées. Quand, le lendemain le courrier arriva au quartier-général, il y annonça que la nommée Thankful Blossom s'était enfuie avec son fiancé, après avoir préparé la fuite du traître. »

— « Le scélérat est hors de nos griffes, » grogna le général Sullivan. « Nous évitons ainsi le scandale d'un procès. Mais il y a de mauvaises nouvelles du major Van Zandt. »

— « Quelles nouvelles du major Van Zandt? » demanda Washington d'une voix inquiète.

— « Il s'est mis aux trousses du fuyard jusqu'à Springfield. Son cheval est tombé mort sous lui. On l'a relevé lui-même sans connaissance près du poste commandé par le major Maltby. Là, il fut aussitôt pris de délire et le chirurgien du régiment déclare que la fièvre a dégénéré en une attaque de petite vérole. »

Un murmure de compassion parcourut l'assemblée.

— « Encore un jeune et vaillant officier qui aurait dû tomber à la tête de son escadron, et que voilà étendu mourant, par l'indignité d'un traître, » grommela le général Sullivan. Où cela finira-t-il? »

— « Dieu sait! » répartit Hamilton. « Pauvre Van Zandt! Mais où l'a-t-on porté? Au lazaret? »

— « Non ; par permission spéciale, il a été autorisé à se faire transporter à Blossom-farm où il se fait soigner. Cette ferme est isolée du voisinage et on l'a mise en quarantaine. Abner Blossom s'est prudemment soustrait à la contagion par un petit voyage, et sa fille a disparu on ne sait où. Le malade n'a, pour toute société, qu'un domestique noir et une vieille servante. De telle sorte que, si le major en échappe sans trop être défiguré, la jolie Miss Jane Bolton de Morristown n'aura pas lieu d'être jalouse ni impatientée de nos quolibets. »

CINQUIÈME PARTIE.

La vieille servante dont il a été question dans le chapitre précédent était devant la fenêtre de cette chambre qui, dans le temps, avait été celle de Miss Thankful Blossom. Elle ne bougeait pas, mais se tenait dans une position attentive, comme il convient à une vieille servante. Elle contemplait la campagne dorée par le soleil d'été; car l'été était venu avant que le printemps peu diligent eût eu le temps de partir. Les ormes ne murmuraient plus timidement, comme lorsque nous avons introduit le lecteur dans cette habitation, mais ils s'agitaient avec majesté sous l'éloquence entraînante d'un fort vent d'ouest. Les oiseaux voltigeaient dans les bosquets; par moments une abeille entrait par la fenêtre ouverte et s'envolait en sonnant de la trompette; des parterres et des arbres montaient les effluves embaumées du chèvrefeuille et de la verveine. Blossom-farm avait revêtu sa robe de mariée : quiconque eût pu examiner ce jour-là la vieille habitation souriant sous son dôme de feuillage et sous les guirlandes des vignes vierges qui tapissaient ses murs, aurait eu de la difficulté à croire que la neige couvrit naguère de son froid tapis l'émeraude de cette pelouse et que la glace pétrifia ces bosquets et cette pièce d'eau émaillée de nénuphars.

— « Thankful ! » appela une voix faible encore, du bout de la chambre.

La vieille servante se retourna, rejeta les tentures de la fenêtre et montra la douce figure de Miss Thankful, plus belle dans sa pâleur qu'elle n'avait jamais été dans ses jours d'insouciance.

— « Venez donc, ma bonne amie, » continua la voix.

Thankful s'approcha de l'ottomane sur laquelle était étendu le major Van Zandt convalescent.

— « Dites-moi, Thankful, » fit-il en prenant dans ses mains la main de notre héroïne, « dites-moi, lorsque vous m'avez épousé afin d'avoir, comme vous le racontiez au chapelain, le droit de me soigner, — vous n'avez pas pensé que, au cas même où la mort m'épargnerait, la maladie aurait bien pu faire de moi un sujet d'épouvante pour les beaux yeux que voilà? »

— « Certainement, Gurt. C'est pour cela que j'étais si pressée, » répondit-elle, toujours espiègle. « Je ne savais que trop bien que la fierté, le sentiment du point d'honneur et l'amour du sacrifice

militaire l'aurait empêché de remplir certaine promesse qu'il avait faite à une pauvre jeune fille. »

— « Mais, my dear, » s'écria le major en pressant la main sur ses lèvres, « supposez un instant les rôles intervertis. Si vous, vous étiez devenue malade, si vous n'aviez échappé qu'au prix de votre beauté et si ce joli visage.... »

— « J'ai aussi pensé à ce cas-là, » interrompit Thankful.

— « Eh bien.... qu'auriez-vous fait? » continua le major avec son ancien sourire de bonne humeur.

— « Rien. Il me serait resté Dieu et mon cœur. Mais il faut vous remettre au lit et cesser de m'adresser des questions inconvenantes et oiseuses. Vous savez, mon père revient demain. »

— « Thankful, my love, savez-vous bien ce que les arbres et les oiseaux me disaient pendant que la fièvre m'étendait ici? »

— « Non, en vérité, non, Curt. »

— « Thankful Blossom, le printemps fleuri, Thankful Blossom, le printemps fleuri arrive. »

— « Et savez-vous ce que moi je disais, lorsque je relevai votre pauvre tête meurtrie de la terre où vous étiez étendu sans connaissance, juste au moment où je venais de vous rejoindre à Springfield? »

— « Non, dearest child! »

— « Il y a des choses sur terre qui valent la peine que l'on se baisse pour elles. »

Et elle doubla la portée de ce trait par un franc et chaste baiser.

BRET HARTE.

A TRAVERS L'AFRIQUE

(Suite et fin.)

Bien qu'il eût réduit sa cargaison à la plus simple expression, le commandant Caméron fut obligé de s'éloigner de Kirwibarah en laissant plusieurs ballots sous la garde d'un chef qui les lui expédia plus tard.

Vers le milieu du mois de novembre, il gagna Itumvi, gros bourg situé sur la route directe d'Ujiji et en repartit le 20 du même mois. A peine fut-il sorti du bourg qu'un envoyé de Murphy vint lui apporter l'affreuse nouvelle de la mort de Dillon. Le 18 il avait eu un violent accès de fièvre; on avait commis l'imprudence de lui laisser des armes et, dans son délire, il s'était brûlé la cervelle. Mais paix à sa mémoire. Il y avait en Dillon l'étoffe d'un héros, et non pas celle d'un lâche. Ceux qui savent jusqu'à quel point les fièvres des tropiques peuvent obscurcir le cerveau s'étonneront moins d'une fin aussi tragique. « Personne, dit Caméron, à moins de l'avoir éprouvé, ne peut se faire une idée des extravagances qui, durant ces fièvres, s'emparent de votre esprit. Parfois, bien qu'ayant encore une partie de ma raison, je me suis imaginé que j'avais une seconde tête. Le poids en était si lourd, la douleur tellement vive, que j'étais tenté de recourir à n'importe quel moyen pour me délivrer de cette tête si pesante, sans avoir la moindre envie de me tuer. » L'heure où il apprit la mort de son meilleur ami fut, pour notre voyageur, la plus cruelle de sa vie. Il poursuivit sa route au hasard, marchant comme dans un douloureux rêve, sans trop savoir où il dirigeait ses pas. Quelques jours après il était à Kasékérah, théâtre de la mort de son pauvre ami. Il aurait voulu visiter son dernier asile et marquer d'une pierre l'endroit où il repose. Personne, hélas! ne put lui dire où Dillon avait été enterré.

En quittant l'Uyanyembé, Caméron s'était proposé de gagner sans retard l'Ujiji par la voie directe. Mais à partir d'Itumvi, ses

porteurs lui déclarèrent formellement que pas un d'eux ne le suivrait, s'il persistait dans son projet. Cette déclaration l'obligea à tourner par l'Ugunda en essayant de se frayer un passage entre le chemin des caravanes et la route récemment ouverte par Stanley. Le printemps venait d'éclore. La jeune feuillée courait dans la ramure, l'herbe nouvelle tapissait les clairières, les fleurs les plus fraîches et les plus variées émaillaient les gazons. On se serait cru, dit le voyageur, dans un des plus beaux parcs de l'Angleterre, si les antilopes, les lions et les éléphants n'avaient rappelé qu'on était en Afrique. Cette contrée est une des plus giboyeuses que l'on puisse voir.

L'antilope et le zèbre surtout y foisonnent. « Le zèbre fournit la meilleure viande de cette partie de l'Afrique. Les Arabes la mangent avec plaisir, eux qui ne toucheraient pas à un morceau de cheval ou d'âne, même au péril de leur vie. »

L'année 1874 commenca, pour le voyageur, sous des auspices peu encourageants. Parti de Shikuru, à l'extrême limite de l'Ugunda, le 2 janvier, à travers une pluie battante et un sol fangeux, où les hautes herbes mouillées lui fouettaient constamment le visage, il finit par se trouver complétement perdu dans la jungle, à l'approche de la nuit, sans autre guide que sa boussole. Dans le cours de son voyage, Caméron eut plus d'une fois l'occasion d'observer que l'Africain, qui se rappelle les moindres détours d'un sentier qu'il a parcouru une fois, est absolument incapable de se frayer un chemin nouveau.

De l'Ugunda jusqu'aux bords du Sindi, l'aspect général du pays ne varie guère. Les jambes du voyageur ne s'en félicitent pas, mais l'œil de l'artiste s'en trouve ravi. Les joyeux vallons avec leurs bouquets d'arbres et leurs pittoresques villages, les plaines d'une merveilleuse fraîcheur se déroulant d'un fond de haute futaie, les ravins profonds avec leurs flancs rocailleux, les ruisseaux qui bondissent au fond se cachent sous des berceaux épais de broussailles et de lianes enlacées, puis reparaissent au loin en cascades étincelantes; les troupeaux d'antilopes qui prennent leurs ébats dans la plaine, le rugissement des lions qui fait frémir la forêt voisine, les hippopotames qui se glissent à travers les hautes herbes des noirs marais, les mille oiseaux aquatiques qui s'ébattent tout autour, tous ces tableaux nouveaux, grandioses et toujours charmants font bien oublier un peu les fatigues et les souffrances de la route. De tous les villages qu'on rencontre depuis

Bagamoyo, ceux de l'Ugunda, de l'Ugara et de l'Uvinza sont les mieux tenus et les plus solidement construits. La plupart sont entourés d'estacades et protégés par une façon de rempart formé d'un large fossé avec contr'escarpe percée de meurtrières. On n'entre dans les places que par des couloirs fermés chacun par deux ou trois portes de solide dimension. Il serait souvent téméraire de chercher à forcer le passage.

Le Sindi, qui longe la capitale de l'Uvinza, est le tributaire le plus important du Malagarazzi, rivière impétueuse qui se jette dans le Tanganyika entre le 5e et le 6e degré S. de l'Équateur. Ce qui caractérise spécialement le Sindi, c'est le grand nombre d'îles flottantes qui suivent son cours. Ces végétations mouvantes, qui sont une des particularités les plus remarquables de l'Afrique tropicale, forment pour ainsi dire une chaussée naturelle dont se servent les hommes et les bêtes pour passer d'un bord à l'autre. « Ces îlots, de stabilité et d'épaisseur variables, doivent leur origine aux débris qui suivent les cours de la rivière et qui, arrêtés par les grandes herbes surgies du fond, se décomposent et forment une première couche d'humus. Ce premier sol se couvre bientôt de plantes qui entrelacent leurs racines, d'où il résulte une masse compacte. L'amas continue à s'accroître pendant 6 ans; puis l'îlot commence à dépérir et disparaît au bout de 4 ans. Les caravanes passent quelquefois sur ces radeaux au moment de leur décomposition, et plus d'une s'est perdue, corps et biens, dans ces traversées. » Celui sur lequel Caméron franchit le Sindi avec son escorte ne laissait, de chaque côté, qu'un chenal de deux pieds; il avait cent « *yards* » de large et couvrait la rivière en aval sur une étendue de trois quarts de mille.

A mesure qu'on avance vers le centre de l'Afrique, les races paraissent de plus en plus supérieures aux nègres de la côte. Celles qui avoisinent le Tanganyika ont de belles formes; elles semblent robustes et intelligentes. On n'y rencontre plus ces types hideux dont nous avons tiré nos idées sur la physionomie des nègres. Plus de « mâchoires de singes; » plus de « talons d'alouettes. » C'est ce que paraît confirmer cette observation de M. Winwood Reade : « le type du nègre, dit-il, est bien plus dans les anciens profils égyptiens que dans les figures ridicules qui pullulent à travers les marécages malsains de la côte occidentale de l'Afrique. » La construction ingénieuse des huttes qui couvrent l'Uvinza excita la curiosité de notre voyageur. Elles sont soutenues

par des murs formés de clayonnages. Leur toiture, plate, ou légèrement inclinée du côté de la façade, est couverte de feuillets d'écorce, de broussailles ou d'herbes sur lesquels ils étendent une couche épaisse d'argile. La porte est la seule ouverture de l'habitation : elle sert à la fois d'accès à la lumière et d'issue à la fumée. Il n'en faut pas davantage pour vous ôter toute envie de pénétrer à l'intérieur. Cet intérieur est cependant curieusement distribué ; la première pièce contient de petites couchettes garnies de peaux en guise de matelas : c'est l'appartement de la famille. Au milieu se trouve le foyer : « trois cônes d'argile qui portent la marmite et qui parfois sont creux ; ils servent alors de fours. » La seconde pièce est une bergerie où l'on enferme le soir les agneaux et les chèvres. Dans la troisième se trouvent les *tiodos*, boîtes d'écorce de forme ronde où l'on conserve le grain. Ces caisses, toujours très-grandes, parfois énormes, peuvent contenir jusqu'à 12 hectolitres. Depuis quelque vingt ans, bien des progrès se sont réalisés dans ce pays. En 1857, lors du passage de Burton, un mousquet était l'héritage d'un chef et les heureux possesseurs de cette arme précieuse ne se rencontraient que de loin en loin. Aujourd'hui de Kwiharah à Karvelé il n'est presque pas un village où l'on ne trouve des armes à feu aux mains des indigènes. Ils sont de race virile et guerrière, mais naturellement bons et bienveillants. Dans presque tous les villages de l'Unyamuesi on rencontre deux clubs : l'un à l'usage des hommes, l'autre réservé aux femmes. Ce dernier est inaccessible aux étrangers ; mais dans celui des hommes, tout voyageur de distinction est fort bien accueilli. C'est une hutte spacieuse où l'on vient causer, fumer, boire, discuter les affaires importantes de la tribu et dormir. Cependant Caméron ne trouva jamais dans ce joyeux asile du *far niente* qu'une « aristocratie » fort peu nombreuse. La plupart des habitants s'en vont de grand matin, comme de bons paysans, travailler à leurs champs. Ceux dont les cultures ne sont pas trop éloignées reviennent au village prendre leur repas de midi, mais tous rentrent le soir au coucher du soleil, et alors commence la danse, le chant, la musique et le tapage. Le caractère de l'Africain est celui d'un grand enfant, il est insouciant, d'une gaîté folle, avide de mouvement et de bruit ; plus assourdissant est le vacarme, plus grand est le plaisir. Les femmes s'abstiennent généralement de prendre part aux rondes masculines. Mais elles dansent entre elles et la morale n'y gagne rien. Caméron, qui put en être témoin, assure que leurs gestes et

leurs pas sont infiniment plus accentués que ceux des hommes qui ne pèchent déjà pas par excès de pudeur. Mais cet amour effréné du plaisir n'a pas étouffé dans le cœur du nègre l'amour du travail et de la production. Toutes les histoires de paresse qu'on attribue à la race noire ne sont vraies que des pays à esclaves et des tribus pillardes que la traite laisse après elle. Là où elle n'a pas pénétré, l'Africain est une intelligence ouverte qui ne demande qu'à s'instruire et à produire. « Il est impossible, s'écrie Livingstone, de voir les champs immenses que cultivent les nègres avec la houe et d'affirmer ensuite que ces peuples n'ont pas de résolution. » Leur industrie est étonnante, si on tient compte de l'imperfection des moyens qui se trouvent à leur portée. Dans l'Ujiji, pour filer le coton, les indigènes ne connaissent d'autre métier que leurs mains; ils obtiennent néanmoins, avec une rapidité incroyable, un fil, grossier sans doute, mais d'une solidité et d'une égalité surprenantes. Pour le tisser, ils l'enroulent sur des bâtons de 4 pieds de longueur, dont ils se font des navettes. La fabrication de leur poterie n'est pas moins curieuse. Elle est généralement abandonnée aux mains des femmes, et, s'il faut en croire notre voyageur, rien n'est plus étonnant que la rapidité avec laquelle on voit se former, sous leurs doigts habiles, de beaux grands vases, d'une régularité parfaite, avec des lignes toujours gracieuses et qui soutiennent avantageusement la comparaison avec les amphores de la villa Diomède à Pompeï.

Mais la traite approche à grands pas; et si quelque main vigoureuse et irrésistible ne vient promptement en arrêter la marche envahissante, elle aura bientôt épuisé tout ce qui reste en Afrique d'énergie, de force et de fécondité.

En pénétrant dans l'Ujiji, Caméron put s'en convaincre. Un grand nombre de hameaux, détruits et incendiés par la main sauvage des chasseurs d'hommes, étalaient à ses yeux leurs sinistres ruines. Qu'étaient devenus les habitants auxquels Dieu semblait avoir confié le soin de ces riches contrées? Ils étaient égorgés ou vendus. Ceux qui avaient échappé au flot dévastateur ne devaient plus revenir disputer à la jungle et à la stérilité les terres qui les avaient nourris. La chasse à l'esclave ne laisse échapper des hommes que pour en faire des brigands. Plusieurs villages fermèrent leurs portes à l'approche du voyageur. Ils avaient vu la traite de trop près pour ne pas se défier des caravanes. Caméron passa, mais ses pensées étaient tristes et sombres : elles interrogeaient l'avenir.

Tout à coup, une exclamation de Bombay vint le rappeler à lui, au courage, à l'espérance.

— Maître, s'écriait-il, regardez là-bas : c'est le Tanganyika.

Le 18 février, en effet, seize ans et cinq jours après Burton, Caméron reposait ses yeux sur le grand lac. Palpitant d'émotion, il arriva le lendemain à Kawelé, capitale de l'Ujiji, cette province devenue célèbre par les travaux, mais aussi, hélas ! par la mort de Livingstone.

Le premier soin du voyageur fut de s'enquérir des papiers de l'illustre défunt. Ils avaient été confiés à la garde de Mohamet-ibn-Sélim qui, sans avoir aucun titre officiel, n'en était pas moins considéré parmi les traitants comme le chef de la colonie. Caméron s'empressa de les mettre en sûreté ; après quoi, sachant qu'à l'ouest du Tanganyika le pays ne serait pas praticable avant trois mois au moins, il résolut d'explorer la partie méridionale du lac et se mit aussitôt en devoir de faire les préparatifs de cette croisière.

Il ne sera pas sans intérêt de jeter entretemps un coup-d'œil sur Kawelé. La place qui touche au rivage offre une scène des plus curieuses et des plus animées. Deux marchés s'y tiennent tous les jours, l'un de sept heures et demie à dix heures, l'autre dans l'après-midi. Celui du matin est le plus important. Il est le rendez-vous des populations de l'Uguhha, de l'Uvirra, de l'Urundi et d'autres districts du bord du lac. « Les femmes des hameaux voisins y apportent de la farine, des ignames, des fruits, de l'élaïs, des bananes, du tabac, des tomates, d'autres produits végétaux, de la poterie et d'énormes gourdes remplies de bière et de vin de palme. Les hommes vendent du poisson, de la viande, des chèvres, de la canne à sucre, des filets, des paniers, des lances, des arcs, des bâtons, de l'étoffe d'écorce. Le grouillement de la foule est indescriptible, le brouhaha du marché assourdissant. Les marchands semblent croire qu'on estime la qualité de leurs marchandises d'après la vigueur de leurs poumons. Si l'on ajoute que l'accent africain est un des plus discordants qui soit au monde, on s'imaginera facilement à quel diapason s'élèvent ces bagatelles de la boutique. Les indigènes de Kawelé ont bon air, ils sont actifs et industrieux, mais passablement ivrognes et un peu voleurs. Les Arabes qui s'y trouvent établis en grand nombre y mènent une vie très-large : ils possèdent de vastes établissements, de beaux jardins et de riches plantations. Toutefois à cette époque leur

sécurité se trouvait assez gravement compromise par Mirambo, le plus redoutable bandit du pays. Depuis plusieurs années ils étaient en guerre ouverte avec lui, sans que rien annonçât la fin prochaine des hostilités.

Grâce aux Arabes, Caméron parvint, non sans peine, à décider les marchands de Kawelé à lui vendre deux mauvais bateaux dont les réparations indispensables lui prirent plusieurs jours. Le 13 mars, il planta son pavillon sur le « *Betsy* » et partit avec une trentaine d'hommes sous les ordres de Bombay.

En 1858, Burton et Speke, auxquels on doit la découverte du Tanganyika, n'en visitèrent que les côtes de l'Ujiji; depuis, la partie la plus septentrionale fut explorée par Livingstone et Stanley; la partie méridionale était restée vierge de toute exploration européenne. On conçoit que ce ne fut pas sans enthousiasme ni sans émotion que le voyageur s'avança le premier dans cet horizon nouveau qui forme, d'après lui, la plus belle partie du lac. Le paysage, en effet, qui se déroule le long de la côte est admirable. Du rivage s'élancent de superbes massifs où les torrents et les cascades étincellent au loin à travers une végétation riche et abondante; au delà du Luguvu, des murailles énormes, formées de grès et de marbre noir rayé de blanc, semblent vouloir dresser jusqu'au ciel leurs parois verticales et à peine ébréchées; plus loin de grandes prairies, baignées dans les eaux du lac, vont porter jusqu'au pied des montagnes leur merveilleuse fraîcheur; puis enfin de petites plages charmantes roulent, sur un sable fin et luisant, des eaux lentes et limpides, fatiguées de bondir à travers le granit et le quartz. L'azur du lac, le vert des prés et des feuillages, le rouge des grès et des falaises, tout cet ensemble, baigné par la chaude lumière des tropiques, forme, dit Caméron, « un spectacle si enchanteur qu'il est impossible, à qui ne l'a point vu, de s'en faire une idée. » La côte est peuplée de nombreux villages bien construits et entourés de fortifications. Mais hélas! là aussi la traite a déjà exercé son œuvre. Les habitants des hameaux fortifiés font une chasse continuelle et implacable à tous leurs voisins qu'ils trouvent sans défense. Trop paresseux pour produire, ils paient en chair humaine les denrées que leur apportent les marchands d'Ujiji. A Kanyori, le « *bétail noir* » est pour ainsi dire la seule monnaie courante. Une chèvre y vaut un enfant, dix brasses de cotonnade un homme, quatre chèvres une jeune fille. Si l'on sait que, dans l'Ujiji, l'esclave vaut jusqu'à quarante fois le

prix d'une chèvre, on conviendra que les marchands de ce pays trouvent à réaliser sur les bords de Tanganyika d'assez honnêtes bénéfices. Çà et là des champs épars dans les fourrés trahissent la retraite de quelques malheureux échappés aux chasseurs d'hommes. La tribu la plus redoutée de la côte, la terreur des plages méridionales du lac, sont les Watuta. Belliqueux et nomades, ils vivent uniquement de chasse et de rapine. Quand ils se sont emparés d'un village, ils y restent jusqu'à ce qu'ils aient consommé tous les vivres qui s'y trouvent; une fois qu'il n'y a plus rien, ils vont porter ailleurs leurs déprédations et leurs forfaits. Les habitants paisibles n'essaient pas de leur opposer une résistance qu'ils savent inutile. Si le chemin n'est pas libre, les Watuta ne connaissent d'autres moyens de l'ouvrir que le massacre et l'incendie.

Faut-il, après cela, s'étonner qu'à l'approche du voyageur, les indigènes s'enfuient dans les montagnes, ou, se réfugiant dans leurs villages, s'y mettent aussitôt en état de défense? Le seul fait surprenant, c'est que ces misérables, auxquels on a tout fait pour leur mettre dans l'âme la haine de l'homme, n'en aient conservé que la crainte. Il leur suffit d'apprendre qu'ils n'ont pas affaire à un ennemi pour baisser aussitôt la pointe de leurs flèches et faire au visiteur inoffensif le meilleur accueil. Kyryané fut le seul village dont le chef s'obstina à ne pas recevoir Caméron; mais ce n'était pas l'hostilité qui fermait la porte au voyageur. Le pauvre homme était si convaincu du pouvoir magique de l'homme blanc « qu'il craignait qu'un seul de ses regards ne lui fît perdre le peu d'esprit qui lui restait. »

Les indigènes qui s'aventurent sur le Tanganyika en ont une frayeur épouvantable. « Lac méchant, disent-ils, canots brisés. » Aussi leur imagination lui a-t-elle attribué plus que son compte de mauvais génies et de divinités infernales. A tout moment « le Betsy » passait devant quelqu'une des nombreuses résidences « du diable et de son épouse. » Chaque fois il s'arrêtait court. Les gens de l'équipage jetaient à la vague l'offrande de quelques verroteries, puis adressaient à l'esprit malfaisant une sorte d'invocation que l'on peut traduire en ces termes : « O puissant démon, donnez-nous un bon lac, peu de vent et peu de pluie. Laissez passer nos canots, faites qu'ils glissent vite et qu'il ne leur arrive aucun mal. » En réalité, le Tanganyika n'offre aucune espèce de danger à la navigation. Le seul péril auquel s'exposent les indigènes provient précisément de leur pusillanimité, de leur invin-

cible obstination à ne pas oser s'éloigner de la côte au point d'en toucher presque les rocs et les nombreux récifs à demi hors de l'eau qui, surtout dans les environs de Mpimbwé, avoisinent le rivage.

Vers l'extrémité méridionale du lac, Caméron arriva devant une île qui rappelle les merveilles des *Mille et une Nuits* : c'est l'île Polungo, située un peu au delà du 8e degré de latitude S. Les derniers feux du soleil couchant se jouaient à travers les formes fantastiques de ses bords escarpés, masse énorme de rochers miroitant dans le chaud reflet des eaux gonflées du lac, leurs pics, leurs obélisques, leurs bastions et leurs remparts. De toutes les fentes, de tous les creux, de tous les points où avaient pu se loger quelques grains de sable s'élançaient de grands arbres au large feuillage, d'où retombaient des lianes de 50 à 60 pieds de longueur, laissant apercevoir, à travers leur réseau, des cavernes profondes. « On aurait dit que l'on avait devant soi un décor théâtral disposé pour un changement à vue, et l'on s'attendait à tout moment à voir ces rochers s'ouvrir pour laisser apparaître les sylphes ou les évocations magiques d'une féerie. »

A partir de Katoupi, entre le 7e et le 8e degré, la physionomie de la côte occidentale commence à changer d'aspect. De nombreux petits villages sans estacade, des champs bien cultivés dans les flancs des montagnes, des huttes éparses, tout indique que l'on entre dans une contrée paisible. Au nord de cette contrée, à peu près vers le milieu du lac, un large cours d'eau, appelé Lukuga, s'offrit aux yeux de voyageur. L'entrée de la rivière avait plus d'un mille de largeur, le mouvement de ses eaux était faible, mais facile à reconnaître; elles sortaient du lac, emportées par un courant de un à deux nœuds. Caméron jeta un cri de joie et de triomphe : il venait de découvrir le débouché du Tanganyika. Speke n'est pas allé assez loin pour le découvrir et Livingstone l'a vainement cherché tout près de l'endroit où il existe réellement. Il est situé dans la seule brèche que présente l'épaisse ceinture du lac : entre les montagnes de l'Ugona, qui se terminent brusquement à quelques milles au-dessous de Kasengé, et celles de Marungu qui, après avoir entouré la partie méridionale du Tanganyika, se dirigent vers l'ouest à partir du cap Mulango, laissant entre elles et les monts de l'Ugoma une large vallée ondulante. Les renseignements fournis par le chef du district ne firent qu'accroître l'émotion du voyageur. Des indigènes de son pays,

disait-il, avaient suivi les bords du Lukuga pendant des mois et l'avaient vu déverser ses eaux dans le Lualaba. Le Lualaba! c'était le grand fleuve que Livingstone avait pris pour l'origine et le bras principal du Nil. Caméron remercia Dieu, et résolut aussitôt de suivre le cours de la rivière; mais sa joie ne fut pas de longue durée. Au bout d'une distance de trois à quatre milles, il alla se heurter contre une masse compacte de végétation flottante, espèce de muraille impénétrable, formée de joncs et de papyrus enchevêtrés les uns dans les autres, de façon à barrer complétement le passage. Percer la barrière était impossible; la dépense qu'il aurait fallu consacrer à cette entreprise dépassait de beaucoup les ressources du voyageur appauvri par les vols incessants de son escorte. Au surplus, il était établi que la rivière sortait du Tanganyika; un cours d'eau de cette importance, et sortant d'un tel lac, ne pouvait évidemment pas se terminer par un marais. Nous savons aujourd'hui que M. Stanley, actuellement dans l'Ujiji, conteste au commandant Caméron l'exactitude de cette découverte. Le Lukuga, dit-il dans ses dernières correspondances, n'a jamais été et n'est pas le débouché du Tanganyika; car, jusqu'à présent, il n'en existe pas. » M. Stanley ne dit pas ce que deviennent, dans ce cas-là, les eaux de ce lac immense, constamment grossies par le tribut de nombreux affluents descendant des plus hautes montagnes. Il ajoute cependant : « Ce courageux officier, pour lequel je n'éprouve que des sentiments d'amitié, n'en a pas moins fait connaître ce que deviendra d'ici à quelques années l'embouchure du lac. » Cette dernière affirmation a peut-être le tort de s'approcher de trop près des idées de Caméron, pour qu'il en vaille la peine de chercher à les démentir. Dans tous les cas, si l'opinion du savant explorateur anglais n'est pas absolument prouvée, celle du voyageur américain le paraît moins encore. Au demeurant, il veut bien admettre que les résultats auxquels il est arrivé, « à force de patience et d'impartialité, ne s'opposent pas à ce que le commandant Caméron revendique pour lui seul l'honneur de sa découverte; » il y voit plutôt « le simple rapprochement de constatations en *apparence contradictoires*. »

Quoi qu'il en soit, notre voyageur quitta les bords du Lukuga le cœur gros de désappointement. Toutefois les indigènes du pays lui avaient indiqué une route plus facile et plus courte pour atteindre le Lualaba par terre, près de Nyanymé, capitale du Manyuéma. Mais auparavant il fallait retourner à Ujiji. Si l'expédition n'avait

pas entièrement répondu aux espérances de son auteur, elle n'en avait pas moins été assez fructueuse pour qu'il eût le droit d'en être fier. Il avait fixé l'altitude du Tanganyika, qui s'élève à 2,710 pieds au-dessus de la mer ; précisé ses formes et sa superficie, qui ne s'étend pas à moins de 37,000 kilomètres carrés ; rectifié sa direction que l'on croyait être perpendiculaire du Nord au Sud, tandis qu'elle s'allonge en biais du Nord-Ouest au Sud-Est. Il avait de plus recueilli de nombreux renseignements sur les érosions incessantes du lac, qui depuis la découverte de Burton ont englouti des villages entiers ; il avait enfin observé les embouchures de quatre-vingt-six affluents inconnus ; et tout cela malgré l'ignorance profonde des guides africains, qui, bien qu'ayant des connaissances locales surprenantes, sont complétement incapables de saisir une idée d'ensemble ; malgré le mauvais vouloir des Arabes qui ne demandent pas mieux que d'induire le voyageur en erreur, de peur que sa science ne vienne en aide à leurs rivaux, et surtout malgré les entraves continuelles d'un équipage indisciplané, poltron et intraitable. C'était beaucoup plus qu'il n'en fallait pour avoir désormais des droits indiscutables à la reconnaissance du monde savant.

Moins soucieux des découvertes géographiques, l'équipage du Betsy, en débarquant à Kawelé, n'eut rien de plus empressé que de célébrer son retour par d'interminables libations. Le temps de leur laisser cuver leur « *pombé*, » l'attente des *pagazi* qui devaient venir de l'Unyanyembé, le mauvais vouloir de ses hommes, les désertions incessantes, bref, tous les ennuis habituels obligèrent Caméron à rester plus de quinze jours dans la capitale de l'Ujiji. Il passa tout son temps à interroger les Arabes sur la route qu'il devait suivre.

Quelques jours de marche à travers des montagnes escarpées, derniers rejetons de la chaîne de l'Ugoma qui se termine du côté du lac par des pentes abruptes, conduisent à Ruanda, capitale de l'Uguhha. C'est une ville considérable, bâtie au milieu d'un pays riche et fertile, dont les habitants et les chefs surtout n'ont rien à envier à tous ceux qu'on rencontre jusque-là. De Ruanda à Nyangwé, le cœur de l'Afrique apparaît dans toute sa sauvage beauté ; mais la marche à travers ces contrées vierges est pénible et horriblement fatigante. Dans l'Uguhha, les collines et les ravins ne sont interrompus que par des marais profonds, des jungles épaisses et des fourrés inextricables, où les lianes de caoutchouc se trouvent en

assez grand nombre pour suffire aux besoins du monde entier. Plus loin, les montagnes du Bambaré, qui séparent l'Uhiya de Manyuéma, renferment les tableaux les plus frappants que puisse offrir la nature. Le versant méridional de ces montagnes est déchiré par d'énormes ravins. Tantôt le sentier se déroule capricieusement le long des flancs du précipice; tantôt il plonge jusqu'au fond de l'abîme, puis se relève, comme une ligne perpendiculaire, et va s'élancer jusqu'au sommet de la crête. Aucun rayon, aucune brise ne pénètre dans ces profondeurs mystérieuses : une masse épaisse d'arbres à large cime n'y permet pas d'entrevoir le ciel. Arrêté au bord de la falaise qui descend à cent cinquante pieds au moins de profondeur, vous les voyez, ces géants des bois, s'élancer du fond même du ravin, et perdre leur tige dans un nuage de verdure, à une distance égale au-dessus de vous. De leur tête retombent des lianes épaisses qui retiennent çà et là, enlacé dans les embrasements de leurs mille bras, quelque vieux monarque de la forêt, mort depuis longtemps. Le sol, frais et humide, est couvert de mousses et de fougères luxuriantes.

Malgré la fraîcheur de la température, l'immobilité de l'air pèse désagréablement sous ce dôme de feuillage, et c'est avec un vrai sentiment de délivrance que l'on voit reparaître le soleil et le ciel bleu inondant de ses lumières une contrée toute nouvelle, beau pays de cultures plantureuses, de mamelons boisés et de plaines verdoyantes arrosées par le Luama, qui prend sa source dans les montagnes de l'Ugoma, et porte au Lualaba ses eaux grossies par de nombreux affluents. Tout le long de la rivière s'égouttent de larges lagunes où les femmes du pays, pataugeant dans l'eau au milieu des éclats de rire et des cris de joie, prennent d'énormes quantités de poisson. Un peu au delà serpente un autre tributaire du Lualaba : le Lulindi, dont les rives, ombragées par une végétation d'une incomparable richesse, présentent un admirable coup-d'œil.

A l'époque des grandes crues, on le traverse sur un pont d'une conception fort habile, suspendu à une vingtaine de pieds au-dessus de la surface de l'eau pendant la saison sèche. Il est attaché aux troncs des grands arbres situés sur la rive au moyen de quatre gros câbles de lianes tressées. Les deux premiers supportent le plancher du pont: il est composé de traverses solidement nouées et reliées entre elles par un réseau de lianes. Les deux autres, superposés à quatre pieds environ au-dessus des premiers, forment

la rampe du parapet, qui consiste en un solide treillage vertical rattachant le câble d'en haut à celui d'en bas. Enfin d'autres lianes, tombant des plus hautes cimes, s'attachent aux maîtres-câbles et préviennent les balancements du tablier. D'une construction extrêmement ingénieuse, ce pont est le seul de ce genre que le commandant Caméron ait trouvé pendant son voyage.

Toute la contrée qui s'étend depuis l'ouest du Tanganyika jusqu'au Manyuéma diffère essentiellement de celles qui précèdent, au point de vue de la physionomie des habitants, de leurs mœurs et de leurs costumes. Dans l'Uhiya, la plupart des indigènes ont les dents limées en pointe, ce qui leur donne tout à fait l'aspect de bêtes féroces. Leurs coiffures rivalisent de complication, de laideur et de bizarrerie. Le tatouage est commun chez les deux sexes, mais il n'a ni régularité ni prétention. Le talent décoratif des plus élégants se borne à quelques profondes incisions, faites sur toutes les parties du corps, dont les horribles cicatrices sont quelque chose de repoussant. Quant au costume, il est des plus sommaires : pour les hommes, un petit jupon d'écorce ou de pelleteries ; pour les femmes, une ceinture de peau, à laquelle se trouve attachée par derrière un pan d'étoffe, et par devant un petit tablier de cuir dont les dimensions n'excèdent par trois pouces de large sur quatre de long. L'œil le moins curieux peut s'assurer que le « vêtement » que ces élégantes portent par derrière est loin de répondre à la destination qu'on lui suppose; le bon goût de la toilette consistant précisément à le faire retomber gracieusement à peu près jusqu'à mi-jambes. Peut-être, observe judicieusement Caméron, l'intention de ces dames est-elle de confondre les audacieux qui ont soutenu qu'elles étaient affligées d'un appendice caudal. Leurs mœurs et leurs coutumes sont en rapport avec leur aspect physique. Ils ne sont pas cependant aussi grossièrement attachés au fétichisme brutal qui domine surtout la côte orientale de l'Afrique. C'est ici qu'on rencontre pour la première fois des idoles et des images. Chaque bourgade a les siennes ; les champs ont aussi leurs dieux qui veillent sur les récoltes. Tous les ans, à l'époque de la moisson et des semailles, on leur sacrifie une chèvre ou un poulet.

Une des plus remarquables coutumes des habitants de l'Uhiya, c'est la cérémonie de la fraternisation. En passant dans le village de Pakwanywa, Saïd Mezrui, le guide de Caméron, voulut devenir frère du chef. Après un mutuel échange de discours bien

pensés, de cadeaux et de sérénades, on procéda à la cérémonie. Pakwanywa avait pour parrain le premier notable de la province : Saïd, un commandant des *Askari*. On pratiqua dans le bras de chacun des présentés une légère incision, juste suffisante pour obtenir quelques gouttes de sang; puis le sang de l'un fut transmis à l'autre, en l'appliquant sur la coupure, où une friction l'introduisit. L'échange du sang terminé, le parrain du chef plaça sur l'épaule de celui-ci la pointe de son épée ; sur cette épée, le parrain de Saïd aiguisa son couteau, et en même temps l'un et l'autre appelèrent sur Pakwanywa et tous les membres de sa famille, passés, présents et futurs, les malédictions les plus véhémentes, si jamais il lui arrivait de briser en action, en parole ou même en pensées le lien qu'il contractait, « demandant qu'en pareil cas sa tombe et celle de chacun de ses parents fussent souillées par les pourceaux. » Après que la même formalité eut été remplie à l'égard de Saïd, le pacte fraternel était accompli. La fraternisation, qui prouve jusqu'à quel point ces Africains ont le respect de l'amitié jurée, intervient souvent comme traité de paix après une rixe où l'avantage n'est heureusement resté à aucun parti. Si une rivière est proche du lieu du combat, avant de faire l'échange du sang, les adversaires se placent chacun d'un côté, se rejoignent au milieu du courant et se lavent réciproquement le visage.

Les habitants du Manyuéma sont, à bien des égards, supérieurs à leurs voisins. Les Arabes vantent la solidité de leur amitié et la noblesse de leur caractère. Ils se montrent plus accessibles au sentiment de la famille et leurs unions sont incontestablement plus fécondes que chez les Africains d'autre race. Mais, quel que soit l'ensemble de leurs bonnes qualités, elles ne parviennent pas à surmonter l'invincible dégoût qu'ils inspirent, lorsqu'on sait qu'ils sont anthropophages, et de l'anthropophagie la plus décidée. Ils ne se contentent pas de manger leurs ennemis tués dans les combats. Pareils à des vautours, ils prennent pour pâture même les corps de ceux qui meurent de maladie. Ils font macérer leurs cadavres dans l'eau courante, jusqu'à ce que les chairs soient presques putréfiées et les dévorent sans plus de préparations. Ils ont cependant la pudeur de ne pas permettre qu'un étranger soit témoin de ces terribles festins. En passant dans le village de Mœné-Bugga, Caméron fut honoré d'une sérénade qui vantait les délices de l'anthropophagie : il y était dit que la chair de l'homme est bonne, que celle de la femme est mauvaise, mais qu'elle n'est pas

à mépriser quand l'homme fait défaut. Kwakasongo fut atteint vers la fin de juin : c'était un hameau important, où se trouvaient établis alors trois Arabes de race blanche, bien installés dans de bonnes maisons et vivant des produits de leurs caravanes, composées d'esclaves et de Nuanyamuési

L'un de ces Arabes n'employait pas moins de 600 de ces derniers, tous munis d'armes à feu. Ils n'ont d'autre paie que le butin qu'ils peuvent faire et ne subsistent que de rapines. Ils chassent l'esclave, donnent à leur maître un certain nombre de captifs et gardent le reste. Par la même occasion, ils achètent des dents d'éléphants pour celui qui leur fournit de la poudre. L'homme aux six cents Nuanyamuési, dit Caméron, avait en magasin plus de trente mille livres de bel ivoire.

Trois jours après avoir quitté Kwakasongo, la caravane arriva à Nyangwé. Depuis le moment où Caméron avait quitté les bords de Lukuga, c'était dans la capitale de Manyuéma qu'il avait ajourné ses espérances. Mais en Afrique, les déceptions naissent sous les pas du voyageur. Aux pieds de la ville coulait le Lualaba; ses eaux vaseuses et jaunâtres se couvraient tous les jours d'une quantité de bateaux, apportant au marché les produits des districts voisins. Il semblait que rien ne devait être plus facile que de se procurer les canots nécessaires à l'expédition. Ce fut cependant en vain que Caméron épuisa toutes les offres et toutes les influences pour obtenir cette transaction des marchands ; partout il se heurta au refus le plus obstiné et le plus insurmontable.

— Si vous ne pouvez pas, disaient-ils, nous payer en esclaves, nos barques ne sont pas à vendre.

C'était le supplice de Tantale. Vainement le voyageur offrit-il en *cauris* deux, trois et quatre fois la valeur d'un canot.

— A quoi nous serviraient des *cauris*, lui répondait-on, nos femmes s'en feraient des colliers et nous aurions une barque en moins.

Le gouverneur des établissements arabes, un brave homme surnommé *Tanyanyika*, qui avait beaucoup connu Livingstone et avait voué à sa mémoire un véritable culte, usa de toutes les ressources de son crédit, mais sans plus de succès. D'après lui, il ne restait qu'un parti à prendre : il fallait attendre le retour d'une caravane de traitants qui avaient passé le fleuve avec leurs barques, pour aller chasser l'esclave sur la rive opposée. Le retour de cette caravane se fit bien attendre. Après trois semaines d'impa-

tiences et d'ennuis, elle arriva enfin sous la conduite de son chef Tipo-Tipo, « *a good looking man* » comme dit Caméron, africain par le sang, mais arabe dans l'âme pour les idées, le langage et les mœurs. Le jour même de son arrivée, il alla le premier saluer le voyageur et s'offrit avec la plus grande courtoisie à lui servir de guide.

— Ne perdez pas votre temps, lui dit-il, à vouloir acheter des barques ici. Venez plutôt avec moi à mon camp situé sur le Lumami, un affluent du grand fleuve dont vous voulez étudier le cours. Là je vous donnerai des guides qui vous conduiront au lac Sankora, vaste mer intérieure qui traverse le Lualaba. Vous y trouverez des bateaux et des marchands venus du Nord.

La description qu'il en fit ne pouvait se rapporter qu'aux traitants Égyptiens du Soudan.

Caméron accepta avec empressement : il voyait s'ouvrir devant lui un nouvel horizon d'espérances.

Le 26 août, il séloigna de Lualaba, sans regrets, sans méfiances, convaincu qu'il ne tarderait pas à reprendre le cours du fleuve au delà du lac Sankora. Ce n'était qu'une illusion de plus. Cette solution, poursuivie avec une ardeur si persévérante, nourrie par tant de fatigues et de souffrances, stimulée par tant de promesses et de déceptions, lui échappait à Nyangwé, là où il croyait la tenir. En s'éloignant de la capitale du Manyuéma, il ne devait plus revoir le Lualaba. Jetons-y donc un dernier regard et notons tout ce que le voyageur a pu en apprendre.

Le Lualaba est alimenté à l'ouest de Nyangwé par trois affluents importants : la Lilwa, la Lindi et la Lowa. Le premier point établi par le voyageur, c'est que le Lualaba n'est pas, comme l'avait cru Livinsgtone, le cours supérieur du Nil; le Nil étant plus élevé à Gondokoro que le Lualaba à Nyangwé. Tout porte à croire, au contraire, que Caméron est dans le vrai en affirmant que le Lualaba n'est autre que le cours supérieur du Congo avec lequel il s'identifie. Le voyageur, il est vrai, n'est pas parvenu à s'assurer par lui-même de l'exactitude de son opinion. Mais « le volume d'eau passant à Nyangwé est de 123,000 pieds cubes par seconde pendant la saison sèche ; ce qui équivaut à plus de cinq fois le volume du Nil de Gondokoro. Si cette énorme masse d'eau ne se déversait pas dans le Congo, à quelle source ce géant des fleuves, le second après celui de Amazones, trouverait-il à puiser les deux millions de pieds cubes d'eau qu'il porte constamment à l'Atlantique? »

Des marchands portugais, cependant, ont prétendu avoir trouvé les sources du Congo dans la Kassabi (ou Kassai) et le Kwango. Mais il suffit, répond l'explorateur, « de jeter un coup-d'œil sur la carte de Livingstone, pour se convaincre qu'il a parcouru l'un et l'autre et qu'ils ne sont, d'après lui, que des affluents du Congo. Quant à en être la source, les renseignements que j'ai recueillis et les observations que j'ai faites par moi-même m'ont suffisamment prouvé l'inexactitude de cette assertion. » La découverte du commandant Caméron peut donc être considéré, jusqu'à preuve contraire, comme acquise à la science, d'autant plus qu'elle ne fait que reproduire l'opinion des Portugais du XVIe siècle.

Tout à son illusion, Caméron partit donc avec Tipo-Tipo, en prenant la direction du Sud-Ouest. Chemin faisant, il rencontra de nombreux hameaux entourés de cultures et abrités par des bosquets de palmiers. Les habitants lui parurent actifs et industrieux: ils savaient forger le fer, fabriquer l'huile et le sel, travailler la poterie, et sont surtout des pêcheurs d'une adresse remarquable. Bientôt, cependant, quelques villages déserts, où le fer et le feu avaient récemment accompli leur œuvre, témoignèrent, d'une façon trop évidente, que là encore l'esclavage avait déjà promené sa lèpre hideuse. « L'Afrique, dit Caméron, perd son sang par tous les pores. Ce riche continent, dont le travail pourrait faire aisément un des plus grands producteurs du monde, voit ses habitants, déjà trop rares, décimés par un odieux trafic et par d'incessantes guerres intérieures.

Si cet état de choses se prolonge, le pays tout entier sera bientôt envahi par la jungle ; il n'abritera plus que les bêtes féroces et deviendra complétement inaccessible aux marchands comme aux voyageurs. » Dans le Manyuéma, l'esclave n'est cependant pas chassé pour être vendu. Il est destiné à garnir le harem des chefs et des principaux traitants de la contrée, à cultiver leurs terres, à leur servir de porteurs, ou même simplement d'entourage. Il est un objet de luxe, sinon de rivalité, comme nos chevaux et nos chiens : cependant il est moins bien traité. La considération d'un personnage se pése et le nombre de ses esclaves en est le poids.

Depuis quelques années, beaucoup de gros marchands de la côte se retirent à l'intérieur du pays et viennent écouler dans une douce oisiveté l'honnête opulence qu'ils ont acquise dans le commerce rémunérateur de la chair humaine. Ces immigrations ne contribuent pas peu à donner à la chasse à l'homme un nouvel élément,

La caravane eut bientôt atteint le village de Russûna, dont lui et ses cent soixante femmes forment l'unique population. J'allais oublier sa mère, qui doit être cependant la personne la plus occupée du hameau. Elle est chargée de maintenir l'ordre et la discipline parmi les sultanes de son fils. Cinq jours après, Tipo-Tipo arrivait à destination. C'était là que Caméron devait prendre congé de son compagnon de route, et se diriger vers l'ouest pour retrouver le Lualaba à l'endroit où il se jette dans le Sankora. Un nouvel obstacle vint lui barrer le passage. Il fallait obtenir une autorisation de passage sur le district qu'il fallait traverser. Le refus du chef fut catégorique. « Aucun étranger armé de fusils, dit-il, n'a jamais foulé le sol de mon territoire; celui qui voudra le tenter nous trouvera sur son chemin et ne passera que sur nos corps. » Cette réponse frappa Caméron comme un coup de foudre.

Il eut un moment de colère et d'hésitation. Lui, qui se sentait prêt à braver tous les obstacles et toutes les souffrances de la nature; lui que le succès, illuminé par la vision de sa gloire future, attendait là-bas sur la rive du Sankora, le voilà tout à coup arrêté par un misérable négrillon ivrogne et stupide! Rien n'eût été plus facile pourtant que de se frayer un passage par la force. Tipo-Tipo ne demandait pas mieux que de lui venir en aide dans une entreprise de ce genre. Stanley eût passé. Caméron recula. Acheter le triomphe au prix d'une honte, dût-elle rester ignorée, c'était une pensée qui ne pouvait trouver sa place dans l'âme du successeur de Livingstone. La civilisation ne marche pas dans le sang. Le seul crime du prince nègre était de croire que les étrangers étaient les plus redoutables ennemis de sa race. Les Arabes n'avaient-ils pas tout fait pour l'en convaincre? « Il n'est pas de découvertes géographiques, s'écria Caméron, qui vaille la vie d'un indigène. »

Il soupira cependant. Mais on dirait que le seul effet que produisirent les déceptions sur cette âme d'acier fut d'irriter davantage son indomptable persévérance. Il apprit qu'à Kilemba, la capitale de l'Urua, vaste région qu'arrose le Lumami et que baignent des lacs nombreux, il y avait des trafiquants Portugais, venus, disait-on, des bords du lac Sankora. Sans s'attarder davantage, il prit, dans la direction du sud, le chemin de Kilemba, se flattant de pouvoir, grâce aux Portugais, atteindre le lac par n'importe quel détour. Inquiet, impatient de savoir où le conduisait son dernier espoir, il marcha aussi vite que le lui permit la paresse de son escorte. A

peine accordait-il un regard distrait au superbe pays qu'il avait hâte de franchir. Mais, si les vallons et les collines au milieu desquelles serpentent les affluents du Lumami passaient presqu'inaperçus, il n'en était pas de même des ruines effroyables causées par les marchands d'esclaves.

Ici, les bêtes fauves qui marquent leur passage par l'incendie des villages, la dévastation des cultures et les squelettes des victimes qu'ils n'ont pu emporter, ne sont plus seulement les Arabes. Ce sont aussi des Portugais qui s'en vont, loin de leurs possessions, grossir les rangs des sinistres alliés du chef de l'Urua, le farouche Kassongo, l'incarnation de la cruauté unie à la lâcheté. Ce sont malheureusement ces misérables qui donnent aux naturels l'opinion qu'ils ont des étrangers de race européenne. Caméron allait bientôt en faire une dangereuse expérience. En sortant d'un village auquel il donna le nom de Fort-Dinah, en souvenir de l'assaut qu'il eut à y soutenir, il s'aperçut que la chèvre qu'il avait reçue d'un chef de l'Unyanyembé et pour laquelle il avait un attachement véritable, lui avait été volée.

Il retourna au village pour s'en plaindre et promit une récompense à celui qui ramènerait la bête. Mais, à peine avait-il rejoint ses hommes, que les indigènes, croyant à quelque faux prétexte pour les attaquer, se mirent à diriger sur son camp une grêle de flèches. Caméron, surpris à l'improviste, se contenta de se barricader comme il put; mais les flèches tombaient toujours. Le lendemain de l'attaque, l'assaut fut repris plus vif et plus acharné. Encouragés par l'inaction de leurs adversaires, le nombre des assaillants grossissait à tout moment.

La situation devenait plus que critique. Enfin, il fallut se résigner à décharger quelques fusils. Une balle vint par hasard frapper en pleine poitrine un personnage important, qui se croyait à l'abri de tout mal. Cette circonstance toute fortuite frappa si vivement l'imagination des indigènes, toujours portés au merveilleux, qu'ils n'eurent rien de plus empressé que de demander la paix. Les conditions ne furent pas dures pour les vaincus.

La chèvre de Caméron lui fut rendue et Bombay devint « frère » d'un notable du village.

Le lendemain, le chef du district vint spontanément payer au voyageur une rançon de cinq chèvres « pour avoir attaqué un étranger sans provocation. »

La paix conclue, la caravane s'éloigna librement, et après avoir

franchi les montagnes de Kilimachio et passé, au delà de Munza, des marais profonds et couverts d'une végétation épaisse, elle arriva sans autre accident à Kilemba, vers la mi-octobre.

Le grand roi Kassongo était absent ; mais, dès le lendemain de son arrivée, Caméron fut averti qu'un des principaux marchands Portugais de la ville, nommé José Antonio Alvez, s'apprêtait à lui faire une visite officielle. Notre voyageur était impatient de le recevoir, de presser une main européenne, de causer enfin avec un être civilisé. Dans l'après-midi, deux hommes aux ceintures desquelles pendaient de grosses clochettes en cuivre, déposaient devant sa tente un hamac couvert d'étoffes aux couleurs éclatantes. Caméron courut au devant du visiteur ; mais presqu'aussitôt il recula d'étonnement en voyant sortir de la litière un vieux bonhomme, mulâtre et laid, qui n'avait absolument rien d'Européen.

Alvez, il est vrai, portait le costume de nos pays et parlait un portugais plus ou moins intelligible ; mais c'étaient là les seules traces de civilisation dont il put se vanter. Il se disait Chrétien, « mais son prétendu Christianisme consistait à avoir été baptisé par le premier venu, s'étant gratifié lui-même de la qualité de prêtre. » Il n'en partageait pas moins, d'ailleurs, les superstitions les plus grossières des indigènes. Caméron s'empressa de lui faire connaître le motif de son voyage et son désir de gagner le lac Sankora. La réponse d'Alvez donna le coup de grâce à ses dernières espérances.

— N'allez pas là, lui dit-il, vous n'en reviendriez jamais. Je suis le plus honnête homme du monde et n'ai jamais trompé personne. Croyez-moi et vous vous en trouverez bien.

Alvez, l'honnête homme, disait vrai, peut-être pour la première fois de sa vie. Mata Yafa, chef de l'Ulunda qu'il fallait traverser, vivait dans un état de guerre continuelle avec tous ceux qu'il rencontrait sur son territoire. Le dernier blanc qui s'y était aventuré avait été retenu en esclavage, pour apprendre aux indigènes l'art de faire la guerre ; il était mort durant sa captivité. Il y avait une autre route, il est vrai, plus sûre et plus directe ; mais elle n'était praticable que pendant la saison sèche. Cette fois les illusions n'étaient plus possibles ; il fallait se résigner. Peut-être le commandant Caméron conçut-il dès lors le projet que l'on peut considérer aujourd'hui comme décidé et qu'il ne tardera pas à mettre à exécution : celui de remonter le Congo, en s'adjoignant pour

cette expédition des indigènes de Zanzibar, qui, dans ce cas, se trouveraient stimulés par l'attrait du retour au pays natal.

Il s'agissait maintenant de gagner l'Atlantique. Dans son enthousiasme ardent aiguillonné par l'insuccès, l'infatigable explorateur avait peut-être un peu perdu de vue les lieues qui lui restaient à parcourir. Alvez, dont la caravane devait prendre la direction de la côte, lui offrit de le conduire à Loanda ou à Benguella, moyennant une rétribution qu'il recevrait au terme du voyage et qui serait proportionnée aux services qu'il aurait rendus. La compagnie d'Alvez et d'autres traitants Portugais, qui devaient se joindre à lui, paraissait plus que suspecte. Mais Caméron n'avait pas le choix. Il avait pris des renseignements à différentes sources; le pays qu'il fallait traverser lui était représenté comme le plus dangereux de l'Afrique, et la protection des hordes redoutées d'Alvez, comme la seule chance qui lui restât de gagner la côte.

Alvez cependant ne devait pas quitter Kilemba avant un mois. Il lui fallait attendre le retour de ses hommes, qui, sous la conduite de leur digne lieutenant Coimbra, marchaient à la suite de Kassongo, alors en tournée dans ses états pour prélever le tribut.

Dans ces tournées, le prince nègre avait l'habitude de s'entourer de marchands d'esclaves, qui, pareils à une sombre nuée de vautours, allaient, au premier mot d'ordre, s'abattre sur les villages, égorgeaient sans merci tout ceux qui tentaient de leur résister et emmenaient tout ce qui restait d'hommes, de femmes et d'enfants, pour les vendre comme des bêtes de somme. On conçoit que les tribus faibles et sans défense qui habitent l'Urua considèrent une visite de leur Souverain comme la plus effroyable calamité qui puisse fondre sur eux.

En attendant le retour de ces sinistres bandes, Caméron résolut d'explorer cette vaste province de l'Urua, dont plus d'une fois déjà on lui avait esquissé un si sombre tableau. Mais il fallait au préalable, en obtenir l'autorisation de Fumé a Kenna, la Sultane favorite de Kassongo, laquelle, en l'absence de son royal seigneur, tenait tout pouvoir entre ses mains. Elle reçut le voyageur avec le plus solennel apparat. Toutefois, la retenue imposée à sa haute dignité ne résista pas longtemps à l'inexprimable curiosité que lui inspirait l'homme blanc. La couleur de sa peau excitait surtout en elle un étonnement d'une hilarité qui paraissait n'avoir rien d'admiratif. Elle soumit son hôte à un interrogatoire des plus détaillés; puis, au milieu des éclats de rire de sa cour, elle

lui fit subir une infinité de vérifications qui, à la longue, auraient pu alarmer sérieusement la pudeur de l'Européen. En le congédiant, elle lui accorda, le plus courtoisement du monde, l'autorisation demandée et s'empressa même de lui donner des guides pour visiter ses états.

L'Urua est la plus vaste province que Caméron rencontra sur son passage. Elle s'étend depuis le 4e jusqu'au 10e degré au sud de l'Équateur, et depuis le Lumami à l'ouest, jusqu'au Tanganyika, à l'est. Tous les chefs de cette contrée sont tributaires de Kassongo. Un seul osa lui résister : Mshiri, chef de Katanga. D'anciennes relations avec les commerçants de la côte occidentale lui avaient appris à connaître les armes à feu. Il n'en fallait pas davantage pour tenir en respect le vaillant despote qui juge à propos de n'user ses balles que contre des populations inoffensives, ne connaissant d'autres défenses que la lance et la flèche. Le pays est divisé en un certain nombre de districts administrés, plus ou moins mal, par des « *Kilolo* » ou Gouverneurs. Quelques-uns héritent leurs fonctions de leurs pères. La plupart sont nommés par Kassongo, pour un terme de quatre ans, à l'expiration duquel leur mandat peut être renouvelé. Une honorable retraite est au bout de la carrière de celui qui, dans son administration, a su plaire à son souverain. Celui qui encourt sa disgrâce est aussitôt puni de la mutilation la plus barbare. Si sa faute n'est que légère, il est condamné à perdre un doigt, une oreille, une narine ou une lèvre; si l'offense est jugée grave, elle est punie par la perte du nez, des yeux ou des mains.

La hiérarchie des castes, chez les Warua, est sévèrement délimitée. Il en coûterait au moins une oreille à celui qui s'aviserait de s'asseoir en présence d'un supérieur.

A deux jours de marche au nord de Kilemba se trouve le lac Morhya, dont la population aquatique, en quelque sorte, mérite une mention toute spéciale. Elle occupe, au beau milieu du lac, trois petits villages, dont les habitations, bâties sur pilotis, s'étalent à la surface transparente des eaux, d'une façon à la fois pittoresque et fantastique. Ces sauvages indigènes, souverains et indépendants sur leur territoire lacustre, n'admettent la visite d'aucun étranger. Ils n'abordent au rivage que pour mener paître leurs chèvres. Caméron eût beau épuiser toutes les ressources de sa diplomatie pour se mettre en relations avec eux; à son approche, ils sautèrent dans leurs canots et disparurent en un clin-d'œil.

On les voit nager au loin comme des canards, allant d'une hutte à l'autre, bien que le lac soit peuplé d'énormes serpents dont les morsures passent pour mortelles. Notre voyageur aurait voulu visiter un autre grand lac situé au sud-est de Kilemba, le lac Kassali; mais il ne parvint pas à surmonter l'inexorable opposition des magiciens de la contrée. « Si l'homme blanc, disaient-ils, arrive jusqu'à nous, les eaux du lac se déssècheront; ou bien, tous les poissons qu'il renferme seront morts demain. » Le chef du rivage attendait l'explorateur. Devant cet arrêt terrible des oracles, il s'empressa de lui envoyer des messagers pour lui apprendre qu'il ne pouvait le recevoir. Toute insistance fut inutile. Caméron fut obligé de retourner sur ses pas et de regagner la capitale de l'Urua.

La religion, en Afrique, se divise en deux grandes formes, que l'on pourrait délimiter en traçant une ligne oblique depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'à Zanzibar. Le nord appartient à l'Islamisme. Cependant les tribus descendues des hautes vallées de l'Abyssinie n'ont accepté le Coran que sous le joug du vainqueur. Celle des Maréas et des Bogos ont conservé, jusqu'aujourd'hui, leurs mœurs primitives opposées à la polygamie et aux licences du monde musulman. Les Gallas du Sud professent la croyance à un être immatériel et souverain, Waka, créateur de toutes choses, élevé au-dessus des nuages et qui, comme l'immensité de la voûte des cieux, est l'idéal de la grandeur, de l'infini et de la puissance. Au midi règne un grossier mélange de fétichisme et d'idolâtrie; les idoles, proprement dites, ne sont cependant guère connues sur la côte orientale. Les indigènes n'y adorent que les esprits méchants, qu'ils placent dans les corps des serpents, dans les sources, les rivières et les bords des lacs. Dans l'Urua, chaque village a ses temples, et chaque temple ses idoles. Elles personnifient toujours quelque génie malfaisant. Les misérables populations de l'Afrique centrale ont vu trop de souffrances tomber sur eux et autour d'eux, pour ne pas croire que le mal seul gouverne le monde. Elles n'ont aucune idée d'un Dieu bon et juste, providence des faibles, punissant les méchants et récompensant les bons. C'est à la colère divine que s'adressent leurs prières; leurs offrandes demandent à détourner les présages néfastes qui grondent sur leurs têtes comme une menace éternelle. Tous les Warua portent autour du cou des amulettes ou de petites idoles. Mais leur divinité suprême, celle à qui ils reconnaissent toute puissance, pour le

bien comme pour le mal, c'est une idole, appelée Kungwé a Banza, qui, dit-on, représente le fondateur de la famille de Kassongo. Son temple est placé au milieu d'une jungle impénétrable dont l'accès est gardé par un grand nombre de prêtres, chargés en même temps de recueillir les offrandes des tremblants adorateurs de la divinité. Mais il ne leur est pas donné de contempler la face sacrée du dieu ; ce privilége n'appartient qu'à l'épouse du Kungwé a Banza, car, quoique dieu des dieux, il ne dédaigne pas de s'unir à une mortelle : il a pour femme la sœur du prince régnant. A part cette royale prêtresse, Kassongo seul est admis, dans quelques circonstances exceptionnellement graves, à conférer avec son redoutable ancêtre.

Le pays a aussi ses oracles. Ce sont les magiciens, dont l'effronterie monstrueuse et la foi qu'elle inspire sont une des plaies les plus profondes de l'Afrique. La plupart sont ventriloques et d'une adresse remarquable. Ils vont de village en village, portant de petites idoles, dont ils prétendent tirer les secrets de l'avenir. Interrogée, en effet, par leurs trop crédules clients, l'idole ne tarde pas à répondre, à la profonde terreur des assistants. On devine d'où vient la réponse. En exploitant, tour à tour, les espérances et les craintes de ses dupes, le magicien ne tarde pas à se créer une existence aisée; mais le jour des revers est impitoyable. Si un prince ou quelqu'un de sa famille tombe malade, malheur à celui qui est soupçonné ou accusé par un rival d'en être la cause. A moins qu'il ne prenne la fuite, ou qu'il ne parvienne à tourner le flot populaire contre son accusateur, il est saisi, attaché à un poteau, et brûlé à petit feu, jusqu'à ce qu'il avoue son crime. Alors on entasse les brandons sur lui et son agonie est promptement terminée. « Chaque fois, dit Caméron, qu'un magicien est convaincu d'avoir agi contre la santé ou la fortune d'un chef, sa famille tout entière est détruite avec lui, afin de prévenir chez ses membres toute idée de vengeance contre l'auteur du supplice. »

Il est assez inutile d'observer que la religion des Warua a sur leurs mœurs une influence absolument négative. La moralité des indigènes est calquée d'ailleurs sur celle de Kassongo, dont notre voyageur allait, enfin, faire la connaissance. Le 21 janvier 1875, la fusillade, les tambours et les acclamations annoncèrent le retour du monarque dans son palais; quelques heures après, l'homme blanc était admis à lui présenter ses hommages. La *musumba*, ou

enclos royal, était sévèrement gardée par un grand nombre de sentinelles, ayant pour consigne de ne laisser approcher aucun indiscret. A l'entrée se trouvait un imposant « majordome, » vêtu d'une peau de léopard et portant à la main un énorme bâton de bois noueux. Il arrêtait chaque visiteur et, avant de le laisser passer, l'examinait des pieds à la tête plus minutieusement que ne ferait un douanier russe. Arrivé dans la royale enceinte, Caméron chercha vainement des yeux celui qui pouvait répondre à l'idée qu'il s'était faite du farouche autocrate ; mais, bientôt, la foule des esclaves s'écartant pour lui livrer passage, il l'aperçut debout, à l'entrée de sa tente. C'était un homme d'une grande taille, jeune encore et robuste. Il était vêtu d'une jaquette de laine rayée, rouge et jaune, et garnie de peaux de singe. Son auguste front portait, en guise de couronne, un grand mouchoir rouge qui semblait n'avoir jamais reçu l'injure de l'eau ni du savon. Sur ses traits se lisaient la satiété et l'orgueil, en même temps qu'un raffinement cruel et une sensualité animale. Kassongo, qui se croit le plus grand prince de la terre, reçut le voyageur avec tout le faste et la solennité qu'il put déployer, pour donner une haute idée de sa cour.

— Vous m'excuserez, dit-il à Caméron, auprès de votre souverain, de ne pas aller lui faire visite. Il y a malheureusement entre nous le Tanganyika dont je n'oserais jamais entreprendre la traversée.

Caméron salua, en soulignant son salut d'un sourire de courtoisie et de remerciement. Il ne voulait pas blesser inutilement la vanité du grand roi, en lui apprenant que le Tanganyika n'était qu'une goutte d'eau à côté des mers qui le séparaient de l'Angleterre. Kassongo s'empressa cependant d'ajouter qu'à l'avenir les Anglais auraient à lui payer le tribut. — Je me contenterai, dit-il, de fusils, de canons, de vaisseaux de guerre et d'une centaine d'hommes pour apprendre à mon peuple à manier tout cela. Tout en réprimant une furieuse envie de rire, notre voyageur n'eut pas de peine à le faire descendre de ses illusions en lui faisant observer qu'il devait bien se douter un peu que les peuples qui fabriquaient de telles merveilles n'étaient pas de ceux dont on fait des tributaires. Il acheva de le convaincre en lui apprenant que ses compatriotes avaient des navires grands comme une île entière et pouvant loger pendant plusieurs mois plus de mille hommes armés de fusils. L'orgueil de Kassongo ne lui permit pas de

témoigner la moindre émotion; mais tout à coup une secrète pensée le fit tressaillir. Il était incontestablement le premier souverain du premier peuple du monde. Mais alors, qu'était ce pays merveilleux dont lui parlait le voyageur? Ce ne pouvait être évidemment qu'une région céleste, et le voyageur lui-même était un esprit envoyé vers lui pour rendre hommage à sa toute-puissance ici-bas. C'est dans cette opinion fort accommodée à sa vanité qu'il congédia le visiteur, en ayant soin de le faire escorter jusque chez lui par l'effroyable vacarme du premier orchestre de la cour. Kassongo est possesseur d'un harem où le monde musulman pourrait se convaincre qu'il lui reste bien des choses à apprendre. « La sultane favorite et les quatre ou cinq femmes qui la suivent en dignité sont de sang royal : ce sont les sœurs et les cousines-germaines du monarque. Le reste de ses femmes est pris parmi ses belles-mères, ses tantes, ses nièces, et, ce qui est plus horrible à dire, ses propres enfants. » Le roi de l'Urua est plus habile que tous les sultans du monde, pour exclure les hommes de son sérail. « Si l'une de ses femmes vient à mettre au monde un enfant du *sexe masculin*, aussitôt la mère et l'enfant sont impitoyablement jetés à la porte. » Ce monstrueux gynécée ne suffit pas cependant aux appétits du noir potentat. Quand il voyage, toutes les femmes qui se présentent sur son chemin lui appartiennent, prétend-il, de droit. Mais il faut lui reconnaître dans ses débauches un heureux sentiment de prévoyance paternelle. Dès qu'il apprend qu'une de ses victimes est accouchée d'un fils, aussitôt il lui envoie une peau de singe. D'aucuns pourraient croire que c'est un acte de reconnaissance. Ce n'est qu'un insigne précieux, qui donne à l'enfant devenu grand « le droit de voler tout ce qui lui plaît, à quiconque n'est pas de sang royal. »

A force de s'arroger un droit illimité sur la personne et les biens de ses sujets, il n'est pas surprenant que Kassongo ait fini par se prendre pour un dieu. Tout le monde, dans l'Urua, lui rend les honneurs divins, et c'est une conviction profonde chez les Warua, qu'il n'a pas besoin comme les autres hommes de boire ni de manger pour vivre. Toutefois il ne dissimule pas sa profonde estime pour la bonne chère; mais s'il mange, c'est uniquement parce qu'il y trouve du plaisir et non pas pour satisfaire un besoin de sa nature. On ne dit pas s'il pourrait aussi se passer de sommeil. Dans tous les cas, il dort beaucoup; et il est d'avis que pour bercer les songes d'un dieu, il faut une couche digne d'un dieu.

« Un certain nombre de femmes placées sur les mains et les genoux lui servent de lit; d'autres couchées par terre forment un tapis tout à l'entour. » Qu'on me dise, si on le peut, ce qui fait frémir le plus; qu'il y aît des êtres capables de concevoir des atrocités aussi monstrueuses ou qu'il y ait des créatures humaines capables de les subir. Tout cela n'est rien cependant en comparaison des cruautés inouïes qui accompagnent les funérailles des rois d'Urua. Si les faits n'étaient affirmés par les témoins les plus dignes de foi, l'esprit se refuserait à y croire. Quand Bambarré, le père de Kassongo, eut cessé de vivre, rapporte Caméron, on commença par détourner le cours d'une rivière, et par creuser dans son lit une fosse énorme dont le fond fut recouvert par cent femmes au moins, jetées pêle-mêle et vivantes. A l'extrémité de l'horrible tombeau, l'une d'elles fut placée sur les mains et les genoux. Sur son dos on assit le cadavre orné de ses perles et de ses trésors et soutenu de chaque côté par une autre femme; une quatrième enfin fut étendue à ses pieds : c'était la seconde parmi les favorites du despote. La terre recouvrit alors les victimes, qui toutes, à l'exception de la dernière qui a le privilége d'être tuée d'un coup de lance, furent ensevelies vivantes avec le mort. Après cette cérémonie barbare, commença l'affreuse libation offerte aux mânes de Bambarré. Quarante à cinquante esclaves furent égorgés sur la fosse, et leur sang, recueilli par les féroces exécuteurs, arrosa le sol du sépulcre. La rivière put ensuite reprendre son cours. »

Kassongo, disait-on, avait hérité de toutes les qualités de son auguste père : il avait l'esprit d'un coquin joint à la férocité d'une bête fauve. Les gens d'Alvez et des autres chasseurs d'esclaves qui étaient revenus à la suite de leur souverain avaient été formés à son école et semblaient avoir beaucoup profité des leçons de leur maître. Ce fut dans la compagnie de ces insignes brigands que notre voyageur eut à poursuivre sa route.

Il se remit en marche le 21 février, pour se rendre au pays de Bihé, où se trouvaient établis les trafiquants Portugais. Comme il devait s'y attendre, il eut bientôt à subir le spectacle des scènes les plus sauvages et les plus navrantes que l'on puisse imaginer. Les gens d'Alvez tombaient indistinctement sur tous les villages qui leur paraissaient sans défense, pillant, ravageant, brûlant, égorgeant tous les malheureux qu'ils ne pouvaient emmener comme esclaves. Ce fut en vain que Caméron éleva la voix

contre ces excès de barbarie féroce, avec toute l'énergie que lui inspirait le désespoir de son impuissance à les prévenir. Kassongo, lui répondaient les farouches bandits, leur avait permis de prendre sur son territoire tout ce qui leur plairait. C'est à peine s'il parvenait à se tenir lui-même à l'abri de leurs violences et de leurs injures. En quittant Kilemba, la caravane comptait 700 hommes ; avant d'avoir atteint la frontière méridionale de l'Urua, ils avaient fait plus de 1,500 esclaves, dont le plus grand nombre était des femmes.

« Pour capturer ces misérables, il avait fallu exterminer par le fer et le feu au moins cinq à six fois leur nombre. » Quel spectacle que cette morne et lugubre procession, poussée par le fouet et le bâton comme un troupeau de bétail qu'on mène au marché ! Les femmes étaient liées les unes aux autres par groupes de dix-huit à vingt. Leurs pieds étaient ensanglantés, leurs membres déchirés de coups et de blessures, leurs reins meurtris par la corde qui les enchaînait et avait fini par pénétrer dans les chairs. Leur visage n'avait plus d'autre expression que celle d'une résignation effrayante ; de cette résignation qui ressemble à l'indifférence, comme la mort ressemble au sommeil. Malgré la faim, les fatigues et les souffrances, elles étaient chargées comme des bêtes de somme, ployant sous le poids du butin fait par leurs maîtres barbares. Plusieurs étaient enceintes ; la plupart portaient sur le dos, et accroché dans quelque lambeau mal ajusté, le fruit de leurs entrailles. Plus d'un de ces petits êtres infortunés était mort depuis longtemps d'inanition, sans que sa malheureuse mère, pressée, harcelée, fouettée, ait pu s'en apercevoir. Il n'y avait pour les misérables créatures ni repos à leurs fatigues ni trêve à leurs souffrances. Arrivées aux lieux de campement, elles étaient condamnées à chercher de l'eau, à préparer les aliments, à construire les huttes, à rassembler de quoi faire du feu. Mais on ne les détachait pas. Pour aller cueillir une branche d'arbre ou puiser une cruche d'eau à la rivière, il fallait que la chaîne humaine tout entière se mît en marche. La chute d'une seule femme entraînait souvent celle de toutes les autres. Mais le bâton était toujours là pour les relever ; toutefois, lorsqu'il devenait évident qu'une malheureuse ne pouvait pas se traîner plus loin, lorsque ses chutes renouvelées à tous moments retardaient trop la marche de la caravane, alors, enfin, on la détachait de la chaîne : mais c'était pour l'achever et ne laisser sur la route qu'un cadavre agité par la mort.

La piste d'Alvez était marquée par ces jalons effroyables. « Il est impossible, dit Caméron, de s'imaginer les atrocités commises en Afrique par des hommes qui revendiquent le nom de chrétien et s'abritent sous le drapeau portugais. Les Arabes, à côté d'eux, sont des anges de douceur. » Nous savons néanmoins ce qu'écrivait Livingstone au sujet de ces Arabes peu de jours avant sa mort. « Quand j'ai essayé, dit-il, de rendre compte de la traite dans l'Afrique orientale, j'ai dû rester très-loin de la vérité, de peur d'être taxé d'exagération ; mais, en conscience, aucune exagération n'est possible. »

Nous ne suivrons pas les voyageurs, à côté de cette danse de la mort, à travers les districts de l'Ulunda, de Lovalé et de Kibokwé. Caméron lui-même fit tout ce qu'il put pour se tenir le plus possible à l'écart de ses guides maudits, et surtout des sinistres exploits qui signalaient leur passage. Il eût été cependant téméraire de se tenir trop éloigné de la caravane ; car, dans les profondeurs des forêts vierges, qui couvrent presque tout le pays d'Ulunda, se cachent des embuscades d'hommes armés qui guettent au passage ceux qui se tiennent isolés, s'en emparent, les tuent et les mangent. Les villages de l'Ulunda sont chétifs et peu nombreux ; ceux de Lovalé, au contraire, semblent riches et largement construits. Devant le prestige des fortifications qui les entourent et surtout des armes à feu qui les protègent, tous les braves de Bihé se trouvèrent tout à coup transformés par la plus complète des métamorphoses. « Ils étaient doux comme des agneaux, se pliant à tous les caprices avec une bassesse d'âme qui n'avait d'égale que leur inexprimable lâcheté. »

Quelque éprouvé qu'il soit, le pays de l'Ulunda et de Lovalé est peut-être un de ceux de l'Afrique qui se prêtent le mieux aux développements du commerce et de la civilisation. Au sud-est de Sona-Bazh on aperçoit les montagnes boisées qui bordent les rives du Zambèse. Du nord descendent de nombreux affluents du Congo. Pendant la saison des pluies, les deux fleuves confondent leurs eaux dans les plaines marécageuses du lac Dilolo et établissent entre eux une communication qu'un canal de trente à cinquante kilomètres à travers un terrain facile et plat rendrait définitive. De Quilimane à l'embouchure du Congo, de l'océan Indien à l'Atlantique, on pourrait donc, à peu de frais, ouvrir le continent africain à la navigation et au commerce européens. Il suffirait de franchir les rapides de la côte par des portages, que des *tramways* rem-

placeraient bientôt, et d'établir au delà de petits *steamers* en acier, comme ceux employés actuellement avec le plus grand succès par la station de Livingstonia sur le lac Nyassa. Une entreprise du même genre pourrait s'appliquer à la rivière la Kwanza qui traverse le territoire de Bihé. Déjà les bâtiments à vapeur de la compagnie « La Kwanza » interceptent à leur profit le commerce entre la côte et les chutes de Dondo. Amener la navigation sur le cours supérieur de la rivière, serait appeler l'émigration, le travail et la production dans des régions aujourd'hui désolées et stériles; ce serait ouvrir à l'Europe les inépuisables ressources que renferment ces contrées, et les fermer du même coup au trafic des esclaves.

Alvez et les autres trafiquants qui l'avaient suivi s'arrêtèrent à Kagnombé, la capitale de Bihé. Caméron éprouva un véritable sentiment de délivrance en se voyant débarrassé de leur compagnie. Les caravanes qu'il rencontra cependant au sortir de la ville ne lui rappelèrent que trop celle qu'il venait de quitter. C'étaient encore des traitants de Bihé, revenant des marchés de Bailunda. La plupart étaient ivres, querelleurs et méchants. On devine le soulagement et la joie du voyageur en se sentant approcher des possessions portugaises. Les marchands qu'il y trouva, hâtons-nous de le dire, n'offraient aucun point de ressemblance avec les soi-disant Portugais qu'il avait rencontrés à l'intérieur du pays. Leurs stations étaient au contraire des écoles d'ordre, d'activité et de travail et exerçaient sur les indigènes une influence véritablement civilisatrice. Caméron y reçut l'hospitalité la plus cordiale et la plus désintéressée.

Mais il lui restait à faire la plus pénible étape de son voyage. A mesure qu'il approchait de la côte, les obstacles et les difficultés s'accumulaient sous ses pas. Ses provisions et ses ressources étaient totalement épuisées. Pour obtenir des vivres, ses gens avaient vendu les derniers lambeaux de leurs costumes d'hommes à demi-civilisés ; lui-même n'avait plus d'autres vêtements que ceux qu'il portait sur le corps. Les pluies de novembre tombaient toujours comme des torrents ; la caravane campait sous la tempête et dans la boue. Souvent les hommes ne parvenaient même pas à trouver quelques branches de bois pour réchauffer leurs membres engourdis. Presqu'au terme de son chemin, le voyageur allait se voir abandonné de son escorte abattue par les privations, les souffrances et les maladies. Les désertions augmen-

taient chaque jour ; il fallait prendre un parti décisif. Caméron résolut alors de s'adjoindre deux ou trois hommes d'un courage éprouvé et de gagner à marches forcées Benguella d'où il enverrait promptement du secours au reste de ses hommes. Il s'éloigna rapidement, mais à mesure qu'il approchait des hautes montagnes de la côte, le paysage devenait si enchanteur et si pittoresque que, malgré son extrême détresse, il ne put s'empêcher de s'arrêter plus d'une fois. Il fallait se hâter pourtant, bien que la route ne s'y prêtât guère. « Au delà de la rivière la Kutato, dit-il, nous nous trouvions sur une île entrecoupée de rapides et de torrents bondissant du sommet des rochers. Au premier abord, le passage semblait infranchissable ; mais bientôt nous nous aperçûmes qu'il y avait moyen de sauter d'une pointe rocheuse à l'autre et de passer les rapides sur des planches étroites, en se maintenant en équilibre au moyen d'une corde munie de grappins et accrochée d'un bord à l'autre. » Au fond de l'abîme grondait le fleuve bondissant avec la rapidité d'une cataracte. Un faux pas, un faux mouvement et l'intrépide explorateur allait se briser contre les rochers d'en bas, rouler jusqu'au fond du gouffre et disparaître dans le courant. Enfin, le 21 novembre, il arriva en vue d'une vaste forteresse carrée se détachant au loin d'un groupe de bâtiments d'aspect à moitié civilisé.

Dire l'émotion de notre voyageur serait impossible. C'était Katombella, c'était la côte, le salut, le triomphe. Il était temps. Le scorbut venait de l'atteindre cruellement; il souffrait dans tout le corps de douleurs atroces ; sa langue était complétement paralysée, le sang s'échappait de sa bouche. Un ancien officier de la marine française, M. Cauchoix, qui s'était établi sur la côte comme négociant, le reçut à demi-mourant.

Il s'empressa de l'installer dans sa maison et de lui prodiguer tous les soins avec cette générosité et ce dévouement dont les Français savent si bien trouver le secret dans leur cœur. L'enthousiasme du but atteint, peut-être plus que toute autre chose, aida le malade à recouvrer promptement la santé. Peu de jours après il était à Benguella, le terme de son voyage, à 2,953 milles de Zanzibar.

Le commandant Caméron a accompli son immense voyage avec l'érudition d'un savant, l'intrépidité d'un soldat et le dévouement d'un apôtre. Son nom sera inscrit désormais à côté de ceux des plus vaillants champions de la science et de l'humanité, et les acclama-

tions, dont Londres et Paris retentissent encore, ne sont qu'un faible écho de la reconnaissance que lui a vouée le monde savant. On peut évaluer la superficie totale du continent africain à 28 millions de kilomètres carrés, dont 12 à peine étaient connus au commencement de ce siècle. Aujourd'hui, il n'en reste plus que cinq millions à reconnaître, savoir : trois dans la région équatoriale qui s'étend du Tanganyika à l'Atlantique ; un et demi dans la région située à l'est et au nord-est du Victoria Nyanza, et enfin, un demi dans l'Afrique centrale. Poussé par la soif d'investigation qui lui est propre, notre siècle ne s'achèvera pas sans avoir terminé la reconnaissance de l'Afrique entière. L'exploration du commandant Caméron a hâté ce progrès.

Mais là n'est pas son mérite le plus important. Au-dessus des sciences géographiques, il y a l'intérêt social d'une innombrable population de nègres voués à l'ignorance, à l'oppression, à l'infamie, véritablement assis à l'ombre de la mort et dévorés par cette plaie qui chaque jour s'étend davantage : la traite des noirs. Voilà le point hideux sur lequel le commandant Caméron est venu répandre une nouvelle mais sinistre lumière. C'est un compte terrible que les nations européennes, élevées dans la civilisation chrétienne et si admirablement armées pour la propager dans le monde, auront à rendre un jour à l'histoire, pour avoir refusé, pendant des siècles, à des centaines de millions de créatures humaines, la simple protection que notre sensibilité ne refuse pas aux animaux ! Il y a plus de 50 ans pourtant que les puissances de l'Europe, assemblées à Vienne et à Vérone, ont solennellement proclamé leur volonté formelle de mettre un terme au trafic des esclaves, de frapper jusque dans ses derniers retranchements ce fléau « qui trop longtemps a désolé l'Afrique, dégradé l'Europe et affligé l'humanité ; » mais l'odieux trafic demeure aussi florissant que jamais. C'est qu'il faut plus que des mots et des proclamations pour régénérer une terre qui forme la quatrième partie du monde : il faut de grandes œuvres, de grands cœurs et de grands sacrifices.

Ce qu'ont pu faire les traités, l'expérience ne l'a que trop démontré. Le Portugal, par sa *Carta de Lei* du 29 avril 1875, a aboli la traite dans toutes ses possessions. Des Portugais, indignes de leur nationalité, n'en continuent pas moins à déjouer les généreux efforts de leur pays, en abritant leur commerce sous le pavillon arabe, de sorte que, si le navire est pris, le Sultan en porte

seul toute la honte. Zanzibar a consenti le traité auquel s'est attaché le nom si sympathique de sir Bartle Frère ; mais il n'accorde aux *Croiseurs* de la marine anglaise que le droit d'arrêter les navires qui transportent des esclaves *pour être vendus*. Quel est le capitaine, pris en délit, qui ait jamais manqué d'affirmer que les esclaves qu'il transportait n'étaient pas destinés au commerce?

Les pays qui profitent le plus de la traite, ceux sur lesquels pèse la principale responsabilité de l'état actuel de l'Afrique, sont la Turquie, l'Égypte, la Perse, Tunis, le Maroc et Madagascar. Aucun des souverains de ces contrées n'a refusé de consentir des traités qui suppriment les marchés d'esclaves dans leurs états. Ils ont fermé les marchés publics, mais la contrebande a commencé aussitôt avec la complicité à peine dissimulée des autorités locales et rien n'a été changé. Il faut savoir d'ailleurs le confesser virilement: l'Europe, depuis 30 ans, a témoigné assez d'apathie et d'indifférence, pour permettre aux nations orientales de croire que tout ce qu'on leur demandait, c'était de ne pas pratiquer ouvertement la traite, mais non pas de s'en abstenir. Ce qu'il faudrait, c'est que des lois positives cessassent de regarder des êtres humains comme une propriété ; c'est que leur achat et leur vente devînt un crime capital et fût puni des peines les plus sévères ; c'est que les puissances au besoin, pour laisser moins de place à l'impunité des coupables, se fassent en cette matière une délégation mutuelle de leur juridiction répressive. Si les traitants avaient la conviction que leurs victimes peuvent être délivrées de leurs chaînes et qu'ils s'exposent eux-même à être jetés en prison, c'en serait fait bientôt du trafic des esclaves. Tant que les traités n'auront pas produit ce résultat, leur puissance sera dérisoire.

Mais les conventions diplomatiques, quelles qu'elles soient, n'atteignent pas la traite à l'intérieur du continent, et c'est là qu'elle se concentre, à mesure qu'elle est plus surveillée sur la côte. C'est sur le théâtre de ses ravages qu'il faut combattre avant tout la chasse à l'homme. « Le commerce régulier, dit Caméron, peut seul ouvrir l'Afrique, et la civilisation n'y peut pénétrer qu'à sa suite. » Ce vaste continent, en effet, est d'une richesse qui n'a pas de rivale au monde. Soumis à toutes les variétés des climats équinoxiaux, il renferme des sources intarissables de tous les produits des contrées tropicales, que nous allons chercher à grands frais aux Antilles, aux Indes et aux États-Unis du Sud. Ses ressources minérales sont à peine entrevues aujourd'hui; mais on

sait pourtant qu'elles sont riches en charbon, en soufre, en fer, en plomb, en cuivre, en or, en diamants et en émeraudes. Il n'est pas de branche de l'industrie ni du commerce qui ne puisse trouver à y jeter des racines profondes dans un sol d'une inépuisable fécondité. Révéler aux noirs les trésors qu'ils possèdent, les échanger contre les produits de nos manufactures, procurer au travail libre une large rémunération, offrir aux traitants l'appât d'un bénéfice plus facile et plus sûr, ce serait évidemment enlever à la chasse du gibier humain son premier prétexte et lui porter en fait un coup fatal. Ce serait aussi, et comme par surcroît, ouvrir à l'industrie européenne, si menacée aujourd'hui, les débouchés nouveaux que les crises économiques du moment rendent si nécessaires.

Mais l'Afrique, dit-on, est une presqu'île inaccessible et perdue au milieu de l'Océan. Ce vain prétexte n'a que trop longtemps servi à dissimuler l'insouciance. La centième partie des efforts consacrés à la conquête des Indes suffirait pour ouvrir le continent africain dans toutes les directions ; car il possède un réseau navigable unique dans l'univers entier. Pris de la côte, il est vrai, tous les grands fleuves se précipitent dans la mer à travers une succession de cataractes et de rapides ; mais les courageux efforts tentés dans le Nord par le colonel Gordon, récemment nommé par le Khédive gouverneur général du Soudan, et dans le Midi par le lieutenant Young, chef de l'expédition anglaise à Livingstonia, ont suffisamment démontré que ces obstacles n'étaient pas insurmontables. Il résulte, en effet, du rapport fait par ce dernier au Cap devant la Chambre de commerce, que de petits *steamers* construits de façon à pouvoir être démontés et transportés au delà des rapides, (aucune partie, la chaudière exceptée, ne pesant plus d'une demi-tonne)peuvent facilement remonter les rivières en tout temps.

M. Roger Price a démontré que d'autres routes pouvaient être tracées par terre, et que le travail des bœufs, peut-être même des éléphants qui abondent dans le pays, pouvait devenir un auxiliaire puissant de locomotion et de transport. « Les philanthropiques efforts de Sa Majesté le roi des Belges, écrit Caméron, et spécialement l'établissement de stations reliées entre elles par des moyens réguliers de communication, ne peuvent manquer de contribuer largement à ouvrir le continent. » Les nègres sont instinctivement portés à se grouper dans tout endroit où ils se sentent à

l'abri des attaques de leurs ennemis. Ils se transforment avec une facilité étonnante, au gré de celui qui sait les manier.

Leur intelligence est avide de s'instruire ; leur robuste travail ne demande qu'à produire ; il leur suffirait d'un peu de protection et d'encouragement pour prendre rang parmi les premiers producteurs du monde. L'influence des stations européennes et l'avenir qui les attend sont indiqués d'avance par les résultats obtenus dans des conditions moins favorables par la mission française de Bagamoyo, par les établissements d'un grand nombre de Portugais sur la côte occidentale et surtout par la station anglaise de Livingstonia. « Bien que nous eussions reçu l'ordre, dit le lieutenant Young, de ne pas intervenir dans le trafic des esclaves, celui-ci n'en a pas moins subi un échec sérieux. Autrefois il ne passait pas moins de 10,000 esclaves par an à l'extrémité méridionale du lac ; mais l'année dernière, le nombre de ceux envoyés à la côte par cette voie n'a pas atteint le chiffre de 38. »

Ce résultat est éloquent. Mais il ne faut pas cependant se faire illusion. La navigation, le commerce, les stations, sont des auxiliaires inappréciables ; ils ne sont pas le remède de la traite : seuls, ils ne l'aboliront pas. Il y a plus d'un demi-siècle que les économistes, débattant les lois qui règlent l'échange des richesses, ont établi que presque toujours l'offre est créée par la demande, et, par la plus étrange des inconséquences, toutes les fois que l'attention de l'Europe s'est portée sur la traite des nègres, qui pendant si longtemps a été l'entreprise la plus lucrative de l'Afrique, elle ne s'est jamais attachée qu'à l'offre sans se soucier de la demande. Or, l'esclavage, qui fait de l'homme une propriété, fait du trafic des êtres humains une question purement commerciale et régie par les lois du commerce. La traite ne tombera donc que lorsqu'elle aura été coupée jusque dans sa racine, qui est l'esclavage.

Tant qu'il y aura des acheteurs disposés à donner de 750 à 1,250 francs pour un nègre, il y aura des vendeurs prêts à leur en fournir. L'Islamisme est la source première et la plus féconde de la servitude humaine et des crimes qui la produisent ; et il ne faut pas être grand prophète pour prévoir qu'elle n'aura pas disparu complétement tant que l'influence du Coran ne sera pas annihilée d'un bout du monde à l'autre. Si la pitié ne suffit pas cependant pour inspirer les Musulmans, ils devraient au moins obéir à leur intérêt.

Dans tous les pays, l'esclavage en déshorant le travail écarte des champs les hommes libres : témoin les belles contrées de

l'Égypte qui, malgré leurs richesses naturelles, ne valent guère mieux que des jachères incultes; cette institution maudite ruine les peuples, non moins qu'elle ne dégrade la famille: elle stérilise les unions, elle affaiblit la race, et la dépopulation prenant tous les jours des proportions plus effroyables, c'est au plus inhumain des forfaits qu'elle s'adresse pour combler les vides. De là l'importation des femmes et les prix toujours de plus en plus élevés qu'en donnent les acquéreurs. Voilà le fléau qui déchire l'Afrique depuis trois cents ans et, d'après les calculs d'un scrupuleux écrivain français, lui a arraché des entrailles plus de 50 millions d'existences humaines, pour la plus grande gloire des harem d'Orient! Et voilà aussi la situation devant laquelle l'Europe est restée jusqu'ici inactive, insouciante, presqu'indifférente. Il serait injuste pourtant de faire peser cette lourde responsabilité sur les gouvernements seuls.

Les peuples aussi ont bien des reproches à se faire. Trop longtemps ils ont cru que la traite n'était qu'une histoire faite à plaisir, pour effrayer les imaginations.

Quand les peuples se passionnent pour le bien, les gouvernements agissent; et quand les nations orientales seront convaincues que l'Europe prend à la suppression de l'esclavage un intérêt direct, réel, elles agiront à leur tour.

Espérons, dit Caméron, que la race anglo-saxonne ne se laissera devancer par aucune autre. A elle appartient l'honneur d'arracher l'Afrique à la misère et à la dégradation qui sont son partage. Ce cri d'un noble cœur fait honneur à son pays. Mais, dans la croisade pacifique de la civilisation africaine, il y a place pour tous les peuples, pour tous les grands cœurs et pour tous les génies. L'œuvre est immense, et il faut qu'elle s'emplisse de sacrifices. L'Angleterre a su conquérir depuis quelques années le titre de terre classique des grandes entreprises scientifiques et civilisatrices; et ce n'est pas à elle qu'il faut rappeler que noblesse oblige. L'Allemagne ne manquera pas d'émulation: son passé répond de l'avenir. Le Portugal, qui possède tous les ports par où devra passer le commerce de l'Afrique centrale, la patrie de cette phalange intrépide de navigateurs qui ont illustré leur pays au XVIme siècle et qui nous ont laissé plus de la moitié de nos connaissances actuelles sur le continent africain, ne désertera pas le poste d'honneur qui lui est indiqué: les persévérants efforts de son souverain pour abolir l'esclavage en sont garants. Un rôle

important est aussi réservé à la Hollande, dont les enfants ont fondé les deux états libres d'Oranje-Staat et du Transvaal.

La France a placé à la tête de son comité un nom qui vaut plus qu'une promesse : celui de M. Ferdinand de Lesseps. La Russie s'est engagée dans une voie qu'elle n'abandonnera pas. Enfin le Danemark, l'Autriche, la Saxe et la Suède, tous les pays de l'Europe en un mot, se sont solennellement engagés à unir leurs efforts et leurs ressources pour faire triompher les droits de la justice, de l'humanité et le christianisme au sein des ténèbres, de la honte et de la barbarie. La Belgique, tout le fait présager, ne se contentera pas d'être « le quartier-général de ce grand mouvement civilisateur. » Elle saura rivaliser avec les autres nations par l'étendue de ses sacrifices, par la constance de son zèle à servir et à propager l'œuvre. Ce sera aussi l'éternelle gloire de son auguste souverain d'avoir su, au milieu du bruit des armes et des menaces de guerre, attacher son nom à l'une des plus nobles entreprises du XIXme siècle.

Le 1 juin 1877. JULES DE BORCHGRAVE.

L'HISTOIRE VRAIE DU CONCILE DU VATICAN[1].

IV

Nous l'avons vu, le chapitre additionnel, relatif à l'infaillibilité du chef de l'Église, fut distribué au Concile le 7 mars et l'impression et la distribution des amendements proposés par les Évêques sur le *schema* de la primauté et de l'infaillibilité du Pontife romain eurent lieu dans les derniers jours du mois d'avril. Ce *schema* comprenait une introduction et quatre chapitres, dont le premier se rapportait à l'institution de la primauté dans la personne de Saint-Pierre, le second à la perpétuité de la primauté dans les successeurs de l'apôtre, le troisième à la nature et aux caractères de la primauté, et le quatrième à l'infaillibilité attachée à ce magistère suprême.

La discussion générale sur ce *schema* fut ouverte le 13 mai par un rapport de la Commission de la Foi. Elle occupa quatorze sessions, et dura depuis le 14 mai jusqu'au 3 juin. Ce long espace de temps ayant laissé à toutes les opinions le loisir de se produire, il devenait évident que la discussion générale du sujet était épuisé. Et en effet, aucun nouvel argument ne venait plus alimenter les débats; mais les arguments connus étaient répétés à satiété. La discussion générale avait anticipé sur la discussion spéciale des chapitres; on avait entendu soixante-quatre orateurs et cent autres s'étaient fait inscrire. Aussi, comme le Concile allait se livrer à cinq discussions spéciales, pendant chacune desquelles chacun de ses sept cents membres pouvait prendre la parole à son gré, en d'autres termes, attendu que chacun des pères avait la faculté de parler cinq fois sur le *schema*, il était manifeste que la continuation de la discussion générale n'amènerait qu'un seul résultat : le gaspillage d'un temps précieux. Chacun des cent Évêques inscrits conservait le droit de parler cinq fois avant la clôture définitive des débats, c'est-à-dire, de se faire entendre sur l'introduction et sur les quatre chapitres. En outre, les six

(1) Voyez *Revue Générale* : avril, p. 504 ; mai, p. 779; juin, p. 959.

cents autres pères du Concile jouissaient du même privilége. Mais, en toutes choses humaines, il est nécessaire de respecter en définitive les limites tracées par le sens commun. D'après le règlement du Concile, ou, pour employer une expression parlementaire, d'après le règlement de la Chambre, dix évêques avaient le droit d'exiger, par une motion collective adressée aux présidents, non pas la clôture de la discussion, mais l'exercice de la faculté réservée à chaque membre de notre législature individuellement, c'est-à-dire, de faire décider par un vote du Concile, soit la continuation des débats, soit leur clôture. Une motion fut donc faite dans ce sens par cent ou cent cinquante Évêques, et l'assemblée vota, à une immense majorité, la clôture de la discussion générale.

C'est alors que commencèrent les discussions spéciales. L'introduction et les deux premiers chapitres ne pouvaient pas donner lieu à un bien long échange d'opinions. Sept membres prirent la parole sur l'introduction, cinq sur le premier chapitre et trois seulement sur le deuxième. Le 9 juin commencèrent les débats sur le troisième chapitre : trente-deux orateurs y prirent la parole. L'introduction, le premier, le second et le troisième chapitre furent ensuite renvoyés ensemble à la commission de la Foi, avec les amendements déposés. Le 15 juin s'ouvrit la discussion sur le quatrième chapitre, c'est-à-dire sur l'infaillibilité. Elle absorba onze sessions pendant lesquelles cinquante-sept pères prirent la parole. Personne ne demandant plus à parler, la clôture fut prononcée, et le chapitre fut renvoyé à la commission, avec les amendements auxquels il avait donné lieu. Cette discussion absorba à peu près sept semaines, du 14 mai au 4 juillet. L'introduction et les quatre chapitres firent ensuite l'objet d'un rapport, et ils furent adoptés presque à l'unanimité. Le troisième chapitre avait reçu soixante-douze amendements dont les rapports furent présentés le 5 juillet. Un grand nombre d'entre eux furent adoptés; beaucoup subirent deux et même trois remaniements, jusqu'à ce que finalement on renvoyât une seconde fois le chapitre tout entier, sous sa forme modifiée, à la commission, pour subir une révision ultérieure. Le 11 juillet, le Concile entendit la lecture du rapport d'ensemble sur le quatrième chapitre, relatif à l'infaillibilité, lequel avait provoqué quatre-vingt seize amendements. L'initiative de divers membres y avait ajouté un titre nouveau et trois nouveaux paragraphes. Le 13 juillet, le troisième et le quatrième chapitre furent votés à une forte majorité. Le *schema*

complet fut alors réimprimé et distribué de rechef au Concile. On procéda ensuite au vote final. Des six cent et un pères qui y prirent part, 451 répondirent *placet*, ou *oui*; 88 *non placet* ou *non*; 62 *placet juxta modum* ou *oui* sauf modification. Les amendements qui suivirent ce vote et qui s'élevèrent à 163, furent, selon l'usage, envoyés à la commission. Celle-ci les examina et déposa son rapport le 16 juillet. Plusieurs d'entre eux furent adoptés avec deux amendements proposés par la commission elle-même. Tout le projet réimprimé et distribué à nouveau fut itérativement soumis au vote et adopté.

Dans cette même Congrégation générale, le Cardinal Président donna lecture de la protestation suivante :

Très-révérends Pères,

Depuis le moment où le Saint-Synode du Vatican a été ouvert avec l'aide de Dieu, une guerre acharnée a éclaté contre lui. Dans le but de diminuer sa vénérable autorité parmi les fidèles et, s'il est possible, de la détruire de fond en comble, un grand nombre d'écrivains rivalisent de dénigrement, d'outrages et d'infâmes calomnies dans les attaques qu'ils dirigent contre cette assemblée. Ces détracteurs ne se recrutent pas seulement parmi les hétérodoxes et les ennemis déclarés de la croix de Jésus-Christ, mais encore dans les rangs de ceux qui se donnent pour les enfants de l'Église catholique et, ce qui est plus déplorable, parmi les ministres consacrés de celle-ci.

Tout le monde connaît les calomnies infâmes amoncelées, à propos du Concile, dans des journaux publics de toutes les langues et dans des pamphlets sans nom d'auteurs publiés partout et furtivement distribués. Il est donc superflu d'en faire l'énumération. Mais au nombre des écrits anonymes de ce genre, il en est surtout deux, publiés en français sous le titre de *Ce qui se passe au Concile* et *La dernière heure du Concile*, qui, pour l'art avec lequel leurs auteurs manient la calomnie, et pour le degré de licence auquel peut atteindre la détraction, ont la palme sur tous les autres. Car, non contents d'attaquer la dignité, de contester la pleine liberté du Concile, à l'aide des plus basses faussetés, et de nier les droits du Saint-Siége, ces écrits lancent, contre l'auguste personne de notre Saint-Père, les plus mortels outrages. C'est pourquoi nous soussignés, jaloux de remplir dignement nos fonctions, et ne voulant pas qu'un plus long silence de notre part puisse être interprété d'une façon perverse par des hommes de mauvaise volonté, nous considérons comme de notre devoir d'élever la voix et de venir devant vous tous, très-révérends pères, protester et déclarer que tout ce qui a été avancé dans les journaux et les pamphlets en question est absolument faux et calomnieux, soit que ces mensonges s'attaquent à la vénération due à notre Saint-Père et au Saint-Siége, soit qu'ils aient pour but de déshonorer ce Saint Synode, ou qu'ils cherchent à démontrer le prétendu manque de cette liberté légitime dont jouissent tous ses membres.

De la Salle Conciliaire, le 16 juillet 1870.

PHILIPPE, Cardinal de Angelis, *Président*.
ANTONIN, Cardinal de Luca.
ANDRÉ, Cardinal Bizzari.
ALOYS, Cardinal Bilio.
ANNIBAL, Cardinal Capalti.

L'histoire enregistrera-t-elle les noms de ceux qui ont prêté la main aux ouvrages censurés ci-dessus ? Je ne saurais le dire ; mais je me félicite de ce qu'il n'entre pas dans ma tâche de les révéler. Durant huit mois, le Concile a été entouré d'un nuage de publications qui affectaient toutes les formes, depuis celle du pamphlet jusqu'à celle de l'article de journal. Toutes étaient suffisamment près de la vérité pour en imposer aux gens du monde, toutes assez contraires à la vérité pour être calomnieusement mensongères. Nul ne fut épargné. Le principal torrent des fausses interprétations fut lâché sur le chef auguste de l'Église et se répandit sur tous ceux qui l'entouraient, en proportion de leur plus ou moins de proximité de la personne du Saint-Père. Non-seulement des actes qui jamais n'avaient été posés, des paroles qui jamais n'avaient été prononcées, mais encore des motifs qui jamais n'étaient entrés dans la pensée de personne furent imputés aux membres de la majorité qui avaient préféré la vérité à la popularité. Comparée à la multitude de ses détracteurs, la majorité du Concile fut une minorité; pendant huit mois on l'attaqua sous toutes les formes de l'opposition. Mais les membres de la majorité furent soutenus par ce double appui : la conscience que la tradition ininterrompue de la révélation divine était confiée à leurs mains, et la certitude que les sympathies de l'Église Catholique dans le monde entier les environnaient de toutes parts. Aussi gardèrent-ils le silence jusqu'à ce que le conflit se fût apaisé et que l'œuvre fût achevée. L'acte final du Concile occupa la quatre-vingt-cinquième Congrégation Générale. Restait encore à procéder à un seul acte : la quatrième Session Publique.

Les chaleurs de l'été commençaient à affecter la santé des membres du Concile. La maladie avait contraint plusieurs d'entre les Évêques à rentrer dans leurs diocèses ; plusieurs, tout en continuant à séjourner à Rome, étaient incapables d'assister aux sessions; quelques-uns étaient morts. La grande majorité exprima en conséquence le désir que la quatrième Session Publique eût lieu sans délai. A ces motifs venait se joindre l'attente où se trouvait chacun, à cette époque, d'une guerre entre la France et la Prusse. Pendant la soirée du 17, cinquante-cinq Évêques signèrent une déclaration annonçant leur intention de ne pas paraître à la Session Publique. C'est le jeudi, 18 juillet, que devait avoir lieu cette Session. Elle fut tenue avec le cérémonial d'usage, Pie IX présidant en personne. Après la messe solennelle, les Saintes-Écritures

furent placées ouvertes sur le lutrin, en face du grand autel, et le *Veni Creator* fut chanté comme de coutume. L'Évêque de Fabriano donna, du haut de l' *Ambo*, lecture du Décret *de Romano Pontifice*, et le sous-secrétaire, procédant au vote, fit l'appel nominal des membres du Concile. Chacun, à l'appel de son nom, ôta sa mitre, se leva de son siége et vota. Il y avait 535 pères présents : de ceux-ci, 533 votèrent *placet*; 2 seulement répondirent *non placet*. Les scrutateurs et le secrétaire du Concile ayant compté les suffrages, ils s'approchèrent du trône et déclarèrent que tous les pères présents, à l'exception de deux seulement, avaient voté pour le décret. Le Souverain Pontife confirma alors le décret dans les termes usuels. Il adressa ensuite quelques paroles au Concile, priant pour que les quelques membres qui, dans ces temps d'agitation, avaient été d'un autre avis, fussent, dans des jours plus calmes, réunis à la grande majorité de leurs frères, afin de combattre avec eux en faveur de la vérité. Voici un passage de cette allocution :

Grande est l'autorité qui réside dans le Souverain Pontife; mais cette autorité ne détruit pas, elle construit; elle n'opprime point, elle maintient ; et, très-souvent, elle a à prendre la défense des droits de nos frères les Évêques. Si quelques-uns n'ont pas partagé avec nous cette opinion, puissent-ils reconnaître qu'ils ont jugé dans l'agitation ! Puissent-ils avoir présent à l'esprit que le Seigneur n'est pas dans la tempête (3 Rois XIX, 11)! Qu'ils se rappellent aussi que, il y a quelques années, ils ont soutenu l'opinion contraire et ont abondé avec nous dans la même croyance, affirmée aujourd'hui par cette très-auguste assemblée ; car alors ils jugeaient par « un temps serein ». Deux convictions opposées peuvent-elles subsister l'une à côté de l'autre, dans le même jugement ? Évidemment non. C'est pourquoi nous prions Dieu, qui seul peut faire de grandes choses, d'éclairer leur esprit et leur cœur, afin que tous reviennent dans le sein de leur père, l'indigne Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, qui les aime et qui désire être un avec eux et leur rester attaché par les liens de la charité, pour combattre avec eux les combats du Seigneur; afin que nos ennemis ne parviennent pas à nous tourner en dérision, mais que ceux-ci soient au contraire saisis d'effroi et, qu'à la longue, ils déposent les armes de la lutte en présence de la Vérité, et afin que tous disent avec St.-Augustin : « Tu m'as appelé dans ton admirable lumière et, regarde, je vois. »

Après cette allocution, l'assemblée entonna le *Te Deum* et la bénédiction pontificale termina la quatrième Session Publique du Concile du Vatican, en même temps qu'elle mit fin à un conflit qui, pendant des siècles, avait troublé la paix de l'Église. Lors du premier scrutin qui précéda la Session Publique, 601 pères avaient pris part au vote : 451 s'étaient prononcés en faveur de l'adoption du décret; 88 l'avaient rejeté et 62 avaient répondu

placet juxta modum, en d'autres termes, adopté conditionnellement le décret. Au sein de la quatrième Session Publique, 535 membres répondirent à l'appel nominal : 55 pères, dont la présence eût porté le nombre des votants à 590, s'étaient absentés. Onze étaient absents pour des motifs inconnus; mais, comme quelques jours auparavant les membres avaient reçu l'autorisation de quitter Rome, il était possible qu'ils eussent entrepris déjà leur voyage de retour. Dans la majorité de 533 étaient compris 52 de ceux qui avaient voté *juxta modum* ou conditionnellement, dans la dernière congrégation. Ceci porterait les 451 de ce jour-là au nombre de 503. Aussi 30 des membres absents de la congrégation étaient-ils revenus afin de voter à la dernière Session Publique. Les deux Évêques qui se prononcèrent contre le décret lors du vote solennel se soumirent immédiatement : ils firent, séance tenante, leur profession de foi, aussitôt que Pie IX eût confirmé la décision du Concile. Leur vote d'opposition est une preuve péremptoire de la liberté dont jouissaient, au même titre qu'eux, les 55 pères qui avaient quitté Rome; mais, d'un autre côté, leur prompte soumission démontre au monde que cette opposition était dirigée non contre la vérité de la doctrine, mais contre l'opportunité de sa définition.

Un journal anglais qui, pendant toute la durée du Concile, s'épuisa dans des railleries et des dénigrements hebdomadaires à l'adresse du Concile et de tous ses actes, a décrit la scène finale en ces termes : « Il paraît que la cérémonie (du 18 juillet), prise comme cérémonie, a été un fiasco complet ». Pendant huit mois le Concile avait eu cure d'autre chose que de cérémonies. Quoi qu'il en soit, un autre témoin parle un langage tout différent :

Les *placets* des pères luttaient avec l'ouragan, au milieu du grondement du tonnerre et de la lueur des éclairs éclatant à toutes les fenêtres et illuminant le dôme et toutes les coupoles de St.-Pierre. *Placet*, s'écriait ou Son Éminence ou Sa Grandeur, et, en guise de réponse, la foudre élevait sa voix terrible et les éclairs venaient sillonner le baldaquin et embraser toutes les parties de la salle conciliaire. Ceci dura sans interruption pendant une heure et demie, jusqu'à ce que chacun des pères présents eût répondu à l'appel de son nom. *Jamais je n'ai assisté à une scène plus grandiose et d'un effet plus saisissant.* Si tous les décorateurs et tous les machinistes de Rome avaient mis en commun leur art de mise en scène, ils n'auraient rien pu imaginer qui approchât de la solennelle grandeur de cette tempête, et jamais ceux qui en furent témoins n'oublieront la promulgation du premier dogme de l'Église (1).

D'autres critiques ont distinctement entendu dans cet orage la

(1) Correspondance du *Times* cité dans le *Vatican*, 5 août 1870.

voix de l'indignation divine contre la définition. Ceux-là ont oublié le Sinaï et le Décalogue.

Après avoir terminé l'exposé des actes du Concile, il est nécessaire de faire quelques pas en arrière et de prendre note des événements qui se produisirent en dehors de l'Assemblée. Nous avons vu déjà quelle activité le gouvernement de Bavière déploya, dès le printemps de 1869, dans le but d'organiser, avant la réunion du Concile, une pression collective de tous les cabinets européens sur le Saint-Siége, et d'empêcher même cette réunion. A peine le Concile eût-il été ouvert, que la même politique fut poursuivie par certains diplomates accrédités à Rome. Ils se mirent en communication intime et constante avec tous les membres de l'opposition du Concile. Plusieurs d'entre eux obtinrent chacun des *schemata*, dès que ceux-ci furent distribués aux Évêques. Notons, en passant, que ce fait prouve la violation du secret imposé à tous les membres du Concile et implique, de la part de ceux qui s'en rendirent coupables un crime de parjure bien caractérisé. Il convient cependant de faire ici une seule exception. L'ambassadeur d'une grande puissance catholique repoussa toutes les offres qui lui furent faites de lui procurer les *schemata*, et lorsque, vers la fin du Concile, il désira recevoir quelque document particulier, il s'adressa ouvertement au Secrétaire de l'assemblée. Celui-ci s'empressa de les remettre au diplomate étranger, en lui donnant l'assurance que tout ce qu'il pourrait souhaiter serait sans retard confié à sa discrétion. Les *schemata* subrepticement détournés furent aussitôt publiés dans la *Gazette d'Augsbourg*. L'un des moins scrupuleux parmi les agents de cette espèce s'exprime en ces termes :

Insensiblement les gouvernements se sont engagés vis-à-vis du Concile dans un rôle des plus ridicules. D'abord des rodomontades, puis un embarras mélangé de menaces absolument vides de sens, et maintenant l'aveu que le moment propice est passé et que la *Curie* domine la situation. Si la science allemande n'avait pas sauvegardé sa position ; si elle n'avait pas été capable de former une solide opposition contre le Concile, en contradiction même avec sa propre volonté ; si elle n'avait pas maintenue vivante cette opposition, et si Dieu, Notre Seigneur, n'avait pas mis la stupidité et l'ignorance du côté de la *Curie* et de la majorité, les gouvernements seraient devenus la risée du monde entier. Le Prince de Hohenlohe est, en effet, le seul diplomate qui possède des vues profondes en ces matières, et il a été considéré peu à peu comme faisant partie de la minorité (1).

(1) *Journal* de Friederich, p. 202.

Tant de vanité emphatique peut se passer de commentaires et ne mérite pas qu'on la censure. Elle prouve néanmoins, aux yeux de tous, un point essentiel : c'est que les Évêques de la « minorité » ont été poursuivis et harcelés par certains hommes d'un bas esprit, dont les uns étaient prêtres et les autres laïques, mais qui tous s'étaient donné rendez-vous à Rome pour conspirer et intriguer contre le Concile. On les connaissait parfaitement ; on notait leurs paroles et leurs actes ; mais, comme on ne les craignait pas, on les laissait faire. Le 20 février, le comte Daru, Ministre des Affaires Étrangères à Paris, avait envoyé au Cardinal Antonelli une dépêche dans le but d'empêcher la définition. La réponse qui y fut faite, le 19 mars, établit que la notion de l'incompatibilité entre l'infaillibilité du Pape et l'obéissance civile des sujets est une chimère. Depuis l'avénement du Christianisme, les États n'ont cessé d'entretenir des relations pacifiques avec une Église infaillible. Jamais ils ne s'étaient inquiétés de savoir si l'infaillibilité réside dans le chef ou dans le corps, ou bien dans l'un et l'autre à la fois.

Pendant les huit mois que siégea le Concile, Rome fut remplie de rumeurs sur les intentions des gouvernements. On croyait que l'armée française serait rappelée de la Ville Eternelle et qu'on y laisserait entrer la révolution italienne. Des lettres apportaient de France la menace du retrait des troupes impériales. Lorsque ces nouvelles parvinrent à Pie IX, il dit à un Évêque anglais : « Est-ce qu'ils pensent que le Vicaire de Jésus-Christ, tout indigne qu'il soit, se laissera émouvoir par de pareilles intimidations ? » On renouvela la tentative d'organiser une action commune et décisive des cabinets sur le Concile, contrairement à l'attente de ses auteurs. Cette tentative eut pour effet de démontrer plus clairement que jamais que l'autorité suprême de l'Église, en tant que témoin et docteur de la chrétienté, était en jeu : aussi la nécessité d'une définition s'imposa-t-elle dès lors plus impérieusement encore à l'esprit de ceux qui avaient un instant hésité. Après ces faits, il n'y eut plus dans le Concile que des membres qui regardaient la définition comme inopportune et d'autres qui la considéraient comme nécessaire.

Nous avons pensé qu'il valait mieux réserver pour la fin de notre récit un sujet dont les adversaires de la foi catholique ont cherché à se prévaloir dans leur guerre contre l'Église : nous voulons parler de l'attitude prise par un certain nombre d'Évêques,

à l'égard des décrets et de l'action du Concile. Pomponio Leto, qui écrivit en qualité de leur ami et de leur partisan, leur a fait une grave injure. Son histoire prend les allures de l'histoire d'une opposition parlementaire. Certes le monde attribuait à ces prélats une attitude de ce genre ; mais ils étaient des Évêques catholiques et le monde fut désappointé. Le Concile du Vatican a été tenu sous l'empire de circonstances menaçantes et d'obstacles tels, que jamais Concile antérieur ne siégea au milieu de plus grands dangers extérieurs. Le monde a combattu tous les Conciles; toujours les pouvoirs civils leur ont fait une opposition soit ouverte soit secrète ; mais, jusqu'au Concile de Trente et y compris le Concile de Trente même, aucun Concile n'avait été, comme celui du Vatican, la cible passive et silencieuse contre laquelle s'exercèrent sans trêve les langues et les plumes du monde entier. Chaque jour de ces huit mois, la presse européenne déchargea contre le Pape et le Concile, dans tous les idiomes connus, l'artillerie de son ridicule, de ses sarcasmes et de ses falsifications. D'arguments solides, néant. Hélas! le monde se laisse plus facilement influencer par de ridicules diatribes que par de bonnes raisons. Les ravages exercés en France par l'esprit de dénigrement du siècle dernier resteront dans l'histoire comme un exemple terrible du mal mortel que peut faire ce méprisable agent de destruction. Mais un autre pouvoir plus noir encore était à l'œuvre. A peine l'Indiction du Concile eut-elle été publiée, que parut *Janus* : fidèle à son nom, à double face et à double langue, ce livre fourmille de plus de fausses accusations, qu'il n'en sortit jamais de plume catholique. Imprimé dans toutes les langues, avidement dévoré par tous ceux qui vivent hors de l'unité catholique, nul ouvrage n'a peut-être semé de plus de pierres d'achoppement la voie des hommes à la recherche de la vérité. L'odieux, la suspicion, les préventions jetés par ce pamphlet dans l'esprit de nos frères dissidents raviront à un grand nombre de ceux qui se trouvaient au seuil de la vérité la grâce qui est le souverain bien. Et cependant, bravant tous les vents contraires, le Concile du Vatican, plein de confiance dans son Divin Maître, lança le vaisseau de l'Église vers la haute mer. Huit mois entiers, il navigua sans se détourner de son chemin, insensible aux efforts de la tourmente. Mais tandis que le Concile restait inébranlable, certaines personnes n'eurent pas la même constance. Nous avons vu les gouvernements et la diplomatie engagés dans une conspiration active contre le Concile. *Janus* avait annoncé au monde ce

que le Concile allait faire, et les pouvoirs civils furent pressés par les mêmes mains et sollicités par les mêmes voix de s'opposer à ses actes et même, au besoin, d'empêcher sa réunion.

Quand donc, à l'issue du Concile, on raconta qu'un certain nombre d'Évêques s'étaient constitués en opposition, le monde et les journaux, les non-catholiques en dehors de l'unité de l'Église et quelques esprits mécontents et présomptueux dans l'Église elle-même s'imaginèrent que le Concile était divisé et que Rome serait facile à vaincre. A partir de ce moment, la presse regorgea de louanges à l'adresse des Évêques que l'on supposait faire partie de « l'opposition ». On ne parla plus d'eux qu'en accolant à leurs noms les épithètes les plus élogieuses : c'étaient des savants, des esprits éclairés, éloquents, nobles, virils, indépendants. La majorité devint un vil troupeau de flatteurs ignobles, grossiers, serviles, ignorants. Les Évêques de l'opposition eurent journellement la mortification de se voir porter aux nues pour des paroles et des actes auxquels ils n'avaient jamais pensé ; on les déshonora par les louanges dont on couvrit une conduite que, Évêques catholiques, ils avaient en horreur. Il ne leur était guère possible de se défendre et de s'expliquer sans violer le secret du Concile, et ils subirent le sort commun aux membres de Conseils privés et de Cabinets, qui est d'endurer aux dépens de leurs collègues, certaines approbations qui les déshonorent, et d'assister au travestissement de leur propre conduite, sans pouvoir se justifier à moins de faillir au devoir de leur intégrité. Cependant à la fin, les Évêques de Mayence et de Rottenburg se virent contraints de mettre à nu la duplicité de leurs admirateurs. (1) Ces considérations indis-

(1) Mgr Hefele et Mgr von Ketteler ont cru devoir publier une déclaration en réponse à des documents qui avaient paru dans la *Gazette d'Augsbourg*. « Nous ne pouvons ni parler de ce que contiennent les *schemata*, dit l'Évêque de Rottenburg, ni divulguer quoi que ce soit des paroles prononcées par les orateurs qui se sont fait entendre dans les Congrégations générales. Mais il est évident qu'il y a des gens, je ne dis pas des Évêques, mais des individus en relation avec le Concile, qui ne se laissent retenir ni par le devoir ni par la conscience..... Le mémoire d'un certain nombre d'Évêques allemands et autrichiens contre la définition de l'infaillibilité n'aurait pas dû être publié avant d'avoir été présenté au Saint-Père. Moi-même qui l'ai signé, je ne pouvais pas en posséder de copie. Et cependant qu'est-il arrivé ? Avant même que l'adresse fût remise au Vatican, elle a été imprimée dans ces journaux — je n'ai guère besoin de l'ajouter, à notre grand mécontentement — et jusqu'à ce jour nous ne savons pas qui s'est rendu coupable de l'indiscrétion . . . . . Il est probable que l'*auri sacra fames* n'est pas étrangère à ce méfait. L'Évêque de Mayence, lui aussi, protestait « contre la malhonnêteté systématique du correspondant

pensables protégeront un certain nombre d'Évêques catholiques contre les clameurs d'un monde qui les revendique pour ses serviteurs: elles établiront, une fois pour toutes, que les motifs,

de la *Gazette d'Augsbourg*. » « C'est une pure invention, fait-il remarquer, que de prétendre que les Évêques désignés dans ce journal ont déclaré que Dœllinger représente, quant à la substance de la question, l'opinion de la majorité des Évêques d'Allemagne. Et ceci », ajoute le prélat allemand, « n'est pas une erreur isolée, mais cela fait partie d'un système qui consiste dans la publication quotidienne de fausses nouvelles, avec la préméditation de tromper le public allemand . . . . . Il sera nécessaire un jour d'examiner, dans toute leur nudité et leur abjecte duplicité, les articles de la *Gazette d'Augsbourg*. Ils resteront comme un témoignage formidable de l'injustice dont des hommes de parti, affectant les dehors d'une éducation supérieure, se sont rendus coupables envers l'Église. » (*Vatican* du 4 mars 1870.)

« Il fut un temps où j'étais un disciple reconnaissant du chanoine Dœllinger et où je lui portais un respect sincère. Pendant plusieurs années, j'assistai à toutes ses leçons, à Munich. J'étais alors avec lui d'un même sentiment sur presque toutes les grandes questions d'histoire ecclésiastique. A une époque plus récente, en 1848, nous fûmes ensemble députés au Parlement allemand de Francfort. Même à cette date, où tous les grands problèmes de notre temps furent si fréquemment agités, je crois que j'étais d'accord avec lui dans toutes ses vues politiques. Je constate avec regret qu'il existe maintenant une opposition diamétrale entre les opinions du chanoine Dœllinger et les miennes sur l'essence de la question qui absorbe actuellement toute notre attention. Le chanoine Dœllinger a été publiquement désigné comme le collaborateur de l'auteur du libelle paru sous le nom de *Janus*, lequel est dirigé contre l'Église; et rien ne témoigne qu'il ait jusqu'à ce jour trouvé bon de déclarer, qu'en sa qualité de fils obéissant de l'Église catholique, il ne partage pas les opinions qui animent cette œuvre. Le livre de *Janus* est non-seulement dirigé contre l'infaillibilité du Pape, mais encore contre sa primauté, comme cette grande et divine institution, placée dans l'Église et à laquelle nous devons manifestement, grâce à son unité, les victoires remportées par l'Église sur tous ses adversaires, dans tous les temps. *Janus* est de plus un tissu d'innombrables falsifications historiques auquel on ne peut guère comparer que les *Lettres provinciales* de Pascal, pour ce qui est de la violation de la vérité. Et non-seulement le chanoine Dœllinger a négligé jusqu'à présent de désavouer toute coopération avec l'auteur de *Janus*, mais il est notoirement lui-même l'écrivain anonyme du livre intitulé *Considérations présentées aux Évêques du Concile sur la question de l'Infaillibilité du Pape*, un livre qui est, en un sens, beaucoup plus modéré que *Janus*, mais qui lui ressemble si parfaitement par le ton général des pensées et qui trahit des desseins si exactement idendiques, que le monde en a justement inféré la connexion la plus intime entre les auteurs de *Janus* et celui des *Considérations*.... Pour ce qui regarde ma personne et l'idée que je pourrais bien être un de ceux qui sont d'accord avec le Dr Dœllinger sur la substance des questions si gravement débattues en ce moment, je déclare formellement que rien ne saurait être moins vrai. Je suis d'accord seulement avec le Dœllinger dont les leçons remplirent jadis ses disciples d'amour et d'enthousiasme pour l'Église et le Saint-Siége apostolique; je n'ai *rien de commun* avec le Dœllinger que les ennemis de l'Église et du Saint-Siége apostolique écrasent aujourd'hui sous leurs louanges.

✠ Guillaume-Emmanuel, Baron de Ketteler, Évêque de Mayence.

Rome, 8 février 1870.

(Extr. du *Vatican*, 25 février 1870.)

la conduite et les intentions des Évêques qui s'opposèrent à la définition de l'infaillibilité doivent être jugés, non d'après les versions de certains journaux, de non-catholiques ou de faux frères, mais d'après leurs propres paroles et leurs propres actes.

Quant aux motifs de ceux qui opinèrent contre l'acte de la définition, nous avons déjà vu que les arguments militant pour et contre l'opportunité de la définition ont été graves et nombreux. Personne ne peut être juge sûr et compétent des arguments en faveur de la définition, s'il n'est en même temps capable de peser mûrement et en connaissance de cause les arguments produits contre cet acte. Ces raisons, nous les avons amplement énumérées dans le dernier chapitre ; il est donc inutile d'y revenir. Quant aux motifs qui déterminèrent les cinquante-cinq Evêques absents de la quatrième Session Publique, nous sommes obligés à les croire sur parole. Qui donc pourrait connaître leurs intentions, si ce n'est eux-mêmes? C'est pure plaisanterie, pour ne pas employer un terme plus fort, de la part de tiers, que de prétendre les connaître mieux. Ces évêques nous disent qu'ils considéraient comme intempestif, inopportun de faire une définition. La postérité préférera ajouter foi à leur déclaration ; elle répudiera celle de leurs détracteurs, qui sont du reste déjà oubliés ou récusés comme faux témoins. Ces quelques mots suffiront pour établir les motifs de leur abstention : il n'appartient à aucun homme, mais à Dieu seul, de les juger. Mais, lorsque nous pensons à ce qu'ils étaient, à ce que quelques-uns d'entre eux avaient fait et souffert au nom de la conscience, nous avons la confiance que l'histoire jalouse les protégera contre le souffle du monde et saura les défendre contre la médisance et de profanes louanges.

Mais parlons de leur conduite. Du moment que Pie IX eut annoncé son intention de réunir un Concile Œcuménique, non-seulement il engagea, mais il obligea ses conseillers, tant à Rome que dans d'autres pays, à lui déclarer, comme à Dieu lui-même, s'ils croyaient un Concile opportun, et à lui dire quelles questions il serait opportun de traiter au sein du Concile. Chacun fut donc ou opportuniste ou non-opportuniste, la seule question étant celle-ci : le Concile est-il opportun? Le Concile n'a pas été convoqué pour enregistrer des édits; il s'est assemblé dans le but de discuter. Toute discussion entre mortels signifie divergence d'opinions et suppose au moins deux opinions. Lorsque les *schemata* furent proposés au Concile, Pie IX déclara expressément aux Évêques que ces

projets n'étaient pas son œuvre, et qu'ils ne portaient aucunement le sceau de son autorité. Ils furent mis entre les mains du Concile pour être examinés, discutés, amendés, rejetés, voire même « enterrés », suivant l'expression de quelqu'un, si l'enterrement était reconnu nécessaire. Le Concile a joui d'une liberté de langage telle qu'un Évêque d'une des contrées les plus libres du monde a pu dire : « Notre Congrès ne possède pas une liberté de discussion plus grande que le Concile du Vatican ». Comment eut-il été en conséquence possible de reprocher à l'un ou l'autre Évêque d'user d'un droit que possédait le Concile tout entier? Les Évêques firent librement opposition à tout ce qu'ils jugeaient mériter opposition. Ainsi la première Constitution sur la Foi fut l'objet de nombreuses objections et d'amendements; elle fut totalement refaite quant à la forme, quoiqu'en doctrine elle restât absolument la même, et, mise aux voix, elle fut adoptée à l'unanimité de 667 votants, c'est-à-dire par les Évêques qui précédemment lui avaient fait de l'opposition. Le *schema* du Petit Catéchisme donna lieu à une résistance; de même le « règlement » du Concile. Ils furent amendés et combattus de nouveau. L'introduction du sujet de l'infaillibilité au sein du Concile rencontra de l'opposition. Le *schema* eut le même sort à chacune des phases de sa discussion, ou, comme nous dirions, à sa seconde lecture, en comité et article par article. Il fut renvoyé, remanié, mais sans satisfaire encore l'opposition. Dans chacune des phases de cette élaboration, ceux qui étaient d'une opinion contraire à l'opinion dominante firent usage de ce droit et de ce privilége, que l'on peut appeler innés dans un Concile et qu'on nomme constitutionnels dans une république, de s'opposer à tout ce qu'ils regardaient comme inopportun. En ceci ils agissaient en vertu et dans la limite des droits que possédaient tous les membres du Concile. L'exercice de ces droits était donc légitime en soi-même.

Mais, dira-t-on, ils usèrent de leur droit avec trop de rigueur et d'obstination, du moment qu'il était devenu évident ou qu'il leur était possible de voir qu'ils avaient contre eux une immense majorité du Concile. Il n'est pas du devoir de l'historien d'atténuer aucune faute; mais on doit avoir un plus grand soin encore de n'imputer trop facilement aucune faute à personne.

Il est impossible de le nier, le Concile — car on peut à juste titre appliquer cette dénomination à sa grande et compacte majorité — le Concile, dis-je, a jugé que le droit d'opposition a été exercé

avec trop de rigueur à l'égard de matières indifférentes par leur nature ou de peu d'importance; il a pensé qu'on a persévéré dans ce droit trop longtemps après qu'il était visiblement impossible de faire sortir de la lutte aucun résultat légitime. Le Concile vit ou crut voir que, passé certaine date, la prolongation indéfinie de la discussion n'aurait pour effet que de rendre la définition impossible, non à cause des arguments qui pourraient se produire et entraîner la conviction, non par la persuasion, mais par suite des accidents probables et des discours à perte de vue. L'examen de ce point nous conduirait de nouveau dans le domaine des intentions: nous l'abandonnons à une juridiction plus haute que celle de l'histoire.

Aujourd'hui que nous contemplons le Concile, après un intervalle de six ans remplis par d'étranges et affligeants événements, qui ont calmé et uni les esprits opposés entre eux pendant ses sessions, nous sommes mieux à même de peser et d'apprécier la conduite de ces prélats, dont les uns agirent séparément, les autres par suite d'un concert. Au surplus, la mémoire d'un grand nombre de ceux qui jouèrent un rôle principal dans ces événements prête une grande solennité à notre jugement. L'Archevêque de Paris était un homme d'une culture hors ligne et doué de facultés intellectuelles rares. La grâce enjouée de ses procédés envers ceux qui lui furent le plus opposés sut toujours enlever toute acuité au conflit dans lequel il était engagé avec eux. Nous ne pensions guère alors à la vision d'horreur au milieu de laquelle il ne tarda pas à être enveloppé, ni à la mort qui devait si tôt lui être infligée *in odium Christi*. L'héroïque refus de sauver ses jours, ce sacrifice qu'il fit dans l'intérêt d'autres vies l'ont élevé au rang glorieux de ceux qui ont mérité la couronne du martyre.

Tous ces malheurs facilitent la tâche de l'historien. En évoquant cette mémoire, il est juste aussi de rendre hommage à la noble intrépidité de l'Épiscopat allemand, à la tête duquel s'est placé l'Archevêque de Cologne. Les Évêques d'Allemagne ont acquis la dignité de Confesseurs du magistère suprême et infaillible du Siége de Pierre. Ils ont été les premiers à justifier le Concile du Vatican par leur courage. Nous pourrions continuer et énumérer les grands services publics rendus en France à l'Église par l'éloquence et l'énergie de plusieurs de ceux qui quittèrent le Concile avant le 18 juillet. Tous ces faits mis dans le plateau de la balance amèneront les historiens futurs à résumer le conflit auquel donna lieu la défini-

tion, dans des termes tels que ceux-ci : Depuis le dernier Concile Œcuménique, une question théologique de la nature la plus grave, relative à l'autorité doctrinale du chef de l'Église, et qui, par conséquent, touchait à toute sa juridiction, avait divisé certains esprits en France, et de même, partiellement en Allemagne et en Angleterre. Un Concile Œcuménique fut convoqué à Rome en 1869. Cinq cents Évêques avaient affirmé, dans les termes les plus explicites, en 1867, l'autorité doctrinale du chef de l'Église. La majorité de ces prélats désirait que le prochain Concile décidât toutes les questions relatives à cette doctrine et mît un terme à toutes les controverses sur cet objet. Ils exprimèrent, tant verbalement que par écrit, le vœu de saluer pareille définition. D'un autre côté, quelques-uns de ceux qui avaient participé aux actes de 1867, et qui avaient contribué à la composition de l'adresse, pensèrent que, par prudence, il valait mieux ne pas soumettre le sujet au Concile, mais que, s'il devait néanmoins être proposé aux délibérations, il faudrait l'écarter, au nom de la prudence.

Pendant plusieurs mois, avant la réunion du Concile, on fit des efforts des deux côtés, ouvertement et sans réserve, dans des documents publics, dans des lettres pastorales et dans des ouvrages théologiques, pour recommander ou pour empêcher la définition. Il n'y eut ni mystère ni intrigue d'aucune part. Nul n'avait besoin de pareils moyens : ils eussent d'ailleurs été plus nuisibles qu'utiles si on y avait recouru. Tout se fit au grand jour, aussi publiquement qu'une élection générale en Angleterre. D'aucun côté, nul acte inconnu ; mais de part et d'autre, des désirs et des intentions manifestes. C'est sous l'empire de ces circonstances que le Concile se réunit en décembre 1869. Immédiatement, ceux qui étaient pour et ceux qui étaient contre cette définition se formèrent en réunions. Il était naturel et légitime qu'ils conférassent ensemble et formassent entre eux une espèce de combinaison permanente. Il n'est pas d'histoire qui puisse établir avec certitude laquelle des deux opinions prit l'initiative de ces réunions ; leur formation eut lieu tout au plus à quelques jours de distance. Le nombre de ceux qui opinaient contre la définition était évalué à environ 120, d'après le nombre des signatures réunies par une de leurs pétitions. La première preuve du nombre de ceux qui désiraient la définition fut acquise d'une manière certaine au mois de février : il dépassait 450, car beaucoup de membres refusèrent de signer la pétition, tout en déclarant que, si la définition était proposée, ils

l'appuyeraient avec fermeté et constance. Nous pouvons désigner, à partir de ce moment, les deux opinions par les mots usuels de majorité et de minorité. Sans nul doute, il arriva et l'on sentit maintes fois de part et d'autre que certaines choses n'auraient pas dû être dites ou faites. Des Évêques sont des hommes et les hommes sont exposés à des infirmités; néanmoins tout fut conduit avec une sincérité parfaite et en plein jour. Ce fut une lutte courtoise de raison, d'arguments et de force légitime. Insensiblement la majorité s'accrut et la minorité se réduisit. Au vote final et solennel, 533 voix — c'est-à-dire 33 voix de plus que l'unanimité des 500 du Centenaire — adoptèrent la définition; 2 membres s'abstinrent et 55 ne prirent pas part au scrutin, portant ainsi à 57 le nombre des adversaires de ce décret. C'était tout ce qui restait des 120 pères supposés former la minorité primitive, mais dont l'opposition ne fut jamais virtuellement connue. La majorité, par conséquent, est à la minorité, comme dix est à un.

En présence de ces faits, point n'est besoin de chercher la piste d'intrigues et de cabales, pour se rendre compte de l'action et des résultats du Concile du Vatican. La discussion a été loyale, franche et sans mystère. Un dixième environ des membres du Concile essayèrent, à l'aide d'arguments, de la raison, de l'influence et des pouvoirs que leur donnait le règlement du Concile, de convaincre l'immense majorité de leurs frères, laquelle, moralement, était l'épiscopat de l'Église, et de les entraîner à leur suite. La majorité fut incapable de s'écarter de sa conviction : elle regardait, en effet, la définition, non-seulement comme hautement opportune, mais encore comme absolument indispensable pour le bien de l'Église, pour l'autorité de son chef et pour la certitude de sa doctrine. La majorité prévalut sur la minorité. Ce fut la loi universelle de la vie civilisée et des sociétés humaines qui gouverna le Concile du Vatican. La minorité n'a pas été frustrée, parce que la majorité refusa d'abdiquer en sa faveur. Qui donc peut voir un tort dans le fait du Concile, refusant de se soumettre au jugement ou à la volonté de ceux qui ne formaient qu'un dixième de ses membres? La seule récrimination qui puisse être faite reviendrait à se plaindre de ce qu'une majorité n'a pas voulu succomber sous une minorité. Mais pareille plainte serait-elle juste ou raisonnable?

Quelques adversaires du Concile du Vatican se sont faits les pourvoyeurs du monde et lui ont fourni un ample arsenal d'histoires de violence, de vociférations et de tumulte. On fait à l'un

d'eux surtout, un narrateur pseudonyme, Pomponio Leto, qui déclare lui-même n'avoir pas assisté au Concile et qui, par conséquent, ne pouvait parler que par ouï-dire, l'honneur de le citer comme un témoin oculaire. Il décrit en termes pittoresques la confusion des Cardinaux « qui tiraient leurs chapeaux rouges sur leurs yeux » (1). Les Cardinaux n'avaient aucun chapeau, ni rouge ni

(1) Des controversistes et des adversaires de l'Église catholique ont affirmé et soutenu, malgré des démentis réitérés, que le livre intitulé *Huit mois à Rome pendant le Concile du Vatican, par Pomponio Leto*, est l'œuvre du Cardinal Vitelleschi. Cette obstination dans la calomnie rend nécessaires quelques mots pour expliquer la chose.

Lors de sa publication en Italie, il y a quelques années, ce livre n'eut pas le moindre succès : mais, traduit en anglais, il tomba sur un sol préparé par *Janus* et par *Quirinus*. Le bruit se répandit aussitôt qu'on le croyait écrit par le Cardinal Vitelleschi; ensuite on alla jusqu'à dire que la chose était fort probable; puis on se hasarda à affirmer qu'elle était certaine; finalement on cita ce livre comme étant indubitablement l'œuvre du Cardinal. Mais on se garda bien d'en agir ainsi pendant sa vie; cette paternité ne lui fut attribuée qu'après sa mort. Le Pape Honorius avait été déclaré hérétique quarante ans après son décès; le Cardinal Vitelleschi passa pour être Pomponio Leto aussitôt qu'il fut devenu incapable de repousser l'accusation. L'espoir d'opposer un Cardinal à l'autre inspirait en effet des tentations trop puissantes pour que l'on pût y résister. Le *Times* fut le premier qui s'enhardit, mais avec précaution; le *Daily Telegraph* vint à la rescousse, mais avec moins de scrupules. Les frères du Cardinal Vitelleschi, informés de la souillure que l'on tentait de répandre sur la mémoire du prélat, écrivirent pour confondre l'imposture. On publia leurs lettres, mais avec des commentaires qui les représentaient comme évasives. Et la calomnie continua à faire son chemin. De nouveau, le 5 juillet 1876, le *Guardian* réédita l'invention en l'entourant de circonstances soi-disant probantes. Puis vint la *Saturday Review*. Ensuite, le *Contemporary* ne cessa de dire à tout moment : « Le Cardinal Vitelleschi écrit » — « le Cardinal Vitelleschi affirme » — « le Cardinal Vitelleschi nous apprend, » etc., comme si les deux Marchesi Vitelleschi, frères du Cardinal, n'avaient pas engagé leur honneur dans un démenti public. Enfin, la *Quarterly Review*, avec une impartialité qui n'a guère d'imitateurs, a inséré dans son premier numéro de cette année une rectification de cette erreur injurieuse. Tout ceci pourtant n'a pas empêché la *Saturday Review* de parler sans rougir, le 24 février 1877, du Cardinal Vitelleschi, comme ayant regardé les décrets de 1870 avec alarme et dégoût. Or, le Cardinal Vitelleschi a voté pour ces décrets le 18 juillet 1870. Faut-il s'étonner, après cela, que les deux frères Marchesi Vitelleschi aient écrit, dans leur légitime indignation, la lettre suivante ?

« Rome, 8 janvier 1877.

« Je serais triste au delà de toute expression qu'il pût se trouver en Angleterre qui » que ce soit qui s'obstine à attribuer la paternité du livre intitulé « Pomponio Leto » » à mon regretté frère, le Cardinal Vitelleschi. A la fin du mois de juin 1876, » nous, ses frères, nous avons inséré dans un journal anglais une protestation pour » réfuter cette odieuse calomnie. Je vous prie néanmoins, si vous le jugez à propos, » de faire paraître dans quelques journaux anglais cette protestation réitérée, par » laquelle je repousse, tant en mon nom qu'au nom de mes frères, cette assertion » absolument mensongère. Et je déclare, en conscience et avec une entière certitude, » que le Cardinal Salvator Vitelleschi n'est, d'aucune manière que ce puisse être,

d'une autre couleur. Voilà donc le témoin oculaire convaincu d'invention. Mais ce n'est pas Pomponio Leto qui dit avoir vu cette scène; c'est là un enjolivement de ceux qui ont essayé de servir leur hostilité en ruinant la réputation et l'honneur du Cardinal Vitelleschi. En dépit des démentis catégoriques et réitérés des frères du prélat, Pomponio Leto reste, pour les besoins de la controverse, feu le Cardinal Vitelleschi. Cependant le Cardinal n'aurait certes pas parlé de chapeaux rouges. Ceci n'empêcha pas Pomponio Leto, qui était dans la Salle Concillaire au moment où les cardinaux tirèrent leurs chapeaux rouges par-dessus leurs yeux, d'être hors de la salle quand s'éleva ce grand tumulte, pendant lequel le Cardinal de Schwarzenberg aurait été transporté évanoui de l'*Ambo* jusqu'à son siége. Il a vu de l'extérieur, dit-il, les serviteurs se précipiter vers les portes du Concile en tremblant pour la vie de leurs maîtres. C'est avec ces friandises mélodramatiques et mensongères que l'on repaît et que l'on dupe ceux qui aiment à mal penser sur le compte du Concile du Vatican.

Heureusement l'histoire a d'autres témoins et elle peut se fier à eux. Des membres du Concile, qui ne se sont en tout absentés que cinq ou six fois durant les quatre-vingt-cinq sessions, ont déclaré que jamais n'a eu lieu aucune scène pareille à celles que, sur la foi de journaux italiens, décrit Pomponio Leto. Dans deux occasions seulement le calme et l'austérité ordinaires du Concile ont été en péril. Tout applaudissement était interdit pendant les sessions : il était défendu de manifester d'aucune manière ni approbation ni improbation. Le silence religieux au milieu duquel les membres parlaient contrastait singulièrement avec l'atmosphère qui règne dans d'autres assemblées publiques. On eût dit des prédicateurs dans une église. Seulement dans deux circonstances, l'orateur mit à une trop forte épreuve le sang-froid de son auditoire. On entendit alors certaines expressions d'une vigoureuse improbation et d'un blâme non équivoque. Il est vrai que la matière y prêtait malheureusement. Et cependant, il ne se produisit, au sein du Concile du Vatican, aucun incident comparable

« l'auteur du livre en question : ceux qui prétendent le contraire disent sciemment « et sans vergogne la chose qui n'est pas vraie, et ne peuvent agir de la sorte que dans « le but d'outrager l'Église dont feu mon frère fut toujours un membre sans reproche.

« Angelo Nobili Vitelleschi. »

Quant à la véritable paternité du livre signé Pomponio Leto, on a affirmé bien des choses. Ce libelle appartient à l'école anonyme des *Janus* et des *Quidnunc*, et paraît être l'œuvre de plus d'une main. Il trahit du reste une collaboration germano-anglaise.

à ceux qui, dans ce genre, signalèrent le Concile de Trente. Évidemment, un excès ne saurait en justifier un autre ; mais les événements prouvent que, lorsque des hommes délibèrent sur des matières d'une importance éternelle, ils sont plus exposés à se laisser emporter par des émotions profondes que lorsqu'ils ne s'occupent que de choses de ce bas-monde. Ainsi on dit que, lorsque les prélats de Trente entendirent un orateur dire que l'Archevêque de Salzbourg réclamait le droit de confirmer les élections des Évêques, l'assemblée aurait éclaté en un grand tumulte et que des voix s'écrièrent : « A la porte ! A la porte ! » D'autres auraient répété : « Sortez ! Sortez ! » Et d'autres encore : « Qu'il soit anathème ! » Un membre se serait tourné vers les interrupteurs et leur aurait répondu : « Soyez vous-mêmes anathèmes ! » Il se peut que l'on ait fait quelque bruit au Concile du Vatican ; mais certes ce bruit n'atteignit pas ce diapason-là. Il est permis de rappeler à ce propos certaine séance du 23 mars de cette année 1877, pendant laquelle la majesté des Communes d'Angleterre se compromit par des vociférations assourdissantes, précisément parce qu'une majorité refusait de se ranger à l'opinion d'une minorité.

Le proverbe « il n'y a pas de fumée sans feu » ne manque pas de vérité. Aussi tous ces contes et ces tragédies n'auraient guère pu être inventés si personne n'eût, par imprudence, troublé momentanément l'ordre, et si les perturbateurs n'avaient pas fait un peu plus de bruit qu'il n'était nécessaire pour témoigner de leur soudaine animation. Toujours est-il qu'en fait, certains journaux italiens sont, avec la *Gazette d'Augsbourg*, les auteurs principaux de ces audacieuses exagérations.

Une feuille italienne a donné tout au long ce fameux discours de l'Évêque Strossmayer, qui aurait été l'occasion de l'une de ces commotions homériques. Dans ce discours, on le fait apostropher par son nom, comme s'il était présent devant lui et comme son principal offenseur, un Évêque qui n'était pas présent du tout et qu'il ne pouvait, par conséquent, pas apostropher. Lorsque ce discours eut fait son tour d'Europe dans sa version polyglotte, l'Évêque Strossmayer le dénonça, dans un journal italien, comme étant l'œuvre d'un faussaire, et sa lettre de rectification a été réimprimée à satiété en Angleterre. Cela n'empêche pas le discours apocryphe d'être continuellement réédité à Glasgow et à Belfast, et répandu par la poste dans tout le Royaume-Uni, et probablement aussi dans tous les pays où se parle la langue anglaise.

Si nous sommes entrés dans tous ces détails, ce n'est ni pour montrer que le Concile du Vatican n'a jamais été troublé, ni pour faire croire que celui de Trente a donné lieu à des scènes irrévérencieuses, mais uniquement afin de faire voir qu'une tache sur le rochet d'un Évêque sera toujours plus visible que sur le manteau d'un laïque. Aussi, s'il arrive qu'un Évêque ou qu'un Concile d'Évêques perde un instant son sang-froid; si une ou deux fois en huit mois il s'élève, au milieu d'une assemblée épiscopale, quelque clameur du genre de celles qu'on entend presque toutes les semaines au Parlement d'Angleterre, le monde ne peut manquer de faire de cette faute légère un scandaleux vacarme, et de se tromper lui-même à l'aide de ses propres exagérations. Heureusement, on peut l'affirmer en toute sincérité, nul égarement d'esprit, nulle querelle ne troubla jamais la sérénité ni la charité des pères du Concile. Ils se combattirent dans un sentiment élevé de leur devoir, et ils se tinrent tête l'un à l'autre comme des hommes persuadés qu'ils sont chargés de choses sérieuses, et qui les font sérieusement. Si, pendant un moment, la discussion y fut vive, elle le fut aussi entre Paul et Barnabé. Si, le 18 juillet, ils furent séparés, cette séparation ne dura qu'un instant: car aujourd'hui ils sont redevenus d'un même esprit et d'un cœur unanime dans l'unité universelle de la foi infaillible.

Et maintenant, nous sommes arrivés à la fin de l'histoire du Concile. Il ne reste plus qu'à examiner la cause de tout le tumulte élevé autour du Concile, dans les gouvernements, dans la presse, et parmi les communautés non-catholiques du monde. Au sein du Concile et de l'Église, le mouvement de l'esprit humain fut profond, mais calme, et il ne tarda pas à faire place à la tranquillité, pareil à l'agitation d'une eau pure, dont le fond et la surface reprennent bientôt leur limpidité, et qui ne dépose ni vase ni sédiment.

HENRY EDWARD,

Cardinal-Archevêque de Westminster.

SOUVENIRS D'UN PÈLERINAGE A ROME

AU MOIS DE MAI 1877.

Un des faits les plus merveilleux de l'histoire du monde, même dans l'ordre naturel, est l'arrivée à Rome des apôtres St-Pierre et St-Paul, deux pauvres juifs, l'un marinier de profession, l'autre un faiseur de tentes. L'Empire était à l'apogée de sa puissance; l'humanité, courbée sous l'unité brutale d'une seule force politique, la volonté de César. Et ce César était Claude, l'époux de Messaline qu'il tua, puis de la veuve Agrippine qui l'empoisonna pour faire proclamer empereur son propre fils, Néron, qui à son tour assassina sa mère. Claude était ce que nous appellerions aujourd'hui un « homme politique éminent et sans préjugé »; c'était même un lettré de mérite. Quant à Néron, un « artiste », il était tellement populaire, que vingt ans après son suicide, les progressistes de l'Empire croyaient encore à sa réapparition sur le trône de Tibère. Dans leur cour, ces augustes coquins déployaient un faste plein de goût, et l'art antique, dont nos yeux étonnés rencontrent encore partout en Italie les restes surprenants, rayonnait en tous sens. Horace et Virgile venaient de mourir. Tacite et Juvénal n'avaient pas encore écrit. Les philosophes de ce temps avaient parcouru tout le cycle de la pensée humaine, si bien qu'on peut affirmer que les plus grands génies des temps modernes n'ont ajouté aucune connaissance positive nouvelle au dépôt que nous a légué cette sagesse antique. Un des plus illustres représentants de celle-ci, Sénèque, fut même le précepteur de Néron, et Burrhus, un autre sage, fut le conseiller de cet histrion couronné. Rome était la plus grande cité du monde, le centre d'une civilisation politique, artistique et littéraire, qui n'a pas été dépassée, si jamais elle a été égalée. Cette ville incomparable porte encore les traces vivantes de cette civilisation prodigieuse. Après avoir visité les musées du Vatican, de Latran et du Capitole, quand on se place sur le mont Esquilin, au pied des débris du palais de Néron, en face de la prison Mamertine, d'où Pierre et Paul partirent pour le martyre, et du Palatin

où se dressent encore les restes majestueux du palais des Césars, quand on a promené ses regards méditatifs sur la Rome antique, depuis le mausolée d'Auguste jusqu'au tombeau des Scipions, et, devant ces grandeurs déchues et naguères recouvertes d'une poussière séculaire épaisse de 15 ou 20 pieds, quand on récapitule silencieusement les principaux événements dont ces ruines colossales marquent l'enchaînement ou sont les derniers témoins muets, on reste pénétré d'une admiration mêlée d'effroi, car toute cette forêt de monuments fameux atteste à la fois la gloire du nom romain et une culture sociale à côté de laquelle la nôtre apparaît bien mesquine, si, par un effort d'abstraction, on la dépouille de sa force chrétienne. Simon, que ses frères appelaient aussi Céphas, qui veut dire *Pierre*, entra à Rome probablement par la porte d'Ostie et traversa sans doute le Forum pour se rendre au pied du mont Janicule au Transtevère dans la maison du juif Aquila. C'était au printemps de l'an 42. Humainement parlant, quelle folie d'audace de la part de ce pauvre marinier du lac de Génézareth, venant secouer la poussière de ses sandales devant le temple de Saturne et commençant dès ce jour ce que St-Paul appelle quelque part la « folie de la prédication (*Stultitiam prædicationis*)... scandale pour les juifs, démence pour les païens, » de cette prédication qui a « renversé la sagesse des sages et condamné la science des savants. » Un paysan juif, un rural, sans littérature, sans art, sans politique, arrive isolé, sans autre force que sa vocation sacrée, dans une ville matériellement aussi grande que Paris ou Londres, dans une capitale dont la splendeur était le résumé de toutes les splendeurs des peuples antiques, dans une cité qui ne peut être comparée à aucune autre cité terrestre mentionnée dans l'histoire ; et cet homme fonde là, dans cette « Babylone », une monarchie spirituelle qui dure encore et qui durera jusqu'à la consommation des siècles. Si l'on veut se rendre compte du mépris dont le monde élégant et lettré d'alors couvrait le peuple chrétien, il faut relire Tacite, un des princes de la littérature païenne (né vers l'an 54). Après avoir rapporté dans ses *Annales* (XV, 44) les « bruits infamants » qui accusaient l'aimable Néron d'avoir incendié Rome, pour la satisfaction de ses menus plaisirs, il continue ainsi :

« Pour détruire ces bruits, il chercha des coupables, et fit souffrir les plus cruelles tortures à des malheureux abhorrés pour leur infamies, qu'on appelait vulgairement chrétiens. Christ, qui leur donna son nom, avait été condamné au supplice sous Tibère, par le procurateur Ponce Pilate : ce qui réprima, pour le moment, cette

exécrable superstition; mais, bientôt, le torrent déborda de nouveau, non-seulement dans la Judée, où il avait pris sa source, mais dans Rome même, où viennent enfin se rendre et se grossir tous les dérèglements et tous les crimes. On commença par se saisir de ceux qui s'avouaient chrétiens, et, ensuite, sur leur déposition, d'une multitude immense, qui fut moins convaincue d'avoir incendié Rome que de haïr le genre humain. A leur supplice on ajoutait la dérision; on les enveloppait de peaux de bêtes, pour les faire dévorer par les chiens; on les attachait en croix, ou l'on enduisait leurs corps de résine, et l'on s'en servait la nuit comme de flambeaux pour s'éclairer. Néron avait cédé ses propres jardins pour ce spectacle, et, dans le même temps, il donnait des jeux au cirque, se mêlant parmi le peuple, en habit de cocher, ou conduisant des chars. Aussi, quoiqu'elles fussent coupables et dignes des derniers supplices, on se sentait ému de compassion pour ces victimes, qui semblaient immolées moins au bien public qu'au passe-temps d'un barbare. »

Le chef de ces « coupables » était Pierre, dont le successeur trône aujourd'hui sur l'emplacement même de ces jardins fameux, et le cirque de Néron a été remplacé par la Basilique de St-Pierre.

Je ne m'étonne pas que l'érudition des incroyants ait été dressée comme une batterie contre l'authenticité de l'épiscopat de Pierre à Rome. Ceux qui nient les conditions surnaturelles de l'existence de l'Église, doivent être intéressés à nier les voyages apostoliques de Pierre et surtout le transfert de sa chaire dans la ville des Césars; mais cette thèse hostile est insoutenable, non-seulement devant l'érudition catholique, mais surtout devant les impressions vivantes d'un simple pèlerin qui a visité la ville sainte, suivi pas à pas les étapes de la vie du prince des apôtres et touché pour ainsi dire les preuves irréfutables de son apostolat et de son martyre. Que ne dit-on et que n'écrit-on pas aujourd'hui même contre l'épiscopat et l'autorité du successeur actuel de Pierre? Comme on ne peut nier sa présence à Rome, on voudrait la supprimer; car elle est une preuve vivante de l'épiscopat de Pierre lui-même. Là où est Pierre, là est l'Église.

Je suis allé voir Pierre, et je me propose de raconter rapidement mon pèlerinage. Sans prétentions archéologiques, sans aucune préparation, sans la moindre préoccupation de voyageur, j'ai traversé les Alpes, et, pour la première fois de ma vie, j'ai foulé le sol classique de l'Italie. Je suis allé en droite ligne vers ces pierres immobiles du Capitole, armé des souvenirs radieux de ma jeunesse laborieuse et des études austères de mon âge mûr. Au midi du pèlerinage de la vie, l'enthousiasme du voyageur est plus contenu, dit-on, parce que la froide expérience commence à détruire les illusions des paysages de ce bas-monde. Eh bien, je n'ai pas eu d'illusion; j'ai été contempler les plus grandes réalités de l'his-

toire, et je m'en suis délecté comme un enfant, franchement et presque naïvement. Si je ne craignais d'être accusé d'irrévérence, je dirais que je suis allé à Rome comme un humble et obscur serviteur de Pierre, un « scribe » de bonne volonté, suivant avec un affectueux dévouement les routes romaines foulées par les Apôtres, ouvrant de grands yeux devant toutes les beautés qui s'offraient à ma vue, quelles qu'elles soient, et restant bouche béante devant toutes les grandes choses qu'il m'a été donné de voir. Je n'ai lu aucun voyage en Italie, je n'ai presque pas consulté de guide, je n'ai pas pris de notes. Je me suis assimilé tout ce que j'ai vu de vivant et je raconterai mes impressions comme elles me sont venues et restées. Je ne sais si elles offriront quelque intérêt : j'aurai au moins le mérite de la sincérité.

I.

Notre expédition capitoline, comme on disait au moyen-âge, commença le 14 mai. Le rendez-vous était à Mons, à 10 heures du matin. Le nombre des pèlerins étant très-considérable, le directeur ou fourrier-général de l'expédition, un petit homme de grand zèle, au parler impératif et au cœur chaud, à qui j'envoie mes affectueux remerciements et qui a déjà oublié, j'en suis persuadé, tous les ennuis de son commandement et surtout de son dévouement, M. L. Henry (1), nous avait divisés en deux groupes. J'avais la chance de faire partie du premier. Les caisses des voitures peu élégantes de la Compagnie du Nord furent bientôt occupées avec une impétuosité qui depuis ce jour ne se ralentit pas et dont j'ai conservé quelques souvenirs plus ou moins agréables. Je m'étais choisi mes compagnons, en vertu de cette pensée un peu égoïste, que, s'il est indifférent de savoir à côté de qui l'on doit mourir, il ne l'est pas de connaître ceux avec qui l'on vit et surtout ceux avec qui l'on doit faire un long voyage. Il faut que je vous présente immédiatement mes compagnons « de caisse » : M. l'Aumônier, deux aimables jeunes femmes de la Hesbaie, M. le Docteur,

(1) Il serait injuste de ne pas mentionner ici, en même temps, M. l'abbé van Rooy et M. F. Casens-Thyvaert, les chefs du second groupe, qui quitta Mons, le 15 mai, et M. Jean Otto, de Bruxelles, un homme actif et zélé entre tous, qui a secondé avec l'intelligence qui le caractérise tous les efforts de M. L. Henry. M. Otto appartient à une famille où le dévouement est la menue monnaie de la vie quotidienne, aussi bien dans les œuvres religieuses que dans la vie civile.

M. le Colonel, M. l'Ingénieur, et enfin M. le Vicaire, remplacé à Turin par M. le Juge.

Les vingt autres « caisses » contenaient le reste de notre caravane, dont je voudrais citer ici tous les membres. Un ami constant de ce recueil, Anatole, notre vieux camarade, plus clairvoyant d'esprit que de corps, arriva trop tard pour faire partie de notre petite bande particulière : il se consola en prenant place dans une caisse voisine, au milieu d'une société charmante, d'où il émergeait, comme un philosophe aimable, d'un parterre de fleurs. Bien souvent, j'allai respirer les parfums de cette philosophie gracieuse, dont je garde encore l'arome. En tout, nous étions cent quarante « pèlerinards », hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles, prêtres, laïques, riches, pauvres, savants, ignorants, flamands, wallons, luxembourgeois. Une seule variété de l'espèce humaine, la plus nombreuse peut-être, faisait défaut : la variété « ennuyeuse, » qui comprend diverses catégories. M. Sainctelette, le savant député de Mons, confirmera au besoin cette affirmation, puisqu'avant le coup de sifflet de notre remorqueur, il semblait caresser le sien dans sa poche, tout en nous faisant l'honneur de nous passer en revue. Sans doute, il a fait de nouvelles et amères réflexions sur la faiblesse d'esprit des « cléricaux » du temps actuel et une ample moisson d'observations sur leur incurable infériorité religieuse, sociale et littéraire.

Mes réflexions, à moi, avaient pris, je me hâte de le dire, une autre direction. Il y avait dans notre caravane d'admirables types de dévouement humble, des personnes de condition modeste, qui avaient économisé sou par sou la somme (de 700 à 1,000 francs) nécessaire pour aller s'agenouiller à Saint-Pierre et pour parcourir ensuite Rome et l'Italie en quatre semaines. Dans leur tranquille simplicité, il y avait une fierté de bon aloi qu'il fait bon d'étudier; et sous leur joviale impatience se cachaient des trésors d'abnégation. Si j'étais poëte, que de motifs j'aurais puisé là pour ma lyre. Prête-moi la tienne, Victor Chrétien :

Puisque tous aujourd'hui, dans un honteux silence,
Laissent persécuter l'Église du Seigneur,
Et que la poésie, en lâchant sa balance,
S'endort comme une esclave aux genoux du vainqueur,

Moi, je veux me lever et parler, moi poëte !...

J'élèverai ma voix, cette voix éperdue,
Ainsi qu'un lionceau déchiré par la faim,
Quand, à travers l'immense et terrible étendue,
Il appelle sa mère, et qu'elle accourt enfin...

Et vous vous lèverez, Seigneur, et vous viendrez !

J'écrirais un volume si je voulais dépeindre les mille incidents de notre course de quatre semaines : notre invasion de Paris; la chaleureuse allocution qu'après la communion nous adressa, le 15, Mgr Cartuyvels, dont les généreux accents vibrèrent sous les voûtes de Notre-Dame des Victoires comme un clairon sacré sonnant le signal de départ ; notre visite aux reliques des martyrs de la commune, à Notre-Dame de Paris et rue de Sèvres ; notre sortie de la ville des Communards, par la gare de Lyon, sous les auspices du comte et de la comtesse Werner de Mérode, qui distribuaient à tous un exemplaire d'un livre sur les catacombes romaines, aux fouilles desquelles leur illustre frère a tant contribué; enfin, notre route à travers la Savoie, dont l'annexion à la France a été une des causes principales de la révolution italienne, de l'évolution prussienne et de la dissolution de la puissance politique de la France. En contournant le lac du Bourget, dont les eaux limpides baignent les tombes désormais françaises des aïeux de la maison de Savoie, à Hautecombe, nous faisions de tristes réflexions sur tous ces événements, et, enthousiasmés par la splendeur que la nature revêt dans ce pays alpestre, notre gaieté se mélangeait insensiblement de notes plus graves. Le docteur, qui a ses jours de lyrisme (qui n'en a pas, au bord du Bourget?), se mit à entonner *le Lac* de Lamartine :

Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages,
Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges
Jeter l'ancre un seul jour !...

Nous « fîmes vite » à Chambery, (mais non à la façon du général Cialdini), car nous avions hâte de traverser le mont Cenis, pour jeter au plus tôt notre ancre à côté de la barque de Pierre. L'un d'entre nous (le dernier en mérite, moi, si vous voulez) alluma six bougies pour éclairer notre voiture *à giorno*, pendant les 30 minutes que dure le passage du tunnel ; puis notre vénérable ami, l'aumônier, récita tout haut le chapelet : nous répondions en chœur.

C'est une façon très-agréable de faire cette traversée ennuyeuse. Je livre la recette aux esprits forts, qui auraient peur d'être asphyxiés par la fumée des remorqueurs ou par l'explosion des machines qui projettent des torrents d'air comprimé dans ce tube colossal long de 13 kilomètres, placé à 1,290 mètres au-dessus du niveau de la mer, presqu'au niveau des neiges éternelles, que nous apercevions partout à l'horizon.

Nous étions en Italie et, désormais, des « ultramontains » dans toute la force du mot. Un formidable hourra sortit de notre convoi et se répercuta dans la vallée de Bardonèche. Bientôt nous nous acheminions par l'admirable vallée de la Doire vers les fertiles plaines du Piémont et de la Lombardie, qui depuis deux mille cinq cents ans ont exercé tant de fascination sur les peuples « cismontains ». Par ici ont passé les Gaulois, par là les Barbares, nos ancêtres; dans cette direction se dresse comme une montagne des Alpes l'ombre gigantesque de Charlemagne, parti comme nous des bords de la Meuse et de l'Escaut. Les Francs ou, comme a dit, par une licence poétique, M. de Bernier :

La France, dans ce siècle, eut deux grandes épées,
Deux glaives, l'un royal et l'autre féodal,
Dont les lames d'un flot divin furent trempées;
L'une a nom Joyeuse, et l'autre Durandal...
Durandal a conquis l'Espagne;
Joyeuse a dompté le Lombard...

C'est par cette route qu'arrivèrent les Saxons d'Othon le Grand; par celle-là partit le Franconien Henri IV, en revenant de Canossa; de ce côté sont entrées les armées de Charles-Quint commandées par notre comte de Lannoy; là bas vivent encore des contemporains de la descente de Napoléon Bonaparte.... Colonel, s'écria quelqu'un, d'une portière voisine et avec une voix de stentor, du haut de ces « pyramides » quarante siècles nous contemplent... Seul notre ami, le vicaire, qui avait perdu sa valise dans la gare ou la bagarre de Paris, ne s'associait pas à la joie générale; heureusement, il devait la retrouver à Modane, d'une façon inattendue. Mais n'anticipons pas : je vous raconterai la lamentable histoire du vicaire et de sa valise.

A Turin, nous fûmes reçus avec la plus grande cordialité par la *Société de la jeunesse catholique*. Ma première préoccupation fut de courir à la recherche de Mgr. Margotti, l'éminent directeur de

l'*Unita cattolica*, un des premiers polémistes de notre temps et, à coup sûr, le premier journaliste de l'Italie. Je m'honore d'avoir serré les mains de ce courageux et intelligent champion des plus grands intérêts de sa patrie et de la société contemporaine. En peu d'années, il a fait de son journal une véritable puissance morale, et il a donné aux Italiens un exemple mémorable des services que la vertu civile peut rendre à la société religieuse. Isabelle d'Espagne, dit-on, avait juré de ne changer de linge que le jour où ses ennemis seraient vaincus: Margotti a fait entourer son formidable journal d'une bande noire, en signe d'un deuil qu'il a résolu de ne quitter qu'après la fin de la persécution dont souffre le Saint-Siége en Italie. *L'Unita cattolica* triomphera....

Si je disposais de plus d'espace, j'aurais beaucoup d'autres chers souvenirs à consigner ici ; mais l'aumônier, que nous avions élu chef de notre « caisse », me rappelle notre objectif, la terre promise, où nous devons nous retrouver tous, le jour de la Pentecôte. Une autre fois, je vous dirai peut-être, si cela vous intéresse, comment j'ai vu successivement Gênes, Pise, Florence, Sienne, Rome, Naples et son golfe, Pompeï et Sorrente, le Montcassin et la tour de saint Benoît, Assise, Pérouse, Bologne, Venise, Milan. Le golfe de Naples, à lui seul, m'inspirerait un long chapitre. Nulle part au monde, je n'ai vu l'histoire, la poésie et la nature s'unir plus étroitement pour enthousiasmer ma pauvre âme et lui montrer d'une manière plus saisissante la beauté de la création et la misère de la déchéance humaine. Là, dans cette atmosphère chaude mais vivifiante, dont les émanations volcaniques du Vésuve toujours menaçant ne parviennent pas à corrompre la radieuse transparence, de même que les orgies de Tibère à Capri et les hontes de Néron à Baïes n'ont pas étouffé la mélodie qui s'échappe partout de cette nature généreuse et n'ont pas empêché le peuple qui l'habite d'être depuis des siècles une des races les plus croyantes et les plus pieuses qu'il m'ait été donné de visiter; là, au bord de cette mer profonde et azurée comme le ciel pur qui l'entoure et les yeux veloutés de la population privilégiée qui la regarde; sous ces ombrages d'oliviers, de citronniers et d'orangers, théâtre parfumé et magnifique où chantèrent successivement Horace, le Tasse et Lamartine; au cap Misène d'où Pline partit en 79 pour son sacrifice scientifique dans la catastrophe de Pompeï; à Cumes où la Sybille prédit les temps

nouveaux; au Pausilippe où Virgile qui, dit-on, y repose, enregistra la bonne nouvelle dans des vers immortels; à Pouzzoles où débarqua saint Paul pour la prêcher; à Sorrente enfin, où le voile mystérieux qui dérobe à nos yeux mortels la vue directe de la beauté infinie semble être moins épais qu'en aucun autre lieu de la terre; là, en un mot, dans ce paradis terrestre, confié à la garde des Napolitains, je n'ai pas ressenti, je l'avoue, la mélancolie que Lamartine exprimait à Baies en 1813 :

Ainsi tout change, ainsi tout passe;
Ainsi nous-mêmes nous passons,
Hélas! sans laisser plus de trace
Que cette barque où nous glissons
Sur cette mer où tout s'efface...

A Baies, j'ai savouré tous ces souvenirs et toutes ces splendeurs, comme un homme vivant qui aperçoit une autre et meilleure vie dans l'avenir. J'y ai même savouré des huîtres excellentes, qui descendaient sans doute de celles qu'engraissait Lucullus dans le lac Lucrin voisin, et je les ai arrosées d'un verre de vin de Capri, innocent, je vous l'affirme, des crimes de Tibère.

— Croyez-vous, disais-je au docteur, que le Tasse serait devenu l'auteur de *Jérusalem délivrée*, s'il avait dû s'abreuver aux sources du *Faro* ou de l'*Uytzet*?

Le docteur me répondit par un de ces prudents sourires, bien connus de l'autre côté de la montagne, à Salerne.

— Et pourquoi pas, interrompit l'aumônier, que je soupçonne d'avoir cultivé autrefois la poésie en secret, dans un pays où la *Saison* pétille? Jacob van Maerlandt, un amateur d'*Uytzet*, était contemporain du Dante, et Milton buvait de l'*ale*.

— Et vous, Colonel, qu'en pensez-vous?

— Je pense, répondit notre ami, que le Capri *bianco*, le cru de Sorrente, est excellent.

C'était aussi l'avis du Juge et le mien, et je m'en allai, moi, un vieil amateur de bière *nationale*, en grommelant entre les dents: Ah! si j'étais né à Sorrente, je serais devenu peut-être un poëte.....

Mais, rassurez-vous, ami lecteur, je ne suis pas né à Sorrente. Retournons à Rome, où nous avions laissé d'autres sources de jouissance spirituelle.

II

Bien souvent dans le cours de nos études classiques, on nous a parlé de la « majesté du peuple romain, » auquel Virgile a promis un *empire sans fin*. Je l'ai vue cette majesté : elle est au Vatican. Le 23 mai, nous y étions, dans la salle du Consistoire, au nombre de plus de 500. La députation belge fut présentée au Saint-Père par Mgr l'évêque de Liége, qui donna lecture d'une adresse rédigée en italien : S. G. prononce la langue de Dante avec une bravoure qui, en Belgique, n'est accessible qu'aux Wallons. En sa qualité de président du pèlerinage belge, M. le comte de Villermont, dont l'aménité privée et la multiple activité ont été plus d'une fois mises à de rudes épreuves dans l'organisation de cette vaste procession, lut à son tour une courte mais vive protestation de dévouement. Ensuite, en déposant aux pieds du Pape un formidable in-folio contenant une belle adresse, revêtue, dit-on, de 500 mille signatures, M. le comte d'Alcantara prononça aussi quelques mots partis de son bon cœur bien connu. Puis la députation de l'université de Louvain fut conduite vers cette chaire de Sapience par Mgr Cartuyvels, accompagné de M. le Dr Lefèvre et de M. Ch. Périn : le vice-recteur de l'*Alma Mater* s'exprima en latin, la langue de l'Église et de Juste Lipse. Je passe les autres détails de notre réception, pour ne pas trop allonger mon récit. Je craindrais aussi d'y mêler les incidents dont j'ai été témoin les jours suivants. Grâce à l'extrême obligeance de Mgr Macchi, le Maître de la Chambre, j'avais obtenu une des places réservées à deux pas du trône pontifical, et j'eus l'honneur, après l'audience publique, d'assister à la conversation privée de Sa Sainteté. Plusieurs fois, à dater de ce jour, il m'a été donné de goûter les mêmes joies. Oui, je dis bien, les joies. Je vais essayer de les analyser.

Les enseignements de la foi, l'amour de l'Église, l'étude de l'histoire, le respect naturel qu'éprouve non-seulement tout chrétien, mais encore toute âme bien née, devant la plus haute et la plus ancienne autorité qui existe dans le monde, m'avaient imposé, comme à nous tous, une vénération naturelle et profonde pour le siége de Pierre : à distance, la Papauté nous inspire une fidélité concrète, mais elle est en quelque sorte objective, en ce sens que la personne du Pontife se confond dans notre âme avec l'institution même du suprême pontificat, et c'est aussi pour ce motif que le

rationabile obsequium n'est nullement offusqué par certaines expressions même surabondantes de respect et d'attachement. La Papauté est une monarchie pontificale; elle est aussi une suprême paternité spirituelle; le Pape est le Saint-Père, et les fidèles sont ses enfants, ses « petits enfants », *figlioli*, comme on dit en italien. Y a-t-il pour un père des témoignages exagérés de dévouement, quand ils sont exprimés par des enfants affectueux? Depuis que j'ai approché Pie IX, j'éprouve un sentiment nouveau, celui d'une affection que j'appellerai personnelle, parce qu'elle s'adresse en même temps à la personne du successeur actuel de Pierre.

Dès que l'illustre Pontife, porté sur un fauteuil à brancards, eut fait son entrée dans la salle, j'ai été frappé par l'exquise noblesse de son attitude et la souveraine dignité de sa personne. Il a vraiment l'air d'un Roi. Son regard perçant a quelque chose d'aquilin, et si l'éclat extraordinaire n'en était tempéré par la bonté et la bienveillance, il aurait un caractère scrutateur embarrassant pour le spectateur, impassible dans son respect. Son geste plein de grâce et sa parole séduisante attirent tous les cœurs qu'intimident d'abord le scintillement de ses yeux et ses grandes manières. Si même le comte Mastaï n'était pas devenu Pape, il aurait été un grand orateur, à la parole abondante et sonore, au geste élégant et varié, à la mémoire fidèle, au langage correct et imagé. Jamais sa phrase, pleine d'à propos, n'est embarrassée par la recherche du mot ou de la pensée, ni affaiblie par la tentation de la déclamation. Et, quand il se lève pour prononcer sa péroraison terminée par la bénédiction apostolique, l'émotion vraie qui anime ce bon, intelligent et spirituel vieillard communique à son discours un accent d'une entraînante éloquence. L'émotion jaillit de son cœur et gagne bientôt l'auditoire tout entier. Quand on vous dira qu'on a pleuré à l'audience du Pape, croyez-le facilement, ce n'est pas une banale flagornerie, inspirée par un zèle de dévot. Je vous affirme que j'ai vu la sincérité de ces larmes, que j'en ai admiré la pureté et que j'en ai senti la puissance.

Dans la conversation privée, cette imposante majesté ne disparaît pas; seulement, elle s'abaisse vers l'interlocuteur, avec une douceur souriante qui le met immédiatement à l'aise. Une causticité de bon aloi, ce que les Anglais appellent *humour*, règne alors dans sa pensée et dans son langage. Un prélat anglais me disait : le Pape est le plus anglais des Italiens. Il a des mots charmants, appuyés par un jeu de physionomie dont la vivacité expressive ne

détruit jamais l'inaltérable bonté : en vérité, le Pape est une des personnalités les plus attractives qu'on puisse imaginer. Il est impossible de sortir du Vatican sans aimer Pie IX.

Jugez de l'effet que le discours d'un tel homme, d'un tel Pape produisait sur nous. *Quid est Papa?* s'écria-t-il, en faisant allusion à une brochure rééditée en Belgique au temps du Joséphisme ; et avant qu'il n'eût répondu à sa propre question, nous avions déjà le sentiment vivant de sa réponse. *Quid est Papa?* mais il suffisait d'ouvrir les yeux pour le comprendre. Laissez-moi le dire en un langage vulgaire, mais énergique : à Rome, la réponse à cette question, *qu'est-ce que le Pape*, crève les yeux. De la prison Mamertine, d'où Saint-Pierre et Saint-Paul partirent pour être martyrisés, l'un à *S. Paolo alle Tre Fontane*, l'autre à *S. Pietro in Montorio*, jusqu'à la crypte de la Basilique Vaticane, où reposent jusqu'au jugement dernier les restes mortels des princes des apôtres, les rues, les monuments, les inscriptions, toutes les traditions encore vivantes crient au passant, à celui qui n'est ni sourd ni aveugle, l'histoire surprenante de la Papauté, même si l'on veut envisager celle-ci à un point de vue purement politique, comme on dit dans le jargon de notre âge. Quelle est aujourd'hui l'institution humaine dont on puisse faire remonter l'origine au règne de Tibère? On parle des religions de l'Inde et de la Chine, comme de centres plus antiques de dogme et de piété positifs. Mais pensez-vous que ces cultes momifiés résisteraient socialement et scientifiquement, je ne dis pas au gouvernement de MM. de Pretis et Mancini, mais aux assauts séculaires de l'esprit de secte, à la faux des révolutions modernes et à l'habileté cruelle des politiciens de l'incroyance contemporaine?

Il existe encore à Rome un culte, dont l'antiquité ne le cède à aucune autre manifestation positive du sentiment religieux, c'est le culte de la Synagogue. Depuis le jour où saint Pierre arriva au Transtevère jusqu'au temps actuel, les Juifs ont été tolérés à Rome, sans interruption. Quand les Juifs étaient persécutés partout ailleurs en Europe, ils vivaient tranquillement « dans l'hypothèse » du *Ghetto*. Ils y sont encore, et leurs coreligionnaires sont répandus sur toute la surface du globe, où ils promènent le prodige historique de leur stérilité apostolique et de leur conservation archéologique, comme si la Providence avait voulu faire ressortir par ce contraste le miracle de la propagation incessante et de la pure conservation de l'Église,

dont la Papauté est la clef de voûte. L'étude des monuments de Rome prouve à celui qui les contemple, même superficiellement, la grandeur matérielle et la puissance politique de l'empire des Césars. Mais qu'est-ce que l'étendue de ce colossal empire en comparaison de l'universalité de l'Église catholique, répandue sur toute la surface de la terre? L'autorité d'un Tibère, d'un Claude, d'un Néron, les plus grandioses potentats qui aient épouvanté la société civile, ne semble-t-elle pas mesquine quand on la compare à l'autorité spirituelle et radieuse du Pontife romain de l'Église universelle? Si vous voulez *voir* l'humanité, sur laquelle nous faisons tant d'abstractions dans notre sagesse relative ou dans notre science trop souvent hautaine, allez dans la Basilique de Saint-Pierre ou dans les vastes corridors du palais du Vatican. Caché dans une moulure du monument gigantesque de Bramante et de Michel-Ange ou assis sur une banquette dans la salle des Suisses, au Vatican, j'ai pris souvent plaisir, pendant de longues heures, simplement à voir passer la foule, que Chateaubriand n'aurait pas appelé ici un vaste désert d'hommes : on voit là défiler devant soi toutes les races de la terre, non-seulement les descendants des peuples autrefois soumis au sceptre des Césars ou tributaires de leur empire, mais encore les nations qui étaient inconnues aux savants de leur temps : les Anglais civilisés par le Pape saint Grégoire Ier, les Slaves rachetés de l'esclavage de la mort par Saint-Adalbert, les Saxons qui étaient la terreur des contemporains de Tacite, les Gaulois qui pourvoyaient Rome antique de gladiateurs et qui aujourd'hui fournissent à la Rome chrétienne des légions de missionnaires. On voit là des noirs transfigurés par la foi de Pierre, des Hindous, des Chinois, des Malais dans l'état où se trouvaient les Germains lorsqu'ils venaient de recevoir le baptême des mains de saint Boniface ; enfin des Peaux-Rouges arrivant d'un hémisphère découvert quatorze siècles après la mort de Pline et parlant un langage devant lequel Platon et Aristote seraient tombés à genoux. Le 3 juin, l'Académie polyglotte du Collége de la Propagande a tenu une séance, dans laquelle des élèves venus de tous les coins de la terre ont rendu hommage au Pape en quarante-quatre langues différentes (1). Où, dans quel pays, dans quelle assemblée,

(1) L'hommage flamand a été prononcé par M. Hyp. Flamant de « Gerardimons », c'est-à-dire, de Grammont.

dans quelle ville, dans quelle académie, dans quel palais, dans quelle église, vous serait-il donné d'assister à pareil spectacle? Qu'on ne me cite pas comme une objection les pèlerinages des Musulmans, des Boudhistes et des Mongols. L'acte de ces pèlerins-là est un acte national, il n'a pas le caractère universel, humanitaire, de ces longs défilés de fidèles des deux sexes arrivant chez « le Pape de Rome » de toutes les contrées de notre planète et appartenant à toutes les races, à toutes les conditions sociales, à tous les âges. Oui, la Papauté domine tout le cours de l'histoire depuis le règne de Tibère, et aujourd'hui son autorité morale, plus forte peut-être qu'à aucune autre époque, est la seule universelle. Dans un siècle de suffrage universel et de plébiscites, l'autorité pontificale nous apparaît, au-dessus de tous les abus de la force triomphante et de l'hypocrisie démocratique, comme le pouvoir le plus populaire qui existe. Les empereurs, les rois, les gouvernements ont fait le vide autour de la chaire de Pierre et abandonné la place d'honneur que les siècles leur avaient assignée. Ce vide a été rempli par les flots populaires; et des milliers et des milliers de fidèles, sans autre mission que leur foi ardente et sans autre mobile qu'un dévouement affectueux, ont occupé le poste privilégié des grands d'autrefois. Le serviteur des serviteurs de Dieu est assiégé par les gouvernements, mais il est entouré par tous les peuples de la terre, et la bouche d'un vieillard de 86 ans publie *Urbi et Orbi* la vérité avec une force et une constance, qui confondent les puissants de ce monde, mais consolent tous les faibles, tous les humbles et ces masses profondes d'hommes fidèles qui ont une foi invincible dans le triomphe de la justice. Aux républicains des États-Unis, il a prêché devant nous le détachement dans la poursuite des biens de ce monde et une autre vertu qu'on peut appeler l'humilité civile. Aux Allemands désarmés, il a prêté le secours de sa voix éclatante et il a donné des consolations qu'aucune puissance actuelle n'aurait le courage de proférer. Aux Polonais, déshérités de leur nationalité glorieuse, il a adressé des conseils de modération et il a parlé d'espérances, que tout le monde officiel raille ou nie. Aux Anglais, il a tenu un langage où perçait à la fois l'esprit de St-Grégoire-le-Grand et un éloge délicat de la sagesse civile actuelle de ces Vénitiens du XIXe siècle.

Ce sujet inépuisable était souvent le thème de nos conversations du soir. Chacun de nous avait cueilli une fleur d'éloquence

ou recueilli une perle mystique aux portes de ce palais plein de souvenirs anciens et d'enthousiasme récent.

— Avez-vous vu, nous disait le colonel, ces quarante paysans tchèques venus à pied du fond de la Bohême et conduits par deux capucins? Aux portes de Rome, la police italienne leur fit déposer leurs insignes de pèlerinage et baisser leur bannière. Ils allèrent chez le Pape, devant lequel ils ployèrent leurs larges carrures; puis, fortifiés par la bénédiction du Saint-Père, ils allèrent retrouver leurs insignes hors des portes de la ville et reprirent tranquillement, et toujours à pied, la route de leur patrie.

Le colonel ignorait qu'en ce moment même une faction de néo-Hussites, qui s'appelle panslaviste, manifestait à Prague son amour pour la liberté civile, en hurlant sous les fenêtres des journalistes catholiques.

— Le pèlerinage des paysans tchèques, ajouta l'ingénieur, me paraît moins extraordinaire que celui de cette pauvre femme, venue à pied de pays lointains. Elle avait traversé les Alpes, on ne sait par quel chemin, et quand elle arriva à Rome, elle n'avait plus mangé depuis trois jours. On la releva presqu'épuisée, au pied du grand obélisque de Caligula, sur la place S. Pierre, puis on la conduisit à l'audience du Pape. Le lendemain, elle était prête à recommencer son incroyable voyage.

Le docteur, qui écoutait ces récits, avec son calme professionnel, nous en fit alors d'autres, que je ne redirai pas, parce que vous reconnaîtriez immédiatement l'auteur à son éloquence. En voici un :

— Le jour de notre réception dans le salon de conversation, nous avons été prendre un à un congé du Saint-Père, qui nous adressa à chacun un mot aimable, une bénédiction ou les bénédictions qui lui étaient demandées. Quand vint le tour du jeune fils de M. le baron d'Anethan, notre ministre auprès du S. Siége, le Pape regarda pendant une minute l'enfant que conduisait le secrétaire de la légation belge, M. le comte Reusens; il lui demanda s'il était confirmé, puis le grand vieillard blanc lui donna sur les joues deux petits coups de ses doigts, comme s'il eût voulu le confirmer en prévision de l'avenir. Ce regard silencieux et profond du Pontife m'a vivement frappé, et il me revenait en mémoire cet enfant que N. S. mettait un jour au milieu des apôtres.

— Oui, docteur, je me rappelle le petit épisode de notre audience ; je me rappelle aussi que votre calme habituel avait disparu ; je vous regardais ; on ne savait si vous souriez ou si vous

pleuriez. Quoi qu'il en fût, espérons que l'enfant n'oubliera jamais plus tard les deux petits coups du Pape.

— Et moi, s'écria à son tour l'aumônier de sa voix sonore, j'ai aussi mon épisode à vous raconter... Un jour, on remarquait dans la salle du trône quatorze vieillards, grands, austères, silencieux; plusieurs portaient de magnifiques barbes blanches; ils formaient ensemble un groupe admirable dont les blancs vêtements tranchaient sur la pourpre austère des tentures environnantes, comme ces majestueuses processions de saints qui se détachent sur l'azur profond des vieilles absides byzantines. C'étaient les abbés de la Trappe qui venaient de tenir leur chapitre général aux Trois-Fontaines, près de la borne romaine sur laquelle fut décapité S. Paul. Quand Pie sortit de son appartement, porté dans sa chaise, les hommes blancs se rangèrent en demi-cercle autour du Pontife habillé de blanc comme eux, et le père général lui adressa les hommages de tous ses frères. « Mes chers fils, répondit le Pape, dans les premiers âges de l'Eglise, les âmes qu'effrayait l'épreuve sanglante du martyre fuyaient au désert; et là leur prière incessante, leurs pénitences, leurs héroïques vertus appelaient les bénédictions du ciel et soutenaient le courage de l'Eglise opprimée. Aujourd'hui, la persécution est plus perfide: elle s'attaque tout d'abord au désert, elle proscrit vos asiles sacrés; elle vous empêche de lever vos mains vers le ciel; elle a peur de vos expiations et de vos pénitences. Elle vous refuse un coin de terre pour y louer en paix le Seigneur. Faites-vous donc, fils bien aimés, une solitude que l'homme ne puisse jamais atteindre, dans le secret d'un cœur tout pénétré de foi. Là, vous trouverez le cœur de Jésus-Christ toujours près du vôtre, pour vous encourager, pour vous soutenir, pour vous montrer le ciel. C'est en son nom, fils bien aimés, que je vous bénis de tout mon cœur, afin que vous soyez dignes des héroïques vertus de vos prédécesseurs... » Et la procession blanche retourna dans le désert....

—Une autre fois, un vieux prêtre français s'agenouilla devant le Pape. « Très-Saint-Père, dit-il, quand Madeleine repentante vint trouver Jésus-Christ, elle essuya ses pieds sacrés de sa plantureuse chevelure, en signe de repentir et d'amour. Les pauvres filles repenties que je dirige depuis de longues années ont voulu comme Madeleine déposer aux pieds du vicaire de Jésus-Christ le témoignage de l'amour et du repentir, et elles m'ont chargé, Très-Saint-Père, de vous offrir la seule chose qu'elles aient encore au

monde, leurs chevelures. » — Et Pie, profondément ému, répondit : « Salomon, dans son Cantique, a dit : un seul cheveu de ton cou a blessé mon cœur. Dites à ces pauvres filles que leurs cheveux ont blessé le cœur du Pape. Elles sont pauvres, obscures, méprisées du monde, et, dans leur pauvreté, elles ont sacrifié, pour honorer Jésus-Christ, leur dernier trésor, cette parure dont la femme est si jalouse et si fière, ces cheveux qui sont l'honneur de son front. Oui, dites leur que je les bénis avec un cœur de père, et que le Seigneur qui récompensa les pleurs de Madeleine ratifiera cette bénédiction dans le ciel. »

Voilà ce qu'on entend dans les antichambres du Pape, au Vatican.

C'est saint Augustin, je crois, qui le premier a dit : servir Dieu c'est régner. Selon cette forte parole, Pie IX est certainement l'homme de notre temps qui règne avec le plus d'autorité morale. Jamais, depuis les siècles moyens, la voix du Pontife romain n'a été plus retentissante et plus écoutée ; l'unité des esprits auxquels elle s'adresse, dans toute l'étendue de l'Église universelle, n'a jamais été plus complète, et jamais les cœurs n'ont été plus unanimes à glorifier un pontificat distingué dans l'histoire par des particularités inouïes depuis le martyre de saint Pierre. Cette grandeur incontestable de la monarchie pontificale coïncide précisément avec l'ère révolutionnaire qui a dépouillé le Saint-Siége de son principat civil, garantie millénaire de sa primauté spirituelle. Certains esprits éclectiques et les politiciens, qui aiment à tourner les difficultés du gouvernement des choses sociales par des expédients, ont trouvé dans cette coïncidence et dans l'ensemble des faits qui se passent depuis sept ans en Italie et en Europe, des motifs pour louer sans trop de réserve la situation faite à la Papauté par la loi dite des garanties. Je conteste la valeur de cette louange.

On n'attend pas de moi que je fasse ici une digression sur la question si grave, si délicate et si vaste du pouvoir temporel des Papes ; mais il est naturel qu'on me demande l'impression que m'a laissée la vue de cette co-existence extraordinaire de deux puissances « souveraines » dans la même ville. Je réponds immédiatement que le Pape est à la merci d'un coup de main des radicaux italiens. En ce sens, on peut dire qu'il est assiégé au Vatican ; il n'est donc pas libre. Le 31 mai, un *meeting* monstre fut convoqué dans la salle *Apollo*, non loin du Vatican, par

le comité « républicain » de Rome, pour protester ou pour déclamer contre l'Église, le Pape et le mouvement prodigieux qui amenait chaque jour des milliers de pèlerins de tous les coins de la terre. Quand les Italiens déclament, il n'est pas facile de les arrêter, et je vous laisse à deviner les injures et les menaces qui sortirent de ce milieu incandescent : un député au Parlement italien, qui en sortait, me dit : c'est infâme. Je me demande ce qui serait arrivé si quelques milliers de ces déclamateurs, bien conduits par quelques habiles ou par un audacieux, s'étaient précipités immédiatement sur le Vatican. Les voies étaient ouvertes. Ils auraient aisément culbuté les escouades de la police ; les Suisses de la demeure du Pape n'auraient pas résisté longtemps à cette foule d'enragés ; et, avant que les troupes de la garnison ne fussent arrivées, ils auraient pu « pétroler » le plus beau palais du monde. De telles éventualités ne sont pas chimériques, d'autant moins que le ministère actuel, comme l'a prouvé son récent projet sur les « abus ecclésiastiques », n'a pas au fond d'autres doctrines politiques et sociales que celles du *meeting* ci-dessus mentionné. La position « souveraine » du Pape au Vatican dépend donc de la vigilance de la police italienne et de la bienveillance du gouvernement du Roi Victor-Emmanuel.

Notez que je laisse ici de côté le point de vue primordial de la légitimité de la présence de ce gouvernement à Rome. Je ne veux envisager que les faits actuels ; et je dis que le Pape est bien réellement prisonnier. Il n'est pas dans la prison Mamertine, pas plus que Napoléon III, prisonnier des Prussiens, n'était couché sur la paille à Wilhelmshöhe ; mais il est rigoureusement exact de dire que l'autorité du Saint-Siége Apostolique est matériellement prisonnière du gouvernement du Roi. Je le reconnais, celui-ci, avec une habileté toute italienne, a prétendu réaliser jusqu'en ces derniers temps plus ou moins fidèlement le programme tracé par la loi des garanties ; mais cette habileté sera-t-elle toujours maîtresse d'elle-même ? Évidemment non. D'aussi puissants intérêts, des principes aussi nécessaires que ceux que représente la Papauté dans le monde, ne peuvent pas dépendre du bon plaisir ou de l'habileté d'un gouvernement civil, dépendant à son tour de Chambres où la mobilité de l'esprit national se donne libre carrière. Quelques comparaisons me permettront de mieux faire saisir le caractère de cette observation fondamentale.

A Florence, quand nous avons voulu visiter le couvent de

S. Marc, tout plein des chefs-d'œuvre de fra Angelico et des grands souvenirs de Savonarole, nous avons dû payer chacun une lire pour entrer dans cette maison illustre, qu'on appelle maintenant *Museo florentino di S. Marco*. Je ne puis exprimer le sentiment pénible qu'on éprouve dans cette solitude officielle, dont on a violemment expulsé les dominicains, ses propriétaires, depuis l'époque de Cosme de Médicis, le « père de la patrie » et leur bienfaiteur. Ce sentiment a été assez bien rendu par notre ami l'Ingénieur, qui en sortant dit au gardien : à Londres, la municipalité paierait 100 livres par an à chaque dominicain qui voudrait venir animer par sa présence les grandes et belles choses que vous gardez et qui ont perdu une partie notable de leur prix dans l'aride désert de votre musée. — Au Mont Cassin, cette montagne fameuse d'où est descendu l'ordre de saint Benoît, le patriarche du monachisme civilisateur de l'Occident, j'ai vu d'admirables documents historiques, précieusement conservés à la science depuis l'époque des rois lombards, depuis bientôt douze siècles : ils venaient d'être catalogués et livrés au gouvernement qui les a incamérés; les agents du fisc avaient récemment apposé leur griffe et leur sceau sur ces parchemins vénérables. Les derniers religieux, auxquels on fait une petite pension viagère, vont disparaître bientôt, à leur tour; puis cette montagne sacrée, où l'esprit humain s'est honoré en servant Dieu dans tous les ordres de la pensée, par des écrits sublimes et des œuvres immortelles, deviendra, elle aussi, une solitude civile. Bien que le gouvernement italien ne puisse être accusé de cruauté comme celui des Césars, ne pourra-t-on pas alors répéter avec Tacite : où ils ont fait la solitude, ils disent que la liberté règne? Notre éminent métropolitain, alors religieux rédemptoriste, visita le Mont Cassin, en 1849. Comme trace de son passage, j'ai trouvé, dans le livre des étrangers, ces lignes du R. P. Dechamps : « Sublime solitude du Mont Cassin, source des institu- » tions religieuses de l'Occident, vous faites désirer pour notre » époque et ses misères le puissant remède que vous avez apporté » aux maux d'une autre époque et à d'autres misères : la divinité » du remède se reconnaît de plus en plus par son antiquité toujours » nouvelle et toujours efficace. » Il est piquant d'ajouter qu'un peu plus bas on lit cette autre inscription, de la même année : *Unum est necessarium; Maria optimam partem elegit.* Elle est signée : E. Renan, et laisse supposer qu'à cette époque le célèbre écrivain français en savait plus que Simon le pharisien sur l'œuvre de la

rédemption et qu'alors il n'était pas encore « préoccupé et troublé de bien des choses ». — A Assise, le côté mesquin et presque puéril de la guerre impolitique faite par le gouvernement italien aux plus grandes traditions nationales de la péninsule, saute aux yeux, comme à St-Marc et au Mont Cassin. Le sanctuaire, d'où l'âme angélique de saint François s'est répandue sur le monde et où les admirables fresques de Cimabue et de Giotto forment à elles seules une époque de l'art, est devenu aussi la proie du fisc. Cependant on a eu le front de placer à l'entrée du monastère une pierre, dont l'inscription vante la *libéralité* de M. Bonghi, le ministre qui *a doté* la ville de cet établissement, à savoir, une sorte de prytanée, où l'on élève des enfants d'anciens instituteurs, si j'ai bien compris. Dans le ci-devant réfectoire du monastère, il est resté une série de portraits de Papes qui portèrent la bure de St-François. Les anciennes inscriptions ont été effacées et remplacées par des phrases modernes. Sous le portrait de Clément XIV, j'ai lu : *il giusto e l'onesto avanti all interesse.* Sous l'image de Grégoire IX, ils ont écrit : *dai picolli falli si va ai maggiori.* Mon ami, le Juge, qui ne badine pas quand il tient sa balance, demanda au concierge, en un langage énergique, si les nouveaux propriétaires avaient voulu se moquer d'eux-mêmes en s'exprimant ainsi. Nous nous empressâmes de quitter ces murs défigurés, et nous allâmes contempler, du haut du cloître extérieur, la superbe plaine de l'Ombrie, qui s'étend bien loin au pied de cette montagne célèbre. En cherchant à gauche, en haut dans la ville, le clocher de l'Église où repose sainte Claire, et à droite, en bas, dans la plaine, l'église de la Portioncule, je songeais au Père Séraphique, à Jacopone, à Antoine de Padoue, à Bonaventure, à Cimabue, à Giotto, aux œuvres magiques de piété, de poésie et d'art, qui ont été conçues et exécutées dans ce coin ravissant de l'Italie, et je repassais dans ma mémoire le beau livre de Rio sur *l'art chrétien* et les pages émues d'Ozanam sur *les poëtes franciscains au* XIII*e siècle*. Un vieux cordelier infirme était assis au pied du rempart dans les jardins dévastés de son ancien monastère : il regardait mélancoliquement l'horizon du côté du lac Trasimène, où le soleil se couchait. Ses pensées concordaient-elles avec les nôtres? Je l'ignore. Le lendemain, au moment où je venais de quitter la tombe si abandonnée de saint François, un individu habillé en cordelier me demanda, dans la sacristie de l'église du milieu, si je ne voulais pas, par une souscription, contribuer à l'œuvre de M. Bonghi.

Cette bêtise m'exaspéra : je courus vers Pérouse, en me rappelant la visite que le roi saint Louis fit dans cette ville au frère Gilles, un des premiers compagnons du père Séraphique d'Assise. En effet, il est raconté dans *les petites fleurs de Saint-François*, que les deux interlocuteurs qui ne s'étaient jamais vus s'embrassèrent sans avoir été annoncés l'un à l'autre : et ils restèrent ainsi pendant un grand espace de temps sans se dire aucune parole, puis ils se quittèrent. Comme on reprochait, plus tard, au frère Gilles ce manque de courtoisie, il répondit que le roi et lui s'étaient parfaitement compris : « la parole, ajouta-t-il, nous aurait été plutôt un déplaisir qu'une consolation. » Pour moi, qui ne suis pas un saint Louis, j'avoue que le silence du cordelier d'Assise m'aurait fait plaisir.

Si la politique des hommes d'état qui ont formé ou qui gouvernent le nouveau royaume d'Italie nous apparaît à Saint-Marc, au Mont Cassin et à Assise, sous un jour si défavorable à Rome, au centre de l'antique patrimoine de saint Pierre, on peut lui adresser des reproches bien autrement graves. Les libéraux italiens, servis peut-être par la décadence relative qui avait atteint ces grands centres de l'ancienne discipline monastique, ont pu commettre une injustice, à l'abri de l'indifférence du public envers des institutions qui ne répondaient plus entièrement à leurs grandes traditions d'autrefois. Elles meurent, ont-ils pu dire. Mais à Rome, où se déploie avec une splendeur incomparable, dans l'exubérance de la vie spirituelle, la plus grande autorité aujourd'hui vivante, pour ainsi dire la seule autorité vivante de notre temps et la plus pure gloire nationale de l'Italie, à Rome, qu'allaient faire les chefs du mouvement italien? Une injustice? Plus que cela, une faute politique grossière. Qui, en effet, a souci de la justice dans les grandes conceptions politiques de notre âge ?

Abaisser Rome, la capitale du monde chrétien, au niveau inférieur d'une ville chef-lieu d'un état nouveau, formé par des coups de main audacieux et heureux et destiné à être gouverné par MM. Nicotera et Mancini, quelle dérision politique ! Si le Pape n'était pas à Rome, qui la visiterait ? Des Winckelmann, des Champollion, des Schlieman et quelques anglais désœuvrés, les touristes de Ninive, d'Olympie et de Mycènes, des savants qui accorderont plus d'attention aux *dompteurs de chevaux* de la place du Quirinal qu'aux hôtes actuels de cet ancien palais apostolique. Les représentants du gouvernement italien actuel

ne sont pas chez eux à Rome : leurs fonctions, leurs devoirs et jusqu'à leurs noms jurent d'une manière criarde avec tout ce qui les entoure. Depuis le règne de Constantin, aucun souverain, pas même les plus grands potentats du moyen-âge, n'avaient eu le mauvais goût de placer leur trône à Rome, parce que l'empire romain ne pouvait être remplacé dans cette ville unique que par une autre monarchie universelle, la monarchie spirituelle des Papes. Je ne voudrais rien dire de blessant pour une famille illustre, mais il doit m'être permis d'affirmer que le pouvoir démagogique d'un Arnaud de Brescia, d'un Rienzi ou d'un Mazzini se conçoit mieux à Rome que le trône de la maison de Savoie, héraldiquement, la plus ancienne de l'Europe. Cette maison, si digne naguères de respect et d'admiration pour les services anciens rendus à l'Eglise et à la société chrétienne, ne parviendra à s'ancrer à Rome qu'au détriment du caractère historique de ce lieu sacré, qui appartient à l'humanité.

J'affirme qu'elle y est mal vue, comme on dit vulgairement. J'ai suivi plusieurs fois S. A. R. le prince Humbert, traversant « en bourgeois » le *Corso* ou se rendant au *Pincio* en phaéton traîné par des chevaux anglais et servi par des grooms à l'anglaise. Il me semblait voir le fils d'un intendant, joueur heureux, se promenant dans le parc de son ancien seigneur, violemment dépouillé des propriétés héréditaires de sa race. Personne ne le saluait, en dehors des gendarmes, des agents de police et des employés des postes ou des contributions. Le peuple romain le regardait passer en goguenardant. Le bourgeois, qui là-bas ressemble un peu au nôtre, le contemplait d'un air indifférent et le chapeau sur la tête : les « affaires » semblent avoir plus d'action sur lui que les principes politiques : ses vitrines regorgeaient de portraits de Pie IX et d'objets de piété. Nulle part, je n'ai vu exposée une image du roi. Était-ce une spéculation ou une gracieuseté pour des pèlerins enthousiasmés par la vue récente de l'Apollon du Belvédère ou de l'Antinoüs du musée du Vatican? Je ne sais. Il est certain qu'extérieurement, n'étaient les officiers de l'armée italienne que l'on rencontre en grand nombre dans une forte bonne tenue, on ne se croirait pas à Rome dans la capitale du nouveau royaume d'Italie. La seule manifestation de la vie *italienne* que j'aie aperçue pendant mon séjour à Rome, c'est celle de la salle *Apollo*, et elle était convoquée par le *Comité républicain*.

De cette situation intolérable, impossible, je parle d'autant

mieux à mon aise que, personnellement, je ne suis nullement un adversaire systématique d'une Italie forte et unie. (Je n'ai pas à me prononcer ici sur la forme à donner à cette conception politique.) Je ne voudrais pas avoir la conscience chargée de la politique qui a provoqué et réalisé l'Italie actuelle, et je proteste d'avance contre tout reproche que voudraient me faire mes amis légitimistes de Florence, de Modène, de Naples ou de Rome. Je prends le fait italien tel qu'il se présente devant moi, au milieu des faits européens, et je me dis : pourquoi ne tolérerais-je pas l'unité d'un peuple catholique en Italie, comme on tolère ailleurs l'unité protestante du peuple germanique, comme on vantait hier l'unité grecque, comme on préconise aujourd'hui l'unité schismatique de la race slave? Il ne nous est pas indifférent, dans l'état actuel des choses politiques en Europe, de voir dans le Midi un grand peuple catholique, qui forcément aura toujours d'autres tendances finales que celles vers lesquelles penchent l'unité prussienne et le panslavisme. Que les Italiens soient donc « unis », si telle est réellement leur volonté, mais, pour l'amour de Dieu, qu'ils ne tournent pas cette unité contre nous, catholiques répandus sur toute la surface du globe, ou contre eux-mêmes. A la longue, le peuple italien ne supportera pas un gouvernement anti-catholique et jamais la conscience des peuples catholiques dans le monde ne considérera le blocus de la chaire de Saint-Pierre par des Mancini et des Nicotera comme un fait régulier, normal, légitime de la vie nationale des Italiens.

Nous tous, répandus sur la surface du globe, nous avons une part dans la propriété intellectuelle et spirituelle de la nouvelle Jérusalem : Rome nous appartient autant qu'aux Gaulois et aux Lombards du nord de la péninsule, aux Grecs du midi et aux populations de sang mêlé qui habitent le centre. Le pivot de notre Église était à Rome longtemps avant que le Piémont existât, et quand saint Grégoire envoyait des missionnaires en Angleterre, les Slaves prussiens étaient des sauvages. Rome est la capitale de l'Humanité. Que les Italiens en sortent donc au plus tôt, s'ils veulent consolider leur œuvre politique de prédilection. L'abandon volontaire de Rome par le gouvernement italien serait même un trait de souveraine habileté; car il neutraliserait l'hostilité formidable de deux cent millions de catholiques.

La capitale naturelle d'un royaume d'Italie était à Milan, près de la Basilique de Saint-Ambroise, le siége antique du royaume

des Lombards, seule monarchie historique qui ait duré en Italie avant celle de Sardaigne. L'ancien royaume de Naples et la Sicile n'ont jamais fait partie de l'Italie historique : les Napolitains sont pour ainsi dire étrangers aux Lombards, et la Sicile, où la *Maffia* tient en échec le pouvoir civilisateur de M. Mancini, s'accommoderait autant d'une suzeraineté anglaise que d'un demi-gouvernement de Piémontais. Quoi qu'il en soit, le royaume de Naples et la Sicile ont été incorporés, vous savez comment, dans le royaume d'Italie; et comme cette moitié du nouveau royaume est très-difficile à surveiller de loin, que les hommes d'état de l'unitarisme travaillent au transfert de la capitale à Naples... Peut-être que le poids de la machine gouvernementale écraserait plus rapidement les éléments de résistance, qui y sont visibles partout.

L'Italie m'est apparue comme un pays en voie de progrès matériel. Si d'anciennes villes comme Pise, l'admirable cité de Sienne, Assise, Ferrare, Ravenne, Vénise, etc., semblent condamnées à une décadence prochaine, en revanche, Turin devient une grande ville industrielle, Milan, un centre considérable d'activité; Florence, Naples, Bologne et même des villes de moindre importance, comme Pérouse, prennent des développements nouveaux ; en Lombardie, en Toscane, autour de Naples, en Campanie et dans le Piémont, j'ai vu d'admirables cultures agricoles; les routes s'améliorent et le nombre des voies de communication augmente tous les jours; dans tout le nord et le centre de la péninsule, l'ordre public est bien tenu; des voix autorisées m'ont assuré que l'administration de la justice marche régulièrement; l'armée, pour autant que je puisse en juger, paraît forte et disciplinée; le peuple ne semble pas s'intéresser grandement aux débats politiques du Parlement, mais il ne se livre pas à l'anarchie; en un mot, je le dis dans la liberté de mes appréciations rapides, le nouveau royaume possède certains éléments de durée. Il lui manque la cohésion morale, qui n'existe que dans les rangs du parti libéral, numériquement et moralement le plus faible, mais politiquement le plus habile et le plus énergique et matériellement le plus audacieux. Fondé par la violence, grâce au concours de la nation qu'on appelait autrefois la fille aînée de l'Église, le royaume d'Italie laisse saigner dans son sein une des plaies les plus dangereuses provoquées par cette violence : cette plaie est son injustice permanente, criante, révoltante envers le Saint-

Siége Apostolique, la première gloire historique de la péninsule. Le patrimoine de saint Pierre est celui du monde catholique. Que les Italiens le restituent, sinon leur œuvre de prédilection tombera comme un château de cartes, à la première secousse qui partira du dehors, si elle ne succombe pas à une inévitable dissolution intérieure.

III.

Je m'aperçois que ces souvenirs m'entraînent au delà des limites imposées à la patience du lecteur. Je crois qu'il est temps que je m'arrête. Il faut pourtant que je revienne encore vers mes compagnons de voyage. N'ai-je pas dit que notre ami le vicaire avait été la seule inquiétude de notre expédition capitoline? Je puis le repéter aujourd'hui, puisqu'elle est dissipée.

J'en ai la conviction profonde, les compatriotes du Dante et du Tasse, en nous voyant et en nous entendant parcourir leur pays, se sont rappelé l'assurance thioise que les Milanais avaient déjà observée chez les compagnons du comte de Flandre au siége de leur cité sous le règne de Barberousse et que les Italiens avaient oubliée depuis la bataille livrée à Pavie par notre concitoyen, le comte de Lannoy : il faut avoir assisté à la prise de possession d'un *albergo*, d'une *osteria*, d'une *trattatoria*, du cratère du Vésuve, d'un musée, du palais du Vatican, d'une gondole vénitienne, des ruines de Pompeï ou d'un bosquet de citronniers à Sorrente ou à Castellamare par une *Societeit* de nos robustes Flamands, pour comprendre toute la largeur et toute la profondeur de cette observation de touriste. Parti d'un petit village de la Flandre avec un grand cœur, une petite valise et une légère dose de cette assurance patriotique, notre ami le vicaire perdit dans la gare de Paris-Lyon la valise qu'il retrouva, on ne sait comment, à Modane. Ensuite, nous perdîmes le vicaire lui-même. Il avait fait la connaissance d'un Italien, qui lui avait offert, avec la gracieuse courtoisie qui distingue même les *Buzzuri*, de lui montrer à prix réduit « le pays des moissons et des héros ». Il nous abandonna donc à Rome pour courir ainsi seul vers la terre où la *Mafia* et les citronniers fleurissent. A notre retour, le vicaire manquait à l'appel, à la station de Turin. On nous avait parlé d'un ecclésiastique étranger assassiné sur la Voie Appienne, non loin du Mausolée de Cecilia Metella, par un cocher, fasciné par le son

des lires qu'il avait aperçues dans le portefeuille gonflé de son client d'une heure. A Naples, on nous avait mis en garde contre le danger qu'il y avait de monter, le soir, le chemin qui conduit au Mont Cassin. Plusieurs d'entre nous avaient été victimes de procédés annexionistes audacieux, qui dans la gare de Gênes, qui dans une bagarre à Rome, qui sur la place Colonna, qui devant le parlement de Monte-Citorio, qui près de la porte de bronze du Vatican. « Pour sûr », répétions-nous avec un pèlerin des environs d'Audenaerde, il sera arrivé quelque catastrophe à notre excellent vicaire. Déjà nous commencions à faire des recherches, lorsque, huit jours après nous, notre digne compagnon rentra sain et sauf dans sa paroisse, avec sa petite valise et son grand cœur.

Quels hommes que ces « vicaires belges » ! Véritables types d'intrépidité, sillonnant toutes les routes de l'Italie, allant, du même pas solide, d'un sanctuaire à l'autre et de ville en ville, sans souci du climat, du temps, de la fatigue, du sommeil, de la politique et des larrons. Dans les plaines de la Lombardie, un de mes compagnons de voyage m'en fit connaître un échantillon digne d'être cité ici. L'une de nos deux voisines Hesbignonnes (j'apprends à l'instant que l'autre vient d'entrer au cloître), agronome distinguée, ma foi, posait à un gentilhomme brescian, monté dans notre voiture près du lac de Garde, les plus formidables questions sur la culture des betteraves et l'administration des basses-cours lombardes dans ce fertile pays. L'aimable voyageur, un conservateur libéral de l'école de MM. Ricasoli, Peruzzi et Minghetti, exposait devant nous la nécessité d'un accord complet de l'Italie avec la Papauté, dans l'intérêt du nouveau royaume, et répondait avec succès aux demandes précises et pratiques de son interlocutrice, qui se dressait devant lui comme un point d'interrogation majuscule. J'écoutais cette conversation intéressante dans un pays où la jeunesse de mon esprit avait passé plusieurs années. Il faut, en effet, que vous sachiez que j'ai écrit, il y aura bientôt vingt ans, un livre sur les communes lombardes. Je ne dirai pas, comme feu Méry, qui a fait de si belles descriptions de l'Inde : mes tableaux sont d'autant plus beaux que je n'ai jamais vu le pays que j'ai dépeint. Mais j'apprendrai au lecteur, que ce sujet pourrait intéresser, qu'il est permis d'écrire sur des faits politiques qui se passaient avant le XIIIe siècle, sans aller voir le pays qu'ils ont eu pour théâtre. Que de gens aujourd'hui, et des plus écoutés, parlent de l'état de l'Ita-

lie, qu'ils n'ont jamais vue, et en excluent le Pape et même l'Église, qu'ils ignorent... Mais que vous importent mes modestes travaux historiques? C'est d'un « vicaire belge » vraiment légendaire que j'ai à vous parler. Je l'avais vu partout, mais je ne l'ai connu qu'en Lombardie, grâce à mon ami. Chacun de nous l'a rencontré, coiffé d'un tricorne qu'il est impossible de décrire (surtout en Italie), portant sur son dos tout son modeste bagage dont le bréviaire était la partie la plus pesante, avançant à grandes enjambées, toujours discourant, toujours de bonne humeur, passant la nuit à la belle étoile, devant les portes de la Basilique de Lorette, pour conquérir en personne le droit d'y célébrer le premier la messe au point du jour, quittant la nuit suivante les sanctuaires d'Assise visités jusqu'au dernier, passant une troisième nuit en chemin de fer pour parvenir à célébrer encore la messe à St-Antoine de Padoue, sans manquer le rendez-vous général du 7 juin à Turin, et, après toutes ces pérégrinations d'une piété que j'appellerai herculéenne, se trouvant le premier de tous au tombeau de St-Charles Borromée à Milan et faisant tranquillement, du pas connu, l'ascension des 500 degrés qui conduisent par la flèche de marbre jusqu'au pied de la Madone dorée, d'où le regard émerveillé du voyageur domine toute l'immense plaine de la Lombardie.

De l'intrépidité de ces ecclésiastiques belges au souvenir de Mgr X. de Mérode, la transition est naturelle. Son tombeau est au *cimetière des Flamands*, un délicieux jardin d'église (Kerkhof), qui se trouve derrière l'immense sacristie de la Basilique de Saint-Pierre. Le dernier jour de notre pèlerinage, le 26 mai, une messe a été dite par Mgr Cartuyvels, dans la chapelle qui se trouve à côté de la *Pietà* de Michel Ange, pour le repos de l'âme de notre illustre compatriote, illustre par son dévouement magnanime plus encore que par sa naissance. A Rome, on retrouve partout la mémoire de ce grand cœur, dans la chronique vivante du Vatican, dans les hôpitaux, dans les écoles, dans les catacombes et jusques dans les décombres du quartier officiel du nouveau régime civil, où le peuple romain continue à appeler la *via nazionale* du nom de son créateur, *via Merode*. Il y a en Italie des gens à qui l'existence de la Belgique a été révélée grâce à la personnalité de X. de Mérode, et quand un cocher de fiacre apprend que vous êtes Belge, immédiatement il vous associe dans sa pensée fine et trop souvent dans sa mobile conversation au souvenir de Mgr de Mérode... Ceci soit dit pour me venger de

la loquacité intéressée de plus d'un *vetturino*. Aucun prêtre belge n'était plus digne que le vice-recteur de l'université de Louvain de célébrer, dans ce sublime sanctuaire, un service, auquel nous assistâmes tous avec un recueillement doublé de patriotisme. De la Basilique, nous allâmes au cimetière où, en présence des enfants qui fréquentent dans le quartier l'école fondée par le défunt, des prières furent dites en chœur. C'est là, devant le tombeau de X. de Mérode, sur le *cimetière des Flamands*, que se termina la partie religieuse de notre voyage. C'est là que nous nous sommes dispersés, pour courir vers tous les coins de l'Italie par bandes isolées. N'en est-il pas ainsi dans le pèlerinage de la vie, qui se termine toujours sur un cimetière? Heureux les voyageurs qui sont enterrés dans une terre qui porte le nom de leurs amis. Heureux surtout ceux qui meurent comme X. de Mérode, avec plus d'honneur que d'honneurs.

Voilà, cher lecteur, quelques-unes des impressions que j'ai gardées de ma trop rapide expédition. Si elles ont trouvé le chemin de votre cœur, peut-être pourrai-je rouvrir encore le mien, une autre fois, pour continuer ce récit, fait à bâtons rompus et sans ordre. En m'arrêtant, je ne dépose pas mon arme, je veux dire, ma plume de fer. J'écoute la grande voix qui vient de parler dans le consistoire du 22 et dont j'entends d'ici les puissants échos, comme vous :

« Pendant que l'atrocité de la guerre souille en ce temps la » terre de carnage et de sang, par quoi Dieu veut faire com- » prendre à tous ce qu'il faut attendre des hommes quand les droits » divins et humains sont renversés, la justice et la vérité oppri- » mées, notre combat n'en est en rien diminué. Il est d'autant » plus noble et plus élevé par sa nature qu'il a non-seulement » pour objet la défense et l'intégrité de la religion, mais celle de » la société civile elle-même et la restauration des principes qui » sont les fondements de la paix et de la véritable prospérité. Con- » tinuons donc courageusement le combat entrepris avec les armes » de notre milice, demeurons attachés au Seigneur dans la voie de » ses jugements, continuons à le prier avec ferveur et humilité, » afin que, commandant au vent et à la mer, il ramène la tranquil- » lité; et, pendant ce temps-là, ne craignons ni l'adversité ni la » puissance des ennemis, car Celui qui est en nous est plus grand » que celui qui est dans le monde. »

P. DE HAULLEVILLE.

Ce 27 juin.

MÉLANGES.

DU CARACTÈRE DE LA CRISE INDUSTRIELLE ACTUELLE.

Tout le monde convient que « les affaires vont mal; » mais combien de personnes se donnent la peine de rechercher les causes de ce malaise persistant? Quelques-unes s'en affligent; d'autres s'en montrent étonnées. Les plus calmes, celles que n'émeut pas outre mesure la vue décevante de la rive du fleuve de la fortune, cherchent des comparaisons dans les crises de 1837, de 1848, de 1866.

Un écrivain de talent, qui dirige avec un succès mérité un recueil spécial de notre pays, le *Moniteur des Intérêts matériels*, a étudié cet intéressant sujet dans une série d'articles remarquables. M. Georges De Laveleye, qu'il ne faut pas confondre avec son parent, le professeur de Liége, soutient que la crise actuelle n'est pas passagère. Il lui attribue un caractère définitif. Si le lecteur veut suivre attentivement le résumé que nous allons donner de la démonstration de M. G. De Laveleye, il ne sera pas trop effrayé de cette conclusion.

Généralement, les crises ont pour effet de raréfier le capital dont s'alimentent les grandes entreprises industrielles; celles-ci alors, privées de l'aliment qui les fait vivre, semblent hésiter, puis périclitent et tombent. Or, aujourd'hui, que remarque-t-on? — Tout le contraire. L'argent, le capital flottant, les disponibilités, pour nous servir du mot technique, sont plus abondantes que jamais; les encaisses regorgent; les grandes banques suent littéralement l'or, et cet engorgement, cette pléthore de fonds non employés provoque à la hausse des fonds publics et à la baisse du loyer de l'argent. Ce sont les affaires qui manquent, c'est l'emploi des capitaux qui fait défaut.

D'où viennent cette accumulation d'épargnes et cette inertie du capital, et comment se fait-il que des entreprises nouvelles et

attrayantes ne le sollicitent pas, malgré son bas prix apparent? — M. De Laveleye va nous l'apprendre.

« Toutes ces tourmentes, dit-il en parlant des crises de 1837, 1848, 1857 et 1866, qui se reproduisaient à des intervalles presque égaux, étaient des temps d'arrêt qui marquaient les impatiences de la spéculation industrielle surexcitée pendant 40 ans; chaque fois que l'on avait abusé du crédit, chaque fois qu'il y avait disproportion entre les engagements pris et les ressources disponibles, l'Europe industrielle, commerciale et financière recevait un avertissement : c'était le crédit qui s'évanouissait tout à coup, c'était une série de faillites commerciales ou industrielles, c'était une contraction violente de la Bourse et des affaires, c'était un ralentissement des entreprises nouvelles ou en cours, c'était un total de pertes que l'on pouvait chiffrer. Mais, à chacune de ces crises momentanées et de transition, un remède était bien vite trouvé. On eut ainsi le libre-échange et le mouvement ascensionnel des relations commerciales; on eut l'essort des Sociétés anonymes rendues libres; on eut la guerre de Sécession, qui, au point de vue européen, fut un puissant dérivatif; on eut enfin, durant cette longue période, les découvertes de gisements aurifères et argentifères, venant annuellement augmenter le stock de métal à la disposition des affaires et de la spéculation. Aussi, ces crises ne furent-elles pas de longue durée. Il suffisait de laisser au marché surmené le temps de s'assimiler les stocks de papier ou de marchandises en souffrance, de rétablir l'équilibre entre les engagements en cours et le capital circulant et de crédit, et bientôt l'Europe industrielle et commerciale reprenait sa marche progressive : des affaires nouvelles se présentaient qui obtenaient faveur devant le public; l'avertissement était négligé; le jeu du crédit se renouvelait et, après une période de calme forcé, qui jamais n'excéda trois ans, on sentait vibrer à nouveau cette activité fébrile qui, en quarante ans, a opéré une véritable transformation du monde. »

Telle était toujours la marche des crises dans le passé. Aujourd'hui rien de semblabe; au contraire : « s'il y a disproportion entre les engagements et les ressources, elle est absolument l'inverse de celle qui marquait les crises précédentes : ce sont les engagements qui sont presque nuls et les ressources exagérées. »

Pourquoi? Parce que la crise actuelle n'est pas seulement une crise de transition, c'est une crise *définitive* : l'origine du mal dont souffrent l'industrie et le commerce de l'Europe remonte à d'autres causes que celles qu'on lui attribue communément. La véritable origine de la crise, dit M. De Laveleye, c'est le retrait du capital des opérations dans lesquelles il s'employait et l'inaction, l'improductivité à laquelle il était dès lors voué. Au début de la crise de 1873, il se produisit une panique générale parmi les prêteurs, dont la confiance fut profondément ébranlée, et ils s'efforcèrent tout d'un coup de réaliser leur argent. Les banquiers et les prêteurs d'argent d'Europe furent pris, d'un accord unanime, du désir d'avoir leur capital ou ce qui en restait à portée de leur main, de « revoir » leur argent, comme dit si bien M. De Lave-

leye. On réalisa en grand les valeurs étrangères ; on se retira en masse des entreprises industrielles dans lesquelles on était engagé à l'étranger et on rogna partout le crédit. Partant, les pays et les établissements qui vivaient du crédit et du capital du dehors virent leurs ressources s'amoindrir et durent suspendre leur activité, comptant bien cependant que la crise ne serait que passagère ; — en cela leur espoir devait être déçu. Les trois principaux pays prêteurs, l'Angleterre, la France et la Hollande, réalisèrent leur argent, fût-ce, en plus d'une occasion, au prix de lourdes pertes, et, sous l'influence de la panique, ils se contentèrent de l'avoir sous clé dans leur caisse. Il en est résulté une grande et rapide baisse du taux de l'intérêt. Le papier de banque descendit à 1 p. c. et même plus bas, et les prêts à courte échéance sur sécurités incontestables ne rapportèrent que 1/2 p. c. C'était le résultat du retour des capitaux retirés des pays étrangers auxquels ils avaient été prêtés : les capitalistes n'avaient qu'une ambition, celle d'avoir la certitude que leur argent ne courait point de risque.

Le résultat de tout ceci fut que, dans tous les cas où ils vivaient de capital emprunté, les travaux industriels furent arrêtés et l'on coupa court à toutes sortes d'entreprises. En revanche, il se produisit une pléthore de capital parmi ceux qui avaient réalisé et l'on ne trouva bientôt plus à employer avec profit les disponibilités. Telle est l'explication et la première caractéristique de la crise actuelle — l'accumulation du capital et le bas prix du loyer de l'argent.

L'accumulation est générale, mais c'est surtout dans les pays riches, tels que l'Angleterre et la France, que cet engorgement s'est produit.

Le même phénomène, toutefois, se remarque également en Autriche, en Italie, en Suède, etc., pays qui vivaient en partie de capital étranger ; d'autre part, les pays qui dépendaient absolument de ce capital, la Turquie, l'Égypte, le Pérou, etc., ceux-là restèrent désarmés, quand ils furent privés des ressources que le crédit mettait auparavant à leur disposition.

Ainsi donc, rien ne se passait comme dans les crises précédentes, et de 1873 à 1877, tout était nouveau, les phénomènes eux-mêmes et leurs causes. Il y aurait lieu d'en être surpris et de se sentir dérouté, si l'on n'admettait pas, avec M. De Laveleye, que maintenant seulement le mouvement industriel et de spéculation qui a

entraîné l'Europe pendant 40 ans à envoyer son argent à l'étranger, maintenant seulement ce mouvement est terminé. Les nouveaux emplois pour le capital sont à peu près épuisés ; les nouvelles sources de richesse ont été exploitées autant qu'elles pouvaient l'être. Le mouvement des 40 dernières années, particulièrement actif depuis 1851, ne s'est pas seulement, comme dans les crises antérieures, arrêté un moment pour reprendre sa marche une fois de plus ; — il est définitivement terminé.

C'est à M. Georges De Laveleye que revient l'honneur d'avoir le premier envisagé la crise actuelle à un point de vue aussi large. Il embrasse d'un coup-d'œil le grand mouvement industriel qui, depuis quarante ans, emporte l'Europe et le monde, et après avoir passé en revue ce qui s'est fait jusqu'ici, en avoir pesé l'importance et constaté les résultats, il arrive logiquement à formuler cette conséquence : la crise actuelle est *définitive* et non transitoire et elle ne se résoudra pas comme ses aînées en une reprise pure et simple du mouvement industriel que d'aucuns croient momentanément interrompu, mais qui, en vérité, est définitivement arrêté, parce que ce mouvement n'a plus de raison d'être, le pas qu'il devait faire accomplir au monde économique étant fait et parfait. Non pas qu'il n'y ait plus rien à faire ni que nous soyons parvenus à la limite extrême du progrès possible. Ce serait imposer des bornes trop étroites à l'esprit inventif de l'homme. Mais le but spécial vers lequel on tendait depuis quarante ans est atteint, et l'on peut affirmer dès maintenant que demain ne sera pas ce que hier a été.

Ce but du mouvement passé c'était l'outillage économique de l'Europe et du monde, et cet outillage est terminé ou peu s'en faut. Mais avant de fournir la preuve de cette assertion, avant de chercher à la justifier, il convient de se rendre un compte bien net des causes *directes et spécifiques* de la crise que nous traversons. Résumons-les avec M. De Laveleye :

« L'Europe occidentale, dit-il. — et par cette expression générique nous entendrons l'Europe riche en capitaux et alimentant les grandes entreprises extérieures, — l'Europe occidentale donc, a fait un brusque retour sur elle-même. Elle a rapatrié son argent ; elle a fait l'inventaire de ce qu'elle possédait à l'étranger et s'est montrée soucieuse de conserver, devers elle, cette richesse éparpillée...

« Le premier élément de la force d'impulsion fait donc défaut : l'argent manque, il se cache, il se refuse.

« Concurremment, qu'ont fait, depuis 1873, les pays emprunteurs ? Ils ont abandonné la partie et cessé une lutte impossible qui consistait à payer à l'Europe occidentale

un revenu qui n'était pas produit par le sol et les entreprises effectuées. Ils ont fait banqueroute et la crise des fonds d'État est venue dessiller les yeux des deux champions. L'un et l'autre s'aperçurent qu'ils se ruinaient : l'emprunteur en s'endettant sans motif suffisant, le prêteur en n'apportant son capital sur garanties illusoires que pour en recevoir ultérieurement une partie seulement, sous forme d'arrérages... »

Voilà la seconde cause.

Quant à la troisième :

« C'est la dépréciation du métal argent, due à l'impéritie et à l'imprévoyance des États occidentaux, qui ont cru faire de bonne économie politique en laissant s'avilir un des agents de la circulation.

» Possesseurs principaux du stock d'or, ces États ont obéi à une pensée égoïste en secondant le mouvement monométalliste-or, qui avait pour premier effet d'accroître la valeur relative de leur circulation métallique. Mais ils ne prirent aucun souci d'une autre conséquence fort grave de cette rupture d'équilibre.

» Lorsqu'une monnaie de compte subit des variations de cours aussi fortes que celles qui ont été notées sur l'argent, elle devient provisoirement inapte à fonctionner. Les opérations commerciales, basées sur ce métal, deviennent extrêmement dangereuses et ne sont plus tentées par ceux qui ne veulent opérer qu'avec la sécurité relative des affaires étudiées et mûries. Or, tout le commerce avec l'Orient est basé sur l'argent, qui, pour ces contrées, est la monnaie de compte. Lorsque la valeur de l'argent-métal et, à sa suite, le cours du change subissent des oscillations de 10 et 15 p. c., il n'y a plus de sûreté pour le commerce international. Les prix de revient et de vente de la marchandise brute ou travaillée deviennent impossibles à préciser et le négociant le plus paisible devient un spéculateur malgré lui. Il s'arrête alors et, par cela même, aggrave la situation... La baisse de l'argent a rompu le charme qu'exerçait la constante augmentation du stock métallique mis à la disposition des entreprises internationales.

» C'est le troisième élément de la force d'impulsion qui disparaît à son tour, et nous en sommes arrivés à constater :

» 1° Que les prêteurs ne veulent, provisoirement, plus entamer d'affaires nouvelles ;

» 2° Que les emprunteurs, lassés ou faillis, sont incapables de faire naître de nouvelles illusions ;

» 3° Que la crise *monétaire* a joint son action à ces deux éléments négatifs.

» De telle sorte que, aujourd'hui, on est, de propos délibéré, décidé à ne rien faire — ou du moins à ne rien faire dans les conditions anciennes des entreprises internationales... »

Mais est-il admissible qu'on ne fasse plus rien désormais et que la situation actuelle se prolonge indéfiniment? — Non, assurément, et en cela M. De Laveleye reconnaît avec tout le monde que la stagnation des affaires ne peut durer, qu'une réaction est inévitable, qu'elle viendra à son heure.

« Mais, se hâte-t-il d'ajouter, ce retour à l'activité ne se produira point dans la forme que connaissent et qu'espèrent ceux qui ont vu les réveils de la spéculation après les crises de 1837, de 1848, de 1857 et de 1866. Et cela par ce motif logique :

que l'activité industrielle, commerciale, financière et spéculatrice du milieu de ce siècle a eu pour base et pour but l'*outillage économique du monde* et que cet outillage *est bien près d'être terminé.*

« La base et l'objet de l'activité ancienne n'existent plus ou presque plus. Il faut donc attendre une modification profonde de la forme et des conditions de cette activité.

« Voilà pourquoi nous avons appelé la crise actuelle *une crise définitive*.....

Il s'agit maintenant de justifier cette idée, l'outillage économique du monde est terminé ou tout au moins assez avancé pour ne plus attendre désormais de développement que de la suite des temps. Cette justification, M. De Laveleye la fait; cette preuve, il la fournit :

« En Hollande, les grands travaux sont faits, les assèchements se continuent, Amsterdam est reliée à la mer, les communications internationales sont établies.

« En Italie, en Espagne, les grandes artères sont pourvues de voies ferrées et les produits de l'exploitation sont notoirement inférieurs à ce que l'on pouvait compter comme rémunération du capital. Lorsque les lignes principales sont aussi peu rémunératrices, il y aurait folie à vouloir resserrer les mailles d'un réseau satisfaisant déjà aux principaux courants de transport. Les ports, les mines sont suffisamment pourvus dans ces pays, les villes, là comme ailleurs, ont des marchés, des distributions d'eau et de gaz, des quartiers nouveaux, des tramways.

« Quant aux Pyrénées, on les traverse ; les Alpes aussi; et après le tunnel déjà fait par le Mont-Cenis vers la France, la route en construction du Saint-Gothard vers l'Allemagne et la traversée très-suffisante du Brenner vers l'Autriche, le génie industriel n'aura plus à s'occuper de ces questions.

« En Russie, les lignes de chemins de fer principales sont faites.

« Le réseau des chemins de fer prussiens est fait et, en ce pays, l'industrie est outillée à ce point qu'elle en meurt : les moyens de production et de transports sont trop considérables et en disproportion évidente avec la clientèle possible du pays.

« L'Autriche est outillée. et là encore on ne se hasarderait pas à aller plus loin.

« La Turquie a des chemins de fer. Il a été assez difficile de les faire, on n'en refera pas volontiers.

« Les États-Unis nous ont emprunté de quoi établir leur réseau ; il est compacte et bien pourvu de lignes, même concurrentes. Ce pays a regagné le temps perdu ; il lui faut marquer le pas, maintenant qu'il est assez outillé pour se poser en concurrent de l'industrie de l'Europe occidentale.

« L'isthme de Suez est percé.

« Les câbles transatlantiques sont posés.

« La transformation de la marine marchande est aux trois quarts faite, le navire à voile a disparu ou du moins il est relégué au second plan ; les steamers à vapeur font le grand commerce.

« De quelque côté que l'on jette les yeux, dit enfin M. De Laveleye, on trouve les *résultats acquis* du travail de ces quarante années. Il s'en faut que ces résultats soient toujours excellents au point de vue financier ; bien des mécomptes ont été éprouvés et, à côté de quelques brillantes exceptions, il faut compter nombre de déceptions pour les capitaux engagés et pour des gouvernements devenus besoigneux et insolvables. Mais, quel que soit ce résultat financier, les terres ont été remuées et creusées, les billes et les rails ont été posés, les villes ont été transformées, les distances ont été

raccourcies ; l'outillage nouveau a été donné, à profusion pour les pays riches, dans des limites plus raisonnables pour les pays moins ouverts ; — partout le strict nécessaire a été fait ; souvent on s'est doté du superflu. »

Voilà, bien nettement exposé, le résultat des quarante années d'activité que nous avons eues, et ce résultat, c'est bien le but vers lequel tendait le grand mouvement industriel qui, si longtemps, a tenu les esprits en éveil, les chantiers, les ateliers, les usines, les forges en travail. Ce but est atteint, on le voit, et parmi les conséquences graves qui découlent de ce fait, il en est une que M. De Laveleye nous expose encore en quelques lignes et avec sa lucidité ordinaire :

« Grâce aux facilités des communications, dit-il, aux routes nouvelles ouvertes, à la vapeur et à l'électricité, les prix se nivellent, les bénéfices se liment, les conditions du commerce et de l'industrie se modifient. Il n'y a plus place, autant qu'au commencement du siècle, pour la hardiesse de l'industriel ou du trafiquant comptant sur son habileté et aussi sur le hasard pour obtenir une large rémunération due à son audace, à ses connaissances spéciales et à ses capitaux.

» Entre le commerce et l'industrie actuels et anciens, la même différence existe qu'entre les guerres de l'Empire et les dernières campagnes de France et d'Autriche.

» Les mêmes causes ont produit les mêmes effets. A la guerre, les canons et les fusils perfectionnés, les chemins de fer et le télégraphe, les grandes accumulations d'hommes ont fait les campagnes rapides, durant lesquelles la valeur personnelle et les hasards de la guerre, presqu'annulés, ne contribuent que fort peu au résultat final. En industrie, ces mêmes perfectionnements d'outillage ont changé les conditions du trafic et la masse des hommes est remplacée par l'abondance du capital circulant et la facilité des moyens de crédit, deux autres produits de cette période active de quarante ans.

» Seulement, tandis qu'à la guerre, le résultat final met le vaincu à la merci de son adversaire, qui peut, comme auparavant, dicter ses lois ; en industrie et en commerce, le gain final n'est pas laissé à l'arbitraire du plus rapide ou du mieux outillé. Il lui faut se contenter de peu, il lui est interdit d'abuser de la victoire qui, sans cela, ne tarderait pas à lui échapper. »

Voilà où nous en sommes, et au point de vue purement économique, on peut reconnaître avec l'écrivain judicieux qui nous a fourni les éléments de ce travail, que la conséquence la plus claire de tout cela sera la suivante :

« Il y aura *excès du capital circulant et libre d'emploi*.

» Or, aussi longtemps qu'il n'en a pas été ainsi, le produit du capital a été celui-ci :

» De 3 à 4 1/2 p. c. pour les sûretés indiscutables et de premier ordre ;

» De 4 1/2 à 6 p. c. pour les sûretés réelles et de second ordre ;

» De 6 à 8 p. c. pour les prêts et commandites à l'industrie ;

» De 8 à 10 p. c. et au delà pour les aventures industrielles, financières et spéculatives.

« Dans l'avenir et pendant une période encore indéterminée, et qui ne peut manquer d'être longue, très-longue, cette échelle doit se modifier par l'excès même des capitaux non sollicités.

« Les sûretés indiscutables descendront à 3 p. c. et au-dessous; celles de second ordre se rapprocheront de 4 1/2; on sera heureux de faire 6 p. c. en industrie, et enfin, on n'obtiendra 8 p. c. et au-delà que pour de vraies aventures. Il y aura enfin un déplacement général du taux de capitalisation, dans le sens de la baisse de l'intérêt et de la hausse des cours et des capitaux. Des exceptions, c'est-à-dire d'heureuses occasions, d'habiles initiatives, viendront confirmer cette règle. Mais le mouvement général sera, croyons-nous, celui que nous venons d'indiquer..... »

Mais que reste-t-il donc à faire? — Peu de chose si l'on n'entend attribuer à la reprise d'activité, qui surgira à son heure, que le sens et la direction que le mouvement a eus jusqu'ici. Comme d'autre part, force nous est bien d'admettre que l'esprit humain ne va point s'endormir et que le génie inventif que le Maître de toutes choses, dans sa bonté, a bien voulu départir à son humble créature, n'est point tari, il faut admettre aussi que, désormais, c'est l'inconnu qui s'ouvre devant nous et, de même qu'avant ce siècle on ne pensait même pas à toutes ces belles applications de la chaleur, de l'électricité, de la vapeur, de la lumière qui ont fait la gloire matérielle de notre temps et d'une pléiade illustre de savants, de même, aujourd'hui, ne pouvons-nous pas dire vers quoi tendront demain les efforts de l'humanité. Un seul Être le sait, Celui qui sait tout et voit tout, Celui pour qui le passé, le présent et l'avenir ne font qu'un, Celui qui ne dépend point du temps, Dieu enfin, le Créateur de tout ce qui a été, qui est et sera, le grand dispensateur de tout bien et de tout progrès, Celui qui pousse l'homme à son gré dans un sens et dans l'autre, souvent sans que celui-ci s'en doute ou veuille, dans sa folie, abaisser son présomptueux orgueil à le reconnaître.

Laissons donc à l'avenir ce qui est du domaine de l'avenir et tenons-nous prêts à obéir, chacun pour notre compte, à l'impulsion qu'il plaira à Dieu de nous imprimer.

E. J. H.

L'ENFANT DE BRUGES

par Adolphe Siret, 1 *vol. in*-8°, *Bruxelles, Office de Publicité*, 1877, XIX-418 *p*.

Le 12 août 1873, un enfant de 10 ans et 11 mois mourait à Bruges. Le lendemain on apprenait de toutes parts que le monde artistique venait de perdre un enfant de génie et que la Belgique avait un nom de plus à inscrire parmi ses « gloires nationales ».

« Hier encore, inconnu et gardé par la mort, le petit enfant sortait tout à coup de son tombeau : et les pâles ombres où il dormait son dernier sommeil devenaient les nimbes de sa gloire. C'est qu'une main amie avait soulevé le linceul qui avait englouti tant d'espérances et mis au jour, sous les funèbres bandelettes qui l'attachaient au néant, le mystère de cette vie tournée aux grandes choses ». Le nom de cet enfant, de ce peintre prodige de 10 ans, qui laissait après lui non moins de six cents petits chefs-d'œuvre, était Fritz Van de Kerchove. La main amie, qui avait subitement ouvert sa petite tombe aux clartés d'une apothéose était celle de M. Adolphe Siret, membre de l'Académie et directeur du *Journal des Beaux-Arts*.

Aussitôt cette révélation extraordinaire s'empara de l'attention générale ; elle mit en émoi toutes les divinités de notre Parnasse artistique et trouva son écho jusque par delà nos frontières. Le phénomène paraissait dépasser les limites du possible. On voulait voir avant de croire. Le 6 février 1875, les plus impatients furent satisfaits : le petit piédestal sortit de la coulisse et chacun eut le loisir d'en faire le tour. Le *Cercle Artistique et Littéraire* organisa une exposition de 165 « tableautins » peints par le petit Van de Kerchove. Cette exposition fut saluée par un concert presqu'unanime de louanges d'admiration et de regrets. C'est qu'il était vraiment prodigieux, cet œuvre d'un enfant de 10 ans, vous offrant 165 petits tableaux, tous également pleins de pensées et de rêveries, qui vous envoyaient, comme malgré vous, le charme dans l'âme et souvent une larme dans les yeux ! « Toutes ces vues et ces paysages, ajoutait l'*Étoile Belge*, rappellent avec une fidélité saisissante, et tenant du sortilége, la manière, le coloris et jusqu'au sentiment individuel des maîtres de paysage moderne français ». Les noms de Diaz, Corot, Daubigny, Rousseau et Dupré s'échappaient comme involontairement de plus d'une bouche, et, par des-

sus toutes ces acclamations, s'élevait la voix de M. Gustave Lagye, proclamant que Fritz Van de Kerchove « sans avoir reçu d'initiation à l'art, dont il était destiné à être l'un des plus vaillants champions, s'en était approprié toutes les conquêtes nouvelles. »

Mais voilà que cet enthousiasme général se trouve, tout à coup, interrompu par un mot cruel qui venait tomber comme une note discordante au milieu de ce concert d'acclamations. Une voix inconnue avait prononcé le mot de mystification ! Aussitôt d'ombrageuses susceptibilités s'en emparent ; le mot trouve de rapides échos et bientôt l'authenticité de l'œuvre de l'Enfant de Bruges se trouve publiquement contestée. On vit alors une interminable polémique s'engager entre « les croyants » et « les incrédules ». La passion s'en mêla, beaucoup au détriment de la courtoisie et de la stricte loyauté. Sous prétexte de la résoudre, la presse intervint dans la « question Van de Kerchove » pour l'embrouiller et l'envenimer : toutes les intrigues furent mises en jeu, toutes les influences réquisitionnées ; il n'y eut pas jusqu'aux opinions politiques et la « libre pensée » elle-même qui ne furent invoquées dans le débat. Des enquêtes furent organisées : les rétractations et les démentis succédèrent aux contradictions, et de tout ce gâchis, qui devait produire la lumière, on ne vit naturellement sortir qu'une chose : le chaos.

En même temps, toute cette admiration qui était dans l'air vint se retourner tout à coup contre celui qui l'avait suscitée. C'est ici pourtant le moment de rendre un légitime hommage à M. Siret. Convaincu d'avoir découvert « une gloire nationale », fier de la paternité de cette révélation et fort de sa conviction, il a constamment résisté à la tourmente qui venait fondre sur lui, avec une confiance et une fermeté que ses adversaires mêmes ne sauraient méconnaître. Sa bonne foi et sa sincérité en sont sorties d'autant plus éclatantes. Cette bonne foi, d'ailleurs, n'a jamais pu être mise en doute que par ceux qui avaient des raisons de croire la leur suspecte. Aujourd'hui il ne saurait plus être question, pour personne de se demander si M. Siret s'est fait le complice d'une mystification. Un grand nombre de personnes se demandent seulement si M. Siret lui-même n'a pas été mystifié. L'honorable académicien s'en défend énergiquement. C'est pour « prouver l'enfant », dit-il, pour « venger sa mémoire et son œuvre », qu'il a voulu réunir dans le volume qu'il offre au public « tous les faits,

les explications et les documents de nature à guider le lecteur. »

« Et maintenant, conclut-il, que toutes les pièces du procès ont été exposées au tribunal de l'opinion publique, nous attendons le jugement. » Voyons donc rapidement quelle est l'impression que paraît devoir laisser la lecture attentive, consciencieuse et impartiale de ces « pièces du procès. »

Que Fritz Van de Kerchove, enlevé de ce monde à l'âge où tant d'autres sont à peine entrés dans la vie, ait pu laisser derrière lui « plus d'œuvres qu'il n'en faut pour la renommée d'un grand maître, » que cet œuvre ne révèle aucune trace des défaillances et des hésitations inhérentes aux tâtonnements de l'enfance ; qu'il faille y consacrer une admiration égale à la richesse de la conception et à l'invariable fermeté de l'exécution ; que devant ces tableautins d'un enfant de 10 ans, enfin, on soit forcé de s'écrier avec M. Sulzberger : « le praticien le plus roué, le peintre blanchi sous le harnais et initié à tous les arcanes, le rapin, espèce de chronique vivante des recettes et tours de force des ateliers, tous sont éclipsés ! » Voilà certes un fait étrange, phénoménal, prodigieux et que l'on est peu disposé à admettre sans examen. S'en suit-il qu'il faille immédiatement crier à l'impossible et à l'imposture ? Je ne le crois pas. A l'âge où l'enfant de Bruges est mort, Henri Regnault, Michallon, Verlat composaient déjà des esquisses superbes, que l'on conserve encore aujourd'hui comme des chefs-d'œuvre à Sèvres. A 7 ans, Mozart écrivait des sonates qui figurent toujours parmi les meilleurs classiques ; à 13 ans, Michel-Ange corrigeait les dessins de ses maîtres Dominiquino et Ghirlandajo ; à 8 ans, le Tasse faisait des vers italiens, latins et grecs ; à 17 ans, Hermogène achevait sa *Rhétorique* ; à 10 ans, un petit pâtre des environs de Syracuse, Vito Mangiamelle, puis Mondeux, résolvaient devant l'Académie des sciences de Paris, par des méthodes à eux, des problèmes de nature à arrêter les mathématiciens les plus savants ; à l'âge, enfin, où les enfants apprennent généralement à épeler, Pic de la Mirandole parlait toutes les langues anciennes et modernes, et à 10 ans, il était cité parmi les meilleurs poëtes et orateurs du xve siècle. Pourquoi un phénomène de précocité semblable n'aurait-il pu se trouver dans Fritz Van de Kerchove ? Le génie de la poésie, du calcul et de l'éloquence paraît bien autrement inaccessible aux jeunes intelligences que celui de la peinture, qui n'est, après tout, qu'un art rudimentaire, qui

exige plus d'instinct que d'acquis réel. La genèse du petit peintre prodige n'a donc rien qu'il faille déclarer à priori impossible.

D'autre part, on nous dit que c'était un enfant maladif, dont le cerveau avait pris, dès sa naissance, un développement absolument anormal. Généralement la précocité est un mal dans l'ordre naturel ; mais les forces qu'elle enlève au corps, elle les rend presque toujours avec usure à l'intelligence, comme si elle voulait lui faire produire, pendant son court espace en ce monde, tout ce qu'elle pourrait vraisemblablement donner dans le cours ordinaire de la vie d'un homme.

Doué de cette précocité, il paraît tout naturel que les facultés hâtives du petit Van de Kerchove se soient dirigées vers le génie de la couleur. L'enfant s'est en quelque sorte éveillé à la vie dans le cadre des choses de l'art : son berceau s'est trouvé à la fois éclairé et réjoui par l'entourage des peintures accumulées dans la maison de son père, peintre lui-même et d'un mérite incontesté. La vue continuelle de ces tableaux, l'exemple constant du père pouvaient-ils ne pas captiver une jeune imagination tourmentée par un irrésistible besoin d'expansion et de production? Et toutes ces raisons tirées de la constitution physique, des dispositions naturelles, et de l'éducation pratique de l'enfant, ne rendent-elles pas son œuvre au moins vraisemblable? L'incrédulité sourit, et n'en continue pas moins à hocher la tête. Mais enfin le père affirme sur l'honneur l'authenticité des œuvres attribuées à son fils ; les enquêtes ont révélé des témoignages clairs et précis, affirmant que Fritz *a peint*; M. Vincent, son professeur, a certifié « ces tableaux véritables »; M. Dumon enfin, l'associé de M. Van de Kerchove, a affirmé avoir « *vu commencer et terminer sous ses yeux le petit tableau : l'hiver.* » Que veut-on de plus? »

Vains efforts. Les incrédules n'en ont pas désarmé davantage. Ils ont suspecté la sincérité des témoignages; ils ont même affirmé avoir reçu sur ce point l'aveu le plus complet de plus d'un témoin; et déjà, le lendemain de la publication de la dernière enquête, les plus indulgents écrivaient: Il en résulte « qu'il faut douter. Les preuves matérielles, les seules qui feraient foi, n'existent pas plus aujourd'hui qu'il y a un an. » Ceux qui avaient moins de scrupules ajoutaient « l'affirmation est détruite entièrement. »

L'incrédulité et la négation systématique ne m'ont jamais inspiré beaucoup de confiance, pas plus de confiance que d'estime,

parce que la négation n'est que trop souvent l'expression d'un sentiment d'envie humilié ou d'orgueil vaincu. Ici, pourtant, je ne voudrais pas affirmer qu'elle a tort. M. Van de Kerchove était accusé de la façon la plus grave et la plus outrageante. Dans un langage peu courtois, et que pour ma part je n'hésite pas à blâmer ouvertement, on avait mis directement en doute sa sincérité et sa loyauté ; on lui reprochait ouvertement d'avoir voulu tromper le public, d'avoir organisé « la plus audacieuse des supercheries. » Devant une accusation pareille, l'opinion publique réclamait une justification immédiate, complète et éclatante; elle eût trouvé plus digne que le père outragé la fît solennellement prononcer par les tribunaux, plutôt que d'aller la demander à des juges dont l'impartialité pourrait toujours être mise en doute par ses adversaires. M. Van de Kerchove en jugea tout autrement. Il se chargea d'abord de défendre lui-même dans la presse l'œuvre attaquée de son fils; mais presqu'aussitôt un conseil, aussi significatif que sage, de son ami M. Devos, vint le dissuader de persévérer dans cette voie dangereuse. Le 23 mars, M. Devos lui écrivait : « Je ne saurais vous encourager à continuer la polémique dont vous m'entretenez et à l'occasion de laquelle *vous invoquez mon témoignage. Je suis incompétent en la matière.* » Le père de « l'Enfant de Bruges » n'en tint aucun compte, et huit jours après, « *le Droit* » résumait en ces termes le résultat qu'il avait produit : « Accusé de supercherie, reconnu l'auteur de tableautins semblables à ceux de son fils, M. Van de Kerchove père se déchaîne, perd le sang-froid, ses moyens et sa cause. Ses accusateurs triomphent, l'opinion publique est avec eux. »

C'est qu'en effet, tout en se défendant avec une passion et un « tapage » qui ne ressemblaient en rien au langage qui lui paraissait imposé par les circonstances, M. Van de Kerchove ne donnait qu'une bien médiocre satisfaction aux objections réelles qu'on lui faisait. On se demandait toujours comment il avait pu se faire que l'enfant prodige fût resté un mystère jusqu'au jour de sa mort, alors que de son vivant il eût été à la fois si facile et si naturel de faire admirer et vérifier l'authenticité de son œuvre. M. Van de Kerchove répondait que, n'ayant jamais donné aucune attention aux « tripotages » de son fils, il en avait le premier méconnu le mérite. Personne cependant n'était disposé à admettre que M. Van de Kerchove fût une exception à cet invariable instinct du cœur paternel, qui fait voir toujours des chefs-d'œuvre, même dans les

productions les plus informes d'un fils. On l'admettait d'autant moins, qu'il est lui-même peintre, d'une habileté et d'un talent peu communs, et auxquels le mérite de son fils ne pouvait vraisemblablement pas échapper. Les occasions surtout de jouir de ces légitimes triomphes de l'amour-propre paternel ne lui faisaient pas défaut : il était en relations presque journalières avec un grand nombre d'artistes les plus distingués. D'ailleurs, à l'entendre plus tard, tous les intimes de la maison célébraient à l'envi les louanges de Fritz ; M. Ritter « lui faisait souvent compliment sur le talent si précoce de Fritz, en lui prédisant une grande carrière artistique à la Rubens. » Lui-même enfin, en montrant les panneautins au tapissier D'Hooghe, lui déclarait qu'il en était très-content et comptait faire de son fils un peintre. Tout cela concordait donc fort mal avec son allégation primitive et donnait à ses adversaires le droit de trouver au moins étonnant qu'étant « content de son fils, dont il comptait faire un peintre », M. Van de Kerchove se fût contenté de soumettre ses œuvres à l'admiration d'un tapissier, tout en prenant un soin plus que scrupuleux de les cacher aux yeux de ses amis artistes.

La première enquête dirigée par M. Rousseau, *sur la demande formelle et réitérée de M. Van de Kerchove*, ne fut guère plus favorable à l'enfant de Bruges. Elle se réduisit à établir que MM. Joostens et Van Hollebeke, artistes-peintres, malgré les sollicitations pressantes de M. Van de Kerchove, n'auraient pu témoigner en sa faveur « que par un mensonge » ; que deux autres artistes, MM. Leclercq et Dobbelaere, « n'avaient jamais entendu parler des dispositions de Fritz, malgré leurs relations suivies avec son père » ; que M. Wallays enfin, directeur de l'Académie de Bruges, avait déclaré — entre parenthèses dans un langage assez peu académique — que « pour lui toute cette histoire n'était qu'une farce monstrueuse. »

La partie artistique de cette enquête fut plus défavorable encore. L'inspection des cahiers de classe du petit Fritz ne révélait que des « crayonnages informes, comme le sont ceux de la plupart des enfants de cet âge ». Ses panneautins, au contraire, attestaient une rare connaissance de « toutes les ficelles et roueries du métier. » Ce qui était plus grave encore, plusieurs de ces panneautins, portant les dates de 1870 et 1871, « poissaient aux doigts absolument comme des peintures qui n'auraient qu'un mois ou huit jours de date, » tandis que d'autres, déjà exposés, portaient « en revanche

un émail qui, de l'avis de plusieurs peintres en renom, parmi lesquels on citera MM. De Winne et De Schampheleer, ne peut se présenter sur la peinture qu'au bout de six, sept et parfois quinze années. »

A peine le rapport sur cette enquête eût-il paru qu'il reçut, comme on le pense bien, tous les anathèmes de M. Van de Kerchove. Et pourtant de quoi se plaignait-il ? En demandant une enquête pour établir l'authenticité des œuvres de son fils, n'avait-il pas proclamé qu'il avait « les mains pleines de preuves? » Il ne devait donc s'en prendre qu'à lui-même s'il n'avait pas produit ses preuves devant l'enquête. La colère l'aveuglait au point d'accuser de partialité ceux-là mêmes qu'il avait suppliés de vouloir être ses juges. Si ces artistes, d'une honorabilité et d'un talent non suspects, avaient cessé tout à coup de lui offrir les garanties d'impartialité qu'il avait cru trouver en eux d'abord, il ne devait pas les recevoir chez lui pour y procéder à l'enquête. C'est avant le jugement qu'il faut récuser ses juges, si l'on ne veut pas se soumettre à leur verdict.

Aux « provocations et aux insultes » du père de l'enfant de Bruges, M. Rousseau répondit le 24 mars, avec infiniment de bon sens, par la proposition suivante : « Qu'on tire au sort, dit-il, dans la liste de nos paysagistes, dix artistes qui auront à examiner les peintures attribuées à l'enfant, à constater leur émail ou leur humidité, à les comparer à celles du père, et que ces artistes — devant lesquels pour ma part je m'incline d'avance — prononcent en dernier ressort et mettent fin à ce débat pitoyable ». M. Van de Kerchove n'eut-il pas dû applaudir des deux mains à cette proposition ? Ou, est-ce que, par hasard, une enquête pareille ne lui paraissait pas « sérieuse » dans le sens où il l'entendait ?

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il laissa la proposition sans réponse. Entretemps il n'en continuait pas moins à se débattre au beau milieu des contradictions et des démentis, comme dans les mailles de ses propres filets. Toujours il s'était défendu d'avoir peint des paysages : et le 25 mars, M. Ch. Tardieu signalait dans sa correspondance « trois panneaux identiques à ceux de son fils. » Quelques jours plus tard, le directeur de l'*Écho du Parlement* affirmait en posséder un autre ; enfin, le 6 avril, M. Van Hove père avait exécuté « sous ses yeux, quarante ou cinquante paysages identiques aux tableaux exposés. » M. Van de Kerchove contesta l'identité des tableaux ; mais, poussé bientôt jusque dans

ses derniers retranchements, perdant à la fois sa présence d'esprit et le souvenir de ses affirmations antérieures, il s'écria tout à coup, avec une franchise qui paraît confiner tout à fait à la naïveté : « En définitive, je ne vois pas pourquoi il me serait défendu de peindre des maisons, voire même des paysages, fussent-ils identiques, parce que mon fils en a peint! »

Devant l'enquête *demandée* à M. Rousseau, il avait déclaré que, si quelques tableautins de Fritz poissaient aux doigts, c'était parce que l'enfant « les avait peints avec de l'huile de lampe. » Ne faut-il pas croire que M. Van de Kerchove lui-même a trouvé cette raison bien mauvaise, puisque *quatre* jours après il en donnait une autre toute différente : « En vue de l'honneur de la visite de M. Rousseau, disait-il, je leur ai fait la toilette — aux tableautins — en les frottant avec un peu d'huile bouillie pour qu'on pût bien se rendre compte de la façon de procéder de l'enfant! »

Tout porte à croire qu'en dépit de cette sage précaution, M. Van de Kerchove lui-même ne s'est jamais rendu un compte bien exact de cette « façon de procéder; » car il nous a toujours affirmé que Fritz ne peignait qu'au couteau à palette et qu'il était complétement incapable de manier un pinceau. Or, tout le monde a pu constater devant un grand nombre de tableautins de Fritz que « la virtuosité du pinceau s'y montre à un degré extraordinaire, » et personne n'a été surpris d'entendre l'*Écho du Parlement* annoncer qu'il tenait à la disposition des curieux un tableau *signé Fritz* « et peint tout entier au pinceau » !

A ces démentis et ces contradictions, ajoutez des témoignages comme ceux de M. Van de Wiele, parrain de l'enfant, et de M. Van Hove, et il faudra bien convenir que ce n'était pas sans raison que l'*Écho* écrivait le 3 avril : « Le débat peut être considéré comme clos. La lettre de M. Van Hove est le pendant de la révélation du tatouage dans l'affaire Tichborne. »

Cependant, après 8 longs mois d'enfantement, le rapport sur l'enquête « sérieuse et décisive », organisée par la commission du Willems-Fonds de Bruges, fut enfin terminé. C'était un enfantement bien laborieux, pour donner le jour à la vérité sur un fait que M. Van de Kerchove se déclarait, depuis plus d'un an, impatient de prouver, et il fallait bien pressentir que l'enfant lui-même en aurait souffert. Cette fois, cependant, M. Van de Kerchove avait été directement invité à ouvrir toutes larges ses deux mains « pleines de preuves. »

Qu'en vit-on sortir? D'abord, on n'en vit pas sortir ce qu'on était en droit d'attendre.

En faveur de l'enfant, pas un rapport, pas la moindre attestation émanant d'un artiste ou tout au moins d'un homme ayant le droit de se dire compétent. Par contre — si l'on excepte le témoignage précis et catégorique d'un associé, M. Dumon — quantité de témoignages d'antiquaires, d'encadreurs, de négociants, de tapissiers, de commis et de domestiques, et tous aussi insignifiants les uns que les autres. Les dames X. attestaient que « Fritz achevait ses panneautins suffisamment pour que le sujet et même un point de vue déterminé fût *reconnaissable.* »

C'est-à-dire, observait M. Leclercq avec une certaine cruauté, « qu'une maison ne ressemblait pas à une mare. » Le magasinier, M. Domin Wattyne, qui « n'en connaît pas beaucoup », certifiait « qu'il avait vu faire des dessins et des *barbouillages* par le jeune Fritz, et même de très-jolies choses sur bois. » La femme Auguste Bousscon déclarait avoir remarqué plus d'une fois que les mains de l'enfant « étaient salies *avec* de la peinture à l'huile! » Et tout cela devait *prouver* que le génie attribué à un enfant de 10 ans n'était pas le résultat de l'intrigue d'un imposteur! Il passa pourtant sous silence des témoignages moins flatteurs : Par exemple, celui de M. Meester de Swaaf, qui « considérait cet enfant comme un ignorant » ; celui de M. Mouzon, directeur de l'école moyenne, auquel M. Van de Kerchove lui-même avait « signalé son fils comme dépourvu d'intelligence »; enfin, ceux de M. Leclercq, artiste peintre, et Wallays, directeur de l'Académie, déclarant l'un et l'autre que les œuvres attribuées à Fritz « ne pouvaient pas être celles d'un enfant ».

Somme toute, qu'a prouvé cette enquête? Elle a prouvé que Fritz Van de Kerchove s'était occupé de peinture, et que plusieurs amis de son père ont affirmé avoir vu l'enfant travailler aux panneautins qui lui furent attribués après sa mort. Est-ce tout? Absolument tout; et pour servir de justification à un homme accusé d'imposture, cela me paraît à peu près autant que rien. « N'y pensons plus, disait un autre journal, les tableautins étaient fort jolis; mais décidément il faut ôter à l'enfant l'auréole que l'amour paternel avait posée sur son front ».

Mais alors, dit-on, si le père est l'auteur des œuvres qu'il attribue à son fils, sa conduite est odieuse! « Il se serait donc servi d'un pauvre petit être chétif, entouré de l'auréole d'une mort prochaine,

comme d'un appât pour égarer l'opinion publique »? Ces exagérations sont tout bonnement absurdes. Entre l'authenticité de l'œuvre de Fritz et une exploitation aussi imprudente des sentiments les plus intimes, il y a une hypothèse que M. Émile Leclercq n'a pas hésité à admettre comme une réalité. « Peu à peu, a-t-il dit, le père de l'enfant mort, troublé par cette mort même, exalté par l'idée d'élever un monument à la mémoire d'un enfant qu'il adorait, a laissé s'établir une phénoménalité qui ne lui pesait guère, en se disant, sans doute : cela ne fera de mal à personne et cela me fera grand bien. Une fois parti pour le pays des chimères, on ne sait point quand on en reviendra. Le phénomène a pris des proportions auxquelles, bien certainement, M. Van de Kerchove n'a jamais pu penser: mais il s'était avancé trop loin pour reculer. »

Je ne pense pas m'avancer trop loin, à mon tour, en disant que cette interprétation est celle qui a rallié aujourd'hui le plus grand nombre de partisans; à mon sens, les pièces du procès ne font que la confirmer, et s'il faut donner sur la question Van de Kerchove mon opinion toute personnelle et qui n'engage d'autre responsabilité que la mienne, la voici en deux mots: Je suis convaincu que Fritz Van de Kerchove a peint et qu'il avait, pour la peinture, des dispositions sérieuses. Je crois que les tableautins qui lui ont été attribués sont en majeure partie l'œuvre de son père. Jusqu'à quel point le fils y ait contribué, c'est là une question qui ne me paraît pas résolue dans le livre de M. Siret. Au demeurant, je tiens M. Van de Kerchove, père, pour un peintre d'une habileté consommée, d'une habileté en peinture qui n'a d'égale que son extrême inexpérience en polémique.

JULES DE BORCHGRAVE.

BIBLIOGRAPHIE.

Du Droit et du Devoir, par M. le Chanoine E. Méric, Professeur en Sorbonne. — Paris : Baltenweck. — Paris 1877.

Monsieur le chanoine E. Méric n'est pas un étranger pour la *Revue Générale*. Nous étions en retard avec lui, quand l'an dernier, nous y fîmes connaître ses Etudes *sur la morale et l'athéisme contemporain*, qui ont été reçues en France avec un applaudissement mérité. L'infatigable écrivain vient de publier ce que je voudrais appeler la partie positive du précédent travail, sous le titre : *du Droit et du Devoir*.

L'histoire, la tradition sont la vivante expression de l'instinct, de la conscience, de la pensée humaines. Sur leurs objets primitifs, leur témoignage est infaillible, aussi certain que la capacité de l'esprit lui-même à atteindre la vérité. C'est la thèse des matérialistes, que la ociologie doit être déduite tout entière des fonctions cérébrales considérées au point de vue de l'espèce, en son stage suprême d'évolution. Voilà la morale que M. Littré prétend tirer des entrailles mêmes de l'homme. Or, qui ne le voit? S'il en est ainsi, cette forme de l'Ethique a dû compter, en tout temps, *le plus grand nombre de défenseurs*. A moins de nier jusqu'au principe de contradiction, il va de soi que la nature humaine a dû, à toute époque, affirmer avec unanimité ses tendances, ses besoins. Ou la morale athée est fausse, ou bien, puisqu'elle n'est que l'expression d'une « essentielle » fonction de la nature, elle a dû être toujours la loi de la très-grande majorité de l'humanité ! — C'est le mérite du nouveau travail de M. Méric d'interroger, à cet égard, le sénat des plus nobles maîtres : Platon, St-Augustin, St-Anselme, St-Thomas et St-Bonaventure, Leibnitz, Thomassin, Malebranche, Bossuet et Fénelon, Gerdil et Rosmini. Le lecteur se souvient sans doute de la manière exégétique du P. Gratry, dans sa Théodicée notamment. C'est avec la même largeur, le même esprit de synthèse, avec un pareil dédain des contingences parmi les hauts sommets des problèmes et, peut-être, avec une rigueur plus scrupuleuse, que procède M. Méric, en cette interprétation des grands moralistes. Ces études traditionnelles sont une véritable histoire de la science morale. Leur vrai mérite est de dessiner la physionomie caractéristique, personnelle de chacun des vénérés Docteurs qu'il interroge. Voici la conclusion qu'il dégage de leurs informations : « Nous avons entendu les philosophes les plus renommés et les plus profonds répéter, à tous les moments de l'histoire de la pensée, et démontrer, par des arguments rigoureux dont la vérité n'a jamais cessé d'être la même, l'existence éternelle d'une loi qui se confond avec Dieu. La morale athée est donc déjà jugée et condamnée. — Si maintenant, après avoir recueilli ces enseignements des maîtres de la pensée, après avoir démontré nous-mêmes, par une discussion approfondie et impartiale, l'insuffisance et l'erreur gossière des divers systèmes de morale imaginés par les chefs trop suivis de l'école athée, nous écoutons la raison, nous cherchons l'évidence, nous verrons clairement ceci : Il y a dans la conscience humaine une loi éternelle, absolue, universelle, immuable et souveraine, qui engendre toutes les lois et tous les devoirs, fondement inébranlable du droit et expression vivante, incorruptible de l'intelligence et de la volonté de Dieu.

» Cette loi, gravée dans ma conscience, qui m'éclaire en m'apprenant à distinguer le

bien du mal, existait déjà, existe éternellement en Dieu, d'où elle est descendue dans ma conscience et ma raison. Libre d'être fidèle à cette loi et de mériter une récompense, ou de lui résister et d'encourir les sévérités d'une justice dont les secrets me sont encore inconnus, je sais, — et cette connaissance me suffit, — que le juge de ma conduite est celui qui a promulgué la loi dans ma conscience et dans ma raison, que Dieu conçoit, promulgue et venge la loi, que la vraie morale est pleine de Dieu. »

Cependant, le philosophe entend analyser les idées fondamentales de la morale. La loi, dans son essence éternelle, et en son application aux êtres finis; le devoir et le droit, projections de la loi dans la conscience créée, trouvant en la loi éternelle sa norme d'action légitime et universelle, tels sont les problèmes que l'auteur discute et établit La lucidité sérieuse et éloquente, cet attribut inné de l'esprit français, va partout de pair avec une doctrine solide, élevée. Un très-bon critique, M. X. Roux, a pu écrire, en toute justice, de ce beau travail, dans la *Gazette de France :* « Quelle est la conclusion de ce puissant travail de comparaison? Quel est le résumé de témoignages venus de tant d'esprits divers? C'est que l'homme est fait pour l'infini, c'est son but et sa loi, et il a le droit et le devoir d'exiger des pouvoirs publics et de tous les dépositaires de la puissance le respect de ses mouvements vers l'infini. »

A la fin de son ouvrage, M. Méric a placé une étude très-attachante sur les rapports généraux de Dieu et de la Raison humaine. Le concours perpétuel de l'absolue Intelligence avec la raison de l'homme est, là, mis en un vif relief, d'après la doctrine constante d'Aristote et des grands Scolastiques. Le savant écrivain rappelle qu'au fond l'ontologisme ne fut que l'exagération erronée de cette théorie féconde, trop méconnue, trop fragmentairement exposée par quelques régents de l'école dite néo-scolastique, et presque passée sous silence dans la plupart des manuels écrits dans le goût de cette école. Il s'appuie tout particulièrement, en cette conclusion, sur les travaux du P. Fidèle de Fanna, des frères mineurs, Théologien du concile, sur l'idéologie de St-Bonaventure. Cet éminent religieux a résumé la doctrine du Docteur Séraphique en un appendice de l'introduction critique à l'édition des œuvres complètes de St-Bonaventure. Il nous sera permis de rapprocher de ces conclusions celles que nous avons présentées nous-mêmes dans notre « Essai sur la Philosophie de St-Anselme », auxquelles le docte franciscain a bien voulu se rallier complétement.

J'ajouterai qu'elles sont, au fond, parfaitement dans l'esprit d'Aristote. A ce propos, je voudrais ajouter qu'à côté de Platon, M. Méric aurait pu placer ce puissant génie, malgré son infériorité comme moraliste. Il y a, dans *l'Ethique à Nicomaque* notamment, des pages dignes d'en faire oublier d'autres, où la méthode formelle rend au Stagyrite de détestables services. A ce sujet, on consulterait avec fruit l'Introduction à la morale d'Aristote de M. Barthélemy St-Hilaire, œuvre philosophique de très-haute valeur, quelles que soient les réserves que l'on puisse faire sur certaines parties.

La nouvelle publication de M. Méric aura la fortune de ses aînées. Pour le penseur aussi bien que pour l'homme cultivé et désireux de s'initier au mouvement de l'idée chrétienne sur les graves objets de la spéculation philosophique, les ouvrages du renommé et laborieux Professeur de Sorbonne sont des sources précieuses d'informations et de critique. Puissent ses enseignements ramener les esprits de son pays à la vraie science et à l'amour pratique du *Devoir*. Ce sera le plus efficace moyen de rendre à la France sa grandeur et ses *Droits*.

Dr A. Van Weddingen.

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'HAUTECOMBE EN SAVOIE, *avec pièces justificatives inédites par* CLAUDIUS BLANCHARD, *docteur en droit, membre de l'Académie de Savoie, de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, etc. — Un magnifique volume in-8°, 741 pages. — Chambéry, 1875.

Hautecombe a un nom illustre dans les fastes de la Savoie. Son abbé ne tarda pas à occuper le premier rang parmi les chefs de monastères du pays et dans les conseils de la nation; l'abbaye acquit une grande célébrité en devenant la nécropole préférée de plusieurs générations de princes. Au onzième siècle, des moines fugitifs d'Aulpsen Chablais s'établirent à Cessens, dans une gorge ou *combe* de Valpert. Plus tard, on dit Hautecombe. Ce fut Saint-Bernard qui donna à l'abbaye, obscure jusqu'alors, un éclat extraordinaire, sans qu'on puisse affirmer toutefois avec certitude qu'il y ait séjourné, ou même qu'il n'ait fait qu'y passer. Hautecombe affiliée à Clairvaux devint la nécropole de la maison, alors comtale, de Savoie.

Amédée d'Hauterive quitte la cour d'Allemagne pour le cloître, se fait novice à Clairvaux et devient abbé d'Hautecombe en 1139. Avant de passer sur le siége épiscopal de Lausanne où l'appelait le vœu unanime du clergé et du peuple, il fit régulariser par une concession authentique, entre les années 1139 et 1144, la donation de la terre de Charaïa. Avec Amédée d'Hauterive commence la plus brillante époque des fastes d'Hautecombe. Un de ses successeurs deviendra successivement abbé de Clairvaux, cardinal-évêque d'Albano et prédicateur de la troisième croisade. L'église du monastère sera contemporaine des premières origines du style ogival. Sa voûte est construite, à quelques années près, en même temps que celle de Vézelay et de Notre-Dame de Paris, les deux premières, on le sait, de cette grande époque.

Humbert II, mort en 1189, avait perdu en 1162 sa femme, Anne de Zaehringen. Le convoi funèbre de cette princesse fut le premier qui franchit le seuil de l'abbaye. Il ouvrait une longue série de deuils. Cependant la *chapelle des princes* ne fut construite qu'au quatorzième siècle, entre les années 1331 et 1342. A Hautecombe, comme ailleurs, les princes avaient été inhumés dans des cloîtres, ou dans d'autres dépendances du monastère, et non dans l'église proprement dite. La belle époque de l'abbaye se termine avec la maison *comtale* des princes de Savoie. Notons en passant qu'Amédée VIII, élu anti-pape à Bâle sous le nom de Félix V, ne fut pas inhumé à Hautecombe, comme il l'avait demandé, mais à Ripailles, dans l'église de son ermitage.

Au quinzième siècle, la *commende* vint ruiner irrémédiablement Hautecombe; ce chancre rongeur, comme on l'a défini avec raison, en épuisa la sève et la vie. On entend par la commende la collation d'un bénéfice ecclésiastique, d'une dignité abbatiale, avec dispense de résider pour le titulaire. Il en résultait que les possesseurs d'une abbaye en commende se contentaient de palper leurs revenus, sans s'inquiéter ni de la discipline des religieux, ni de l'administration du monastère. Cette plaie causa la ruine de l'institut monastique dans une grande partie du monde catholique. « La Belgique, les provinces de l'Allemagne demeurées catholiques et la Suisse firent heureusement exception, » dit avec justice M. Blanchard. Il faut lire dans un rapport de Saint-François de Sales, avant son avénement au siége épiscopal de Genève, ce que la commende avait accumulé de désastres dans les monastères voisins. Pour être juste et impartial, l'auteur ne met pas tous ces désordres à charge de la commende seule; il tient compte de l'invasion étrangère qui, à cette époque, affligea ces contrées, ainsi que de la peste qui y régna durant dix années environ, jusqu'en 1590. Au moment de l'invasion des révolutionnaires français, Hautecombe renfermait huit religieux.

Les profanateurs de Saint-Denis eurent leur plagiaire à Hautecombe. Un fonctionnaire de la République ouvrit les caveaux, et fouilla les cercueils princiers pour en extraire les objets précieux; il respecta les ossements. L'antique abbaye fut vendue aux

enchères publiques et devint une faïencerie. Mais cet état de choses ne dura pas longtemps.

Le roi Charles-Félix, mort le 27 avril 1831, racheta Hautecombe en 1824 pour la somme de 80,000 livres, prise dans sa cassette privée, et n'entendit point que sa nouvelle propriété fût réunie au domaine de l'État. La *restauration* de l'église commença immédiatement, sous la direction de l'ingénieur Melano. Nous disons *restauration* dans le sens vrai du mot. Le souverain voulut expressément que l'on reconstruisît l'église telle qu'elle était à l'origine. Nous noterons en passant que Charles-Félix, prince éminemment pieux, était un homme éclairé, ayant en matière d'art des idées justes et même fort progressives pour ce temps-là (l'année 1824). L'édifice religieux ne fut entièrement relevé qu'en 1841; Marie-Christine, morte à Savone le 12 mars 1849, acheva l'œuvre que son époux avait commencée. Elle alla le rejoindre dans les caveaux de Hautecombe, le 23 mars, le jour même de la défaite de Novare.

La loi piémontaise du 29 mai 1855, dirigée contre les monastères, atteignait l'abbaye d'Hautecombe. Si des religieux de la Congrégation de Notre-Dame de Sénonque, congrégation fondée en 1854, occupent aujourd'hui l'antique nécropole, ils doivent cette situation à l'annexion de la Savoie à la France. Puissent-ils veiller en toute tranquillité aux cendres de tous ces princes dont la garde est confiée à leurs soins pieux !

Nous terminerons ici l'analyse de cet ouvrage intéressant, plein de détails nouveaux. Ajoutons, ce qui vaut mieux que nos éloges, que le livre a été mis au premier rang dans le concours d'histoire et d'archéologie ouvert par l'Académie de Savoie en 1873. Ce succès est légitime; la décision du jury sera ratifiée par tous les lecteurs sérieux.

AD. D.

Poujoulat, Les folies de ce temps en matière de religion. 1 vol. in-8°, Paris et Bruxelles, Société générale de librairie catholique, 1877.

C'est une noble condescendance que celle d'un écrivain distingué écrivant sur un sujet élevé, dans une forme populaire, pour *faire du bien*. M. Poujoulat, connu par tant d'utiles travaux, a vulgarisé, dans ce livre sur les folies religieuses de ce temps-ci, les vérités les plus salutaires dont on puisse parler à nos contemporains. Nul ne le lira sans se sentir meilleur. Sans appareil métaphysique, M. Poujoulat fait une bonne et solide philosophie sur Dieu, l'âme, la responsabilité des œuvres. Il est sérieux sans ennui, et religieux sans fatigue. Le cœur de l'apôtre, de l'homme de bien, se révèle à chacune de ces pages. Nous voulons transcrire quelques considérations du dernier chapitre que nous souhaiterions voir aux mains de tous les jeunes hommes, car il convient à tous.

« Tel nous trouvera la mort, tel nous trouvera la justice de Dieu. Notre vie ne se compose que de la minute fugitive, et c'est cette minute fugitive qu'il s'agit de mettre à profit pour assurer sa paix dans les années éternelles. Il nous faut travailler sur un ensemble à peine saisissable de choses passagères pour arriver à un ordre de choses supérieur et qui ne passe pas. Ici-bas, nous bâtissons sur des ruines, et ce que nous bâtissons devient ruine avant que notre main se retire de nos œuvres; le terrain nous manque partout où notre pied se pose; dans cette descente rapide qui fait le fond de nos jours, nous nous cramponnons à tout ce que nous rencontrons sur les bords, et ce qui nous paraissait granit ou chêne nous reste dans les mains comme des brins d'herbe: c'est par cette voie où tout est court, fragile et croulant que nous devons nous diri-

ger vers les choses immuables. Pour savoir ce que vaut l'instant qui s'enfuit, il importe de comprendre que cet éclair dans l'espace peut aboutir à gagner Dieu. Mais n'oublions pas que cette durée de l'éclair est seule à notre disposition. Suspendus entre ce qui n'est plus et ce qui n'est pas encore, nous ne sommes en possession que d'un point : il est comme le cadre unique où nous puissions placer nos bonnes actions et nos bonnes pensées. Il s'efface pendant qu'il nous sert à l'accomplissement du bien, et si nous n'avons rien fait avec lui d'utile à notre éternité, gardons-nous de dire que nous en tirerons un meilleur parti une autre fois, car ce point est englouti pour jamais. D'autres instants seront ajoutés peut-être à nos instants qui s'évanouissent, mais ce qui est perdu le sera toujours. En ce monde on peut retrouver Dieu : le moment perdu ne se retrouve pas. C'est le grand et religieux emploi de ce moment qui fait les héros du christianisme, qui fait les saints, qui fait les heureux par delà nos horizons mortels. Ceux qui achèvent leur course sans porter leur gerbe redemanderont en vain les jours disparus : l'homme ne recommence pas sa course sur la terre. »

X.

TRADICIONS DEL VALLÉS, *par don F. Maspons y Labros, Dr en droit et membre de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Barcelone. Barcelone, estampa de la Renaixensa,* 1876, in-12.

Nous avons reçu un charmant petit livre en catalan, qui, sous le titre de « *Tradicions del Vallés,* » réunit une suite de légendes populaires du Vallés de Catalogne. Son auteur, don Francisco Maspons y Labros, fort connu en Espagne, est un de ces littérateurs au goût fin et délicat, qui frappent leurs moindres œuvres au coin de la distinction. On ne saurait mieux s'en convaincre qu'en parcourant le petit volume dont nous parlons. Prenant pour thème les légendes populaires de Catalogne, don Francisco Maspons les a revêtues d'un style élégant et pur : il en a fait des contes où les gourmets littéraires — bien entendu ceux pour qui le Catalan n'est pas un mystère — trouveront des fleurs et des joyaux.

Et n'allez pas croire que le catalan soit un vulgaire patois. C'est beaucoup mieux que cela, c'est une langue véritable, une langue ancienne, une langue qui a une littérature fort belle et fort riche, et le livre de don Francisco Maspons, tout petit qu'il soit, suffirait à le prouver. Il contient six légendes avec notes historiques : *Lo fort Farell* (Farell le fort); *La dona d'aigua* (la dame des eaux); *la llegenda del drach* (la légende du dragon); *las encantadas de Vallederrós lo salt de la nuvia* (le saut de la fiancée); *San Miquel del Fay* (St-Michel du Fay).

La littérature catalane, depuis quelques temps surtout, est en pleine renaissance, et pour peu que tous ceux qui se mettent à la tête du grand mouvement littéraire qui se produit en ce moment soient des écrivains de talent comme don F. Maspons, on peut compter que la renaissance sera brillante et glorieuse pour l'antique principauté de Barcelone.

E. J. H.

FEUILLE D'ANNONCE DE LA REVUE GÉNÉRALE

DU MOIS D'AOUT 1877.

CONCOURS

ouvert par l'Administration de la Revue Générale.

Les résultats de ce concours promettent d'être très-satisfaisants. Ils ne pourront être proclamés avant le 1 septembre. Voici la liste complète des manuscrits qui nous sont parvenus :

1. SIMPLE RÉCIT A PROPOS D'UNE REFORME HUMANITAIRE. Devise : *Labor omnia vincit.*
2. LES JUMELLES, HISTOIRE LIÉGEOISE. Devise : *Multi sunt vocati, pauci autem electi.*
3. LE CHATEAU DE WALZIN. Devise : *All's well that ends well.*
4. LE VICAIRE DE ST. PAUL. Devise : *Il ne suffit pas de se lever matin, mais il faut arriver à l'heure.*
5. SPERATA. Devise : *Speravi.*
6. LE CHEVALIER DE GERMAINE. Devise : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*
7. L'ONCLE LATUILE. Devise : *Tout n'est pas or dans ce qui brille.*
8. LA TANTE VÉRONIQUE. Devise : *Plongez la main jusqu'au fond dans le vrai de la vie.*
9. UN SERVITEUR D'AUTREFOIS. Devise : *Servi, obedite per omnia dominis carnalibus, non ad oculum servientes quasi hominibus placentes, sed in simplicitate cordis, timentes Deum.* (Ep. 6. Paul ad Coloss.)
10. LE CAPITAINE VERBOOM, *Épisode des guerres de Malborough.* Devise : *Con esto acaba El trabajo dal autore Perdonad sus multas fultas.* (Calderon.)
11. ROSA. *Légende.* Pas de devise.
12. UN VILLAGE ET SES ENVIRONS. Devise : *Ce sacrement est grand, je dis dans le Christ et dans l'Église.*
13. SAINT LIÉVIN. Devise : *La poésie et la littérature en général ne valent rien, quand elles ne tendent pas à exciter des sentiments élevés et bienfaisants et à éloigner les concitoyens des turpitudes de l'incrédulité et de l'égoïsme.* (*Silvio Pellico*).
14. ROLANDE ET BERTHE. Devise : *Virtus sola manet.*
15. NEMI OU UN PEUPLE AU SOUDAN. Devise : *Écrire pour écrire me semble peu de chose.*
16. LES PAUVRES CAMPAGNARDS. Devise : *La charité est la reine de toutes les vertus.*
17. ENCORE UN AN ET UN JOUR. Devise : *Tout le foyer du bonheur et de la souffrance est dans le sanctuaire le plus intime et le plus secret de nous-mêmes* (*Mme de Staël*).
18. ÉMILIE DÉKERN. Devise : *Dieu et famille.*
19. LES MARIAGES CIVILS. Devise : *Je hais le caprice amoureux parce qu'il déflore le cœur de la jeune fille. Je hais la libre pensée quand elle va jusqu'au matérialisme, parce qu'elle dégrade l'humanité.*

Publications de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

25, RUE DE GRENELLE, A PARIS.

OUVRAGES SUR LE SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

Mois du S.-C. de Jésus, par Saint FRANÇOIS DE SALES. — Un vol. in-16 elzévirien, sur papier vergé : prix : 3 fr. Un vol. in-18 carré. 0 75

Le Chrétien à l'école du Cœur de Jésus, ou Etude de ses vertus, par les PP. NOUET et POTTIER, S. J. 2e édition. 1 fort vol. in-12. 4 00

Le Cœur de Jésus ouvert au cœur du chrétien, d'après les saints et les maîtres de la vie spirituelle, suivi d'une neuvaine pour se preparer à la fête de ce divin Cœur, par le P. CHARLES BORGO, de la Compagnie de Jésus, publié par un Père de la même Compagnie. 1 vol. in-12 de 384 pages. 1 50

Dévotion envers N.-S. J.-C : Etude de ses titres consolants et glorieux, *lectures pendant le mois du Sacré-Cœur*, par les mêmes. 3 vol. in-12. 8 00

Dévotion pratique au Cœur sacré de Jésus, par le P. JEAN CROISET ; nouvelle édition revue et corrigée 1 fort vol. in-18. 1 50

Le Chrétien selon le Cœur de Jésus, ou Neuvaine en forme de retraite pouvant servir durant le mois consacré au divin Cœur, par les PP. WALDNER CADRÈS 1 vol. in-18. 1 50

Le Mois du Sacré-Cœur de Jésus préparé par le Mois de Marie pour l'union des cœurs, par PIERRE LACHÈZE. 1 vol. in-16. 1 50

Recueil de divers exercices de dévotion aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, par un Père de la Compagnie de Jésus. 1 fort vol. in-18. 1 00

Le Cœur de Jésus. Excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus-Christ, sa nature, ses motifs et sa pratique. d'après le P. de GALLIFFET, de la Compagnie de Jésus, suivi de la *Vie de la B. Marguerite-Marie*, par le P. CROISET, de la même Compagnie ; 3e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-18. 1 50

Le Sacré-Cœur. Allocution prononcée à Paray-le-Monial et suivie du *Miserere* de la France, par Mgr TURINAZ, évêque de Tarentaise. Une brochure in-12. 0 25

Le Sacré-Cœur de Jésus, principe et modèle de la perfection chrétienne, ou *Mois du Sacré-Cœur*, par le R. P. E. DESJARDIN, *S.-J.* 1 vol. in-32. 0 75

Mois du Cœur des Enfants de Marie, par le R. P. HUGUET. 1 vol. in-32 jésus, de 320 pages. 0 60
Le même, cartonné, tr. rouge. 1 25

Pour paraître prochainement
DE
PAUL FÉVAL
(Collection à 3 francs).

L'HOMME DE FER
in-12, à 3 francs.

LES CONTES DE BRETAGNE
in-12 à 3 francs.

LES ÉTAPES D'UNE CONVERSION
in-12 à 3 francs.

AUX NEUF PROVINCES.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS.

Place de la Monnaie, à Bruxelles.

C'est par une intelligente direction du travail que l'établissement des NEUF PROVINCES est arrivé en peu de temps aux plus remarquables résultats. — Tout concourt à ce succès progressif, qui ne fera que s'accroître : excellent choix des étoffes, toutes de qualité supérieure ; cachet d'élégance, œuvre de coupeurs émérites qui rivalisent avec les tailleurs les plus en renom ; confection parfaite. — Sous ce triple rapport, le vêtement le moins cher, sorti des magasins des NEUF PROVINCES, ne le cède en rien à ceux faits sur mesure et atteignant les prix les plus élevés. — Cette réunion constante d'éléments de vogue méritée se joint à la modération des prix réduits à leur dernière limite, en raison du chiffre toujours plus considérable d'affaires.

Le rayon des étoffes de hautes nouveautés françaises, anglaises et belges, pour vêtements sur mesure, continue en toute saison à être sans rival.

Les NEUF PROVINCES préparent en ce moment leurs nombreux assortiments de vêtements pour première communion. — Cet établissement ne craint pas la concurrence à cet égard.

Spécialité de costumes de chasse. — Robes de chambre. — Couvertures de voyage. — Livrées de domestiques.

GRAND CHOIX DE COSTUMES POUR ENFANTS.

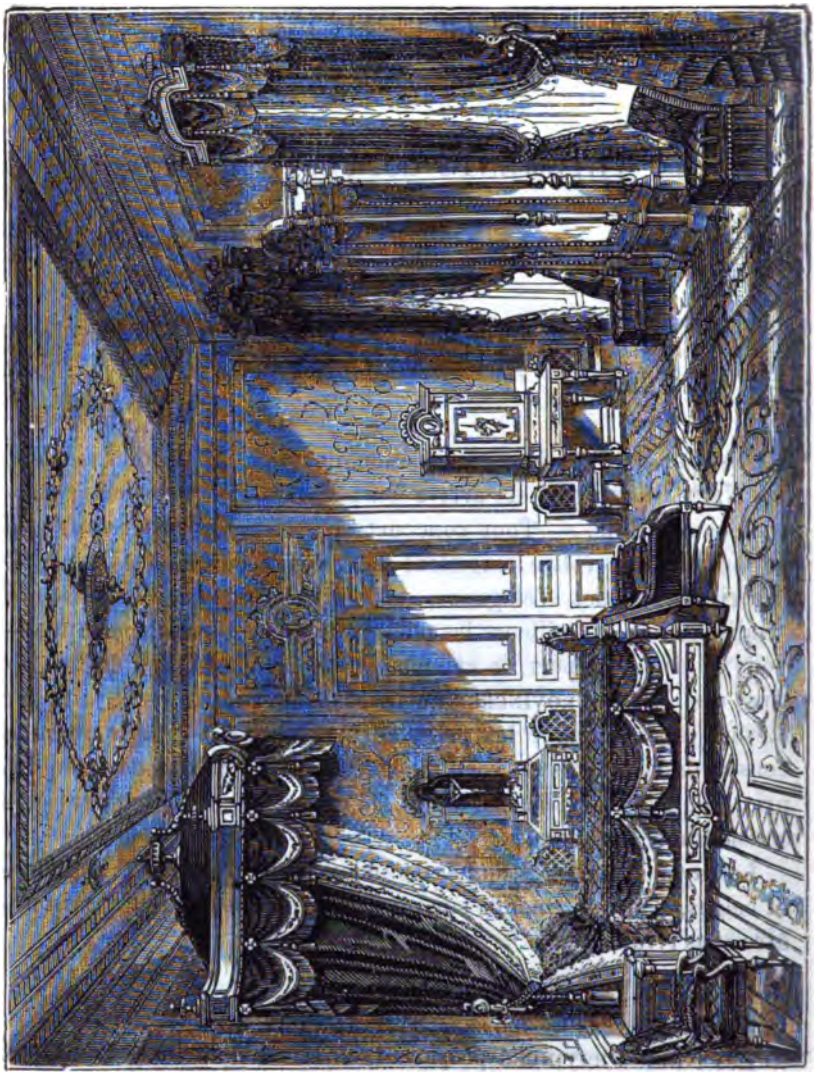

GRANDS MAGASINS
AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J.-E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon, Salle à manger, Chambre à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies, Couvertures de laines, Édredons, etc. Etoffes en tous genres. Velours, Reps, Tapis de table, Nattes. Grand choix de tapis. Meubles chênes sculptés. Siéges Bambous.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.

DE BRUSSELAAR

JOURNAL HEBDOMADAIRE FLAMAND

publié sous la direction d'un comité composé d'écrivains distingués. Tous nos amis sont priés de répandre cet excellent journal, qui ne coûte que 5 francs par an. — On s'abonne, 8, rue des Grands-Carmes, à Bruxelles.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES

DIRIGÉ PAR

LES SŒURS DU SACRÉ-CŒUR DE MARIE

PRÈS LA STATION DE LA HULPE

Le prix de la pension est de 400 francs, payables d'avance et par trimestre.

PENSIONNAT

sous la direction des Sœurs de Ste-Marie,

rue de Constantinople, près la gare du Midi, Bruxelles.

Les cours d'allemand et d'anglais sont facultatifs, ils sont donnés par des maîtresses originaires de l'Allemagne et de l'Angleterre:

CHRIST IVOIRE & GRAVURES DE DUSSELDORF

chez **C. VAN CORTENBERGH**

6, *rue de la Collégiale, près de l'église Ste-Gudule,*

BRUXELLES.

CHARLE-ALBERT,

ATELIERS ET BUREAUX, RUE VANDERMEULEN, 4.

Décorations de tous les styles et de toutes les époques. Peinture sur toile genre Gobelins.—Entreprise de décorations complètes d'églises, de chapelles, de palais, d'hôtels de maîtres, d'appartements, de salons, etc. — Accepte des commandes pour toutes les villes de la Belgique et de l'étranger. — Exposant récompensé à Londres, à Vienne et à Paris.

GUÉRISON CERTAINE

DES ASTHMES

NERVEUX ET MUQUEUX

PAR LA LIQUEUR ANTIASTHMATIQUE DU DOCTEUR LENAERT,

décoré de la croix civique et de la médaille d'or de 1re classe.

Cette liqueur a une action spéciale sur la membrane muqueuse des canaux aérifères, active et modifie la sécrétion muqueuse, favorise l'expectoration, évacue les mucosités qui obstruent les bronches, soutient l'organisme dans ses opérations éliminatoires, fortifie le système nerveux fortement ébranlé, met le malade à l'abri de toutes les causes qui provoquent sans cesse le retour d'accès d'asthmes, et amène ainsi la guérison.

Dépôt : Chez M. A. LENAERT, pharmacien, à Sorée (Namur), et M. C. LENAERT, rue de la Collégiale, 6, à Bruxelles.

DANS LES PAYS-BAS LA PLUPART DES HABITATIONS

sont dans un état déplorable, au point de vue hygiénique.

Presque toutes les **caves** sont **inondées** ou **humides**. D'un autre côté, l'**humidité** amenée par les **vents d'ouest** traverse les pignons et les façades : de là les **rhumatismes**, les **fièvres**, la **phthisie**, etc.

LA MAISON BLATON-AUBERT, 4, rue du Pavillon, à Bruxelles, entreprend avec **10 ans de garantie l'assèchement** complet des **caves inondées** et des **murs humides**, les **pavements** monolythes pour usines, germoirs, fabriques ; les **citernes** à pétrole, huiles, alcool ; les **glacières**, les enrochements, grottes, cascades, ponts, bassins, jardins d'hiver.

LA MAISON BLATON-AUBERT a exécuté, depuis 15 ans, avec plein succès, un nombre considérable de travaux de ce genre, dans les domaines de **S. M. le Roi, à Ardennes et à Laeken**, pour les administrations du **gouvernement**, entre autres : les enduits et assèchements des caves de stations sur les lignes du **Grand-Luxembourg**, de l'**Ourthe** et de **Bastogne**, etc.; les citernages des caves des stations du **Grand Central**, du chemin de fer d'**Anvers-Eecloo**, de **Denderleeuw à Courtrai**, de **Vieux-Dieu à Boom**, etc.; plateforme de **l'hôtel du gouverneur, à Namur**; les **cuves** de **gazomètres** de **Namur**, d'**Anzin**, **Fourmies**, **Valenciennes**, **Herstal**, etc.; citernes et caves de la **Compagnie continentale** de Koekelberg, et un grand nombre de **germoirs** et **citernes** pour les principaux **malteurs** et **distillateurs**.

Pour la **ville de Bruxelles**, entre autres : les pavements monolythes et imperméables des souterrains des **Halles Centrales**, l'assèchement des murs du palais de l'**Université libre**, du **Marché du Parc**, etc.

Pour presque toutes les administrations communales, en résumé, dans toutes les villes de la **Belgique**, du **nord de la France** et en **Hollande**.

LA MAISON BLATON-AUBERT a obtenu pour ses enrochements, en 1875, le **premier prix** et la **médaille d'or** à l'Exposition internationale de **Cologne**. Les principaux travaux de ce genre qu'elle a exécutés sont : la Grotte Rocher du Pazc de la ville de **Binche**, les **Grottes** et **Cascades** des étangs d'**Ixelles**, la restauration du pont du **Bois de la Cambre**, les Grottes et Cascades du **Jardin Zoologique d'Anvers**, Grottes de la **Flora**, **à Cologne**, etc.

Dépôts des **ciments Portland** et agences pour les travaux : **Anvers**, quai Plantin, 8; **Liége**, rue des Guillemins, 93; **Ixelles**, rue du Trône, 120; **Molenbeek-St-Jean**, quai des Charbonnages, 52.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs les magasins

AU BOUQUET PERPÉTUEL

37 & 57, rue des Fripiers, 37 & 57

BRUXELLES.

BIJOUTERIE FANTAISIE RICHE

Pierres et perles imitées montées sur or. — Bijoux artistiques.

SPÉCIALITÉ D'ÉVENTAILS

riches et ordinaires. — Flacons. — Articles pour cadeaux, etc.

Magasin spécial pour les bijoux de **Deuil** et **Argent niellé** au n° **57**.

Réparation de bijoux vrais et faux et d'éventails en tous genres.

N. B. — Bien observer les n^{os} des deux magasins **37** et **57**

MAISON FÉLIX MOMMEN

BREVETÉ

RUE DE LA CHARITÉ, 25 (derrière la rue des Arts).

MENTION EXTRAORDINAIRE.
(Exposition d'Amsterdam).

FABRIQUE DE COULEURS A L'HUILE EN TUBES

COULEURS POUR L'AQUARELLE
ET LA PEINTURE SUR PORCELAINE.

GRAND ASSORTIMENT DE PAPIER

POUR TOUS GENRES DE DESSINS.

FABRIQUE SPÉCIALE DE TOILES A PEINDRE,

Cotons préparés pour décors

ET TISSUS GOBELINS DE TOUTES DIMENSIONS

MENUISERIES POUR LE DESSIN ET LA PEINTURE.

Panneaux, Chevalets d'atelier, de campagne et de luxe,

BOITES A COULEURS,

Parasols, Chaises, etc., Planches à dessin, Tés, Equerres et Courbes.

MEUBLES D'ATELIERS ANCIENS ET MODERNES,

BROSSES ET PINCEAUX, CRAYONS.
BOITES A COMPAS, ETC.

Vente et location de mannequins,

Emballage, nettoyage et vernissage de tableaux.

PAPETERIE EUROPÉENNE.

La Maison J. BULENS, fondée en 1830, ci-devant 83, rue de la Montagne, à côté de l'ancienne poste, **est transférée, 69**, rue de la Montagne. Fabrique de registres, lithographie et typographie, commerciale et administrative. Choix considérable de fournitures de bureau et articles pour étrennes des meilleures fabriques, portefeuilles-agendas et carnets de poche; grands portefeuilles dits ministre, avocat et notaire; papeteries, pupitres, buvards, encriers et boîtes à couleurs. Cassettes à compas depuis fr. 1-50 jusqu'à 125 francs. Estampage de papiers à lettres en chromo et couleur. Memento de bureau depuis 30 centimes, calendriers à effeuiller depuis 40 centimes. Cartes de visite depuis fr. 2-50 le cent.

GRAND CRU DE COS LABORY

LEZ-CHATEAU LAFITTE.

Le Chateau de Cos Labory (Haut-Médoc) est situé entre les Châteaux Lafitte et d'Estournel. Il est sur la limite des communes de Pauillac et de St-Estèphe.

Les vignobles de ces trois crûs, si renommés dans le monde entier, sont tellement intercalés qu'en maints endroits il est difficile de démêler, à première vue, la propriété de chacun d'eux : de là cette conformité de saveur et de bouquet constatée par les gourmets délicats.

La solidité, la force de ces vins sont telles qu'ils ne peuvent être bus, avec tout leur mérite, qu'après quatre années de fûts et deux années de bouteille au moins. En effet, c'est vers la sixième année que leur bouquet exquis se développe.

Le Propriétaire du Cos Labory expédie ses vins en fûts *estampillés*, et en bouteilles dont le bouchon porte sur le pourtour, marqués au feu, les mots :

Louis PEYCHAUD, Propriétaire.

PRIX :

1870 la pièce. . . .	fr. **1000**	1864 la bouteille . . .	fr. **6-50**
1874 id. . . .	» **000**	1869 id. . . .	» **6-00**

Adresser les ordres au bureau de l'entrepôt, 16, rue de la Paille. Bruxelles.

THE GRESHAM,

COMPAGNIE ANGLAISE

D'ASSURANCES SUR LA VIE,

SIÉGE DE LA COMPAGNIE : 37, OLD JEWRY, LONDRES.

SUCCURSALE :

2, RUE ROYALE, BRUXELLES.

LA COMPAGNIE OFFRE :

Par les principes rationnels sur lesquels sont basées ses opérations,

Par l'importance de ses fonds de réserve,

Par le grand nombre de ses assurés,

Par le soin qui préside au choix des risques,

Par le placement prudent de ses capitaux,

Par l'abstention de toute espèce de spéculation,

LA SÉCURITÉ LA PLUS ABSOLUE.

Envoi franco de prospectus et de renseignements en s'adressant au directeur DE LA SUCCURSALE, 2, RUE ROYALE, COIN DE LA PLACE ROYALE, BRUXELLES.

Bruxelles. — Imp. E. Guyot, rue Pachéco, 12.

DE LA RÉPRESSION DE L'HÉRÉSIE AU XVIe SIÈCLE

DANS LES PAYS-BAS.

« Il est des choses sur lesquelles on ne saurait porter un « jugement sûr, à moins de posséder non-seulement la connais- « sance, mais encore un sentiment vif de l'époque où elles se sont « réalisées. Combien d'hommes sont capables d'arriver jusque-là ! « Bien peu réussissent à préserver leur esprit des influences de « l'atmosphère qui les environne : il en est moins encore qui réus- « sissent à en préserver leur cœur ! » Ces paroles de Balmès, dans son remarquable ouvrage sur le *Protestantisme comparé avec le Catholicisme*, sont comme l'épigraphe nécessaire de l'esquisse rapide que je vais essayer de tracer. Si le XIXe siècle et le XVIe sont frères germains en ce sens que l'un comme l'autre sont dominés par la question religieuse, ils sont à des pôles opposés quant à la façon dont la question religieuse est posée. Le XVIe siècle était un siècle de foi ardente, et c'était avec un fanatisme prononcé que le protestantisme, aux mille nuances ondoyantes et contradictoires, marchait à l'assaut de l'Église. Au XIXe, c'est l'idée religieuse elle-même qui est attaquée, avant tout dans sa plus haute expression, l'Église Catholique, par le naturalisme et le rationalisme. La *Chrétienté* n'est plus. Les théories de la Révolution française imprègnent presque partout, dans quelque mesure, les institutions publiques. Dans le fait, le système antique des religions d'État a presque disparu ; s'il existe, il est tourné contre la vérité. Les idées politiques, les passions populaires, les mœurs, tout a changé.

Dans cet état des choses, celui qui veut placer la grave question historique de la répression de l'hérésie au XVIe siècle dans son véritable jour, doit se livrer à un travail préliminaire. Ayant devant les yeux les principes purs du droit social chrétien, il lui faut montrer que ces principes étaient le fondement même de l'ordre politique et social du XVIe siècle, et que les lois pénales et les

institutions criminelles du temps n'étaient que la conséquence de cet état social et politique.

I

De l'esprit de nos anciennes institutions.

Le Christianisme intégral, c'est-à-dire le Catholicisme, avait été le principal élément civilisateur des Pays-Bas. Au milieu des débris épars du monde germanique et du monde romain, de la sauvagerie barbare et de la honteuse et sensuelle décadence du monde antique, l'Église avait déposé des principes de vie et de progrès dont le monde antique avait été privé. Elle s'était faite d'emblée le trait d'union entre ce qu'il y avait de bon et de généreux dans le système barbare, et ce qu'il y avait de fort et de vrai dans le système romain. Elle avait réfréné les tendances destructives de toute société qu'ils renfermaient l'un et l'autre dans leur sein et dont la force se serait décuplée en se combinant. Elle avait bercé nos ancêtres, avec toutes les nations modernes; et avant que la réforme du XVIe siècle n'eût poussé contre elle son sauvage cri de guerre, elle avait produit un état social capable de tous les progrès ultérieurs, où l'épanouissement le plus large de la vie religieuse marchait de front avec l'épanouissement le plus généreux de la vie et de la liberté politiques. Sans nous essayer à refaire le tableau de l'Europe chrétienne, bornons-nous ici à esquisser à grands traits le régime de nos Pays-Bas.

Dans le gouvernement général de nos comtés et de nos duchés, le pouvoir princier était étroitement limité par des constitutions écrites ou traditionnelles, dont les racines pénétraient jusque dans les profondeurs de l'Histoire. Le prince n'avait le droit de porter atteinte ni à ces constitutions ni aux droits garantis par elles; il ne pouvait légiférer d'autorité sur des matières importantes sans le consentement des ordres de la nation. Il ne lui était pas loisible de traiter ses sujets *hors des voies de droit*, ni de les distraire arbitrairement de leurs juges naturels. Nul impôt ne pouvait être établi par lui sans le consentement préalable de ceux qui devaient le payer ou de leurs représentants légitimes. Même en matière d'impôts, l'omnipotence despotique des majorités était inconnue. Toutes les forces et toutes les influences sociales étaient représentées dans les états provinciaux. Les abbés des grands

monastères, chefs du clergé régulier, grands propriétaires fonciers, souvent gens du peuple par la naissance, faisaient entendre la voix populaire dans les hautes sphères de la politique et de l'administration. Les nobles, qu'un système étroit de quartiers et de règlements ne séparait pas encore, comme à l'emporte-pièce, de la masse des gentilshommes et de la nation, les nobles qui se recrutaient de tiges nouvelles sous l'action du temps, des services rendus, de l'acquisition du sol, constituaient une représentation large et souvent fort éclairée des intérêts ruraux se confondant avec leurs intérêts propres. Le *tiers état* se composait des villes industrielles et commerçantes, parlant par la voix de leurs magistrats, mais se décidant par la voix de corps nombreux comprenant et les nations, ou gens de métiers, et l'élite de la bourgeoisie commerçante ou rentière. La féodalité avait perdu presque partout ses caractères oppressifs, et partout, les duretés du système seigneurial s'effondraient sous l'action des mœurs chrétiennes. La justice était rendue, sous l'autorité et à l'intervention d'un représentant du prince, par des juges, ou plutôt des jurés, qui à tous les degrés de l'échelle, étaient à certains égards les *pairs* des parties en cause. Le despotisme impersonnel de l'administration et de la bureaucratie était inconnu. Le prince n'administrait que son domaine. Les villes s'administraient elles-mêmes sous la surveillance du prince. Le seigneur administrait sa seigneurie, avec le concours obligé de ses vassaux, souvent avec le concours obligé de ses manants. Aucun seigneur n'avait le droit d'aggraver arbitrairement les charges qui pesaient sur ces derniers.

Les communes flamandes jouaient un rôle de premier ordre en Europe. Artevelde — que je ne juge pas ici, mais dont je constate la puissance — Artevelde, le grand bourgeois de Gand, était le *compère* d'un Roi d'Angleterre et l'arbitre entre l'Angleterre et la France. Le Brabant avait sa charte de Cortemberg et ses Joyeuses entrées. La principauté ecclésiastique de Liége, avec ses *paix* successives, marchait vers la responsabilité ministérielle prudente, qui, sans entamer la prérogative princière, l'empêchait de devenir oppressive. Elle donnait déjà le spectacle de la constitution sociale et politique la plus vivace et la plus libre de l'Europe, sans en excepter celle de l'Angleterre.

Sans aucun doute, au XIVe siècle et au XVe, la société politique n'était pas tout ce qu'elle devait être, mais, comme le dit Balmès, elle était *tout ce qu'elle pouvait être alors*. « A moins que la

Providence n'eût voulu mener le monde par des prodiges, l'Europe, à cette époque, ne pouvait être constituée d'une manière plus avantageuse. » De nombreux et puissants éléments de progrès, de félicité, de civilisation, se développaient dans son sein : il suffisait de les laisser se développer encore, sans les ébranler directement par les tendances révolutionnaires du Protestantisme, indirectement par les tendances césariennes du pouvoir central — nées dès le XVe siècle d'une diminution du sentiment chrétien, et fortifiées par la nécessité de lutter contre de nouveaux éléments révolutionnaires — pour qu'elles conduisissent la société à des progrès nouveaux. Or, quel était le principe fondamental de cet état social avancé et susceptible de tous les progrès ultérieurs, dont il vient d'être question ? Ce principe n'était autre que celui de l'union intime de l'Église apostolique et romaine et de l'État. Si l'on peut ici se servir d'une formule contemporaine, la *thèse* et l'*hypothèse* coïncidaient presque absolument, et leur coïncidence était l'œuvre, non d'un coup de force, d'un acte de despotisme, mais d'un travail plusieurs fois séculaire, auquel peuples, princes, temps et circonstances avaient mis la main de concert.

II.

De la formation de l'état social chrétien et des rapports de l'Église et de l'État.

Le christianisme prêché dans les Gaules dès le temps des premiers apôtres, répandu avec rapidité après la conversion de Constantin, violemment secoué, sinon balayé des rives de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin par les invasions barbares du IVe et du Ve siècle, avait recommencé la conquête des contrées des Pays-Bas à partir surtout de la conversion du chef Franc Clovis. Au rétablissement et à l'extension de la hiérarchie épiscopale avait succédé bientôt la diffusion sur le sol, de l'institution monastique : et c'était par l'action des monastères, colonies permanentes de civilisateurs et d'évangélisateurs, que nos ancêtres Belges et Néerlandais avaient été définitivement conquis à la lumière.

En même temps que s'achevait et se consolidait la conversion des

individus à la vérité, un mouvement parallèle entraînait la nation Franque, comme telle, à se jeter dans l'Église. Ce mouvement, qui avait déjà poussé quelques racines dans le monde romain, s'accentua surtout à l'époque où les rois, dans la personne de Clovis, reçurent le baptême.

Dès que le christianisme fut devenu le maître des convictions — sinon des mœurs — des rois Francs et de leurs chefs de bandes, ceux-ci, avec une simple et clairvoyante logique, le professèrent dans les rapports de la vie publique comme dans ceux de la vie privée. Si leurs âmes barbares se regimbaient à chaque instant contre le joug imposé à leurs passions par la morale évangélique, ils avaient la foi vive et sincère. Ils ne tardèrent pas à accepter instinctivement le christianisme comme base de la société nouvelle qu'ils cherchaient, en tâtonnant, à élever sur les ruines du monde romain. Au fur et à mesure que leur esprit plus éclairé saisit mieux la puissance civilisatrice de l'Église, ils mirent plus largement à son service et leur autorité et leur influence. Quant aux populations, gagnées de proche en proche à la vérité, elles pensèrent à l'unisson de leurs chefs et n'entravèrent en rien leur action.

Les évêques apparurent donc dans les conseils des rois Francs et dans les assemblées nationales, non-seulement comme les gardiens de la doctrine et de la vérité, mais comme les représentants de la culture intellectuelle et de la force morale, comme les conservateurs de la tradition romaine en ce qu'elle avait de compatible avec les aspirations germaniques. Dès le VIe siècle, le christianisme pénétra dans les lois et l'observation de diverses prescriptions canoniques fut recommandée et même commandée par les rois. Enfin, au VIIIe siècle, après le court mais effrayant ébranlement contemporain des luttes militaires suprêmes de Charles Martel contre les Sarrazins et les Frisons, l'impulsion directe du Saint-Siége, le zèle éclairé de Saint-Boniface, le bon vouloir de Carloman et de Pépin, amenèrent la tenue des grandes assemblées de 742, 743, 744, parmi lesquelles celles de Leptines et de Soissons intéressent spécialement nos contrées. Ces assemblées furent comparées par les contemporains aux grands conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine. Celle-là comme ceux-ci servirent puissamment le christianisme. Les règlements de Nicée et d'Ephèse fixèrent les dogmes de l'Église; les règlements de Leptines et de Soissons fixèrent dans l'Église

les nations (1). Ce furent ces grandes assemblées qui jetèrent les bases définitives de la *chrétienté* considérée dans l'ordre temporel : statuant au nom de la Sainte-Trinité, adoptant comme règle et loi nationale les canons des grands conciles œcuméniques, proclamant les règles essentielles de la morale chrétienne, et édictant des peines temporelles contre les infracteurs de leurs dispositions.

Quand apparut Charlemagne, la longue période de gestation sociale, d'où sortit la société nouvelle, était ainsi finie. Le grand Empereur, qui ouvre le moyen-âge, fut avant tout un génie organisateur. Appuyé sur la croix et sur l'épée, ayant devant les yeux un idéal de gouvernement splendide, sachant ce qu'il voulait, voulant avec une énergie continue, armé d'une force matérielle capable de briser toutes les résistances, favorisé par la Providence qui lui donna le temps, il amalgama dans un tout harmonique et régulier, imprégné de christianisme dans toutes ses parties, les institutions chrétiennes, les institutions germaniques et quelques traditions romaines. Toute l'organisation politique et sociale de l'Empire fut établie sur l'union de l'Église et de la puissance séculière. La sécurité et la prospérité de la chose publique ne reposèrent plus seulement sur la crainte servile de la force matérielle, qui peut faiblir, mais aussi sur la crainte de Dieu, qu'on ne trompe pas, et sur l'accomplissement de ses commandements embrassant, dans une série de verdicts simples, précis et sublimes, tout l'ensemble des rapports de l'homme envers Dieu, le pouvoir, le prochain et lui-même. Pour procurer la réalisation de cette grande et pieuse pensée, le dépositaire du glaive et le sacerdoce marchaient la main dans la main.

Sans doute, à partir du IXe siècle, le régime carlovingien subit des transformations incessantes et variées. Il se développa dans des sens divers sous l'action du temps, des événements généraux de la politique, et même sous la main et avec l'intention préconçue des hommes. Sans doute encore, les luttes entre le Sacerdoce et l'Empire, entre les guerriers et les prêtres, les princes et les évêques, furent fréquentes et parfois acharnées. Mais, d'une part, dans ces luttes, inséparables de l'humanité, le principe même de l'union de l'Église et de l'État ne fut jamais sérieusement en jeu. D'autre part, avant la fin de l'ancien régime, la tradition ne fut jamais brisée. L'arbre planté par les Francs perdit quelques-unes de ses branches.

(1) Ozanam.

D'autres branches luxuriantes poussèrent sur son tronc. Le monde ne songea pas à arracher l'arbre lui-même pour le remplacer par un plant d'essence nouvelle. Traversant ainsi le moyen-âge, le principe de l'union de l'Église et de l'État était debout et vivace en Europe et spécialement dans les Pays-Bas, au moment de l'apparition de la Réforme. Nos princes, à leur avénement, juraient tous de défendre les priviléges et les libertés de l'Église : c'était leur premier serment constitutionnel. Considéré en lui-même, le maintien de la religion romaine était, au XVIe siècle, « un des priviléges les mieux établis des anciennes provinces belgiques (1). » L'union de l'Église et de l'État embrassait tous les ordres politiques et sociaux.

La religion catholique était la seule dont le pouvoir séculier permît la profession et l'exercice. Il prêtait la main à l'Église pour empêcher la propagation de doctrines hétérodoxes ; et depuis des siècles, *l'hérésie obstinée* était un crime à la répression duquel il participait. Dans une fort large mesure, la loi de l'Église était loi de l'État : le droit canon avait force obligatoire au for séculier et dictait, le cas échéant, la décision des tribunaux laïques ; les autorités ecclésiastiques avaient, dans l'occurrence, le droit d'exiger l'intervention du bras séculier pour l'exécution de leurs ordres hiérarchiques et de certaines de leurs prescriptions.

Tout l'enseignement public était sous l'influence dominante de l'Église : non en ce sens que ses chefs nommassent nécessairement les instituteurs et les maîtres, mais en ce sens qu'instituteurs et maîtres étaient sous leur surveillance spirituelle et ne pouvaient dans leur enseignement attaquer le dogme ni le méconnaître.

La qualité de clerc, le rang et les pouvoirs que possédaient dans la hiérarchie ecclésiastique les personnes qui en étaient revêtues, les devoirs spéciaux qui leur incombaient, les droits qui leur compétaient, étaient reconnus dans la société politique comme dans la société religieuse. Par exemple, les abbés canoniquement élus des grands monastères étaient, comme tels, membres des États des provinces et y formaient le premier ordre.

Les principes canoniques réglaient seuls et souverainement tout ce qui concernait le *mariage*, les conditions et les qualités requises pour le contracter, la légitimité des enfants autant qu'elle dépendait de la validité de l'union de leurs auteurs.

(1) Groen. *Archives*, nouvelle édition, tome Ier, p. 166.

L'Église était en relations intimes avec les classes ouvrières. La corporation, le *métier*, n'était pas seulement un corps industriel, politique et parfois militaire: c'était en général aussi une confrérie, ayant dans le ciel son patron spécial, sur la terre sa chapelle, son autel, ses messes et ses services, son chapelain, ses règlements de mœurs, tout imprégnés d'esprit catholique.... (1).

Il est inutile d'insister davantage. Qui peut, en étudiant de près la situation politique et sociale du XVIe siècle, nier que les Pays-Bas étaient un *État catholique*, et non pas seulement un État dans lequel se trouvaient des catholiques plus ou moins nombreux?

III.

Que le souverain en défendant l'Église défendait aussi l'État.

Charles-Quint et Philippe II, chefs d'un état catholique, en se montrant les défenseurs de l'orthodoxie, en travaillant à maintenir l'unité religieuse dans les Pays-Bas, avaient donc incontestablement pour eux et les principes purs du droit chrétien, et le *droit constitutionnel* le plus rigoureux. Ils étaient simplement fidèles au serment solennel qu'ils avaient prêté à leur *Joyeuse entrée*. Ils étaient d'accord avec l'opinion publique de la très-grande majorité de leurs sujets — de presque tous, sauf les sectaires — qui, avec une rare clairvoyance et avec un sens pratique développé, appréciait à sa juste valeur le bienfait de l'unité religieuse dont la société était *en possession*. Je veux citer en passant la parole d'un homme politique du temps, d'un soldat, qui a joué un rôle considérable dans les événements du XVIe siècle, et qui se faisait dans un langage élevé l'organe de l'opinion publique en 1574, peu avant les négociations de Breda. « Quant au poinct principal de » notre religion — disait Max. Vilain, Baron de Rassenghien, » gouverneur de la Flandre gallicante — de nostre religion saincte, » catholicque, romaine, comme c'est la seule vraye émanée de » Nostre Seigneur Jésus-Christ successivement par les apostres et » leurs successeurs, évesques, légitimement ordonnés jusqu'à nous,

(1) Voir pour les détails mon mémoire : *Les Constitutions nationales Belges de l'ancien régime à l'époque de l'invasion Française de 1794*, auquel l'Académie Royale a bien voulu accorder le *prix de Stassart*. Chapitre IV.

« et que hors de nostre Église catholicque, espouse de Jésus-
» Christ, et gouvernée du Sainct Esprit, n'y at aulcun salut, il ne
» s'y peult rien changer n'y estre mis en doubte, car elle est fon-
» dée sur la ferme pierre qui ne peult vaciller à tout vent comme
» font les doctrines si diverses des héréticques, car il est dit: *quod*
» *portae inferi* (sic) *non prævalebunt adversus eam*. Et davantaige,
» *pour parler aussi politiquement*, d'aultant que la religion quelle
» qu'elle soit at esté de tout temps tenue et estimée la première
» partie et principal pillier et fondement de toute républicque et
» gouvernement politicque, elle doict estre mainctenue unifor-
» me et non divisée en un pays ; car comme il n'y a riens qui occa-
» sionne plus l'amitié et union des personnes, encore qu'elle soient
» de divers pays, que conformité de religion et une même notion
» de Dieu et des choses divines, ainsi il n'y at riens qui les sépare
» plus d'affection l'un de l'autre, encore que ce soit de père à fils
» et parentz à aultres, que diversité de religion et opinions con-
» traires de Dieu et des choses divines, par où il est certain qu'un
» estat ne se peult non plus gouverner avecque deux religions
» que le monde avec deux soleils, et où se permect diversité de
» religion en un lieu, nécessairement il faut qu'il s'en suyve un
» chaos et confusion. » (1)

Les idées de Max de Rassenghien étaient si bien celles du pays, qu'on les retrouve au fond des négociations pour la *modération des placards*, entamées avec les États des provinces au milieu de la crise de 1566; qu'on en reconnaît l'esprit dans les articles 5 et 6 de la *Pacification de Gand* et dans toutes les pièces émanées, à l'occasion de la *Pacification*, des États provinciaux non dominés par la fraction calviniste armée; dans l'article XI de l'Édit perpétuel, dans les articles 7 et 12 du traité d'Arras, jusque dans les dispositions de l'Édit du 31 décembre 1609 sur les rapports des Hollandais et des Belges pendant la trêve de 12 ans. Sans être toujours et absolument d'accord avec le gouvernement sur les moyens de procurer et de maintenir *l'unité*, la nation n'entendait à aucun titre entamer le *principe de l'unité*. Par la force même des choses, d'ailleurs, étant donnés les rapports intimes et l'enchevêtrement des institutions catholiques et des institutions séculières, tout hérétique était un révolutionnaire en germe, tout hérétique actif et faisant de la propagande était un révolutionnaire déclaré,

(1) Bulletins de la commission royale d'Histoire, 2e série, tome XII, p. 452.

s'attaquant, qu'il le voulût ou non, à l'ordre politique existant. Les souverains, qui tournèrent contre les hérétiques la force du gouvernement, défendirent donc l'État aussi bien que l'orthodoxie. Bien plus, dans son premier et formidable élan, le protestantisme, lâchant la bride à tous les caprices du sens individuel, avait comme affolé les esprits. L'esprit du temps était tel que les doctrines spéculatives les plus étranges, pourvu qu'elles fussent présentées comme des inspirations de l'Esprit Saint, séduisaient et passionnaient les masses, et ne tardaient pas à être réalisées dans les faits. Presque partout les doctrines nouvelles se produisirent dans un mode violent et séditieux. Les affreux excès des Iconoclastes en Saxe, des paysans fanatisés de la Souabe et de la Thuringe, des anabaptistes dans la Westphalie et dans le nord des Pays-Bas, marquent d'un signe sanglant les premières étapes de la réforme; et, à côté des *sectes* nommées, les Pays-Bas spécialement n'avaient pas tardé à voir se former des sectes sans nom dont le fondement n'était autre que le meurtre, la luxure et le pillage.

Les rapports de Fray Lorenço de Villavicencio, corroborés par les indications des archives judiciaires du pays, jettent un jour effrayant sur les produits locaux de l'ébranlement des esprits. On nous permettra de nous y arrêter quelques instants.

Dans la première moitié du XVIe siècle, il s'était formé une secte dont le siége était à Anvers. Ses adeptes pratiquaient la polygamie. Chacun d'eux pouvait avoir six, quatre, deux femmes, autant qu'il avait les moyens d'en nourrir. Ils avaient pour les marier et les démarier un ministre qu'ils élisaient eux-mêmes; des lois spéciales pour se gouverner, des surnoms pour se reconnaître, et un esprit d'invention infernal « qui aurait suffi pour achever la ruine de ce pays, si Notre Seigneur n'avait permis qu'ils fussent découverts. » Ceux qui participaient aux profits de la secte étaient au nombre d'une vingtaine; les autres étaient *loués* à prix d'argent, pour les entreprises à faire, sans être complétement initiés. « Nul n'était reçu parmi les plus parfaits de » cette religion, qu'après qu'on s'était assuré, par les tourments » qu'on lui faisait subir, qu'il saurait, étant pris, souffrir avec » courage les tortures auxquelles la justice le condamnerait. » Si une femme affiliée se repentait de son genre de vie, on la livrait au ministre, et celui-ci la tuait, tout comme celle qui avait fourni à son mari ou seigneur quelque sujet de plainte. La secte supprimait également, dans l'ombre, les adeptes qui l'avaient

quittée. Elle couvrait de ses déprédations la Flandre, le pays d'Anvers, le comté de Looz, et son audace étant si grande, grâce aux complicités sur laquelle elle pouvait compter, qu'elle saccagea un jour une *loterie* au cœur d'Anvers, et l'hôtel d'un marchand espagnol au milieu de la ville de Bruges. (1)

Ces courtes indications suffiront pour convaincre le lecteur que, sans une action énergique du pouvoir, en présence de l'effrayant affolement des esprits, l'ordre social lui-même, et non pas seulement l'ordre politique, eût été gravement en péril. Les cultes nouveaux n'étaient pas assis. Les doctrines nouvelles étaient aussi incohérentes que multiples. Celles qui séduisaient les masses étaient précisément celles qui conduisaient au renversement de tous les principes de stabilité sociale, et leurs adeptes entendaient partout les imposer *par la force et la violence*. C'était seulement en se tenant ferme sur le terrain de l'orthodoxie, en s'efforçant de prévenir la propagation de théories qui provoquaient logiquement d'une dissolution sociale, que le pouvoir public pouvait nourrir l'espoir de conjurer le mal avant qu'il fût impossible de le réprimer.

IV.

Comment le Protestantisme en appelait au bras séculier.

Pour achever de mettre la conduite de Charles-Quint et de Philippe II dans son véritable jour, il n'y a plus qu'un seul ordre de faits à examiner. En défendant l'orthodoxie, le principe de l'unité religieuse et l'union de l'Église et de l'État, par les *armes de tout gouvernement régulier*, c'est-à-dire par les lois pénales et par les institutions criminelles, les princes catholiques pouvaient opposer aux docteurs réformés leurs propres enseignements sur les rapports de l'Église et de l'État, et l'exemple des princes et des gouvernements dissidents.

C'est l'erreur historique la plus complète, la plus caractérisée et la moins explicable, que de représenter le protestantisme comme ayant été l'initiateur de la tolérance civile. Jamais et nulle part le protestantisme ne demanda la tolérance, si ce n'est là où il était faible et chancelant, pour désarmer le pouvoir, sauf à se montrer

(1) *Correspondance de Philippe II*, tome II, p. XXVI et suivantes.

intolérant, persécuteur, menteur à ses propres déclarations, dès que le nombre, la force, la sédition, l'audace ou la connivence intéressée du pouvoir avaient mis l'autorité séculière entre ses mains.

Partout, dès qu'ils en eurent l'occasion, les réformateurs appelèrent à leur aide le bras séculier des princes et des magistrats, qu'ils avaient gagnés, pour faire taire leurs contradicteurs (1). Calvin faisait brûler Servet. Bucer, dès 1531, enseignait à Strasbourg que Servet méritait la mort la plus ignomineuse, à cause de son livre sur la Sainte-Trinité. Melanchton applaudissait à l'acte de Calvin, « donnant un plein assentiment à son jugement et soutenant que ses magistrats avaient entièrement agi selon la justice en faisant exécuter un blasphémateur après une enquête régulière. » Calvin lui-même publiait un livre intitulé : « *Fidelis expositio errorum Mich. Serveti et brevis eorum refutatio ubi docetur jure gladii coercendos esse haereticos.* » Théodore de Bèze développait la thèse : *De haereticis a magistratu civili puniendis....* (2) Nul d'entre eux ne contestait théoriquement le principe fondamental du gouvernement du temps : tous voulaient seulement tourner ce principe contre les catholiques et contre les dissidents de leur doctrine propre.

En Allemagne, les premiers princes territoriaux, qui embrassent le luthéranisme, s'empressent d'extirper le catholicisme de leurs domaines, interdisant son culte, chassant son clergé, spoliant ses biens, contraignant ses fidèles soit à l'apostasie, soit à l'émigration. Quand la trahison de Maurice de Saxe a brisé la puissance Impériale de Charles-Quint, ils font inscrire dans la paix d'Augsbourg la maxime despotique *cujus regio illius religio*, qui livre la conscience de leurs sujets à leurs caprices individuels, et ils s'empressent de l'appliquer à outrance. Les luthériens sont d'accord avec les catholiques pour repousser *légalement* le *calvinisme*. Les Anabaptistes, en dépit des triomphes de la réformation en Allemagne, restent menacés de la peine de mort.

Dans les États Scandinaves, où le pouvoir devient luthérien, le catholicisme est chassé d'abord par des violences émeutières

(1) Voir pour les détails mon *Mémoire*, couronné par l'Académie Royale, sur le *Droit criminel dans le duché de Brabant depuis Charles-Quint jusqu'à la réunion de la Belgique à la France*, pp. 55 et suiv.

2) Héfélé. Le cardinal Ximenès, p. 344-345.

encouragées ou non comprimées par la royauté, et bientôt par des dispositions légales, de plus en plus étroites, qui vivent jusqu'en plein XIXe siècle ! En Suisse, le Zwinglianisme, puis le Calvinisme sont introduits par la violence des gouvernements, et le catholicisme est entièrement proscrit, sauf dans les cinq vieux cantons montagnards qui réussissent, par leur énergie, à sauver leur liberté.

Dans le Béarn, les Bourbons devenus Huguenots introduisent à leur tour le Calvinisme par voie d'autorité séculière, et écrasent l'orthodoxie par la violence.

En France, les Huguenots, partout où ils sont les maîtres, pendant les guerres civiles, se montrent iconoclastes, destructeurs des églises et des monastères, persécuteurs intolérants et anarchistes des malheureux catholiques livrés à leurs coups.

En Angleterre, sous Henri VIII, on pend les catholiques qui refusent d'apostasier en reconnaissant au roi la qualité de chef suprême de l'église d'Angleterre, et on brûle les luthériens. Sous Édouard VI, la persécution s'acharne contre les catholiques. Sous Élisabeth, le *serment de suprématie,* qui ne peut être prêté par un catholique sans apostasie, est exigé sous peine de châtiments terribles, et lie successivement toutes les classes influentes de la nation. Les catholiques fidèles, traqués comme des ennemis, sont contraints de s'expatrier ou de cacher leurs croyances. La confession anglicane est imposée par la force et au moyen des plus affreuses persécutions. Plus tard encore le serment du *test,* qui subsiste jusqu'au *commencement du* XIXe *siècle,* frappe absolument de mort politique les rares catholiques qui ont su conserver intacte leur orthodoxie.

Dans les Pays-Bas, en 1566, éclatent ces ignobles scènes d'iconoclastie qui, pendant de longs mois, ont pour conséquence de suspendre tout exercice du culte catholique dans la plupart des provinces de langue tudesque. Là, où sous l'empire de la crainte le gouvernement accorde aux sectaires la liberté provisoire des prêches, ils essayent le plus souvent d'enlever aux catholiques leurs églises, et même de les empêcher d'exercer leur culte. (1) Quand la révolution commença, surtout à partir de 1572, elle visa d'emblée à la destruction absolue du catholicisme. Au cri de *plutôt*

(1) Sur cette période, des détails des plus instructifs et des plus intéressants ont été rassemblés par feu M. de Coussemaker, dans son beau travail sur les *Troubles de la Flandre Maritime.*

Turc que Papiste, elle glissa dans le sang des prêtres et des moines. En dépit de déclamations aussi mensongères que pompeuses, tous ses triomphes furent précédés ou suivis de l'iconoclastie, de la dissolution des monastères, de l'expulsion ou plus souvent du massacre des prêtres, des moines, des religieuses, de l'écrasement complet des catholiques. Quand les États de Hollande, effrayés des horreurs sans nom commises par La Marck de Lumey contre les catholiques, lui reprochaient sa conduite, que répondait-il? Il répondait dans un langage furibond, d'abord en se justifiant par son zèle pour l'*Évangile*, ensuite en montrant qu'il n'était pas seul à agir comme il avait agi. « A Dordrecht, à » Haerlem, à Flessingue, à la Vère, dans toute la Zélande, dans » le Waterland et dans beaucoup d'autres lieux, où nous ne som- » mes pas allés, écrivait-il, qui a chassé les prêtres et les moines? » Ce n'est pas que nous blâmions cela. Bien au contraire! Par » l'affection que nous portons et aux protestants repoussés et pres- » surés, et aux Pays-Bas opprimés, nous souhaitons de cœur » qu'un jour toute la racine de l'abominable papauté, avec toutes » ses pernicieuses et horribles superstitions et tyrannies soient » arrachées comme en Angleterre, en Écosse, en Suède, en Dane- » mark et dans beaucoup d'autres royaumes et pays; car il est » à craindre qu'avant ce jour il n'ira pas bien! »

Jamais, *pas une seule fois*, la révolution calviniste ne sut respecter les *satisfactions* ou *capitulations solennelles* réservant les droits des catholiques et de leur culte, par lesquelles un grand nombre de villes s'étaient rangées sous la bannière du prince d'Orange.

Dès 1573, les États de Hollande décidèrent qu'on interdirait le culte catholique : et le synode calviniste de Dordrecht de 1574 nous apprend que cette décision était déjà exécutée dans la plupart des localités.

Durant la négociation de Breda, la révolution refusa absolument de laisser aux catholiques, rentrés en Hollande et en Zélande, où ils étaient traités en parias, la *liberté provisoire de leur culte*, si l'on faisait une trêve. En 1575 et 1576, en règlant les pouvoirs du prince d'Orange, les États insurgés exigèrent qu'il fît cesser *partout* l'exercice des cultes contraires à l'Évangile: c'est-à-dire, avant tout, l'exercice du culte catholique. Après la rupture avec Don Juan, le calvinisme orangiste prépondérant, jusque dans les Pays-Bas méridionaux, supprima le catholicisme à Anvers, à

Bruxelles, partout où il fut le maître, et la révolution calviniste et démagogique des Flandres, avec Hembyse et Ryhove, lâcha la bride aux plus sanglantes persécutions contre les catholiques (1).

En dernière analyse, si sévères qu'aient été Charles-Quint et Philippe II, leur sévérité ne peut être comparée avec la cruauté et les persécutions du protestantisme. Les premiers n'employèrent que la force légale, toujours mesurée et contenue par la responsabilité morale du magistrat, même lorsqu'elle s'exerce avec rigueur; l'autre, à côté de l'usage de la force légale, profita à chaque instant du plus abject des moyens d'action : des violences impunies, sinon même provoquées sous main, de la plus vile canaille, violences s'exerçant au hasard et terrorisant les gens paisibles, sans espoir ni possibilité de défense. Et ceux qui se récrient tant contre l'intolérance des souverains catholiques des siècles passés, intolérance s'exerçant au service de la vérité, et d'accord avec les institutions séculaires et l'état social de leur époque, pourraient commencer par réprouver l'intolérance des gouvernements libéraux modernes qui tous, sans exception, font mentir les règles mêmes qu'ils proclament, dans le but de mettre l'Église hors la loi et d'écraser le catholicisme, s'il pouvait être écrasé et s'il n'avait pour lui les promesses Divines.

Après avoir ainsi tracé le cadre réel dans lequel se mouvaient les lois pénales et les institutions criminelles du XVIe siècle, destinées à empêcher la propagation de l'hérésie dans les Pays-Bas, on peut enfin aborder l'exposé de ces lois et de ces institutions prises en elles-mêmes.

V.

Des lois pénales de Charles-Quint sur « le faict de l'Hérésie. »

Les lois pénales successivement portées par Charles-Quint, sur *le faict de l'hérésie*, sont au nombre d'une douzaine. Nous commencerons par énumérer les principales d'entre elles, en remarquant avant tout : qu'elles ne concernaient ni la principauté indépendante de Liége, ni le duché de Gueldre resté, malgré son union avec les états héréditaires du Pays-Bas, sous l'empire d'un édit

(1) Je renvoie pour les sources aux articles que j'ai publiés dans la *Revue catholique* sur la *Pacification de Gand*.

spécial, celui de 1529, publié par le duc Charles d'Egmont, et renouvelé depuis (1).

La première de ces lois est l'édit du 22 mars 1520 (21 N. ST). Elle prescrivait, conformément à la bulle du pape Léon X et aux déclarations des facultés de théologie de Louvain et de Cologne : 1° de brûler tous les livres et écrits provenant de la secte hérétique d'un nommé Martin Luther, religieux de l'ordre de St-Augustin; 2° d'en interdire l'impression, la vente, l'achat, la conservation, la lecture, sous peine de confiscation et d'autre punition arbitraire. (2)

Un second édit du 8 mai 1521, daté de Worms, fut adressé à la gouvernante des Pays-Bas, aux chancelier et gens du Conseil de Brabant, etc., avec ordre de le faire publier et lire mot à mot. Celui-ci faisait l'histoire de toute la lutte entre le moine révolté et le Saint-Siége. Il décrétait la confiscation des biens contre ses adhérents et ses disciples, en tant qu'ils se montrassent *obstinés*, *hen toenende obstinaet*, défendait l'impression, la vente, l'achat, la conservation des œuvres de l'hérésiarque et de ses adhérents et de toute image ou de tout écrit, outrageant pour le pape, les universités, les prélats, les personnes constituées en dignité séculaire ou ecclésiastique; ordonnait de brûler indistinctement toutes les œuvres de cette nature, et de punir les délinquants conformément au droit civil (Romain) et au droit canonique; prescrivait l'institution d'une double censure préalable, ecclésiastique et séculière; assimilait les délinquants à des criminels de *lèse majesté*; commettait les juges locaux ou les conseils de justice, ou autres qu'il appartiendrait, pour juger ces derniers; enjoignait enfin aux Procureurs généraux de se joindre à tout accusateur quel qu'il fût, et, au besoin, de procéder par enquête, d'office, *bij inquisitie*. (3)

Les deux placards qui précèdent contenaient en germe tout le système à la fois préventif et répressif adopté par l'Empereur pour lutter contre le mouvement hérétique qui menaçait ses pays héréditaires. Ils étaient cependant trop vagues et trop généraux dans leurs textes pour servir, dans tous les cas, de règle de conduite aux tribunaux chargés de les appliquer. La pratique fit sentir les lacunes qu'ils présentaient et, peu à peu, ils furent suivis de plusieurs autres.

(1) Nijhoff. Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis. 1re série, tome IV, p. 223.
(2) A. Henne. Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique, tome V, p. 301.
(3) Placards de Flandre. Tome I, p. 88.

L'édit du 17 juillet 1526, rédigé dans les Pays-Bas, fut rendu de l'avis de plusieurs théologiens et des membres du conseil privé. Il déterminait avec soin un certain nombre d'actes matériels qui étaient défendus, et comminait contre les individus qui les commettaient des peines dont les plus graves étaient la confiscation de la moitié des biens et le bannissement perpétuel (1). Cet édit ne produisit pas les résultats qu'on en attendait. Le 24 octobre 1529, il fut remplacé par un placard nouveau, beaucoup plus sévère, émané de l'avis des chefs Consaux, des conseils principaux des Pays-Bas, du conseil privé de la régente, et des chevaliers de la Toison d'or (2). Le placard du 7 octobre 1531, décrété avec la participation des mêmes colléges, et, qui plus est, avec le concours des États généraux, et celui du 22 septembre 1520 complétèrent, amplifièrent et aggravèrent celui de 1529 (3). Enfin l'édit du 17 décembre 1544, et celui du 30 juin 1546, rendu de l'avis de la gouvernante, du conseil d'État et du conseil privé, organisèrent le régime de l'imprimerie, en comminant les peines les plus sévères contre les infracteurs de leurs dispositions (4). Entre-temps, le 10 juin 1535, le gouvernement avait publié un placard spécial contre les *anabaptistes*, et le 17 février de la même année, un autre contre les *apostats*. On appelait apostats les moines et les prêtres qui quittaient le froc ou l'habit sans dispense. L'édit ordonnait de ramener *manu militari* les fugitifs dans leur couvent et défendait de les secourir ou de les favoriser (5).

Toutes ces ordonnances n'avaient pu arrêter cette hérésie que le gouvernement entendait combattre, qui débordait Charles-Quint, même au point de vue temporel, dans l'Empire, et dont il voulait, comme souverain autant que comme catholique, préserver ses pays héréditaires. Avant de partir pour l'Allemagne, Charles-Quint, de l'avis de la Gouvernante Marie de Hongrie, des chevaliers de la Toison d'or, des chef, président et membres du conseil privé, fit publier un placard nouveau, daté du 28 avril 1550 (6). Ce placard n'était pas l'abrogation mais plutôt le couron-

(1) *Ibidem*, pp. 118, 119.
(2) Placards de Flandre, tome I, p. 157. Gachard. *Correspondance de Philippe II*, tome I, Introduction p. CXXIV.
(3) Gachard. Introduction citée *locis citatis*.
(4) Ouv. cité tome IX, pp. 27, 28, 29.
(5) Placards de Flandre. Tome I, p. 103.
(6) *Ibidem*. p. 107.

nement de tous ceux qui l'avaient précédé. Il reproduisait leurs incriminations sans y ajouter des pénalités nouvelles. Il interprétait même dans un sens restrictif quelques articles dont le libellé trop vague et trop général aurait pu donner lieu à des abus. Mais, d'une part, ce que les autres édits ne faisaient plus depuis celui de 1526, il mentionnait à différentes reprises les Inquisiteurs apostoliques; et, d'autre part, il parlait pour la première fois des *certificats d'orthodoxie* à produire par les personnes qui changeaient de résidence.

Le conseil de Brabant refusa de sceller le nouveau placard et de lui donner force exécutoire dans le duché, à raison de la mention faite des *Inquisiteurs* dont il combattait, paraît-il, la juridiction. Quand Marie de Hongrie eut commandé au chancelier du duché d'y faire apposer le sceau, le magistrat d'Anvers s'y opposa. Il présenta au conseil « une requête où il exposait que l'exé-
» cution de l'ordonnance entraînerait la ruine du pays, et spécia-
» lement de cette ville, entièrement fondée sur le faict et train de
» marchandise, hantise, fréquentation et négociation. » (1) Le magistrat d'Anvers craignait que plusieurs des dispositions de l'édit n'eussent pour conséquence inévitable d'écarter de nos ports les marchands Anglais, ceux de l'Allemagne du Nord et ceux de la Scandinavie, au nombre desquels il y avait une foule d'hérétiques. S'il faut en croire Brandt et Wezembeke, cités par M. Henne (2), les Anversois furent appuyés par plusieurs villes brabançonnes. Pour terminer un débat qui prenait de grandes proportions, Marie de Hongrie se rendit elle-même à Augsbourg pour conférer en personne avec Charles-Quint sur la ligne de conduite à tenir. Le résultat de ses démarches fut le placard du 25 septembre 1550. Ce placard ne parla plus d'*Inquisiteurs*, mais seulement de juges ecclésiastiques; il fit droit aux réclamations qu'on avait soulevées par rapport aux marchands étrangers; enfin, il adoucit plusieurs articles de l'édit précédent (3). « Les Bourgmestre et échevins
» d'Anvers, quoiqu'ils eussent obtenu l'objet spécial de leurs ré-
» clamations, ne se soumirent pas encore sans résistance à la
» volonté du prince. L'article dernier de la nouvelle ordonnance

(1) *Ibidem*, pp. 113, 122.
(2) *Ibidem*, pp. 129, 134.
(3) Gachard. Introduction cit. pp. CXXIX, CXXV. — Henne, *locis citatis*. — *Placards de Flandre*, tome I, p. 186.

« statuait qu'elle serait exécutée nonobstant opposition ou appel-
« lation faite, ou à faire, ni aussi quelconques priviléges, ordon-
« nances, statuts, coutumes ou usances à ce contraires. Ils exi-
« gèrent, avant de la publier, qu'il leur fût délivré un acte, avec
« le grand sceau de Brabant, qui servit de sauvegarde à leurs
« libertés; en outre, par la même résolution (en date du 5 novem-
« bre) qui autorisait l'écoutète à faire la publication de l'édit, ils
« déclarèrent que l'article cité ci-dessus ne pourrait porter
« aucun préjudice à leurs priviléges, ordonnances, statuts et cou-
« tumes. » (1) On continua donc à tolérer à Anvers, sans difficulté, une grande multitude d'Anglais, d'Osterlins, d'Allemands, d'Écossais, sachant qu'ils étaient hérétiques, pourvu qu'ils n'exerçassent pas leur culte, et ne fissent aucun acte extérieur qui donnât du scandale (2).

Les édits sur le fait de l'hérésie au XVIe siècle étaient ainsi l'œuvre du gouvernement. Ils avaient été rendus par le souverain dans la plénitude de son droit; les corps nationaux, mêlés à l'exercice du pouvoir législatif, avaient participé à leur rédaction; les sommités de l'aristocratie militaire, représentée par les chevaliers de la Toison d'Or, y avaient concouru; la représentation la plus complète de la nation, c'est-à-dire les États-généraux, avaient même été associés à la promulgation du principal d'entre eux, celui de 1531. Il s'agit désormais de les étudier en eux-mêmes, dans leur ensemble et dans leurs dispositions les plus saillantes. On ne saurait, en effet, saisir la physionomie réelle d'un système pénal, en se bornant à analyser le plus consciencieusement possible des lois successives envisagées une à une. Les textes doivent être éclairés les uns par les autres, et surtout être mis en rapport avec les principes généraux du droit de l'époque.

VI.

De l'économie générale des placards.

Pris dans leur ensemble, les édits de Charles-Quint comprennent tout une série de mesures, destinées à empêcher la parole

(1) Gachard, Introduction cit. *Locis citatis.*

(2) Voir sur cette situation d'Anvers, deux lettres du grand commandeur de Requesens, du 23 juillet et du 13 août 1575, dans la *Correspondance de Philippe II*, tome III, pp. 342, 350.

humaine ainsi que l'imprimerie de propager les nouvelles doctrines. Leur esprit général se manifeste dans cette phrase de l'édit spécial de 1535 contre les *anabaptistes* : « afin que, à ce » moyen, les simples gens laiz et aultres se puissent garder des » dits erreurs et abus, et que les principaux aulteurs et sectateurs » fussent corrigez et punis à l'exemple d'autres. »

Ils incriminent et punissent un certain nombre de faits matériels que nous caractériserons plus loin. Ils veillent sur les changements de résidence des particuliers pour empêcher la formation des foyers clandestins d'hérésie. Ils provoquent à la délation, restreignent le droit de grâce, prennent des mesures sévères contre les contumaces. Ils exhortent les officiers criminels à faire leur devoir et à procurer avec rigueur l'application des lois. Afin que personne ne puisse arguer d'ignorance, ils enjoignent presque toujours de publier de nouveau les placards de six mois en six mois. Ils ordonnent, à diverses reprises, à l'université de Louvain, de dresser des *index* de livres prohibés. Ils obligent les particuliers, les imprimeurs, les libraires, à livrer les ouvrages condamnés aux officiers locaux pour être publiquement brûlés. Ils inaugurent, quant à l'imprimerie et à la librairie, un système complet d'autorisations préalables, de censures, de brevets. Ils veillent, enfin, sur les instituteurs et sur les ouvrages dont ils se servent pour instruire la jeunesse.

Ce serait nous engager dans de trop longs développements que de parcourir ces divers ordres de mesures. Nous nous bornerons donc à insister surtout sur les incriminations et sur les pénalités.

Et d'abord, tout le système pénal *sur le faict de l'hérésie* est dominé par une distinction juridique primordiale, qui échappe le plus souvent ou qu'on voile : la distinction entre le *crime d'hérésie proprement dit*, et le *crime générique de contravention aux placards spéciaux édictés sur le faict de l'hérésie*. Cette distinction était si radicale qu'elle servait non-seulement à fonder la compétence du juge investi du pouvoir de déclarer la culpabilité de l'accusé, mais qu'elle influait même sur l'attribution des biens confisqués sur un condamné, entre le prince et les seigneurs hauts justiciers. On peut ajouter qu'au moyen-âge on ne réprimait guère que le crime d'hérésie proprement dit, ainsi que la propagation de doctrines hérétiques, et que le crime générique de contravention aux placards dérivait précisément des mesures spéciales

prises par le pouvoir princier pour pourvoir à une situation exceptionnelle et nouvelle.

Le crime d'hérésie, proprement dit, était simple dans son essence. Il ne pouvait être commis que par l'homme baptisé sur lequel l'Église a juridiction. Il était commis par cet homme qui *professait extérieurement* et qui soutenait une erreur contre la foi, et qui *persistait avec obstination* dans son erreur après avoir été dûment averti et éclairé par des théologiens.

L'obstination dans l'erreur précisée était un élément constitutif du délit. Sans elle le délit n'existait pas.

L'individu qui professait des opinions hérétiques, sans contrevenir aux dispositions spéciales des édits, n'était donc pas en état de crime, aux yeux de la loi séculière, tant qu'il n'était pas rebelle aux avertissements et aux remontrances de l'autorité ecclésiastique. Son acte constituait avant tout un péché, dont l'Église seule appréciait la gravité, à raison duquel elle lui imposait une peine canonique graduée d'après les circonstances du fait, telle que l'abstinence, la détention, la relégation, l'amende honorable, la confiscation, etc.; à raison duquel, aussi, elle l'invitait toujours à abjurer en forme ses erreurs, avant de le *réconcilier* (1).

Les édits du XVIe siècle ne dépassaient ces principes juridiques que pour une seule catégorie d'hérétiques : les anabaptistes. Les anabaptistes, ces socialistes du XVIe siècle, s'il est permis d'appliquer un nom moderne à des utopies renouvelées des anciens, étaient rangés dans une catégorie à part. Cela s'explique par la nature notoirement antisociale de leurs doctrines et par leurs horribles excès tant en Westphalie que dans le nord des Pays-Bas. La profession de l'anabaptisme constatée constituait par elle-même un *crime* aux yeux de la loi séculière. L'obstination dans l'erreur n'était, dans l'espèce, qu'une circonstance aggravante (2).

Le crime de contravention aux placards comprenait des espèces multiples. Il était commis par tout individu, fût-il juif, ne fût-il pas hérétique, qui faisait un acte *matériel spécialement défendu par les édits*.

(1) Voir une formule d'abjuration pour un hérétique à réconcilier, dans les Bulletins de la Commission royale d'Histoire, tome VIII, p. 29.

(2) Sur l'ensemble, voy. mon *Mémoire sur le droit pénal dans le duché de Brabant depuis Charles-Quint jusqu'à la réunion de la Belgique à la France*, p. 66, 67, 69, 70, 71, 72.

Quand on prend la peine d'étudier de près les placards diffus et prolixes du XVIe siècle, on voit que tous, sous des formes et avec des expressions diverses, interdisent les mêmes actes. Abstraction faite du *crime d'hérésie*, dont il vient d'être question, on peut en tirer six ordres d'incriminations distincts :

1° Défense d'imprimer, d'écrire, de copier, de posséder, sciemment (zijns wetens), d'accepter, de porter, de conserver, de recéler, de cacher, de vendre, d'acheter, de donner, de distribuer, de semer, ou de laisser traîner dans les Églises, places publiques ou autres lieux, des livres et des écrits de Luther, Calvin, etc., ou de leurs adhérents; des livres compris dans les *index* dressés par l'Université de Louvain ; des livres orthodoxes en eux-mêmes, mais auxquels des hérétiques avaient ajouté des préfaces ou des notes; des livres, enfin, publiés dans les Pays-Bas sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans mention de date ni de lieu d'origine, depuis un temps déterminé remontant au commencement de la Réforme;

2° Défense de peindre, de faire peindre, de vendre, de garder des images, des peintures ou des figures *opprobrieuses* de la Sainte-Vierge, des saints canonisés par l'Église, ou des membres de l'ordre ecclésiastique;

3° Défense de briser, de détruire, d'enlever les images, statues, peintures faites en souvenir de la Sainte-Vierge et des saints en leur honneur (1);

4° Défense de tenir ou de permettre des conventicules soit dans les maisons particulières, soit dans d'autres endroits, et même d'y assister;

5° Défense de converser et de disputer de la sainte Écriture, en public ou en secret, surtout sur des matières douteuses et difficiles, à moins d'être théologien ou gradué en sciences canoniques, approuvé par une *université fameuse* et admis par l'ordinaire du lieu : ce qui devait s'entendre, d'après l'interprétation tirée du 2me édit de 1550, non des gens qui conversaient avec simplicité de la sainte Écriture, en alléguant l'interprétation des docteurs orthodoxes, mais uniquement de ceux qui cherchaient à séduire autrui et qui enseignaient à d'autres des doctrines réprouvées par l'Église et notoirement tenues pour hérétiques;

(1) Les termes de la défense sont remarquables par leur précision et leur exactitude : « *ter eere ofte gedunkenessen.* »

6° Défense de proférer, de soutenir, de défendre en public ou en secret les enseignements et les doctrines des auteurs condamnés ou d'autres doctrines contraires aux enseignements de l'Église.

Les gens qui faisaient un acte volontaire, en contradiction avec ces défenses, étaient *ipso facto* criminels aux yeux de la loi, sans égard à leurs croyances orthodoxes ou hétérodoxes, sans qu'en principe un acte subséquent de répentir pût effacer la criminalité encourue. Il en était, en d'autres termes, du crime de contravention aux placards, comme du vol, du meurtre, de l'incendie.

En dehors des six incriminations dont il vient d'être question, le système général des édits assimilait presqu'en tous points au crime générique de contravention aux lois «sur le faict de l'hérésie»: le *scandale public* qu'aurait donné un accusé par la profession de doctrines hérétiques; les actes tendant à *sédition* ou à *séduction d'autrui* qu'il aurait perpétrés; son retour à l'erreur après une première abjuration suivie de réconciliation avec l'Église, retour à l'erreur qui le plaçait dans la catégorie des *relaps* (1).

Il va de soi que le crime d'hérésie et le crime de contravention aux placards n'étaient pas nécessairement concurrents. On conçoit qu'à la rigueur un hérétique pût être poursuivi comme tel, en vertu de l'ensemble du système pénal du temps, sans qu'on eût à lui reprocher un acte matériel spécialement défendu par les édits. Mais, dans la pratique des choses, les poursuites et partant les condamnations à raison du crime d'hérésie isolé étaient relativement fort rares. Presque tous les individus condamnés l'étaient à la fois et comme hérétiques obstinés, et comme ayant tenu des conventicules, ou assisté soit à des prêches soit, à des assemblées illicites, ou propagé des livres défendus, ou fait de la propagande hérétique, ou commis des actes d'iconoclastie, ou avoir pris part à des mouvements séditieux (2). Le concours des deux crimes devint pour ainsi dire un fait universel pendant le règne de Philippe II, quand le mouvement sectaire des Pays-Bas prit une teinte largement calviniste, quand les hérétiques, trouvant de l'appui ou du moins une neutralité bienveillante ou craintive chez une foule de seigneurs ou de dépositaires de l'autorité publique, se montrèrent avec hardiesse et jactance et entreprirent peu à peu une lutte ouverte et armée avec le gouvernement. Alors la cruauté barbare,

(1) Voir sur l'ensemble mon mémoire cité, *locis citatis*.
(2) Voir mon mémoire cité, p. 61.

la cupidité effrénée, l'esprit de rebellion le plus caractérisé se couvrirent du masque religionnaire pour pêcher en eau trouble (1).

J'en conviens, les considérations juridiques qui précèdent sont sèches et arides. Elles manquent de couleur et de pittoresque. Mais elles contribuent à placer la grande question de la répression de l'hérésie aux Pays-Bas dans son véritable jour, lequel est tout autre que celui dans lequel la place une légende encore très en vogue. Elles nous mènent bien loin de ces milliers d'hérétiques paisibles et prudents, punis et même mis à mort uniquement pour ne pas s'être soumis dans leur cœur et dans leur intelligence, aux enseignements de l'Église. La vérité est que la plupart des condamnés étaient en même temps rebelles aux lois de l'Église et infracteurs, par des actes volontairement perpétrés, des lois de l'État qu'ils connaissaient. Or, les lois de l'État différaient des lois modernes bien plus quant à l'*esprit* qui dictait leurs prescriptions et quant à la *mesure* dans laquelle elles restreignaient l'action extérieure du citoyen, que dans le fond même de leurs incriminations. Même dans l'État moderne, si indifférent qu'il se déclare en matière religieuse, la liberté de conscience n'est pas absolue en ce sens qu'il soit permis à chacun de tout faire ce que sa conscience individuelle égarée s'aviserait de lui permettre. Les auteurs de vingt espèces d'actes immoraux auraient beau se prévaloir de leur liberté de conscience, on leur répondrait par la police correctionnelle ou par la cour d'assises.

Dans maint code européen, à l'usage de gouvernements peu suspects de complaisances pour l'Église, se retrouvent des prescriptions analogues à celles des édits de Charles-Quint: non plus, je le veux bien, dans le but de défendre l'ordre social en défendant sa base fondamentale, la vérité religieuse, mais dans le but de défendre l'ordre social et politique tel qu'il existe, et par cela même qu'il existe. Nulle part l'iconoclastie, la propagande de doctrines subversives faite dans certaines formes, l'attaque directe du principe sur lequel repose l'État, le colportage, la distribution et même l'impression de certaines images, etc., ne sont absolument soustraits à la répression.

Je n'insiste pas sur les réflexions que ces simples rapproche-

(1) Sur ce point encore, les documents, que feu M. de Coussemaker a classés et recueillis dans son dernier ouvrage sur les *Troubles religieux de la Flandre*, sont du plus haut intérêt.

ments peuvent suggérer, et j'aborde un autre fait juridique, auquel il a déjà été fait allusion plus haut, et qui est, à son tour, d'une importance majeure.

VII.

De l'influence de la distinction des crimes sur la nature des juridictions appelées à en connaître.

L'existence du crime d'hérésie d'une part, et l'existence du crime de contravention aux placards, ou d'un des actes séditieux assimilés à celui-ci, étaient constatés par des juges d'ordres différents. Il appartenait à la justice ecclésiastique seule de décider si un accusé, eût-il même contrevenu à un placard, était hérétique, et hérétique obstiné. L'Église est seule à même de décider qui a sa pure doctrine et de déterminer le degré d'obstination de ses enfants égarés.

Le crime de contravention aux placards, au contraire, ainsi que les actes qui lui étaient assimilés, ne ressortissaient qu'au juge séculier seul.

Quand les deux crimes étaient concurrents, le juge ecclésiastique décidait la question de doctrine, et le juge laïque la question soulevée par le texte des placards du souverain.

Dans tous les cas, que le juge ecclésiastique procédât contre un individu accusé d'être hérétique, ou contre un individu accusé à la fois d'être hérétique et d'avoir commis une infraction spéciale, son rôle était renfermé dans des limites infranchissables. *Il ne pouvait jamais appliquer les peines incriminées par les placards.*

S'il trouvait l'accusé disposé à abjurer ses erreurs, le crime d'hérésie, comme on l'a vu, disparaissait, et le juge d'Église procédait à la *réconciliation*. Si, au contraire, il trouvait l'accusé *obstiné*, il se bornait et devait se borner à le déclarer *coupable pertinax*, à le *jeter hors la juridiction ecclésiastique*, à le livrer au bras séculier, c'est-à-dire au juge du souverain temporel (1). Le plus souvent la sentence de renvoi au juge séculier était accompagnée d'une formule de miséricorde : « de selve (de weerlyke

(1) Voir une sentence de l'espèce dans les Bulletins de la Commission Royale d'histoire, tome VIII, p. 30, et d'autres dans les *Troubles religieux de la Flandre*, de M. de Coussemaeker.

» hand) niet min, alzo verre in ons is, biddende door de berm-
» hertichevt Gods, dat zy haer vonnisse over ulieden zonder
» pericle des doots modereeren. » (1) Cependant, une fois la sentence doctrinale prononcée et la remise au bras séculier opérée, le juge d'église n'avait plus à intervenir dans le procès. Le juge temporel, radicalement incompétent pour réviser le procès de doctrine, réitérait parfois, et même souvent, la tentative faite par l'autorité ecclésiastique, pour obtenir une rétractation du coupable (2). S'il réussissait, il devait, de ce chef, appeler le juge d'Église pour procéder à la réconciliation. Mais s'il ne réussissait pas, c'était lui seul qui appliquait la peine séculière.

VIII.

Des Pénalités.

J'arrive à ce qui concerne les pénalités. Pour en apprécier le système avec justice, il faut, de toute nécessité, se rappeler ce qu'était le droit criminel du temps dans son ensemble. Il était dominé par la redoutable doctrine des *crimes de lèse-majesté divine et humaine* armant le gouvernement de pouvoirs exceptionnels à l'égard de toutes les infractions qui, de près ou de loin, avaient un caractère social ou politique (3). Il prodiguait les châtiments les plus cruels même à l'égard des crimes d'ordre privé. Je citerai quelques faits en passant. Les gens, qui avaient proféré des paroles outrageantes contre le souverain étaient menacés du *percement de la langue*, parfois avec un fer rouge. Les séditieux encouraient la peine de mort ou le bannissement perpétuel. Les violences commises contre des officiers de justice étaient, dans une foule de cas, punies par la section du poing. Les faux monnayeurs étaient mis à mort dans l'huile ou dans l'eau bouillante; les incendiaires, brûlés vifs; les voleurs de grand chemin, roués; les homicides, décapités ou pendus; les assassins qui avaient commis un meurtre avec guet-apens ou pour voler, ou sur les grands chemins, roués ou brûlés; les individus coupables de viol ou de rapt, passibles de la peine de mort; ceux qui avaient commis une

(1) Cannaert. Bydraegen tot het kennis van het oude strafregt. 2e édition, pp. 248, 255 et suivantes.

(2) Id., p. 248-255, etc.

(3) Voy. mon mémoire cité sur le droit criminel, p. 133 et suivantes.

mutilation pouvaient être condamnés à la section de la main; les voleurs, quelle que fût la minime importance du corps du délit, pouvaient être pendus....

C'est là le cadre dans lequel il faut placer les pénalités comminées par le législateur du XVIe siècle contre les hérétiques et contre les infracteurs des placards, sous peine de forcer arbitrairement les couleurs et d'égarer le jugement.

Or, d'accord avec la tradition déjà enracinée au moyen-âge, les édits vouaient en principe à la mort, par le *feu*, le *glaive* ou la *fosse*, les hérétiques *obstinés*, quels qu'ils fussent. Mais, en pratique, on n'appliquait d'ordinaire la rigueur des édits qu'aux *anabaptistes* et aux *sacramentaires*. Les anabaptistes pertinaces étaient souvent brûlés, ainsi que ceux qui avaient fait de la propagande, pris le nom de prophètes, d'apôtres, d'évêques. Les anabaptistes réconciliés subissaient la peine de mort simple. Les autres hérétiques étaient le plus souvent *eschavotés*, fouettés, marqués, piloriés, mutilés, bannis, au lieu d'être mis à mort. On peut s'en convaincre en examinant les nombreux exemples de condamnations, en matière d'hérésie, recueillis par M. Alexandre Henne. Au surplus les comptes des anciens officiers criminels sont extrêmement laconiques. Il est même difficile de savoir toujours si le condamné, décapité ou corporellement châtié, a été puni à raison du crime d'hérésie simple, ou à raison du crime d'hérésie concourant avec une contravention aux édits (1).

En ce qui concerne les contraventions spéciales aux placards, le système pénal ne resta pas toujours semblable à lui-même. Après quelques tâtonnements, les édits de 1529, 1531, 1546 et 1550 finirent par adopter un système draconien, et par comminer la peine de mort par le feu, l'épée ou la fosse contre tous leurs infracteurs, quels qu'ils fussent, avec son accessoire ordinaire, la confiscation des biens (2).

Ce système était sans contredit anti-juridique et cruel. Il ne tenait compte d'aucune nuance. Il frappait d'une peine uniforme des faits dont l'importance intrinsèque différait du tout au tout. Il punissait d'une manière presque uniforme celui qui avait rassemblé un conventicule, prêché l'hérésie, et celui qui avait passivement assisté à un prêche ou conservé chez lui des livres prohibés.

(1) Id., p. 48-49 et p. 415 et suivantes.

(2) Voir mon mémoire, p. 67, 68, 71 et 72. Alexandre Henne, ouv. cit., tome IX, p. 30. Tomes III, V, IX, *passim*.

Mais, encore une fois, pour juger avec équité les agissements du gouvernement, il faut ne pas oublier : que le droit criminel était dans l'enfance quant à la qualification précise des délits et quant à la pondération des peines à appliquer aux espèces d'un même genre délictueux; que toute loi pénale visait avant tout à faire impression par la terreur; que les délinquants en matière de contravention aux placards étaient assimilés légalement à des séditieux, perturbateurs de l'État et du bien public, et tombaient de ce côté sous l'application des doctrines sur le crime de lèse-majesté (1). Dans la pratique, d'ailleurs, et malgré les injonctions absolues et pressantes des édits (2), les corps de magistrature étaient loin d'appliquer ceux-ci à la lettre. Ils usaient fréquemment des pouvoirs discrétionnaires, dont ils étaient de fait en possession depuis des siècles, pour modérer les peines comminées par eux (3).

Laissant les infractions et les pénalités, je ne veux dire qu'un mot de deux des autres mesures édictées par les placards de Charles-Quint.

VIII.

De quelques mesures spéciales de la législation du temps.

Pour empêcher la formation de foyers clandestins d'hérésie, les gens qui changeaient de résidence étaient tenus de produire au magistrat local un certificat d'orthodoxie délivré par le desservant de la paroisse qu'ils quittaient. N'étaient dispensés de cette formalité que les étrangers, marchands ou autres, desquels on se bornait à exiger qu'ils vécussent sans violer les ordonnances et sans donner de scandale.

Pour être à même d'éteindre les foyers d'hérésie qui se formaient malgré ces précautions, le gouvernement employa le système déjà connu et pratiqué dans le droit criminel du xve siècle, des *dénonciations salariées*. C'était, au demeurant, un système dangereux. Mais l'insuffisance absolue du ministère public explique

(1) Voir pour les détails mon mémoire, pp. 70, 71.

(2) Voir mon mémoire, pp. 74, 75.

(3) On peut s'en convaincre, en parcourant les nombreuses condamnations du temps dont le texte nous a été conservé.

l'emploi qu'on en faisait et qu'on en fit jusqu'à la fin de l'ancien régime, par rapport à tous les crimes mettant en péril la tranquillité, l'ordre et le repos publics; et les édits eux-mêmes s'empressaient d'opposer une barrière solide aux abus qu'une cupidité méchante pouvait engendrer. Le dénonciateur agissait toujours à ses risques et périls. S'il demandait à rester inconnu, sa dénonciation ne pouvait pas servir de base à une poursuite. S'il accusait ou dénonçait calomnieusement et injustement, il devait être puni « avec rigueur, à l'exemple d'autres. » (1)

Après avoir ainsi exposé dans ses parties essentielles le droit pénal du XVIe siècle, dans ses rapports avec l'hérésie, on peut s'occuper des mesures prises par Charles-Quint pour assurer l'exécution de ses édits, et aborder la question des *juridictions* et des *tribunaux*. Cette question nouvelle est dominée tout entière par la distinction absolue, sur laquelle nous avons insisté, entre le crime d'hérésie et le crime de contravention aux placards; crimes ressortissant, par leur nature même, à des fors différents, mais souvent commis à la fois par un même accusé, et engendrant par conséquent des rapports nécessaires et fréquents entre les juges d'église et les juges séculiers.

Il s'agira donc d'examiner : 1° quels étaient les juges d'église qui, pendant le règne de Charles-Quint, jugeaient de la doctrine; 2° quels étaient les magistrats du prince qui, d'une part, représentaient le bras séculier, qui, de l'autre, réprimaient les contraventions aux placards. Nous allons essayer de répondre brièvement à ces deux questions dans les paragraphes suivants, après avoir jeté un coup d'œil sur le moyen-âge; et nous trouverons en même temps l'occasion de préciser quelles étaient les règles, spéciales à l'époque, qui dominaient les relations mutuelles des deux puissances dans le combat à livrer aux nouvelles doctrines.

IX.

Des institutions criminelles qui, au moyen-âge, concouraient à la répression des crimes d'hérésie.

A presque toutes les époques de l'histoire il s'était produit dans les Pays-Bas des attaques contre le dogme. Mais, à part l'hérésie

(1) Pour les détails, voir le mémoire cité, pp. 72, 73 et 74.

de Tanchelin, elles n'avaient pas causé de commotion sociale. La plupart d'entre elles avaient même été sans long éclat. Aucun hérésiarque n'était parvenu à créer une secte durable, ni surtout à séduire et à entraîner les masses. Les juges synodaux ou les officiaux des évêques diocésains avaient eu, en général, le temps et les moyens de poursuivre, de juger, de réconcilier ou de condamner les hérétiques. Dans les cas graves, les magistrats des villes ou le conseil particulier du prince avaient puni de peines temporelles variées, y compris la peine de mort, les coupables pertinaces livrés au bras séculier. C'était seulement dans des circonstances rares et exceptionnelles qu'on avait appelé dans nos provinces des *Inquisiteurs*, soit de Paris, pour agir dans les pays de langue wallonne, soit de Cologne, pour agir dans les pays de langue tudesque, soit de tel autre centre théologique qu'il est difficile aujourd'hui de déterminer. En effet, à part ce que disent en général Viglius et Hopperus (1) dans leurs *Mémoires* de ces anciens *Inquisiteurs*, on a peu de détail sur les faits précis et sur les dates. Je constate cependant qu'en 1238, une charte émanée du prévôt, des archidiacres et de tout le chapitre de Liége, pendant la vacance du siége épiscopal, fait connaître à toutes les personnes, ecclésiastiques ou non, châtelains, baillis, écoutètes, maïeurs et échevins de toutes les localités *du diocèse*, que le chapitre a chargé les *frères prêcheurs* de faire l'inquisition des *hérétiques* qui pourraient exister dans le diocèse, et leur mande de donner à ces religieux l'aide et assistance dont ils auront besoin (2).

En 1244, l'évêque d'Arras déclare avoir appris par le témoignage des curés de son diocèse que frère Robert, de l'ordre des frères prêcheurs, *juge délégué* en France contre les hérétiques, après avoir dénoncé au public Henri Hukedien, comme hérétique, et lui avoir assigné pour se justifier plusieurs jours, auxquels il n'aurait comparu, Robert avait excommunié le dit Hukedien ainsi que ses fauteurs et adhérents (3).

(1) *Collection de mémoires sur l'Histoire de Belgique. Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, pp. 125, 126 et 298. On n'y parle pas d'intervention du magistrat civil. Ce ne peut être que par oubli. Le droit canon et les usages constants étaient unanimes à exiger son intervention dès qu'il s'agissait de juger *ad effusionem sanguinis*.

(2) Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, 1e série, tome IX, p. 40. — Sur les pouvoirs probables de ces inquisiteurs, voy. mon *Essai sur l'histoire du droit criminel dans l'ancienne principauté de Liége*, pp. 42 et 51.

(3) Voy. comte de Saint-Genois. *Monuments anciens*, pp. CCCCCLIV.

En 1254, le pape ordonne de lever sur tous les ecclésiastiques de l'évêché de Cambrai, *non exempts*, le 20e de leurs revenus, pour servir à payer les dettes faites par l'évêque de Cambrai en s'occupant à *extirper les hérétiques de son diocèse*, etc.; (1) dettes qui supposent évidemment l'emploi de commissaires extraordinaires, puisque les *officiaux* avaient des bénéfices ou des revenus imputés sur les ressources communes et ordinaires d'une église.

En 1429, les comptes de la ville de Namur font mention de vin offert par la commune « aux inquisiteurs envoiés en ceste ville de » par Mons. le Duc » (2).

En 1459, un inquisiteur de la foi, moine Augustin, est mêlé à la procédure faite contre les Vaudois d'Arras (3).

En 1477, on trouve à Bruges un dominicain, inquisiteur de la foi, qui recherche et poursuit les hérétiques (4).

Toujours est-il, qu'avant le XVIe siècle, le soin de rechercher les hérétiques capables d'égarer les masses, et de les faire traduire devant les juges d'église, était abandonné, sauf exception, aux ressorts ordinaires de la juridiction épiscopale, et que ceux-ci livraient, le cas échéant, aux magistratures princières ou communales les hérétiques obstinés dont ils ne venaient pas à bout.

X.

Des premières institutions organisées par Charles-Quint pour appliquer ses placards.

Au XVIe siècle, les choses changèrent de face. La question politico-religieuse était devenue plus compliquée et plus ardue que dans les âges antérieurs. D'une part, l'hérésie, au lieu de se concentrer dans une petite agrégation de personnes, dans un canton, dans une province, se propageait de proche en proche avec la rapidité de l'éclair, ou plutôt éclatait de tous les côtés à la fois sur le sol des Pays-Bas. D'autre part, le souverain, armé d'un droit incontestable et incontesté, avait décrété ces placards nouveaux sur *le faict de l'hérésie* dont nous nous sommes occupés. Il avait

(1) Voy. comte de Saint-Genois. *Monuments anciens*, p. CCCCCLXXXVI.
(2) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, tome II, p. 99.
(3) *Mémoires de Ducleck*, tome III, pp. 10 et suivantes.
(4) Ibidem, tome I, pp. 28 et 29.

incriminé une foule d'actes spéciaux que les coutumes antiques ne considéraient pas comme criminels en eux-mêmes. Ces deux grands faits découlaient notoirement l'un de l'autre. En présence d'une fermentation sociale exceptionnelle, d'un entraînement des plus graves, le pouvoir public cherchait à prévenir une explosion qu'il eût été difficile de réprimer. En même temps le champ d'action des autorités, chargées de lutter contre le mouvement, était devenu des plus vastes. Il avait grandi à la fois, et par le nombre des faits incriminés, et par le nombre toujours croissant des individus qui étaient portés à délinquer. Charles-Quint se demanda bientôt si les anciennes barrières, que les siècles antérieurs avaient opposées au débordement des idées hétérodoxes, suffiraient à réaliser ses vues, à préserver ses peuples, à faire appliquer ses lois.

Sans aucun doute les juridictions laïques étaient assez nombreuses. Les officiers criminels, agents de poursuite, de leur côté, étaient répandus sur toute la surface du territoire. Mais la hiérarchie de ceux-ci était peu serrée, et leurs moyens d'informations insuffisants, même dans les cas ordinaires. La faiblesse de la police judiciaire était un des vices capitaux du temps. D'autre part, par la nature même des choses, ils étaient généralement incapables de constater par eux-mêmes l'existence des délits relatifs à la *doctrine* : et leur intervention, dans l'espèce, eut été souvent un empiétement sur la liberté doctrinale de l'Église. S'ils étaient aptes à constater les contraventions aux dispositions spéciales des *placards*, les officiers ecclésiastiques seuls pouvaient raisonnablement constater l'existence du *soupçon d'hérésie* dans le chef de l'un ou l'autre individu. Or, une insuffisance notoire se produisait du côté des juridictions ecclésiastiques existantes. Un petit nombre d'Évêques diocésains se partageaient les vastes contrées des Pays-Bas. Le diocèse de la plupart d'entre eux était si grand qu'il leur était impossible de connaître et de surveiller leur clergé, d'aussi près que le requerrait la nécessité des temps, à plus forte raison de rester en rapports directs et intimes avec la population entière. Les officialités, établies par eux, étaient clair-semées et souvent encombrées par les affaires courantes.

Le gouvernement lui-même, orthodoxe dans ses croyances, commençait à nourrir des pensées césariennes de domination de l'État sur l'Église. Il se méfiait de l'accroissement d'importance qu'aurait pris la juridiction épiscopale, si on l'avait laissée dans

sa situation d'instrument essentiel du combat de l'État et de l'Église contre l'hérésie, à une époque où ce combat serait de tous les lieux et de toutes les heures. Il redoutait et jalousait l'action d'évêques dont plusieurs résidaient hors de son territoire. Les temps n'étaient pas mûrs pour obtenir une nouvelle réorganisation épiscopale : et, d'ailleurs, en attendant l'érection de nouveaux évêchés, il fallait pourvoir au présent et agir vite. Enfin, en présence de l'ébranlement des âmes qui s'était communiqué à une fraction notable du clergé lui-même, le Saint-Siége, sûr de l'orthodoxie des Habsbourgs, devait être porté à s'appuyer sur eux et à leur reconnaître, eu égard aux circonstances des temps, une influence exceptionnelle. Sous la pression de ces faits et de ces sentiments multiples, le gouvernement résolut, pour faire appliquer ses édits, de recourir à des moyens qui étaient extraordinaires, mais, comme on l'a vu, déjà usités dans le pays.

Au commencement, Charles-Quint songea à introduire dans les Pays-Bas *le Saint-Office ou Inquisition espagnole*. L'animadversion hautement manifestée contre une institution d'importation étrangère, qui ne cadrait pas avec nos mœurs, le fit reculer. « Je voulais, dit l'Empereur, dans une lettre du 29 mai 1558, y » établir l'Inquisition, afin de prévenir et de châtier ces hérésies » que le voisinage de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France » y avaient propagées. *Tous s'y opposèrent, disant qu'il n'y avait* » *pas de juifs parmi eux.* »

« Après quelques discussions, l'on s'arrêta à ce parti : qu'une » ordonnance serait promulguée où l'on déclarerait que toutes » personnes, de quelque état ou condition qu'elles fussent, *qui* » *tomberaient en l'un des cas y spécifiés*, seraient *ipso facto* » *condamnées au supplice du feu et leurs biens confisqués*. Pour » l'exécution de cet édit, on nomma certains *commissaires* qui » furent chargés de s'enquérir des coupables et de les dénoncer » aux justices dans le ressort desquelles ils demeuraient; celles-ci, » après avoir vérifié le délit, devaient faire brûler vifs les obstinés » et couper la tête à ceux qui se réconcilieraient avec l'Église. » Les choses se sont ainsi passées, quoi qu'ils en soient très- » mécontents, et non sans quelque raison, vu l'extrême rigueur » de cette ordonnance. Mais j'y ai été contraint par la nécessité » de prendre une telle mesure. » (1)

(1) Juste. *Les Pays-Bas et Philippe II*, tome I, p. 309.

LA MONGOLIE,

LE PAYS DES TANGUTES ET LES DÉSERTS DU THIBET SEPTENTRIONAL.

Reisen in der Mongolei, im Gebiet der Tanguten und den Wüsten Nordtibets in den Jahren 1870-1873, *von N. von Prschewalski, Oberstlieutenant im russischen Generalstabe. Aus dem Russischen von A. Kohn. Jena, chez H. Costenoble,* 1877, un vol. in-8°, xxxvi-538 p.

Pendant un voyage de trois ans dans la Chine septentrionale, M. Przewalski a exploré une partie des environs de Pékin, les régions d'Ordos, d'Ala-Schan et de Gansu, le nord du Thibet et le désert de Gobi. Dans un but purement scientifique et au milieu de difficultés et d'entraves de toutes sortes, il a fait 11,100 kilomètres de chemin, dont 5,300 ont été topographiquement relevés. Les observations physiques, géographiques et zoologiques furent sa principale occupation; la botanique eut également une grande place dans ses recherches, et il a recueilli en passant tous les renseignements qu'il lui a été possible d'obtenir en matière d'ethnographie et de linguistique. Il a rapporté en Europe les dépouilles d'une multitude d'animaux : un millier d'oiseaux appartenant à 238 espèces diverses, 130 mammifères grands ou petits, formant ensemble 42 espèces, 70 amphibies de 12 espèces, 11 espèces de poissons, en outre, plus de 3,000 insectes. La flore est représentée dans son butin scientifique par 500 à 600 espèces de plantes : total 4,000 exemplaires. Enfin, il a recueilli des spécimens de toutes les variétés de minéraux que présentent les nombreux terrains qu'il a explorés.

L'officier russe a fait, dans trois volumes écrits en sa langue maternelle, le récit de son voyage et l'exposé des résultats acquis; les deux derniers tomes sont exclusivement consacrés au classement et à l'analyse scientifique de ses recherches et découvertes en ce qui concerne le climat, la météorologie, l'astronomie, la botanique,

la zoologie. Pour la composition de ces deux tomes, il a obtenu le concours de plusieurs savants éminents de son pays. C'est ce qu'il annonce, à la date du 1er janvier 1875, dans l'introduction de son premier volume, le seul que nous avons sous les yeux, le seul peut-être qui ait déjà paru. Celui-ci contient, outre beaucoup d'observations physico-géographiques, ethnographiques et linguistiques, le récit détaillé du voyage, c'est-à-dire, les incidents qui l'ont marqué, les chasses, l'exposé des rapports que le colonel eut avec les populations, ses observations sur leurs mœurs, etc.

Une œuvre composée de la façon que nous venons d'indiquer devait frapper l'attention, car elle a pour objet l'étude complète de vastes pays dont plusieurs sont aussi inconnus aux Européens que l'Afrique centrale même. Dès que le premier volume eut paru, il fut traduit en anglais et en allemand.

M. Przewalski, dont le nom a été métamorphosé par le traducteur allemand en Prschewalski et par le traducteur anglais en Prejevalski, a écrit son livre avec une verve et une franchise d'allures toutes militaires, avec un naturel, une simplicité et une originalité qui charment. Il a eu, dès son enfance, la passion des voyages; spécialement, nous dit-il à plusieurs reprises, une expédition au lac Kuku-Nor, dans le pays de Gan-Su, avait été le rêve de sa vie. C'est un savant enthousiaste, et à chaque page l'on se convainc qu'il écrit comme il a senti et pensé. Rien n'est plus agréable dans les mille dangers, fatigues, souffrances ou privations qu'on le voit affronter, que d'entendre toujours résonner une note de bonne humeur. Il suffit à M. Prejevalski — nous écrivons son nom comme le traducteur anglais, voulant en rendre la prononciation possible au lecteur — de se trouver dans l'un des pays qu'il brûlait de visiter, pour être content et joyeux; loin de se plaindre jamais, il oublie à l'instant les plus pénibles contrariétés et même se félicite maintes fois du bonheur qui l'a, dit-il, accompagné constamment dans sa marche.

Sur la demande de la Société russe de géographie, le ministère de la guerre résolut d'envoyer une expédition scientifique dans la Chine du Nord : M. Prejevalski en reçut la direction. Et ici, dit un journal anglais, on ne peut réprimer un sourire lorsqu'on le voit gravement prendre le titre de commandant d'une expédition dans laquelle il eut pour uniques subordonnés un jeune sous-lieutenant, M. Michel-Alexandrowitch Pylzow, brave et dévoué camarade, deux cosaques du Baïkal et un chien courant russe

répondant au nom de Faust, le plus fidèle et le plus aimé des chiens, « notre Faust ».

Partis le 17 novembre 1870 de Kiachta, localité frontière de la Sibérie (où ils revinrent le 19 septembre 1873), les deux officiers se rendirent à Urga, et de là à Kalgan et à Pékin par la route postale qui traverse la Mongolie du Nord au Sud-Est, ensuite à l'Est. L'auteur consacre à cette partie de son voyage un gros chapitre dont nous ne dirons rien, parce que nos lecteurs ont encore présent à la mémoire le livre de M. Meignan : « De Paris à Pékin par terre », livre dont M. Jules de Borchgrave a fait une analyse très-remarquée dans cette Revue (Voy. les numéros d'octobre et de décembre 1876). Ils connaissent donc la contrée par laquelle M. Prejevalski commença ses longues pérégrinations, et ils sont familiarisés avec le peuple qui l'habite. Nous retrouverons d'ailleurs à chaque pas que nous allons faire ces Mongols au nez aplati, aux yeux obliques, aux pommettes proéminentes, à la peau brûlée, aux cheveux et à la barbe rares et noirs, au corps ramassé, race d'hommes dégénérés, gloutons et ivrognes, sales et paresseux, uniquement adonnés au soin de leurs troupeaux. Au surplus, le voyage de Kiachta à Pékin n'a été pour le colonel qu'un prologue. Pékin ou, plus exactement encore, Kalgan est son vrai point de départ; mais son objectif principal, c'est la région située au delà de la grande muraille, à l'ouest de Pékin, région si peu connue qu'il ne trouva dans cette ville aucun Européen en état de lui donner quelque renseignement à son sujet.

C'est à Pékin qu'il prend ses principales dispositions. Déjà la partie préparatoire de son voyage lui avait montré la nécessité, pour tout excursionniste au delà de la grande muraille, de se rendre indépendant des gens du pays. La méfiance et l'hostilité de ceux-ci envers l'étranger, qui visite les contrées intérieures du Céleste-Empire, sont telles, que la prudence conseille de recourir aussi peu que possible à leurs services. Les deux officiers résolurent, en conséquence, de tâcher de se tirer d'affaire avec l'aide des deux cosaques chargés de la conduite des bêtes de somme et de la cuisine de la caravane. L'un d'eux, connaissant quelque peu la langue chinoise, était en outre chargé de remplir l'office de drogman.

Le colonel avait apporté de Russie un petit arsenal de fusils, de carabines et de revolvers, armes de chasse et de défense contre les voleurs chinois, mongols ou dungans qui abondent dans l'empire; il fit l'acquisition à Pékin de deux chevaux de selle et de sept ou huit

chameaux destinés à porter leur vaste tente ainsi que les objets nécessaires à la préparation des plantes et des dépouilles d'animaux qu'il se proposait de ramener en Europe, et les caisses qui devaient servir à cet effet. Il acheta aussi pour 300 roubles de marchandises diverses — afin de désarmer la méfiance des indigènes, il avait imaginé de se présenter à eux comme trafiquant — et une petite provision de cognac, de sucre, de millet et de riz. Mais la chasse devait être la source principale de l'alimentation de la caravane. Le gouvernement russe se bornant à allouer au «commandant de l'expédition», pour la première année 2,500 roubles, et à M. Pylzow 300, leurs préparatifs et leur personnel étaient bien insuffisants : ce fut la cause de mille contrariétés, privations et fatigues, que le lecteur constate avec peine et qu'il aurait été si facile de leur épargner. Ainsi la détresse financière, cette compagne obstinée de leurs pérégrinations, les contraint, après une année, d'interrompre leur marche et de retourner à Pékin, à l'effet d'y chercher de nouvelles ressources. Il est également pénible de voir les deux chefs, après une journée de voyage, de chasse et de recherches scientifiques, obligés d'aider les cosaques à décharger les chameaux, à dresser la tente, à rassembler le combustible nécessaire à la préparation du repas; souvent aussi, lorsque la chasse n'a pas été fructueuse, l'expédition doit renoncer à l'achat d'un mouton ou d'autres victuailles; détail plus déplorable encore, elle a plus d'une fois à pénétrer dans des pays dépourvus de chemins, sans autres guides que le soleil et la boussole, les gens du pays mettant leurs services, quand ils veulent bien les louer, à trop haut prix. Jamais voyage d'exploration ne se fit dans des conditions plus misérables, et cependant très-peu ont été couronnés de plus de succès dans leur ensemble.

L'un des deux cosaques qui s'étaient engagés pour la grande expédition ne pouvant entrer immédiatement à leur service, les voyageurs, au lieu de se rendre directement à Kalgan, se décidèrent de pousser, en attendant, une pointe vers le nord de Pékin, à une distance d'environ 500 kilomètres, jusqu'au lac Dalai-Nor. Leur projet était de revenir par l'ouest sur la ville de Kalgan, où ils avaient envoyé une partie de leurs effets ainsi que la cargaison, et où leur personnel se trouverait au grand complet pour entrer définitivement en campagne. Dans cette excursion de deux mois au milieu de populations mongoles entremêlées de Chinois, la grande difficulté pour le colonel fut de dresser la carte du pays, et cette difficulté se reproduisit bien souvent durant tout le

cours du voyage. Un travail qui demande tant de précision devait être exécuté à l'insu des indigènes. L'étranger soupçonné par ces populations, surtout par les Chinois, de lever la topographie du pays, ne jouirait plus d'un instant de sécurité. Le colonel calculait les distances d'après le nombre des pas des chameaux; quant à ses instruments, il les dissimulait autant que possible et s'efforçait de détourner d'eux l'attention des importuns au moyen de toutes sortes de petites ruses. La boussole manuelle dont il se servait — car il n'y avait pas à songer à une boussole fixe — avait quelque ressemblance avec une longue-vue; cela suffisait pour donner le change aux habitants, auxquels il faisait accroire qu'il employait cette boussole à l'effet de découvrir le gibier au loin, et pour les convaincre, il leur mettait devant les yeux, non la boussole, mais la lunette adroitement tirée de sa poche. Cette grosse ruse réussit si bien que dans sa longue campagne il ne fut pas une seule fois soupçonné de se livrer à des travaux topographiques et qu'il a pu néanmoins relever tous les pays qu'il a parcourus.

De tous les Mongols qu'il rencontra les plus vicieux sont ceux des environs de Dalai-Nor; ils appartiennent à la tribu des Zachars. Presque tous sont des trompeurs. Heureusement, la tente qu'il dressait tous les soirs, et l'abondance du gibier le dispensaient de recourir à leur hospitalité intéressée; d'autre part, le respect qu'inspiraient les excellents fusils et les revolvers de nos voyageurs tenait les voleurs à distance. Ceux-ci avaient à chaque moment du jour l'occasion de constater le mérite de ces armes, l'habileté et la force physique des chasseurs. La caravane, au surplus, ne se faisait point faute de répandre le bruit que tout voleur pris sur le fait paierait sa témérité de sa vie.

Le séjour de M. Prejevalski à Pékin et son excursion à Dalai-Nor avaient pris environ quatre mois. Vers la fin d'avril 1871, nous le retrouvons de retour à Kalgan, ville située près de la grande muraille qui sépare la Chine proprement dite de la Mongolie : il était occupé, avec ses compagnons et quelques Russes qui habitent ce centre commercial, aux derniers préparatifs de son grand voyage dans l'Ouest. L'ordre adopté pour la marche fut le suivant: les deux officiers à cheval, les deux cosaques chacun sur un chameau; les six autres chameaux devaient être conduits par les cosaques, quand ils ne rencontreraient pas un indigène de bonne

volonté et modéré dans ses prétentions. La charge totale de ces chameaux était de 900 kilogrammes.

Avec ces faibles moyens, le colonel quitta Kalgan, le 3 mai, certain de rencontrer partout l'égoïsme ou l'hostilité, comptant toutefois sur la crainte qu'inspire à ces populations dégénérées le nom de l'Européen, « le diable d'au delà de la mer », confiant dans le bonheur qu'il prétend ne l'avoir pas quitté depuis le premier jour de son voyage et surtout dans une audace qui ne le fera jamais un moment regarder en arrière, ni se préoccuper de ce qui devait suivre, pas plus que de ce qui était arrivé.

A quelques lieues de Kalgan, à Si-Insa, un de ces innombrables villages que les Chinois ont fondés au milieu des populations nomades de la Mongolie, existe une station de missionnaires catholiques, deux Belges et un Hollandais. M. Prejevalski les visita. Un seul prêtre se trouvait à l'établissement; ses confrères étaient ce jour là à 40 kilomètres plus loin, au village de Iel-Schi-San-Fu.

« Nous fûmes, dit-il, reçus par le père qui était resté à Si-Insa de la façon la plus cordiale, et sur sa proposition, nous allâmes le lendemain avec lui auprès de ses confrères, qui nous firent le même accueil hospitalier. Les missionnaires exprimèrent leur chagrin du peu de succès de la propagande chrétienne chez les Mongols. Les conversions sont plus nombreuses parmi les Chinois, qui ont plus d'indifférence en matière de religion; toutefois, la majeure partie d'entre eux reçoit le baptême pour des motifs d'intérêt. La poltronnerie et le dévergondage des habitants de la contrée, disent les missionnaires, dépassent toute idée. Dans l'espoir d'obtenir de meilleurs résultats, ils ont fondé une école pour les garçons chinois, auxquels ils assurent l'entretien gratuit. Il fallait un tel appât pour déterminer les Chinois à leur confier leurs enfants. Les missionnaires n'étaient que récemment établis à Si-Insa; ils projetaient d'y construire une église et une maison à l'européenne. Lorsque nous revînmes, dix mois plus tard, au même village, nous y trouvâmes effectivement une grande maison à deux étages qu'habitaient les trois prêtres. »

Dans la partie sud-est de la Mongolie, nous dit en outre M. Prejevalski, on compte encore quatre stations de missionnaires catholiques, « tous des jésuites »; la principale est Si-Wansa. Etc., etc.

Non-seulement nous faisons toutes nos réserves sur l'allégation du colonel, relative au peu de succès de la mission de Si-Insa, que d'autres relations nous présentent sous des couleurs plus bril-

lantes, mais nous exprimons encore ici un regret. Comment M. Prejevalski, qui sait ce que veut dire courage et qui cependant n'avance point d'un pas dans ce pays sans être armé jusque aux dents, n'a-t-il pas un mot d'admiration pour l'héroïsme de ces hommes qui vivent sans défense au milieu de populations lâches, il est vrai, mais souvent cruelles, dont ils combattent de front le culte et les mœurs infâmes, culte et mœurs que, dans un but de sécurité, les voyageurs respectent et flattent même quelquefois? En outre, comme savant, et savant passionné, le colonel devait bien aux missionnaires un hommage spécial. Dans tous les pays que l'explorateur moderne va étudier, il a été précédé par les prêtres catholiques, et la plupart des renseignements, même scientifiques, d'après lesquels il dirige sa marche et ses investigations, lui sont fournis par les entretiens ou les écrits d'hommes qui, au lieu de fusils et de revolvers, ont apporté la croix et le bréviaire.

Nous devons, au reste, prévenir ici le lecteur que certaines allégations de M. Prejevalski prouvent qu'élevé dans les préjugés russes, il ne connaît aucunement la religion catholique et connaît même fort peu le christianisme en général. Il est grandement regrettable de voir ces taches déparer un livre si intéressant sous tant d'autres rapports (1).

(1) J'adhère énergiquement aux protestations de mon collaborateur.

La mission dont il est question ici est celle qui a été fondée par mon ami, feu l'abbé Verbist, ancien aumônier à l'école militaire de Bruxelles, et qui est dirigée aujourd'hui par le Rév. M. Vranckx. Les missionnaires dont parle M. le colonel Prejevalski sont nos compatriotes, les missionnaires de la *Congrégation de Scheutveld*-lez-Bruxelles. Prochainement nous aurons l'occasion d'entretenir encore une fois nos lecteurs de cette institution si recommandable, en parlant du second volume des *Voyages de Bruxelles en Mongolie*. (Bruxelles, chez C. Coomans, 1877, 1 vol. in-8°, 292 p.)

Mon collaborateur n'habitant pas Bruxelles, j'ai parlé à M. Vranckx de l'ouvrage de M. Prejevalski. L'excellent directeur de Scheut, qui a lui-même résidé en Mongolie, connaissait le livre : il a rédigé pour moi une petite note, dont voici quelques extraits.

L'ouvrage de M. Prejevalski est aussi remarquable sous le rapport scientifique qu'il est détestable au point de vue religieux. Le voyageur russe affecte pour la civilisation chrétienne, si ce n'est du mépris, certainement un profond dédain. Si dans le corps du livre il a eu le bon esprit de ne pas attaquer à visière levée la religion et ses ministres, cette « lacune » est largement comblée dans l'Introduction, l'Appendice et les notes. Cette introduction et ces notes sortent de la plume du traducteur allemand, M. Albin Kohn, membre actif de la Société d'acclimatation de Moscou. Voici, par exemple, ce qu'on lit, p. 512, dans une note ajoutée au chap. VI : « peut-être le prince d'Ala-Schan » sent instinctivement que tout missionnaire est un apôtre de la discorde, de la haine, » de l'intolérance, qui cherche à remplacer la légende de Bouddha par celle de Jésus » (laquelle, d'après Walliss, *Histoire naturelle des Dieux*, n'est qu'une imitation

Le colonel, toujours chassant, herborisant, relevant le pays et prenant de nombreuses notes, s'avança dans la direction du lac Kyry-Nor, afin d'éviter Kuku-Chotu, où, comme toutes les villes du Céleste-Empire, on n'offre au voyageur que des tracasseries. Il visita les montagnes de Sara-Chada et de Suma-Chada, et entra

« incolore et effacée de la première) et le pape de Lassa par le Dalai-Lama de Rome. « Jusqu'ici les missionnaires de n'importe quelle secte n'ont obtenu aucun autre « résultat qu'un échange de légendes. Là où ils sont parvenus à détrôner complète- « ment les anciens dieux, comme autrefois au Paraguay, et à les remplacer par des « dieux nouveaux, ils ont maintenu le peuple dans l'abrutissement intellectuel ; bien « plus, ils ont fait tous leurs efforts pour rendre impossible le règne de la science qui « leur est hostile en même temps qu'elle leur est étrangère. Aussi longtemps qu'on « enverra des missionnaires aux païens pour détrôner leurs dieux, et pour remplacer « ceux-ci par une divinité en deux ou trois personnes en compagnie d'une innombrable « cohorte de dieux inférieurs, se disant anges, saints et bienheureux, la civilisation « ne fera aucun progrès, et les païens demeureront ce qu'ils étaient, des sauvages ou « des demi-sauvages. La civilisation ne s'étendra que lorsque les missionnaires à la « robe longue, mais à l'esprit étroit, auront été remplacés par des travailleurs habiles « à toutes sortes de métiers, qui familiariseront les habitants de ces contrées incultes « avec les choses de la terre, qui leur apprendront à connaître mille nécessités nou- « velles et leur indiqueront le moyen d'augmenter leur bien-être matériel par les tra- « vaux du corps et de l'esprit..... Les moines stupides et ignorants font consister la « vie de l'homme en prières, en fainéantise et en méditations métaphysiques. Lorsque « nous aurons remplacé tout cela par des travailleurs intelligents qui apporteront aux « sauvages et aux demi-sauvages les bienfaits de la civilisation, l'infâme superstition « disparaîtra d'elle-même, et même le Mongol, destiné depuis toute éternité par la « nature à errer dans le désert, finira par occuper sa place parmi les peuples fixés au « sol. »

— Etes-vous étonné après cela de ne pas trouver, dans le livre de M. Prejevalski, un mot d'éloge sur les efforts que déploient les missionnaires belges en Mongolie, ni un mot de critique pour le « Dalai-Lama » cuirassé de St-Pétersbourg ?

Si vous avez eu le temps de jeter un coup d'œil sur le livre que nous venons de publier, vous aurez pu vous convaincre que les quelques lignes consacrées aux missionnaires par le voyageur russe sont loin d'être d'une rigoureuse exactitude. « Outre « les stations de Si-Insa, dit-il (p. 117), il existe encore dans le sud-est de la Mongolie, « nommément dans le village de Si-Wansa, à 50 kilomètres environ nord-est de Kalgan, « quatre stations catholiques, qui ont été établies *par des jésuites* (*N.-B.* Jamais les « jésuites n'ont eu des établissements en Mongolie.) Un missionnaire demeure dans le « voisinage de Sche-che, un autre au nord de la ville de Nin tschan, et enfin encore « un vers le cours supérieur du Schara-mouren, dans le voisinage des *Eaux-Noires*, « d'où Huc et Gabet ont commencé leur voyage au Tibret en 1844. »

Un homme sérieux et consciencieux comme M. Prejevalski aurait pu obtenir sans peine des renseignements plus complets et plus exacts sur l'état des missions catholiques en Mongolie. Les missionnaires dont il a reçu un accueil si bienveillant à Sywan-tse les lui eussent donnés bien volontiers. Il serait fastidieux d'énumérer ici les nombreuses chrétientés desservies par les missionnaires belges en Mongolie : la congrégation de Scheutveld y compte actuellement trente-cinq prêtres.

P. H.

ensuite dans le vaste Aïmakat des Urotes qui s'étend au loin vers l'Ouest jusqu'à la province d'Ala-Schan. Les Urotes appartiennent, ainsi que les Zachars que nous venons de quitter, à la race mongole. Leurs pays étant aussi envahis par de nombreux Chinois, ils ont perdu à ce contact malfaisant beaucoup de leurs habitudes et de leurs mœurs primitives. Un grand nombre d'entre eux ont échangé la vie nomade contre la vie plus commode des villes, ou bien sont devenus agriculteurs. Une passion que les Chinois n'ont pu enlever à ce peuple, car ils la possèdent eux-mêmes à un suprême degré, c'est la passion de l'argent; il y a peu de Mongols qui, pour une pièce d'argent, ne soient pas prêts à tout faire. Les moindres ventes entre eux durent des heures entières, pendant lesquelles acheteur et vendeur discutent, marchandent, se livrent à mille détours pour se tromper mutuellement. L'étranger, qui a besoin de faire un achat et à qui manquent le temps et la patience de négocier longuement, est toujours grossièrement dupé. Aussi, lorsque la caravane traversait des endroits peu giboyeux, elle se trouvait souvent obligée de jeûner, ses moyens financiers ne lui permettant pas de donner des prix exorbitants pour un mouton ou des denrées. Quant au beurre et au lait, elle avait un autre motif encore de s'en passer souvent. Aucune saleté n'est comparable à celle où se complaît le Mongol. Le Mongol est, comme ses chameaux, ennemi né de l'humidité. Dans l'année il ne se lave que très-rarement les mains, jamais le corps, et les ustensiles de ménage se ressentent naturellement des habitudes du propriétaire. Les vases dans lesquels on transporte le lait témoignent encore d'une autre pratique propre... aux Mongols : pour empêcher que, dans le mouvement, il s'en perde une goutte, on entoure les bords du couvercle d'une couche de bouse fraîche...

Le colonel avait pris la résolution de se tenir autant que possible loin des gens du pays. Malheureusement, dans la Mongolie, qui présente de grands espaces où l'eau est rare, celle-ci est souvent monopolisée ou par les Chinois qui fondent leurs villes et leurs villages près des sources, ou par les Mongols nomades, obligés de vaincre leur horreur naturelle pour les endroits humides dans l'intérêt de leurs troupeaux, qui là seulement trouvent de bons pâturages pendant les chaleurs de l'été. Contraints donc souvent de choisir entre deux maux — les Chinois et les Mongols — nos voyageurs se décidaient pour le moindre. Le moindre mal c'était

les Mongols, dont la haine contre les Européens et l'arrogance sont moins prononcées.

Cependant, outre leurs charmantes habitudes de propreté, les Mongols ont encore la qualité de surpasser les Chinois, et ce n'est pas peu dire, dans l'indiscrète curiosité dont ils entourent l'étranger ; dès qu'ils en voient un, ils accourent pour lui poser des questions sans fin. Le colonel, ayant pris le rôle de commerçant, pouvait moins que tout autre songer à chasser de sa tente ces intarissables babillards, et ses ennuis étaient d'autant plus grands, que ses marchandises ne s'écoulaient point à des prix rémunérateurs, parmi des gens aussi adroits que patients dans leurs négociations. Aussi ne tarda-t-il pas à se dégoûter de ce métier. Il avait d'ailleurs fait une autre remarque : les populations commençaient à soupçonner que le trafic n'était point le véritable but qui l'amenait au milieu d'elles, l'insignifiance de son fonds de commerce étant telle, que, même avantageusement placé, il ne pouvait évidemment couvrir les frais d'entretien de la caravane. M. Prejevalski résolut donc un beau jour de déposer son masque de trafiquant. Le restant de ses marchandises fut emballé dans les caisses, les importuns furent congédiés, et le colonel se présenta sous une qualité plus vraie, celle de fonctionnaire voyageant pour son agrément, sans autre mobile que la curiosité. A ceux qui ne le croyaient pas, il déclarait nettement que ses desseins ne les regardaient point et qu'il avait uniquement à rendre compte de sa conduite à leur souverain, lequel était instruit de tout et lui avait remis un écrit qui défendait à qui que ce fût de le troubler dans son voyage. Il était en effet porteur d'un passe-port du gouvernement du Céleste-Empire. A partir du jour où le colonel eut pris cette résolution, il n'accueillit plus sous sa tente que les personnes dont il espérait obtenir un renseignement ou un service.

Les sujets sur lesquels le Mongol exerce la volubilité de sa langue sont peu variés. Les bestiaux, la médecine et la religion étant les seuls points qui l'intéressent, il n'en sort pas ; et comme les troupeaux constituent l'unique richesse de cette race nomade, ils occupent aussi le premier rang dans ses pensées. Jamais un Mongol ne s'informe de la santé de son interlocuteur qu'après lui avoir demandé des nouvelles de ses bêtes. La médecine, spécialement la médecine au point de vue vétérinaire, vient ensuite. Si le Mongol ne considère point tout Européen comme un demi-dieu, il est cependant enclin à voir en lui un homme qui sait beaucoup

de choses : le colonel, lui, eut l'honneur d'être pris pour un grand sorcier, de la présence duquel il fallait profiter pour lui arracher quelque secret utile à la santé des animaux. D'ailleurs, comme on le voyait s'occuper activement de la flore du pays, les plus incrédules lui attribuaient tout au moins la science d'un médecin de profession, et il acquit même plus tard une grande réputation sous ce rapport, après qu'il eut administré avec succès de la quinine à des fiévreux.

Quant à la religion, elle a aussi beaucoup de place dans la conversation et les habitudes de ce peuple, que ses dieux et ses prêtres laissent croupir dans la plus crasse ignorance et dans toutes les superstitions. Outre leurs dieux de cuivre ou de terre glaise, dont le premier est Bouddha, ils en ont en chair et en os, dont le principal est le Koutouchta, qui réside à Urga, d'où il commande à 103 Koutouchtas inférieurs, dispersés au loin et nommés plus généralement les higènes. Tous ces personnages reçoivent les honneurs de l'adoration ; ils sont habitués dès leur enfance à se considérer comme des divinités et sont profondément convaincus de leur origine céleste. A la hiérarchie de ces dieux correspond celle des prêtres qui les dominent. Le Dalai-Lama leur dicte ses lois à tous, du fond de la ville de Lassa, dans le Thibet ; à lui revient la part principale dans la nomination du Grand Koutouchta. Tous les Koutouchtas, au surplus, sont complétement annulés par les innombrables lamas qui constituent une caste puissante, à laquelle le gouvernement chinois prodigue ses flatteries et sa protection, à cause de l'influence qu'elle exerce sur le peuple. Les uns et les autres vivent principalement des offrandes du public. Sauf quelques rares lamas, tous ces dieux et tous ces prêtres auraient bien besoin d'aller à l'école. Dans les relations nombreuses qu'il a eues avec eux, le colonel s'est enquis du sens de la prière dont leurs temples retentissent constamment, qui est inscrite sur le frontispice de ceux-ci, et qui consiste en ces quatre mots : « *Om Mani Padme Hum* ». Aucun n'a pu le lui dire, et cependant ils affirment tous qu'elle contient l'essence de la sagesse bouddhiste.

La métamorphose du trafiquant en fonctionnaire n'eut point pour seul résultat de donner au colonel plus d'indépendance dans ses pérégrinations et sous sa tente ; il se présentait maintenant aux populations, qui le voyaient pour la première fois, avec un prestige plus considérable, qu'il s'efforça d'ailleurs de ne pas laisser entamer.

Traiter avec des façons douces et prévenantes des hommes comme les Chinois et les Mongols qui n'apprécient que la force, c'est leur donner une preuve de faiblesse. Dans bien des cas, un ton et des manières rudes ont une influence magique sur ces peuples qui, tout en poursuivant l'étranger de leur importune curiosité, le détestent et lui refusent le moindre service. Lors de son excursion le long du fleuve Jaune, dont il sera parlé ultérieurement, M. Prejevalski n'ayant pu trouver un guide et ne pouvant éviter de traverser des villages chinois, essuya plusieurs fois le désagrément d'entendre saluer la caravane par des huées ; jeunes gens et vieillards descendaient dans la rue ou grimpaient sur les haies pour mieux voir et les chiens accouraient en aboyant. Alors les chevaux des voyageurs se cabraient et, leur frayeur se communiquant à la ronde, les vaches mugissaient, les porcs se mettaient au diapason général, les poules s'envolaient dans toutes les directions. Il arriva même, plus d'une fois, qu'après une pareille entrée triomphale, l'expédition ne trouva pas une personne assez bienveillante pour lui indiquer d'un signe du doigt le chemin à suivre.

Mais le colonel ne tarda pas longtemps à découvrir la méthode de se faire respecter, tout au moins dans les villages. Il en cite un exemple : « des Chinois s'étant avisés un jour de lancer un gros matin sur notre Faust, qui se trouvait heureusement près de moi, je pris un des revolvers qui pendaient continuellement à ma selle et je tuai l'agresseur sur place. A l'instant, les Chinois s'enfuirent dans leurs maisons et nous poursuivîmes tranquillement notre chemin. C'est avec une pareille fermeté que l'on doit traverser ces pays. Le voyageur qui permet aujourd'hui qu'on attaque son chien sera demain assailli lui-même. Mais si une fois la population s'est convaincue qu'il ne tolère aucune insulte, elle aura pour lui, non pas certes moins de haine, mais plus de respect. »

Après avoir exploré le mont Suma-Chada, nos voyageurs trouvèrent sur leur route la lamaserie de Batgar-Schailun, l'une des principales de la Mongolie. Son vaste temple est entouré de maisons qu'habitent les lamas, au nombre de 2,000 en hiver et de 7,000 en été. Comme la plupart des lamaseries, Batjar est un but de grand pèlerinage. Elle a une ceinture de rochers, en dehors desquels s'étendent de vastes terres appartenant à l'établissement. De nombreux quadrupèdes, de l'espèce antilope *caudata*, résident dans son voisinage, et, quoique les lamas défendent de verser du sang si près du temple, le colonel ne résista pas à la tentation de s'ap-

proprier la dépouille d'un de ces animaux, si rares ailleurs. Après avoir passé une nuit à la belle étoile dans les rochers, il réussit le matin à en abattre un.

Il consacra ensuite deux semaines à l'exploration des monts Muni-Ulla, dont il mit trois jours à atteindre le principal sommet. Avant lui, un seul Européen l'avait étudié, le naturaliste et missionnaire français, M. Armand David. Le supérieur de la lamaserie de Gympin, située dans le voisinage, avait défendu aux indigènes d'indiquer aux étrangers leur chemin, et même de leur vendre quoi que ce fût. Cet acte de mauvais gré leur rendit, pendant plusieurs jours, la vie très-pénible, la chasse dans les montagnes étant fort difficile et leurs provisions se trouvant réduites à un peu de millet. Ils comptaient les renouveler à Bautu, ville commerçante et populeuse, où ils trouveraient tout ce qui leur manquait après un voyage d'environ deux mois.

Ils y arrivèrent à la fin de juin, au milieu d'une foule de Chinois empressés de voir les « diables d'au delà de la mer », et furent immédiatement conduits à la demeure du mandarin commandant la garnison. Après toutes sortes de questions, le général, ayant appris que leur projet était de se rendre dans l'Ala-Schan par l'Ordos, dit que cela était bien dangereux, à cause des voleurs. Le colonel vit dans ces observations le commencement de difficultés auxquelles il coupa court, en exprimant le désir de pouvoir offrir à Son Excellence une montre apportée de Russie. Comme la corruption est le moyen d'obtenir des fonctionnaires chinois tout ce que l'on veut, le mandarin prit à l'instant une autre attitude et poussa la complaisance jusqu'à accorder aux Européens quelques agents de police pour les protéger et les aider à trouver un logement. Cette escorte les conduisit à la porte de plusieurs habitations. Mais ici on refusait net de les recevoir, là les agents se retiraient après avoir arraché « au bourgeois » quelques pièces de monnaie ; enfin les voyageurs furent accueillis dans un trou infect, précédé d'une petite cour. Entretemps, la foule qui les accompagnait s'était sans cesse grossie, ils essayèrent de s'en défendre en fermant portes et fenêtres. On les enfonça, et les envahisseurs, parmi lesquels on remarquait des soldats, purent satisfaire à l'aise leur invincible curiosité. Quelques-uns ayant poussé l'indiscrétion jusqu'à promener la main sur la personne des Européens, en reçurent des coups de pied, auxquels il fut répondu par des injures. Les policiers qui avaient

obtenu du colonel la promesse d'une récompense, firent assez bien leur devoir, et réussirent à expulser les importuns et à fermer la porte de la cour. Mais plusieurs Chinois prirent alors pour postes d'observation les toits des maisons voisines.

On comprend que nos voyageurs n'eurent rien de plus pressé que de quitter une ville où leur présence causait tant de sensation. Mais ils avaient à faire auparavant des achats dont ils s'occupèrent le lendemain matin, constamment entourés de la foule et des agents de police qui la frappaient impitoyablement de leurs fouets. Pour comble de malheur, à peine avaient-ils mis le pied dans un magasin, que celui-ci se remplissait de ces importuns et que le marchand, soucieux de se débarrasser de ses compatriotes, refusait toute négociation avec les Européens. Enfin, leurs efforts furent couronnés de succès dans une petite arrière-boutique où ils parvinrent à se glisser.

Rentrés au logis, ils eurent à subir les mêmes assauts que la veille. Mais, cette fois, la police obvia aux inconvénients de la situation par un compromis ingénieux : elle ferma la porte et ne laissa entrer que le public payant. Le corps expéditionnaire, réduit piteusement à l'état d'une ménagerie que l'on exhibe pour de l'argent, put néanmoins, le commandant le constate, se féliciter du changement. Au lieu de centaines de curieux, ceux-ci ne se comptèrent plus que par dizaines, et ils étaient beaucoup moins inconvenants.

Vers midi, le mandarin ayant fait connaître aux Européens son désir de les recevoir une seconde fois, le colonel, muni de la montre promise et accompagné de toute sa suite, se rendit à la caserne où l'audience devait avoir lieu. Pendant la demi-heure qui s'écoula entretemps, il eut l'occasion d'observer les mœurs du soldat chinois. La garnison de Bautu comptait environ 5,000 hommes, armés chacun d'un fusil à mèche, d'un sabre, d'une longue lance, et d'une canne de bambou à laquelle était attaché un énorme drapeau rouge. La démoralisation et l'indiscipline de ces guerriers, fumeurs obstinés d'opium et fléaux des habitants victimes de leurs rapines, dépassent toute idée. Partout dans les casernes, on voit des lampes allumées et près d'elles des fumeurs ou des gens profondément endormis.

Le général, après avoir reçu la montre, fit une infinité de questions sur la Russie, sur la personne des voyageurs, et daigna même porter son attention sur leur toilette, n'oubliant ni les bottes ni

la chemise. Satisfait enfin, il leur accorda un passe-port spécial de sa main et leur promit toutes les facilités pour le passage du Chuan-Che, « le fleuve Jaune », qui coule non loin de la ville et qu'ils avaient le dessein de traverser encore le jour même, impatients qu'ils étaient d'arriver dans la province d'Ordos.

On appelle Ordos la région inscrite dans le vaste arc de cercle que trace le Chuan-Che vers le nord; bornée à l'ouest, au nord et à l'est par ce fleuve, elle touche au sud à la province de Schen-Si, dont elle est séparée par la Grande Muraille, que nos voyageurs laissent continuellement sur leur gauche. Ici, plus encore qu'autre part, se présentent les deux plus grands contrastes de la constitution physique de notre globe. Cette barrière sépare les populations sédentaires et agricoles appartenant à la Chine proprement dite des déserts qui ne permettent en général que la vie nomade et pastorale. D'un côté du mur, c'est la plaine chaude, fertile, abondamment arrosée, grâce aux montagnes qui la coupent çà et là ; de l'autre côté, c'est le plateau désert, morne, lugubre, généralement impropre à la culture. Cette muraille constitue aussi la ligne de démarcation entre le Chinois laborieux, aimant le bien-être, civilisé à sa façon, citadin ou agriculteur, et le Mongol aventurier, être rude et barbare, habitué aux privations. La vallée du Chuan-Che, dans la province d'Ordos, forme à peu près la seule exception. Une population chinoise occupe la rive droite, généralement très-fertile sur une largeur de 30 à 60 kilomètres. Le Chuan-Che, un des plus grands fleuves de l'Asie, prend sa source dans les montagnes du Kuku-Nor, au Gan-Su ; malgré ses nombreuses sinuosités, il est extrêment large et rapide et il a plus d'une fois changé de cours sur de considérables espaces. Il n'offre pas de gué, est propre à la navigation, et on le traverse sur des pontons ou des barques.

A part cette vallée, l'Ordos est un désert nommé le Kusuptscha. Du côté de l'Ouest, ce désert se projette au delà du fleuve Jaune, où il se confond avec le désert d'Ala-Schan, qui lui-même constitue la partie méridionale du désert de Gobi. Celui qui connaît l'un a une idée générale de la physionomie des deux autres, qui, à proprement parler, n'en forment qu'un avec le premier. Ce sont d'immenses nappes de sable parsemées de monticules stériles, qui atteignent quelquefois jusqu'à 20, 30 et 40 mètres de hauteur. En général, les bords seuls de ces déserts présentent quelque végétation. Le voyageur qui pénètre plus avant n'aperçoit que le

ciel et le sable mouvant, jaune, terne, lugubre, torride en été ; pas un arbre, pas un oiseau ; partout la désolation et le silence le frappent d'une vague anxiété. C'est le tombeau de tout être vivant qui s'y égare. Le grillon même, cet ami des déserts, n'y pousse point son cri monotone. Un seul animal y vit, le lézard jaune, qui, lorsqu'il rampe sur le sable, y décrit mille ondulations qui cachent sa piste. Les Mongols mêmes ne peuvent se familiariser avec l'aspect de ces solitudes que leur imagination peuple de légendes tragiques. Là, disent-ils, dans le Kusuptscha, leurs deux héros, Heser-Khan et Gengis-Khan, ont détruit d'immenses armées chinoises ; les cadavres gisent dans le sable et l'on entend les gémissements des esprits qui les ont animés. Parfois, le vent met à nu des objets précieux qui leur ont appartenu ; mais la mort frappe à l'instant le téméraire qui étend la main pour les saisir. Gengis-Khan, dit une autre légende, poursuivi par des forces supérieures, créa le désert du Kusuptscha et donna au Chuan-Che un autre cours, pour opposer une barrière infranchissable à ses ennemis. Le sous-sol du Kusuptscha et de l'Ala-Schan est un terrain argileux, dur et salin, d'un niveau égal, ce qui fait penser à M. Prejevalski que ces déserts étaient primitivement des lacs salins dont les eaux ont fait irruption vers le fleuve Jaune.

La caravane, suivant toujours le cours du fleuve, se dirigea vers la ville de Dyn-Chu, distante de 434 kilomètres du point où elle l'avait franchi au sortir de Bautu. Hommes et bêtes, épuisés par la fatigue et par la chaleur du mois de juillet — le thermomètre marquait 37° c. à l'ombre — avaient besoin de repos. On avait dépeint au colonel les rives du lac Zaidemin-Nor, non loin duquel était sa route, comme un séjour frais et agréable, où il trouverait en abondance pâturages et gibier. Nos voyageurs ne furent trompés sous aucun rapport dans leur attente. Ils prirent un repos d'une dizaine de jours sur ces rives délicieuses et ne furent point tracassés par les habitants. Ils avaient certes mérité cette bonne fortune, presque la seule de cette espèce dont ils jouirent en trois ans.

Ils visitèrent ensuite les ruines du couvent de Scharad-Su, dans lequel vivaient, deux ans auparavant, 2,000 lamas et plusieurs koutouchtas ou higènes, et dont le temple contenait d'innombrables idoles. Cette destruction, comme tant d'autres ruines dont le pays est couvert, est l'œuvre des Dungans, troupes de rebelles, de voleurs et de brigands, dont nous aurons tout à l'heure l'occasion de parler avec détail.

Disons en attendant que, grâce à la terreur répandue par les Dungans, les Mongols de l'Ordos s'étaient enfuis précipitamment devant leurs invasions : leur bétail, laissé à l'abandon, se dispersa partout. En deux ans il était retourné à l'état sauvage. Le colonel, à qui la caisse de l'expédition ne permettait pas l'achat d'un bœuf ou d'un veau, eut la chance de tirer quatre de ces animaux. C'était une provision de viande pour longtemps, à la condition de la saler et de la sécher. Nos voyageurs s'en occupèrent dans une halte de huit jours, pendant laquelle ils firent aussi des pêches fructueuses dans un bras presque desséché du Chuan-Che. — Huit nouveaux jours d'abondance ! — On partit le 19 août, malgré une chaleur de plus en plus accablante.

Le 2 septembre, la caravane était à Dyn-Chu, où elle comptait profiter des barques qui y sont établies sur le fleuve, pour passer dans l'Ala-Schan. Les scènes de Bautu se renouvelèrent ici, seulement variées de quelques tours de véritable escroquerie commis aux dépens de l'expédition par le mandarin commandant la garnison. C'est dans cette petite ville que « notre Faust », haï à cause de ses maîtres, se tira d'un pas difficile par sa présence d'esprit et son talent de nageur : séparé d'eux par la foule, il se jeta dans le fleuve qu'il mit bientôt entre lui et les Chinois.

Non loin du désert d'Ordos commence, nous l'avons dit, celui d'Ala-Schan. Comme étendue, le premier n'est qu'une miniature du second. Dans le désert d'Ala-Schan, la mer de sable jaune est çà et là entrecoupée de parties de terrain argileux. Si, dans ces dernières, pousse parfois un peu de verdure, elle est promptement fanée. La végétation ne peut acquérir ici aucune énergie ; ce qu'elle reçoit de ce sol ingrat est absolument insuffisant pour la préserver d'un dépérissement précoce. La faune subit naturellement le même sort.

La partie habitable du pays d'Ala-Schan, la rive gauche du Chuan-Che, est occupée par une variété de la race mongole, celle des Olutes. Dans leurs relations avec les Chinois, ils se sont, comme tant d'autres Mongols, « enchinoisés, » c'est-à-dire qu'ils sont devenus fumeurs d'opium et ont perdu les quelques qualités naturelles dont ils étaient doués, telle, par exemple, qu'une certaine droiture, tout en conservant leur goût pour les liqueurs fortes ainsi que leur saleté et leur paresse originelles. « Rien n'est plus repoussant, dit le colonel, qu'un Mongol transformé en Chinois. » Cela n'aurait pas dû l'étonner. Ses observations répondent

à une loi générale : tout peuple non chrétien, en rapport avec des races inférieures, n'inculquera à celles-ci que ses vices. L'esprit chrétien seul, et spécialement l'esprit chrétien par excellence qui est le catholicisme, inspire à ceux qu'il anime la conviction, la force, l'abnégation et la charité nécessaires pour communiquer la vertu par la parole et par l'exemple.

Les voyageurs arrivèrent, le 14 septembre, à Dyn-Juan-In, capitale fortifiée du pays et résidence de « l'Amban », prince vassal de la Chine. Ici, pour la première fois, ils trouvèrent l'autorité bienveillante. Ils reçurent du prince l'invitation de passer quelque temps dans la capitale et dans les environs. Il avait trois fils, dont l'aîné seul possédait la gravité de son père. Le second, âgé de 21 ans, avait embrassé la profession de higène, c'est-à-dire de dieu vivant. La dignité de cet état, auquel il est fort difficile de se faire admettre et qui est très-commode et très-lucratif, par suite des dons des fidèles, n'empêchait point le jeune homme de songer uniquement, tout comme son cadet, à la chasse et à d'autres amusements encore. Le colonel et M. Pylzow, invités à des chasses par les deux princes, furent bientôt avec eux sur le pied d'une familiarité qui s'étendit jusqu'aux cosaques. La sévérité paternelle, devant laquelle les adolescents tremblaient, leur pesait évidemment, et ils s'en émancipaient tant qu'ils pouvaient. Dans l'audience que le souverain accorda aux voyageurs et qui se tint de part et d'autre avec un cérémonial réglé d'avance, M. Prejevalski vit le jeune dieu et son frère, restés dans l'antichambre avec les cosaques, lui adresser, en se cachant du père, des signes d'amitié, et donner aux indigènes du Baïkal des tapes dans les reins comme marque de leur faveur.

Pendant cette audience, le prince dit à M. Prejevalski que jamais aucun Russe n'avait encore mis le pied dans l'Ala-Schan, et qu'il voyait même pour la première fois de sa vie des habitants de la Russie. Il lui adressa une foule de questions sur la religion, sur l'agriculture, sur l'industrie de son pays, et spécialement sur la fabrication des bougies stéariques et sur la photographie : « Est-il » vrai, demanda-t-il à propos de ce dernier art, que l'on met dans » la machine photographique de l'eau provenant des yeux humains? » C'est pour obtenir cette eau, continua-t-il, que les mission- » naires de Tschien-Sin ont extirpé les yeux des enfants qui fré- » quentaient leur école ; le peuple s'est soulevé contre ces prê- » tres et les a tous tués. » Le colonel nous apprend que l'événement

auquel le prince faisait allusion est le massacre de vingt Français et de trois Russes perpétré en juillet 1870, par la populace de Tschien-Sin, parmi laquelle on avait répandu le bruit que les sœurs de charité françaises, établies dans cette ville, arrachaient les yeux de leurs élèves, en vue de se procurer le liquide indispensable pour le fonctionnement de l'instrument photographique. Cette rumeur, comme on le voit, avait fait son chemin dans toute la Chine, où on l'avait accueillie avec avidité. Naturellement, M. Prejevalski dénia le fait.

L'Amban lui demanda aussi le chiffre du tribut payé annuellement à la Russie par la France et l'Angleterre, car il s'imaginait que ces pays étaient les vassaux du premier. Sur la réponse du colonel qu'il ne connaissait rien de pareil, le prince voulut savoir si ces puissances avaient obtenu la permission de la Russie pour la guerre qu'elles avaient faite à la Chine. « En tout » cas, ajouta-t-il, c'est uniquement à la clémence inépuisable de » notre Bogdo-Khan que ces barbares doivent d'avoir pu quitter » les murs de notre capitale et qu'ils n'ont pas été tués jusqu'au » dernier; il leur a toutefois infligé une grosse contribution. » M. Prejevalski rapporte que, dans cette guerre, les Chinois prétendent avoir été les vainqueurs. Il rencontra cette forfanterie dans tout le cours de son voyage. Les détails de la guerre entreprise par la France et l'Angleterre sont absolument inconnus des Asiatiques, lesquels d'ailleurs ne peuvent rien comprendre au triomphe d'une armée qui, parvenue sous les murs d'une ville, ne la saccage point. Le gouvernement chinois a profité habilement de cette circonstance pour accréditer parmi ses fidèles sujets le bruit de sa victoire.

Le prince est un homme d'une quarantaine d'années, adonné à la passion de l'opium et despote au suprême degré. Ses fantaisies, ses emportements, la corruption à laquelle il est fort accessible tiennent la place de la loi, et ses ordres sont à l'instant exécutés sans aucune opposition. Au surplus, cette façon de gouverner est de règle, non-seulement dans la Mongolie, mais dans la Chine entière.

L'un des fonctionnaires les plus influents de la principauté était un Lama nommé Sordschi, homme fin et prudent, qui avait étudié pendant huit ans, à Lassa, la philosophie bouddhiste. Il possédait la confiance de toute la famille princière et se rendait tous les ans à Pékin pour faire des achats au nom de ses maîtres; il

était même allé à Kiachta, où il avait appris à connaître les Russes. C'est à lui que nos voyageurs furent redevables du bon accueil qu'ils reçurent du souverain. Sordschi les visitait plusieurs fois par jour et leur donna beaucoup de renseignements, entre autres sur le Dalai-Lama, lequel n'est visible pour les pèlerins que moyennant finance : à leur premier voyage, la contribution varie de trois à cinq lans ; dans les voyages subséquents, la vue du grand-Pontife ne coûte plus qu'un lan.

La plupart des contrées que M. Prejevalski et M. Pylzow ont visitées jusqu'ici abondent en gibier, et ils y avaient largement satisfait leur double passion de chasseurs et de naturalistes. Cerfs, chevreuils, argalis, antilopes, lièvres, renards, loups, faisans, perdrix, ramiers, canards, oies, cygnes, et beaucoup d'autres sortes de gibier de poil et de plume, avaient pu apprécier à leurs dépens les progrès de l'armurerie européenne. Une seule espèce, le bouc, ménageait des mécomptes à nos voyageurs, comme on le voit dans le récit d'une partie de chasse de quinze jours qu'ils firent, après l'audience dont nous venons de parler, dans les montagnes d'Ala-Schan. Situées non loin de la capitale et à l'ouest de celle-ci, vers la province de Gan-Su, longues de plus de 200 kilomètres et larges seulement d'une trentaine, ces montagnes offrent plusieurs cimes de 3,000 à 4,000 mètres d'élévation. Si la faune ornithologique y est pauvre en variétés et en individus, en revanche certaines espèces de mammifères y sont extrêmement abondantes : le cerf, le loup, le renard, le lièvre, le bouc des rochers (steinbock), appelé par les habitants du pays kuku-jeman.

Les deux officiers firent particulièrement la guerre à cette dernière espèce, nouvelle pour eux. Le kuku-jeman vit seul ou par couple, quelquefois en petites troupes de cinq à quinze individus. Un jour, M. Pylzow en vit une centaine réunis. Un ou plusieurs mâles servent de guides et de sentinelles à ces associations. Lorsqu'un danger menace la bande, ils font entendre un sifflement aigu qui ressemble, à s'y méprendre, à celui de l'homme. Les femelles ont le même sifflement. Le kuku-jeman est doué d'une agilité prodigieuse ; effrayé, il fait des bonds et des sauts incroyables. Grâce à son large pied, il se tient en équilibre sur la moindre saillie d'un rocher à pic. Les sens de l'odorat, de l'ouïe, de la vue sont très-développés chez lui ; d'une prudence extrême, il est toujours sur ses gardes. La chasse en est donc fort difficile dans les rochers où il se tient et où la vue et la marche de l'homme sont

à tout moment interrompues. Nos officiers, armés de carabines, furent quelquefois des jours entiers à la recherche de ces animaux sans pouvoir en approcher un seul. Le kuku-jeman a d'ailleurs la vie si dure, que souvent une balle ne suffit pas pour l'abattre : une femelle, frappée de trois balles, courut encore l'espace de quinze minutes.

La chasse à cette variété du bouc, pleine de désappointements pour M. Prejevalski dans l'Ala-Schan, ne lui réussit point davantage dans les autres pays où il l'entreprit plus tard. Une fois cependant, la fortune lui sourit et le récompensa au delà de son attente, avec usure même, de sa longue persévérance. L'extraordinaire facilité du kuku-jeman à gravir des hauteurs inaccessibles à tout autre animal le place parfois dans une situation désespérée. Un jour, pendant l'expédition du colonel au lac Kuku-Nor, il vit une vingtaine de kuku-jemans sur un rocher d'une forme telle, qu'il ne put comprendre comment ils l'avaient escaladé : ce rocher avait trois côtés à pic et le quatrième présentait à peine assez de pente pour permettre à une souris d'y grimper. A environ cent pas de distance, se dressait un second rocher d'un accès facile et du sommet duquel le chasseur put embrasser d'un regard toute la bande. Droit en face de lui, se tenait un vieux mâle, sur une sorte de corniche très-étroite. Une balle lui traversa la poitrine. Il chancela, mais la vue de l'abîme tout large ouvert lui fit recueillir ses dernières forces; il se tint debout encore quelques moments. Enfin un pied glissa dans le vide, un second suivit, et le bel animal plongea en tournoyant dans un gouffre de plus de vingt mètres de profondeur. La bande terrifiée et voyant l'impossibilité de fuir, fit quelques sauts, puis se tint immobile, comme si elle se résignait à son sort. Un deuxième coup de feu retentit, une femelle tomba et glissa. « C'était, dit le colonel, un tragique spectacle, et je ne pus me défendre d'une vive émotion à la vue des deux grands animaux précipités dans l'abîme. » Mais la passion du chasseur reprit bientôt le dessus. Il rechargea sa carabine à plusieurs reprises jusqu'à ce que, au septième coup, les survivants prirent une résolution désespérée et s'élancèrent tous dans la profondeur.

Dans les rapports de M. Prejevalski avec la famille princière d'Ala-Schan, des cadeaux avaient été échangés. A défaut d'autres objets, il avait offert au souverain une montre et un anémomètre désemparé : il reçut en retour deux chevaux. Il avait également

profité de l'occasion pour vendre avec avantage aux princes et aux fonctionnaires le faible restant de sa cargaison de marchandises. Bénéfice net, sur les articles fabriqués à Pékin : 30 à 40 p. c.; sur quelques articles de Russie, 700 p. c.

Malheureusement, tout cela était insuffisant pour parer aux embarras financiers de l'expédition. Malgré des habitudes de parcimonie qui tournaient à l'avarice, le chef constata bientôt que l'état de la caisse devenait effrayant. D'autre part, les cosaques avaient gagné le mal du pays, ils étaient paresseux, indociles et ne méritaient plus la confiance. Il fallut donc songer à retourner à Kalgan, au besoin à Pékin, pour y trouver de nouvelles ressources et un autre personnel à l'aide desquels on put recommencer l'expédition. O douleur ! le vaillant voyageur n'était plus qu'à 600 kilomètres du lac Kuku-Nor... « le rêve de sa vie ».

Le retour, commencé le 15 octobre, présente le spectacle souvent poignant d'une longue lutte contre des obstacles et des épreuves de tout genre: chemins affreux, variations excessivement brusques de la température, selon les pays et les hauteurs, tantôt un soleil clair accompagné ou suivi d'une gelée sibérienne, tantôt des tourbillons de neige mêlée de sable, qui immobilisaient la caravane; la tente pour seul abri dans les longues et froides nuits ; perte des chevaux et des chameaux — les uns volés, les autres morts d'épuisement ; cette perte, suivie de celle d'un temps précieux employé à en acheter d'autres; nul secours de la part des populations, partout l'égoïsme et la haine; pour surcroît, la maladie grave qui frappa M. Pylzow et dont il ne se releva que grâce à sa forte constitution. Enfin, le 31 décembre, la caravane atteignit Kalgan. Elle avait mis deux mois et demi à parcourir douze cents kilomètres.

Ces peines passées, M. Prejevalski n'y songe plus. La science seule le préoccupe. Voici comment il résume son voyage : « La première partie de l'expédition était achevée. Les résultats du voyage, obtenus successivement, se présentaient maintenant à nos yeux dans leur ensemble. Nous pouvions dire, en toute tranquillité de conscience, que nous avions accompli la première partie de notre mission, et ce succès nous donna une nouvelle ardeur pour reprendre le chemin de l'Asie intérieure et tâcher d'atteindre les rives lointaines du lac Kuku-Nor. »

Le voilà donc avec M. Pylzow, de retour à Kalgan et à Pékin, s'occupant sans relâche de ses nouveaux préparatifs. Le gouvernement russe venait de leur accorder pour la deuxième année une augmentation de fonds. Au lieu de 2,500 et de 300 roubles, ils reçurent l'un 3,500 et le second 600 roubles. On ne comprend pas que le gouvernement de St-Pétersbourg, d'ordinaire généreux pour les savants, n'ait pas mieux apprécié les services que ces hommes courageux rendaient à la science et l'honneur qui devait en rejaillir sur leur pays.

Outre un approvisionnement plus complet en vivres, armes, munitions et objets nécessaires à la conservation de ses futures collections scientifiques, le colonel acheta dans les magasins européens de Pékin et de Tschien-Sin pour 600 roubles de marchandises diverses destinées à ses amis d'Ala-Schan, qu'il avait trouvés de si bonne composition dans leurs achats. Si le gain qu'il comptait faire ne se réalisait pas, l'expédition échouait. La parcimonie de son gouvernement l'obligeait ainsi de placer la réussite d'un voyage de deux ans sur une si faible chance. Le jour de son départ, il possédait pour toute ressource pécuniaire 87 lans! Le lan vaut deux roubles.

Ayant congédié les deux cosaques indociles, il réussit cette fois à enrôler une paire de cosaques accomplis. Donés de toutes les qualités que peuvent posséder les habitants du Don ou du Baïkal, il semble qu'ils en avaient encore d'autres, car M. Prejevalski ne manque pas une occasion d'en parler avec une sympathie qui prouve autant pour la bonté du maître que pour le mérite des domestiques. « M. Pylzow et moi, dit-il, éprouvâmes bientôt la plus vive amitié pour ces braves gens, qui contribuèrent largement au succès de l'expédition. Nous avons vécu avec eux comme des frères et partagé ensemble les peines et les dangers, la douleur et la joie. Je conserverai jusqu'au tombeau le souvenir de camarades dont le courage et le dévouement sans bornes m'ont aidé à mener l'expédition à bonne fin.» — L'un, jeune homme de 19 ans, Pamphile Tschebajew, était un Russe ; l'autre, Dondok Irintschinow, un Buriate.

En dehors de ce changement avantageux, la caravane ne s'enrichit que d'une seule recrue nouvelle. « Notre incomparable

Faust » reçut un camarade dans la personne d'un énorme chien mongol, fort méchant, que le colonel baptisa du nom de « Kars », et qu'il destina à servir de chien de garde. A lui aussi il délivre un bon certificat : Kars veilla bien et eut le mérite d'oublier promptement ses anciens maîtres, les Mongols, et de haïr encore davantage les Chinois. Par son air farouche, il écartait impitoyablement de la tente ces visiteurs tenaces.— Comme il faut cependant tout dire, le colonel constate que Kars enveloppait dans la même réprobation Faust, qui le lui rendait bien du reste. Chiens européens, dit-il, et chiens mongols ou chinois se détestent presque toujours. A lire dans son ouvrage le récit des rapports qu'il eut avec les habitants du pays, on voit qu'il aurait pu généraliser cette observation.

La caravane partit de Kalgan le 5 mars 1872 et, dès le soir, se trouva de nouveau sous le rude climat de la Mongolie : 5 et 20° c. de froid, neiges, ouragans, tonnerre, le tout entremêlé de journées chaudes, tel fut le bilan du mois de mars et d'une partie d'avril. Le 10 avril, on revit les monts Muniulla, où l'on s'arrêta pour herboriser et chasser, et une dizaine de jours plus tard, on rentrait dans la vallée du fleuve Jaune. Ici la chaleur devint très-vive : 30° c. à l'ombre. Le 5 mai, retour du froid : 2° c. A la fin du mois, après de grandes pluies, le thermomètre marquait 40° de chaleur, et la sécheresse fanait tous les végétaux. Le 26 mai, on se trouva pour la seconde fois dans la capitale de l'Ala-Schan, dont le prince avait fait préparer un logis pour les voyageurs. Dans aucune des localités qu'ils venaient de traverser, l'empressement indiscret des habitants ne s'était ralenti à leur égard ; il prit même à Dyn-Juan-In une vive recrudescence. Le colonel en débarrassa son habitation en attachant le farouche Kars à la porte d'entrée. Il avait, cette fois, pris cette autre précaution, de mettre dans ses bagages son uniforme d'officier de l'état-major russe ; il se présenta à la cour du prince sous ce costume, ce dont il eut grandement lieu de se féliciter. Dans toute cette partie de l'Asie, le czar jouit d'un prestige immense, et le voyageur n'eut garde de détruire l'opinion qui s'était promptement répandue et qui l'accompagna dès lors partout, qu'il était un fonctionnaire élevé et une personne de confiance du « Zagan-Khan ». A sa vive satisfaction, il vendit avec un bénéfice notable une grande partie de sa cargaison, ce qui lui permit de compléter ses provisions et son parc. Lorsqu'il quitta

la capitale de l'Ala-Schan, il était suivi de quatorze chameaux et d'une caisse contenant 500 lans.

Une autre satisfaction lui était encore réservée. Quelques jours après son arrivée, une caravane de pèlerins composée de Tangutes, peuple voisin et ami du Thibet, tous venant de Pékin et en route pour le célèbre couvent de Tscheibsen dans le Gan-Su, s'était arrêtée à Dyn-Juan-In. Le couvent de Tscheibsen est à 60 kilomètres de la ville de Sining et à 5 journées de marche du lac Kuku-Nor. Accompagner cette caravane était un avantage inappréciable pour le colonel, qui ne réussissait que difficilement à s'attacher un Mongol comme guide ou comme serviteur, même en le payant richement. Son désir communiqué aux Tangutes les combla de joie. La bravoure européenne, nous l'avons déjà dit, est hautement appréciée par les peuples de l'Asie, et les membres de l'expédition, en faisant valoir en toute occasion la perfection de leurs armes et leur adresse, s'assuraient chaque jour un plus grand prestige. On se trouvait dans un pays infesté par les Dungans, et plus on se rapprochait du but du voyage, plus le danger augmentait. Les pèlerins, en apprenant le dessein du colonel, dansèrent de bonheur, à la pensée d'amener avec eux de tels défenseurs.

Le livre de M. Prejevalski abonde en traits qui prouvent la pusillanimité des indigènes et l'opinion qu'ils ont du courage des peuples d'Europe. Citons en un ici. Pendant le premier séjour du colonel dans l'Ala-Schan, le prince, craignant une invasion des Dungans, lui avait envoyé un fonctionnaire supérieur, avec prière de lui prêter les casquettes qu'ils portaient d'ordinaire, lui et ses compagnons: « Les voleurs savent, dit l'ambassadeur, que vous vous trouvez ici; lorsqu'ils nous verront coiffés de vos casquettes, ils croiront que vous combattez avec nous, et prendront la fuite. »

Nos voyageurs partirent donc avec la caravane de pèlerins Tangutes. Ceux-ci étaient au nombre de 73, et amenaient 72 chameaux et 40 chevaux ou mulets. Si une pareille société offrait au colonel des avantages, elle avait aussi un grand inconvénient: cette insatiable curiosité que nous avons déjà plusieurs fois signalée comme le vice commun à tous les peuples du Céleste-Empire. M. Prejevalski ne pouvait se montrer sans être à l'instant entouré de plusieurs de ses nouveaux compagnons, qui ne se doutaient pas des contrariétés que lui faisaient éprouver leurs interminables ques-

tions. L'exploration de la contrée en souffrit et la levée topographique ne put s'en faire d'une façon aussi complète qu'il l'eût désiré.

La première ville qu'il fallait atteindre était Datschin, située à l'entrée de la province de Gan-Su. Pour y arriver, on devait traverser le désert sur un espace de plusieurs centaines de kilomètres, d'abord en marchant vers le Sud, puis vers l'Ouest. Les monticules recouverts de sable mouvant dont nous avons parlé, sont ici aussi nombreux qu'autre part; les indigènes leur donnent le nom de *Tyngeri*, ciel, parce que, vus ensemble, ils sont assez semblables à un ciel moutonné. Lorsqu'on ne traverse point le désert après de fortes pluies, la marche y est extraordinairement pénible; le sable, chauffé par un soleil torride, n'offre aucune résistance au pied. Enfin, après de longs jours de marche, on rencontre une lisière un peu élevée, d'un sol argileux, large de deux kilomètres et qui suffit à maintenir dans ses bornes cet océan de sable. Le voyageur qui a traversé cette lisière est agréablement surpris de se trouver au milieu de champs labourés, de prairies verdoyantes et de maisonnettes chinoises. Côte à côte, la culture et le désert, le rire et la désolation, la vie et la mort!

A 40 kilomètres plus loin se dresse la chaîne des montagnes de Gan-Su, au pied de laquelle est située Datschin. Avant d'arriver à cette petite ville, on rencontre de nouveau la Grande Muraille, qui ne mérite guère ici ce nom. Tandis que, dans la partie la plus proche de Pékin, là où l'on travaillait sous les yeux du gouvernement, cette muraille est une puissante construction de pierre, elle est ici simplement un mur de briques d'argile, élevé et large à la base de six mètres, et grandement rongé par la dent du temps. Du côté septentrional du mur se dressent, de cinq en cinq kilomètres, de petites tours carrées en briques, dont chaque face a six mètres et qui ont également six mètres d'élévation. Elles sont aujourd'hui abandonnées. Autrefois, chacune d'elles avait une garnison de dix hommes qui avaient pour principale mission de faire des signaux lorsqu'une invasion de Mongols se préparait. Le signal était un feu allumé sur la plate-forme de la tourelle.

Les voyageurs traversèrent la Muraille et s'arrêtèrent tout près, à deux kilomètres de Datschin. Au grand contentement du colonel, les pèlerins avaient décidé de camper hors de la ville. Néanmoins, pendant la halte de deux jours que l'on fit dans ces environs, sa tente se trouva constamment envahie. Des fonctionnaires mêmes, demandant sans honte quelque présent, s'étaient mêlés

aux curieux. On ne réussit point à s'en défaire ; Kars échoua ici dans l'emploi pour lequel on l'avait spécialement enrôlé.

La caravane pénétra enfin dans les montagnes du Gan-Su. Les neiges éternelles dont sont couvertes plusieurs de leurs cimes, la fertilité des vallées, les prairies et les bois verdoyants, l'abondance des cours d'eau, la fraîcheur du climat, la richesse de la flore et de la faune offrent au touriste, au chasseur et au savant des satisfactions à tout instant variées. Malheureusement, ces montagnes étaient proches du centre de la rébellion des Dungans, et plus nos voyageurs avançaient, plus ils rencontraient des traces de cette rébellion, qui continuait à causer à l'armée chinoise beaucoup d'embarras et aux habitants, de s terreurs et des désolations inouïes.

Les révoltés se trouvaient en bandes nombreuses dans cette contrée qui leur offrait tant d'abris. Aussi, quoique l'autorité chinoise eût exalté les pèlerins lorsqu'elle apprit qu'ils avaient le courage de se rendre à la lamaserie de Tscheibsen, malgré tant de circonstances défavorables, ils donnaient à chaque pas les signes les moins équivoques de leur frayeur, et amusaient les quatre Européens par leurs précautions puériles pendant la nuit. Conformément aux habitudes des troupes chinoises, ils tiraient force coups de fusil pour prouver que l'on veillait. Un jour, les pèlerins, ayant vu dans une vallée des gens fuir à leur approche, cela leur suffit pour s'imaginer que les fuyards étaient des Dungans et pour leur envoyer des coups de fusil, après chacun desquels le tireur, suivant encore ici les pratiques usitées dans l'armée, poussait un grand cri dans le but d'effrayer l'ennemi. Par le plus grand des hasards, un de ces fuyards tomba dans leurs mains. Il protesta n'être pas un Dungan, mais un Chinois, et il en avait toutes les apparences. Toutefois, au rebours de la règle que dans le doute il faut s'abstenir, ces hommes pieux le condamnèrent à mort, fixèrent l'exécution à la prochaine halte, et, s'étant aperçus que le prisonnier avait l'intention de s'échapper, ils l'attachèrent, par la tresse qui ornait sa nuque, à la queue d'un chameau. Entretemps, on avait réfléchi, et lorsqu'on fut arrivé au lieu du campement, plusieurs chefs protestèrent contre cette justice sommaire. Alors, un long débat s'éleva en présence du prisonnnier, qui, quoique comprenant tout et voyant qu'on aiguisait déjà le sabre destiné à lui trancher la tête, vidait paisiblement les nombreux pots de thé qui lui étaient libéralement servis. Les plus raisonnables finirent par l'emporter et on lui donna la clef des champs.

Pour arriver à la lamaserie de Tscheibsen, il fallait traverser les montagnes de Gan-Su du nord au sud, puis se diriger, en suivant la partie inférieure, vers l'ouest. C'est dans cette partie que l'établissement est situé. Vers le bas de la pente méridionale, où l'on rencontre le couvent de Tschertynton, on entre dans une contrée très-populeuse, bien cultivée et possédant plusieurs villes : Nimbi, Ujambu, Sining, Donkür, Sen-Guan. Sining et Sen-Guan étaient au pouvoir des insurgés. Le colonel s'arrêta quelques jours à la lamaserie de Tschertynton, dont le supérieur le reçut amicalement. Il laissa ses chameaux sous la garde de celui-ci, car on lui avait donné, à tort il est vrai, l'assurance que certains passages qu'il avait à traverser sont impraticables pour ces animaux. Quant à leur charge, il la plaça sur des ânes et des mulets que louent aux pèlerins les habitants du voisinage. Ses compagnons Tangutes firent de même.

Les habitants de cette partie de la province sont des Chinois, des Tangutes et des Daldes. Les Chinois du Gan-Su ressemblent à tous les Chinois; quant aux Tangutes, il en sera parlé plus tard. Les Daldes constituent plus de la moitié de la population totale. Leur religion est le Bouddhisme. Ils ont dans leurs traits et dans leur caractère plus de ressemblance avec les Mongols qu'avec les Chinois, quoiqu'ils ne vivent pas sous la tente; ils sont agriculteurs, non pasteurs. Cette race étant suspecte de sympathie pour les rebelles, M. Prejevalski évita tout rapport avec elle. Les Mongols prétendent qu'elle est méchante et pauvre d'intelligence.

Le colonel arriva enfin, au commencement de juillet, au couvent de Tscheibsen, où, grâce à ses camarades de route, il reçut le même accueil qu'à Tschertynton : c'est ici qu'il avait résolu de placer le centre de toutes ses explorations dans cette intéressante province. Le couvent se compose d'un temple principal entouré d'un mur d'argile et de bâtiments assez petits, près desquels se trouve une centaine de cottages chinois. Trois ans auparavant, toutes ces constructions, sauf le temple, avaient été mises à sac par les Dungans.

L'édifice principal, construit en briques, a la forme quadrangulaire de tous les temples de Bouddha. Trois portes percées dans la façade du Sud forment l'entrée, au-dessus de laquelle s'étend une estrade en pierre. Le toit, couvert en cuivre, porte à ses extrémités des dragons fantastiques. A l'intérieur, au milieu du mur du fond, se trouve la statue de Bouddha dans l'attitude d'un homme assis ;

elle est de cuivre doré et a six mètres d'élévation. Une lampe toujours allumée, des vases contenant de l'eau, de l'eau-de-vie, du riz et de la farine d'orge sont placés devant le dieu. Près de Bouddha on voit son lieutenant, un Bouddha suppléant. Des milliers d'idoles inférieures, toutes également en cuivre, sont fixées contre les trois autres murs; leur hauteur varie de trente à soixante centimètres; on leur a donné les positions les plus diverses et ce souvent les plus cyniques.

Le long du mur de clôture, quadrangulaire comme le temple, courent des galeries intérieures, où l'on a exécuté des peintures représentant les hauts faits des dieux et des héros. Dans ces galeries, on voit des urnes auxquelles les fidèles, après y avoir déposé des prières écrites, font faire un mouvement de rotation, ce qui constitue, paraît-il, un acte de la plus haute piété.

Le personnel du couvent ne dépassait point, à l'époque de la visite de M. Prejevalski, 150 lamas. Ils offrent aux pèlerins étrangers un repas composé de la boisson favorite de tous les peuples du Céleste-Empire, le thé, et d'un mélange, pétri à la main, de farine d'orge grillé, de thé et de graisse. Cela s'appelle « Dsamba » et remplace le pain : c'est la nourriture ordinaire des habitants du Gan-Su. Les délicats relèvent le goût de cette mixture en y ajoutant du fromage mou. Elle semble avoir littéralement épouvanté le colonel qui, pourtant, depuis son arrivée en Chine, avait vu ou subi bien des cuisines effrayantes.

Le couvent était occupé par un millier de soldats de la milice, chargés de le protéger contre une forte bande d'insurgés campés à 15 kilomètres plus loin, laquelle envoyait fréquemment dans son voisinage, et au loin, de petites escouades de cavaliers, qui pillaient et tuaient à leur aise. Les défenseurs de l'établissement, simples fantassins n'ayant la plupart qu'une pique pour toute arme, ne pouvaient purger la contrée de ces brigandages.

Les Européens, qui avaient décidé de consacrer le reste de l'été à l'exploration des montagnes, laissèrent au couvent tout ce qui n'était point d'indispensable nécessité et se mirent en route, le 10 juillet, emmenant avec eux quatre mulets et un Mongol qui connaissait la langue des Tangutes; plus tard, ils réussirent à louer un second guide, Tangute de nationalité.

Ils rencontrèrent beaucoup de localités, autrefois populeuses, maintenant ravagées et désertes. « Notre sauvegarde principale, dit M. Prejevalski, c'était la renommée qui s'était répandue de toutes

parts de notre habileté prodigieuse à manier nos armes à feu et de l'extraordinaire supériorité de celles-ci. On croyait d'ailleurs volontiers que j'étais un sorcier ou un saint invulnérable et connaissant l'avenir. Les Tangutes exprimaient fréquemment cette opinion en ma présence, et je recommandai à mes cosaques de la propager avec un air de mystère. Cela ne nous empêchait point de nous tenir constamment sur nos gardes et de veiller pendant la nuit, à tour de rôle, dans les endroits les plus dangereux. »

Vers la fin de leurs explorations, les voyageurs s'étaient avancés jusqu'au couvent de Tschertynton, d'où ils ramenèrent leurs chameaux, amaigris et malades. Nous nous réservons de parler plus longuement des montagnes du Gan-Su, quand nous aurons traité du Thibet.

De retour à Tscheibsen, le 1er septembre, les explorateurs apprirent que, durant leur absence, il y avait eu une recrudescence dans les incursions des Dungans. La garnison avait reçu un renfort de 1,000 hommes de milice, aussi mal armés que leurs camarades. Des cavaliers dungans s'étaient présentés à diverses reprises sous les murs et, instruits de l'absence des Européens, avaient crié à la garnison : « Où sont vos défenseurs russes avec « leurs bonnes armes? Nous sommes venus pour nous mesurer « avec eux. » On leur avait tiré, pour réponse, quelques coups de fusils qui ne portaient pas. Plusieurs fois, c'est ridicule à dire — ainsi s'exprime le colonel — on avait envoyé des messagers à la la recherche des quatre Européens, les suppliant de rentrer pour défendre le couvent. Personne n'osait mettre le pied dehors. A en croire la garnison, les brigands avaient parmi eux un héros assuré contre la mort et reconnaissable à son cheval tigré. Les Européens se promirent bien, l'occasion se présentant, de détruire le charme. Leur situation était devenue très-périlleuse. Le couvent, littéralement comble, ne pouvant plus les recevoir avec leur grand parc, ils allèrent audacieusement planter leur tente à un kilomètre de là, dans une prairie, et ils disposèrent autour d'eux, en forme de rempart, les caisses et les selles des chameaux. Cela ressemblait beaucoup à un défi :

Paraissez, Navarrais, Maures et Castillans !.....

Ils restèrent là six jours, après lesquels ils rentrèrent de nouveau dans les montagnes et poussèrent même une deuxième pointe

vers l'établissement de Tschertynton, où ils déposèrent leurs collections scientifiques pour les reprendre à leur retour du Thibet. Le motif principal de ce campement et de ces marches et contre-marches fut la nécessité de tuer le temps jusqu'à ce qu'ils pussent trouver des guides connaissant les sentiers détournés des montagnes qu'on avait à suivre de Tscheibsen à Kuku-Nor : la route ordinaire, par laquelle on pouvait atteindre le lac en cinq jours, était interceptée par les forces considérables des Dungans, maîtres de la ville de Sen-Guan.

Enfin, ils trouvèrent les guides désirés. C'étaient trois Mongols de la contrée, qui avaient réussi à introduire dans l'établissement un troupeau de moutons. La caravane partit le 23 septembre, enfilant de petits chemins presqu'impraticables à cause de la neige qui commençait à tomber dans les montagnes, mais sans avoir toutefois l'occasion de rencontrer le héros invulnérable au cheval tigré. Ils n'eurent avec les Dungans qu'une seule petite affaire, laquelle eut lieu le troisième jour, dans la partie la plus dangereuse de leur itinéraire. Ce chemin traversait les deux routes qui conduisent de Sen-Guan à Tetung, l'une et l'autre au pouvoir des insurgés. Le passage de la première se fit sans encombre. Entre celle-ci et la seconde, on remarqua du haut d'une colline, à une distance de deux kilomètres, une centaine de cavaliers Dungans qui montaient avec eux un troupeau de moutons. A peine eurent-ils vu la caravane, qu'ils lui envoyèrent des coups de fusil inoffensifs et allèrent se poster à l'issue d'un ravin qui séparait les deux partis et que les Européens étaient obligés de traverser. Les guides supplièrent le colonel de faire volte-face sur Tscheibsen, mais il leur déclara qu'on irait en avant et qu'à la moindre velléité de fuite, les Européens tireraient sur eux avant de tirer sur les brigands. Armés chacun d'une carabine et leurs révolvers à la ceinture, les quatre voyageurs se placèrent devant les chameaux, et tout le convoi s'enfonça dans le ravin. Cette contenance décidée suffit pour faire évanouir le courage des Dungans qui, après avoir tiré quelques nouveaux coups de fusil, disparurent.

Enfin, le 12 octobre, le colonel vit la fin de cette marche pénible; il put dire adieu aux rochers, à leur végétation flétrie par l'hiver, à la neige qui les couvrait, et entra dans des plaines encore fleuries. Le lendemain, 13 octobre 1872, il planta sa tente sur la rive du lac Kuku-Nor... « Rêve de ma vie, s'écrie-t-il, vous étiez accompli ! Le but principal de l'expédition était atteint. Ce qui

n'existait naguère que dans mes songes était maintenant la réalité. Les rudes épreuves au prix desquelles ce résultat avait été obtenu furent oubliées, et mon ami et moi, pleins d'une joie sans mélange, nous plongeâmes nos membres fatigués dans les ondes azurées du lac merveilleux !... »

*
* *

Le lecteur s'imagine peut-être qu'après cette effusion de joie, qui fait songer à l'*Eurêka*, notre heureux savant va se livrer immédiatement à la description de son lac chéri. Non ; il étudie d'abord les hommes qui occupent ses rives, spécialement les Tangutes et les Dungans, dont il nous a déjà plusieurs fois promis de nous entretenir avec quelque étendue.

La race la plus nombreuse parmi les habitants riverains du lac est celle des Tangutes, de l'espèce des Chara-Tangutes, car les espèces sont nombreuses. Physiquement, ils ne ressemblent ni aux Chinois ni aux Mongols. De taille assez élevée et fortement bâtis, par leurs cheveux et leur barbe touffus et noirs, par leurs grands yeux noirs non obliquement placés comme chez les Mongols, par leur nez droit ou aquilin, ils font plutôt songer aux Zingaris. Peuple pasteur, ils vivent presque tous sous la tente et, grâce à l'abondance des bonnes prairies, ils possèdent des troupeaux considérables ; il n'est pas rare de voir appartenir à un seul propriétaire des troupeaux de plusieurs milliers de moutons, où des parcs de centaines de *yacks*, vaches sauvages très-velues que les Tangutes ont su réduire à la domesticité, qui leur donnent de la viande et du lait excellents, et qui leur servent à la fois de montures et de bêtes de somme. C'est un peuple de voleurs, et son avarice est si grande, que les riches vivent comme les plus pauvres sous des tentes hideuses de malpropreté. Ils se lavent moins encore que les Mongols, et comme ceux-ci, leur corps est couvert de parasites : ils ne se gênent point pour leur faire la chasse en public.

L'unique industrie de ces nomades, c'est le filage des poils d'*yack* dont ils font leurs vêtements. Ils font tisser le drap par les Chinois. Ils vendent leurs bestiaux, pour la plus grande partie, aux habitants de la populeuse ville de Donkyr. Le Tangute a, comme du reste tous les Mongols, à côté de sa femme légitime et sous la même tente, plusieurs concubines. Sa religion est le Bouddhisme, et il se trouve sous l'influence absolue des lamas. Les

fonctionnaires du pays sont des indigènes soumis à l'autorité du gouverneur chinois du Gan-Su, lequel habite la ville de Sining lorsque les Dungans le laissent tranquille.

Les Dungans ne forment point un peuple à part. Ce sont des Mahométans du nord et de l'ouest de la Chine, coalisés pour renverser la dynastie impériale. Leur insurrection qui, dans les premières années après 1862, embrassait tout l'ouest de la Chine et faisait trembler le trône des Mandchoux, était, en 1872, très-circonscrite. Après s'être rendus maîtres du territoire immense qui s'étend depuis les frontières jusqu'à l'ouest de la Grande Muraille et au Chuan-Che supérieur, les rebelles, qui prirent le nom de Dungans et que les Chinois appellent Choj-Choj, commirent la faute d'arrêter subitement leur mouvement en avant, pour s'adonner avec leurs femmes et leurs enfants, qui les suivaient, au pillage du pays. La conquête et le ravage de l'Ordos et de l'Ala-Schan à l'Est, d'Uljasukajs, Kobdos et Bulun-Tochos à l'ouest, furent les derniers grands exploits des Dungans qui commencèrent peu à peu à essuyer des défaites, de la part de l'armée chinoise prenant enfin l'offensive.

Si les Choj-Choj avaient profité de leurs premiers succès pour envahir la Chine proprement dite, de grandes chances se présentaient en leur faveur. Sans parler de la couardise proverbiale de l'armée chinoise et de la démoralisation qui la minait, ils auraient rencontré, au delà de la Grande Muraille, une population de près de quatre millions de Mahométans qui, partageant leur haine pour les Mandchoux, attendaient avec impatience leurs coreligionnaires pour s'insurger à leur tour et marcher avec eux sur Pékin. Le gouvernement se serait trouvé dans une situation d'autant plus critique que, nonobstant l'absence de tout concert préalable, les Taïpings et les Musulmans du Sud venaient de suivre l'exemple des Dungans, en se révoltant de leur côté. Les Dungans commirent encore une autre grosse faute : celle de ne pas exploiter à leur profit la haine invétérée des Mongols contre la race chinoise. La passion du pillage emportant les rebelles, ils traitaient avec la même violence bestiale Mongols et Chinois, et ces deux races s'unirent contre eux. Une dernière cause de faiblesse fut le manque d'unité dans la direction du mouvement. De ce qui précède, il ne faut cependant pas conclure que les Choj-Choj surpassent les Chinois en courage. Les deux partis se valent sous ce rapport: également lâches dans le danger, ils sont également fanfarons

et cruels quand ils peuvent l'être impunément. Le siége de la lamaserie de Tscheibsen, qui eut lieu dans l'été de 1868, donne une excellente idée de leur façon de combattre. Nous avons déjà dit que la seule défense du couvent est le mur d'argile qui entoure le temple. Chacune des quatre faces de ce mur, haut de près de sept mètres, a une longueur d'environ quarante toises. Au milieu de chaque face, ainsi qu'aux quatre coins, existent de petites tours contenant chacune quinze à vingt hommes de garnison. Le mur est surmonté d'un toit en planches qui met la galerie intérieure à l'abri de la pluie. A l'approche des Dungans, les habitants des cottages contigus s'étaient réfugiés dans cette construction. Le nombre des soldats chargés de la défense était d'environ mille; les assiégeants dépassaient plusieurs fois ce chiffre. A toutes ces causes de faiblesse s'ajoutait le manque absolu d'eau. On avait oublié de pourvoir à ce détail. Les Dungans, après s'être emparés des bâtiments extérieurs, s'efforçaient de faire une brèche dans le mur avec des leviers. Mais arriva l'heure de prendre le thé, chose si importante chez toutes les races du Céleste-Empire qu'elle exclut presque tout autre besogne. A l'instant, les assaillants se retirèrent vers leur camp, situé à la distance d'un kilomètre. Alors, la garnison sortit de la place, non pour troubler la retraite de l'ennemi, mais, chaque homme portant une cruche ou autre récipient et se dirigeant vers le ruisseau voisin, pour y puiser l'eau nécessaire à la confection du breuvage national. Les deux adversaires, tout entiers à leur occupation préférée, se laissèrent mutuellement en repos. Ces scènes se renouvelèrent pendant six jours consécutifs, après lesquels le siége de la Sarragosse chinoise fut levé. Le colonel affirme l'authenticité du fait.

Du côté des Chinois, il n'y avait ici que des soldats d'occasion, des milices. Disons un mot de l'armée. Lorsqu'après quelques années, l'empire eut perdu tout le Turkestan oriental, la région de Tjan-Schan et la plus grande partie du Gan-Su, et que le gouvernement commença enfin à comprendre l'étendue du mal, il résolut de tenter un effort suprême, et il envoya une armée de 70,000 hommes vers le fleuve Jaune. Mais cette armée, au lieu de frapper un grand coup, s'éparpilla dans les villes fortifiées qui étaient restées fidèles: de leur côté, les Dungans renonçant, comme nous l'avons dit, à la guerre en grand — nous ne disons pas la grande guerre — pour devenir partisans, redoublaient de cruauté dans la dévastation du pays.

Mal armés, mal commandés, indisciplinés et tous, officiers inférieurs et soldats, fumeurs d'opium si déterminés que, durant la marche et en face de l'ennemi, ils n'interrompent pas ce plaisir, les guerriers chinois n'ont aucune idée d'un service d'avant-postes et de reconnaissances, et ils sont incapables de supporter quelque fatigue. Même en pays ennemi, le fantassin ne marche pas, il va à cheval, ou bien on le transporte d'un point à un autre sur des chariots; ses armes se trouvent avec ses bagages dans des voitures spéciales. Les soldats chinois en marche ressemblent à des gens faisant une promenade à la campagne.

L'approvisionnement de l'armée est chose à peu près inconnue. Le maraudage, pratiqué indistinctement à l'égard des amis et des ennemis, est sa grande ressource. Aussi l'annonce de l'approche d'un corps chinois suffit-il pour mettre en fuite les habitants, surtout les Mongols, qui n'ont qu'à plier leur tente et à chasser leurs troupeaux devant eux. Au maraudage, qui s'opère par les soldats à leur profit et au profit des officiers, ceux-ci ajoutent un second moyen de faire des bénéfices, le pillage de la caisse, une besogne que facilitent avant tout les désertions et les décès des soldats. Les chefs de corps ont soin de porter sur les registres des présents les déserteurs et les morts, longtemps encore après leur disparition, et s'approprient ainsi leur paie. Naturellement, les lois et règlements, très-sévères contre la désertion, ne sont appliqués que dans des cas fort rares. On affirme que l'armée de 70,000 hommes dont il est parlé plus haut n'en comptait plus, lors de son arrivée au fleuve Jaune, que 30,000.

Tous ces vices des armées chinoises ne sont rien en comparaison de la lâcheté qui les caractérise. Fuir en présence de l'ennemi est une action à laquelle, très-souvent, ne s'attache aucune honte et que l'on s'entend à dépeindre comme une manœuvre habile. Toute la tactique d'une bataille est calculée sur l'effroi supposé de l'ennemi, effroi que l'on s'efforce d'accroître par le bruit des coups de feu tirés à profusion de loin, par des hurlements, par des dragons peints sur les drapeaux des cavaliers. Cela peut n'être pas inutile à l'égard d'ennemis du même mérite, mais toute armée chinoise, en face d'une petite force européenne, subira infailliblement le sort d'un troupeau de moutons aux prises avec un loup.

Le gouvernement chinois, qui d'habitude ignore ce qui se passe dans ses guerres, ayant enfin appris que la grande armée du Gan-Su ne faisait rien, envoya vers cette province un renfort de

25,000 hommes, avec la mission spéciale de reprendre aux rebelles la ville de Sining, très-importante par sa population et son commerce. Ce corps, marchant à petites journées, arriva en juin 1872 dans le Gan-Su et, à une distance de 40 kilomètres de son objectif, s'arrêta pendant deux mois pour se reposer et marauder, ce qui permit aux rebelles de réunir dans la place leurs forces disponibles, à savoir 70,000 hommes. Enfin, en septembre, l'armée chinoise parut devant la ville, traînant avec elle un épouvantail nouveau, quatre canons probablement lisses, enveloppés de soie rouge pendant la marche, et si sacrés, qu'il était défendu sous peine de mort à tout profane de s'en approcher. L'envoi dans la ville de quelques boulets et d'un obus qui y fit explosion suffit pour paralyser la défense; peu de jours après, les assiégeants furent maîtres du mur d'enceinte, et les Dungans s'entassèrent dans une espèce de citadelle. Au milieu de ces succès, parvint au camp chinois la nouvelle du mariage de l'empereur, et comme on ne connaissait pas de meilleur moyen de se montrer bons et loyaux sujets que de célébrer ce grand événement par des fêtes, la poursuite des opérations fut ajournée à huitaine: la semaine se passa en toutes sortes de réjouissances, y compris les plaisirs de la boisson et de l'opium. Tous, officiers et soldats, se mirent dans un tel état, qu'une centaine d'hommes déterminés eût eu facilement raison de l'armée assiégeante. Les Choj-Choj terrifiés ne les trouvèrent point parmi eux. Les fêtes passées, ils laissèrent prendre leurs fortifications, derrière lesquelles on les égorgea, et comme ce travail n'allait pas assez vite, on imagina de les lancer par masses dans les précipices voisins de la ville. Dix mille hommes, femmes et enfants périrent de cette façon. Pendant que ces événements se passaient, non loin de la rive orientale du lac Kuku-Nor, le colonel, venant de Tscheibsen, l'avait contourné par le Nord et en explorait tranquillement la partie occidentale.

Nous ne le suivrons point dans la description qu'il fait de ce lac aux eaux si azurées que les indigènes les comparent à un immense tissu de soie bleue: l'aspect en est enchanteur dans la saison où M. Prejevalski le vit pour la première fois, alors que les montagnes environnantes, couvertes de neiges, forment un cadre blanc à ce vaste miroir, dont les bords immédiats sont ici des prairies et des fleurs, là des bois et des collines entrecoupés de ruisseaux. Les plantes, les oiseaux, les mammifères se trouvent à profusion sur ses rives, et le colonel put enrichir ses collections de plusieurs espèces nouvelles.

Parmi les animaux les plus remarquables, il put étudier le chulan, — l'âne sauvage, — qu'il n'avait que rarement rencontré jusqu'ici. Par la taille et la forme, le chulan ressemble au mulet; le poil de la partie supérieure du corps est brun-clair, celui de la partie inférieure tout blanc, les jambes également, sauf le devant des pieds antérieurs qui est jaune-clair. Il pèse de 180 à 216 kilogrammes. Il se tient de préférence dans les plaines, à moins qu'il ne trouve dans les montagnes des pâturages et de l'eau. Le chulan vit généralement par troupes de dix à cinquante juments; elles ont à leur tête un mâle toujours prêt à livrer des combats terribles à ceux de ses frères qui, ayant échoué dans leurs efforts de constituer une pareille société, vivent seuls, renfrognés, envieux du bien d'autrui et constamment disposés à l'usurper. L'âge, la force et le courage semblent être les conditions essentielles pour obtenir de nombreuses subordonnées. Tandis que des chefs expérimentés conduisent des bandes considérables, les jeunes étalons sont peu en faveur ou même complétement délaissés. La troupe paraît vouloir avant tout un chef sage et d'une bravoure calme. Les sens de la vue et de l'odorat sont très-développés chez le chulan. Il est fort difficile à chasser, surtout en plaine; la crainte du moindre danger fait fuir toute la bande, le chef en tête. Après une course de plusieurs centaines de pas, elle s'arrête, se retourne et considère pendant quelques minutes l'homme, l'animal ou l'objet qui est la cause de cette frayeur. Pendant cet examen, le chef vient se placer en tête de la troupe, pour pouvoir apprécier par lui-même l'étendue du péril. Si le chasseur continue à s'avancer, la fuite recommence et, peu après aussi, a lieu une nouvelle halte. Le moyen le plus sûr d'avoir raison du chulan, c'est d'épier la bande au lieu où elle a l'habitude de se désaltérer.

D'après les indigènes, il faut quatorze journées de marche pour faire le tour du lac Kuku-Nor, c'est-à-dire que sa circonférence serait de trois à quatre cents kilomètres.

Après les Chara-Tangutes, qui constituent la population la plus nombreuse de la partie sud-ouest du lac, ainsi que de la province voisine de Zaïdam, il y a les Mongols-Olutes, peuple à physionomie abrutie, aux yeux ternes, au caractère sombre, sans énergie et stupidement indifférent à tout, sauf à la mangeaille. Dans une des entrevues que le prince (Wan), qui administre le pays sous le contrôle des autorités chinoises, accorda au colonel, il lui parla de cette catégorie de ses sujets en des termes qui prouvent com-

bien peu d'illusions il nourrissait à leur égard. « On aurait simplement besoin, dit-il, de leur arracher les dents molaires et de les faire marcher à quatre pattes pour les transformer en bœufs. » Les Chara-Tangutes, tous voleurs et brigands, exploitent, maltraitent et pillent ces malheureux sans merci ; aussi leur race diminue-t-elle d'année en année et est-elle menacée de disparaître dans un avenir prochain. Ses tyrans ont l'art de fermer les yeux des autorités chinoises par des présents.

Dans les projets du colonel, le lac, but principal du voyage, n'en était point le terme. Ce terme, c'était Lassa, capitale du Thibet, la ville sainte où trône le Dalai-Lama, pontife suprême de tous les Bouddhistes du Céleste-Empire, prêtre plus puissant que leurs dieux mêmes, y compris le grand Koutouchta d'Urga, car c'est le Dalai-Lama qui nomme celui-ci. Une circonstance très-favorable se présentait pour faciliter l'exécution de cette dernière expédition. En 1862, un ambassadeur, chargé de présents pour le souverain du Céleste-Empire, avait été envoyé à Pékin par le Dalai-Lama. Mais à son arrivée dans la province du Gan-Su, l'insurrection des Dungans, qui venait d'éclater, lui occasionna une telle frayeur, qu'il s'arrêta net, n'osant plus ni avancer vers le but de sa mission, ni retourner dans son pays, car les rebelles faisaient des incursions dans toute la province. Il résidait depuis dix ans dans la ville de Donkyr, ou près du Kuku-Nor, lorsque ce pays était sûr. Dès qu'il eut appris que quatre Russes avaient traversé des contrées dans lesquelles il n'osait s'aventurer avec son escorte de cent hommes, il se rendit auprès des voyageurs pour, selon son expression, « voir ces gens ». L'ambassadeur, qui avait bonnes façons, offrit ses services dans le Thibet, surtout auprès du Dalai-Lama, qui, disait-il, très-sympathique à la Russie, les recevrait fort hospitalièrement. On comprend l'effet que devaient produire sur un voyageur de la trempe de M. Prejevalski, ces séduisantes assurances. Mais la même cause à laquelle il devait déjà tant de contrariétés, l'insuffisance de ses ressources financières, s'opposait invinciblement à la réalisation de ses désirs. Les derniers mois avaient nécessité des dépenses considérables pour des guides et particulièrement pour le parc aux chameaux, qu'il avait fallu remonter complétement. On ne possédait plus 100 lans. Tout ce que cette faible somme paraissait permettre encore aux voyageurs, c'était de s'avancer à une certaine distance sur la route de Lassa, et ils s'y décidèrent. C'était bien imprudent à cette époque de

l'année et avec si peu de ressources, comme le démontrera le récit des misères affreuses que ces vaillants hommes supportèrent par amour pour la science (1).

(La fin au prochain numéro.)

---

(1) Le rapport sur la situation de l'*Œuvre de la Sainte-Enfance* dans l'archidiocèse de Malines en 1876, contient une lettre de Mgr Bax, le courageux évêque de la *Mission belge en Mongolie*. L'extrait suivant de cette lettre permettra de comparer aux efforts méritoires d'un savant voyageur russe les derniers résultats de l'apostolat catholique de quelques humbles prêtres belges dans ces lointains parages :

« Le conseil central de Paris, prenant en considération la générosité vraiment admirable des enfants de la catholique Belgique, accorde annuellement un large subside aux orphelinats de notre Mission. *Grâce à cette allocation, il nous a été donné de créer des établissements de la Sainte-Enfance dans tous les districts de notre vicariat.* Dans la partie centrale nous avons celui de Si-wan-tse ; dans la partie orientale, nous avons au nord celui de Kou-li-theou, au sud celui de Sia-miao-eul-kheou, et nous en avons rétabli un à Lao-chou-keou, à mi-chemin entre la partie centrale et la partie orientale de la Mission. Dans le Si-kheou-wé ou partie occidentale, nous avons ceux de Eul-che-sin-ghou et de Si-inn-dze, et tout fait espérer que dans le courant de cette année, nous pourrons en établir un à Koui-kwa-tscheung, dans la vaste propriété que nous avons achetée à cet effet. Enfin, si Dieu bénit les efforts que font nos missionnaires pour implanter la foi parmi les tribus nomades de la Mongolie, là aussi il faudra bientôt songer à *créer des asiles pour la classe abandonnée. La sainte Œuvre, vous le voyez, courre de son aile protectrice la Mongolie tout entière : depuis les frontières de Mandchourie jusqu'au désert de Gobi, elle offre un abri sûr à des centaines de malheureux enfants qu'elle a arrachés d'entre les bras de la mort.* Elle veille sur eux avec la tendre sollicitude d'une mère ; non contente de les vêtir et de les nourrir, elle leur procure l'inestimable bienfait d'une éducation essentiellement chrétienne, et lorsque l'âge est venu de les placer dans le monde, elle leur continue sa protection et ses encouragements. »

Ajoutons cet autre renseignement intéressant : l'*Œuvre de la Sainte-Enfance* prospère sans cesse dans l'archidiocèse de Malines. Les recettes qui étaient en 1850 de 8.255 francs, en 1860 de 26.870 francs, en 1870 de 56.183 francs, se sont élevées en 1876 à 87.785 francs, dans ce seul diocèse.

LA DISSOLUTION DE LA CHAMBRE

DES DÉPUTÉS FRANÇAISE.

J'ai retracé, il y a six mois (1), l'existence pénible et accidentée qu'avait traînée pendant près d'une année le ministère de M. Dufaure, en qui, à son avénement, les journaux républicains avaient salué « le premier ministère de la République, » mais dont le radicalisme, en dépit des satisfactions qu'il en avait reçues, n'avait pas tardé, par une hostilité à peine déguisée, à rendre la démission inévitable. M. Dufaure fut remplacé comme président du conseil des ministres par M. Jules Simon. La personnalité de ce dernier, plus sympathique à la gauche pure que celle de son prédécesseur, semblait devoir écarter bien des difficultés. Vain espoir ! les difficultés ne firent qu'augmenter ; le radicalisme parla haut et ferme, et M. Simon s'était résigné à subir sa tutelle humiliante, lorsque, le 16 mai, le maréchal de Mac-Mahon, par un coup d'autorité vivement applaudi des honnêtes gens, congédia ses conseillers et appela les conservateurs aux affaires.

Ce dénouement salutaire d'une crise qui n'avait que trop duré a fixé immédiatement l'attention générale, et n'a cessé depuis lors de former l'objet des préoccupations de la publicité européenne. A Londres, à Berlin, à Rome, les commentaires et les prédictions se sont succédé sans relâche. On eût dit que la France était redevenue l'arbitre des destinées du monde, et qu'il suffirait d'un mot d'elle pour en changer le cours : hommage involontaire à cette primauté dont elle a si longtemps joui, et qu'on redoute déjà de lui voir reconquérir. Assurément, elle n'est pas près de la ressaisir : mais bien aveugles seraient ceux qui méconnaîtraient que ses espérances d'avenir et de reconstitution dépendent du caractère conservateur de son gouvernement, et qu'à tous les points de vue, au point de vue social, au point de vue de la sécurité inté-

(1) *La France depuis les élections de 1876* (février 1877).

rieure, au point de vue religieux, l'acte du maréchal de Mac-Mahon était un acte nécessaire. Je me propose de mettre en quelques pages cette vérité en lumière; mais je ne me dissimule pas néanmoins que bien des nuages subsistent à l'horizon ; que, pour les dissiper, les conservateurs ont un effort immense et soutenu à faire, et que, si le péril révolutionnaire peut être conjuré, ce ne sera que par leur union, leur énergie et leur abnégation.

I.

M. Jules Simon débuta dans la carrière de président du conseil par ces mots qui, d'emblée, le plaçaient dans une impasse : « Je suis, s'écria-t-il, profondément républicain et profondément conservateur. » Sans doute, il peut y avoir en France des individualités isolées et respectables qui soient attachées à la fois à la forme républicaine et à la politique d'ordre ; mais ces individualités ne constituent pas un parti capable de fonder et de soutenir un gouvernement. Par tradition, par raison, les conservateurs sont monarchistes ; par instinct, les républicains sont radicaux ; il est même exact de dire qu'ils ne sont républicains que parce qu'ils sont radicaux ; c'est parce qu'ils espèrent trouver dans la république la satisfaction de leurs passions de bouleversement, qu'ils en arborent le drapeau. Un écrivain a exprimé d'une manière pittoresque cette vérité en disant : « Dans le parti républicain, tout est queue. »

Je ne nierai pas cependant que, dans la situation transitoire où se trouve la France, un ministère sincèrement républicain ne pût compter sur le concours dévoué des conservateurs, s'il était résolu à en défendre énergiquement les principes. Mais ainsi ne l'entendait pas M. Simon. Il ne se proposait pas de chercher des appuis à droite ; il voulait au contraire gouverner avec la majorité radicale de la Chambre des députés, tout en résistant quelque peu à ses exigences : c'est de cette façon qu'il croyait pouvoir rester « profondément conservateur. »

Il connaissait bien peu ses amis politiques de la gauche, s'il se flattait sérieusement de les modérer. D'autres y eussent-ils réussi ? Je l'ignore, j'en doute fort ; mais lui, moins que personne, convenait à la tâche ; son caractère ne s'y prêtait pas. La majorité de la Chambre des députés formait un assemblage tumultueux d'hommes sans expérience, sans talent, sans connaissances poli-

tiques: rien n'est plus dangereux, car alors, la présomption tient lieu d'expérience, l'obstination de talent, les passions de connaissances politiques. Allez donc vis-à-vis de ces hommes à vues courtes, à préoccupations irréfléchies et mesquines, dont la suffisance n'a d'égale que l'incapacité; allez user de moyens dilatoires, d'expédients, d'attitudes larmoyantes : ils vous briseront, à moins que vous ne préfériez subir leur joug. Tel devait être le sort de M. Jules Simon. Encore s'il n'avait pas rencontré de rival dans la majorité ! Mais, à défaut d'esprits politiques, la gauche comptait un tribun, possédé de la soif de la domination, sachant ce qu'il voulait, n'ayant aucun ménagement à garder, plein de rancunes, habile à remuer les instincts révolutionnaires de ses auditeurs: j'ai nommé M. Gambetta. En M. Gambetta, M. Simon ne devait pas tarder à trouver un maître.

Dès la formation du ministère, la *République française* prit à l'égard de son chef un langage comminatoire : les fleurs ne lui suffisaient pas, il fallait des fruits. Elle demanda d'un ton de commandement « quelles étaient les réformes que M. Jules Simon considérait comme les plus pressées, et quelle dot républicaine il voulait apporter à son pays comme don de joyeux avénement. » La réponse se faisant attendre, elle déjoua sans pitié sa tactique, en déclarant que celle-ci ne servirait pas longtemps : « Si le chef du cabinet hésite, dit-elle, et que ses actes ne répondent pas à sa réputation ou ne s'accordent pas avec son langage, s'il fait métier de promettre et de ne pas tenir, s'il épuise son art à grossir les difficultés de sa situation pour excuser son inaction et pour obtenir des délais, s'il n'use de son habileté que pour éluder les nécessités les plus pressantes et ne rien faire de ce qu'on attend de lui, s'il se laisse soupçonner d'avoir deux sortes d'amis: ceux qu'on avoue et pour lesquels on ne fait rien, ceux qu'on dissimule et pour lesquels on fait tout, et s'il se fait pardonner les premiers à force de complaisance pour les seconds, il est à craindre qu'il ne voie baisser promptement son autorité. »

Ces menaces ne tardèrent pas à produire leur effet. M. Simon essaya bien d'abord de la politique de bascule ; on le vit défendre le pouvoir financier du Sénat, poursuivre *les Droits de l'homme* devant les tribunaux, et refuser à M. Loyson l'autorisation de faire des conférences sur des sujets religieux; mais aussitôt la *République française* intervint pour le railler cruellement: « C'est une idée favorite de M. le Président du conseil, écrivit-elle, que

la sagesse politique consiste, pour un gouvernement habile, à ne point se faire d'affaires avec personne... Mais M. le Ministre de l'intérieur, qui voulait éviter une affaire, en a une cependant: il a présentement un démêlé avec ceux qui croient que la République doit respecter la liberté d'écrire... Ses amis se découragent à soutenir un homme qui ne sait pas se servir des armes qu'il a pour se protéger et pour se défendre lui-même. »

L'avertissement était net et précis : il en fut tenu compte, et le cabinet, après avoir nommé sous-secrétaire d'État au ministère de la justice un ancien membre de la Commune, consentit à jouer sa partie dans la campagne entreprise contre toutes les grandes forces sociales, l'administration, la magistrature et le clergé. L'administration fut mutilée et désorganisée : on offrit aux vengeances radicales une véritable hécatombe de préfets, de sous-préfets, de conseillers de préfecture et de secrétaires-généraux. La magistrature fut menacée dans son indépendance : un avocat-général fut révoqué pour avoir, suivant sa conscience, défendu la légalité des commissions mixtes ; et quand la Cour de cassation se fut ralliée à la doctrine condamnée par le gouvernement, on entendit de toutes parts, parmi les amis du cabinet, retentir ce cri : il faut briser l'inamovibilité ! Le clergé fut plus que jamais signalé comme l'ennemi public, et le comité catholique de Paris fut dissous, sous le prétexte qu'il entretenait des relations avec des comités du même genre fondés en province, mais en réalité parce qu'il se vouait à une œuvre de défense sociale et religieuse.

Cette politique de démoralisation porta bientôt des fruits électoraux, et les bons citoyens assistèrent terrifiés au triomphe, à Avignon, à Bordeaux et à Marseille, des candidats portés par la fraction la plus accentuée du parti révolutionnaire.

De son côté, la Chambre des députés était impatiente de se signaler par quelque exploit radical. L'amélioration de la législation ne la préoccupait guère ; depuis un an, ç'avait été le moindre de ses soucis ; on eût dit qu'elle se sentait incapable de tenter, dans ce domaine, une œuvre sérieuse. L'Église était son cauchemar ; il fallait à tout prix se signaler contre elle par quelque démonstration bruyante. Depuis plusieurs semaines, la commission budgétaire s'occupait du budget des cultes ; elle avait pris, en signe de protestation contre « l'ultramontanisme », la décision héroïque de faire imprimer dans le rapport, *en latin et en français*, la déclaration de 1682, lorsque, discernant peut-être le côté

ridicule d'une adhésion solennelle à ce document suranné, la gauche résolut de se livrer à la tribune à une grande parade anticléricale.

En conséquence, on adressa au gouvernement une interpellation « sur les menées cléricales. » Qui ne connaît ce thème exploité aujourd'hui presque partout par les haines anticatholiques? En Angleterre, le gouvernement s'en est récemment moqué; mais en Allemagne, en Belgique et ailleurs encore, on lui fait plus d'honneur; il est généralement le précurseur de mesures de compression. Sans doute, il ne repose que sur des chimères; mais, moins il peut se justifier, plus on enfle la voix pour le développer; les foules sont faciles à entraîner : on le sait et on abuse de leur crédulité. Donc, on demanda au ministère ce qu'il comptait faire pour défendre « la citadelle de l'État. » M. Jules Simon, tout en cherchant à donner quelques gages à la gauche, ne put se résoudre, dans un premier discours, à sacrifier à ses rancunes les intérêts de la liberté religieuse. Cet acte d'indépendance révolta la majorité, il devait être châtié, il le fut. *La République française* écrivit aussitôt : « La séance d'hier prouve que M. le Président du conseil a laissé échapper de ses mains la direction de ces débats si graves. C'est à la majorité qu'il appartient de reprendre cette direction et de marquer sa volonté par un ordre du jour... » M. Gambetta se fit l'exécuteur de cette menace; il signifia à M. Simon la politique qu'il devait suivre, et il la résuma dans l'ordre du jour que voici :

« La Chambre, considérant que les manifestations ultramontaines, dont la recrudescence pourrait compromettre la sécurité intérieure et extérieure du pays, constitue une violation flagrante des lois de l'État, invite le gouvernement, pour réprimer cette agitation antipatriotique, à user des moyens légaux dont il dispose, et passe à l'ordre du jour. »

On assure que M. Simon se débattit pendant longtemps; il se plaignit, dit-on, de ce que l'ordre du jour ne renfermait aucun témoignage de confiance. Mais ses plaintes ne furent pas accueillies; on exigea qu'il se soumît, et il s'y résigna.

Ainsi, dans cette France affaiblie par des revers inouïs, épiée par les convoitises de l'étranger, il se trouvait une Chambre assez dépourvue de piété nationale, pour dénoncer comme de mauvais patriotes les catholiques dont les ancêtres avaient fait la grandeur du pays, qui s'étaient battus en 1870 avec la valeur des preux du

moyen-âge, et qui envoient leurs fils porter la civilisation de l'Occident sur tous les rivages du monde ! Le centre gauche s'était associé à cet anathème insultant ; la veille du 24 mai 1873, alors qu'il s'associait déjà aux desseins de la gauche, M. Casimir Périer avait dit, en son nom, qu'il avait « la ferme résolution de ne point entrer, même en apparence, en concert avec le parti radical ; » le 4 mai 1877, cédant à sa complaisance incorrigible pour les exaltés de la gauche, il blessait au cœur, par des reproches aussi injustes qu'inconsidérés, les seuls dépositaires des traditions et des espérances du pays.

Mais l'ordre du jour avait une autre signification encore : il constituait pour le cabinet une déchéance morale ; M. Simon ne conduisait plus la majorité, il était conduit par elle ; il s'était incliné devant l'hégémonie de M. Gambetta, et un journal radical, le *Rappel*, déchirant tous les voiles, déclara que « la force gouvernementale s'était déplacée, » et « qu'elle n'était plus à l'Élysée. » La *Revue des Deux Mondes* fit, à mots plus couverts, le même aveu : « L'ordre du jour qui a été voté, dit-elle, est la conséquence du discours passionné de M. Gambetta bien plus que du discours modéré de M. Jules Simon. La situation peut sembler bizarre, et elle l'est en effet plus qu'on ne croit... M. Gambetta n'a rien négligé pour mettre le gouvernement dans l'embarras, en l'accablant de l'ironie de sa protection (1). »

On ne peut donc le nier : à partir de ce moment, le ministère était en tutelle ; il était condamné à n'être plus que l'instrument des volontés de la faction radicale ; le pouvoir exécutif était passé des mains du gouvernement dans celles de la Chambre des députés. Le maréchal de Mac-Mahon eût été dans son droit en déclarant immédiatement qu'il n'acceptait pas le rôle auquel on prétendait l'assujettir. Néanmoins, il patienta ; il voulut que l'expérience fût complète, et que la situation nouvelle se dessinât nettement pour les yeux les plus prévenus.

Il ne dut pas attendre longtemps. La Chambre ayant abordé successivement l'examen d'une loi sur la presse et d'une loi municipale, le ministère s'effaça dans cette double discussion. Non-seulement il ne chercha pas à combattre les opinions de la gauche, mais il ne se préoccupa pas même de faire connaître les siennes. A peine eût-on pu excuser une semblable attitude, s'il avait été

(1) N° du 15 mai.

d'accord avec la majorité; mais point; il désapprouvait ses votes, et cependant il n'avait pas osé en prévenir l'émission, reconnaissant ainsi le peu de considération dont il jouissait auprès de ses propres amis. C'est alors que le Maréchal de Mac-Mahon crut devoir intervenir : il le fit dans une lettre adressée à M. Simon et dont l'importance mérite une reproduction intégrale :

« Monsieur le Président du conseil,

» Je viens de lire dans le *Journal officiel* le compte-rendu de la séance d'hier.

» J'ai vu avec surprise que ni vous ni M. le garde des sceaux n'aviez fait valoir à la tribune toutes les graves raisons qui auraient pu prévenir l'abrogation d'une loi sur la presse, votée, il y a moins de deux ans, sur la proposition de M. Dufaure, et dont tout récemment vous demandiez vous-même l'application aux tribunaux; et cependant, dans plusieurs délibérations du conseil et dans celle d'hier matin même, il avait été décidé que le président du conseil, ainsi que le garde des sceaux, se chargeraient de la combattre.

» Déjà on avait pu s'étonner que la Chambre des députés, dans ses dernières séances, eût discuté toute une loi municipale, adopté même quelques dispositions dont, au conseil des ministres, vous avez vous-même reconnu tout le danger, comme la publicité des conseils municipaux, sans que le ministre de l'intérieur eût pris part à la discussion.

» Cette attitude du chef du cabinet fait demander s'il a conservé sur la Chambre l'influence nécessaire pour faire prévaloir ses vues.

» Une explication à cet égard est indispensable, car si je ne suis pas responsable, comme vous, envers le Parlement, j'ai une responsabilité envers la France dont aujourd'hui plus que jamais je dois me préoccuper.

» Agréez, Monsieur le président du conseil, l'assurance de ma haute considération.

» Signé : Le Président de la République,
» MARÉCHAL DE MAC-MAHON. »

Cette lettre renfermait, à la charge du ministère, les constatations les plus graves. Il en résultait que, par faiblesse ou impuissance, M. Jules Simon avait manqué de parole au chef du gouvernement.

Un changement de cabinet était dès lors devenu inévitable. Le Ministère ayant donné sa démission, le maréchal s'empressa de l'accepter : c'est ce qu'on a appelé l'acte du 16 mai.

II.

La chute de M. Jules Simon fut à peine connue, que les orateurs et les journaux de la gauche crièrent au coup d'état. Il était cependant manifeste que le Maréchal était resté dans la plus stricte légalité. On peut contester chez un chef d'état constitutionnel, dont les ministres jouissent de la pleine confiance de la majorité parlementaire, sinon le droit de les congédier, au moins l'usage qu'il croit pouvoir faire de ce droit. Mais l'administration présidée par M. Jules Simon était à peine tolérée par les gauches de la Chambre des députés : c'était autant contre elle que contre « les ultramontains » qu'avait été dirigé l'ordre du jour du 4 mai, et la loi municipale, comme la loi sur la presse, avaient été discutées, sans qu'on daignât tenir aucun compte de ses résistances secrètes.

On dira peut-être que le devoir du Maréchal était, en se séparant de M. Jules Simon, de se choisir des conseillers dont les vues fussent en harmonie complète avec celles de la majorité de la Chambre des députés, en d'autres termes, d'appeler au pouvoir M. Gambetta qui en était le chef incontesté. Mais, pour investir définitivement cette majorité du pouvoir, il eût fallu, comme condition première, qu'elle fût une majorité de gouvernement, capable de formuler un programme raisonnable et de pratiquer une politique qui, sans faire table rase du patrimoine social et religieux de la France, ne dût pas avoir pour résultat de la lancer dans les aventures extérieures. Or, rien de pareil ne pouvait être espéré d'elle. Qu'on jette plutôt les yeux sur le portrait qu'a tracé de ses actes et de ses tendances un écrivain libéral, M. de Mazade, à la veille même de l'acte du 16 mai (1) : « Il fallait une majorité sensée, animée d'un certain esprit politique, arrivant à Versailles avec la résolution d'acclimater les institutions nouvelles par la modération; il y a eu une majorité incohérente, agitée d'assez médiocres passions de parti, absolument novice et remuant tout pour ne rien faire. De cette Chambre des députés élue au 20 février 1876, ayant déjà plus d'une année d'existence, il n'a pu se dégager

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1877.

jusqu'ici une force véritable d'opinion, quelque chose qui ressemble à une politique... Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que cette malheureuse Chambre semble ne pas se douter qu'elle fait du désordre législatif et parlementaire une politique. C'est ce qu'on pourrait appeler un peu vulgairement une assemblée de touche-à-tout. » Le *Journal des Débats* lui-même, malgré les blessures d'amour-propre d'un de ses patrons, M. Léon Say, écrivait le 24 mai : « La Chambre actuelle est une Chambre jeune, ardente, inexpérimentée, peu habituée à la discipline et capable de commettre, sans le vouloir, de graves imprudences. »

Et l'on eût voulu que le Maréchal abdiquât en quelque sorte aux mains d'une pareille Chambre ! Il ne l'a pas pensé et il a bien fait. La plupart des candidats du centre gauche et de la gauche s'étaient présentés aux électeurs sous son patronage ; ils avaient pour ainsi dire associé leurs destinées aux siennes, leur politique à la sienne : c'est dans ces conditions qu'ils avaient réussi ; en les voyant se séparer de lui, le Maréchal avait le droit, par un appel au corps électoral, de dissiper l'équivoque qui avait présidé aux élections. D'ailleurs la majorité du Sénat était conservatrice, et aucune raison constitutionnelle n'obligeait le chef de l'État à la sacrifier à la majorité de la Chambre basse.

J'irai même plus loin. Dans un pays comme la France, bouleversé par les révolutions, déchiré par les partis dont quelques-uns ne cachent pas leurs desseins antisociaux, égaré par la propagande effrénée des doctrines les plus malsaines, est-il toujours possible de suivre strictement les règles du gouvernement parlementaire, telles qu'elles fonctionnent en Angleterre, où les whigs et les tories, c'est-à-dire les deux grandes opinions constitutionnelles, sont d'accord pour respecter, pour fortifier même les assises sociales et politiques de l'État ? Je n'oserais pas en convenir. Qu'on me comprenne bien : je ne parle que pour la France et je ne pose aucun principe absolu : mais je me demande si, tout en réprouvant les aventuriers qui se laissent guider exclusivement par d'étroits calculs d'intérêt personnel, on doit blâmer aussi les hommes qui, animés du plus pur patriotisme, cherchent dans le salut de la société menacée la règle suprême de leur conduite. Soutenir l'affirmative serait dire que, suivant les caprices du suffrage universel, il faudrait laisser le pays choir dans la boue sanglante de la Terreur ou de la Commune.

La décision du maréchal de Mac-Mahon, toute légale et légi-

time qu'elle fût, provoqua une violente agitation dans la majorité de la Chambre des députés, et M. Gambetta, se précipitant à la tribune, exhala son mécontentement dans une improvisation dont il convient de retenir les derniers mots : « Prenez garde, s'écria-t-il, » le pays a de cruels retours contre ceux qui le troublent. Prenez » garde qu'il ne vous dise : la dissolution, *c'est la préface de la » guerre, criminels ceux qui la provoqueraient!* »

Il y avait dans ces mots plus qu'une imprécation, il y avait un mot d'ordre. Désormais le radicalisme, en vue de conserver sa prépondérance, allait s'efforcer de susciter les inquiétudes de l'Europe, pour les exploiter à son profit vis-à-vis des électeurs : tactique honteuse, qui imprime une flétrissure indélébile au parti dont plus rien, semble-t-il, ne réussit à éveiller la pudeur patriotique.

Le Maréchal ne se laissa pas émouvoir par les clameurs de M. Gambetta. En vain la Chambre vota-t-elle un ordre du jour disant : « Que la confiance de la majorité ne saurait être acquise qu'à un cabinet libre de son action et résolu à gouverner suivant les principes républicains qui peuvent seuls garantir l'ordre et la prospérité au dedans et la paix au-dehors. » La minorité eût pu lui répondre avec M. Thiers, en 1834 : « On a beau dire que la » République n'a pas fait ses preuves. Messieurs, sous le Direc- » toire, la République, aux mains d'honnêtes gens (?), a été telle- » ment méprisée, que ses généraux ont été obligés de la renverser » à coups de pied. » Mais la parole était au Maréchal, et, dès le lendemain, il avait constitué un cabinet conservateur, représentant toutes les nuances du parti de l'ordre. A sa tête figurait un homme d'État, le duc de Broglie, dont les éminentes qualités intellectuelles et la fermeté de caractère formaient un heureux contraste avec la faiblesse de volonté de M. Jules Simon et sa propension aux capitulations de conscience; aux côtés du président du conseil siégeait M. de Fourtou, dont la jeune énergie semble prêter une vie nouvelle aux conservateurs.

Un message du Président de la République fut aussitôt transmis aux Chambres. Après avoir rappelé la formation successive de deux ministères « qu'il supposait être en harmonie avec la majorité de la Chambre des députés », et constaté que ces deux tentatives avaient échoué, le Maréchal traçait nettement la ligne de conduite qu'il entendait suivre :

« Je ne pouvais, dit-il, faire un pas de plus dans la même voie sans

faire appel ou demander appui à une autre fraction du parti républicain, celle qui croit que la République ne peut s'affermir sans avoir pour conséquence la modification radicale de toutes nos grandes institutions : administrations judiciaires, financières et militaires.

« Ce programme est bien connu. Ceux qui le professent sont d'accord sur tout ce qu'il contient. Ils ne diffèrent entre eux que sur les moyens appropriés et le temps opportun pour l'appliquer.

« Ni ma conscience ni mon patriotisme ne me permettent de m'associer, même de loin et pour l'avenir, au triomphe de ces idées.

« Je ne les crois opportunes ni pour aujourd'hui, ni pour demain, ni à quelque époque qu'elles dussent prévaloir.

« Elles n'engendreraient que le désordre et l'abaissement de la France. Je ne veux ni en tenter l'application moi-même, ni en faciliter l'essai à mes successeurs.

« Tant que je serai dépositaire du pouvoir, j'en ferai usage dans toute l'étendue de ses limites légales pour m'opposer à ce que je regarde comme la perte de mon pays. »

A la suite de cette communication, la Chambre fut ajournée, au milieu des protestations indignées de la gauche.

A partir de ce moment, les radicaux exploitèrent tous les thèmes; les uns réclamèrent la démission du Maréchal, les autres, sans souci de la dignité nationale, s'appuyèrent sur les défiances qu'ils attribuaient à l'étranger. Les membres du centre gauche ne furent pas les derniers à emboîter le pas à leurs alliés de la gauche et de l'extrême gauche. Je citerai à ce propos, pour montrer ce que vaut « le libéralisme modéré », les paroles prononcées dans un discours par M. Germain, membre du centre gauche : « Si le changement de « ministère, a-t-il dit, a été fort mal accueilli par la nation, il a « été accepté en Europe avec un sentiment général de défiance. « Aussi, il n'est pas possible de persuader à ce pays que nos relations étrangères n'ont pas subi de modifications depuis le 16 mai. « Non; et sans parler de l'*Allemagne qui veille*, *l'Italie ne veut « pas rester indifférente* en voyant le pouvoir passer des mains « du parti qui lui est sympathique aux mains de ceux qui revendiquent pour le Pape le pouvoir temporel et la possession de « Rome. Malgré toutes les déclarations des hommes actuellement « au pouvoir, l'*Italie se tient sur ses gardes.* »

Que ce langage est fier, et comme il est noble et patriotique de vouloir assujétir la politique intérieure de la France aux volontés et même aux susceptibilités de l'Europe !

Mais l'épouvantail étranger ne suffisait pas : le spectre clérical fut de nouveau évoqué : « Une chose a frappé le monde, déclara » M. Gambetta à Abbeville, c'est l'influence véritablement exor- » bitante qu'a prise, dans notre malheureux pays, le cléricalisme... » On sait ce qu'est le cléricalisme, ce qu'il vaut et où il nous mène, » et on n'arrachera pas de la tête de nos paysans que la main du » jésuite est dans tout cela. » Quoi ! les relations de l'Église et de l'État n'ont pas cessé d'être réglées par le Concordat de 1801 ; le clergé ne jouit d'aucun privilége ; la main-morte ecclésiastique n'a pas été rétablie ; les évêques sont nommés par le pouvoir civil, et l'on ose dénoncer ce régime comme exorbitant ! Oui, sans doute, l'Église cherche à disputer à toutes les négations le plus d'âmes possible ; elle les conquiert, elle les préserve de la corruption en faisant de la liberté un large usage ; elle réclame le maintien des droits de la conscience et de l'indépendance de la société spirituelle : est-ce trop ? et la liberté devrait-elle être l'apanage exclusif du radicalisme ?

Chose triste à dire ! les appels à l'étranger et la guerre aux catholiques furent jetés du haut de la tribune comme les deux mots d'ordre destinés à présider à la campagne électorale des gauches. Parlant de l'acte du 16 mai, M. Gambetta s'écria : « Un cri a traversé » la France. On a dit : c'est un coup des prêtres, c'est un minis- » tère des curés ! Et c'est quand vous sortez d'une pareille » origine que vous voudriez parler des principes de la Révolution » française : votre nom, c'est la Contre-Révolution. » Qu'on ne s'imagine pas que l'orateur ait seulement tenté de justifier, par des faits, l'origine dont il gratifiait le cabinet : non, toute la stratégie radicale pivote sur des accusations sans preuve, sur les calomnies les plus flagrantes ; rien n'est illégitime, lorsqu'il s'agit de rendre le clergé haïssable.

M. Gambetta ne s'en tint pas là : il eut le courage peu enviable de placer son parti sous la protection de l'étranger : « La presse » de l'Europe, dit-il en s'adressant au ministère, comme celle » d'Amérique vous a submergés sous les protestations de son mé- » pris... Nous avons le droit et le devoir de faire savoir *au delà* » *des Alpes* que si, par un accident parfaitement passager, le gou- » vernement de la France *peut tomber entre des mains suspectes*...,

« la nation le désavoue. Nous invoquons le jugement de l'Europe « pour la patrie, pour la paix et *contre vous.* » A coup sûr, ses malheurs imposent à la France, dans ses rapports avec les gouvernements étrangers, des ménagements infinis et exceptionnels. Mais, ni dans les Chambres de la Restauration au lendemain de Waterloo, ni dans celles de la monarchie de Juillet, alors que florissait la Sainte-Alliance, ni dans celles de l'Empire après la guerre austro-allemande, on n'eût vu un grand parti, une majorité parlementaire, se jeter aux genoux de l'Europe, signaler à sa méfiance le propre gouvernement de la France et mendier son appui; et lorsqu'on songe que ces bassesses réfléchies s'adressent surtout à l'Italie, que la France a faite de ses mains et que l'Autriche vainquait hier à Custozza et à Lissa, le cœur se soulève de dégoût et se prend à vouer un insurmontable mépris à une cause qui se défend par ces armes ignominieuses.

On dit bien qu'une partie des gauches a accueilli le langage de M. Gambetta par le silence de la honte. Mais aucune voix partie de leurs bancs n'en a secoué la complicité, et du reste, dans la formule d'interpellation déposée et signée par les délégués de toutes ses fractions, la majorité avait dénoncé le ministère comme « compromettant par sa présence au pouvoir la paix intérieure et *extérieure.* »

Faut-il s'étonner après cela que le Maréchal de Mac-Mahon ait refusé de pactiser avec une pareille majorité? « J'ai constaté, a-t-il « déclaré dans son message au Sénat, j'ai constaté qu'aucun mi- « nistère ne pouvait se maintenir dans cette Chambre, sans recher- « cher l'alliance et subir les conditions du parti radical... C'est à « quoi je n'ai pas voulu me prêter plus longtemps. » Pour s'y prêter, il eût dû se résigner à devenir l'instrument de la démagogie : un Maréchal de France ne se soumet pas à un tel avilissement.

Aussi les menaces ne lui ont-elles pas été épargnées, et, comme il arrive toujours en pareil cas, le centre gauche s'est montré particulièrement ardent à les lui prodiguer. Lui aussi, il a exploité la peur de l'étranger et du cléricalisme; il a fait plus, il a prédit en quelque sorte une nouvelle révolution : « Comme le cabinet Poli- « gnac, a dit M. Léon Renault, a été funeste pour Charles X, le « cabinet actuel est funeste au Maréchal. » Le sort de Charles X et du prince de Polignac pour le Maréchal et le duc de Broglie, voilà donc la prophétie du centre gauche ; il doit savoir cependant que si elle se réalisait, les bénéfices de la victoire ne seraient plus,

comme en 1830, pour les doctrinaires; n'importe : sourd aux leçons de l'histoire, il reste l'allié des démagogues, il s'associe à leurs entreprises, il se prépare, le cœur léger, à assister à leur œuvre de démolition! Aussi, l'ordre du jour de défiance, qui fut voté par 363 voix contre 158, réunit-il dans une démonstration commune M. Louis Blanc et M. Bethmont, M. Madier de Montjau et M. de Choiseul, M. Naquet, M. Gambetta, M. Thiers et le prince Napoléon!

Ce scrutin eut au moins un mérite, celui de prouver plus que jamais aux conservateurs que, toutes les forces révolutionnaires étant étroitement coalisées, il fallait leur opposer l'union étroite des forces conservatrices. Telle est la tâche que s'est proposée le ministère et qu'il a remplie jusqu'ici avec un esprit de décision remarquable.

L'une des faiblesses des conservateurs est d'accepter trop souvent le rôle d'accusés. Ils ne se rendent pas assez compte des dévouements qu'ils peuvent susciter dans le fond honnête de nos sociétés chrétiennes, par une foi hautement accusée dans l'avenir de leur cause et par une attitude énergique : quand la main tremble au gouvernail, les gens d'ordre rentrent chez eux; au contraire, le courage au sommet fait surgir de terre les soldats. C'est ce que le cabinet du duc de Broglie a compris. Au lieu de courber la tête devant le radicalisme, il lui a lancé ce fier défi : « Nous n'avons » pas votre confiance; vous n'avez pas la nôtre (1) »; puis, démasquant l'ignoble manœuvre employée par la gauche et que j'ai signalée plus haut, il l'a livrée en ces termes au mépris de l'opinion : « Cette manœuvre consiste à commencer par essayer » d'alarmer l'étranger en lui faisant croire qu'il y a en France un » parti qui veut la guerre. Et puis, quand, grâce au touchant et » fraternel accord qui existe entre les presses radicales de toute » l'Europe, on espère avoir atteint ce résultat, on se retourne » vers la France pour lui faire peur de l'étranger. Voilà la ma- » nœuvre : commencer par créer l'hostilité au dehors et exercer » ensuite l'intimidation au dedans (2). »

Le Sénat n'hésita pas à s'associer à la fortune du cabinet, et par 149 voix contre 130, il émit un avis favorable à la dissolution. Le pays aura donc bientôt à vider le conflit, d'abord latent, puis aigu,

(1) M. de Fourtou à la Chambre.
(2) M. de Broglie au Sénat.

qui s'était produit entre le Maréchal et le Sénat d'une part, et la Chambre des dépntés de l'autre. De quel côté fera-t-il pencher la balance ? Il serait téméraire de le prédire.

Il semble cependant que la suprématie des gauches ait duré assez longtemps pour que la lumière soit pleinement faite sur leurs desseins. Dès leur avénement aux affaires, à la vérité, le Maréchal s'était efforcé, — et il y était parvenu, — de préserver de leurs atteintes trois grands intérêts : l'armée, la marine et les relations étrangères ; mais il leur avait laissé, tout en les contenant le plus possible, la direction des affaires intérieures. Un an ne s'était pas écoulé, que la désorganisation était partout; impuissantes à rien faire de réellement utile, les gauches avaient réussi au moins à semer l'inquiétude, à favoriser la propagande des mauvaises passions, à gâter l'administration, à menacer la magistrature, à alarmer les intérêts religieux ; elles paraissaient suivre un plan que le duc de Broglie a démêlé de main de maître au Sénat, en disant : « Le radicalisme veut prendre la société sans qu'elle s'en doute, « surtout sans qu'elle s'en effraie, en l'enveloppant de toutes parts « en silence, en pénétrant par toutes ses fissures, en s'emparant « de toutes les places, en dominant toutes les élections, en jetant « enfin sur elle un réseau dont elle ne s'apercevra que quand elle « sera captive et ne pourra plus s'échapper. » Avec cela, aucun homme d'un vrai mérite n'avait surgi des rangs de la majorité : on était en plein règne de l'incapacité et de la médiocrité.

Il faut louer le Maréchal de Mac-Mahon d'avoir mis un terme à un tel désordre. Aux prises avec une situation extérieure difficile, ayant à ses côtés des conseillers sans autorité, une Chambre détestable, un Sénat quelque peu vacillant, il a su rester fidèle à lui-même; il a attendu le moment propice pour intervenir; mais, une fois sa résolution arrêtée, il l'a accomplie avec une fermeté inébranlable.

C'est maintenant à la France conservatrice à faire son devoir. Elle a à lutter contre la passion anti-religieuse, surexcitée dans toute l'Europe par un souffle mystérieux, contre la passion révolutionnaire qui, en favorisant l'esprit de bouleversement, séduit cette masse d'hommes auxquels le suffrage universel fait entrevoir les plus hautes destinées, contre la passion d'une fausse égalité, qui s'abrite sous le nom de République et qui exploite dans les campagnes la crainte de l'ancien régime.

On ne peut le méconnaître, ces causes de faiblesse sont nom-

breuses et redoutables, et encore ne sont-elles pas les seules; elles sont aggravées par les dissentiments dynastiques des conservateurs, et le caractère un peu vague et indécis pour les foules du drapeau qu'ils portent. La légitimité et l'empire, en effet, personnifient des principes dynastiques bien précis, qui ont la prétention d'être inaccessibles au temps; la république se donne pour l'expression de la souveraineté populaire, seul dogme politique, dit-elle, des sociétés de l'avenir; le septennat, au contraire, avec sa durée limitée et la portée transitoire des institutions qui le règlent, présente quelque chose d'indéfini et d'incertain pour les amateurs des solutions bien nettes, toujours en grand nombre dans les masses.

Heureusement le nom du Maréchal de Mac-Mahon rachète pour les conservateurs ces éléments d'infériorité. Il offre le double avantage d'appartenir aux vieilles classes historiques de la France et de rappeler des succès militaires contemporains, d'autant plus précieux, qu'ils compensent, dans la reconnaissance du peuple, des désastres inouïs. Il a aussi et principalement le mérite d'incarner la cause de la défense sociale. Tous les partis dynastiques peuvent donc se grouper honorablement autour de lui et faire trève ainsi à leurs dissentiments. Assurément, bien des divergences existent entre les royalistes et les impérialistes. Mais comment les impérialistes pourraient-ils songer dès maintenant, sept ans seulement après Sedan, alors que les plaies de la France sont encore ouvertes, à rétablir un trône qui s'est effondré sous le poids de ses fautes? On allègue également que les royalistes sont divisés : mais la réconciliation s'est opérée, loyale et complète, au sein de la maison de Bourbon : sans les princes d'Orléans, Henri V n'est qu'une solution précaire; sans Henri V, les princes d'Orléans ne parviendraient pas à s'affranchir de toute attache révolutionnaire; du reste, les incidents douloureux de l'année 1873 rendent peu probable la restauration prochaine de la vieille monarchie. Les espérances dynastiques doivent donc être ajournées à des temps meilleurs; mais, en attendant que cet avenir se lève, il y a pour tous les partis conservateurs des convictions communes et un terrain d'entente : tous répugnent à l'avénement d'une nouvelle Terreur ou d'une seconde Commune. Qu'ils s'unissent donc pour conjurer, dans l'intérêt de la société, le péril radical : là est pour eux le salut à l'heure présente.

CH. WOESTE.

UN CONTEUR ESPAGNOL.

ANTONIO DE TRUEBA.

Don Antonio de Trueba y la Quintana, un des conteurs les plus populaires de l'Espagne, est né le 24 décembre 1819, dans la paroisse de Montellano, district de Galdàmes, en Biscaye. Son père, Manuel de Trueba, était des environs du district de Sopuerto, et sa mère, Marta de la Quintana, était née à Montellano. Antonio était âgé d'un an, quand ses parents allèrent habiter la maison où son père était né : c'est là que grandit le futur poëte. Ses parents étaient d'humbles cultivateurs, assez fortunés autrefois ; ils perdirent leur petit avoir pendant la guerre civile de 1833-1839. Vers la fin de 1836, craignant que les carlistes ne les forçassent à enrôler Antonio dans leurs régiments, ils prirent la résolution d'envoyer leur fils à Madrid, chez un parent quelque peu éloigné, nommé don José Vicente de la Quintana, qui avait un magasin de ferronnerie dans la calle de Toledo, n° 81. Trueba entra donc dans le commerce, d'abord chez son parent, puis dans une autre maison, jusqu'en 1847. A cette époque, entraîné par son goût pour la littérature et découragé par les mauvaises affaires de la maison où il était entré en dernier lieu, il prit la ferme résolution de ne plus s'occuper de négoce et de se consacrer entièrement au culte des lettres. Entretemps, les carlistes l'avaient réclamé, et comme ses parents avaient refusé de le faire revenir au pays, et même lui avaient défendu de répondre à cet appel militaire, quelles que fussent les violences auxquelles ils pourraient être en butte par suite de son absence, son père eut beaucoup à souffrir : pendant de longs mois, il resta en prison et ne recouvra la liberté qu'à la fin de la guerre. Antonio de Trueba répondit entièrement à la sollicitude de ses parents : dans le commerce aussi bien que dans sa nouvelle carrière, sa constante préoccupation, au prix même des plus dures privations, fut de leur venir en aide. Sa mère mourut en 1851, et son père lui survécut jusqu'en 1870 ; il s'éteignit à l'âge de 85 ans, dans les bras de son fils, qui lui avait procuré une

vieillesse paisible, entourée de respect et d'affection. Trueba épousa en 1859 Doña Teresa de Prado, et en 1860, il en eut une fille, qu'il nomma Ascension : c'est le seul enfant qu'il ait jamais eu.

Comme la littérature est, en Espagne (suivant l'expression quelque peu exagérée de Larra), un mode de vie qui ne donne pas de quoi vivre, notre poëte occupa, de 1848 à 1853 un emploi à l'*Ayuntamiento* de Madrid, comme surnuméraire d'abord, puis comme attaché à la rédaction du journal officiel de la *Guardia Civil*. En 1853, il entra à la rédaction de la *Correspondencia autografa de España*, qui, quelques années plus tard, cessa d'être autographiée pour être imprimée et devint le journal le plus populaire et le plus répandu que l'Espagne ait jamais eu. Il y resta jusqu'en 1862, époque où, sans qu'il eût sollicité cet honneur, la Biscaye, réunie en *Junta general* sous l'arbre de Guernica, le nomma à l'unanimité son Archiviste et Chroniqueur, en récompense du mérite littéraire que les Basques lui attribuaient et du patriotisme dont il avait donné des preuves dans tous ses ouvrages. Trueba retourna donc en Biscaye avec sa femme et sa fille, et il y resta jusqu'en 1873, jusqu'au retour des carlistes. Après la pacification des provinces basques, le poëte revint dans sa chère province, où l'attendaient de nouveaux honneurs. Le « *Señorio* », assemblé en *Junta general*, lui décerna à l'unanimité le titre et les fonctions de *Padre de provincia*, le plus grand honneur que la Biscaye puisse conférer à ceux qui ont rendu de signalés services à leur pays.

Trueba n'a jamais aimé la politique : « Je ne m'en suis jamais mêlé, dit-il, que très-secondairement. Toutefois, mes inclinations m'ont toujours porté vers les idées que représente en Espagne le parti connu sous le nom de *moderado histirico* ». Depuis sa plus tendre enfance, il manifesta du goût pour la littérature, à tel point qu'alors qu'il savait à peine lire, il composait déjà, au village, des complaintes dans le genre de celles que font et que chantent les Espagnols. Ce penchant alla toujours croissant, à mesure que sa renommée augmentait. Un grand nombre des morceaux que contient *El libro de los cantares* appartiennent aux premières années de son séjour à Madrid ; quelques pièces renferment même des passages et des pensées d'une époque antérieure.

Le catalogue des écrits de Truela est très long. Voici les titres des principaux :

La paloma y los halcones (La colombe et les faucons), légende du moyen-âge, publiée seulement en 1864, mais écrite en 1847; *El libro de los cantares*. (Le livre de complaintes), en vers, recueil de chants populaires, écrit dans le même esprit que les chansons du peuple; *Cuentos de color de rosa* (Contes roses), en prose; *Cuentos populares* (Contes populaires) ; *Cuentos campesinos* (Contes champêtres); *Cuentos de varios colores* (Contes de toutes couleurs); *Capitulos de un libro* (Chapitres d'un livre); *Cuentos de vivos y muertos* (Contes des vivants et des morts); *El libro de las Montañas* (Le livre des Montagnes), en vers; *Cielo con Nubecillas* (Ciel et Nuages), souvenirs de la vie champêtre et de la vie de famille en Biscaye; trois contes enfantins, de 64 pages in-8° chacun et intitulés: *Aventuras de Periquillo* (Aventures de Petit Pierre), *el Molinerillo* (Le Petit meunier), et *Las Cataractas* (Les Cataractes); *El valle de Marquina* (Le val de Marquina), opuscule où sont décrites les antiquités de cette vallée ; *Defensa de un muerto* (Plaidoyer en faveur d'un mort), pour défendre la mémoire d'un illustre Basque ; *El gaban y la chaqueta* (Le caban et la veste), nouvelle ; *Narraciones populares* (Historiettes populaires), contes; *Mari-Santa*, nouvelle ; *Cuentos del hogar* (Les contes du foyer); *El redentor moderno* (Le rédempteur moderne), nouvelle.

A cette liste il faut encore ajouter un livre intitulé : *Al rededor de Madrid* (Madrid à la ronde), inédit; une collection de contes, intitulée *Cuentos de madres é hijos* (Contes des mères et des enfants), qui sera publiée sous peu; une nouvelle, *Historia de dos almas, una negra y otra blanca* (Histoire de deux âmes, l'un noire et l'autre blanc), qui sera également publiée sous peu ; un Art poétique populaire, intitulé l'*art de faire des vers à la portée de quiconque sait lire;* une collection de discours enfantins, encore inédite; quelques contes dans le genre populaire, non encore classés.

Trueba a réuni aussi de nombreux éléments pour une Histoire de la Biscaye. Il a écrit enfin un grand nombre d'articles historiques et archéologiques pour divers journaux, et composé un volume de vers sous le titre de *Canciones primaverales* (Chansons printanières).

Malgré toute son activité littéraire, Trueba est resté dans la médiocrité dorée, qui, en Espagne comme ailleurs, est la source du plus grand bonheur terrestre. Il disait un jour :

« On a lu et on lit encore beaucoup mes ouvrages, car la plupart d'entre eux comptent de cinq à sept éditions espagnoles, sans compter celles qu'on en a faites dans l'Amérique espagnole et les traductions en langues étrangères. Cependant, si mauvais écrivain que je sois, je suis encore pire commerçant, et je me trouve aujourd'hui aussi peu fortuné qu'à mes débuts dans la littérature. »

Prochainement, en parlant d'un autre écrivain espagnol, Fernan Caballero, qui vient de rendre à Dieu sa belle âme, nous aurons l'occasion de revenir sur les mérites littéraires de M. A. de Trueba. Aujourd'hui, nous nous contenterons de placer sous les yeux de nos lecteurs la traduction d'un de ses contes.

LA SERVANTE DE M. LE CURÉ.

I.

C'était un bien brave et digne homme que le *señor rector* de Cegama. Bon comme de bon pain, indulgent comme un saint, toujours serein comme les beaux jours, l'excellent prêtre avait, pour fermer la bouche aux esprits chagrins ou envieux, un argument sans réplique, tant il était sage : « Tout ce qui arrive ici-bas, » disait-il sans cesse, est œuvre de Dieu ; or, rien ne saurait être » meilleur ni plus juste ; tout est donc pour le mieux dans le meil- » leur des mondes. »

Grâce à cette propension naturelle à ne voir partout que des horizons couleur de rose, M. le curé se conservait admirablement bien. Les belles fraises de Loyola n'étaient pas plus roses que son teint et, au point de vue de la fraîcheur, de l'embonpoint et de la santé, sa personne ne le cédait en rien, — vous pouvez m'en croire, — aux belles et savoureuses pommes du pays d'Oiquina.

Il est vrai de dire que nul, mieux que cet excellent homme, ne faisait honneur à un bon plat de jambon aux tomates ou à une couple de truites pêchées du matin dans la petite rivière de l'Alzania ; mais aussi, nul pasteur, à vingt lieues de la ronde ne mettait plus de zèle à l'accomplissement des devoirs de son saint ministère.

D'une charité admirable, ce bon pasteur accablait les pauvres d'aumônes, et personne jamais ne frappa à sa porte à qui il n'ouvrît et sa bourse et son cellier.

Ses émoluments de curé, ses messes, le produit d'une demi-douzaine de métairies qu'il avait héritées de ses parents, tout y passait ; à tel point que tout ce qu'il possédait semblait, ma parole, appartenir bien plutôt aux autres qu'à lui-même.

M. le curé avait une servante qui frisait la trentaine, une brave et digne personne comme lui, le type du bonheur tranquille. Mari-Cruz, ainsi se nommait-elle, orpheline de père et de mère, avait été recueillie, instruite et élevée par les soins et aux frais du *señor rector*, qui lui avait voué une affection toute paternelle.

Le ciel voulut que Mari-Cruz, en grandissant, devînt une excellente fille. Elle gardait au curé tant de reconnaissance pour les soins dont il l'avait toujours entourée, elle lui avait voué une si respectueuse affection, que, pour ne point se séparer de lui, elle avait éconduit plus d'un *novio* (1), rejeté plus d'un bon parti.

A cette époque vivait à Cegama un petit vieux, pas plus haut que çà, connu sous le nom de Diegochu et jouissant d'une grande popularité.

C'était un pauvre laboureur qui savait à peine signer ses nom et prénom ; mais il était naturellement si éveillé et si beau parleur, il savait tant de chansons, tant de couplets, tant de *chilindrinas* (2), que dans tout le pays d'Otamoch, — c'est le nom que l'on donne aux environs de Cegama —, il passait aux yeux de la gent ignorante et simple pour un savant que tout le monde respectait et écoutait comme un oracle, comme une sorte de prophète infaillible.

Personne ne rimait mieux que lui et il aurait rendu des points aux poëtes improvisateurs les plus célèbres des trois provinces, et l'on sait s'il y en a et de fameux, surtout dans le Guipuzcoa, où l'on est poëte de père en fils.

Diegochu faisait les délices des veillées, et tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, tandis que les filles de la ferme épillaient le maïs, il venait s'asseoir au coin de l'âtre, tirait de son sac quelque

(1) *Novio :* fiancé, ou plus exactement, *le prétendu.*
(2) *Chilindrinas :* couplets populaires de la Biscaye.

bon vieux conte bien émouvant, bien fantasmagorique, que tout le monde écoutait sans en perdre un mot, les vieux en souriant doucement, les jeunes en ouvrant de grands yeux brillants et curieux.

Le brave homme était aussi quelque peu médecin, et pour les « cures » il en savait plus long que le célèbre Petriquillo, son compatriote, qui bien longtemps après, — alors que Diegochu était déjà mort et enterré, — contribua, avec les meilleures intentions du monde, à faire passer le fameux Zumalacarregui de vie à trépas.

Mieux que n'importe quel almanach, Diegochu devinait et prédisait les variations atmosphériques. Enfin, à toutes ces qualités, il joignait celle d'être un pêcheur si adroit et si avisé, qu'avec lui les truites de l'Alzania semblaient venir se faire prendre à la main.

Un certain soir, Diegochu vint à passer devant le presbytère, sa faucille à la main et une hotte vide sur l'épaule. Mari-Cruz était là qui cousait en chantant, assise au balcon.

— Eh là! père Diegochu, cria-t-elle au compère qui la saluait en souriant, montez donc dire un mot à l'outre de vin que le *señor rector* a reçue ce matin de Navarre.

Le petit vieux se fit d'abord tirer l'oreille, mais comme Mari-Cruz eut soin de lui faire observer que M. le curé la renierait s'il venait à savoir que le père Diegochu était passé sous les fenêtres du presbytère sans qu'elle lui eût fait lever le coude, il se décida, trouva à propos un de ses inépuisables refrains, qui eut l'heur de mettre Mari-Cruz en fort belle humeur, ma foi; — puis déposant sur le seuil sa hotte et sa faucille, il entra dans la maison.

Après avoir fraternisé tout à son aise avec un bon cruchon de gros vin de Navarre, cassé une croûte et croqué quelques noix, il alluma sa pipe, et s'asseyant à côté de Mari-Cruz, commença à la taquiner en lui contant fleurettes — en tout honneur, notez-le bien, car le digne homme était incapable de blesser personne ni les convenances.

Bientôt, des généralités on en vint aux questions directes.

— Ah çà, Mari-Cruz, quand te maries-tu?

— Vous n'êtes pas honteux, grand curieux!..... jamais, jamais, jamais.....

— Écoute, Mari-Cruz, mon enfant; il y a quelque part un vieux

refrain qui prétend que la femme et le lierre sont sœurs, car à tous deux il faut un arbre qui les soutienne. (1)

Ce refrain, Mari-Cruz ma mie, n'est pas galant, mais il a une autre qualité qui vaut mieux : il dit vrai. Je me souviens que je le murmurai à l'oreille de ma pauvre Josefina, — que Dieu ait son âme ! — quand je voulus la décider à laisser là ses rêves de jeune fille et à se marier avec moi..... Ainsi, qu'il t'en souvienne. Au revoir, que le bon Dieu te bénisse..... Moi je vais chercher à la prairie le souper de mes vaches.

Sur ce, Diegochu ralluma sa pipe et partit. Mari-Cruz, après l'avoir reconduit, revint s'asseoir au balcon et se remit à coudre..... mais elle ne chantait plus, elle songeait.

—Il a tout de même raison le refrain du père Diegochu, pensait-elle. Le *señor rector* se fait vieux, et si un beau matin il venait à mourir, — ce qu'à Dieu ne plaise ! — me voilà belle si je suis restée fille. De l'argent, quelque objet de valeur, ce n'est pas lui qui m'en laissera, car, avec sa générosité et ses aumônes, tout son bien s'en va ; quant aux métairies, ce n'est pas en ma faveur qu'il peut en disposer, car je ne suis pas de sa famille et chacun sait que, d'après notre *fuero*, (2) les biens-fonds ne sortent pas de la famille. Me voilà tantôt sur mes trente ans, et à mesure que les années augmentent, les *prétendus* diminuent. Voilà, eh oui, voilà deux ans qu'il ne s'en est pas présenté un seul ; tandis qu'auparavant il m'en sortait de terre deux douzaines par an ; et des cossus.... c'est connu ça ! — Ah mais, ah mais ! qu'il s'en présente un maintenant !..... si je le laisse échapper, si je ne vous le lie pas à trois ficelles, eût-il le diable au corps, comme ce grand escogriffe de Jatunandi !

Mari-Cruz, bien décidée désormais et de plus en plus préoccupée de son avenir, n'avait pas changé d'idée quand l'époque du pèlerinage de San Bartolomé arriva. Ce pèlerinage se fait à un ermitage situé dans les environs de la ville où jadis le saint exerça son apostolat.

(1) La mujer se parece
Mucho a la hiedra,
Pues necesita un arbol
Que la sostenga.

(2) *Fuero* : charte particulière à certaines provinces d'Espagne. Celles de la Biscaye et de la Navarre sont les plus anciennes. Les derniers événements politiques ont montré jusqu'à quel point les Basques tiennent à leurs *fueros*.

Mari-Cruz, qui avait été ce que l'on appelle un beau brin de fille, était à cette époque quelque peu défrisée peut-être.

Tel n'était pas cependant l'avis de Jatunandi.

Jatunandi, puisque j'en parle, que je vous le présente. — C'était un solide gaillard, natif d'Arragama, qui se distinguait surtout par son extrême voracité, qualité qui lui avait valu le surnom sous lequel il était connu, quelque chose comme Tragaldabas; en second lieu, il avait la manie d'ajuster tous les actes de sa vie aux préceptes des chansons et des refrains, quand ces préceptes ne contrariaient en rien ses inclinations naturelles. Si un refrain ou une chanson vantait les délices de la gueule (comme eût dit Rabelais), Jatunandi les considérait comme parole d'évangile; mais si, au contraire, ils vantaient la sobriété, il n'avait pas assez de dédain pour les déprécier, les traitant de radotage de vieilles femmes.

Diegochu était vieux et certes ses refrains et ses chansons étaient articles de foi pour Jatunandi, surtout quand, ainsi que je l'ai déjà dit, ils ne contrariaient pas ses inclinations naturelles.

Le jour de la San Bartolomé, notre homme dansa alternativement avec Mari-Cruz et avec une fille de la ferme d'Ondarra, connue sous le nom de la Cascabelera, à cause du goût qu'elle avait de faire la sotte avec tous les gars des environs. A la fin du pèlerinage, Jatunandi déclara sa flamme à Mari-Cruz et lui révéla son désir bien arrêté de se marier avec elle.

Avant de lui répondre, Mari-Cruz réfléchit un instant : « Ce lourdaud est vilain, goulu et brutal, tandis que je suis presque une demoiselle..... Mais bast! faute de grives on mange des merles! »

A la fin des fins, et après avoir quelque peu fait la mijaurée, Mari-Cruz, se souvenant de la résolution qu'elle avait prise, lâcha le grand mot et un *oui*, doucement murmuré, termina la conversation.

Avez-vous jamais vu plus grands sots que prétendu et belle !

II.

Il y avait près d'un an que Jatunandi était le *novio* de Mari-Cruz, et bien que celle-ci eût eu plus d'une fois l'occasion de lui

donner sur les doigts, en particulier à cause de ses équipées avec la Cascabelera d'Ondarra, farces qui donnaient bien du mauvais sang à la pauvre Mari-Cruz, elle était plus que jamais décidée à ne pas lâcher son Jatunandi, quand elle aurait dû lancer à ses trousses toute une meute de chiens à marrons (1).

Sur ces entrefaites, survint la vigile de San Bartolomé, et Mari-Cruz, comme toutes les commères de Cegama et des environs, faisait de grands préparatifs culinaires pour le jour de la fête.

Le *señor rector* achevait de lire une lettre que venait de lui apporter un messager du monastère d'Aranzazu, et appelant Mari-Cruz d'un ton joyeux :

— « Mon enfant, lui dit-il, nous avons cette année pour prédicateur le Padre Candido, un prodige d'éloquence sacrée. Quel honneur insigne et inespéré pour notre pieuse Cegama et pour nous, qui allons avoir celui de l'héberger! Mari-Cruz, le moment est venu de jeter la maison par la fenêtre, car d'occasions pareilles il n'y en a pas beaucoup dans une douzaine. Ah ça, mon enfant, il faut demain te surpasser par ton génie de cordon-bleu, car si le Padre Candido fait des prodiges avec la langue, il en fait aussi avec les dents!..... Surtout qu'il y ait une paire de truites, et des meilleures ! Va, ma fille, cours de ce pas avertir Diegochu et dis-lui qu'il aille les pêcher cette après-midi. N'oublie rien et arrange-toi de façon à ce que, du vivant du Padre Candido, on parle de Cegama dans le réfectoire d'Aranzazu ! »

Pendant que ceci se passait dans la maison du curé, autre chose se passait à la châtaigneraie de Berunza, qui, ma foi, regardait aussi quelque peu Mari-Cruz.

La Cascabelera d'Ondarra gravissait la côte, se dirigeant vers la châtaigneraie, portant sur la tête un grand vase d'eau de Pauliturri, et Jatunandi, qui de loin l'avait aperçue, était accouru à sa rencontre par le chemin qui descendait le long du coteau et coupait le petit bois de châtaignes.

Le butor et la coquette allaient leur train, riant et batifolant à l'ombre d'un des grands arbres, quand tout-à-coup survint Diegochu, qui descendait la colline, l'épaule chargée d'une grosse gerbe de fougère destinée à composer une fraîche litière à ses vaches. A la vue de Diegochu, le couple suspendit ses ébats et la

(1) On sait que les propriétaires d'esclaves faisaient la chasse aux esclaves fugitifs ou *marrons*, avec des molosses spécialement dressés à cet horrible *sport*.

Cascabelera continua sa route en montant, car elle vit que Diegochu, au lieu de passer outre, s'arrêtait et posait tranquillement sa gerbe de fougère sur le talus de la route, comme un homme qui compte bien se reposer un peu. Jatunandi allait aussi s'éloigner, mais Diegochu, qui avait déroulé sa blague de peau de chien et en avait retiré sa pipe, l'appela, lui offrant une *pipée*, chose que Jatunandi se gardait bien de jamais refuser.

— Jatunandi, parlons en amis, dit le vieillard. Il suffit que tu songes à marier Mari-Cruz pour que je te veuille du bien ; mais, précisément parce que je te veux du bien, je dois te dire que ton badinage avec la Cascabelera ne me dit rien qui vaille.

— Ah dame, la Cascabelera est un beau brin de fille..... bien mieux que Mari-Cruz.

— Mais Mari-Cruz est une brave et bonne fille, tandis que la Cascabelera, si elle est bonne, du moins il n'y paraît pas. Or il y a quelque part un vieux refrain qui dit :

De deux femmes mauvaises,
Nous délivre le bon Dieu ! amen.
De celle qui le paraît,
Et de celle qui l'est.

Une seule chose pourrait te retenir de te marier avec Mari-Cruz.

— Laquelle, Diegochu ?

— Tu n'a pas besoin de le savoir, parce que Mari-Cruz est incapable de tromper personne et encore bien moins les curés et les Révérends Pères.

— Si je vous comprends, je veux être pendu !

— Tu ne comprends qu'une chose, toi, c'est de te remplir la panse.

— Qui ne se tue pas pour manger.....

— Voilà qui ne cadre guère avec ce refrain qui dit que :

Celui qui mange pour vivre,
Se nourrit ;
Celui qui vit pour manger,
Se gonfle.

— Bah, bah, avec vos radotages de vieilles... Dites-moi plutôt quelle est cette fameuse chose qui pourrait me retenir d'épouser Mari-Cruz.

— C'est que Mari-Cruz soit capable d'emberlificoter son maître, le vénérable *señor cura*.

— Pourquoi?

— Parce qu'il y a une chanson qui dit que :

La femme qui sait tromper
Les Curés et les Révérends Pères,
Trompera le diable,
S'il se mariait avec elle.

— Ah ! ah ! Sans vous offenser, Diegochu, ce couplet-là vaut qu'on l'apprenne par cœur, surtout quand on est tenté d'épouser la gouvernante d'un curé !

— Mais quand la gouvernante du curé est comme Mari-Cruz...

Diegochu s'interrompit, car il venait d'entendre la voix de Mari-Cruz qui l'appelait de la lisière de la châtaigneraie.

— Que veux-tu, Mari-Cruz?

— C'est le *señor rector* qui désire que vous lui pêchiez pour ce soir sans faute une bonne paire de truites.

— Dis à M. le curé qu'il peut compter sur ses truites, qu'il les aura à la tombée du jour, car je sais où il y en a deux grosses comme des rousseaux. Sois tranquille, ce sont ces deux-là que je t'apporterai ; tu peux y compter comme si elles étaient déjà dans ta poële.

— Bon, je me sauve, on a grand besoin de moi à la maison, car demain nous avons à dîner un grand prédicateur du couvent d'Aranzazu.

— Mais, ma fille, ne te presse pas ainsi.

— Impossible.... je me sauve, surtout que les truites soient là !

— Sois tranquille. Dis donc, nous étions en train de parler de toi !

— Vous, vous me faites l'effet d'une fameuse paire de truites!

Disant ces mots, Mari-Cruz retourna à la maison, tandis que Diegochu et Jatunandi se séparaient et prenaient chacun de son côté.

Diegochu ne jeta pas dans un sac troué la commission du *señor rector*, car à la tombée de la nuit, il entrait au presbytère portant deux truites aussi grosses que de petits saumons, et après avoir reçu du curé, en payement, un duro, et de Mari-Cruz, l'accolade du cruchon déjà connu, accompagné de pain et de noix, il

sortit après avoir allumé sa pipe avec un tison qu'il ramassa dans le foyer et qu'il rapporta chez lui.

La pipe en bouche et le tison à la main, Diegochu se dirigea vers sa demeure. En route il rencontra Jatunandi ; il lui dit un mot des superbes truites qu'il venait d'apporter chez M. le curé, et lui fit venir l'eau à la bouche de lui raconter la façon dont il avait été accueilli par Mari-Cruz.

Jatunandi, toujours à la piste de prétextes pour aller chez le curé, non pas tant pour voir Mari-Cruz que pour se remplir la panse, y courut tout d'un trait sous prétexte de voir les truites.

Le *señor rector* connaissait les honnêtes relations amoureuses de Mari-Cruz avec Jatunandi, parce que Mari-Cruz l'en avait averti dès qu'elles avaient commencé. Le *novio* ne lui avait pas paru le Pérou, mais il avait donné son approbation pour des motifs analogues à ceux qui avaient poussé Mari-Cruz à prononcer le solennel *oui*. Le *prétendu* avait donc ses grandes et ses petites entrées chez M. le curé, qui s'y opposait d'autant moins que sa maison était toujours ouverte à tous venants et qu'il savait que Jatunandi n'y venait guère que pour se gâver.

M. le curé était enfermé dans sa chambre avec la *suegra*, c'est-à-dire avec le bréviaire, auquel les ecclésiastiques donnent ce nom, dit le Dictionnaire de l'Académie Espagnole de la Langue, qui quelquefois a la langue bien courte et d'autres fois bien trop longue. Mari-Cruz était en train de pleurer ou peu s'en faut, parce que Diegochu, après avoir vidé son cruchon, lui avait donné un avis amical qui la remplit de tristesse.

— Mari-Cruz, lui avait-il dit avec la meilleure intention du monde, — tu sais que j'ai une grande affection pour toi, parce que l'on pourrait faire marcher le moulin d'Aitamarru avec les cruchons de vin que j'ai reçus de ta main. Écoute donc un conseil : Défie-toi, aies l'œil ouvert sur ce mauvais drôle de Jatunandi.

— Pourquoi me dites-vous ça, Diegochu? s'écria Mari-Cruz en sursaut.

Parce que ce matin, quand tu nous a vus tous les deux à la châtaigneraie de Berunza, je venais de le surprendre batifolant avec la Cascabelera d'Ondarra, qui montait de Pauliturri et dont il s'ensorcèle de plus en plus.

— De grâce, Diegochu! — soupira Mari-Cruz, éclatant en larmes.

— Attache-le bien solidement, car s'il t'échappe, adieu les coquetteries, car, comme dit la chanson ;

La femme qui, à trente ans,
N'a pas de *novio*,
Peut jeter ses espérances
Aux cent mille diables.

Quand son fiancé arriva, Mari-Cruz s'efforça de dissimuler son chagrin et, comme toujours, lui fit bonne figure.

— Ah ça, dit celui-ci, voyons ces fameuses truites que Diegochu a pêchées. Mais non, vois donc d'abord si tu n'as pas par ici quelque relief à perdre.

Mari-Cruz tira de l'armoire un demi-pain, la moitié d'un fromage et une demi-mesure de vin, que Jatunandi ingurgita en un demi-quart d'heure.

— Maintenant voyons voir les truites, dit-il.

Mari-Cruz alla retirer d'une grande fontaine les deux belles truites qu'elle avait déjà vidées et préparées pour les frire le lendemain.

— Au nom du Père, et du Fils!.... s'écria Jatunandi en se signant d'admiration. — De ma vie je n'ai vu de si belles truites! Ah! si nous en pêchions de pareilles demain, mes amis et moi, pour le goûter que nous allons faire à la châtaigneraie de Berunza!...

— Eh quoi! Tu ne vas donc pas au pèlerinage demain? — lui demanda Mari-Cruz, surprise et écœurée.

— Au diable le pèlerinage et les génuflexions. Il n'y a pas de pèlerinage pareil à un goûter avec du vin jusque-là....

— Vilain ivrogne! va. Tu ne rêves que de boire, toi!

— Mais, femme, que peut-on faire sans vin dans une ville comme Cegama, où il n'y a nulle part de fontaine?

— L'eau de la rivière est bonne, si l'on ne veut pas se donner la peine d'aller jusqu'à Pauliturri en chercher.

— Du joli! L'eau ne nourrit que des grenouilles.

— Il faut croire alors que Diegochu fait des miracles, car les truites qu'il pêche sont des merveilles.

— *Caramba!* c'est ma fi vrai! Quel malheur que ce soient curaillons et moinillons qui les croquent!

— Il vaudrait peut-être mieux, n'est-ce pas, que ce soient des juifs comme vous autres qui les mangiez !

— Dame, c'est clair ! Mari-Cruz, veux-tu me les donner? Nous les mangerons demain, mes amis et moi, à Berunza.

— Va-t-en au diable avec tes idées biscornues !

— Mais c'est sérieusement que je te parle. Regarde un peu si dans la maison du *señor rector* tu ne découvres pas de quoi les remplacer.

— Allons, allons, finis avec tes bêtises, dit Mari-Cruz en se disposant à remettre les truites sur l'évier où elle les avait prises.

— Écoute, ne t'impose pas la corvée de les garder, répliqua Jatunandi, — car c'est une chose décidée, je les emporte.

— Vraiment! tu les emportes... comme ça, là?

— Je te dis, moi, que je les prends.

— Laisse-moi donc tranquille. Tu ne parles pas sérieusement.

— Aussi vrai que je dois mourir un jour.

— Allons donc! tu bas la campagne... ou tu veux me faire croire que je deviens folle.

— Nenni... Tu me donneras les truites, ou nous ne nous regardons plus.

— Que dis-tu, *hombre de Dios !*

— Je dis que si tu me donnes les truites, je te marie avant un an, et que si tu ne me les donnes pas, avant un an j'épouse la Cascabelera.

— Mais, ne vois-tu pas, *hombre,* que c'est impossible?

— J'ai toujours entendu dire qu'il n'y a rien d'impossible à qui veut bien.

— Mais que dire, mon Dieu, à M. le curé?...

— Au *padre?* Dame, tu lui diras... une supposition..., que le chat les a mangées.

— Ah! vraiment? — répliqua Mari-Cruz en s'efforçant de donner un tour gai à cette pénible conversation, — pour que m'arrive à moi ce qui est arrivé à la servante du conte?

— Et qu'est-ce donc qui lui arriva à cette servante ?

— Une bagatelle! Sa maîtresse l'avait envoyée lui chercher trois livres de viande, et des trois livres elle en déroba deux. Sa maîtresse s'en étant aperçue, elle chercha à se disculper en disant que le chat les avait mangées. Alors sa maîtresse pesa le chat et il résulta de cette épreuve que la bête ne pesait en tout qu'une livre et demie...

— Ma mie, conte au *señor rector* une histoire mieux tramée que celle-là, et tu verras comme le Révérend Père et lui la goberont!

Ce disant, Jatunandi se saisit des truites et dévalant l'escalier, les jambes à son cou, les emporta, insensible aux prières et aux objurgations de Mari-Cruz.

Un moment, la pauvre fille fut tentée d'aller avouer toute la vérité à son maître; mais, pour la première fois de sa vie, elle hésita à lui ouvrir son cœur. Elle se dit que peut-être Diegochu pourrait attraper le lendemain matin une autre paire de truites toutes pareilles; puis elle se souvint que Diegochu lui avait dit que toutes celles qui restaient dans la rivière étaient petites. Elle se dit encore une masse d'autres choses dont aucune ne la satisfit, et enfin, elle se décida, pour la première fois de sa vie, à imaginer une menterie qui lui permit de rester bien avec son maître, et à son maître de rester bien avec son hôte. Le diable lui souffla à propos à l'oreille ce refrain d'une vieille chanson :

« Mensonge bien agencé produit beaucoup et coûte peu. »

III.

Quel jour longtemps attendu, quel jour solennel dans les villages et surtout dans les villages basques, que celui de la fête patronale !

Pour Cegama, ce jour s'était levé le matin de la San Bartolomé.

L'azur du ciel était limpide, mais déjà commençait à souffler le vent du Sud, ce vent dont les chauds baisers font mûrir les châtaignes et le maïs. L'atmosphère, échauffée par un soleil radieux et par les brises du *Castañero* (1), était brûlante.

Les cloches se démenaient, sonnant à toute volée la grand'messe; et si nombreuse était la foule d'étrangers accourus des Trois Provinces et de Navarre, si nombreux même étaient les Madrilènes en villégiature, que Diegochu, en songeant à tout l'argent que cette foule de curieux allait laisser derrière elle à Cegama,

(1. C'est le nom qu'on donne au vent du Sud à cette époque de l'année.

ne pouvait contenir sa joie. Sa pipe fumait comme une cheminée d'usine, et tout en se promenant sur la place, il disait à ses voisins :

— Si du coup notre bonne ville ne plante pas ici une fontaine monumentale, plus belle et plus riche que toutes celles des environs à dix lieues à la ronde, c'est pour sûr que quelque chien enragé l'a mordue au talon. Car autrement, comment expliquer l'aversion que notre bonne ville semble avoir pour l'eau?

La grand'messe commença enfin, en grande pompe ; l'église était bondée.

Quand le prédicateur monta en chaire, on craignit un instant qu'il ne pourrait jamais résister à l'atmosphère suffocante du temple, d'autant plus que le *padre* Candido était pour le moins aussi corpulent que le *señor rector*, que les paroissiens voyaient déjà suant sang et eau.

Le sermon fut bon, bon et rebon, car le Père Candido était en effet l'homme qui connaissait son affaire. Quand, à propos du *désossement* du glorieux apôtre Saint-Barthélémy, il tomba à bras raccourcis sur ces hommes qui, malgré leurs moustaches et leur barbe, font leurs délices, comme de vulgaires femmelettes, de désosser de la langue leur prochain ; quand, à propos de la prédication de l'apôtre, il mit à leur place ces faux frères qui prêchent la liberté et au fond sont capables de casser tout le bois de leurs fagots sur le dos de ceux qui ont l'audace de ne pas penser comme eux ; quand, enfin, il dit leur fait à ceux qui souvent ont Dieu sur les lèvres et le diable dans le cœur, l'effet produit fut splendide !

Le sermon fini, le *padre* dut rentrer immédiatement chez lui, ou plutôt chez le *señor rector*, car il n'en pouvait plus.

Mari-Cruz, qui avait été à la messe basse que le *padre* avait dite le matin de bonne heure, était à la maison, fort affairée au milieu de ses préparatifs culinaires. Quand elle vit accourir ainsi le prédicateur à moitié suffoqué, elle resta toute interloquée, croyant qu'il était malade ; mais le *padre* l'eut bien vite rassurée.

— Tranquillise-toi, Mari-Cruz, lui dit le bon religieux ; ce n'est qu'une bien faible image des suffocations de l'enfer... Je viens voir si tu n'as pas quelque chose à me donner pour me rafraîchir.

— Soyez sans crainte, *padre* Candido, je vais à l'instant vous fabriquer un rafraîchissement de ma façon, qui vous rendra frais

comme une laitue, — lui répondit Mari-Cruz en mettant aussitôt la main à l'œuvre.

Le résultat de son élaboration fut un bon verre d'eau fraîche, additionnée de deux pierres de sucre — qu'elle prit soin de bien dissoudre en agitant le breuvage avec une cuillère en roseau — et d'une bonne goutte de rhum ou d'eau-de-vie, je ne sais, car en matière de liquides alcooliques je suis si profane que je ne connais rien en dehors du produit des vignes qui ornent le versant du Cadagua, du Somorrostro et de l'Ibaizàbal, ou du cidre des vergers de l'Orio, de l'Urumea et de l'Urola.

Le *padre* vida son verre à petites gorgées, — en pareil cas, c'est ainsi qu'il faut procéder si l'on veut que le breuvage produise un bon effet; — deux minutes après, il était redevenu frais et dispos au possible et fort en train pour tailler une petite bavette.

— Et comment cela va-t-il, Mari-Cruz, avec le *señor rector?*

— Mais très-bien, *padre.*

— Le *rector* est un saint du bon Dieu, pas vrai?

— S'il l'est?... Ah! si tout le monde était bâti comme lui, vous autres, les prédicateurs, vous pourriez bien chercher un autre emploi!

— Et le brave homme se conserve sain comme une pomme et robuste comme un chêne.

— Grâce à Dieu! il ne sait même pas ce que c'est qu'un mal de tête; et si ce n'était cette malheureuse manie qui lui est restée de la maladie qu'il a faite il y a longtemps.....

— Une manie? Ah oui! celle de dépenser tout ce qu'il possède en aumônes. Femme, ce n'est point là une manie, que je sache; c'est une des plus saintes œuvres de miséricorde.

— Mais, *padre,* ce n'est pas de cela que je parle!

— De quoi donc, femme?

— De quoi? Mais vous ne la connaissez donc pas la manie du pauvre *señor rector?*

— Je ne sache pas qu'il en ait d'autre que celle-là.

— Loué soit Dieu! Mais dans tout Cegama, il n'est personne qui ne la connaisse pas!

— Ça, c'est possible. Mais comme je ne suis pas de Cegama, moi.....

— Vous avez raison.

— Et quelle est donc cette fameuse manie?

— La plus rare que l'on puisse imaginer.

— Ah ça, femme, voyons un peu laquelle.

— Presque rien, sinon que des fois, quand il a un convive à table, il se met en tête qu'il doit lui couper les oreilles.

— A qui?

— A qui voulez-vous que ce soit, si ce n'est au convive?

— *Zape!* exclama le *padre* Candido en faisant un bond sur sa chaise et en portant instinctivement les mains à ses oreilles, qui étaient si grandes, si rouges et si grosses que cela donnait envie d'y mordre, rien que de les voir.

— Ne vous effrayez donc pas ainsi, *padre*, cela ne vaut pas la peine d'en parler.

— Que la conservation de ses oreilles, cela ne vaut pas la peine d'en parler! Grand Dieu! es-tu folle, ma fille, ou est-ce que tu plaisantes? Je n'ai jamais cherché à savoir pourquoi Dieu a jugé bon de nous mettre cette paire d'entonnoirs au bout des mâchoires, mais pour sûr, il a dû avoir ses raisons pour cela, car il ne fait pas les choses pour le roi de Prusse.

— Mais, *padre*, je ne dis pas le contraire! Ce que je dis, c'est que la manie du pauvre *señor cura* est complétement inoffensive si l'on fait un peu attention. D'abord, elle ne le prend que très-rarement; ensuite, quand elle le prend, il y a un signe infaillible pour se préserver et éviter tout danger.

— Explique-toi, femme, explique-toi! La chose en vaut la peine, *Caramba!* — s'écria le Révérend Père, déjà un peu plus tranquille, mais encore sous le coup de son émotion.

— Eh bien, quand le *señor cura* est pris par sa manie, on s'en aperçoit à ce que, quand il s'assied à table, il empoigne son couteau.....

— Attends, attends! — clama le *padre* Candido interrompant Mari-Cruz et reportant vivement les mains à ses oreilles comme pour les protéger contre un ennemi menaçant.

— Ah çà! *padre* Candido, écoutez-moi donc plutôt que de vous effaroucher ainsi.

— Dis toujours, ma fille, dis.

— Je dis donc que, quand la manie de couper les oreilles de son convive est au moment de prendre le *señor cura*, on le reconnaît à ce signe : que, dès qu'il s'asseoit à table, il empoigne son couteau et se met à le repasser sur la paume de sa main, comme qui dirait un barbier qui aiguise son rasoir. Alors, le convive se lève sous un prétexte ou l'autre et passe au large le plus vite pos-

sible. Grâce à cette savante manœuvre, il est vrai qu'il reste sans dîner, mais au moins garde-t-il ses oreilles à l'endroit où le bon Dieu les lui a mises.

— Hum ! — murmura le *padre*, encore plein d'alarmes, malgré les efforts que faisait Mari-Cruz pour le tranquilliser. — Hum! Il me semble que je ferais mieux de prendre dès maintenant la porte.....

Mais il s'interrompit, car il venait d'entendre le pas du *señor rector*, qui montait l'escalier.

A propos de ce dernier, je dois compléter ici le portrait que j'en ai fait. Je dirai donc qu'entre autres manies, il avait véritablement celle, non pas de vouloir couper les oreilles à son prochain, mais de faire avec son couteau, quand il s'asseyait à table, la manœuvre dont venait de parler Mari-Cruz.

A peine de retour de l'église, il se dirigea gaîment vers la salle à manger, en compagnie du *padre* Candido.

On y arrivait par une pièce contiguë à la cuisine et où se trouvait un dressoir sur lequel Mari-Cruz avait préparé en ligne de bataille une foule de *délicatesses* si tentantes, que l'eau en vint à la bouche de M. le curé et du Révérend Père, quand ils traversèrent cette pièce pour aller à la salle à manger.

Ce qui, par dessus tout, mit en réjouissance M. le Curé et lui arracha un sourire de profonde satisfaction, ce fut certain grand évier soigneusement recouvert d'une serviette blanche comme neige et où il supposa que se trouvaient les deux superbes truites pêchées la veille par Diegochu. C'était son mets de prédilection et il comptait bien causer une douce surprise au *padre*, tout aussi chaud admirateur qu'il pouvait l'être lui-même, de la fine fleur, de la crême des richesses fluviales.

Sur ces entrefaites, on se mit à table et le *padre* Candido se tranquillisa un peu en voyant que le *señor rector*, l'esprit joyeusement préoccupé par les primeurs dont Mari-Cruz avait orné le couvert, ne s'occupait nullement de son couteau. Tant et si bien même que le digne prédicateur se décida à savourer une de ces appétissantes tranches minces de saucisson qui faisaient partie des entremets variés dont était égayée la table...., quand tout-à-coup il s'agita sur sa chaise et porta vivement les mains à ses oreilles. C'était le *señor cura* qui venait d'empoigner son couteau et se mettait en devoir de le repasser comme on sait déjà, sur la paume de sa main.

— Eh! Quelle mouche vous pique, *padre* Candido? — lui demanda le brave curé d'un air alarmé et croyant qu'il lui arrivait quelque chose.

— Ce n'est rien, — répondit le Révérend Père tout déconcerté; — c'est encore cette molaire de malheur qui m'a donné un élancement et m'a fait voir tout un feu d'artifice. Avec votre permission, je vais voir dans ma valise si je ne trouve pas un grumeau de camphre que j'ai l'habitude de mettre dans le trou de la dent malade et qui fait passer la douleur.

— Oui, oui, allez.... Le camphre est très-bon pour cela.

Le *padre* Candido s'était déjà enfui de la salle à manger, si affolé même qu'en traversant la pièce voisine, il trébucha contre le dressoir et faillit renverser tous les plats. *Inde* un grand vacarme qu'entendit le *señor rector*.

Et voilà Mari-Cruz qui se met à pousser des cris de paon.

— Padre Candido! Padre Candido! êtes-vous fou!

Le *padre* ne répondait pas et bientôt le bruit de ses pas précipités se perdit dans l'escalier.

— Qu'est-ce qu'il y a donc, Mari-Cruz? — demanda alors le *señor cura*, se levant de table et sortant de la salle à manger.

— Ce qu'il y a, M. le Curé? Ce qu'il y a? — lui répondit Mari-Cruz. — Il y a que le *padre* a certainement perdu la tête, car il m'a pris les truites qui étaient sur le dressoir et il s'enfuit avec un poisson dans chaque manche.

— *Caramba!* Est-ce qu'il prend les deux? — soupira le *señor rector* ahuri et presque fâché.

— Hélas! oui, M. le Curé. Il en a mis une dans chaque manche. Jésus! On ne pourra bientôt plus se fier à rien en ce monde, pas même à la chemise qu'on porte! Ce *señor*, pour sûr, est devenu fou!

— Fou peut-être, mais sot, non! — s'écria le *rector*.

Et il courut au balcon.

— Padre Candido! cria-t-il de là au fuyard qui s'encourait comme une âme qu'emporte le diable, tant était grande sa hâte de sortir de Cegama. — Padre Candido! N'emportez pas les deux, *hombre!* Une, si vous voulez!... Si vous voulez, emportez-en une!....

— Une? Ni une, ni la moitié d'une! — glapit le Révérend Père en protégeant instinctivement de ses mains sa magnifique paire d'oreilles.

Et il disparut, pressé de sortir du village. En un rien de temps il eut enfourché sa mule, qu'il avait laissée dans une *posada* (1) des environs, car au presbytère il n'y avait pas d'écurie.

Quelques instants après, on le voyait cheminer vers Aranzazu, regardant de temps en temps derrière lui pour voir si l'on n'était pas à ses trousses et portant encore machinalement les mains à ses oreilles.

Ce soir-là, Mari-Cruz attendit en vain Jatunandi ; elle ne s'étonna pas trop, du reste, de ne pas le voir venir. Le goulu s'était gâvé à la châtaigneraie de Berunza, elle le savait, et il ne devait pas avoir besoin de venir manger chez le curé.

Le lendemain, dans la matinée, Jatunandi vint dire le bonjour à Mari-Cruz, et la première question qu'il lui posa fut pour lui demander si elle n'avait rien qu'il pût se mettre sous la dent.

Quand Mari-Cruz eut satisfait à cette demande et mis devant lui un demi-pain, la moitié d'un fromage et un demi-cruchon de vin, que le goinfre fit disparaître en un demi-quart d'heure, Jatunandi songea enfin à confesser sa *novia*.

— Ah ça, comment t'es-tu donc tirée d'affaire hier, pour que ni le curé ni le *padre* ne sachent que tu m'avais donné les truites ?

Mari-Cruz lui raconta sa ruse.

— En d'autres termes, dit l'autre, tu as fait voir une maîtresse lune en plein midi au *cura* et au *padre*, tu les as tirés en bourrique et de main de maître ?

— Hélas ! oui, mais bien à contre-cœur, — lui répondit tristement Mari-Cruz.

— Alors, ma belle, j'ai un mot à te dire.

— Quoi donc ? — demanda Mari-Cruz, effrayée du ton sévère que venait de prendre son *novio*.

— Te souviens-tu de cette chanson :

La mujer que se la pega
A los curas o los frailes,
Se la pegara al demonio
Si con ella se casàre (2).

---

(1) Auberge.

(2) C'est le quatrain que nous avons traduit à la page 245.

— Oui, je m'en souviens, — répondit Mari-Cruz de plus en plus alarmée.

— Alors, ma belle enfant, je ne me marie pas avec toi.

— Que dis-tu, *hombre?*

— Je dis que je voulais tenter sur toi une épreuve infaillible avant de lâcher le coup de tonnerre; l'épreuve a réussi, je lâche le tonnerre.

A ces mots, Mari-Cruz voulut répondre au butor; mais l'indignation et la colère la prirent si bien au gosier, la révolte de son cœur fut si cruelle, qu'elle resta là sans pouvoir dire un seul mot et ne put que fondre en larmes. Pendant ce temps-là, Jatunandi descendait tranquillement l'escalier et s'en allait.

IV. (1)

Près d'un an s'était écoulé. Le jour de Nuestra Señora de la Asuncion, — grand jour pour Cegama, comme nous le verrons à l'instant, — une noce sortait de l'Église paroissiale.... C'était celle de Jatunandi et de la Cascabelera d'Ondarra qui venaient de se marier.

Au bruit des boîtes d'artifice qui éclataient sur le passage de la noce, Mari-Cruz sortit sur le balcon, croyant que c'était la croix paroissiale qui rentrait d'Araupaga: mais, à la vue du couple des nouveaux mariés, elle rentra vivement dans la maison en pleurant à chaudes larmes.

Diegochu était là en ce moment, fumant tranquillement sa pipe. Quand il vit les nouveaux mariés, il retira sa pipe de sa bouche, et tout en regardant tristement par le balcon du presbytère, il murmura avec une émotion qui lui fit venir les larmes aux yeux:

(1) Nous croyons devoir prévenir dès maintenant nos lecteurs que les mœurs religieuses si originales dont parle l'auteur dans ce chapitre, ne sont nullement l'œuvre d'un esprit inventif. En Espagne, comme dans toute l'Amérique espagnole, les mœurs religieuses du peuple paraissent souvent très-étranges au froid et sceptique homme du Nord; mais celui qui visite les peuples espagnols sans parti pris, en se mettant en quelque sorte à leur diapason, trouve toujours à ces manifestations *superlatives* et théâtrales, à ces croyances naïves, un cachet de poésie véritable, que l'Espagnol aime à imprimer à tout ce qu'il fait. — Que nous sachions, les scènes religieuses les plus étranges qui se puissent voir sont celles qui se passent au Pérou, aux processions solennelles de certaines grandes fêtes de l'année.

La cuarta parte del agua
Que las fuentecillas vierten,
Son las lagrimas que cuestan
Los hombres a las mujeres ! (1)

Les habitants se portaient en foule vers le *campo* d'Andueza, qui entoure l'hermitage de Saint-Barthélémy, à quelque distance de la ville. C'est que la croix paroissiale, de retour d'Araupaga, venait d'apparaître au sommet de l'Aitzgorri. Au célèbre monastère d'Araupaga, situé au milieu des solitudes désolées de l'Alona, on célébrait ce jour-là la grande fête de la Vierge qui était apparue en cet endroit, au xve siècle, au pasteur Rodrigo de Balzatégui, et à qui la pieuse mère du grand historien Garibay venait demander la vie de son enfant, après avoir, en larmes, franchi les quatre lieues qui séparent Araupaga de Mondragon, patrie du prince des historiens espagnols.

Ce jour-là, la ville de Cegama, qui est à trois lieues du monastère, participe à la fête religieuse d'Araupaga et envoie processionnellement vers le monastère la croix paroissiale, accompagnée de l'un des curés de la ville, — le plus jeune et le mieux à même de supporter cette marche fatigante, — de l'Alcalde et d'un grand nombre d'habitants de Cegama.

Au retour, quand la croix apparaît sur les hauteurs de l'Aitzgorri, les cloches de la ville se mettent en branle et les Cegamais entonnent un cantique d'amour et de réjouissance.

Le *campo* d'Andueza, cependant, est rempli de monde, car on y accourt en foule pour attendre et saluer la croix, et assister à l'entrevue solennelle de la Vierge de la ville avec Son Fils, chargé de lui porter les meilleurs compliments de sa sainte cousine, la Vierge de la Montagne. Après quoi, on passe la journée à goûter, à danser et à jouer toutes sortes de jeux simples et honnêtes.

Quand la croix approche du *campo* d'Andueza, la Vierge sort processionnellement de la paroisse et, quand elle se rencontre avec la croix au milieu du *campo,* on les fait s'embrasser et rester unies pendant quelques instants. Les gens du peuple disent et croient fermement que la croix emploie ces quelques instants à transmettre à la Vierge de Cegama les compliments dont l'a chargée sa cousine la Vierge d'Araupaga.

(1) La quatrième partie de l'eau que donnent les fontaines est fait des larmes que coûtent les hommes aux femmes!

Et quand la croix s'est acquittée de sa mission, l'Alcalde, qui, comme le curé, vient à cheval, jette aux enfants des poignées de *rosquillas* (1) bénites qu'il a rapportées avec lui des saintes solitudes de l'Alona. Pendant que la multitude se trémousse de joie, la Vierge et la croix paroissiale retournent à l'église, saluées sur leur passage par les détonations des pièces d'artifice, le vacarme des cloches sonnant à toute volée et le chant des prêtres, mille fois répété par une foule joyeuse et pleine de ferveur.

Quand le *señor rector* rentra au presbytère, après avoir marié Jatunandi et la Cascabelera et avoir été avec sa Vierge recevoir les compliments de la Vierge de la Montagne, il trouva Mari-Cruz toute en larmes.

La pauvre fille refoula ses pleurs et fit un effort suprême pour cacher sa désolation au noble vieillard, qu'elle vénérait parce qu'il était prêtre, mais qu'elle aimait aussi comme un père. Cependant le *señor rector* devina ce qui se passait dans l'âme de Mari-Cruz, et tout chagriné :

— Du courage, mon enfant ! — lui dit-il, — souviens-toi que les épines de la terre se changent en roses dans le ciel !

Mari-Cruz se jeta alors à ses pieds, en sanglottant comme une Madeleine, et lui fit le sincère aveu du péché qu'elle avait commis.

Le brave homme, après lui avoir fait sentir toute la noirceur de son mensonge et fait espérer que le chagrin qui l'accablait maintenant servirait d'expiation pour sa faute, crut devoir ajouter quelques mots.

— Mari-Cruz, — lui dit-il d'une voix paternelle, — résigne-toi à la volonté de Dieu, qui, peut-être, t'a rendu un signalé service en rompant les liens qui t'unissaient à cet homme, dont l'âme n'avait rien de la délicatesse de la tienne. Le jour où je viendrai à mourir, tu ne seras pas délaissée au milieu du monde, car, te considérant comme le premier pauvre envers qui je dusse exercer la charité, depuis de longues années déjà, je mets en réserve pour toi la première obole de mes aumônes journalières; et comme beaucoup de petites mèches de veilleuses finissent par faire un cierge pascal, tu trouveras dans mes affaires une somme de deux mille ducats qui te sont dévolus par mon testament, déjà enregistré.

Mari-Cruz allait joindre les paroles aux larmes de consolation

(1) Ce sont de petits gâteaux en forme de bourrelet et faits de massepain.

qu'elle versait maintenant et exprimer toute sa reconnaissance à son bon maître, quand elle entendit la voix de Diegochu, qui s'annonçait du bas de l'escalier par son salut habituel : « Que la paix de Dieu soit sur cette maison ! »

— Qu'y a-t-il pour ton service, ami Diegochu ? — lui demanda joyeusement l'excellent curé.

— Qu'y aurait-il donc, *señor rector?* — lui répondit aussitôt le bon vieillard, — sinon que Dieu est juste et qu'il donne à chacun selon son mérite....., à preuve qu'il a donné la Cascabelera pour femme à Jatunandi et Jatunandi pour mari à la Cascabelera. La pénitence va toujours avec le péché !

— Que c'est donc vrai ce que tu dis là, ami Diegochu ! — s'écria le *señor rector*.

Et s'adressant à Mari-Cruz :

— Mari-Cruz, mon enfant, — ajouta-t-il, — puisque tout le monde est en train de s'amuser au *campo* d'Andueza, il est juste que nous nous amusions aussi à la maison. Ce soir, nous nous réunirons tous les trois autour d'un de ces bons plats de jambon aux tomates que tu réussis si bien, et nous célébrerons, Diegochu, toi et moi, la noce de Jatunandi et de la Cascabelera.

Mari-Cruz ne put s'empêcher de battre un entrechat et courut à la salle à manger mettre le couvert du curé et préparer le cruchon de Diegochu, pendant que le *señor rector* faisait goûter à ce dernier un excellent tabac à fumer qu'il avait reçu le matin même de Saint-Sébastien.

ANTONIO DE TRUEBA.

L'HISTOIRE VRAIE DU CONCILE DU VATICAN[1].

V.

L'Infaillibilité.

Nous sommes arrivés au terme de notre courte histoire du Concile du Vatican, et il ne nous reste plus qu'à étudier la définition de l'infaillibilité du Pontife Romain.

I. Transcrivons d'abord le texte du quatrième chapitre de la *Première Constitution sur l'Église de Jésus-Christ,* lequel contient l'infaillibilité du chef de l'Église; nous en déduirons ensuite le sens et la portée.

Du Magistère infaillible du Pontife Romain.

Ce Saint-Siége a toujours cru, l'usage permanent de l'Église le prouve, et les Conciles œcuméniques eux-mêmes, ceux-là surtout où l'Orient se réunissait à l'Occident dans l'union de la foi et de la charité, ont déclaré : que le pouvoir suprême du magistère est compris dans la primauté apostolique que le Pontife Romain possède sur l'Église universelle, en sa qualité de successeur de Pierre, prince des Apôtres. C'est ainsi que les Pères du quatrième concile de Constantinople, marchant sur les traces de leurs prédécesseurs, ont émis cette solennelle profession de foi : « Le salut est avant tout de » garder la règle de la vraie foi. Et comme la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, » disant : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église (2), ne peut être » vaine, elle a été vérifiée par les faits; car, dans le Siége apostolique, la religion » catholique a toujours été conservée immaculée et la sainte doctrine toujours ensei- » gnée. Désirant donc ne nous séparer en rien de sa foi et de sa doctrine, nous espé- » rons mériter d'être dans cette unique communion que prêche le Siége apostolique, » en qui se trouve l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne (3). » Avec l'approbation du second Concile de Lyon, les Grecs ont professé : « Que la Sainte-Église

(1) Voir *Revue Générale* : avril, p. 504; mai, p. 779; juin, p. 959; juillet, p. 74. Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que les divers articles publiés par nous avec l'autorisation spéciale de Son Éminence vont paraître en volume à la librairie Baltenweck, à Paris.

(2) St-Mathieu, XVI. 18.

(3) Formule de St-Hormisdas, Pape, proposée par Adrien II aux Pères du VIIIe Concile œcuménique (IVe de Constantinople), et souscrite par eux, en 869. Voir Labbé, *Les Conciles,* vol. V, pp. 583, 622.

« romaine possède la souveraine et pleine primauté et principauté sur l'Église catho-
« lique universelle, lesquelles elle reconnaît, en toute vérité et humilité, avoir
« reçues, avec la plénitude de la puissance, du Seigneur lui-même, dans la personne
« du bienheureux Pierre, prince ou chef des Apôtres, dont le Pontife Romain est le
« successeur : et, de même qu'elle est tenue plus que toutes les autres de défendre la
« vérité de la foi, de même, lorsque s'élèvent des questions relativement à la foi, ces
« questions doivent être définies par son jugement. » (1) Enfin, le Concile de Florence a défini : (2) « Que le Pontife Romain est le vrai Vicaire du Christ, la tête de toute
« l'Église, et le père et le docteur de tous les Chrétiens, et qu'à lui, dans la personne
« du bienheureux Pierre, a été remis, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, le plein pou-
« voir de paître, de conduire et de gouverner l'Église universelle. » (3)

Pour remplir ce devoir pastoral, Nos prédécesseurs ont toujours ardemment travaillé à propager la doctrine salutaire du Christ parmi tous les peuples de la terre, et ils ont veillé avec une égale sollicitude à la conserver pure et sans altération partout où elle a été reçue. C'est pourquoi les Évêques de tout l'univers, tantôt dispersés, tantôt assemblés en Synodes, suivant la longue coutume des églises (4) et la forme de l'antique règle (5), ont toujours eu soin de signaler à ce Siége apostolique les dangers qui se présentaient, surtout dans les choses de la foi, afin que les dommages portés à la foi trouvassent leur souverain remède là où la foi ne peut éprouver de défaillance (6).

De leur côté, les Pontifes Romains, selon que leur conseillait la condition des temps et des choses, tantôt en convoquant des Conciles œcuméniques, tantôt en consultant l'Église dispersée dans l'univers, tantôt par des Synodes particuliers, tantôt par d'autres moyens que la Providence leur fournissait, ont défini qu'il fallait tenir tout ce que, avec l'aide de Dieu, ils avaient reconnu conforme aux Saintes-Écritures et aux Traditions Apostoliques. Le Saint-Esprit n'a pas, en effet, été promis aux successeurs de Pierre, pour qu'ils publiassent, d'après ses révélations, une doctrine nouvelle, mais pour que, avec son assistance, ils gardassent saintement et exposassent fidèlement les révélations transmises par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. Tous les vénérables Pères ont effectivement embrassé, et les saints docteurs orthodoxes ont vénéré et suivi leur doctrine apostolique, sachant parfaitement que ce Siége de Pierre est toujours exempt de toute erreur, selon cette divine promesse du Seigneur Notre Sauveur, faite au prince de ses disciples : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille
« pas ; et toi, lorsque tu seras converti, confirme tes frères. » (7) Ce don de la vérité et de la foi, qui ne faillit pas, a donc été divinement accordé à Pierre et à ses successeurs dans cette chaire, afin qu'ils s'acquittassent de leur charge éminente pour le

---

(1) Actes du XIVe Concile œcuménique (IIe de Lyon), en 1274. Voir Labbé, vol. XIV, p. 512.

(2) Actes du XVIIe Concile œcuménique (de Florence), en 1438. Voir Labbé, vol. XVIII, p. 526.

(3) St-Jean, XXI. 15, 17.

(4) Lettre de St-Cyrille d'Alexandrie au Pape St-Célestin Ier en 422, vol. VI, part. II, p. 36. Paris, édition de 1638.

(5) Rescrit de St-Innocent Ier au Concile de Milève en 402. V. Labbé, vol. III, p. 47.

(6) Lettre de St-Bernard au Pape Innocent II en 1130. Lettre 191, vol. IV, p. 433. Paris, édition de 1742.

(7) St-Luc, XXII. 32. Voir aussi Actes du VIe Concile œcuménique, tenu en 680. Labbé, vol. VII, p. 659.

salut de tous; afin que le troupeau du Christ, éloigné par eux du pâturage empoisonné de l'erreur, fût nourri de la céleste doctrine; afin que, toute occasion de schisme étant enlevée, l'Église fût conservée tout entière dans l'unitié, et qu'appuyée sur son fondement elle se maintînt inébranlable contre les portes de l'enfer.

Or, puisque, à cette époque, on a besoin plus que jamais de la salutaire efficacité de la charge apostolique, et que l'on trouve tant d'hommes qui cherchent à rabaisser son autorité, Nous jugeons qu'il est tout à fait nécessaire d'affirmer solennellement la prérogative que le Fils unique de Dieu a daigné joindre au suprême office pastoral.

2. Tel est le texte de ce décret que l'on a attaqué avec tant d'acharnement, avant même qu'il eût une existence, et contre lequel s'escrimèrent tant de polémistes, aussitôt qu'il eût été introduit au Concile. Examinons-en avec calme la signification. Nous avons vu déjà que son titre primitif: *De Romani Pontificis Infallibilitate* (De l'Infaillibilité du Pontife Romain), fut changé en celui-ci : *De Romani Pontificis Infallibili Magisterio* (Du Magistère infaillible du Pontife Romain). Cette modification n'a pas été faite uniquement en vue d'une plus grande exactitude; elle a été adoptée afin que le titre lui-même du décret exclût à première vue la fiction d'une infaillibilité *personnelle*. Celle-ci, dans les termes où elle est imputée aux partisans de la définition, n'est ni plus ou moins qu'une fable. Le sens du titre est clairement expliqué par les premiers mots du décret. Le *magisterium*, office enseignant ou autorité doctrinale, est contenu dans la primauté. Le chef suprême est aussi le docteur suprême. La primauté implique en effet deux qualités : la plénitude de juridiction et une assistance spéciale dans l'exercice de cette juridiction. Or, qui dit juridiction comprend par là-même autorité enseignante. Transmettre, interpréter la loi, c'est enseigner. L'assistance du guide infaillible est attachée au magistère ou office enseignant, et ce magistère est compris dans la primauté. Par conséquent, l'infaillibilité fait partie de la primauté. Ce n'est pas une qualité inhérente à la personne ; mais c'est une assistance inséparable de la primauté. Il en résulte qu'elle n'est pas personnelle, mais officielle. Elle n'est personnelle qu'autant que la primauté réside dans un être humain, une personne. La primauté n'est pas exercée en commission, comme par exemple les fonctions des Lords de la Trésorerie ou des Lords de l'Amirauté. Elle n'est donc personnelle que dans ce seul sens que le successeur de Saint-Pierre est un homme et non une corporation d'hommes, qu'il est un et non un collége.

L'introduction affirme en outre que cette doctrine a toujours été

celle du Saint-Siége ; qu'elle a été confirmée par l'usage permanent de l'Église et des Conciles Œcuméniques, et spécialement par ceux où l'union de l'Orient et de l'Occident a été pour un moment réalisée.

Au quatrième Concile de Constantinople, qui est le huitième de l'Église, le Pape Adrien invita les Évêques orientaux à souscrire le Credo du Pape Hormisdas, dans lequel il est déclaré : que la promesse d'indéfectibilité faite à Pierre s'est accomplie par le fait de la religion catholique, maintenue exempte de toute erreur dans le Saint-Siége.

Au second Concile de Lyon, les Grecs confessèrent que la Sainte-Église romaine possède la plénitude de primauté et de principauté sur l'Église universelle, et qu'elle a reçu cette qualité de Notre-Seigneur lui-même, dans la personne de Pierre, le prince et le chef des Apôtres, dont le successeur est le Pontife Romain. La profession de foi établit ensuite que l'Église Romaine « est chargée, par-dessus toutes les autres Églises, de la défense de la vérité, et que, si des questions venaient à s'élever relativement à la foi, ces questions devraient être définies (c'est-à-dire définitivement déterminées, ou plutôt terminées) par son jugement. »

Le Concile de Florence est plus explicite encore, ainsi que nous avons eu l'occasion de le constater précédemment. Il convient de répéter les termes de son décret, parce qu'ils renferment une affirmation implicite de la doctrine de l'infaillibilité. Le Concile du Vatican n'a fait que définir, d'une manière explicite, ce que le Concile de Florence avait affirmé implicitement. Il résulte à l'évidence des actes du Concile de Trente, que ce Concile aurait défini l'infaillibilité du Pontife Romain, n'eussent été l'état de ce Concile et les dangers de son époque. Or, voici ce que dit le Concile de Florence, tenu en 1439 : « Le Pontife Romain est le véritable Vicaire de Jésus-Christ, le chef de l'Église universelle, et le père et le docteur de tous les Chrétiens ; et c'est à lui que Notre-Seigneur a remis, dans la personne du bienheureux Pierre, le plein pouvoir de paître, de conduire et de gouverner l'Église universelle. »

Le mot « paître » doit évidemment s'entendre dans le sens de nourrir de la parole, du Verbe de Dieu, qui est la nourriture de l'âme. Mais comment le Pontife Romain pourrait-il donner à l'Église universelle la pâture de vie, s'il n'est pas capable de distinguer entre ce qui est nourriture et ce qui est poison — si,

au lieu de pain, il risque d'offrir aux Chrétiens non-seulement une pierre, mais encore le virus du mensonge et de l'erreur? Le Concile de Florence, en employant ce terme, cite la parole que Notre-Seigneur Jésus-Christ adressa à Pierre : « Pais mes brebis »; et, lorsque ce Concile a déclaré que le successeur de Pierre est, en sa qualité de Vicaire de Notre-Seigneur, le docteur de tous les Chrétiens, il ne pouvait pas concevoir la pensée que ce docteur fût capable d'induire les Chrétiens en erreur, ni de les détourner de la vie pour les précipiter dans la mort.

3. C'est ici la place, puisque nous citons le décret de Florence, de rencontrer certaines objections insidieuses des adversaires du Concile du Vatican. Une des manœuvres des controversistes a été d'accuser les théologiens catholiques de tronquer le texte de ce décret, parce que, en le citant, ces théologiens en omettent communément les derniers mots. Ces derniers mots, les voici : «*Quemadmodum etiam in actis Conciliorum et sacris Canonibus continetur* » (littéralement : ainsi qu'il est contenu aussi dans les Actes des Conciles et dans les Canons sacrés). Il y a des écrivains anti-catholiques qui prétendent que la vraie leçon du décret de Florence porte : « *quemadmodum et* », locution qu'il faudrait traduire par : « de la manière que la chose est contenue dans les Actes des Conciles et dans les Canons sacrés ». Ils cherchent à prouver par là : d'abord, que l'autorité du Pontife Romain est l'œuvre des Conciles et des Canons de l'Église, et ensuite, que cette autorité est limitée par ceux-ci. Nous tenons à faire succinctement justice de ce système.

D'abord, en supposant même que la version exacte et véritable soit : « *de la manière que la chose est contenue* », elle serait loin de prouver le bien fondé de la thèse anti-catholique. Le décret déclare, en effet, que le plein pouvoir de paître et de gouverner a été donné à Pierre, et, dans la personne de Pierre, à ses successeurs, par Notre-Seigneur lui-même. Comment donc ce pouvoir aurait-il pu être accordé par des Conciles ou par des Canons? Non, ce pouvoir a été remis avant l'existence d'aucun Canon, avant la réunion du premier Concile. Le décret de Florence affirme que la délégation de ce pouvoir est d'institution divine et non ecclésiastique, et qu'elle a été donnée pleine et sans réserve par Notre-Seigneur lui-même. Comment donc des Conciles ou des Canons pourraient-ils y apporter des restrictions? Bien au contraire, c'est à ce pouvoir consacré par Son Divin Auteur et soutenu par Son assistance

perpétuelle qu'il appartient de poser des limites aux Conciles et aux Canons de l'Église.

Mais il est, au surplus, hors de doute que le « *quemadmodum et* » n'est qu'une corruption de « *quemadmodum etiam* », et que le sens de cette locution est : « ainsi qu'il est contenu aussi dans les actes des Conciles œcuméniques et les Canons sacrés ». En d'autres termes, les statuts universellement connus de l'Église Catholique prouvent, tant par les annales que par le témoignage de celle-ci, que le Pontife Romain est le Vicaire, le chef, le pasteur et le docteur de tous les Chrétiens, dans la plénitude du pouvoir qui lui a été remis, en la personne de Pierre, par N. Seigneur lui-même. Le membre de phrase final du décret de Florence est donc une corroboration de la déclaration de ce décret. L'histoire entière des Conciles et toute une série de Canons démontrent le fait à la dernière évidence. Mais voici une autre preuve de l'authenticité de notre leçon, et cette preuve est péremptoire. La bibliothèque du Vatican possède trois manuscrits du Concile de Florence. Dans chacun de ces trois exemplaires, chacun lira *etiam* et non pas *et*. L'un de ces manuscrits présente une abréviation de la préposition *etiam*, abréviation que l'on peut facilement confondre avec *et* ; mais les deux autres portent *etiam* en toutes lettres, de telle façon qu'il est de toute impossibilité de s'y méprendre. En outre, il existe, dans les archives du Vatican, un des originaux du décret d'Union. Ce document est écrit sur deux colonnes, le texte latin en regard du texte grec. Il est signé par Eugène IV et par l'Empereur Paléologue, et muni de bulles ou sceaux attachés au parchemin. Dans cette pièce aussi, *etiam* est écrit en toutes lettres. Finalement, Florence conserve le premier des quatre originaux revêtus des seings du Pape Eugène IV et de l'Empereur, ainsi que de ceux de tous les pères du Concile de Florence, avec les bulles en plomb et en or. Dans cet acte aussi, *etiam* figure en toutes lettres, et, de plus, le texte grec traduit ce mot par une préposition d'un sens identique. Il faut en conclure que, si cette fin de phrase est souvent omise par des écrivains catholiques, c'est qu'ils la regardent comme surabondante. Lorsque nous disons : « Au commencement, Dieu créa les cieux et la terre », quelle nécessité aurions-nous d'ajouter : « ainsi qu'il est contenu dans l'histoire du monde » ?

4. Le décret du Vatican rappelle ensuite les efforts faits par les Pontifes de tous les âges, pour la propagation de la foi parmi toutes

les nations de la terre, et pour la préservation de la pureté de la doctrine. Il énumère les différentes manières dont les Papes ont exercé leur magistère suprême de docteur de tous les Chrétiens. Il déclare que les Évêques, tantôt réunis en Synodes, tantôt seuls et séparément, suivant la coutume immémoriale des Églises de l'Unité catholique — car, suivant Tertullien, « ce que l'on trouve en tous lieux, n'est pas erreur, mais tradition » — ont fidèlement gardé la forme de l'ordre primitif, surtout dans les moments où quelque péril nouveau menaçait un dogme de la foi, en soumettant leurs causes et leurs controverses au Saint-Siége Apostolique. Ils agissaient de la sorte, afin que, comme dit St-Bernard, « les brèches de la foi fussent réparées par l'autorité entre les mains de laquelle la foi ne peut pas éprouver de défaillance ». Telles sont les paroles de St-Bernard. Elles n'ont rien qui puisse paraître nouveau à des Anglais; car elles sont à peu près les mêmes que celles de deux Archevêques de Cantorbéry. St-Thomas, dans une lettre à l'Évêque de Hereford, demande :

Qui donc révoque en doute que l'Église de Rome soit la tête de toutes les Églises et la fontaine de la vérité catholique? Qui donc ignore que les clefs du royaume des cieux ont été confiées à Pierre? L'édifice de l'Église universelle ne s'est-il pas élevé sur la foi et sur la doctrine de Pierre?

St-Anselme anticipe même sur le décret du Concile de Florence. Voici, en effet, ce qu'il écrit :

D'autant que la divine Providence a choisi Votre Sainteté pour commettre à votre garde la (conduite de la) vie et la foi des Chrétiens, ainsi que le gouvernement de l'Église, il est impossible de déférer à nul autre que vous rien de ce qui peut s'élever de contraire à la foi catholique dans l'Église, afin de le faire décider par son autorité.

Parfois les Pontifes ont procédé par voie de consultation, en recourant aux lumières des Évêques dispersés sur toute la surface du globe. Nous en avons vu un exemple récent à l'occasion de la définition de l'Immaculée-Conception et de la préparation du Concile du Vatican. Dans le premier cas, qui se rapporte à une matière de foi, chacun des Évêques de la Catholicité fut invité à envoyer par écrit, au Pape, son jugement sur les deux points suivants : — Primo. La doctrine de l'Immaculée-Conception est-elle définissable? — Secundo. Doit-elle être définie? — Dans le second cas, qui était une question d'opportunité ou de prudence, le Saint-Père se borna d'abord à consulter un certain nombre d'Évêques.

D'autres fois encore, continue le décret, les Pontifes ont ordonné à tous les pasteurs du monde entier de se réunir et de délibérer en Conciles œcuméniques. Parfois aussi, dit encore le décret, les Pontifes ont promulgué la foi par l'organe des Conciles d'Églises particulières ou de Provinces, comme par exemple, lorsque St-Innocent Ier confirma, au ve siècle, les décrets des Conciles de Milève et de Carthage sur le Péché Originel. Aucune autre définition ne fut faite de cette doctrine, jusqu'aux décrets du Concile de Trente, au XVIe siècle. De même, St-Gélase, de son autorité suprême, fixa, en 494, le nombre des Livres Canoniques. Le Canon de la Sainte-Écriture reposa sur cet acte pontifical, en l'absence de tout décret quelconque d'un Concile œcuménique, jusqu'à la définition faite par le Concile de Trente, en 1546.

5. L'introduction met ensuite, par anticipation, un terme à une foule de conceptions erronées sur la doctrine de l'infaillibilité. Il est difficile de croire que tous ceux qui ont écrit sur ce sujet aient réellement ajouté foi eux-mêmes à leurs assertions. Certains auteurs en ont parlé comme de « l'apothéose » du Pape (1). Il est possible que ceux-là aient oublié d'apprendre le grec. Quelques-uns ont osé dire que le Pape a été « déifié », c'est-à-dire fait Dieu. Probablement ils ne savaient pas ce qu'ils disaient. D'autres encore ont écrit que le décret a fait du Souverain-Pontife un Vice-Dieu. S'ils ont entendu par là *Dei* ou *Christi Vicarius*, de nombreuses générations de chrétiens l'ont dit avant eux, et, pour notre compte, nous n'y voyons aucun reproche; mais s'ils comprennent par cette expression un remplaçant de Dieu ou une idole, nous douterons charitablement de l'état de leurs facultés mentales, à moins qu'ils ne préfèrent nous permettre de sus-

(1) Notons que l'emploi du mot *déification*, dans cette controverse, ne vient pas d'une source chrétienne. Ce terme parut d'abord dans une correspondance de Berlin, publiée par un des principaux journaux anglais. Le correspondant, dont le nom ne fut du reste jamais un secret, a dû bien se réjouir de ce qu'il y avait de piquant et d'ironique à se servir d'un journal chrétien pour attaquer le vicaire du Nazaréen. Le mot, une fois lancé, a fait son chemin. Un des exemples les plus récents et les plus flagrants du succès qu'obtiennent souvent les choses qui le méritent le moins vient d'être fourni par le *Times*. Le 17 février 1877, on pouvait lire dans le journal de la Cité: « Le Concile du Vatican donc a été l'acte culminant, quoiqu'absolument incomplet, d'un drame laborieusement arrangé dans ses moindres détails, et qui a abouti à la déification de l'occupant du Siége de Rome. » Il est à craindre que l'écrivain qui émet cet aphorisme ne soit pas très-fort en latin; mais il serait bon que ses éditeurs connussent le ridicule dont ils se couvrent sur le continent en donnant l'hospitalité à des absurdités aussi malveillantes.

pecter, non sans justice, leur sincérité et leur bonne foi. Il s'en est trouvé aussi qui ont prétendu que déclarer le Pape infaillible, c'est l'investir des attributs de la Divinité. Les Juifs disaient avec vérité : « Qui peut pardonner les péchés si ce n'est Dieu seul ? » Et cependant, Notre-Seigneur souffla sur ses Apôtres et leur dit : « A quiconque vous pardonnerez les péchés, ils seront pardonnés ». Jésus-Christ a-t-il investi les Apôtres d'attributs divins? Si les adversaires de l'Église répondent affirmativement à cette question, ils accordent par là-même que l'infaillibilité, quoiqu'étant un attribut divin, a pu être déléguée à un homme. S'ils répondent négativement, nous les abandonnerons aux soins de leurs amis, anglicans ou grecs. Mais, si ces écrivains ne partagent la religion de personne, de quel droit affectent-ils tant de sollicitude pour les choses de la foi catholique? Une condition essentielle pour se faire écouter quand on parle de religion catholique, c'est d'être tout au moins chrétien ; pour parler plus justement, il est indispensable de croire au moins à l'infaillibilité de l'Église, avant de discuter sur l'infaillibilité de son chef. Une controverse de ce genre ressemble aux dissertations d'un déiste s'attaquant à l'inspiration de la Bible. Mais laissons-là toutes ces divagations, qui sont, à proprement parler, du ressort des théologiens de journaux, et occupons-nous plutôt des scrupules d'esprits sincères et chrétiens. Quelques personnes ont cru que, par le privilége de l'infaillibilité, on entend une qualité inhérente à la personne, et par laquelle, comme un être inspiré, le Pape peut en tout temps proclamer la vérité sur n'importe quel sujet. L'infaillibilité n'est pas une qualité inhérente à une personne, mais une assistance attachée à une charge, et son exercice propre n'est pas d'émettre des réponses comme pour satisfaire à un interrogatoire, non plus que de connaître ou de faire connaître de nouvelles vérités ou d'annoncer de nouvelles révélations. C'est une assistance du Saint-Esprit, par laquelle la foi de Pierre a été préservée de la défaillance, tant dans l'acte de la foi que dans l'objet de cette foi, et qui, par Pierre, est attachée à la primauté dont il était investi : de sorte que son successeur est, de la même manière que lui-même l'a été, garanti contre toute possibilité d'abandon des traditions de la foi confiée à sa garde. L'exercice de ce privilége ne consiste pas, par conséquent, dans le don de découvrir des vérités nouvelles, mais dans la conservation des anciennes. C'est une grâce de l'Esprit de Vérité par qui le Christianisme a été révélé, à l'aide de

laquelle le chef de l'Église est rendu apte à garder le dépôt de la révélation primitive et à la proclamer fidèlement dans tous les siècles. Tous les Chrétiens professent leur foi dans l'avénement et la présence de l'Esprit de Vérité et dans la promesse qu'Il habitera à jamais parmi nous. L'infaillibilité est le résultat de cette présence. L'Esprit de Vérité conserve éternellement sa propre révélation, non comme une théorie abstraite de doctrines incohérentes, mais comme un tout concret, par le témoignage visible et la voix perceptible de l'Église et de son chef.

Le Concile de Trente l'a déclaré, la foi est la doctrine que le Seigneur a proclamée par le Verbe de sa bouche, et que le Saint-Esprit a révélée aux Apôtres. Par conséquent, tout ce qui n'est pas contenu dans cette révélation, ne peut devenir matière de foi. Les Pères de Florence affirment, en outre, que cette révélation a été conservée par la succession constante de l'Église catholique (1).

Le ministère de l'Église consiste donc à déclarer ce qui est contenu dans cette révélation primitive, et l'infaillibilité est le résultat d'une divine assistance qui fait que ce qui a été divinement révélé est divinement conservé jusqu'à la consommation des temps. De deux choses l'une : ou le Christianisme est divinement conservé, ou il ne l'est pas. S'il est divinement conservé, nous possédons une certitude divine de la foi. S'il ne l'est pas, sa garde et sa certitude ne sont plus que comme toutes les autres choses humaines, et nous n'avons pas la certitude divine que ce que nous croyons a été divinement révélé. Telle est la conclusion à laquelle les hommes doivent aboutir en dernière analyse. Non, la définition de l'infaillibilité du chef de l'Église n'a qu'une seule signification, et cette signification, la voici : Dieu, qui a révélé Sa Vérité, a fondé Son Église pour la garde et la perpétuité de Sa Vérité ; Il a stipulé que Son Église ne défaillira jamais dans cette garde et qu'elle ne pourra jamais, dans ses déclarations de la vérité, commettre aucune erreur de nature à compromettre la perpétuité de la foi. L'Église visible est, parmi les hommes, le témoin suprême de la révélation primitive du Christianisme, tant par son témoignage historique que par son ministère sacré. Rejetez cette proposition et dites donc où se trouvera encore une certitude divine sur la terre! Mais revenons à notre sujet : le sens littéral du décret.

(1) Session IV.

6. L'introduction décrit d'abord l'infaillibilité: c'est, dit-elle, « *un charisma de foi et de vérité indéfectibles* ». Ces termes excluent de nouveau la notion d'une infaillibilité « personnelle ». Le mot de *charisma* n'exprime pas ici une *gratia gratum faciens*, selon la terminologie théologique, c'est-à-dire une grâce qui rend la *personne acceptable* aux yeux de Dieu, — mais bien une *gratia gratis data*, ou une grâce dont le bénéfice est pour *autrui*, comme une prophétie, le salut, la guérison et d'autres bienfaits semblables. Or, ces dons, on peut le voir par Balaam, Caïphe et Judas, ne furent jamais des grâces de sanctification ni des dons qui rendent impeccables ceux qui les possèdent. Ils ont été exercés par des hommes dont les péchés sont sans cesse publiés pour notre avertissement. Ceci exclut une autre fausse idée, si tant est que des esprits sincères aient jamais pu la concevoir, et qui consiste à prétendre que, si les Papes sont infaillibles, ils sont par là même impeccables; que s'ils ne peuvent pas se tromper en matière de foi, ils ne peuvent pas non plus pécher contre la morale; que si leur intelligence est guidée par la lumière divine, leur volonté doit nécessairement être conforme à la grâce de Dieu. Nous ne pouvons admettre qu'aucun homme de bonne foi ait jamais versé dans de pareilles confusions de principes. Être impeccable, c'est être confirmé dans la grâce sanctifiante qui fait les hommes acceptables devant Dieu. Le fait d'être illuminé ou garanti contre l'erreur doctrinale n'est pas incompatible avec le péché de Caïphe, qui était un prophète et qui crucifia le Rédempteur du monde. Le décret dit que ce *charisma* a été accordé par Dieu à Pierre et à ses successeurs, afin de leur assurer l'inerrance dans l'exercice de leur charge. Il ne dit pas même que c'est une assistance continuelle et toujours présente; il déclare seulement qu'elle n'est jamais absente de l'exercice de leur office suprême. Le décret enseigne en outre les fins pour lesquelles cette assistance est accordée, et qui sont: primo « à cette fin que le troupeau entier du Christ ne puisse jamais être égaré », et secundo « à cette fin que l'unité de l'Église soit toujours maintenue ». L'unité de foi engendre l'unité d'esprit, l'unité de cœur, l'unité de volonté. La vérité est au-dessus de l'unité, et celle-ci nécessite celle-là. Là où la vérité est divisée, l'unité est impossible. L'unité primant la vérité, l'unité au détriment de la vérité, n'est que déception. L'unité sans la vérité est indifférence ou incroyance. Mais la vérité dominant l'unité, c'est la loi, le principe et la sauvegarde de l'unité. L'unité de communion est l'effet de l'unité de foi.

Le décret établit aussi la raison de la définition, quand il dit: A cette époque où l'on a besoin plus que jamais de la salutaire efficacité de la charge apostolique, un grand nombre d'hommes cherchent à rabaisser son autorité et l'attaquent par leurs paroles. C'est pourquoi, parce qu'elle est une vérité divine et qu'elle a été contredite et niée, nous jugeons qu'il est tout à fait nécessaire d'affirmer solennellement la prérogative que le Divin Fondateur de l'Église a jugé bon de *joindre* au *suprême* office pastoral. Il est réellement incroyable qu'en présence de ces termes si clairs, il y ait des hommes qui osent imputer au Concile du Vatican la doctrine d'une infaillibilité *personnelle* ou d'une infaillibilité inhérente à la personne.

7. Jusqu'ici nous avons parlé de l'introduction du décret. Examinons maintenant la définition elle-même. La voici :

C'est pourquoi, Nous attachant fidèlement à la tradition qui remonte au commencement de la foi chrétienne, pour la gloire de Dieu, Notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens, le sacré Concile approuvant, Nous enseignons et définissons que c'est un dogme divinement révélé, savoir : Que le Pontife Romain, lorsqu'il parle *ex cathedrâ*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et de docteur de tous les Chrétiens, en vertu de la suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être crue par l'Église universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue en définissant la doctrine touchant la foi et les mœurs; et, par conséquent, que de telles définitions du Pontife Romain sont irréformables d'elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Église

La définition enseigne donc que la doctrine de l'infaillibilité du successeur de Pierre est une tradition qui remonte à l'origine de la foi chrétienne ; et elle déclare ensuite que cette doctrine fait partie de la révélation divine. Veuillez remarquer que la définition ne s'appuie sur aucune inspiration, ni sur la conscience ou la conviction d'aucune personne, pas même du chef de l'Église. Elle affirme une doctrine donnée, comme étant une tradition qui remonte au commencement, et qui est par conséquent révélée. Mais, objecterat-on peut-être, comment le sait-on? Qui donc peut dire ce que c'est qu'une tradition qui remonte à l'origine du Christianisme? Certes, il n'est pas d'individu ni de collection d'individus qui soit capable de nous le dire. Nul particulier ne saurait recueillir le témoignage de l'Église chrétienne. Mais ce dont personne dans le monde n'est capable, l'Église le peut et elle le fait ; car elle con-

naît son propre témoignage et sa propre tradition. Elle sait son présent et son passé, d'une science aussi certaine et aussi vivace que chacun de nous perçoit sa propre identité individuelle. Personne en dehors de nous ne nous connaît comme nous nous connaissons nous-mêmes dans le for intérieur. St-Paul fait cette question : « Qui est-ce des hommes qui sache les choses de l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui? » Ceci est un fait simplement naturel et de sens commun. Essayer, à l'aide de dissertations, de nous faire sortir de cette croyance sur notre identité personnelle, serait, de la part de l'adversaire assez insensé pour l'entreprendre, se signaler lui-même à la Commission des aliénistes. Comment se fait-il donc qu'il se trouve des hommes pour tenter de tenir tête à l'Église catholique, sur la question de ses traditions directes, qui sont consignées dans sa conscience vivante? Il y a plus, ce n'est pas sur cette raison purement naturelle que s'appuie la définition : elle repose sur la foi en la promesse faite par le Divin Fondateur de l'Église, quand Notre Sauveur a dit à son chef, que jamais ce chef ne pourra errer en déclarant ce qui est tradition divine et ce qui, dans celle-ci, est divine révélation. Aussi St-Paul, après avoir posé la question que nous citions tout à l'heure : « Qui est-ce des hommes qui sache les choses de l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui? » ajoute : « De même aussi, nul n'a connu les choses de Dieu, sinon l'esprit de Dieu. » C'est grâce à une promesse divine et à une assistance divine que l'Église ne s'écarte jamais de la vérité révélée. Cette promesse a été faite à Pierre, non pour l'amour de Pierre seul, mais dans l'intérêt de ses frères ; et cette promesse a été donnée, en la personne de Pierre, à tous ses successeurs dans le gouvernement de l'Eglise, dans l'intérêt des successeurs des Apôtres et de l'Eglise universelle, dont le Pontife Romain est le pasteur et le docteur suprême.

Renouvelons ici deux remarques. Le Concile du Vatican cite expressément le décret du Concile de Florence, et, de même que les Conciles antérieurs avaient successivement développé les actes qui existaient en germe avant eux, en exprimant par des termes explicites la vérité implicite, de même aussi la définition qui nous occupe n'a fait que proclamer une doctrine précédemment reconnue. Elle fixe et elle explique le sens des paroles par lesquelles le Concile de Florence affirme que le Pontife Romain est « le pasteur et le docteur de tous les Chrétiens. » La définition établit que le Pontife Romain a cette qualité, lorsqu'il parle *ex cathedrà*, et il parle *ex*

cathedrà, chaque fois qu'il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être crue par l'Eglise universelle. C'est la première fois que l'expression *ex cathedrà* a été insérée dans un décret du Concile œcuménique, quoiqu'elle fût depuis longtemps en usage dans les écoles théologiques. Sa signification est simple; on peut la traduire littéralement. « Les Scribes et les Pharisiens étaient assis sur le *siége* de Moïse », *in cathedrà Moysis:* ils parlaient en son lieu et place et avec son autorité. La *cathedrà Petri* est la place et l'autorité de Pierre; mais la place et l'autorité comprennent la charge. Tous les autres actes du chef de l'Eglise, en dehors de son office, sont personnels, et la promesse n'est pas attachée à ceux-ci. Par conséquent, tous les actes du Pontife, comme particulier, comme théologien privé, comme évêque local ou comme souverain d'État, et autres semblables, sont exclus du privilége. Ce ne sont pas là des actes de primauté (1). La primauté s'exerce, lorsque l'enseignement de l'Eglise universelle est son motif et sa fin, et même dans ce cas, elle ne s'exerce que lorsqu'il s'agit d'une doctrine relative à la foi ou aux mœurs. C'est uniquement pour des actes de ce genre que s'accomplit la promesse faite à Pierre, et qu'une assistance divine guide le chef de l'Église et le préserve de l'erreur. La définition déclare qu'alors il possède l'infaillibilité dont Notre Sauveur a daigné douer Son Église.

8. Rappelons-le à ce propos, tous les catholiques croient que l'Église est infaillible en matière de foi et de mœurs— c'est-à-dire que l'Église est si divinement gardée, que jamais elle ne s'écarte de la tradition divine de la vérité révélée. Ceci, chaque catholique le croit. Quiconque le nie n'est pas un catholique ; quiconque en doute, cesse d'être catholique. Mais cette doctrine n'a jamais été définie. Elle n'a pas en effet besoin de définition; car aucune définition ne pourrait en augmenter la certitude ni lui procurer une acceptation plus universelle. Pourquoi donc a-t-il fallu définir l'infaillibilité du chef de l'Église? Uniquement parce qu'elle avait été niée par quelques-uns : afin d'empêcher qu'elle fût niée par un plus grand nombre encore, à cause de l'impunité garantie en apparence à la négation, la définition l'a mise à l'abri de toute possibilité de doute. Si vous niez la doctrine aujourd'hui, vous n'êtes plus catholique. Ceux qui la révoquaient en doute auparavant versaient dans une erreur tout au moins proche de l'hérésie ; mais

(1) The Centenary of St-Peter and the OEcumenical Council, p. 59. (Longmans.) — Petri Privilegium, P. III, 103.

ceux qui en doutent aujourd'hui ne peuvent pas être absous de leur résistance formelle à l'autorité divine de l'Église. Tel est le sens de ces paroles qui terminent le décret : « Que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la témérité de contredire notre présente définition, qu'il soit anathème ! »

9. Dans cette définition, il est explicitement proclamé que le chef de l'Église est infaillible, et il est présupposé que l'Église elle-même est infaillible.

Le décret déclare que cette infaillibilité embrasse toutes les matières de foi et de morale ; mais il ne définit pas les limites de la foi et de la morale. Il proclame que les actes *ex cathedrà* du chef de l'Église sont infaillibles. Il se peut donc qu'il se présente des cas qui laissent des doutes sur la question de savoir si tel ou tel acte est *ex cathedrà* ou non. Dans ces cas douteux, personne n'a le droit de décider, si ce n'est le chef de l'Église. *Cujus est condere, ejus est interpretari.* Le législateur seul est interprète de la loi. C'est pour ce motif que Pie IV, par une bulle publiée après le Concile de Trente : premièrement, se réserva l'interprétation des décrets du Concile; deuxièmement, interdit à toutes personnes privées de chercher à en déterminer le sens; et en troisième lieu, excommunia quiconque tenterait d'en appeler du Concile de Trente à un Concile général futur. Ainsi, s'il devait naître un jour quelque doute sur la question de savoir si tel acte est ou n'est pas un acte *ex cathedrà*, personne n'aurait lieu de se laisser effrayer par ceux qui, soit pour faire montre de leur science ou pour alarmer les gens simples, prétendent qu'il y a trente théories sur le point de savoir si tel ou tel acte est *ex cathedrà* ou non. La réponse est aisée. Il suffit de l'adresser à l'auteur de l'acte lui-même. La moitié des controverses avec tous les blâmes présomptueux qu'elles déversent sur le Concile du Vatican, mourraient d'inanition, si l'on suivait la voie facile que nous venons d'indiquer.

10. Notre récit doit absolument s'étendre à deux points encore. Ils sont en effet trop importants l'un et l'autre pour que nous les passions sous silence.

A la fin de la définition, il est établi que les déclarations doctrinales du Pontife sont infaillibles en elles-mêmes et par *elles-mêmes*, et non en vertu du consentement de l'Église. Cela veut dire : qu'elles sont infaillibles en vertu de la divine assistance, et non par le fait de l'assentiment ou de l'acceptation de l'Église, à qui elles sont adressées; ou bien, pour parler plus simplement

encore, le docteur n'est pas infaillible, parce que ses disciples croient à son enseignement. Ceux-ci ont foi en la vérité de sa doctrine, parce qu'ils croient que le docteur est infaillible. La raison de ces termes est évidente. Ils ont pour but de décider entre des doctrines que force nous est d'appeler ici par des noms qui ont perdu leur signification, depuis que les choses qu'elles désignent ont cessé d'exister : les doctrines ultramontaines et les doctrines gallicanes. Le passage du décret, auquel nous faisons allusion, est emprunté textuellement aux Quatre Articles de 1682.

Un moment de réflexion justifiera la définition.

Si la certitude doctrinale dépend de l'assentiment de celui à qui s'adresse l'enseignement, que devient l'autorité enseignante?

S'il faut que le consentement de l'Église universelle, qui est l'universalité des fidèles, soit obtenu pour qu'une doctrine devienne certaine, comment devra-t-on procéder? Et puis, faudra-t-il recueillir les suffrages de l'Épiscopat seulement, ou bien celui des prêtres, ou celui des théologiens, ou celui des fidèles, ou ceux de tous à la fois? Quel âge donnera voix au chapitre? Du moment que l'on admet que l'*ecclesia discens* doit confirmer l'*ecclesia docens*, il nous semble qu'aucun membre ne peut être exclu de l'exercice de ce droit. Et dès lors, le suffrage des hommes ne suffirait même pas; il ne serait que juste de consulter les femmes aussi. Mais ce ne serait pas assez : tous ceux qui ont atteint l'âge de raison pourraient à bon droit réclamer pour eux le bénéfice de ce suffrage universel. Cependant, de même que l'on a proposé pour condition à l'électorat politique, la qualité de lettré « sachant lire et écrire », on pourrait peut-être exiger de la part de ceux des membres de l'Église universelle qui prétendent être consultés, la connaissance de leur catéchisme. Et si le consentement de l'Église était nécessaire, il faudrait au moins attendre qu'il ait pu s'exprimer. Combien de temps? Qui donc fixerait les jours, les semaines, les mois, les années, et qu'arriverait-il si, après tout, il ne se formait ni unanimité arithmétique ni unanimité morale? Et, en attendant, dans quel état seront les doctrines définies? Seront-elles de foi, ne seront-elles pas de foi? Quelqu'un sera-t-il obligé d'y croire ou personne n'aura-t-il cette obligation? Seront-elles des moyens de salut ou non? Peut-on imaginer une voie plus sûre pour rendre toute doctrine pour le moins douteuse, sinon odieuse à tout homme raisonnable? Les questions ouvertes sont suffisamment pernicieuses; mais des questions suspendues sont bien pires encore.

Le second point à noter est ce fait-ci : le *schema* sur le Pontife Romain a primitivement formé le dixième et le onzième chapitre du *schema* sur l'Église de Jésus-Christ. Ces chapitres ont été ensuite, comme nous l'avons vu, extraits du *schema* général sur l'Église, pour devenir, après adjonction du chapitre sur l'infaillibilité, un *schema* spécial. Il fut décidé, en outre, que le *schema* relatif au Pontife Romain serait soumis aux délibérations du Concile avant l'autre. On demandera peut-être pour quel motif cette modification a été apportée à l'ordre du jour primitif. A ce propos, nous rappellerons au lecteur une décision analogue qui fut prise à l'égard du premier *schema* sur la Foi Catholique. Ce projet a en effet été écarté et scindé, c'est-à-dire, que de dix-huit chapitres qu'il avait d'abord, quatre seulement furent détachés et convertis en un *schema* à part. On avait estimé que la prolixité et l'étendue du *schema* original ne permettaient pas d'espérer de le voir discuter, à moins que tous les autres objets ne lui laissassent le champ libre. Dans cette conviction, on choisit pour les traiter immédiatement les matières qui n'avaient jamais été définies précédemment, ainsi que les vérités qui, précisément parce qu'elles sont spécialement niées de nos jours, n'en sont que plus nécessaires, à notre époque, au fondement même de la foi. Nous nous sommes déjà occupés de ce point dans notre dernier chapitre. Il n'était guère possible de différer, sans danger grave, la solution de ces diverses questions. On en déclara donc l'urgence et on leur donna la priorité sur d'autres objets moins pressants. Par exemple, les doctrines de la chute de l'homme, du péché originel, de la grâce, de l'incarnation, de la Très-Sainte Trinité, ont toutes été définies; mais la religion naturelle, la révélation, la foi, les rapports de la foi avec la raison, n'ont jamais fait l'objet d'une définition : et cependant ces vérités sont celles auxquelles se sont cramponnés le Gnosticisme, l'Illuminisme et une foule d'aberrations intellectuelles du XIXe siècle.

Aussi fut-il très-sagement décidé que l'on irait au plus pressé et qu'on terminerait cette œuvre sans perte de temps, tout en observant pourtant la plus grande prudence.

II. La même observation s'applique au premier *schema* relatif à l'Église de Jésus-Christ. Ce projet était conçu dans un style diffus et présentait une grande diversité d'objets. Il contenait quinze chapitres. La plupart des matières qu'il proposait avaient déjà été implicitement définies. Les points principaux de ce

schema, comme par exemple l'infaillibilité de l'Église, n'ont jamais été niés ni même révoqué un doute par aucun catholique.

Quant au Pontife Romain, les discussions sur le troisième et le quatrième chapitre, le nombre des orateurs, la multitude des amendements auxquels ces chapitres ont donné lieu, montreront quelle a été l'anxiété mentale des pasteurs de l'Église. Certes, il était prudent dès lors de décider que l'on définirait d'abord les vérités qui avaient été niées, que l'on proclamerait les articles de foi qui avaient été contredits, et que l'on mettrait un terme aux controverses, avant d'aborder les matières sur lesquelles tous les hommes sont d'accord.

Au surplus, traiter, pendant le temps qui restait encore au Concile, l'ensemble de ce *schema* de quinze, ou plutôt de seize chapitres dans la forme qu'il reçut ultérieurement, était chose impossible. On avait prévu que les chaleurs de l'été couperaient court aux travaux du Concile, avant le mois d'août. Nous l'avons déjà dit, un grand nombre de Pères était malade; beaucoup d'autres ne pouvaient qu'au prix des plus grands efforts, s'astreindre aux fatigues des sessions. Les rumeurs d'une guerre imminente devenaient de jour en jour plus distinctes et plus menaçantes. On décida donc, sur la proposition d'un grand nombre d'évêques, nombre qui aurait pu être doublé sans grande peine, de soumettre immédiatement aux délibérations des Pères du Concile le sujet à l'aide duquel l'Église avait été inquiétée pendant des siècles. Vous n'avez pas perdu de vue à quel point ce sujet avait absorbé l'esprit de l'Épiscopat depuis le Centenaire de Saint-Pierre. Or, à dater de l'ouverture du Concile, il était devenu l'objet d'une contention ouverte, légitime et honorable de la part de ce que l'on a appelé improprement les deux partis de l'assemblée. Évidemment, le sujet de l'infaillibilité était sans cesse à l'horizon. Chaque discussion était en quelque sorte dominée par son ombre; le temps se gaspillait; les débats se prolongeaient contre toute nécessité et toute raison. Un malaise secret, mais général, pareil à celui qui parfois envahit les assemblées législatives où chaque esprit est tendu vers un même objet espéré par ceux-ci, redouté par ceux-là, que personne n'ose prendre sur lui d'exprimer d'abord, mais dont tout le monde est visiblement préoccupé, cette anxiété étrange tenait les deux côtés du Concile dans un état de suspicion mutuelle et d'inutile antagonisme. Dans l'intérêt de la vérité, de

la paix, de la charité, il fallait que la question fût livrée au grand jour de la publicité, et il fut résolu de cribler, de bluter la mouture jusqu'au son. Si ceux qui croyaient la définition inopportune parvenaient à justifier leur opinion, celle-ci ne manquerait pas d'être adoptée; mais si le conseil opposé venait à prévaloir, il était à espérer qu'il rallierait la majorité numérique et morale. En tout état de cause, le seul moyen de peser, de cribler, d'examiner, de décider, était la discussion franche, ouverte et réfléchie des raisons pour et contre engagées dans ce grand débat.

Mais il est une autre considération d'une portée majeure, qui contribua à faire adopter l'urgence de cette discussion. Sept cents évêques de l'Église catholique étaient réunis à l'ouverture du Concile ; 667 avaient pris part au vote, dans la seconde session publique ; leur nombre avait été quelque peu réduit par suite de décès et de congés ; toutefois plus de la moitié de l'Épiscopat était encore à Rome. Si le sujet de la primauté et de l'infaillibilité du Pontife Romain devait finalement être soumis aux délibérations du Concile, il fallait absolument qu'il fût introduit dans un moment où l'assemblée se trouvait en nombre imposant. Jamais aucun Concile précédent n'avait réuni une représentation aussi considérable d'évêques, et il n'était pas certain qu'un Concile futur parviendrait jamais à attirer pareille multitude de pères. Il était dès lors nécessaire d'empêcher que la discussion ne parût s'ouvrir par surprise et dans un moment où les membres du Concile seraient moins nombreux. Or, c'est précisément pour cet autre motif particulier que l'on préféra commencer les débats, pendant que l'assemblée était encore dans toute sa force numérique. Si la discussion avait été différée jusqu'à une date telle que le nombre des pères fût moins élevé, les historiens anti-catholiques auraient pu dire : les évêques n'ont pas osé affronter le débat tant que le Concile était en nombre ; — ils ont attendu jusqu'à ce que l'assemblée eût dépéri au point de ne plus compter qu'une quantité de membres faciles à manier, à convertir à l'aide de manœuvres et à réduire, par l'intimidation, à une soumission servile, pour venir ensuite, par un coup de main, imposer au Concile le dogme de l'infaillibilité papale. Mais on suivit la voie la plus large et la plus virile. Il fut résolu que les débats auraient lieu sans désemparer, et, l'événement l'a bien démontré, ils n'ont pas été abordés un seul jour trop tôt. Ce n'est que grâce aux labeurs les plus assidus, — chacun des pères du Concile en a senti le poids énorme, doublé encore pour les

membres de la Commission de la Foi, qui se réunissait après chacune de ces Congrégations si fertiles en amendements nouveaux, — ce n'est qu'au prix des plus accablantes fatigues que la Constitution sur le Pontife Romain a pu être complétée. Sa confirmation et sa promulgation ont eu lieu vingt-quatre heures avant la déclaration de la guerre franco-allemande.

12. Parvenus aux dernières pages de cet exposé des travaux du Concile du Vatican, il n'est peut-être pas sans intérêt d'y ajouter quelques mots sur les conséquences que ce Concile a réellement eues ainsi que sur celles que l'on supposait devoir s'ensuivre.

Sept années se sont écoulées depuis le 18 juillet 1870. Certains effets du Concile sont déjà manifestes; d'autres n'existent encore qu'à l'état d'hypothèses.

Passons d'abord en revue quelques-unes des conséquences supposées que l'école du « *Post hoc propter hoc* » se plaît à représenter comme des effets du Concile du Vatican. Ainsi, par exemple, une véritable avalanche d'articles de journaux et, récemment encore, une laborieuse élucubration d'un écrivain allemand nous ont raconté que la guerre entre la France et la Prusse a eu pour cause le Concile du Vatican. Si nous ne savions pas que les bancs de sable de Goodwin sont formés par le clocher de Tenterden (1), la hardiesse avec laquelle on avance de pareilles choses nous paraîtrait pour le moins improbable, pour ne pas dire incroyable. Mais il n'est personne qui, ayant observé l'attitude de la France et de la Prusse pendant des années, éprouvât le moindre besoin du Concile du Vatican, pour expliquer les causes de ce lamentable conflit. Une seule chose étonne : c'est qu'il n'ait pas éclaté plus tôt. Rendre des « ultramontains » ou des « jésuites » responsables des origines de la rivalité de ces deux puissances, c'est là une insanité par trop absurde et qui doit sauter aux yeux de quiconque réfléchit que le premier des effets de la déclaration de guerre devait nécessairement être le retrait des troupes françaises des États-Pontificaux, retrait qui devait tout aussi nécessairement avoir pour suite la prise instantanée de Rome par les armées italiennes. On regarde généralement les « ultramontains » et les « jésuites » comme des gens qui voient clair et de loin, quand il s'agit des choses

(1) Dicton populaire anglais, qui répond au dicton latin « *post hoc propter hoc* ». Les bancs de sable de Goodwin ont été formés, vers l'an 1200, par une invasion de la mer sur la côte de Kent, et l'église votive de Tenterden (Kent) date du siècle suivant. (N. du T.)

de ce monde, et l'on veut même leur en faire un reproche. Eh bien, franchement, si avec tous leurs yeux large ouverts ils ont été incapables de prévoir ces conséquences-là, c'est une injustice que de leur accorder quelque bon sens. La France et l'Allemagne ont pris les armes, parce que des animosités qui remontent à plusieurs générations, parce que le souvenir cuisant de torts endurés et infligés, parce qu'une rivalité aussi jalouse qu'héréditaire, parce que les convoitises réciproques, le désir commun à toutes deux d'annexions territoriales avaient poussé, chez l'une comme chez l'autre, l'esprit de la guerre jusqu'à son paroxisme. Point n'était besoin d'un Concile du Vatican pour mettre les deux adversaires en présence, puisqu'aucun pouvoir sur terre n'aurait pu empêcher leur meurtrière collision. Mais il y a des savants qui aiment à parodier l'histoire, et c'est ainsi que ces tristes événements sont devenus la Némésis de l'orgueil papal (1). L'histoire des Papes n'aurait, à ce compte, été autre chose qu'une longue Némésis ; car nul, à aucune époque, n'a souffert autant et si souvent qu'eux. Ah, c'est que leur histoire remonte à un événement divin qui a fait à jamais à l'Église et à son chef une loi de souffrir pour la vérité et la justice!

13. On ne peut nier cependant que, depuis le Concile du Vatican, il ne se soit fait une levée de boucliers presqu'universelle contre l'Église catholique. Commencé par le parti libéral en Allemagne, ce soulèvement s'étendit d'abord aux libéraux de Berne et de Genève, pour se communiquer ensuite aux partis libéraux de Belgique, d'Espagne, de France, d'Italie et de Brésil, et entraîner en Angleterre quelques personnages qui se disent libéraux. On s'applique à démontrer aux catholiques qu'ils sont dénationalisés, qu'ils ne peuvent être des citoyens loyaux qu'aux dépens de leur religion, que leur fidélité est divisée et qu'ils dépendent d'un chef étranger. Tout ceci, ce sont les libéraux qui le disent, et c'est au parti libéral moderne que sont dues les lois Falck, les condamnations à l'amende, l'emprisonnement, la dépo-

(1) Voici ce qu'on peut lire dans Geeffken, *Church and State*, vol. II, p. 334 : « L'année même qui fut témoin de la chute du Césarisme, suite immédiate du plébiscite, vit aussi la Némésis atteindre l'orgueil spirituel du Pontife, en ce moment-là même exalté jusqu'au faîte du pinacle, et montrer à celui qui s'arrogeait une *nature divine* que Dieu est un Dieu jaloux qui ne souffre pas qu'aucun autre usurpe les honneurs dûs à Lui seul. » — Le docte auteur sait-il ce qu'est une *nature divine*, ou bien croit-il que le Concile du Vatican a déclaré que Pie IX est *incréé* ?

sition, l'exil des évêques d'Allemagne, de Suisse et de l'Amérique méridionale. C'est à son gouvernement libéral que l'Italie doit actuellement sa fameuse loi contre les abus ecclésiastiques, une traduction italienne des lois Falck. N'a-t-on pas rapporté que Herr Lasker aurait dit qu'il est le dernier libéral qui reste à Berlin? Le Concile du Vatican semble avoir jeté au parti libéral un sort pareil aux enchantements de Circée. Ils ont dépouillé leur ancienne nature pour prendre la place des persécuteurs. La *Chiesa libera nello Stato libero* a besoin, les libéraux le prétendent, d'un supplément dans le *Codice Penale*. Le libéralisme moderne, mais c'est le césarisme de l'État. Le libéralisme a l'air de croire que « tous les pouvoirs du ciel et de la terre » ont été donnés à lui seul, que l'État a le droit de fixer les limites de sa propre juridiction et de mesurer celle de l'Église. Tout péché, tout blasphème contre Dieu est pardonné aux hommes. Il n'est plus qu'un seul péché sans rémission : quiconque ose prononcer un seul mot contre l'omnipotence de l'État est un homme déloyal, un mauvais citoyen et n'obtiendra jamais son pardon. On nous a dit, à la Chambre italienne, que la *Loi contre les abus du clergé* a été provoquée par le Concile du Vatican. Et sans désemparer, l'auteur du projet de loi, qui venait de soutenir cette énormité, et, après lui, les membres de la commission, ont affirmé que les mêmes dispositions répressives existaient déjà dans le Code pénal de Sardaigne, avant la convocation du Concile du Vatican.

Quo teneam vultus mutantem Protea nodo?

M. Gambetta ne faisait-il pas l'autre jour l'oraison funèbre des libertés gallicanes? Il soutenait à la Chambre des Députés de Versailles que l'Église nationale de France n'existe plus — que le Concile du Vatican l'a dénationalisée. Ces Messieurs, qui accueillent le nom du Rédempteur du monde avec des rugissements ou des éclats de rire, ont une perception théologique tellement délicate, que leur orthodoxie se scandalise des actes du Concile du Vatican. S'il est permis d'appeler les choses par leur nom, tout cela est de l'hypocrisie. Il n'y a pas de doute, le Concile du Vatican a si bien resserré les mailles de l'armure de l'Église catholique que, sur le continent, la révolution antichrétienne sent enfin la force du grand pouvoir moral qui main-

tient l'ordre du monde. De là viennent, non des larmes, mais des emportements de fous-furieux.

14. Une autre conséquence supposée du Concile du Vatican a été ce qu'on appelle le « Schisme Vieux-Catholique ». Il faut l'avouer en toute justice, l'opposition des gouvernements et des partis politiques n'a pas été spontanée ici et elle ne s'est pas produite sans instigation. Nous avons montré avec quelle persévérance on a su travailler les craintes des hommes d'état et des cabinets, et nous connaissons l'ubiquité, la subtilité avec lesquelles s'est déployée l'activité de la révolution internationale. Mais il y avait une autre cause évidente, palpable. En Allemagne, le schisme « Vieux-Catholique » a fait appel au pouvoir civil, et le pouvoir civil s'est empressé de le reconnaître et de payer grassement ses ministres. Ce mouvement semblait promettre la fondation d'une Église nationale allemande, représentant l'esprit de la nation et dégagée de toute dépendance envers « l'homme hors d'Allemagne », comme s'exprime M. le Dr Friedberg. Mais le schisme « Vieux-Catholique » n'a pas plus été la conséquence du Concile du Vatican, que l'Arianisme n'a été la conséquence du Concile de Nicée. Certes, les définitions du Concile furent l'occasion choisie pour se séparer de l'unité de l'Église, par un groupe très-restreint de professeurs et d'autres personnages, dont les antécédents nous avaient, depuis des années, préparés à cette désertion décisive. L'étrange amalgame qui se forma à Augsbourg, à Bonn et à Cologne, à l'aide d'éléments rationalistes, protestants, orientaux et jansénistes, n'a pas été la conséquence du Concile du Vatican. Chacune des sectes représentées à ces conciliabules avait été, pendant des générations ou pendant des siècles, en séparation et en antagonisme avec l'Église catholique. Il n'est pas impossible après tout que le Concile du Vatican ait fait naître un sentiment plus aigu de la cause de cette séparation, et c'est de cette circonstance qu'une poignée de catholiques, de l'espèce de ceux qui composèrent *Janus* et *Quirinus*, profita pour se donner l'apparence du nombre. Il n'y a pas jusqu'à Pomponio Leto qui ne fût trop avisé pour paraître à ces cénacles.

Avant, pendant et après le Concile, toute l'Europe retentit de formidables prophéties de schismes à venir, les unes faites sur le ton de l'anxiété, les autres sur le ton de la menace. Ceux qui se montrèrent le plus fermes dans leurs efforts pour hâter la définition de l'infaillibilité, ne furent pas ceux qui eurent le moins

conscience du péril. Ils avaient présent à la mémoire ce fait que, après le Concile de Nicée, quatre-vingts Évêques se séparèrent de l'unité de la foi et entraînèrent des multitudes derrière eux. Néanmoins, les Pères de Nicée ne voulurent ni déserter ni compromettre la vérité, et ils se gardèrent de penser qu'il était inopportun de la proclamer. N'a-t-on pas reproché à St-Athanase de diviser la Chrétienté pour un iota! Mais ce iota a, avec l'aide de Dieu, sauvé la foi de la Très-Sainte-Trinité. La foi du monde chrétien repose aujourd'hui encore sur la définition de Nicée.

De même, après le Concile d'Éphèse, trente Évêques suivirent l'hérésie nestorienne. Les Pères de ce Concile avaient prévu le danger; mais ils savaient aussi qu'il n'est pas de danger comparable à celui de trahir la vérité. Aussi définirent-ils la doctrine de foi sur l'unité de la Personne en deux natures, et c'est sur cette définition que la doctrine de l'Incarnation s'est maintenue immuable jusqu'à ce jour.

Après le Concile de Chalcédoine, les Monophysites se séparèrent de l'unité catholique.

Est-il un homme raisonnable qui oserait dire que les hérésies arienne, nestorienne et monophysite ont été la conséquence des Conciles de Nicée, d'Éphèse et de Chalcédoine!

Enfin, plus récemment encore, au Concile de Trente, les raisons de prudence humaine et les sollicitations de la charité naturelle ont dû être bien puissantes chez tous ceux qui cherchaient à l'emporter par la conciliation. Des nations entières se trouvaient au bord de l'hérésie. Mais un Concile œcuménique n'est pas comme les législatures de ce monde. Un Concile ne peut ni supprimer, ni adoucir, ni changer, ni retenir la vérité, en vertu de calculs d'opportunité ou en vue des conséquences. La nécessité est sa loi. Telle il a reçu la vérité, telle il doit la proclamer. Toute déviation de la vérité serait de l'apostasie; garder le silence, lorsque la vérité est niée, serait de la trahison. C'est là ce que, paraît-il, Honorius a fait — et voilà ce dont certaines gens auraient voulu que Pie IX se rendît coupable. Non, la vérité n'est pas à nous: la vérité est à Dieu. Nous n'avons aucune juridiction ni contre elle ni sur elle. Notre seul office envers la vérité est de la garder et de la proclamer. « Ce que l'on vous dit à l'oreille, prêchez-le sur le haut des maisons ». C'est pour obéir à ce précepte que le Concile de Trente a défini chacune des doctrines qui, depuis l'an 1517, avaient été malheureusement niées ou

faussées dans la controverse, et qu'il rangea tous ses décrets en face de la ligne entière des aberrations luthériennes. Nous le demandons maintenant, est-ce que l'hérésie de Luther a été la conséquence du Concile de Trente?

15. Après la clôture du Concile de Trente, les schismes prévus devinrent des faits accomplis. Des royaumes entiers apostasièrent en abandonnant l'unité de la foi. Mais, à dater de cette heure-là, le Concile de Trente a renouvelé et gouverné l'Église catholique. On peut dire en vérité que, de même que le Concile de Nicée a gardé jusqu'à ce jour la foi de la Très-Sainte-Trinité, de même aussi le Concile de Trente a gardé, et les doctrines attaquées au XVIe siècle, et la discipline de l'Église dans ses multiples rapports avec le monde. On a cru adresser un blâme à l'Église, en l'appelant Tridentine. Il n'est pas de plus grand honneur que l'on ait pu faire au Concile de Trente. L'Église est Tridentine, dans le même sens qu'elle est Nicène, et c'est dans ce sens aussi que désormais elle portera le caractère du Concile du Vatican. Chaque Concile œcuménique imprime sa marque à l'Église, et toutes ces empreintes, claires et indélébiles, témoignent de sa divine harmonie. L'Église ne ressemble pas à un *Codex rescriptus*, dans lequel les dernières pages oblitèrent leurs devancières ou y jettent la confusion; mais, s'il faut la comparer à quelque chose d'humain, elle est comme une de ces œuvres d'art exquises dans lesquelles la multiplicité des lignes, des couleurs et des nuances se succède dans une admirable gradation, en parachevant l'une par l'autre, pour former, grâce à leurs combinaisons diverses, un ensemble parfait.

Il est certain donc qu'après les Conciles de Nicée et de Trente, le schisme arien et l'hérésie luthérienne firent craindre à quelques-uns qu'on n'eût commis quelque faute, et il se trouva évidemment des gens pour douter de la prudence de ces Conciles. Ceux qui avaient été élevés avant les nouvelles définitions sont peut-être morts dans la croyance qu'ils auraient pu continuer à vivre et à faire leur salut sans elles. Et naturellement, ceux qui se bornaient à mesurer les choses d'après leurs propres besoins, pensant que ces définitions n'étaient pas nécessaires, se contentèrent de se soumettre sans enthousiasme aux récents décrets. Il est fort possible qu'il en soit de même de nos jours. Nous devons cependant nous garder de juger toutes choses d'après nous-mêmes, et il faudrait éviter de faire de soi-même et de son époque le centre de toutes choses, au point de

nous imaginer que ce qui est peut-être superflu pour nous, l'est également pour tous nos contemporains et le sera pour tous ceux qui viendront après nous. Les Conciles œcuméniques n'ont pas uniquement en vue les individus, mais bien l'Église universelle ; ils s'attachent moins à discerner ce qui convient à tel ou tel qu'à publier ce que réclame la vérité. Les hommes qui jugent de la sorte oublient ou ne croient pas que l'Église est un témoin et un docteur. En même temps, ils ne se préoccupent que du moment présent. Mais, lorsque la génération d'aujourd'hui aura vécu, lorsqu'auront passé ceux qui auront fait opposition ou peut-être acquiescé avec répugnance à ce qui n'était par familier à leur jeunesse, lorsque les définitions du Vatican auront envahi, pénétré la foi vivante et universelle de l'Église, comme l'ont fait celles de Nicée et de Trente, alors on verra ce qui manquait au XIXe siècle, et l'on pourra se rendre compte de l'œuvre accomplie par le Concile du Vatican. Alors aussi, au moment voulu, on reconnaîtra que jamais aucun Concile ne fut aussi nombreux, et que jamais les voix discordantes ne furent aussi rares ; que jamais aucun Concile n'a été aussi véritablement œcuménique, tant par sa représentation numérique que par son unanimité morale ; que jamais les dissidences postérieures ne furent plus insignifiantes, plus faibles et plus éphémères ; enfin, que jamais non plus l'Église ne sortit d'un aussi grand conflit, plus confirmée dans sa solidité ni plus sereine dans sa paix éternelle. Ceux qui aiment à déclamer contre le Concile du Vatican et qui veulent faire croire qu'il a divisé l'Église, descendront sans doute dans la tombe avec la même illusion sous le crâne et la même assertion à la bouche. Mais ceux-là ne feront pas souche. Les faits triompheront à la fin. Déjà les prophéties annonçant des schismes immédiats sont réduites à néant, et les faux prophètes sont devenus muets en présence de l'unité visible de la catholicité. L'Église est « vigilante et patiente ». Elle écoute avec calme les conseils de ses adversaires, elle observe leurs desseins et prend pitié de ceux qui ne lui souhaitent pas de bien ; mais elle persévère dans sa paix et elle sait attendre. Le temps travaille pour elle. Si la science a le droit de dire : « *Hominum commenta delet dies, naturæ judicia confirmat* », l'Église peut dire, elle : « *Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt.* »

Lorsque les passions des hommes seront calmées sous l'action silencieuse du temps, ce grand dompteur de tous les conflits,

nobles et ignobles, l'histoire rejettera comme une fable inepte et censurera comme une indignité l'odieux soupçon que Pie IX aurait convoqué le Concile dans le but principal, sinon unique, de définir sa propre infaillibilité, et que les promoteurs de la définition n'auraient agi que sous l'impulsion de désirs qui ne ressemblaient à rien moins qu'à celui de servir fidèlement la vérité. Ah, quel que soit le sort que Dieu leur réserve, ils regarderont toujours comme une des plus grandes bénédictions de leur vie, d'avoir été appelés à travailler, dans la mesure de leurs moyens, à la revendication de la divine autorité du chef de l'Église, et à garantir cette autorité contre la pétulante audace des controverses qui ont tenté, pendant les derniers siècles, de couvrir du voile de doutes humains, l'inextinguible lumière de la foi divine! La définition de l'infaillibilité du chef de l'Église a établi, d'une manière irréfragable, que l'Église parle éternellement d'une voix divine, non pas par intermittences seulement et par l'organe des Conciles Généraux, mais toujours, sans interruption, par la bouche de son chef. La définition a opposé à l'incroyance du XIXe siècle la déclaration que la prophétie d'Isaïe et la promesse faite par Dieu au Chef Divin de l'Église sont à jamais accomplies en Son Vicaire sur la terre. « Mon esprit, qui est sur toi, et mes paroles, que j'ai mises en ta bouche, ne bougeront pas de ta bouche, ni de la bouche de ta postérité, dès maintenant et à jamais (1). »

HENRY EDWARD,
Cardinal-Archevêque de Westminster.

(Traduction de C. Nothomb.)

FIN.

(1) Isaïe LIX. 21.

GUILLAUME EMMANUEL BARON DE KETTELER

ÉVÊQUE DE MAYENCE.

Les morts vont vite. Le 20 mai dernier, en rencontrant l'évêque de Mayence à une soirée chez le prince Altieri, à Rome, j'admirais la robuste constitution de l'illustre prélat et je bâtissais moralement sur sa large carrure tout un édifice de réflexions consolantes. Il était entouré de plusieurs évêques prussiens, proscrits du *Kulturkampf* venant respirer un air libre autour de la chaire de Pierre.

Tandis que l'archevêque de Cologne et ses confrères en proscription retourneraient par les chemins obscurs de l'exil, où ils attendront avec dignité l'heure de la liberté, qui sera celle de la vérité triomphante, l'évêque de Mayence, me disais-je, repassera les Alpes pour aller reprendre dans son pays hessois l'œuvre pastorale qui a tant honoré l'épiscopat allemand en ce siècle, et il continuera, au nom de tous, à résister à « l'armée d'Attila. » De quels efforts un tel homme n'est-il pas capable ?... Six semaines plus tard, il plaisait à la Providence de détruire ces calculs humains : cet homme géant, auquel un casque et une cotte de mailles auraient donné l'apparence d'un de ces chevaliers chrétiens qui accompagnaient les empereurs germaniques dans leurs expéditions capitolines, succombait dans un couvent de capucins bavarois aux atteintes d'une violente fièvre typhoïde, dont il avait rapporté le germe des bords du Tibre. En nous humiliant sous la main de Dieu, qui nous enlève un chef éminent, sur lequel nous fondions tant d'espérances nouvelles, consolons-nous en retraçant à grands traits la mémorable carrière de cet homme fort et de ce saint.

Il était né en 1811, la jour de Noël, à Munster, dans la capitale de la Westphalie, cette vieille terre catholique, où les gentilshommes ont conservé les austères mœurs rurales des anciens Teutons et où naguères, avant l'invasion du césarisme libéral de la Prusse, les paysans avaient des majorats. Guillaume-Emmanuel de Ketteler descendait d'une race énergique et de vieille souche,

qui depuis des siècles fournit aux armées allemandes des soldats pieux et à l'Église universelle des prêtres et des religieuses intrépides.

Son père, l'austère baron Frédéric, mort en 1832, et sa vertueuse mère, Clémentine née baronne de Wange de Beck, qu'il perdit en 1844, se chargèrent eux-mêmes du soin de sa première instruction. C'est à leurs enseignements qu'il dut cette fermeté de caractère qui fit la terreur de ses adversaires et l'admiration de ses amis. Il fréquenta ensuite l'école chapitrale de sa ville natale ; puis, de 1824 à 1828, les cours du collége des Jésuites, à Brieg, dans le canton du Valais. Enfin, il étudia le droit et les sciences économiques aux universités de Göttingue, de Berlin, de Heidelberg et de Munich, et il termina ses études académiques à Berlin.

C'est à Heidelberg, dit-on, que Mgr de Ketteler fit la connaissance de celui qui devait devenir le chancelier et prince de Bismark. Dans ses pittoresques et amusants récits, qui ont cependant le défaut de livrer aux Français une idée trop mesquine de leurs « ennemis » du pays des milliards, M. Tissota bâtit sur cette rencontre un petit roman, auquel la forme extraordinaire du nez de l'évêque de Mayence a donné un certain retentissement. Quand j'étais à l'université de Bonn, j'ai entendu raconter cette histoire d'une autre manière. Le jeune Ketteler, cédant à la mode stupide des étudiants allemands, s'était battu à la rapière avec un de ses condisciples, qui lui taillada le nez. Le vieux baron westphalien, informé de la faute commise par son fils, lui fit savoir qu'il ne le reverrait plus de sa vie, s'il tentait de revenir à la maison sans nez. Le bretailleur fut ainsi contraint de se soumettre à l'opération pénible, qui consiste dans la « fabrication d'un nouveau nez », au moyen d'une section pratiquée dans le gras du bras. Cette cure est difficile, parce que le patient est obligé de tenir dans une parfaite immobilité et pendant de longs jours l'organe malade collé au bras restaurateur. On raconte qu'il fallut recommencer deux fois cette expérience, qui exige plus de patience encore que de force d'âme. Quoi qu'il en fût, le futur évêque de Mayence récupéra un nez un peu singulier, mais enfin un vrai nez, avec lequel il rentra en grâce chez son père.

En 1833, le jeune baron de Ketteler entra dans l'armée, conformément à la loi sur la milice : après un an de service en qualité de volontaire, à Münster, il passa avec la plus grande distinction ses deux derniers examens et occupa, de 1834 à 1838, l'emploi de

référendaire à la Régence de sa ville natale. Le jeune fonctionnaire se distingua, comme l'avait fait l'étudiant, par une grande ferveur religieuse, en rivalisant de zèle et de savoir avec son ancien condisciple devenu son collègue, Paul Melchers, aujourd'hui archevêque de Cologne. Pendant la dernière année de ses fonctions, il se passa un événement de la plus haute importance pour l'Église allemande : l'arrestation de l'archevêque de Cologne, Clément-Auguste de Droste-Vischering, encore un de ces Westphaliens indomptables, dont MM. Windhorst et le baron de Schorlemer-Alst sont en ce moment les types parfaits au *Reichstag* de Berlin. L'exemple du vaillant pasteur, qui souffrait avec une abnégation si virile pour les droits de l'Église, rencontra naturellement la sympathie du baron G.-E. de Ketteler, d'autant plus que celui-ci était intimement lié avec le frère aîné de l'archevêque confesseur. On se rappelle la sensation profonde que produisit dans toute la catholicité cet acte de violence civile. Le référendaire de Ketteler, pénétré d'enthousiasme pour l'Église et pour la sainteté inviolable de ses droits, consacra dès lors à leur défense toute la vigueur de ses riches talents et toutes les ardeurs d'une âme que Dieu avait touchée de sa grâce.

Il donna, en 1838, sa démission de fonctionnaire public et retourna à Munich, pour y étudier la théologie. Il y retrouva comme condisciple son ancien collègue de la Régence de Münster, son vieil ami Paul Melchers, cet autre confesseur westphalien avec qui il devait bientôt rivaliser de zèle épiscopal sur les bords du Rhin. Munich était alors un foyer de fortes études. Les deux amis eurent pour professeurs, le Dr Döllinger, qui depuis....., Görres, Philipps, Moy, Reithmayer et tant d'autres maîtres dont la Bavière garde la mémoire. En 1843, G.-E. de Ketteler, alors âgé de 32 ans et devenu un théologien accompli, entra au séminaire de Münster où il sut se faire aimer de tous : au dire d'un de ses anciens condisciples, auteur d'une notice publiée par la *Volkszeitung* de Cologne, à laquelle nous empruntons la plupart de ces détails, l'évêque a continué à tutoyer tous les camarades de sa jeunesse. Le 1er juin 1844, il fut ordonné prêtre.

L'apostolat de ce grand lutteur s'est successivement manifesté dans trois centres principaux : le chef-lieu de district Beckum, en Westphalie, où il fut attaché pendant deux ans à l'église paroissiale en qualité de vicaire; le village de Hopsten, aussi en Westphalie, dont il fut pendant trois ans le curé; et Berlin, où l'église

de Ste-Hedwige le posséda pendant moins d'un an en qualité de prévôt. A Beckum, son co-vicaire fut Jean-Bernard Brinkmann, appelé, il y a huit ans, au siége épiscopal de Münster, et aujourd'hui proscrit : c'est avec lui qu'il fonda le grand hôpital de cette ville. Le curé de Hopsten s'est fait une renommée impérissable au parlement de Francfort en 1848 : dans l'ex-ville libre impériale du Mein, « l'insignifiant curé de village » fut la terreur du haut et du bas radicalisme. C'est là que, le 23 septembre 1848, il prononça sur la tombe des députés assassinés, le général d'Auerswald et le prince Lichnowski, cette fameuse oraison funèbre qui fait désormais partie de l'histoire littéraire de l'Allemagne. Le curé député était l'orgueil de ses électeurs, pour la plupart protestants. Qui ne connaît le superbe discours que l'intrépide champion des droits civils de l'Église adressa, le 4 octobre 1848, à la première assemblée générale des cercles catholiques d'Allemagne réunis à Mayence? Qui n'a lu les six sermons qu'il prêcha, pendant l'Avent de 1848, devant un auditoire composé de citoyens appartenant à toutes les confessions religieuses et à toutes les classes de la société? Le souvenir de cette virile éloquence est vivant encore dans la nef majestueuse du dôme de Mayence.

Ces sermons, prononcés en pleine crise sociale, prenant corps à corps toutes les grandes questions philosophiques et politiques, traitent de la doctrine catholique sur la propriété, sur la liberté morale, sur la destination de l'homme, sur la famille, sur le mariage chrétien, et de l'autorité de l'Église et de l'impérieux besoin qu'a l'homme d'une autorité spirituelle. L'année 1849 le trouva à la tête de la cure la plus difficile à gérer de tout l'État prussien. Ce fut là, à Berlin qu'en qualité de prévôt, il reçut la comtesse Ida Hahn-Hahn dans le giron de l'Église.

L'homme éminent qui, dans ces diverses situations modestes, avait tant fait par la parole et par l'action, avait toutes les qualités pour devenir un évêque selon le cœur de Dieu. Son nom figura en tête de la liste des prêtres éminents que le chapitre épiscopal de Mayence proposa, le 5 février 1850, à S. S., comme candidats à l'évêché vacant. Un mois après, Pie IX nomma Mgr de Ketteler à ce siége de St-Boniface : préconisé le 20 mai, il fit le 16 juillet son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. Au risque de déplaire aux bons esprits qui ne croient qu'en MM. Virchow et de Sybel, nous insistons sur ce mot : sa ville. Mayence était, en effet, sa ville. Elle l'a prouvé par les fêtes de la consécration et

de l'intronisation de son pasteur, elle le montre encore par son deuil aujourd'hui.

J'ai conservé quelques souvenirs personnels des premières années de l'épiscopat de Mgr de Ketteler, car, à cette époque, je traversais souvent son diocèse. Une partie de l'ancien clergé, un peu gâté par le libéralisme fébronien, avait secoué l'austérité de la discipline ecclésiastique. Les « bons curés », comme les aiment chez nous certains journaux libéraux, n'étaient pas rares dans le pays. Plusieurs se dispensaient même de chanter les vêpres du dimanche. L'action pastorale du nouvel évêque eut bientôt réformé tous les anciens abus. On racontait que l'évêque partait le dimanche, à petit bruit, et arrivait inopinément, à l'heure des offices, dans certaines paroisses qui lui avaient été signalées. Un jour, il trouva vide une de ces églises mal desservies. Immédiatement, il fit sonner les vêpres qu'il chanta lui-même. Le curé, ayant entendu la cloche, arriva à son tour et ne fut pas peu surpris à la vue de cette scène, qui lui fit ouvrir des yeux à moitié fermés par la digestion dominicale.

Les regrets unanimes qui suivent dans la tombe l'illustre défunt sont justifiés par ses œuvres : à Mayence, adversaires et fidèles le vénéraient. Le 1er mai 1851, il inaugura le séminaire épiscopal. Cette forte institution, après avoir sous la direction de Liebermann formé des hommes tels que le cardinal de Geissel, l'évêque Raess de Strasbourg, l'évêque Weiss de Spire, avait été fermée pendant un quart de siècle : le nouvel évêque en confia la présidence à un savant théologien, le chanoine Nickel, à qui succéda l'éminent Dr Moufang. Des hommes célèbres par leur science et par leur piété consacrèrent tous leurs instants à ce grand établissement religieux : Heinrich, Haffner, Hirschel, Ohler, Holzhammer, Brück, Hundhausen, Schneider, etc. Hélas, après vingt-cinq ans de splendeur nouvelle, ce séminaire est devenu à son tour une des nombreuses victimes du « Culturkampf » !

Le 11 août 1864, Mgr de Ketteler ouvrit le « Convict d'adolescents » ou petit séminaire de Mayence, auquel il donna, le 3 mai 1869, un digne concurrent dans celui de Dieburg. La politique de M. Falck a naturellement ruiné l'un et l'autre. En même temps l'infatigable prélat organisait et souvent tenait lui-même les retraites et les conférences, si justement renommées, qui contribuèrent tant au réveil de l'esprit ecclésiastique en Allemagne. Il introduisait dans son diocèse de sévères examens. Ajoutons que le

choix heureux des prêtres nouvellement soumis à son autorité fait l'éloge de sa sagacité et de l'intelligence de sa piété. Pendant vingt-sept ans, il défendit par la parole et par la plume le troupeau de fidèles confiés à sa garde. Dans ses tournées pastorales, il partageait son temps entre le confessionnal, la visite de l'école et la chaire. Ses mandements et ses lettres pastorales, qui eurent tant de retentissement, même au delà des limites de son diocèse, forment un des plus beaux recueils de théologie dogmatique et d'apologie de ce temps. Il cherchait non-seulement à stimuler le zèle des fidèles, mais aussi à les édifier : c'est à sa demande que le chanoine Heinrich, son vicaire-général, composa un incomparable livre de chants et de prières qui parut en mai 1865 et qui exerce encore une si heureuse influence sur les catholiques allemands.

En 1850, l'actif prélat rappela à Mayence l'ordre des Capucins, et il eut le bonheur de voir le nouveau couvent confié à son frère Richard, en religion P. Bonaventure, qui en fut le gardien jusqu'à sa mort. Ce père Bonaventure, qui succomba à la tâche après avoir acquis la réputation d'un des premiers prédicateurs d'outre-Rhin, avait commencé par être un officier distingué de hussards. Après avoir jeté aux orties son brillant uniforme, il avait étudié la théologie et, avant de prendre la bure de St-François, il avait remplacé pendant trois ans son frère aîné au presbytère de Hopsten. Ce fut enfin Mgr de Ketteler qui réinstalla, en 1858, l'ordre des Jésuites dans son diocèse. Il leur confia à Mayence l'Église de St-Christophe, qu'ils desservirent avec le plus grand dévouement et une rare intelligence jusqu'au jour où les lois Falck les expulsèrent du sol de leur patrie.

Le sort des infirmes et des faibles ne pouvait être négligé par ce vrai philanthrope. Dès 1854, il établit, à Mayence, une Congrégation de Franciscaines, qui soignent les malades indigents à domicile; il fonda en 1856 un asile pour les domestiques sans service, établissement modèle dont les bienfaits sont inappréciables ; en 1854, il décida la comtesse Ida Hahn-Hahn à ériger, à côté de la belle église de St-Étienne, un couvent de sœurs du Bon-Pasteur, dans lequel la pieuse fondatrice s'est réfugiée elle-même pour y finir ses jours; deux ans après, il attira dans sa ville épiscopale les sœurs de l'adoration perpétuelle du St-Sacrement. Il créa la même année l'orphelinat de Ste-Marie, à Neustadt, l'ouvrit aux jeunes filles pauvres et abandonnées, et le mit sous la direction de la Congrégation de Finthen (village près de

Mayence), association charitable de religieuses vouées à l'enseignement gratuit des indigents, qu'il avait lui-même fondée en 1851. Pour les petits orphelins pauvres, Mgr de Ketteler institua l'hospice de St-Joseph, à Kleinzimmern. Depuis 1851, Mayence devait déjà à son initiative une école primaire supérieure, dirigée par les frères des écoles chrétiennes, et fréquentée annuellement par des centaines d'élèves.

Pour jeter dans les profondeurs de la vie sociale la semence des principes moraux de l'Église catholique, l'illustre défunt, dont les opinions en matière de démocratie et de politique ont, au grand dépit des libéraux nationaux, fait école dans toute l'Allemagne, jeta en 1851 les bases du Cercle-Ouvrier, lequel compte aujourd'hui plus de mille membres, puis celles du Casino catholique, établi à l'*Hôtel de Francfort* à Mayence : on sait que ce casino est devenu le rendez-vous de tous les catholiques et le centre d'affiliation de tous les cercles catholiques du Rhin bas et moyen.

Il m'est impossible d'énumérer toutes les créations de Mgr de Ketteler, dont le zèle ne se ralentit pas un seul instant pendant toute sa carrière apostolique. C'est encore lui qui a été le promoteur de deux des plus grandes manifestations religieuses que l'Allemagne ait contemplées en ce siècle. Nous voulons parler des fêtes du onzième centenaire du martyre de St-Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, célébrées en 1855, en présence de presque tout l'épiscopat allemand, et de la fête de St-Godefroi (comte de Cappenberg), dont les reliques sont conservées par la ville d'Elbenstadt au diocèse de Mayence.

Mais ce qui a porté la renommée de Mgr de Ketteler jusqu'au bout du monde, et fait de ce grand prélat la terreur de tous les adversaires de l'Église, c'est son merveilleux talent de polémiste. La plume spirituelle, féconde, vaillante de cet ardent champion de la vérité, de la liberté et du droit, n'a pas de rivale au delà du Rhin. Il faut lire ses écrits pour se faire une idée de la vigueur et de l'intrépidité de l'épiscopat allemand et pour comprendre son invincible résistance aux empiétements d'une politique qui semble réellement avoir pris pour devise ce mot fameux : la force prime le droit. Il serait trop long de passer ici en revue tous les écrits du défunt. Nous devons nous borner à rappeler les titres de quelques-uns de ceux qui ont eu le plus de retentissement. Ce sont : 1° *Le droit et la protection légale de l'Église catholique*

en Allemagne (1854), ouvrage qui a eu cinq éditions déjà ; 2° *La foi et la consolation du Chrétien en présence des attaques dirigées contre l'Église et contre son chef* (1860) ; 3° *L'Église seule serait-elle sans droit* (1861); 4° *Liberté, Autorité et Église* (1862), onze éditions ; 5° *La question ouvrière et le Christianisme* (1864), réédité trois fois ; 6° *Caractéristique des Jésuites et de leurs adversaires* (1866), quatre éditions ; 7° *Un Chrétien croyant peut-il être franc-maçon* (1865), à l'adresse surtout de princes confits en soi-disante piété chrétienne, excellent livre qui a eu cinq éditions aussitôt épuisées ; 8° *Les débats de la séance du* 17 *mars* 1866 *de la* 1re *Chambre des États de Carlsruhe sur la conscience ;* 9° *L'Allemagne après la guerre de* 1866, (sept éditions) ; 10° *Les vrais fondements de la paix religieuse* (1868, trois éditions); 11° *Le droit des chapitres épiscopaux à l'élection des Évêques et le Veto du Gouvernement en Prusse et dans la province ecclésiastique du Haut-Rhin* (1869) ; 12° *Le Concile œcuménique et son importance à notre époque* (1869, 5 édit.) ; 13° *Réplique à l'écrit du professeur Rippold de Heidelberg, intitulé* « Une lettre d'Évêque datée du Concile et une réponse allemande » ; 14° *Mensonges des correspondances de Rome publiées par la « Augsburger Zeitung » pendant le Concile ;* 15° *La Minorité du Concile* (contre Lord Acton); 16° *La doctrine du magistère infaillible du Pontife romain, après le décret conciliaire ;* 17° *La fraction du Centre au Reichstag allemand* (3 édit.) ; 18° *Loi du* 7 *juillet* 1872 *contre la Société de Jésus et mesures d'exécution de cette loi* (4 édit.) ; 19° *Les Catholiques de l'Empire allemand. Projet de programme politique* (4 édit.); 20° *Projets de lois prussiennes sur les rapports de l'État et de l'Église* (4 édit.) ; 21° *La séparation de l'École et de l'Église ;* 22° *La science moderne à tendance, illustrée par l'exemple de M. le professeur Friedberg* (2 édit.); 23° *Les opinions du Dr Falck, ministre des cultes, sur l'Église catholique* (6 édit.); 24° *Le Culturkampf contre l'Église catholique et les nouveaux projets de lois hessois contre l'Église* (3 édit.) ; 25° *La rupture de la paix religieuse et le seul moyen de la rétablir* (2 édit.). Le chant du cygne est la vigoureuse brochure qu'il publia, il y a quelques mois à peine, et qui est principalement dirigée contre la loi prussienne en faveur des « Vieux-Catholiques ». Elle porte ce titre significatif : « Introduction de fait du protestantisme sans dogmes dans l'église catholique ». N'oublions pas que tous ces ouvrages

de Mgr de Ketteler sont des travaux originaux : le nombre s'en élève à plus de cinquante.

Mgr de Ketteler a été, dans le vrai sens de ces mots, à la fois un patriote allemand et un fils dévoué de l'Église. Son patriotisme a subi glorieusement l'épreuve du feu, pendant les tourmentes de 1848, à l'assemblée nationale de Francfort, aux États de la Hesse Grand-Ducale, où l'Évêque de Mayence a siége et voix à la première chambre, pendant les campagnes de 1866 et de 1870, et au premier *Reichstag* du nouvel Empire allemand, où l'illustre défunt représenta le sixième arrondissement électoral badois, aussi longtemps que sa dignité lui permit de conserver son mandat et de croire à la possibilité de réaliser un bien quelconque pour l'État et pour l'Église. Tout le monde, excepté le gouvernement de Berlin, se rappelle les services éclatants rendus à la Prusse par Mgr de Ketteler pendant la campagne austro-prussienne, et personne n'a oublié le touchant dévouement qu'il déploya, en juillet 1866, sur le champ de bataille d'Aschaffenbourg.

Fils obéissant de l'Église, l'Évêque de Mayence lui a prouvé son inébranlable attachement, le 17 juillet 1870, la veille de la proclamation du dogme de l'infaillible magistère du Pontife romain. La prudence humaine et des considérations de temps l'avaient décidé à se ranger du côté des inopportunistes. Le 17 juillet, il envoya au Saint-Père, par son neveu le comte Max de Galen, aujourd'hui curé de Saint-Christophe à Mayence, une déclaration de soumission absolue au décret porté par le Concile avec l'assistance du Saint-Esprit ; et, dès le 20 août, il publia les constitutions dogmatiques du Vatican dans le journal officiel de l'évêché.

Mgr de Ketteler a fait cinq séjours à Rome : en 1854, lors de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception; en 1862, pour la canonisation des martyrs japonnais ; en 1867, à l'occasion du centenaire du martyre des SS. Pierre et Paul ; en 1869, pour prendre part au Concile du Vatican, et enfin, en 1877, pour assister au jubilé semi-séculaire de l'épiscopat de Pie IX. Il avait quitté Rome le 3 juin dernier. Dieu, dans ses décrets impénétrables, n'a pas voulu qu'il rentrât vivant dans son diocèse.

Mgr de Ketteler était Prélat domestique et Assistant au Trône pontifical, patrice romain, comte du sacré Palais, dignités et titres honorifiques qui témoignent de la bienveillance particulière du Pape pour son vénérable frère. En 1865 et en 1868, les chapitres de Cologne et de Fribourg en Brisgau proposèrent Mgr de

Ketteler comme leur premier candidat à ces siéges métropolitains devenus vacants, l'un par la mort du cardinal de Geissel, le second par le décès de Mgr de Vicari. *Persona minus grata* aux yeux du pouvoir civil, il était *magis grata* aux yeux de l'Église : sur sa tombe, le diocèse de Mayence rend néanmoins grâce à la Providence de lui avoir conservé son pasteur vénéré.

Un coup d'œil jeté sur la vie privée du défunt terminera cette courte et incomplète notice. Hiver comme été, Mgr de Ketteler se levait à quatre heures. Après une heure donnée à la méditation, il célébrait la messe, soit dans sa chapelle, soit à la cathédrale, toujours assisté par deux élèves de son séminaire faisant fonctions de diacres. Le reste de la journée, il partageait son temps, dont il était très-avare, entre la prière, l'étude, les travaux littéraires, les audiences et de courtes récréations. Ses repas, qu'il savait rendre nourrissants pour l'esprit en les entremêlant de lectures, étaient d'une simplicité monacale. Son mobilier était en harmonie avec sa façon de vivre austère; son lit se composait d'une très-dure paillasse. Affilié au Tiers-Ordre de St-François, le saint évêque menait une existence d'ascète, dont on pouvait voir le reflet sur son imposante et mâle figure. Son abord et son langage charmaient tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher. A Mayence, il n'était pas rare de voir la jeunesse de la ville se presser autour de lui, quand il passait par les rues, touchant pieusement sa soutane et l'accompagnant dans une attitude recueillie. Dans les hôpitaux, son nom était béni; sa paternelle mansuétude savait découvrir et soulager toutes les infortunes, et souvent nous avons entendu raconter d'une manière touchante avec quel courage apostolique le noble défunt prenait sous sa protection les faibles et les opprimés, que les circonstances, les plus fortuites même mettaient à la portée de son inépuisable bienveillance. Dans le moindre village de son diocèse, il connaissait personnellement un grand nombre de paysans, et plus d'un de ces « ruraux » qui l'ont vu et aimé, et qui vénèrent sa mémoire, peut dire avec fierté en entendant prononcer son nom chéri dans toute l'Allemagne : et moi aussi, je lui ai parlé.

Tel a été cet évêque, si populaire dans tous les pays d'outre-Rhin et si célèbre dans toute la chrétienté. Il n'est pas un catholique instruit qui ne connaisse cette grande et vaillante figure, bravant les colères de la force triomphante, même au milieu de ses plus étonnants succès. Homme d'état éclairé, orateur éminent,

noble patriote, évêque vraiment apostolique, ayant bien mérité de l'Église et de la société, prêtre vénérable, l'appui, le conseiller, le sauveur de milliers d'entre ses frères dans la détresse temporelle ou le danger spirituel, Guillaume Emmanuel, Baron de Ketteler, Évêque de Mayence conservera dans la mémoire des catholiques de ce temps un souvenir qui ne périra jamais. L'Église entière pleure en lui un de ses plus illustres champions. Saint dans la pratique de la vie, il est mort saintement, sans se plaindre dans ses souffrances, en tenant haut et ferme, jusqu'à son dernier moment, la bannière éclatante de la foi et en bénissant de son dernier soupir son cher troupeau. Certes, il sera difficile de trouver un successeur à un tel évêque. Les hommes de cette trempe sont rares dans tous les temps. Ayons confiance cependant, car, suivant une parole de Pie IX à Mgr Mermillod et rapportée par la *Kœlnische Volkszeitung*, « l'Église peut se passer de grands hommes; mais les grands hommes ont besoin de l'Église. »

Les journaux prussiens sont pleins d'articles sur le triste départ de l'illustre évêque. Tous rendent hommage aux mérites du défunt, non sans se réjouir discrètement de la perte que viennent d'éprouver les « ultramontains ». On ne saurait se faire, même chez nos libéraux belges, une idée de l'ignorance des « savants » allemands en tout ce qui concerne les choses catholiques : le texte biscornu de certaines lois promulguées par les auteurs du *Culturkampf* est un exemple de cette ignorance native et invincible, qui dans les relations ordinaires de la vie prend souvent des proportions grotesques. Je n'ai pas le temps de m'arrêter aujourd'hui pour développer ce thème. Je tiens seulement à protester contre les intentions « anti-germaniques » que la plupart des journaux libéraux prussiens prêtent au dernier évêque de Mayence. Il était allemand des pieds à la tête, par ses traditions, par sa famille, par sa littérature, comme par toutes les tendances de son esprit. Jusqu'en 1866, il défendit, comme tous les vrais patriotes allemands, le programme politique de la « Grande Allemagne, » celle qu'avait chantée Arndt, celle qui avait réuni le parlement de Franckfort en 1848, celle qui existait avant qu'il fût question d'une royauté pour la maison de Hohenzollern, et celle pour laquelle les Ketteler avaient versé leur sang sur tous les champs de l'Europe depuis le moyen-âge. Comme tous les hommes sensés, que n'aveuglaient ni l'ambition prussienne, ni la haine qu'avait vouée à l'Église tout l'ancien *parti de Gotha*, Mgr de Ketteler n'admettait pas que

l'*Unité* de l'Allemagne pourrait être réalisée en la coupant en deux et en excluant de son sein l'empire l'Autriche, le représentant de la gloire germanique depuis le règne de Rodolphe de Habsbourg. Cependant, après 1866, l'évêque de Mayence, fatigué des inconséquences et de l'inhabileté du cabinet de Vienne, posa un acte grave que je me souviens d'avoir blâmé dans la presse : dans le désarroi de l'Allemagne après la journée de Kœnigsgraetz, cherchant les bases d'un programme de politique positive, pratique et conforme aux intérêts catholiques, l'actif prélat se rallia, selon moi, trop vite à la politique prussienne. Il entraîna les catholiques hésitants vers l'étoile naissante de l'Allemagne prussifiée. En se tenant sur la réserve, Mgr de Ketteler aurait politiquement mieux agi, et il se serait épargné quelques-uns des regrets qui ont assombri les dernières années de sa vie. Quant aux Prussiens, qui ignorent ou feignent d'ignorer cette attitude de l'évêque de Mayence, ils seraient ingrats, s'ils pouvaient être justes envers les catholiques.

QUELQUES TRAITS DE LA FIGURE DE LÉOPOLD Ier

PAR UN ANGLAIS.

Dans les papiers laissés par Sir John Bowring, se trouvent un grand nombre de notes écrites de sa main et relatives aux principaux événements de sa vie. Son fils vient d'en publier une partie sous ce titre : *Autobiographical recollections of Sir John Bowring, with a brief memoir of Lewin B. Bowring.* (Henry S. King and Ce, in-8o, London, 1877, VIII-404 p.) Sir John Bowring, homme de lettres, économiste, membre du Parlement et diplomate, a été en rapport avec les personnages les plus distingués de notre époque, et les notes qu'il a recueillies nous donnent, sur plusieurs d'entre eux, des détails intéressants. On y remarque particulièrement une esquisse de la figure de notre roi Léopold Ier, tracée en 1868. Nous en reproduisons les principaux passages. Nos lecteurs, nous en sommes persuadés, accueilleront avec plaisir des pages qui leur rappellent l'illustre chef d'une dynastie chère à tous les belges.

Issu d'une famille de puritains, Sir John Bowring se distingua de bonne heure comme un des adversaires les plus résolus des priviléges de l'église établie. Il fut un des fondateurs du parti libéral anglais actuel, dont les tendances se rapprochent de plus en plus des idées de négation religieuse lesquelles caractérisent partout sur le continent l'hérésie libérale. Aussi, nous permettons-nous de faire quelques suppressions dans les pages que nous empruntons à l'ancien directeur de la *Westminster Review*, devenu à la fin de sa vie gouverneur de Hong-Kong. Sir John Bowring, qui croyait suivre la foi des unitaires, était presque libre-penseur. En parlant de nous, il attaque l'Église, le clergé et la droite parlementaire qui défend la liberté religieuse des catholiques. Nos libéraux s'en réjouiront peut-être; mais ils seront moins fiers des irrévérences que le « bombardeur de Canton » se permet à l'égard de la haute société de Bruxelles, la société libérale, la seule qu'il eût connue.

Ces réserves faites, nous donnons la parole au défunt. *Adhuc loquitur*.

Pendant les cinquante années de la vie publique du roi Léopold, j'eus l'avantage, dit Sir John Bowring, d'avoir avec lui d'assez nombreux rapports. Même peu de temps avant sa mort, nous eûmes une conversation du plus haut intérêt, car elle roulait sur son histoire personnelle, c'est-à-dire sur les grands événements dans lesquels il eut une part si active et si efficace. Ce fut pour moi une occasion particulière d'étudier dans son principe cette calme et bienfaisante influence qu'il a si souvent exercée au profit de la paix. La souffrance et l'affaiblissement qui se lisaient sur ses traits ne l'empêchèrent point de jeter un regard serein et satisfait sur le passé, sur sa brillante carrière, sur l'élévation de sa famille, sur la situation des affaires européennes. Son caractère — qui était loin d'être aussi froid qu'on l'a quelquefois dépeint — s'était modifié avec l'âge, le travail, la douleur : il leur devait l'exquise bienveillance qui le distinguait. Comme un navigateur arrivé au port, il aimait à rappeler avec des sentiments de gratitude les tempêtes qu'il avait traversées, non-seulement sain et sauf, mais encore avec dignité et en triomphe.

Je dirai un mot de la question qui fut l'occasion immédiate de ma dernière visite à Laeken, question que les Ministres avaient soumise à la décision spéciale du Roi, et dont la solution dénote combien était vif son amour de la paix. Il s'agissait de l'article d'un projet de traité d'amitié et de commerce, stipulant que toute difficulté que par la voie diplomatique on ne parviendrait point à aplanir serait tranchée, non par les armes—ultima ratio regum—mais par l'arbitrage d'une puissance neutre. C'était le premier traité européen qui contînt une pareille clause, et elle faisait surgir beaucoup d'objections, comme toutes les choses nouvelles. Généralement, monarchies et républiques veulent ne devoir qu'à elles seules le maintien de leur prestige, elles entendent se réserver le soin de réparer les torts réels ou supposés, et croient leur honneur intéressé à ne point soumettre à l'approbation d'un autre peuple les différends que leurs propres forces sont en état de régler. Lord Palmerston a professé invariablement cette opinion. Vainement, dans plusieurs occasions, on a essayé de lui faire comprendre qu'une puissante nation comme l'Angleterre donnerait au monde un noble exemple en déclarant vouloir déférer à un arbi-

trage les *vexatæ quæstiones* qui ont été si souvent la source de maux innombrables. La réponse du Roi fut pleinement approbative : C'est une question d'humanité, dit-il, et depuis le traité Belge-Hawaïen, la clause a été insérée dans plusieurs autres traités conclus par des nations européennes. C'est un pas considérable vers ce grand *desideratum*, l'établissement d'un tribunal international, qui dotera le monde d'un code de lois internationales.

Parmi les projets insensés d'un souverain insensé figurait celui de disposer de la main de sa fille — l'héritière de la couronne britannique — sans le consentement de cette princesse. S'il a jamais existé une personne douée d'une volonté propre, décidée surtout à repousser tout despotisme dans le domaine de ses sentiments et de ses affections, ce fut certainement la princesse Charlotte. Même dans l'hypothèse où le prince d'Orange n'eût point rencontré un rival supérieur à lui par les qualités personnelles, il n'aurait point obtenu la main de la princesse, moins encore son cœur. Le jeune prince hollandais ne se recommandait ni par les avantages extérieurs ni par aucune supériorité morale ou intellectuelle. Il possédait l'appui chaleureux du roi, celui des ministres et, ce qui était plus favorable encore pour lui, le concours du duc de Wellington, dont il avait été l'aide-de-camp et sous lequel il avait honorablement servi. Il avait en outre l'avantage d'appartenir à une famille entourée depuis longtemps des sympathies des protestants anglais, et d'être le futur représentant d'une idée (Oranje boven) qui n'avait pas peu contribué au renversement de la dynastie napoléonienne. Son rival était le cadet d'une de ces familles dont les états étaient déjà alors menacés d'absorption par cette tendance à l'unité qui travaille l'Allemagne....

L'esprit de Léopold, modifié par les idées anglaises et françaises, par l'étude et par les rapports du prince avec les hommes, portait la marque visible du type allemand. Léopold connaissait parfaitement l'histoire de l'Angleterre et de la France, et, quoiqu'il parlât avec facilité, mais un peu lentement, la langue de ces pays, la construction de sa phrase trahissait une origine teutonique : en s'exprimant en français ou en anglais, il pensait en allemand. Même à sa table, l'allemand était la langue dominante, lorsque la courtoisie ou les usages diplomatiques ne le voulaient autrement.

Aucune circonstance n'a exercé sur le sort de Léopold une influence plus heureuse que son refus de la couronne de Grèce. L'offre était singulièrement séduisante dans un temps où le réveil

des Hellènes, après une longue léthargie, provoquait partout les plus ardentes sympathies. Canning avait salué avec enthousiasme l'aurore de cette résurrection, et Byron avait jeté dans le mouvement son cœur, son âme, sa lyre et sa fortune. La perspicacité de Léopold lui fit apercevoir les éléments anarchiques qui entraveraient la constitution du nouveau royaume. Les a-t-il considérés comme supérieurs à son énergie, ou bien peut-être avait-il déjà le pressentiment d'une plus haute mission qu'il serait un jour appelé à remplir? Il n'importe ; mais ce fut un bonheur pour la Belgique, pour l'Europe et pour le monde que le théâtre choisi pour le déploiement de ses rares capacités gouvernementales fût non point Athènes, mais Bruxelles. Léopold fut élu malgré beaucoup de rivalités, malgré surtout le désir ardent de Louis-Philippe d'asseoir ses enfants sur des trônes voisins. Louis-Philippe était habile, et ses projets sur la Belgique auraient obtenu l'appui du peuple français. Heureusement le sentiment de l'indépendance formait la base de la politique des Belges, et les puissances européennes avaient pour cette politique quelque chose de plus que de la bienveillance. Au surplus, la confiance en soi-même manquait à Louis-Philippe; il finissait d'habitude par reculer devant les dangers de toute aventure audacieuse. Aussi fut-il pleinement satisfait de voir la question s'arranger par l'offre que, aussitôt après son avènement, le roi Léopold fit à l'aînée des princesses d'Orléans, de devenir la reine des Belges.

La nouvelle situation de Léopold exigeait deux qualités qui se rencontrent rarement ensemble, le calme et l'énergie : le calme, pour apprécier sainement les actes à poser; l'énergie, pour combattre les difficultés qui s'opposaient à sa marche vers le but qu'il voulait atteindre. Le sentiment national réclamait la rupture complète de l'union avec la Hollande, union que le Congrès de Vienne avait imposée aux Belges, sans égard pour leurs vœux, leurs idées ou leurs préjugés. Il est bien vrai que ce sentiment n'avait point su se dépouiller d'un reste des sympathies qui doivent leur origine à une langue et à une littérature communes, car les Flamands ont toujours considéré les écrivains néerlandais comme leur appartenant et revendiqué un reflet de leur gloire. Néanmoins, l'influence des écrivains français dans le Brabant et dans les autres provinces où domine leur langue était plus forte que l'influence de la littérature hollandaise dans les provinces flamandes. Le catholicisme, tout en présentant l'avantage d'opposer

une barrière solide à tout rapprochement sérieux entre les deux peuples, n'en était pas moins un élément qui donnait beaucoup à réfléchir à un prince protestant.

Le peuple devait naturellement supposer que le culte de son souverain ferait pencher celui-ci vers le parti avec lequel il marchait depuis son enfance; le pays devait croire que ses préférences pour ce parti avaient encore gagné en vivacité pendant son union avec une princesse qui, si elle fut montée sur le trône d'Angleterre, aurait été considérée comme la tête du protestantisme en Europe et dans le monde. Léopold avait donc à compter avec des éléments bien disparates, et c'est ici particulièrement que se manifesta sa sagacité.

Il sut les réunir autour de sa personne et en faire autant de soutiens de son gouvernement. Éviter en même temps de froisser le parti religieux et ceux qui considèrent l'influence de celui-ci comme néfaste ne fut point une tâche facile. Certes, de temps en temps, chaque parti prétendait que trop ou trop peu avait été fait, mais ni l'un ni l'autre n'eut jamais de motifs fondés de se plaindre que l'autorité royale se fût exercée d'une façon incorrecte ou inconstitutionnelle.

Dans aucun pays de l'Europe l'opinion n'a été aussi complétement révolutionnée, au sujet du libre échange, qu'en Belgique. Les chefs des industries linière et cotonnière des provinces flamandes se faisaient remarquer au premier rang des défenseurs du système protecteur, tandis que les industries minière et agricole réclamaient la liberté. En outre, le consommateur, dont l'intérêt, en définitive, doit avoir le pas sur tout autre, voyait clairement que rien ne pouvait mieux assurer la prospérité publique que des tarifs bas et l'extension du commerce étranger. Léopold avait les yeux constamment fixés sur cet objet. Il parlait avec une satisfaction profonde de la conversion du peuple belge aux vrais et féconds principes de l'économie politique en matière de liberté commerciale. En effet, pourvu que les intérêts du trésor public soient sauvegardés ou par les économies ou par des taxes d'une autre nature, les Belges ont une tendance prononcée vers la suppression complète des douanes et pour l'entrée et la sortie des marchandises, sans entraves fiscales ou autres. Heureuse la nation qui donnera le grand exemple d'ouvrir librement son territoire aux autres peuples et qui aura le courage de leur dire : « Apportez-» nous votre superflu, nous ne l'imposerons point; prenez en

» échange ce que nous produisons de trop, aucun droit ne sera » levé à sa sortie. Nos marchés seront pour vous ce que vos pro- » pres marchés sont respectivement entre eux. Autant que nous » le pouvons, nous rendons international ce qui fut jusqu'ici » national seulement; autant que nous le pouvons, nous étendons » à tous les peuples les priviléges de la fraternité. » Un tel acte, mettant fin à toutes difficultés fiscales et financières, serait assurément le point de départ d'une époque de prospérité, que peut-être une génération prochaine saluera. De même que les forces vitales de la nature vainquent toute résistance, que les rayons lumineux se projettent en droite ligne malgré des interruptions accidentelles, que le fluide électrique parcourt toute l'étendue des fils métalliques, de même il nous est permis d'espérer qu'un jour se lèvera où, réunies dans la même arène industrielle, toutes les énergies humaines déploieront librement toute leur puissance, et où les lois d'une saine économie politique seront envisagées comme les bases les plus solides de la prospérité matérielle des nations.

La Belgique n'a point, autant que la France, renoncé à ses préjugés de caste. Léopold Ier s'appliqua à les contenir, à les transformer, surtout à les utiliser au profit de la paix, de la prospérité, du progrès de la nation; et le succès qu'il obtint sous ce rapport est peut-être le témoignage le plus brillant de la sagesse qui dirigeait sa conduite comme homme et comme roi.

Léopold était sous l'empire constant d'une attraction fascinatrice exercée sur lui par le château de Claremont : ses pensées l'y reportaient à tout moment. Les jardins et les serres de ce domaine pourvoyaient sa table de fruits et de fleurs. J'ai reçu plus d'une invitation à dîner à la cour avec ce P. S. : « Le panier de Claremont est arrivé. » C'est ici le lieu de rappeler ce haut sentiment de délicatesse qui lui faisait un devoir de renvoyer à l'Échiquier britannique la somme que le Parlement lui avait votée comme revenu annuel; il n'en retenait que la partie nécessaire pour l'entretien de Claremont. Peu d'endroits sont aussi féconds en contrastes et en leçons que ce charmant château. Théâtre de l'élévation de Léopold à un haut degré de félicité et de pouvoir, il a été, par un triste retour de la fortune, le lieu des douloureuses réflexions des princes d'Orléans réunis dans ses murs après 1848.

Durant toute sa carrière, Léopold n'a jamais dû reculer d'un pas. Dès le jour où la princesse Charlotte mit sa main dans sa main et

lui donna la première place dans ses affections, sa bonne fortune, loin de l'abandonner un seul instant, le conduisit peu à peu jusqu'au rang suprême, et voulut qu'il devînt le fondateur d'une dynastie qui a chance de durer plus longtemps que celle des Bourbons, malgré leur prestige historique.

Il y avait un sujet sur lequel le roi s'arrêtait toujours avec la même complaisance : les moyens d'augmenter la salubrité et la beauté de sa capitale. Les améliorations qu'il y opéra — sans recourir aux énormes sacrifices qui ont été demandés aux habitants de Paris et qui pèseront lourdement sur les générations futures — seront citées avec reconnaissance dans l'avenir. Contrairement aux idées qui ont cours en France, Bruxelles, quoique opulente, ne concentre point dans son sein la fortune du pays. Le gouvernement belge n'est ni centralisateur, ni despotique ; il ne pourrait procéder à des changements, même avantageux, sans l'aveu de l'opinion et l'autorisation des pouvoirs publics. Toutefois, à Bruxelles, comme dans d'autres parties du pays, le sol s'est couvert d'habitations charmantes, de beaux hôtels et d'édifices publics. Le chiffre de la population du royaume augmente continuellement. Les facilités de communication se sont accrues : les chemins de fer, la poste et les télégraphes électriques à bon marché contribuent grandement à la fortune et au bien-être du public. Il n'existe point en Europe de pays dont les habitants aient aussi peu de sujets de plainte que les Belges, et autant de causes de satisfaction, qu'on envisage le présent ou que l'on consulte l'avenir. Si nous nous transportons par la pensée aux époques où des guerres civiles désolaient la Belgique, où elle était le théâtre de l'invasion étrangère, le champ de bataille de l'Europe, la tranquillité qui y règne actuellement nous frappe d'autant plus. Cet état florissant des choses publiques constitue la meilleure preuve de la sollicitude avec laquelle il est pourvu au bonheur de la nation, non-seulement par la législature et l'administration, mais surtout par la sagesse du pouvoir suprême.

Les goûts simples de Léopold se révélaient pleinement dans son inclination pour sa résidence champêtre, qu'il préférait infiniment à son palais de la capitale. Il trouvait dans les champs et les jardins de Laeken, dans les appartements peu ornés mais « confortables » du château, de quoi satisfaire son goût pour la vie privée, mieux que dans le faste et la splendeur de la grande ville. Il visitait celle-ci à l'occasion des réceptions officielles, des affaires diplomatiques, des solennités publiques où la présence du souve-

rain est requise; mais il rentrait toujours avec une joie nouvelle dans la retraite relative que lui présentait sa chère résidence rurale. Certes, rien de contraint ou de froid ne se manifestait dans sa personne : il accueillait non-seulement avec plaisir et cordialité tous ceux que des motifs d'ordre privé ou public appelaient auprès de lui, mais il y avait aussi dans ses allures habituelles une courtoisie et une amabilité qui charmaient ses hôtes et les mettaient immédiatement à l'aise. Il parlait, comme il a été rapporté, avec gravité, réflexion et une franchise vigoureuse qui plaisait extrêmement. Les langues française et anglaise prenaient sur ses lèvres une légère touche de germanisme en ce qui concerne l'accent et les formes de la phrase; mais on ne découvrait dans sa conversation ni un terme impropre ni une infraction aux règles grammaticales : ses pensées semblaient se former dans un moule teutonique, et, traduites dans une autre langue, elles conservaient quelque chose de leur nature primitive. On ne peut enter sur la tige de l'éducation première des greffes qui ne subissent pas jusqu'à un certain degré l'influence de la plante à laquelle elles s'unissent. Les pensées sont comme les ruisseaux qui, même lorsqu'ils sont détournés de leur cours habituel, conservent quelque chose de la nature de la source principale. On a dit que le style c'est l'homme : le style se ressentira toujours de ses impressions premières, aussi sûrement que la forme donnée au rameau décidera de celle de la branche.

Un dernier trait de la figure de Léopold, trait peu important mais caractéristique. Le roi semble avoir eu une préférence pour... ses vieux vêtements. Ce n'était point avarice — jamais je ne l'ai entendu accuser de ce défaut — c'était l'effet d'une habitude prise. Bien des hommes d'ailleurs reconnaissent avoir le même faible, et on ne peut vraiment les blâmer, en les voyant se séparer avec regret de vieux serviteurs qui avaient pris le pli voulu. C'est uniquement pour éviter certaines critiques que l'on rejette un chapeau, juste au moment où il est devenu suffisamment flexible pour obéir aux moindres mouvements des sourcils, et qu'on le remplace par un couvre-chef qui serre douloureusement la tête. Il ne faut point censurer l'homme qui a horreur de telles séparations, et nous ne croyons pas faire tort à la mémoire du roi Léopold en reconnaissant que les passementeries qui ornaient son frac avaient perdu leur fraîcheur, bien longtemps avant que ce vêtement reçût son congé...

QUELQUES DOCUMENTS ANCIENS

POUVANT SERVIR A L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION ACTUELLE EN ITALIE.

Briefe heiliger und gottesfürchtiger Italiener, gesammelt und erlaeutert von Alfred von Reumont. Fribourg en Brisgau, Herder'sche Verlagshandlung, 1877, petit in-8°. XXXIII-303 pp.

L'auteur de l'*Histoire de Rome*, de *Laurent le Magnifique*, de l'*Histoire de Toscane* et de tant d'autres livres justement renommés, M. A. de Reumont, qui représenta, pendant de longues années, la Prusse à la Cour de Florence, et qui fut l'ami de Frédéric-Guillaume IV et du roi Maximilien II de Bavière, vient de nous faire un don précieux qui ne manquera pas d'être accueilli avec empressement et reconnaissance par les gens du monde et par les amateurs de la littérature et de l'histoire italiennes. Ne sentons-nous pas, en effet, en dépit des bouleversements dynastiques et des luttes externes, des déchirements et de la misère politique et sociale de l'Italie, de tous ses malheurs, en un mot, dont déjà le poëte de la Divine Comédie a fait un tableau si saisissant, ne sentons-nous pas les battements du cœur de ce fin et sympathique peuple italien, si ingénieusement doué, si fécond dans toutes les expressions de l'art et de la pensée, si foncièrement droit, pieux et catholique ! La forme et la langue ont eu beau se modifier sous l'action des siècles, le génie national est resté le même dans la patrie du Dante.

Telle est, en deux lignes, la conclusion de M. de Reumont. Il l'appuie sur l'étude des documents anciens que son nouvel ouvrage offre au public et sur une connaissance approfondie du peuple et du pays d'Italie. Sans prétendre atténuer les nombreux inconvénients d'un passé ancien ou récent, et notamment ceux d'un clergé trop nombreux et en partie dépourvu de la culture nécessaire,

notre auteur n'hésite pas cependant à porter sur l'avenir de l'Italie le jugement suivant :

« Ce mouvement (1) causera des troubles et fera du mal ; mais, Dieu merci, il serait téméraire de lui attribuer une grande influence sur l'avenir. En présence de ces efforts destructeurs, le clergé saura envisager résolûment son devoir et, par conséquent, amener des résultats plus utiles que n'en pourrait faire espérer la controverse. La guerre du pouvoir civil contre l'Église produira à la longue moins de désavantages encore.

» Ayez bon courage », disait Athanase à ses diocésains, au moment où il fut renversé de son siége épiscopal et expulsé d'Alexandrie, « ce n'est qu'un petit nuage, qui » ne tardera pas à passer. » Ce n'est pas avec des confiscations d'immeubles que l'on enchaîne une puissance spirituelle. L'État a relativement peu profité de la spoliation des propriétés ecclésiastiques, tandis que l'Église spoliée a trouvé déjà une foule de compensations tant morales que matérielles. L'antique et vigoureux esprit chrétien d'association ne saurait se laisser étouffer par des décrets de suppression, sur la terre classique qui lui a donné naissance et qui a vécu de son puissant et irrésistible développement. Que le nombre des couvents diminue, je n'y vois en somme pas grand mal; car ceux qui resteront et ceux qui s'élèveront un jour n'en seront que plus vivaces et n'en pourront que mieux s'affranchir d'anciennes imperfections... Les bienfaits dont l'Italie est redevable à ses ordres religieux sont manifestes. Or, le moment où des assauts sans gloire détruisent sans pitié tant de maisons religieuses me semble parfaitement approprié à la publication d'un nombre provisoirement restreint de documents datés de différents siècles et qui sont autant de témoignages vivants de l'activité monastique et de l'esprit qui animait les couvents dans d'autres âges. En même temps, j'ai rassemblé dans ces pages, pour la méditation et pour l'enseignement de mes contemporains, une foule d'autres exemples de noble émulation et de morale chrétienne, legs admirables du monde ecclésiastique et séculier de ces époques de foi. »

Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir signaler au lecteur le consolant recueil de M. de Reumont. Pour peu que vous ayez vécu en Italie depuis 1859, vous avez dû voir les outrages que la plume et le crayon y infligent chaque jour à la religion, vous avez entendu les ricanements et les blasphèmes dont on y poursuit les prêtres, vous avez assisté à la brutale démolition des monastères, ces vénérables refuges de la culture chrétienne et italienne, et à la dispersion de leurs paisibles habitants désormais sans asile et sans pain. La morale publique foulée aux pieds ; la délation et la trahison devenues des vertus civiques ; la corruption portée aux nues ; les éléments les plus malpropres de la population exerçant leur tyrannie partout ; l'incroyance levant son front cynique jusque dans les plus hautes sphères ; un

(1) Page XXXI de la préface. M. de Reumont vient de parler du mouvement anti-chrétien.

voltairianisme borgne cherchant à envahir la littérature et s'emparant de l'école... Quel tableau attristant! Certes, si vous avez vu toutes ces choses, vous avez été saisi d'effroi et vous vous êtes écrié avec le Dante :

E. se licito m' è, ô sommo Giove
Che fosti in terra per noi crocifisso,
Son li giusti occhi tuoi rivolti altrove?
O é preparazion, che nell' abisso
Del tuo consiglio fai. per alcun bene
In tutto dall' accorger nostro scisso (1)?

Et bien, c'est précisément par les contrastes et les similitudes qu'il fait ressortir que notre livre se recommande à l'attention spéciale du lecteur. Son titre indique suffisamment et son contenu et le caractère des documents qu'il apporte aux bibliothèques sérieuses. Cependant son objet ne se borne pas uniquement aux matières religieuses. « Vie de famille, événements publics, littérature, il embrasse tous les sujets. » Cette collection de lettres comprend deux groupes. Le premier se rapporte au dernier tiers du XIVe siècle et s'étend jusqu'à la fin du XVe, c'est-à-dire de Catherine de Sienne jusqu'à Jérôme Savonarole. Cette partie s'ouvre par l'un des représentants les plus éminents d'une période antérieure qui, malgré des dissimilitudes, présente de nombreux points de rapports avec l'époque en question. Nous voulons parler de Pierre Damien. Le deuxième groupe de ces lettres fait défiler devant nous tout le XVIe siècle, si différent à tant d'égards de ses devanciers. La première partie a donc, en quelque sorte, pour initiateur ce Pierre Damien, qui nous fait voir le monde s'épuisant dans la recherche gigantesque d'un idéal tellement élevé, qu'il dépassait, dans toute la force du terme, le but et les besoins de la nature humaine, quoiqu'il prît sa source dans les contrastes violents qui caractérisèrent cette époque. La seconde partie, par contre, se termine par une série de lettres dues à deux des génies modernes qui témoignent le plus clairement de la perennité de cet invincible sentiment catholique, si vivace en Italie,

1) *Purgatoire*, VI, 116-123 : Et si je puis le dire, ô souverain Jupiter, qui fus crucifié pour nous sur la terre, ton regard équitable s'est-il tourné ailleurs? ou prépares-tu dans l'abîme de ta pensée quelque chose pour notre bien que nous ne pouvons pas comprendre? — Nous saisissons cette occasion pour signaler à l'attention de nos lecteurs les remarquables études de notre éminent collaborateur, M. le Dr Hettinger sur Dante. P. H.

et dont les œuvres offrent à la méditationdes penseurs chrétiens un choix inépuisable de sujets se rapportant aux mœurs intimes et à la littérature. Nous avons cité Antonio de Rosmini et Alessandro Manzoni. Les lettres de ces deux écrivains n'étant destinées qu'à servir d'épilogue à toute cette collection datée de siècles antérieurs, on s'explique l'absence de toutes communications émanant d'hommes tels que, par exemple, Silvio Pellico, dont la vie et les écrits jettent une lumière si étrange sur la situation de l'Italie d'avant 1848.

Le nom distingué de M. de Reumont, qui en fait de connaissances sur l'histoire et la littérature italiennes, n'a que peu de rivaux en Italie et n'en compte peut-être pas un seul en Allemagne, la pureté de son goût et le tact exquis de son jugement nous sont garants de la valeur du choix qu'il a fait. Qui n'a pas involontairement pensé à lui en lisant, il y a quelques années, ces paroles flatteuses de Césare Balbo dans sa *Vita di Dante : questi meravigliosi e conscienziosi Tedeschi, che poco a poco usurpano a sè tutta la erudizioni nostra?* Les commentaires et les annotations historiques et littéraires joints aux textes ne servent pas uniquement à s'orienter au milieu de cette correspondance variée : ils ont de plus l'incontestable mérite de caractériser, en quelques grandes lignes, tracées de main de maître, des époques entières, des situations, des individualités.

Ce que l'éditeur de ces correspondances nous raconte de leur origine nous donne en même temps les éléments nécessaires pour nous rendre compte de leur valeur intrinsèque :

« Lorsque le regard se détourne des phénomènes extérieurs et des faits presqu'exclusivement relatifs à la politique, pour se porter sur la vie intime du peuple et pénétrer dans la famille et dans la société, depuis le foyer domestique jusqu'à la cellule du cloître, il découvre en quelque sorte un monde nouveau, plein de forces et d'aspirations, dont les manifestations tantôt sont en harmonie avec ceux du monde extérieur et lui servent ainsi de complément, d'explication ou de repoussoir, tantôt indiquent comme un courant latent, d'une direction contraire, par lequel se révèlent, chez le vrai peuple, d'autres situations et des opinions et des tendances d'une autre nature.

» Il devient ainsi facile de suivre l'histoire intime d'une nation, à travers les siècles les plus obscurs, et cette histoire surpassera même les annales officielles en clarté et en continuité. Car elle se base sur des témoignages qui ne le cèdent en rien, quant à l'authenticité et la sincérité, aux documents publics servant de preuves aux faits relatés par de l'histoire universelle. C'est grâce à ces témoignages seulement, qu'il est possible de construire cette histoire de la civilisation, sans laquelle les études historiques en général restent incomplètes et manquent leur effet. Nous nous contentons, pour le moment, d'apporter quelques pierres à l'édifice. Le petit livre que nous publions

ne se propose, en effet, qu'un seul but : donner au lecteur studieux une idée des richesses immenses, dont quelques filons à peine ont été exploités jusqu'à ce jour. Ce but sera amplement atteint si, comme nous osons l'espérer, on veut bien recourir à ce recueil, avant d'arrêter un jugement quelconque sur la situation religieuse et morale du peuple italien, et le feuilleter chaque fois que l'on cherchera à bien se rendre compte de l'essor de l'esprit chrétien pendant l'époque de splendeur qui fut, pour l'Italie, la période écoulée depuis le XIVe jusqu'au XVIe siècle. »

La première série des lettres, dominée par la mémoire de Pierre Damien, s'ouvre avec Catherine de Sienne. Nous y trouvons d'abord la mémorable lettre qu'elle écrivit au Pape Grégoire XI, pour le supplier de rentrer à Rome et d'accorder la paix aux révoltés des États Pontificaux. Viennent ensuite neuf autres lettres de la même, les unes sur des sujets politico-ecclésiastiques, les autres d'un caractère ascétique. Elles nous donnent l'image en miniature de cette fille admirable d'un teinturier de Sienne (+ 1380), « qui s'est acquis tant de droits à la reconnaissance de Rome et de l'Italie, de la Papauté et de la chrétienté ». Ces lettres « sont un monument impérissable du véritable esprit public de l'Italie au moyen-âge : elles caractérisent l'apogée du développement de ce peuple, de sa force et de son expansion, et témoignent de sa foi et de ses véritables sympathies ».

M. de Reumont fait suivre dans un ordre méthodique : trois lettres de Chiara Gambacorti (+ 1420), du couvent des Dominicaines, à Saint-Dominique de Pise ; deux lettres de Luigi Marsili (+ 1394), du couvent des Augustins, au Santo-Spirito de Florence; deux lettres de Giovanni dalle Celle (+ 1390), de l'abbaye de Vallombrosa; cinq lettres du célèbre archéologue et camaldule Ambrogio Traversari (+ 1439); trois, d'Antonin, Archevêque de Florence (+ 1459); une, de Feo (Maffeo) Belcari (+ 1484), commis du bureau de la Dette de la ville de Florence, qui représente, dans cette collection, l'esprit qui animait les laïques; une, de Costanza Ciaparelli, brigittine du couvent du Paradiso, près de Florence (née vers 1410). Comme conclusion, neuf lettres de Jérome Savonarole (+ 1498).

« Siècle merveilleux, s'écrie M. de Reumont, que celui au seuil duquel se tient Catherine de Sienne, dominant tous ses contemporains, mais non pas isolée et comme une exception!... Quelle que fût à Florence l'ardeur des factions rivales, quels que fussent les bouleversements causés par les passions ennemies, elles ne parvinrent pas néanmoins à dompter la force populaire et l'esprit public. Bien au contraire, dans plus d'un cas, ce fut le peuple qui anéantit les effets désastreux de certaines situations politiques. Au milieu des plus grands troubles, les arts florissaient, des œuvres glo-

rieuses voyaient le jour, et les maux épouvantables qui fondaient sur l'Italie, s'ils ne furent pas sans influence sur la vie et les aspirations du peuple, ne les affectèrent du moins pas aussi profondément qu'on devait le craindre..... On aurait grandement tort de juger la vie du peuple et la situation morale de cette époque, d'après les nouvelles et les contes à l'aide desquels Bocace et ses imitateurs ont contribué au divertissement de leurs contemporains et de la postérité. Ce serait une erreur grossière aussi d'attribuer, lorsqu'on étudie le premier siècle de la Renaissance, une portée trop grande aux nombreux témoignages que ses héros semblent fournir d'un retour au paganisme..... Le sentiment religieux avait jeté de profondes racines dans le peuple..... La multitude des corporations laïques, auxquelles grands et petits étaient affiliés, maintenait de constants et fructueux rapports entre toutes les classes de la société et l'Église, et celle-ci n'a jamais cessé un seul instant d'être populaire... La représentation des « mystères », à laquelle prenaient part les plus célèbres poëtes des deux sexes, exerça une influence identique. On ne peut expliquer que par la ténacité de cet esprit religieux aussi profond qu'austère, qui vivait dans le peuple, certains phénomènes qui contrastent avec des faits connus de l'histoire officielle. Ce sont autant de manifestations de la piété fervente, sereine, vigoureuse et active, qui illumine ces temps de violences et de luttes publiques... La vie domestique était encore simple, et même étroite et sévère. »

Quant à Jérome Savonarole, voici l'opinion qu'émet sur lui M. de Reumont :

« Vers la fin de la vie de Laurent de Médicis, il déploya à Florence sa surprenante activité. Elle ne triompha cependant qu'après la mort de ce prince (1492), au milieu des complications politiques qui furent la conséquence de l'expédition de Charles VIII à Naples, suivie de la chute de la souveraineté des Médicis. Il acquit un ascendant presque sans exemple sur l'Église et sur l'État, et ce fut cet ascendant qui fit croire, dans le peuple, qu'il possédait le don de prophétie. Malheureusement, la poursuite de ses plans provoqua l'antagonisme passionné des partis, et il s'ensuivit une lutte acharnée avec la Rome d'Alexandre VI. Dans cette lutte, Savonarole périt. Les Borgia commirent la faute énorme et fatale de faire un martyr de l'homme qui, au milieu de la corruption la plus effrénée et du dévergondage le plus scandaleux, avait fait prendre racine à ses plans de réformes ecclésiastiques dans la conscience publique, mais qui eut le tort de trop mêler les choses ecclésiastiques à la politique et se laissa entraîner au delà de toutes les bornes du raisonnable, par le feu de son imagination.... Les écrits de Savonarole ont reçu depuis l'approbation de l'Église, et la réforme religieuse a tenu un large compte de ses vues et de ses conseils en matière de discipline, après en avoir, naturellement, supprimé tout ce qu'il y avait d'illumination apocalyptique dans ces écrits, qui n'ont jamais, du reste, touché à la doctrine. »

Le XVIe siècle porte une marque toute différente. Nous y entrons en compagnie de Jacopo Sadoleto († 1546). Le schisme religieux, bien que vaincu dans ses efforts pour franchir les Alpes, n'en exerça pas moins une profonde influence sur l'état moral de cette époque.

« La destruction de l'unité religieuse de l'Occident non-seulement modifia la situation extérieure de la Papauté, mais encore porta atteinte à l'indépendance et à la franchise vraiment majestueuse dans son genre, dont la Papauté ne s'était jamais départie, même en présence des accusations les plus dures et des demandes de réforme les plus décisives, aussi longtemps que l'unité n'avait pas été menacée. Ceci arriva dans un moment où l'humanisme, entré dans une nouvelle phase, s'était, dans la personne de ses plus illustres représentants, mis au service de l'Église, non sans avoir toutefois réalisé les empiétements graves qui marquent l'époque de Léon X. L'horizon s'élargit d'un côté en se rétrécissant de l'autre. La lutte entra dans sa période définitive sur le terrain spirituel et ecclésiastique, tandis que la Péninsule retentissait d'autres combats.... Au sein de l'Église, le besoin de jour en jour plus manifeste de réformes produisit une activité croissante et d'admirables effets, sans pourtant amener le résultat suprême, c'est-à dire, simultanément avec la réforme, la réunion des dissidents désormais devenus des adversaires. Cet échec a eu des conséquences particulièrement déplorables pour l'Italie, en ce sens qu'il influa sur les tendances de l'esprit national italien. Non-seulement les hommes, mais encore les femmes, et cette époque en produisit un grand nombre de remarquables, ressentirent la contrainte qui s'appesantissait sur le pays et sur le peuple. Personne, en effet, ne resta à l'abri des combats qui se livraient sur le terrain spirituel comme sur d'autres champs de bataille. Beaucoup trouvèrent le bonheur dans la vie monastique qui renaissait en ces jours-là et qu'ils choisirent par vocation. Du fond de leurs paisibles retraites, ils ont exercé une influence conciliante et réparatrice; ils ont prodigué au monde leurs secours et leurs conseils, sans se lasser jamais dans leur œuvre de charité, soutenant les indigents, réprimandant les grands avec cette indépendance désintéressée qu'inspire toujours une conscience pure. D'autres, parcourant le monde en évangélisant, captivaient leur entourage, particulièrement la jeunesse. Tel fut, par exemple, Philippe de Neri, l'apôtre de Rome. Cependant la ferveur et le naturel, comme aussi l'enthousiasme des temps antérieurs, semblent voilés dans leurs écrits. La plupart même des esprits les plus distingués de cette époque ont ce défaut. Partout où l'on trouve encore du mysticisme, il est tout différent de celui du siècle précédent. Enfin, pendant les deux cents ans qui vont suivre, tout s'affaiblit; les intérêts sont plus mesquins; l'horizon est plus restreint. »

Après les trois lettres de Sadoleto, viennent deux lettres de Giovanni Guidiccioni (+ 1541); quatre lettres de la spirituelle Vittoria Colonna (+ 1547); une de Giovanna d'Aragona-Colonna (+ 1575); deux de la religieuse dominicaine, Caterina de' Ricci (+1590); une de la carmélite Maria-Maddalena de' Pazzi (+1607); deux de Saint-Louis de Gonzague (+ 1591).

Notre siècle est représenté par Antonio de' Rosmini (+1855) et Alessandro Manzoni (+ 1873) dans ce recueil qui reproduit deux lettres de chacun de ces illustres contemporains.

Il nous en coûte beaucoup de devoir déposer la plume, sans avoir pu entrer dans le détail de cette admirable correspondance. Des lettres ne s'analysent guère; et si nous nous mettions à citer, nous nous laisserions entraîner à traduire toute la collection. Chacun de ces modèles d'épistolographie nous donne, en effet, la

mesure d'un caractère. Ainsi, quelle grande figure que cette Vittoria Colonna, etquel magnifique exemple ne nous donne-t-elle pas à tous et particulièrement aux femmes de notre temps ! Il est impossible de se rendre compte de la réforme catholique du XVIe siècle, si l'on ne connaît pas la vie et les œuvres de cette glorieuse amie de Michel-Ange. Comme bien d'autres, elle avait suivi avec admiration les sermons de Fra Bernardino Ochino. Après que ce général des Capucins fût tombé dans l'hérésie, il lui adressa des lettres et des livres. Elle écrivit au Cardinal Marcello Cervini (plus tard Pape Marcel II) :

« Comme il (le Cardinal Reginald Pole) m'a dit que le mieux lui semblait de vous envoyer, sans y répondre, à moins d'ordre exprès, toute lettre ou autre écrit que je pourrais recevoir de Fra Bernardino, je me conforme à cette recommandation en vous remettant la lettre et l'opuscule ci-joints, qui me sont parvenus aujourd'hui. »

Dans un post-scriptum, elle ajoute :

« C'est une grande douleur pour moi de voir que plus il cherche à se justifier, plus il s'accuse, et que plus il fait d'efforts pour sauver autrui du naufrage, plus il s'expose lui-même au déluge; car il est hors de l'arche de la sécurité et du salut. »

Ochino mourut dans l'oubli et dans la misère, après une vie tourmentée, au fond d'un bourg de Moravie. Au seuil de la vieillesse il s'était marié et il laissa plusieurs orphelins.

Citons encore ce passage d'une des lettres d'A. Manzoni. Elle est adressée à Don Francesco Calandri, recteur du collége des Somasques de Saint-André, à Lugano. Il s'agit de certains vers, péché de jeunesse, qu'il croyait oubliés, mais qu'un éditeur se proposait d'insérer dans un livre dirigé contre ce collége, dont Manzoni avait été l'élève. Il est difficile de montrer plus d'humilité et plus d'amour de la vérité.

« Vous me dites, mon Révérend Père, que ma réponse ne sera publiée qu'en cas de force majeure... Le mal n'est pas autant dans l'usage que l'on peut faire de ces malheureuses paroles, que dans ces paroles elles-mêmes, et il importe moins de profiter d'une occasion quelconque pour les cacher, que de les rétracter d'une façon absolue.... La répugnance que je pourrais éprouver d'une auto-condamnation, loin d'être pour moi un obstacle, m'est, Dieu merci, un motif; car elle est compensée du moins par la consolation de ne pas me présenter, au jour du grand jugement dont j'approche, chargé de tout le poids d'une offense faite à des hommes qui sont pour moi plus que des frères. »

Nous ne pouvons pas fermer le livre de M. de Reumont, avant d'avoir traduit quelques lignes d'une lettre écrite par Rosmini à Don Jacopo Molinari, peu de temps après que le grand philosophe catholique eût reçu l'annonce de la censure ecclésiastique dont venaient d'être frappés deux de ses écrits :

« Je réponds à vos deux lettres, qu'il n'y a pas lieu de se chagriner de la censure de mes deux travaux, car le péché seul peut attrister le cœur. Je les avais écrits dans une bonne intention : ma conscience me rend ce témoignage. Nous devons nous soumettre franchement au décret, et recevoir cet événement de la main miséricordieuse de la Providence qui l'a permis. Si c'est un déshonneur aux yeux des hommes, qui pourraient penser que nous nous sommes rendus coupables de quelque grave transgression, il ne faut pas que nous perdions de vue que notre devoir est d'être également prêts à servir le Seigneur *sive per infamiam, sive per bonam famam*. Soyons donc calmes, et lorsque nous sommes humiliés, réjouissons-nous dans la pensée que nous sommes dans la voie de l'Imitation de Jésus-Christ. Lorsque le Pape m'annonça son intention de m'honorer de la dignité cardinalice, notre cher et pieux frère Geatili m'écrivit : « Mon père, souvenez-vous de la pourpre dont ils couvrirent les épaules du Christ ». Peut-être ces paroles étaient-elles prophétiques...

Assurément, les écrits de Rosmini ne sont pas exempts de toute erreur. M. Passaglia fut un de ses plus véhéments adversaires, et ce fut le P. Theiner qui dénonça publiquement les deux écrits en question.

Qu'importe ! quiconque aura lu sa lettre à Jacopo Molinari, dira avec nous : Rosmini était plus grand qu'eux.

Dr Hettinger.

BIBLIOGRAPHIE.

L'art de traiter convenablement les nouveaux-nés et les petits enfants, par le Dr Joseph Piringer (Die richtige Pflege der Neugebornen und kleinen Kinder von Dr Jos. Piringer. Graz (en Styrie), Vereins Buchdruckerei, 1877, in-12°, XXVI — 416 pages). En vente à Bruxelles, chez Mucquardt.

L'académie de médecine de Paris a institué une commission permanente pour se renseigner sur tout ce qui concerne l'hygiène infantile. Le dernier rapport annuel de cette commission, lu, l'autre jour, à l'académie par M. Devilliers, contient des détails navrants sur la mortalité des nouveaux-nés chez une des nations les plus civilisées du monde. Il a été résumé avec sagacité dans *le Français,* par M. Fonssagrives. Il cite par exemple, les recherches intéressantes de M. Bourée, médecin à Châtillon-sur-Seine, sur la mortalité des enfants de zéro jour à un an dans l'arrondissement où il exerce. Il y a eu dans cttte localité, en 1875, une mortalité de 17 pour 100, soit 129, décès de petits enfants de moins d'un an sur 749 naissances. Sur ce dernier chiffre. 500 nouveaux-nés ont été élevés par leur mère, 28 par des nourrices à gages, et 117 ont couru les hasards de la nourriture artificielle. Il a été constaté, et l'on ne saurait s'en étonner, que la mortalité proportionnelle de cette dernière catégorie d'enfants a dépassé de beaucoup celle des autres.

Une autre statistique instructive signalée dans le rapport de M. Devilliers est celle de M. Gibert, de Marseille, qui s'occupe avec beaucoup de zèle et de talent du mouvement annuel de la population dans cette grande ville. En opposant le chiffre de 33 décès pour 100 dans la première année à celui de 17 pour 100 observé par M. Bourée, on fait ressortir, d'une part, l'influence néfaste exercée sur les nouveaux-nés par le milieu urbain, malgré les ressources d'assistance et de savoir qui s'y rencontrent; d'une autre part, les risques que les régions méridionales font courir à ces petits êtres en les menaçant (surtout ceux qui sont mal nourris) du choléra infantile et des autres affections intestinales qui pèsent si lourdement sur leur mortalité.

Dans une autre localité, à Vienne (Isère), la proportion de la mortalité en 1875 a été de 20 pour 100. A Tours, dont le climat doux et bien réglé est particulièrement favorable aux nouveaux-nés, la statistique ne relève qu'une perte de 14 pour 100 et elle constate que, sur 939 nouveaux-nés, 535 ont été élevés au sein et 166 au biberon. Chez les enfants élevés par leur mère, il y a eu 14 décès sur 100, et chez les enfants élevés au biberon, ces *échappés de la famine,* comme l'accoucheur Levret les appelait énergiquement, la mortalité a atteint 26 pour 100; contraste expressif qui montre bien le prix de l'allaitement maternel.

L'hôpital général de Tours nous fournit un dramatique enseignement sur l'influence que les milieux, dans une même localité, exercent sur la mortalité des nouveaux-nés. Dans cet hospice, cette mortalité est de 25 pour 100 chez les enfants élevés au sein par leur mère et de 68 pour 100 chez les enfants confiés à des nourrices sèches ou restés à la crèche. M. Bodart explique cette mortalité véritablement excessive par les retards qu'éprouve souvent l'envoi en nourrice, et pendant lesquels l'enfant est nourri au biberon; par les mauvaises conditions dans lesquelles ces enfants sont transportés. A ces influences de milieu, qui sont évidemment très-défavorables, il faut joindre aussi, bien

entendu, celles d'origine, un grand nombre de ces enfants procédant de la débauche et de la misère, isolées ou réunies, et n'offrant, par ce fait, qu'une médiocre résistance aux conditions agressives qu'ils vont rencontrer.

A Rouen, sur 11,650 naissances, il y a eu 3,530 décès d'enfants dans la première année de leur vie, ce qui donne 33 décès sur 100, sans compter 607 mort-nés, proportion douloureuse et qui dénonce l'influence d'un milieu ouvrier, c'est-à-dire d'un milieu dans lequel la pénurie des ressources se complique d'habitudes d'intempérance trop générales et de l'habitation de logements insalubres. Si l'on fait attention, de plus, à ce détail expressif que la mortalité des enfants qui succombent à Rouen dans la première année est due pour moitié à des maladies intestinales, et que celles-ci procèdent, dans le plus grand nombre des cas, d'un allaitement nul ou mal conduit, d'un sevrage prématuré, on se fait une idée des économies de vies humaine que plus d'assistance et moins d'incurie pourraient réaliser.

Citons encore le mémoire de M. Bringuier sur la mortalité de la première enfance dans le département de l'Hérault pendant les cinq années comprises entre 1870 et 1874. Il résulte des chiffres réunis par cet observateur que, dans cette période, la moyenne de la natalité a été de 27,1 naissances sur 1,000 habitants pour l'ensemble du département, et qu'elle a varié, dans ces diverses dates, avec un maximum de 34,3 pour 100 à Cette, et un minimum de 22 pour 100 à Saint-Pont. Quant à la mortalité infantile, elle est représentée pour le département par 23,6 pour 100, et elle diminue à mesure qu'on l'envisage dans des villes de population décroissante et qu'on s'éloigne du littoral méditerranéen, livré aux influences palustres, pour s'élever vers la partie montagneuse, où l'air est plus pur et où les populations sont moins denses. Un relevé intéressant est celui de la mortalité proportionnelle des enfants légitimes et des enfants naturels dans le même milieu ; elle est pour les premiers de 34 pour 100, et pour les seconds de 134 pour 100, c'est-à-dire quatre fois plus forte. C'est là un fait douloureux, qui se constate partout avec une permanence significative et qui montre une fois de plus, en dépit de doctrines sauvages autant que dissolvantes, que la conservation physique des populations a sa meilleure sauvegarde dans la constitution régulière de la famille, et qu'en dehors d'elle tout est désordre moral et danger physique.

En Allemagne et en Autriche, où la médecine est peut-être plus *scientifique* que chez nous, la pratique laisse encore beaucoup à désirer, tout comme en France et en Belgique. Un savant médecin de Gratz, en Styrie, qui est en même temps un vieux praticien et, ce qui ne nuit pas, même dans la maison d'Hippocrate, un homme d'un noble caractère, a condensé dans un petit volume les réflexions inspirées sur ce sujet si important par cinquante années d'expérience. M. le Dr Jos. Piringer est un écrivain de l'école d'Hufland, mais il a plus d'âme que le célèbre médecin prussien, et il a sur lui l'avantage de connaissances scientifiques aujourd'hui plus perfectionnées. Les conseils que le médecin autrichien donne aux mères sont simplement conçus et brièvement exprimés, comme des avis qui portent l'estampille de longues réflexions et le cachet de la vérité. Nulle exagération ne se remarque dans les prescriptions, et à la précision qui distingue celles-ci, l'on sent cependant que l'auteur a songé à tous les cas importants. Son style naturel est souvent élevé et toujours plein d'une bonhomie qui inspire la confiance : il met les derniers progrès de la science à la portée de toutes les mères, riches ou pauvres, instruites ou ignorantes dans le sens ordinaire de ce mot. La science de la mère est d'ailleurs universelle : pour l'éveiller, il suffit d'une simple parole, une de ces paroles comme sait en prononcer le Dr Piringer.

Après avoir exposé en peu de mots l'origine de cet excellent petit livre, le médecin de l'*Hospice des religieuses de Sainte-Élisabeth* divise son sujet en quatre parties : les soins préparatoires avant la naissance de l'enfant ; les soins à donner au nouveau-

né; l'éducation physique du petit enfant; son éducation spirituelle et morale. Cette dernière partie donne au livre une grande originalité. Avant le catéchisme, on ne se préoccupe pas assez de l'éducation intellectuelle. Il y a du reste entre l'éducation physique de la première enfance et la gymnastique intellectuelle, à laquelle il importe de soumettre l'enfant dès le berceau, des rapports qu'un médecin spiritualiste a mission d'élucider. Que de mauvaises habitudes *morales* ne contractons-nous pas vers l'âge de six semaines, des habitudes qui nous suivent souvent jusqu'au cercueil. M. le Dr Piringer, qui aime les enfants, a écrit non-seulement un bon ouvrage de médecine, mais un charmant livre de lecture pour les mères. Si nous disons à celles-ci que l'auteur est aussi un bon chrétien, nous aurons achevé de leur faire connaître un ouvrage recommandable au premier chef. J'exprime le vœu qu'il soit bientôt traduit en français. Nous osons prédire au traducteur le plus grand succès.

H.

ORIGINUM CISTERCIENSIUM TOMUS I. *In quo praemissis congregationum domiciliis adjectisque congregationum domiciliis adjectisque tabulis chronologico-genealogicis veterum abbatiarum a monachis habitatarum fundationes ad fidem antiquissimorum fontium primus descripsit P. Leopoldus* JANAUSCHEK, *moravus Brunensis, Monasterii B. M. V. de Claravalle-Austriae (vulgo Zwettl) Ordinis Cisterciensis presbyter, S. S. Theologiae in Universitate Tubingensi doctor, historiae ecclesiasticae et juris canonici in collegio ad Sanctam Crucem professor, Caes. Reg. Societati indagandorum et conservandorum antiquitatis monumentorum epistolarum consortio adjunctus.— Opus Caes. Reg. Academia literarum Vindobonensi subsidium ferente editum. — Vindobonae. In commissis apud Alfredum Hoelder Caes. Reg. Aulae et Universitatis bibliopolam* 1877. — Un volume grand in-4°, magnifiquement imprimé de LXXXII et 394 pages, avec appendices, index alphabétique des noms de personnes et de localités. — 25 francs.

Nous voici devant une de ces œuvres d'érudition qui réveille tout naturellement le souvenir de ces antiques corporations de moines à qui sont dues ces grandes publications qui sont les joyaux de nos grandes bibliothèques. Le tome I des origines Cisterciennes de P. Janauschek le place d'emblée à côté des auteurs du *Gallia Christiana* et de ces autres collections précieuses qu'il faut souvent consulter, dès qu'il s'agit de fortes recherches d'érudition.

Nous n'avons pas à rappeler ici ce que fut Saint Bernard, l'oracle et la gloire de son temps, un de ces hommes tout-à-fait extraordinaires, autour desquels se groupe par instinct en quelque sorte une époque toute entière. Saint-Bernard, cependant, n'est pas, comme Saint Benoît ou Saint Dominique, un fondateur d'ordre; devenu abbé de Clairvaux, il a assuré à la réforme de Citeaux dont il est disciple, un immortel renom, parce qu'il en a été la plus éclatante et la plus légitime personnification.

Citeaux, à quatre lieues de Dijon, fut fondée en 1098, par quatorze religieux dont Robert de Molesme était le chef. Dans une introduction fort développée, l'auteur nous fait connaître l'histoire de l'ordre, les congrégations qui le composaient et les corporations religieuses qui s'y rattachent improprement. Il passe ensuite à la discussion des sources où il a puisé, savoir : les deux chroniques du monastère appelées

Exordium Parvum et *Exordium Magnum;* les collections des lois et priviléges de Citeaux ; les catalogues des abbayes ; les annales de chaque abbaye. Il nous donne en outre la liste des couvents qu'il n'accepte point comme relevant de Citeaux.

Cette introduction est suivie de l'ouvrage proprement dit. Ce tome I comprend les monastères d'hommes qui acceptèrent la règle de Citeaux et s'y rattachaient par leur fondation. Le P. Janauschek en cite sept cent quarante deux, tous rangés par ordre chronologique.

La règle de Citeaux eut un succès prodigieux dans la plupart des pays chrétiens ; en France surtout elle fit surgir des monastères comme par enchantement.

La Belgique figure aussi dans le catalogue de P. Janauschek. Quoique Saint Bernard ait visité nos contrées plus d'une fois, on ne trouve pas que les couvents de cisterciens se soient élevés en nombre aussi considérable qu'on le voit ailleurs. Ce fait, pensons-nous, trouve son explication dans l'apparition des chamoines réguliers de Prémontré, vingt ans auparavant. Saint-Norbert arrivé à Anvers, reçut l'abbaye de Saint-Michel en 1124 ; aux portes de Louvain, en 1131 s'ouvrait l'abbaye de Park ; en 1133 déjà, Burchard, évêque de Cambrai, à la demande de Saint-Bernard il est vrai, accordait des immunités aux religieux prémontrés de Tongerloo ; en 1135, Arnoul, comte de Looz, fondait Averbode. Floreffe, Bonne-Espérance sont contemporaines également.

L'Almanach ecclésiastique des Pays-Bas pour l'année 1782 renseigne encore les abbayes d'hommes qui relèvent de l'observance de Citeaux. Ce sont :

Archevêché de Malines : néant.

Diocèse de Gand : Baudeloo et Waerschot.

Diocèse d'Ypres : néant.

Diocèse d'Anvers : Saint-Bernard sur l'Escaut (36 religieux) et Pierre Pots à Anvers.

Diocèse de Bruges : Saint-André lez-Bruges et Oudenbourg.

Diocèse de Ruremonde : néant.

Diocèse de Cambrai : Notre-Dame de Cambrai et Notre-Dame de Vaucelles.

Diocèse de Tournay : néant.

Diocèse de Namur : Bonneffe, Grand-Pré, Jardinet, Moulin, Villers (avec 61 religieux), Nizelles.

Diocèse de Trèves : Orval (avec 46 religieux).

Diocèse de Liége : Val-Dieu au duché de Limbourg.

Il faut ajouter à cette liste Val-Saint-Lambert et Aulne, dans la principauté ecclésiastique de Liége.

Quel est le plan suivi par le P. Janauschek dans chacune de ses 742 notices ?

Il imprime d'abord en caractères gras le nom latin de l'abbaye ainsi que le nom par lequel on la désignait dans la langue du pays. Viennent ensuite en caractères ordinaires les variations orthographiques notées dans les documents et chroniques. Une notice succincte fait connaître l'origine de l'abbaye et les principales circonstances de sa fondation. Cette notice est suivie de l'indication des sources ; les citations sont faites avec une exactitude étonnante : on donne le tome et la page des ouvrages consultés.

Nous croyons faire plaisir au grand nombre de nos lecteurs en leur indiquant, d'après le livre du P. Janauschek, le numéro d'ordre des abbayes cisterciennes d'hommes situées sur le territoire belge, alors même que quelques-unes ne font plus partie de la Belgique actuelle.

Orval, 9 mars 1132 est la 53e abbaye de Citeaux dans l'ordre des temps.

Vaucelles, 1 août 1132, est la 57e.

Les Dunes, 31 mai 1138, est la 127e.

Villers, 1 juin 1146, est la 216e.

Aulne, 5 décembre 1147, est la 273e.

Cambron, 1 août 1148, est la 287e.

Loos (dans le diocèse de Tournay, autrefois), 15 décembre 1149, est la 298e.

Val-Dieu, 7 décembre 1180, est la 459e.

Val-Saint-Lambert, mai 1202, est la 537e.

Grand-Pré, colonie de Villers, 15 août 1231, est la 608e.

Saint-Bernard, colonie de Villers, 20 août 1237, est la 627e.

Moulins, 24 mars 1414, est la 716e.

Jardinet, 24 mars 1430, est la 717e.

Saint-Sauveur, à Anvers, 25 novembre 1433, est la 719e. L'*Almanach des Pays-Bas Autrichiens* la mentionnait sous le nom de *Pierre Pots*, parce que Pierre Pot, né à Utrecht le 20 août 1375, en fut le fondateur. Ce fut un 20 août qu'il se maria. Par dévotion pour Saint Bernard, dont on célèbre la fête à cette date, ce riche négociant, seigneur de Bautersem, pélérin de Terre-Sainte, établit de ses deniers une abbaye cistercienne à Anvers. Elle prit le nom de Saint-Sauveur en souvenir d'une église du même nom à Utrecht.

Waerschot, 5 avril 1446, est la 724e.

Boneffe, 30 septembre 1461, est la 731e.

Saint-Remy, près de Rochefort, 30 septembre 1464, est la 732e.

Le livre de P. Janauschek a sa place marquée dans toutes les grandes bibliothèques ; son prix le rend également accessible à tous les amateurs d'histoire ecclésiastique.

Espérons que le savant et laborieux érudit, fervent disciple de Saint Bernard, ne tardera pas à nous donner une volume analogue sur les monastères de femmes de l'ordre cistercien. La Belgique figurera avec grand honneur dans cette riche nomenclature. Nous ne citerons, à titre d'exemple, que La Cambre, fondée en 1201 aux portes de Bruxelles, et Flines, la plus grande, la plus illustre, la plus magnifique, et en même temps la plus régulière des abbayes de filles de l'ordre de Cîteaux dans les Pays-Bas. comme s'exprimaient Martène et Durand dans leur *Voyage littéraire*.

Nous prions Dieu d'accorder au digne P. Janauschek la santé et les forces nécessaires pour mener à bonne fin sa belle, sa sainte et utile entreprise.

Ad. D

FEUILLE D'ANNONCE DE LA REVUE GÉNÉRALE

DU MOIS DE SEPTEMBRE 1877.

ED. BALTENWECK, LIBRAIRE,

7, rue Honoré Chevalier, Paris.

VIENT DE PARAITRE :

VIE DU R. P. ARMAND DE PONLEVOY

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Par le **R. P. de GABRIAC**, de la même Compagnie.
Un beau volume in-18 jésus de 600 pages, prix. . . . . 4 fr.

Charles De RIBBE.

LA VIE DOMESTIQUE

SES MODÈLES ET SES RÈGLES

D'APRÈS DES DOCUMENTS ORIGINAUX.
Deux beaux volumes in-18 jésus, deuxième édition. Prix : 6 fr.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE PARIS

par le T. R. P. **MONSABRÉ** des Frères Prêcheurs.

CARÊME 1877.

PRÉPARATION DE L'INCARNATION

Un vol. in-8°. Prix : 4 fr., par la poste, 4 fr. 50.
Le même, 2e édition, 1 vol. in-18 jésus. Prix : 3 fr.; par la poste, 3 fr. 50.

DU DROIT ET DU DEVOIR

Par **L'ABBÉ MÉRIC**, professeur à la Faculté de théologie en Sorbonne.
Un fort vol. in-18 jésus, 2e édition. Prix : 4 fr.

L'ADMINISTRATION DES BEAUX-ARTS

PAR NICOLAS BOUSSU.

Un fort volume in-8°, Prix 7 fr. 50. — LE MÊME, 2e édit. Un beau vol. in-18 jésus, 4 fr.

Publications de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
25, RUE DE GRENELLE, A PARIS.

OUVRAGES SUR LE SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

Mois du S.-C. de Jésus, par Saint FRANÇOIS DE SALES. — Un vol. in-16 elzévirien, sur papier vergé : prix : 3 fr. Un vol. in-18 carré. 0 75

Le Chrétien à l'école du Cœur de Jésus, ou Etude de ses vertus, par les PP. NOUET et POTTIER, S. J. 2e édition. 1 fort vol. in-12. 4 00

Le Cœur de Jésus ouvert au cœur du chrétien, d'après les saints et les maîtres de la vie spirituelle, suivi d'une neuvaine pour se préparer à la fête de ce divin Cœur, par le P. CHARLES BORGO, de la Compagnie de Jésus, publié par un Père de la même Compagnie. 1 vol. in-12 de 384 pages. 1 50

Dévotion envers N.-S. J.-C : Etude de ses titres consolants et glorieux, *lectures pendant le mois du Sacré-Cœur*, par les mêmes. 3 vol. in-12. 8 00

Dévotion pratique au Cœur sacré de Jésus, par le P. JEAN CROISET ; nouvelle édition revue et corrigée 1 fort vol. in-18. 1 50

Le Chrétien selon le Cœur de Jésus, ou Neuvaine en forme de retraite pouvant servir durant le mois consacré au divin Cœur, par les PP. WALDNER CADRÈS 1 vol. in-18. 1 50

Le Mois du Sacré-Cœur de Jésus préparé par le Mois de Marie pour l'union des cœurs, par PIERRE LACHÈZE. 1 vol. in-16. 1 50

Recueil de divers exercices de dévotion aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, par un Père de la Compagnie de Jésus. 1 fort vol. in-18. 1 00

Le Cœur de Jésus. Excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus-Christ, sa nature, ses motifs et sa pratique, d'après le P. de GALLIFFET, de la Compagnie de Jésus, suivi de la *Vie de la B. Marguerite-Marie*, par le P. CROISET, de la même Compagnie ; 3e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-18. 1 50

Le Sacré-Cœur. Allocution prononcée à Paray-le-Monial et suivie du *Miserere* de la France, par Mgr TURINAZ, évêque de Tarentaise. Une brochure in-12. 0 25

Le Sacré-Cœur de Jésus, principe et modèle de la perfection chrétienne, ou *Mois du Sacré-Cœur*, par le R. P. E. DESJARDIN, *S.-J.* 1 vol. in-32. 0 75

Mois du Cœur des Enfants de Marie, par le R. P. HUGUET. 1 vol. in-32 jésus, de 320 pages. 0 60
Le même, cartonné, tr. rouge. 1 25

Pour paraître prochainement
DE
PAUL FÉVAL
(Collection à 3 francs).

L'HOMME DE FER
in-12, à 3 francs.

LES CONTES DE BRETAGNE
in-12 à 3 francs.

LES ÉTAPES D'UNE CONVERSION
in-12 à 3 francs.

AUX NEUF PROVINCES.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS.

Place de la Monnaie, à Bruxelles.

C'est par une intelligente direction du travail que l'établissement des NEUF PROVINCES est arrivé en peu de temps aux plus remarquables résultats. — Tout concourt à ce succès progressif, qui ne fera que s'accroître : excellent choix des étoffes, toutes de qualité supérieure ; cachet d'élégance, œuvre de coupeurs émérites qui rivalisent avec les tailleurs les plus en renom ; confection parfaite. — Sous ce triple rapport, le vêtement le moins cher, sorti des magasins des NEUF PROVINCES, ne le cède en rien à ceux faits sur mesure et atteignant les prix les plus élevés. — Cette réunion constante d'éléments de vogue méritée se joint à la modération des prix réduits à leur dernière limite, en raison du chiffre toujours plus considérable d'affaires.

Le rayon des étoffes de hautes nouveautés françaises, anglaises et belges, pour vêtements sur mesure, continue en toute saison à être sans rival.

Les NEUF PROVINCES préparent en ce moment leurs nombreux assortiments de vêtements pour première communion. — Cet établissement ne craint pas la concurrence à cet égard.

Spécialité de costumes de chasse. — Robes de chambre. — Couvertures de voyage. — Livrées de domestiques.

GRAND CHOIX DE COSTUMES POUR ENFANTS.

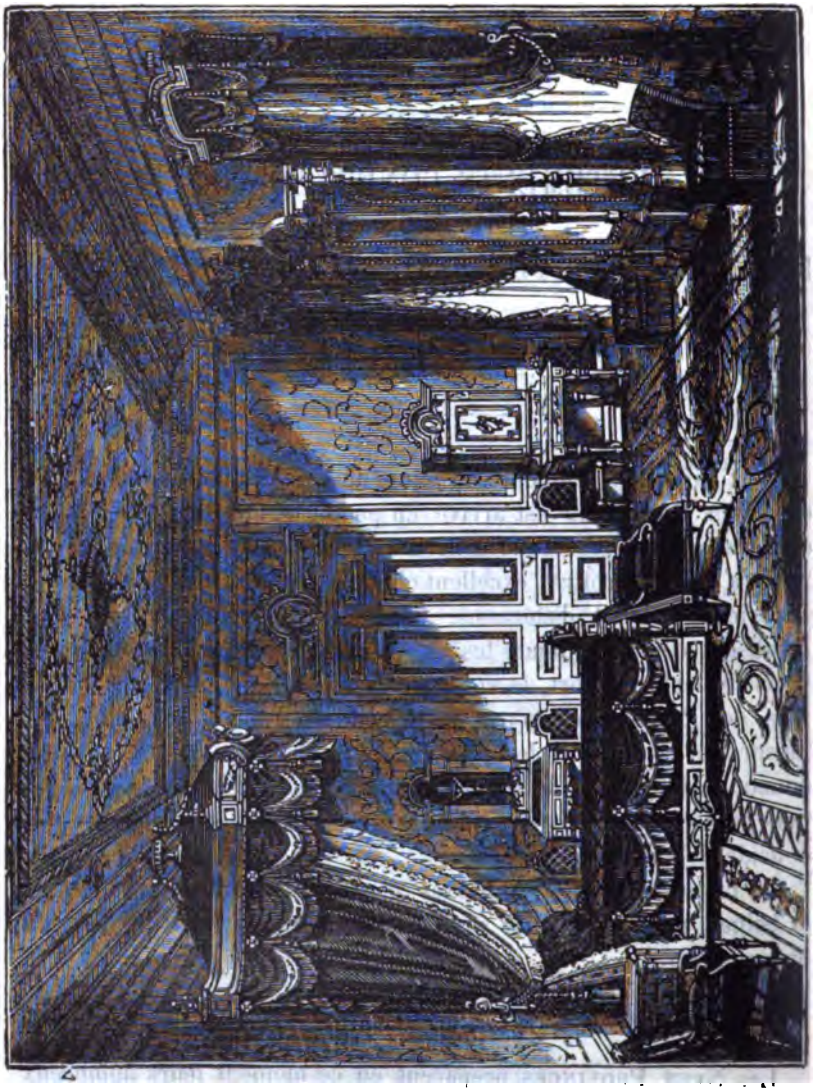

GRANDS MAGASINS
AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J.-E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon, Salle à manger, Chambre à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies, Couvertures de laines, Édredons, etc. Etoffes en tous genres. Velours, Reps, Tapis de table, Nattes, Grand choix de tapis. Meubles chênes sculptés. Siéges Bambous.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.

DE BRUSSELAAR

JOURNAL HEBDOMADAIRE FLAMAND,

publié sous la direction d'un comité composé d'écrivains distingués. Tous nos amis sont priés de répandre cet excellent journal, qui ne coûte que 5 francs par an. — On s'abonne, 8, rue des Grands-Carmes, à Bruxelles.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES

DIRIGÉ PAR

LES SŒURS DU SACRÉ-CŒUR DE MARIE

PRÈS LA STATION DE LA HULPE

Le prix de la pension est de 400 francs, payables d'avance et par trimestre.

PENSIONNAT

sous la direction des Sœurs de Ste-Marie,

rue de Constantinople, près la gare du Midi, Bruxelles.

Les cours d'allemand et d'anglais sont facultatifs, ils sont donnés par des maîtresses originaires de l'Allemagne et de l'Angleterre.

CHRIST IVOIRE & GRAVURES DE DUSSELDORF

chez **C. VAN CORTENBERGH**

6, *rue de la Collégiale, près de l'église Ste-Gudule,*

BRUXELLES.

CHARLE-ALBERT,

ATELIERS ET BUREAUX, RUE VANDERMEULEN, 4.

Décorations de tous les styles et de toutes les époques. Peinture sur toile genre Gobelins.—Entreprise de décorations complètes d'églises, de chapelles, de palais, d'hôtels de maîtres, d'appartements, de salons, etc. — Accepte des commandes pour toutes les villes de la Belgique et de l'étranger. — Exposant récompensé à Londres, à Vienne et à Paris.

GUÉRISON CERTAINE

DES ASTHMES

NERVEUX ET MUQUEUX

PAR LA LIQUEUR ANTIASTHMATIQUE DU DOCTEUR LENAERT,

décoré de la croix civique et de la médaille d'or de 1re classe.

Cette liqueur a une action spéciale sur la membrane muqueuse des canaux aérifères, active et modifie la sécrétion muqueuse, favorise l'expectoration, évacue les mucosités qui obstruent les bronches, soutient l'organisme dans ses opérations éliminatoires, fortifie le système nerveux fortement ébranlé, met le malade à l'abri de toutes les causes qui provoquent sans cesse le retour d'accès d'asthmes, et amène ainsi la guérison.

Dépôt : Chez M. A. LENAERT, pharmacien, à Sorée (Namur), et M. C. LENAERT, rue de la Collégiale, 6, à Bruxelles.

DANS LES PAYS-BAS LA PLUPART DES HABITATIONS

sont dans un état déplorable, au point de vue hygiénique.

Presque toutes les **caves** sont **inondées** ou **humides**. D'un autre côté, l'**humidité** amenée par les **vents d'ouest** traverse les pignons et les façades : de là les **rhumatismes**, les **fièvres**, la **phthisie**, etc.

LA MAISON BLATON-AUBERT, 4, rue du Pavillon, à Bruxelles, entreprend avec **10 ans de garantie l'assèchement** complet des **caves inondées** et des **murs humides**, les **pavements** monolythes pour usines, germoirs, fabriques ; les **citernes** à pétrole, huiles, alcool ; les **glacières**, les enrochements, grottes, cascades, ponts, bassins, jardins d'hiver.

LA MAISON BLATON-AUBERT a exécuté, depuis 15 ans, avec plein succès, un nombre considérable de travaux de ce genre, dans les domaines de **S. M. le Roi, à Ardennes et à Laeken**, pour les administrations du **gouvernement**, entre autres : les enduits et assèchements des caves de stations sur les lignes du **Grand-Luxembourg**, de l'**Ourthe** et de **Bastogne**, etc. ; les citernages des caves des stations du **Grand-Central**, du chemin de fer d'**Anvers-Eeclov**, de **Renderlecuw à Courtrai**, de **Vieux-Dieu à Boom**, etc. ; plateforme de l'**hôtel du gouverneur, à Namur**, les **cuves de gazomètres** de **Namur**, d'**Anzin**, **Fourmies**, **Valenciennes**, **Herstal**, etc. ; citernes et caves de la **Compagnie continentale** de Koekelberg, et un grand nombre de **germoirs** et **citernes** pour les principaux **malteurs** et **distillateurs**.

Pour la **ville de Bruxelles**, entre autres : les pavements monolythes et imperméables des souterrains des **Halles Centrales**, l'assèchement des murs du palais de l'**Université libre**, du **Marché du Parc**, etc.

Pour presque toutes les administrations communales, en résumé, dans toutes les villes de la **Belgique**, du **nord de la France** et en **Hollande**.

LA MAISON BLATON-AUBERT a obtenu pour ses enrochements, en 1875, le **premier prix** et la **médaille d'or** à l'Exposition internationale de **Cologne**. Les principaux travaux de ce genre qu'elle a exécutés sont : la Grotte Rocher du Parc de la ville de **Binche**, les **Grottes** et **Cascades** des étangs d'**Ixelles**, la restauration du pont du **Bois de la Cambre**, les Grottes et Cascades du **Jardin Zoologique d'Anvers**, Grottes de la **Flora**, à **Cologne**, etc.

Dépôts des **ciments Portland** et agences pour les travaux ; **Anvers**, quai Plantin, 8 ; **Liége**, rue des Guillemins, 93 ; **Ixelles**, rue du Trône, 120 ; **Molenbeek-St-Jean**, quai des Charbonnages, 52.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs les magasins

AU BOUQUET PERPETUEL

37 & 57, rue des Fripiers, 37 & 57

BRUXELLES.

BIJOUTERIE FANTAISIE RICHE

Pierres et perles imitées montées sur or. — Bijoux artistiques.

SPÉCIALITÉ D'ÉVENTAILS

riches et ordinaires. — Flacons. — Articles pour cadeaux, etc.

Magasin spécial pour les bijoux de **Deuil** et **Argent niellé** au n° **37**.

Réparation de bijoux vrais et faux et d'éventails en tous genres.

N. B. — Bien observer les n^os^ des deux magasins **37** et **57**

MAISON FÉLIX MOMMEN

BREVETÉ

RUE DE LA CHARITÉ, 25 (derrière la rue des Arts).

MENTION EXTRAORDINAIRE.
(Exposition d'Amsterdam).

FABRIQUE DE COULEURS A L'HUILE EN TUBES

COULEURS POUR L'AQUARELLE
ET LA PEINTURE SUR PORCELAINE.

GRAND ASSORTIMENT DE PAPIER

POUR TOUS GENRES DE DESSINS.

FABRIQUE SPÉCIALE DE TOILES A PEINDRE,

Cotons préparés pour décors

ET TISSUS GOBELINS DE TOUTES DIMENSIONS

MENUISERIES POUR LE DESSIN ET LA PEINTURE.

Panneaux, Chevalets d'atelier, de campagne et de luxe,

BOITES A COULEURS,

Parasols, Chaises, etc., Planches à dessin, Tés, Equerres et Courbes.

MEUBLES D'ATELIERS ANCIENS ET MODERNES,

BROSSES ET PINCEAUX, CRAYONS.
BOITES A COMPAS, ETC.

Vente et location de mannequins,

Emballage, nettoyage et vernissage de tableaux.

PAPETERIE EUROPÉENNE.

La Maison J. BULENS, fondée en 1830, ci-devant 83, rue de la Montagne, à côté de l'ancienne poste, **est transférée, 69**, rue de la Montagne. Fabrique de registres, lithographie et typographie, commerciale et administrative. Choix considérable de fournitures de bureau et articles pour étrennes des meilleures fabriques, portefeuilles-agendas et carnets de poche; grands portefeuilles dits ministre, avocat et notaire; papeteries, pupitres, buvards, encriers et boîtes à couleurs. Cassettes à compas depuis fr. 1-50 jusqu'à 125 francs. Estampage de papiers à lettres en chromo et couleur. Memento de bureau depuis 30 centimes, calendriers à effeuiller depuis 40 centimes. Cartes de visite depuis fr. 2-50 le cent.

GRAND CRU DE COS LABORY

LEZ-CHATEAU LAFITTE.

Le Chateau de Cos Labory (Haut - Médoc) est situé entre les Châteaux Lafitte et d'Estournel. Il est sur la limite des communes de Pauillac et de St-Estèphe.

Les vignobles de ces trois crûs, si renommés dans le monde entier, sont tellement intercalés qu'en maints endroits il est difficile de démêler, à première vue, la propriété de chacun d'eux : de là cette conformité de saveur et de bouquet constatée par les gourmets délicats.

La solidité, la force de ces vins sont telles qu'ils ne peuvent être bus, avec tout leur mérite, qu'après quatre années de fûts et deux années de bouteille au moins. En effet, c'est vers la sixième année que leur bouquet exquis se développe.

Le Propriétaire du Cos Labory expédie ses vins en fûts *estampillés*, et en bouteilles dont le bouchon porte sur le pourtour, marqués au feu, les mots :

Louis PEYCHAUD, Propriétaire.

PRIX :

1870 la pièce. . . .	fr. **1000**	1864 la bouteille . . .	fr. **6-50**
1874 id. . . .	» **900**	1869 id. . . .	» **6-00**

Adresser les ordres au bureau de l'entrepôt, 16, rue de la Paille, Bruxelles.

THE GRESHAM,

COMPAGNIE ANGLAISE

D'ASSURANCES SUR LA VIE,

SIÉGE DE LA COMPAGNIE : 37, OLD JEWRY, LONDRES.

SUCCURSALE :

2, RUE ROYALE, BRUXELLES.

LA COMPAGNIE OFFRE :

Par les principes rationnels sur lesquels sont basées ses opérations,

Par l'importance de son fonds de réserve,

Par le grand nombre de ses assurés,

Par le soin qui préside au choix des risques,

Par le placement prudent de ses capitaux,

Par l'abstention de toute espèce de spéculation,

LA SÉCURITÉ LA PLUS ABSOLUE.

Envoi franco de prospectus et de renseignements en s'adressant au directeur DE LA SUCCURSALE, 2, RUE ROYALE, COIN DE LA PLACE ROYALE, BRUXELLES.

Bruxelles. — Imp. E. Guyot, rue Pachéco, 12.

LE PRINCE DE BISMARCK

ET LE

PRINCE GORTSCHAKOFF.

Une revue française a publié plusieurs séries d'études de biographie politique, émanant les unes et les autres d'écrivains de talent. Ces travaux, qui viennent d'être réunis en volume (1), méritent que l'on s'y arrête. Ils ont pour objet trois hommes : Cavour, Bismarck, Gortschakoff. Aujourd'hui que la grande partie est engagée en Orient, il est permis de dire de tous les trois qu'ils personnifient la révolution internationale, le droit nouveau dans les trois mondes latin, germain et slave. Cavour est mort avant d'avoir accompli la tâche à laquelle il avait voué sa vie; Bismarck a terminé la constitution de l'unité allemande : on n'a plus à se demander s'il réussira; quelques-uns seulement doutent de la solidité d'un édifice bâti avec tant d'audace et de promptitude. Quant au troisième drame de cette grande trilogie du dix-neuvième siècle, il commence à peine : si l'histoire des vingt dernières années jette de vives lumières sur la révolution slave, si elle permet de préjuger quelques-unes des phases qui vont se dérouler et le rôle qu'y joueront plusieurs des personnages principaux, le dénouement qui doit mettre le sceau à la grandeur du héros principal ou le vouer aux gémonies est encore le secret de l'avenir. Qui oserait prédire une issue heureuse à l'entreprise du prince Gortschakoff; qui sait si nous ne verrons point reparaître sur la scène les acteurs des deux autres drames; si l'action ne va pas s'agrandir, embrasser l'Europe tout entière et défaire bien des choses que l'on tient aujourd'hui sinon pour éternelles, au moins pour solides et redoutables?

(1) *Deux chanceliers, le prince Gortschakoff et le prince de Bismarck*, par M. Julian Klaczko, ancien député au Parlement de Vienne. — 3e édition. — Paris, Plon, 1877.
Le comte de Cavour, par Ch. de Mazade. — Paris, Plon, 1877.

Des deux livres que j'ai sous les yeux, l'un me semble fort inférieur à l'autre. Dans les études de M. Klaczko perce à chaque instant une amertume contenue; il n'admire guère rien de ce qu'il raconte, non sans raison, il est vrai; il n'a pas cette impartialité idéale, dont il est beaucoup parlé et qu'on ne rencontre jamais parce qu'elle n'est pas possible. La politique autrichienne rencontre chez lui une indulgence que plusieurs critiqueront, bien qu'elle soit excusable chez un serviteur de cette puissance toujours malheureuse et toujours sacrifiée. (1) Dans l'ensemble pourtant, ses jugements me paraissent bien autrement justes et sûrs que ceux de M. de Mazade. Si M. Klaczko admire peu la politique du prince de Bismarck, s'il a réussi à s'attirer les colères et les injures de la presse dévouée au chancelier germanique, ce n'est pas une présomption d'erreur ou d'inexactitude, loin de là. Mais quelle différence entre ses appréciations et celles de M. de Mazade sur Cavour! Le publiciste français fait de son héros un panégyrique passionné et enthousiaste. Il a une manie d'admiration qui devient vite fatigante et monotone. On se demande, en fermant le livre, si le désir de représenter le comte de Cavour comme un caractère aussi noble, aussi honnête qu'il était politique habile, n'a pas poussé l'auteur à cacher les circonstances fâcheuses et les actions secrètes qui auraient pu jeter un jour défavorable sur ce prétendu modèle de droiture et de vertu publique. Une semblable défiance est légitime, mais les lecteurs de la *Revue* ne s'attendront pas à ce que je la justifie en révélant des faits nouveaux ou des négociations tenues secrètes jusqu'à présent. D'ailleurs, le livre lui-même suffit : *facta loquuntur*; ils parlent avec une telle éloquence, qu'en essayant de les expliquer ou en les proclamant dignes de tous les éloges et à l'abri de tout reproche, M. de Mazade nous donne une idée bien pauvre du niveau auquel il mesure la moralité politique. Son « héros » n'en sort ni absous, ni justifié. L'histoire, écrite par d'autres avec moins de préventions, sera sévère pour lui. Et comme il est juste, cette sévérité sera en proportion de l'intelligence éminente du comte de Cavour, de sa connaissance parfaite des hommes, et de son habileté consommée à les faire servir à l'accomplissement de ses desseins.

(1) Lithuanien d'origine, M. Klaczko a été élevé en France. Après s'être fait connaître comme collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes*, il se fixa en Autriche, fut nommé député au Parlement de Vienne, et devint, sous le ministère de M. de Beust, chef de section au Ministère des Affaires étrangères de l'Empire.

Le livre de M. Klaczko a tout l'attrait d'un roman. Sous la forme de tableaux habilement agencés, il retrace l'histoire des dix années d'association entre les deux hommes dont l'action commune a transformé l'Europe et qui la dominent encore. Le style est vif, imagé, rempli de réminiscences classiques et d'allusions. Avec un art vraiment remarquable, qui dénote l'homme du métier, l'auteur se meut au travers des négociations diplomatiques les plus obscures et les plus compliquées. L'étude approfondie de tous les documents contemporains lui fournit des aperçus ingénieux, des rapprochements qui éclairent les situations et confirment sa thèse, ou plutôt sa démonstration. Sans doute, l'erreur est possible dans le détail ; pas plus que tout autre, M. Klaczko n'échappe aux défauts de ses qualités. Certaines appréciations sont contestables ou imparfaitement justifiées, certaines assertions hasardées ou trop cherchées ; mais l'ensemble, il est permis de le dire, est vrai : les événements ont confirmé successivement ce qui au début ne paraissait être basé que sur des hypothèses. Si la crise au milieu de laquelle nous nous trouvons contient encore beaucoup d'inconnues, elle n'a rien démenti, et son issue paraît au contraire réserver à l'habile publiciste une nouvelle et éclatante justification des critiques dont son livre a été l'objet.

Je voudrais essayer de faire passer rapidement sous les yeux du lecteur, en les serrant le plus possible, les diverses péripéties de ce drame, qui est l'histoire de la constitution du nouvel empire d'Allemagne, et peut-être le prologue de celle de la fondation d'une vaste monarchie slave.

Le gouvernement des peuples, quoi qu'en disent les théoriciens libéraux, déjà bien démodés aujourd'hui, a toujours été une œuvre essentiellement personnelle. Chaque siècle porte l'empreinte de quelques hommes. Notre temps, loin de faire exception, confirme cette vérité d'une manière d'autant plus frappante, qu'on a prétendu introduire dans les rapports des nations un ensemble de forces irrésistibles et mystérieuses qui, sous le nom de *droit nouveau*, forment un code de revendications populaires, de suffrage universel, de libre choix des destinées, primant la tradition, les traités, le juste et l'honnête. L'inventeur de ces théories en a été la victime. Que reste-t-il aujourd'hui de ces idées qui ont occupé le monde, ébloui tant d'ignorants, exercé la verve plus ou moins désintéressée des publicistes, séduit quelques savants? Le « droit nouveau » a créé de grands empires dont la constitution a régulièrement

violé plusieurs des axiomes sur lesquels il se fondait : sa phraséologie est en train de mourir; bien naïf sera celui qui s'attendra à le voir sortir triomphant des complications orientales. Son épitaphe est toute prête : c'est cette parole que M. de Bismarck lançait comme un programme au ministère des affaires étrangères de France, lors de sa première visite à Paris en 1862 : « Le libéralisme est un enfantillage, la révolution est une force dont il faut savoir se servir. »

Rien de plus dissemblable que les antécédents et l'éducation des deux grands artistes en révolution qui occupent aujourd'hui la scène de l'Europe. L'un, orné d'une éducation classique, dont mainte dépêche attestera plus tard la trace profonde, attaché à la suite du comte de Nesselrode aux congrès de Vienne et de Laybach, est nourri dans le sérail de la vieille diplomatie russe ; avant de l'abandonner pour suivre d'autre voies, il en aura connu tous les détours, parcouru tous les échelons. Cette carrière s'était solidement posée par une participation heureuse à un mariage princier qui tenait au cœur de l'empereur Nicolas : elle s'était faite tout entière dans ces cours allemandes, où la politique russe avait rencontré toujours des princesses pour ses grands-ducs, et un solide appui pour son influence dominant la rivalité de la Prusse et de l'Autriche. Enfin le prince Alexandre Gortschakoff arrive au premier rang ; de diplomate distingué, il devient premier ministre ; à la confiance du souverain, il ajoute la notoriété et la faveur populaire. Le moment est venu où il va déployer ses talents, son génie, sur la grande scène du monde. Mais dans ce passé, rien ne laisse préjuger qu'il cultivera le libéralisme à la façon de Cavour, encore moins qu'il flattera la révolution à la manière de Bismarck pour s'en faire un instrument de grandeur et de domination.

L'autre, modeste hobereau prussien, étudiant tapageur, orné de vingt balafres et d'un bagage scientifique et littéraire bien léger, échouant ensuite dans ses essais de carrière administrative et militaire, débute dans la carrière politique à la Chambre prussienne, où il siége à l'extrême droite. Alors déjà se révèlent chez lui les qualités et les défauts qui le distingueront plus tard : « une imagination vive et puissante, un vrai bonheur d'expres-
» sions, parfois grandioses, parfois vulgaires, mais toujours frap-
» pantes ; enfin un *humour* qui n'a point de pareil et qui, pour
» parler avec Jean-Paul, est un vrai *sirocco* de l'âme. Avec tout
» cela, point de grâce, point de charme, de distinction ni de déli-

» catesse ; aucun accent généreux, aucune corde douce et sym-
» pathique, absence complète du *milk of human kindness*, dont
» parle le poëte, manque absolu de cette charité qui, selon le
» grand moraliste chrétien, est comme le parfum céleste de
» l'âme. Quant à l'art, ou plutôt au métier, quant au travail qui
» consiste à coordonner ses phrases, à les lier et les agencer, à
» introduire de l'harmonie et de la clarté dans les différentes
» parties du discours, à en effacer les aspérités et les inégalités,
» quant au style en un mot, M. de Bismarck ne l'a jamais appris
» et l'a toujours dédaigné.... »

Une activité dévorante domine cet ensemble à la fois rude et original. Dans le cercle modeste de la vie campagnarde de la Marche et de la Poméranie, elle éprouve un besoin impérieux de s'assouvir sur des choses bien mesquines, presque ridicules, qui valent au futur arbitre des destinées de l'Europe l'épithète de *tolle Bismarck*, Bismarck l'enragé.

A la Chambre, il embrasse avec la même ardeur les opinions du parti au sein duquel la forme excentrique qu'il donne à ses idées le distinguera promptement. On le voit alors rompre des lances avec éclat en faveur de « l'état chrétien », attaquer impétueusement le mariage civil, le suffrage universel, les théories constitutionnelles, la cause allemande dans le Schleswig, même l'unité de l'Allemagne.

Le trait caractéristique de cet homme extraordinaire est certes la modification radicale que subirent dans la suite ses opinions. Il n'y a peut-être pas d'homme d'État en notre siècle qui ait fait une volte-face aussi complète, qui ait aussi brutalement démoli et brûlé ce qu'il adorait naguère. Lui-même s'est chargé plus tard d'expliquer cette transformation avec l'aplomb, nous dirions volontiers le cynisme, qui, en maintes circonstances, a dû laisser ses interlocuteurs muets et confondus. Un adversaire lui reprochait en pleine Chambre ses variations : « Il n'y a que les imbéciles, répondit-il immédiatement, qui ne changent jamais d'opinion ».

M. de Bismarck était, à l'époque troublée de 1848, le champion le plus ardent de l'Autriche. Il la défendait souvent avec la vigueur d'expression qui n'appartient qu'à lui. Après l'humiliation d'Olmutz, qui fut comme le dernier acte de la révolution de 1848 en Allemagne, le ministre-président, M. de Manteuffel, eut à justifier sa politique devant une Chambre émue et indignée.

Un seul orateur se leva pour le défendre, et il fit en termes passionnés l'apologie des Habsbourg. La puissance à laquelle il devait plus tard porter avec autant d'audace le « coup au cœur », était alors à ses yeux une puissance essentiellement allemande, à laquelle la Prusse *devait se subordonner* afin de combattre avec elle la démocratie menaçante.

Par une ironie étrange du sort, le discours du 3 décembre 1850 ouvrit à M. de Bismarck la carrière diplomatique. On trouva, non cependant sans quelques hésitations, qu'un partisan aussi décidé des Habsbourg remplirait bien l'office de ministre de Prusse à la Diète de Francfort, rentrée alors dans ses anciens et respectables errements et où l'Autriche régnait en vainqueur. Et par un autre concours de circonstances, ce fut aussi cette mission qui devint le point de départ de la transformation psychologique d'où sortit le créateur de l'Allemagne unifiée, l'ennemi implacable de la maison des Habsbourg, l'allié de la révolution cosmopolite, l'auteur de la chute de la dynastie Napoléonienne et le destructeur de l'unité territoriale de la France.

Il est un proverbe qui dit que l'ennui naquit de l'uniformité. On pourrait en formuler un autre : c'est que la haine naquit de l'ennui. Pouvoir compliqué et modérateur, la Diète de Francfort jouait le rôle de pacificateur dans l'Europe centrale; c'est seulement après sa mort qu'on a commencé à lui en savoir gré; mais, il faut bien le dire, c'était en même temps un vaste étouffoir : il s'y déployait de petites intrigues, mais les fortes passions politiques n'y avaient point de place. De plus, par un instinct que l'avenir n'a que trop justifié, les petits États penchaient toujours du côté de l'Autriche, de sorte que M. de Bismarck, dont le bras vigoureux était emprisonné dans les engrenages de cette pesante machine, tirait toujours la courte paille. Après huit années de mission, l'ancien orateur du parti de la Croix, saisi d'un dégoût profond, est devenu l'adversaire du *Bund;* il hait l'Autriche autant et plus qu'il l'a jamais défendue, et il n'aspire qu'à faire, suivant son expression, « de la politique en caleçon de bain. »

Jusqu'après la guerre d'Orient, le prince Gortschakoff a été son collègue à Francfort, et les deux diplomates se sont liés d'une étroite amitié. Peut-être le Russe s'est-il même fait quelque peu le professeur du Prussien : professeur de haine contre la maison de Habsbourg, car, avant d'échanger en 1854 le poste de Francfort pour celui de Vienne, le ministre du Czar a été témoin de la pre-

mière phase de la crise orientale, et il a vu poindre l'abandon de la Russie par la puissance que Nicolas avait sauvée en 1849, avec un désintéressement rare, des étreintes de la révolution hongroise. Les sentiments amers qu'il en a ressentis vont s'accroître à Vienne, pendant que se dérouleront toutes les péripéties de la guerre de Crimée; ils deviendront le pivot de la politique extérieure de la Russie lorsque, au lendemain du traité de Paris, le prince Gortschakoff rentrera dans son pays comme Ministre des Affaires étrangères. On peut les résumer dans un mot qui avait précédé le nouveau ministre à Saint-Pétersbourg, et qui ne sera pas étranger à sa popularité : « L'Autriche, a-t-il dit, n'est pas un État, c'est un gouvernement. »

A Saint-Pétersbourg, où M. de Bismarck arriva en 1858 pour y représenter la Prusse, les deux amis purent nourrir leurs ressentiments communs. L'alliance russe devait apparaître chaque jour davantage à l'ancien membre du *Bund* de Francfort, comme l'un des meilleurs leviers des projets politiques qui commençaient à germer dans sa tête. L'avenir nous dira peut-être s'il y eut dès lors des engagements entre eux. Ce n'est guère probable, toutefois, à en juger d'après certains événements postérieurs. Mais ils achevèrent de s'y connaître, et, à coup sûr, ces deux esprits si perspicaces dans des genres divers, mais unis dans une pensée politique commune, virent dès lors ce que réciproquement ils pouvaient attendre l'un de l'autre. C'est encore à l'avenir à nous dire lequel s'est trompé ou a été trompé.

*
* *

Nous sommes au mois de septembre 1862. M. de Bismarck vient prendre possession du ministère des affaires étrangères à Berlin. C'est l'homme de la situation; on est en plein conflit avec la Chambre, qui refuse obstinément son concours à la réorganisation militaire, œuvre entreprise par le prince-régent devenu roi à la mort de son frère. Cette œuvre marche à pas de géant sous l'impulsion énergique et habile des généraux de Roon et de Moltke. Le pays, encore essentiellement pacifique, ne la comprend ni ne l'approuve. Il n'est pas douteux cependant qu'elle ne doive servir de grands desseins politiques. Lesquels? Il serait encore difficile de le dire. En succédant à son frère, Guillaume Ier, paraît décidé à ne

point suivre les traditions du règne qui vient de finir. Il se montre disposé à rompre avec la réaction et veut d'abord « des conquêtes morales » en Allemagne. On ne songe pas à faire alliance avec la révolution, mais l'exemple de l'Italie exerce déjà une influence délétère. En France on encourage ces tendances, on célèbre la *mission piémontaise* des Hohenzollern. Le roi était allé en octobre 1861 rendre visite à Napoléon III à Compiègne ; il y avait eu un rapprochement visible entre les deux cours. En même temps, l'influence politique de M. de Bismarck grandit toujours ; il a déployé une activité dévorante, présenté des mémoires à son souverain, attaqué le *Bund* avec une violence croissante. Ce qu'il demande, c'est une concentration plus étroite des forces armées de l'Allemagne, et une configuration plus naturelle des frontières des États. Enfin, avant de prendre la direction des Affaires étrangères, il a voulu occuper pendant quelques mois la mission de Prusse à Paris, pour y tâter le terrain, s'y orienter, et dans ce séjour de deux mois, il n'a pas caché qu'il poursuit l'agrandissement de la Prusse aux dépens des petits États jusqu'à la ligne du Mein. Il a laissé entrevoir que, pour compenser ces agrandissements, la France pourrait bien prendre la Belgique et écraser « ce nid de démagogues. » Enfin, au retour, après avoir parcouru le midi de la France, il a passé par Avignon et cueilli sur le tombeau de Laure, à Vaucluse, une branche d'olivier qu'il a serré dans son porte-cigare. Dès sa rentrée à la Chambre, il la montrera au docteur d'Ester, député radical, en lui disant que c'est l'emblème de sa réconciliation avec la démocratie.

Si M. de Bismarck est à ses débuts, le prince Gortschakoff, son émule, compte déjà plusieurs campagnes diplomatiques. Après la guerre de Crimée, il n'a cessé de se rapprocher de la France; l'ancien promoteur de cette lutte désastreuse, le vainqueur de Sébastopol, est devenu son allié fidèle dans tous les petits conflits que la paix de Paris a fait surgir ; on tente même en Orient quelques expériences de suffrages populaires, tous naturellement au détriment de la Sublime-Porte. Cette entente ne s'est pas démentie pendant la guerre d'Italie. « La Russie, dit M. Klaczko, put alors » savourer sa première vengeance du Habsbourg ingrat qui l'avait » trahie devant Sébastopol. » Immédiatement après, en mai 1860, le prince Gortschakoff a demandé hardiment la réunion d'une conférence pour remanier les stipulations de 1856. « Les événements » accomplis à l'occident de l'Europe, écrivait-il alors, ont retenti

» dans tout l'Orient comme un encouragement et une espérance. » Lorsque les honteuses violations du droit des gens commises par Garibaldi, de connivence avec Cavour, eurent ému toute l'Europe et excité une défiance presque universelle contre leur complice qui régnait aux Tuileries, c'est à Varsovie, sous l'égide et la direction du Czar, que les souverains de la Prusse et de l'Autriche se réunirent pour se concerter sur la situation et demander des explications à la France. Ainsi, d'une part, la Russie faisait sentir à Napoléon III tout le prix de son concours, de l'autre, en contribuant par son influence à la conclusion de la paix boiteuse de Villafranca, elle avait empêché une réconciliation définitive entre la France et l'Autriche. L'alliance prussienne seule subsistait intacte et toujours plus étroite. Et, remarque justement M. Klaczko, ces succès, le prince Gortschakoff les avait obtenus sans se compromettre avec la révolution et le droit nouveau. Il avait accepté l'annexion de Nice et de la Savoie comme une *transaction*, nullement comme la conséquence de votes populaires ; il avait protesté énergiquement contre la conduite de M. de Cavour dans le centre de l'Italie et contre l'expédition de Marsala. Sans doute, le droit et la justice eussent exigé qu'il fît davantage pour les princes dépossédés; mais il n'entrait point dans les calculs de sa politique de se brouiller avec d'autres puissances. En résumé, six années après l'humiliation de la Crimée, il avait reconquis une grande position en Europe, et ce grand succès moral était obtenu sans qu'il eût rien sacrifié de son indépendance.

Au moment où se lie la grande partie qui se terminera au mois de janvier 1871 par la proclamation du nouvel empire germanique dans le palais de Louis XIV à Versailles, l'horizon s'est assombri. Un incident nouveau a surgi.

La Russie se débat contre l'insurrection polonaise, qui lui crée une impopularité dangereuse et semble compromettre les succès de la diplomatie habile du prince Gortschakoff.

L'Autriche, encore pleine du ressentiment de sa défaite, saisit avec empressement l'occasion de se venger de l'abandon russe pendant la guerre d'Italie. Par la connivence qu'elle prête en Gallicie aux révoltés, elle paie, dit M. Klaczko, les sympathies italiennes de la Russie en monnaie polonaise.

Lord John Russell, l'un des plus piteux hommes d'État que l'Angleterre ait subis en ce siècle, prend bruyamment parti contre le Czar. Napoléon III, par un de ces revirements brusques d'une

volonté indécise et changeante, abandonne tout à coup le thème de la cordialité russe, vieux déjà de sept années. Après avoir observé une neutralité rigoureuse dans ce conflit où la démagogie seule trouve son jeu, il organise contre le Czar ce qu'on a appelé « la grande remontrance de l'Europe. »

Cette malheureuse campagne était sans issue, puisqu'elle ne pouvait mener qu'à une coalition dont personne ne voulait. Les premières victimes en furent les Polonais eux-mêmes. Enclin un instant à user de clémence, le cabinet de St-Pétersbourg se raidit et commença la répression sanglante, implacable, qui valut au prince Gortschakoff une moisson de lauriers et de faveurs populaires, peu enviables assurément.

Dans ces jours d'épreuve, M. de Bismarck seul demeure allié fidèle. Mais tandis qu'il prodigue les témoignages de sympathie, des échos indiscrets rapportent des confidences étranges sur la faiblesse militaire de la Russie. Il permet d'entrevoir qu'il est en présence de l'alternative ou d'aider le Czar dans une répression énergique ou de laisser s'étendre la rébellion, de rallier les puissances occidentales et d'occuper ensuite le royaume de Pologne pour le compte de la Prusse (1). Sont-ce seulement des propos qui

(1) « Chose curieuse, dit M. Klaczko, et qui devrait peut-être donner à réfléchir » encore aujourd'hui, M. de Bismarck, qui avait certes bien étudié la Russie, qui » l'avait habitée pendant plusieurs années et venait à peine de la quitter, paraît avoir » très-sérieusement douté des forces de cet Empire en 1863, et douté à tel point qu'il » ne le crût pas même capable de vaincre cette pauvre échauffourée de la malheureuse » jeunesse polonaise! Il exprimait ses appréhensions à cet égard devant les plénipo- » tentiaires d'Angleterre et d'Autriche, et alla un jour jusqu'à faire des confidences » surprenantes sur ce thème au vice-président de la Chambre de Prusse, M. Behrend. » Cette question, dit le ministre de Guillaume Ier vers le milieu du mois de février, » peut être résolue de deux manières : ou il faut étouffer promptement l'insurrection » de concert avec la Russie, et arriver devant les puissances occidentales avec un fait » accompli, ou bien on pourrait laisser la situation se développer et s'aggraver, atten- » dre que les Russes fussent chassés du royaume ou réduits à invoquer un secours, et » alors *procéder hardiment et occuper le royaume pour le compte de la Prusse;* au » bout de trois ans, tout, là-bas, serait germanisé.... — Mais c'est un propos de bal » qu'on veut bien me tenir! s'écria le vice-président stupéfait (l'entretien avait lieu à » un bal de la Cour).

» — Non, fut la réponse; je parle sérieusement de choses sérieuses. Les Russes » sont las du royaume, l'empereur Alexandre me l'a dit lui-même à St-Pétersbourg. » Cette pensée de récupérer la ligne de la Vistule, perdue depuis Iéna, a hanté » plus d'une fois l'esprit de M. de Bismark pendant l'année 1863 : bien entendu, on » ne voulait obtenir cette « rectification de frontière » que du consentement de » l'empereur Alexandre II, mais on ne négligeait pas les moyens qui eussent quel- » que peu forcé une pareille solution. Un des confidents les plus intimes du ministre

doivent faire sentir au prince Gortschakoff ce que vaut son amitié, ou bien est-ce sérieusement qu'il songe à bander son arc de cette autre corde ?

La question ne reste pas longtemps indécise.

Ce n'est point, en effet, du côté de la Vistule, mais sur les bords de l'Elbe, que le ministre prussien guette la première proie. Le conflit du Schleswig-Holstein, que l'on croyait enterré depuis le traité de Londres de 1852, vient de se réveiller. Pour son malheur, lord John Russell l'a replacé sur la grande scène européenne le jour même de l'entrée de M. de Bismarck aux Affaires étrangères, sans se douter du service qu'il rend à la Prusse; il se préoccupe du sort du Roi de Danemarck autant que des provinces polonaises, et il se livre aux démonstrations fuyantes qui lui sont habituelles. Le coup-d'œil sûr de M. de Bismarck a déjà trouvé en lui une première dupe : il l'encourage de toutes ses forces, désapprouve l'Autriche et la Confédération germanique qui réclament l'occupation des Duchés, et entretient l'homme d'État britannique dans la persuasion que la Prusse est avec lui et l'aidera à sauver le Danemarck.

Tout est ainsi préparé. C'est dans les derniers mois de 1863 que l'intrigue se déroule et se dénoue rapidement.

La question polonaise est arrivée alors à son point culminant. Lord John prépare une démonstration vigoureuse, d'où sortira peut-être la guerre. Il rédige une dépêche qui déclare la Russie déchue de ses droits sur la Pologne; la France, un peu hésitante d'abord, promet bientôt de le suivre dans cette démarche compromettante. La lettre comminatoire est déjà sur la route de Saint-Pétersbourg, et l'ambassadeur britannique est instruit de son arrivée.

Le conflit danois est également presque mûr. Dans les premiers jours d'octobre, la Diète de Francfort a prescrit l'exécution fédérale dans les duchés. On prévoit dans les chancelleries que ce sera peut-être la seconde grande guerre dont l'Europe est menacée.

« et actuellement représentant de l'Allemagne près le roi Victor-Emmanuel, M. de « Keudell, propriétaire de vastes domaines dans le royaume de Pologne, profitait de « ses relations avec les notables du malheureux pays, pour leur insinuer à plusieurs « reprises de s'adresser à Berlin, d'y demander par exemple une occupation prussienne « *temporaire*, qui les mît à l'abri des sévices russes! En cherchant bien dans l'his- « toire de cette funeste insurrection, on y trouverait peut-être d'autres agents, beau- « coup plus obscurs, mais aussi plus compromettants que M. de Keudell..... »

ses succès. Ainsi nous l'avons vu à l'œuvre, lorsqu'il était aux prises avec le malheureux Danemarck ; l'histoire des préliminaires de Sadowa n'est pas autre chose.

L'action s'agrandit, et la tâche devient plus difficile. Au moment décisif, il faudra même un ouvrier de plus. N'oublions pas, en effet, que la puissance militaire de la Prusse s'est révélée seulement en juillet 1866. Les ministres du roi Guillaume et ses généraux avaient pleine confiance dans la bonté de l'instrument, mais ils en craignaient d'autres aux mains de spectateurs qui pouvaient devenir des rivaux ou même des adversaires dangereux ; à tout prix on devait les *neutraliser*, c'est-à-dire couper leurs attaches et les rendre inoffensifs.

L'Italie sera l'aide-chirurgien ; elle aussi convoite un membre de la monarchie de Habsbourg, qu'il faudra amputer. On est sûr de la Russie ; l'Angleterre a donné la mesure du savoir faire de ses hommes d'État ; ils ont été trop bien et trop facilement joués au premier acte pour que l'on s'en occupe encore. Reste la France, intacte, en possession d'un prestige diminué sans doute, mais encore redoutable. C'est de ce côté que se porte tout d'abord l'attention sérieuse du ministre prussien, et, dès le mois d'octobre 1864, il se rend à Paris pour y reconnaître le terrain.

Il n'entrait point dans les vues de M. de Bismarck de précipiter les choses. Cette patience qui sait tout préparer, parce qu'elle sait attendre, est encore l'un des traits propres de son puissant génie politique. A Paris, il laissa entrevoir le but auquel il tendait, ne fit mystère ni de sa volonté d'agrandir la Prusse, ni de la lutte avec l'Autriche qui devait en être la conséquence inévitable. Il chercha à faire comprendre que la France y aurait son profit, et il trouva des auditeurs attentifs et bienveillants.

Le résultat de cette excursion ne se fit point attendre.

On a dû y parler aussi de l'Italie, car à Paris et à Florence, l'on vit aussitôt des hommes partisans d'une politique plus accentuée dans le sens du droit nouveau, rentrer dans les conseils où leurs services allaient être nécessaires.

Quant au ministre prussien, il était suffisamment édifié ; trois mois plus tard, il inaugurait les prolégomènes de la campagne par une circulaire posant la question du Schleswig-Holstein sur de nouvelles bases, qui devaient mener à la guerre. Jusqu'à ce moment, il avait reconnu formellement les prétentions du duc d'Augustenbourg à la succession des duchés. Par une brusque

volte-face, il déclare tout à coup que des doutes très-sérieux s'élèvent dans son esprit sur la légitimité des droits de ce prince, et qu'il éprouve la nécessité de consulter les jurisconsultes de la couronne de Prusse.

A l'ébahissement universel, ceux-ci proclament, dans un très-savant mémoire, le roi de Danemarck seul héritier de la couronne ducale. Mais, comme Chrétien IX avait, à la suite de la conquête, cédé ses droits éventuels à ses deux vainqueurs, ceux-ci restaient maîtres de disposer du pays conquis à titre de propriétaire. La Diète ni l'Europe n'avaient rien à y voir. Pour terminer le différend, on offrait à l'Autriche de céder *sa part* à prix d'argent au maître de M. de Bismarck.

Cette proposition hardie, presque cynique, était accompagnée d'indiscrétions calculées, de paroles dites sur le côté et faisant allusion à l'alliance italienne, à la perspective d'une guerre avec l'Autriche qu'on insinuait ne point craindre. Elle avait toutes les apparences d'une menace. L'Autriche s'en émut: elle fit la convention de Gastein, qui reconnaissait implicitement le système échafaudé par l'allié de l'Empereur, et lui cédait à prix d'argent le duché de Lauenbourg. L'Europe occidentale se sentit évincée : l'Angleterre fit quelque bruit, elle envoya sa flotte faire une promenade amicale à Cherbourg, — la tradition de ces démonstrations inoffensives n'a pas été perdue jusqu'à nos jours,— et... ce fut tout.

C'est aussi la fin de la première scène. La seconde nous mènera plus au cœur de l'intrigue. Elle se passe en octobre 1865, sur la plage de Biarritz. Le décor nous montre dans un lointain habilement ménagé les chuchotements du représentant de Victor-Emmanuel à Berlin avec les ministres de Guillaume 1er. Au premier plan, se promènent lentement Napoléon III, au bras de Prosper Mérimée ; à quelques pas, M. de Bismarck les suit dans une attitude obséquieuse et parlant avec volubilité. Il dit des choses si étranges, qu'à un certain moment l'Empereur presse le bras de son romancier favori en lui glissant à l'oreille ces mots chèrement expiés plus tard : il est fou !...

L'entrevue de Biarritz est restée célèbre comme celle de Plombière. Toutes deux eurent sans doute une influence profonde sur les actes de chacun des deux artistes en révolution qui allaient acheter la complicité de celui qu'ils croyaient encore leur maître. Mais Cavour sortit de Plombière avec la minute en poche d'un

traité qui assurait le nord de l'Italie à Victor-Emmanuel, contre la cession de Nice et de la Savoie. M. de Bismarck, autrement habile, ne fit pas le plus petit projet de traité. Une « minute » devait bien figurer dans la pièce, mais seulement plus tard. Ici encore il sut attendre. Il parla de compensations éventuelles pour la France en Belgique et en Suisse ; il abonda dans les idées vagues et humanitaires d'une Europe remaniée selon les rêves favoris de l'Empereur. Celui-ci, de son côté, ne se livrait point. De part et d'autre, on ne se montrait nullement disposé à prendre des engagements immédiats et précis. Mais le ministre prussien, en quittant Biarritz, avait acquis la certitude que Napoléon III ne s'opposerait pas en principe aux agrandissements de la Prusse, qu'on décorait du nom d'*aspirations nationales;* en second lieu, il savait désormais que c'était par le moyen de l'Italie qu'il protégerait l'Empereur contre ses propres hésitations et des défaillances possibles encore. Cette double conviction valait un traité secret. C'est M. de Bismarck qui l'avoua, à son passage à Paris, dans un propos recueilli par M. Nigra : si l'Italie n'existait pas, dit-il, il faudrait l'inventer.

La conclusion de l'alliance italienne occupe toute la scène suivante. Les mystères de cette négociation, ses péripéties, ses mobiles, ses résultats, tout a été dévoilé par les acteurs italiens eux-mêmes. Il faudrait un travail à part pour l'exposer. « Elle » formerait à elle seule, dit M. Klaczko, une comédie à cent actes » divers, tous peu faits pour honorer la nature humaine ; on peut » s'y demander qui l'emporte en duplicité de langage et en *aes-* » *triplex* au front, des petits-fils de Machiavel ou des héritiers de » l'Ordre teutonique ; on peut y admirer comment, pour employer » une expression ingénue du négociateur italien, la *vipère* méri- » dionale tâche de *mordre le charlatan* du Nord, et le charlatan » de mettre son pied sur la vipère. »

Le traité secret fut signé le 8 avril 1866, à Berlin. M. de Bismarck, en homme prudent, exigea à l'avance de son allié la promesse de ne point faire la paix séparément, c'est-à-dire avant que lui-même fût satisfait. Il s'assurait ainsi une garantie contre toute tentative d'arranger une cession de la Vénétie à laquelle il ne participerait pas et dont il ne pourrait, par conséquent, tirer aucun profit.

Dès lors, la guerre est décidée pour un avenir prochain. Les relations avec l'Autriche s'aigrissent ; on les envenime à plaisir. M. de Bismarck est en pleine activité ; il sait mettre bas son habit

brodé, retrousser ses manches et travailler dans tous les sens la pâte révolutionnaire. Ce n'est pas assez de tenir l'Italie par un pacte secret, mais formel. Nous connaissons, par les révélations de M. de La Marmora, la défiance du cabinet florentin pour son nouvel et déjà intime allié. Cette défiance, M. de Bismarck la rend avec usure: tout en traitant avec Victor-Emmanuel, il entretient des relations intimes et cordiales (c'est le mot de M. de La Marmora) avec le parti de l'action en Italie et Mazzini lui-même. Ces relations, il les continuera après Sadowa. En même temps, il prépare avec les hommes de l'opposition maggyare des défections et un soulèvement de la Hongrie. De concert avec ses bataillons aguerris contre les armées autrichiennes rieuseme nne n'a sondé l'immense faiblesse, il veut combiner une attaque de la révolution italienne qui, à l'imitation de celle de Garibaldi dans les Deux-Siciles, devrait remonter l'Adriatique, ramasser les insurgés hongrois, marcher sur Vienne et y frapper le célèbre *coup au cœur*. Il n'a pas dépendu de lui que ce plan ne se réalisât point.

De fait, cette activité s'explique, car à mesure que le *comte de fer*, comme on l'appellera bientôt, semble approcher du but, des obstacles nouveaux se dressent et s'accumulent.

Dès le mois de mars, l'Italie avait entamé à Paris une négociation tendant à faire échanger par l'Autriche les principautés danubiennes contre la Vénétie. Ces ouvertures menaçaient de faire crouler tout l'échafaudage des combinaisons prussiennes. Elles offraient d'autant plus de danger, qu'un arrangement semblable devait sourire à Napoléon III, car il répondait à ses idées sur la mission de l'Autriche dans le bas Danube, et eut facilité le remaniement de l'Allemagne selon les vues de l'Empereur. Comme à point nommé, le prince Couza fut détrôné à Bucharest, et un jeune prince Hohenzollern intronisé en sa place. Une solution facile de la question vénétienne était ainsi écartée définitivement. Il faut ajouter que la France aide avec ardeur à réaliser cette combinaison, à l'avantage de son futur et mortel ennemi.

Cet incident avait contribué à presser la conclusion du traité italien. Plus tard, lorsque le conflit s'aigrissait en Allemagne, l'Autriche offrit de désarmer. Ce ne fut pourtant qu'une alerte pacifique, qu'on réussit promptement à parer, grâce à quelques passes diplomatiques habiles. Mais c'était toujours du côté de Paris, que des assurances positives manquaient. La politique indé-

cise et ondoyante de Napoléon III jetait dans de grandes perplexités le ministre prussien. Il savait qu'on renouait sans cesse des négociations directes pour une cession amiable de la Vénétie. Tout à coup surgit inopinément une nouvelle proposition de Congrès. « Le Congrès et la paix, écrivait alors M. Benedetti, renver- » seraient tous les projets de M. de Bismarck, au moment où il se » croit à la veille de les réaliser. » C'est alors qu'il parla pour la première fois de compensations en faveur de la France. « Je suis » bien moins Allemand que Prussien, dit-il au général Govone; je » n'aurais aucune difficulté à céder à la France tout le pays com- » pris entre le Rhin et la Moselle, mais le roi aurait des scrupules en » très-graves. » [illegible] icorait du

La carte était si grosse, qu'il se contenta d'en montrer un petit bout, en se gardant bien de la jouer. C'était le moment de recevoir l'assistance de quelque ami dévoué. Le prince Gortschakoff rendit le service de préparer l'avortement du projet de Congrès. La réunion de celui-ci se fut heurtée d'ailleurs à des difficultés graves, de sorte que la simple expression de la mauvaise volonté du ministre russe donna le signal d'une débandade générale, et déblaya la voie où son ami s'engageait avec tant de résolution et d'audace.

Et pourtant, après tous ces obstacles heureusement aplanis, de fruit n'est pas encore mûr. On ne le croirait guère, si des circonstances irrécusables ne venaient l'attester et si M. de Bismarck, lui-même n'en eût fait l'aveu. C'est chez le roi Guillaume qu'il rencontra la plus longue, la plus tenace résistance. Le roi voulait garder les duchés, mais une guerre avec François-Joseph lui répugnait profondément. Jamais, sans doute, nous ne connaîtrons les péripéties de cette lutte intime. Elle a dû être vive, car à un certain moment le roi entama même une négociation directe avec Vienne, à l'insu de M. de Bismarck. Des assauts répétés vinrent à bout de ces hésitations : on réussit à persuader à Guillaume 1er que tous les torts étaient du côté de l'Autriche ; le 8 juin, M. de Barral put télégraphier à Florence que le monarque était résigné, mais non sans tristesse.

Enfin, le champ est libre, et la guerre s'engage. Mais que l'entreprise est encore hardie, presque insensée ! Nous savons aujourd'hui que M. de Bismarck partit pour l'armée en envisageant l'hypothèse d'un échec qui l'eût peut-être amené à une fin tragique et éclatante. C'est qu'il avait contre lui l'opinion publique de l'Allemagne

entière, même celle de la Prusse. Écoutons encore l'un des acteurs italiens : « Non-seulement les hautes classes, mais encore les » classes moyennes sont contraires ou peu favorables à la guerre », écrit de Berlin, à plusieurs reprises, le général Govone. Les Allemands n'étaient nullement mécontents de leur sort; presque tous leurs princes étaient respectés et aimés; le gouvernement prussien rencontrait plus que tout autre une opposition amère et violente. « L'armée elle-même, dit le diplomate italien, n'est pas » enthousiaste de la guerre contre l'Autriche; il y a plutôt dans ses » rangs de la sympathie pour l'armée autrichienne. »

Mais ce n'était pas la seule raison pour laquelle il fallait impérieusement « faire vite et bien », selon l'expression de M. Klaczko.

M. de Bismarck ne s'arrêtait même guère à ces résistances intérieures qui eussent effrayé tout autre que lui. Ce qui le préoccupait surtout, c'était la crainte de voir la France profiter des hasards, des fortunes adverses de la guerre, pour intervenir de tout le poids d'une armée intacte et d'un prestige considérable, et dicter aux belligérants une paix où la Prusse n'eût pas trouvé son compte. Napoléon III ne cachait point cette intention, en la couvrant de ces mots humanitaires, de ces formules utopiques qu'il affectionnait tant, où il croyait trouver des idées profondes et qu'il servait, non sans sincérité, et même, d'après M. Klaczko, avec plus de désintéressement qu'on ne le croit d'ordinaire. Dès 1865, M. de Bismarck avait désiré une promesse de neutralité absolue, que Napoléon III eût faite par écrit. Ensuite, il ne put ou ne voulut plus réaliser une semblable alliance. En tous cas, au moment où les hostilités allaient s'ouvrir, cette garantie ne lui parut plus indispensable. Il préféra courir seul la chance, sauf à trouver dans son esprit inventif les moyens de parer à toute difficulté qui surgirait du côté de Paris. L'histoire de la révolution italienne lui avait permis de constater la puissance du *fait accompli* sur l'esprit de l'Empereur. Et cette fois, comme dans d'autres circonstances, la Providence qui tient entre ses mains le sort des batailles et amène le triomphe des bons ou des méchants selon ses vues immuables, lui accorda un *fait* mieux accompli qu'il ne l'avait certainement espéré. La campagne de sept jours, couronnée par la victoire de Sadowa, retentit dans le monde comme un coup de foudre. L'Autriche était écrasée, l'ancien équilibre des forces détruit en Europe. Laissons tomber un instant le rideau sur le dénouement : on crut alors qu'une ère nouvelle commençait; ce n'était pourtant que la fin

d'un acte. D'autres événements plus grandioses étaient réservés pour la suite du drame.

*
* *

« Ç'a été, dit M. Klaczko, l'ironie cruelle du fondateur de » l'unité allemande de choisir, dans chacune de ses entreprises » successives, pour complice, celui qui devait être sa victime dans » l'entreprise suivante. » On est frappé, en effet, de la similitude qu'offrent certains aspects des crises par lesquelles l'Europe a passé depuis quinze ans. Elles sont toutes charpentées, en quelque sorte, de la même façon. Sur chacune d'elles on reconnaît l'empreinte profonde d'un même ouvrier; mais il réussit à varier ses moyens d'exécution avec une *maesteria*, une souplesse qui n'a d'égale que l'aveuglement de ses malheureux adversaires. Ainsi de la crise danoise, de la crise allemande, de la crise française. Faudra-t-il en dire autant de la crise russe?...

Pour faire d'un complice une victime, il faut d'abord qu'il ait été une dupe. La transition est nécessaire, et M. de Bismarck l'a scrupuleusement observée chaque fois. Après la campagne de l'Elbe, ce fut pour l'Autriche le résultat de Gastein. Après Sadowa, le même sort était réservé à Napoléon III. Ce fut l'œuvre du mois d'août 1866.

Au jour où furent jetés « les dés de fer du destin, » l'Empereur n'avait pour se garantir contre un agrandissement excessif de la Prusse, ni un engagement, ni une promesse. Il est vrai que cela rentrait dans ses calculs! Intervenir entre le vainqueur et le vaincu comme « le Neptune de Virgile, » tel était le but de sa politique. Il se croyait assez fort pour sauver le vaincu, arrêter le vainqueur, et se poser ensuite en arbitre suprême des destinées de l'Europe. La journée du 3 juillet le mit en présence d'un homme qui venait de renverser une grande puissance et qui voyait l'Allemagne entière à ses pieds. On ressentit alors aux Tuileries les angoisses patriotiques dont parla M. Rouher.

Non-seulement dans les conseils de l'Empereur, mais aussi dans le public, on éprouva si bien la violence du coup, que l'on se posa immédiatement la question : la France est-elle prête? Sans doute elle ne l'était point pour une guerre qui eût exigé la mise en ligne d'armées considérables. Et, cependant, M. de Bismarck n'était pas exempt d'inquiétudes. Il l'a dit au Reichstag le 16 jan-

vier 1874 : « Si la France n'avait alors que très-peu de troupes » disponibles, néanmoins, un appoint peu considérable de troupes » françaises eût suffi pour faire une armée très-respectable en » s'unissant aux corps nombreux de l'Allemagne du Sud, qui, de » leur côté, pouvaient fournir d'excellents matériaux, dont l'organi- » sation seule était défectueuse. Une telle armée nous eût mis de » prime abord dans la nécessité de couvrir Berlin et d'abandonner » tous nos succès en Autriche. »

L'occasion favorable ne dura qu'un instant. D'ailleurs, dans l'entourage même de Napoléon III, le parti de l'action, porté vers la Prusse, argumentait de cette faiblesse militaire, qui, d'après lui, empêchait même une simple démonstration sur le Rhin, pour faire triompher ses idées et pousser à une alliance prussienne; il espérait en toucher le prix sans tirer l'épée. Cette illusion était si profondément enracinée, qu'on ne songea même point à provoquer un congrès, à rallier l'Europe, alors qu'une intervention énergique des puissances eût seule pu arrêter le vainqueur de Sadowa.

Traiter directement avec M. de Bismarck, c'était précisément ce qu'il demandait ! On ne le comprit pas aux Tuileries; après une lutte de quelques jours, le parti de l'action l'emporta, et M. Benedetti fut envoyé au quartier général du roi Guillaume. En apparence, il était chargé d'offrir la médiation française, en réalité, de pressentir quelles seraient les compensations à donner à l'Empire. Il fallait, coûte que coûte, justifier la parole impériale du 11 juin; prouver au monde qu'au moment décisif, la parole de la France serait écoutée, et qu'aucun changement important en Europe ne se ferait sans son assentiment.

Je ne crois pas que l'histoire moderne ait offert jamais un spectacle semblable à celui des négociations qui s'ouvrirent alors pour se terminer par une rupture méprisante six semaines plus tard. M. de Bismarck a outrageusement appelé les menées de la France *une politique de pourboire*. Le mot est juste; la France fut traitée comme un valet fripon, auquel on tend un piége, et qu'on renvoie après l'avoir pris la main dans le sac.

Le piége était certes grossier. Il suffit de faire à l'envoyé de Napoléon III un accueil aimable, de paraître attacher du prix à l'alliance française, et de faire vibrer la corde favorite, celle de l'union des deux puissances représentant les races latine et germanique et disposant du monde. On parla vaguement de com-

pensation à donner à la France aux dépens de la petite et innocente Belgique. Séduit par d'aussi bonnes dispositions, les profonds hommes d'État de Paris se demandèrent, dans leur sagesse, ce qu'il fallait réclamer : les uns voulaient peu, d'autres beaucoup. Les plus habiles voulaient être modérés, pour exiger davantage lorsque la Prusse s'annexerait les États du Sud de l'Allemagne, qu'en ce moment même on défendait avec bruit à Nicolsbourg. On se décida enfin à présenter, le 5 août, un projet d'arrangement, cédant à la France toute la rive gauche du Rhin, y compris Mayence. Et le même diplomate, chargé de cette mission aussi morale qu'honorable, avait écrit le 8 juin, dès avant la guerre, que « le roi de Prusse, comme le plus humble de ses sujets, ne » supporterait pas qu'on lui fît entrevoir l'éventualité d'un sacri- » fice sur le Rhin ! »

M. de Bismarck a raconté plus tard qu'il répondit par une fin de non recevoir absolue, et laissa même entrevoir la guerre. On ne peut supposer, cependant, un aveuglement tel chez l'Empereur, qu'il se serait exposé à ce refus sans avoir rencontré à l'avance au moins certains encouragements. Ils avaient été donnés, sans doute, durant le moment psychologique où M. de Bismarck craignait encore une intervention armée de la France.

Quoi qu'il en soit, à Paris on prit ce premier échec du bon côté, et Napoléon III donna son adhésion aux énormes annexions de la Prusse en Allemagne. Il n'était donc pas entièrement découragé. M. Benedetti, dans son récit de ses négociations célèbres, affirme qu'on lui assura que d'*autres arrangements*, propres à satisfaire les intérêts respectifs des deux pays, étaient possibles. Il revint à Paris pour rendre compte de son insuccès et prendre langue.

Quelques jours après, il retournait à Berlin avec la mission de présenter un nouveau projet de traité secret, tendant à assurer cette fois à la France des compensations en Belgique. Les machiavels des Tuileries voulaient, en proposant ce nouveau pacte, prouver à la Prusse qu'on ne songeait plus au Rhin, et en même temps la compromettre, en l'engageant d'une manière formelle. Vraiment, c'était trop d'habileté ; aussi a-t-elle trouvé immédiatement sa récompense.

Ici se place la scène fameuse, dont la révélation au mois de juillet 1870 produisit une impression foudroyante en Europe et désastreuse pour le second empire. On vit un diplomate, qui avait suivi de près et justement apprécié les négociations du traité

italien de 1866, fournir bénévolement au plus dangereux ennemi de la France la minute, écrite de sa propre main, d'un traité secret stipulant une alliance offensive et défensive des deux pays, moyennant le concours de la Prusse pour l'acquisition du Luxembourg, et son assistance armée pour le moment où dans l'avenir la France voudrait annexer la Belgique. «Peu importe, dit avec pleine raison M. Klaczko, « que l'ambassadeur de France ait eu sur lui la minute » ou qu'il l'ait écrite dans le cabinet du ministre prussien, à sa » demande, et en quelque sorte sous sa dictée. » Cette dernière circonstance, si elle est vraie, est plutôt aggravante contre lui. Il n'est pas possible de nier que la France jouait le rôle actif dans ces pourparlers compromettants. Quant à M. de Bismarck, il est tout aussi certain qu'il prêta l'oreille à ces propositions. Est-il bien vrai que ce ne fut que pour mettre la main sur le document dangereux? Quoi qu'il en soit, pour mieux tromper son adversaire, il proposa quelques changements; M. Benedetti les soumit à Paris, d'où l'on s'empressa naturellement de lui renvoyer une seconde édition, revue et corrigée. Pendant la guerre de France, le ministre prussien sut fort bien où aller chercher cette pièce de conviction. Ses soldats prirent au château de M. Rouher, à Cerçay, la seconde *minute* du projet de traité, également de la main de M. Benedetti, et enrichie de notes marginales de l'Empereur et de M. Rouher.

De ce moment, Napoléon III était à la merci de son adversaire. En possession d'un engin aussi redoutable, celui-ci sut en faire un usage immédiat. Cela se passait vers la mi-août: le 26, la paix de Prague était signée avec l'Autriche; du 18 au 23, M. de Bismarck montrait aux plénipotentiaires des États du Midi le premier projet de traité, dans lequel la France réclamait la ligne du Rhin, et sur la production d'une preuve aussi irrécusable des convoitises de la France sur les terres allemandes et de sa duplicité, puisqu'à ce moment même elle se posait en sauveur des petits États, il obtenait d'eux des conventions secrètes mettant toutes les forces de l'Allemagne du Midi à la disposition de la Prusse. C'était détruire virtuellement la ligne du Mein et consacrer l'unité militaire de l'Allemagne sous l'hégémonie de la maison de Hohenzollern. Tandis que les négociateurs français cherchaient par le moyen du second traité à troquer l'indépendance des États du Midi contre la Belgique, disposant ainsi doublement du bien d'autrui, la Prusse se servait de la France pour accomplir ces mêmes annexions.

La duperie prenait de grandes proportions. N'ayant plus rien à désirer pour le moment, le ministre prussien éconduisit M. Benedetti avec son amabilité habituelle. A ce moment, il ne restait plus qu'à signer et à échanger le document revenu de Paris. Un beau jour l'ambassadeur français apprit que le cabinet de Berlin hésitait dans la crainte de voir Napoléon III se servir d'une telle négociation pour créer des ombrages entre la Prusse et l'Angleterre. Grand émoi de l'agent de l'Empereur. Il commençait à prendre peur. Ne sachant que faire, il se rendit à Carlsbad pour y attendre les événements. A Paris, on fut moins perspicace : M. Drouyn de Lhuys fut renvoyé, et le 16 septembre, son successeur intérimaire publiait la circulaire qui, célébrant l'union intime de la Prusse et de la France, esquissait à grands traits l'ère nouvelle qui s'ouvrait pour le monde et faisait entrevoir, dans un lointain nuageux, des agrandissements territoriaux n'alternant point la puissante cohésion de la France...

Cependant M. Benedetti se morfondait à Carlsbad. Quand il revint à Berlin, M. de Bismarck était parti pour la campagne, sans autre forme de politesse, et l'ambassadeur de France put méditer à son aise sur les vicissitudes des choses humaines en général, et des négociations diplomatiques en particulier.

Jouée de cette façon, il n'y avait plus pour la France d'autre alternative que de se soumettre à l'humiliation ou de faire la guerre. Pour cette lutte-là, elle n'était pas prête ; on s'y prépara, ou au moins on crut le faire.

Le gouvernement impérial ne renonçait pourtant pas encore à ses fatales espérances; il cherchait de divers côtés de plus modestes compensations, qui eussent au moins sauvegardé son amour-propre, et dont il se fût certainement contenté. On sait l'issue de sa tentative d'annexion du Luxembourg. M. de Bismarck opposa un veto absolu. Les dernières illusions tombèrent alors, on se sentait entraîné irrésistiblement vers la guerre ; elle n'éclata que trois années plus tard.

Pendant ces trois années qui précédèrent l'orage, l'action semble languir. Il est vrai que, dès la fin d'août 1866, la France était tellement dupe, qu'elle avait, au moins sur le terrain diplomatique, tout l'air d'une victime. Il ne fallait plus de transition, mais seulement porter à la gorge de la victime le couteau du sacrificateur.

Tant d'autres acteurs travaillaient encore ; la pièce conti-

nuait à se jouer, non pas sur la scène occidentale, mais dans les coulisses diplomatiques et dans le lointain Orient.

Un homme aussi prévoyant que M. de Bismarck avait d'autres préparatifs à faire et, comme toujours, d'autres complices à gagner; car la guerre de France était un bien autre morceau à digérer que la lutte contre l'Autriche, la vieille Confédération et les pauvres petits États du Midi de l'Allemagne.

*
* *

Pendant le conflit austro-prussien, la Russie ne cessa de rendre à la Prusse des services semblables à ceux qui avaient payé, en 1863, l'enterrement de la question polonaise : « La Russie, dit » M. Klaczko, se tait en 1865 pendant la crise de Gastein ; au mois » de mai 1866, elle n'accepte l'invitation au Congrès que pour en » désespérer la première et en décourager les autres puissances ; » elle est absente des délibérations de Nicolsbourg et de Prague, » elle y laisse à la France le soin de faire des efforts pour le Sud » de l'Allemagne, pour la Saxe, elle lui laisse même l'honneur de » stipuler une clause en faveur du malheureux Danemarck, la » patrie de la future Czarine. Un moment, il est vrai, M. d'Oubril, » l'ambassadeur russe à Berlin, un diplomate de la vieille école, » s'était montré fort alarmé des victoires et des conquêtes du » Hohenzollern ; il fut mandé en toute hâte à St-Pétersbourg, et » en revint peu de semaines après, totalement rassuré et affectant » une satisfaction que n'ont plus troublée un seul instant ni les » revers des princes allemands alliés à la maison de Russie, » ni les développements que la Prusse a donnés à sa puissance » militaire. »

Qui peut croire cependant que le Czar ait vu sans émotion disparaître tous ces vieux clients des Romanof, les instruments de sa politique traditionnelle, et de la haute influence qu'elle n'avait cessé d'exercer depuis 1815 sur les affaires allemandes? Qui peut croire qu'un homme d'État aussi expérimenté que le prince Gortchakoff ait consenti à cet abandon sans rien stipuler pour lui-même? Qu'il ait vendu le Danemarck contre la renonciation à l'intervention en Pologne, c'était une *affaire* dont la Russie devait certainement tirer profit. Mais que la ruine de l'Autriche ait été comprise dans ce marché, qui devenait ainsi tout à fait léonin pour la Prusse, c'est ce qu'il est plus difficile de comprendre. M. Klaczko constate

ce revirement aussi complet que surprenant de la politique russe ; il ne trouve, pour l'expliquer, que le désir d'une vengeance remontant à la *trahison* de l'Autriche lors de la guerre de Crimée. Est-ce une raison suffisante? Elle ne prouverait guère en faveur de l'intelligence d'un homme d'État, laissant à ce point le ressentiment prendre le pas sur ses intérêts évidents.

M. Klaczko affirme que la Russie, comme la France, a été surprise en 1866 par un bouleversement qui dépassait son attente. Indirectement atteinte par la défaite de l'Autriche, elle a dû sentir, dit-il, son ancienne amitié pour la Prusse s'ébranler, au moins se refroidir. On le comprenait à Paris : on y savait que M. de Bismarck avait encore besoin du concours d'une grande puissance. Au fond de la politique que le cabinet des Tuileries se flattait de pouvoir inaugurer par une entente cordiale avec la cour de Berlin, remarque encore M. Klaczko, s'agitait le problème russe. M. de Bismarck avait à choisir entre Paris et Saint-Pétersbourg; son hésitation ne fut pas longue.

Peu importent, d'ailleurs, la date et la nature des engagements qui ont dicté à la Russie sa conduite à Sadowa. C'est un épisode que l'avenir éclaircira. Il demeure certain qu'aussitôt après les victoires prussiennes, l'ancienne alliance des deux cours du Nord avait besoin d'une formule nouvelle pour répondre à des besoins nouveaux. En d'autres termes, après avoir obtenu, dans son duel avec l'Autriche, la complicité de la Russie pour un prix et au milieu de circonstances que nous ignorons, M. de Bismarck devait s'assurer que le colosse moscovite n'inquiéterait pas ses armées en le prenant à revers pendant la campagne de France, désormais certaine et proche.

Le nouveau pacte date du lendemain de la journée mémorable où M. Benedetti se dessaisit de sa « minute » entre les mains de M. de Bismarck. Ce qu'il y a de piquant, c'est que l'ambassadeur français en eut lui-même conscience. Il remarqua la coïncidence de la remise du document avec le brusque appel à Berlin du général de Manteuffel, « le confident par excellence du roi Guillaume et l'homme aux missions intimes. » Le général partit aussitôt pour Saint-Pétersbourg. Il put faire tel usage qu'il plaisait à son maître du compromettant papier livré avec une étourderie toute française, pour détruire les derniers vestiges des sympathies napoléoniennes du prince Gortschakoff. Quelques jours après avoir essuyé le congé dédaigneux que j'ai raconté plus haut, la conviction de M. Bene-

detti était arrêtée, et il écrivait à Paris : « On a obtenu ailleurs » des assurances qui dispensent de compter avec nous; si l'on » décline notre alliance, c'est qu'on est déjà pourvu ou à la veille » de l'être. » Dès lors, le négociateur malheureux de Nicolsbourg et de Berlin ne cessa d'avertir son maître; jusqu'à la chute de l'Empire, il joua dans les conseils de Napoléon le rôle de Cassandre. Et pourtant rien ne put arracher le voile d'illusion qui couvrait les yeux de l'Empereur. Une grande partie de son travail diplomatique de 1867 à 1870 se concentre dans la poursuite d'une entente chimérique avec la Russie. Encore à la veille de Reichshoffen et de Gravelotte, il prenait pour de la bonne monnaie politique les amabilités gracieuses et vaines du Czar envers l'envoyé de confiance qu'il avait placé aux côtés d'Alexandre, avec le ferme espoir de nouer une alliance qui fuyait toujours.

Ce n'est pas que l'Empereur ait hésité à mettre à ce rapprochement un prix fort honnête. A la fin de 1866, l'insurrection de Crète provoquait un actif échange de notes entre toutes les chancelleries; la France saisit aux cheveux l'occasion d'être agréable à Saint-Pétersbourg. M. de Moustier parla de provoquer « une consultation de médecins ». En même temps, l'Autriche déclarait être disposée à favoriser le développement de l'autonomie des chrétiens d'Orient; elle proposait une révision du traité de Paris de 1856 et des actes subséquents, avec le désir de faire une « part très-large » à la Russie.

Ce double langage impliquait l'abandon de tout ce qui avait été péniblement conquis en Crimée, et de la politique invariablement suivie par l'Autriche, on sait avec quel détriment pour elle. En toute autre circonstance, il eût fait tressaillir de joie la diplomatie russe, et en ce moment encore une entente de Vienne et de Paris avec Saint-Pétersbourg eût suffi pour imposer à l'Europe une solution très-radicale de la question d'Orient. Le prince Gortschakoff accueillit ces ouvertures très-gracieusement, il parut prêter l'oreille à des suggestions aussi conformes aux vieilles aspirations moscovites, il en tira même tout le parti possible; mais il resta froid et immobile, lorsque la Prusse publia, au printemps de 1867, les traités d'alliance avec les États du Midi, lorsque la France essaya de mettre dans sa plaie, toujours ouverte, le tampon du petit duché de Luxembourg; il finit par faire comprendre clairement à ses tentateurs que tous leurs efforts étaient inutiles et qu'il ne se laisserait pas séduire. Il était pourvu ailleurs : « Con-

» stamment unis sur toutes les questions, écrivait en 1868 M. Bene-
» detti, les deux cours prussienne et russe ont, chacune de leur
» côté, poursuivi leurs desseins avec une confiance qui témoigne
» des garanties mutuelles qu'elles ont stipulées ».

La quiétude de M. de Bismarck frappait les diplomates étrangers. Il agissait avec une liberté d'allure complète et poursuivait la réalisation définitive de l'unité de l'Allemagne, sans « se laisser détourner un instant par l'éventualité d'un conflit avec la France. » Il entretenait une propagande des plus actives et des moins déguisées dans l'Allemagne du Sud; il continuait ses relations avec le parti révolutionnaire italien et avec le gouvernement de Victor-Emmanuel. « Il n'inclinait même que trop souvent à considérer la guerre, écrivait toujours M. Benedetti, comme le moyen le plus sûr et le plus direct d'arriver à ses fins. »

Tout se préparait ainsi pour le dénouement de 1870. L'isolement de la France était irrémédiable, l'adhésion de la Russie mieux assurée que jamais. Il ne restait plus qu'à porter le coup décisif, et M. de Bismarck avait le choix du moment, car il connaissait l'infériorité militaire de la France, non pas cependant dans toute sa profondeur, mais assez pour être sûr du triomphe de ses armées.

Enfin arrivent les événements de juin 1870. La candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne acheva de montrer aux yeux les moins clairvoyants, que la complicité russe était une alliance formelle : « La Russie, écrivait le prince Gortschakoff, ne
» saurait éprouver aucune alarme de la puissance de la Prusse. »
Il déclarait ne pas voir pourquoi la Prusse pourrait être responsable de l'élection d'un membre de la famille royale au trône d'Espagne.

Lorsque vint, ainsi que dit justement M. Klaczko, l'heure de l'aveuglement et du vertige pour Napoléon III, lorsque commença le grand duel de Reichshoffen, de Metz, de Sedan, on craignit à Vienne que le prince Gortschakoff n'entrât en ligne à côté de son allié de Berlin. « Dans certaines éventualités, dit le 20 juillet
» M. de Beust, l'intervention des armées moscovites doit être
» envisagée, non comme probable, mais comme certaine. »

Si la coopération militaire ne se réalisa pas, l'assistance diplomatique alla aussi loin que possible. La Russie signifia à Vienne qu'elle ne permettrait pas à l'Autriche de secourir la France, et elle obligea le Danemarck à la neutralité.

Tandis que le prince Gortschakoff s'employait complaisamment,

dès le début, à couper les attaches de la France au centre de l'Europe, M. de Bismarck lui aliénait l'Angleterre, par la révélation soudaine et du marché honteux proposé, en août 1866, au détriment de la Belgique. Napoléon III n'avait donc rien à espérer que de la vaillance et de la perfection de ses armées ; on sait comment cette espérance se changea en la plus terrible déception militaire du XIXe siècle.

Ce n'est pas tout : les défaites de la France, en dépassant l'attente des Prussiens eux-mêmes, laissaient entrevoir dans l'avenir une Europe nouvelle, avec une Allemagne accrue de toute la force perdue par une puissance qu'on avait considérée jusqu'alors comme le pivot du système d'équilibre. Il y eut partout des inquiétudes ; l'Italie et l'Angleterre proposèrent une ligue des neutres; l'Autriche essaya d'en faire la base d'une entente qui aurait pu devenir une intervention, et certainement une intervention efficace, si elle avait été solidement établie. Il y avait là un danger sérieux pour la Prusse. Ce fut le prince Gortschakoff qui se chargea de le faire disparaître. En octobre 1870, lorsque M. de Bismarck déclara vouloir garder l'Alsace et prendre définitivement la Lorraine, l'Angleterre, à son tour, proposa timidement une démarche collective en faveur de la paix. Le chancelier russe repoussa ces avances ; l'action isolée des puissances lui semblait préférable : c'était dire qu'il fallait laisser faire l'Allemagne jusqu'au bout.

Guillaume Ier appréciait toute la grandeur du service que lui rendit son impérial neveu en ces graves conjonctures. Le télégramme envoyé de Versailles pour annoncer au Czar la signature des préliminaires de paix, exprime bien ces sentiments : « Jamais » la Prusse n'oubliera que c'est à vous qu'elle doit que la guerre » n'a pas pris des proportions extrêmes. Que Dieu vous en bénisse. » Pour la vie votre ami reconnaissant. »

Jamais, en effet, reconnaissance ne fut mieux justifiée. M. de Bismarck avait posé la couronne impériale sur le front de son maître, il tenait l'Alsace et la Lorraine, il ouvrait la bourse où devaient tomber cinq milliards: l'Europe était silencieuse et impuissante. Enfin il laissait la France épuisée entre les mains des hommes du 4 septembre, qui eux-mêmes allaient, le lendemain, la disputer péniblement aux étreintes de la Commune. Mais, que serait-il arrivé si la Russie avait agi ou parlé autrement?

*
* *

En politique, comme dans le commerce, on fait des affaires; on prête et on vend, on ne donne pas. Le désintéressement est rare, on le traite presque de vertu de niais. Quelle que soit la noblesse de caractère que ses admirateurs attribuent au prince Gortschakoff, ou la profondeur de son amitié pour son vieux collègue de Francfort, personne ne croit qu'il ait donné tant de choses sans rien demander. Lui aussi poursuivait un but, recherchait des compensations. La question n'est donc pas de savoir s'il y a eu entre les deux chanceliers un marché, mais bien si ce marché est devenu un marché de dupe, dont l'exécution marquerait la seconde étape de la voie douloureuse parcourue successivement par l'Autriche et la France, au bout de laquelle nous avons assisté deux fois déjà à l'égorgement de la victime.

M. Klaczko assigne à la conclusion de l'alliance une date précise ; d'accord avec M. Benedetti, il la fait remonter à la mission du général de Manteuffel à St-Pétersbourg, au lendemain du jour où M. de Bismarck s'est trouvé en possession de la fameuse « minute » française.

L'ingénieux publiciste autrichien ne pense pas cependant qu'il y ait eu un traité en forme, ni même que des conditions aient été débattues. C'est aussi l'opinion de M. Benedetti. Voici ce que le diplomate bonapartiste écrivait, dans une dépêche remarquable, datée du 30 juin 1870 : « Il ne faudrait pas cependant supposer » que M. de Bismarck juge opportun de lier étroitement sa poli- » tique à celle du cabinet russe. A mon sens, il n'a contracté et il » n'est disposé à contracter aucun engagement qui pourrait, en » compromettant la Prusse dans des complications dont la Turquie » deviendrait le théâtre, rapprocher l'Angleterre de la France et » lui créer des difficultés ou l'affaiblir sur le Rhin. Les complai- » sances du chancelier ne seront jamais de nature à limiter sa » liberté d'action; il promet en somme plus qu'il n'a l'intention de » tenir, ou, en d'autres termes, il recherche l'alliance du cabinet » de St-Pétersbourg pour s'en assurer le bénéfice dans le cas d'un » conflit en Occident, mais avec la résolution bien arrêtée de ne » jamais engager les ressources ou les forces de l'Allemagne en » Orient. »

M. de Bismarck se serait donc prudemment borné à laisser à la Russie, sans rien préciser, un champ très-vaste d'action en

Orient. Cette appréciation se trouve confirmée par les événements dont le monde grec et slave fut presque aussitôt le théâtre.

Au milieu de la commotion produite au lendemain de Sadowa, et que Napoléon III célébrait en disant qu'une puissance irrésistible poussait les peuples à se réunir en grandes agglomérations et à faire disparaître les États secondaires, la propagande russe prit en Orient un élan vigoureux et revêtit des formes inconnues jusqu'alors. L'organe le plus écouté de l'opinion en Russie, celui qu'on appelait le premier pouvoir de l'État après l'empereur, salua bruyamment l'aurore d'une ère nouvelle, le réveil du monde oriental, la formation prochaine, sur les ruines de la Turquie, de trois groupes de nationalités, grecque, slave et roumaine, liées toutes les trois à la Russie par la communauté de la foi religieuse, et auprès desquelles la maison de Romanof jouerait le rôle de sauveur et de protecteur, comme la maison de Hohenzollern l'avait fait pour les tribus germaniques.

Presque aussitôt après, le congrès ethnographique de Moscou donnait le signal d'une vaste propagande panslaviste qui, sous l'égide et avec la connivence du gouvernement russe, embrassa l'Europe orientale entière sans en excepter l'Autriche. Les échos de la démonstration faite dans « la sainte Mecque des Slaves » ne tardèrent pas à se répercuter en Bulgarie, en Roumanie, en Grèce, en Bohême, en Croatie. L'insurrection crétoise, née dans l'automne même de 1866, fut nourrie et entretenue avec soin. Tous les vassaux de la Sublime-Porte s'agitèrent; des convois d'armes leur arrivaient secrètement de Russie, des bandes de révoltés surgissaient aux points les plus éloignés de l'empire du Sultan. L'inquiétude gagna les cabinets européens. Tous, à l'exception de celui de Berlin, dénoncèrent en termes peu couverts la complicité russe dans ces menées révolutionnaires. Quant au prince Gortschakoff, il plaida les circonstances atténuantes, et se défendit en des termes que la correspondance diplomatique du temps a recueillis et qui sont des aveux.

On amassait visiblement, comme le dit M. Klaczko, les matières de combustion, mais il fallait ne les enflammer qu'au bon moment, quand l'armée russe pourrait entrer en ligne et lorsque l'Europe occidentale serait absorbée par d'autres conflits.

Le conflit attendu, c'était la guerre entre la Prusse et la France que l'on voyait poindre à l'horizon. Lorsque la Prusse et la France se trouvèrent aux prises, le mouvement grandiose qui depuis trois

années faisait tressaillir les entrailles de l'Orient aboutit.... à la révision de l'article II du traité de 1856.

Faut-il croire qu'un aussi mince résultat était le but que poursuivait le prince Gortschakoff, le prix de son inaction et de ses complaisances envers la Prusse victorieuse? Mais le traité de 1856 était virtuellement abrogé dès 1859; au lendemain de Sadowa, le ministre du Czar en avait dressé l'épitaphe dans une dépêche restée célèbre; en 1867, la France et l'Autriche en avaient reconnu l'abrogation, en la traitant de simple *question d'amour-propre*, en promettant de faire dans les remaniements orientaux la *part très-large* à la Russie. S'affranchir avec éclat d'une clause unique d'une convention déjà déchirée, choisir pour réaliser cet acte de vigueur, le moment où la société des nations inquiète, divisée, impuissante, voyait avec effroi l'anéantissement de la puissance française, vraiment le dessein eût été peu en harmonie avec les moyens employés et avec les services qui le payèrent. Ce n'est pas, dit avec raison M. Klaczko, à ce prix dérisoire que l'homme d'État russe pensait faire abandon de l'Occident. « Ce serait, ajoute-t-il, faire aussi peu d'honneur à son génie qu'à son patriotisme. »

Dans l'opinion du publiciste autrichien, la Russie s'est trouvée, en 1870, dans une situation semblable à celle de la France en 1866. Elle aussi devait refaire son armée, à la suite de la grande leçon donnée au monde militaire par les victoires prussiennes. En Orient, le fruit n'était pas mûr. Le prince Gortschakoff ne s'attendait pas, peut-être, à ce que le conflit s'engageât aussi vite. En toute hypothèse, il comptait sur une lutte longue, pénible, pleine de péripéties, qui eût absorbé les forces des deux belligérants, et laissé à la Russie une liberté d'action complète dans l'Europe orientale. Ces calculs furent déjoués. Ce n'est point attribuer à M. de Bismarck une habileté invraisemblable, que de croire que lui aussi voulut presser le dénouement sur le Rhin avant d'avoir trop à compter avec son voisin de l'Est. L'effondrement de Reichshoffen et de Sedan causa une surprise profonde à Saint-Pétersbourg; la face de l'Europe était changée, et l'on se trouvait impuissant. La réalisation de ces vastes plans fut momentanément abandonnée, on se hâta de saisir ce qui était à portée de la main, et, s'il est permis d'employer une expression vulgaire, on fit aussi bonne mine que possible à un très-mauvais jeu.

Dans les années qui suivirent, on célébra cette conquête facile

comme un grand triomphe. On s'étendit avec complaisance sur les avantages que tirait la Russie de la constitution d'une Europe nouvelle : la faiblesse de l'Autriche et des puissances occidentales, l'amitié des deux empereurs, la reconnaissance si démonstrative de Guillaume Ier, qui devait le lier pour la vie à la maison de Romanof. En réalité cependant, le monde germanique, concentré dans une main redoutable, se trouve seul en présence du monde slave, avec la perspective lointaine d'une guerre de race et de prépondérance, plus terrible peut-être que la lutte de la race teutone contre la plus forte des races latines. Et « la misérable poignée de poils, arrachée en 1870 à l'ours des Balkans, bonne tout au plus à orner le casque du prince Gortschakoff, vaudrait-elle le sacrifice de l'ancienne situation de la Russie, de son influence en Allemagne, de la considération que tous lui reconnaissaient dans les conseils de la Pentarchie qui a gouverné l'Europe depuis 1815?

La conclusion est facile à tirer. Les dix années d'association ont tourné tout au profit du partenaire prussien. La chance l'a servi dans les moments critiques, et son habileté s'est toujours trouvée à la hauteur d'une fortune qui, après 1870, n'avait eu d'égale en ce siècle que celle du premier Napoléon. Quant au prince Gortschakoff, son rôle dans l'histoire aura été celui d'un ami dévoué jusqu'au sacrifice de ses intérêts les plus chers et les plus évidents, mais non pas cependant tout à fait désintéressé. Au moment décisif, il a vu ses espérances trompées, peut-être ses illusions déchirées, et le dernier éloge qu'on puisse faire de lui, c'est qu'il a su cacher sa déception en drapant, avec une correction discrète et classique, le manteau de diplomate de la vieille école, qu'il porte depuis les temps des Nesselrode, des Talleyrand et des Metternich.

*
* *

Le livre de M. Klaczko était écrit avant les événements des deux dernières années. Depuis lors, à l'épopée allemande, dont nous avons suivi la marche rapide et vu le succès étonnant, a succédé une épopée russe ou slave. L'une aurait été ainsi le prologue de l'autre, et les deux drames se relieraient comme l'achèvement de l'unité italienne est sortie de la construction de l'unité germanique.

Nous n'avons pas encore, pour nous éclairer sur cette phase

nouvelle de l'histoire de l'Europe, les aveux et les justifications d'un Benedetti ou d'un La Marmora, les papiers secrets volés par une armée envahissante au château d'un premier ministre, ou trouvés dans le palais d'un souverain déchu. Ces révélations viendront plus tard, quand les lutteurs auront besoin de frapper un grand coup et de découvrir leur jeu, comme M. de Bismarck en juillet 1870, et quand les ressentiments amers des vaincus n'auront plus de ménagements à garder. Jusqu'à présent, il faut se borner à écouter les échos réservés des entrevues des souverains, recueillir des révélations timides et isolées, rapprocher et combiner les événements au milieu du fatras des correspondances diplomatiques. Mais, dès à présent, nous en savons assez pour renouer les fils des deux drames, et ce travail, loin de démentir les recherches de M. Klaczko, semble plutôt donner une confirmation éclatante à ce que l'on traitait naguère d'hypothèses sorties du cerveau d'un journaliste inventif et partial.

La guerre engagée aujourd'hui atteste que le prince Gortschakoff veut créer en Orient, à l'aide des moyens employés successivement par l'Italie et la Prusse, un monde nouveau où la Russie régnerait sans partage, entourée d'une ceinture d'États tributaires que lui rattacheraient les liens d'une croyance religieuse commune et surtout la reconnaissance. C'est la réalisation du plan dont la *Gazette de Moscou* traçait les grandes lignes dès 1867, et dont le chancelier moscovite jetait alors les premiers jalons. Qui croirait que ces plans grandioses soient sortis de l'insurrection factice des Bosniaques et des Herzégovins, naissant comme par hasard, au moment où la Russie déclarait avec orgueil sa puissance militaire reconstituée et croyait ses finances prospères. La liberté de la mer Noire, acquise pendant le siége de Paris, n'était donc qu'une étape dans l'accomplissement de desseins conçus auparavant et hors de toute proportion avec un aussi mesquin résultat. Il ne peut plus être douteux que le prince Gortschakoff n'ait été, à ce moment, surpris et déçu.

Mais une circonstance vint bientôt après lui rendre ses espérances, s'il les avait abandonnées, ou les raviver, si elles n'étaient qu'affaiblies. Le prince de Bismarck s'était trompé dans ses calculs, l'Europe entière ne tarda pas à s'en apercevoir. L'homme d'État allemand avait cru user très-largement de sa victoire et abattre la France sans retour en lui prenant l'Alsace, la Lorraine et cinq milliards. La France s'est relevée avec une vigueur et une

rapidité qui déroutaient toutes les prévisions. Il lui a moins pesé de payer une indemnité de guerre colossale qu'à l'Allemagne de la recevoir, et elle a puisé, dans l'essor fécond de sa prospérité matérielle, les moyens de panser ses plaies et de refaire peu à peu son armée. M. de Bismarck s'est bientôt convaincu qu'il lui fallait une nouvelle guerre dans les Vosges : elle lui parut inévitable, à cause de la soif de revanche qu'il attribuait à la nation française, et il la voulut prochaine, car, sans cet écrasement qui devrait être définitif, l'Allemagne se serait trouvée enserrée entre deux puissances également redoutables: la France refaite et la Russie grandissante; leur union eût mis fin à la prépondérance germanique et changé la face de l'Europe.

Une foule d'indices attestent que, dès 1873, l'empire germanique n'avait pas la sécurité que l'on cherche chez une nation homogène, jouissant d'une puissance militaire sans rivale, et que la fortune a servi au delà de toute attente. C'est là, sans doute, l'origine de cette alliance des trois empereurs, dont nous n'avons pu pénétrer encore le mystère, ni sonder toute l'étendue. En apparence, elle semblait destinée à prévenir tous les conflits et à assurer la paix du monde. En réalité, formée entre des États si divers dans leurs tendances, elle devait isoler la France et enchaîner la Russie.

Cette combinaison ne pouvait être que transitoire. Elle n'a inspiré de confiance à personne : c'était plutôt une alliance négative, impuissante à résoudre le problème oriental où la Russie et l'Autriche ont des intérêts absolument contraires et même incapable de maintenir la paix. L'incident de 1875 l'a prouvé. Les préparatifs militaires de la Russie étaient à peu près terminés, et elle n'avait plus de raison d'attendre davantage.

Tout à coup un nuage s'éleva à l'horizon, l'Europe apprit avec stupeur qu'on se trouvait à la veille d'une nouvelle guerre en Occident. M. de Bismarck voulait, par un coup rapide, surprendre la France au milieu de sa réorganisation militaire et l'écraser définitivement. En se débarrassant ainsi de tout souci d'une alliance éventuelle entre Paris et St-Pétersbourg, il se ménageait la main libre pour la réalisation prochaine des plans russes en Orient.

Ce dessein hardi fut arrêté par l'opposition ferme de la Russie. La presse officieuse allemande, déjà lancée sur les chemins de la guerre, dut faire brusquement volte-face, et le danger d'une nouvelle lutte dans les Vosges parut conjuré.

L'incident du mois de mai atteste que l'alliance des trois empereurs n'existait plus à ce moment. L'a-t-on refaite ensuite, quelles en ont été les conditions nouvelles? Nous devons confesser ici notre ignorance. Mais, quelques mois plus tard, on battait le briquet de la révolution en Herzégovine, l'Europe assistait aux préliminaires de la lutte actuelle. Il est hors de doute, maintenant, que l'Autriche a reçu certaines assurances du respect de ses droits et de ses intérêts. Quant à l'Allemagne, elle s'est trouvée après comme avant 1875, entre les deux puissances dont elle voulait prévenir l'entente; mais ses desseins demeurent impénétrables.

L'attitude de M. de Bismarck est celle d'une neutralité absolue. Il a dit plusieurs fois que l'Allemagne n'avait aucun intérêt dans la crise orientale. Cependant, que de motifs nous disent le contraire! Les intérêts allemands sont liés aux intérêts autrichiens. Le nouvel empire ne saurait voir avec indifférence le bas Danube devenir un fleuve russe, ni les éléments slaves s'unir en une masse compacte sur l'étendue d'une vaste frontière. Une telle concentration marquerait la dissolution de l'Autriche, et quand bien même cette dissolution répondrait aux vœux secrets du vainqueur de Sadowa, elle conduirait fatalement à une guerre des deux races, car Slaves et Germains auraient trop de pays à se disputer avant d'arriver à un partage amiable des dépouilles de la maison de Habsbourg.

D'autre part, il est remarquable qu'une fraction notable de la presse officieuse allemande, tout entière à la dévotion de M. de Bismarck, a dû recevoir un mot d'ordre d'hostilité envers la Russie, et de sympathie envers la Porte. Serait-ce peut-être en vue de préparer les esprits à une situation politique et à des combinaisons d'alliance, qui seraient impossibles, si un fort courant avait constamment entraîné l'opinion publique dans un sens tout favorable aux projets moscovites?

De plus, ceux qui suivent attentivement cette même presse officieuse ont été frappés de sa bienveillance assez étrange, et à coup sûr peu méritée pour la Grèce. Dans les remaniements de l'Empire turc, la Grèce aura sa part : mais les Hellènes se défient des Slaves. Songerait-on à favoriser cet élément pour l'opposer, en temps opportun, à un accroissement démesuré de l'influence russe?

M. de Bismarck a toujours eu un faible pour les Maggyars. Bien après Sadowa, il continuait avec eux ses vieilles et ténébreuses

relations. Le premier ministre de François-Joseph est aujourd'hui un Hongrois ; c'est lui qui personnifie l'alliance prussienne à Vienne. Or, c'est là un autre élément hostile aux Slaves ; si ceux-ci triomphaient, ils l'écraseraient. La question d'Orient résolue par les Russes serait pour les Maggyars une condamnation à mort.

Voilà un ensemble d'indices qui plaident contre une alliance politique aussi intime que l'est l'union de famille et l'étroite amitié des deux Empereurs. Tout semble donc nous autoriser à croire qu'il n'y a pas eu, ni avant, ni après 1875, un nouveau pacte ou des engagements précis et réciproques. M. de Bismarck a trop l'expérience du danger de semblables liaisons. De part et d'autre, on ne serait donc pas plus avancé qu'en 1870 ; l'Allemagne laisserait tout simplement la Russie suivre la voie qu'elle s'est tracée en Orient, comme le prince Gortschakoff a permis naguère à la Prusse d'agir à sa guise en Occident. C'est dans cette neutralité passive que consisterait l'acquittement de la dette contractée en 1870, acquittement auquel on ne saurait se soustraire entre oncle et neveu. Mais au moment décisif, la Prusse retrouvera certainement la « main libre. » Tout le passé de M. de Bismarck nous le garantit.

En y regardant de plus près, on aperçoit une analogie frappante entre la conduite de la Prusse dans la guerre actuelle, et l'attitude de la Russie durant le conflit franco-allemand. Si les rôles sont renversés, le résultat est le même. M. de Bismarck témoigne une ardeur égale pour le rétablissement de la paix à celle du prince Gortschakoff en 1870. Il saisit avec empressement toutes les tentatives de médiation qui se font jour, il les encourage jusqu'au point où elles paraissent devenir sérieuses, puis il déclare qu'il n'a pas de conseils à donner à la Russie, et proteste de son amitié inviolable pour elle. En 1870, le prince Gortschakoff manifestait ses préférences pour l'action isolée des États neutres. Aujourd'hui, M. de Bismarck travaille de même à empêcher toute intervention de l'Angleterre, en la tranquillisant chaque fois qu'elle s'émeut des progrès des armées russes. Cela s'appelle localiser la guerre ; en réalité, on coupe toutes les attaches de la Turquie, comme le faisait avant et après Sedan le prince Gortschakoff pour la France.

Ces apparences pourraient bien être trompeuses. Il ne faudrait pas en conclure trop vite que cette complaisance est de la complicité. Ce peut être une façon commode de payer les anciennes

dettes. Mais est-il bien certain que la Russie y trouvera son profit? En isolant la Turquie, on isole aussi la Russie dans la lutte. Or, nul ne doit connaître mieux que M. de Bismarck la situation réelle de la Russie, ses ressources, la valeur de ses armées, les difficultés de la tâche qu'elle a trop inconsidérément entreprise. L'intérêt réel du chancelier allemand n'est-il pas de la laisser s'engager dans une guerre, qui l'épuisera peut-être, et qui, à tout le moins, absorbera longtemps encore ses trésors et ses soldats? L'Allemagne aurait alors vraiment « la main libre » en Occident, et sans se préoccuper davantage du fantôme d'une alliance désormais impossible entre Paris et St-Pétersbourg, le chancelier pourrait se livrer tout entier aux problèmes politiques de l'Occident, combattre à l'aise la restauration de la puissance française, affermir et étendre le *culturkampf*, engager peut-être sur ce terrain une lutte gigantesque, plus terrible que toutes les autres.

Quant au prince Gortschakoff, il demeurerait ainsi définitivement dupe de son émule et de son maître. Pour le voir devenir une victime, M. de Bismarck n'aurait pas même le chagrin de devoir porter lui-même à la gorge d'un vieil ami le couteau qui a blessé à Sadowa et à Sedan l'Autriche et la France.

A. FAHLAND.

LA MONGOLIE,

LE PAYS DES TANGUTES ET LES DÉSERTS DU THIBET SEPTENTRIONAL [1].

(*Fin.*)

Décidé à s'avancer dans la direction de Lassa aussi loin que le permettraient ses ressources, M. Prejevalski réussit à enrôler deux guides, grâce à la bienveillance des autorités du Kuku-Nor qu'il s'était conciliée par des présents. Après avoir traversé le fleuve Buchani-Gol, affluent principal du lac, il eut à gravir une grande montagne qu'il appelle le Kuku-Nor méridional, et il arriva dans les premiers jours de novembre à Dulan-Kit, chef-lieu d'une circonscription du pays de Kuku-Nor.

En l'absence du prince, l'oncle de celui-ci fit aux Européens une excellente réception. En échange de leurs cadeaux, il leur donna une petite tente à la façon mongole, qui leur vint parfaitement à propos quelques semaines plus tard, pendant le rude hiver du Thibet; il défendit en outre aux habitants de se rendre à la tente des voyageurs sans un motif sérieux. Ce fut la seule fois, durant tout le cours de son expédition, que le colonel passa quelques jours près d'un lieu habité sans se voir assailli par les importuns. La curiosité des indigènes, continuellement accrue, était devenue absolument insupportable à mesure que la caravane avait pénétré dans le Kuku-Nor. On y disait que parmi ces quatre hommes étranges, il y avait un grand saint de l'Occident en route pour Lassa, où il allait présenter ses hommages au Dalai-Lama, le plus grand saint de l'Orient. Nous avons déjà parlé de la curiosité et de cette rage babillarde qui sont communes à toutes les variétés de la race mongole. Le bonheur de voir, d'entendre ou de raconter quelque chose de nouveau fait souvent triompher le Mongol de sa paresse : il n'hésitera pas à sauter à cheval et à faire une traite de vingt et de trente kilomètres pour communiquer

(1) Voir n° d'août.

une petite nouvelle à un ami ; c'est ce qui explique comment certaines rumeurs se répandent sur toute la surface de la Mongolie avec la rapidité du télégraphe. M. Prejevalski a pu constater, durant tout son voyage, que, plusieurs semaines avant son arrivée, dans une contrée, l'expédition y était connue, souvent dans les moindres détails, plus souvent encore avec les exagérations familières à des populations habituées à interpréter à l'aide d'une influence surnaturelle tout acte qui dépasse le cercle étroit où se meuvent leurs pensées.

Cette promotion d'un colonel moscovite au rang de saint était due à une réunion de circonstances qui avaient vivement frappé l'esprit borné et superstitieux des habitants du Kuku-Nor : l'audace heureuse du voyage des Européens au milieu des brigands du Gan-Su, leurs armes perfectionnées qui leur permettaient d'abattre des oiseaux au vol, leur habitude de préparer des peaux de bêtes, chose particulièrement mystérieuse pour ces populations. Nous avons vu d'ailleurs que le colonel croyait de bonne politique de faire répandre par ses cosaques des bruits qui, dans cet ordre d'idées, donnaient lieu à toutes sortes de commentaires. Lorsqu'on vit les plus grands personnages du Gan-Su, des higènes et même l'ambassadeur du Dalai-Lama, traiter les chefs de l'expédition avec considération, tout doute disparut : le colonel était incontestablement un « chybilgan », c'est-à-dire un saint, un demi-dieu. Le respect que lui valut ce titre fut tel que les Chara-Tangutes, loin d'oser méditer quelque entreprise contre la caravane, cessèrent d'exercer leurs déprédations dans les endroits qu'elle traversait, et que de hauts fonctionnaires de race mongole supplièrent le colonel de commander à ces voleurs de restituer les produits de leurs brigandages.

Le prestige du colonel atteignit son apogée un peu plus tard, dans la province voisine de Zaidam. Il avait, avant de franchir la frontière du Thibet, laissé en dépôt aux mains du prince de l'endroit, un sac pour le moment inutile. Ce sac devint un talisman ; car, au retour du propriétaire, trois mois après, le prince lui fit présent de deux moutons, comme témoignage de sa reconnaissance : en effet, pendant tout ce temps, aucun voleur ne s'était montré dans le pays, ce qu'il attribuait à la présence de cet objet. La croyance s'était aussi répandue qu'en cas d'attaque, le petit nombre des Européens se multiplierait à l'infini ; que, sur un mot, du colonel, mille hommes sortiraient à l'instant de terre pour le défendre ; qu'il

commandait aux éléments et pouvait rendre malades à son gré les hommes et les animaux. « Je suis convaincu, dit M. Prejevalski, » que, dans quelques années, notre voyage dans ces contrées aura » passé à l'état de légende, ornée et considérablement augmentée » par la fantaisie ».

Tout ce qui entourait le colonel avait part à sa gloire. Tangutes et Mongols ne bornaient point leurs adorations — c'est le mot qu'il emploie — à sa personne ; ils adoraient son compagnon, ses deux cosaques et jusqu'aux armes de l'expédition. Des princes mêmes étaient sous le charme. Il en vit venir à lui avec leur famille, le priant d'imposer les mains aux enfants en guise de bénédiction. A l'arrivée des voyageurs à Dulan-Kit, il s'était formé un rassemblement de deux cents femmes qui les invoquaient et se mettaient à genoux sur leur passage.

Si les fonctions de saint ou de dieu octroyées au colonel avaient l'avantage de lui garantir pleine sécurité, elles avaient aussi l'inconvénient de lui faire perdre un temps précieux; car elles impliquaient celles de devin et de médecin. Il eut à se prononcer maintes fois sur des vaches et des pipes volées ou égarées, ainsi qu'à dire la bonne aventure. Il eut aussi à guérir les malades, non-seulement en sa qualité d'être surhumain, mais aussi parce qu'un collectionneur si obstiné de plantes était nécessairement un grand médecin, et surtout à cause de l'emploi heureux qu'il avait fait de la quinine dans des cas de fièvre, spécialement dans le Zaidam, où les malades affluaient.

Comme il ne connaissait pas le premier mot de l'art d'Hippocrate, ne possédait qu'une faible provision de remèdes et n'avait ni le temps ni le goût de s'occuper de malades, il recourait d'habitude au plus grand charlatanisme connu dans le monde médical, le système du docteur Baunscheidt. Cet Esculape a la prétention de guérir tous les maux par l'application d'un faisceau d'aiguilles sur la peau du patient, qu'elles pénètrent au moyen d'un ressort; on frotte ensuite dans la partie blessée une certaine huile composée par le même docteur à son départ de Russie. Une sorte de pressentiment secret avait poussé M. Prejevalski à glisser un de ces instruments dans ses bagages. Aujourd'hui médecin malgré lui, mais chirurgien volontaire, il y recourait indistinctement dans tous les cas. Si le docteur Baunscheidt est encore en vie, il doit apprendre avec orgueil l'effet merveilleux de son invention sur les habitants du Kuku-Nor, qui voyaient dans ces aiguilles au res-

sort mystérieux un instrument fabriqué selon toutes les probabilités par les mains mêmes de Bouddha. Le succès n'en faiblit jamais. Parvenu à la fin de son voyage, le colonel en fit présent à un prince mongol qui, en guise d'essai, pratiqua séance tenante une bonne saignée sur la personne d'un de ses officiers, gaillard très-bien portant.

Nous croyons volontiers que si la chirurgie de M. Prejevalski ne guérit point beaucoup de malades, elle ne leur fit aucun mal. Quant à la mystification religieuse qu'il s'amusait à infliger à ces populations en se posant en être surnaturel, elle nous semble d'autant plus étrange de sa part que, dans une des pages qui en précèdent le récit, M. Prejevalski, contestant une opinion d'un prêtre catholique qui avait visité avant lui les mêmes pays, accuse celui-ci, en termes suffisamment clairs, de favoriser le penchant déjà si vif des indigènes pour les idées superstitieuses. M. Prejevalski peut en être persuadé, jamais un prêtre catholique, dont le premier devoir est de proclamer la vérité aux dépens de sa vie, n'aura de complaisance pour la superstitieuse crédulité des populations ; jamais, surtout, il n'exploitera cette crédulité, si avantageux que cela puisse être pour sa sécurité, et si amusant que cela soit à raconter après coup.

Lorsqu'on a traversé le mont du Kuku-Nor méridional, on arrive dans le pays de Zaidam, uni comme une table et jadis, selon toutes les probabilités, un lac. C'est aujourd'hui un terrain bourbeux, imprégné de sel au point que certains champs sont couverts d'une enveloppe saline qui a de 1 à 3 centimètres d'épaisseur et qui ressemble à de la glace. On trouve dans ce pays beaucoup de marais, de petits lacs et des cours d'eau dont le plus considérable est le Bajan-Gol et que la caravane passa à un endroit où il avait 460 mètres de largeur, mais seulement un mètre de profondeur.

Le sol salin et argileux du Zaidam ne peut donner la vie à une végétation vigoureuse et variée ; à l'exception de quelques espèces très-abondantes de plantes de marais et de quelques bonnes prairies, le pays est couvert de joncs d'une hauteur de $1^{m},30$ à 2 mètres. Les endroits les plus secs produisent le charmyk (nitraria Schoberi), plante que nos voyageurs avaient déjà rencontrée dans l'Ordos et l'Ala-Schan, mais qui atteint ici un bien plus considérable développement. Les baies qu'elle fournit abondamment constituent une grande ressource pour l'alimentation

des habitants du Zaidam qui les conservent sèches durant toute l'année et les mêlent au Dsamba. Elles leur sont disputées par presque toutes les espèces d'oiseaux et de mammifères du pays, qui les mangent avec avidité. Ces espèces sont peu abondantes.

Les habitants sont les mêmes Mongols et Chara-Tangutes que nous avons vus au Kuku-Nor ; ils ne semblent pas dépasser le chiffre de 5 à 6,000. A vingt-cinq ou trente journées de marche vers le nord-ouest, s'étend le pays de Gast où les chameaux et les chevaux sauvages sont très-nombreux, au dire des Mongols. Ces animaux sont-ils sauvages de leur nature, ou bien leurs ancêtres étaient-ils des sujets domestiques qui ont déserté leurs maîtres? Le colonel regrette de n'avoir pu étudier cette question.

Le 19 novembre, la caravane, conduite par un Mongol qui était né dans le Zaidam et qui avait déjà fait neuf fois le chemin de Lassa comme guide de pèlerins, atteignit la frontière du Thibet.

*
* *

Le nord du Thibet possède, sur une longueur d'environ 300 kilomètres, trois chaînes de montagnes, le Burchan-Bouddha, le Chuga et le Bajan-Chara-Ulla, dont les deux premières, très-élevées et étendues, se présentent au voyageur qui vient du Zaidam dans le sens de leur largeur. Comme les plaines plus ou moins unies qui les séparent gagnent généralement en hauteur à mesure que l'on s'avance vers le sud, ces montagnes aussi sont plus hautes dans leur partie septentrionale où, par conséquent, la traversée est plus longue et plus difficile. Le Thibet est la région la plus élevée de l'Asie : bien au delà du Jan-Zsij-Zjan, « le Fleuve bleu », qui fut le point extrême du voyage de M. Prejevalski, le sol s'élève toujours. Le Thibet septentrional dépasse de 4,880 à 5,620 mètres le niveau de la mer.

La nature a accumulé sur ce pays toutes ses rigueurs. On ne voit dans les montagnes que des roches nues ; elles n'offrent un peu de végétation que du côté du sud. Quant aux plaines, le sol, où dominent ici l'argile, là le sable, là les cailloux, serait d'un aspect aussi triste que les rochers, s'il n'était parsemé parfois d'herbes très-menues dont les plus considérables ne dépassent pas quelques centimètres. Seulement le voisinage de cours d'eau produit des marais couverts de buissons, une herbe plus riche, et çà et là, des terrains qui ont une vague ressemblance avec nos prairies.

Mais, même ces oasis portent l'empreinte du sceau de la mort. L'herbe, haute de seize centimètres, y ressemble à des joncs, et elle est en peu de temps tellement desséchée par les vents, qu'elle se casse sous le pied du voyageur comme des branches mortes, et tombe en poussière. Le climat s'harmonise avec la sauvage nature du sol. En hiver, ce sont des froids extrêmement rigoureux et des ouragans terribles qui se renouvellent même au printemps ; en été, c'est la pluie souvent interrompue par une grêle qui tombe à gros grains ; l'automne seul est marqué par des jours clairs et passablement chauds. L'automne est l'époque des pèlerinages à Lassa.

Aucune marche n'est aussi pénible que la traversée des montagnes du Thibet, non tant à cause de leurs roches escarpées, que par suite de la rareté extraordinaire de l'air, conséquence de l'élévation générale du sol. En peu de temps, les forces abandonnent aussi bien les bêtes de somme que les hommes ; les uns et les autres éprouvent la même langueur et la même difficulté de respirer ; les jambes tremblent, la tête s'alourdit, des vertiges et des nausées se manifestent. Pendant que la caravane gravissait le Burchan-Bouddha, un des chameaux tomba mort comme foudroyé. Comme ces conditions atmosphériques sont à peu près les mêmes dans les plaines, il n'est pas étonnant que depuis le Burchan-Bouddha jusqu'au mont Tan-La, c'est-à-dire sur un espace long de 800 kilomètres, le pays soit dénué d'habitants : il ne possède qu'une population de 500 Tangutes qui, selon le dire du guide de M. Prejevalski, ont fondé une colonie au delà du Fleuve bleu. Chose étrange, si la nature a traité le sol et le climat du pays en marâtre, le règne animal y déploie une richesse extraordinaire. On y voit des troupes de bêtes sauvages au nombre quelquefois de mille, qui parcourent en tous sens ce sol pauvre et impropre à de longs séjours. Elles affectionnent ces solitudes qui les mettent à l'abri des convoitises de l'homme, leur ennemi principal. D'ailleurs, nées dans l'atmosphère délétère qui en est le fléau, elles y sont habituées, et l'herbe si chétive que nous avons décrite semble contenir des principes nutritifs excellents. Le Yack, l'Argali à la poitrine blanche (ovis Polii), le Kuku-Jeman ou chamois, les antilopes Orongo et Ada, le chulan ou âne sauvage, le loup y sont extraordinairement abondants ; ensuite viennent l'ours, le renard, le lièvre et plusieurs autres ruminants et carnassiers. De même, certaines espèces d'oiseaux sont très-richement représentées : l'aigle, le vautour, le corbeau, etc.

L'espèce qui les domine toutes, c'est le yack ou bœuf sauvage, le même animal que nous avons déjà rencontré dans le Gan-Su, où il est réduit à l'état de domesticité. Dans les solitudes du Thibet, il atteint des proportions énormes. Un vieux mâle abattu par nos chasseurs avait une longueur de $3^m,41$, la queue non comprise; celle-ci mesurait un mètre. Des pieds à la partie supérieure du dos, il avait $1^m,89$; la circonférence du ventre et du dos était de $3^m,46$, et le poids total de 720 kilogrammes. Les femelles sont beaucoup plus petites que les mâles; une vieille femelle mesurait $2^m,30$ de longueur, $1^m,60$ de hauteur et $2^m,20$ de circonférence. Le yack vit, dit-on, 25 ans. Pour se faire une idée exacte du yack sauvage, il faut le voir sur le sol même où il est né, au milieu de cette nature sombre et en apparence inhospitalière pour toute créature vivante. Là, éloigné des hommes et de tout autre ennemi, se complait et se développe ce magnifique animal, que les anciens connaissaient déjà sous le nom de Pœphagus gruniens. Supérieur à tous les autres hôtes du désert par sa beauté, par sa force prodigieuse et par la finesse de son odorat, il leur est très-inférieur par l'intelligence et par les sens de la vue et de l'ouïe. Même en plaine et par un temps clair, il distingue à peine l'homme à mille pas, et si le ciel est couvert, à cinq cents. Le bruit des pas n'attire son attention qu'à une distance rapprochée. En revanche, lorsque le yack se trouve sous le vent, son odorat lui signale la présence de l'homme à plus d'un demi-kilomètre. Les vieux taureaux vivent seuls ou en petits groupes de trois à cinq. De plus jeunes, entre six et dix ans, constituent des sociétés un peu plus considérables, et allant jusqu'à la douzaine d'individus. Les jeunes mâles, les femelles et les veaux vont toujours en groupes de plusieurs centaines; on en a vu d'un millier. Au repos ou pendant un orage, tous se couchent serrés les uns contre les autres. A la moindre apparence d'un danger, les veaux se réunissent au centre, quelques taureaux et même quelques vaches âgées se présentent en avant des rangs pour examiner la situation de plus près. Si l'alerte est sérieuse, causée, par exemple, par l'approche et surtout le coup de feu d'un chasseur, toute la bande prend la fuite au trot ou au galop ; alors s'élève un vaste nuage de poussière et la terre tremble sous ce lourd mouvement que l'on entend au loin. Souvent, après la première panique, la course ne dure pas longtemps; la troupe s'arrête à environ un demi-kilomètre du point de départ. Si le danger persiste, par

exemple, si le chasseur continue sa marche en avant, la course est reprise ordinairement pour un temps bien plus long. Un des traits distinctifs du caractère du yack sauvage, c'est la paresse. A l'approche du matin, il se rend au pâturage, et passe le reste du jour immobile, couché ou debout. Il tient la tête pendant des heures entières dans la même direction. S'il n'avait pas l'habitude de ruminer toujours, on le croirait mort ou on le prendrait pour une statue. Le sol qui a servi de lieu de repos aux troupeaux d'yacks est couvert à une considérable épaisseur de leur bouse. Aussi les pèlerins remercient le Ciel d'avoir fait du yack un producteur sans rival. Une seule de ses opérations « fertilisatrices » atteint parfois huit à neuf kilogrammes. Non-seulement au Thibet, mais dans toute la Mongolie où le bois est si rare, les excréments séchés des chameaux, des chevaux, des bestiaux et des bêtes sauvages constituent le combustible ordinaire ; c'est ce que dans la langue mongole on nomme argall. Sans le yack, tout voyage au Thibet serait impossible. L'époque du rut, qui dure tout le mois de septembre, change complétement le tempérament de l'indolent et impassible animal. Alors, jour et nuit, les taureaux parcourent le désert, et les rivaux se livrent de terribles combats ; d'énormes coutures, suites de ces tournois, se remarquent sur le corps de presque tous les individus du sexe fort. Si la chasse au yack est très-attrayante, elle peut être extrêmement dangereuse. Le vieux taureau blessé ne tombe presque jamais qu'après une série de balles et fond souvent sur son ennemi. A moins de frapper la très-petite partie qui couvre la minuscule matière cérébrale que possède le yack, aucune carabine n'a une action assez puissante pour lui percer le crâne, et généralement une balle isolée dans la poitrine ou le ventre n'a d'autre effet que de l'irriter. Le tireur le plus calme et le plus adroit n'est donc jamais assuré de l'issue du combat. Ce qui lui vient en aide, c'est la stupidité de l'animal, son caractère irrésolu, le respect instinctif qu'il éprouve pour la supériorité de l'homme ; avec moins d'indécision et un peu plus de courage, il serait pour le chasseur un adversaire bien plus redoutable que le tigre, dont souvent une seule balle a raison. Ce que nous disons du vieux taureau ne s'applique d'aucune façon à l'espèce entière : les femelles et même ordinairement les mâles, lorsqu'ils sont associés aux bandes nombreuses de celles-là, fuient au premier coup de feu. Les femelles sont loin aussi d'avoir la peau aussi dure que les taureaux, surtout les vieux. Parmi ces

derniers, il n'y a que ceux qui vivent seuls ou à peu près seuls qui résistent au chasseur. Cependant le colonel en a vu fuir au premier coup de feu. Alors ordinairement il poursuivait la bête avec ses chiens qui, après l'avoir atteinte, la forçaient de s'arrêter en lui mordant la queue ; dans ce cas, elle se lançait généralement tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre, sans songer au chasseur qui pouvait ainsi choisir à l'aise le moment le plus favorable pour tirer. Grâce à la faiblesse de sa vue et de son ouïe, aucun fauve n'est donc plus facile à approcher à une portée de carabine que le yack, surtout le vieux taureau solitaire. Celui-ci, même quand il voit en temps utile approcher le chasseur, le regarde stupidement; peu à peu il s'irrite, ce que l'on remarque au mouvement de sa queue, dont il se bat les flancs ou qu'il rejette sur son dos. Lorsque le chasseur continue de s'avancer et est arrivé à une distance de 2 à 300 pas, le taureau fait un léger recul et s'arrête de nouveau pour considérer son ennemi. Si à ce moment un coup de feu retentit, blessé ou non, il s'élance vers le chasseur, mais au lieu de pousser son attaque à fond, après quelques pas, il s'arrête irrésolu, et, naturellement, essuie en ce moment une seconde décharge. Alors nouvelle attaque et nouvelle halte, jusqu'à ce qu'ayant reçu dix, quinze balles dans le corps, il s'affaisse. Un jour M. Prejevalski vit dans un vallon, non loin de sa tente, plusieurs yacks : il tira un coup de carabine à deux cents pas sur le plus grand, un énorme taureau, qui s'enfuit avec les autres à une distance d'un demi-kilomètre. Arrivé à trois cents pas, le colonel envoya une seconde balle au géant qui, pendant que ses camarades prenaient de nouveau la fuite, se retourna et s'avança à pas lents vers son agresseur à qui il laissa le temps de tirer une dizaine de balles. L'animal, tantôt s'arrêtant, tantôt faisant quelques pas en arrière, tantôt enfin revenant en avant, s'était en somme rapproché à une distance de cent cinquante pas. Le colonel, dont la cartouchière était épuisée, laissa pour tout événement sa dernière balle dans la carabine, et courut vers la tente pour y prendre d'autres munitions et ramener avec lui M. Pylzow et un cosaque. Arrivés à l'endroit où le duel avait eu lieu, ils trouvèrent la monstrueuse bête étendue sur le sol dans une immobilité absolue et montrant uniquement par la tête qui était levée qu'elle vivait. A cent pas on fit une décharge générale. L'animal se redressa et, malgré d'autres balles qu'on lui envoyait, se porta en avant jusqu'à quarante pas des chasseurs : alors une nouvelle salve lui fit perdre

le terrain conquis. Entretemps, l'obscurité était survenue. M. Prejevalski ordonna de cesser le feu, persuadé d'ailleurs de trouver le lendemain non loin le cadavre de la bête. C'est ce qui arriva. Le yack avait quinze balles dans le corps et trois dans la tête. L'une de ces dernières n'avait point pénétré dans l'os du crâne ; une autre qui était entrée dans l'œil s'était divisée en petits fragments sur le côté intérieur du même os. Le colonel a rapporté en Europe la peau et les cornes de sa victime ; séchées, elles pesaient 164 kilogrammes. Un autre jour, explorant une montagne, il arriva inopinément près de trois yacks qui faisaient tranquillement leur sieste sans avoir pu le remarquer, à cause de la disposition des lieux. Après un coup de feu qui blessa l'un d'eux, ils se levèrent, mais aucun ne fuit. La deuxième balle frappa si juste l'animal déjà atteint qu'il tomba mort sur le coup. Ses camarades restèrent néanmoins immobiles. Une troisième décharge fut également heureuse, elle cassa un pied à l'un, ce qui lui rendit tout mouvement impossible. Le colonel dirigea ensuite son feu sur le troisième qui, dès sa première blessure, se précipita vers lui; mais, tantôt avançant, tantôt s'arrêtant, à la septième balle il tomba mort. Toutes les balles s'étaient logées en pleine poitrine. L'expérience apprit au colonel que, chez les yacks, le défaut de la cuirasse, c'est le dessous de l'omoplate, surtout celle de gauche. Une balle, tirée même à deux cents pas, qui le frappe en cet endroit, laboure tout l'intérieur de l'animal et blesse généralement le cœur ou les poumons ; mais il ne se présente pas toujours de façon à permettre ce coup. Pour les cas d'attaque furieuse et vraiment résolue, le mieux est de tâcher de lui briser un pied. Tous les yacks étant peu sensibles aux blessures, les femelles et les jeunes taureaux sont fort difficiles à abattre, parce que dans les bandes considérables auxquelles ils sont associés, le chasseur ne peut pas diriger ses coups sur le même individu. Une prudence extrême règne d'ailleurs dans ces bandes toujours prêtes à la fuite. Sur les 32 yacks que MM. Prejevalski et Pylzow ont abattus au Thibet, il n'y eut que trois femelles. Le yack sauvage inspire aux Mongols une vraie terreur. Lorsqu'une caravane de pèlerins passe à proximité de ces animaux, elle s'arrête jusqu'à ce qu'il leur plaise de s'éloigner. Séduits néanmoins par l'appât de la grande quantité de nourriture que fournit le yack, des Mongols du Zaidam parviennent parfois à vaincre leur poltronnerie naturelle pour lui faire la guerre. Ils se réunissent à une dizaine de cavaliers,

passent le Burcha-Bouddha et s'avancent même quelquefois plus loin, sans pourtant pousser le courage jusqu'à attaquer le yack à visière levée, ce que d'ailleurs leurs fusils à mèche ne leur permettraient pas. Ils l'attendent patiemment du fond de la cachette qu'ils se sont ménagée, et au moment opportun lui adressent une décharge générale. Ordinairement la bête blessée, ne voyant pas ses ennemis, s'enfuit et les chasseurs à cheval la suivent de loin à la piste de son sang pour recommencer, s'il est possible, à peu près le même jeu; parfois il leur arrive, si quelque balle a été heureusement placée, de trouver après deux ou trois jours l'animal mort. Mais plus souvent leur espoir est déçu, s'il ne leur survient pas quelque chose de pis : le yack, auquel leurs fusils primitifs sont généralement impuissants à porter des coups sensibles, se lance quelquefois sur les chevaux et les hommes qui le poursuivent et en tue un certain nombre de ses cornes puissantes. La chair du yack sauvage, celle surtout du mâle jeune et gras, est excellente, sans toutefois valoir celle du yack domestique. Dans l'impossibilité où se trouvait la caravane d'utiliser la masse de nourriture que lui fournissaient de telles chasses, elle laissait la plupart des yacks abattus sur le sol sans y mettre la main. A leur retour du Fleuve bleu, nos voyageurs revirent plus d'un vieux taureau dans la position où il était au moment de sa mort : son corps avait échappé à la destruction, grâce à la gelée et à l'épaisseur de sa peau que le bec du vautour et la dent du loup n'avaient pu pénétrer.

Parmi les autres ruminants du Thibet septentrional, les plus intéressants sont deux espèces d'antilopes, appelées par les Mongols l'une Ada et l'autre Orongo (antilope Hodgsonii), et particulièrement l'Argali ou mouton des rochers à la poitrine blanche (ovis Polii). « Je me suis souvent demandé, dit M. Prejevalski, lequel des deux animaux est le plus beau, le yack ou l'argali à la poitrine blanche, et n'ai pu trouver d'autre réponse, sinon que chacun d'eux est beau dans son espèce. Le vaste corps du yack, ses cornes colossales, les longues franges qui ornent son ventre et qui touchent presque au sol, sa queue touffue et ondulée, la transparence de sa peau noire, en font un animal magnifique; mais par ses formes déliées et élégantes, par ses grandes cornes gracieusement recourbées, par sa poitrine plus blanche que la neige, par sa fière démarche, l'argali mérite aussi pleinement d'être appelé un animal hors ligne parmi les hôtes du plateau Thibétain. »

Le mouton du Thibet est d'une prudence qui en rend la chasse extrêmement difficile ; pendant tout leur séjour, nos voyageurs n'ont pu en abattre que huit. Comme la plupart des herbivores qu'ils ont rencontrés jusqu'ici, il vit en société. Quelquefois la troupe se borne à trois ou quatre mâles, lesquels poussent la prudence jusqu'au point de ne pas se reposer côte à côte, mais chacun dans une direction différente. Le plus souvent elle se compose de cinq à quinze femelles, trente même, conduites par un ou plusieurs béliers investis d'une confiance absolue, qu'ils méritent d'ailleurs par leur surveillance toujours en éveil : ainsi, pendant les heures de repos, ils se choisissent un poste à quelque distance, en sentinelles avancées. Que le danger soit grand ou petit, la tactique du bélier est toujours la même et très-simple : il se met à fuir et toute la bande le suit aussi loin qu'il veut aller. Ordinairement, après quelques centaines de pas, il s'élance sur la première hauteur qui lui permette d'observer les alentours. Il s'y tient dans une attitude immobile; le cou tendu en avant, les oreilles dressées, l'éclat de son regard indiquent l'attention la plus anxieuse ; les nobles formes de son corps se détachent vivement sur la roche fauve, et si alors un rayon de soleil vient frapper les touffes de laine qui lui descendent de la nuque sur la poitrine comme une fraise éclatante de blancheur, c'est un admirable spectacle.

Le Thibet septentrional est surtout extrêmement abondant en loups. Ils ont la taille du loup ordinaire d'Europe et ne s'en distinguent que par la couleur jaune-pâle de la peau, par moins de force et de courage. La richesse de la faune leur fournit ici chaque jour une plantureuse pitance. De cette immense multitude d'animaux, beaucoup périssent par des causes naturelles, et les loups font, en outre, de nombreuses victimes dans certaines espèces plus faibles qu'eux, telle que l'antilope, pour la chasse de laquelle ils se réunissent en bandes. Malgré leur poltronnerie, ils sont d'une impudence rare. Toutes les nuits ils rôdaient autour de la tente des voyageurs et profitaient de la moindre négligence pour happer quelque objet. Un jour, M. Pylzow ayant abattu quatre orongos, courut à la tente, éloignée de moins de trois kilomètres, pour ramener un chameau destiné à les transporter ; mais entretemps le produit de son heureuse chasse avait disparu jusqu'au dernier poil ; les loups en avaient fait leur repas. La chasse au loup du Thibet est des plus difficiles. Très-rusé, prudent et alerte, il est d'ailleurs peu sensible aux blessures. Plusieurs fois les voyageurs disposèrent

sur le cadavre d'une grosse pièce des fusils se déchargeant par suite de certains mouvements. Peine inutile : le lendemain on constatait que les fusils avaient fonctionné ; mais de loup, point. Le colonel a pu en abattre un seul, grâce à une cachette qu'il s'était préparée près du corps mort d'un chulan.

Reprenons maintenant avec le colonel le récit de son voyage. Pour faciliter aux chameaux leur marche dans un pays où, par suite de la rareté de l'air, la moindre charge est un fardeau très-lourd, M. Prejevalski avait laissé au Zaïdam la partie non indispensable de ses bagages et provisions, et enterré près du sommet du Burchan-Bouddha, un dépôt de cartouches et d'autres munitions. Il enterra encore, pendant sa marche en avant, des peaux de yack qu'il reprit en revenant. M. Prejevalski et ses compagnons passèrent au Thibet quatre-vingts jours — du 23 novembre 1872 au 10 février 1873 — qui furent l'époque la plus pénible de leur expédition. Ce long hivernage dans un pays de gelées intenses, de tempêtes horribles et d'une atmosphère délétère, le manque absolu des choses les plus indispensables au bien-être, mille autres nécessités rigoureuses qu'il fallait subir chaque jour épuisaient leurs forces. Leur vie était à la lettre un combat pour l'existence ; seule, la passion de la science leur prêtait de l'énergie et les maintenait sur ce sol ingrat et sous ce rude ciel, debout et fermes, comme de braves soldats au poste de l'honneur.

La tente qu'ils avaient reçue à Dulan-Kit, aussi lourde à transporter que difficile à dresser et à démonter, leur occasionnait beaucoup de travail, mais les protégeait incomparablement mieux contre le froid et l'ouragan que leur précédent logis portatif. Elle avait à ras de terre un diamètre de $3^m,50$, et sa hauteur était de $2^m,85$ jusqu'à l'ouverture d'en haut qui en constituait la fenêtre, le ventilateur et la cheminée. Une porte d'un mètre d'élévation donnait accès à l'habitation dont l'armature était recouverte de pièces de feutre en triple sur les côtés et en double sur la partie formant le toit. Plus tard, des peaux d'orongos renforcèrent les cloisons latérales.

Deux coffres qui servaient de refuge aux livres des annotations quotidiennes, aux instruments d'observation et à des effets, une théière, une marmite et quelques assiettes, les couvertures de feutre destinées au couchage et roulées contre les parois, les armes que l'on pendait à celles-ci, un gril avec de l'argal toujours brûlant, tel était durant le jour le mobilier de l'appartement. A mesure que la nuit approchait, il recevait comme décoration nou-

velle les chaussures et les guêtres que nos voyageurs accrochaient aux montants de bois qui soutenaient le toit. On se levait deux heures avant le jour pour les apprêts du déjeûner : du thé et du dsamba, cette horrible mixture qui effraya si fort le colonel, à Tscheibsen, la première fois qu'il la vit. On variait quelquefois ce menu au moyen de galettes de farine, ou on faisait du saturan, c'est-à-dire une espèce de soupe chère aux cosaques, composée de thé et de quelques poignées de farine rôtie dans le beurre et le sel. Dès la pointe du jour commençaient les préparatifs du départ : on démontait la tente et on la chargeait avec les bagages et le mobilier sur le dos des chameaux. Ce travail, qui exigeait les forces réunies de tous et prenait environ une heure et demie, avait pour effet de fatiguer extrêmement les voyageurs déjà avant de se mettre en route. Le vent et le froid les empêchaient de se tenir à cheval, et comme chacun avait à porter un fusil et des munitions qui représentaient un poids de près de dix kilogrammes, poids énorme dans une atmosphère qui absorbe si promptement les forces physiques, la montée de la moindre colline était fort pénible. Dans un tel pays, et même avec un temps favorable, l'homme qui fait vingt kilomètres est à bout de forces. En outre, les excellents et chauds vêtements avec lesquels on s'était mis en campagne environ deux ans auparavant étaient tout usés et rapiécés. De bottes, il n'en était plus question, à moins d'appeler ainsi les morceaux de peau d'yack que nos voyageurs cousaient aux vieilles tiges et où leurs pieds se trouvaient comme dans des sacoches. Arrivés à la halte, après une marche dont la longueur dépendait de l'état du temps, ils avaient pour première occupation celle de décharger les chameaux et de planter la tente. Cela durait environ une heure; ensuite il fallait se mettre à la recherche de l'argal, couper de la glace dans des ruisseaux complétement gelés, la fondre pour la boisson des chevaux — les chameaux se contentaient de neige — préparer le dîner auquel heureusement la viande ne manquait jamais; seulement, on ne parvenait pas toujours à lui donner le degré de cuisson voulu, l'argal brûlant très-mal à de telles hauteurs. La chasse fournissait quelquefois en un jour de quoi nourrir des centaines d'hommes. Le butin cynégétique de la caravane au Thibet se chiffre par 76 grosses pièces, sans compter un nombre au moins double de blessées. En calculant à 450 kilogrammes le poids moyen des 32 yacks abattus, et celui des autres animaux à 36, on arrive à un total de 16,200 kilogrammes.

Après une journée de voyage aussi fatigante, il semble que M. Prejevalski et ses compagnons devaient aspirer avec impatience au moment du repos. Mais leur lassitude était souvent excessive, l'énervement de tout l'organisme, état semi-maladif, s'opposait à un sommeil calme et fortifiant. D'ailleurs, la même cause atmosphérique dont nous avons plusieurs fois parlé, la rareté de l'air au Thibet, exerce sa fatale influence même pendant les nuits. Quoiqu'on n'y dorme qu'à moitié assis ou la tête appuyée sur un objet élevé, la respiration est pénible et les cauchemars fréquents. Sans feu et séparés du sol glacé par des couvertures de feutre seulement, les voyageurs ne comptaient souvent dans la nuit que des heures de supplice.

Leurs moments heureux étaient ceux qu'ils pouvaient consacrer à la chasse ; malheureusement encore le climat les privait parfois de cette distraction. Mal vêtus et mal chaussés, mais habitués depuis deux ans à la vie la plus dure, ils résistaient au froid ; seulement contre l'ouragan la lutte était impossible. Force leur fut de rester pendant de longues journées sous la tente. Même quand le vent ne déployait qu'une force moyenne, et il en était ainsi dans les meilleurs jours, comme on devait marcher dans la direction d'où il soufflait pour surprendre le gibier, la chasse était fort pénible : les mains et la figure étaient continuellement glacées et les yeux remplis de larmes, circonstances peu propres à contribuer à l'adresse des chasseurs. Il est vrai que ces peines et contrariétés étaient compensées par un avantage inappréciable, celui de pouvoir faire les chasses les plus abondantes dans un rayon d'un ou deux kilomètres de leur habitation. Quelquefois cependant, entraînés par l'ardeur de la poursuite, ils revinrent tard dans la soirée ; dans une de ces chasses, M. Pylzow eut les pieds gelés, ce qui l'obligea à garder la tente pendant quinze jours.

Quoique la situation du Thibet soit plus méridionale que celle des pays chauds de l'Europe, le froid y rappelle nos régions du nord. Pendant les nuits de décembre et de janvier, il était continu ; jamais en-dessous de 12 degrés centigrades, il atteignait le plus souvent 30 et 31 degrés. Après le lever du soleil, la température s'élevait un peu, et même quatre fois à midi le thermomètre marqua zéro ; mais invariablement vers le soir, le froid redoublait d'intensité. La neige était assez rare. Les Mongols prétendent que certaines années ont été marquées par une neige abondante et prolongée ; M. Prejevalski se refuse à le croire ; il se demande

comment cette innombrable multitude de ruminants a pu conserver la vie dans un pays où la neige aurait longtemps couvert l'herbe.

Pendant les mêmes mois de décembre et de janvier, le colonel compta quinze jours de ces terribles tempêtes de sable qui caractérisent le Thibet et dont l'Européen n'a pas d'idée. Commençant ordinairement avec le jour par un vent modéré qui augmente sans cesse, elles atteignent vers midi une violence infernale qui se soutient jusqu'au soir. La poussière, le sable, les cailloux même tourbillonnent dans l'espace comme en nos pays là neige par un vent violent; ils donnent au ciel un aspect grisâtre, et le soleil, terne dans le principe, disparaît peu à peu complétement derrière ce voile épais. A quelques centaines de mètres on ne voit pas les plus hautes montagnes, et il est même impossible d'ouvrir les yeux ou de respirer quand on se tourne contre le vent. Pendant ces tempêtes, quand les chameaux de la caravane se trouvaient au pâturage, malgré la faim, ils se tenaient immobiles, couchés sur le sol. Généralement vers le soir elles cessaient comme par enchantement, comme coupées, dit M. Prejevalski; mais la poussière continuait à remplir l'atmosphère qui le lendemain encore avait une couleur jaune-gris.

Certes l'intérieur de nos voyageurs n'était pas égayé par le présence continuelle du Mongol sale et glouton qui leur servait de guide. Dans cette masse énorme de gibier qu'ils abattaient, le Mongol pouvait satisfaire à cœur joie sa voracité. Il avait apporté du Zaidam tout un sac de remèdes populaires dont il prenait aujourd'hui l'un, demain l'autre, pour se prémunir contre les maladies. Le fait est qu'il fut plus d'une fois malade. Il se livrait en outre à certaines pratiques tellement réalistes qu'elles eussent effarouché le pinceau de Jean Steen ou de Brouwer. M. Prejevalski, qui, en sa qualité de soldat et de Russe, n'est point tenu de connaître les périphrases de l'abbé Delille, l'appelle un « cochon de première grandeur ».

Le 30 janvier 1873, la caravane atteignit les bords du fleuve Jan-Zsy-Zjan, le Fleuve bleu, dont les Tangutes nomment le cours supérieur Dy-Tschu, ce qui signifie fleuve des vaches, à cause du nombre immense de yacks qui pâturent dans les environs. C'est ici que M. Prejevalski arrêta sa marche. Des onze chameaux avec lesquels il avait franchi la frontière du Thibet, trois étaient morts; tous les autres étaient à bout de forces ; sa bourse conte-

nait à peine de quoi payer son guide. Dans de telles conditions, tout ce qui était possible avait été accompli, et aller plus loin c'eût été compromettre tous les résultats acquis. « Quoique, dit-il, ce retour fût décidé depuis longtemps, nous quittâmes les rives du Jan-Zsy-Zjan avec tristesse, en voyant que, ni la nature, ni les hommes, mais uniquement le manque de ressources, nous empêchaient d'atteindre la capitale du Thibet. »

En descendant le Burchan-Bouddha, la caravane sentit à chaque pas l'air devenir plus respirable, la température plus douce et plus bienfaisante. Généralement d'ailleurs l'approche du printemps s'annonce tôt dans le Zaidam, quant à la température du jour. Il n'en est point de même pour les nuits. Tandis que dans certains jours de février, le thermomètre marquait 10 degrés de chaleur, il descendait pendant les nuits jusqu'à 20 degrés de froid. Arrivés dans le commencement de mars au lac Kuku-Nor, nos voyageurs furent surpris d'y retrouver l'hiver complet, le jour comme la nuit, ce qui s'explique par la situation du pays beaucoup plus élevée que celle du Zaidam et par l'action qu'exerce la grande masse d'eau sur les environs.

Le colonel ayant résolu de s'arrêter aux bords du lac jusqu'au milieu d'avril pour faire la chasse aux oiseaux voyageurs dont les migrations allaient, pensait-il, commencer sous peu, fixa sa tente près de l'endroit où le Buchain-Gol se jette dans le lac ; il y trouva un bon pâturage non fréquenté par les Tangutes ni les Mongols. Mais. à son grand dépit, les oiseaux tardaient à faire leur apparition, et souvent la caravane ne put pas en tirer suffisamment pour son entretien journalier. On recourut alors à la pêche, mais ici nouvelle déception. Un seul coup de filet donnait parfois au delà de cent poissons longs de trente à trente-deux centimètres et pesant un kilogramme et demi, mais ils appartenaient tous à la même espèce, le Schizopigapsis nov. sp. Les œufs de ce poisson contiennent un principe nuisible à la santé. La nuit, après qu'ils en eurent mangé pour la première fois, nos voyageurs furent pris de coliques et de vomissements. Ils se livrèrent alors, pour pourvoir à leur subsistance, à la chasse des antilopes, laquelle n'avait plus rien de nouveau pour eux. A la fin de mars, quoique la gelée recommençât toutes les nuits, la glace avait disparu de la surface du lac sous l'action très-vive du soleil. Quelques jours de ce mois furent marqués par des ouragans violents, mais non comparables à ceux du Thibet.

Impatienté de ne pas pouvoir augmenter sa collection d'oiseaux autant qu'il l'avait espéré, le colonel résolut de partir le 1er avril. En attendant, il se préoccupa de remonter le parc aux chameaux et de pourvoir aux autres nécessités du voyage. Mais comment faire? Les poches étaient vides. Déjà au Zaidam, il avait recommencé à se servir de l'ancienne tente, ayant troqué sa bonne tente du Thibet contre quelques selles de chameaux. Maintenant il échangea cinq chameaux hors de service contre un nombre égal de chameaux frais. Après avoir suppléé la différence, il lui restait pour toute fortune 5 lan, c'est-à-dire 10 roubles, et il fallait encore remplacer les trois chameaux qui avaient péri au Thibet! Nous le voyons alors recourir à un moyen désespéré. Ces bonnes armes, si nécessaires à la sécurité des voyageurs, et qui leur avaient valu tant de respect sur toutes les routes de l'Asie, il résolut d'en sacrifier une partie; de ses douze revolvers, cinq furent vendus à des fonctionnaires. L'achat des trois chameaux fait, le colonel ne possédait plus que 65 lan, avec lesquels il se proposa, non d'opérer son retour à marches forcées, mais de faire en explorateur le millier de kilomètres qui le séparait de la capitale de l'Ala-Schan, où peut-être on trouverait d'autres ressources. M. Prejevalski raconte tout cela en quelques mots simples, qui prouvent que sa situation ne lui inspira ni dépit ni découragement. Il se félicite au contraire des marchés qu'il vient de conclure : « Nous » avions ainsi, dit-il, avec beaucoup de peine, il est vrai, mais » très-heureusement réorganisé notre caravane, et nous partîmes » le 1er avril pour Tcheibsen ». Nous croyons devoir placer ici un extrait du compte-rendu que la *Saturday-Review* a fait du livre de M. Prejevalski :

« Les voyageurs anglais les plus braves et les plus expérimentés n'auraient pu accomplir davantage. Mais nous sommes certains aussi qu'aucun Anglais n'aurait voulu entreprendre une pareille expédition avec une si faible bourse. Le calcul de la somme allouée pour ce voyage paraîtra à tout Anglais comme l'œuvre de quelque membre renfrogné de la Chambre des Communes, qui ne verrait que ce moyen pour parvenir à la notoriété... Il est impossible de lire le livre de M. Prejevalski sans éprouver de l'admiration pour les services rendus par de tels explorateurs et de l'étonnement au sujet de la lésinerie de l'autorité centrale. Qui sait, même sous un gouvernement généreux et tout-puissant, des fonctionnaires corrompus ou envieux peuvent intercepter des fonds et,

dans des vues basses et intéressées, jeter des obstacles sur le chemin d'un rival heureux. »

Il nous a semblé utile de citer ces paroles, parce que le récit de l'expédition de M. Prejevalski aura éveillé chez plus d'un de nos lecteurs des soupçons analogues à ceux qu'émet le journal anglais : tout d'abord leur esprit se sera reporté sur l'ambassade russe à Pékin. Or, accuser le personnel de cette ambassade serait un acte souverainement injuste. Dans l'introduction de son livre et dans plusieurs autres passages, M. Prejevalski exprime sa reconnaissance envers M. le général Vlangali, ministre russe en Chine, qui a été, dit-il, son zélé et constant protecteur. L'autorité de Saint-Pétersbourg, au lieu de remettre en une fois à M. Prejevalski l'import total des misérables sommes qu'elle lui avait promises pour un voyage de trois ans, n'entendait pas même lui payer *in globo* l'allocation de l'année : c'est le général Vlangali qui, chaque année, sur sa propre fortune, avançait au colonel ce qui lui restait dû. Il veilla en outre constamment sur l'expédition : deux mois après l'époque où nous sommes arrivés, il la tira même de la plus affreuse misère.

Le colonel avait résolu de retourner par le même chemin qu'il avait pris l'année précédente. A la vérité, depuis l'occupation par l'armée chinoise des villes de Si-Ning et de Sen-Guan, la route commode qui mène à Donkyr était maintenant ouverte ; mais l'expérience qu'il avait des mille désagréments qui attendent le voyageur dans les agglomérations chinoises l'engagea à affronter plutôt une seconde fois les longs et rudes sentiers des montagnes.

Le climat y était tout différent de celui du pays qu'il venait de quitter. Les petits cours d'eau étaient encore couverts de glace, et la gelée atteignait parfois durant la nuit 10 degrés ; pendant le jour, il tombait de la neige ou de la pluie, ou le soleil devenait brûlant. Ces brusques variations de la température avaient pour effet de rendre les chemins mauvais et presque impraticables aux chameaux. Ceux-ci furent bientôt dans un triste état. Ils fléchissaient sous le poids des bagages alourdis par l'humidité, et les bourbiers dans lesquels ils avaient souvent à passer la nuit les exténuaient ; ils ne tardèrent pas à tousser et à maigrir. Les chevaux, non ferrés, rendaient moins de services encore : à chaque instant, ils tombaient. Les voyageurs furent donc contraints de faire la route à pied, exercice dont leurs chaussures, fabriquées de lambeaux de peau d'yack, aggravaient considérablement les difficultés. Dans

de telles circonstances, il fallut passer deux fois le Tegung-Gol qui avait plus d'un mètre de profondeur. Cette marche pénible n'empêcha point M. Prejevalski de s'occuper de la confection de la carte du pays, travail qu'il n'avait pu faire que d'une façon très-incomplète l'année précédente, à cause de l'association de sa caravane avec celle des pèlerins Tangutes. La marche actuelle avait au moins sur la précédente l'avantage de ne pas être contrariée par les Dungans; mais, par compensation, les montagnes servaient de passage à de nombreuses escouades de soldats chinois, dont la rencontre n'est pas beaucoup plus agréable. Au même point où l'année précédente les Dungans avaient essayé d'attaquer les Européens, ceux-ci rencontrèrent un parti de Chotans. Pendant que M. Prejevalski exhibait à l'officier son passe-port, les soldats enlevèrent un revolver de la selle d'un des chevaux de la caravane ; les voyageurs protestèrent énergiquement et, quoiqu'il leur fût impossible de s'exprimer autrement que par gestes, l'officier finit par comprendre que le fait serait porté à la connaissance du gouvernement et ordonna de restituer l'objet volé. Ils arrivèrent le 15 avril à la lamaserie de Tcheibsen d'où, après un repos de deux jours, ils se rendirent dans les montagnes voisines de la lamaserie de Tschertyntan. Comme le temps s'améliorait enfin, ils purent recommencer leurs travaux d'observation et leurs chasses.

L'étude des montagnes du Gan-Su, que le colonel va maintenant explorer pour la seconde fois, occupe dans son livre une place considérable : il la considère comme le résultat capital de son voyage, à cause de l'extraordinaire butin scientifique qu'il y recueillit.

Ces monts sont trois énormes chaînes parallèles entre elles, et qui croissent en élévation à mesure qu'elles s'avancent vers l'ouest, où elles sont couvertes de neiges éternelles et donnent naissance à plusieurs grands fleuves : l'Estryne-Gol et le Tollai-Gol qui coulent vers le Nord et se perdent, après s'être rejoints, dans le lac Sego-Nor, au désert de Gobi ; un troisième fleuve considérable, le Tetung-Gol, se dirige vers le Sud pour y confondre ses eaux avec celles du Chuan-Ché. Ces montagnes contiennent des mines de charbon et, au dire des habitants, on trouve de l'or dans la plupart des cours d'eau. Généralement en été, la température n'est pas excessivement élevée ; mais les pluies y sont presque journalières ; le temps est serein en hiver, même chaud dans les

rares journées où le vent ne souffle pas. La neige y tombe abondamment, surtout à la fin de l'automne et à l'approche du printemps. L'abondance des petits cours d'eau, la fertilité naturelle du sol, excepté dans certaines parties très-élevées, l'extrême différence que présentent les niveaux des terrains favorisent le développement d'une végétation variée à l'infini. Dès le premier pas, l'Européen y rencontre des arbres qu'il ne connaissait point, tel que le bouleau à écorce rouge (Betula Bajopattra?). Diverses espèces de peupliers, de pins, de sorbiers, de genévriers, de cerisiers, de pruniers, de néfliers, de noisetiers, sont remarquables. On rencontre, avec la même profusion, des buissons comme le *Philadelphus coronarius*, haut de quatre mètres, qui se couvre en juin de fleurs odorantes, diverses espèces de rhododendrons et une foule d'autres espèces végétales à la simple énumération desquelles M. Prejevalski consacre plusieurs pages. La plus précieuse de ces plantes se trouve dans les régions boisées : c'est le rhubarbier médicinal, dont les feuilles ont plus d'un mètre de longueur et dont la tige atteint souvent trois mètres. Les habitants des montagnes en récoltent soigneusement les racines pour les vendre aux Chinois à Si-Ning, qui est le centre de ce commerce ; de là elles sont transportées par le Chuan-Che vers Pékin ; les Tangutes cultivent aussi cette plante dans leurs jardins.

Quant à la faune, le Gan-Su voit diminuer d'année en année le nombre de ses grands mammifères, par suite de l'accroissement considérable des populations dans certaines parties des montagnes. Cependant cet accroissement a été arrêté pendant quelques années par les brigandages des Dungans. Les plus nombreuses espèces aujourd'hui sont le daim musqué, le Kuku-Jeman ou chèvre sauvage, le cerf, le chevreuil et une petite espèce de lièvre ; puis viennent le chat sauvage, la martre, le renard, deux espèces de loups, l'ours, etc. On ne rencontre nulle part le tigre ni le léopard. En revanche, les richesses ornithologiques du Gan-Su sont inépuisables. Le colonel a compté 106 espèces d'oiseaux fixes et 18 espèces d'oiseaux voyageurs. Les oiseaux de proie seuls présentent 14 espèces, parmi lesquelles 3 espèces d'aigles : l'aigle de neige (*Gyps nivicola*), l'aigle des roches (*Vultur monachus?*) et l'aigle des Alpes (*Gypaëtus barbatus*). La plus remarquable de ces trois espèces et en même temps la plus abondante, c'est la première. Semblable à tous ses congénères par les habitudes et le

tempérament, l'aigle de neige s'en distingue par une plus grande taille, un vol plus puissant et une voracité monstrueuse. Il se nourrit de préférence de la chair corrompue d'animaux morts. Mais comme les Mongols, les Tangutes et même les Chinois qui habitent la montagne ne sont pas non plus fort difficiles sous ce rapport, puisque les bêtes domestiques enlevées par la maladie leur fournissent d'excellents repas, l'aigle de neige trouve dans cette concurrence de nombreux désappointements; les fréquentes pluies et le ciel couvert qui caractérisent l'été du Gan-Su doivent souvent aussi lui rendre fort difficile, l'empêcher même, de distinguer une proie à quelque distance. M. Prejevalski suppose que, dans les cas de disette, il va visiter des régions éloignées où le temps est plus favorable. Franchir une distance de quelques centaines de kilomètres est une opération facile pour un oiseau qui, presque sans remuer les ailes, peut planer des jours entiers dans les nuages. Son aire est construite dans l'anfractuosité d'un rocher inaccessible; on la reconnaît de loin à l'énorme masse des excréments blanchâtres qui souillent la roche. Il est à penser que le roi des oiseaux aime à faire la grasse matinée, car il ne quitte sa demeure que lorsque le soleil est déjà un certain temps sur l'horizon et que l'air commence à s'échauffer. Il vole d'abord lentement le long de la crête du mont, mais peu à peu il s'élève à une hauteur vertigineuse. Plusieurs fois, M. Prejevalski, posté sur la montagne à quatre mille mètres d'élévation et muni d'une bonne lunette, a vainement tenté de le suivre jusqu'au bout de son ascension. A quelle hauteur s'élève donc cet oiseau dont l'envergure dépasse trois mètres? Et cependant, par un temps clair, son œil distingue les moindres objets qui jonchent le sol. L'épaisse enveloppe de peau et de plumes qui couvre son corps rend vaine toute tentative par laquelle on essaierait de l'abattre avec des chevrotines. Il faut le chasser à balle, et cette chasse est aussi facile qu'intéressante lorsqu'on la fait avec un appât et du fond d'un abri où le tireur ne peut être vu, telle que l'ouverture d'un rocher que l'on masque au moyen de buissons. L'appât, c'est tout gros animal mort ou tué, ou simplement ses intestins mis dans une peau plus ou moins fraîche. On place cette proie à une distance d'environ soixante mètres de la cachette, distance qui n'est certes pas trop grande pour une carabine et qui permet au chasseur la liberté de tous ses mouvements, de tousser même, sans que le prudent oiseau, effarouché au moindre bruit, l'entende. L'aigle de neige

descendant rarement dans la partie inférieure des montagnes, on doit chercher la cachette dans les hauteurs; les habitudes peu matinales de l'oiseau donnent d'ailleurs au chasseur amplement le temps de disposer ses moyens de combat; car il est inutile qu'il aille occuper son poste avant huit ou dix heures du matin, selon la saison. A peine a-t-il déposé l'appât et pris position, le spectacle le plus intéressant se déroule parfois devant ses yeux. Des autours font les premiers leur apparition. Ils volent lentement et en rasant la terre autour de la proie, et tout à coup disparaissent, craignant un piége. Après eux, ce sont des corbeaux et des pies qui arrivent. Les pies exécutent autour de l'appât leurs sautillements habituels; elles se bornent néanmoins à le contempler d'un œil brillant de convoitise, ne pouvant se résoudre à le toucher; elles volent quelques pas de côté, reviennent, s'envolent encore. Enfin, l'une d'elles s'enhardit jusqu'à lancer un coup de bec imprudent et fuit effrayée de son audace. Le premier pas est fait. Un corbeau, qui observait de près l'événement, s'avance lourdement vers la proie, il ne s'arrête que le temps nécessaire pour jeter un coup-d'œil dans toutes les directions, puis arrache un lambeau. Alors toute hésitation cesse parmi cette bande d'affamés : corbeaux, pies, autours arrivent, les uns courant, les autres volant, et le banquet vigoureusement entamé se poursuit avec des intermèdes de croassements, de cris, de tumulte et de combat.

Mais l'hôte attendu ne se présente pas, et une impatience fiévreuse commence à gagner le chasseur. Tout à coup un bruit violent fend l'air. Est-ce lui? Pas encore, c'est son congénère, l'aigle des Alpes, qui entre en scène. Quant à lui, le roi, il a le droit de se faire attendre jusqu'au moment qu'il s'est fixé à lui-même. Probablement, observant ce qui se passe, il continue à tracer dans l'air des cercles majestueux, à des hauteurs où l'œil humain armé de la longue vue ne peut le découvrir. Une heure et davantage s'écoule ainsi. Enfin, un bruissement éloigné, suivi d'une espèce de craquement, se fait entendre. C'est l'aigle de neige qui, après s'être abandonné aux lois de la gravité, est tombé des nuages et à quelques pas du sol, étendant ses ailes, est allé se percher sur un rocher voisin. Au bout de peu d'instants il descend majestueusement sur la terre jusqu'à une courte distance de la proie, et marche vers elle en se balançant. A l'approche du géant, tout ce prolétariat si heureux autour d'un festin préparé pour plus haut que

lui se retire; seul un corbeau reste, mais se tient respectueusement au bout opposé. Alors un coup de feu retentit, et l'aigle tombe foudroyé. Il dépend du chasseur de rendre le spectacle plus mouvementé encore et quelquefois même la chasse plus fructueuse. S'il a la patience d'attendre quelques minutes, avant de tirer, il verra d'autres aigles de neige dont il n'avait point soupçonné la présence, mais qui planaient dans les nues et observaient la manœuvre de leur royal frère; encouragés par son succès, ils tomberont directement sur la proie. Alors commence la rivalité. Les ailes déployées et avec un regard menaçant, ils s'attaquent. Toutefois des combats à fond n'ont pas lieu, et les frères ennemis semblent ne pas tarder à s'entendre. Les entrailles de la proie sont dévorées les premières. Après un certain temps, le plus repu se retire d'un vol lourd sur un rocher voisin où il digère son repas; son exemple est suivi successivement par les autres; puis la vile multitude, qui a contemplé à distance le bonheur de ses maîtres, vient manger les restes. Souvent, dit M. Prejevalski, se rassemblent ainsi autour d'une grosse proie plusieurs douzaines de ces oiseaux, de sorte qu'avec peu de chance on abattra d'un coup deux aigles de neige.

Avant leur premier séjour au Gan-Su, les voyageurs avaient entendu en chemin des récits étranges au sujet d'un animal extraordinaire qui, disait-on, vit dans cette province et qu'on nomme Chun-Guresu, l'animal-homme. D'après la description qu'on en faisait, sa tête est aplatie, semblable à celle de l'homme, et son corps est couvert de poils serrés et noirs; des griffes formidables arment ses pieds, et il ne marche généralement que sur deux pattes. A cause de sa force incomparable, aucun chasseur n'ose le combattre, et à son apparition dans une contrée, les populations s'enfuient. Les habitants du Gan-Su affirmaient unanimement que pareils animaux, très-rares à la vérité, vivent dans leurs montagnes, et quand on leur demandait si ce n'étaient point des ours, ils répondaient négativement, disant qu'ils connaissaient très-bien ces derniers. Intrigué par ces récits, le colonel avait, durant son premier voyage, promis une récompense de cinq lan à celui qui le mettrait sur la trace de l'animal. Mais personne ne put lui donner un renseignement de quelque valeur, si ce n'est un Tangute qui lui assura que le Chun-Guresu réside d'habitude dans les rochers du mont appelé Gadschur. Nos chasseurs s'y rendirent : pendant qu'ils l'y cherchaient vainement, ils apprirent que dans une petite

lamaserie non éloignée, on conservait un Chun-Guresu empaillé. Là, au lieu de l'animal fabuleux, ils virent un ours et un ours de petite taille encore. Cette déception eut néanmoins pour effet de leur prouver l'existence de l'ours dans le Gan-Su ; toutefois ils ne purent s'en convaincre de leurs yeux qu'un seul jour où ils virent un individu de cette espèce chassant le lièvre. Il échappa, quoique blessé d'une balle. Autant que la distance permit au colonel d'en juger, il ressemblait beaucoup au Chun-Guresu de la lamaserie, était plus grand cependant et paraissait avoir de nombreuses similitudes avec l'ours carnassier de Russie.

Le second séjour des explorateurs européens dans les montagnes du Gan-Su dura environ deux mois : le dénûment les obligea de l'abréger. Après avoir repris à Tchertyntan les objets qu'ils y avaient déposés l'année précédente, ils se remirent en route, quittant avec regret ces belles montagnes revêtues maintenant de toutes les richesses de la plus luxuriante nature, où mille ruisseaux et des bouquets de fleurs sans fin resplendissaient au soleil, où des phalanges innombrables d'oiseaux chantaient. Ce regret fut augmenté par le contraste que présente immédiatement, sans transition appréciable, l'Ala-Schan aride, désolé, mort.

* * *

N'ayant plus les moyens de payer un guide, ils entreprirent les quinze journées de marche qui les séparaient de Dyn-Juan-In, seuls, la boussole à la main : on se rappelle, en effet, qu'à sa première traversée du désert, le colonel, empêché par les pèlerins Tangutes, n'avait point relevé le pays ; tous ses renseignements consistaient en quelques coups de crayon et en notes incomplètes jetés à la dérobée sur un carnet.

Le quatrième jour après son entrée dans le désert, il comptait atteindre un des rares puits que les habitants de la province creusent dans ces parages à l'intention des pèlerins, le puits nommé Shangin-Dalai, situé au pied d'un groupe de monticules, dont le colonel avait heureusement pris le profil l'année précédente. Tout à coup la caravane se trouva dans une plaine au sol argileux qui présentait un sentier. On l'enfila, mais il ne tarda pas à se diviser en deux. Le colonel n'avait point consigné ni même remarqué cette bifurcation lors de sa première traversée, cette partie du voyage ayant été faite durant la nuit. Lequel des deux petits che-

mins fallait-il prendre? Grosse question que la boussole était impuissante à résoudre, l'angle formé par les sentiers étant extrêmement aigu. Celui de droite portait des traces d'une fréquentation plus grande que celui de gauche. Le colonel se décida pour le premier et..... il se trompait. Après plusieurs kilomètres, d'autres sentiers coupant celui que la caravane suivait, puis un chemin plus large, réunion de circonstances dont le colonel aurait dû avoir quelque souvenir dans sa tête ou dans ses notes, le convainquirent de son erreur. On se consulta. Faire une longue marche en arrière jusqu'à la première bifurcation et prendre le sentier de gauche dont la direction était peut-être également trompeuse, c'était trop pénible et pourrait empirer la situation. Il fut donc résolu d'aller en avant à l'aventure, et en observant avec soin tous les accidents de terrain dans l'espoir de découvrir parmi eux le groupe des monticules qui abritent le Schangin-Dalai.

On était arrivé à l'heure de midi. C'était en juin, la chaleur était devenue insupportable ; il fallut prendre deux ou trois heures de repos, après lesquelles on se remit en marche. Enfin vers le soir, dans la direction de l'est, un groupe de mamelons, ayant de la ressemblance avec celui que l'on cherchait, se montra à l'horizon ; mais la longue vue ne permettait pas de s'en rendre un compte exact, dans cet air qu'un vent violent venait de remplir de poussière. On se décida à camper. Alors il fallut compter avec une nouvelle circonstance redoutable : hommes et bêtes étaient tourmentés par la soif, et la provision d'eau était réduite à moins de deux seaux. Au milieu de ces chaleurs intenses, chacune des petites tonnes d'eau avec lesquelles on traverse le désert perd en un jour, par l'évaporation, une quantité que M. Prejevalski évalue à plusieurs bouteilles. La nuit arriva, nuit terrible, constamment troublée par cette pénible question : trouverons-nous demain la source? Le lendemain, l'air, grâce à la chute du vent, s'était dégagé de la poussière de la veille et permit d'examiner les environs avec facilité. Muni de sa lunette, le colonel se hissa sur un espèce de promontoire formé de caisses placées les unes sur les autres. Le groupe de mamelons situé à l'est se montrait maintenant clairement ; mais en même temps, il apercevait au nord un autre groupe qui, par son profil, avait une grande ressemblance avec le premier. Quel est le vrai Shangin-Dalai?... Cartes, notes et boussole de nouveau consultées, on se détermina pour celui du nord. Les chameaux furent chargés, et nos voyageurs reprirent leur marche,

pleins de doute et d'angoisse, braquant continuellement leurs longues-vues sur l'endroit énigmatique, contournant les gros monticules et traversant ou enjambant les petits dont la vague similitude avec les tertres de nos cimetières n'était point de nature à écarter de leur esprit les idées sinistres. Après quatre ou cinq heures de marche, ils arrivent au bout. Grâce à Dieu, c'était le Shangin-Dalai : le puits était trouvé. A l'instant, chiens et chevaux, chameaux mêmes, se précipitèrent dans ses eaux, qui devinrent bientôt bourbeuses.

Quelques jours plus tard, les Européens rencontrèrent une caravane de pèlerins qui se rendait d'Urga à Lassa et qui, d'après les Mongols, avait plus de mille tentes. Depuis que les succès de l'armée chinoise dans le Gan-Su étaient connus, les Mongols s'étaient remis de toutes parts à organiser vers la ville du Dalai-Lama les pèlerinages interrompus depuis une dizaine d'années. La caravane actuelle marchait par diverses routes et en échelons très-espacés, ayant pour rendez-vous commun le Kuku-Nor. Parmi les Mongols qui la composaient, plusieurs s'écrièrent à la vue des Européens : « Voyez dans quel accoutrement sont nos braves. » Ils prenaient « nos braves « pour des compatriotes ! Certes il y avait de quoi s'y tromper : leur figure brûlée par le soleil, leurs habits en lambeaux, leurs chaussures bizarres et trouées leur donnaient une telle ressemblance avec les Mongols, surtout avec ceux de la classe des mendiants, que lorsque, quelques jours plus tard, ils furent enfin arrivés à Dyn-Juan-In, les habitants se disaient : « Comme ils sont devenus semblables à nos gens : ce sont de vrais Mongols ! »

A Dyn-Juan-In, ils trouvèrent du secours, et il en était temps. M. le général Vlangali y avait fait déposer 1,000 lan pour leur compte, ainsi que les lettres arrivées à leur adresse de Russie à Pékin et trois numéros du *Golos*, datés de 1872. Quelle fête ce fut pour ces hommes à bout de ressources, physiquement et moralement épuisés, lorsqu'ils se virent en possession et de ce secours, de ces lettres et de ces journaux dont les renseignements, vieux d'une année, étaient des nouvelles fraîches pour eux ! La famille, la patrie, l'Europe, les jours paisibles de la vie antérieure, toutes ces images se présentaient à la fois à leur esprit. Mais bientôt aussi, ils sentirent davantage leur isolement au milieu de populations différant d'eux non-seulement par la langue et les mœurs, mais jusque par le moindre trait du caractère.

Avant de commencer la dernière partie de son voyage, M. Prejevalski résolut de donner à la caravane trois semaines de repos, qu'elle alla passer dans les montagnes d'Ala-Schan, où la tente fut dressée sur la pente d'un ravin boisé, très-profond et entouré d'énormes rochers. Cette contrée étant moins intéressante que la plupart de celles que nous avons vues jusqu'ici, nous ne suivrons point l'infatigable savant dans le récit des nouvelles explorations auxquelles il se livra. Nous nous contenterons de dire un mot d'un accident grave, d'une pluie subite et vraiment diluvienne qui faillit lui infliger une perte irréparable. Il fallut établir, dans la terre qui portait la tente, des rigoles pour éconduire l'eau. Ce travail dura une partie de l'après-midi, deux heures pendant lesquelles la violence de la pluie ne faiblit pas un moment. Bientôt l'énorme masse d'eau ne pouvant plus être absorbée par le sol, ni retenue dans les cavités supérieures de la montagne ou dans les ravins latéraux au ravin principal qui était celui où la tente était fixée, de véritables torrents se précipitèrent des rochers dans la profondeur, charriant des pierres de toute dimension. Ces pierres rompaient les arbres sur leur passage ou, ballottées par le tourbillon, frappaient les parois du roc avec un bruit infernal. Le ravin, peu large, mais long de trois kilomètres, devint un immense réservoir d'un liquide bourbeux et noir, agité comme une mer furieuse qui, montant constamment, allait atteindre la tente. Une minute de plus, un pied d'eau de plus, et les collections, fruit de tant de peines, étaient entraînées dans l'horrible inondation et perdues sans retour. Dans cette subite calamité, il avait été impossible de songer à les déplacer ; les voyageurs eurent à peine le temps de se soustraire eux-mêmes à la mort en se réfugiant sur un rocher voisin. Le danger se présenta d'une façon si inattendue, il était si proche et si menaçant, que pour la première fois l'indomptable énergie du chef de l'expédition fut sur le point de se briser. « Je fus » frappé, dit M. Prejevalski, d'une sorte de prostration; je ne » pouvais en croire mes yeux et, quoiqu'ayant devant moi le » redoutable péril, je doutais encore de sa présence. » Une circonstance inespérée tira les voyageurs de cette angoisse. Devant la tente, le sol formait une large échancrure que les vagues, en montant, remplirent de pierres, et le tas considérable qui s'y accumula arrêta le progrès des eaux.

Ils étaient sauvés. Vers le soir, la pluie faiblit, et l'eau baissa promptement. Le lendemain, un maigre ruisseau coulait là où

s'agitait la veille un tourbillon formidable : toutes ces eaux avaient trouvé une issue dans les sables du désert où elles se perdirent. Le soleil éclairait les vestiges d'une dévastation qui avait rendu le ravin méconnaissable.

*
* *

Restait maintenant à accomplir la dernière partie du programme que le colonel s'était tracé : le retour dans la patrie par le désert de Gobi. Au début de l'expédition, il avait, en marchant d'Urga sur Pékin, traversé un côté de ce désert, la lisière qui se présente du nord au sud-est. Aujourd'hui, il s'agissait d'atteindre Urga, en prenant pour point de départ le sud, c'est-à-dire en coupant le désert par le milieu, qui en constitue la partie la plus sauvage, et en s'aventurant dans un chemin que jamais, telle est l'affirmation de M. Prejevalski deux fois répétée, aucun Européen n'avait encore suivi.

Revenu des montagnes dans la capitale de l'Ala-Schan, il réorganisa sa caravane, vendit les chameaux hors de service et en acheta d'autres. Grâce à son passe-port et, plus encore, à des présents faits au fonctionnaire qui remplaçait le prince alors à Pékin, il obtint deux guides qui reçurent la mission de conduire la caravane jusqu'à la frontière et, là, de lui procurer deux guides nouveaux. Tel était l'ordre émané de l'administration, et cet ordre fut successivement renouvelé dans tous les « chochunats » où parvint la caravane : aussi jamais les guides ne lui firent défaut, avantage capital, sans lequel toute tentative de traverser le Gobi dans la direction que le colonel avait adoptée aurait été d'une impossibilité absolue.

A sa première traversée, M. Prejevalski avait suivi la route postale que prennent tous les voyageurs. On compte entre Urga et Kalgan 47 stations, où des puits et des tentes mongoles remplacent nos relais de poste. Cette route est une des principales qu'adoptent les caravanes chargées du transport des marchandises, surtout du thé, entre la Chine et la Russie. La route à suivre maintenant par le colonel ne porte plus aucune trace de civilisation.

Le départ eut lieu le 14 juillet, par une température élevée qui persista presque tout le mois. Le thermomètre marquait vers midi 45 degrés à l'ombre, et souvent, durant la nuit, 25. A peine le soleil se montrait-il à l'horizon que l'accablante chaleur commen-

çait. Le jour elle attaquait les voyageurs de tous côtés : elle se manifestait au-dessus d'eux par le soleil, sous leurs pieds par le sable brûlant. Si d'aventure une légère brise survenait, elle ne rafraîchissait point l'atmosphère : elle avait pour unique effet de mettre en mouvement la couche d'air inférieure et d'augmenter la chaleur. A sa surface, le sol était chauffé à 63 degrés ; il en avait encore 26 à deux pieds de profondeur. Vainement les voyageurs cherchaient un abri sous la tente ; même en ouvrant les parois, ils y étouffaient plus encore qu'à l'air. Vainement ils l'arrosaient ainsi que le sable qu'elle couvrait ; en moins d'une demi-heure tout était redevenu sec. Jamais ils ne virent un peu de rosée sur le sol, et presque jamais un nuage dans le ciel : cependant, celui-ci, au lieu d'être clair, avait un aspect terne et sale. Les rares nuages d'eau se dissipant dans l'air envoyaient à peine quelques gouttes jusqu'à terre. Telle fut pour la caravane la moitié de juillet, à part trois jours où souffla un vent très-orageux.

Cherchant à diminuer dans la mesure du possible le supplice de cette température, au moins pendant les marches, les voyageurs étaient tous les jours debout avant le lever du soleil. Mais comme la préparation du thé et le chargement des chameaux prenaient beaucoup de temps, ils ne parvenaient pas à se mettre en route avant quatre heures, quelquefois cinq. Certes, le voyage de nuit était possible ; mais alors il eût fallut sacrifier l'un des principaux objets de leurs travaux, le relevé des lieux. La confection de la ligne qui figure sur la carte de M. Prejevalski, le chemin de Dyn-Juan-In à Urga, a été achetée au prix de quarante-quatre journées de marches accomplies généralement au milieu de la plus effrayante chaleur. Cette température fut cause d'un événement qui faillit mettre fin aux pérégrinations du colonel en lui donnant ainsi qu'à ses compagnons pour couche suprême le sable jaune du Gobi. Heureusement la seule victime fut Faust. Ces hommes de fer pour qui, depuis trois ans, le monde entier se résumait en leur petite caravane, déplorèrent amèrement la perte de ce fidèle animal. Mais laissons parler M. Prejevalski :

» Le 19 juillet, au matin, nous abandonnâmes le lac de Dschoratai-Dabasu en nous dirigeant vers le mont Chan-Ula : une distance qui, au dire du guide, ne dépasse pas 25 kilomètres. Nous devions trouver sur notre route deux puits, séparés l'un de l'autre de huit kilomètres. Effectivement, dans le temps que le guide avait

indiqué, nous arrivâmes au premier de ces puits, et nous en repartîmes après avoir donné à boire à nos bêtes et avec la certitude de rencontrer le second au bout de huit kilomètres : là, nous comptions faire halte, la chaleur n'étant plus supportable, quoiqu'il fût à peine sept heures du matin. La confiance dans les paroles du guide était si grande que les cosaques proposèrent de jeter notre provision d'eau, le transport en étant devenu inutile, ce que je défendis heureusement. Comme après dix kilomètres, nous ne vîmes pas le puits, le guide dit que nous avions dévié de la bonne direction et dirigea sa monture vers le mamelon pour examiner la contrée. Invités par signe à le rejoindre, nous en reçûmes la déclaration que nous avions dépassé le deuxième puits et le conseil de poursuivre notre marche jusqu'à un troisième, éloigné seulement de cinq à six kilomètres. Nous allâmes en avant. Entretemps l'heure de midi approchait et la chaleur redoublait d'intensité; un fort vent nous enveloppait de sable et de poussière salins; les bêtes, spécialement les chiens, pouvaient à peine encore faire un pas sur ce sol chauffé à 60 degrés centigrades. A la vue de leurs souffrances, nous nous arrêtâmes plusieurs fois pour leur donner à boire et leur verser de l'eau sur la tête, ce que nous fîmes également pour nous. Notre provision s'épuisa vite ainsi; bientôt il nous resta moins d'un demi-seau qu'il fallut réserver pour un moment extrême. Sommes-nous encore loin du puits? demandions-nous à tout instant, et la réponse invariable était qu'il se trouvait là, derrière le mamelon voisin. Entretemps, notre pauvre Faust, ne recevant plus à boire, poussait des hurlements, signe que sa fin approchait. J'envoyai dans la direction indiquée du puits mon camarade et le guide Mongol, et ordonnai au dernier de prendre Faust avec lui sur son chameau. Le guide ne discontinuait point ses assurances et, arrivé avec M. Pylzow à deux kilomètres de la caravane, il lui montra du haut d'un monticule l'emplacement du puits. C'était à cinq forts kilomètres plus loin. Le sort de notre Faust était décidé : il fut pris de convulsions. Alors mon camarade, résolu à nous attendre, déposa le pauvre Faust sous un buisson d'épines qu'il couvrit d'un lambeau de feutre placé sous sa selle. Le pauvre chien perdit de plus en plus ses forces, poussa un gémissement et expira. Nous plaçâmes le corps du malheureux chien sur un paquet et reprîmes notre marche, toujours incertains, après tant de mécomptes, de l'existence du puits à l'endroit indiqué par le guide. Notre situation

était terrible. Il ne restait plus que quelques verres d'eau; nous en prîmes chacun une gorgée dans la bouche, pour nous humecter au moins la langue; nous étions comme dans un brasier, et la tête nous tournait comme à l'approche d'une syncope. Je tentai un dernier moyen : je dis à l'un des cosaques de prendre une bouilloire et de se rendre en toute hâte avec le guide vers le puits, et j'ordonnai à mon serviteur de brûler la cervelle au Mongol à la moindre apparence de fuite. Ils eurent bientôt disparu dans la poussière, et nous suivîmes leurs traces dans l'attente poignante du moment qui allait fixer notre sort. Enfin, après une demi-heure, le cosaque se montra au loin. Que nous apportait-il? Le salut ou la mort? Donnant de l'éperon à nos chevaux, quoiqu'ils fussent à peine en état de se mouvoir encore, nous allâmes à sa rencontre. Avec une joie que peuvent seuls comprendre ceux qui se sont trouvés à la porte du tombeau, nous apprîmes que le puits était enfin trouvé et nous reçûmes une bouilloire d'eau; nous bûmes avidement et nous nous aspergeâmes la tête. Bientôt nous étions au puits Borosandschi. Il était deux heures de l'après-midi; notre marche en avait duré sans interruption neuf, pendant lesquelles nous avions fait trente-quatre kilomètres. Après avoir déchargé les chameaux, j'envoyai nos serviteurs reprendre les bagages qui avaient été abandonnés sur le sable, et près desquels notre chien mongol était resté; il avait conservé la vie en se réfugiant sous ces bagages. On lui donna de l'eau et il revint avec les hommes au camp. Notre abattement de corps et d'esprit, surtout la douleur causée par la mort de notre Faust, nous empêchèrent de prendre de la nourriture et nous tint éveillés presque toute la nuit. Le lendemain, nous creusâmes une petite fosse et y déposâmes notre fidèle ami. Nous pleurions, M. Pylzow et moi. Faust avait été notre ami dans la pleine acception de ce mot. Combien de fois, dans des épreuves de toute nature, n'avions-nous pas, en le caressant, en jouant avec lui, oublié la moitié de nos peines! Ce fidèle chien nous avait servis pendant près de trois ans, et ni le Thibet avec ses gelées et ses tempêtes, ni les neiges et les pluies du Gan-Su, ni les fatigues d'une marche de plusieurs milliers de kilomètres n'avaient pu le décourager. Le feu de l'Ala-Schan le tua, alors que deux mois seulement nous séparaient de la fin de nos épreuves. »

Comme il n'existe pas, dans le centre du désert, de chemins proprement dits et que souvent des espaces de plusieurs centaines de kilomètres présentent à peine un sentier, la caravane prit sa direc-

tion droit vers le nord. Ayant traversé une partie du mont Charanarin-Ula, elle arriva dans un « Choschunat » habité par des Urotes, entre l'Ala-Schan et Chalcha. Le niveau général, beaucoup plus élevé dans ce pays que dans l'Ala-Schan, baisse bientôt, au point que dans la contrée appelée Galbyn-Gobi il a à peine 1,000 mètres de hauteur absolue. Les parties du Galbyn-Gobi occupées par le sable y sont plus arides encore que dans l'Ala-Schan, mais les terrains argileux commencent à y prédominer et on rencontre dans ceux-ci le saxaul (Haloxylon-Ammodendron), le charmik (Nitraria-Schoberi) et quelques herbes, comme le sulchyr (Agriophillum-Gobicum) ; des buissons d'orme y croissent aussi, de même que le pêcher sauvage, un arbuste que l'on ne rencontre ni dans l'Ala-Schan, ni au nord du Thibet, ni même dans le fertile Gan-Su. A mesure que l'on sort du vaste renfoncement de terrain qui se nomme le Galbyn-Gobi, l'aspect général du pays s'améliore, et il commence à perdre le caractère de désert pour prendre celui de steppe. Les hommes deviennent aussi de moins en moins rares : ils habitent sur les parties argileuses les moins mauvaises et surtout dans les steppes, où ils ont creusé des puits et découvert de rares sources naturelles, qui leur permettent d'élever des chameaux, des moutons, des chèvres et même, plus vers le nord, des chevaux. L'herbe chétive qui croît là suffit pour engraisser ces animaux. M. Prejevalski attribue une certaine vertu à la tranquillité de ces parages et surtout à l'absence d'insectes. Pour prouver combien les tourments infligés aux bestiaux par les insectes nuisent à leur santé, il cite le Zaidam où, nonobstant des prairies excellentes, le bétail, exposé pendant l'été aux piqûres de ces petits ennemis, maigrit, tandis qu'en hiver il engraisse.

Le colonel n'a pu étudier le mont Churgu que dans la partie qui se trouvait sur son passage. Au dire des Mongols, il a une étendue considérable. Là où M. Prejevalski le traversa, sa largeur est de plus de 90 kilomètres sur une hauteur d'un millier de pieds. L'aspect en est sombre et sans vie ; les sources y sont rares et la végétation pauvre. En fait d'oiseaux, on y trouve l'aigle des Alpes, le condor, le faucon, la perdrix. C'est aussi le séjour d'une variété de grandes chèvres que les Mongols appellent Ullan-Jeman, le bouc rouge, que nos voyageurs n'avaient jusqu'alors rencontré nulle part. Ils ne réussirent pas à en abattre un spécimen, leurs chaussures, que nous avons décrites, ne leur permet-

tant pas de parcourir les montagnes. Ils s'y risquèrent pendant une demi-journée ; mais, exposés continuellement à tomber et à se casser le cou, ils ne recommencèrent plus leur tentative.

L'altitude du Gobi entre le Churgu et Urga varie, selon les lieux, de 1,500 à 2,200 mètres. A partir du mont Churgu, la caravane commença à voyager plus rapidement. Physiquement et moralement, tous étaient à bout et aspiraient au repos. A mesure qu'ils se rapprochaient d'Urga, leur impatience croissait. Heureusement, comme nous l'avons dit, le pays perdait de plus en plus son caractère sauvage et inhospitalier, et la chaleur devenait moins accablante. Généralement, pendant le mois d'août, le thermomètre n'avait pas dépassé une trentaine de degrés à l'ombre, et même était descendu deux fois à 5 et 6.

Enfin, le 5 septembre, ils arrivèrent à Urga, où le consul russe les reçut de la façon la plus cordiale.

« Je n'essaierai point, dit M. Prejevalski en finissant, de dépeindre notre émotion lorsque nous entendîmes de nouveau notre langue maternelle et lorsque nous nous retrouvâmes au milieu d'une société d'Européens. C'est avec la plus vive curiosité que nous nous informions de ce qui s'était passé dans le monde civilisé et que nous lisions nos lettres. Comme des enfants, nous donnions un libre cours à notre joie. Il nous fallut plusieurs jours pour revenir à nous et nous refaire à la vie civilisée, dont nos longues pérégrinations nous avaient déshabitués. Le contraste entre le milieu où nous avions vécu et celui d'aujourd'hui était tel que le passé nous semblait un songe terrifiant. Après huit jours de repos à Urga, nous partîmes pour Kiachta, où nous arrivâmes le 19 septembre 1873.

» Notre voyage est terminé. Les résultats dépassent toutes les espérances que nous avions le jour de notre entrée en Mongolie. Alors l'avenir impénétrable se dressait devant nous ; mais, maintenant que nous nous rappelons toutes les circonstances de ce pénible voyage, nous nous étonnons involontairement du bonheur qui nous accompagna toujours. Pauvres en ressources matérielles, nous sommes redevables de nos succès à une suite non interrompue d'événements heureux. Souvent nos projets coururent le plus grand danger d'échouer, mais la fortune favorable nous aida et nous donna les facilités d'explorer, dans la mesure de nos forces, les régions les moins connues et les moins accessibles de l'Asie intérieure. »

La fortune, le bonheur, ô M. Prejevalski! Au lieu de rendre grâce de vos succès et de la conservation de vos jours à ces divinités introuvables, vous avez à remercier la Providence, notre Père qui est aux Cieux, sans la permission de qui ne tombe ni un passereau de nos toits, ni un cheveu de notre tête (1).

---

(1) Aux notes que nous avons ajoutées à notre premier article, il convient de joindre le témoignage de M. Richtoffen. Cet éminent voyageur s'est plu à rendre hommage au zèle et au dévouement des missionnaires belges en Mongolie.

L'EMPEREUR GUILLAUME

ET

LE RATIONALISME PROTESTANT.

Les échos de Rome retentissaient encore de l'immense et magnifique concert d'hommages déposés par l'univers catholique, en cent idiomes divers, au pied de l'illustre Jubilaire du Vatican, quand le télégraphe de Berlin nous apporta la nouvelle suivante : « Avant de partir pour Ems, l'Empereur a réuni autour » de lui ses Ministres d'État. Il les a entretenus de ses inquiétudes » au sujet des efforts dissolvants opérés sur le terrain religieux » et social, et les a engagés à travailler avec une énergique una- » nimité à l'accomplissement de la tâche qu'il leur a définie.» Cette nouvelle était empruntée à la *Correspondance Provinciale*, qui est, comme on le sait, un organe officieux de M. de Bismarck.

Il ne faut assurément pas s'étonner que le roi Guillaume, se faisant l'organe des préoccupations qui troublent les esprits les moins timorés, ait fait un appel au patriotique dévouement de ses ministres pour opposer une digue aux envahissements chaque jour plus menaçants du socialisme. Déjà à la fin de 1876, en ouvrant la session législative du Reichstag, l'Empereur avait tenu un langage analogue. Il y a longtemps du reste que le radicalisme démagogique est, à l'horizon allemand, le point noir qui présage les plus terribles tempêtes. Mais ce qui aura été pour beaucoup le sujet d'une profonde surprise, c'est de voir dans cet avertissement public, venu de si haut, le « péril religieux » associé au « péril social ». Que s'est-il donc passé au sein du Protestantisme? Pourquoi ce cri de détresse dans la bouche du « Pontife suprême » de l'Église évangélique? Quels faits justifient cette soudaine épouvante dans l'âme à la fois virile et religieuse du vieil Empereur? C'est ce que nous nous proposons de dire. Mais d'abord il importe que nous parlions du « Protestantenverein », de son origine, de ses doctrines, de son but, de son action délétère dans le domaine

évangélique. A la lumière de ce court exposé, le lecteur saisira plus vivement toute la gravité des événements qui ont causé et causent encore à l'heure actuelle une si pénible et si universelle émotion en Allemagne.

I.

Le « Protestantenverein » est jeune encore. Il naquit dans le duché de Bade à l'époque où le libéralisme y battait en brèche le concordat. Une réunion préparatoire eut lieu à Francfort le 30 septembre 1863. Environ cent protestants libéraux y assistèrent, rédigèrent des statuts provisoires et manifestèrent leur sympathie au mouvement anticoncordataire badois, en envoyant au Grand-Duc un télégramme, dans lequel ils proclamaient comme un bienfait la substitution « de l'école communale laïque à l'école papiste ». Ce fut là l'origine du « Protestantenverein »; mais il ne reçut une organisation définitive que les 7 et 8 juin 1865, à Eisenach, où s'assemblèrent près de 500 membres venus de toutes les contrées de l'Allemagne. Il se réunit les années suivantes successivement à Neustadt, à Brême, à Berlin, à Darmstadt, et, dans chacune de ces assemblées, s'accentuèrent davantage ses tendances rationalistes. L'association se posait comme l'interprète du « vrai » Christianisme : « son but était de fonder une religion nouvelle, destinée aux hommes instruits, basée sur une doctrine purifiée; il fallait élargir les voûtes du temple, en ouvrir les portes à tous, faire régner dans le peuple une dévotion réelle et une fraternité reposant sur l'égalité des droits. » Ces aspirations vagues, ces affirmations nébuleuses ne tardèrent pas, comme nous le verrons, à revêtir une forme concrète et plus saisissable.

Le premier paragraphe des statuts du « Protestantenverein » porte : « Une association protestante allemande est constituée, » sur le terrain du *Christianisme évangélique,* entre les protes- » tants qui croient qu'il est nécessaire de régénérer l'Église » dans le sens de la liberté évangélique et de la mettre en har- » monie avec la civilisation de notre temps ». Le fondement de l'association, c'est donc le « Christianisme évangélique ». Mais qu'est-ce que le Christianisme aux yeux du Protestantisme libéral? Quelle interprétation donne-t-il au mot évangélique? « Le » point qui nous divise précisément, dit le Dr Schenkel, c'est de » savoir ce qu'il faut entendre par Christianisme évangélique ».

Il s'agit donc avant tout, si l'on ne veut pas se payer de mots, de se fixer sur la signification de ces termes.

Le Christianisme, c'est sans aucun doute la religion annoncée par le Christ. Le Christianisme reconnaît donc et proclame un « Christ historique », envoyé de Dieu dans ce monde pour enseigner l'humanité. Telle n'est pas la doctrine du « Protestantenverein ». Déjà, à la réunion de Neustadt, la question du « Christ historique » avait été discutée et résolue négativement. « Nous » ne sommes pas en état, déclare plus tard le Dr Holtzmann, d'expri- » mer une opinion commune sur la personne et la signification du « Christ historique ». « Il faut dire, ajoute le Dr Schenkel, que » tout dans ce domaine est réservé à l'avenir. » Voilà où en est le « Protestantenverein » dans cette question vitale : Jésus-Christ est-il l'être mythique de Strauss, le personnage romantique de Renan ou le vrai fils de Dieu? L'avenir répondra; mais, entre temps, tout est incertitude, tout est indécision! Cependant, dévoilant les mystérieux arrêts des âges futurs, le même Dr Schenkel veut bien nous certifier à l'avance : « que la doctrine de Jésus, vrai » homme et Dieu éternel, renferme une contradiction logique. » Le dogme de la Sainte-Trinité a de tout temps été considéré comme une vérité fondamentale du Christianisme. Ici encore le « Protestantenverein » rompt avec la tradition pour repousser cette unanime croyance. « Il est clair comme le soleil, affirme » le Dr Schenkel, que la notion des trois personnes divines » est inconciliable avec celle d'un seul Dieu personnel ». Le Christianisme reconnaît un Dieu tout-puissant qui, après avoir créé librement le monde avec les lois qui le régissent, domine la création et possède la faculté de déroger aux lois établies. « Le » Protestantenverein, nous apprend le Dr Schenkel, n'a fait » connaître nulle part son avis sur le miracle, mais on peut dire » sans hésitation que la très-grande majorité de ses membres ne » croit pas au miracle, dont l'effet serait de suspendre ou de » modifier les lois de l'univers ». — « Le Dr Lang ajoute : « Notre » époque ne supporte plus une religion avec des miracles ; il y a » longtemps déjà que la science a renoncé à la stérile dispute » avec les apologistes au sujet de la possibilité, de la réalité et » de la nécessité d'une action surnaturelle; la philosophie, » exempte de préjugés confessionnels, répugne instinctivement à » tout miracle. »

Tel est le « Christianisme » du « Protestantenverein ». Après

cela, que peut signifier le terme « évangélique » dont il est si prodigue ? C'est son cliché de prédilection : « Christianisme évangélique, liberté évangélique, Église évangélique », l'épithète revient sans cesse, comme si elle contenait la raison d'être même de la secte. Interrogeons les réunions d'Eisenach et de Brême et voyons quels sont les enseignements du « Protestantenverein » au sujet des saintes Écritures. Sous l'approbation de l'association, le Dr Hanne nous révèle : « que la Bible est d'origine purement humaine; » qu'on y rencontre de multiples traces des erreurs et de la fai- » blesse de l'homme. » Mais, pour ne pas effrayer les âmes timides, M. Hanne a soin d'ajouter que la Bible n'en est pas moins « le document le plus respectable de la révélation divine. » De ce point de départ le « Protestantenverein » arrive aux conséquences les plus extrêmes. Quel est le critérium de l'authenticité des saintes Écritures ? A quel signe en reconnaître la légitimité ? L'association protestante n'en sait rien : liberté absolue pour ses membres d'adopter ou de rejeter, d'après leur jugement individuel. Le Dr Hanne repousse l'Évangile de Saint-Jean; c'est bien. Le Dr Strauss répudie les quatre Évangiles comme des mythes inventés au deuxième siècle ; c'est bien encore. La nouvelle école de Tubingue refuse de reconnaître l'histoire des Apôtres et dix lettres de Saint-Paul ; c'est toujours bien.

On le voit, le « Protestantenverein » est évangélique au même degré qu'il est chrétien. Mais comment l'association entend-elle la réforme de l'Église ? A l'aide de quelles idées, d'après quels principes se propose-t-elle de la réaliser ? La réforme doit être effectuée « dans un esprit évangélique ». « Personne, dit le conseil » d'église d'Heidelberg, ne peut être empêché d'interpréter et » de professer l'Évangile d'après sa libre volonté et sa propre » conscience. Borner la recherche scientifique et la liberté de » doctrine par l'assujettissement au dogme, c'est blesser profon- » dément la conscience évangélique ». Ensuite, la réforme doit se faire « conformément à la civilisation moderne ». Enfin, » malgré les divergences d'opinion, il est nécessaire de conserver » et de faire régner tous les jours davantage la tolérance chré- » tienne et l'estime réciproque entre les diverses confessions et » leurs membres : il faut rester unis en esprit ». Mais pas de règle sans exception : « Guerre à mort au Catholicisme romain ! »

De la théorie, le « Protestantenverein » passe à la pratique. La paroisse est la suprême instance religieuse. Pour l'admission

dans la communauté, dans les conseils d'église, dans les synodes, à elle de décider qui est chrétien et qui ne l'est pas. Un tel ne croit pas, ne pratique pas, ne se marie pas religieusement, ne fait pas baptiser ses enfants, peu importe : l'élément séculier, possédant le nombre, a par cela même le droit de statuer souverainement. « Que le laïque soit croyant ou non, c'est chose indifférente. » L'égalité devant la loi est le fondement de la constitution de » l'État; l'égalité de la conscience humaine devant Dieu doit être » aussi le fondement de l'indépendance et de la liberté religieuses». Cette organisation démocratique, consacrant la domination de la multitude incroyante, doit avoir pour corollaire la suppression de tout pouvoir hiérarchique au sein des Églises nationales. Il existe dans chaque État allemand une autorité religieuse légitime : c'est le Souverain. En même temps que Prince temporel, il est *summus Episcopus*. Le « Protestantenverein » déclare cet état de choses contraire « aux droits, à l'honneur et à la liberté du » Protestantisme allemand ».

En voilà assez. Inutile d'ajouter que les mariages mixtes sont loin de répugner au « Protestantenverein, » et que le mariage civil et l'école inconfessionnelle font partie de son programme. M. de Hartmann, le philosophe de l'inconscient, a jugé d'un mot l'association, en disant : « La position prise par les protestants libéraux les » place en dehors de la religion chrétienne ». Chose triste à dire, après 14 années d'une incessante activité, le « Protestantenverein » s'est rendu complétement maître du terrain. Il enserre le pays comme dans un immense réseau de négation, et, sous sa néfaste influence, naissent partout l'incrédulité et l'insubordination. Il a ses docteurs dans les chaires théologiques, ses prédicateurs dans les temples, ses appuis, ses soutiens, ses protecteurs dans les corps administratifs, dans les assemblées législatives, dans les cabinets ministériels et jusque dans les palais. Les synodes sont formés de sa chair et de son sang. Les paroisses, investies du droit d'élire les conseils d'église, obéissent à son mot d'ordre. Un pasteur est-il taxé « d'obscurantisme ou de réaction », le « Protestantenverein » s'empresse d'y mettre ordre : aux prochaines élections, on lui adjoint un conseil progressiste, imbu de théologie moderne, et aussitôt la vie lui est rendue impossible. L'association comptait, en 1876, 147 comités locaux, non compris les nombreux membres affiliés directement au bureau central de Berlin. Comme moyens de propagande, il a ses conférences et six publications reli-

gieuses paraissant à Berlin, à Brême, à Heidelberg, en Bavière, à Breslau et à Elberfeld. Son organe central est le *Journal Ecclésiastique Protestant*, que l'on prétend être aux ordres de M. Falk. C'est à l'aide de cette redoutable organisation, de ce puissant appareil de publicité et de ces hautes influences, que le « Protestantenverein » a pu réaliser les étonnants progrès dont il se vante, et implanter partout, dans les classes les plus humbles comme dans les sphères les plus élevées, le hideux symbole de sa « religion nouvelle », incohérent fatras de naturalisme théologique et de scepticisme philosophique, détruisant jusque dans ses fondations les plus profondes l'édifice du surnaturel.

Voyons maintenant le « Protestantenverein » à l'œuvre; suivons-le dans le temple, dans le conseil d'église, dans le synode; écoutons ses discours; considérons ses actes.

II

M. Bachmann, premier pasteur de l'église St-Jacques à Berlin, étant venu à mourir, il s'agissait de pourvoir à son remplacement. De longue date, la paroisse St-Jacques avait passé, dans la capitale, pour un modèle de parfaite orthodoxie. Homme aussi distingué par son savoir que par sa mansuétude, M. Bachmann y avait entretenu vivace la foi religieuse et conservé intacte la confession d'Augsbourg, à laquelle appartient la communauté en tant que paroisse évangélique-luthérienne. Le *Tageblatt* du 15 mai constatait ce fait en disant que, « depuis nombre d'années, on prêchait à la chaire de St-Jacques un christianisme aussi étroit qu'intolérant ». Dans les derniers temps de sa vie, M. Bachmann avait, non sans dévouement, été secondé dans sa tâche par deux collaborateurs d'une orthodoxie luthérienne également irréprochable, l'archidiacre Disselhoff et le diacre Laacke. Qu'on juge dès lors de la haute importance que la communauté attachait à la nomination d'un nouveau pasteur, et de l'anxiété avec laquelle elle attendait le choix du conseil d'église. La majorité des fidèles, confiante dans les sentiments d'équité du conseil, espérait que M. Disselhoff serait appelé à recueillir la succession de M. Bachmann, dont il avait été pendant 22 ans le coopérateur zélé. Mais c'était là une étrange illusion. Le conseil étant presque tout entier aux mains du Protestantisme libéral, comment pouvait-on espérer raisonnablement de voir nommer un homme de la trempe du pasteur décédé? Cepen-

dant, personne assurément ne songeait à l'audacieuse entreprise que l'on tramait contre les traditions religieuses de cette paroisse évangélique. L'élection ayant été fixée au 31 mai, il fallait procéder préalablement aux sermons d'épreuve. De nombreux candidats s'étaient présentés, mais un seul d'entre eux avait été admis à prêcher ; par contre, le conseil d'église s'était adressé spontanément à plusieurs ecclésiastiques qui s'étaient abstenus de solliciter, mais qui appartenaient au « Protestantenverein ». De ce nombre était un licencié, M. Hossbach, second pasteur à l'église Saint-André à Berlin. Son père, le fameux prédicateur du même nom, était l'ami de M. Schleiermacher et du Dr Sydow. Quoique dévoué de cœur et d'âme à l'école rationaliste, la carrière ecclésiastique de M. Hossbach avait été jusqu'alors exempte d'excès. Sur l'invitation expresse du conseil, il se rendit, le dimanche 13 mai, à l'église Saint-Jacques. pour y faire le sermon pendant l'office divin. Déjà, dans trois sermons électoraux antérieurs, l'auditoire avait subi en silence des paroles qui avaient profondément blessé ses convictions chrétiennes. Nous verrons à l'instant à quelle redoutable épreuve allaient être soumises sa condescendance et sa longanimité.

L'orateur sacré prit pour texte un passage de l'épître de S. Paul aux Éphésiens (3. 4.). Dans son exorde, il dit : « L'Apôtre, à la vue des divisions qui déjà alors déchiraient l'Église naissante, avait vivement exhorté les fidèles à rester unis en esprit. Aujourd'hui encore la même nécessité existe. Sans doute, il ne peut point s'agir d'établir une entente avec ceux qui, brisant toute connexion avec l'Église, ont accepté le joug du matérialisme. Mais la question est de savoir s'il n'est pas possible d'unir, par un lien commun, les diverses fractions qui sont restées fidèles à l'Église ». L'orateur croit à cette possibilité « quoiqu'il soit loin de méconnaître l'abîme qui les sépare ». Et aussitôt, il se met à dépeindre à grands traits les dissidences régnantes. « Les uns, dit-il, rivés à la tradition, croient que Dieu n'est pas lié par les lois de la nature et » peut à son gré y déroger. Les autres, tout en repoussant un destin » inexorable, tout en reconnaissant un Dieu personnel et vivant, » prétendent que l'ordre établi constitue une barrière à la puissance divine. Ceux-ci considèrent la Bible comme la parole même » de Dieu, de telle façon que chaque mot, que chaque lettre » repose sur l'inspiration divine ; tandis que ceux-là reconnaissent à la science le devoir de percer l'écorce du texte matériel et » d'en extraire l'idée révélée, puisque la Bible, écrite par des

» hommes faillibles, contient beaucoup d'erreurs et que notam-
» ment les Évangiles abondent en légendes et en récits mytholo-
» giques. Tels, enfin, proclament le Christ fils de Dieu, dans le sens
» consacré par les Symboles, et croiraient perdre leur Sauveur,
» pour peu que l'on modifiât cette croyance. Tels autres, au
» contraire, ne reconnaissent pas le Christ comme le vrai fils
» de Dieu et semblent même ne pouvoir l'admettre comme sau-
» veur que pour autant qu'ils le considèrent comme un vrai
» homme. Libéral, tu te trompes, quand tu crois pouvoir repro-
» cher à tout orthodoxe d'être un allié ou un courtisan de Rome.
» Et toi, orthodoxe, homme ou femme, tu es dans l'erreur, quand
» tu penses pouvoir dénoncer comme un apôtre de la libre-pensée
» celui qui juge autrement que toi des choses d'ici-bas. Et puis-
» que les « anciens », ajouta le prédicateur, m'ont appelé dans
» cette chaire, ce n'est que justice si l'on désire que je fasse con-
» naître sans détour ma position vis-à-vis de ces deux courants
» religieux. Dieu m'est témoin que je ne renie pas mes convic-
» tions, et que si je les manifeste, ce n'est pas par égard pour
» l'un ou l'autre parti : *et ainsi, je déclare que j'appartiens sans*
» *réserve à la théologie moderne et à la philosophie purement*
» *humaine* ».

Qu'on se figure l'émotion produite dans l'auditoire par cet étrange discours. Les chrétiens croyants, les fidèles paroissiens, les chers agneaux de feu M. Bachmann étaient-là, le cœur navré de douleur, la figure défaite, ahuris de tant d'audace, scandalisés d'entendre un tel langage descendre d'une telle chaire. Au moment où M. Hossbach avait mis en doute la divinité de Jésus-Christ, plusieurs assistants, ne pouvant plus maîtriser le trouble qui les bouleversait, s'étaient levés de leur siége et étaient sortis de l'église. Ils n'étaient d'abord que cinq ou six, mais naturellement ils firent boule de neige. Bientôt suivirent d'autres, puis d'autres encore, et au bout de quelques minutes, une centaine d'auditeurs se dirigèrent tumultueusement vers la porte et se groupèrent sur la place située en face du temple, où ils se livrèrent aussitôt à de bruyants colloques. On le comprend, cette agitation, ces rumeurs troublèrent l'orateur sacré : distrait, interdit, il perdit un moment le fil de ses idées, mais bientôt il le reprit et finit en disant « que s'il n'était pas possible de fermer les yeux sur des divergences aussi radicales, celles-ci cependant ne devaient pas être un obstacle à l'union au sein de l'Église ; que rien même ne serait plus

aisé que de s'entendre, pourvu que chacun voulût bien se convaincre que celui qui pense autrement est en définitive dirigé par l'Esprit saint, c'est-à-dire par l'amour de la vérité. »

La scène que nous venons de raconter se termina par un petit épisode qui eut lieu dans la sacristie. Une dame y ayant suivi M. Hossbach, lui demanda si, en fin de compte, le Christ était le fils de Dieu. La réponse fut : « Le fils de Dieu, sans doute, mais dans le sens expliqué. « Elle insista : « Croyez-vous au Christ, le fils unique de Dieu, né de la vierge Marie ? » Le prédicateur répondit : « Né d'une vierge, non ! »

Le lendemain, ces incidents firent l'objet de toutes les conversations et des commentaires des journaux, et les appréciations différèrent selon le point de vue religieux de chacun. Le *Tageblatt* y voyait « une brutale provocation de l'intolérance orthodoxe, qui » venait de prouver une fois de plus que, pour satisfaire ses pas- » sions, elle ne recule pas même devant la profanation des lieux » les plus saints ». La *Kreuzzeitung*, au contraire, « déplorait » amèrement l'atteinte portée à la conscience évangélique par la » négation des dogmes les plus vénérés », et elle demandait « si les » autorités toléreraient un pareil scandale ».

Du temple même de Saint-Jacques s'éleva la première protestation officielle. Le jour de la Pentecôte, le second diacre, M. Laacke, monta en chaire et donna lecture du serment de l'ordination, du texte des symboles, de passages du catéchisme et des liturgies. Il insista spécialement sur ce point que celui qui répudie le Saint-Esprit comme la troisième personne de la Trinité, doit s'abstenir de fêter la Pentecôte et déchirer de son livre de prières les pages contenant des invocations à l'Esprit saint. Ce sermon fut, avec raison, interprété comme dirigé contre M. Hossbach et comme destiné à influencer l'élection qui devait se faire quelques jours plus tard. Mais cette protestation resta sans effet. L'élection eut lieu, comme nous l'avons dit, le 31 mai. 49 électeurs prirent part au scrutin. Ils se composaient des membres du conseil d'église, y compris les prédicateurs orthodoxes Disselhoff et Laacke, des « anciens » et des délégués de la communauté paroissiale. M. Hossbach obtint 38 suffrages; M. Schumann, autre prédicateur libéral, 8; M. Disselhoff, 2. Il y avait dans l'urne un billet blanc. En conséquence, M. Hossbach était élu et le scandale consommé ! Mais le dépouillement même du scrutin ne s'était point fait sans émotion; des dames présentes au temple avaient été si tristement impres-

sionnées d'entendre à tout moment répéter le nom de M. Hossbach, qu'à la fin elles avaient éclaté en sanglots. Pauvres femmes!

La veille de l'élection, c'est-à-dire le 30 mai, s'était réunie la Conférence pastorale berlinoise, sous la présidence du conseiller consistorial, M. Stahn. L'esprit dominant dans cette assemblée était l'orthodoxie. En ouvrant la première séance, le président avait fait un appel chaleureux à l'union et avait vivement insisté sur la nécessité de tenir haut et ferme le drapeau de la foi évangélique. Aussitôt après, on avait examiné le point de savoir s'il ne serait pas opportun d'opérer une fusion entre l'orthodoxie et le piétisme, dans le but d'opposer une résistance plus efficace aux efforts combinés du libéralisme et du matérialisme. Dans le cours de la discussion, M. Stahn annonça à l'assemblée l'élection de M. Hossbach. Il dit qu'il lui apportait une nouvelle d' « une nature désagréable », et puis, comme pour faire ressortir le contraste avec M. Hossbach, il parla de l' « *anima candida* de notre bienheureux Bachmann. » L'assemblée accueillit cette communication par ces mots : « Le Seigneur n'a encore jamais abandonné son » peuple. — Il continue à être notre confiance. »

Cette manifestation inoffensive fut le prélude et peut-être même le prétexte d'une démonstration plus significative, qui eut lieu quelques jours après, dans une autre enceinte et sous des auspices tout différents. Le 6 juin, s'ouvrit le synode du district ecclésiastique Berlin-Kölnn-Stadt, sous la présidence de l'intendant supérieur, M. Noël, et en présence de l'intendant supérieur général, M. Brückner. L'assemblée était composée, conformément aux statuts de son organisation, d'ecclésiastiques et de laïques, parmi lesquels se rencontraient les diverses fractions religieuses; mais incontestablement le « Protestantenverein » y possédait une forte majorité (1). La question brûlante de Saint-Jacques, y ayant été soulevée, donna lieu à une discussion irritante dont le résumé achèvera de mettre en lumière le profond abaissement de l'église évangélique. Le rapport fait par le président sur la situation morale et

(1) D'après la loi, les synodes de district doivent être élus parmi les protestants « *les plus considérés et les plus distingués par leur expérience et les services rendus à l'Église.* » Mais le conseil ecclésiastique supérieur a interprété cette disposition dans ce sens, qu'elle ne contient qu'une simple règle directive pour le jugement et la conscience du corps électoral. Si ces qualités font absolument défaut chez l'élu, s'il n'est pas même un pratiquant ou un croyant, sa nomination n'en est pas moins valide.

religieuse du diocèse signalait d'abord la vivacité extrême des élections paroissiales; il constatait ensuite le déficit croissant des baptêmes et des mariages religieux : sur 5,875 naissances, il n'y a eu que 3,064 baptêmes; en conséquence, 2,813 enfants n'ont pas été baptisés et, de ce nombre, 985 sont morts sans baptême (1). L'abandon de l'Église nationale prend aussi des proportions chaque jour plus alarmantes; les méthodistes et les irvingiens étendent leur prosélytisme avec un succès effrayant, surtout dans les paroisses de Saint-Thomas et de Saint-Jacques (2). Enfin, le rapport formulait *des regrets au sujet des désordres qui avaient troublé le service religieux de l'église Saint-Jacques*. Ce fut le signal d'une prise d'armes générale au sein du synode. — D'après le prédicateur Rohde, qui eut le premier la parole:

« Il ne suffisait pas d'exprimer des regrets; *l'assemblée devait manifester encore sa satisfaction pour l'élection de M. Hossbach*. La minorité orthodoxe de la paroisse St-Jacques était représentée à l'église par deux prédicateurs. L'équité exigeait que l'on tînt compte également de l'opinion de la majorité. C'est ce que le conseil d'église avait fait en élisant M. Hossbach.

Le conseiller municipal Techow :

« Partageait au fond cet avis, mais il croyait, qu'eu égard à son caractère disciplinaire, cette affaire relevait plutôt de l'assemblée paroissiale que du synode. On avait agité la question de savoir s'il ne fallait pas déférer au parquet les perturbateurs du service religieux; mais, dans l'intérêt de la paix et dans la conviction que l'opinion publique était unanime à flétrir ce zèle impertinent, on s'était borné à dénoncer le fait au consistoire. »

---

(1) Voir, dans cette *Revue*, notre article du mois d'avril dernier : *Statistiques prussiennes sur le Culturkampf*.

(2) La désertion de l'Église évangélique se produit non-seulement à Berlin, mais dans le pays entier. A la date du 15 juin, on écrivait de Saalfeld à la *Thorn. Ostd. Ztg:* « Le nombre de personnes qui, dans cette contrée, quittent l'Église protestante nationale, augmente d'une manière extraordinaire. Des groupes entiers, surtout des gens » du peuple, sortent du giron de l'Église évangélique pour entrer dans la communauté » des baptistes, qui possède dans le village de Goyden, situé à un mille d'ici, une » grande chapelle avec cette inscription : « Pays, pays, pays, écoute la parole du » Seigneur! » D'autre part, le courant libéral a donné naissance à une secte nouvelle appelée les « Freiprotestanten ». Ces protestants libres font des progrès marquants et revendiquent l'usage des temples en même temps que les orthodoxes. A Bermersheim, près de Worms, toute la population a abandonné l'Église évangélique et est devenue « freiprotestant ». Sans forme de procès, elle s'est mise en possession du temple. O justice rétributive! Le Protestantisme a enlevé aux catholiques leurs églises, en faveur des vieux catholiques : le voilà à son tour dépouillé de ses temples par le libéralisme!

Le pasteur Disselhoff (de St-Jacques) priait le synode de repousser énergiquement la proposition Rohde :

« Un ministre évangélique, dans une chaire évangélique, a déclaré, dit-il, pendant l'office divin, qu'il répudie le symbole de l'Église et les principes fondamentaux de la théologie évangélique. Il a parlé de légendes et de récits mythologiques prétendûment contenus dans l'ancien et le nouveau Testament, et en a déduit que, dans le domaine de l'histoire autant que dans celui des faits, rien n'est positif, sinon qu'un certain Rabbi-Christ a existé et exercé une influence sur une petite communauté; que tout le reste est charlatanisme: charlatanisme la résurrection, charlatanisme la Pentecôte ! Ces doctrines n'appartiennent pas au Christianisme, mais au Judaïsme réformateur (bruit). Nous avons en Allemagne la liberté de résidence, qui permet à M. Hossbach de se transporter où il le juge bon (rires). Ces rires n'empêcheront pas l'orateur de remplir un devoir sacré. Jusqu'à présent, il a été impossible de faire un pareil sermon dans une église evangélique; la sortie de l'auditoire n'était pas une démonstration, c'était l'expression des sentiments les plus intimes et les plus saints. Quand on attaque tout ce que le pasteur Hossbach a attaqué, on n'a plus le droit de s'appeler chrétien. Une chose est certaine : M. Hossbach ne montera plus jamais dans la chaire de St-Jacques (vive agitation). J'ose prédire cela, et ma prédiction se vérifiera, sans quoi, c'en est fait de l'Église nationale ! »

Le Dr Langerhaus :

« Oui, c'en est fait du Christianisme, si de pareilles gens, si de pareils intolérants parviennent à dominer (très-bien). Alors il ne sera plus absolument question de Christianisme. Quand les prédicateurs eux-mêmes ne rougissent pas d'approuver les désordres, alors qu'ils ont été commis par leurs adhérents, comment voulez-vous que l'on songe encore à punir les troubles pendant l'office religieux? Messieurs les orthodoxes se trompent, s'ils croient que les paroisses sont encore assez sottes pour se laisser imposer des préceptes par leurs pasteurs. Elles n'ont pas besoin de tuteur ecclésiastique; ce qu'il leur faut, ce sont des prédicateurs qui prêchent ce qu'elles croient. »

Le syndic municipal Zelle :

« C'est une chose inouïe que d'entendre un prédicateur orthodoxe soutenir publiquement qu'un collègue est incapable et indigne d'occuper une chaire évangélique. Quand un sermon, où l'on débite des billevesées sur l'enfer et le démon, ne nous plaît pas, nous n'avons pas l'habitude de faire des scènes à l'église; nous disons tout bonnement : « En définitive, ces gens-là ont aussi leur manière de voir ». Messieurs les orthodoxes ne cessent de parler de « leur paroisse ». Mais qui donc a élu le pasteur Hossbach ? Si l'on ajoute aux voix de ce dernier celles obtenues par M. Schumann, qui appartient à la même école, on est obligé de dire que « leur paroisse » tout entière les a abondonnés. En face de ces exorbitantes prétentions, il est temps que le synode déclare une bonne fois : « que le Christianisme n'est pas inconciliable avec la saine raison humaine. » (Vive approbation.)

Le professeur Dr Weber :

« Les ministres orthodoxes de St-Jacques ne peuvent-ils donc pas suivre l'exemple

de M. Hossbach, qui vit en parfaite harmonie avec son collègue de St-André, quoique différent complétement d'opinion avec lui ? L'orateur a entendu le sermon de M. Laacke, le dimanche après le scandale de St-Jacques; ce sermon ne l'amusait que médiocrement ; cependant il n'est pas sorti de l'église. Ce qui l'en a empêché, ce n'est pas, il est vrai, le respect pour le prédicateur, c'est la vénération pour le lieu saint. Sans doute, comme l'a dit M. Laacke, il est impossible de concilier les contradictions existantes dans l'Église évangélique, mais quoi de plus beau et de plus touchant que les paroles de M. Hossbach sur l'union en esprit ? »

Le professeur de théologie Pfleiderer :

« Déplore l'animosité avec laquelle on attaque la théologie moderne, et il s'étonne que ce soient les pasteurs de St-Jacques qui donnent l'exemple de la passion. Mais quand ces messieurs s'emportent contre le sermon Hossbach comme si c'était une énormité, il se permet de leur dire, en théologien, que s'ils avaient sérieusement étudié, ils sauraient que ce discours n'est que le sommaire théologique de l'enseignement de Schleiermacher. Se signer de la croix à cause de cela, c'est, pour un théologien, un incontestable *testimonium paupertatis*. S'ils avaient scruté les dogmes et approfondi l'histoire, ils sauraient que des dissentiments ont toujours existé sur la divinité du Christ. Qu'un laïque se permette des déclamations insensées sur la « négation de la divinité » du Christ, soit ; mais un théologien! Du coup on dénie ainsi le Christianisme à une très-grande fraction du monde théologique et au plus grand nombre des laïques. Que cela soit dans l'intérêt du Christianisme, il est certes permis d'en douter. (Vive approbation). »

Le prédicateur Rohde :

« A hésité longtemps avant de mettre le feu aux poudres, mais il a fallu se défendre. Quand on voit de quelle façon scandaleuse on traite le libéralisme, quand on entend ces messieurs de la conférence pastorale entonner, à la nouvelle de l'élection de St-Jacques, des hymnes, et dire : « malgré la nomination de M. Hossbach, le Seigneur est encore avec nous », est-il possible de rester indifférent? On se fache, parce que M. Hossbach a parlé des légendes de l'ancien et du nouveau Testament ; mais où est l'ecclésiastique qui, ayant des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, oserait s'inscrire en faux contre cette allégation ? »

La discussion ayant été close, l'assemblée adopta à une grande majorité la proposition Rohde, conçue comme suit: « *Le Synode* » *exprime ses regrets au sujet de la démonstration qui a eu* » *lieu à l'occasion du sermon de M. Hossbach.* »

Mais ce vote édifiant contre les perturbateurs de l'ordre et les profanateurs des lieux saints était évidemment sans influence sur la validité de l'élection de M. Hossbach. Dès le lendemain de cette élection, les paroissiens de Saint-Jacques avaient adressé une double protestation au consistoire royal et au conseil ecclésiastique supérieur. Cette protestation était basée sur une série de points

résumant les négations dogmatiques contenues dans le sermon d'épreuve de M. Hossbach. Le consistoire s'empressa de donner suite à la réclamation en invitant ce dernier à se justifier, dans les trois semaines, des accusations portées contre lui, et il somma en même temps le prédicateur Rohde d'expliquer les attaques que, dans ce même synode de Berlin-Kölnn-Stadt, il avait dirigées contre le symbole apostolique, comme nous le verrons plus loin. Mais jusqu'à ce jour, aucune des deux autorités supérieures ne s'est prononcée d'une manière définitive sur les protestations dont elles sont saisies. Qu'en adviendra-t-il? Il serait difficile de le prévoir. Nous avons bien entendu M. Disselhoff affirmer, dans le cours des discussions synodales, que son heureux concurrent ne parlerait pas une seconde fois du haut de la chaire de Saint-Jacques. Mais qui a pu inspirer cette robuste confiance au pasteur orthodoxe? Il doit savoir que le conseil ecclésiastique supérieur est composé en majeure partie de membres du « Protestantenverein », et par conséquent d'hommes sympathiques aux doctrines et à la cause de M. Hossbach. Au surplus, le conseil supérieur aurait eu lui-même, rigoureusement parlant, le droit de nommer le pasteur de Saint-Jacques. S'il n'a pas usé de ce droit, s'il en a spontanément abandonné l'exercice au conseil d'église, n'est-il pas légitime d'en conclure qu'il était en quelque sorte décidé d'avance à ratifier le choix qui serait fait, quel qu'il fût. Partant de là, faut-il donc s'attendre à voir se reproduire le scandale Sydow et renaître le conflit Hegel-Hermann, à peine terminé par la haute intervention de l'Empereur? C'est ce que nous apprendra l'avenir.

III.

Le conflit Hegel-Hermann a, dans ces derniers temps, beaucoup défrayé la presse allemande. En dépit de la guerre d'Orient et de la prétendue retraite de M. de Bismarck, MM. Hegel et Hermann étaient, sans exagération, les lions du jour. Des journaux belges ont prétendu que ce conflit devait sa naissance à l'affaire Hossbach. C'est une erreur. Il est beaucoup plus ancien; déjà au mois d'avril dernier, dans cette même *Revue*, nous le signalions à l'attention du lecteur. Mais ce qui est incontestable, c'est que l'affaire Hossbach a exercé une influence considérable sur la solution de ce conflit, dont l'affaire Sydow, que nous venons de mentionner, fut l'un des premiers épisodes. M. le Dr Sydow, pasteur évangélique à Berlin,

avait publiquement nié la divinité du Christ et répudié de la façon la plus hardie la plupart des doctrines de l'Église. Sur une plainte portée contre lui, il avait été suspendu de ses fonctions sacerdotales par le consistoire de Brandebourg, dont M. Hegel est le président. Il avait pris son recours auprès du conseil ecclésiastique supérieur et avait été relevé de la peine disciplinaire prononcée contre lui. Un article de la loi prussienne porte que « l'ec- » clésiastique ne peut rien dire ni faire qui soit de nature à » blesser les convictions de sa communauté religieuse ». Mais une autre disposition ajoute, que « si l'ecclésiastique repousse » dans son for intérieur la vérité de ces convictions, le point de » savoir si, malgré cela, il doit continuer ses fonctions, est laissé » à la décision de sa conscience ». Le conseil supérieur, que M. Hermann préside, avait accordé à M. Sydow le bénéfice de ce texte. Ainsi, en fait, on s'était demandé si le pasteur, qui avait dénoncé comme fausses les croyances professées par ses ouailles, pouvait exercer plus longtemps encore, avec fruit, son ministère religieux : on avait abandonné la solution de cette question à la conscience de M. Sydow et réformé en conséquence le jugement du consistoire ! (1)

Cette décision contradictoire, intervenue dans une matière aussi importante, n'avait pas peu contribué à envenimer les relations déjà extrêmement tendues des deux autorités évangéliques et spécialement de leurs présidents, M. Hegel et M. Hermann. M. Hegel appartient à l'école orthodoxe et s'est distingué de tout temps par sa fermeté à défendre l'ancien ordre de choses. Esprit conservateur, chrétien sincère, il a vu de mauvais œil les innovations de M. Falck et n'a coopéré qu'à contre cœur, dans sa sphère d'action, à l'exécution des mesures destinées à réorganiser l'Église évangélique sur une base libérale-démocratique. M. Hermann, au contraire, est l'homme de la « théologie moderne », et le « Protestantenverein » se flatte de posséder ses plus chaudes sympathies. Promoteur ardent des lois du *Culturkampf* en matière protestante, il est, pour leur mise en pratique, le bras droit de M. Falk, avec qui il est d'ailleurs en parfaite communauté de vues et d'idées. On comprend combien cette divergence d'opinions, de

(1) Tandis qu'on réinstalle ainsi dans leurs fonctions les pasteurs apostats, on suspend, on destitue, on pousse à l'exil ceux qui, dans le Hanovre, pour des raisons de conscience, croient ne pas pouvoir abandonner les anciennes formes liturgiques usitées pour le mariage.

caractère et de tendances devait engendrer de tiraillements fâcheux entre les deux corps administratifs que MM. Hegel et Hermann sont appelés respectivement à diriger et dont les attributions ont de si multiples points de contact. Fatigué de cette situation, à la longue intolérable, M. Hegel, à la date du 23 février, s'adressa à l'Empereur, « Évêque suprême de l'Église évangélique, » et sollicita sa mise à la retraite. Le roi Guillaume, qui comprenait toute la signification de cette requête et l'importance extrême, au point de vue évangélique, de la décision à prendre, demanda un rapport au ministre des cultes, M. Falk, et à M. Hermann. Ces rapports, communiqués à l'Empereur le 29 mars, concluaient à la mise à la pension de M. Hegel, en se basant sur son âge avancé et sur l'ancienneté de ses services; mais ils signalaient en même temps la discordance de ses idées avec celles de ses supérieurs hiérarchiques et l'esprit d'opposition qu'il n'avait cessé de manifester contre la nouvelle organisation ecclésiastique et contre les principes sur lesquels est fondé le nouvel édifice évangélique. Non content de ces avis, l'Empereur exigea de M. Hermann un rapport supplémentaire sur une question spéciale qui avait divisé les deux présidents. Dans ce second rapport, M. Hermann insistait itérativement et avec force pour que la démission de son antagoniste fût enfin acceptée. Mais le roi Guillaume semblait en proie à l'irrésolution la plus grande, et de là des retards interminables dont la presse faisait l'objet de sa polémique. Les journaux libéraux battaient naturellement la grosse caisse et prétendaient sans sourciller que la retraite de M. Hegel était commandée par l'intérêt même de l'Église évangélique. Il fallait à tout prix écarter de l'administration cet esprit arriéré, ce réactionnaire incorrigible qui n'avait pas discontinué de faire la guerre à la politique nouvelle. Ils ajoutaient la menace au dénigrement: l'Empereur avait à choisir entre M. Hegel, d'une part, et MM. Falk et Hermann, de l'autre. Cependant les démonstrations sympathiques ne manquaient pas non plus au président du consistoire. La presse conservatrice annonçait que la retraite de M. Hegel serait suivie de celle de plusieurs fonctionnaires distingués, appartenant à la haute administration, et comme lui dévoués à l'orthodoxie: on citait, entr'autres, l'intendant supérieur, M. Brüchsel, et le conseiller consistorial, M. Souchon. Quand la conférence pastorale s'était réunie à Berlin, l'assemblée entière s'était levée pour rendre hommage à M. Hegel et, dans son discours

d'inauguration, le président avait exprimé sa joie de ce que « cet homme de bien ne fût pas encore enlevé à l'administration. »

Ces manifestations contraires de l'opinion publique et toutes ces influences diverses agissant sur l'esprit du vieux monarque ne pouvaient naturellement qu'augmenter son indécision. Cependant, vers la fin de mai, on prétendit que la résolution de l'Empereur était prise, et on fit prévoir comme prochain le départ de M. Hegel. Et il semble, en effet, que telle était, sinon la décision arrêtée, du moins la tendance dominante. Mais alors se produisirent les circonstances graves que nous avons passées en revue et qui eurent pour effet un revirement subit dans la volonté du roi Guillaume. Nous voulons parler de l'incident Hossbach et des fâcheux débats qui en furent la conséquence dans le synode Berlin-Kölnn-Stadt. Il est hors de doute que ces événements ont dû profondément impressionner l'Empereur et son entourage immédiat. Mais un fait semble l'avoir particulièrement touché : c'est l'essai tenté dans ce même synode de supprimer l'usage du *Credo*. La proposition, due à l'iniative du conseil d'église de Louisenstadt, concluait à ce que le « *synode voulût bien engager les autorités* » *ecclésiastiques compétentes et, avant toute autre, le prochain* » *synode provincial, à faire en sorte que le symbole apostolique* » *ne soit plus récité dorénavant dans les services religieux et* » *dans les actes sacramentels* ». La discussion, animée, irritante, dura 4 heures. On y entendit tout mettre en doute, tout nier. Les principaux orateurs étaient de nouveau le conseiller municipal Techow et le prédicateur Rohde. Aux yeux du premier, « c'est » éloigner les esprits éclairés du baptême et de la carrière théo- » logique, que d'imposer la profession du *Credo* aux enfants et aux » aspirants-prêtres ». Pour le second, « l'abolition de l'*Apostolicum* est le premier pas dans la voie de la liberté religieuse. » Beaucoup des plus nobles et des meilleurs n'y croient plus ». « Qui donc, lui répondit le prédicateur de la Cour, M. Stöcker, a » le front de dire que les esprits les plus élévés et les plus éclairés » n'y ajoutent plus foi? L'Empereur y croit, Bismarck y croit, » Moltke y croit! » Finalement, l'assemblée vota une proposition ainsi conçue : « *Le synode est invité à engager le consistoire, où* » *le synode municipal, à agir auprès des autorités supérieures* » *à l'effet d'amener une modification des règles liturgiques et l'exa-* » *men de la question opportune concernant l'usage obligatoire du* » *Credo.* » C'était la proposition initiale, sous une forme mitigée.

Comme nous l'avons dit, c'est sous le coup de la douloureuse émotion éveillée dans son âme par ces affligeants débats, que le roi Guillaume, refoulant toute hésitation, se décida enfin en faveur de M. Hegel. Le 15 juin, il écrivit à ce dernier la lettre suivante :

« Je disais au bureau du synode général, quand je le reçus, » après la mise en vigueur de l'organisation synodale générale : » oui, il est avant tout nécessaire que l'Église se maintienne sur » le vrai terrain, sur le terrain de la confession apostolique ; c'est » sur ce terrain que je me tiens, que j'ai été baptisé et confirmé, » et rien ne pourra me décider à m'en écarter. Les objections » que l'on pourrait produire contre cette résolution, je les repous- » serai en tout temps. En tenant ce langage, je me suis formelle- » ment et publiquement lié au symbole apostolique, que non- » seulement moi-même je confesse, mais que mes ancêtres ont » confessé et que toute ma Maison confesse. Je porterais la per- » turbation dans la conscience de mon peuple, si je consentais à » la démission d'un fonctionnaire dont la grande foi est connue, » dans un moment où l'on a, dans un corps public délibérant, » constaté ouvertement les symptômes d'une incrédulité sacrilége, » par ce fait que ce corps s'est oublié jusqu'à demander l'abolition » du *Credo* apostolique. C'est pourquoi je refuse d'accepter votre » demande de mise à la retraite. J'exprime en même temps l'espoir » que la confiance que je vous témoigne en agissant ainsi, vous » la justifierez en exécutant fidèlement les lois qui régissent » l'Église évangélique, et que, dans les cas où une décision con- » traire à votre avis interviendrait, vous vous empresserez de vous » soumettre à l'autorité qui aura statué. »

Le même jour, l'Empereur fit remettre à MM. Falk et Hermann une lettre absolument identique à celle qui précède. La fin seule en différait et était formulée en ces termes : « En » portant cette décision à la connaissance du ministre des » affaires ecclésiastiques et du président du conseil supérieur, » j'exprime également l'espoir que, non-seulement ils donne- » ront suite à ma présente volonté, mais encore que, dans ce » temps critique pour l'Église évangélique, ils me prêteront » désormais leur concours le plus dévoué. » Enfin, ce même jour encore, l'Empereur, avant son départ pour Ems, assembla autour de lui ses ministres et leur tint l'allocution que nous avons rappelée en tête de cet article. C'était le lendemain

de l'élection du socialiste Hasenclever à Berlin, et quelques semaines à peine après l'assemblée de Gotha, où la démocratie démagogique avait révélé au grand jour la redoutable puissance de son organisation et les succès désolants de sa propagande. Cette double circonstance explique sans doute comment l'Empereur, dans sa patriotique sollicitude, dénonçait en même temps à ses ministres les dangers du radicalisme social et du radicalisme religieux. Au reste, s'il faut en croire le correspondant de la *Frankfurter Zeitung*, depuis longtemps le roi Guillaume étudie d'un œil attentif les développements du socialisme. « Le mardi et le ven- » dredi de chaque semaine, rapporte cet écrivain, le président de » la police, M. de Madaï, doit lui faire rapport pour le tenir au » courant des faits, et on raconte que, depuis quelque temps, l'Em- » pereur aurait à diverses reprises émis l'opinion *qu'il faut surtout* » *attribuer l'extension du mouvement démagogique à l'affaiblis-* » *sement croissant des sentiments religieux et moraux chez le* » *peuple.* »

La décision de l'empereur Guillaume et son allocution excitèrent autant le courage des uns que le dépit des autres. A St-Jacques, M. Disselhoff monta en chaire et donna publiquement lecture de la lettre de l'Empereur à M. Hegel. La *Kreuz-Zeitung* s'enhardit au point de demander « non-seulement l'annulation » de l'élection de M. Hossbach, comme pasteur de St-Jacques, » mais encore sa destitution comme prédicateur de St-André ». Elle voulait de plus qu'une poursuite disciplinaire fût intentée contre M. Rohde. Et, en effet, à ce même moment, le consistoire royal décréta les mesures rapportées plus haut et dirigées tout à la fois contre ce dernier et contre M. Hossbach. Mais le « Protestantenverein » se remua à son tour. Les conseils d'église de St-André et de St-Jacques se réunirent et votèrent, le premier une adresse de confiance à M. Hossbach, le second l'expression d'un blâme à M. Disselhoff. La presse des « Protestantenvereinler » vomit feu et flammes. Quoi! avoir osé parler de « symptômes d'une incrédulité sacrilége », avoir eu l'audace de mettre sur le même pied le protestantisme libéral et le socialisme démagogique, quelle démence, quel indigne outrage! Le journal du Dr Manchot (1), à Brême, se distingua entre tous par la virulence

(1) La ville de Brême semble être l'Eldorado du « Protestantenverein. » Le 20 avril dernier, le même Dr Manchot y célébra à l'église St-Rembert, dont il est le pasteur, le mariage d'un païen, Siudzo Aoki, envoyé japonais à Berlin, avec une chrétienne.

de ses attaques. « C'était le triomphe de la théologie de cour et de la réaction intolérante. On en avait menti, on en avait imposé au Roi : il fallait en appeler du Roi mal informé au Roi mieux informé. La crise, si pénible qu'elle fût, était nécessaire : depuis des années, le « Protestantenverein « avait revendiqué les droits de la théologie moderne et prédit les bouleversements auxquels on s'exposait en s'obstinant dans un refus opiniâtre. Mais les gens à courte vue seuls se laisseraient effaroucher par cet accouplement insensé du protestantisme libéral et de la démocratie socialiste. »

Nous renonçons à reproduire les appréciations de la presse politique allemande sur ces événements et sur leurs conséquences ; ce serait trop long. Au dire de la *Vossische Zeitung*, la position de M. Hermann était ébranlée au point qu'il fallait s'attendre à voir ce pasteur résigner ses fonctions dans un avenir prochain. D'après le correspondant de la *Frankfurter Zeitung*, que nous citions tantôt, « le maintien de M. Hegel ne serait pas sans influence sur la prochaine législation ; le ministre des cultes, M. Falk, sous le coup de l'amoindrissement qu'il avait subi, ne pourrait plus compter sur l'appui sans réserve des nationaux libéraux et serait impuissant dans la suite à continuer le *Culturkampf*. » Enfin, la *National Zeitung* disait, et son affirmation était confirmée par d'autres journaux, « que M. de Bismarck aurait déclaré à M. Falk qu'il resterait et tomberait avec lui. »

Mais tous ces commentaires, basés sur de pures hypothèses ou sur de simples probabilités, ne tardèrent pas d'être contredits plus ou moins formellement par les faits. D'une part, le président du Conseil ecclésiastique, M. Hermann, dont on avait annoncé la prochaine retraite, fut élevé en dignité. Vers le milieu de juillet, l'Empereur le nomma conseiller intime effectif, avec le titre d'« Excellence ». C'était une façon énergique d'exprimer à M. Hermann le désir qu'on avait de le maintenir au sommet de la hiérarchie administrative, car rarement cette distinction honorifique avait été octroyée antérieurement à des fonctionnaires aussi peu anciens

Mademoiselle von Rhade. Et en ce moment, depuis des semaines, parmi les annonces hebdomadaires du *Journal Ecclésiastique*, on lit la suivante : « *Église St-Martin. Pas de service.* » Informations prises, le pasteur de la dite église, M. Schwalb, s'en est allé prendre les bains. Entretemps, l'église est fermée. Le pasteur, qui est un des adeptes les plus fougueux de la théologie « moderne », en agit de même chaque année.

que le président du Conseil supérieur. D'autre part, l'affaire Rohde reçut une solution tout à fait inattendue. Dans un mémoire adressé au consistoire, à la date du 23 juin, le prédicateur Rohde avait essayé de justifier sa conduite au synode de Berlin-Kölnn-Stadt. Accablé par l'indéniable certitude des faits, établie par un compte-rendu sténographique, il s'était retranché derrière des excuses aussi puériles que fausses. « S'il avait ouvertement prôné la suppression liturgique du symbole, *ce n'était pas*, prétendait-il, comme on aurait pu le croire, *par conviction personnelle*, — non, bien au contraire, il tient que chaque mot du *credo* renferme une vérité profondément chrétienne, — *c'était par esprit de corps* »! Ensuite, s'il s'était servi d'un langage violent et impropre, il fallait en imputer la cause « *à la vivacité des débats et à son inexpérience parlementaire* »! Pitoyable réponse, dont le consistoire ne manqua pas de faire justice dans son jugement du 17 juillet. Ce document, longuement motivé, accuse M. Rohde d'avoir foulé aux pieds ses devoirs de prêtre et d'avoir été, dans l'Église évangélique, une cause de scandale ; déclare que, néanmoins, vu son repentir, il a été jugé inutile d'instituer une poursuite disciplinaire, et finit en lui infligeant une réprimande sévère et publique. Cet arrêt du consistoire n'a été jusqu'à ce jour frappé d'aucun recours, mais le pasteur Rohde a déclaré, dans l'un des derniers numéros du *Gemeindeboten*, « qu'il se réserve de prendre une décision à cet égard ».

Ces deux événements sont une incontestable affirmation des conjectures pessimistes de la presse et un indice non équivoque, sinon d'un apaisement définitif du conflit, du moins d'un rapprochement provisoire entre les autorités rivales. La munificence royale a fait les frais de la réconciliation, si précaire et si passagère qu'elle puisse être. Le titre d'« Excellence » de M. Hermann a servi de rançon à la liberté orthodoxe de M. Hegel. Mais les journaux, on se le rappelle, avaient donné à l'incident de plus larges dimensions : MM. Falk et de Bismarck avaient été mis en cause, et l'on s'était même autorisé d'une prétendue déclaration du puissant chancelier pour faire considérer les destinées de ces deux hommes d'État comme unies dans une indissoluble solidarité. Ici, nous n'avons pas, il est vrai, pour démentir ces allégations, des faits aussi péremptoires que ceux qui précèdent ; mais si l'on en juge par le langage tenu, dans une circonstance récente, par le prince de Bismarck, il serait difficile de croire qu'il eut en réalité pris

fait et cause, d'une manière aussi tranchée, en faveur de l'hétérodoxie protestante.

Le chancelier de l'Empire était sur le point de terminer sa cure à Kissingen, quand son fils, Herbert, reçut une lettre collective de « cinq pasteurs protestants wurtembourgeois », qui lui demandèrent combien de temps encore son père comptait séjourner dans la riante petite ville franconienne. Les « cinq pasteurs » n'avaient jamais vu le « grand homme, le plus grand depuis le temps de Luther », et ils désiraient ne pas passer de vie à trépas sans avoir goûté cette félicité suprême. La réponse arriva promptement, et nos révérends de sangler leurs malles et de se précipiter dans le premier train pour gagner prestement les rives de la Saale. A peine débarqués, encore tout éreintés et poudreux, ils portèrent leur carte chez M. Herbert pour le remercier de son obligeante communication. Puis, on les vit cheminer *lento pede* aux alentours de la demeure princière, errant comme des âmes en peine par toutes les avenues y aboutissant, les regards constamment tournés de ce côté, épiant avec une curiosité fébrile qu'une promenade du « grand homme » mit enfin le comble à leurs vœux. Hélas, une heure se passa ainsi après l'autre : la silhouette si ardemment convoitée n'apparut point, et nos « cinq pasteurs » se promenaient toujours, devisant entre eux sur la patience évangélique et s'épuisant à ne voir : *rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie*.

Mais, *ô felices*, voilà que soudain un agent de police les accoste et leur dit qu'il les a vainement cherchés par toute la ville, que le prince brûle du désir de voir les « Wurtembourgeois » et de causer avec eux. Un instant après, « nos pèlerins patriotes » étaient reçus par M. Herbert dans le salon du premier. Le chancelier y entra aussitôt, précédé de Fritz, son énorme dogue danois à poils noirs, dont l'œil oblique effraya d'abord quelques-uns des pasteurs. Mais le Prince, lui, les aborda avec une affabilité charmante, leur serra la main, les invita à s'asseoir et se mit immédiatement à les questionner. Après les avoir interrogés sur le lieu de leur résidence et sur la paix confessionnelle dans le Wurtemberg, M. de Bismarck, rééditant de vieux discours parlementaire, s'étendit longuement sur les origines et les développements de la guerre religieuse entre l'Église catholique et le gouvernement prussien, insista avec vivacité sur l'opposition qu'il avait faite à l'introduction du mariage civil, « mesure perturba-

trice des consciences, effrayées de voir tomber la hache sur une vieille coutume chrétienne », et parla enfin des questions à l'ordre du jour dans l'Église évangélique. « Il faut, disait-il, attribuer à » l'élément laïque une importance convenable. Sans doute, cela » ne peut pas se faire sans inconvénients, ni sans lutte. Les der- » nières discussions du synode de Berlin sont là pour le démontrer » d'une façon peu agréable. Mais si l'on avait laissé faire, les » efforts pour abolir l'*Apostolicum* eussent été, à Berlin même, » écrasés en pleine place publique sous les sifflets et sous l'oppro- » bre. On fait trop d'honneur à de pareilles extravagances en » leur décernant la gloire du martyre. Tout cela, en vérité, » signifie bien peu de chose, car il faut toujours tenir compte « *des* » *aigreurs berlinoises.* » Il existe à Berlin, en ce moment, grand » nombre de savants, d'un incontestable mérite, qui rendent hom- » mage aux tendances nihilistes, mais qui, au fond, sont adonnés » à la superstition sous toutes ses formes. Ce ne sont pas ceux-là » qui décident des croyances religieuses du peuple. Au surplus, » des divergences d'opinion sont inévitables, même au sein de » l'Église, mais là encore fait défaut la vraie tolérance. Ces mes- » sieurs sont tout prêts à pousser le combat à l'extrême : le *furor* » *teutonicus* — les pasteurs interrompirent en disant la *rabies* » *theologorum* — est trop véhément. » Le monologue se termina par quelques plaisanteries bouffonnes, indignes de M. de Bismarck, sur le miracle de Lourdes, quand M. Herbert entra pour dire à son père « que le temps était passé » : l'audience finit et nos « cinq pasteurs » s'en retournèrent extasiés, n'en croyant ni leurs yeux ni leurs oreilles d'avoir vu et entendu de si près « le plus grand homme depuis les temps de Luther », et intimement convaincus que le plus beau jour de leur existence était passé.

Des commentaires sur cet épisode, moitié sérieux, moitié burlesque, raconté d'une manière détaillée dans le *Schwabischen Merkur*, par l'un des « cinq », M. le doyen Böckheler de Kunzelsau, nous mènerait trop loin. Nous nous bornons à constater que le langage du chancelier est loin d'indiquer l'attitude militante que, dans l'ardeur de la polémique, l'imagination inventive des journalistes germaniques lui avait prêtée.

IV.

Dans cet état des choses, un surcroît de complication, soit politique, soit religieuse, ne serait donc pas immédiatement à craindre. L'Empereur a tant et si habilement louvoyé, il a, comme on dit vulgairement, si bien « ménagé la chèvre et le chou », que le conflit Hegel-Hermann, s'il n'est pas définitivement étouffé, est du moins momentanément assoupi. Reste, à la vérité, l'affaire Hossbach. Mais qui sait si là encore on n'en arrivera pas à un accommodement plus ou moins tolérable, à un accord transactionnel qui, tout en respectant la divergence objective des doctrines, permette de conserver « l'union subjective des esprits » ? Le pasteur Rohde, « vu son repentir », a été maintenu dans ses fonctions sacerdotales. Pourquoi M. Hossbach, s'il s'engageait à son tour sur le chemin de Damas, ne fût-ce que d'un pas boiteux, comme son collègue, ne recevrait-il pas l'investiture de la cure de Saint-Jacques, à laquelle il a été légitimement appelé par le libre suffrage du conseil d'église, constitué légalement en corps électoral ? C'est, du reste, la solution que fait entrevoir la *Gazette de Magdebourg* dans un de ses plus récents numéros, où nous copions ces lignes : « La » réponse de M. Hossbach n'a pas encore été remise au consis- » toire ; mais, selon toute vraisemblance, cet ecclésiastique sera » conservé dans sa position. Quant au point de savoir si son » élection sera validée, c'est une question que le consistoire n'est » pas encore à même de trancher. Cependant, plusieurs circon- » stances semblent accréditer le bruit, d'après lequel la valida- » tion aurait lieu ». Entretemps, M. Hossbach a formellement accepté sa nomination et le conseil d'église se dispose à le soutenir de toutes ses forces, pour le cas où, contre toute attente, ces prévisions viendraient à ne point se réaliser. En vue de la possibilité d'une élection nouvelle et de la nécessité où le placerait cette mesure de déposer son mandat, pour en appeler directement à la paroisse, le conseil s'occupe activement de la révision des listes électorales et a lancé un manifeste dans lequel il engage les paroissiens à s'y faire inscrire en grand nombre.

Mais, quoiqu'il advienne subséquemment dans le double ordre de faits que nous avons décrits, la grave et solennelle parole du roi Guillaume restera comme un irrécusable témoignage de l'état lamentable où se débat en ce moment le Protestantisme allemand. Si louable que soit le religieux désir de l'Empereur, d'élever une

barrière contre les envahissements de l'incrédulité, il est sans doute permis de douter de l'efficacité de ses efforts. Qu'importe que la concorde règne ou non dans la hiérarchie administrative, qu'importe que le *Credo* soit récité ou non dans les offices religieux, si la théologie rationaliste a supplanté la théologie évangélique; si le temple est envahi par l'impiété, si le Christ est détrôné dans la conscience du prêtre, et si, à la vue de ces profanations, le peuple se détourne avec dégoût d'une religion qui n'a plus de chrétien que le nom. Il n'est pas de puissance au monde qui puisse arrêter une telle œuvre de dissolution : autant vaudrait vouloir faire remonter vers sa source l'irrésistible cours du Rhin.

Le Protestantisme subit l'inexorable loi de son origine. Œuvre humaine, il retourne à la poussière d'où il est sorti. Déjà le caveau de famille entr'ouvert s'apprête à recevoir le cercueil évangélique à côté de tant d'autres cercueils, déposés là depuis des siècles et renfermant les restes poudreux de toutes ces nombreuses sectes que, depuis la divine fondation du Christianisme, l'humanité a vu successivement naître et mourir. C'est le sort que prédisait naguère au Protestantisme feu M. Löhe, quand il écrivait à M. de Raumer : « J'ai eu un songe où j'ai vu procéder à l'enter- » rement de l'Église évangélique : ceux qui portaient la bière, » c'étaient ses propres ministres, en habits sacerdotaux. »

Mais quand cette funèbre vision se sera accomplie, quand la décomposition aura achevé son travail dissolvant, où la société allemande cherchera-t-elle le salut ? Qui rallumera entre ses mains le flambeau éteint de la révélation ? Qui replacera sur la voie lumineuse de la vie et de la vérité cette grande et forte nation, si puissante par la robuste complexion de son génie idéal et, néanmoins, égarée depuis plus de trois siècles dans les sentiers ténébreux de la mort et de l'erreur ? Qui, en un mot, remettra ce peuple en possession de son Christ, du Christ « historique », de Celui qui, descendu du Ciel, naquit à Bethléem et mourut sur le Golgotha, de Celui qui est la source de toute vraie grandeur, comme il est le moteur de toute civilisation efficace et durable ? Notre parole « ultramontaine » pouvant paraître suspecte de partialité ou empreinte d'illusion, demandons la réponse à des voix protestantes. « *Le Protestant*, dit le *Journal de Francfort*, *a le droit de cher-* » *cher dans l'Écriture ce que sa raison individuelle peut y décou-* » *vrir, et la paroisse, elle aussi, a le droit de ne se laisser ensei-* » *gner rien qui ne soit compatible avec son degré de culture intel-*

» *lectuelle.* Quand l'orthodoxie en appelle à la tradition du symbole » apostolique et des confessions écrites, quand elle réprimande des » pasteurs libéraux en vertu d'une discipline bureaucratique, » quand enfin elle invoque la décision du magistère infaillible d'un » souverain-pontife national : *elle n'est plus protestante, mais — » catholique.* Car *tout cela, la tradition, la foi obligatoire, l'ad- » ministration hiérarchique, la décision personnelle et sans appel, » tout cela est précisément catholique. Dans la réalité des choses,* » pour se sauver de la dissolution, *le Protestantisme en est donc » arrivé,* en contradiction avec son principe le plus intime, *à pro- » clamer et à pratiquer d'une manière étendue des idées pure- » ment catholiques.* Plus la dissolution marchera vers son terme, » plus souvent et avec plus d'énergie se reproduira ce fait : *ce » n'est plus qu'une question de temps, pour que la foi obligatoire » protestante retourne à la foi obligatoire catholique, dont elle » s'est jadis séparée.* »

De son côté, la *Vossische Zeitung* écrit : « *En tant que protes- » tants, nous ne pourrons jamais admettre qu'une formule » consacrée par l'Église puisse être imposée à notre foi. Il ne » reste plus alors, comme dernière conséquence, qu'à suivre » l'exemple des puséites anglais et à rentrer dans le giron de » l'Église romaine, où seul se trouve le salut.* »

Oui, tout cela n'est pas protestant, mais catholique. Oui, le retour vers Rome, vers le siége immuable de l'éternelle vérité, tel est, en dernière analyse, le mot de la situation ! Dans sa lettre du 7 août 1873, Pie IX écrivait à Guillaume : « Quiconque a été » baptisé, appartient, d'une certaine façon et en un certain degré » au Pape. » On le sait, le monarque hérétique repoussa cette filiation chrétienne et dénia cette vérité profonde ; mais telle a été la force impérieuse des choses, que sa dénégation a reçu un démenti éclatant de ses actes. Protestant en parole, Guillaume a été catholique en action ; et si l'empereur d'Allemagne n'est pas encore allé à Canossa, le pape-roi de Prusse a été à Rome. Espérons que la généreuse nation, dont la Providence lui a confié les destinées terrestres, l'y suivra bientôt : Là est la vie, là est le salut.

A. Reynaert.

UNE RANCUNE.

I.

Suzanne de Charmenille parlait presque tendrement à M. de Balbic, bien qu'elle affectât ne point éprouver pour lui ce doux sentiment qui tyrannise d'habitude le cœur qu'il soumet. La compassion seule avait adouci sa voix et son regard. M. de Balbic venait de lui narrer, avec une émotion qui n'était point feinte, le trépas récent et prématuré d'un de ses meilleurs amis de collége. Une grosse larme, preuve de la sincérité de ses regrets, perlait à ses cils, comme pend un glaçon au toit durant l'hiver, et s'y maintenait avec non moins de persistance. Cette larme gênait horriblement M. de Balbic. Il n'osait y porter son mouchoir, de peur d'attirer sur elle l'attention de Suzanne.

— Véritablement, mon cousin, dit Suzanne, vous êtes le modèle des amis, et c'est bien sincèrement que je sympathise avec votre douleur. J'honore l'amitié. C'est chose si douce et si rare qu'un véritable ami. Quel nom ajoutait le vôtre à celui de Rupert?

— Aucun, que je sache, répliqua M. de Balbic avec quelqu'embarras.

— C'est un singulier nom pour un nom de famille.

— Rupert avait-il réellement une famille, reprit M. de Balbic? Question scabreuse, qu'aucun de ses camarades ne lui a jamais faite. Il était si chatouilleux, si susceptible et si bon enfant tout à la fois, qu'aucun de nous n'aurait voulu l'affliger par une demande indiscrète, bien que nous brûlions tous du désir de connaître son correspondant et de savoir par quel motif, lui, dont la tenue était irréprochable, refusait, sous prétexte de pénurie d'argent, toute partie de plaisir. Il me souvient même que, longtemps après nos années d'adolescence, le rencontrant un jour sur le boulevard, il me vint à l'esprit de m'assurer si le manque d'argent existait encore ou du moins s'il persistait encore à l'affecter : je lui proposai d'entrer à la Taverne anglaise. Contre toutes mes prévisions, il accepta. J'oubliai bien vite dans sa société le motif qui m'avait entraîné à provoquer la dépense que nous fîmes ce soir-là.

Il y avait plusieurs années que nous ne nous étions vus. Nous passâmes la nuit à nous raconter réciproquement, lui sa vie nomade dans les camps, moi l'existence monotone que je menais au château de Balbic, entre ma mère et mon vieil oncle, et les efforts infructueux que je faisais pour échapper au rôle de crustacé, auquel la tendresse de ma mère me condamnait sans retour. Il m'arriva même de souhaiter, au milieu de l'ennui que je lui en témoignais, qu'un bouleversement général m'en tirât en me forçant à prendre part au branle-bas. Nous étions loin de prévoir, l'un et l'autre, à cette époque, que ce branle-bas me satisferait deux ans plus tard. Enfin, l'heure de se séparer étant venue, la pensée de son gousset vide me fit courir au comptoir. A mon grand étonnement encore, il m'y devança. Sans nul doute la mémoire de ce qui s'était si souvent passé au collége lui revint : il éleva en l'air son porte-monnaie assez bien garni et me dit, non sans rougir quelque peu : c'était l'ordre de mon père que je n'eusse jamais d'argent au collége.... La mention de son père, dont je ne lui avais jamais entendu parler depuis tantôt douze ans que nous nous connaissions, me causa une surprise non moins forte que la vue de l'or accumulé dans sa bourse : j'eus la maladresse de ne pas assez lui dissimuler l'impression que j'en ressentais, et je n'oublierai de ma vie le coup d'œil qu'il me lança. Un moment je craignis qu'il me cherchât querelle ; mais il reprit bien vite sa bonne et franche physionomie. Quel aimable et bon garçon que Rupert : tout, jusqu'au mystère qui l'environnait, était charme en lui. Tout était séduisant. Il me semble voir encore ses yeux d'un bleu profond, sa petite moustache blonde, sa fine bouche constamment embellie par le sourire. Tenez, ma cousine, vous avez raison de lui donner quelques larmes. Vous ne faites que votre devoir. Vous ne lui rendez en somme que ce qu'il vous a vingt fois donné... je veux parler de sa sympathie : en outre, si l'admiration de votre très-humble serviteur est de quelque prix à vos yeux, c'est à lui que vous le devez, car il est le premier qui m'ait signalé la valeur de votre personne.

Suzanne partit d'un fou rire... — L'aveu, dit-elle, est impayable. Avouer que vous m'admirez sur la foi d'autrui, sur celle surtout d'un homme que je ne connaissais pas, qui lui-même ne m'a jamais vue, c'est véritablement du dernier bouffon. C'est faire abus de ma bonne volonté à vous écouter !

— Pardon, reprit M. de Balbic en l'interrompant, je ne fais abus

de rien. Que vous ne connaissiez point Rupert, c'est possible, c'est même probable. Quant à lui, c'est différent : Il vous a vue deux fois !... songez donc ! deux fois, c'est une de trop pour apprécier le mérite d'une femme, et Rupert était un grand amateur du vôtre.

Suzanne hocha la tête... — Je ne donne pas dans le piége, mon cousin, dit-elle, car s'il était vrai, ainsi que vous l'affirmez, que M. Rupert ait eu l'occasion de me voir et de m'admirer, je me serais aperçue de son admiration, ajouta-t-elle naïvement.

— Rupert vous a vue deux fois, répliqua Richard. La première fois, c'était aux Italiens : on jouait *Norma;* vous étiez vêtue d'une robe de soie rose et coiffée de fleurs blanches; est-ce assez positif? La seconde fois, reprit-il en tortillant sa moustache, la seconde fois... véritablement, ma cousine, je ne sais pas jusqu'à quel point je puis me permettre de vous dire... si je dois même vous avouer le motif de cette seconde rencontre...

— Oui, vous le devez. s'écria Suzanne aiguillonnée par la curiosité. Non-seulement vous le devez, mais vous ne pouvez faire autrement, sans courir le risque de vous montrer impoli ; quand on veut garder un secret, il ne faut pas en divulguer la moitié, sinon on s'expose à commettre une impertinence envers ceux devant qui on s'est avancé : ainsi, mon cousin, exécutez-vous.

— C'est que, pour vous avouer cela, reprit M. de Balbic en se grattant l'oreille, il me faudrait préalablement entrer dans des détails qui, outre que le souvenir m'en est excessivement pénible, m'entraîneraient trop loin; et, je m'aperçois, ajouta-t-il en jetant les yeux sur la pendule, que j'abuse de vos instants : voici bientôt l'heure de dîner.

— N'est-ce que cela ? reprit vivement Suzanne. Eh bien, dînez avec moi ; vous vous confesserez au dessert.

Le visage du jeune homme rayonna. — Vous ne plaisantez pas, Suzanne? dit-il d'une voix dont le timbre était légèrement troublé.

— D'abord, répliqua celle-ci, ne m'appelez pas Suzanne, si vous tenez à m'entendre renouveler mon invitation ; elle est sérieuse et conditionnelle.

— Voyons les conditions, répondit M. de Balbic, bien que je sois d'avance décidé à les accepter.

— Elles sont insignifiantes et importantes tout ensemble.

Vous avez assez l'habitude de manger à la maison pour qu'y dîner en l'absence de ma mère ne puisse tirer à conséquence; néanmoins, afin d'éviter les commentaires, je désire que vous ne prolongiez pas votre visite après huit heures.

— C'est promis, répondit M. de Balbic, en portant la main au cordon de la sonnette.

— Que faites-vous?

— Je veux dès maintenant me soumettre à vos ordres, en donnant les miens. Mon empressement à vous obéir vous prouvera à quel point je suis reconnaissant de l'immense bonheur que vous voulez bien me procurer ce soir.

— Ne m'en faites pas repentir, reprit Suzanne, que la physionomie triomphante de son convive impatienta.

— Madame est servie, dit au même moment une jeune camériste en ouvrant la porte du salon : la maison de Mme du Bouchet, la mère de Suzanne, étant montée sur un pied des plus modestes, aucun domestique mâle ne servait à table. L'annonce du dîner fit sourire les deux jeunes gens.

— Vous le voyez, murmura Mme de Charmenille à l'oreille de Richard, votre place à table est tellement naturelle ici, qu'elle avait été pressentie par les domestiques ; ne vous en enorgueillissez donc pas plus qu'il ne faut.

— Louise, dit Richard que cette remarque contentait médiocrement, dites à Augustin de tenir mon cheval prêt pour huit heures.

Puis, il s'assit en face de Suzanne.

II.

Ils dînèrent à la vapeur : Mme de Charmenille, aiguillonnée par la curiosité, avalait les morceaux presque sans les mâcher; M. de Balbic, dans le but d'échapper au plus vite à la compagnie d'un tiers, en fit autant. On se retrouva promptement au coin du feu. Le mois de décembre régnait en despote, le froid était vif, et le vent à la neige. Suzanne se pelotonna dans un de ces petits coins de cheminée que l'on nomme *crapauds* ; M. de Balbic se laissa couler dans un fauteuil Louis XV. Il songeait à la façon dont il allait s'y prendre pour mettre à profit l'heure de ce tête-à-tête inespéré et oubliait complétement, dans sa satisfaction, la cause qui lui procurait cette bonne fortune. Sa pensée était ail-

leurs; elle flottait sur une mer d'espérances et ne tenait aucun compte des écueils. Suzanne essaya adroitement de ramener M. de Balbic à la question; mais, ayant par hasard rencontré son regard suppliant fixé sur elle, elle chercha à s'y soustraire en attisant le feu. Celui-ci était ardent : en moins d'une seconde son visage s'empourpra. Les femmes ont horreur de ce qui les enlaidit : lorsque par une circonstance quelconque elles viennent à perdre quelques-uns de leurs avantages physiques, leur colère est violente contre la cause ou l'objet qui leur vaut cette perte fortuite... Suzanne avait posé les pincettes, que Richard avait prises à son tour.

— Pour Dieu, Richard, s'écria-t-elle exaspérée, laissez-là le feu. Votre système de tisonner m'agace les nerfs. Revenons à vos moutons. Que disiez-vous de votre ami Rupert?

Richard se décontenança. — Je croyais, dit-il, que nous avions épuisé le thème de son oraison funèbre. Croyez-moi, ma cousine, laissons en paix les morts.

— Pas du tout! Ressuscitons-les au contraire : je ne vous ai d'ailleurs invité que pour cela, ajouta-t-elle avec une certaine brutalité.

— Vous êtes cruelle, Suzanne, répliqua Richard d'un ton de fausse humilité : je m'étais flatté...

— Ne vous flattez pas et commencez votre speech. Vous me disiez, je crois, que votre trop impressionnable ami avait eu deux fois l'occasion de me voir?

— Mais en quoi ces détails peuvent-ils vous intéresser, s'écria M. de Balbic que cette question arrachait brusquement à ses rêves et qui se leva en proie à une impatience mal déguisée.... Quels êtres singuliers sont les femmes, murmura-t-il en arpentant la chambre, quel mystère que leur cœur, quel dédale que leur esprit, combien leurs sentiments sont fantasques et incompréhensibles! Véritablement, ma cousine, s'écria-t-il, en s'arrêtant court pour se poser en face d'elle, je ne serais point étonné, mais là, pas du tout, de recevoir en ce moment le coup de boutoir de votre coquetterie rétrospective pour ce mort, que nous ferions bien mieux de laisser dans la tombe.

— Il faut au contraire l'en tirer, reprit Suzanne. Point de faux fuyants. Mon indulgence est à ce prix.

M. de Balbic la regarda d'un air piteux. Son désappointement était si visible et répandait sur sa physionomie une expression

si parfaitement burlesque, que Suzanne n'y tint pas et partit d'un éclat de rire.

—Mon cousin, il est impossible que vous m'échappiez: prenez-en donc votre parti. Comment M. Rupert m'a-t-il vue et pourquoi a-t-il cherché à me voir ? Il me faut une réponse catégorique à ces deux questions, ou je vous retire à jamais mes bonnes grâces.

Le jeune homme soupira : la première fois qu'il vous a vue, dit-il, non sans faire un grand effort pour obéir, c'était, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, à l'opéra : vous étiez mariée depuis quelques semaines : votre toilette, tout à la fois simple et de bon goût, frappa Rupert. Nous étions placés à l'avant-scène et de façon à ne perdre de vue aucun de vos mouvements. Cette femme-là, me dit-il, en vous désignant du bout de sa lorgnette, doit être intelligente ; seule, une femme d'esprit comprend le genre de parure qui lui sied : celle-ci a mis du savoir-faire jusque dans le choix de son éventail. N'es-tu pas quelque peu son cousin? — Et beaucoup son ami, répliquai-je... — Tu veux dire amoureux... — Pardon, ma cousine, reprit M. de Balbic, mais vous me faites dire des choses...

— Qu'avez-vous répondu, Richard, reprit Suzanne en plongeant son regard incisif dans celui du jeune homme, qu'avez-vous répondu? Surtout ne mentez pas.

Richard toussa, éternua et sembla ne savoir quel parti prendre; la question de Mme de Charmenille le mettait sur les épines; l'appellation familière, dont elle venait de se servir en lui parlant, caressant son amour-propre, il crut pouvoir risquer la vérité ou du moins une partie de la vérité.

— A cette époque de ma vie, dit-il, en baissant les yeux, je me suis conduit comme un bélître... Un trésor était sous ma main, et ma main ne s'est pas tendue vers lui.

— Hein? Plaît-il ? s'écria Suzanne dont l'œil étincelait.

— L'avenir s'est chargé de ma punition, poursuivit-il encore plus humblement. Ce soir-là, sans savoir précisément ce que je disais, je répondis étourdiment à Rupert: Moi, amoureux de Suzanne... je n'en sais, ma foi, rien ! — Ainsi, reprit Rupert, en vous regardant avec plus d'attention, la coupe intelligente de son front si pur, son doux regard, sa bouche si finement coupée, son sourire franc, son teint mat et si chaudement coloré n'ont produit aucune impression sur toi ? — Chaudement coloré le teint de Suzanne, m'écriai-je ! elle a été toute sa vie d'une pâleur désespérante,

désespérante surtout pour sa mère, que cette pâleur a tracassée depuis que Suzanne est au monde, c'est-à-dire, jusqu'à son mariage; car après, peu lui a importé ! Il ne serait même pas impossible qu'elle eût préféré alors cette disgrâce dans le physique de sa fille à un éclat plus vif. — Mme du Bouchet détestait donc son gendre, demanda Rupert ?

— En cette circonstance, répliquai-je, le mari a été hors de question ; ma cousine du Bouchet est une femme de la plus haute vertu, et si elle n'a pas souhaité que la beauté de Suzanne survécût ou plutôt se développât après la bénédiction nuptiale, c'était uniquement par la crainte qu'elle éprouvait que cette beauté ne tendît des piéges sous les pas de sa fille. Après le mariage de Suzanne, elle n'a formé qu'un vœu, c'est qu'elle passât inaperçue dans le monde.

— Vous pouvez ajouter, reprit gaiement la jeune femme, qu'elle forme le même vœu depuis que je suis veuve.

— Je suis moi-même trop intéressé à ce souhait, répliqua M. de Balbic, pour l'en blâmer et...

— A la question, s'écria vivement Mme de Charmenille en l'interrompant; tout ce que nous disons est oiseux et nous en écarte. Résumons-nous : M. Rupert, dites-vous, m'a vue deux fois. Une fois au théâtre : il y a admiré une toilette ; cela ne tire pas à conséquence; il a supposé que j'étais spirituelle ; bien des gens qui ne se piquent point de posséder la science de Lavater l'ont supposé comme lui, excepté vous peut-être, mon cousin, mais..... vous n'y êtes point obligé. Il en est de mon esprit comme de mon teint. Ce n'est pas votre faute si vous n'avez pas apprécié l'un mieux que l'autre, cela tient à votre tempérament : vous n'êtes pas artiste, voilà tout!

— Oh ! ma cousine, je suis...

—Un homme qui m'impatiente depuis une heure, reprit-elle vivement ; poursuivons, sinon je vous tiens pour une personne sans parole et sans foi, arrivons à ma seconde entrevue avec M. Rupert...

— Auriez-vous donc, répondit-il d'un ton véritablement accablé, ainsi que l'a supposé Rupert, aimé votre mari ?

— Je n'ai donné, je crois, à personne le droit d'en douter, répliqua Suzanne dont la colère fit explosion dans un sanglot.

— Je suis un malheureux, s'écria M. de Balbic, je ne dis et ne fais ce soir que des sottises. Aussi, c'est votre faute.

Je viens ici par ordre de votre mère et de la mienne. Je savais donc vous trouver seule, et c'est à peine si j'osais descendre de mon tilbury pour vous dire que Mme du Bouchet venait de se décider à coucher à la maison. Vous m'avez convié à entrer un moment; puis, votre sympathie pour Rupert m'a retenu. Suis-je coupable pour m'être enivré le cœur à la source de votre bonté? Est-ce ma faute, si j'ai bu à cette coupe que vous m'avez tendue, si ma cervelle s'est troublée, si, entraîné par la familiarité du passé et le bonheur du présent, je me suis permis de répéter tout ce que le pays, y compris votre mère, vos frères et votre sœur ont dit avant moi à l'encontre de votre union avec M. de Charmenille : à savoir, qu'il était impossible que vous aimassiez réellement cet homme ?

— Ajoutez donc : vieux et bossu, répliqua amèrement Suzanne, en forçant M. de Balbic à s'asseoir. Eh bien, oui, continua-t-elle, oui, j'ai aimé de tout mon cœur, entendez-vous, Richard, de tout mon cœur, ce vieux et ce laid, car sous cette enveloppe sans attrait battait un cœur d'ange, et c'est surtout le cœur de mon mari que j'ai aimé.

— Nous sommes d'accord, ma chère cousine : vous ne l'avez pas aimé d'amour. Je n'ai pas voulu dire autre chose.

Suzanne tressaillit. — Et moi, je vous dis, s'écria-t-elle, que mon affection surpassait toute amitié, que j'ai éprouvé pour M. de Charmenille, pour ce pauvre vieux bossu, un sentiment que réclameraient en vain ceux qui, mieux que lui, se croient dignes d'amour. Ceux-là, je les déteste, je les méprise ou du moins je méprise leur caractère, tandis que celui de mon mari me rend fière du titre d'épouse qu'il m'a donné.

Et tandis que Richard l'écoutait tristement, sans répondre, elle continua. On s'étonne que je l'aie épousé. Mais vous conviendrez qu'on a été tout autant surpris de l'honneur qu'il m'a fait en demandant ma main. N'était-il pas admis, convenu dans notre cercle, que je ne devais point trouver à me marier? Une fille sans dot, fi donc ! Qui pouvait en vouloir ? Combien de fois votre mère, dont je ne veux pas suspecter l'amitié, n'a-t-elle pas dit, en me regardant avec tristesse : chère petite, laide et pauvre. Est-ce assez de guignon pour sa sœur, qui est si belle et que son parrain s'est avisé de doter au détriment de celle-ci? Et cette opinion de votre mère était partagée par tout notre entourage, par ceux qui m'aimaient et me choyaient le plus. Il

ne se passait pas un jour sans que j'entendisse ma mère gémir sur mon sort. Puis, lorsque M. de Charmenille se fut déclaré, il s'éleva un hourra d'un autre genre. Il était vieux. Il était bossu. Ma mère, les larmes aux yeux, me conjura de ne point sacrifier ma jeunesse. Mes frères, dont ma détermination flagellait l'amour-propre, refusèrent de venir à mon mariage, ma sœur m'offrit une dot pour y renoncer, enfin, votre mère crut gagner la partie en me laissant entrevoir la possibilité de vous amener un jour à rechercher ma main. Ce fut de tous les arguments dont on se servit pour briser ma volonté le plus maladroit.

— Sans doute, reprit étourdiment M. de Balbic, il fallait agir plus carrément.

Suzanne frappa du pied. Carrément ou non, dit-elle, la chose ne pouvait aboutir. Je vous l'ai déjà dit : j'aimais M. de Charmenille; je l'aimais avec d'autant plus de ténacité que, dès le commencement, je m'étais aperçue que, parmi les griefs qu'on lui reprochait, son absence de fortune était le plus sérieux. S'il eût été riche, mes parents l'auraient trouvé digne de moi! Cette manière de juger l'homme et la situation m'était odieuse, et je protestai en l'épousant. Ah! ceux qui persistent à douter de son pouvoir pour se faire aimer, ceux-là ne l'ont point connu. Avec lui on se croyait toujours de l'esprit, car il prêtait le sien aux autres. Avec quelle sollicitude il s'est complu à me former le jugement, à m'initier aux pratiques de la vie, aux progrès des sciences, aux splendeurs de la foi. Oh oui, trois fois oui, j'ai aimé M. de Charmenille plus que je n'aimerai jamais personne!

—Espérons le contraire, ne put s'empêcher de dire M. de Balbic.

Suzanne fit la moue: l'incrédulité de celui-ci l'irritait.—Vous ne sauriez croire, monsieur, dit-elle, le tort que vous vous faites dans mon esprit, en vous obstinant à douter de mon affection pour mon mari.

—Excepté un homme, et celui-là est mort, répliqua Richard, chacun autour de vous pense comme moi.

— Si c'est M. Rupert qui faisait exception à la règle, que sa mémoire soit bénie, repartit Suzanne, quoique je ne puisse pas absolument me rendre compte de la manière dont il s'y est pris pour se renseigner à cet égard.

— La chose est toute simple, ma cousine, reprit M. de Balbic, qui entrevit le moyen de se réhabiliter dans l'esprit de la jeune femme; Rupert a jugé votre beauté avec ses yeux et votre carac-

tère avec les miens; or, ayant eu l'insigne bonne foi de vous confesser mon idiotisme à propos de vos attraits, il me sera permis, je l'espère, de prouver qu'au moins pour le reste je n'ai jamais commis de méprise. Par moi, Rupert a connu votre intelligence, votre franchise, votre bonté, l'avidité avec laquelle votre excellent cœur recherche l'occasion du dévouement. Je me souviens même de lui avoir dit, à ce propos, qu'en épousant M. de Charmenille et en vous constituant le champion de ses disgrâces, vous aviez dû obéir au sentiment généreux qui est inné en vous, et c'est encore mon opinion.

— Vous pensiez, à l'époque dont vous parlez, reprit Suzanne avec amertume, que j'étais un petit laideron dont personne ne devait s'occuper : votre opinion se bornait à cela.

M. de Balbic haussa les épaules, il commença une phrase, balbutia, s'arrêta et finit par se taire; puis, après un moment de réflexion, il tira de sa poche un portefeuille, l'ouvrit, prit une lettre qui se trouvait dedans et la présenta à Suzanne.

— Vous pouvez la lire sans vous compromettre, ma cousine, dit-il en remarquant qu'elle hésitait à l'accepter. Cette lettre est de Rupert. Ce matin, en apprenant sa mort, mon premier mouvement a été de m'entourer de tout ce qui se rattache à son souvenir. Mieux que mes paroles, cette lettre vous prouvera que vous portez un faux jugement sur ce que j'ai pu penser de vous autrefois ; elle vous expliquera aussi comment et quand Rupert vous a rencontrée une seconde fois. Votre désir d'être renseignée à cet égard me vaut le bonheur de cette soirée et en même temps la honte de manquer à ma parole ; et du doigt il montra à Suzanne le cadran de l'horloge qui marquait minuit.

II.

— Ciel ! s'écria la jeune femme, que vont dire les gens ?

— Que ma mère et la vôtre sont au comble de leurs vœux : ne vous en préoccupez donc point.

— Mais c'est justement cela qui m'épouvante , répliqua Suzanne en rougissant.

— Ah ! de grâce, reprit M. de Balbic d'un ton lamentable et en joignant les mains, de grâce, ma cousine, ne me gâtez pas mon petit bonheur. Si je n'ai que cela, au moins laissez-le moi. Pour la seconde fois depuis le commencement de la soirée, l'air bon

enfant de Balbic eut raison de la mauvaise humeur de Suzanne; du reste, lorsqu'une femme est sûre de son cœur ou croit l'être, elle s'imagine que chacun autour d'elle devine ses sentiments et elle devient parfois imprudente à force de sécurité. Suzanne prit donc le parti de rire de l'aventure, et véritablement elle n'eût pu guère faire autrement après l'entrée de Blaise, le jardinier, qui répondait au coup de sonnette de Richard.

— Faites excuse, monsieur, madame et la compagnie, dit-il en tortillant son bonnet de laine et sans avancer d'un pas dans le salon, mais la cuisinière est couchée et la petite Louise a été voir au feu de madame... c'est sans doute pour son cheval que monsieur Richard a sonné? Il est prêt, la pauvre bête. Il faut rendre justice à Augustin, s'il s'est mal conduit pour nous, il a fidèlement exécuté les ordres qu'on lui a donnés à l'égard du cheval; l'animal est sous le harnais depuis huit heures.

— Mon cheval sera mort demain, dit M. de Balbic d'un ton piteux.

— Faites excuse, monsieur Richard, le cheval se porte comme vous et moi : je lui ai donné ma propre couverture, ne voulant pas voir souffrir un animal ; et bien qu'Augustin m'ait mortifié à propos du vôtre, je n'ai pas hésité à lui rendre service.

— Vous mortifier à propos de mon cheval, dites-vous, père Blaise, allons donc, c'est impossible.

— Moi et toute la maison, répliqua Blaise.

— Cela devient grave, reprit M. de Balbic, et si le fait m'est prouvé, il aura son compte demain. Mais enfin, qu'a-t-il dit?

— Pas autre chose, monsieur Richard, sinon que votre cheval est un cheval de cent louis... et patati et patata... que nous n'avions jamais vu ici, dans l'écurie de Mme du Bouchet, la queue d'une bête pareille... que Balbic était un château, et Mauvert une maison... que sais-je encore... il en a tant dit, que la Louise, qui n'est pas endurante, l'a remis à sa place.... Je m'étonne, lui a-t-elle répondu, qu'au château de Balbic on veuille bien confier une bête de cent louis à un homme qui ne vaut que dix-huit cents francs... Que c'était là le tarif des remplaçants pour la conscription; encore faut-il que l'homme eût plus de taille que vous, mon jeune Augustin, a-t-elle ajouté.... J'aurais voulu que vous vissiez la figure de celui-ci en écoutant la petite! La colère lui sortait par les yeux, quoi! Et les paroles amères ne tardèrent pas à faire flot sur ses lèvres.... On aurait dit qu'il se grisait, rien qu'au son de

sa voix, et qu'il ne pouvait plus s'arrêter. Enfin, à bout d'injures et de sottises, il a fini par s'enferrer et par traiter la Louise de mauvais laideron. cette apostrophe a été le bouquet. Aussi, voyez-vous, monsieur Richard, il est inutile de le mettre à la porte; ce garçon-là tient sa punition, c'est aussi sûr que nous sommes trois ici.

— Que voulez-vous dire, demanda Richard en retenant à grande peine un sourire?

— Je veux dire, monsieur Richard, reprit Blaise d'un ton sentencieux, que quand pour son malheur un homme libre traite une femme de laideron, c'est fait de lui. J'en sais quelque chose moi!

— Vous, père Blaise? s'écria Richard?

— Comment, poursuivit Mme de Charmenille dont l'hilarité était au comble, vous, un homme raisonnable, vous avez osé dire à une femme qu'elle était laide?

— Hélas oui, madame, j'ai commis cette faute-là.

— Mais enfin qu'en est-il advenu, demanda Richard en essayant de reprendre son sérieux?

—Le pire de tous les malheurs, monsieur Richard, répliqua Blaise, car celle que j'ai traitée de laide a tenu à en avoir le démenti, elle m'a épousé. Que Dieu ait pitié de son âme, ajouta-t-il, mais je l'ai payé cher!

— Ainsi soit-il! s'écria M. de Balbic, et que la clémence du ciel m'accorde la même pénitence!

IV.

Un moment distraite par la narration de Blaise, Suzanne fut à peine seule, qu'en dépit de l'heure avancée de la nuit, elle s'empressa d'ouvrir la lettre que Richard venait de lui confier. Les femmes n'apprennent jamais avec indifférence qu'elles ont fixé l'attention d'un homme, cet homme fût-il mort et enterré, ainsi que l'était Rupert. D'une autre part, elle espérait que la lecture de cette lettre jetterait une lumière sur un point de son passé resté obscur. Suzanne était à peu près certaine d'avoir été aimée de Richard avant son mariage. A qui, à quoi avait-il sacrifié cet amour, puisqu'il n'avait pas demandé sa main et qu'il l'avait laissée se marier? Pourquoi, maintenant qu'elle était veuve, la recherchait-il? On a beau vouloir rester sourde aux vœux d'un prétendant, ce qu'il a dit et pensé de vous vous intéresse.

Suzanne, née la dernière d'une famille nombreuse et peu riche, avait, disait-on, fait un mariage de dépit. Un parent avait doté sa sœur aînée. Cette sœur avait été belle comme le jour : à trente-huit ans elle éclipsait encore sa sœur qui, brune et maigrelette, demeura sans attraits jusqu'à son mariage. Du moins, son entourage ne voulut convenir de sa beauté qu'à cette époque. On avait tellement pris l'habitude, durant son enfance, de dire que cette pauvre petite du Bouchet serait laide, que personne ne voulut en démordre, même lorsqu'avec l'âge elle fût devenue charmante. C'est en vain que la chenille se fit papillon : chenille elle resta pour son entourage. Enfin, et parce qu'elle était pauvre, sa première jeunesse s'écoula sans que rien fût changé au jugement qu'on avait porté sur elle.

Ce fut aux eaux de Vichy qu'elle connut M. de Charmenille. Mme du Bouchet, au désespoir d'être obligée à faire la dépense de ce voyage, péremptoirement ordonné par son médecin, se garda bien de prendre sa saison à l'époque où l'Empereur et la mode régnaient à Vichy. Le Casino était fermé, lorsqu'elle y arriva, accompagnée de Suzanne. Le prédicateur en vogue, circonstance que Mme du Bouchet déplora amèrement, avait aussi quitté la ville ; les marchands pliaient bagage ; bref, il ne restait plus dans les hôtels que les vrais malades ; encore ceux-ci étaient-ils recrutés parmi les deshérités de la fortune. M. de Charmenille se trouvait placé dans cette dernière catégorie. Il n'était ni beau, ni jeune, et ce fut précisément parce qu'en ce monde tout se compense, qu'il dût à ces deux disgrâces d'être admis dans l'intimité d'un cercle de dames dont Mme et Mlle du Bouchet faisaient partie. Si M. de Charmenille ne possédait rien qui pût séduire les yeux, il était en revanche pourvu de tout ce qui est nécessaire pour charmer les oreilles. Personne mieux que lui ne s'entendait à égayer une réunion, à captiver les esprits : toujours gai, d'humeur égale, il était tout à la fois aimable et bon, qualité rare que l'on n'accorde guère en province, où le plus souvent on confond la nullité avec la bonté, et la méchanceté avec l'esprit. Une telle nature devait plaire à Suzanne et surtout la dominer. Elle n'avait jusque-là émis son opinion sur une question sérieuse. M. de Charmenille, le premier, lui en fournit l'occasion. On voyait qu'il faisait cas d'elle. Plus d'une fois il lui arriva, dans la discussion, d'en référer à son jugement. La première fois que Suzanne se permit d'entrer en lice, Mme du Bouchet ouvrit de

grands yeux. — Où cette petite prend-elle ce qu'elle dit, murmura-t-elle à l'oreille d'une vieille douairière non moins étonnée qu'elle de cet écart de langage ? — En vérité, je ne sais, répliqua celle-ci, c'est tout à fait drolichon : vous lui laissez donc lire les journaux ?

Mme du Bouchet ne répondit pas : elle n'avait rien permis de ce genre et se trouvait tout à fait humiliée de reconnaître que sa fille s'était passée de son autorisation pour ce fait grave. Comme l'esprit de M. de Charmenille avait horreur de l'inaction, il l'employa à stimuler l'intelligence de Suzanne et se plut à faire éclore les charmes intellectuels de la jeune fille, jusque-là enfouis en elle-même, comme le parfum dans le calice d'une fleur qu'aucun rayon n'échauffe. Suzanne suivit avec joie le nouveau courant qu'on lui imprimait : douée d'une âme ardente et d'un esprit curieux, elle souffrait de la nullité à laquelle on l'avait condamnée jusqu'alors.

Quelques mots, hasardés d'abord timidement et vivement relevés par M. de Charmenille, ne tardèrent pas à la faire remarquer. Le timbre harmonieux de sa voix, le tour original de sa conversation, l'imprévu de ce changement lui valurent un plein succès. Désormais lors, elle parla franchement et carrément ; tout ce qu'elle savait et sentait enchanta son public, et particulièrement M. de Charmenille qui la demanda en mariage avant la fin de la saison. Cette recherche enveloppa Suzanne dans un nimbe de satisfaction. Elle la vengeait du dédain d'autrui. Elle la réhabilitait en quelque sorte à ses propres yeux, aux yeux surtout de ceux qui avaient dit qu'elle resterait vieille fille. Enfin, cette recherche pouvait aussi lui servir d'épreuve devant Richard, dont les regards lui parlaient d'amour, tandis que ses lèvres restaient obstinément closes. Ce fut en vain que Mme du Bouchet chercha à dissuader sa fille de cet hymen mal assorti, lui alléguant qu'il serait toujours temps de se sacrifier à un bossu. En vain ses frères lui offrirent-ils les uns après les autres de renoncer en sa faveur à leur part d'héritage, leur père commun étant mort et eux étant casés dans l'armée et dans l'administration ; Suzanne refusa ces sacrifices ; elle accepta pour époux M. de Charmenille et, Richard de Balbic persistant dans son silence, le mariage s'accomplit. Dix années plus tard Suzanne était veuve.

V.

La lettre du capitaine Rupert était ainsi conçue :

« Je quitte demain Montpellier, mon cher Richard : je n'y » suis point venu, ainsi qu'il te plaît de le supposer, pour faire la » cour à Mme de Charmenille ; la jalousie t'égare. Le court séjour » que je fais ici détruira, je l'espère, le soupçon de l'indigne projet » que tu me prêtes. J'ai horreur de la séduction ; je la méprise à » l'égal de toute lâcheté ; en outre, mes sentiments vont au re- » bours des tiens ; car il suffit qu'une femme appartienne à un » autre, pour qu'elle ne parle pas à mon cœur. Ce n'est pas non » plus sur la foi d'autrui que j'admire sa personne, que je me » passionne ou que je dénigre son visage.

» J'avoue qu'il m'a semblé plaisant que tu attendisses mon avis » pour trouver Mme de Charmenille ravissante, et que tu eusses » justement choisi le moment où elle s'était donnée à un autre » pour en devenir passionnément épris. Il y a dans ta manière » d'agir un non sens que je ne m'explique pas. Mandé pour affaires » à Montpellier, je confesse que j'y suis arrivé avec l'intention » bien arrêtée de me servir de ton nom pour m'introduire auprès » de ta cousine. Nous nous sommes si souvent et depuis si long- » temps entretenus d'elle, nos opinions sur son hymen sont si peu » conformes, qu'il ma semblé assez original de chercher à sonder » le motif qui a pu entraîner cette jeune femme à faire, ainsi que » tu le soutiens, un mariage de dépit.

» Et d'abord, mon très-cher, il n'y a guère qu'une cause à ce » genre d'union, et cette cause c'est un amour malheureux. Il » faudrait donc supposer à Mlle du Bouchet un amour d'abord et » puis un amour dédaigné. De ton propre aveu, elle ne connaissait » que toi avant son mariage. Tu serais donc l'objet de cet amour. » Comme tu soutiens ne lui avoir jamais laissé soupçonner celui » que tu nourrissais pour elle, l'acte de désespoir qui l'a poussée » à épouser M. de Charmenille ne s'explique pas. En effet, il est » inadmissible qu'elle se soit éprise de ta personne, n'ayant » aucun motif de penser que tu l'aies distinguée ; même en » admettant ce fait invraisemblable, l'acte de désespoir reste » inexplicable. On ne se dépite pas si vite lorsqu'on a dix-neuf » ans et que l'objet de votre préférence est toujours libre. Elle se » savait, me dis-tu, sans fortune, et souffrait de son délaissement.

» Mais, encore une fois, ce n'est pas à dix-neuf ans que l'on déses-
» père de l'avenir; et puis, quelle est la jeune fille assez simple pour
» demander à son entourage la définition de sa beauté! D'instinct
» les jeunes filles devinent que ceux qui les entourent ne sont pas
» toujours des juges compétents : elles attendent du dehors une
» appréciation plus juste. Celle qui n'est pas régulièrement jolie
» sait qu'elle est néanmoins digne d'amour; son miroir le lui a
» dit, et ce conseiller des dames est plus écouté qu'on ne
» croit.

» Le mot franchise est écrit en toutes lettres sur le charmant
» front de Mme de Charmenille: son regard limpide est là pour
» le prouver et sa bouche taillée pour le sourire ne saurait formuler
» un mensonge. Si elle a dit qu'elle aimait M. de Charmenille,
» c'est qu'elle l'aime véritablement. Toute sa petite personne m'a
» paru digne d'étude, et je me suis promis, en arrivant ici, de l'étu-
» dier: or donc, mon premier soin en entrant en ville fut de m'in-
» former de la demeure du juge d'instruction. La personne à
» laquelle je m'adressai pour obtenir ce renseignement, et qui
» n'était autre que le garçon de l'hôtel où je suis descendu, se mit
» à rire. Monsieur peut, dit-il, de sa fenêtre, si bon lui semble,
» rendre visite à M. et à Mme de Charmenille, à madame surtout,
» qui habite pour ainsi dire le balcon d'en face.

» Le hasard, mon cher Richard, venait de m'amener précisé-
» ment où je voulais être. Au lieu donc de présenter ma personne
» à ta chère cousine, je me contentai de l'espionner à travers un
» rideau. Je n'ai rien à faire à Montpellier, sinon d'attendre un
» message, qui vraisemblablement ne me parviendra que tard dans
» la soirée; je me suis donc mis en faction dès mon arrivée. Le
» temps est superbe et mon œil plonge tout à l'aise dans l'appar-
» tement. Ni monsieur ni madame ne sont sortis cet après-midi;
» madame a passé solitairement, entre deux caisses de lauriers-
» roses, une partie de la journée : elle a ri et folâtré avec sa per-
» ruche. Décidément, tu as raison, c'est une belle de nuit. Le
» jour n'éclaire pas sa beauté, il la refoule. Le jour, c'est encore
» cette petite personne maigrelette dont tu niais les attraits. C'est
» à peine si je l'aurais reconnue. Quelle différence avec la femme
» que j'ai entrevue à l'opéra! Le bonheur a embelli M. de Charme-
» nille. Je l'ai trouvé presque beau, lorsque vers deux heures, il
» est venu retrouver sa femme et que celle-ci l'a accueilli en lui
» sautant au cou. Elle l'a au moins autant caressé que sa perruche

» et s'est mise à jaser avec lui comme avec l'oiseau. Le sujet de leur
» conversation m'échappait, mais le jeu de leurs physionomies
» parlait pour eux. Si ce ne sont pas des époux assortis, ce
» sont d'heureux époux : une légère circonstance t'en fera
» juge.

» J'avais forcément quitté mon observatoire pendant l'instant du
» dîner; je ne repris mes positions qu'à l'heure du crépuscule et au
» moment où tous les objets commençaient à se teindre en gris.
» Cependant, mes yeux s'accoutumant peu à peu à l'obscurité, je
» m'aperçus, non sans éprouver une vive surprise, que Mme
» de Charmenille avait fait toilette. Pour qui et pourquoi, puisqu'ils
» étaient installés entre les lauriers-roses comme des gens décidés
» à rester chez eux? Mme de Charmenille s'était habillée pour
» son mari seulement. Le fait est caractéristique. La femme ne
» tient à plaire qu'à ceux qu'elle aime, qu'elle veut aimer, captiver,
» dominer ou vaincre. Celle que tu as le suprême bonheur de
» pouvoir nommer familièrement Suzanne était vêtue d'une robe
» blanche agrémentée de velours noir au corsage : elle cueillit de
» sa main fine une branche de laurier, avec laquelle elle menaça
» son mari. Celui-ci ne tint compte des menaces, ni même des
» coups; il se laissa flageller sans sourciller, et n'en continua
» pas moins ses évolutions du côté de la porte : j'en conclus qu'il
» désirait sortir et que sa femme voulait l'en empêcher. La victoire
» restant à monsieur, la porte se referma sur lui; mais ce fut
» pour se rouvrir tout aussitôt et le montrer ployant sous le faix
» de dossiers. Un domestique le précédait muni d'une lampe
» allumée. La beauté de Mme de Charmenille reprit avec la
» lumière tout son éclat. Telle une fleur dont un rayon de soleil
» double le coloris, telle m'apparut Suzanne dans le flot lumineux
» projeté par la lampe. Son mari prit, avant de s'asseoir devant
» les paperasses, la branche de laurier qu'elle tenait à la main
» et la planta dans ses cheveux. La jeune femme, tout aussitôt,
» courut à son miroir, et de là à la fenêtre qu'elle ferma.

» Je me retirai de la mienne, non sans soupirer ni sans me dire
» intérieurement : Heureux Charmenille, qui finit sa journée
» entre le travail et l'amour conjugal... »

En cet endroit la lettre était coupée.

Suzanne fit comme celui qui en avait tracé les caractères ; elle soupira. Où allait ce soupir? Allait-il à la tombe de M. de Charmenille, dont cette lecture avait ravivé le souvenir, ou à celle de

Rupert, dont elle voulut revoir la photographie, ou bien était-il une suite du dépit que Suzanne éprouvait d'avoir été devinée par M. de Balbic? C'est ce que la suite de ce récit nous apprendra.

(La suite prochainement.) AYMÉ CÉCYL.

LES OUVRIERS DE L'ORIENT.

I.

M. Le Play a commmencé à publier la deuxième édition de ses *Ouvriers européens* (1). Le premier volume paru, qui formera le second de l'ouvrage, est consacré aux ouvriers de l'Orient, à ces populations dont l'Europe ignore la tranquillité et méconnaît la vie. Nous avons lu peu de livres aussi profonds et aussi instructifs. Les observations consignées dans les *Ouvriers européens* ont servi de base aux autres œuvres de M. Le Play. De l'étude des faits est sortie la *Réforme sociale* et les *Études*, dans lesquelles, ne se bornant pas à une vaine critique de nos institutions, il établit les conditions d'une société stable : sa doctrine n'est donc pas le produit de l'imagination. Elle résulte de l'observation attentive et prolongée des coutumes qui ont rendu les peuples prospères, et, en agissant ainsi, l'auteur a suivi une marche différente de celle qu'ont adoptée la plupart de nos théoriciens politiques. Ils construisent des systèmes ingénieux, ils demandent à l'imagination ce que seule l'observation enseigne et, dédaignant les leçons de l'expérience, ils érigent en dogme le mépris de la tradition. C'est à leurs yeux un enseignement qui ne doit pas prévaloir contre les données de la raison. Ainsi ont été bâties les théories du XVIIIe siècle et nous avons vu quelles désastreuses conséquences a engendrées cette erreur de méthode. La méthode d'observation sera du reste traitée par M. Le Play dans son premier volume et nous lui consacrerons alors tous les développements qu'elle comporte.

Ce livre-ci, consacré à l'Orient, se divise en quatre parties. Dans la première, l'auteur étudie la constitution sociale de l'Orient, recherche les causes premières du calme qui règne chez les populations ouvrières de ces régions et qui contraste si singulièrement avec les troubles périodiques de l'Occident. Il examine ensuite quelle action exercent l'une sur l'autre ces deux grandes fractions

(1) Paris, chez Dentu; et Tours, chez Mame.

de l'Europe, et analyse, en quelques lignes, les principales doctrines révolutionnaires. Quoiqu'elles se divisent en plusieurs écoles, un trait commun les distingue, la négation de Dieu et l'apothéose de l'homme, dont le caractère essentiellement bon serait vicié par l'action néfaste des lois.

La condition des ouvriers est décrite dans neuf monographies : les Bachkirs, pasteurs demi-nomades, les paysans à corvées des steppes d'Orenbourg, le forgeron des usines à fer de l'Ouest, le charpentier des laveries d'or de l'Ouest, les paysans (à l'Abrok) du bassin de l'Oka, le forgeron bulgare des usines à fer de Samakowa, les paysans (à corvées) des plaines de la Theiss, les paysans en communauté de Bousrah, le menuisier de Tanger. Ensuite, un précis, qui est un véritable dictionnaire de science sociale, donne à chaque mot l'explication qu'il a reçue dans le cours de l'ouvrage. Il y a plusieurs passages qui, par la précision et la rectitude des idées, nous paraissent de véritables chefs-d'œuvre, notamment l'explication du mot féodalité. Jamais erreurs nombreuses entassées sur ce point par des historiens prévenus ne furent mieux réfutées. Enfin, dans l'épilogue, il se demande ce qu'est devenu l'Orient depuis que l'influence prétendue civilisatrice de l'Occident y a pénétré, et montre sans peine qu'avec quelques améliorations matérielles, nos lettrés, si fiers de leurs principes révolutionnaires, amènent là comme partout la désorganisation sociale.

II.

Les premières monographies sont celles des ouvriers russes, et parmi les familles dont M. Le Play dépeint si minutieusement l'organisation, une d'elles est établie dans les steppes des bords de la mer Noire. Son existence s'écoule calme et pure au milieu d'un des plus beaux sites qu'il soit donné à l'homme de contempler. Lorsque l'auteur y pénétra pour la première fois, il fut vivement frappé de ces magnificences naturelles qui s'offrirent à ses yeux. Les herbes composées de graminées et de légumineuses s'élevaient à une grande hauteur : les chevaux et les hommes y disparaissaient presque entièrement. Elles s'étendaient sur un immense espace, et de tous côtés l'œil n'apercevait qu'un horizon de verdures. Lorsque le vent se déchaînait dans ces plaines, toutes ces plantes aux mul-

tiples couleurs s'agitaient, se relevaient et s'abaissaient comme les flots agités par la violence de la tempête.

La steppe est d'une fertilité prodigieuse et la jouissance d'un sol disponible, l'abondance des productions spontanées fournies par les terres et les eaux permettent à la famille d'y demeurer à l'abri de la pauvreté. Les familles qui y vivent offrent le type presque parfait de la famille patriarcale. Le père, dont le pouvoir est justifié par une longue expérience, possède l'ascendant nécessaire pour tenir la jeunesse et l'âge mûr soumis au Décalogue et à la coutume.

Les jeunes générations restent groupées autour du tronc commun et, soit à la mort du chef de famille, soit à l'époque de leur adolescence, elles ne se dispersent pas au loin comme dans l'Occident, abandonnant, avec le foyer domestique, l'esprit de tradition.

La paix et la stabilité s'étendent alors des individus à la race entière, pendant qu'en Occident l'affaiblissement de l'autorité paternelle exerce son influence sur toute la société. En même temps, l'organisation de la propriété écarte tout danger d'imprévoyance individuelle et empêche les paysans de tomber entre les mains des hommes d'affaires. Aussi ces familles se maintiennent-elles dans un tranquille bonheur et elles ignorent ces ambitions inquiètes, ces misères effroyables, ces rêves malsains qui troublent les grands centres de l'Occident.

Pour les paysans russes, deux régimes sont à distinguer dans leurs rapports avec les seigneurs. Ils sont soumis au régime de l'abrok ou à celui des corvées. Dans le premier cas, ils possèdent la totalité du sol et la disposition de leur temps, moyennant une redevance nommée abrok. « L'abrok est imposé par le seigneur, non aux individus, mais à la commune. Les chefs de celle-ci en font la répartition. » Dans le second cas, les seigneurs cultivent la terre en régie, en appliquant les redevances des journées de travail fournies, à titre de corvée. Si, par l'organisation de la famille patriarcale, le paysan est à l'abri des misères, l'ouvrier est, par la constitution du travail, protégé contre les dangers de l'isolement ; jamais il ne se trouve réduit à ses seules forces, sans pouvoir attendre aide et secours de patrons dont l'intérêt seul détermine la conduite. Les traits les plus saillants du régime auquel le peuple est soumis en Russie sont donc l'association et le régime de communauté. Lorsqu'un journalier est absent de la famille, il ne perd

pas pour cela tout appui, mais il demeure associé à une communauté.

« Cette association est une véritable entreprise de travaux, dont les bénéfices sont répartis également entre tous les membres associés, et qui confère à un certain point à ces derniers, devant ceux qui les emploient, l'indépendance de chefs de métier ».

Ainsi, tandis que l'ouvrier français, isolé par la constitution sociale, est toujours porté à ne considérer que son propre intérêt et à regarder avec méfiance ceux qui sont au-dessus de lui, l'ouvrier russe est, dès son enfance, subordonné aux individus qui lui sont unis par les liens du sang ou de l'association. Le premier apprend l'égoïsme et ne connaît plus l'esprit de respect, de dévouement qu'il a dû puiser dans son éducation religieuse. Le second voit, au contraire, partout la subordination et s'accoutume ainsi à la difficile vertu de l'obéissance. Toutefois les liens de patronage, qui eurent une si puissante influence, commencent sur certains points à se relâcher. Le seigneur, absent de sa terre, laisse souvent à sa place un intendant, qui n'apporte plus de bienveillance dans ses relations avec les paysans, mais un esprit âpre et fier.

Des familles vivant sur le territoire de la Russie, nous passons à l'ouvrier bulgare des forges de Samakowa. Bien des gens, en lisant cette étude si profonde sur la constitution civile de la Turquie, seraient presque étonnés d'apprendre qu'il y existe une organisation sociale. Ils croient voir dominer dans les pays dépendant de l'empire turc le régime de la force. Tout serait soumis aux caprices du Sultan. Les ouvriers vivraient à peine en sécurité, ils ne seraient jamais assurés de conserver leur salaire quotidien, et même leurs familles demeureraient toujours exposées aux violences des musulmans. Autant de mots, autant d'erreurs. Cette constitution assure la paix et la tranquillité, et l'existence de l'ouvrier bulgare s'écoule au milieu d'une quiétude qu'envierait plus d'un ouvrier de l'Occident, malgré les prétendus bienfaits de la démocratie et les vertus du dogme de la souveraineté populaire. Les classes pauvres n'y sont pas, comme se le figure une opinion ignorante, sous le poids d'une brutale oppression, et une puissante garantie réside pour elles dans les sentiments qui unissent les deux classes.

La principale garantie est fondée sur les mœurs qui lient à perpétuité les deux classes de la population et font de la fortune des patrons un moyen d'assurance contre toutes les éventualités qui peuvent compromettre l'existence des familles d'ouvriers... Dans la

Turquie d'Europe, en effet, une grande partie de la propriété est grevée d'une obligation morale d'assistance au profit des nécessiteux. Il y existe aussi beaucoup de terres incultes qui n'appartiennent à personne. Les produits naturels en sont récoltés sans aucune redevance : c'est ainsi qu'à Samakowa, les ouvriers peuvent obtenir, à titre gratuit, le bois pour le chauffage et l'herbe nécessaire à la nourriture des vaches. En principe, l'organisation de l'agriculture, comme celle de l'industrie, repose en Turquie sur le système des engagements forcés : en fait, les mœurs et surtout les excellentes habitudes de patronage, conservées par les seigneurs turcs, donnent aux relations qui se maintiennent à perpétuité entre les maîtres, leurs tenanciers ou leurs ouvriers, le caractère d'engagements volontaires permanents. »

Nous cherchons depuis longtemps le moyen le plus sûr d'assurer la paix sociale et de faire disparaître cet antagonisme et ces haines dont l'explosion périodique devient chaque fois plus périlleuse. Mais telle est l'influence pernicieuse des principes révolutionnaires, que nous, peuple chrétien, voyons une nation qui ne possède pas la vérité religieuse nous offrir presque des exemples. Certes, cette constitution n'est pas un parfait modèle, bien des vices y pourraient être signalés ; mais elle n'en est pas moins supérieure aux institutions qu'ont imaginées nos réformateurs modernes. Elle se rapproche de la meilleure organisation sociale, c'est-à-dire « de celle où la loi assure les droits les plus étendus aux propriétaires des capitaux et des terres, et où les mœurs concilient ces droits avec la protection dont la classe ouvrière ne saurait jamais se passer. »

L'étude directe des faits l'a prouvé, elle est peut-être celle qui garantit le mieux la stabilité et le bien-être des familles vouées aux travaux manuels, celle surtout qui conserve le mieux, entre les classes extrêmes de la société, les rapports naturels de patronage et d'obéissance fondés sur une affection réciproque.

Aussi tous nos lettrés révolutionnaires, si prompts à mépriser la tradition et à rejeter ses enseignements, feraient-ils bien de se convaincre en Orient du calme que procure le respect du passé. Car il y a existé des luttes de race à race, le sol a été maintes fois témoin des combats acharnés que livraient ces races, s'arrachant la prépondérance. L'Orient a vu aussi, dans les guerres religieuses, la religion grecque disputer au croissant l'empire auquel elle aspirait. Mais il n'a pas été troublé par les convoitises du pauvre, il n'a pas connu non plus cette dureté impitoyable des classes plus

fortunées, il n'a pas été divisé par ces haines sociales qui transforment en adversaires l'ouvrier et le patron, introduisent dans chaque foyer la guerre et transforment un peuple uni par le sang, la religion et la langue en une nation d'ennemis.

Les habitudes d'épargne sont aussi plus répandues qu'on ne pourrait le croire. « Certes, les sociétés mutuelles de prévoyance et les caisses d'épargne, établies en si grand nombre dans les villes de France et de la Grande-Bretagne, offrent à l'économie privée des combinaisons plus recommandables que celles du système oriental. Il faut néanmoins reconnaître que le dépôt hebdomadaire d'une somme d'argent à la caisse d'épargne n'a, par lui-même, aucun attrait, et, qu'en conséquence, cet acte reste au-dessus de la portée intellectuelle et morale de beaucoup de familles. Dans le système de l'Orient, il n'y a point de famille qui soit complétement étrangère aux jouissances immédiates de l'épargne. Chacun est intéressé à augmenter le nombre de pièces d'argent qui, introduites dans sa toilette, procurent une vive satisfaction aux hommes et aux jeunes filles, et élèvent, à juste titre, dans l'opinion publique, la considération de tous les membres de la famille.... Ce détail, entre beaucoup d'autres, signale une des imperfections du mouvement réformateur de l'Occident. Les institutions nouvelles y naissent, en général, sous l'influence d'opinions et de spéculations philosophiques, qui ne tiennent pas suffisamment compte de la condition intellectuelle et morale des classes ouvrières. L'application en est d'ailleurs confiée trop souvent à des personnes peu initiées à la connaissance de leurs qualités et de leurs défauts, de leurs habitudes et de leurs plaisirs. De là résulte, en partie, le mépris de la tradition qui se développe de plus en plus parmi les ouvriers de l'Occident. »

Avec l'ouvrier des plaines de la Theiss en Hongrie, nous étudions le régime féodal auquel il a été longtemps soumis, et le précis méthodique donne de la féodalité une définition qui nous peint mieux son véritable caractère que de volumineuses dissertations sur les anciennes coutumes. « C'est, dit l'auteur, une constitution sociale, qui, par les devoirs qu'elle inspire aux patrons et par la contrainte où elle maintient les individualités éminentes, assure le mieux le bien-être de la classe inférieure. Elle a pour caractères : la dépendance réciproque du patron et de l'ouvrier; les devoirs d'assistance du patron ; l'usufruit perpétuel du foyer et de l'atelier, assuré à la famille de l'ouvrier.... Elle oblige les

individualités éminentes à oublier leur propre élévation pour se dévouer au bien-être des individualités inférieures, à la prospérité de la commune, à la splendeur de la maison seigneuriale. » Ainsi, sous ce régime dont le nom est aujonrd'hui, aux yeux du peuple, synonyme d'oppression et de misère, le patron et l'ouvrier étaient intimement unis. Ce dernier n'était pas, comme aujourd'hui, laissé au milieu de la société, sans qu'il fût privé de tout patronage efficace. Il est le souverain, je le veux bien, mais ce souverain est quelque peu embarrassé de sa toute puissance, et pour une plus grande sécurité, il abandonnerait volontiers, je crois, le droit de trancher toute question politique et de se prononcer sur les vertus comparées de la monarchie et de la république.

Une des causes qui assurent le mieux la sécurité de la famille dans les plaines de la Hongrie, c'est la transmission intégrale. La terre n'est pas morcelée en exploitations multiples qui empêchent tout élevage de bestiaux, et les paysans ne sont pas obligés de travailler avec la main un sol sur lequel ils ne sont plus assez riches pour entretenir des troupeaux. « Aussi, lorsqu'on compare cette organisation agricole, qui se maintient spontanément, à celle des contrées où la loi entrave les tendances individuelles, on reconnait que le morcellement, lorsqu'il dépasse certaines limites, marche de front avec la disparition des bestiaux, l'appauvrissement des paysans et l'affaiblissement de l'État. Le maintien des modestes exploitations, qui correspondent au type de paysan décrit dans cette monographie, assure à l'État une souche vitale, en quelque sorte incorporée au sol et qui, dans le cours d'une génération, peut toujours lui fournir au moins un soldat vigoureux, un colon entreprenant, convenablement doté par la famille et exercé au travail agricole, enfin, très-souvent, plusieurs chevaux de cavalerie ».

Dans la Turquie d'Asie, chez les paysans en communauté et en polygamie de Bousrah, nous trouvons aussi des communautés qui établissent la paix, et la monographie du menuisier de Tanger nous montre un exemple de sécurité sociale, dans un pays où nous ne nous attendions pas à le rencontrer. Le Maroc n'est cependant pas une nation qui soit un modèle de tranquillité, mais la paix n'est troublée que par des luttes politiques de races, dont chacune a son caractère et son institution propres, et l'organisation de la propriété, affectant de nombreuses terres au service des pauvres, empêche le développement exagéré de la pauvreté. Enfin, il y a encore là, pour la société, une base solide qui, chaque jour, dis-

paraît parmi nous : c'est le respect de l'autorité paternelle. Les enfants ne sont pas habitués à considérer avec dédain la première autorité qu'ils sentent sur la terre, et l'esprit de révolte ne leur vient pas au cœur, dès leurs plus jeunes années.

III.

Mais cette constitution sociale de l'Orient n'est plus telle que l'auteur l'a décrite au temps de son premier voyage. L'influence révolutionnaire de l'Occident n'a cessé d'agir, et elle s'est appliquée à démolir le régime féodal, à le représenter comme écrasant pour les classes inférieures. La révolution parisienne de 1848 a fait sentir son contre-coup et l'organisation féodale de l'Autriche a été modifiée par un peuple ignorant de ses intérêts, car cette constitution armait le paysan de tous les droits utiles. Il avait la faculté de vendre la terre seigneuriale concédée, mais non de l'hypothéquer. L'exercice du droit de parcours et d'affouage sur les pâturages et les forêts du seigneur lui était reconnu. La jouissance du domaine se transmettait héréditairement dans la famille à l'aîné, ou au second, ou au dernier des fils, au besoin à un gendre, selon les coutumes locales, plus ou moins subordonnées au choix du père de famille. Le seigneur , de son côté, était moralement soumis aux devoirs d'assistance dans les cas de force majeure. Chargé du soin de rendre la justice, il remplissait quelquefois les fonctions de juge ou les déléguait à un magistrat de son choix.

Jusqu'ici, nous devons le reconnaître, cette modification sociale n'a pas été dépourvue de certains avantages. Les petits propriétaires, libres de leurs travaux, consacrent maintenant plus de temps à la culture. « Grâce à la suppression des redevances en nature et en journées d'animaux, ils concentrent sur ce domaine tous les éléments de fertilité qu'il possède. Mais d'autres cultures, au contraire, dépérissent en l'absence de tout contrôle, entre les mains de propriétaires incapables d'user avec discernement de leur indépendance. Dans les grands massifs boisés, les allocations faites aux usagers, à titre de compensation pour la suppression des anciens droits d'affouage, ont souvent pour conséquence le gaspillage de la richesse forestière. Le morcellement commence à empêcher, en plusieurs localités, le bon emploi du sol, et il provoque la déchéance sociale des paysans qui, depuis des siècles,

étaient l'une des grandes forces du pays. Enfin, l'usure, pouvant désormais établir son empire sur le sol, accélère la ruine des petits propriétaires imprévoyants et déchaîne sur le pays tout entier des maux incalculables. »

Surtout dans les relations de famille commence à apparaître cette désastreuse intervention des officiers publics qui, en tout pays, guidés par les mêmes principes, semblent n'avoir d'autre souci que de battre en brèche les derniers vestiges de la puissance paternelle. Ils ruinent matériellement la famille par les opérations coûteuses qu'ils ont l'habileté de rendre nécessaires; ils la détruisent moralement, en substituant à l'autorité salutaire du chef de famille leur action tracassière, et l'esprit de petitesse et de chicane qu'ils répandent partout devient un des plus sûrs dissolvants de la nation.

Il est difficile de se rendre aujourd'hui un compte exact des résultats produits par les lois d'émancipation en Russie. Elle a, entre autres résultats heureux, amené plus d'application au travail et développé les sentiments de prévoyance dans la classe ouvrière. Plusieurs propriétaires ont pris l'habitude de résider sur leurs terres. Mais en même temps, beaucoup de paysans ont perdu leur traditionnel bien-être. Ils se sont abandonnés à toutes les illusions qu'entraîne une indépendance nouvelle, et en même temps le principal vice du peuple russe, le goût pour les boissons spiritueuses, a pris des développements énormes. Là, comme partout, le cabaretier, qui tend à devenir le personnage important de la société moderne, s'est substitué aux influences morales, par l'action desquelles se maintenait dans les esprits la notion de l'autorité. Qu'une nation surtout soit soumise au régime du suffrage universel, cette influence devient prépondérante. Elle seule restera debout, au milieu de la ruine des autorités sociales, et services, gloire, dévouement sont impuissants à contrebalancer l'action qu'exercent des orateurs de cabaret.

En Russie aussi, sous la discipline apparente qne maintient l'autocratie du Czar, grondent des passions révolutionnaires. « La suppression forcée de l'autorité seigneuriale a porté une atteinte sensible à la nationalité russe : elle a déjà notablement affaibli l'ensemble des influences morales qui conservaient, parmi les populations, les croyances de la religion et le respect de l'autorité publique. L'affaissement moral, produit au sein des classes ouvrières par l'exagération d'un appétit dangereux, est complété, parmi les

classes lettrées, par l'abus des cultures intellectuelles. » On l'a vu par les récents procès, le nihilisme a fait de terribles progrès. L'idée de Dieu, celle de l'autorité paternelle commencent à subir quelques attaques, et si une solide organisation de la famille ne maintenait pas encore dans les esprits la notion du devoir, le triomphe de la révolution ne serait plus éloigné.

C'est cette organisation sociale qui seule rendra plus difficile en Orient l'œuvre de la Révolution. Car la famille patriarcale, par sa constitution séculaire, échappe à ces néfastes influences, et l'autorité paternelle, toujours vivace, la préserve des maux qui s'abattent sur les familles instables. Quand il existe encore une certaine solidarité entre les classes, la nation n'est pas complétement perdue ; mais le mal ne devient grave que lorsque tout lien a été brisé, car alors les classes dirigeantes n'ont plus conscience de la mission que Dieu leur a imposée, et l'homme du peuple isolé, sans protection, au milieu des luttes de la vie, devient la proie des meneurs révolutionnaires. Telle est malheureusement la voie dans laquelle s'est engagé l'Occident, et parmi ses nations, la France est celle qui s'éloigne le plus de la paix sociale. De chez elle partent les plus tristes enseignements, et la Révolution semble la considérer comme sa terre promise. Pourtant, par un douloureux contraste, son histoire nous montre des époques où, sous l'influence puissante de l'Église, ce pays avait connu la paix sociale et où le respect de la loi divine et des traditions avait uni dans une heureuse harmonie ouvriers et patrons, paysans et seigneurs. Mais le jour où ces coutumes ont été violées, on a vu naître l'instabilité et l'antagonisme.

« Telle fut en France la cause de ce débordement de calamités sociales qui commença, puis s'aggrava et enfin domina par la violence, à trois dates que l'histoire flétrira également : en 1661, lorsque les grands propriétaires abandonnèrent leurs résidences rurales et renoncèrent à leurs devoirs traditionnels pour s'accumuler à la cour d'un roi fastueux et adultère ; en 1776, quand Turgot abusa de la confiance d'un roi jeune et inexpérimenté pour abolir par des moyens révolutionnaires la coutume nationale des ateliers ; enfin, en 1789, quand les assemblées révolutionnaires procédèrent à la destruction des autres éléments de la constitution française. »

Nous sommes surtout remplis de tristesse lorsque nous songeons au mal exercé par les classes dirigeantes. Ce sont elles qui

les premières ont contribué à ébranler cet édifice solide que nous avons tant de peine à relever : perdues par le régime inauguré sous Louis XIV, elles se sont laissé gangréner par la philosophie du XVIIIe siècle. Leurs devoirs ont été foulés aux pieds, et les forces, que leur rôle était d'employer au service des véritables traditions, ont été mises aux ordres des doctrines révolutionnaires. Aux favorisés de la fortune, en effet, il appartient de marcher à la tête d'une nation, d'être les premiers à guider le peuple, non-seulement sur les champs de bataille, mais encore dans les sentiers difficiles de la vie publique, de le défendre des erreurs dans lesquelles cherchent à l'entraîner de perfides conseillers, et enfin par leur dévouement toujours éveillé, toujours fécond, d'assurer le respect qui doit se rencontrer dans les couches populaires. Le dévouement en haut, le respect en bas, telles sont les conditions indispensables à l'existence d'un pays; et quand l'un ou l'autre de ces sentiments n'anime plus les classes qui devraient en être pénétrées, il n'y a dans la société que désordre et confusion. Que d'exemples dans l'histoire de ces peuples chez lesquels l'habitude de l'obéissance et du respect s'est d'abord affaiblie, puis perdue complétement. La société tourne sur elle-même, piétine au milieu d'agitations stériles et, par une pente insensible, arrive à sa ruine, car la révolte ne cesse de gronder au fond des cœurs et d'empêcher tout gouvernement stable de s'établir. Mais, en revanche, quelle démonstration éloquente le XVIIIe siècle nous a donnée du péril qui existe pour les États chez lesquels les hautes classes n'ont plus le sentiment de leurs devoirs. Leurs qualités mêmes tournent contre elles, et les armes qu'elles pourraient utiliser pour le bien du pays deviennent entre leurs mains autant d'instruments qui servent à leur destruction.

Par la complicité des hautes classes, le culte des faux dogmes de 1789 s'est établi en France, et aujourd'hui les nouveaux enrichis propagent ces erreurs, à l'influence desquelles aucune nation n'est assez forte pour résister. Les lettrés, eux aussi, sont les agents les plus actifs de cette propagande ; ils répandent ces doctrines partout, et ainsi en Orient « la constitution sociale de la Turquie souffre beaucoup de l'action « civilisatrice « émanant de l'Occident.... Les gouvernants corrompus par les abus de la richesse et par les erreurs de l'Occident perdent les sentiments d'amour et de dévouement qui justifiaient leur autorité... Les entrepreneurs de plaisirs publics, les commis-voyageurs de la mode, les agioteurs de

la bourse, les hommes de chicane et les avocats ont envahi les capitales de l'Orient, ils y ont pris la haute direction des esprits. »

La principale erreur dont les lettrés révolutionnaires se constituent depuis longtemps les apôtres, est celle d'une prétendue égalité providentielle. Aujourd'hui ils ont un nouveau culte, celui de l'instruction : ils proclament toute puissante son influence sur la prospérité des peuples. C'est dans l'alphabet que réside désormais la source de la prospérité, et l'instruction possède une merveilleuse efficacité pour rendre un État invincible. Elle est destinée à prendre la place que des doctrines arriérées attribuent aux croyances religieuses, et en multipliant les écoles, on aura fondé la grandeur de la patrie, même si l'on exile de ces écoles le nom de Dieu, c'est-à-dire toute notion de devoir. Pour démontrer le néant et le péril de ces erreurs, il n'y a qu'à approfondir avec M. Le Play l'état social de l'Orient. Chacune de ses monographies le constate : l'instruction est peu répandue dans les familles qu'il a décrites. Les enfants ne reçoivent que quelques éléments d'instruction religieuse et on n'accable pas leur esprit de toutes les matières qui figurent maintenant au programme de l'instruction primaire. Cependant ces races n'en sont ni plus corrompues, ni moins appliquées au travail, et leur exemple nous montre assez ce qu'il faut penser des vertus souveraines d'une instruction que n'accompagne pas une éducation fondée sur la religion. Les peuples chez lesquels l'autorité paternelle universellement établie inculque aux enfants les idées religieuses conservent mieux la prospérité que les nations remplies de demi-savants. Souvent incrédules, en effet, ceux-ci ignorent que la première vertu est le respect et le premier rôle de l'homme l'obéissance. Avec les idées de négation, les peuples sont incapables de se maintenir forts et d'échapper aux périls de l'instabilité ; l'histoire montre, en effet, que la corruption des sentiments amène rapidement l'excitation des appétits, les troubles perpétuels, c'est-à-dire la décadence. Peut-être y a-t-il encore chez ces nations des apparences matérielles brillantes. Mais ce n'est qu'un décor qui pour quelques instants masque la réalité : la mort se cache derrière ces éclats trompeurs.

Non moins erronée est cette idée de l'égalité absolue qui doit régner entre tous les hommes et dont, aux yeux des lettrés la dernière expression est le partage forcé. Les vices de ce système ont été signalés à chaque page de cet ouvrage : ce n'est pas au nom de considérations morales et théoriques qu'il a été condamné,

c'est l'observation attentive des faits qui a démontré ses vices. Que nous étudions les ouvriers russes ou que nous reportions notre attention sur les autres peuples de l'Orient, partout, nous l'avons vu, le régime du morcellement exagéré est funeste à la prospérité de l'agriculture, funeste à la famille, funeste aux races qu'il prétend protéger.

Voilà les principaux enseignements qui se dégagent de cet ouvrage si profond. Nos contemporains ne devraient cesser de les méditer. La paix sociale ne règne en Orient que parce que deux caractères se rencontrent dans son organisation : une solide organisation de la famille, le respect de la tradition. Notre loi, au contraire, née de la Révolution, détruit la famille et conduit les jeunes générations à dédaigner les leçons du passé, à mépriser l'autorité. On voit aujourd'hui quelles désastreuses conséquences elle a engendrées : l'antagonisme social, la ruine de la patrie.

URBAIN GUÉRIN.

MÉLANGES.

LA POLITIQUE ANGLAISE EN ORIENT.

Dans plusieurs circonstances, pendant la session parlementaire qui vient de se terminer, les amis de la Russie avaient manifesté une certaine inquiétude de voir les Chambres se séparer avant qu'ils eussent pu arracher au gouvernement une promesse formelle que, quoi qu'il advînt, il n'interviendrait pas dans la guerre entre le Sultan et le Czar. Certes, on ne pouvait raisonnablement s'attendre à ce que le gouvernement se liât ainsi les mains pendant le temps de la prorogation. Mais le parti russophile aurait pu profiter de l'occasion que lui eussent fourni des débats parlementaires, pour protester avec une certaine solennité contre toute action qui, ayant ostensiblement pour objet la protection des intérêts britanniques, tendrait néanmoins directement ou indirectement à encourager la Turquie à la résistance contre les velléités de conquête de la Russie. Le jeudi qui précéda la prorogation, cette occasion sembla se présenter. Lord Feversham dans la Chambre haute, dans la Chambre basse M. Bentinck, firent une motion tendant à appeler l'attention de leurs collègues sur l'état des affaires en Orient, particulièrement au point de vue des intérêts britanniques. L'opportunité était belle pour la faction russe de donner libre carrière à ses avertissements, à ses protestations, à ses invectives. Mais quand vint l'heure du débat, le noble lord et le député, déférant à la prière du gouvernement, résolurent de laisser dormir la question d'Orient. Il suffit au ministère d'alléguer qu'une discussion pourrait avoir des inconvénients pour obtenir une silence complet. Il était donc permis, dès ce moment, de conjecturer que le Parlement s'ajournerait sans que d'autres débats eussent lieu sur la question d'Orient, — le gouvernement demeurant responsable devant le pays.

Il est digne de remarquer que, dans la Chambre des Communes, le ministère ne fit valoir que des raisons de convenance, sans entrer dans de plus amples explications relativement à sa politique

ultérieure. Sir Stafford Northcote dit simplement : « Nous comprenons tout l'intérêt que la Chambre doit prendre à la discussion des affaires étrangères, mais je désire déclarer que, dans l'opinion du Gouvernement, il ne serait pas avantageux pour les intérêts de la nation qu'elles devinssent, en ce moment, le sujet de débats publics ». Ces quelques paroles suffirent et, bien que M. Whalley ait paru disposé à soulever une protestation, il ne se trouva personne pour l'appuyer.

D'un autre côté, dans la Chambre haute, lord Beaconsfield crut devoir être plus explicite que son collègue. Il prononça un discours, peu étendu sans doute, mais plein d'à propos, en allant droit au but. Ses paroles ont causé une sensation trop marquée en Angleterre pour que je ne croie pas devoir les reproduire ici textuellement : « C'est certainement l'avis du Gouvernement que discuter en ce moment la situation des affaires en Orient ne serait en aucune façon profitable au service public : cette discussion serait plutôt de nature à avoir des résultats regrettables. Je sais bien que les idées que mon noble ami aurait exprimées sur notre politique auraient été impartiales et inspirées par le désir de rendre justice au Gouvernement. Nous apprécions les motifs qui ont amené le noble lord à suivre la marche qu'il s'est tracée. La politique du Gouvernement a été exprimée de la manière la plus claire devant le pays. Cette politique a été constamment maintenue. Sans entrer dans des détails superflus, je puis rappeler à la Chambre que, lorsque *cette cruelle et sanglante guerre* a commencé, le Gouvernement a annoncé qu'il garderait une neutralité stricte, mais conditionnelle. La principale condition était que les intérêts anglais ne seraient pas mis en danger. Comme on le sait, une communication subséquente a fait connaître à la Russie d'une manière plus précise encore ce que nous entendions par les intérêts anglais. Je suis autorisé, je crois, à déclarer que la réponse de la Russie a été conciliante et amicale. Le gouvernement n'a nulle raison de douter que le gouvernement russe n'observe honorablement les conditions qui ont été le sujet d'une correspondance ; — *mais quoi qu'il en soit, c'est le maintien de ces stipulations qui forme la base de la politique du gouvernement britannique.* »

On a été frappé de l'accent et du ton ferme avec lesquels le premier ministre a prononcé ces paroles. Il devait les placer dans la bouche de sa souveraine quelques jours plus tard, à l'occasion de la

clôture de la session législative. On a remarqué que, depuis l'avénement au pouvoir de lord Beaconsfield, la reine d'Angleterre parle *anglais* dans les discours qu'elle adresse au commencement et à la fin de chaque session parlementaire aux lords spirituels et temporels de son royaume et à ses fidèles communes.

On ne pouvait en dire autant du langage que les ministres libéraux mettaient dans la bouche de Sa Majesté. M. Gladstone est peut-être un helléniste supérieur à lord Beaconsfield ; mais celui-ci écrit l'anglais infiniment plus correctement que son rival. Toutefois, l'élégance du style n'est pas ce qu'on a trouvé de plus remarquable dans le discours royal par lequel a été close la session de 1877. On a été surtout frappé de cette phrase : « Si, dans le cours de la lutte, les droits de mon empire étaient attaqués ou mis en péril, je compterai sur votre aide pour les revendiquer et les défendre. » Si ces mots ont une signification quelconque, ils veulent dire que, le cas échéant, les conseillers de la Reine agiront avec promptitude et avec décision.

Tel est le sens que le public leur a donné et il est confirmé par l'activité qui règne au ministère de la guerre et à l'amirauté. Non seulement l'effectif des garnisons de la Méditerranée a été porté à un chiffre qu'il n'avait jamais atteint, même à l'époque de la guerre de Crimée, mais un grand nombre de carabines Henry-Martini viennent d'être expédiées à Malte, pour armer les marins de la flotte, dans le cas où il serait nécessaire de former un corps de débarquement. On travaille nuit et jour aux fortifications de La Valette, lesquelles sont sur un pied formidable et armées de canons de 38 tonnes. En même temps le *Mimosa*, un des plus vastes bâtiments de transport, embarque à Woolwich des munitions de guerre et des provisions de bouche. C'est la première fois que le cas se présente depuis la guerre contre les Ashantis. On presse à Chatham l'achèvement de l'*Euryalus*, frégate cuirassée de 16 canons, qui sera munie d'un appareil pour l'explosion des torpilles, à l'instar de ceux qui ont été adaptés aux autres navires de la flotte. D'un autre côté, l'amiral Fellowes pousse l'armement du *Téméraire*, autre bâtiment cuirassé qui ira rejoindre l'escadre de la Méditerranée, dans les premiers jours de septembre.

On annonce aussi que les Turcs, triomphant de leur stupide jalousie, vont enfin employer activement le colonel Valentin Baker, le plus brillant officier de cavalerie de l'armée anglaise, qui naguère avait été rayé des cadres pour avoir tenté de renouveler

dans un compartiment de chemin de fer les anciennes relations de Mars avec Vénus, — mais cette fois *invitâ Venere*. Cet accident ne devait pas lui nuire dans l'estime des Turcs; aussi, dès le début, de la guerre, le colonel Baker leur avait-il offert son épée, son expérience et ses talents. Ils l'ont employé jusqu'ici à organiser... la gendarmerie! Enfin ils vont, dit-on, lui confier le commandement d'un corps de cavalerie irrégulière ; et, sur la foi de cette nouvelle, une foule d'officiers anglais en demi-solde courent à Constantinople se mettre à la disposition de leur ancien camarade.

Quelques jours avant la séparation du Parlement, on a publié un nouveau recueil de documents diplomatiques relatifs à la question d'Orient, en supplément au *Livre Bleu*. La pièce la plus importante de cette nouvelle publication est incontestablement la dépêche de M. Layard à Lord Derby, en date du 30 mai dernier, et les paragraphes dans lesquels l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople examine les résultats probables d'une annexion de l'Arménie par les Russes constituent la partie la plus intéressante de la dépêche elle-même. On a été très-frappé à Londres du langage de M. Layard. Selon lui, si la Russie voulait s'emparer de quelques-unes des provinces européennes de la Turquie, elle risquerait d'éveiller les susceptibilités de certaines contrées de l'Europe et serait probablement forcée de renoncer à ses desseins. L'annexion de l'Arménie, au contraire, laisserait l'Europe indifférente et ne serait préjudiciable qu'à l'Angleterre. En effet, une fois maîtresse de cette province, la Russie verrait avant peu toute la grande vallée de l'Euphrate et du Tigre tomber entre ses mains et elle s'ouvrirait ainsi la route de l'Inde. A ceux qui objectent qu'entre l'Arménie et l'Inde il y a la Perse, M. Layard répond ainsi : « La Perse se trouverait placée entièrement à la merci de la Russie. Le soupçon que cette dernière puissance a fait au Schah des offres secrètes de l'aider à s'emparer de la province de Bagdad en échange des territoires de Ghilan et de Mazenderan peut n'être pas fondé; mais le fait seul que ce soupçon existe et qu'il est partagé par des personnes qui en général ne sont pas mal renseignées, prouve qu'il y a là une considération qui ne doit pas être perdue de vue. Dans la plupart des cas où deux parties ont un intérêt évident à effectuer un échange, cet échange a lieu tôt ou tard. Le désir de la Perse de posséder la province de Bagdad et les lieux saints de ses prophètes et de ses martyrs, date de loin et est partagé par

toute la nation persane. D'un autre côté, la possession du littoral tout entier de la mer Caspienne et d'une route directe à travers des pays riches et bien peuplés, pour gagner Hérat, l'Afghanistan et finalement l'Inde, est une question d'une haute importance pour la Russie. Étant donnée cette situation, il y a tout lieu de penser que lorsque la Perse verra que le démembrement de l'empire turc est proche, le sentiment de ses propres intérêts l'emportera sur les sympathies que pourrait réveiller en elle la communauté du culte, et que, complétement dominée par la Russie, elle ne repoussera pas un arrangement qui flattera à la fois le sentiment religieux et l'ambition du peuple persan. »

M. Layard explique ensuite comment cet arrangement serait à la fois au détriment de l'Angleterre et à l'avantage de la Russie. En effet, cette dernière n'acquerrait pas seulement de nouveaux territoires de la Perse, mais elle exercerait un contrôle réel sur ceux qu'elle aurait nominalement cédés à l'autre puissance. Puis M. Layard s'efforce d'établir nettement une distinction entre deux hypothèses qu'on confond trop souvent l'une avec l'autre, — la Russie s'avançant vers l'Inde par la voie de l'Asie-Mineure et la Russie marchant vers l'Inde par la voie de l'Asie Centrale. Dans l'Arménie et dans le nord de la Perse, elle trouverait une nombreuse et forte population qui lui fournirait les éléments d'une excellente armée pour marcher sur l'Inde, avec une base d'opération reposant sur la mer Caspienne et Batoum et remontant par là jusqu'au cœur de l'Empire russe. «L'effet moral, dit M. Layard, en manière de conclusion, que produiraient la conquête de l'Arménie et l'annexion des territoires de Ghilan et de Mazenderan sur nos sujets mahométans, ne saurait être perdu de vue par aucun homme d'État qui attache quelque valeur à la possession de l'Inde comme partie intégrante de l'Empire britannique. »

Hâtons-nous maintenant de résumer en quelques mots l'attitude actuelle du peuple anglais et du gouvernement britannique vis-à-vis de la question d'Orient.

Quand naguère l'Italie s'écriait : *L'Italia farà da se*, l'Angleterre battit des mains, mais en même temps elle déclara qu'elle ne donnerait ni un homme, ni un schelling pour la délivrance de de la péninsule. Elle est prête aujourd'hui à renouveler les mêmes sacrifices en faveur des Turcs. Seulement, comme les Turcs ont prouvé un peu plus vaillamment que les Italiens que *Turchia farà da se*, comme ils ont battu les Russes à plate couture, on les

applaudit davantage. Le résultat de leurs victoires a été aussi d'effacer la mauvaise impression qu'avaient causée les atrocités de Bulgarie. Dans ce nouveau revirement de l'opinion publique, lord Beaconsfield trouvera peut-être le point d'appui nécessaire pour mettre à exécution sa politique qui, depuis le commencement, a été nettement affirmée par lui, — intervention active dès que les intérêts anglais seront menacés. Reste à savoir où commence la menace? Le premier ministre aurait volontiers affirmé qu'elle existait dès que les armées russes sont entrées en Arménie; mais, outre que la *Turchia a fatto da se*, lord Beaconsfield était contre-carré dans ses mouvements par la résistance de ses collègues, le marquis de Salisbury, qui est lié d'amitié avec M. Gladstone, et le comte de Derby, qui est l'ami intime du marquis de Salisbury. Si la France avait pris une attitude résolue et offert de formuler une alliance offensive et défensive avec l'Autriche et la Grande-Bretagne, il est à peu près certain que celle-ci aurait accepté cette offre avec empressement. Mais la résolution n'est pas la qualité maîtresse du duc Decazes. Quoi qu'il en soit, le comte de Beaconsfield, qui n'en manque pas, commence à regagner sa prépondérance dans le cabinet, et, soutenu par le nouveau lord de l'amirauté dans les conseils de cabinet et, au dehors, par l'opinion publique, il aurait peut-être pu imprimer une impulsion plus active et plus décidée à la politique anglaise.

X.

LE DERNIER ÉCRIT DU CARDINAL MANNING SUR LA QUESTION ROMAINE.

The Independence of the Holy See, by CARDINAL MANNING. — London, Henry S. King and C°. — 1877.

(*L'Indépendance du Saint-Siége, par le* CARDINAL MANNING. — Londres 1877.)

Il y a bientôt vingt années que la question romaine s'est ouverte par les premières atteintes portées. à la suite de la guerre d'Italie, au pouvoir temporel du Saint-Siége. Dans quelques jours, nous verrons le septième anniversaire de la prise de Rome par les Piémontais. Durant cet espace de temps déjà long, le grand problème

religieux de notre siècle a été discuté sous toutes les faces. Rien n'a manqué, ni les enseignements les plus précis, ni les protestations les plus solennelles du Souverain-Pontife, ni les apologies de défenseurs savants et dévoués, ni les controverses de la presse.

Enfin, à des époques presque périodiques, des manifestations grandioses se sont succédées, tantôt dans les pays catholiques, tantôt à Rome même. Elles proclament à la face du monde, malgré les contradictions et les colères des persécuteurs de l'Église, que la prescription ne court pas contre le plus grand attentat dont l'ordre public ait eu à souffrir depuis tant de siècles. La révolution avait déclaré que la suppression du pouvoir temporel était un fait accompli, sur lequel il n'y aurait plus à revenir. Il est avéré aujourd'hui, et les yeux les plus prévenus ne sauraient le nier, que la force seule règne à Rome, que le fait matériel, brutal, demeure après sept années ce qu'il était au lendemain de la prise d'assaut de la ville éternelle. L'Europe libérale lui a donné son assentiment, le monde catholique lui refuse le sien. Rien n'est accompli, c'est-à-dire accepté paisiblement par les intéressés, ni entré dans l'ordre régulier des choses.

Parmi ces protestations, celle du printemps dernier, à laquelle la célébration du jubilé pontifical a donné un éclat et un retentissement singuliers, comptera parmi les plus remarquables. Provoquée par la parole du Saint-Père, elle s'est répercutée par la voix de l'épiscopat qui l'a fait retentir dans le monde entier. Elle a eu cet effet, que nous constatons pour la première fois, d'arrêter un moment la marche de la révolution italienne.

Le livre dont je vais rendre compte en est l'un des échos. Parmi les prélats qui défendent les droits de l'Église dans les controverses de tous les jours, l'éminent Cardinal-Archevêque de Westminster tient le premier rang. Ce petit opuscule, composé, je crois, de quelques lettres pastorales, le prouverait à lui seul. On y retrouve toutes les qualités qu'on est accoutumé à admirer chez le chef de la hiérarchie de l'Angleterre catholique : la vigueur, la sobriété, une forme simple et élégante qui s'élève souvent et sans effort à une haute éloquence, enfin cet art difficile de condenser en un espace restreint une démonstration convaincante et complète.

Le cardinal ne s'adresse pas seulement à ses ouailles, mais aussi à la fraction, notable encore, des Anglais croyants en dehors de l'Église; il fait appel « à la multitude des cœurs franchement » chrétiens de ces trois royaumes, qui, séparés de nous sur bien

» des articles de foi, et même par de grandes distances, n'en » défendent pas moins ouvertement, virilement et justement la » liberté de la vérité et celle de l'Église de Dieu au sens où ils » l'entendent. » A ces intelligences-là, il est possible de parler de Dieu, d'un ordre providentiel des choses, du respect et de la prééminence des croyances religieuses, de l'indépendance nécessaire du chef de l'Église. Leur grand nombre constitue l'une des supériorités de l'Angleterre. Quant à nous qui sommes sous la servitude des « principes de 89 », nous avons surtout à combattre des ennemis et des sceptiques, imbus des idées révolutionnaires, avec lesquels nous n'avons guère plus de terrain commun.

Et pourtant, il faut bien l'avouer, parmi nos catholiques, il se rencontre encore certains esprits attardés. On les voit réprouver sincèrement — quand la politique le leur permet, les attentats et les violences dont l'Italie s'est rendue coupable avant et après 1870. Mais ils disent que le pouvoir temporel des Papes n'est pas un dogme, et ils hésitent à croire qu'il soit indispensable. Ils se demandent si ce pouvoir n'est pas destiné à être remplacé par quelque combinaison nouvelle, répondant mieux aux exigences de la « société moderne ». Il y a là une influence fâcheuse de l'erreur libérale, qui m'a souvent frappé. Je crois qu'elle doit surtout être attribuée à l'ignorance. Chose singulière: il est encore un certain nombre de catholiques qui ne savent point que la question présente un côté théologique très-grave. Il est vrai qu'il n'y a point de dogme en question. Mais le *Syllabus*, art. LXXVI, se réfère à six allocutions et lettres apostoliques, qui enseignent clairement la doctrine concernant le principat civil du Pontife romain, « doctrine que tous les catholiques *sont tenus de professer* ». Tous ceux, dit à ce sujet un remarquable article de la *Revue de Dublin*, « qui étudient ces propositions, si formel- » lement recommandées au for intérieur des catholiques, seront » surpris de l'étendue et de la rigueur des enseignements qu'elles » renferment. »

Il y a encore une autre cause de cette ignorance. D'ordinaire, la nécessité du pouvoir temporel pour assurer l'indépendance du pouvoir spirituel, est traitée comme une simple question d'histoire, laissant place, par conséquent, à toutes les appréciations et à tous les doutes pour l'avenir. Ce point de vue n'est pas exact. Nous ne sommes pas en présence d'un problème historique ordinaire. C'est le grand enseignement qui ressort de l'ouvrage de

Mgr Manning. Lui aussi se place sur le terrain de l'histoire, mais de l'histoire dans la plus haute acception du mot. Il veut prouver que le pouvoir temporel n'est pas seulement une convenance humaine, un arrangement plus ou moins ingénieux des choses, tendant à assurer de la manière la plus pratique l'indépendance du Saint-Siége et à prévenir des conflits, mais bien un fait voulu de Dieu, inhérent à l'ordre régulier de la société chrétienne, qu'on ne saurait méconnaître ou violer sans provoquer un désordre profond et sans aller à l'encontre des intentions manifestes de la Providence. Cette démonstration est péremptoire. Je ne me souviens pas d'en avoir rencontrée dont la lecture laisse l'esprit mieux convaincu et plus satisfait. Aussi, quelle que soit la difficulté que l'on éprouve à résumer un écrit où tout est substance, où la liaison et l'enchaînement des faits ne prête à aucune digression, je voudrais essayer d'en indiquer au moins les traits généraux.

Pour bien raisonner, il faut bien définir. Qu'est-ce que cette souveraineté, ou cette indépendance, ou ce pouvoir temporel — car Mgr Manning ne distingue pas — dont Dieu a voulu investir le chef de son Église? L'auteur la caractérise en deux propositions également évidentes, qui résument tout le problème : le chef de l'Église ne peut dépendre que de Dieu seul, par conséquent il doit être indépendant de toute autorité humaine.

Cette définition fait surgir une objection que l'on rencontre fréquemment. Si tel est l'ordre voulu de Dieu, comment se fait-il que les Souverains-Pontifes n'aient pas joui de l'indépendance temporelle dès l'origine de l'Église ; comment se fait-il qu'ils aient été soumis aux empereurs romains pendant plusieurs siècles, et comment même la Providence a-t-elle permis qu'ils fussent dépouillés aujourd'hui ? Un seul mot suffit pour répondre. Le pouvoir temporel n'est pas un élément intégrant du pouvoir spirituel, qui existe indépendamment de lui dans sa plénitude, mais il est une condition indispensable de son exercice libre, régulier et pacifique ; de sorte que la société chrétienne ne peut se trouver dans son état normal sans que ce pouvoir existe et soit respecté. Le principe fondamental est ainsi posé. Nous allons suivre brièvement son développement dans l'histoire de l'Église.

Elle se divise en trois périodes : celle de la persécution d'abord ; ensuite celle de la libération graduelle de toute sujétion civile ; la troisième enfin comprend les siècles où le Saint-Siége a acquis

partiellement, puis en entier, le pouvoir temporel dont il a joui pendant plus de mille ans.

Pourquoi n'y avait-il pas de trace de pouvoir temporel durant l'ère des persécutions? Parce qu'il n'y avait point alors de monde chrétien. Sous la domination païenne, qui tolérait toutes les religions excepté la vraie, tout ce que les successeurs des apôtres pouvaient faire, c'était de prêcher l'Évangile et de souffrir pour lui. Les Papes ont accompli leur tâche; des trente premiers, vingt-neuf sont morts martyrs ; mais, ainsi que l'atteste une foule de témoignages et de monuments, ils n'en ont pas moins exercé leur pouvoir spirituel dans son entier, sans crainte et sans concessions, avec une indomptable fermeté et une persévérance surhumaine.

La période de la libération commença aussitôt après le triomphe de Constantin et sa conversion. Le César devenu chrétien s'empressa d'affranchir l'ordre ecclésiastique de tout service civil et militaire ; il l'exempta des charges et des impôts, confirma le pouvoir judiciaire déjà exercé par les Évêques, enfin établit le culte public. Bien plus, vainqueur de Licinius en Orient, il fonda Constantinople, y transféra le siége de l'empire, en fit une cité chrétienne et impériale. Les Papes étaient restés dans la Rome païenne, affranchis de tout lien de sujétion, possesseurs d'immunités et de priviléges étendus. Depuis lors, fait remarquer Mgr Manning, jamais n'a résidé dans les murs de la ville éternelle ni roi ni empereur qui ait exercé une autorité permanente sur les Pontifes romains.

L'autorité des Papes ne cessa de grandir, à mesure que s'affaiblissait celle des empereurs, représentés par des délégats impuissants. Le vrai gouvernement était, à Rome, entre les mains du Saint-Siége. Ce furent les Papes qui, à diverses reprises, arrêtèrent les barbares et sauvèrent Rome : Saint-Léon au ve siècle, Zacharie au VIIIe. Lorsque les derniers liens qui rattachaient le centre de l'Italie aux empereurs de Byzance se brisèrent naturellement sous les chocs répétés des migrations germaniques, un seul pouvoir restait debout et respecté au milieu de cet immense chaos. Mais lui aussi avait besoin d'un protecteur ; il le chercha dans la race franque. Pepin, puis Charlemagne, devinrent les *patrices* de Rome.

Le couronnement de Charlemagne comme empereur marque le commencement de la troisième période. Le roi franc reçut le sceptre des mains du Pape; il assura au Pape la paisible possession

de son domaine temporel, et, depuis ce moment jusqu'au milieu du XIXe siècle, c'est-à-dire pendant plus de mille ans, se déroula la succession non interrompue des Pontifes, souverains de la terre romaine, expulsés quelquefois par la force, mais revenant toujours, soit par eux-mêmes, soit par leurs successeurs, créant le nouvel empire d'Occident, dominant ensuite l'Europe chrétienne, sans qu'aucun Souverain osât jamais les revendiquer comme ses sujets.

Nous voyons ainsi le pouvoir temporel surgir avec la société chrétienne et se maintenir au milieu de ses vicissitudes. Cette union étroite éclaire d'une façon lumineuse la véritable nature de la souveraineté pontificale. Elle est *extranationale,* dit Mgr Manning, parce qu'elle est d'une nature différente du pouvoir dans les sociétés humaines; *supernationale*, parce qu'elle les domine toutes ; *internationale,* parce qu'elle les relie.

Mais cette union n'est pas seulement étroite : elle est indissoluble, parce qu'elle repose sur la nature des choses. La souveraineté des Papes se perpétuera aussi longtemps que la société chrétienne continuera d'exister. A une époque relativement récente, il est vrai, des églises nationales se formèrent et introduisirent un élément étranger dans la communauté des peuples catholiques. Aujourd'hui l'apostasie s'étend; les gouvernements qui régissent les peuples catholiques se détournent du vicaire de Jésus-Christ et, par un consentement tacite, admettent sa déchéance du rang souverain. Y a-t-il là autre chose que l'une de ces crises par lesquelles l'Europe a déjà passé plusieurs fois, et qui ont toutes abouties à une restauration? Nous ne le savons pas, mais il est permis d'affirmer que, si cette situation se perpétuait, la société chrétienne tomberait en dissolution. L'état du monde ne pourrait se décrire que par ces mots : « Nous n'avons pas d'autre maître que César ». Ce serait le retour du paganisme. L'ordre chrétien serait détruit et la société tomberait en dissolution, dit Mgr Manning. Il le prouve par cette parole de Donoso Cortès : « L'histoire de la civilisation est l'histoire de l'Église chrétienne; » l'histoire de l'Église chrétienne est l'histoire des Pontifes, qui » ont été les créateurs, les législateurs, les soutiens du monde » chrétien. » Je voudrais pouvoir citer en entier la démonstration de cette vérité, telle que l'éminent Archevêque anglais nous la donne dans ses grandes lignes.

Lorsque le monde païen fut tombé dans la pourriture, c'est la

Rome chrétienne qui a été, dit-il, le germe de la civilisation, en créant la foi, la législation chrétienne, la vie domestique, l'éducation religieuse. La civilisation s'est conservée d'abord et s'est développée autour du siége de Pierre, dans les vingt-trois patrimoines acquis de Constantin à Saint-Grégoire. L'Europe était encore dans le chaos et déjà une civilisation mûre existait à Rome. Les grandes nations de l'Occident se sont groupées successivement autour du centre de l'Église, à mesure qu'elles sortaient des ténèbres du paganisme et du schisme. Cette civilisation, les Pontifes ne l'ont pas seulement créée, mais maintenue et sauvée. Lorsque l'islamisme envahit l'Afrique et l'Orient, il a été comme le fléau de Dieu pour les Églises schismatiques et séparées. Elles ont succombé toutes à ses coups, jusqu'à celle de Constantinople, la plus puissante et la plus orgueilleuse. Mais une fois arrivée en contact avec l'Europe catholique, dans la plénitude de son développement et de sa vigueur, la barbarie mahométane fut arrêtée et vaincue, grâce aux efforts persévérants des Papes. Chaque année encore, l'Église célèbre cette victoire le jour anniversaire de la bataille de Lépante.

C'est à Rome que Dieu a manifesté au monde la véritable notion de la monarchie chrétienne. Les deux pouvoirs y sont réunis afin d'être séparés ailleurs. C'est Rome qui défend et sauvegarde partout les droits de la conscience et de la vraie liberté.

Enfin cette souveraineté est la clef de voûte de l'ordre européen. Jamais elle n'a été mise en péril et temporairement renversée, sans que l'histoire n'ait rapporté des perturbations profondes, qui n'ont pris fin que par des guerres sanglantes. De nos jours, nous voyons cette vérité confirmée d'une manière éclatante. Il nous est permis de dire, avec Mgr Manning, que l'Europe ne cessera pas d'être un camp (où dix millions d'hommes armés sont prêts à se jeter les uns sur les autres), avant d'avoir restauré le pouvoir temporel et reconnu par là la suprématie de l'ordre moral sur l'ordre matériel.

Mais les vues de la Providence ne sont pas moins claires dans le choix de la ville de Rome, l'ancienne maîtresse du monde païen, devenue la nouvelle Jérusalem, depuis que le siége de Pierre y a été établi. La Rome chrétienne est une création des Papes. Rome païenne avait été détruite par les barbares; ses ruines ont été entièrement désertes pendant huit jours. Les pontifes l'ont rebâtie, les princes et les peuples l'ont enrichie de leurs

dons, elle s'est couverte d'églises, d'institutions charitables, d'ordres religieux. Personne autre que les Papes ne peut donc la revendiquer; elle leur appartient par droit de création. La souveraineté qu'ils y exercent est la plus ancienne, la plus juste, la plus vénérable. Elle porte, en traits indélébiles, la marque d'une œuvre de la Providence. Aucun peuple ne saurait l'appeler sienne. C'est le patrimoine commun, imprescriptible, de l'Église catholique.

Après cette démonstration, que le rare talent de l'auteur condense en quelques tableaux remplis de vie et d'éloquence, Mgr Manning est en droit de conclure que la souveraineté temporelle des Pontifes, affranchie providentiellement de tout pouvoir humain, repose sur une disposition divine des choses.

Nous comprendrons maintenant la grandeur du désordre qui résulte de l'attentat dont la Papauté a été la victime. Cette violation, l'auteur la caractérise en disant que c'est un *vol,* car elle a été la prise, par la force, du bien d'autrui; un *sacrilége,* car c'est le vol d'un bien marqué du sceau des choses qui appartiennent à Dieu; une *usurpation sacrilége,* puisqu'elle empêche et usurpe l'exercice des droits de l'Église; enfin, un *crime commis contre la chrétienté* tout entière : car toutes les nations chrétiennes ont part à cet héritage.

Lorsque les Piémontais sont entrés à Rome, ils ont donné la promesse solennelle de maintenir intactes la dignité et l'indépendance souveraine du Pape. Cet engagement a été donné par le roi Victor-Emmanuel, par son gouvernement, par le Parlement dans la loi des garanties. Or, jamais, dit l'auteur, souveraineté aussi dérisoire n'a été offerte à personne. En veut-on la preuve? Toute la propriété ecclésiastique a été saisie; la vie religieuse et le gouvernement de l'Église se trouvaient par là atteints dans leurs sources; on n'a laissé au Pape que la *jouissance* de son palais; les ordres religieux ont été supprimés, 50,000 personnes vouées au service de Dieu, dépouillées brutalement; le mariage civil a été introduit chez un peuple entièrement et foncièrement catholique, dans le but évident de lui enlever la foi chrétienne; on a aboli l'enseignement de la théologie; toutes les écoles ont été privées de leur élément religieux; le clergé a été astreint au service militaire, avec le dessein hautement avoué de ne laisser que le rebut de la population au saint ministère; la presse et le Parlement ont été laissés libres d'insulter et d'outrager le Pape; enfin est venue

la loi réprimant les abus du clergé, qui était destinée à enchaîner la liberté de la parole et de tous les actes du ministère ecclésiastique, à frapper le Pape dans les ministres du culte, selon le bon plaisir du gouvernement, et sans qu'on fixât même les limites de cette ingérence arbitraire dans le domaine spirituel. Il est vrai que le Sénat, devant la répulsion que témoignait l'Europe, a refusé son vote à cette loi, mais elle reparaîtra dans le Code pénal, et l'on a expressément déclaré qu'on n'y renonçait point. Cet ensemble de mesures caractérise le nouvel ordre de choses. Il opprime l'Église et consacre la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir spirituel. C'est une révolution, dans le vrai sens du mot. Elle a ses origines dans les conspirations mazziniennes d'il y a cinquante ans, qui ont déclaré la guerre aux rois et aux prêtres, à l'Église et à la monarchie ; qui se sont répandues, par les sociétés secrètes, dans toute l'Italie, ont pris après 1848 Victor-Emmanuel pour leur instrument, et déjà aujourd'hui le menacent presqu'autant que le Pape.

Est-ce l'œuvre du peuple italien? Mgr Manning affirme hautement le contraire. Le Parlement ne représente qu'une petite minorité de la nation ; la masse est restée foncièrement religieuse. « C'est, dit-il, un peuple divisé, sans cohésion, sans organisation » ou expérience politique, Lombards et Napolitains, Toscans et » Sardes. L'armée est entre les mains de la monarchie, et la » monarchie entre les mains de la révolution. »

Voilà le désordre introduit par la prise de Rome et la suppression du pouvoir temporel. Faut-il s'étonner que le Pape, sommé de se réconcilier avec le « progrès et la civilisation moderne », ait répondu qu'il ne pouvait y avoir rien de commun entre lui et les usurpateurs des droits de l'Église? Il n'y a donc ni réconciliation, ni rapprochement possibles. « Une révolution est une » rébellion, dit l'auteur, et celle-ci est une rébellion anti-chré- » tienne. Pour l'Italie, qui est encore guérissable, il y aura peut- » être des jours de paix et d'unité; mais pour la révolution italienne, » il n'y pas d'avenir. Le juste jugement de Dieu lui est réservé.

La révolution est descendue sur l'Italie et l'a inondée comme un torrent. Anti-religieuse et anti-monarchique, à l'imitation de la révolution française, dont elle est un répugnant pastiche, elle a établi, au sein de la nation italienne un conflit permanent. En créant une unité factice, elle a déclaré la guerre aux principes primordiaux sur lesquels repose toute société, surtout à l'unité

religieuse. Or, en Italie même, cette unité remonte aux origines nationales : elle répond à toutes les traditions, à toutes les phases du développement de ce peuple. Sans elle, il ne peut y avoir d'unité politique véritable, et la vie nationale ne saurait subsister ni progresser. Telle est la situation malheureuse de la France depuis près d'un siècle. Le présent de la France sera l'avenir de l'Italie. Qui oserait contester la justesse de ce jugement sévère, que le Cardinal Manning expose en termes saisissants ? Il n'y a donc de salut pour l'Italie, que si elle arrache, jusqu'à la racine, le mal révolutionnaire. C'est la prophétie de Gioberti : « tout plan de régénération italienne est vain, disait ce grand » patriote, s'il n'a pas le catholicisme pour base et pour pierre » angulaire. »

Mais les conséquences de cette violation de la souveraineté pontificale ne sont pas restreintes à l'Italie seule. L'Europe entière en a été troublée jusque dans ses fondements. En faut-il d'autre preuve que le retentissement de la parole du Pape, qui se fait entendre de l'Orient à l'Occident, et remue le monde entier ? Jamais homme n'a eu une semblable puissance, n'a excité autant l'affection, ni provoqué tant de haines. Que l'on se souvienne seulement de l'agitation produite chez les ennemis de l'Église par l'allocution du 12 mars. Il y a là autre chose, remarque justement l'auteur, qu'une influence éphémère, destinée à disparaître. On a beau vouloir rapetisser la question romaine, prétendre en faire une question purement italienne. Les faits protestent, et personne ne saurait le nier.

Mgr Manning nous donne la raison de ce trouble extraordinaire. Lorsque l'Europe a cessé d'être une communauté chrétienne, où le Souverain Pontife tenait le premier rang et qui était régi par les lois d'une croyance religieuse et des principes moraux communs, on a cru pouvoir substituer à ces liens le régime de la diplomatie et des traités. Or, en ce moment, quelle est la loi internationale qui gouverne encore l'Europe ? La conquête de Rome a été le chef-d'œuvre de l'astuce et de la violation des engagements les plus précis, des promesses les plus solennelles, avant même que l'encre qui les avait écrites ne fût séchée. C'est la démonstration péremptoire de la valeur des obligations sur lesquelles on prétend fonder aujourd'hui la société des peuples. Aussi qu'avons-nous vu depuis 1870 ? Y a-t-il encore beaucoup de traités, quelque solennels qu'ils soient, qui n'aient point été violés ?

Y en a-t-il aujourd'hui seulement un seul, réglant les rapports politiques des nations, que les parties contractantes soient disposées à exécuter ?

Ce n'est donc point par une *exagération pieuse* que les catholiques disent que le désordre est profond dans la société européenne, et qu'elle n'a plus d'autre règle et d'autre frein que l'empire brutal de la force.

Que l'on tourne maintenant ses regards vers l'Église. Depuis le commencement du pontificat de Pie IX, elle a été l'objet de conspirations anti-chrétiennes dans tous les pays. Sous le couvert du libéralisme, on a voulu exclure partout le christianisme de l'éducation, du gouvernement, de l'État, de la science, des lois. Quel a été l'effet de cette persécution? Les coups, qui devaient désagréger et détruire l'Église, l'ont fondue en une masse plus compacte que jamais. Jamais son unité n'a été aussi solide, jamais elle n'a été aussi pure, jamais elle ne s'est aussi fortement groupée autour de son chef. Jamais elle n'a manifesté avec plus d'éclat qu'elle est indépendante du monde, et qu'aucun pouvoir terrestre ne saurait la subjuguer. Elle n'a pas besoin du monde, mais le monde a besoin d'elle, parce que seule elle est capable de proclamer et de défendre, au milieu des persécutions comme dans la prospérité, la justice et le droit, sans lesquels la société ne saurait ni se conserver ni progresser.

Après avoir caractérisé et flétri le mal sans ménagement et sans réticences, l'éminent prélat montre ainsi le remède et le salut, avec une force de persuasion bien faite pour agir sur les esprits de bonne foi qui existent encore parmi les dissidents. Quant aux catholiques, ils puiseront dans la lecture de cet excellent livre des lumières pour s'éclairer et des consolations pour s'encourager. Au milieu des combats de l'heure présente, ils répéteront avec l'illustre archevêque de Westminster : « Nous acceptons la » lutte, confiants dans la force morale du droit et dans notre » foi, *qui est la victoire dominant le monde.* »

F.

COURT APERÇU SUR LES TRAVAUX DU CONGRÈS ARTISTIQUE D'ANVERS.

« La ville d'Anvers », écrivions-nous, dans une revue française, à propos du Congrès artistique de 1861, « la ville d'Anvers n'est pas seulement la métropole commerciale de la Belgique ; elle en a été la métropole artistique ; elle s'en souvient, elle s'en fait gloire, elle aspire à l'être encore. Chez elle, le culte des intérêts matériels n'a pas étouffé un culte plus noble. Tandis que ses vaisseaux vont porter par delà les mers les produits d'une industrie qui ne reconnaît que des rivales, dans l'enceinte de ses murs, à l'ombre des tours de sa vieille et magnifique cathédrale, elle abrite une phalange d'hommes jaloux de ne pas laisser s'évanouir le prestige qu'a jeté sur son nom, depuis des siècles, le génie des Rubens et des Van Dyck, pour ne citer que ces noms-là.

Ressusciter les jours glorieux où vivaient ces géants de l'art n'est pas chose qui dépend uniquement de la volonté humaine. Dieu envoie à ses heures ceux qu'il destine à projeter devant nos pas des lumières extraordinaires ; mais ce que la volonté peut et doit faire, c'est de ne pas perdre de vue les traces lumineuses des grands hommes, c'est de s'encourager à les suivre, c'est de chercher à aplanir les obstacles de toute sorte, matériels et autres, qui trop souvent font dévier les meilleures intelligences de leur vrai but.

Agir ainsi, c'est continuer l'œuvre providentielle, c'est perpétuer de glorieuses traditions, c'est se montrer dans le présent, autant qu'il dépend de soi, à la hauteur du passé.

Anvers, qui a son école de peinture, où les maîtres de nos jours inculquent avant tout à leurs élèves le culte des maîtres anciens ; ses musées, écoles d'un ordre supérieur et d'un enseignement plus fécond, parce qu'au lieu du précepte on y trouve l'exemple ; ses églises, dont les murs revêtus d'immortelles pages montrent au jeune artiste à quelle hauteur s'élève l'art qui aspire à Dieu, Anvers, malgré cela, se sentait au-dessous de sa vieille renommée. Il y a, en effet, d'autres villes, qui n'ont pas son glorieux passé, et qui ont aussi leurs académies, leurs musées et leurs temples enrichis de chefs-d'œuvre, et qui, si on les laissait faire, pourraient vouloir lui ravir un rang qu'elle n'entend pas céder. L'ancienne métropole de l'art flamand s'est à propos souvenue que les

grands titres de noblesse imposent de grandes obligations, et, pour bien faire savoir au monde qu'elle ne songeait pas à abdiquer, elle a convoqué dans ses murs, en un Congrès solennel, tous les artistes, tous les hommes de lettres, tous les savants de tous les pays, pour discuter ensemble et résoudre, s'il se pouvait, une série de questions se rattachant à l'avenir de l'art.

Ce que nous écrivions, à propos du Congrès de 1861, peut s'appliquer au Congrès de 1875, à cette différence près, que ce n'est pas aujourd'hui, comme en 1861, sous l'empire d'une légitime susceptibilité, ce n'est pas pour réveiller indirectement le souvenir d'une gloire passée et pour en rappeler les traditions, que la ville d'Anvers a fait un nouvel appel à tous ceux qui, à un titre quelconque, dans l'art, dans la littérature, dans la science, ont pour mission plus spéciale de participer au mouvement de l'esprit humain. C'est l'œil rayonnant de fierté, c'est le sourire du triomphe sur les lèvres, c'est le front ceint du diadème qu'a placé sur son front le prince du grand art flamand, qu'elle préside aujourd'hui à de nouvelles et solennelles assises d'hôtes distingués, venus de tous les points de l'Europe, pour fêter avec elle le 300e anniversaire de la naissance de celui qu'elle considère à juste titre, quel qu'ait été le lieu de sa naissance, comme le plus illustre de ses citoyens.

A-t-elle espéré bien réellement que des délibérations du nouveau Congrès artistique international sortiraient de fécondes résolutions, ou n'a-t-elle pas cherché plutôt à avoir l'Europe, dans la personne de représentants autorisés, pour témoin de son triomphe? Il serait difficile de le dire; mais il est difficile aussi de penser qu'en associant les membres du Congrès à des fêtes et à des cérémonies de toute nature, pendant les jours et aux heures consacrés à leurs délibérations, ses organisateurs n'aient pas compris que le temps serait bien court et les esprits bien distraits pour chercher et trouver la solution des diverses questions du programme suivant.

I. — *Section de législation.*

Rechercher des bases d'une législation internationale destinée à protéger les droits de propriété sur les œuvres d'art et à réprimer la fraude et la contrefaçon.

1° Quels sont les moyens légaux propres à assurer à l'artiste la propriété de ses œuvres?

2° Quelles seraient les mesures pratiques à prendre pour faciliter la preuve de la contrefaçon et de la fraude ?

3° Quelles sont les garanties légales à donner aux compositeurs de musique pour leur assurer la part du produit de leurs œuvres sur une base équitable.

4° De quelle manière pourra-t-on mettre à exécution les résolutions du Congrès et en généraliser l'application?

II. — *Section d'esthétique et de philosophie.*

1° Quelle est la signification de Rubens dans l'art et quelle influence a-t-il exercée sur notre école et sur les écoles étrangères?

2° Quelle est l'influence de la démocratie dans l'art?

III. — *Section artistique et économique.*

1° Comment pourrait-on donner un plus grand élan à la peinture monumentale et lui rendre l'importance qu'elle avait jadis, spécialement dans notre pays?

2° Les pouvoirs publics doivent-ils intervenir dans l'encouragement des Beaux-Arts?

3° La centralisation en matière d'art est-elle utile ou nuisible?

4° N'est-il pas désirable, dans l'intérêt de l'art et des artistes, de rendre accessibles à tous les richesses artistiques disséminées dans les divers établissements relevant des pouvoirs publics?

IV. — *Section d'architecture.*

1° Chaque pays doit-il respecter, dans ses constructions, les traditions de l'architecture nationale? Dans nos contrées ne convient-il pas de revenir aux types du XIIIe au XVIIe siècle dans la construction des monuments et édifices publics, en les appropriant aux exigences modernes?

2° Ne serait-il pas désirable que les pouvoirs publics eussent un droit de contrôle sur le style architectural à donner aux constructions et spécialement à celles qui avoisinent les monuments, afin qu'elles soient en harmonie avec le style de ceux-ci?

V. — *Section d'histoire.*

De quels éléments dispose-t-on pour l'histoire des œuvres de Rubens?

Ainsi qu'on devait s'y attendre, les différentes sections du congrès de 1875, pas plus que ne l'avaient fait celles du congrès de 1861, n'ont pu pleinement répondre à ce qu'on semblait attendre d'elles. Je dis « ce qu'on semblait attendre », car comment

s'imaginer, je le répète, que des hommes d'opinions différentes, venus généralement avec des idées arrêtées et l'intention non moins arrêtée de faire prévaloir ces idées de préférence à celles d'autrui, puissent, dans une discussion de quelques heures, sur des matières difficiles, complexes, arriver à une véritable entente? Comme il faut, coûte que coûte, aboutir à un résultat, on fait des sacrifices forcés d'amour-propre, de systèmes longtemps caressés; mais, au fond ces concessions ne laissent-elles pas subsister les préférences intimes, et l'accord est-il, dans tous les cas, aussi sérieux qu'il en a l'air? Il peut être permis d'en douter à ceux qui cherchent à lire entre les lignes, c'est-à-dire à découvrir ce qu'ils pensent, plutôt sur la figure des votants que dans leurs votes.

Plus heureuse que les autres, la section de législation ayant son terrain, et un bon terrain, préparé d'avance, a pu mener ses travaux rondement et à une conclusion pratique. Pour point de départ de ses délibérations, elle a repris le rapport rédigé autrefois par son président, M. Louis Hymans, en sa qualité de membre de la Chambre des représentants, sur un projet de loi destiné à protéger la propriété artistique présenté en 1859, et qu'une dissolution du Parlement avait fait reléguer dans les cartons. Un procès récent, et qui a fait dire à M. Frère-Orban que notre législation, en ce qui concerne le respect des droits de l'artiste, était encore à l'état sauvage, a rappelé l'attention sur ce projet oublié, et la section de législation du Congrès n'a pas été fâchée, comme bien l'on pense, de trouver sa besogne à moitié faite. Aussi, après des débats intéressants sur des points secondaires, mais que le manque d'espace nous empêche de relater ici, la section s'est arrêtée aux résolutions suivantes :

1° Continuation du Congrès avec une démarche à faire auprès du Roi pour lui demander d'être le protecteur de l'œuvre ;

2° Nomination d'une commission composée d'artistes éminents et de juristes, laquelle commission devrait s'entendre avec le Congrès de droit international qui s'ouvrira bientôt, et auquel on demanderait l'élaboration d'un projet de loi dont les dispositions pourraient être adoptées par les différents pays.

Soumises à l'assemblée générale du Congrès dans sa première séance, ces résolutions y ont été appuyées chaleureusement par MM. Vervoort et Rolin-Jacquemyns. Pour donner à l'œuvre du Congrès une conclusion pratique, M. Vervoort l'invita à s'associer aux corps constitués — l'Académie royale de Belgique, le Cercle

artistique et littéraire de Bruxelles et le Cercle d'Anvers—qui ont demandé la résurrection du projet de loi de 1859. Il rappelle un fait qui, à lui seul, suffirait pour convaincre les plus indifférents de la nécessité de faire participer aux bénéfices du droit commun la propriété artistique, qui en est aujourd'hui entièrement frustrée. Un de nos peintres estimés, raconte M. Vervoort, voit à la vitrine d'un marchand, à Ostende une copie de son tableau représentant le *Départ des jeunes mariés*, et au bas du tableau, son nom parfaitement imité.

L'artiste, se fondant sur le tort matériel et moral que lui cause cette contrefaçon, réclame des dommages-intérêts. Le tribunal de Bruges, appelé à juger l'affaire, déboute le plaignant. La Cour d'appel de Gand, devant laquelle la cause est reportée, écarte à son tour la demande pour cause d'insuffisance de la législation, et condamne le battu à payer l'amende, c'est-à-dire les frais du procès.

Une législation qui laisse au premier venu la faculté de contrefaire une œuvre d'art et la signature de son auteur, et expose ce dernier, s'il réclame, à supporter les frais du procès, est jugée, et l'opinion ratifiera les conclusions de la 1re section du congrès, demandant que soit puni comme coupable de faux celui qui aura copié un tableau et y aura apposé la signature de l'artiste.

Il faut demander, dit M. Vervoort, que la loi réclamée repose sur le principe de la reconnaissance internationale de la propriété des ouvrages de littérature et d'art, sur l'assimilation absolue des auteurs et artistes étrangers aux nationaux. Ce serait un honneur pour la Belgique d'avoir été la première à établir une législation qu'adopteraient les autres pays. M. Vervoort ne voit pas la nécessité du renvoi de la question à un congrès de juristes, alors qu'il suffirait de s'adresser, par voie de pétition, au gouvernement, pour atteindre le but en vue.

M. Rolin-Jacquemyns fait remarquer que le Congrès n'est pas uniquement un congrès belge, c'est un Congrès international, et si le pays qu'on a appelé le pays de la contrefaçon s'honore aujourd'hui en faisant la guerre à la contrefaçon, le grand mouvement de la protection artistique doit s'étendre bien au delà des limites de notre sol. Pour cela, une loi isolée ne peut suffire, et pour protéger efficacement partout la propriété artistique, il faut des traités internationaux. En conséquence, il propose : 1° de faire une démarche auprès du gouvernement et du Roi, pour la présentation aux

Chambres d'une loi sur la propriété artistique ; 2° la nomination de deux commissions : l'une d'artistes éminents, l'autre de juristes, lesquelles formuleraient, de commun accord, un projet de traité international.

Ces propositions ont été adoptées par le congrès, et l'on peut dire que, sous ce rapport, et en tant que cela dépendait de lui, les débats n'ont pas été stériles.

Plus minces ont été les résultats en ce qui concerne les questions soumises à la 2e section, celle d'esthétique et de philosophie. Là les intérêts matériels n'étaient point en jeu ; là aussi, par conséquent, étaient réunis le moins d'adhérents. C'est ainsi que les choses s'étaient passées au Congrès de 1861, c'est ainsi qu'elles se passeront toujours. Encore si cet inconvénient avait été le seul. Mais les membres, il faut bien le dire, quelque ardeur que l'amour du beau semble devoir allumer dans les âmes, ne paraissaient pas animés d'un bien grand enthousiasme pour la solution des questions qui leur étaient soumises.

A sa première séance, le bureau, pendant trois quarts d'heure, s'est trouvé devant une salle vide et a failli donner la parole à un orateur qui aurait, à la lettre, parlé pour les bancs. Mais l'incident eût tourné au grotesque, et l'on s'en est habilement tiré en se hâtant de lever une séance qui menaçait de ne pas commencer. Le lendemain, il y avait progrès : quelques membres ont parlé, mais les questions qu'ils traitaient étaient justement de celles sur lesquelles il leur était bien difficile de s'entendre. Croyances religieuses, principes politiques, sentiments conservateurs et aspirations radicales ne se trouvaient en présence que pour se heurter, et il serait difficile de dire quelle lumière propre à éclairer la pauvre humanité est sortie de ce beau choc. Bref, des séances de la 2e section il n'est rien sorti, la section, pour toute conclusion pratique, s'étant bornée à enregistrer, non à faire siens, les vœux suivants émis par deux de ses membres, de voir organiser, pour l'éducation artistique du peuple : 1° des expositions populaires d'objets d'art ; 2° des cours d'esthétique gratuits.

Soumises à l'approbation de l'assemblée générale, ces propositions n'y ont pas fait l'objet d'un examen bien sérieux de la part de la haute et docte assemblée. Encore, en parlant ainsi, m'efforçai-je d'adoucir les choses. Le premier vœu, celui d'établir des expositions populaires, a été adopté sans demande d'explications, sur la simple proposition de son auteur, et sans qu'on se soit

enquis le moins du monde des moyens d'organiser ces expositions, ni de quelle manière elles devraient être composées pour développer, avec le goût, la moralité dans les masses, ainsi qu'on affiche la prétention de le vouloir faire. Bref, pour dire toute ma pensée, cela, pour les esprits réfléchis, a dû paraître un peu léger.

Quant à l'institution des cours d'esthétique, nécessaires, selon l'auteur de la seconde proposition, si l'on veut que le peuple comprenne l'œuvre d'art, de même qu'il faut connaître une langue pour en apprécier les beautés littéraires, elle rencontre un opposant dans la personne d'un éminent artiste français, qui affirme, en homme sûr de son fait, que le peuple sait toujours reconnaître le beau, là où il se trouve. Un autre orateur, s'appuyant, lui, sur l'observation, soutient l'opinion contraire, et rappelle le goût populaire bien connu pour l'œuvre grossière, à couleur brutale et à sensation violente. C'est là, pour le moment, l'instinct de la démocratie, dont on a beaucoup parlé, et plus souvent hors de propos qu'à propos. En Belgique et en France, l'esthétique n'est pas connue; mais il existe, en Allemagne, un ouvrage esthétique pour les jeunes demoiselles qui, en quelques années, est arrivé à sa 18e édition.

Cela, semble-t-il, devrait faire réfléchir le Congrès; mais il a sans doute mieux à faire que de rechercher les moyens de former le goût du peuple pour le beau, malgré la foi qu'il professe, que c'est dans le développement du sentiment artistique chez les masses que réside par excellence la puissance civilisatrice.

Un orateur très-érudit et très-disert (c'est une justice qu'il faut lui rendre), sous prétexte que l'esthétique est la quintessence du beau, la science la plus transcendante, n'admet pas qu'elle soit à la portée du peuple. Il ne songe pas, ni le Congrès non plus, à ce qu'il paraît, que si le sommet de l'échelle esthétique atteint à des hauteurs inaccessibles pour le commun des mortels, elle a pourtant pour point d'appui la terre, et que les premiers échelons, s'il faut absolument renoncer à aller plus haut, rien n'empêche que le peuple ne les puisse gravir, et que ce serait toujours cela de gagné.

En faisant cette réflexion, je n'entends pas prendre en main la défense des cours populaires d'esthétique, dont l'organisation pourrait, dans la pratique, offrir des difficultés. Je veux seulement constater qu'au sein des plus doctes assemblées, il se trouve parfois d'excellents esprits qui ont de singulières manières d'envisager et de trancher les questions.

Et comme il fallait une solution à la question pendante, le même orateur, sans doute pour donner un corps à ce qu'il y avait d'indécis, de flottant, d'insaisissable dans la pensée de l'assemblée, a interprété cette pensée dans les termes suivants :

« Nous voulons que ce qui a été, pendant un certain temps, le patrimoine de quelques-uns, appartienne désormais à tous ; nous voulons que les connaissances artistiques soient populaires, et c'est dans ces termes généraux que je voterai la proposition. »

L'assemblée, par ses applaudissements, a prouvé qu'elle saisissait toute la partie pratique d'une solution ainsi formulée, en quoi elle s'est montrée, je le confesse, infiniment plus intelligente que celui qui trace ces lignes.

Mais nous voici au bout du court espace accordé par la *Revue* à l'appréciation de l'œuvre du Congrès, et rien n'a été dit encore de la section d'histoire, laquelle a émis le vœu que l'administration communale de la ville d'Anvers institue une commission permanente, composée d'hommes compétents, défrayés par des souscriptions privées et par des subsides des communes et de l'État, qui parcoureraient les différents musées, consulteraient les collections et les documents tant publics que privés, pour reconstituer l'histoire des œuvres et de la vie de Rubens. Rien non plus n'a été dit des travaux de la section d'architecture qui, indépendamment du vœu émis par elle qu'il soit organisé dans tous les pays un enseignement artistique complet portant sur les types classiques et les types nationaux, veut que les particuliers aient la liberté *la plus complète* pour le choix du style de leurs habitations dans le voisinage des monuments publics, se ralliant ainsi indirectement à l'opinion d'un de ses membres qui a dit que « le suprême degré de la dissonnance serait le comble de l'harmonie ». Il est dommage que cette vérité ne soit pas encore axiome en musique. Mais, le progrès aidant, cela viendra.

La conclusion principale du rapport de la section artistique et économique a été : qu'il serait désirable que l'État s'appliquât à établir une entente préalable entre les architectes, les peintres et les sculpteurs, pour qu'ils combinent leurs efforts dans la construction et la décoration des édifices publics. Cette conclusion paraît sage, mais elle ne s'accorde pas avec les principes d'harmonie de la section d'architecture. Après cela, cette dissonnance fait peut-être bien dans le concert.

A. J. Le Pas.

L'IVROGNERIE EST-ELLE UN DÉLIT,

UNE MALADIE OU UN VICE?

La *Contemporary Review*, de Londres, contenait, dans une de ses dernières livraisons, un remarquable article de M. John Charles Bucknill, sur l'intervention de l'État dans la répression de l'ivrognerie. Que l'ivrognerie existe, qu'elle tend à augmenter de jour en jour, d'après les données statistiques sur l'augmentation de la consommation des liqueurs fortes, c'est là une vérité que, malgré tout son orgueil, la civilisation moderne tenterait vainement de nier. Les preuves vivantes sont palpables et les victimes de cette funeste habitude encombrent de plus en plus nos prisons, nos hôpitaux et nos asiles d'aliénés. Ce n'est donc pas sans motif que, des chaires religieuses aussi bien que des fauteuils académiques et même politiques, est tombé un cri d'alarme sur les effets immoraux, anti-sociaux et morbides de l'abus des boissons alcooliques. A cause de l'évidence et de l'étendue du mal, le lecteur voudra bien me pardonner de lui donner un petit aperçu de la dissertation de M. Bucknill, et d'indiquer à son exemple quelques remèdes qu'on pourrait opposer à ce fléau.

Mais avant d'aborder ces remèdes et conséquemment la part qui pourrait en incomber à l'État, spécifions bien de quelle espèce d'ivrognes nous voulons parler ici.

Et d'abord il convient d'écarter de la discussion ceux chez lesquels l'abus de l'alcool a déjà produit des maladies corporelles caractérisées : ceux-là seront traités comme malades et devront nécessairement tomber sous la juridiction du médecin.

Une seconde catégorie, dont nous ne devons pas nous occuper, renferme ceux chez qui l'ivrognerie habituelle a produit des désordres dans l'intelligence et ceux qu'une maladie mentale a poussés aux excès. Il est évident que ceux-ci doivent être considérés comme fous et traités comme tels.

Une autre classe encore qui peut être envisagée comme appartenant à l'aliénation mentale, c'est la classe des *oinomaniaques* ou *dipsomaniaques*.

Mais qu'est-ce que la dipsomanie proprement dite, car aujourd'hui on a étrangement abusé de ce mot? C'est une forme de folie se manifestant par une passion immodérée pour les liqueurs fortes, et cela, non par goût pour ces liqueurs ou pour les sensations

qu'elles procurent, mais par une satisfaction donnée à une impulsion morbide. De même que quelques monomaniaques sont poussés au vol non par l'attrait de la valeur de la chose volée, mais par le besoin de prendre, de même le dipsomaniaque boit, non parce qu'il aime la boisson ou l'ivresse qui s'ensuit, mais parce qu'il sent une impulsion morbide à ingurgiter des liqueurs. Il faut donc pour qu'un individu soit dipsomaniaque qu'il n'y ait chez lui aucune autre affection mentale, sinon sa maladie n'est qu'un cas de folie avec un symptôme prédominant. Il ne faut pas non plus que le sujet soit enclin à d'autres vices, sans quoi il rentre dans la catégorie des ivrognes vulgaires. Entendue dans ce sens, la dipsomanie doit être, comme le fait remarquer M. Bucknill, une affection excessivement rare. Pour lui, il n'en a jamais rencontré dans sa vie, et les exemples décrits par les auteurs sont toujours les mêmes. Les dipsomaniaques peuvent être rangés parmi les aliénés et traités comme tels.

Ces exceptions-là écartées, nous nous trouvons devant *l'ivrognerie habituelle simple*, se distinguant par une faiblesse passionnée et irrationnelle pour une habitude nuisible.

Cette ivrognerie habituelle peut-elle devenir l'objet d'une répression directe par l'État? Doit-elle être considérée comme une maladie? Dans l'affirmative, quels en sont les remèdes et quel rôle l'État peut-il jouer dans leur application? Ou bien l'ivrognerie doit-elle être considérée comme un vice, et si cela est, comment peut-on le réformer? Faut-il demander dans l'essai de cette réforme, des mesures spéciales à l'État, ou convient-il de s'abstenir de recourir à cette intervention? Voilà autant de questions que se pose M. Bucknill et dont il tâche de trouver la solution.

Et d'abord la législation peut-elle punir l'ivrognerie pour elle-même? La plupart des auteurs modernes qui ont écrit sur la philosophie des lois, ont établi que l'ivrognerie privée ne peut être le sujet d'une répression légale.

Bentham, dans ses « Principes de morale et de législation », déclare que la faute de l'ivrognerie est une faute privée et toute personnelle, et que la faute secondaire du mauvais exemple constitue un danger bien restreint. « Avec quel degré de succès, » demande-t-il, le législateur pourrait-il extirper l'ivrognerie au » moyen de peines légales? Toutes les tortures que l'on pourrait » inventer ne sauraient guère atteindre le but; et avant qu'on ait » obtenu quelque progrès digne d'être noté, les inconvénients que

» produiraient ces peines seraient infiniment plus grands que la
» faute elle-même.

» La grande difficulté consiste à se procurer des preuves pal-
» pables sur un sujet aussi délicat, preuves que l'on ne pourrait
» obtenir avec quelque chance de succès, sans jeter la désunion
» dans les familles et sans briser les liens de la sympathie. »

Dans son « Essai sur la Liberté », M. John Stuart Mill dit qu'une personne ne peut être punie pour le fait d'avoir été ivre, et il indique les cas et les complications qui rendraient excusable l'émission d'une peine contre l'ivrognerie. Ces cas seraient, par exemple, la négligence des devoirs publics, l'insolvabilité des individus ou l'impossibilité pour eux de soutenir leur famille, ou bien le fait seul de s'enivrer quand l'ivrognerie cause des dommages à d'autres.

Voilà donc ce que de la répression de l'ivrognerie, pensent entre autres autorités les deux écrivains cités plus haut. Il faut donc que l'ivrognerie ne puisse être envisagée comme un délit. Dans ce cas, nous nous trouvons devant le dilemme suivant : ou l'ivrognerie est une maladie, ou elle constitue un vice.

Oser établir la question du caractère morbide de l'ivrognerie peut paraître étrange. L'assertion s'est produite cependant, et même chez certaines gens et chez des savants d'une certaine école, cette assertion est devenue un dogme. C'est même en partant de ce principe que quelques personnes ont réclamé l'intervention de l'État. Dans l'assemblée annuelle de l'association médicale britannique, le Dr Bodington a lu un discours dans lequel entre autres choses nous trouvons les lignes suivantes : « Le doute sur la
» nature de l'ivrognerie comme maladie ou comme vice doit être
» levé. Pour moi je regarde *tous* ces cas d'ivrognerie habituelle
» comme des cas de maladie, et je nomme celle-ci hardiment
» *dipsomanie* ».

Du reste, depuis quelques années, nous voyons en Amérique une association pour la *cure* (sic) de l'ivrognerie. La solution de la question cependant se présente à quelques esprits comme beaucoup moins simple qu'elle ne pourrait le paraître de prime abord. M. Bucknill examine donc les deux termes du problème au point de vue physiologique et, pour ne pas se perdre dans des abstractions stériles, il pose la question de la façon suivante: Un homme, habituellement ivre, doit-il être considéré comme un malade ou comme un être vicieux?

L'on peut objecter, à la rigueur, qu'ayant bu plus qu'il peut boire, il doit être, sous un certain rapport, considéré comme un malade, au même titre précisément que celui qui a trop mangé ou celui dont les fonctions sont troublées par d'autres excès ; en effet, le trouble de l'une ou l'autre fonction organique, quand il persiste ou qu'il augmente, peut causer la mort et par conséquent être regardé comme une maladie. La question revient alors à celle-ci : L'ivrogne est-il malade ou vicieux, alors qu'il n'est pas ivre ou qu'il est simplement sur le point de s'enivrer, en connaissant parfaitement les effets de la boisson sur son organisme?

Le vice et la maladie ont des points de contact et de ressemblance multiples, mais ils en ont d'autres qui diffèrent complétement. L'auteur examine successivement les uns et les autres.

Et d'abord, pour les caractères communs :

a) Les dispositions pour les maladies aussi bien que pour les vices peuvent être héréditaires.

b) Les causes de la maladie comme celles du vice peuvent être parfois petites, graduelles et nombreuses.

c) Les conditions morbides peuvent s'invétérer par leur persistance et leur continuité. Il en est de même, et cela à un degré plus considérable, pour le vice ; il serait désirable, en effet, que le prêtre pût réformer autant de vices que le médecin guérit de maladies.

d) Sublatâ causâ, tollitur effectus. La maladie comme le vice peut disparaître avec la disparition de la cause qui l'a engendrée. L'un et l'autre peuvent renaître avec la réapparition de la même cause.

Mais si tels sont les caractères communs qui peuvent exister pour la maladie comme pour le vice, il ne manque pas non plus de signes différentiels pour les deux :

a) La maladie consiste entièrement dans quelque changement anatomique ou fonctionnel de l'organisme, que le médecin peut connaître ou supposer. Rien de semblable n'existe pour le *vice*. Et si certains vices produisent ces changements, c'est toujours comme *conséquence*, mais pas comme *condition effective*. Une autre remarque encore sert à différencier les deux états : dans les premiers états d'une maladie, surtout des maladies mentales ou nerveuses, quand la mort survient, il ne peut pas exister de changements anatomiques appréciables ; tandis que ces changements existent toujours quand la maladie a persisté plus longtemps. Dans le *vice*, quelle qu'ait été sa durée, s'il n'a

pas été accompagné d'un état morbide, ces changements n'existent jamais; n'importe à quelle époque, la mort survient.

c) Les causes des *maladies* sont *physiques* et le dernier chaînon de la chaîne est invariablement de nature physique, du moins pour ce qui regarde les causes immédiates; cela existe même dans le cas de forte émotion où un dérangement nerveux intervient toujours. *La cause* du *vice* est toujours *morale*, quoique les conditions du vice puissent être grossièrement matérielles et sensuelles.

c) Les *remèdes* pour les *maladies* sont le plus souvent *physiques* et toujours d'une nature physiologique; même la médication que l'on emploie dans les maladies mentales, dans ce qu'elle a de moral, est dirigée réellement contre la condition matérielle de l'organe. Les *remèdes* du *vice* sont d'une nature toute différente; ils sont le plus souvent dirigés de façon à faire naître des désirs opposés au vice, à rendre plus poignants les regrets qu'il laisse après lui ou bien encore à influencer le jugement.

d) Les bons résultats des remèdes que l'on appelle dans le premier cas une *cure*, dans le second, une *réforme*, sont biens différents. *La cure* établit une bonne santé du corps, *la réforme* établit une situation vertueuse de l'esprit, et même, quand la réforme est regardée comme provenant d'émotions, son essence est bien autre que celle de la santé physique.

e) A quelques exceptions près, les personnes souffrant de *maladies mentales ignorent* leur infortune. *Le premier degré dans l'homme après la raison*, a dit La Bruyère, *ce serait de sentir qu'il l'a perdue. La folie même est incompatible avec cette connaissance.* L'homme *vicieux connaît* son vice et, à moins d'être totalement abruti, il en ressent de la honte et des remords.

f) Peu d'hommes sont *malades*, mais *tous* sont plus ou moins *vicieux*. Le premier état est un accident de la nature humaine, le second en est un élément. Et pour ce qui regarde le vice de l'ivrognerie, l'on n'a jamais trouvé une tribu de sauvages assez peu civilisés pour qu'ils eussent besoin de plus d'une occasion propice et d'une première leçon pour se plonger tête baissée dans l'ivrognerie.

Si on applique ces éléments de diagnostic à un homme qui a un désir passionné pour les liqueurs, nous voyons très-bien que cet état n'est pas un état morbide, mais un état vicieux.

Et d'abord l'ivrognerie par elle-même ne laisse point *d'altéra-*

tions physiques et, si dans le cerveau ou ailleurs, des maladies peuvent survenir qui entraînent l'ivrogne vers une mort précoce à travers une vie de misères, ces altérations morbides proviennent de la satisfaction physique du vice. Cela se présente encore pour d'autres vices et même pour des défauts purement moraux, comme la colère, par exemple, qui est si souvent cause de maladies de cœur. Le cerveau d'un ivrogne pris dans des intervalles de sobriété peut être regardé comme parfaitement sain. *La cause* de l'ivrognerie est purement morale. Le buveur boit parce qu'il aime à boire et malgré les dangers auxquels il s'expose. *Les remèdes* que l'on emploie contre l'ivrognerie sont d'un caractère purement moral. Les remèdes physiques en effet ne devraient durer qu'un certain nombre de jours, jusqu'à l'élimination complète de l'alcool ingurgité. Mais le traitement que l'on emploie dure infiniment plus longtemps et tend surtout à modifier le caractère de l'ivrogne.

De toutes ces données M. Bucknill croit pouvoir conclure avec raison que l'ivrognerie n'est nullement une maladie, mais un vice des mieux caractérisés.

Ce serait ici le moment de poser les conclusions et de dire de quelle façon l'État pourrait intervenir pour réformer ce vice ; mais un point assez important mérite d'être examiné auparavant. Beaucoup d'hommes ont cru que, de quelque façon qu'on envisageât l'ivrognerie, le meilleur moyen de réformer ceux qui s'y étaient adonnés était de les renfermer dans des établissements spéciaux appelés à cause de cela « inebriate asylums ». S'ils sont malades, se disait-on, ces établissements seront pour eux de véritables hôpitaux; s'ils sont vicieux, ce seront des maisons de correction ou de réforme. De là l'idée de demander à l'État son intervention pour l'organisation de ces asiles. Pendant quelques années, un véritable engoûment a existé en Amérique pour ces inebriate asylums. Plusieurs des grandes villes des États-Unis avaient leur établissement spécial, et certains États mêmes avaient édicté des lois spéciales pour l'érection de ces maisons. Partant surtout de cette idée que les ivrognes devaient être regardés comme des malades, on avait établi tout un avenir d'espérances sur le fonctionnement des lois sur l'ivrognerie. Des médecins tels que le Dr Parrish, l'intendant supérieur de l'établissement de la Pensylvanie, et le Dr Dodge, l'intendant supérieur de l'établissement de l'État de New-York, à Binghampton, venaient affirmer de la façon la plus formelle qu'ils guérissaient radicalement

34 p. c. de tous les ivrognes qui entraient dans leurs établissements. Eh bien, malgré ces espérances et ces affirmations si brillantes, la mesure a été trouvée inefficace et insuffisante.

Et d'abord, il paraît qu'il faut rabattre beaucoup des statistiques, si belles de ces deux médecins. D'autres médecins, parfaitement à même de juger sur une large échelle les résultats obtenus, après avoir visité officiellement les « asylums » écossais, établissent dans leurs rapports de 1872, 1873 et 1874, « qu'il est possible qu'une » abstinence forcée et prolongée de liqueurs alcooliques puisse » rendre aux ivrognes le pouvoir de se gouverner eux-mêmes, » mais que leur expérience ne nous donne guère de raison pour » attendre pareil résultat. » M. Bucknill, qui a visité l'Amérique en 1876, affirme dans son article, qu'un véritable revirement s'est fait dans l'opinion publique sur l'opportunité des inebriate asylums. La plupart des établissements organisés ont été soustraits à leur destination primitive et ont été convertis soit en hôpitaux, soit en maisons de santé. De sorte qu'à l'heure actuelle, tous les établissements des États-Unis ne contiennent peut-être pas ensemble 250 pensionnaires. M. Bucknill a entendu dire lui-même par M. le Dr Conrad, dans une discussion publique, que, dans son établissement de l'État de Maryland, les ivrognes qui y séjournaient déjà depuis plusieurs années, résistaient à peine pendant trois jours à la tentation des liqueurs fortes, et qu'il ne connaissait aucun cas où la séquestration avait pu donner un bon résultat réel et permanent.

Ainsi donc, l'ivrognerie devrait être considérée comme un vice; et, comme telle, elle ne peut être directement influencée par une intervention de l'État. Les actes publics répréhensibles dont un ivrogne se rend coupable doivent être punis de façon à ce que cette repression puisse servir d'exemple aux autres. Tout l'argent que l'on a dépensé et que l'on dépense pour tenter une cure problématique de l'ivrogne adulte, pourra être plus efficacement employé à la réforme des enfants dont les dispositions vicieuses ou criminelles ne sont pour ainsi dire qu'une suite de l'intempérance paternelle.

Mais si l'État ne peut être tenu de punir ou de réformer un vice privé et personnel, s'ensuit-il que son intervention doive être nulle? Pas le moins du monde. Nous savons bien que la loi ne pourra point abolir l'incontinence, mais elle pourrait supprimer les maisons de débauche; la loi non plus ne peut défendre le jeu,

mais il lui est permis de prohiber les tripots. Quant à l'ivrognerie, les lois sur le débit des liqueurs fortes devraient être très-sévères, de façon, par exemple, à empêcher un débitant de boisson de devenir un courtier d'ivrognerie. Les dispositions devraient être générales et telles que, chassée indirectement d'une localité, l'ivrognerie ne puisse se réfugier dans une autre. « Enfin, et c'est » ainsi que termine M. Bucknill, ce qui doit contribuer surtout » à combattre ce vice honteux, c'est l'opinion individuelle et » l'influence personnelle de tout homme bien pensant. Du reste, » quand nous considérons l'énorme changement qui s'est produit » dans l'opinion publique en Angleterre; quand nous voyons » toutes les congrégations religieuses dénoncer l'ivrognerie comme » un véritable crime contre la conscience; les nobles qui regar- » daient autrefois l'ivrognerie comme une marque de distinction, » détourner la tête de ce vice avec dégoût; le législateur mettre » au front de l'ivrogne le stigmate du déshonneur, en permettant » au premier agent de police venu de l'appréhender au collet s'il » le rencontre dans la rue; quand nous voyons surtout trois mil- » lions d'hommes de nos sociétés de tempérance répandre nos » idées dans le peuple, nous pouvons envisager l'avenir avec » assurance. »

Nous n'avons qu'un mot à ajouter à ces considérations. L'ivrognerie est un vice dont la tendance envahissante se lie à tout le système des mœurs actuelles. Un matérialisme grossier nous envahit et excuse nos instincts les plus brutaux en les faisant passer pour des actes inconscients de notre cerveau ou pour des maladies; l'esprit de famille s'affaiblit et expose l'homme à chercher ses distractions et ses plaisirs en dehors de son foyer; l'esprit religieux enfin, qui est le gardien le plus vigilant des mœurs, semble chez beaucoup de gens, sinon tout à fait éteint, du moins considérablement diminué. Réformons nos mœurs, restaurons le règne social des doctrines spiritualistes, et nous aurons plus fait contre l'ivrognerie que les sociétés de tempérance et cette prétendue panacée universelle tant prônée aujourd'hui sous le nom d'instruction obligatoire. Dr D.

BIBLIOGRAPHIE.

GREGORII BAR HEBRAEI CHRONICON ECCLESIASTICUM *quod e codice musaei britannici descriptum conjuncta opera ediderunt, latinitate donarunt annotationibusque theologicis, historicis, geographicis et archœologicis illustrarunt* J. B. ABBELOOS *et* T. J. LAMY. Tome III et dernier. — Louvain, Peeters, 1 vol. in-4°, de 634 colonnes d'impression de texte syriaque avec traduction latine et index alphabétique.

La *Revue Générale* a rendu compte, dans sa livraison d'octobre 1874, des deux premiers tomes de cet important ouvrage, aujourd'hui terminé. Ce n'est pas chose commune en Belgique que l'impression d'un livre syriaque en trois volumes; il y a deux siècles, et peut-être davantage, que les presses nationales n'ont pas livré au public un texte aussi considérable.

Nous ne reviendrons pas sur la biographie de Bar Hebraeus; nous l'avons traitée dans la notice rappelée plus haut. Bornons-nous à quelques glanures recueillies dans ce nouveau volume.

Le primat de Mésopotamie, Chaldée et Assyrie, débute dans cette seconde partie de son *Histoire ecclésiastique* par des renseignements sur les travaux de l'apôtre St-Thomas. Celui-ci dirigea sa marche vers l'Inde en évangélisant sur sa route les Parthes, les Mèdes, les Perses, les Caramaniens, les Bactriens, les Margiens. Tandis que d'autres témoignages font mourir St-Thomas de la main des Brahmanes à Calamine, que l'on croit être Méliapour, notre auteur le fait frapper d'un coup de poignard par un païen. Thomas était de la tribu de Juda, ou, selon quelques-uns, de la tribu d'Issachar. Son corps fut transporté plus tard à Edesse et placé dans la grande église construite sous son vocable.

Voici un très-curieux passage sur le faux prophète de la Mecque :

« En ce temps-là, Mohammed, prophète des Arabes, commença à jouir de quelque notoriété. Il y avait alors dans le voisinage un prince chrétien appelé Saïd. Celui-ci se munit de présents et de cadeaux et se rendit, en compagnie de l'évêque Jésus, auprès de Mohammed pour les lui offrir. Le prophète lui remit en retour un traité remarquable concernant les chrétiens. Les Arabes tiendront les chrétiens à l'abri de toute injure; ils ne les forceront pas de les suivre à la guerre, et n'apporteront de changement ni dans leurs mœurs ni dans leurs lois; les Arabes aideront les chrétiens à relever les ruines de leurs églises; la capitation des pauvres qui ne seraient ni prêtres ni moines ne dépassera point quatre *zuzes* (la zuze est l'équivalent de la dragme grecque 0,90), celle des riches et des marchands ne sera point au-dessus de douze zuzes; la femme chrétienne qui demeurera chez un Arabe ne sera point forcée d'abjurer sa foi et ne sera gênée en rien dans ses jeûnes, ses prières et l'exercice de son culte. »

Chose assez singulière, Bar Hebraeus est d'un laconisme qui nous a quelque peu surpris, quand il s'agit du roi de Perse Chosroès et de son fils. Il se borne à mentionner la restitution des villes enlevées naguère à l'empire de Constantinople, et ne parle point de la restitution du bois de la vraie Croix. Nos lecteurs savent tous que ce dernier fait a donné lieu à la célébration de la fête du 14 septembre, l'Exaltation de la Sainte-Croix.

A la fin du XIIIe siècle, les artistes byzantins maintenaient encore dans l'Orient leur ancienne suprématie. Naguère, est-il raconté, Marie, fille de Michel Paléologue, avait demandé à son père de lui envoyer de Constantinople deux peintres admirables dans leur art pour décorer l'église grecque de Tabriz ; l'un d'eux fut chargé de peindre les images qui devaient orner la nouvelle église à Bar-Nagor.

Bar Hebreus, c'est lui-même qui l'affirme. atteignait la soixantième année de son âge. Il craignait et attendait la mort. Je suis né, disait-il, l'année que s'est faite la conjonction de Saturne et de Jupiter dans le signe du Verseau ; vingt ans après, lors de leur conjonction dans la Balance, j'ai été sacré évêque ; vingt ans plus tard, lors de leur conjonction dans les Gémeaux, je suis devenu primat ; maintenant qu'après vingt nouvelles années ils sont de nouveau réunis dans le Verseau, je crois que je vais quitter ce monde. Filet des siècles, s'écriait-il, tu m'as saisi dans tes mailles, l'an 1226, et tu me lâcheras cette année.

La chronique de Bar Hebreus est ici arrêtée. Son frère Barsumas reprend le récit et raconte sa fin en ces termes :

Le primat s'était rendu à Maraga. Les principaux des Arabes qui occupaient la contrée, le prièrent de traduire à leur usage et dans leur langue, la chronique écrite par lui en langue syriaque. Ils voulaient se délecter à la lecture de ses récits. Il se mit aussitôt au travail et y mit tant de célérité, qu'une traduction élégante était tellement avancée au bout d'un mois, qu'il n'en restait que trois feuillets à composer.

Dans la nuit du 28 juillet 1286, la fièvre le saisit et il se refusa à accepter un remède quelconque. Il reçut les derniers sacrements et conserva un visage riant jusqu'à la fin. Il dit à ses disciples : Restez unis dans la charité, ne vous séparez point les uns des autres ; car, aussi longtemps que vous serez unis dans la charité, je serai présent au milieu de vous. Il mourut le 30 juillet.

Qui pourrait ne pas verser des larmes, dit le continuateur de la *Chronique ecclésiastique*, sur cet illustre peuple des Jacobites auquel la mort enlève un si grand homme. un philosophe admirable. Il n'y eut plus désormais parmi eux quelqu'un qui pût répondre à toutes les questions que pourrait poser un étranger, soit sur l'histoire ecclésiastique, soit sur les choses profanes ; il n'y eut désormais plus personne qui fût capable d'écrire des lettres sobres de style, pleines de sagesse et de douceur, comme cet homme. Dieu avait orné son esprit de toutes les connaissances sacrées et profanes ; depuis l'âge de vingt-cinq ans jusqu'à son dernier souffle, quand il abandonnait la lecture, c'était pour se livrer à la composition de nombreux ouvrages.

Que le lecteur ne voie point ici un sentiment fraternel exagéré. Nous allons citer quelques-uns des ouvrages de Bar Hebreus, tout en demandant pardon pour l'emphase orientale de quelques titres :

La *Chronique ecclésiastique*, publiée. traduite et savamment annotée par MM. Abbeloos et Lamy.

Livre du discours de la sagesse, résumé de dialectique, de physique et de théodicée.

Livre de l'élévation de l'âme, traité astronomique sur les planètes et le mouvement des étoiles.

Le candélabre du sanctuaire, traité contre les hérésies.

Le Grand Livre des splendeurs, grammaire étendue.

La Crême de la sagesse, recueil de sentences philosophiques, puisées surtout dans Aristote.

Le Livre de Dioscoride, manuel de botanique médicinale.

Les Aphorismes d'Hippocrate, traduction en langue arabe.

Table astronomique, à l'usage des commençants, pour leur apprendre à faire eux-mêmes leur calendrier annuel sans la moindre peine.

Livre sur l'interprétation des songes, qu'il composa dans sa première jeunesse.

Un recueil d'anecdotes gaies et agréables, à l'usage de ceux que la tristesse accable.
Le Livre de la Colombe, pour la direction des anachorètes.
Le Livre de l'Étincelle, grammaire abrégée.
Un volume de poésies.
La Grange des Mystères, commentaire sur l'Écriture-Sainte.

Si quelqu'un, ajoute Barsumas, lit, comprend et pénètre tous ces ouvrages, alors il se rendra compte de la vigueur du style, de l'éloquence, de la transcendance, de l'esprit d'initiative départis à l'écrivain; sa science, sa supériorité, sa sagesse incontestable lui serviront à justifier la renommée dont il jouit auprès des siens et à l'étranger. Un des plus savants docteurs des Arabes s'écria à Maraga en présence de la multitude : « Quand j'entends quelque explication sortir des lèvres du primat, c'est comme si c'était un oracle de la sagesse proféré par la bouche d'Aristote, car il ne s'occupe jamais que de mettre dans tout leur jour des sentences profondes et à les expliquer avec lucidité. Il ne s'abaisse point aux questions sophistiques, comme les autres docteurs de notre époque. »

Nous laisserons le lecteur sous l'impression de ce panégyrique. Nous nous bornerons à lui rappeler que Bar Hebreus, ainsi que nous l'avons prévenu dès notre premier article, est infecté de l'hérésie jacobite, autrement dite, monophysique ou eutychéenne. Cette erreur, condamnée au concile général de Chalcédoine en 451, prétend qu'il n'y a qu'une nature en Notre Seigneur Jésus-Christ; or, il est de foi qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, la nature divine et la nature humaine dans une seule personne. Mais ce venin n'a guère infecté la *Chronique de Bar Hebreus*, sauf en de très-rares et courts passages, que les savants éditeurs ont rectifiés en note. On peut lire cette histoire, très-curieuse, selon notre humble avis, sans danger aucun.

Si quelque âme pieuse et charitable nous demandait comment un homme aussi remarquable que Bar Hebreus, l'écrivain le plus illustre de la littérature syriaque après saint Ephrem, a pu vivre et mourir au sein de l'hérésie, nous lui répondrions par ces paroles qu'un contemporain fameux a tracées dans l'*Histoire de sa conversion* : « Quand je commençai à m'occuper de la controverse avec Rome, dit le R. P. Newman, je n'avais pas le moindre doute touchant notre bon droit; *je ne soupçonnais même pas qu'il pût jamais s'en présenter.* » Il y a ici une question de bonne foi, qui peut nous surprendre peut-être; il faut en laisser à Dieu seul la solution complète.

Remercions entre temps les éditeurs intelligents, Messieurs les chanoines Abbeloos et Lamy, de nous avoir mis en mesure, grâce à leur labeur persévérant, de lire cette chronique si nécessaire à la parfaite connaissance de l'Orient chrétien.

AD. D.

H. LEHON. L'HOMME FOSSILE EN EUROPE, *son industrie, ses mœurs, ses œuvres d'art.* 4e édition avec des notes, par M. E. Dupont. Bruxelles, Muquardt, 1877. VIII, 488 p. in-8o.

Je gagerais volontiers que, si M. Dupont ne se fût pas trouvé induit par un fort habile éditeur à prendre sous son patronage l'ouvrage de M. Lehon, l'idée ne lui serait pas venue de le faire et que, en tout cas, on ne l'y reprendrait plus. Ce n'était pas une mince tâche en effet que d'ajouter au texte de ce dernier des notes qui font en maint endroit délicat l'office de garde-fous. Nous avons tous connu cet excellent Lehon, homme

de cœur et de talent, causeur charmant, paradoxal et primesautier, qui eût excellé dans l'art, s'il n'était plus facile en Belgique de passer pour un savant que d'être un artiste, type aimable du savant de société, si le savoir était toujours science. Malheureusement il avait manqué à ses études cette discipline sévère qui met le véritable philosophe en garde contre ce que le pécheur du lac de Génésareth appelle magistralement des fables savantes, *doctas fabulas*. Le darwinisme devait séduire cet esprit incomplet qui se livrait avec la même ardeur aux extravagances du spiritisme, hors d'état de saisir les contradictions de la pseudo-science, de faire la séparation du roman et de la réalité dans les hypothèses incohérentes des Haeckel, des Huxley, des Lyell et autres, que son commentateur propose, dès le début, comme la loi et les prophètes. De la Genèse, de la création mosaïque, il n'est pas dit un seul mot : mais comme il faut bien parler de l'origine de l'homme, l'auteur attend de l'avenir la solution de cette grave question : « Provient-il par la loi de sélection naturelle d'une race de singes plus élevée que les singes actuels ? » M. Lehon n'en est pas sûr, son éditeur bien.

Le grand argument de ces messieurs est tiré des découvertes de la géologie : mais la géologie est-elle en possession de vérités bien acquises sur l'antiquité de notre globe terrestre ? Et surtout, y a-t-il quelque contradiction entre les faits scientifiques certains et les enseignements de la foi chrétienne ? Si peu, que le récit de Moïse en reçoit tous les jours de nouvelles confirmations.

Toutes les reliques de l'homme fossile, dit quelque part le P. Valroger, sont d'époques inconnues, les dates qu'on leur assigne sont arbitraires : on peut dire seulement que ces reliques ambigües sont antérieures ou postérieures à d'autres fossiles trouvés au-dessus ou au-dessous d'elles. Est-ce là une chronologie scientifiquement prouvée ? Qu'est-ce qu'une histoire de cent mille ans, où il ne se trouve pas même les premiers éléments d'une chronologie ?

M. Al. Bertrand a posé d'une main ferme et sûre les principes fondamentaux qui affirment la doctrine de l'apparition récente de l'homme sur la terre ; les résultats de l'archéologie ne sont pas en désaccord avec les données de l'histoire. La civilisation n'est pas autochthone, elle ne se développe pas à la façon d'un germe déposé en terre, elle est apportée du dehors par des courants fort divers. L'introduction de la géologie dans l'archéologie n'est nullement nécessaire et présente de graves dangers ; les influences climatériques elles-mêmes n'expliquent pas suffisamment la disparition de certaines races d'animaux : le renne, notamment, fuit toujours le contact des races bovines, il ne broute plus où la vache a brouté. C'est à tort qu'on représente l'âge de la pierre polie comme une des phases nombreuses du développement de l'humanité dans la voie du progrès ; ce point de vue ne peut qu'égarer : le perfectionnement du travail de la pierre chez les peuples septentrionaux et occidentaux tient uniquement à leur isolement : ce n'est que dix ou douze siècles avant notre ère que le bronze commence à pénétrer dans le monde septentrional. Les tombes de la cité lacustre d'Auwerneer, en Suisse, dont M. Desor surveille en ce moment les fouilles, révèlent l'unité et la continuité rigoureuses de l'homme de l'âge de bronze des cités lacustres et de celui de la pierre polie et de la pierre taillée. C'est l'antiquité de l'homme dévoilée, son origine récente nettement démontrée.

L'*Homme fossile* a un but plutôt anti-religieux que vraiment scientifique, et la ligue de l'enseignement lui fait à ce titre une propagande active. Quant à nous, nous nous en tenons sur les problèmes qu'il prétend résoudre aux enseignements de St-Augustin et de St-Thomas, sachant d'avance que la science de demain résoudra contre celle d'aujourd'hui nos contradictions humaines et passagères, pour le triomphe de la vérité éternelle.

P. P.

Il di 21 Maggio 1877 compiendosi il cinquantésimo anno della esaltazione all' episcopato del sommo pontefice Pio IX, il circolo di S. Pietro della gioventù cattolica italiana festeggiava il fausto anniversario con solenne accademia. Prolusione di Vincenzo Vannutelli sostituto della segreteria di stato e segretario della cifra, grand in-8°, XXX p.

Teol. Giacomo Margotti. Pio Novo ed il suo episcopato nelle diocesi di Spoleto ed Imola, 1 vol. in-24, 143 p., Torino, 1877, chez L. Romano, Libreria internazionale Cattolica e scientifica.

Rome et Frohsdorf ou *les pèlerinages de M. Grain d'Or, tirés de sa correspondance avec M. le comte de Villermont*. Paris et Bruxelles, Société générale de librairie catholique, 1877, un vol. in-8°, VIII-354 p.

Pie IX, ses gloires, ses épreuves, ses trois jubilés, poëmes par l'abbé Hovine., nouvelle édition, grand in-8°, Lille, chez J. Lefort, 1877, XXVIII-243 p.

Panégyrique de S. S. Pie IX prononcé le 3 juin 1877 dans la salle de la fraternité, par Arsène de Noue. Malmédy, chez H. Scius, in 12, 9 p.

Nous connaissions déjà Mgr V. Vannutelli comme un diplomate habile, aimable et bienveillant. Le voici qui s'affirme comme un orateur disert. Traité par des plumes autorisées et éloquentes, ce thème du jubilé pontifical semblait ne plus pouvoir offrir aux écrivains de la dernière heure des aperçus originaux ; et cependant, le substitut de la secrétairie d'état de S. S. a su captiver son brillant auditoire du palais Altieri et lui présenter ce grand fait sous des couleurs toutes nouvelles. Dans un style chaleureux, mouvementé, riche en périodes magnifiques, auxquelles se prête si bien la langue italienne, il a réussi à dépeindre en traits lumineux le glorieux pontificat de Pie IX et la lutte de toutes les impiétés, de toutes les révoltes, contre l'Église et son vénérable chef. Après avoir mis en relief la grande figure du Pontife romain, il a tiré de la contemplation des épreuves de l'heure présente des gages d'espérance pour les triomphes de l'avenir. Le discours de Mgr Vannutelli est une œuvre remarquable à tous les points de vue.

Mgr G. Margotti, le vaillant rédacteur en chef du journal l'*Unità Cattolica*, un des plus répandus et des plus autorisés de l'Italie, a publié, à l'occasion du jubilé épiscopal du Pape, un petit livre qui résume en quelques pages bien écrites et très-intéressantes la vie de Pie IX avant son élection au Souverain Pontificat. Il nous montre tour à tour le prêtre zélé, le directeur charitable et indulgent d'hospice, le pasteur infatigable et adoré de ses ouailles, enfin le pacificateur des provinces révoltées en 1831, l'ange de paix et de pardon qui, par la seule puissance de sa parole, parvient à faire déposer les armes à une faction d'émeutiers, parmi lesquels se trouvaient le futur empereur Napoléon III et son frère. Cette partie de la vie du Pape est peu connue. La plupart des histoires qui en parlent fourmillent d'inexactitudes ou sont hostiles au Pape actuel. Mgr Margotti s'est appuyé seulement sur les documents authentiques. Celui qui piquera le plus la curiosité du lecteur est une lettre pastorale adressée par Mgr Jean Mastaï à ses diocésains de Spolète, le jour de la Pentecôte de l'an 1827 : cette lettre est presque une curiosité bibliographique. C'est la première de ce genre qu'ait écrite Mgr Jean Mastaï, et c'est la seule qu'on ait conservée du pasteur qui devait un jour gouverner l'Église.

L'exécution typographique de ce petit volume est digne de la réputation de l'éditeur, M. L. Romano, de Turin.

Le livre publié par M. de Villermont est amusant, intéressant, utile, bien écrit : il contient une série de lettres humouristiques traitant de *omni re scibili*, mais toujours

au point de vue spécial des voyages, des opinions, des théories et des mésaventures de M. Grain d'Or. Nous connaissions déjà ces lettres, qui ont paru d'abord en feuilleton dans le *Courrier de Bruxelles*; mais nous les avons relues avec plaisir, car les polémiques et les thèses auxquelles elles font allusion n'ont pas vieilli. Et puis M. Grain d'Or est un personnage qui ne meurt pas. Il y a deux moyens de prêcher : les uns montent en chaire ou à la tribune et attaquent solennellement leur sujet : les autres vont vers la foule, s'y mêlent, et, par leur verve, leur esprit d'à-propos, amusent d'abord les badauds qui les entourent, puis séduisent leurs cœurs et finissent par se créer un auditoire de gens d'abord indifférents, auxquels ils font avaler quelques bonnes vérités qu'un rhétoricien en bonnet carré n'oserait pas même effleurer. On peut ne pas partager toutes les opinions de M. Grain d'Or, mais on est obligé de rendre hommage à sa verve et à ses excellentes intentions. Il met sous les yeux du lecteur, non le récit des aventures et des mésaventures d'une « bande de pèlerinards » qui ont été à Rome ou à Frohsdorf saluer Pie IX ou le comte de Chambord, mais un bon livre, un vrai livre, où un personnage, un peu nerveux parfois, mais toujours logique, élucide en passant bien des questions douteuses. Il exprime ses opinions hardiment; il communique à ses lecteurs la chaleur de sa foi et de son enthousiasme. On rit, on s'amuse et on sort de sa lecture meilleur : c'est autant de gagné.

Nos lecteurs connaissent déjà les poëmes de M. Hovine par une de nos notices bibliographiques antérieures. Le digne curé de Bas-Warneton a fait le pèlerinage de Rome, à l'occasion du jubilé épiscopal du Pape. Il est revenu de la ville éternelle avec un redoublement d'enthousiasme lyrique. Cette nouvelle édition est considérablement augmentée et porte les traces de bonnes et sérieuses corrections. Le poète aurait pu faire quelques retranchements encore; mais nous ne lui cherchons pas querelle à ce sujet. Nous préférons exprimer le vif intérêt que nous inspire un excellent et zélé curé de campagne, qui, dans ses moments de loisir, fait vibrer sa lyre, pour chanter la gloire de l'Église et la puissance du Très-Haut.

M. de Noue est un écrivain enthousiaste, qui, dans un petit coin « belge » de la Prusse, utilise ses loisirs à prêcher la vérité dans des sociétés privées et à écrire des brochures populaires contre les néo-civilisateurs de l'Allemagne. Son discours du 3 juin est comme un écho de la grande voix des anciens moines de Stavelot et de Malmédy.

E. C.

Préface au Conclave, par Louis Teste. — 1 vol. in-12. 396 p., Paris, chez E. Vatou, 1877.

Nous n'avons pas voulu exprimer immédiatement notre jugement sur ce livre, publié depuis plusieurs mois. Il devait, naturellement, exciter bien des rumeurs et des étonnements, dont il fallait d'abord laisser passer la première effervescence. Maintenant que les colères des uns se sont un peu apaisées, etque les éloges des autres ne s'entrechoquent plus, nous pouvons dire que l'ouvrage de M. Louis Teste contient quelques passages absolument regrettables et plusieurs personnalités blâmables, mais qu'il traite d'une façon piquante et souvent intéressante d'une des pages les plus importantes de l'histoire contemporaine.

Certes, comme le dit l'auteur lui-même, au début de son livre, Pie IX peut espérer

encore de longs jours de règne; mais l'Europe agitée et fiévreuse se préoccupe néanmoins de l'éventualité d'un Conclave.

La *Préface au Conclave* est une sorte de dictionnaire biographique contenant une notice sur tous les Cardinaux vivants. M. Teste a voulu montrer au lecteur les hommes et les choses qui joueront un rôle quand le Saint-Siége deviendra vacant. L'auteur n'a pas eu la prétention de faire un livre de doctrine, mais il respecte toujours celle de l'Église. Peut-être a-t-il accentué un peu trop la partie anecdotique de son écrit, qui ressemble parfois à un *Figaro* relié en volume. M. Teste se fait trop souvent l'écho de *racontars* qui ne cadrent guère avec la dignité de son sujet, ni avec le respect que l'on doit aux membres vénérables du Sacré-Collége. Néanmoins, l'ensemble du volume est nouveau, original, assez exact. C'est bien observé et souvent photographié sur le vif. Quiconque a demeuré longtemps à Rome en conviendra.

En Italie on assure que le spirituel Parisien a été guidé dans ses recherches et dans ses observations par un vétéran du reportage romain, par un homme connaissant à fond son Vatican et habitué depuis vingt ans au frôlement des robes cardinalices et au contact des manteaux violets. Cette assertion est vraisemblable. Elle justifierait d'abord certains détails intimes, parfaitement exacts, mais jusqu'à ce jour, absolument inedits; elle expliquerait, d'autre part, la partialité inconcevable, et je dirai même inconvenante, que l'auteur montre envers le Cardinal Antonelli et tout ce qui a appartenu de près ou de loin à sa politique ou bien à son entourage. M. Teste aurait dû mettre en guise de sous-titre à la *Préface au Conclave* « SUIVIE D'UN ÉREINTEMENT DE L'EX-CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT »; car ce livre, si intéressant et si honnête en lui-même, nous paraît écrit dans un esprit d'opposition et de vengeance dès qu'il touche au grand diplomate aujourd'hui décédé. Il y a évidemment là-dessous une opposition personnelle, dont l'aimable et chevaleresque signataire du livre n'est ni capable ni coupable. S'il est vilain de frapper un adversaire tombé, il est absolument téméraire, quelques semaines à peine après sa mort, et quand les cendres d'un grand homme ne sont pas refroidies encore, de vouloir juger sa politique, démêler ses intentions, et raconter en détail les prétendues faiblesses de sa vie privée.

Personnellement, on le sait, nous ne croyons pas aux nombreuses calomnies répandues après la mort du célèbre ministre par une plèbe d'ambitieux déçus et de gens haineux qui se vengeaient; nous espérons qu'un jour la postérité rendra justice à ce diplomate habile, à ce sujet fidèle, qui pendant 25 mortelles années demeura sur la brèche pour défendre le trône de son Roi... Mais, dussent nos prévisions ne se réaliser jamais; dût l'histoire être aussi sévère pour le Cardinal Antonelli que l'a été le collaborateur anonyme de M. Teste, encore soutiendrions-nous que ce n'était guère le moment de venir insulter un cercueil et que ces tristes pages font tache dans une œuvre mouvementée, élégante et spirituelle.

Outre les portraits ou biographies de Cardinaux, la *Préface au Conclave* renferme encore plusieurs chapitres d'un haut intérêt. Tel est, par exemple, le chapitre où l'auteur décrit le cérémonial solennel qui a présidé jusqu'ici à l'enterrement des Pontifes romains. Le Cardinal-Camerlingue vient s'assurer de la mort du Pape et frapper trois fois sur le front du défunt en l'appelant trois fois par son nom. M. Teste ne dit pas quelle est l'origine de cette constatation extraordinaire. J'ai lu quelque part que cette cérémonie date de la mort de Calixte III. Ce Pape eut un jour une syncope tellement prolongée, qu'on le crut mort. Cependant l'un des Cardinaux présents, doutant encore, s'approcha du Pontife et le frappa trois fois au front en disant: Calixte, réveille-toi! — Or, il paraîtrait qu'au troisième appel, Calixte donna signe de vie, se réveilla, guérit, et régna deux ans encore....

Le dernier chapitre du livre est consacré au *Conclave* proprement dit. Il résume les réglements de cette imposante assemblée. Il nous montre les Cardinaux enfermés

dans le palais Pontifical, isolés comme des cénobites, loin du monde et de ses agitations, loin de la politique et de ses intrigues. On est surpris des précautions minutieuses, des formalités inusitées dans nos assemblées parlementaires modernes, dont s'entourent ces hauts dignitaires pour sauvegarder l'indépendance, le secret et l'impartialité du vote.

Émettons le vœu que M. Teste corrige soigneusement une édition nouvelle, afin que son succès soit dû à ses mérites qui sont réels et nombreux, plutôt qu'à l'appât des petits scandales.

ÉMÉRIC DU CHASTEL.

LES PROGRÈS DE LA PUISSANCE RUSSE. PIERRE-LE-GRAND, SON RÈGNE ET SON TESTAMENT, *par Théodore Juste.* 1 volume in-8°. P. VIII, 62. Bruxelles, C. Muquardt, 1877.

Voici un livre plein d'actualité et, hâtons-nous de le dire, ce n'est pas là son unique mérite. M. Théodore Juste a rassemblé, dans ce récent ouvrage, les notes qui lui ont servi pour une conférence qu'il a donnée, l'hiver dernier, au cercle littéraire de Marchienne-Monceau. Il offre au lecteur un tableau d'ensemble, embrassant les progrès de la puissance moscovite, depuis l'avénement de Pierre Ier jusqu'à nos jours. Après avoir retracé à grands traits l'histoire de la Russie prise à son berceau, jusqu'en 1689, le savant écrivain consacre la première moitié de son travail au règne, aux réformes, aux violences et aux crimes du véritable fondateur de la monarchie moscovite, de ce tyran de génie « qui, du fond de son tombeau, semble diriger encore la Russie dans la voie de la civilisation, en même temps qu'il lui montre le but auquel elle doit atteindre », n'importe les moyens « civilisateurs ».

Dans la seconde moitié, M. Juste reproduit le plan de domination européenne attribué à Pierre-le-Grand, et il discute ensuite la question de savoir si le fameux « Testament » est ou non authentique. Dans sa livraison d'août 1876, la *Revue Générale* a publié, sur cet intéressant sujet, une étude que M. Th. Juste nous fait la gracieuseté de citer. Notre collaborateur avait, faute de preuves suffisantes, laissé en suspens la question de l'authenticité de ce célèbre document. L'auteur du livre que nous recommandons au lecteur, se basant notamment sur le témoignage de Voltaire et d'un historien contemporain russe, M. Berkholz, se joint à ceux qui le regardent comme apocryphe ; il incline à croire que cette pièce véhémente a été dictée à Lesur par Napoléon Ier, d'après un thème imaginé, pour se faire valoir, par le chevalier d'Eon. Quoi qu'il en soit, M. Th. Juste arrive à la conclusion développée déjà dans ce recueil. « Même en considérant le testament comme apocryphe, dit-il, ce n'est point, nous le reconnaissons aussi, une pièce insignifiante ; c'est, au contraire, un document d'une sérieuse valeur. Les Russes, qui contestent l'authenticité du testament, ont agi comme si les enseignements qu'il contient étaient authentiques ; ils se sont efforcés de réaliser à beaucoup d'égards le vaste programme attribué au grand empereur : le testament imaginaire, c'est comme la voix de Pierre Ier sortant du tombeau et dirigeant les destinées de la Russie. »

La fin de l'ouvrage est la démonstration, faite à l'aide des faits historiques, de cette dernière opinion. M. Th. Juste emploie les dernières pages de son livre à retracer le travail et les succès de l'ambition moscovite, pour terminer par ce souhait : Plaise à Dieu qu'Alexandre II puisse achever son œuvre sainte (l'émancipation des

serfs)! Le libérateur de vingt-deux millions d'hommes aura fait plus pour sa gloire, pour la gloire et le bonheur de la Russie, que s'il parvenait à conquérir Constantinople. » Mais ces philanthropiques pensées ont été exprimées avant l'entrée de Russie en Bulgarie : le grand-duc Michel n'avait pas encore été battu en Arménie, et le grand-duc Nicolas n'avait pas essuyé les sanglantes défaites que l'on sait.

L.

Mélodies par P. Fourez. Tournai, chez Fourez sœurs, 25, rue de Cologne. Prix net, 3 francs.

M. Fourez n'est plus un inconnu dans le monde des arts et de la littérature; il y a quelques années, il publiait un *Recueil de cantiques;* plusieurs revues du pays et de l'étranger en parlèrent d'une manière très-élogieuse et le succès, cette fois, vint couronner le mérite. M. Fourez ne s'est pas montré inférieur à lui-même dans son nouvel ouvrage. Nous retrouvons dans ses mélodies toutes les qualités qui distinguent ses cantiques; ce sont des airs coulants, faciles et chantants, relevés par un accompagnement aussi simple que mélodieux. Rien de bizarre ni de contourné en vue de produire de grands effets : romances, rêveries, légendes, barcarolles, tout vient de soi. L'auteur a puisé aux meilleures sources.

Mais ce n'est pas là tout le mérite de M. Fourez. En même temps que musicien, il est poëte. Nous l'entendions dernièrement d'un de nos principaux compositeurs : « Comment voulez-vous, disait-il, que nous fassions de bonne musique, nous n'avons que des poëmes absurdes... Ah! si j'avais un poëte!.. » Et le musicien avait raison. Jetez les yeux sur ces publications que Paris, la *Ville lumière*, le *Cerveau du monde*, nous envoie périodiquement, et vous serez stupéfait de tout ce qu'elles renferment de puérilités et d'insanités au point de vue littéraire. Ne voyions-nous pas dernièrement, dans une charmante romance, un malheureux se consoler de la perte de son hirondelle favorite, parce qu'il ira la retrouver... aux cieux!!! Et ce n'est pas la plus forte.

Plus heureux que ces compositeurs, M. Fourez est le poëte lui-même. Comparez avec les romances en vogue quelques strophes cueillies au hasard. Celle-ci, par exemple, tirée de la *Barcarolle :*

Sur les flots endormis je laisse errer ma vue,
Je contemple à mes pieds les astres radieux,
Et mon œil cherche au loin, dans la vague étendue,
La ligne où l'Océan va rejoindre les cieux.
Refléter dans nos cœurs la beauté de Dieu même,
Comme l'onde reflète un ciel pur et serein,
C'est là notre destin jusqu'à l'heure suprême,
Où nous irons nous perdre à jamais dans son sein.

Ou cette autre, tirée de *Mon ruisseau :*

Ni le lys qui se mire
Au cristal de tes eaux,
Ni le vent qui soupire

A travers les roseaux.
Ni la chanson naïve
Des joyeux passereaux
Ne peuvent sur ta rive
Arrêter tes flots.
Comme passe ton onde
Que je passe ici-bas,
Insoucieux du monde,
Rebelle à ses appas.
Image de la vie,
O ruisseau, mes amours,
Berce ma rêverie,
Coule, coule toujours.

Que de directeurs et de directrices de maisons d'éducation sont embarrassés dans le choix des musiques. De nos jours, dans les institutions de demoiselles surtout, les arts d'agrément occupent une très large place du programme de l'enseignement. Il faut des morceaux de musique; et que de difficultés pour écarter tout ce qui pourrait exciter des imaginations jeunes et ardentes. De là tant de coupures, de modifications, de retouches dans les morceaux répandus.

Remède peut-être pire que le mal. Il y avait donc, en cette matière, une importante lacune. M. Fourez a commencé à la combler. Nous avons la *première série* des *mélodies*, espérons que nous n'attendrons pas trop longtemps la seconde, suivie d'autres encore.

L. B.

Les sculptures de Solesmes *par* E. Cartier. — Nouvelle édition augmentée d'une étude sur le plan primitif de l'église abbatiale de Saint-Pierre. — Un volume in-8° de 148 pages. Paris et Bruxelles. Palmé. — 1877.

Solesmes, situé à quelques lieues de Mons, n'était jadis qu'un simple prieuré de l'ordre bénédictin. Grâce à Dom Guéranger, Solesmes est devenu une abbaye chef-d'ordre en quelque manière et a acquis un renom désormais immortel. Nous ne pouvons avoir pour but, dans une modeste notice biographique, ni de raconter la belle vie du grand moine dont Monseigneur de Poitiers a prononcé l'oraison funèbre, ni de dérouler les circonstances providentielles qui, peu d'années après la révolution de juillet 1830, permirent aux disciples de St-Benoit de faire renaître de ses cendres la Congrégation de France.

Notre sujet est beaucoup plus restreint; nous n'avons à entretenir le lecteur que des *Sculptures de Solesmes*. En compagnie d'un critique d'art aussi compétent que M. Cartier, on marche à pas sûrs; sa parole fait autorité dans le monde esthétique.

Guillaume Cheminart, prieur démissionnaire de Solesmes en 1495, mais qui ne mourut qu'en 1550, avait commandé pour son église un Calvaire. Au milieu d'une grotte, le sculpteur a représenté l'ensevelissement de Notre Seigneur. Au-dessus du sépulcre, les prophètes annoncent la résurrection et la gloire du Sauveur; David et

Isaïe présentent chacun leur texte. Au haut de la composition, un ange tient la croix vide du Rédempteur ; à droite et à gauche, un peu plus bas, se voient les deux larrons en croix. Toutes ces figures se détachent sur des lignes d'architecture simples et sans profusion d'ornements. Les pilastres et la corniche qui encadrent le tombeau, sans s'écarter du cadre général du monument, offrent cependant un style différent. Ce ne sont plus les formes prismatiques du xve siècle. Les moulures s'arrondissent et l'ornementation prend un caractère italien très-prononcé. De riches arabesques de la Renaissance décorent les deux pilastres qui portent cette date : 1496.

A quels artistes faut-il attribuer cette œuvre remarquable?

Question épineuse! Nous n'avons aucun document positif, aucun acte authentique. La solution de ce problème est une question d'induction, étude ardue, où M. Cartier a prouvé les qualités d'un maître.

Nous ne suivrons pas le critique dans toutes ses déductions, quelque légitimes qu'elles soient. Le lecteur voudra bien se contenter des résultats obtenus.

Michel Colombe, habitant de Tours, avec lequel Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, traita en 1511, pour la construction du tombeau, en l'Église de Brou, de Philibert de Savoie, son deuxième époux, est l'auteur du *Tombeau de Notre Seigneur* à l'église de Solesmes.

Dans une autre partie de l'Église, on voit un monde de statues. Jamais peut-être l'art n'a entassé tant de choses dans un si petit espace. C'est un poëme en pierre, représentant la mort de la Sainte-Vierge, son ensevelissement, son Assomption, sa vie dans l'Église, d'après la vision de l'Apocalypse ; c'est une œuvre en quatre chants.

Cette seule énumération fait de suite comprendre que les artistes ont reçu des inspirations de la théologie. En effet, Jean Bougler, nommé prieur en 1505, revint de l'Université de Paris avec le grade de docteur.

Pour la mort de la Vierge, Jean Bougler ne suivit complétement les récits de l'iconographie latine, ni du *Guide de la peinture* chez les Grecs. Les sculpteurs ont traduit dans la pierre ce texte plus ou moins nouveau : « A la mort de la Vierge, Jésus apparut et lui donna la Sainte Hostie, en lui disant : Reçois, ma bien-aimée, ce que bientôt j'accomplirai avec toi dans le sein de mon Père. » Deux personnages qui ont assisté à la mort de la Vierge et à ses funérailles, sont appelés à en rendre témoignage. Leur statue repose sur un socle où l'on a inscrit des inscriptions tirées de leurs œuvres.

L'ensevelissement de la Vierge n'a rien de commun, tel qu'il est ici représenté, avec les poetiques légendes du moyen-âge. On dirait que les artistes ont voulu rivaliser avec l'œuvre de Michel Colombe, en imitant le tombeau du Sauveur. La face du sépulcre de la Vierge est ornée de deux bas-reliefs fort bien sculptés, qui reproduisent l'un un épisode de l'histoire d'Esther, l'autre de la vie de Judith.

Au dessus de l'ensevelissement, l'artiste a représenté l'Assomption de la très-sainte Vierge. La Mère est encadrée par un arc de triomphe. Au centre, le Sauveur, sa Mère et des anges. De chaque côté des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Entre l'ensevelissement de la Vierge et son Assomption, quatre docteurs contemplent la femme de l'Apocalypse [*Une femme revêtue du soleil, ayant la lune sous ses pieds, et sur sa tête une couronne de douze étoiles;* chapitre XII, verset 1] et expliquent le mystère des douze étoiles qui la couronnent; ce sont : St-Bernard, St-Anselme, St-Pierre Damien et St-Bonaventure.

Des Vertus contemplent la Vierge, leur mère : la Justice, la Tempérance, l'Humilité, la Foi, la Force, la Prudence. Au-dessous de l'Humilité, qui tient un calice où elle boit le sang qui fait germer les vierges, se voit la grande coupable, Babylone, revêtue de pourpre, s'enivrant du sang des martyrs, ainsi que St-Jean rapporte l'avoir

vue dans l'apparition dont Notre Seigneur le gratifia à Pathmos. Près de là est le grand dragon.

En 1550, l'atelier de Michel Colombe n'existait plus. A quels artistes Jean Bougler eut-il recours?

Toute une série de rapprochements heureux avec des monuments belges, le retable de Notre-Dame de Hal, le tabernacle de Léau, le jubé de la cathédrale de Tournai amènent M. Émile Cartier à conclure en faveur de Floris, dont le vrai nom était De Vriendt.

Ces sculptures, dues au ciseau d'artistes anversois, sauvèrent l'église de Solesmes. Un arrêté du préfet de la Sarthe avait décidé leur transfert au musée de Mons, quand à Wilna, le 11 juillet 1812, Napoléon signa un décret annulant cette décision administrative. C'était un beau succès pour M. Lenoir de Chanteloup.

Le 11 juillet est une fête spéciale à l'ordre bénédictin : il célèbre ce jour-là la translation de St-Benoît. Or, il y avait, à cette époque, un enfant, né près de Solesmes, à Sallé, qui, dès ses jeunes années, trouvait son plaisir à contempler ce peuple de statues. Les accents de la musique ne parvenaient pas même à l'arracher à cette vue, alors que la foule venait entendre un concert donné par une société quelconque dans cette enceinte désolée. Vingt-un ans plus tard, le 11 juillet, l'enfant que ses disciples de collége avaient surnommé *le moine*, devenu prêtre et religieux, réconciliait l'église de Saint-Pierre de Solesmes, et les successeurs des *ci-devant* bénédictins rentraient en possession de leur antique prieuré.

En guise d'appendice, M. Cartier a joint à son livre un court chapitre sur l'église même. Un plan géométral accompagne cette notice sommaire.

AD. D.

Topographie des voies romaines de la Belgique. Statistique archéologique et bibliographie, par C. VAN DESSEL. Bruxelles, Muquardt, 1877. — 1 vol. in-8°. — XII-260 pages et une carte.

C'est le quatrième volume d'une nouvelle édition de *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine,* dont la 1re (1835) classa d'emblée M. Schayes parmi les hommes les plus savants de notre pays, et qui est resté le travail le plus profond, le plus complet et le plus lumineux que nous possédions sur nos antiquités nationales. Deux volumes de la 2e édition étaient publiés en 1858, lorsque M. Schayes mourut en laissant à M. Piot le soin de la compléter par un troisième volume, publié en 1859, comprenant parmi les appendices une statistique archéologique de la Belgique. La maison Muquardt, en donnant une nouvelle édition du livre de M. Schayes, comprit heureusement la nécessité d'un remaniement de certaines parties de l'œuvre primitive et notamment de l'appendice de M. Piot.

Les études modernes, les découvertes considérables faites sur notre sol ont jeté une lumière toute nouvelle sur la période antihistorique et rectifié surtout beaucoup d'idées au sujet de la période romaine. Cette tâche délicate ne pouvait être confiée à homme du monde mieux en état de l'accomplir que M. Van Dessel. Il a substitué à la division un peu embrouillée de M. Piot, en âge de pierre, de bronze, de fer, etc., le classement, simplement alphabétique, des localités avec une énumération rapide, dans l'ordre chronologique, de toutes les antiquités qui y ont été mises au jour, et une liste des ouvrages

où il en est parlé. Son travail comptera comme un des meilleurs dont se soit enrichie notre littérature nationale, et rendra de grands services à nos historiens.

Ce qui fait la principale difficulté de cette sorte d'ouvrages, c'est une extrême exactitude; mais comme ils n'ont à peu près pas d'autre mérite que d'être très-complets, le lecteur est prompt à s'offusquer des moindres lacunes.

Par exemple, à l'article *Sarenthem*, l'importance des trouvailles faites en cet endroit au XVIe siècle, lorsqu'on fouilla les *tumuli* encore subsistants à deux pas de la gare du chemin de fer, méritait qu'on n'omît point la notice publiée à ce propos par M. Grienberger, d'après un manuscrit de Vienne (n° 3324), dans les *Jahrbücher d. Ver. von Alterthumsfreunden im Rheinlande* (t. LII, 1872). Certaines publications spéciales paraissent aussi avoir échappé à l'auteur, entre autres celles de la Société historique de Berg et Juliers. Il aurait peut-être été préférable de citer les sources plutôt que de se borner à indiquer des *renseignements* de M. tel ou tel : tels les articles *Ellezelles*, *Renaix*, *etc.* Pourquoi se restreindre à cette rubrique : *Renseignement de M. Vandermersch !* Il eût été plus exact, plus clair, de signaler la notice même que M. Vandermersch a donnée des antiquités de Renaix et des environs (Audenarde 1832); il n'en existe à la vérité que 80 exemplaires, mais c'est la rareté des choses qui leur donne souvent le plus de prix. Ce sont là des critiques de détail qui n'enlèvent rien à la valeur sérieuse et incontestable du travail de M. Van Dessel : nous serions désolés qu'on y vît d'autre intention que de signaler un exemple des améliorations dont sera susceptible une nouvelle et, sans doute, prochaine édition.

J. P.

UN DOCUMENT RELATIF AUX NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES EN ESPAGNE PENDANT L'ANNÉE 1668 *par*, M. Ch. PIOT. — Tiré à part des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 14 pages.

LES AGISSEMENTS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE EN BELGIQUE VERS LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE, *par* M. Ch. PIOT. — Tiré à part des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 68 pages.

LES OBJETS PRÉCIEUX EMPORTÉS DE BELGIQUE EN ALLEMAGNE PENDANT L'ANNÉE 1794; *notice par* M. Ch. PIOT, 12 pages.

Il ne faut négliger, en histoire surtout, aucun mode d'information. C'est à ce point de vue que nous nous permettons d'attirer un instant l'attention de nos lecteurs sur trois notices publiées récemment par M. Charles Piot, le savant et érudit archiviste-adjoint du royaume.

On sait assez avec quel œil de convoitise Louis XIV regardait les Pays-Bas catholiques. La Triple-Alliance, conclue l'an 1668 entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède, était une mesure de haute précaution contre l'ambition d'un monarque avide de conquêtes et d'agrandissement de territoire. Cela est connu; mais ce qui l'est moins, ce sont les efforts tentés par la diplomatie française pour détacher l'Espagne de la cause anglaise. Les ministres espagnols, dans leur pusillanimité, allaient livrer leur pays à Louis XIV, sans l'intervention des agents diplomatiques de l'Empereur. Si Léopold n'est pas intervenu, en ce moment, par la force armée, c'est qu'il s'est trouvé arrêté par la Hongrie et la Turquie.

On connaît également, par des publications accueillies avec faveur par le public lettré,

le soulèvement de nos provinces, à la fin du siècle dernier, contre la domination française. M. Orts, a écrit la *Guerre des paysans;* M. Conscience nous a retracé quelques belles scènes de cette émouvante lutte dans son roman historique « De Boeren Krijg. »

Mais ces écrivains n'ont pas cru devoir s'occuper d'une question très-intéressante, sans aucun doute : Comment un petit pays comme la Belgique, pouvait-il se lancer dans une lutte pareille? Pouvait-on espérer quelque succès en se mesurant avec la France dans un combat où les adversaires étaient d'une force si inégale?

Il faut bien le dire, la diplomatie européenne leurra les Belges et ne songea guère qu'à créer des embarras à l'Autriche. Henri Van der Noot s'improvisa négociateur, fit son petit tour d'Europe, et recueillit des cabinets auxquels il s'adressa, de l'eau bénite de cour, si l'on veut bien nous permettre cette locution familière. La chose ne fut jamais douteuse pour ceux qui ont étudié quelque peu la révolution brabançonne. Il était bon néanmoins que les ; gissements des cours étrangères fussent mis en une plus grande évidence. Nous ne saurions assez remercier M. Piot de ce nouveau service rendu aux annales de la patrie belge.

On se demande parfois ce que devinrent beaucoup d'objets précieux que la Belgique possédait en 1792 et qui ont disparu depuis lors. Il y a, nous le savons, une réponse générale, justifiée dans un grand nombre de cas. Ces objets précieux, dit-on, disparurent lors de la spoliation de 1793. C'est très-vrai. Cependant il serait injuste de faire peser tout le mal sur la révolution française. Plus d'une pièce enlevée au trésor de nos églises a été jetée au creuset sur l'ordre de l'Empereur d'Allemagne.

A Wesel, le chanoine Warnouts avait déposé les objets les plus précieux du chapitre de Sainte-Gudule, les épaves du pillage de 1773. Ils furent mis sous séquestre et jamais on n'en entendit plus parler.

Par ordre du gouvernement autrichien, on fondit la vaisselle du serment de Saint Sébastien, l'une des plus riches gildes du pays et une grande partie du trésor de N.-D. de Hal. En 1799, à la mort de l'abbé de Saint-Adrien, de Grammont, les ornements splendides, les archives, les œuvres d'art que le titulaire avait emportés avec lui à Donaueschingen, furent confisqués au profit du gouvernement en vertu du droit d'épave. On fondit à Vienne toute l'argenterie du grand conseil de Malines, y compris les matrices d'argent des sceaux et les médailles.

Les conclusions à tirer de ces derniers faits se présentent naturellement à l'esprit. Ainsi que nous le disions naguère, dans une étude sur le règne de Marie-Thérèse en Belgique, le gouvernement autrichien a été un peu trop vanté parmi nous. A mesure que l'on exhume de nos poudreuses archives des documents authentiques, on apprend à mieux juger ce gouvernement, beaucoup moins catholique dans ses procédés qu'on se plaît bien à le dire et qui, au fond, ne voyait trop souvent dans nos provinces, offertes plus d'une fois en troc contre d'autres territoires moins éloignés, qu'une mine à exploiter et un peuple riche acquittant avec exactitude des impôts dont le produit alimentait largement les caisses gouvernementales.

Ad. D.

FEUILLE D'ANNONCE DE LA REVUE GÉNÉRALE

DU MOIS D'OCTOBRE 1877.

ED. BALTENWECK, LIBRAIRE,

7, rue Honoré Chevalier, Paris.

VIENT DE PARAITRE :

VIE DU R. P. ARMAND DE PONLEVOY

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Par le **R. P. de GABRIAC**, de la même Compagnie.
Un beau volume in-18 jésus de 600 pages, prix. . . . . 4 fr.

Charles De RIBBE.

LA VIE DOMESTIQUE

SES MODÈLES ET SES RÈGLES

D'APRÈS DES DOCUMENTS ORIGINAUX.
Deux beaux volumes in-18 jésus, deuxième édition. Prix : 6 fr.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE PARIS

par le T. R. P. **MONSABRÉ** des Frères Prêcheurs.

CARÊME 1877.

PRÉPARATION DE L'INCARNATION

Un vol. in-8°. Prix : 4 fr., par la poste, 4 fr. 50.
Le même, 2e édition, 1 vol. in-18 jésus. Prix : 3 fr.; par la poste, 3 fr. 50.

DU DROIT ET DU DEVOIR

Par **L'ABBÉ MÉRIC**, professeur à la Faculté de théologie en Sorbonne.
Un fort vol. in-18 jésus, 2e édition. Prix : 4 fr.

L'ADMINISTRATION DES BEAUX-ARTS

PAR NICOLAS BOUSSU.

Un fort volume in-8°, Prix 7 fr. 50. — LE MÊME, 2e édit. Un beau vol. in-18 jésus, 4 fr.

OUVRAGES SUR LE SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

Mois du S.-C. de Jésus, par Saint FRANÇOIS DE SALES. — Un vol. in-16 elzévirien, sur papier vergé : prix : 3 fr. Un vol. in-18 carré. 0 75

Le Chrétien à l'école du Cœur de Jésus, ou Etude de ses vertus, par les PP. NOUET et POTTIER, S. J. 2e édition. 1 fort vol. in-12. 4 00

Le Cœur de Jésus ouvert au cœur du chrétien, d'après les saints et les maîtres de la vie spirituelle, suivi d'une neuvaine pour se preparer à la fête de ce divin Cœur, par le P. CHARLES BORGO, de la Compagnie de Jésus, publié par un Père de la même Compagnie. 1 vol. in-12 de 384 pages. 1 50

Dévotion envers N.-S. J.-C : Etude de ses titres consolants et glorieux, *lectures pendant le mois du Sacré-Cœur*, par les mêmes. 3 vol. in-12. 8 00

Dévotion pratique au Cœur sacré de Jésus, par le P. JEAN CROISET ; nouvelle édition revue et corrigée 1 fort vol. in-18. 1 50

Le Chrétien selon le Cœur de Jésus, ou Neuvaine en forme de retraite pouvant servir durant le mois consacré au divin Cœur, par les PP. WALDNER CADRÈS 1 vol. in-18. 1 50

Le Mois du Sacré-Cœur de Jésus préparé par le Mois de Marie pour l'union des cœurs, par PIERRE LACHÈZE. 1 vol. in-16. 1 50

Recueil de divers exercices de dévotion aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, par un Père de la Compagnie de Jésus. 1 fort vol. in-18. 1 00

Le Cœur de Jésus. Excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus-Christ, sa nature, ses motifs et sa pratique, d'après le P. de GALLIFFET, de la Compagnie de Jésus, suivi de la *Vie de la B. Marguerite-Marie*, par le P. CROISET, de la même Compagnie ; 3e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-18. 1 50

Le Sacré-Cœur. Allocution prononcée à Paray-le-Monial et suivie du *Miserere* de la France, par Mgr TURINAZ, évêque de Tarentaise. Une brochure in-12. 0 25

Le Sacré-Cœur de Jésus, principe et modèle de la perfection chrétienne, ou *Mois du Sacré-Cœur*, par le R. P. E. DESJARDIN, *S.-J.* 1 vol. in-32. 0 75

Mois du Cœur des Enfants de Marie, par le R. P. HUGUET. 1 vol. in-32 jésus, de 320 pages. 0 60
Le même, cartonné, tr. rouge. 1 25

Pour paraître prochainement
DE
PAUL FÉVAL
(Collection à 3 francs).

L'HOMME DE FER

in-12, à 3 francs.

LES CONTES DE BRETAGNE

in-12 à 3 francs.

LES ÉTAPES D'UNE CONVERSION

in-12 à 3 francs.

AUX NEUF PROVINCES.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS.

Place de la Monnaie, à Bruxelles.

C'est par une intelligente direction du travail que l'établissement des NEUF PROVINCES est arrivé en peu de temps aux plus remarquables résultats. — Tout concourt à ce succès progressif, qui ne fera que s'accroître : excellent choix des étoffes, toutes de qualité supérieure ; cachet d'élégance, œuvre de coupeurs émérites qui rivalisent avec les tailleurs les plus en renom; confection parfaite. — Sous ce triple rapport, le vêtement le moins cher, sorti des magasins des NEUF PROVINCES, ne le cède en rien à ceux faits sur mesure et atteignant les prix les plus élevés. — Cette réunion constante d'éléments de vogue méritée se joint à la modération des prix réduits à leur dernière limite, en raison du chiffre toujours plus considérable d'affaires.

Le rayon des étoffes de hautes nouveautés françaises, anglaises et belges, pour vêtements sur mesure, continue en toute saison à être sans rival.

Les NEUF PROVINCES préparent en ce moment leurs nombreux assortiments de vêtements pour première communion. — Cet établissement ne craint pas la concurrence à cet égard.

Spécialité de costumes de chasse. — Robes de chambre. — Couvertures de voyage. — Livrées de domestiques.

GRAND CHOIX DE COSTUMES POUR ENFANTS.

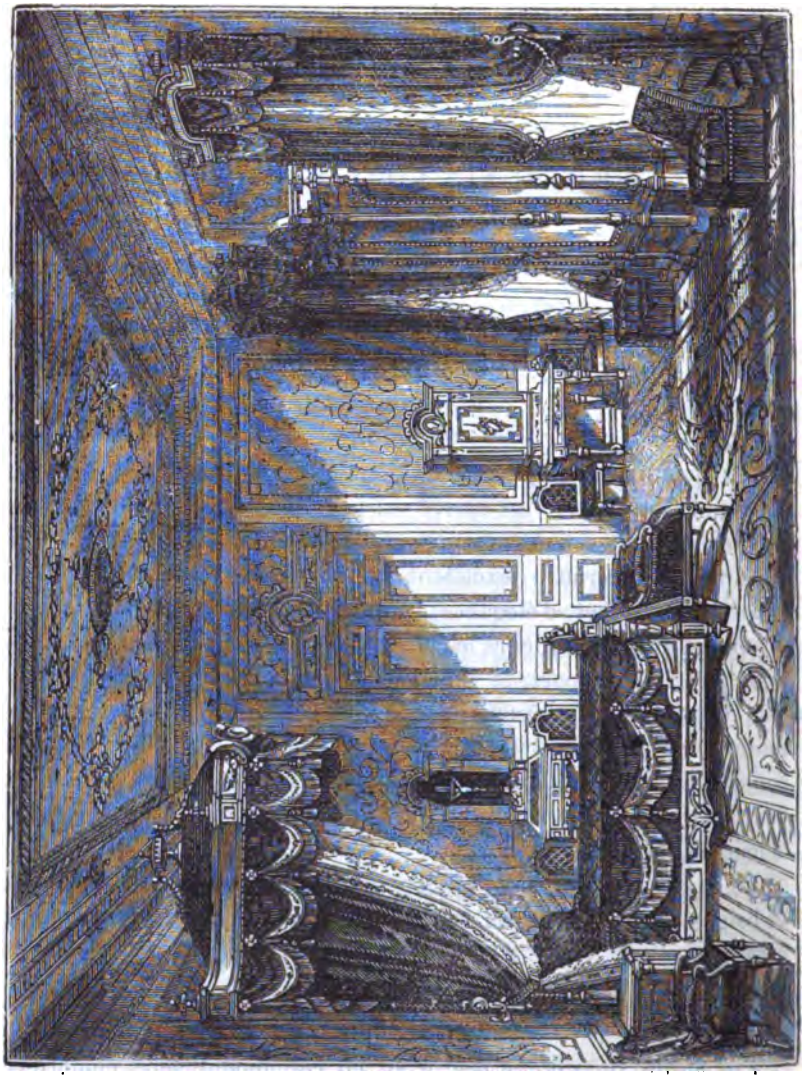

GRANDS MAGASINS
AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J.-E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon. Salle à manger, Chambre à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies, Couvertures de laines, Édredons, etc. Étoffes en tous genres. Velours, Reps, Tapis de table, Nattes, Grand choix de tapis. Meubles chênes sculptés. Siéges Bambous.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.

DE BRUSSELAAR

JOURNAL HEBDOMADAIRE FLAMAND,

publié sous la direction d'un comité composé d'écrivains distingués. Tous nos amis sont priés de répandre cet excellent journal, qui ne coûte que 5 francs par an. — On s'abonne, 8, rue des Grands-Carmes, à Bruxelles.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES

DIRIGÉ PAR

LES SŒURS DU SACRÉ-CŒUR DE MARIE

PRÈS LA STATION DE LA HULPE

Le prix de la pension est de 400 francs, payables d'avance et par trimestre.

PENSIONNAT

sous la direction des Sœurs de Ste-Marie,

rue de Constantinople, près la gare du Midi, Bruxelles.

Les cours d'allemand et d'anglais sont facultatifs, ils sont donnés par des maîtresses originaires de l'Allemagne et de l'Angleterre.

CHRIST IVOIRE & GRAVURES DE DUSSELDORF

chez **C. VAN CORTENBERGH**

6, *rue de la Collégiale, près de l'église Ste-Gudule,*

BRUXELLES.

CHARLE-ALBERT,

ATELIERS ET BUREAUX, RUE VANDERMEULEN, 4.

Décorations de tous les styles et de toutes les époques. Peinture sur toile genre Gobelins.—Entreprise de décorations complètes d'églises, de chapelles, de palais, d'hôtels de maîtres, d'appartements, de salons, etc. — Accepte des commandes pour toutes les villes de la Belgique et de l'étranger. — Exposant récompensé à Londres, à Vienne et à Paris.

GUÉRISON CERTAINE

DES ASTHMES

NERVEUX ET MUQUEUX

PAR LA LIQUEUR ANTIASTHMATIQUE DU DOCTEUR LENAERT,

décoré de la croix civique et de la médaille d'or de 1re classe.

Cette liqueur a une action spéciale sur la membrane muqueuse des canaux aérifères, active et modifie la sécrétion muqueuse, favorise l'expectoration, évacue les mucosités qui obstruent les bronches, soutient l'organisme dans ses opérations éliminatoires, fortifie le système nerveux fortement ébranlé, met le malade à l'abri de toutes les causes qui provoquent sans cesse le retour d'accès d'asthmes, et amène ainsi la guérison.

Dépôt : Chez M. A. LENAERT, pharmacien, à Sorée (Namur), et M. C. LENAERT, rue de la Collégiale, 6, à Bruxelles.

DANS LES PAYS-BAS LA PLUPART DES HABITATIONS

sont dans un état déplorable, au point de vue hygiénique.

Presque toutes les **caves** sont **inondées** ou **humides**. D'un autre côté, l'**humidité** amenée par les **vents d'ouest** traverse les pignons et les façades : de là les **rhumatismes**, les **fièvres**, la **phthisie**, etc.

LA MAISON BLATON-AUBERT, 4, rue du Pavillon, à Bruxelles, entreprend avec **10 ans de garantie l'assèchement** complet des **caves inondées** et des **murs humides**, les **pavements** monolythes pour usines, germoirs, fabriques ; les **citernes** à pétrole, huiles, alcool ; les **glacières**, les enrochements, grottes, cascades, ponts, bassins, jardins d'hiver.

LA MAISON BLATON-AUBERT a exécuté, depuis 15 ans, avec plein succès, un nombre considérable de travaux de ce genre, dans les domaines de **S. M. le Roi, à Ardennes et à Laeken**, pour les administrations du **gouvernement**, entre autres : les enduits et assèchements des caves de stations sur les lignes du **Grand-Luxembourg**, de l'**Ourthe** et de **Bastogne**, etc.; les citernages des caves des stations du **Grand-Central**, du chemin de fer d'**Anvers-Eecloo**, de **Denderleeuw à Courtrai**, de **Vieux-Dieu à Boom**, etc.; plateforme de l'**hôtel du gouverneur, à Namur**; les **cuves** de **gazomètres** de **Namur**, d'**Anzin**, **Fourmies**, **Valenciennes**, **Herstal**, etc.; citernes et caves de la **Compagnie continentale** de Koekelberg, et un grand nombre de **germoirs** et **citernes** pour les principaux **malteurs** et **distillateurs**.

Pour la **ville de Bruxelles**, entre autres : les pavements monolythes et imperméables des souterrains des **Halles Centrales**, l'assèchement des murs du palais de l'**Université libre**, du **Marché du Parc**, etc.

Pour presque toutes les administrations communales, en résumé, dans toutes les villes de la **Belgique**, du **nord de la France** et en **Hollande**.

LA MAISON BLATON-AUBERT a obtenu pour ses enrochements, en 1875, le **premier prix** et la **médaille d'or** à l'Exposition internationale de **Cologne**. Les principaux travaux de ce genre qu'elle a exécutés sont : la Grotte Rocher du Parc de la ville de **Binche**, les **Grottes** et **Cascades** des étangs d'**Ixelles**, la restauration du pont du **Bois de la Cambre**, les Grottes et Cascades du **Jardin Zoologique d'Anvers**, Grottes de la **Flora**, **à Cologne**, etc.

Dépôts des **ciments Portland** et agences pour les travaux : **Anvers**, quai Plantin, 8; **Liége**, rue des Guillemins, 93; **Ixelles**, rue du Trône, 120 ; **Molenbeek-St-Jean**, quai des Charbonnages, 52.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs les magasins

AU BOUQUET PERPÉTUEL

37 & 57, rue des Fripiers, 37 & 57

BRUXELLES.

BIJOUTERIE FANTAISIE RICHE

Pierres et perles imitées montées sur or. — Bijoux artistiques.

SPÉCIALITÉ D'ÉVENTAILS

riches et ordinaires. — Flacons. — Articles pour cadeaux, etc.

Magasin spécial pour les bijoux de **Deuil** et **Argent niellé** au n° **37.**

Réparation de bijoux vrais et faux et d'éventails en tous genres.

N. B. — Bien observer les n^{os} des deux magasins **37** et **57**

MAISON FÉLIX MOMMEN

BREVETÉ

RUE DE LA CHARITÉ, 25 (derrière la rue des Arts).

MENTION EXTRAORDINAIRE.
(Exposition d'Amsterdam).

FABRIQUE DE COULEURS A L'HUILE EN TUBES

COULEURS POUR L'AQUARELLE
ET LA PEINTURE SUR PORCELAINE.

GRAND ASSORTIMENT DE PAPIER

POUR TOUS GENRES DE DESSINS.

FABRIQUE SPÉCIALE DE TOILES A PEINDRE,

Cotons préparés pour décors

ET TISSUS GOBELINS DE TOUTES DIMENSIONS

MENUISERIES POUR LE DESSIN ET LA PEINTURE.

Panneaux, Chevalets d'atelier, de campagne et de luxe,

BOITES A COULEURS,

Parasols, Chaises, etc., Planches à dessin, Tés, Equerres et Courbes.

MEUBLES D'ATELIERS ANCIENS ET MODERNES,

BROSSES ET PINCEAUX, CRAYONS.
BOITES A COMPAS, ETC.

Vente et location de mannequins,

Emballage, nettoyage et vernissage de tableaux.

PAPETERIE EUROPÉENNE.

La Maison J. BULENS, fondée en 1830, ci-devant 83, rue de la Montagne, à côté de l'ancienne poste, **est transférée, 69**, rue de la Montagne. Fabrique de registres, lithographie et typographie, commerciale et administrative. Choix considérable de fournitures de bureau et articles pour étrennes des meilleures fabriques, portefeuilles-agendas et carnets de poche; grands portefeuilles dits ministre, avocat et notaire; papeteries, pupitres, buvards, encriers et boîtes à couleurs. Cassettes à compas depuis fr. 1-50 jusqu'à 125 francs. Estampage de papiers à lettres en chromo et couleur. Memento de bureau depuis 30 centimes, calendriers à effeuiller depuis 40 centimes. Cartes de visite depuis fr. 2-50 le cent.

GRAND CRU DE COS LABORY

LEZ-CHATEAU LAFITTE.

Le Chateau de Cos Labory (Haut - Médoc) est situé entre les Châteaux Lafitte et d'Estournel. Il est sur la limite des communes de Pauillac et de St-Estèphe.

Les vignobles de ces trois crûs, si renommés dans le monde entier, sont tellement intercalés qu'en maints endroits il est difficile de démêler, à première vue, la propriété de chacun d'eux : de là cette conformité de saveur et de bouquet constatée par les gourmets délicats.

La solidité, la force de ces vins sont telles qu'ils ne peuvent être bus, avec tout leur mérite, qu'après quatre années de fûts et deux années de bouteille au moins. En effet, c'est vers la sixième année que leur bouquet exquis se développe.

Le Propriétaire du Cos Labory expédie ses vins en fûts *estampillés*, et en bouteilles dont le bouchon porte sur le pourtour, marqués au feu, les mots :

Louis PEYCHAUD, Propriétaire.

PRIX :

1870 la pièce. . . .	fr. **1000**	1864 la bouteille . . .	fr. **6-50**
1874 id. . . .	» **900**	1869 id. . . .	» **6-00**

Adresser les ordres au bureau de l'entrepôt, 16, rue de la Paille. Bruxelles.

THE GRESHAM,

COMPAGNIE ANGLAISE

D'ASSURANCES SUR LA VIE,

SIÉGE DE LA COMPAGNIE : 37, OLD JEWRY, LONDRES.

SUCCURSALE :

2, RUE ROYALE, BRUXELLES.

LA COMPAGNIE OFFRE :

Par les principes rationnels sur lesquels sont basées ses opérations.

Par l'importance de son fonds de réserve,

Par le grand nombre de ses assurés,

Par le soin qui préside au choix des risques,

Par le placement prudent de ses capitaux,

Par l'abstention de toute espèce de spéculation,

LA SÉCURITÉ LA PLUS ABSOLUE.

Envoi franco de prospectus et de renseignements en s'adressant au directeur DE LA SUCCURSALE, 2, RUE ROYALE, COIN DE LA PLACE ROYALE, BRUXELLES.

Bruxelles. — Imp. E. Guyot, rue Pacheco, 12.

UN EXPLORATEUR FLAMAND EN AFRIQUE.

Eugène-Édouard-Jacques-Marie de Pruyssenaere de la Woestyne était né à Ypres le 7 octobre 1826. Ses heureuses facultés se développèrent précocement ; à seize ans, après avoir terminé chez les jésuites d'Alost de brillantes humanités, il fréquenta les cours de philosophie de l'université de Louvain et se rendit ensuite à Gand, pour s'y livrer à l'étude du droit. Muni de son diplôme, il suivit le barreau de Bruges, comme avocat stagiaire, pendant deux ou trois ans, et fut attaché, en 1852, au parquet du procureur général à Gand, où il ne demeura qu'une couple d'années. Il n'avait jamais éprouvé un penchant bien vif pour dame Thémis et il avait profité de son séjour dans la ville universitaire pour se livrer presque exclusivement à l'histoire naturelle. Il le faisait avec une ardeur passionnée et il acquit rapidement des connaissances étendues, particulièrement en botanique. Il parlait et écrivait sept ou huit langues avec une facilité dont témoignent les notes trouvées dans ses papiers ; il y en a de rédigées en français, en flamand, en anglais, en italien, en latin, en grec ancien et moderne, en arabe, et plusieurs lettres allemandes de lui prouvent qu'il ne lui manquait qu'un peu de style pour manier cet idiôme comme un teuton pur sang.

Avec cette bouillante ardeur de savoir, il n'était pas surprenant que fermentât bientôt dans cette jeune tête le désir d'utiliser et d'étendre ses connaissances dans des voyages de découverte. Une constitution vigoureuse, un corps endurci au travail, bien qu'un peu arrêté dans sa croissance, une fortune considérable, lui permettaient de s'abandonner à cet amour des aventures que son père, à vrai dire, ne voyait pas avec le même enthousiasme. En 1853, il entreprit, dans l'Europe méridionale, sa première tournée qui le conduisit en Grèce et à Constantinople, d'où il passa en Asie ; le 1er janvier 1854, il se trouvait à Brousse ; il parcourut ensuite les îles de la mer Egée et était en Crète le 1er janvier 1855. En cette année même ou peut-être l'année suivante, il foula pour la première fois le sol africain, à Alexandrie ; j'ignore s'il

revit son pays dans l'intervalle. Il remonta ensuite le Nil, et le 1er janvier 1857, nous le retrouvons à Qorosqo, le 13 juin suivant à El-Mecherif. On ne sait pas au juste s'il poussa cette exploration jusqu'à Chartoum. Quoi qu'il en soit, il retourna au Caire, visita la Syrie et la Palestine, mais le 23 octobre 1858 il se retrouvait à Qorosqo et le 1er décembre à Chartoum, où une grosse fièvre le retint pendant tout ce mois ; le 7 janvier 1859, il quitte Chartoum pour remonter le Nil Blanc, et c'est d'alors aussi que date le journal qui nous a fourni ces notes. Il ne revint à Buri, près de Chartoum, que le 5 octobre 1860 et fit une rapide apparition en Europe où l'avait rappelé la mort de son père.

Pendant son séjour en Belgique, il fut présenté au Ministre des Affaires étrangères (M. de Vrière) par M. Aubert, un autre Belge, qui avait été longtemps le compagnon de ses excursions au Soudan : il adressa aussi à ce département un rapport sur le commerce et la situation du pays qu'il avait parcouru dans le bassin du Nil Blanc, rapport publié dans le *Moniteur belge* du 25 avril 1861 et dans le t. VII du *Recueil consulaire*, même année, avec quelques coupures : ainsi, il disait en parlant de la traite, unanime sur ce point avec M. Aubert et tous les voyageurs de ces contrées :

« Le gouvernement égyptien, peut-être à son insu, est pour beau-
» coup dans cette recrudescence de la traite. Le vice-roi a chargé
» quelques flibustiers d'enrôler des nègres pour son armée et les
» paie par tête une somme convenue. Or, ces soi-disant agents
» de conscription vont brûlant et massacrant tout sur leur passage,
» pour enlever de malheureux enfants, et ils autorisent par leurs
» excès les atrocités des négriers. Je parle ici de faits dont j'ai été
» le témoin oculaire pendant un an et demi. »

De Bruges, il écrivait le 23 mai au même ministre :

« Après avoir passé quelques mois en Belgique, je repars pour
» les pays que j'ai déjà parcourus pendant sept ans ; mon inten-
» tion est de visiter les côtes de la mer Rouge, l'Abyssinie, le
» Soudan égyptien : je me suis associé avec un compatriote,
» M. Aubert, dans le but de faire connaître nos produits dans ces
» contrées et d'y nouer des relations commerciales. J'y complé-
» terai en même temps les observations et les études que je pour-
» suis depuis longtemps et que j'espère publier un jour. »

C'est une justice à rendre au gouvernement, qu'il a toujours prêté un concours encourageant aux entreprises sérieuses de nos explorateurs ; son intervention a été plus fréquente qu'on ne le

soupçonne d'ordinaire, car la Belgique a fourni, dans ces dernières années, un contingent assez remarquable, en Afrique notamment, de ces commis-voyageurs de la civilisation et du commerce.

Pruyssenaere, muni de lettres d'introduction auprès des agents diplomatiques et consulaires de l'Orient et de lettres de recommandation aux autorités des parties de l'Afrique qu'il comptait visiter, rentra à Qorosqo le 12 septembre suivant et le 19 novembre à Chartoum. Trois semaines plus tard, il remontait une seconde fois le fleuve Blanc, mais il ne poussa cette excursion qu'à une centaine de lieues et regagna Chartoum par terre. En janvier 1862, il navigue vers le Sennaar, d'où il ramène une jeune Abyssinienne dont il devait faire plus tard sa femme, rentre le 4 février et, toujours infatigable, reprend pour la troisième fois, vers la fin du même mois, ses explorations sur le fleuve. Il se proposait cette fois de déterminer la position astronomique des lieux qu'il avait visités en 1859 et 1860, au moyen des instruments qu'il avait rapportés d'Europe dans l'année précédente. Malheureusement la plupart de ces calculs sont perdus. Le 1er avril, il était dans le pays de Gawor et s'avança jusqu'à Sainte-Croix, peut-être au delà. A son retour, il atteint, le 2 juin, l'embouchure du Sobât, et remonte ce cours d'eau jusqu'au 14 juin, où il fixe la latitude astronomique du point le plus élevé où fût encore parvenu voyageur civilisé. Revenu à l'embouchure le 18 juin, il continue à suivre le fleuve Blanc jusqu'à Hellet-Qaqa, dont il relève la latitude, et visite (on suppose du moins que ce fut dans ce voyage) les montagnes de Tefafan et de Nyemati : aucun document de cette reconnaissance ne nous a été non plus conservé.

Au commencement de juillet, Pruyssenaere, rentré à Chartoum, s'y rencontra avec Heuglin et Steudner de retour de leur voyage en Abyssinie. En leur compagnie, il fit en octobre l'excursion des montagnes d'Arâs-Kol, d'où il revint par une autre route, escaladant chemin faisant plusieurs pics et relevant une longue et précieuse série d'angles géodésiques.

Le 6 janvier 1863, Pruyssenaere se remet en route pour Sennaar, Gezira et Fazôglo, dont il a laissé une description complète. Le 23 juin, il reprend le chemin de Chartoum et passe la saison des pluies à Qalaqlâ, près de cette ville. Le 8 février, il remonte la fleuve Bleu, avec le dessein de pénétrer cette fois jusqu'à Beni-Sonqolo et, s'il est possible, plus loin encore dans le Sud ; mais avant d'avoir atteint le Roszaïresz, il est forcé de

rebrousser chemin, parce que le pays était ravagé par les Shekya. Il prit donc ses quartiers à Karkog, d'où il partit en mai pour Doqa et le Qedharef, où il fit plus tard encore de petites excursions, entre autres au mont Dâli. Le séjour de Karkog pendant la saison des pluies porta un coup funeste à sa constitution jusqu'alors si robuste. Déjà malade, il quitta cette ville en compagnie de Jules Poncet, assez connu comme traitant et chasseur et d'ivoire, pour retourner à Chartoum. C'était le 5 décembre au matin; mais à peine avaient-ils fait cinq lieues, nouvel accès. La fièvre emporta le pauvre malade : sa dépouille fut confiée à la terre dans le village voisin de Gezaïr (Houlat-el-Djezaïr), sur l'autre rive du fleuve : « il est inhumé à l'Orient, dans un terrain assez haut, » appelé le Ghazaij. (*Acte de décès dressé par le maire de* » *Gezaïr*, en janvier 1865). »

Dans le courant de la même année, il avait contracté mariage à Chartoum avec la jeune Abyssinienne, rachetée par lui au Sennaar en 1862. Cette esclave, dont il ne connaissait ni les parents, ni le lieu, ni la date de naissance, paraissait avoir alors huit ou neuf ans et portait le nom d'Amina; le mariage civil avait eu lieu, le 6 février, au consulat d'Autriche et la cérémonie religieuse se fit dans la chapelle de la mission catholique (autrichienne) à Chartoum, l'Abyssinienne préalablement baptisée dans la même église, sous le nom de Mariam. Pruyssenaere mort, sa famille agit envers sa petite veuve avec une touchante délicatesse, mais la pauvre enfant n'en profita guère. Un agent du consulat d'Autriche, entre les mains duquel se trouvait l'argent de la succession, parvint à épouser, le 25 mai 1865, la jeune veuve de Pruyssenaere, Dieu sait au prix de quels stratagèmes; elle n'avait pas eu d'enfants de son premier mari et elle-même mourut le 9 mai 1867. Pauvre Amina Mariam!

Pruyssenaere n'a rien publié dans le cours de ses voyages sauf un petit article relatif aux prétentions du consulat anglais de Chartoum, qui parut dans l'*Atheneum* en avril 1864 (p. 510), où son nom fut même défiguré par une coquille, en celui de *Vruyssenaire*, et le rapport dont nous avons parlé. Mais ses travaux et sa personne ont été signalés maintes fois à l'attention des géographes par les relations de Heuglin, et ses notices offrent d'autant plus d'intérêt qu'elles concernent des régions encore peu explorées. M. Zöppritz, qui s'est donné la tâche de recueillir les notes de notre compatriote, raconte toutes les difficultés qu'il

rencontra dans l'exécution de ce projet et comment, ayant retrouvé les papiers, trois ans après, au consulat d'Autriche à Alexandrie, il finit par obtenir que la précieuse caisse fût délivrée au consul belge et transmise par celui-ci à Bruges, à l'unique sœur du voyageur, Mme E. Goethals de Pruyssenaere. Mais les papiers étaient dans un état pitoyable, mouillés, lacérés; ils présentaient des lacunes, notamment la partie du journal qui devait contenir le voyage du Roszaïresz à Beni-Sonqolo et le retour à Karkog. Néanmoins, ce qui reste offre un sérieux intérêt scientifique au point de vue de la géodésie et de la topographie d'abord, puis en fait de zoologie et surtout de botanique. Pruyssenaere était non-seulement un savant préparé par de solides études à cette vocation de l'explorateur, sur laquelle se font tant d'illusions une foule de Colombs de cabinet, mais aussi un observateur sagace, un artiste habile à croquer de vives esquisses avec la même plume qui venait d'aligner de pesantes colonnes de chiffres. Oyez plutôt :

« Le paysage du Nil Blanc, avec ses rives plates, où il ne pousse que des mimosas, est encore plus monotone que ceux de l'Égypte et de la Nubie, qui le sont pourtant à un si haut point, mais il est moins ennuyeux que ceux-ci ; on est soulagé d'échapper à la roide uniformité des palmiers et de reposer enfin ses yeux sur une végétation qui ressemble davantage à celle de nos forêts. Parmi les masses de verdure, on voit de temps en temps s'ouvrir une espèce de couloir sombre, dont la direction est tracée par un vieux tronc blanchi, géant mort, que le jeune taillis recouvre d'un feuillage luxurieux.

» L'homme s'efface au milieu de cet immense horizon empreint d'une morne grandeur. On sait seulement que ces profondeurs mystérieuses abritent des animaux féroces et des habitants humains qui n'en diffèrent pas beaucoup.

» Le rivage lui-même n'est occupé que par d'innombrables bandes d'oiseaux aquatiques et d'échassiers, qui saluent le coucher du soleil par un vacarme assourdissant. Vers le soir, on voit glisser à la surface des eaux quelques canots; ils déposent sur la rive des nègres tout nus, armés de longues lances, qui disparaissent dans le fourré. Ce sont des maraudeurs Shilouks; ils vont couper la retraite aux troupeaux des Arabes qui s'abreuvent le long du fleuve. Malheur à eux s'ils se laissent surprendre par ceux-ci : leurs vainqueurs les vendront comme esclaves. Leurs pirogues, étroites et longues, façonnées d'un seul tronc d'arbre, sont parfaitement

construites et élégamment polies. — Bien avant l'aube, mille clameurs sauvages se répondent d'une rive à l'autre, et dès que le soleil s'est levé, les bords verdoyants se peuplent d'une foule d'animaux qui grossit à chaque minute. Les oiseaux s'ébattent sur l'eau, les gazelles boivent, des milliers de singes gambadent au soleil. Parfois surgissent du sein de l'onde de gigantesques hippopotames qui viennent se jouer autour de notre barque ; les bancs de sable sont occupés par d'énormes crocodiles, et les rives du fleuve inondées et couvertes de hautes herbes s'étendent à perte de vue dans un lointain infini. Ces plaines noyées sous l'eau pendant une partie de l'année, obstruées par une végétation exubérante et constituées par un terrain marécageux, sont impraticables sur de larges espaces. C'est bien au delà, et souvent assez loin du fleuve, que commence la steppe plus ou moins peuplée d'hommes. »

— Un soir, c'était le 15 janvier 1859, la barque s'arrêta au grand village de Qaqa, où les nègres faisaient de la musique. « Malgré mes gens qui m'en dissuadaient, dit Pruyssenaere, je ne pus résister à la tentation de m'approcher avec cinq ou six d'entre eux du théâtre de la fête. Le chant des Shilouks, comparé au nasillement aigu et aux voies fausses de leurs voisins du Deuqa, est empreint d'un inexprimable caractère de majesté sauvage, pleine de chaleur et d'expression : cette musique, chantée par des centaines de voix horribles, cause une impression indéfinissable : le plus diabolique de nos opéras est fade au prix de ce chœur de démons qui vous donne la chair de poule, vous fait perler la sueur au front et dresser les cheveux sur la tête. Ce fut bien autre chose lorsque nous fûmes près de l'endroit où l'on dansait; à la faible lueur de la lune dans son premier quartier se trémoussaient en mesure et sur un rhythme étrange, des centaines d'ombres colossales; avec leurs coiffures bizarres, leurs longues lances la pointe en bas, un bouquet de plumes en l'air, leurs zagaies barbelées, on eût dit d'une troupe de démons célébrant leur sabbat. On nous aperçut et soudain nous fûmes entourés d'un tas de sauvages dont les gestes pouvaient passer assez équivoquement pour une bienvenue ou pour un accès de mauvaise humeur contre les trouble-fêtes. Nous nous repliâmes lestement, non sans faire des réflexions sur certaines histoires d'équipages entiers, massacrés dans des circonstances pareilles sur un clin-d'œil du chef. Nous rencontrâmes dans la plaine de jeunes gars de 10 à 15 ans, qui s'exerçaient à des jeux guerriers, se poursuivaient et

simulaient des combats, armés qu'ils étaient de lances et de boucliers. Eux aussi nous chargèrent, et au moment où ils allaient nous atteindre, ils firent subitement halte, la lance en arrêt. Çà et là les enfants faisaient des petits tas de paille sèche auxquels ils mettaient le feu : le caractère fantastique du tableau que nous avions sous les yeux ne perdait pas à cet accessoire. »

Dans les endroits où les rives du fleuve sont déboisées, on aperçoit toujours un assez grand nombre d'indigènes, Shilouks ou Denqas, occupés à garder leurs bestiaux ou se livrant à la pêche ; la plupart de ces peuplades étaient déjà connues par les voyages de Beltram, de Russegger, etc. ; M. de Pruyssenaere ne laisse pas de décrire avec plus de détails leurs mœurs, l'état de leur civilisation, leurs arts, en même temps qu'il étudie leurs territoires au point de vue de la faune et de la flore. Des souvenirs du pays flamand se mêlent volontiers à ses observations : tantôt ce sont les vaches denqas qui ont les cornes des vaches de la Flandre ; tantôt il compare la largeur du fleuve à celle de l'Escaut à Gand ou à Termonde.

Chez les Nouèrs, qui occupent le 9e parallèle, on rencontre quelques hommes d'un type tout à fait caucasien, expression élevée, regard fier, la bouche taillée en cœur ; les jeunes filles sont souvent d'une grande beauté et, parmi elles, comme parmi les jeunes garçons, il n'est pas rare de rencontrer des formes dignes de servir de modèles à un statuaire. Cependant la grande masse du peuple est très-laide. Ils ne tuent pas leurs bestiaux, et ils trouvent cruel de le faire. Le taureau qui conduit le troupeau est l'objet d'une grande vénération, d'un culte peut-être, car on se plaît à l'orner de perles. La polygamie règne chez les Nouèrs : une femme vaut environ 60 bœufs, estimés chacun un millier de *bered* ou grosses perles. C'est faire honneur à quelqu'un que de cracher sur lui, particulièrement dans la main. Dans un marché, le vendeur crache sur l'acheteur pour marquer qu'il est satisfait du prix qu'on lui offre. Il paraît que l'objet de leur culte est un gros arbre qui s'élève dans l'intérieur, assez loin du fleuve, et qu'on se plaît à enguirlander de verroteries. Les morts sont proprement ficelés avec une grosse hart dans de la paille et jetés au fleuve. Tous, hommes et femmes, teignent leurs cheveux en rouge : on y applique pour cela une calotte de cendres et de bouse de vache, qu'on humecte ensuite d'urine. Mais les gens distingués se rasent entièrement la tête et remplacent leur chevelure par une perruque composée de

houppes de queues de vaches, qu'on fait venir à grand prix d'une région plus éloignée. En outre, les Nouêrs s'arrachent les incisives d'en bas, ce qui les embellit probablement, car la bouche ne laisse pas d'être encore très-saillante avec les incisives supérieures qui sont longues et plantées en avant. Tout cela constitue plutôt des ressemblances que des différences avec les raffinements de notre coquetterie civilisée. Nos bruxelloises prognathes, surmontées d'un chignon monumental provenant on sait d'où, ne laissent rien à envier à ces bons Nouêrs du 9e parallèle. Avant d'être entrés en rapport avec les Arabes et les Nubiens, ils adoraient des fétiches; aujourd'hui ils ont une apparence de croyance en Dieu et à l'âme humaine, mais ils ne se fatiguent guère la cervelle de ces choses et ne professent aucun culte bien déterminé.

Du Nil Blanc, nos voyageurs s'engagent dans le Gazâl, puis dans le Kir, un des affluents de celui-ci (9° 30′ lat. N., 30° 30′ long. or. Greenw.) C'est un cours d'eau étroit, dont les bords sont fort monotones, absolument déserts; le fleuve forme de vastes marécages avec de hautes herbes qui masquent l'horizon.

Les hippopotames y pullulent et deviennent quelquefois un embarras et un danger pour la navigation. Comme la rivière forme de nombreux méandres, le parcours en est pénible; au delà de son embouchure elle s'élargit notablement. Elle abonde en poissons, tellement qu'il suffit de jeter le harpon au hasard pour en embrocher plusieurs.

Le journal de Pruyssenaere n'embrasse que trois mois, et cependant il fit un séjour de près d'un an et demi dans ces régions. Une petite expédition, partie d'Agorbar le 7 mars 1860, offre cet intérêt particulier que notre compatriote explora une contrée que personne n'avait encore visitée; ce fragment de son journal nous a été heureusement conservé. Son point de départ était Panom, où le P. Kauffmann avait établi alors la mission de la Ste-Croix. Ce qui frappe d'abord le voyageur, c'est l'épanouissement de la flore dans tout son éclat, imprégnant l'air des parfums les plus délicieux. Genok, le premier village qu'il rencontre, est une bourgade de pêcheurs, mollement assise dans un pli de terrain comme dans un berceau vert qu'ombrage un rideau d'arbres fleuris. Le 8, on s'engage dans le Gog, c'est-à-dire la forêt, tantôt desséchée, tantôt dans toute la verdeur de la sève, selon la configuration du sol et les espèces d'arbres. Des villages abandonnés, des parcs de bestiaux, des fourrés inextricables, des roches de

grés alternent avec les taillis verts. A mesure qu'on avance sur le versant opposé de la montagne dont le point culminant est à Afio, la forêt devient plus verdoyante et l'on rencontre de grands et beaux arbres, notamment l'arbre à beurre.

Ce n'est que le 9, au soir, qu'on atteint les premières demeures de l'Atwot, un grand village avec des huttes fort écartées entre elles. La race est belle, intelligente ; les femmes ont les oreilles entièrement cachées par des anneaux de cuivre, deux ou trois gros bracelets de fer au poignet droit et onze plus petits au bras gauche ; la tête est rase ou du moins les cheveux sont coupés fort courts ; un pagne orné de petits morceaux de fer et d'un coquillage à la pointe, une peau semée de perles de fer descendant jusqu'aux talons et terminée par deux festons brodés de perles, une ceinture formée de quatre lanières de cuir avec un nœud d'où pendent des ornements cruciformes, et se fermant devant par deux *béred* (mot à mot : « grêlons », ou grosses perles de verre de la grosseur d'un œuf de pigeon), entourées d'autres petites perles, composent la toilette la plus générale. Quelques dandys se percent la lèvre supérieure et y passent un anneau ; d'autres ont l'oreille entièrement criblée de petits trous où l'on plante des fétus de paille.

Après cette rapide excursion dans l'Atwot, M. de Pruyssenaere parcourut sans doute encore les bords du fleuve Blanc pendant plusieurs mois, peut-être aussi le fleuve des Gazelles, entre 6 1/2° et 9° lat. N. Ce qui est certain, c'est qu'il ne rentra à Chartoum que le 5 octobre 1860 et qu'il se trouvait au Caire le 1er janvier 1861.

C'est à cette époque que doit se placer un voyage qu'il fit en Europe, où le rappelaient à la fois la mort récente de son père et le besoin de se procurer de nouveaux instruments astronomiques. Le 19 novembre, il rentrait à Chartoum, pour recommencer bientôt le cours de ses explorations. Ajoutons en passant que ses observations astronomiques et ses travaux géodésiques sont d'une exactitude que des déterminations postérieures ont confirmée de tout point : géologie, étude des terrains, climatologie, triangulation, observations botaniques et zoologiques, il menait tout de front avec une activité infatigable et une sûreté vraiment supérieure.

Ce n'est pourtant pas toujours un paradis terrestre que les bords du fleuve Blanc. Sans parler des hippopotames et des crocodiles, je citerai les insectes, classe représentée par peu d'espèces, mais les plus désagréables, les mouches et les moustiques,

qui ne vous laissent pas un instant de repos ; au coucher du soleil, ces derniers s'élèvent des grandes herbes en tourbillons compactes et pleuvent dru comme une averse. Leur morsure, contre laquelle les vêtements sont une protection insuffisante, pique comme un coup de lancette. Pendant la saison des pluies, ils rendent le bord du fleuve inhabitable. Si vous vous abritez des rayons d'un soleil dardant, ils vous assaillent à l'ombre. Un autre fléau qu'on retrouve dans toute la Nigritie, depuis le rivage du fleuve jusqu'au fond des bois les plus sombres, ce sont des fourmis de diverses espèces, à commencer par les fameuses fourmis blanches ou termites, qui ne laissent pas un pied de terre à découvert. Leurs constructions sont étonnantes ; leurs galeries souterraines perforent si bien le sol dans toutes les directions, qu'il n'est pas un objet saisissable qui leur échappe. Presque partout elles érigent, à la surface, des cônes de 12 à 14 pieds de hauteur, si nombreux dans certaines plaines voisines du fleuve, qu'on les voit surgir de dix en dix pas à perte de vue. Ces monceaux, dont le sommet est généralement couvert d'herbes et de broussailles qui ne poussent pas dans le sol humide, donnent au paysage un caractère tout particulier. Quand on éventre à coups de pic les parois solides de ces huttes, on les trouve sillonnées par de nombreuses galeries qui s'ouvrent en dehors ou se prolongent bien loin sous terre et dont les ramifications se terminent par une foule de salles avec une aire unie et une voûte hémisphérique de 10 à 15 cent. de diamètre. Chacune de ces salles est occupée par un gâteau qui a l'air d'une éponge criblée de trous, de consistance ligneuse, de la couleur du parchemin, comparable aux rayons de nos abeilles, et produit de même par la transformation des matières végétales, le bois surtout, dont les termites font une grande consommation. Ces gâteaux renferment les larves et sont aussi habités par les termites eux-mêmes. Mais ces spacieuses constructions n'ont pas toujours leurs architectes pour uniques occupants. Les autres fourmis, qui leur font une guerre acharnée, les expulsent souvent d'une partie de leurs domaines et s'y installent, s'épargnant ainsi l'ennui de bâtir elles-mêmes. On y rencontre encore des guêpes, des larves de plusieurs espèces, des souris, des couleuvres najas et d'autres trigonocéphales, tous également vénimeux, jusqu'à des genettes avec leur famille, toute une république d'hôtes malfaisants. Les termites sont le fléau des maisons. Rien n'échappe à leurs mandibules : vous oubliez vos bottes sur le sol, le soir, le lendemain matin, vous ne

retrouvez que quelques clous à l'endroit qu'elles occupaient : tapis, literies, vêtements, vivres, nattes, meubles, livres, rien n'est à l'abri; si le fond d'un coffre pose sur la terre, tout ce qu'il contient est réduit en poussière au bout de deux jours et le fond lui-même a disparu. Les murs en terre sèche, les poutres dont les maisons sont construites, le chaume qui les couvre, sont rongés avec une rapidité inouïe. Les bords du fleuve sont, par-dessus le marché, infestés de scorpions, d'araignées, de scolopendres, de charençons, etc., qui en font une des contrées les moins habitables de la terre.

Les peuples qui occupent la région supérieure du Nil Blanc appartiennent en partie à la grande nation des Gens ou Denqas, les plus anciens habitants du pays; sur la gauche s'est fixée une autre nation qui n'a fait que suivre l'invasion des Gens; le long du Kir, on rencontre les Chirs, les Baris, etc., et à l'ouest de l'Atwot, les tribus des Goûrs et des Niamniams. Ces races ont été décrites assez souvent par des voyageurs européens, et les observations de de Pruyssenaere n'ajoutent guère à la connaissance qu'on en a. Celle des Denqas, moins connue, mérite d'être signalée, et notre voyageur en a donné une notice intéressante.

Les Denqas sont d'une stature au-dessus de la moyenne, la plupart fort grands, bien proportionnés, plus souvent maigres qu'obèses et passant rapidement d'un de ces états à l'autre, selon le régime qu'ils suivent. Les bergers sont généralement les mieux constitués, extraordinairement grands; les forgerons petits et maigres, mais robustes et lestes. La tête se rapproche du type caucasique par l'ouverture de l'angle facial et le front est aussi large que celui de la plupart des Européens : la figure est ovale, le profil peu saillant, les mâchoires s'avancent un peu, le nez, souvent gros, ne présente pas l'épatement caractéristique du type nègre. En somme, les Denqas paraissent une race extrêmement mélangée qui n'a rien d'exclusivement typique : on rencontre même parmi eux des individus de la plus grande beauté physique. Ils ont la peau noir foncé, les cheveux crépus, la barbe rare, la voix criarde et chevrotante, la vue et l'odorat excessivement subtils, comme presque tous les sauvages. Les femmes, bien faites et agréables dans leur jeunesse, se flétrissent vite et deviennent affreuses. Les Denqas, mal nourris et vivant sans régime, tour à tour affamés ou gorgés de nourriture, se livrant tous à de rudes travaux, atteignent souvent un grand âge : ils ne connaissaient ni la variole ni la

syphilis avant que les traitants de Chartoum les leur apportassent; la première de ces maladies surtout cause parmi eux d'énormes ravages. — L'intelligence des Denqas est vive, mais mobile comme celle des enfants; ils saisissent rapidement ce qu'on leur dit, et ne manquent pas de bon sens. Leurs idées s'enchaînent logiquement, mais ils ne font aucun effort pour sortir du cercle étroit dans lequel elles se meuvent et n'éprouvent pas le moindre désir de connaître ou de comprendre ce qui leur est nouveau et inconnu, pas la moindre aspiration vers le progrès; même le spectacle des merveilles de la civilisation n'a pas le pouvoir d'exciter leur admiration : ils n'en sont ni surpris ni envieux. Plongés dans un matérialisme grossier, ils restent sourds à toute abstraction, et les missionnaires se donnent chez eux des peines bien inutiles. Ils restent incroyants, insouciants, uniquement préoccupés des besoins matériels de la vie. Non qu'ils manquent cependant de notions assez exactes du bien et du mal, du juste et de l'injuste, mais ces idées sans corrélation entre elles, sans lien avec une loi émanée d'un être supérieur, vagues et stériles, n'exercent aucune action sur leurs passions, la vengeance et la cupidité. Aussi vivent-ils en guerre permanente : le meurtre et le pillage sont leur élément. Voler les troupeaux d'autrui ou s'emparer de ses pâturages, est leur préoccupation constante. La moralité est surtout entretenue par le régime, mais ne croyez pas pour cela avoir affaire à des Catons et à des Lucrèces. L'infanticide est plus rare ici que chez les Bari, bien qu'en certains endroits on jette au fleuve les enfants mal conformés : il en meurt cependant de misère et de faim.

Ici, comme à peu près partout, le nègre réunit à une paresse de corps et d'esprit dont on ne peut se faire une idée, l'imprévoyance la plus absolue. Il s'abandonne sans souci à la jouissance du présent, et sa suprême jouissance est l'oisiveté : il ne se décide à travailler que pressé par les aiguillons de la faim. Aussitôt repu, il retourne avec délice à sa couche, jusqu'à ce que la faim soit revenue, qu'il maigrisse affreusement et doive de nouveau songer au travail. Vivant au milieu des contrées les plus riches et les plus délicieuses du globe, il manque de tout; il ne pense pas à tirer parti de la fertilité merveilleuse du sol où il est né; c'est à peine si les femmes cultivent autour des cases un peu de doura, dont les trois quarts sont mangés en vert, de sorte que deux mois après la récolte, il ne reste plus rien. Du reste, le naturel du nègre,

lorsqu'il n'est pas corrompu par le contact des étrangers, est bon plutôt que mauvais ; ils se montrent bienveillants, hospitaliers, souvent généreux, autant que le permet leur pauvreté, car c'est largesse royale pour ce nègre affamé de donner à l'étranger une chèvre ou une jarre de lait. Malheureusement les brigandages des traitants ont aigri tous les noirs avec lesquels ils ont été en contact; il s'en est suivi de terribles représailles ; la passion du gain les a poussés au vol et au mensonge. L'amour de la vengeance en fait des ennemis irréconciliables, et d'autant plus dangereux, qu'ils ont une suprême habileté à dissimuler leurs plans jusqu'au moment favorable pour les exécuter.

Deux traits distinctifs caractérisent le costume, ou plutôt l'absence de costume des Denqas : ils n'ont aucune idée de pudeur et aucun goût pour la toilette : on ne voit point chez eux ces chevelures élégamment édifiées, ces rayures bleues et rouges, propres aux Shilouks, ces cheveux rouges, ces couronnes de coquillages, ces perruques, ces ornements de verroterie, ces peaux dont s'affublent les Nouèrs, ni ces parures sauvages et variées de toutes les races de l'Afrique septentrionale : une ceinture de coquilles blanches d'éthéries pour les jeunes filles, un os d'éléphant, souvent aussi d'hippopotame, trophée de chasse, pour les hommes, une ou deux peaux de chèvre sur les épaules des femmes et quelques incisions que les deux sexes portent sur le corps et sur le front pour distinguer les tribus, constituent à peu près tous les éléments du *dandysme* Denqa.

Les armes sont la lance, dont le fer s'enlève pour servir de couteau et se remplace par un morceau de bois en signe de deuil; les meilleurs fers sont fabriqués dans les tribus voisines et font l'objet d'un trafic fort actif ; la massue en bois dur ou en ébène ; le maniement de cette arme s'accompagne toujours d'un pas guerrier fort intéressant et dansé avec une grande élégance; l'arc en bambou ou en bois, et les flèches à pointes en fer recourbées, non empoisonnées; ils sont très-adroits à s'en servir et tirent aussi ces armes du dehors; le bouclier enfin qu'ils ne portent que dans les expéditions guerrières. Les nègres ont inventé une singulière tactique pour combattre leurs ennemis pourvus d'armes à feu : ils se mêlent à leur gros bétail, qu'ils lancent à la course contre leurs adversaires, tirent par-dessus le dos des bœufs, comme derrière un gabion, s'accroupissent pour se mettre à couvert des coups, reprennent l'offensive dès que la décharge est passée et tâchent de

joindre l'ennemi à portée de leurs lances et de leurs massues. De meilleures troupes que les soldats nubiens de Chartoum auraient elles-mêmes de la peine à résister à ce genre d'attaque.

L'état politique et social des Denqas est aussi rudimentaire que celui de la plupart des tribus nègres : point d'autre unité que celle du nom, une solidarité bien faible en paix et en guerre : chaque village forme une communauté, vivant dans la même clairière, et paissant ses troupeaux en commun dans un ou plusieurs pâturages. Le chef, dont l'autorité est purement nominale, est un homme à qui son caractère personnel ou le nombre de ses troupeaux a donné quelque influence : sa capacité politique, qui s'évalue en têtes de bœufs, lui permet aussi de prendre un grand nombre de femmes et de contracter des alliances avec beaucoup de familles ; il a de nombreux esclaves et peut afficher son indépendance et exercer sur les gens de son village un ascendant quelquefois utile : mais il ne peut exiger d'eux un tribut ni les contraindre à aucune corvée. Chacun est libre en toute chose, jusqu'à se faire justice. Dans de rares et solennelles circonstances, tout le village s'assemble pour chasser ou pour tuer un coupable. Le chef reçoit quelques marques d'honneur et de soumission. Il marche toujours en avant, occupe la meilleure place et est souvent accompagné, comme signe de sa dignité, d'un individu qui répète, mot par mot, toutes ses paroles.

La grande majorité de la nation Denqa mène une vie pastorale : les propriétaires de troupeaux forment pour ainsi dire la race-mère ; les autres vivent de la pêche, du métier de forgeron, de la chasse et surtout de rapine.

La vie pastorale et le changement des saisons obligent les Denqas à se rapprocher ou à s'éloigner des fleuves suivant celles-ci : l'été, lorsque la rive est un vaste marécage où essaiment les moustiques, les bergers gagnent les régions boisées, le Gog, où ils trouvent de l'ombre, de frais ruisseaux, un sol ferme. Les huttes de la population s'éparpillent dans les clairières ; chaque famille s'y construit une *Zériba* ou enceinte circulaire formée d'une double rangée de palissades croisées par des perches horizontales et recouvertes de branches d'épines, qui offrent un excellent abri contre une surprise et contre les fauves. Dans l'intérieur s'élève une hutte carrée de deux étages à claire-voie, construite avec des soliveaux *(rekouba)* et deux ou trois *Togouls*, huttes bâties avec soin pour résister aux averses des tropiques. Ce sont

des cases cylindriques en terre battue, soutenues par des branches entrelacées et revêtues de boue. L'aire bien battue reçoit le même revêtement, mais on le retourne tous les jours pour donner la chasse aux fourmis. Du reste, les habitations de ces nègres sont d'une propreté à laquelle on n'est pas accoutumé dans le Soudan mahométan, et eux-mêmes sont bien moins sales sur leur personne que les Nubiens. Ainsi, l'on voit les femmes se laver soigneusement avant de préparer le repas. Le toit forme un dôme en roseau, qui se fabrique à part et se pose de toutes pièces sur l'édifice. La porte cintrée, protégée par un auvent, est si basse, qu'il faut ramper pour la franchir : il y a tant de portes plus hautes chez les blancs où l'on ne passe pas autrement! A droite et à gauche sont plantés deux pieux grossiers ou des cornes de bœufs, fétiches de la demeure. Une de ces *togouls* sert de magasin ; les autres, ainsi que les loges supérieures de la *rekouba*, servent d'habitation à la famille. Autour de la demeure, les femmes cultivent quelques petits morceaux de terrain où elles sèment du sésame et du doura, toujours en quantité insuffisante pour les besoins de la famille. Cette pauvre culture a une foule d'ennemis : les singes et les éléphants la nuit, les oiseaux le jour; les noirs affamés n'attendent pas la maturité de leurs récoltes, ils la mangent en vert, sauf quelques grains réservés pour la semaille suivante; puis, quand tout est dévoré, recommence la famine.

Le bétail appartient, comme celui du Soudan, à la variété du zébu avec une bosse sur le garrot. Çà et là, auprès de la *rekouba* de quelques riches propriétaires, se dresse un grand arbre desséché aux branches duquel sont suspendus des vases de nourriture, des trophées de guerre et le gros tambour (Nagara), qui appelle le peuple à la guerre ou à la danse: au tronc est attaché, isolé du troupeau, un bœuf gras, blanc, avec les épaules et les cuisses ardoise foncé, ses longues cornes symétriquement recourbées avec art et ornées de touffes de poils, la houppe de la queue coupée ; c'est le *makoui*, l'Apis des nègres. Son heureux maître l'a reconnu dès sa jeunesse à sa couleur et à certains signes, l'a choyé et nourri pour qu'il devînt un jour un objet d'orgueil aux yeux de tout le village; il l'a châtré, bichonné, dressé à guider le troupeau, à danser, à lutter. Son *makoui* est l'objet constant de sa plus tendre sollicitude et de ses attentions les plus prévenantes.

Le matin, on recueille soigneusement l'urine des vaches à sa

source, chacun s'en rince la bouche, s'en lave le visage et s'en asperge le corps : s'il a la chance d'arriver au bon moment, il peut même recevoir la douche salutaire sous la bête. Le mobilier est lavé dans la même eau ; ce n'est pas d'ailleurs le seul cosmétique que les noirs empruntent à la vache : les cendres de bouse, dont les Nouèrs s'empâtent la tête, teint les cheveux en une belle couleur rouge fort enviée des élégants des deux sexes.

La saison des pluies est le bon temps pour les vaches et pour leurs maîtres : les unes trouvent dans la forêt de gras pâturages, des mares bourbeuses et de l'ombre ; les autres ont du lait en abondance, moissonnent un peu de doura, et la forêt leur offre une foule de fruits sauvages ; c'est la saison où l'on brasse la *mérisa*, où l'on festoie tous les jours et l'on danse toutes les nuits. Octobre venu, l'herbe mangée ou brûlée, les mares desséchées, la soif contraint tout le village, bêtes et gens, à chercher un nouveau campement au bord du fleuve ; ils s'y installent à peu près comme dans les bois, sous des huttes en roseaux dont quelques-unes servent d'étables aux vaches laitières. Le bétail est tout pour le pauvre nègre : il ne parle que de cela, il a cent noms pour le désigner suivant la couleur, le tempérament, l'âge, le sexe, etc., les mêmes qu'il applique à ses fils ou à ses filles ; pour sa vache, il oublie femme et enfants, il expose même sa vie, et lorsqu'elle meurt, il la pleure amèrement.

Un grand nombre d'individus sans feu ni lieu, qui se sont ruinés ou qui l'ont été par la guerre et ne veulent pas servir comme valets chez les pasteurs, s'établissent au bord du fleuve, où ils forment de petits villages de pêcheurs et ont des chefs sans autorité, guère moins pauvres que leurs sujets. Méprisés des autres tribus et souvent pillés, ils mènent une pénible existence au bord du fleuve d'où ils tirent à grande peine leur subsistance. Leurs cases sont petites et misérables, construites en roseaux et en joncs, sans palissades, à cause de la difficulté de se procurer du bois. Ils ont des canots façonnés d'un seul tronc d'arbre, à l'aide du feu et de mauvaises petites haches. C'est la base de la richesse des chefs, qui les louent à ceux qui n'en possèdent pas, moyennant une part des prises. Pendant l'inondation, la pêche prend un aspect particulier : on voit une foule d'hommes isolés, debout sur une jambe, au milieu des marais, exposés aux ardeurs du soleil, épiant le poisson pendant des heures entières, le harpon en arrêt. On se demande involontairement en quoi ils diffèrent

des hérons pétrifiés dans la même attitude à quelques pas plus loin. Ils chassent aussi l'hippopotame.

Condamnés à une existence laborieuse et besoigneuse, opprimés et timides, les pêcheurs ont généralement un meilleur caractère que les bergers, gens paresseux, arrogants et violents. Avec quelque peine on parviendrait à leur apprendre certains travaux et à en faire des hommes et des chrétiens. C'est la tâche qu'ont entreprise les missionnaires de la Sainte-Croix, bien persuadés aujourd'hui de l'inutilité de leurs efforts à l'égard des maîtres de bestiaux.

Une autre catégorie de déclassés habitent la forêt pendant toute l'année, ils vivent en familles et ne reconnaissant aucun chef. Ils cultivent un petit lopin de terre et subsistent le reste du temps de fruits et de racines sauvages, mais surtout du vol des bestiaux errants dans la forêt; aussi sont-il particulièrement haïs et méprisés. Ils exercent le métier de forgeron et sont de bonne heure d'une force prodigieuse. Ils parviennent à fondre dans leurs grossiers fourneaux le minerai qu'ils tirent ou de leur sol ou de localités fort éloignées, et le fer ainsi obtenu est assez bon. On le forge sur une grosse pierre avec un culot de fer qui sert de marteau et des pinces en bois. Ils façonnent aussi des boucles d'oreilles et des bracelets avec le cuivre que leur apportent des marchands étrangers.

La polygamie est d'institution normale chez les nègres; on achète une femme moyennant un certain nombre de bœufs proportionné à la considération de la famille ; la fille d'un chef se paie trente vaches : soixante vaches représentent un parti des plus brillants au point de vue de la naissance et de la beauté; les pauvres donnent leurs filles à peu près pour rien; il est vrai que les liens du mariage ne sont pas fort solides et qu'on se débarrasse de sa femme aussi facilement qu'on la prend.

Quant à leur religion, ce n'est qu'un fétichisme grossier ; les Denqas croient à l'existence d'une divinité, mais ils ne lui consacrent aucun culte, et ne témoignent à son égard ni crainte, ni espérance; quand on les interroge sur la création du monde, ils répondent que leurs sorciers peuvent fort bien créer des hyènes, des oiseaux et d'autres animaux; ils ne croient pas non plus à l'immortalité de l'âme, bien qu'ils distinguent la partie pensante de l'homme par un mot particulier. Il est à peine nécessaire d'ajouter qu'il n'y a guère de rapport entre la religion pratique du nègre et les principes de la morale. L'islamisme monothéiste auquel de grands

pays nègres ont été convertis a détruit, sans doute, beaucoup de maux engendrés par le fétichisme, mais il en a laissé d'autres subsister dans toute leur atrocité et il a introduit quelques mauvais germes qui étaient inconnus auparavant. Nous ne pensons pas, quant à nous, que la conversion des nègres à l'islamisme soit propre à améliorer leur race et à les préparer à la réception du christianisme, comme un degré intermédiaire plus accessible entre la brutalité et la civilisation : la religion chétienne est née en Asie, non en Europe, mais au point de jonction des trois continents, comme pour montrer qu'elle convient également à tous les trois : un eunuque éthiopien de la reine Candace fut parmi les premiers convertis des temps apostoliques; le grand prédicateur et l'apôtre pour ainsi dire de la race nègre, le bienheureux Pierre Claver, avait baptisé au moins quatre cent mille noirs et gagné sur eux un ascendant durable : ils accouraient en foule au-devant de lui et les plus intraitables lorsqu'ils le rencontraient s'agenouillaient et lui demandaient sa bénédiction. Les plus difficiles à convertir étaient précisément ceux de la Guinée, déjà imbus de mahométisme (1).

(1) Le rôle de l'islamisme parmi les peuples nègres du Soudan a prêté aux interprétations les plus contradictoires. L'un des hommes qui ont le mieux étudié la condition de ces nations, le lieutenant Mage, a dit : « La plupart des maux de l'Afrique proviennent de l'islamisme; ni dans nos colonies actuelles, ni dans celles que l'on fondera plus tard, même quand il se présente sous les dehors les plus séduisants, jamais, dans aucune circonstance, on ne doit l'encourager. Le combattre ouvertement serait peut-être un mal; aider à sa diffusion en est un plus grand. A mes yeux, c'est un crime par complicité. » — D'autres, et parmi eux M. Bosworth Smith, ont fait l'apologie de l'islamisme en le considérant chez les populations inférieures comme une sorte d'étape dans la voie du progrès religieux. Il est incontestable que là où les missions chrétiennes ont échoué jusqu'à présent, la religion musulmane, propagée par la conquête, a largement répandu certains principes d'une morale élevée. Elle réussit à remplacer l'idolâtrie par le culte d'un Dieu unique, et les superstitions du fétichisme par l'observance de rites rigoureux. Seule elle peut lutter contre l'ivrognerie et supprimer les sacrifices humains avec le cannibalisme. Si elle n'a pas relevé la femme, comme l'eût fait le christianisme, du moins elle l'a tirée d'une abjecte dégradation, en limitant la polygamie et en réglant le divorce. Mais l'islamisme, qui demande ses succès à la force, s'est toujours fait le complice de la traite, et c'est pour approvisionner les marchés musulmans que s'effectue le trafic de la chair humaine. Serait-on par là autorisé à prétendre que la propagation du Koran et la perpétuité de l'esclavage sont étroitement liées? Guère plus, croyons-nous, qu'on n'aurait été fondé à considérer le christianisme, dans un passé encore bien près de nous, comme solidaire des horreurs de la traite aux colonies et en Amérique. Peu à peu tous les états musulmans envisageront l'esclavage comme le font aujourd'hui les peuples chrétiens.

(A. Delaire. *Les chemins de fer du Soudan.*)

Non moins intéressantes sont les excursions et les reconnaissances de notre voyageur dans la région du Nil Bleu. Parti de Chartoum, le 6 janvier 1863, l'expédition s'arrêta le 12 à Wold-Médina, ville de 4,000 habitants, assise sur la rive du fleuve, autrefois fort animée, mais déchue aujourd'hui, comme toutes les villes du Soudan. C'est un effet de la conquête égyptienne qui se fait sentir jusqu'aux extrémités des pays qu'elle a dû abandonner après les avoir odieusement ravagés. Le 22 janvier, M. de Pruyssenaere fait son entrée à Sennâar, encore une ville importante, bien bâtie, mais presque aussi tombée que la première et qui offre un charmant séjour dans une région malheureusement des plus insalubres. La ville est entourée de jardins ombragés de citronniers, où l'on cultive d'excellents légumes, des oignons, des radis, des aubergines, etc. Des dattiers, des palmiers de diverses espèces, dont quelques-uns fournissent deux récoltes par an, des sycomores découpent sur l'azur intense leurs gracieuses silhouettes. Deux fois par semaine, il s'y tient un marché fort fréquenté où l'on apporte, même de loin, toutes les denrées du terroir, des produits de l'industrie indigène et étrangère, des bestiaux, des étoffes, des fruits, des armes, des parures, des vêtements, des gourdes, du corail, du sucre jaune du pays, du savon de Syrie et de Sennâar, de la viande, de la volaille, tout ce qu'on peut s'imaginer et davantage. On y vend même des lionceaux et des renards. Il n'est pas jusqu'au classique remouleur nomade qui n'y vienne repasser les couteaux et affûter les outils. Le climat varie considérablement d'un jour à l'autre, avec des écarts de température de 28 à 30 degrés centigrades. En hiver, le vent du Nord souffle avec une violence pernicieuse, et en tout temps il y règne en permanence de nombreuses maladies. Le fleuve, qui a bien 400 mètres de large, a déjà englouti une grande partie du Vieux-Sennâar, maisons et jardins, qui bordaient la rive orientale, couverte aujourd'hui d'un épais fourré de mimosas et de lianes entremêlés d'herbes de six pieds de hauteur.

Les éléphants, les hyènes, les renards et les pintades en sont les hôtes innombrables.

Ces derniers oiseaux, ainsi que les colombes rieuses, y pullulent au point qu'on en tire plus qu'on n'en peut emporter. Le soir, au clair de la lune, on voit des troupes d'éléphants s'engager dans les quelques talus praticables qui coupent la berge, presque partout escarpée ; ils boivent au fleuve et y prennent leurs ébats sans

s'inquiéter le moins du monde du voisinage des Arabes qui rassemblent leurs troupeaux en criant à tue-tête. Ces animaux sont en grand nombre et on ne leur fait guère la chasse.

Le 4 février, la petite colonne partie de Felata à 7 1/2 h. arrivait sur le coup de midi à Habidin, après avoir traversé, sous un soleil dardant, une plaine nue, à laquelle succède à mi-chemin une forêt comme en dépeint le Dante, sans ombrages, sans verdure, hérissée d'arbres et de broussailles sèches, où plane un silence de mort. Les villages des environs étaient aussi déserts que la plaine: les habitants s'en retirent pendant la belle saison, par crainte des Turcs et des corvées, et n'y reviennent qu'à l'époque des pluies, lorsque les routes sont impraticables. Une petite tribu qui possède de nombreux troupeaux, les Qaouasats, habite un coin du grand secteur formé en cet endroit (13°20', Lat. N.) par le Nil Bleu. Là on rencontre de magnifiques bosquets coupés par des sentiers, des huttes qui disparaissent sous des cascades de verdure et de lianes fleuries sur lesquelles d'énormes tamarins et des baobabs séculaires projettent un noir ombrage. Sur la rive orientale, un peu plus bas, le fleuve et ses rives sont infestés par les rhinocéros. Karkog est une place commerçante où se sont établis beaucoup de trafiquants en gommes, sésame, coton, etc., tous produits de qualité excellente et fort abondants.

Le 14 février, les voyageurs se remettent en route et font halte le 15 à Hedebat, gros village du Nil, entouré d'une végétation magnifique, qui forme le plus frappant contraste avec la plaine désolée des alentours. La rive est toute verdoyante, les bois se composent d'arbres gigantesques et touffus, lébingas, baobabs, acacias à gomme, etc. De Pruyssenaere s'engagea au sortir d'Hedebat dans les steppes accidentées qui mènent au Dàr-el-Funqi, en s'éloignant du fleuve dans la direction S.-O. On atteint bientôt le plateau, où pas un arbre ne se profile sur le ciel aussi loin que la vue peut s'étendre; le sol desséché ne produit que de larges joubarbes et quelques touffes de croton que les chameaux mangent avidement, mais que les hommes évitent de toucher à cause du duvet dont la plante est toute hérissée et qui cause des ulcères en s'insinuant sous la peau et sous les vêtements.

Le soleil s'abaisse comme un boulet rouge sur la plaine désolée, empourprant de ses dernières lueurs les cimes lointaines de l'Ardous et de l'Ougelma qui se découpent seules à l'horizon comme deux grandes pyramides : à cette morne journée succède une nuit

sans lune, et les voyageurs continuent à chevaucher pendant de longues heures sur la plaine aride et silencieuse. Accablés de lassitude, ils finissent par s'étendre sur la terre nue, sans abri : « Sur cette rude couche, dit gaiement notre héros, nous goutâmes un sommeil inconnu à ceux qui ne l'ont point acheté au prix de pareilles fatigues. »

Le matin, lorsque le pâle croissant de la lune commençait à blanchir dans le ciel, nous nous remîmes en selle et le soleil levant nous trouva proche de Gerebin et de Ouerkât, derrière lesquels se dessinaient les cimes bleues du Gebel-Sen. Un peu au-dessus de Gerebin, le pays est boisé d'acacias à écorce blanche et à feuillage luisant d'un beau vert, nommés *touffar*. Les gens de ce village nous reçurent de leur mieux; l'un d'eux nous offrit sa maison, de l'abra (boisson faite avec de l'eau et du pain aigri), des poules; un autre me servit de guide dans la montagne. Cette région a une pauvre végétation, quelques palmiers, des figuiers de plusieurs espèces et des vanguerias à fruit comestibles : ce sont à peu près les seuls arbres qu'on y rencontre; elle est infestée par les panthères, qui enlèvent des chiens, des bestiaux et même des enfants; mais il n'y a point de lions et peu d'hyènes. La montagne, à part quelques rochers isolés, se compose de trois mamelons séparés, avec quelques villages perchés sur leurs croupes où blottis dans leurs gorges; les habitants portent des types fort mélangés, arabes au teint rougeâtre et nègres d'un noir franc; mais ils se disent tous arabes et ne parlent pas encore le dialecte des montagnards du Roro, du Sen et du Gulé, dont les chaînes commencent à 25 kilom. plus au Sud. La roche de granit, composée de couches épaisses. forme d'énormes calottes presque sphériques, dont les tranches se délitent peu à peu et s'écroulent en désordre en affectant les formes les plus bizarres: de temps en temps on franchit, au risque de se casser le cou, des crevasses de 50 à 60 pieds, dont les parois sont aussi lisses qu'un miroir; l'amoncellement de ces blocs dispersés forme un labyrinthe d'où la panthère, le renard et d'autres fauves ne se laissent pas déloger. Au milieu de ces ruines s'élancent quelques baobabs gigantesques, Briarées du règne végétal, dont les bras énormes se dressent vers le ciel et dont les troncs empruntent la teinte rosée du granit dans les fissures duquel plongent leurs racines. Des figuiers sauvages enserrent de leur étreinte noueuse les roches que parcourent d'énormes lézards. Au sortir de la gorge profonde où serpente la route, on découvre un qua-

trième mamelon qui était masqué jusque-là par les autres; des hameaux épars s'étalent sur les flancs de la montagne, au pied de laquelle s'étend une vaste plaine où des steppes arides alternent avec de belles forêts. On atteint bientôt les montagnes du Roro et les hameaux qui les bordent, occupés par des races fort mêlées qui parlent un dialecte tout particulier. Leur type est aussi fort mélangé. Les jeunes filles que M. de Pruyssenaere vit laver du linge et puiser de l'eau dans les petits étangs de la vallée étaient fort belles et portaient leurs cheveux à la mode de Sennâar. Nous ne suivrons pas notre explorateur dans ses excursions et dans ses travaux scientifiques autour de la montagne, malgré le grand intérêt qui s'y rattache; disons cependant que ses observations sont excessivement précieuses par le soin minutieux qu'il y apportait. Le marché de Gulé est fréquenté, surtout pendant la saison des pluies, par les Denqas qui viennent y troquer leur bestiaux ou vendre des esclaves pour des bœufs et des vaches; pour un rouleau de tabac on achète une belle esclave.

Les gens de la montagne s'appellent Chamegs; ils sont d'un beau type nègre, vivent dans l'aisance, bâtissent avec soin et sont propres, presque coquets, dans l'entretien de leurs demeures et de leur personne; ils s'entendent fort bien à forger des lances et des poignards, à tisser des étoffes, à confectionner des objets en cuir et à préparer leurs aliments avec recherche. Ils sont musulmans de fraîche date, mais observent à peine les préceptes de l'Islam et ont conservé beaucoup d'usages païens. Dans les grandes solennités, ils exhibent leur idole, sorte de pierre taillée à la façon des fétiches nègres. Nous tombions en pleine fête, dit M. de Pruyssenaere; la veille on avait incendié toutes les herbes, fait de bruyantes fusillades, etc. On avait dressé dans le quartier des Chamegs un autel en forme de sphère tronquée, d'un mètre de haut et aussi large, en terre rouge mouchetée de jaune; en face, s'appuyait à un arbre, un faisceau de toutes les lances qu'on avait pu trouver dans le village. Le peuple en habits de fête, la chevelure abondamment graissée et poudrée d'ocre rouge et de curcuma, entourait l'autel en cercle. Les jeunes hommes, armés de longues houssines, sortirent des rangs et se mirent à danser au *zagarit* des femmes, espèce de chant ou plutôt de hurlement vibrant, en se flagellant cruellement les uns les autres, jusqu'à ce que leur dos ne formât plus qu'une plaie. Ils exécutèrent ensuite une danse accompagnée de cris sauvages, qui rappelait un peu celle des nègres,

mais beaucoup moins décente que celle-ci, et non sans analogie avec les priapées d'Eleusis : la danse se termina par des bonds autour de l'autel, après quoi les danseurs rentrèrent dans le grand cercle des assistants; l'idole elle-même n'avait pas été exhibée, on l'avait laissée dans sa case pour ne pas froisser les mahométans. Où va se nicher la tolérance ! La fête se continua toute la journée, par petits groupes, dans les cours et les rues. On but, on chanta, on s'excita beaucoup, puis on se rassembla encore autour de l'autel. Les jeunes filles, élégamment parées, formaient un groupe éblouissant comme une corbeille de fleurs. Le chœur se mit en branle, en chantant autour de l'autel; ceux qui en étaient le plus rapprochés y posaient les mains, tandis que les autres appuyaient les leurs sur les épaules de leurs jolies voisines. Les trois coryphées, ornées comme des déesses, marchaient les bras étendus, les mains appuyées sur les épaules de ceux qui étaient le plus près d'elles hors des rangs. Le chant, exécuté par les voix les plus pures, était on ne peut plus doux et plus agréable. Sur une terrasse dominée par l'autel, mais séparée de celui-ci par le chœur, des guerriers aux cheveux rouges, les reins ceints de *ferda* (écharpes) voyantes, exécutèrent une danse guerrière en se déchirant mutuellement le dos à coups de verges. Ils dégouttaient de sueur et de sang ; quelques-uns étaient aveuglés par le sang qui ruisselait sur leurs yeux: ils ne laissaient pas de chanter, et de danser et de se fatiguer, soutenus par le *zagarit* des femmes et la présence des jeunes filles, jusqu'à ce qu'une espèce d'arbitre, touchant de son bâton de combat les verges des lutteurs, mit fin à cette barbare flagellation. Soudain retentit la trompette : le cercle s'ouvre et les guerriers armés jusqu'aux dents s'élancent à l'intérieur en brandissant leur *troumbas* (armes de jet en fer); ils étaient suivis d'un gars qui, après avoir soufflé dans une corne d'antilope, rangea la foule à coups de bâton et se mit à faire toute sorte de gambades. Le jongleur est le remplaçant de l'ancien sorcier. Puis les joûtes recommencent, entremêlées d'une indescriptible obscénité : la fête officielle est terminée, mais les réjouissances se prolongent longtemps dans tous les coins et le chant du zagarit retentit bien tard encore dans la nuit. Le lendemain, le surlendemain, nouvelles danses, nouvelles luttes, nouvelles théories déroulant autour de l'autel leurs évolutions tantôt élégantes tantôt obscènes, jusqu'à ce que tout le monde soit accablé de fatigue et la provision de *Merisa* épuisée. Pendant la fête, les jeunes gens ont la permission de voler

tout ce qui leur tombe sous la main et ils le restituent ensuite moyennant une petite rançon. Il règne à Gulé une très-jolie coutume : les jeunes filles se réunissent chaque jour chez un jeune homme pour filer, causer, boire et manger, à ses frais ; s'il n'a pas de quoi y pourvoir, il lève sur ses voisins un emprunt de six ou sept piastres qui ne lui sont jamais refusées.

« Les Mahométans s'approchèrent de nous pendant la danse et me dirent : « Leur idole n'est pas comme sont les vôtres, bien » sculptée, bien peinte et dorée, ce n'est qu'un grossier morceau » de bois. » D'autres me demandaient, au moment des scènes les plus indécentes : « Faites-vous aussi cela dans vos fêtes ? Ces gens » se disent musulmans, mais leur religion n'est, comme vous voyez, » qu'un mélange de christianisme et d'Islam. Mieux vaudrait » qu'ils fussent tout à fait chrétiens. »

La montagne de Gulé est formée d'assises de granit variant en nuance du jaune au rose et au gris-bleu, et en structure depuis le grain le plus fin jusqu'au plus grossier. Toute la chaîne est extrêmement pittoresque : les fondrières et les pentes qui s'étagent sur les cimes sont couvertes de beaux bois ; une foule de petits ruisseaux serpentent au pied de la montagne, ombragés par une végétation admirable, et tout alentour s'étendent à perte de vue les immenses forêts de la plaine.

L'expédition se remet en route le 21 février ; chemin faisant, on s'arrête au village de Hor-Doleb, d'où M. de Pruyssenaere s'en va tout seul faire la triangulation de la montagne de Bôd ; tout ce pays possède un terrain fertile où des bois d'essences variées alternent avec les champs de cotonniers; on y rencontre des arbres des espèces les plus curieuses et des fleurs magnifiques dont l'énumération scientifique occupe une grande place dans la relation de notre voyageur. Les nègres de cette contrée excellent à tirer à l'arc ; hommes et femmes se rasent presqu'entièrement la tête et se parent d'une profusion d'ornements; leurs huttes sont en paille tressée et assez bien tenues.

A Tana, l'itinéraire cesse de suivre une direction à peu près parallèle au méridien, pour en prendre une perpendiculaire; on se rapproche du Nil Blanc en traversant le pays des Denqas. Là, au milieu de paysages féeriques où la nature a prodigué ses charmes les plus poétiques et ses plus imposantes magnificences, l'Égyptien et l'Arabe se font la concurrence de la chasse à l'homme et de la rapine organisée. « Au bord lac de Ouady-el-Bakr, dit M. de

Pruyssenaere, à l'ombre insuffisante de quelques maigres palmiers, nous rencontrâmes un autre campement de maraudeurs qui s'abritaient sous des toits de paille construits à la hâte; deux jours auparavant, ils avaient enlevé aux Denqas 1,500 bœufs, beaucoup de menu bétail et quelques esclaves. Wold-Abou-Rôf avait entrepris cette razzia à ses frais et armé pour son compte 40 fusiliers, engagés pour 45 piastres par mois, plus une part du butin. Le parti d'Arabes qui nous escortait fut piqué de jalousie à la nouvelle de cet exploit heureux, et il ne tarda pas à s'élever une querelle entre les deux bandes. Les gens d'Abou-Rôf invoquaient le droit du premier occupant et faisaient mine de vouloir expulser les autres. Malek, le chef arabe, riposta qu'il avait entrepris l'expédition avec l'approbation et la coopération du pacha, qui lui avait vendu pour deux cents bourses le droit exclusif de faire la chasse aux esclaves dans l'intérieur de la Gezira, et qu'il avait le droit d'empêcher qui que ce fût de lui faire la concurrence. L'autre, réfléchissant que l'appui du pacha lui faisait défaut et qu'il n'était pas le plus fort au surplus, s'accorda avec Malek et lui céda le tiers de sa prise, moyennant quoi il obtint carte blanche pour poursuivre ses opérations commerciales. Quelques heures plus tard, nous entendîmes des coups de fusils et nous vîmes la bande d'Abou-Rôf revenir de son expédition; trois ou quatre cavaliers à cheval, autant à dromadaire et une trentaine de fantassins ramenaient une vingtaine de noirs, presque tous des femmes et des petits enfants, portant au cou les uns le joug, les autres une corde, cheminant péniblement accablés sous le poids d'énormes fagots dont on s'était approvisionné en route.

« Comme nous l'avons indiqué ailleurs, ces razzia s'exécutent au su et au vu du gouvernement et même sous sa protection. Lui-même en organise de tout à fait spontanées et officielles qui, sous prétexte de régulariser la traite, ne tendent en réalité qu'à la monopoliser entre ses mains et celles de ses agents. Il y gagne, outre une réputation d'humanité et un profit énorme en argent, en bestiaux, en produits de toute espèce, cet autre bénéfice, que, pour ne point avoir à mettre ostensiblement dans le commerce les esclaves qu'il a ainsi volés, il les adjuge immédiatement aux officiers et aux soldats de l'expédition en déduction de leur paye. Ceux-ci profitent volontiers de l'occasion d'avoir des esclaves pour leur service personnel et revendent le reste à de petits marchands, ce qui est une manière de rentrer dans une partie de leur solde,

après laquelle ils risqueraient d'attendre longtemps sans cette aubaine.

» Les Denqas en particulier, exposés à la fois aux incessantes rapines des Arabes et des Égyptiens, et aux hostilités permanentes de leurs voisins, les Shilouks et les Nouêrs, sont dans la plus déplorable situation. Tous les efforts tentés en leur faveur par la mission chrétienne ont échoué, grâce, d'une part, à la crédulité du P. Rheinthaler, qui s'est laissé duper par les fonctionnaires égyptiens, et, d'autre part, à l'introduction de la navigation à vapeur sur le Nil Blanc, qui se paie par la traite. »

Quelques jours plus tard, de Pruyssenaere fut témoin d'une déroute sérieuse infligée aux traqueurs de Malek, le chef de la razzia dont nous venons de parler, par les nègres riverains de l'Yâl, large affluent du Nil Blanc. Malek y perdit plus de 160 hommes et 80 chameaux ou chevaux, outre beaucoup d'armes. Il fut forcé de reculer son campement au Nord et fit ensuite la répartition de son butin. Les plus jolies filles furent réservées pour le pacha et pour Malek, les autres esclaves vendus à l'encan devant la tente du chef, à des prix variant de 2 ou 3 ogias d'or pour les meilleurs, jusqu'à 1 ou 2 thalers pour les autres. Cette expédition n'avait pas été très-fructueuse. « J'appris un peu plus tard, dit le voyageur, qu'il s'en dédommagea depuis par la capture de 2,500 nègres et du double de têtes de bétail. »

Le 11 mars, l'explorateur reprit la route du Nord, par le même chemin qu'il avait déjà suivi, jusqu'au Mont Ouerqat, d'où se dirigeant sur Dea, il regagna Karkog, le 31 mars. Vingt jours après, il entreprenait une nouvelle excursion sur le Nil Blanc, vers Roszaïres ; mais la relation de ce voyage est perdue et l'on n'en connaît l'itinéraire que par les notes d'un journal météorologique. Au mois de mai, il eut le chagrin d'être encore une fois témoin d'une chasse aux esclaves, exécutée dans le pays des Berbas, par les troupes du vice-roi d'Égypte. En plein désert, la traque s'opéra brutalement : on pilla, on incendia, on ravagea sans ménagement; mais dans les parties les plus peuplées, un pacha se fût compromis en faisant officiellement la chasse à l'homme, proscrite par de si beaux règlements ; le nôtre trouva plus habile de frapper d'une imposition tous les villages qu'il rencontrait ou qu'il connaissait ; or, comme la plupart ne possédaient rien, ils livrèrent des esclaves à la place de l'or : les apparences sont sauvées et l'Occident se pâme d'admiration à la vue de la civilisation renaissante de l'É-

gypte. Quant aux pauvres indigènes de ces contrées, ils sont forcés ainsi ou d'être toujours en guerre avec leurs voisins pour se procurer des esclaves, ou, s'ils ne sont pas les plus forts, de donner leurs propres enfants. « La femme d'un chef d'Aqaro, rapporte M. de Pruyssenaere, me dit elle-même qu'elle avait ainsi livré ses quatre enfants à l'esclavage : les sentiments humains sont tellement émoussés dans ces pauvres noirs, que la plupart préfèrent acheter la paix à ce prix plutôt que de subir l'incendie et la mort. »

De retour à Karkog, à la fin de mai, notre voyageur se remit en marche dès le 2 juin, descendant le Nil Bleu jusqu'à Sennâar, où il arriva le 5, après avoir traversé des forêts délicieuses, des villages abandonnés par leurs nomades habitants, des plaines couvertes de hautes herbes où se dressent les derniers baobabs; à Sennâar, son itinéraire s'infléchit perpendiculairement vers l'Ouest et va rejoindre le Nil Blanc, par un grand zig-zag, à travers une région du Dar-Sennâar, arpentée avant lui par Russegger, mais où il trouve l'occasion de faire encore d'importantes observations scientifiques. Il atteint, le 12, Hellet-el-Danâqla, sur le Nil Blanc. Le premier objet qui frappe ses regards, c'est le marché des esclaves, et le second, ce sont les barques du gouvernement qui se livrent à la traite des nègres. La petite caravane poursuivit sa route le long du fleuve jusqu'à Chartoum, où elle entra le 19, au soir.

Le 8 février suivant, M. de Pruyssenaere entreprit une nouvelle expédition dans la direction de Roszaïres, le long du fleuve Bleu, par Sennâar et Karkog. Les seules plantations de cotonniers de cette région suffiraient pour alimenter un trafic considérable s'il pouvait s'exercer avec sécurité. Mais quoi? Le fléau de la traite étend jusque-là ses ravages: une lettre particulière de M. de Pruyssenaere à M. Hansal fournit de nouveaux détails sur ce qui se passait alors dans ces parages : « le gouvernement organise cette année, dit-il, une razzia qui prendra sans doute la même direction que celle de l'année dernière, mais qui paraît devoir pousser beaucoup plus avant dans l'intérieur, pour effectuer son retour par la Gezira. Les plus hauts fonctionnaires du Soudan en font partie. L'armée égyptienne a quitté Roszaïres au milieu de février pour piller immédiatement le pays voisin du Dar-Abou-Ramla. Les habitants de cette contrée sont cependant des sujets du gouvernement et nullement nègres, mais arabes de sang mêlé. On les trouve néanmoins assez noirs pour les vendre et l'on ne s'en fait

pas faute. » L'expédition alla jusqu'à Beni-Sonqôlo, d'où elle se replia vers l'Ouest, et s'avança bien avant dans des régions qui n'avaient encore été visitées par aucun étranger. Elle revint à Gebel-Gulé au milieu de juin, fière de ses odieux succès et se vantant d'avoir fait une prise des plus riches, d'avoir ravagé et brûlé une quantité de villages et ramené un énorme butin en or, en produits, en bestiaux et surtout en hommes. Trois mille à peine de ceux-ci, la plupart des femmes et des enfants, sont parvenus vivants jusqu'au Nil et un bon tiers d'entre eux dans un état désespéré. Cette fois encore tous les prisonniers avaient été adjugés immédiatement après leur capture : ils étaient devenus ainsi propriété privée, et cela dispensait l'état-major de prendre souci de les ménager ou de s'en occuper au retour.

Ce voyage fut suivi d'une excursion sur le Rahat et le Dinder, deux affluents considérables du Nil Bleu; de Pruyssenaere, parti de Karkog, prit à l'Est et traversa d'abord le Dinder dont les rives boisées servent de demeure à des Arabes pasteurs ; au delà de Deberka, il n'y a plus d'agriculture, mais on rencontre de nombreux troupeaux nomades jusqu'au bord du Rahat, à travers une plaine semée de séribas en ruines, de bouquets d'acacias et de rares hameaux, que baigne un gros ruisseau, le Hatchan. Les explorateurs poussèrent jusqu'à Aszar, redescendirent jusqu'à Doka et revinrent par une route parallèle à celle de l'aller jusqu'à Rahat, où ils reprirent leur premier itinéraire pour regagner Karkog.

La dernière annotation de M. de Pruyssenaere portant une date certaine est une observation météorologique du 14 septembre 1864. On suppose qu'il s'occupa les trois mois suivants à transcrire une partie des deux gros in-folios qui contiennent ses descriptions de plantes, et qu'il mit la dernière main aux calculs et à la construction de la triangulation qu'il avait si savamment opérée pendant le cours de ses nombreuses explorations ; il paraît qu'il dut avoir aussi à la même époque des relations assez fréquentes avec le Dr Ori qui s'était établi à Abou-Haras. Le 15 décembre, il quitta Karkog en compagnie de Jules Poncet pour retourner à Chartoum : ils s'arrêtèrent le soir à Harab-ed-Dounga ; ce fut la dernière étape de notre infatigable voyageur. Une fièvre contractée dans ces climats où sa constitution s'était ruinée l'emporta en quelques heures, sur le théâtre même de ses travaux et de sa constante activité.

Il est mort trop tôt pour la science et pour le succès de la grande cause africaine. La région qu'il a explorée de Chartoum aux environs de Gondokoro, au nord des grands lacs, est une des plus intéressantes pour cette invasion pacifique, aujourd'hui l'objet de si généreuses illusions : ses reconnaissances, ses travaux géodésiques et hydrologiques, ses notes bourrées de faits pratiques et de chiffres, ses observations sur l'histoire naturelle, les produits et les ressources des territoires qu'il a sillonnés en tout sens, ses études des mœurs des nombreuses tribus avec lesquelles il s'est trouvé en rapport, tout cela forme un corps d'indications substantielles, qui trouveront utilement leur application dans la conquête morale du *Continent perdu*. Cet intrépide et modeste pionnier flamand, qui s'était imposé la tâche de planter les jalons de la civilisation européenne en Afrique, est pourtant resté tellement oublié dans son pays que pas un journal n'a daigné s'occuper ni de sa vie ni de sa mort. Nous aurons été les premiers à révéler à la Belgique les œuvres et le nom d'Eugène de Pruyssenaere.

J. DE PETIT.

UNE RANCUNE.

(Suite) (1).

VI.

Le lendemain, veille de Noël, la terre durcie par une forte gelée portait à sa surface deux pieds de neige. Mme du Bouchet, qui était restée à Balbic en revenant de la Charité, où deux pères Barnabites prêchaient l'Avent, se tenait douillettement couchée sous ses chauds édredons. C'était en vain que l'horloge marquait neuf heures et qu'un joyeux feu de hêtre brûlait dans la cheminée ; Mme du Bouchet procédait lentement à sa toilette du matin.

— Bénie soit la Providence, s'écria Mme de Balbic, la maîtresse de la maison, en faisant irruption dans sa chambre ! j'arrive à temps, puisque vous n'êtes pas encore debout !... Savez-vous, ma chère Caroline, que je vous ai crue partie, ou peu s'en faut, Augustin ayant à la lettre exécuté ce que vous lui aviez ordonné hier au soir, n'ignorant pas que je désirais vous garder ce matin, il a attelé dès le point du jour. Heureusement je m'en suis aperçue à temps ; le cheval est retourné à l'écurie...

— Mère, cria une voix du dehors, grande nouvelle! Le garde qui revient de la Charité y a rencontré Clémentine et Ferdinand : ils descendaient du train de Paris et cherchaient une voiture pour se rendre à Mauvert, mais, comme en même temps ils manifestaient l'intention de prendre quelque chose avant de partir, j'espère qu'Augustin les retrouvera et les ramènera ici.

Au nom de sa fille aînée, Mme du Bouchet sortit de sa quiétude matinale.

— Ma chère Palmyre, dit-elle à Mme de Balbic, faites entrer Richard ; ce qu'il annonce mérite une explication. Je crains qu'il ne soit arrivé quelque chose qu'on me cache.

1) Voy. numéro de septembre.

Ma cousine, dit le jeune homme en saluant, je vous présente l'homme le plus heureux de la création. Vous l'avez entendu, Clémentine et son aimable époux seront ici avant vingt minutes, et comme j'ai ordonné à Augustin d'aller sans débrider à Mauvert, il est présumable que Mme de Charmenille sera notre convive à déjeûner. En vérité, je joue de bonheur depuis hier au soir! Vous savez que je ne suis sorti de chez vous qu'après minuit.

Mme du Bouchet fit un soubresaut.

— Je n'ai pas eu le temps de rien expliquer, dit Mme de Balbic en faisant à son fils signe de se taire.... Mais celui-ci n'en tint compte. Ah, cousine, s'écria-t-il, quelle délicieuse soirée j'ai passée hier! Parole d'honneur, Mme de Charmenille est transformée: elle est adorable...

Mon ami, interrompit Mme du Bouchet, racontez-moi ce qu'on vous a dit de mes enfants, leur voyage inopportun dans cette saison rigoureuse me cause une certaine inquiétude.

— Ce voyage est tout naturel, ma cousine; il est la conséquence du changement de résidence de Ferdinand; le garde m'a dit qu'on l'envoie inspecter les forêts du Jura. Clémentine n'aura pas voulu partir pour Dôle sans venir vous voir.

— Passez-moi mon pupitre, Palmyre, reprit Mme du Bouchet; il faut absolument que j'écrive un mot d'explication à Suzanne, sans cela nous courons risque qu'elle ne réponde pas à l'invitation de Richard; je suis moins rassurée que lui sur le résultat de ses succès d'hier; ou je me trompe sur le caractère de ma fille, ou cette visite prolongée a dû lui nuire dans son esprit.

Richard haussa les épaules. — Voilà bien les mamans, dit-il; elles ont toutes la prétention de connaître à fond le cœur de leurs enfants, tandis qu'il renferme une page d'histoire qui leur est presque toujours célée. Souriez à votre aise, qui vivra, verra. Quant à moi, je voudrais être aussi sûr de mon salut éternel, que je le suis d'avoir été aimé de Suzanne, au moins un jour.

La plume tomba des mains de Mme du Bouchet.

— Si c'est en tenant un pareil langage que vous espérez obtenir sa main, dit-elle, vous commettez, Richard, une grossière erreur. Je suis certaine que si on lui répétait ce que vous avancez si légèrement, elle refuserait de vous revoir?

Un éclair d'orgueil passa dans le regard de Mme de Balbic. Elle allait riposter avec amertume, mais elle se souvint à temps qu'elle était chez elle et sut se contenir. De son côté,

Mme du Bouchet, qui n'avait rien perdu de l'expression de ce regard, se sentit piquée au vif; mais elle aussi dissimula la colère qui lui montait au cœur.

— Convenez, ma chère, reprit Mme du Bouchet lorsqu'elles furent seules, convenez qu'il existe dans le monde et dans le cœur humain en particulier de singuliers revirements.

— Est-ce aux sentiments de Richard pour Suzanne que vous faites allusion, répondit Mme de Balbic?

— Assurément, et je ne m'explique pas plus l'ardent amour qu'il manifeste aujourd'hui pour elle, que je ne me rends compte de la profonde indifférence avec laquelle il l'a laissée autrefois se donner à un autre; car, dans le temps, il me semble que vous m'avez dit que vous seule aviez pensé à en faire votre bru.

Mme de Balbic rougit et évita de répondre directement.

— Il arrive chaque jour, dit-elle, que des gens vont au loin chercher des herbes, quand il leur suffirait de se baisser pour cueillir des fleurs. C'est l'histoire de Richard. Vous conviendrez avec moi que Suzanne ne ressemble plus, depuis son mariage, à ce qu'elle était auparavant.

— Elle a quelques années de plus. Quant à sa beauté, je la nie formellement. Elle a toujours été trop maigre, trop pâle et trop brune. A mon avis, son grand attrait, c'est d'avoir cessé d'être la jeune fille que chacun vouait au célibat et dont on croyait sa famille embarrassée.

— Oh! pour le coup, s'écria Mme de Balbic, heureuse de pouvoir retourner l'arme contre son amie, ce n'est pas la faute des étrangers, mais bien la vôtre. Jamais je n'ai vu une mère plus anxieuse de l'avenir de sa fille, que vous ne l'avez été de celui de Suzanne. Quant au changement physique qui s'est opéré en elle, il saute aux yeux : Richard n'est pas le seul à le dire.

— Les moutons de Panurge sont nombreux en ce bas monde, reprit Mme du Bouchet. L'amour de Richard a suivi le flot. Si personne ne regardait Suzanne, il ne ferait point attention à elle. Entre nous, je crois que c'est là le grand grief de ma fille contre lui : elle est persuadée que, si on ne la remarquait point, Richard passerait à côté d'elle sans la voir, comme il y a passé il y a quatre ans.

— Nos avis diffèrent, reprit Mme de Balbic, et je crois d'ailleurs que vous appréciez mal les sentiments de mon fils à l'époque du mariage de votre fille.

— Je juge d'après les faits, reprit Mme du Bouchet en soupirant. Richard recherche aujourd'hui Suzanne, il ne l'a pas recherchée il y a quatre ans... Ici nouveau soupir de Mme du Bouchet.

Mme de Balbic la regarda en-dessous. — Puisqu'évidemment, dit-elle, vous regrettez que Richard ne se soit pas présenté plus tôt, oubliez aujourd'hui votre rancune et accordez-la lui.

— Chère Palmyre, s'écria Mme du Bouchet qui, n'ayant pas remarqué la physionomie ironique de son amie, lui tendit les bras!

— Chère Caroline! se crut obligée de répondre Mme de Balbic, et elles s'embrassèrent....

—Hélas! continua Mme du Bouchet, après cet épanchement, que ne suis-je libre aujourd'hui de disposer de ma fille, comme je l'étais il y a quatre ans! Richard ne l'attendrait pas une heure. Malheureusement, mon autorité sur elle a des bornes si étroites, qu'on peut la regarder comme nulle!

— Vous calomniez votre fille : votre autorité doit avoir près d'elle le même poids, d'autant mieux que sa position pécuniaire n'a pas changé, M. de Charmenille, le cher homme, n'ayant jamais possédé autre chose que ses années et sa bosse...

— Et son esprit! reprit vivement Mme du Bouchet, le comptez-vous donc pour rien? Son esprit avec lequel il s'est emparé de ma fille, et à l'aide duquel il a changé, refondu et annulé les fruits de sa première éducation? Je lui ai donné une jeune fille réservée, timide, modeste, bonne ouvrière, une enfant soumise à la bonne ou mauvaise fortune selon la volonté de Dieu. Qu'a-t-il fait de cet ange? Une raisonneuse, une philosophe, un docteur en jupons. Bien plus, il a versé goutte à goutte dans ce cœur innocent l'amertume qui découle chez les gens d'un âge mûr de l'expérience de la vie. C'est à l'aide du dépit qu'il a fait naître en elle qu'il est parvenu à l'épouser presque sans mon consentement. Avant de le connaître, Suzanne se trouvait heureuse à la maison, l'avenir lui souriait, car nous lui cachions nos inquiétudes et nos soucis; lui, tout au contraire, a pris un malin plaisir à souffler sur ses rêves, à déchirer le voile des illusions que la chère fille nourrissait à l'exemple de tant d'autres, dont l'imagination se peuple de tout ce qu'ils souhaitent, songes frais et purs, qui n'appartiennent qu'à la jeunesse. Il lui a prouvé, avec un art diabolique, dont lui seul avait le secret, qu'elle était au milieu de nous négligée et incomprise. Il lui a soufflé l'orgueil, afin de la préparer à bien accueillir les fumées de l'encens dont il voulait l'enivrer et lui

rendre par là l'atmosphère de la simple amitié dans laquelle elle avait vécu jusque-là, fade et désagréable. Quant à entreprendre de modifier le plan de conduite que Suzanne s'est tracé depuis la mort de son mari, je ne l'essaierai même pas, sachant d'avance que mes efforts seraient vains ! Elle regimbe à la moindre observation, tant elle a peur de laisser entamer sa liberté d'action : elle y tient et la veut tout entière !... C'était un des axiomes favoris de M. de Charmenille, qu'il fallait autant se garder des entraves de l'affection que de celles que la force impose à la faiblesse; que les unes et les autres étaient un esclavage, un joug d'autant plus lourd, que le premier se dissimulait sous des fleurs. Il va sans dire qu'il ne comprenait pas les chaînes de l'hymen au nombre de celles qu'il fallait secouer : Jamais homme ne fut plus jaloux que lui de ses droits; jamais homme ne fut plus heureux dans le choix de l'objet qu'il voulait émanciper pour mieux l'asservir. Suzanne n'a pas eu, depuis qu'elle est mariée, une pensée à elle; et c'est encore le souvenir de son mari qui la gouverne. Richard aurait dû l'attaquer par là; malheureusement il s'obstine dans le système opposé.

Mme de Balbic eut un léger mouvement d'épaules. — Chacun, dit-elle, est maître de son jeu; Suzanne regrettera peut-être un jour de n'avoir pas su profiter du sien. Après tout, son dédain ne saurait compromettre l'avenir de Richard, et vous avez assez de bon sens, j'imagine, pour comprendre qu'en ceci elle ne fait tort qu'à elle seule.

Le ton sec et hautain avec lequel Mme de Balbic prononça cette dernière phrase mortifia considérablement Mme du Bouchet; mais elle n'osa pas risquer, par une réponse du même genre, de compromettre l'entente cordiale qui, de nouveau, régnait entre elle et son amie; d'ailleurs, l'entretien fut heureusement interrompu par l'arrivée des enfants de Mme du Bouchet. En pressant sur son sein Clémentine, premier gage d'un heureux hymen, la bonne Madame du Bouchet sentit se fondre toutes ses rancunes ! En présence de cette chère fille, elle oublia non-seulement les pointes orgueilleuses de sa riche cousine, mais encore tout ce qu'elle avait souffert précédemment de la supériorité d'argent que cette dernière avait toujours possédée sur elle. L'époque de l'adolescence de Suzanne avait surtout été féconde en déboires de cette nature, la pauvre enfant ne paraissant pas faire nombre parmi les jeunes filles qui pouvaient briguer l'alliance

de Richard. C'était même, disaient quelques personnes bien informées, au dépit que Suzanne avait conçu du dédain de Mme de Balbic que M. de Charmenille avait dû son succès. Or, Suzanne, aux oreilles de qui ces différents propos étaient parvenus, avait tout mis en œuvre pour le réduire à néant; mais ses efforts, étaient restés infructueux. Le public ne s'était point laissé prendre à la tactique de la jeune femme, et chacun resta convaincu qu'elle avait fait un mariage de dépit et voué en retour à M. de Balbic, qui l'avait dédaignée, une haine proportionnée au désir qu'elle avait eu jadis de l'épouser. Il est de fait que Suzanne ne laissait échapper aucune occasion de persiffler Richard. Ce fut surtout pendant la guerre de 1870 qu'elle exerça sa langue à ses dépens. Folle de douleur à la nouvelle du recrutement général de la jeunesse française, Mme de Balbic avait obtenu de son fils qu'il fuirait le danger des batailles! Bien des femmes des provinces du Centre ont commis le même péché. Ombre de Cornélie, ne sortez pas de votre suaire, conquérants, ne criez pas anathème parce qu'elles ont été mères avant d'être patriotes! Il suffisait à cette mère timide, à laquelle son bagage historique ne permettait pas du reste de se bien renseigner sur la valeur de l'acte moral qu'elle demandait à son fils, il lui suffisait, dis-je, de le savoir à l'abri du sort commun, pour être satisfaite et pour croire que chacun autour d'elle devait l'être également. Qu'un pauvre diable risque sa peau, il ne possède que cela! Mais un homme auquel toutes les joies de la terre font des avances, vu qu'il possède de quoi les acheter toutes, fait bien d'autres sacrifices que le pauvre diable, puisqu'il risque en même temps la perte de sa personne et celle de toutes ces joies. En pareil cas, il ne saurait y avoir égalité dans le dévouement à la patrie ; du moins c'est ainsi que l'expliquait Mme de Balbic. Son fils, qui avait les idées plus larges, résista autant qu'il put à sa volonté, puis il céda ou parut céder, en quittant Balbic pour aller remplir un poste dans une préfecture éloignée.

Dans la joie qu'elle éprouva d'avoir emporté d'assaut ses dernières résistances, Mme de Balbic commit l'insigne maladresse de vanter la conduite de Richard comme elle aurait vanté sa gloire : Mme de Balbic fit le plus grand tort à Richard ; revenu dans ses foyers, il se trouva non-seulement en butte aux quolibets du public, mais encore il se vit tout à coup dépouillé du prestige qui l'avait entouré à son début dans la vie! A l'inverse de Suzanne, que le mariage avait pour ainsi dire tirée du

néant, la guerre et ses conséquences l'y firent rentrer. On ne voulut point prendre au sérieux un caractère qui s'était montré si faible!...

Suzanne revint chez sa mère; et, lorsque les premiers mois de son deuil furent passés, elle éblouit tout le monde. Mme de Balbic apprit avec stupéfaction que le sous-préfet de Cosne, un homme titré, l'avait demandée en mariage et qu'il avait été éconduit. On citait encore d'autres recherches non moins extraordinaires. Enfin, son mécontentement égala sa surprise lorsque Richard, ainsi que l'avait dit Mme du Bouchet, suivit le flot et se posa publiquement en adorateur de Mme de Charmenille.

—Je te défends d'afficher ainsi Suzanne, lui dit-elle un jour; je regarde les enfants de Mme du Bouchet comme les miens et tes hommages peuvent lui faire tort.

Richard sourit : — Vous pensez plus à ma réputation qu'à la sienne, ma chère mère, car vous savez fort bien, et personne n'ignore, du reste, que Suzanne fait fi de moi.

Mme de Balbic bondit. — Que veut donc cette petite sotte, s'écria-t-elle hors d'elle-même, tu lui fais trop d'honneur, et je me reproche chaque jour d'avoir pu, à une autre époque, céder à tes sollicitations.

—Je ne sais ce qu'elle veut, mère, avait répondu Richard; mais je suis convaincu qu'elle a lu dans vos yeux, dans vos gestes, dans vos paroles, la violence que vous faisiez jadis à votre amour-propre en l'acceptant pour belle-fille, et que c'est à la rancune qu'elle en conserve que je dois son dédain.

— Pourquoi t'y exposer? Ah! si j'étais à ta place!

— Vous n'en seriez pas amoureux, — c'est convenu.

— Mais pourquoi persister à l'être, puisque, de ton propre aveu, tu conviens qu'elle te repousse par système, par rancune, parce qu'elle ne peut pas te pardonner de ne point t'être opposé à son mariage avec M. de Charmenille.

— A qui la faute, mère?

Madame de Balbic haussa les épaules.—En ce temps-là, dit-elle, j'ai fait mon devoir, comme je le fais aujourd'hui que tu as trente ans, en te laissant libre d'agir à ta guise. Toutefois, et jusqu'à ce qu'il me soit prouvé que mes avis t'importunent, je ne cesserai de combattre l'aberration d'esprit qui t'entraîne à désirer un hymen ainsi disproportionné que celui-là. Laisse-moi le soin de te chercher une femme et tu verras!

—Vous avez déjà essayé trois fois de me marier, mère. Vous n'avez pas réussi : n'en parlons plus; et puisque Suzanne refuse de m'épouser, je resterai garçon.

— Tu es fou !

— Mais non furieux, chère mère. Embrassez-moi et faisons la paix. Vous êtes la perle des despotes !

— Ah ! mon enfant, que de soucis tu me donnes par ton entêtement !

Vingt scènes de ce genre avaient eu lieu entre M. de Balbic et sa mère, lorsque nous avons pour la première fois introduit le lecteur dans le salon de Mme de Charmenille. De guerre lasse, Mme de Balbic avait fini par s'en remettre à Dieu de l'issue de ce duel entre sa volonté et celle de son fils.

VII.

Mme de Balbic aimait beaucoup Clémentine (ou plutôt Mme de Fonbonne) qu'elle n'avait pas eu à redouter comme sa sœur ! Clémentine était aussi la préférée de sa mère.

— A propos, dit Mme de Balbic en câlinant la jeune femme, fais-moi donc penser, ma mignonne, à envoyer ce soir une invitation au receveur des finances : Ferdinand le reverra avec plaisir et il nous donnera en outre des détails sur l'événement qui met en émoi tous les gens de la Charité.

— Mais, demanda Clémentine, cette histoire est donc vraie ?

— Que trop véritable, ma chère ; et ta mère se souvient aussi bien que moi de l'étonnement que nous causa autrefois la fugue de Jeanne Lebel. Six semaines après son départ pour l'Angleterre, Jeanne revint seule à la Charité, mais on eut de la peine à lui prouver qu'elle n'avait jamais été mariée, tant sa bonne foi était complète sur ce point. La vieille parente qui l'avait élévée, celle dont le testament soulève en ce moment le souvenir de sa faute, contre toute prévision la reçut à bras ouverts. Cependant, et en dépit de ce bon accueil, Jeanne ne put vivre avec elle plus de six mois. Ce temps écoulé, elle partit pour Paris et y resta. Le scandale qu'elle avait causé à la Charité n'avait pas eu de précédent, il ne s'est point renouvelé depuis.

— Avez-vous remarqué, maman, dit Clémentine, avec quelle avidité Suzanne a écouté les détails de cette histoire ? On aurait

dit qu'elle contenait des choses qu'elle avait intérêt à connaître ou qui la concernaient personnellement.

— Suzanne, répondit d'un ton mécontent Mme du Bouchet, a été transplantée par son mari dans le domaine des aventures et y a laissé une partie de son bon sens. Dans l'histoire de Jeanne, l'on aurait pu nous faire grâce de l'étalage de son amour maternel : elle s'est, nous dit-on, séquestrée du monde afin de permettre à son fils d'y prendre place. Le beau mérite vraiment ! Et quelle place y aurait-elle tenue elle-même, je vous le demande, après sa belle équipée ? Elle n'avait qu'un seul parti à prendre, celui de se faire oublier, et c'est sage à elle de l'avoir compris, je suis loin de faire le procès à son fils; mais on ne peut conserver la morale sans flétrir la preuve ostensible de l'infraction à l'une de ses règles les plus saintes, et Suzanne m'a profondément blessée, en cherchant à atténuer, ainsi qu'elle vient de le faire, une action coupable. Elle est trop jeune pour prendre ce rôle sans inconvénient.

—N'exagérons rien pour rester justes, ma chère Caroline, reprit Mme de Balbic. Suzanne a défendu l'infortune et non la conduite de Jeanne, ce qui est bien différent. Il est possible même qu'en prenant parti pour la mère, elle n'ait songé qu'au fils. Je parierais cent contre un que Suzanne a pensé à la mystérieuse existence d'un ami de Richard qui, l'ayant entrevue à l'Opéra, a fait tout exprès le voyage de Montpellier pour la revoir.

— Ah çà, s'écria Clémentine, c'est donc tout à fait une histoire de roman que celle de notre Suzette?

— Vous l'avez dit, ma cousine, répondit Richard qui au même instant entrait au salon en y précédant, avec Suzanne, le reste des convives de sa mère. Malheureusement ou plutôt heureusement pour moi, le héros de ce roman est mort ; Madame votre sœur s'est éprise de son souvenir, car elle le voit partout, au point que moi, qui l'ai évoqué, j'en deviens jaloux !

— Vous devriez n'être jaloux que de l'honneur de défendre sa mémoire, reprit Suzanne, dont l'œil en feu témoignait que la discussion venait d'être vive.

— Ainsi, vous persistez, reprit Richard, à croire que Rupert est le neveu de Mme Lebel ?

Mme de Charmeuille fit un signe affirmatif. — Vous pensez comme moi, dit-elle.

Richard rougit.— Au moins, dit-il, rien dans mes paroles n'a pu

faire naître cette présomption, j'espère que vous me rendrez justice sur ce point.

— C'est selon, répliqua Suzanne ; volontairement ou involontairement, c'est vous qui m'en avez suggéré la pensée.

Une vive contrariété se peignit sur les traits de Richard. Je serais désolé, dit-il, que vous conservassiez cette opinion et je souhaite ardemment que l'héritier de Mme Lebel vienne en personne vous donner un démenti et écarter en même temps, de votre imagination, l'ombre de ce pauvre Rupert.

— Il est de fait, reprit gaiement M. de Fonbonne, que si le capitaine des chasseurs d'Afrique n'était pas au tombeau, la manière dont Suzanne s'exprime sur son compte me donnerait beaucoup à penser. Ah çà, comment et où avez-vous connu ce beau ténébreux, ma petite belle-sœur.

— Je ne l'ai pas connu du tout, Ferdinand, répliqua celle-ci, à laquelle la plaisanterie de son beau-frère fit venir les larmes aux yeux, et Richard est véritablement insupportable, je dirais même impoli de me persécuter de son souvenir.

— N'en parlons donc plus, dit l'inspecteur des forêts. Quant à Mme Lebel, dont le testament fournit un thème si riche à nos commentaires, elle eût agi plus sagement en exécutant à la lettre la volonté de sa nièce, laquelle lui a, dit-on, recommandé en mourant de donner son bien à l'hospice sans rappeler son héritier. Du reste, je suis convaincu qu'il ne se présentera pas pour recueillir la succession. Ce serait déjà fait, si cela devait être.

VIII

Mmes de Balbic et du Bouchet avaient projeté de se joindre à leur Évêque qui, à la tête d'un troupeau de fidèles, partait pour Lourdes; mais elles s'étaient donné le mot pour ne point parler de ce projet ni à Suzanne, ni à Richard, et elles avaient donné rendez-vous à Mme de Fonbonne qu'elles devaient rejoindre à Clermont.

Cependant Mme du Bouchet ne pouvant pas partir incognito, Suzanne fut informée du projet de voyage quelques jours avant son exécution. Il n'eut point son assentiment. Suzanne, qui en mainte occasion avait désapprouvé les pèlerinages, trouvait intérieurement mauvais que sa mère ne lui eût pas proposé celui de Lourdes. Elle cacha son dépit sous d'amères critiques. Aller en

pèlerinage, c'était, selon elle, afficher des opinions politiques, se donner en spectacle, faire étalage de dévotion. Mmes de Balbic et du Bouchet étaient de trop bonne foi dans leurs pieux désirs pour s'arrêter à ses épigrammes. Elles répondirent aux malignes attaques de Suzanne par l'exposé net et franc de leurs intentions : elles espéraient, l'une, attirer sur sa nombreuse famille la bénédiction de Dieu, l'autre, Mme de Balbic, de prier la Sainte-Vierge de l'aider à marier son fils avantageusement. Ce dernier aveu fit sourire Suzanne. Vous voulez dire *richement*, n'est-il pas vrai, ma tante, répliqua-t-elle en baissant la tête, car elle avait instinctivement peur de l'effet que sa petite méchanceté pouvait produire.

— Le plus richement que je le pourrai, se hâta de répondre Mme de Balbic, qui la regarda de travers.

— Eh bien, tante, répliqua la jeune femme sans se déconcerter, nous serons trois à implorer la Sainte-Vierge pour le succès du mariage de Richard, car je veux faire le voyage de Lourdes, et je m'engage à l'y emmener.

Mme de Balbic ne répondit rien : la manière dont Suzanne semblait disposer de la volonté de son fils la blessait et l'irritait. Nous verrons bien, se dit-elle mentalement, qui l'emportera de cette orgueilleuse ou de moi. Depuis six mois, Mme de Balbic éprouvait tout à la fois pour Suzanne de la rancune et de la reconnaissance, car si elle lui savait gré de ne pas vouloir devenir sa belle-fille, elle lui en voulait d'être la cause que son foyer restait désert, Richard ayant signifié à sa mère qu'il resterait garçon s'il n'épousait pas Suzanne. Il fallait donc qu'elle mourût sans connaître la joie d'être grand'mère, parce que cette femme rancunière ne pouvait pardonner un premier dédain, et Richard courbait la tête! N'était-ce point absurde de sa part, amer pour elle, humiliant pour tous les deux? Elle se jura intérieurement qu'au moins, en ce qui concernait le voyage de Lourdes, Suzanne n'aurait pas la satisfaction de le traîner à sa suite, et résolut d'user de ruse pour l'empêcher de céder à son influence. La nécessité de se cacher pour assurer sa victoire lui fit pousser un long soupir. Hélas, le temps n'était plus où une prière ou même un regard brisait la volonté de son fils ! Sans combattre de front l'autorité de sa mère, Richard avait totalement cessé de s'y soumettre. S'il ne disait jamais non, il disait rarement oui ; il savait d'ailleurs adroitement éluder une promesse arrachée par la tendresse et l'obsession. Mme de

Balbic se garda donc bien de parler à son fils du désir que Suzanne avait manifesté de partir pour Lourdes; il était convaincu qu'elle restait à la maison, et, pour cette cause, ne rejeta point la proposition que sa mère lui fit d'aller passer au comice agricole de Tours le temps de son absence.

Ce comice n'avait nul attrait pour lui; mais comme il crut deviner dans l'insistance que sa mère mettait à lui faire entreprendre ce voyage le désir secret de l'éloigner de Mauvert et de Suzanne, pendant que cette dernière serait seule au logis; que, d'une autre part, ce comice commençait quatre jours avant le départ du pèlerinage et que, par conséquent, il avait le temps d'y aller et d'en revenir avant le retour de Mme du Bouchet, il trouva de bon goût de donner satisfaction à sa mère, tout en gardant par devers lui l'intention bien arrêtée de profiter de la solitude de la jeune veuve pour jouir encore une fois d'un de ces rares tête-à-tête pendant lesquels, Suzanne se montrant tour à tour sévère et tendre, il avait conclu qu'il ne devait point renoncer à l'espoir d'obtenir sa main...

Mme de Balbic, heureuse d'avoir réussi dans sa petite combinaison, commit non-seulement la maladresse de l'annoncer le même jour à Suzanne, mais encore d'en exagérer les détails. Richard, dit-elle, était parti radieux, gai, réjoui comme un écolier en vacance! Elle s'étendit longuement sur la joie qu'il se promettait de ce voyage et ne souffla mot de celui de Lourdes, paraissant avoir oublié que Suzanne eût l'intention de l'entreprendre. La conduite de Richard, son départ qu'elle crut avoir été combiné d'après les conseils de sa mère, mirent au cœur de Suzanne une profonde amertume! Elle pensa que tous deux avaient voulu donner un flagrant démenti à l'influence qu'elle s'était vantée de pouvoir exercer sur la volonté de Richard. L'homme qui l'avait jadis dédaignée, qu'elle avait subjugué à nouveau, qu'elle avait courbé sous le poids de sa rancune lui échappait une seconde fois, c'était à en mourir de honte et de dépit! Elle aurait bien désiré renoncer au voyage de Lourdes; mais le moyen de rester à Mauvert sans compromettre devant l'ennemi, c'est-à-dire devant Mme de Balbic, le secret de sa défaite! Elle préféra donc partir, et quitta Mauvert aussi mécontente d'elle-même qu'elle l'était des autres. C'est à peine si la présence de sa sœur, qui les rejoignit à Clermont, put lui arracher un sourire. Son front soucieux resta chargé de nuages.

(La suite prochainement.) AYMÉ CÉCYL.

LA RUSSIE EN POLOGNE.

« RUSSIAN ATROCITIES. »

L'Église catholique en Pologne, par le R. P. Lescœur, de l'Oratoire, 2e édition, 2 vol. in-8°, Paris, 1876, chez Plon et Ce.

Les graves événements qui se déroulent en Orient sont bien faits pour réveiller l'attention du public sur la situation de la Pologne. Il y a deux ans que les peuplades chrétiennes de la Bosnie et de l'Herzégovine se sont révoltées contre les vexations dont elles étaient victimes de la part des agents fiscaux turcs. La Serbie, dans un élan de générosité mal calculé, crut pouvoir secouer avec succès le joug assez léger de la suzeraineté ottomane et voler au secours de ses frères slaves. Le triste résultat de cette tentative est encore devant nos yeux. L'on vit alors le » colosse du Nord » menacer d'un ton hautain la Turquie de jeter sa puissante épée dans la balance. Longtemps l'on avait espéré, grâce à la médiation des puissances, prévenir une effroyable éventualité. Aujourd'hui, hélas, il est trop tard. Un million d'hommes s'ébranlent pour s'entre-déchirer dans une lutte rendue plus affreuse par l'antagonisme religieux et la haine des races. L'Europe écoute avec épouvante les sourds grondements du canon, et les nations anxieuses redoutent les plus grands désastres.

Les catholiques, en général, ont accueilli cette intervention de la Russie avec une réserve dont leurs ennemis se sont beaucoup indignés. Et cependant, au double point de vue humanitaire et religieux, cette conduite était sage et prudente.

D'un côté, le croissant guide au combat une armée pleine de courage, bien décidée à se battre avec la rage suprême du désespoir et sentant que de cette lutte dépendra l'écrasement de l'Islam en Europe. De l'autre côté, la Russie, appuyée par une formidable puissance militaire, prétend d'abattre « cet empire vermoulu » qui depuis un siècle résiste à ses incessantes attaques.

La guerre sera donc longue, terrible, et l'on peut se demander si la civilisation réclame tant de sang pour s'imposer.

Au point de vue religieux, la Russie, pour donner à la lutte un caractère de grandeur et de générosité, se fait précéder de la croix et fait sonner bien haut ses revendications de la « liberté chrétienne » et de la fin de « l'oppression musulmane ». Lorsqu'une guerre se présente avec de tels caractères, n'avons-nous pas le droit d'examiner si l'étendard du Christ est arboré loyalement, ou s'il n'est là que pour couvrir des prétentions moins avouables, moins sincères? A cet égard, plus d'un doute sérieux s'était élevé. On se demandait notamment si les Slaves de l'Église russe seraient seuls à bénéficier de « l'affranchissement » pour lequel la lutte allait s'engager et si les promoteurs de ce mouvement ne travaillaient pas au profit des sociétés secrètes dont les trames invisibles s'étendent sur toute l'Europe.

L'enthousiasme du parti anti-catholique, les paroles significatives d'un des hommes d'État les plus éminents d'Angleterre, lord Beaconsfield, n'ont fait qu'accroître ces doutes. A ceux qui refusent de croire à l'influence occulte de ce fantôme qu'on appelle les sociétés secrètes, le livre du P. Lescœur vient démontrer d'une manière éclatante que la liberté religieuse n'a jamais été une conquête russe. L'histoire de la Pologne, trop tôt oubliée, est là pour inspirer de la défiance aux catholiques. A ce point de vue spécial, les détails de ces tristes événements sont précieux et il est bon de rappeler que les persécutions russes de 1839, 1860 et 1868 n'ont point cessé en 1876. Le *Blue Book* qui vient de paraître en Angleterre est le commentaire le plus éloquent du livre dont nous nous occupons. La Russie se lève aujourd'hui pour défendre au nom de l'Europe la civilisation et le progrès contre le fanatisme musulman, elle qui, en Pologne, a détruit la civilisation, les mœurs, la religion. Et cependant cette même Pologne a, pendant trois siècles, arrêté la barbarie des Osmanlis par les lances de ses indomptables guerriers.

La Russie, plongée dans la barbarie il y a un siècle, enviait au peuple polonais sa brillante civilisation. Au lieu de se l'approprier, elle a préféré la détruire, non pas seulement brutalement, comme les Vandales, mais encore au moyen de raffinements d'adresse. Les persécutions, quoique sanglantes parfois, ne le sont plus comme aux premiers siècles du christianisme. Nous ne sommes plus au temps où le sang des martyrs fécondait le monde et faisait germer

la semence divine de la foi. Les ennemis de l'Église ont une tactique aussi infernale, mais plus habile. Ils savent que la prison, la torture, la mort ne suffisent pas pour ébranler l'édifice du catholicisme. L'on n'attaque pas impunément en face l'Église et son Pontife. Des attentats comme celui de Fontainebleau portent malheur. Ils font pâlir de brillantes étoiles et marquent le front d'un grand homme d'une réprobation que le génie ne parvient pas à effacer. Le système de Catherine II et de Nicolas est moins violent et plus dangereux. On enferme les personnes dans une légalité inique, plus étroite que la prison. On ravit les âmes à l'Église en corrompant l'enseignement. On mine le culte en s'attaquant au clergé, en vilipendant les ministres de Dieu et, ce qui est pis, en vidant les séminaires ou en y remplaçant l'enseignement théologique de Rome par le dogme de l'autocratie. Depuis vingt ans ce système a fait école. La persécution contemporaine l'imite de point en point. Mais je m'aperçois que cette question m'entraîne trop loin sur le terrain de la polémique religieuse, et j'oublie que je ne fais ici que l'analyse d'un livre.

Celui du P. Lescœur peut être considéré à bon droit comme le recueil le plus complet des faits qui se sont passés en Pologne depuis le premier partage jusqu'à nos jours. Il se réfère aux auteurs catholiques tels que Theiner, Gagarin, Tondini, Guepin, Martinov, aux aveux des admirateurs enthousiastes de la politique russe, tels que Philarète, patriarche de Moscou, l'apostat Ziemasko et le comte Tolstoy. De nombreux documents officiels y sont joints comme pièces justificatives. Le récit des dernières années est particulièrement triste. Jusqu'en 1863 on pardonnait à la Pologne d'être catholique en raison des efforts héroïques qu'elle avait faits pour reconquérir la liberté. Malheureusement, depuis lors le centre de l'Europe a été le théâtre de terribles événements. Pendant que l'on assistait avec terreur au drame de Sadowa et quatre ans plus tard à celui de Sedan, la Russie, n'ayant pas à craindre l'intervention étrangère, poursuivait sa politique de russification sur la Vistule. Depuis 1870, son exemple a trouvé des imitateurs. Ce n'est pas seulement l'indifférence qui prédomine, c'est la complicité. Un vent de persécution semble avoir passé sur l'Europe : aussi les souffrances de la Pologne ont singulièrement augmenté, loin de diminuer.

Avant de parler de ces faits lamentables, il est nécessaire de présenter quelques observations préalables. Indépendamment des

motifs politiques qui devaient faire éclater la guerre, les motifs religieux exercèrent une influence qui s'explique aisément. En effet, comme le dit fort bien le P. Lescœur, « religion et patriotisme pour les Polonais ne furent toujours qu'une seule et même chose. » Dans l'éclat de la puissance et de la civilisation, comme dans les steppes de la Sibérie, se sont toujours rencontrées pour s'y embrasser ces deux alliées inséparables, la religion catholique et la nationalité polonaise. On comprend que, dans ces conditions, la lutte entre la Russie schismatique et le royaume de Pologne devait exister.

Une seconde observation que je veux signaler concerne une faute grave reprochée à juste titre à l'aristocratie polonaise et qui aida puissamment les Russes. De temps immémorial, la question du rite religieux était devenue une question nationale. Tout peuple séparé par le rite était, pour le Polonais, sacrilége en religion, ennemi en politique. Lors du premier partage, la Russie comprenait plusieurs diocèses du rite grec, autrefois schismatiques et rentrés dans l'unité catholique sous Clément IV. Au lieu de trouver dans l'aristocratie polonaise l'égalité et les égards auxquels ils pouvaient prétendre, les nouveaux convertis ne recueillirent que l'aversion. La noblesse hautaine, cruelle pour ses paysans, indisciplinée vis-à-vis de ses rois et, ajoutons-le, très-corrompue, n'avait pas le sens politique; elle ne s'aperçut pas que ces peuples, attirés vers la Pologne par la liberté de sa constitution, inclinaient vers la Russie par la communauté du rite. Le clergé polonais lui-même ne comprit pas cette situation avec la même sagacité que la cour de Rome, qui s'attacha sans cesse, tout en maintenant le rite grec dans toute sa pureté, à consolider l'union avec le Saint-Siége. Cette situation fut habilement exploitée par le schisme.

Ces fautes, quelque grandes qu'elles fussent, n'auraient pas suffit cependant pour achever le succès de la politique russe. On a vu malheureusement les ennemis de l'Église catholique aidés dans leur œuvre infernale par ceux-là même qui avaient reçu, par la consécration épiscopale, la mission de veiller à la conservation des âmes. Il s'est trouvé des hommes tels que Siestrencewicz, Ziemasko, Zylinski et Popiel, qui, revêtus de la robe ecclésiastique, s'en sont dépouillés pour la jeter sous les pieds du pouvoir et ont avili leur caractère sacré par la plus honteuse des trahisons. C'est grâce surtout à ces hommes que la Russie peut aujourd'hui se glorifier du misérable triomphe qu'elle a remporté çà et là sur

les âmes timorées : leur apostasie a facilité la corruption systématique du clergé catholique.

Pour apprécier d'une manière exacte ce régime d'oppression et d'hypocrisie, il faut remonter à Catherine II qui l'a imaginé, réglé et pratiqué. Aux yeux de l'Europe, Catherine se présenta comme la protectrice de ses coreligionnaires prétendûment opprimés. Politiquement, les Polonais n'avaient rien à craindre ; elle avait promis formellement de les maintenir dans toutes leurs possessions. Le 31 mars 1764, elle concluait néanmoins avec Frédéric II un traité secret pour maintenir le trouble dans le pays, et éviter qu'il ne vienne sur le trône une monarchie forte, qui pourrait renverser les desseins russes. Un peu plus tard, en 1773, lors du premier partage, Catherine promit en termes non moins formels de maintenir intacte la religion catholique romaine. Ces derniers mots renfermaient une hypocrisie. Il semble pour les Russes que la religion *romaine* ne comprenait pas les Grecs unis, que l'on commença dès lors à persécuter.

Lorsque la confédération de Bar entreprit la guerre pour la plus sainte des causes, Catherine, fière d'avoir trouvé un prétexte, lança sur la Pologne ses farouches cosaques Zaporogues qui, au dire des pièces officielles russes elles-mêmes, massacrèrent plus de 50,000 personnes. C'est en vain que la cour de Rome s'adressa à toutes les puissances pour protéger la liberté et la religion de ces infortunés. On laissa faire et, en 1793, le traité de Grodno consommait définitivement le second partage de la Pologne. En 1793, comme en 1772, mêmes promesses menteuses, mêmes serments de maintenir le libre exercice du culte catholique des deux rites. L'encre avec laquelle Catherine avait signé ce traité n'était pas séchée, que déjà elle assemblait un conseil secret, à l'effet de rechercher les moyens les plus prompts pour faire passer au schisme les Ruthéniens unis. On « convertit » en masse les diocèses de l'Ukraine, de Luck, de Wladimir, de Chelm en Volhynie, de Kamieniec en Podolie. Comme ces diocèses avaient appartenu quelques siècles auparavant au schisme, on les réintégrait de force dans l'orthodoxie, sous prétexte que la conversion au catholicisme avait été violente et illégale.

Il est presque nécessaire de faire connaître en détail ces mesures iniques, parce que la législation de Catherine lui a survécu et est restée le modèle invariable sur lequel se sont appuyés tous ceux qui en Russie ont voulu poursuivre l'anéantissement de la reli-

gion catholique en Pologne. Catherine écrivait au Pape, qu'à la mort du curé grec uni, ses ouailles étaient consultées sur le prêtre qu'elles préféraient. Inutile d'ajouter que ces ouailles étant représentées par les autorités administratives russes, celles-ci ne manquaient pas d'interpréter leurs vœux en optant pour le schisme. Il fut décidé aussi par ukase que, pour fonder de nouvelles paroisses et entretenir un prêtre, il fallait au moins cent feux, et que les communes existantes qui n'atteindraient pas ce nombre seraient réunies aux communes voisines. Comme les villages des provinces polonaises de la Russie ne sont pas très-peuplés, un grand nombre de paroisses furent supprimées et les habitants furent ainsi privés de tout secours religieux. Voilà, en quelques mots, les grandes lignes de la politique de Catherine, qui se résume en mesures vexatoires, tyranniques, couvertes du voile de la tolérance.

Cette hypocrisie est clairement mise en lumière dans un livre intitulé l'*Histoire du catholicisme romain en Russie* et publié par M. le comte Dimitry Tolstoy, procureur général du Saint-Synode, ministre de l'instruction publique. Cet ouvrage est précieux à un double point de vue. Il renferme l'aveu de tous les griefs que nous élevons contre la Russie et, en second lieu, il démontre combien le fanatisme sectaire antichrétien peut obscurcir le jugement d'un homme instruit, éclairé, au point de lui faire méconnaître les leçons de l'histoire et les droits de la conscience. Pour M. Tolstoy, la politique de Catherine est une œuvre non-seulement de génie, mais encore de haute sagesse, de philanthropie et de foi chrétienne, digne d'être imitée. Il affirme que le premier acte de Catherine fut de garantir solennellement la liberté des cultes et, dans la même phrase, il ajoute : « et d'organiser l'administration hiérarchique » de l'Église de Rome. » Un peu plus loin, il proclame que Catherine a sauvé l'Église catholique en Pologne. « N'oublions pas » que la régénération de l'Église catholique en Russie, dont la » décadence était si manifeste à la fin du siècle dernier, fut inau- » gurée par une souveraine qui n'appartenait pas à cette église, qui » professait une foi persécutée encore sous son règne par le catho- » licisme ; c'est cette église qui persécutait la sienne, qu'elle s'ef- » forçait, quelques années après, de *purifier et de relever de la* » *dégradation*. » Il nous semble que nulle part l'hypocrisie n'a atteint un pareil degré. Nous voyons la persécution contemporaine entamer contre l'Église catholique une lutte ardente, acharnée, mais au moins elle travaille au nom d'un prétexte quelconque :

jamais il n'est venu à l'idée de ses promoteurs de se poser en défenseurs et en regénérateurs de l'Église catholique.

Puisque nous en sommes à la politique de Catherine, il est utile de connaître le fameux évêque Siestrencewicz, le promoteur de cette politique, celui qui, au dire de M. Tolstoy, a eu la gloire de travailler, avec Catherine, à la réforme et à la civilisation du clergé catholique. Siestrencewicz naquit calviniste. Officier dans l'armée prussienne, il abjura le calvinisme en vue d'épouser une riche héritière. Cette conversion fut-elle sincère? La suite de sa vie nous permet d'en douter. Quoi qu'il en soit, il fut déçu dans ses espérances matrimoniales et entra dans les ordres. Dévoré d'une grande ambition, il comprit bientôt que le meilleur moyen de parvenir à de hautes destinées était de flatter le pouvoir. Cet homme éclairé était capable d'apprécier l'éminente souveraine et de seconder ses intentions bienveillantes pour le bien de ses sujets catholiques. Aussi apprécia-t-elle si bien Siestrencewicz, qu'elle le nomma évêque de la Russie Blanche, avec un traitement de 60,000 roubles (240,000 fr.).

Un peu plus tard, en 1784, Catherine érigea Mohilew en archevêché et donna ce poste à son prélat favori. Tout cela se fit sans aucune entente préalable avec la cour de Rome. Parmi les articles de l'ukase qui érigea l'archevêché de Mohilew, il faut signaler le suivant : « Art. 13. Il est défendu de recevoir des bulles et brefs » provenant de Rome au nom du Pape. Ces bulles et brefs doivent » être envoyés immédiatement au Sénat, lequel, après s'être assuré » qu'ils ne contiennent rien de contraire aux lois du pays ou » au pouvoir donné par Dieu au monarque, les communiquera au » trône et attendra qu'il lui soit donné ordre de les publier. »

La confirmation du nouvel archevêque ne fut demandée à Rome que pour la forme. Le Pape Pie VI, ignorant du reste encore à cette époque ce qu'était Siestrencewicz, l'accorda sans peine. Cette confirmation fut soumise à l'approbation du Sénat. A peine entré en fonctions, Siestrencewicz, investi, de par sa nouvelle charge, d'une sorte d'omnipotence religieuse, entreprit tout d'abord la « réformation » de l'enseignement dans les séminaires. Il fallait enseigner notamment le Droit canon *dans les limites qui seront tracées par le Souverain de l'Empire pour l'Église catholique qui jouit de sa protection*. L'on ne s'étonnera pas si, avec une pareille assistance, Catherine parvint assez facilement au double but qu'elle poursuivait : réduire l'Église latine à la situation

humiliée de l'Église grecque; anéantir l'Église grecque unie. Pour l'Église latine, Siestrencewicz atteignit, s'il ne dépassa, la mesure du servilisme qu'on pouvait attendre de lui. Le Pape refuse-t-il certains pouvoirs demandés, il s'en passe. Lui en concède-t-il certains autres, M. Tolstoy remarque avec complaisance qu'il ne manque pas de les présenter au Sénat pour être confirmés ou amendés. Franchement, il est instructif de s'arrêter un instant aux appréciations de M. Tolstoy; car, enfin, la diplomatie russe a si souvent accusé les catholiques et la cour de Rome en particulier d'avoir calomnié son gouvernement, qu'il est piquant de trouver dans ses propres défenseurs un aveu naïf de toutes ses usurpations.

Pie VI ayant fait quelques remontrances sur la manière dont on traitait ses rescrits, Catherine écrivit au Pape une lettre « *pleine de dignité* » dont voici les dernières lignes : « Un tel droit (nommer les évêques) des souverains est incontestable, surtout dans notre empire, et, mu par le zèle pour l'Église romaine, par la parfaite administration du bercail et par tous les efforts pour l'unité publique du susdit évêque Siestrencewicz, nous avons résolu de l'élever actuellement à la dignité d'archevêque de Mohilew, en vous priant, illustre souverain, *uniquement pour conserver les usages de l'Église Romaine,* de munir le nouvel archevêque du pallium et de sacrer évêque son coadjuteur, *ce que nous considérons comme une agréable condescendance de votre part, à laquelle nous ne refusons pas de répondre par une entière réciprocité le cas échéant.* » Cette profession de foi politique ne demande point de commentaire, ajoute M. Tolstoy. Nous sommes de son avis.

Trois ans après le second partage, en 1776, la divine Catherine fut frappée d'un coup d'apoplexie foudroyante, après avoir béni l'enfant nouveau-né qui fut l'empereur Nicolas. Nous glisserons rapidement sur les règnes de Paul et d'Alexandre. Rappelons seulement que, sous Paul, Siestrencewicz suggéra l'idée de la fondation du fameux Collége catholique sous la présidence de l'archevêque de Mohilew, collége qui devait remplir, vis-à-vis de la religion catholique, le même rôle que le saint synode vis-à-vis du schisme. Ce Collége, placé sous la haute dépendance du Sénat, devait examiner toutes les questions ecclésiastiques, bien entendu sans le concours de Rome. Il serait trop long de rapporter ici le texte des ukases; à ceux qui désirent avoir une idée de ce Collége

catholique, il suffit de rappeler les idées de Siestrencewicz sur l'Église : « Comme oint du Seigneur, le souverain a, dans son » empire, la suprématie sur toutes les églises et sur tous les » clergés chrétiens. Dans l'Église primitive, avant que les Papes » se fussent arrogé toute la juridiction intérieure des diocèses et » sur les évêques, deux fois l'an, un concile ou congrégation était » appelé par l'archevêque. Cette congrégation jugeait les discus- » sions doctrinales qui étaient alors de mode, le personnel des » évêques et les causes portées en appel de leurs vicaires géné- » raux. *Une telle congrégation sera permanente à St-Péters- » bourg. L'empereur y nommera les sujets du clergé catholique » qu'il lui plaira* et l'archevêque y présidera, chaque fois » qu'il viendra dans la capitale visiter l'Église qui est de son » ressort. *Un procureur séculier y siégera pour l'empereur » et arrêtera l'exécution des résolutions et décrets qui lui » paraîtront suspects, qui empiéteront sur les droits régaux, » contraires aux lois de la patrie.* » Voilà sur quel plan fut édifié le Collége catholique qui fit tant de mal à l'Église en Pologne.

Nous arrivons au règne de Nicolas. Sous Paul et Alexandre, la législation de Catherine avait été maintenue, mais l'équité personnelle de ces princes en avait paralysé les effets. Nicolas monte sur le trône : aussitôt tout change de face. Le rêve de Nicolas fut celui de tous les despotes qui ont la conscience de leur propre force : réaliser la triple unité politique, religieuse et nationale. Un obstacle se dressait devant lui, c'était l'Église catholique, la seule qui ait jamais contrarié les despotismes, quels que fussent leur nom et leur costume, la seule qui eût toujours le don de les lasser et la gloire de leur survivre. Nicolas devait donc abattre cette puissance, non pas en lui déclarant une guerre franche et ouverte, mais en la sapant par la ruse et l'hypocrisie. Pour accomplir cette œuvre, Catherine avait eu Siestrencewicz. Nicolas eut l'Évêque Ziemasko qui, après avoir favorisé les plans de l'Empereur dans les rangs du clergé uni, en sortit bruyamment, entraînant dans sa défection des évêques et des prêtres catholiques.

Dès le principe, Ziemasko reconnaît qu'il faut employer des mesures actives pour empêcher que les Grecs-unis ne passent à l'union avec les Latins. Voici, en résumé, le plan qu'il propose : Réduire le nombre des diocèses, et à la tête de ces diocèses réduits ne mettre que des hommes sûrs ; créer des écoles ecclésiastiques

pour les Grecs-unis, qui seront désormais à l'abri de tout contact avec les élèves latins; surtout réduire le nombre des couvents. Un ukase de 1828 ordonne la création d'un Collége grec-uni, le pendant du Collége catholique romain dont nous avons parlé plus haut. Faut-il parler de l'interdiction formelle de recevoir toute bulle ou rescrit de Rome ; de l'extension à la Pologne des lois de l'Empire relatives aux mariages mixtes, et en vertu desquelles tous les enfants à naître doivent être élevés dans le schisme ; de la nullité déclarée de ces mariages s'ils ont lieu devant le seul curé catholique ; de l'interdiction aux prêtres latins de recevoir à la confession et à la communion les personnes qui ne leur sont pas connues, etc.? Telle fut ce que nous pourrions appeler la persécution administrative. Était-ce la seule? Nous savons comment se faisaient les conversions à l'orthodoxie. Le document que l'Angleterre vient de lancer dans la publicité nous a livré les détails de cet « apostolat ». Le cœur se soulève d'indignation au récit de ces cruautés inouïes. Faut-il s'étonner, après avoir lu le récit de ces faits récents, de la fameuse conversion de la Ruthénie au moyen du décret du 24 février 1839? Cette conversion fut célébrée par des fêtes et des réjouissances publiques, et le souvenir en fut consacré par une médaille commémorative frappée sur l'ordre de Nicolas et portant ces mots : « Séparés par la haine en 1595, réunis par l'amour en 1839 ». Il est à noter que les populations qui embrassaient *librement* l'orthodoxie ne pouvaient plus *librement* revenir à la religion catholique.

L'Église latine ne fut point oubliée dans cette vaste persécution. Dans l'intérêt de l'Église catholique, le gouvernement russe ordonne de fermer les couvents, *parce qu'ils ne sont pas assez peuplés ;* il prend leurs biens pour *fonder des institutions charitables, créer des écoles,* ou bien *afin de décharger le clergé catholique des soins incompatibles avec l'état ecclésiastique.* Et quelle cruauté dans l'exécution de ces mesures! Les soldats russes arrivaient à l'improviste dans un couvent la nuit, chassant les moines, quelquefois pillant les monastères. Cette suppression des couvents se poursuivit longtemps encore. Il suffit, pour prouver l'acharnement des persécuteurs, de citer un ukase de 1850, qui en supprima vingt-et-un à la fois. La confiscation des églises marcha de pair avec la fermeture des couvents. Un ukase de 1851 ordonne une enquête pour établir quels sont les villages où il existe une église catholique seulement, ou bien dans quelles localités, à côté

d'une église catholique richement dotée par les aumônes des fidèles, il y a un temple orthodoxe dans un état délabré. Est-il nécessaire de tirer la conclusion de cet ukase et de dire que c'était le moyen, simple et commode, de confisquer les temples catholiques au profit du culte orthodoxe?

Mais quelle était l'attitude de l'empereur Nicolas vis-à-vis du Saint-Siége? L'on connaît l'hypocrisie proverbiale de la diplomatie moscovite en cette matière: les preuves n'en sont pas difficiles à trouver, et plus d'une fois même le Souverain Pontife y fut trompé. Il est difficile, cependant, d'imaginer à quel degré le gouvernement russe poussa l'impudence et la mauvaise foi. Par exemple, il est piquant de voir le comte Gourieff donner au Pape Grégoire XVI une leçon sur les attributions du pouvoir épiscopal. Qu'on lise aussi la note d'un autre diplomate, le chevalier Fürhmann, relative à l'enlèvement de nombreux enfants polonais en Russie. Le fait n'est pas dénié. Mais voici, d'après la note, l'exacte vérité:

« Après la prise de Varsovie pendant l'insurrection, un grand nom-
» bre d'enfants étant restés orphelins par suite de la mort de leurs
» pères, les propres mères, privées de tout moyen de subsistance,
» vinrent implorer la compassion du vainqueur. Celui-ci, dans
» un moment de générosité magnanime, oublia le passé et fit
» envoyer ces enfants en Russie pour être élevés aux frais de
» l'État, dans la religion catholique.—La malveillance, si prompte
» à dénaturer toute chose, a représenté un acte de bienfaisance et
» d'humanité comme un acte d'oppression. Cet exemple prouvera
» à la Cour de Rome combien elle doit se méfier de la véracité
» des rapports qui lui parviennent par d'autres voies que celles
» du gouvernement impérial. »

Or, toute l'Europe a entendu le cri d'indignation des mères auxquelles la clémence de l'Empereur enlevait leurs enfants. Qui n'a pas lu l'effroyable récit de cette femme qui, sous prétexte d'embrasser une dernière fois son fils, eut le cruel héroïsme de le poignarder, préférant pour lui la mort à la pitié qui allait lui ravir ensemble sa mère, sa patrie et sa foi? Il existe d'ailleurs un document officiel russe qui a pris à tâche de réfuter, *par sa teneur même*, la note hypocrite du chevalier Fürhmann.

Un rescrit du 10 avril 1832 ordonne que tous les enfants mâles orphelins sans tutelle, âgés de six à dix-sept ans, *seront recherchés* dans le royaume de Pologne pour être transportés à Minsk,

placés dans les bataillons des cantonistes et successivement envoyés aux compagnies des colonies militaires. Comme complément, un avis inséré dans les journaux annonçait, pour le 6 et le 7 novembre 1834, l'adjudication publique a minima, dans les bureaux de l'administration de police, pour le transport de Varsovie à Minsk et à St-Pétersbourg, des enfants enlevés dans le royaume de Pologne, conformément au rescrit de 1832. Cette hypocrisie ne trompa personne, et n'en imposa pas au Pape Grégoire XVI qui, dans une allocution restée célèbre, flétrit avec les accents d'une irrésistible émotion les usurpations du gouvernement russe.

En 1845, l'empereur vint à Rome. Nul ne sut ce qui se passa dans son entrevue avec le Pape. Mais on apprit du moins que le vieillard désarmé avait remporté un triomphe moral sur l'orgueilleux autocrate. Laissons le Cardinal Wiseman nous raconter, dans son beau style, les détails de cette entrevue: « Un Anglais, qui se trouvait » dans une partie du palais que le visiteur impérial traversa au » retour de son entrevue, décrivit l'apparence altérée du monar- » que. Nicolas, en entrant, avait déployé la contenance assurée » et l'aspect royal habituels à sa personne, offrant au spectateur » les nobles traits d'une statue, une taille majestueuse et un port » martial. Il était libre et à son aise, prodiguant du regard et du » geste des salutations gracieuses et bienveillantes. En traversant » la longue suite des antichambres, il était réellement cet aigle » impérial, brillant et plein de feu, « aux plumes unies et au » regard perçant » dans toute la puissance des ailes que le vol n'a » jamais fatiguées, dans toute la force d'un bec et de serres aux- » quelles jamais proie n'avait résisté. Il revint la tête décou- » verte et les cheveux en désordre, l'œil hagard et le teint pâle, » comme si, pendant cette heure, il avait souffert tous les maux » d'une fièvre prolongée. Il marchait d'un pas précipité, la tête » baissée, sans rien voir, sans saluer personne. Il n'attendit pas » que sa voiture vînt se placer au bas du perron, mais il s'élança » dans la cour extérieure et se fit éloigner au plus vite de ce théâ- » tre d'une défaite évidente. C'était l'aigle arraché de son aire » fixée sur le sommet de rochers, « de son nid placé parmi les » étoiles », ses plumes étaient froissées et son œil éteint par » une puissance méprisée jusqu'alors. » (1). Peut-être est-ce à cette entrevue que le successeur de Grégoire dut de pouvoir

(1) Wiseman. Souvenir des quatre derniers Papes. Page 481.

conclure avec Nicolas le Concordat du 3 août 1847, qui sauvegardait dans une certaine mesure la liberté de l'Église. Pendant que les plénipotentiaires signaient le Concordat, l'on promulguait en Russie un code criminel odieux : le blâme de la religion russe par écrit ou par paroles entraîne la peine des travaux forcés, la déportation en Sibérie, la perte totale des droits civils; le non révélateur encourt une peine de six mois à un an ; il en est de même pour le crime d'engager une personne orthodoxe à passer à une autre confession.

Un fait plus significatif caractérise la politique de Nicolas: le Concordat ne fut jamais publié dans les formes requises pour qu'une loi soit censée en vigueur. Jusqu'à sa mort, le Tzar resta fidèle à cette ruse héréditaire, *avita fraude*, si justement flétrie dans l'allocution pontificale de Grégoire XVI.

Avant de poursuivre l'examen chronologique de cette persécution encore si ardente sous le règne d'Alexandre II, citons le jugement que porte sur lui notre auteur. Alexandre, nature honnête, mais faible et indécise, sentait vaguement la nécessité de secouer le lourd héritage de la tyrannie de son père. Malheureusement, il ne trouva pas dans son cœur le courage nécessaire pour rompre avec les traditions anciennes, ni dans son esprit la force de dominer la situation ; il n'a fait que suivre les événements et les hommes, sans jamais les conduire. Aussi l'on peut dire, en dépit des qualités personnelles d'Alexandre, que, Nicolas mort, son système lui a survécu et vit encore tout entier. Voyons-en la preuve dans les faits. Après la guerre de Crimée, lors de la réunion du Congrès de Paris, le prince Gorstchakoff, ambassadeur à Vienne, apprend que le nonce du Pape fait tous ses efforts pour que la question de la liberté religieuse en Pologne soit portée au Congrès. Ausitôt le prince Gorstchakoff envoie au comte de Nesselrode une dépêche conçue dans ce sens : « Hâtez-vous de satisfaire la Cour de Rome, sinon vous vous exposez à la honte de voir un des articles du traité garantir en Russie la tolérance du culte catholique ». Un comité catholique fut organisé à Saint-Pétersbourg à l'effet de donner satisfaction à la Cour de Rome. On fit des concessions sur certains points. Entre autres choses, on promit de ne pas nommer les évêques sans l'intervention de la Cour pontificale. D'autres points furent laissés en suspens jusqu'à réclamation ultérieure. Ils avaient trait à la libre communication des supérieurs des ordres ecclésiastiques avec Rome.

Quant aux réclamations les plus importantes et *essentielles*, on décida de n'y donner absolument aucune suite, par exemple : la restitution au clergé des biens confisqués ; la liberté pour les Grecs-unis, qui avaient apostasié, de rentrer dans le sein de l'Église ; le retrait des pénalités édictées contre ceux qui renoncaient au schisme.

Voilà quel fut le travail de cette commission qui prétendait prouver à l'Europe que le gouvernement moscovite allait entrer franchement dans la voie de la justice. L'Europe crut-elle à ces promesses ou craignit-elle d'agir? Quoi qu'il en fût, le Congrès de Paris garda le silence, et un organe russe, le *Nord*, put s'écrier dans un style bien digne de son sujet, le 5 juillet 1856 : « Le Congrès de Paris vient de jeter la dernière pelletée de terre sur le cadavre de la Pologne. »

Les mesures libérales du gouvernement d'Alexandre se suivirent de près. En 1859, en dépit des réclamations du Saint-Siége, on renouvela l'ukase de 1839, obligeant les prêtres catholiques à s'engager à ne pas donner les sacrements à des orthodoxes. Un grand nombre de prêtres se virent forcés, sous l'empire de la pression, de signer un pareil engagement : d'un côté, leurs supérieurs, Ziemasko en tête, leur ordonnaient de faillir à un devoir sacré ; d'autre part, ils voyaient la menace du bannissement en Sibérie, avec la triste perspective de laisser derrière eux des populations qui, privées de leurs secours, étaient fatalement vouées au schisme.

Une autre mesure libérale fut l'ukase du 30 janvier 1860, ordonnant la fondation à Wilna, sous le patronage de l'Impératrice, d'une école « religieuse » de jeunes filles. Les établissements manquent, on prend ceux de l'ancienne université catholique. Il faut de l'argent pour entretenir l'école, rien de plus simple, on confisque :

1° 2,765 roubles alloués aux religieuses du couvent de Miedzial (ce couvent est supprimé, le bâtiment et l'église seront affectés aux besoins du culte orthodoxe) ;

2° 1,555 roubles provenant de la dotation de l'ancien couvent de missionnaires catholiques romains ;

3° Les 3,100 roubles restants seront pris sur les fonds de l'instruction publique et des cultes ;

4° Pour couvrir les frais de premier établissement et d'installation de cette école, on se servira des biens de l'ancien couvent des

missionnaires catholiques romains, évalués à 18,151 roubles argent.

Veut-on savoir à quoi devait servir la création de cette école orthodoxe de jeunes filles? En voici l'explication. L'apostat Ziemasko avait créé, grâce aux deniers de l'État, un grand nombre de séminaires schismatiques. Un point essentiel manquait dans leurs règlements; la discipline ordonnée par l'Église russe veut qu'on ne puisse ordonner un diacre qu'après l'avoir préalablement marié. Mais comment trouver, pour des popes, des femmes en Pologne? La plus sanglante injure pour un Russe, c'est de l'appeler fils de pope. La création d'une école de jeunes filles était donc l'accessoire obligé des séminaires schismatiques. Il fallait créer un séminaire de jeunes filles destinées à devenir les femmes des diacres ordonnés par Ziemasko !...

C'est ainsi que l'on préparait lentement la corruption du clergé catholique. En présence d'un pareil système, il ne faut pas s'étonner de certaines défaillances du clergé polonais, d'autant moins que le gouvernement a su habilement exploiter deux grandes causes d'avilissement, la misère et la peur ; la misère qui émousse à la longue les consciences les mieux trempées, la peur qui paralyse les convictions les plus fermes. A côté d'héroïques exemples de fidélité, il est triste d'avouer qu'on a pu rendre contagieux pour les prêtres catholiques le voisinage d'un clergé, pour qui la noblesse et l'indépendance de caractère ne sont rien et la faveur du gouvernement est tout. Les popes que le gouvernement envoyait en Pologne pour seconder les apostats achevèrent cette honnête besogne. L'ignorance profonde, la rapacité scandaleuse des représentants de l'Église officielle prirent de telles proportions, que l'on vit à Porozow l'inspecteur des biens de la Couronne lui-même forcé de faire rapport au gouvernement. Celui-ci comprit le danger de cette situation pour sa politique. Il fit venir de l'intérieur de la Russie un certain nombre de popes qui avaient au moins l'avantage d'être d'honnêtes pères de famille. Mais ceux-ci demandèrent bientôt à revenir, ne pouvant vivre plus longtemps avec des prêtres apostats, qu'ils appelaient eux-mêmes Ziemaskoidiens.

Cette situation du clergé laisse facilement deviner celle des fidèles. Dans plusieurs diocèses, la foi diminue, les mœurs se corrompent, le nombre des catholiques décroît. De toutes les mesures qui oppriment les malheureux Grecs-unis, la plus dure est celle qui est relative aux mariages mixtes. Par cette loi, un catholique

qui épouse une schismatique est obligé d'élever ses enfants dans la religion orthodoxe. De plus, s'il plaît à des parents catholiques d'apostasier, tous les enfants âgés de moins de vingt-et-un ans sont obligés de suivre leurs parents dans cette apostasie. Les pauvres Grecs-unis passent forcément des années entières sans entrer dans une église, et lorsque parfois, sous le prétexte d'une affaire à traiter, ils peuvent aller dans une ville, ils pénètrent en cachette dans une église du culte latin, pour y recevoir les sacrements. Des popes ils achètent à prix d'argent la faculté de ne pas se rendre au temple schismatique, de ne pas y faire baptiser leurs nouveaux-nés. Les moyens tyranniques employés pour amener la *Conversion* de ces malheureux dépassent tout ce qu'on peut imaginer. La ruse la plus grossière, la plus insigne mauvaise foi, la persécution tracassière couronnée, la plupart du temps, par la persécution sanglante, ont été élevées à la hauteur d'institutions « apostoliques ». Lisez, par exemple, le récit de la conversion des Uniates de Dziernowicz en 1858. Après plusieurs mois de sollicitations, de pressions, de sommations de toute espèce, les paysans, inébranlables dans leur foi, refusèrent d'adhérer à l'orthodoxie : on dut recourir à la ruse pour en venir à bout. Les habitants étaient rassemblés devant le sénateur Sterbinin qui, au nom du Tzar, les engageait vainement à devenir orthodoxes. Tout à coup les soldats leur crièrent : « Vous n'avez pas encore baisé les mains du représentant du Tzar, en signe de respect. » Le peuple, ne sachant trop ce qu'on sollicitait de lui, se laissa pousser aux genoux du sénateur qui étendait la main sur la tête de chacun, puis, se tournant vers ses acolytes à la fin de cette palinodie, faisait prendre les noms de tous ceux qui, par cet acte, *venaient d'entrer librement* dans le sein de l'Église orthodoxe. Le peuple indigné eut beau protester ; il resta orthodoxe. Pour compléter l'analyse de ce système de conversion, citons encore l'incroyable ukase rapporté par le P. Theiner (T. I, p. 322) et accordant aux femmes, dont les maris ont été condamnés à l'exil, à la prison, aux mines, aux galères, le droit de se remarier du vivant de leurs maris, à la condition d'élever leurs enfants dans la religion russe. Dans le même ordre d'idées, on peut citer l'ukase du 2 janvier 1839, accordant sa grâce à tout catholique qui, pour meurtre, vol ou autre crime, a été condamné au knout, aux mines, aux galères, s'il se fait orthodoxe.

A cette persécution religieuse, vient s'ajouter un régime admi-

nistratif vexatoire et vénal, et un enseignement, à tous les degrés, profondément démoralisateur.

La réputation de l'administration du vaste Empire russe n'est plus à faire. Depuis le plus bas jusqu'au plus haut degré de l'échelle hiérarchique règne un vaste système de corruption. Les concussions, les spoliations, les pots-de-vins, la dilapidation des deniers publics, l'arbitraire, les vexations les plus mesquines, tristes fruits du despotisme du pouvoir, sont tellement répandus, que l'on finit par les trouver naturels. On conçoit que ce beau système fleurit tout particulièrement en Pologne. Aussi l'empereur Nicolas lui-même, répondant à un de ses favoris qui lui demandait la grâce d'un Polonais fort compromis par ses malversations, disait-il avec dépit : « Dans ce pays, il n'y a que les voleurs qui me soient dévoués. » Pendant les années qui suivirent la révolte de 1831, le royaume de Pologne tout entier avait été mis en coupe réglée d'exactions. Voici comment on procédait. On saisissait un homme riche et on le jetait en prison. Un agent de police, délégué tout exprès, venait le trouver. Mais de quoi m'accuse-t-on, disait le malheureux? — D'avoir pris part au dernier soulèvement. — Mais cela est complétement inexact ! — Oh ! en ce cas, il vous sera facile de vous justifier, reprenait l'agent. — Et quand donc serai-je interrogé? — Chacun l'est à son tour, mais comme il y a deux ou trois mille personnes dans les prisons, vous pourriez peut-être attendre deux ou trois années. — On juge de l'effet d'une pareille déclaration sur le malheureux prisonnier. Le policier saisissait ce moment pour insinuer à la victime qu'en payant une somme d'argent plus ou moins considérable, elle serait relâchée. Inutile de dire que l'on payait avec empressement.

Un trait non moins odieux, mais plus piquant, est celui du gouverneur de Podolie, Petrow. C'était au temps des arrestations rigoureuses, et l'on évitait avec soin de se compromettre avec les émigrés. Aidé d'un employé de sa chancellerie, le gouverneur composa une lettre à M. R..., soi-disant écrite par un émigré. Cette lettre fut envoyée au bureau de poste et de là devait être prise par un exprès et portée à M. R... Le temps était calculé de façon à ce que la police pût faire une perquisition au château au moment même où la lettre devait arriver. Malheureusement l'exprès s'enivra en route, et parut trop tard. La police, elle, arrivée à l'heure fixée, fit irruption dans le château, fouilla les meubles, emporta tous les papiers et, naturellement, ne

trouva rien, ce qui ne l'empêcha pas d'emmener M. R..., prisonnier. Par hasard, un ami de M. R., occupant une haute position dans le gouvernement, vint quelques heures plus tard au château, juste au moment où l'exprès entrait avec la fameuse lettre. On se mit à en rechercher l'origine et on découvrit la fraude colossale. M. R... fut relâché et reçut une décoration comme fiche de consolation. Quant au gouverneur, on l'envoya dans les provinces du Caucase, où il continua son trafic lucratif. Puisque nous en sommes aux faits et gestes de l'administration, n'oublions pas la lettre du gouverneur Nazinow à l'évêque de Samogitie, le 2 juin 1860, pour lui faire des remontrances au sujet de la création des sociétés de tempérance et le sommer de les dissoudre comme contraires :

1° A la santé publique, qui exige l'usage au moins modéré de l'eau-de-vie ;

2° Aux dispositions rendues par le métropolitain catholique romain ;

3° Aux prescriptions précédentes du gouvernement lui-même ;

4° Enfin, aux vues du gouvernement, qui a affermé l'impôt sur l'eau-de-vie.

Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire textuellement l'argument théologique à l'aide duquel le gouverneur général achève la leçon de morale qu'il donne à un évêque. « Il sera » nécessaire, en même temps, d'avertir les curés que, tout en » détournant leurs paroissiens de l'ivrognerie et d'autres vices, ils » se gardent d'employer à cet effet des moyens *non reconnus* » *par le gouvernement*... Notre-Seigneur lui-même n'a-t-il pas » expressément autorisé l'usage de l'eau-de-vie, quand, aux noces » de Cana, il a changé l'eau en vin? » Voilà comment les employés russes se croient le droit de morigéner le clergé en matière spirituelle.

Il serait superflu de multiplier les exemples et les anecdotes : ce qui caractérise essentiellement le fonctionnaire russe en Pologne, c'est la morgue vis-à-vis de ceux auxquels il commande, la platitude devant ses supérieurs et par-dessus tout la rapacité et la vénalité la plus honteuse. La Pologne entière est remplie de tels hommes.

Il est probable que les uniates convertis ne témoignaient pas pour l'orthodoxie l'enthousiasme sacré de néophytes ; car, à la date du 10 janvier 1855, Ziemasko faisait au gouvernement rapport sur la triste situation religieuse de ce malheureux peuple. A ce rapport,

le gouvernement répondit par un ukase ordonnant de veiller à ce que les fonctions municipales et la direction des biens de l'État fussent confiées exclusivement à des Russes auxquels les commandants des arrondissements militaires serviraient d'auxiliaires.

A côté de l'administration, l'enseignement faussé systématiquement par le gouvernement sert à merveille les desseins du pouvoir. Ainsi, dès 1830, par un ordre exprès de l'Empereur, on avait introduit dans tous les séminaires ruthéniens-unis, pour servir de base aux études religieuses, un livre de théologie schismatique intitulé : « Kormtschaia Kniga » ou livre du pilote. Il va de soi que cet enseignement eut une influence énorme sur la conversion des jeunes séminaristes. Comment auraient-ils pu lutter contre l'erreur, quand ils ignoraient même ce qui les séparait du schisme? Il n'est pas rare d'en rencontrer qui s'imaginent que, sur une foule de points de doctrine essentiels, le gouvernement russe est en parfait accord avec Rome.

Le livre du prince Dolgoroukow, intitulé : *La vérité sur la Russie,* nous apprend comment on enseigne l'histoire. Une histoire romaine à l'usage des écoles enseigne aux jeunes Russes que « *les* » *Romains vivaient en République, par la raison qu'ils n'avaient* » *point été assez heureux pour apprendre à connaître le pouvoir* » *bienfaisant de l'autocratie d'un seul souverain.* »

L'instruction primaire est à l'avenant. Notre auteur cite un supplément au catéchisme catholique, fait tout spécialement pour inculquer aux habitants des provinces polonaises le grand devoir politique de devenir de bons Russes. Voici le titre traduit mot à mot sur l'original : « *Catéchisme sur le culte dû à l'empereur de* » *toutes les Russies, ou explication du quatrième commandement* » *de Dieu en ce qui touche l'autorité du pays. — Imprimé par* » *ordre suprême pour l'usage des écoles et des églises catholiques* » *romaines dans les villages. Wilna. — Imprimerie diocésaine.* » 1832. »

Nous en extrayons les demandes et les réponses suivantes, en conservant la forme typographique, très-significative par elle-même.

« D. Comment, dans l'esprit de la religion du Christ, considère-t-on l'autorité de notre Empereur régnant sur toutes les Russies ?

» R. On la considère comme procédant de Dieu.

» D. En quoi et comment faut-il montrer le dévouement (à l'empereur) ?

» R. En nous appliquant, dans la mesure de notre position et de nos forces, au bien commun, et en souhaitant de tout notre cœur la prospérité de notre patrie, la Russie, de l'EMPEREUR et de toute sa famille.

» D. Faut-il prier pour l'EMPEREUR et pour notre patrie la Russie ?

» R. Il faut dans les prières particulières et publiques recommander l'EMPEREUR aux grâces de DIEU, prier pour sa santé, sa sécurité, pour son bonheur en tout et pour son salut et aussi pour notre patrie qui est inséparable du MONARQUE. »

L'on voit que, typographiquement parlant, l'Empereur est l'égal de Dieu.

Cet état de choses, déjà si profondément triste, ne fit qu'empirer après l'insurrection de 1863. L'espace nous manque pour entrer dans les détails de cette révolte qui coûta à la Pologne tant de sang et d'oppression. Nous ne pouvons mieux en rapporter les causes qu'en citant les propres paroles du Saint-Père, dans une lettre qu'il écrivait au Czar : « Nous sommes loin d'approuver » que le clergé s'associe aux bouleversements politiques et prenne » les armes pour abattre l'autorité gouvernementale. Nous déplo- » rons et condamnons ce fait; mais, en même temps, nous vou- » lons en signaler l'origine. Votre Majesté se convaincra que les » causes principales de ces agitations politiques permanentes de » la Pologne ont été l'oppression religieuse, le trouble des » consciences, la décadence du clergé, l'avilissement des pasteurs, » la propagation des maximes et des idées antireligieuses. »

Le gouvernement russe, heureux d'avoir trouvé dans l'insurrection un prétexte, redoubla de cruauté. En Lithuanie, le farouche général Mourawieff avait reçu carte blanche pour faire tout ce qu'il jugerait convenable pour la répression de la révolte. On supprima les églises en masse ; on séquestra les biens de tous ceux qui avaient été plus ou moins compromis dans les événements. Du 3 juin au 28 décembre 1863, onze prêtres furent fusillés ou pendus. Afin d'anéantir l'influence pernicieuse du parti polonais, M. Mourawieff proposa d'instituer un système d'administration exclusivement russe, dont les fonctionnaires furent surtout recrutés parmi les fils de pope. C'est dans cette classe d'hommes que germent en Russie toutes les idées avancées de la plus extrême démagogie. C'est là qu'on trouve le socialisme le plus pur, dont la quintessence s'est révélée dans les *Nihilistes*, espèce de

secte nouvelle qui fait profession de nier Dieu, l'âme, la vie future, la propriété, le mariage, en un mot, toutes les vérités fondamentales. Le *Nihilisme* s'est rapidement propagé dans les universités et, s'il faut en croire la *Gazette de Moscou*, il a fait de bien plus grands ravages encore dans les séminaires. Voici ce qu'en disait, dans un rapport récemment publié, le comte Pahlen, ministre de la justice : « Dans plusieurs parties de l'Empire russe, » il s'est fait une progagande des plus criminelles, qui menace » également la religion, la morale et la propriété. Le mal en » question a pris de si grands développements que les poursuites » judiciaires seules sont impuissantes à le réprimer, puisqu'il ne » se trouve personne qui veuille stigmatiser ces théories perni- » cieuses, comme crimes et comme attentats ; bien plus, il y a » même des personnes que leur caractère officiel et *leur position* » *sociale* devraient tenir éloignées des manœuvres communistes » et révolutionnaires, qui ont la hardiesse de reprocher au gou- » vernement les mesures par lui adoptées contre une propagande » parasite (voir *le Monde*, du 27 mai 1875). »

C'est avec de tels fonctionnaires qu'on accomplit la réforme administrative en Pologne. Le gouvernement sait bien que leur influence délétère empoisonnera ce qui reste de force dans le pays. Mais il ne se doute pas qu'il a semé le germe de la révolution sociale qui, un jour, plus tôt qu'on ne le pense, étouffera dans le sang un long despotisme.

Depuis l'ère de M. Mourawieff, l'administration russe s'est rendue coupable de tracasseries vraiment inouïes. Des avis étaient placardés dans les villages portant ces mots : « Ici il est défendu de parler polonais. » Les marchands et les restaurateurs étaient frappés d'amende, si leurs prospectus ou leurs cartes de consommations étaient rédigés en polonais. Défense de tenir les livres de compte, dans les pharmacies, en polonais. Défense aux médecins d'indiquer, en polonais, les recettes et la manière de prendre les remèdes (selon l'expression pittoresque d'une circulaire du gouverneur de Kiew).

Nous ne mentionnons pas les nombreux ukases supprimant les couvents par vingtaines, aux applaudissements cyniques d'une presse servile. Afin d'achever mieux encore l'abaissement du clergé, on institua des couvents d'état, variété qui mérite d'être signalée à l'attention des promoteurs contemporains du *Culturkampf*.

Ubi solitudinem fecerunt, pacem appellant. De l'aveu même des organes russes, la Lithuanie devint un désert. C'est alors que parut l'allocution papale du 24 avril 1864, qui eut en Europe un immense retentissement. « L'histoire émue redira, jusqu'à la » dernière postérité, ces nobles efforts de la plus grande force » morale qui existe sous le soleil. Aucun sophisme, aucun men- » songe, aucune ingratitude ne parviendra à effacer de la mé- » moire des hommes ce contraste saisissant entre l'intrépide et » persévérante sympathie des Papes pour une nation opprimée, et » l'abandon, la honteuse ou hostile indifférence qu'elle a rencon- » trée chez les philosophes du dix-huitième siècle, comme chez » les politiques du dix-neuvième (1). » Le 15 novembre 1866, le Saint-Père fit publier « L'Exposé, accompagné de documents, des soins constants du Souverain Pontife Pie IX pour réparer les maux de l'Église catholique en Pologne. » Le Saint-Père, en termes énergiques et émus, décrit cette situation douloureuse : « On y voit les pasteurs ravis à leurs troupeaux ou dépouillés » de leur autorité ; les prêtres proscrits ou privés de la liberté » d'exercer le ministère ecclésiastique ; les religieux expulsés et » réduits à la plus cruelle indigence ; les Grecs-unis entraînés » violemment au schisme ; les latins séduits ou privés des secours » religieux ; le culte sacré suspendu ; les temples violés ou livrés » à un culte non catholique ; les chaires de vérité réduites au » silence ; les biens de l'Église usurpés, la hiérarchie bouleversée, » l'enseignement séculier et religieux souillé; toute voie enlevée » au suprême Pasteur de faire parvenir à ses enfants opprimés » ses secours, ses enseignements, ses consolations. »

Avant que l'année 1866 fût écoulée, le gouvernement russe se vengeait en annulant le concordat et en proclamant la cessation de tous rapports avec Rome. La russification de la Pologne fut poussée à outrance. Pour réaliser cette œuvre barbare, on supprima officiellement la langue du peuple. L'ukase du 10 septembre 1865 défendit à tout propriétaire polonais de vendre ses terres à d'autres qu'aux Russes schismatiques ou aux Allemands protestants, lorsque, bien entendu, l'on ne confisquait pas les biens sans autre forme de procès. Par le même ukase, défense fut faite à tout individu d'origine polonaise d'acquérir des terres seigneuriales dans les neuf gouvernements de l'Ouest, c'est-à-dire dans la

(1) Montalembert. Le Pape et la Pologne. Correspondant, 25 mai 1864, p. 20.

Pologne entière. Tous actes d'acquisition de cette nature devaient être considérés comme nuls et non avenus. On russifia la Pologne *démocratiquement*, c'est-à-dire qu'on souleva partout les paysans contre la noblesse et le clergé. Lorsqu'on objectait aux partisans de ce beau système qu'ils introduisaient la démagogie, ils répondaient : « Sans doute, mais c'est le moyen d'avoir la paix pour vingt ans. » Et après ces vingt ans, qu'arrivera-t-il ?...

L'on recommença aussi avec ardeur les conversions au schisme. Dans cinq paroisses environnant Wilna et comptant 18,467 habitants, on en fit passer à l'orthodoxie 4,412 individus. Il y a plus : malgré la supériorité numérique des catholiques demeurés fidèles, on supprima les églises catholiques de ces paroisses et on les transforma en églises russes. Les 14,000 catholiques chassés de leurs églises se trouvèrent donc absolument privés de tout exercice de leur culte. Chose lamentable : aux malheureux paysans sans défense qui succombèrent, se joignirent certains grands propriétaires qui, poussés à bout par des vexations sans nombre, crurent trouver dans l'apostasie un adoucissement matériel à leurs maux. Au nombre de ces apostats figure le prince Nicolas Radziwill ; mais il faut dire à sa décharge qu'il avait l'esprit dérangé. En 1867, il avait dressé une demande au Czar, déclarant qu'il passerait au schisme, si l'Empereur voulait lui permettre de divorcer avec sa femme et d'épouser à la fois les deux filles d'un certain pope. Sur cette bizarre requête, on délégua vers le prince un médecin de Wilna et un employé de l'administration. Le médecin constata que Radziwill était fou, mais l'employé le déclara dûment orthodoxe, malgré les protestations subséquentes du prince dont l'orthodoxie, on le voit, est loin d'être prouvée. Une telle conversion, si elle est admise par l'Église russe, donne une idée de la valeur religieuse que le Saint-Synode attache aux conversions (1).

M. Storozenko, président de la commission des affaires catholiques à Wilna, racontait agréablement dans un salon comment les pauvres petits enfants embrassaient l'orthodoxie. « Imaginez-» vous, disait-il, cette scène amusante, lorsque entouré de popes, » j'assistais au baptême orthodoxe de petits enfants arrachés

(1) Voir *Journal de Posen*, 5 mai 1871, 13 août 1872.

Voir encore : Persécution de l'Église en Lithuanie, et spécialement dans le diocèse de Wilna. Paris, Douniol, 1873.

» violemment à leurs mères, au milieu des rugissements des mères » renfermées dans des étables avec des porcs, des hurlements » des chiens du village et du tumulte occasionné par un vaste » rassemblement du peuple, se ruant sur les rangs des soldats et » des cosaques qui nous entouraient. » A ces cruelles puérilités, ajoutons encore l'ukase interdisant aux prêtres catholiques de prêcher par cœur et de prononcer d'autres sermons que des sermons écrits et soumis préalablement à l'examen de l'administration.

Malgré toutes ces violences, les ruses habiles, la suppression des églises, la suppression de diocèses entiers, entre autres de celui de Podlachie, en 1867, malgré les conversions forcées, la russification de la Pologne n'était pas complète. On employa un dernier moyen pour tuer la nationalité antique d'un peuple fameux : l'introduction de la langue russe dans le culte catholique fut décrétée. Cependant l'autorité administrative était impuissante à accomplir cette œuvre. Mourawieff et Kauffmann ne suffisaient même pas avec leurs cosaques ni avec leur armée de fonctionnaires. De même que Catherine avait eu Siestrencewicz, l'empereur Nicolas, l'évêque Ziemasko, le général Mourawieff avait à sa disposition un triumvirat d'agents de perversion : il avait nom Zylinski, Niemeckza, Tupalski. La résistance fut grande, les déportations nombreuses. Mgr Boroidski, évêque de Volhynie, expia sa résistance en Sibérie. Avant de partir, il écrivit au ministre de l'intérieur, comte Sievers, une lettre, dont le passage suivant mérite d'être cité :

« Le peuple, ignorant et simple, n'a qu'une seule manière de » distinguer telle religion de telle autre. Demandez à un catho- » lique et à un Polonais à quel culte ils appartiennent : l'un vous » répondra qu'il fait sa prière en polonais, l'autre en russe. Dans » notre pays, au milieu des circonstances où nous vivons, c'est la » langue seule qui fait la ligne de démarcation entre les deux » cultes. Si cette barrière tombe, qu'arrivera-t-il ? La population » catholique des campagnes sera attirée en masse par l'ortho- » doxie; déjà le clergé orthodoxe proclame partout qu'il n'y a pas » de différence entre les deux religions ; après l'introduction de » la langue russe, on n'apercevra plus même de trace de catho- » licisme. »

La « conversion » du diocèse de Chelm acheva la russification complète de ce malheureux pays. Mgr Kuziemski, évêque de

Chelm, qui, par une insigne faiblesse, avait donné au gouvernement de nombreux gages, refusa cependant une adhésion formelle au schisme. Il fut déporté et remplacé par un triste apostat, l'abbé Marcel Popiel, nommé administrateur général du diocèse. Après une résistance héroïque des paysans et la faiblesse insigne d'un clergé avili dans les séminaires gouvernementaux, le 18 février 1875, le diocèse de Chelm présenta au gouvernement et au patriarche grec l'acte capitulaire contenant sa soumission. L'adresse est signée par les doyens et les députés du décanat de Siedlce avec cette mention typique : *Je signe pour moi et pour les susnommés qui ne savent pas lire*. Les détails de cette conversion sont rapportés dans le *Blue-Book* présenté à la Chambre des Communes d'Angleterre au mois d'avril dernier. Ce document a dévoilé à la face de l'Europe entière l'astuce et la cruauté du gouvernement russe dans le traitement infligé aux Grecs-unis, et il a démasqué, d'une façon éclatante, les faux philanthropes marchant à la guerre sainte pour délivrer les chrétiens. Je voudrais citer plusieurs de ces dépêches, malheureusement l'espace me manque et, d'ailleurs, ce serait faire un double emploi. Je renverrai le lecteur à l'analyse qui en a été faite de la façon la plus attrayante dans le n° du mois de mai de la *Revue Générale*. Je me contenterai de donner la traduction de la dépêche n° 12, qui est, pour ainsi dire, le résumé de cette persécution.

Le lieutenant-Colonel Mansfield à lord Derby, 29 juin 1875. J'ai l'honneur d'annoncer à votre Seigneurie que 50,000 Grecs-unis du gouvernement de Siedlce ont été réunis à l'Église russe orthodoxe. Je n'ai pas besoin de rappeler à Votre Seigneurie la persécution des Grecs-unis dont j'ai eu à rendre compte pendant plusieurs années et qui, depuis environ douze mois, a pris une extension plus exagérée. La conversion de ces 50,000 Grecs-unis a été opérée par divers moyens, parmi lesquels les mauvais traitements ont été un élément considérable (a not inconsiderable element). Dans certaines paroisses, les plus obstinés ayant été envoyés dans l'intérieur de la Sibérie, les autres, voyant leurs récoltes dévastées par les cosaques, cédèrent à la pression officielle et signèrent les pétitions demandant à entrer dans l'Église russe. Dans les districts où la résistance était moins tenace, on distribuait de l'argent. Dans d'autres, les paysans furent accablés de mauvais traitements, jusqu'à ce qu'ils durent céder, mais en protestant qu'ils ne cédaient qu'à la force.

Les détails de ces différentes variétés de pression dans les villages divers tiendraient trop d'espace; je me contente de citer comme exemple le fait que je tiens d'une personne, sur la véracité de laquelle je ne puis avoir le moindre doute, fait qui eut lieu sur ses propriétés. Les paysans furent réunis et battus par les cosaques jusqu'à ce que le médecin militaire constatât que ce traitement, prolongé davantage, mettrait leur vie en danger. Après cela, on les traîna, jusqu'à la ceinture, dans une rivière à moitié gelée, puis de là, à travers deux rangées de soldats, dans l'église

paroissiale, où leurs noms furent inscrits au bas des pétitions; pendant tout ce temps, les paysans ne cessaient de crier : vous pouvez nous appeler orthodoxes, mais nous resterons fidèles à la foi de nos pères! En regard de ces faits, j'ai lu des articles du *Golos* et d'autres journaux disant que cette conversion a été toute spontanée et accomplie avec l'enthousiasme de la foi la plus loyale et la plus vive. Lorsque les pétitions furent remplies, un certain nombre de paysans, soit par force, soit à prix d'argent, furent désignés pour les porter aux autorités et faire leur humble soumission à l'archevêque grec. L'histoire concernant l'Encyclique doit être acceptée avec beaucoup de doute (1). Il en est de même de l'allégation que les prêtres grecs-unis auraient introduit dans le culte les cérémonies latines. A cet égard, il faut observer que ces prêtres ont été éliminés depuis plusieurs années et remplacés par d'autres qui acceptèrent toutes les réformes que le gouvernement russe a voulu introduire; le complot de faire passer les Grecs-unis à l'orthodoxie a été exécuté depuis huit ans. Je puis affirmer également que, dès le principe, les prêtres catholiques romains ont considéré la situation comme beaucoup trop critique pour s'aventurer à user d'une influence quelconque (regarded the matter as far too critical for them to have ventured to exercise any influence). Les prêtres catholiques de ce pays sont placés sous une surveillance telle; ils savent si bien que le moindre souffle peut les envoyer pour la vie en Sibérie, qu'il est tout à fait invraisemblable qu'ils aient exercé une pression quelconque; d'ailleurs, l'obstination religieuse (the obstinate fanaticism) des paysans ne demandait pas de stimulant.

La conversion du diocèse de Chelm a été le dernier acte de ce grand drame, qui aboutit à l'écrasement de l'Église catholique et à la domination absolue du schisme orthodoxe.

Notre tâche est terminée; nous avons voulu suivre la persécution dans ses développements principaux depuis Catherine jusqu'à nos jours; nous avons extrait du livre du P. Lescoeur, si complet, si intéressant et si vrai, ce qui nous a paru le plus caractéristique. L'on pourrait nous reprocher, en parlant des souffrances de la Pologne, de n'avoir pas parlé de ses fautes et notamment de cet esprit révolutionnaire qui l'a ravagée et qui, à certaines époques, lui a enlevé la sympathie de beaucoup d'hommes d'ordre. C'est pour ce motif encore que l'empereur Nicolas a pu, aux yeux de l'Europe et même du Saint-Père, se poser comme le défenseur des principes conservateurs. Avec notre auteur, ne dissimulons pas la vérité. Certes, le venin révolutionnaire a profondément empoisonné la Pologne. Les causes de cette situation sont variées et nombreuses; les principales sont l'affaiblissement de la foi, le relâchement des mœurs, le scandale prolongé des divorces; une no-

(1) La dépêche fait allusion à un fait répandu à plaisir par les organes russes. D'après eux, la conversion des Grecs-unis aurait été déterminée par l'indignation résultant de l'injustice avec laquelle le Saint-Père aurait traité le gouvernement moscovite dans sa précédente Encyclique.

blesse dont le chiffre s'élevait au dixième de la population totale et qui avait réduit presque tout le reste au servage; le pouvoir royal abattu; l'anarchie dans la Constitution et les rivalités de quelques grandes familles.

Mais c'est précisément au moment où, sous l'influence des princes Czartoryski, la Pologne instruite par ses fautes s'apprêtait à se relever grande et forte, c'est alors que les puissances et surtout la Russie intervinrent. Une royauté affermie aurait mal servi les desseins annexionistes de la Russie qui préférait fomenter l'anarchie, afin d'intervenir plus tard au nom des principes sociaux de conservation et de paix. L'empereur Nicolas n'avait pas le droit de se plaindre auprès de Grégoire XVI de l'esprit révolutionnaire de la Pologne : la révolution, n'est-ce pas lui qui l'a suscitée, avec son administration vénale, avec son clergé orthodoxe dont nous connaissons les agissements? Où donc se trouvent les nihilistes? Demandez-le aux popes avilis et corrompus, demandez-le à la jeunesse à qui l'on a arraché la foi en essayant de lui faire adopter une religion à laquelle elle ne pouvait pas croire. Que l'on ne vienne donc pas toujours accuser la Pologne d'être révolutionnaire. La Russie renferme en elle de plus puissants éléments de décomposition, par sa faute. En schismatisant la Pologne, elle a joué un jeu dangereux dont elle sera la première victime. Elle a dévoilé aux yeux de l'Europe entière que cette religion orthodoxe, qu'elle étale avec tant de fierté à St-Pétersbourg et à Moscou, n'est qu'un instrument de règne entre les mains d'un pouvoir despotique, un moyen pour dominer les hommes et les entourer d'une sorte de filet sacré. La Russie a mis à nu, dans ses popes ignorants et corrompus, dans ses couvents d'état, institution insensée, dans les membres dirigeants du Saint-Synode, depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle hiérarchique, l'abaissement honteux du culte officiel devant l'autorité de l'Empereur. L'artisan le plus efficace du nihilisme a été le Saint-Synode lui-même. Beaucoup ne croient plus; accoutumés à la servilité, ils rongent leur frein avec autant d'ardeur que de dégoût. Terrible peut-être sera le jour où ils le briseront tout à fait. Voilà les vrais révolutionnaires, que la Russie redoute bien plus qu'elle n'en a l'air. De temps en temps, elle en fait déporter quelques-uns, sans bruit, en Sibérie, mais elle n'arrêtera pas le mouvement et tôt ou tard elle sera débordée.

Malgré toutes les apparences contraires, le plus vaincu dans cette lutte d'un siècle n'est pas l'Église catholique, mais le schisme

du Photius. Un jour viendra où le gouvernement sera forcé de retirer à la religion grecque l'appui du bas séculier. Qu'adviendra-t-il alors? Ce vieil édifice, complétement désagrégé, tombera miné par sa base. Incapable de vivre par la liberté, le schisme se dissoudra sous le mépris de tous. Les niveleurs nihilistes se lèveront sur ses ruines, mais à côté d'eux se dressera l'Église du Christ triomphante, avec son armée puissante d'évêques, de prêtres et de croyants de toutes castes, sous la houlette du Pasteur suprême, le successeur de Pierre. Heureux alors ceux qui, ayant conservé quelque vestige de foi religieuse, rentreront dans l'Église resplendissante des Basile et des Chrysostôme! Le P. Lescœur développe cette pensée avec une rare élévation :

« Telle sera la conclusion providentielle de ce drame douloureux. Vaincue jusqu'aujourd'hui dans sa nationalité, la Pologne » est déjà victorieuse dans sa foi. L'Église catholique de Pologne, » dans son effroyable écrasement, n'aura pas souffert en vain. Le » sang versé pour la vérité sera encore une fois fécond, et dès » aujourd'hui, en présence de sa rivale dont la mitre d'or et les » vêtements éclatants ne sauraient plus déguiser les chaînes, cette » Église décapitée, garrottée, sanglante, mais dont le cœur reste » libre, peut déjà prévoir le triomphe qui se prépare. C'est qu'abandonnée de tous les puissants de ce monde sans exception, » elle a pour elle l'éternelle vérité et son Pontife infaillible; » arrosée du sang des martyrs, elle a, pour la défendre et la » relever, à l'heure que Dieu sait, la grâce qui descend du ciel et » la vertu qui monte des tombeaux. »

F. Ninauve.

LES AMÉRICAINS CHEZ EUX

ET LES

AFRICAINS EN AMÉRIQUE.

Si les Anglais sont peu expansifs, les Américains le sont beaucoup moins encore. Dans les hôtels, dans les rues, à table, en omnibus, partout ils sont pensifs, silencieux, partout ils paraissent absorbés dans des réflexions graves et profondes, toujours ils semblent méditer, ruminer des projets et des spéculations. Dix Américains réunis font moins de bruit que deux Anglais, moins de bruit qu'un seul Français. S'ils se connaissent, ils parlent peu; s'ils ne se connaissent pas, ils ne disent rien du tout. Ce fait me frappa d'autant plus que je voyageais seul aux États-Unis. J'éprouvais parfois l'irrésistible désir de tromper mon isolement en nouant conversation avec le premier venu : c'était toujours à moi à faire les avances. Si parfois un interlocuteur s'offrait spontanément, c'était une rare exception. Mais une fois la glace rompue, mes Américains se déboutonnaient avec un sans-gêne et une liberté d'allures qu'on ne trouve pas chez les Anglais.

Il est assez difficile de savoir si l'Américain est spirituel. L'esprit se produit avec la gaieté, et la gaieté n'est pas l'apanage des Yankees. Le rire et le badinage sont bannis de leurs réunions, et les saillies n'assaisonnent guère leurs repas. A table comme ailleurs, ils sont graves et concentrés. Leur ivresse même n'a pas la moindre joie; elle les plonge dans une sombre mélancolie. C'est dans la préoccupation des affaires plus encore que dans l'influence du climat qu'il faut chercher l'explication de cette singularité. En Amérique, personne n'est inoccupé; tout le monde y « fait de l'argent » et la classe des oisifs y est absolument inconnue. A première vue, on pourrait croire que c'est là un bien; mais il suffit de réfléchir pour se convaincre que l'absorption de tout un peuple dans les affaires est un obstacle au développement des arts, des sciences et de la littérature.

Transportons-nous dans le Broadway, à New-York. Qui flâne ici, si ce n'est quelque rare touriste égaré au milieu des flots d'hommes qui tourbillonnent du matin au soir dans cette large avenue? Voyez ces gens affairés, comme ils courent à la poursuite du dollar. Ont-ils jamais goûté un quart d'heure de paisible *farniente?* Ont-ils jamais joui de la volupté du repos? Qu'ils aillent à pied, en voiture, en omnibus, toujours ils songent à *make money*, à faire des dollars. Le Broadway est leur boulevard; mais ils n'y vont pas pour s'adonner à la rêveuse promenade qui fait l'un des principaux charmes de l'existence du Parisien; non, ce boulevard du Broadway est plutôt la montagne où ils se donnent rendez-vous pour rouler tous les jours leur rocher de Sisyphe.

Voulez-vous quitter ce quartier bruyant des affaires? Allons à la paisible Cinquième avenue, aussi célèbre à New-York que les Champs-Élysées à Paris. C'est le quartier où réside l'élite de l'aristocratie. Même dans la république des États-Unis, il existe une ligne de démarcation bien tranchée entre les différentes classes de la société. A défaut d'une aristocratie d'hommes titrés, il y a à New-York une aristocratie de nababs. Trop fiers pour se mêler aux vilains qui n'ont pas eu la chance ou l'adresse d'amasser autant de dollars qu'eux, ces nobles Yankees ont voulu avoir leur Chaussée d'Antin, et ils ont choisi la Cinquième avenue.

En vous promenant dans cet opulent quartier, vous croirez lire en toutes lettres, sur chaque dalle du trottoir, ce mot magique : *dollar*. Impossible de passer par là sans songer au dollar : l'air qu'on y respire semble tout imprégné de la poussière de l'or et des billets de banque. Ce serait chose intéressante d'écrire la biographie de tous les Crésus qui résident dans la Cinquième avenue. Un tel a fait un million de dollars par son système de tire-bottes perfectionné. Un autre a fait deux millions en imaginant un nouveau genre d'agrafes de corsets et de boutons de pantalon. Le propriétaire de ce somptueux hôtel en marbre, dont on ne compte plus les richesses incalculables, est l'inventeur du célèbre élixir qui guérit les maladies provenant du froid et du chaud. Voilà les titres de noblesse de l'aristocratie de la Cinquième avenue. Ces titres sont fort respectables. Mais l'on n'entend guère parler de résidents qui se soient illustrés au barreau, à la tribune, dans les fonctions judiciaires ou dans les arts : à New-York, ces carrières-là ne conduisent pas à la Cinquième avenue.

L'empereur des Américains, c'est le dollar. Spiritualistes, mé-

thodistes, presbytériens, unitariens se tiennent tous par une religion commune ; tous décernent le même culte au dieu Greenback. Un homme n'a droit à la considération dans ce milieu-là que s'il est riche, peu importe comment il l'est devenu. Le commerce et l'industrie sont les seules carrières honorées. Ne parlez pas à un Américain d'un artiste ou d'un grand poëte : il vous demandera tout de suite combien il vaut, *how much he is worth*. A New-York, un homme qui possède cent mille dollars *vaut* cent mille dollars. Fussiez-vous un homme de génie sans dollars, vous ne vaudriez pas plus qu'un vulgaire décrotteur.

Comment donc les New-Yorkais, qui ont tant de sens pratique, n'ont-ils pas encore songé à orner leur porte d'une plaque de cuivre indiquant en chiffres ronds le montant de ce qu'ils valent? On saurait au moins à quoi s'en tenir sur le degré de considération qu'il faudrait accorder à chacun. Il est vrai que beaucoup seraient tentés d'exagérer le chiffre de leur valeur pour se grandir dans l'opinion de leurs concitoyens. Je connais mes bons Américains, dont la naïveté n'est pas le principal défaut. Et puis, les faillites sont si communes en Amérique, que tel homme qui vaut aujourd'hui cent mille dollars ne vaudra peut-être rien du tout la semaine prochaine : il faudrait trop souvent ôter ou ajouter des zéros au chiffre rond de la plaque de cuivre.

Aux États-Unis, la faillite n'a pas le caractère déshonorant qu'elle a partout ailleurs aux yeux des gens honnêtes. C'est souvent la ressource de celui qui veut sortir d'une situation difficile, d'une crise inattendue. Si ce moyen lui réussit, c'est un homme habile, *a smart fellow*. C'est presque un titre de gloire, pour un négociant, d'avoir failli plusieurs fois, pourvu que chaque fois il se soit tiré d'embarras. On le montre du doigt comme un héros, et chacun l'admire en se disant à lui-même : voilà un homme qui vaut cinq cent mille dollars. Cela suffit, aux yeux des Américains, pour effacer de son front le stigmate de la faillite. Cet homme fourbe et malhonnête est pour eux un modèle de finesse et d'habileté ; ce qu'ils lisent sur son front, ce sont ses cinq cent mille dollars. Il a frustré bien des créanciers, mais il mérite l'estime de ses concitoyens au même titre qu'un général d'armée qui a gagné une victoire au prix du sang de ses semblables.

Si l'âpreté au gain est le trait distinctif des Américains, il faut dire à leur décharge qu'ils sont prodigues de leur argent. Lorsqu'ils entassent dollar sur dollar, ce n'est pas dans le but de les

laisser dormir dans leur coffre-fort. Ils les dépensent à pleines mains et trouvent une sorte de jouissance à risquer leur avoir dans des spéculations hasardeuses. Souvent ils perdent en un jour ce qu'ils ont acquis en dix ans, et leur ruine leur cause moins de chagrin que le gain ne leur cause de satisfaction. L'Américain ne se décourage jamais : son énergie lui procure toujours les moyens de se relever. C'est cette énergie qui a, en moins d'un an, relevé de leurs cendres les villes de Boston et de Chicago, que les flammes avaient consumées.

Disons encore, à l'honneur de ces adorateurs du dollar, qu'il n'est peut-être pas de ville au monde où les pauvres soient plus secourus par les riches qu'à New-York, pas de ville où l'on trouve plus d'établissements de bienfaisance pour le soulagement de toutes les misères. La plupart des institutions charitables sont dues à l'initiative privée. C'est un principe passé dans les mœurs, que celui qui s'est enrichi doit, en mourant, laisser une grande partie de sa fortune à la ville où il l'a amassée, sinon il encourt le blâme de ses concitoyens. J'étais à New-York peu de temps après la mort de M. Stewart, qui laissa soixante millions de dollars à sa famille, et rien à la ville de New-York. Ce fut d'abord un désappointement, puis des appréciations indignées dont tous les journaux se firent l'écho.

Puisque nous en sommes aux vertus des Américains, citons leur patience, que j'ai eu maintes fois l'occasion d'admirer. Un jour, que je m'étais embarqué sur l'Ohio, pour me rendre à Cincinnati, le steamer s'engrava pendant la nuit dans le lit du fleuve.

Pas un murmure, pas une plainte ne s'éleva au sujet du retard considérable que devait nous occasionner ce fâcheux contre-temps. Nul non plus n'exprima sa satisfaction de ce que l'accident n'eût pas eu de suites plus graves. La plupart, en apprenant la cause de notre stationnement, n'eurent d'autre façon d'exprimer leur désappointement que de s'introduire en bouche une chique de tabac, et d'aller ruminer en silence sur un sofa, en attendant l'heure du déjeûner. Le musulman n'accepte pas les événements de la vie avec plus d'indifférence. Y a-t-il cependant rien qui puisse mettre en défaut toute votre philosophie comme de vous ensabler au beau milieu d'une rivière !

Je ne puis guère concilier ce flegme des Américains avec leur énergie. Il semble que l'énergie doive produire l'irritabilité : or,

l'Américain n'est rien moins qu'irritable. Dieu me le pardonne, je me suis parfois cruellement amusé à toucher la corde sensible des Yankees: j'ai nommé leur vanité nationale; mais je n'ai jamais réussi à provoquer leur colère ou à leur arracher un mot désobligeant.

Je viens de faire allusion à la vanité nationale des Américains: elle est vraiment au-dessus de tout ce qu'on pourrait en dire. Cette manie de vanter leur pays, en dénigrant les autres, serait insupportable si elle n'était amusante. Un Américain ne connaît pas sitôt votre qualité d'étranger, que son premier mot est invariablement : « *How do you like America?* » Comment trouvez-vous l'Amérique? Et la manière dont il pose cette question attend une réponse qui soit tout à l'éloge de l'Amérique et des Américains. L'orgueil national du Yankee n'a d'égal que le superbe dédain qu'il professe pour l'Angleterre, son ancienne mère patrie. Les Anglais, fi donc! auprès des Yankees, ce sont des *stupid men*—je n'invente pas le mot — qui voient d'un œil jaloux la grandeur de l'Amérique, à laquelle ils ne pourront jamais s'élever. L'Angleterre n'adopte pas les wagons Pullman avec leurs W. C., uniquement parce qu'ils sont d'invention américaine!

Que les Américains aient le droit d'être fiers de leur pays, personne ne le contestera, pas même les Anglais, qui sont, je crois, moins jaloux de l'Amérique que les Américains ne le sont de l'Angleterre. Quand je considère cette immense contrée, qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique, du lac Supérieur au golfe du Mexique, qui, il y a un siècle, était encore un désert à peine défriché, qui aujourd'hui est couverte d'un admirable réseau de chemins de fer, et peuplée de près de quarante millions d'âmes disséminées sur trente-huit États ayant chacun un gouvernement organisé, je ne puis que m'incliner devant l'audace et l'énergie d'un peuple qui a produit de telles merveilles.

Mais franchement, j'aimerais mieux les Américains, s'ils étaient moins épris d'eux-mêmes. Voulez-vous plaire à un Yankee, il ne suffit pas que vous admiriez son pays en lui-même, il faut encore l'admirer par rapport aux autres pays, et il ne sera content que lorsque vous aurez proclamé l'Amérique le plus beau, le meilleur de tous les pays. Le Yankee n'accepte que la louange au superlatif.

Ce n'est pas assez de dire que l'Hudson, le Saint-Laurent, le Mississipi sont de superbes fleuves, il faut que ce soient les plus

beaux fleuves de l'univers. Il n'y a pas de plus belles villes sur la terre que New-York et Chicago, ni de plus beau monument que le Capitole de Washington. De même, il n'y a pas sous le soleil de meilleur gouvernement que celui de l'Amérique : le spectacle qu'elle a offert au monde dans ces derniers temps le prouve surabondamment ! Un Américain m'a même soutenu qu'on ne trouve nulle part d'aussi grandes huîtres qu'en Amérique. Grandes, je le veux bien : il faut les couper en quatre parts pour en venir à bout ; mais je vous jure qu'après avoir goûté une fois ces monstrueux mollusques, j'ai fait le vœu de ne plus jamais recommencer.

Les Américains qui ont voyagé en Europe ont plus de modestie ; ils en sont revenus avec la conviction que l'Amérique ferait bien de nous imiter en beaucoup de points. Un habitant de Chicago, qui avait franchi quatre fois l'Atlantique, m'en a fait l'aveu.

C'est peut-être à la jeunesse de la nation qu'il faut attribuer cette infatuation des Américains. Un jeune homme, grisé par le succès, est ordinairement fier et hautain, et il n'entrevoit pas encore les ronces et les épines qui pourront se trouver plus tard sur sa route. Il faut aussi faire la part de l'éducation étroite des Américains. L'instruction est, peut-être, aussi répandue en Amérique que partout ailleurs ; nulle part on ne consomme autant de livres et de journaux ; mais cette instruction est essentiellement utilitaire et renfermée dans un cercle restreint. On dédaigne en Amérique les hautes études spéculatives qui élèvent l'esprit et épurent les sentiments.

A propos d'instruction, j'ai pu constater que l'ignorance des langues étrangères est générale aux États-Unis. Le président de la république, M. Grant, que j'ai eu l'honneur d'approcher, ne parle d'autre langue que l'anglais. Un sénateur m'a affirmé qu'il n'a pas, dans toute l'assemblée du sénat, plus de deux collègues qui sachent s'exprimer en français. Ce qui est vraiment étrange, c'est que les dames parlent presque toutes le français d'une façon fort convenable. Comme je demandais la raison de cette anomalie, on me répondit que les hommes devant être en état de *make money* et de se suffire à eux-mêmes dès l'âge de dix-huit ans, ils n'ont réellement pas le temps de s'adonner à l'étude des langues étrangères. C'est pour la même raison que les Américains dédaignent de cultiver la musique, le dessin, les fleurs : ces arts si délicats, qui

font le charme de notre vie, sont laissés aux femmes, et considérés comme indignes d'occuper le temps d'un Yankee. Pauvres Yankees ! S'ils pouvaient comprendre tout ce que la musique peut procurer de délassements et de jouissances à l'esprit fatigué par les calculs et les soucis de la vie positive, ils seraient, certes, moins taciturnes, moins sombres que je ne les ai vus.

J'ai parfois rencontré, cependant, des Américains enclins à la gaieté. A bord des steamers on lie bientôt connaissance avec les compagnons de route : le *cock tail* sert alors à cimenter les nouvelles relations. Cette boisson américaine est une savante combinaison de différentes liqueurs, dont les Yankees raffolent. Voulez-vous prendre un *cock tail*, me dit un avocat de Cincinnati à qui j'avais eu l'honneur d'être présenté? N'étant pas encore suffisamment américanisé pour distinguer un *cock tail* d'une queue de coq (traduction littérale de *cock tail*), je répondis que je n'avais jamais mangé de la vie un pareil plat. Cette répartie eut auprès de mon interlocuteur un succès de fou rire.

Il en parla toute la journée, et la raconta à tous les habitués du *bar room*. Je connus plus tard la véritable cause de sa longue hilarité : j'avais employé, bien innocemment, un mot parfaitement *shocking* pour des oreilles anglo-saxonnes. Le lendemain, je revis cet avocat à Cincinnati, accompagné d'un ami auquel il me présenta. En même temps, il m'annonça qu'il venait d'apprendre la mort de sa mère. Je crus devoir lui adresser des paroles de condoléance, mais voilà qu'il part tout à coup d'un éclat de rire et se met à raconter à son ami l'histoire du *cock tail*. Cette manière de se consoler de son malheur me fit faire d'étranges réflexions. Quelque invraisemblable que puisse paraître cette anecdote, je certifie qu'elle est absolument historique : il me semble qu'elle peint d'un trait les Américains.

En parcourant les régions qui s'étendent au delà du Mississipi, je me suis trouvé en contact avec les Yankees du *Far-West*. Ils ont, comme on sait, des manières beaucoup plus franchement américaines que leurs frères des États de l'Est. J'avais trouvé ceux-ci peu expansifs, peu gais, peu aimables; mais, lorsque j'eus l'occasion de les mettre en parallèle avec les habitants de l'Ouest, il me parut que ceux de l'Est étaient les gens les plus aimables, les plus expansifs que j'eusse encore rencontrés.

Mâcher du tabac est une des habitudes proverbiales de tout vrai Yankee; mais l'Américain de l'Est chique avec décence, il respecte

ses voisins. L'Américain de l'Ouest — *horresco referens* — ne peut chiquer sans lancer dans les jambes de ses voisins des jets de salive brunie.... Je ne sais vraiment comment j'ose entretenir le lecteur de semblables détails; mais je lui demande la permission de lui présenter l'Américain sous toutes ses faces. Si des voyageurs, dans le but de dépeindre les mœurs des sauvages, ont osé avancer que chez certaines peuplades on se crache mutuellement dans la main en guise de salut, pourquoi n'userai-je pas de la même prérogative à l'égard de ces sauvages à demi-civilisés, qui s'appellent les Yankees de l'Ouest?

Un jour donc que j'étais en omnibus, assis à côté d'un de ces aimables gentlemen qui me faisait l'honneur de m'asperger très-correctement les jambes, j'osai me plaindre de ce gracieux procédé dans les termes les plus mesurés, les plus choisis. Mon imprudence souleva une tempête : chacun prit fait et cause pour l'honorable gentlemen que j'avais offensé. Je soumis le cas au contrôleur. Celui-ci répartit, aux éclats de rire de la galerie, que le fait dont je me plaignais était un droit que chacun exerce comme il l'entend. Je lui observai que, dans les pays civilisés d'Europe, les procédés de ce genre entraînent l'expulsion du coupable. Pour toute réponse, le contrôleur m'invita à prendre une autre place, en me soufflant ces mots à l'oreille : *Keep your temper*, modérez-vous.

L'homme de l'Ouest garde partout le chapeau sur la tête, aussi bien dans les bibliothèques publiques que dans les *bar rooms* : il ne se découvre pas même devant les magistrats. J'ai assisté à Saint-Louis à un procès de cour d'assises : les juges siégeaient en habit civil, et j'ai remarqué là un sans-gêne poussé jusqu'à l'inconvenance. Le maintien des juges et du public ne rappelait en rien la majesté de nos cours de justice.

Entrons à l'hôtel. Voici quelques gentlemen réunis dans le *Hall*. — En Amérique, tous les hommes sont des *gentlemen*, toutes les femmes sont des *ladies*. — L'un ronfle, un autre rumine, un troisième lit son journal; celui-ci digère son *wiskey*; celui-là, les pieds appuyés sur la muraille, crache au plafond; tous mâchent du tabac, personne ne parle. Ils sont là, immobiles et silencieux, conservant la même attitude pendant des heures entières.

Si vous leur adressez une question, ils vous répondent d'ordinaire par un signe de tête ; d'autres, plus polis, vous broient entre les dents un monosyllabe. A voir leur air sombre et renfrogné, on serait tenté de croire qu'ils songent constamment à

la mort. Ils sont graves et taciturnes comme des trappistes ; mais ce qui les distingue de ceux-ci, c'est leur malpropreté et leur habitude invétérée des liqueurs fortes. Il semble que ce soit chez eux un titre de gloire de porter une chemise graisseuse et des bottes crottées. A peine levés, ils vont au *bar room* se gorger de *whiskey*. Ils boivent comme ne boiraient pas des animaux, sans quitter leur chique. Ils avalent leur verre de *brandy* comme ils mâchent leur tabac, sans qu'une parole s'échappe de leurs lèvres. Ils ont pour principe de ne prendre ni vin ni liqueurs aux repas: l'usage prescrit de s'en tenir au verre d'eau glacée. A les voir manger, on les prendrait pour de parfaits modèles de sobriété. Ils expédient leur dîner en moins d'un quart d'heure ; mais j'ai cru remarquer qu'ils n'abrègent leurs repas que pour passer plus vite au *bar room*. Ils boivent beaucoup et souvent, et quand vous les voyez sombres, ruminant ou ronflant, c'est qu'ils sont travaillés par le *whiskey*.

Que de pareilles gens constituent une nation aimable, non vraiment, je n'oserais le dire, et j'aimerais mieux, pour ma part, me retirer au fond d'une grotte de la Thébaïde que de vivre au milieu des hypocondres de l'Ouest.

Un des faits qui m'ont paru le plus extraordinaire en Amérique, c'est le contraste entre la grossièreté des Yankees et leur galanterie à l'égard des femmes. Auprès d'eux, nous ne sommes que des rustres.

La galanterie américaine exige que les hommes cèdent leur place aux femmes en chemin de fer, en omnibus, sur les steamers, partout. Chez nous, un gentilhomme qui pousserait la distinction jusqu'à cet acte de courtoisie recevrait en retour un « merci, monsieur, » ou un gracieux sourire. Là, rien de semblable. Vous avez à peine pris place, qu'un visage féminin vient se planter devant vous, vous toisant de la tête aux pieds. Vous laissez le journal dont vous aviez entamé la lecture, et vous offrez à la dame la place qui vous appartenait de par le droit du premier occupant. Celle-ci s'en empare aussitôt, sans salut ni merci. Puis elle désigne à son amie un autre monsieur assis, qui va partager votre infortune, à moins qu'il ne comprenne pas la galanterie de la même façon, ce qui se voit parfois, même en Amérique.

Les Américaines ont d'autres priviléges en voyage ; par exemple: d'occuper deux siéges pendant que vous vous tenez debout; de vous commander d'ouvrir la fenêtre alors que vous souffrez d'un

torticolis, ou de la fermer quand l'atmosphère de la voiture vous incommode, ou de baisser le volet quand vous contemplez les beautés du paysage, sans parler de mille autres petits avantages, comme celui d'occuper, dans un *Pullman car*, le lit de dessous, ou de passer le matin la première au cabinet de toilette. Il faut savoir, en effet, que les hommes et les femmes dorment en commun dans les *Pullman cars*. Ce qui, en Europe, serait un danger évident pour la bienséance, n'entraîne aucun inconvénient en Amérique : c'est qu'en Amérique les femmes ont été habituées dès leur enfance à se garder elles-mêmes. Les hommes savent à quoi ils s'exposent en leur manquant de respect ; une inconvenance se chiffre en dommages-intérêts : mille dollars pour une familiarité, cinq mille pour une déclaration intempestive, dix mille pour une promesse de mariage non tenue.

Les Américaines connaissent parfaitement les priviléges que leur octroie le code de la chevalerie ; mais elles semblent ignorer ce que le même code exige d'elles en retour. De peur de forfaire moi-même aux lois chevaleresques, je dois dire en leur faveur, que messieurs les Yankees sont en ceci les seuls coupables. Ils parlent continuellement des droits des femmes, sans jamais rappeler leurs devoirs. Nulle part la femme n'est plus adulée ; nulle part la galanterie ne frise de plus près l'exagération et le ridicule. De cette façon, les femmes en viennent à se croire toutes reines, et les hommes, vils esclaves, doivent se plier à toutes leurs exigences. De quoi se plaindraient ceux-ci? Pourquoi les ont-ils gâtées?

Les Américaines sont, hélas ! d'un accès si difficile, que je suis vraiment embarrassé d'émettre une opinion sur leur compte. J'ai parcouru en Amérique des milliers de kilomètres, mais je n'ai pas souvenir que jamais une Américaine, assise à mes côtés, m'ait adressé la parole. Les Américaines n'aiment cependant rien tant que la conversation, et la pruderie de madame Honesta leur est parfaitement étrangère. Elles ont un maintien plus distingué que les rudes Yankees mâcheurs de tabac, ont généralement plus d'instruction que les Européennes, et usent largement de la liberté qui leur est octroyée. Mais, en chemin de fer, jamais elles ne parlent à un étranger : elles font des centaines de lieues, toutes seules, sans desserrer les dents. Ces mêmes Américaines, qui sont si roides en chemin de fer, sont les femmes les plus aimables du monde dans les traversées maritimes. A bord du navire qui me

transporta en Amérique, elles avaient l'art de captiver tout le monde par le charme de leur conversation.

On parle souvent de l'excentricité des Américaines. Si l'on entend par ce mot le luxe dans la toilette, je dois dire que les dames de nos grandes villes leur disputent la palme à cet égard. Si excentricité veut dire manière d'être extravagante, le mot ne s'applique qu'à une certaine catégorie de femmes, que des écrivains se sont plu à confondre avec le monde distingué. En Amérique, il y a beaucoup de femmes dont le bon ton, la délicatesse et la distinction feraient croire qu'elles ont été élevées dans le meilleur monde européen. Leur maintien modeste, leur mise simple et de bon goût, leur langage noble et digne, et jusqu'au timbre harmonieux de leur voix, tout dénote chez elles une origine aristocratique. Il y a une aristocratie américaine. Si on ne la remarque guère, c'est qu'elle s'efface et qu'elle est clair-semée.

Les hôtels tiennent une si large part dans la vie américaine, que je ne puis me dispenser d'en dire ici quelques mots. Les hôtels américains sont généralement d'immenses caravansérails à cinq étages, avec quatre ou cinq cents chambres, pouvant recevoir jusqu'à dix-huit cents hôtes. Ils sont tous construits sur le même plan. Au rez-de-chaussée se trouve un grand vestibule, le *Hall*, où le public a libre accès. On y fume, on y mâche du tabac, on y lit son journal, on y cause politique et affaires ; c'est une sorte d'Agora. Là se trouve le comptoir où chaque nouvel arrivant vient consigner son nom au registre, et recevoir sa clef des mains d'un personnage qui, sans en avoir l'air, observe tout ce qui se passe. C'est aussi à ce comptoir que l'on règle votre note au moment du départ. Dans le *Hall*, vous trouvez encore un bureau de poste, une boîte aux lettres, un bureau de télégraphe, un office où l'on délivre des billets de chemin de fer, une boutique de cigares, un magasin de livres et de photographies, une fontaine d'eau glacée, que sais-je encore? Eh ! quoi, j'allais l'oublier : l'inévitable *bar room*, le *bar room* béni des Américains.

En sortant du *Hall*, vous trouvez dans le voisinage différentes pièces qui toutes ont leur destination particulière. Ici, c'est le cabinet de toilette, où, suivant le déplorable usage américain, vous ne trouvez qu'une seule serviette pour une douzaine de lavabos, et — abomination de la désolation — un seul peigne et une seule brosse, fixés à une chaîne, pour n'inspirer à personne la tentation de les emporter ; là, ce sont les cabinets indispensables ouverts aux

gens de la rue qui portent une mise convenable, voici l'échoppe du barbier, auquel tient compagnie le cireur de bottes — c'est toujours un nègre ; — voilà la boutique du droguiste, voire celle du tailleur. Voulez-vous lire, voici le cabinet de lecture ; voulez-vous écrire, voilà un bureau où vous trouverez tout ce qui est nécessaire de la correspondance ; voulez-vous fumer, voilà la tabagie; voulez-vous vous distraire, voilà la salle de billard.

Au premier étage, il y a la salle à dîner. Vous y entrez, et voilà que toute une nuée de nègres se précipite au devant de vous : c'est à qui vous aura le premier indiqué la place la plus fraîche du *dining room*. Deux nègres à la fois se partagent l'honneur de vous servir. L'un vous apporte les plats, l'autre vous sert à boire et agite son éventail autour de votre tête. Il se tient derrière vous aussi longtemps que dure le dîner, remplit votre verre à l'instant où il est vide, vous sert un plat nouveau quand vous avez à peine achevé le précédent, en un mot, ne vous accorde pas une seconde de répit. Cette surveillance assidue, renouvelée des Romains, remonte au temps où l'esclavage florissait en Amérique ; pour ma part, j'y trouve une tyrannie intolérable : je n'aime rien tant que de manger et boire librement et sans contrôle, et j'éprouve une certaine gêne à voir un homme noir se résigner à faire ce qu'un blanc ne voudrait faire à aucun prix.

Rien n'est plus drôle que la manière dont on dîne en Amérique. L'Américain ne mange pas, il dévore. Il dîne tout seul, à l'heure qu'il veut, et s'attable où il lui plaît. — Dans ce pays on n'a pas la moindre idée de ce que doit être une table d'hôte. — Il procède à cette opération avec le même sérieux, le même silence, le même air de préoccupation que s'il s'agissait d'expédier une affaire. Êtes-vous étranger, il faut vous faire aux mœurs gastronomiques du pays. Bien qu'on ne vous accorde qu'une seule assiette, on vous sert tout à la fois une demi-douzaine de soucoupes chargées de poisson, de bœuf, de jambon, de poulet, de légumes, puis, pour dessert, des pâtisseries accompagnées de l'inévitable *ice-cream ;* le tout arrosé d'un verre d'eau ou d'un verre de lait glacé. Il faut avaler tout cela à l'américaine, c'est-à-dire en quinze minutes.

On ne peut se figurer à quel degré d'intensité s'élève l'altération des Américains dans les grandes chaleurs d'été. Ce qu'ils consomment de boissons glacées, de limonades, de sorbets, de *lager beer*, est fabuleux. Les rues sont remplies de débitants de rafraîchissements qui ne peuvent suffire à la demande : les passants font

queue, attendant leur tour à la buvette. Je ne sais vraiment pas comment ils ne deviennent pas hydropiques à force de boire. J'avoue que, pour ma part, je cédais comme eux aux séductions qui, à chaque pas, sollicitaient mes lèvres brûlantes. Comment résister, par une température de Sénégambie, à la vue de ces gracieuses petites rampes en marbre, où, moyennant dix sous, vous pouvez puiser à votre choix l'une des dix ou douze variétés de liquides gazeux, aromatisés, que les détaillants d'eau de Seltz maintiennent à une température rigoureusement glaciale, trop glaciale même pour la santé? Les Américains ont porté l'art du rafraîchissement à un degré de perfectionnement inconnu chez nous. Leurs limonades mousseuses au citron, à l'orange, à la fraise, à la vanille, sont tout à fait délicieuses : votre gosier, en les absorbant, jouit de toutes les exquises sensations que peuvent procurer les neiges et les glaces du pôle Nord, pendant que votre corps brûle de tous les feux du tropique du Capricorne.

L'abus de la glace est, à n'en pas douter, l'une des causes qui produisent la maigreur et la pâleur des Américains. Ils en mettent dans toutes les boissons, dans l'eau, dans la bière, dans le lait, et même dans les liquides que nous aimons à boire chauds, tels que le thé et le café. Le thé et le café glacés me faisaient horreur; mais quant au lait à la glace, je déclare, en conscience, que c'est la meilleure boisson du monde.

Les Américains qui ont voyagé en Europe se plaignent généralement de deux choses : la rareté de la glace et l'absence de *W. C.* dans les voitures de chemin de fer. Que de fois j'ai dû essuyer leurs railleries sur ces deux points!

Mais revenons aux hôtels. En quittant la salle à manger, vous pourrez, si vous êtes galant, faire la causerie au salon des dames situé au même étage, et leur jouer au piano la musique de l'avenir. Aux autres étages sont distribuées les chambres à coucher: voulez-vous y monter sans fatigue? voici un ascenseur: s'il tarde à venir vous prendre, appuyez sur la sonnerie électrique. Point nécessaire de vous munir d'une bougie: vous trouverez le gaz à votre chambre, et une baignoire pour vous rafraîchir. Surtout, gardez-vous de mettre vos bottes à la porte : il est fort probable qu'elles prendraient la clef des champs pendant la nuit. Le premier *boy* que vous rencontrerez dans la rue vous cirera vos bottes pour quelques sous; dans l'hôtel, c'est soixante-quinze centimes.

J'ai dit que les hôtels ont une grande part dans la vie américaine. En Europe, les établissements de ce genre sont destinés uniquement aux voyageurs de passage : en Amérique, beaucoup de gens passent leur vie à l'hôtel, pour s'épargner les ennuis du ménage. Telle est la raison d'être de ces constructions colossales, auprès desquelles nos plus grand hôtels européens paraissent petits et mesquins.

Aux États-Unis, la vie de famille s'en va peu à peu. L'Américain, dans sa poursuite du dollar, a relégué au rang des choses inutiles les douces jouissances du *home*, de ce *sweet home*, ce délicieux chez-soi qui fait le charme de l'existence de l'Anglais. Les jeunes mariés ne se soucient guère de tenir ménage, parce qu'il faut d'abord songer à faire fortune. Pour tenir ménage, il faut des habitudes sédentaires, et en Amérique le «sédentarisme» ne conduit pas à la fortune. L'Américain est audacieux et entreprenant ; la spéculation est son champ de bataille. Y a-t-il espoir de réaliser quelque part un lucre problématique, vite il boucle ses malles, parcourt des centaines de lieues, et s'élance à la conquête du butin qui a tenté sa convoitise ; il réussit dans son entreprise : croyez-vous qu'il soit satisfait ? Non, voici qu'il entrevoit de nouveaux bénéfices à réaliser dans une mine d'argent : le voilà parti pour la mine ; il y engage tous ses capitaux ; l'affaire est mauvaise ; il se ruine. Il se fera tour à tour avocat, clergyman, cordonnier, au besoin même politicien, il ira de New-York à San-Francisco, jusqu'à ce qu'il ait reconquis la fortune. Le Yankee est le plus nomade de tous peuples. Avec un tel genre de vie, un ménage serait encombrant, et voilà pourquoi le Yankee préfère l'hôtel au *home*. Que ce soit là l'idéal du bonheur en ce monde, que de semblables mœurs soient conformes aux saines traditions sociales, ce n'est pas moi qui me chargerai de le démontrer.

Un des aspects les plus curieux de la vie américaine, ce sont les *revivals*. Le *revival* est une effervescence de dévotion, une explosion de fanatisme qui se produit par intervalles, qui se déchaîne tout à coup comme un ouragan. Ce sont ces fièvres spirituelles qui créent et alimentent les sectes les plus étranges de l'Amérique. Il est rare qu'il ne se fonde pas une nouvelle secte bizarre, extraordinaire, à la suite d'un *revival*. Les Mormons, les Trembleurs (*shakers*), les Spirites, les Pantogames, les Voyantes doivent leur origine aux *revivals*.

J'étais un jour à bord d'un steamer, en compagnie d'une légion

de pèlerins qui se rendaient à Wells Island, l'une des mille îles du Saint-Laurent, dans le but d'assister à un de ces meetings religieux. Avant que nos pèlerins eussent débarqué à Wells Island, le *revival* se manifestait déjà parmi eux avec une certaine intensité. Mais ce n'était encore que le prélude.

Vers le soir, au moment où le soleil couchant embrasait les flots du lac Ontario, ils entonnèrent des cantiques. Aux cantiques succédèrent des prédications qui eussent peut-être fait de moi un nouvel adepte, si elles n'avaient été si grotesques. Un personnage, qui semblait jouer le rôle de président, demandait aux personnes favorisées du ciel de communiquer aux autres leurs inspirations. Un profond silence succédait à cette phase sacramentelle. Tout le monde se recueillait, puis quelqu'un ou quelqu'une, plus inspiré que les autres, se levait et parlait sur un ton solennel et prophétique : à voir sa face illuminée, on l'aurait cru sous l'influence d'un souffle mystique. Ce spectacle m'intéressa tout d'abord par son étrangeté; mais tous ces inspirés, qui se croyaient décidément plus saints que leurs semblables, finirent par m'écœurer. L'un d'eux ne poussait-il pas l'outrecuidance jusqu'à implorer le Tout-Puissant d'éclairer l'esprit de tous ceux qui se trouvaient à bord, depuis le premier jusqu'au dernier des passagers, depuis le capitaine jusqu'au plus humble matelot! N'y tenant plus, je quittai cette sainte assemblée pour me retirer à l'autre bout du navire.

Je ne sais ce qui se passa le lendemain au *revival* de Wells Island; mais, s'il faut en croire un écrivain anglais digne de foi (1), ces *revivals* sont l'occasion des plus graves désordres. « Beaucoup de visiteurs tombent malades, quelques-uns meurent dans le camp où se tient le *revival*. Dans les angoisses de cette lutte contre le péché et la crainte de la mort, les passions semblent se déchaîner sans frein ni obstacle. Les hommes se querellent, se battent, courtisent les femmes de leurs voisins... » D'après un autre auteur, « c'est un vertige, une orgie, une saturnale, où, chose bizarre, la passion religieuse semble traîner après elle toutes les autres passions. Dans la solitude où se réunissent ces illuminés, on voit des faits monstrueux, des libertinages sans nom... »

J'ai été frappé de la quantité d'églises qu'on trouve en Améri-

(1) *Hepworth Dixon. New-America.* Spiritual cycles. Vol. II, chap. XIV.

que. Quand on pénètre dans ces temples, on est surpris de la différence d'aspect qu'ils présentent suivant la congrégation religieuse à laquelle ils appartiennent. Je trouvai les uns remplis d'assistants, les autres à peu près déserts. Les uns rappelaient la disposition intérieure de nos églises avec leur nef gothique et leur autel ; les autres ressemblaient moins à une église qu'à une salle de concert. J'en ai vu une qui ne renfermait pas un seul objet, pas un seul symbole qui en rappelât la destination religieuse : un ministre en habit laïc y commentait des passages de la Bible, devant une assistance composée de quatre personnes ; mon entrée y fit une telle sensation, que je sortis bien vite pour ne pas troubler davantage la sainte quiétude qui régnait dans cette glaciale enceinte.

En Amérique, la religion est considérée par la plupart des gens comme une affaire de forme et de convenance. Il est de bon ton de professer un culte quelconque, si absurde qu'il puisse être. Il y a les cultes à la mode et les cultes démodés. Il y a les cultes aristocratiques pour les classes riches, et les cultes démocratiques pour les classes populaires. Les églises de la Cinquième avenue ne sont fréquentées que par la haute volée de New-York. On s'y rend en voiture, et l'on paie un dollar à l'entrée. Dans les églises intermédiaires, on paie un demi ou un quart de dollar. Enfin, il y a les églises pour les pauvres, où l'on ne paie que cinq sous. Ce n'est pas tout : il y a encore les églises pour les nègres.

Me promenant le soir dans New-York, j'entendis des chants religieux d'une sonorité si extraordinaire, que j'eus la curiosité de savoir de quels poumons ils pouvaient bien sortir. En entrant, je me trouvai au milieu d'une réunion de deux ou trois cents nègres qui, du fond de leur gosier de stentor, tiraient des éclats de voix à faire trembler les voûtes de l'édifice. Comme j'étais le seul enfant de Japhet au milieu de ces descendants de Cham, je crus que ma place n'était pas là, et je me disposais à la retraite, lorsqu'un nègre se tourna vers moi et me dit : « *Come in, sir* ». En même temps, il m'offrit une chaise ; c'était la première fois que je me trouvais au milieu d'une société aussi bigarrée. Je fus frappé tout d'abord de la grande variété de nuances de leurs physionomies. Les uns étaient noirs comme l'ébène ; les autres, presque aussi blancs qu'un Yankee, ne trahissaient leur sang que par leurs cheveux crépus. Entre ces deux couleurs opposées, je pouvais observer toute l'échelle des teintes, depuis celle du nègre du

Congo jusqu'à celle du Nubien. Après les cantiques, il y eut des prières dites d'une voix monotone et criarde : il semble à ces braves gens que leurs prières ne seront pas entendues en haut, s'ils ne crient bien fort. L'office se termina par une petite allocution d'un clergyman qui n'avait pas une goutte de sang blanc dans les veines. Il parlait d'un ton badin, faisant une pose après chaque phrase, comme pour laisser un plus libre cours aux accès de joie de l'assistance. Il donnait lui-même le signal du rire, chaque fois que l'occasion s'en présentait. J'étais malheureusement trop éloigné pour saisir le sens des plaisanteries qui provoquaient l'hilarité de l'auditoire. Tout ce que je pus comprendre, c'est que l'allocution du pasteur avait pour objet de faire un appel à la générosité de son troupeau. Quand il eut fini, toutes les brebis noires allèrent déposer leur offrande sur un plateau que leur présentait le ministre à la peau luisante et aux cheveux crépus.

Puisque j'ai commencé à parler des nègres, j'irai jusqu'au bout. Ce n'est pas sortir de mon sujet, puisque les nègres sont devenus Américains par le fait qu'on leur a accordé le droit de suffrage. J'ai demandé plus d'une fois à des Américains ce qu'ils pensaient de l'affranchissement des noirs. La plupart m'ont répondu qu'ils sont bien plus à plaindre qu'au temps de l'esclavage. C'est un fait indéniable, que ces pauvres nègres ont beaucoup de difficulté à vivre depuis qu'ils ont la liberté civile. Comment pourrait-on s'en étonner? L'intelligence de l'homme de couleur est fort inférieure à celle du blanc. Et cependant, que de blancs en Amérique qui parviennent à peine à se procurer les choses les plus nécessaires à la vie! Au défaut d'intelligence, il faut joindre la paresse bien connue de la race éthiopienne. Le nègre s'accomode mal du travail libre. Le travail forcé est le seul qui convienne à sa nature indolente. Le nègre libre ne se décide à sortir de sa paresse que lorsque la faim s'éveille au fond de son estomac. Pas n'est besoin de démontrer aux nègres leur infériorité, dont ils portent l'aveu sur leur visage : ils la sentent si bien, qu'ils ont pour l'homme blanc une déférence presque exagérée, que j'ai pu remarquer en mille occasions. Cette déférence est poussée jusqu'à la timidité : un noir n'oserait ainsi réclamer ouvertement à un blanc le payement de ce qui lui est dû. En voici un exemple.

Un jour que je descendais la rivière Ohio, sur un steamer, je vis venir à moi un nègre. Qu'avait-il donc à regarder mes bottes? Enfin il se décida à ouvrir la bouche. « *Did I schine your boots,*

Sir? » Cette phrase, traduite de l'anglo-saxon en français, n'a d'autre sens que celui-ci : « Ai-je ciré vos bottes, monsieur? » En jetant un coup-d'œil sur mes bottes, je constatai qu'elles étaient luisantes, et en conclus que mon nègre s'était introduit pendant la nuit dans ma cabine. Je feignis pourtant de ne pas comprendre où mon nègre voulait en venir. Voilà John très-embarrassé. Il lui faut son argent, et il croirait me manquer de respect en le réclamant. Après s'être longtemps gratté l'oreille et la toison chevelue, il se décida à répéter sa phrase sacramentelle : « *Did-I schine your boots?* » Et moi de lui répondre : » *Yes, you shone my boots.* » (Oui, vous avez ciré mes bottes.) — *Did-I?* (L'ai-je fait?) reprend John en me faisant les révérences les plus grotesques et en me montrant sa double rangée de dents aussi blanches que l'ivoire d'éléphant. — Cette scène était d'un si haut comique, que j'avais peine à garder mon sérieux. Enfin, après bien des simagrées, bien des révérences dont les nègres ont le monopole, John s'inclinant presque jusqu'à terre, tout en me faisant le salut militaire, me dit timidement : « *fiften cents, Sir* » (quinze sous, Monsieur).

Cette extrême soumission du nègre vis-à-vis de l'homme blanc, j'ai pu la remarquer en maintes autres circonstances. Quant aux blancs, ils payent cette déférence de la plus profonde aversion. Loin d'avoir diminué depuis l'affranchissement des noirs, cette aversion est plus ostensible que jamais, surtout dans le Sud. Un Américain m'en donnait pour raison que là où l'on impose par la force l'égalité politique, l'on accroît plutôt que l'on ne mitige l'influence des distinctions sociales. Il y a en Amérique beaucoup de mulâtres d'une intelligence remarquable ; mais n'auraient-ils dans les veines qu'une trace imperceptible de sang africain, il n'est pas un Yankee qui consentirait à s'associer avec eux pour l'entreprise d'une affaire. En Louisiane et dans les autres États du Sud, nombre de nègres occupent les fonctions judiciaires et siégent à la législature; leur position n'efface point le stigmate de leur race; ces hommes qui font la loi, qui peuvent attraire les blancs devant leur tribunal, sont tout simplement exclus des hôtels et des voitures publiques.

A l'époque de l'esclavage, les nègres étaient mieux traités qu'ils ne le sont depuis leur affranchissement. Du jour où ils ont obtenu l'égalité politique, on les a considérés comme des instrus et des usurpateurs. Si les nègres pouvaient se résigner à accepter une situation politique inférieure à celle des blancs, s'ils renonçaient

à la prétention d'avoir la même part dans le gouvernement du pays, les blancs n'auraient plus de griefs contre eux : en descendant d'un degré dans l'échelle politique, ils monteraient d'autant vers l'égalité sociale. Il est vrai que le droit de suffrage, qui leur a été concédé en vertu d'un amendement à la Constitution, pourrait difficilement leur être retiré ; mais si les nègres, au lieu de nommer les leurs à des fonctions judiciaires et politiques, pour lesquels ils n'ont aucune aptitude, ne prenaient d'autre part aux élections que de s'efforcer de nommer à ces mêmes fonctions les blancs dévoués à leurs intérêts, ils tireraient plus grand profit de leur émancipation qu'ils ne l'ont fait, et la question nègre ne serait plus un perpétuel sujet de discordes.

Pour comprendre l'aversion des Américains à l'égard des nègres, il faut avoir voyagé en Amérique et s'être trouvé en contact avec ces pauvres Africains, qui semblent constituer la dernière des races humaines. Ce n'est pas par une fierté factice comme celle du brahmane à l'égard du paria, mais bien par une répulsion naturelle et instinctive que l'Américain s'éloigne du nègre. Les nègres d'Amérique ne descendent pas de la belle race de l'Afrique centrale ; leurs ancêtres ont été importés des côtes de l'Afrique, où l'on ne trouve que le rebut des enfants de Cham. Leur tête est d'une laideur repoussante. L'épaisseur des lèvres, la proéminence des pommettes, l'aspect laineux des cheveux, la conformation du crâne, la teinte généralement luisante de la peau, tout concourt à faire du nègre le type le plus hideux du genre humain. L'exclusion du nègre des voitures publiques a pour principal motif l'odeur rien moins qu'agréable qu'exhale leur personne, surtout en été. On m'a assuré que cette odeur se dégage de leur aisselle, et qu'elle est particulièrement prononcée chez les négresses. On comprendra que je n'ai point vérifié le fait.

J'aurais voulu entamer quelques nègres sur la question de l'émancipation. Il eût été intéressant, pour moi, de savoir ce qu'ils pensent eux-mêmes de leur nouvelle situation ; mais tous ceux que j'ai rencontrés étaient si bornés que je ne pouvais en tirer une parole. Ces gens-là ne sont bons qu'à manier le rasoir, le balai ou le chasse-mouches. Et, dans le Sud, on en a fait des législateurs !

Le nombre des nègres semble aller en diminuant depuis l'abolition de l'esclavage. Les statistiques démontrent que l'état de liberté est moins favorable à leur multiplication que l'état de ser-

vitude. Le nègre affranchi est moins bien nourri que le nègre esclave, n'en déplaise à l'auteur de l'*Oncle Tom;* il habite une demeure moins salubre; il boit plus de whiskey et mâche plus de tabac; il travaille moins, et préfère se débarrasser de ses enfants au moyen de l'infanticide plutôt que de se donner la peine de les élever. L'infanticide est très-commun chez les nègres, depuis qu'a cessé le régime de l'esclavage, qui forçait les femmes noires à élever leurs enfants. En sorte que l'on peut dire de ceux qui ont proclamé l'affranchissement des noirs, qu'ils n'ont fait que décréter l'extinction de la race africaine en Amérique. Cette extinction est plus lente que celle de la race rouge, mais elle n'est pas moins certaine. Les nègres, comme les Indiens, doivent fatalement périr devant l'ascendant des blancs.

Telles sont les impressions que j'ai recueillies sur les Américains chez eux et les Africains en Amérique, pendant un rapide voyage aux États-Unis. Je crois n'avoir pas été irrévérencieux envers les Yankees au point d'amener des complications diplomatiques; j'aurai peut-être réussi, tout au plus, à piquer ces délicates sensitives, qui s'effarouchent dès qu'on s'écarte de la distance respectueuse du dithyrambe. J'ai trop bonne opinion des Américains pour croire qu'il y a parmi eux beaucoup de ces sensitives. A côté de maints petits défauts, ils ont d'immenses qualités. Si je me suis permis de critiquer, je ne leur ai pas non plus marchandé les éloges qui leur sont dus, n'étant pas de ceux qui dénigrent les Américains de parti pris. On peut ne point sympathiser avec eux comme individus, sans cesser de les admirer comme nation, toute question politique à part. Que les Yankees soient peu policés, qu'ils aient l'idolâtrie du veau d'or et un goût trop prononcé pour le *whiskey* et le *chewing tabacco,* tout cela ne les empêche pas d'être un peuple énergique et entreprenant : je n'en veux pour preuve que leur exposition centenniale de Philadelphie. Une nation qui arrive, au bout d'un siècle d'existence, à de si remarquables résultats, est une nation grande, forte et pleine de sève (1).

JULES LECLERCQ.

(1) Nos lecteurs apprendront avec plaisir que notre excellent collaborateur publiera dans quelques jours (chez E. Plon et Cie, à Paris) le récit complet de son intéressant voyage, sous le titre de : *Un été en Amérique,* 1 vol. in 12°, p. 411.

MONSIEUR THIERS.

Le 3 septembre, on écrivait de Paris, à *l'Écho du Parlement* : « Un journal satirique publie un dessin représentant le Temps en » uniforme de gendarme essayant de prendre Monsieur Thiers au » collet. La censure a interdit un quatrain explicatif qui était » ainsi conçu :

Le Temps en vain veut l'arrêter ;
Quand à le saisir il s'apprête,
Thiers lui répond sans hésiter :
« Mon vieux, c'est moi qui vous arrête ! »

» Cela veut dire tout simplement que, malgré ses quatre-vingts » ans, M. Thiers se porte bien. La censure trouve sans doute » que c'est un fait déjà assez scandaleux par lui-même sans qu'on » aille encore le crier par-dessus les toits. » Le même jour, à 6 heures du soir, peut-être au moment même où le correspondant trop pressé écrivait, le Temps « inéluctable » prenait sa revanche. La bruyante carrière de Monsieur Thiers finissait subitement, et le Temps, plus vieux que lui, marche désormais sans lui.

Atteint, au milieu de son déjeuner, par la terrible faux, cet homme si éloquent avait été moissonné, sans avoir pu prononcer une seule parole. Cependant nul Français n'avait entouré sa santé de précautions plus minutieuses. Son régime était soumis à une discipline sévère, qu'une heureuse et magnifique opulence lui permettait largement de tempérer par d'hygiéniques raffinements. Comme tous les hommes bien portants, il se levait de bonne heure et il dormait, sans pitié pour son entourage, à ses heures règlementaires. Quand, après un de ses grands discours dont la virtuosité tenait haletant sous sa voix de fausset l'auditoire le plus impressionnable qui soit au monde, il descendait de la tribune ruisselant de transpiration et de succès, un domestique attentif le roulait dans une couverture douillette. Telle Mademoiselle Rachel, quand épuisée par les imprécations de Phèdre ou d'Athalie elle tombait au milieu des coulisses dans le manteau molletonné

que lui tendait sa soubrette. Le « petit bourgeois » de Marseille avait plus de prudence encore : il se faisait éponger par son valet, changeait de linge, et, pour digérer son triomphe, faisait une petite sieste avant d'affronter le contact de l'air extérieur. Chez lui, quand l'heure était venue, il dormait comme un bienheureux, laissant continuer les conversations autour de sa personne ordinairement si loquace, et le soir il s'éloignait à la minute fixée par le régime. Pour une présidence de république, il n'aurait pas renoncé à cette saine habitude. Il ne s'en départit pas à Versailles, au milieu de négociations mémorables, au quartier général de l'armée prussienne, dans le salon même du « prince de fer », qui, habitué à l'insomnie et à d'autres ennemis du genre humain, poussa, dit-on, un jour ou plutôt une nuit, la coquetterie jusqu'à arranger de sa main puissante les plis bienfaisants d'une couverture hospitalière autour des frêles jambes du négociateur français. Pendant que Monsieur Thiers dormait sur un canapé, comme une femme, on rapporte que le ministre prussien, à la carrure poméranienne, botté et éperonné comme un cuirassier, continuait à travailler en buvant sa bière et en songeant à écraser la France. J'avoue ne pas comprendre entièrement cette alliance étroite entre tant d'esprit et tant de sangfroid prophylactique : il me semble qu'elle pèche par trop d'art. Si la vertu de M. Thiers avait été moins naïve, je dirais que cette scène de Versailles ressemble au tableau de M. E. Slingeneyer : un jeune chrétien destiné aux bêtes du cirque et, la veille de son martyre, dormant paisiblement à côté de la cage des lions que le spectateur voit frissonner de voracité et se lécher les babines par anticipation. Monsieur Thiers, un des hommes les plus heureux de France, n'avait pas le tempérament d'un martyr. Il n'avait pas même l'apparence de la vigueur physique ; mais il digéra toujours comme un enfant. Un de ses biographes lui a entendu dire plus d'une fois avec sa petite vantardise provençale : « quand on n'a pas un bon estomac, il ne faut pas venir au monde. » Il venait de manger des flageolets, quand s'ouvrit pour lui la porte de l'éternité. La mort qu'il n'attendait qu'après 1880 l'avait pris en traître, non pour avoir raison de lui, comme l'a dit un de ses flatteurs, mais comme si elle avait voulu se venger de ses faux calculs et peut-être de son oubli.

Elle l'a surpris à Saint-Germain, au milieu des petites agitations de la comédie humaine, dans une auberge, l'*Hôtel du Berceau*, élevé sur les restes du château où naquit Louis XIV : il

devait venir passer l'après-midi à Paris ; plusieurs personnages politiques avaient été invités à se rendre à son hôtel de la place Saint-Georges. M. Gambetta, qui était du rendez-vous, attendit assez longtemps, puis s'en alla inquiet, dit-on, sur les causes politiques qui avaient pu empêcher la conférence. Monsieur Thiers faisait défaut à M. Gambetta, au moment où celui-ci l'attendait avec impatience. Tel est le premier enseignement qui a frappé le public, le jour anniversaire de la révolution du 4 septembre, quand la funèbre nouvelle se répandit dans le monde.

« Qui nous eut dit, il y a peu d'années, s'écria un journal radical, » le *Mot d'Ordre*, que la mort de Monsieur Thiers serait un deuil » pour le parti républicain ? » Quelle surprise, disait en même temps un journal conservateur, le *Français*, « quelle sur- » prise s'il y a dix ans, après le grand discours prononcé au len- » demain de Sadowa sur la politique étrangère de l'empire, ou il » y a sept ans, le 4 septembre 1870, on nous avait dit qu'un jour » arriverait où le parti conservateur ne se sentirait pas diminué » par la mort de Monsieur Thiers et devrait se souvenir des services » passés pour rendre un hommage suprême de respect et d'hon- » neur à l'adversaire de la politique étrangère de l'Empire, au » négociateur de la paix de Francfort ? » Monsieur Thiers est mort, en effet, au moment où il se disposait à renverser le sixième des gouvernements sous lesquels il n'avait pas su vivre paisiblement depuis qu'il avait quitté sa province natale, depuis cinquante-six ans, depuis le mois de septembre 1821, époque à laquelle il vint chercher fortune à Paris. Ces gouvernements sont : la Restauration, le gouvernement de Juillet, la république de 48, le second empire, son propre gouvernement, et enfin la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

On nous racontait l'autre jour ses premiers pas à Paris. Il s'était présenté à la Chambre porteur d'une lettre de sollicitation pour le duc de La Rochefoucauld-Liancourt. Comme il la remettait à l'huissier, Manuel, le fougueux député, se voyait *empoigné* par les gendarmes et entraîné hors de la salle des séances. Le jeune Thiers accourt, comme tout le monde, au bruit des clameurs, s'élance au-devant de l'expulsé, lui saisit les deux mains et crie de sa voix la plus perçante possible :

— Vengeance ! Les représentants sont inviolables ! Malheur à ceux qui déchirent la Charte !

— Taisez-vous, dit Manuel; ne vous faites pas emprisonner. Comment vous appelez-vous?

— Je suis un de vos compatriotes : je m'appelle Thiers, et, ce disant, notre Marseillais passa sa carte au député.

Quelques jours après cette scène, Monsieur Thiers pouvait choisir entre une place de secrétaire chez le duc de Liancourt, ou bien, grâce à la protection de Manuel, un emploi de rédacteur au *Constitutionnel*. Il opta pour ce dernier poste et débuta par des articles critiques sur le Salon de 1822, et par une collection de mémoires sur l'art dramatique, au nombre desquels on remarque ceux de mistress Bellamy, actrice de Covent Garden. Les autres faits de la vie de Monsieur Thiers sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. Tandis qu'il partageait avec Béranger, le chantre de Lisette, la gloire douteuse de créer la funeste légende napoléonienne et de préparer d'une manière inconsciente l'avénement du second empire, il travaillait activement et sciemment dans les rangs du parti libéral au renversement du gouvernement de la restauration, du seul gouvernement sous lequel en ce siècle la France, avec un peu de sagesse et de patience, aurait pu trouver la stabilité dans la prospérité et la paix dans la liberté civile. C'est un des hommes les plus éminents de cette époque si pleine d'espérances politiques, M. Royer-Collard, qui, d'après M. de Cormenin, a porté sur M. Thiers le jugement suivant : « J'ai vu mieux, j'ai vu pire, je n'ai rien vu de pareil. »

M. de Lamartine, alors dans toute la ferveur du royalisme le plus pur, avait rencontré le jeune avocat provençal dans je ne sais quel restaurant renommé, où il faisait le dandy. Le poëte fut ravi de l'intelligence vive et prompte du jeune libéral, mais il fut effrayé par ses opinions. Dans cet homme-là, dit le chantre des *Harmonies*, il y a assez de salpètre pour faire sauter dix gouvernements! L'auteur de l'*Histoire des Girondins*, n'a pas toujours deviné aussi juste.

La révolution de Juillet est la première œuvre de politique positive à laquelle le rédacteur du *National* ait contribué directement. Elle réalisa les rêves ambitieux de sa jeunesse, alors qu'il avait coutume de dire à ses camarades d'Aix : « Quand nous serons ministres... « Parvenu au faîte des honneurs et comblé de richesses, il déploya plus d'esprit de parti que d'esprit de gouvernement, et sa sagesse politique ne fut pas à la hauteur de sa faconde oratoire. Il est intéressant de relire aujourd'hui ce qu'alors pensaient de

lui ses plus implacables adversaires, les hommes que Monsieur Thiers a eu le malheur d'avoir pour alliés à la fin de sa vie. M. Louis Blanc écrivait aux applaudissements du parti démocratique :

Dans une assemblée, personne ne savait mieux que lui se faire médiocre. Ses idées étaient manifestement tournées vers l'empire. Il voulait le pouvoir actif et respecté, il le méprisait scrupuleusement. Les principes, il les dédaignait avec étourderie, quelquefois avec impertinence ; car, en politique, il ne reconnaissait d'autre divinité que la force, et il l'adorait, dans ses manifestations les plus opposées, pourvu, toutefois, qu'elle ne se présentât point sous les traits du rigorisme. Il l'aimait indifféremment comme moyen de tyrannie et comme instrument de révolte ; il l'avait admirée dans Bonaparte, il l'avait admirée dans l'impétueux Danton, il l'eût admirée jusque dans Robespierre, si dans Robespierre il ne l'eût trouvée unie à l'austérité.

Du reste, pas de tenue dans la conduite, peu de profondeur dans les sentiments, plus d'inquiétude que d'activité, plus de turbulence que d'audace, de la suffisance quelquefois, et de l'élévation dans l'esprit s'il en avait eu davantage dans le cœur. Sous beaucoup de rapports, Monsieur Thiers était un Danton en miniature ; il avait néanmoins beaucoup plus de probité qu'on ne lui en supposait, et ses ennemis lui adressaient à cet égard des accusations injustes. Mais, homme d'imagination, aimant les arts avec une passion enfantine, dévoré de besoins frivoles, capable d'oublier les affaires d'État pour la découverte d'un bas-relief de Jean-Goujon, fougueux dans ses fantaisies, pressé de jouir, il donnait aisément prise à la calomnie.

Quoiqu'il n'eût pas de fiel comme particulier, il répugnait bien moins que M. Guizot, comme ministre, aux mesures violentes. Il est vrai qu'il n'avait pas, ainsi que M. Guizot, un despotisme de parade : il eût volontiers fait peur à ses ennemis, sans éprouver le désir de s'en vanter, l'essentiel étant pour lui de mettre en œuvre le système d'intimidation que M. Guizot mettait en formules. Car l'un brûlait d'agir, l'autre de paraître. Quelquefois, après avoir combattu, dans le conseil, des desseins funestes, M. Guizot courait en faire l'apologie à la tribune, et y prononçait des mots implacables, de ces mots qui restent.

Il n'en était pas de même de Monsieur Thiers, corrupteur infatigable de la presse, habile à ruser avec l'opinion, et courtisan heureux de cette portion de la bourgeoisie qui se piquait de libéralisme et d'orgueil national. Quoi qu'il en soit, Monsieur Thiers n'avait ni l'amour de l'humanité, ni l'intelligence de ses progrès possibles; ne devinant rien au delà de l'horizon, il n'avait nul souci du peuple, ne l'admirait que sur le champ de bataille, où il courait se faire décimer, et ne le jugeait bon qu'à servir de matière aux combinaisons de ces spéculateurs insolents qui, sous le nom usurpé d'hommes d'État, jouent entre eux les dépouilles du monde...

C'était l'époque où le maréchal Soult l'appelait « un petit foutriquet » et où M. E. de Girardin (son admirateur d'aujourd'hui et alors un conservateur doctrinaire, qui tua en duel M. A. Carel, l'ancien collaborateur de Monsieur Thiers au *National*) comparait ses qualités d'homme d'État au procédé Ruolz et écrivait de lui : « Faire des discours trois heures durant sur l'Espagne, l'Égypte, » Montevideo, la Suisse, l'Italie, user sa vie à piétiner dans l'in- » trigue sans jamais avancer, tout ajourner, ne rien résoudre, » enterrer les questions, voilà ce que Monsieur Thiers appelle gou-

» verner! Au bout de tout cela, qu'y a-t-il? Une révolution. » M. Madier de Monjau père, alors un des familiers de la maison du chef du parti libéral, s'en allait vers 1840 disant la même chose aux conservateurs : « le petit, si vous le contrariez, perdra ce pays-ci pour vous punir. » Cependant aux banquets de 1848, qu'il avait aidé à préparer, on ne le vit pas assis entre M. O. Barrot et M. Ledru-Rollin, mais il votait avec eux comme en 1877, il vota avec MM. Gambetta et Victor Hugo : le trône de Louis-Philippe, le fameux « radeau de la monarchie parlementaire », qui avait été un peu son œuvre et avait favorisé sa fortune et l'éclosion de sa gloire, s'en alla à la dérive jusqu'au naufrage, sous l'action de la tempête qu'il avait en partie soulevée. La conduite politique de l'ancien président du conseil des ministres du roi Louis-Philippe avait été d'autant plus inconséquente, pour ne pas dire plus légère, qu'il portait, aux yeux du parti révolutionnaire, la responsabilité des lois de septembre et qu'il était appelé alors « le héros de la rue Transnonain » par ces mêmes radicaux qui, en 1871, lui jetèrent l'épithète de « sinistre vieillard » et, en 1877, viennent de verser sur sa tombe des larmes de crocodile.

Les folies politiques, puis les orgies révolutionnaires de 1848 débarrassèrent subitement son bon sens natif des entraves créées par son ambition. Jusqu'au coup d'État du deux décembre, il rendit à la nation française et même à la société européenne des services signalés. C'est la plus belle époque de la vie publique de Monsieur Thiers. Alors seulement il déploya vraiment les qualités d'un homme d'État, en mettant, sincèrement et d'une manière assez désintéressée, toutes ses brillantes facultés au service de l'ordre et de la discipline, sans lesquels l'autorité et la liberté civile sont impossibles. Pourquoi faut-il ajouter que M. Thiers rendait ces services dans l'opposition seulement? Appuyé sur la coalition de tous les éléments conservateurs, cet enfant gâté de la révolution livra à la fraction radicale et au parti républicain des combats qui resteront l'honneur de la tribune française. Après avoir publiquement confessé ses erreurs passées, il occupa dans l'armée des hommes d'ordre un rang éminent: la postérité en gardera la mémoire. Un de ses collègues d'alors, M. Poujoulat, a très-exactement, me paraît-il, caractérisé le rôle politique de Monsieur Thiers à cette époque :

« La période des dix-huit ans fut pour M. Thiers une période d'illusions. Ce brillant esprit avait vécu dans ce que nous appellerons les ténèbres du libéralisme. Il n'avait pas pris garde aux mauvaises doctrines, ne s'était inquiété que des obstacles à

son ambition, ne s'était pas douté de la profondeur du mal en France. Après avoir tant exalté le principe de la souveraineté du peuple, il n'avait pas creusé tout ce que ce principe portait dans ses flancs; il parlait de la Révolution dans la mesure de son intérêt, mais jamais en démêlant à l'horizon les vrais périls. Lorsque, en janvier 1848, il fit du haut de la tribune une profession de foi révolutionnaire que l'on n'a pas oubliée, il voulut se mettre en règle aux approches d'événements qu'il pensait devoir être favorables aux radicaux, mais il était loin de pressentir les coups de tonnerre. L'ancien ministre de Juillet reçut de la Révolution de février une impression très-vive. Il fit connaissance avec des abîmes qu'il ne soupçonnait pas et devint homme d'ordre avec passion. Objet de défiance pour tous les partis, il n'obtint qu'aux élections complémentaires du 4 juin une place à l'Assemblée nationale. Quand il se vit en face d'une immense majorité d'hommes de bien sortie du suffrage universel, il comprit que d'autres voies allaient s'ouvrir et que les vraies forces sociales n'étaient pas où il les avait jusque-là placées. Son ambition personnelle apercevait de nouveaux chemins... Je le vis de près alors; c'était un converti politique, mais un converti qui n'hésitait pas et qui marchait en avant avec une merveilleuse ardeur. Il montait à la tribune comme on va au feu, et pendant les effroyables journées de juin, il se montrait, sous un autre feu, à côté de Lamoricière, intrépide et calme comme ce héros. »

Ses adversaires d'alors étaient MM. J. Grévy et J. Simon, deux des « Jules » qui ont eu, le jour de son enterrement, le monopole étrange de son éloge funèbre. En lisant la lourde harangue de M. Grévy, on ne peut s'empêcher de faire certains rapprochements; car elle semble n'avoir eu pour but que de jeter le voile du pardon sur la partie la plus noble de la carrière du défunt, en considération de sa contrition républicaine finale : après avoir vécu cinquante ans monarchiste, le brillant orateur de la rue de Poitiers était devenu républicain! La monarchie française, qui a duré neuf siècles, serait un « anachronisme », tandis que la république, « qui finit toujours dans l'imbécilité ou dans le sang », serait « le seul gouvernement possible en France »! M. Grévy a oublié de dire que la verve étincelante de cet orateur, en qui semblait alors s'incarner toute la plus éclatante clarté du bon sens français, démontra à la nation toute l'inanité des efforts du parti républicain, et que si Monsieur Thiers a eu le malheur de n'être pas resté étranger à la chute du trône de Louis-Philippe, il eut du moins l'honneur de contribuer au rétablissement de l'ordre ébranlé jusque dans ses fondements par la révolution de 1848. Il est vrai que le rétablissement de l'ordre équivalait alors à l'anéantissement de la république. Je n'apprécie pas ici les doctrines. Je rappelle les faits, pour faire comprendre le rôle politique du défunt.

Quelle responsabilité faut-il lui attribuer dans le succès inouï de la candidature présidentielle du prince Louis Bonaparte? Cet

illuminé n'était connu des Français que par ses ridicules escapades de Boulogne et de Strasbourg. Il avait débarqué un jour en France avec un aigle vivant comme un « charmeur » ; puis, pour utiliser les longues journées d'une captivité bien méritée et préparer le bonheur futur des Français, il avait dans la prison de Ham rédigé les *Idées Napoléoniennes*, un code de socialisme césarien. Monsieur Thiers prit cet étrange prétendant sous sa puissante protection. « Il s'était, dit M. Poujoulat, mis dans la tête que celui-ci, docile à sa direction, ferait tant bien que mal ses trois ans de pouvoir et qu'il lui succéderait dans la première magistrature du pays. Les événements devaient donner cruellement tort à Monsieur Thiers. La majorité de l'Assemblée était d'un avis contraire au sien, mais son action s'exerçait surtout en dehors de la représentation nationale. Il l'essaya pourtant, rue de Poitiers. Un jour que, dans une de nos réunions, j'avais combattu la candidature dont il était le patron : « Tant pis pour les dissidents ! » cria-t-il de sa place. — « Plaise à Dieu, lui répondis-je, que ce ne soit pas » tant pis pour la France ! » Lorsqu'en 1851 il termina un discours par ces mots : « L'Empire est fait », il crut nous faire une révélation ; il n'avait pas su que l'Empire était fait depuis le 10 décembre, et qu'en donnant des millions de suffrages à un prétendant, on avait fait autre chose qu'un président. »

L'empire est fait ! Cette exclamation prophétique de Monsieur Thiers, enfermé bientôt à Mazas, puis transporté par des mouchards à Francfort où, vingt ans plus tard, devait être signée « la libération du territoire », m'a toujours fait l'impression d'une de ces ironies du sort que le théâtre antique aimait de mettre en scène. Si quelqu'un en France est « coupable de bonapartisme », c'est bien Monsieur Thiers. Il a été l'Hésiode du premier empire, le coopérateur du second, et il méritera d'être nommé peut-être le préparateur du troisième. Sous la restauration, il commença ces livres de polémique plutôt que d'histoire, où il a exposé avec tant de vivacité, de séduction, de verve, de coloris et de style, non-seulement les hauts faits militaires, mais les doctrines politiques et morales de la révolution et de l'empire. La révolution était devenue vieillotte : son talent transcendant parvint à la rajeunir. Le consulat, qui avait codifié les préceptes de la révolution, et l'empire, qui leur avait procuré leur couronnement dans le césarisme, avaient perdu leur nimbe ; la renaissance des études historiques, la ferveur salutaire du romantisme, les consolants progrès de la foi oblitérée par la corruption

du XVIIIe siècle avaient poussé les esprits dans une voie où la contre-révolution n'excluait pas la reveil des grandes libertés civiles nécessaires aux sociétés chrétiennes; Napoléon Ier, dont personne ne niait le génie, était cependant apprécié à sa juste valeur, et on ne regrettait pas l'œuvre de fraude, de violence et de despotisme, dont son ambition avait été coupable; la diplomatie française avait obtenu des puissances alliées des conditions qu'elle n'avait pas eu le droit d'espérer après les épouvantables calamités que la France de la révolution, du consulat et de l'empire avait infligées par ses armées à l'Europe tout entière; elle n'avait pas eu besoin de « libérer le territoire »; on ne lui avait pas fait payer cinq milliards d'indemnité de guerre; on n'avait pas « mutilé » le royaume de Louis XVI; au sein d'une prospérité inattendue, la France et tous les peuples de l'Europe goûtaient les bienfaits d'une paix solide succédant à vingt-cinq années de guerres incessantes; une forte génération de chrétiens, de savants, de poëtes, de politiciens apportait à la nation une gloire plus réelle que la gloriole militaire; en un mot, la société française, fille aînée de l'Église universelle, reprenait possession d'elle-même et marchait vers le but que s'était imposé Louis XVI dans ses projets de réforme. C'est alors que, du sein du parti libéral, surgit l'incomparable talent d'un avocat naguère obscur d'Aix en Provence, qui entreprend la réhabilitation de « l'ogre de Corse ». Si encore il s'était borné à glorifier la puissance de la Providence qui se plaît à créer des génies, s'il s'était contenté d'écrire, comme un professeur d'artillerie, la carrière militaire du plus grand général des temps modernes, d'exposer les difficultés civiles avec lesquelles eut à lutter la volonté puissante du véritable organisateur de la révolution française, et de faire ressortir les bienfaits relatifs accomplis sous la présidence du premier consul par quelques hommes habiles de l'ancien régime, tels que Portalis, Talleyrand, etc., on aurait compris l'œuvre de l'historien et l'on aurait même pu l'admirer. Mais Monsieur Thiers dépassa toute mesure dans sa passion politique : la centralisation française, l'unité française, les frontières naturelles de la France, les sophismes de Rousseau, « l'esprit de Voltaire », la déification de l'État et toute la ripopée des « immortels principes de 89 » furent entourés des séductions de l'esprit français, placés sous la protection du génie de Napoléon et livrés en pâture à une incroyable popularité qui n'est pas encore éteinte. Logique dans ses déductions, M. Thiers a fait de Napoléon l'héritier légitime de la révo-

lution française : c'était son droit d'historien. Mais avait-il le devoir de transformer le récit des faits et gestes du césarisme révolutionnaire en une légende, qui a coûté et coûtera encore peut-être à la France des torrents de sang et des calamités incalculables ? Sous le gouvernement de Juillet, Monsieur Thiers fit un pas de plus dans cette voie fatale : il coquetta avec les bonapartistes, envoya chercher les cendres du « saint de Sainte-Hélène » par un des fils du roi, les plaça solennellement sous le dôme des Invalides. Enfin, la statue du « petit caporal » fut hissée, grâce au « petit bourgeois », sur le monument de la place Vendôme, et quand naguère les communards déboulonnèrent « la colonne », rasèrent la maison de Monsieur Thiers et pétrolèrent les Tuileries, le « bronze que les mères ne regardent jamais » fut seul relevé sur la proposition de Monsieur Thiers ; la maison de Monsieur Thiers fut rebâtie aux frais de l'État, tandis que les Tuileries continuent à exhiber à notre génération effrayée les ruines que peut inspirer, provoquer et réaliser le génie de la révolution française.

Ah ! qu'on est fier d'être Français,
Quand on regarde la Colonne !

En réalité, Monsieur Thiers, pendant toute la durée de l'Empire, fut beaucoup plus hostile à la personne qu'au système. Un de ses biographes fait ressortir ce fait de la manière suivante :

La plupart des serviteurs élevés de Napoléon III, le comte de Morny, M. Fould, le comte Walewski, le duc de Bassano, M. Billault, le comte de Flahaut, furent, les trois premiers, des élèves, et les trois autres, des collègues et des amis personnels de Monsieur Thiers. M. de Morny avait pour lui un culte véritable, et M. Fould ne cessa de le visiter.— « Cette cuisine me plaît assez, disait-il un jour ; c'est le cuisinier qui ne me va pas. » On rapporta le propos à l'empereur, qui répondit : « Il me traite de cuisinier, parce que je n'ai pas voulu de lui pour gâte-sauce ». L'impératrice faisait le plus grand cas de lui, et la princesse Mathilde, reconnaissante de ce qu'il avait levé pour elle, lors de son mariage, l'interdiction qui pesait sur la famille Bonaparte, ne souffrait pas qu'on l'attaquât en sa présence. — Son salon fut, pendant tout l'empire, la véritable place de guerre où vinrent se munitionner toutes les oppositions. Les républicains s'y mêlaient aux orléanistes et aux légitimistes : MM. Jules Favre, Ollivier, Picard, Darimon y coudoyaient les Larcy, les Broglie, les Berryer et les Bocher. Le premier ministère qu'il forma à Bordeaux n'était qu'une reproduction de cette fusion. M. Prévost-Paradol, qu'il n'appelait que « mon cher enfant », lui dut non-seulement l'inspiration de ses meilleurs articles, mais le poste de ministre à Washington, que M. Émile Ollivier n'eût jamais pensé à lui donner sans la proposition de Monsieur Thiers. On sait, du reste, quelle influence il exerça sur le ministère du 2 janvier, et l'on se souvient de cette parole :— « *Je vois mes idées assises en face de moi* » (au banc des ministres). A la Chambre, on ne pouvait guère traverser la salle blanche sans l'y trouver en conférence avec M. Emile Ollivier, qu'il endoctrinait en arpentant,

de son petit pas sautillant, l'espace compris entre la salle quasi publique des Pas-Perdus et la statue de Casimir-Périer. On eût dit qu'il tenait à s'y faire voir. Les trois présidents de 1863 à 1870, le comte de Morny, le comte Walewski et M. Schneider, furent pleins pour lui d'attentions et de respects. Il ne buvait à la tribune que le café froid apporté de chez lui et que les garçons de bureau recevaient avec un empressement superstitieux. Quand il restait pour corriger ses épreuves, ce qui était long, un service de nuit se tenait en permanence à la salle des conférences, et les domestiques de la Présidence étaient à ses ordres, quoi qu'il demandât. Cette déférence universelle qui, du haut en bas de l'échelle politique, entourait un ennemi de cette importance, ne lui déplaisait, ni ne le désarmait, et rien n'était à la fois plus édifiant et plus amusant que tant de prévenances envers un homme de tant d'irritation. Quand il devait faire un discours, le Palais-Bourbon était en rumeur, j'allais dire en fête. Les billets, alors fort rares, étaient mis à sa disposition en aussi grand nombre qu'il le voulait, et le carton de la loge présidentielle offert à Mme Thiers, toujours accompagnée de sa sœur et du général Changarnier.

L'*Histoire du Consulat et de l'Empire* est devenue le livre sacré des bonapartistes, et son auteur mérita à juste titre d'être appelé dans le discours du Trône de 1867 : « L'historien illustre et national... » On raconte que Monsieur Thiers eut la faiblesse d'être touché de ce témoignage de reconnaissance. Ceux qui croient à Némésis ont un beau sujet de méditations dans ce petit fait, dans les discussions sur la politique étrangère du second empire, et enfin dans le rôle mémorable que joua Monsieur Thiers en 1870-1871 au quartier général des Allemands à Versailles. Au Corps législatif, son bon sens le contraignit de combattre, on se rappelle avec quelle magistrale supériorité, les conceptions politiques de 1859, 1866 et 1870, si folles au point de vue des intérêts français ; et cependant Napoléon III ne faisait qu'appliquer, avec inopportunité, sans doute, mais enfin logiquement, les idées puisées dans la lecture des livres du chef de l'opposition. Le désenchantement de Monsieur Thiers était exposé à de plus terribles épreuves encore. A l'auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, au théoricien des frontières naturelles de la France, au propagateur de la légende Napoléonienne, au plus éminent créateur du chauvinisme français, à l'apologiste du droit de conquête, à l'homme politique qui a placé la principale gloire de son pays dans l'exaltation de ses triomphes militaires, à l'écrivain qui avait érigé en dogme populaire l'invincibilité de l'armée française, il était réservé de négocier dans la demeure de Louis XIV, ce provocateur de tant de guerres si néfastes pour la prospérité et l'avenir des nations germaniques, un traité retournant contre son pays et contre lui-même toutes les funestes théories, toutes les folles aspirations, toutes les sanglan-

tes illusions de la génération à laquelle il avait inculqué de si fatales erreurs. En vérité, si la personnalité de Monsieur Thiers s'était prêtée à un autre habillement que le vulgaire et plat costume de nos contemporains, il aurait pu nous apparaître, le jour où l'Assemblée nationale de Versailles vota qu'il avait bien mérité de la patrie, comme un personnage tragique, dans une scène où le destin aurait joué le rôle antique. On rapporte que M. le comte de Bismarck, après avoir concédé avec plus ou moins de bonne grâce au négociateur français la possession de Belfort, jugée par l'état-major allemand inutile à la puissance future de l'empire allemand, aurait dit : « Convenez, Monsieur Thiers, qu'il n'y a que deux personnes » qui aiment réellement la France : vous et moi ! » La chronique n'ajoute pas si Monsieur Thiers a accepté ce compliment sans en atténuer la portée ironique. Je me permets de croire qu'il était au moins exagéré. Le patriotisme de Monsieur Thiers est évident; mais faut-il louer sans réserve l'amour d'un père qui a gâté son enfant, en lui inspirant de fausses idées et en lui remplissant le cœur d'aspirations dangereuses?

Disons-le en passant, il est étrange d'entendre à Bruxelles et à Cologne des Belges et des Rhénans faire l'apologie exagérée d'un homme politique, qui brille surtout par le patriotisme français. Notre ami, M. Coomans, qui a le droit de parler au nom du patriotisme belge, s'en est indigné :

« On conçoit parfaitement, dit-il, que les Français admirent le patriotisme de Monsieur Thiers, de l'historien qui approuva la conquête de la Belgique par la Convention, qui déplora la libération de notre pays en 1815 et qui ne cessa pas d'aspirer au rétablissement des frontières *naturelles* du Rhin. Mais nous ne comprenons point que ce « grand patriote, le plus français des Français», soit admiré par des patriotes belges, car il n'a pas dépendu de lui que nous n'eussions pas de patrie. On sait par les confidences écrites de Louis-Philippe que dès 1840, et très-nettement à cette époque, Monsieur Thiers, ne se contentant pas de « *rêver* l'agrandissement de son pays », poussait à la guerre dans le but principal de le réaliser, « avec ou sans le concours des puissances jalouses». La paix qui nous sauva fut maintenue par Louis-Philippe, au détriment de sa popularité. Le patriotisme des libéraux belges se manifeste d'une façon étrange et paraît bien léger chaque fois qu'il est mis sur la pierre de touche de l'histoire. Au XVIme siècle, ils sont pour Marnix négociant notre soumission à l'étranger. Au XVIIIme,

leurs pères appuient Joseph II violant les constitutions qu'il avait jurées et combattant la république belge et notre indépendance nationale, — et eux-mêmes exaltent encore à présent le despotisme étranger. En 1792 et en 1794, l'envahissement de nos provinces par les Sans-Culottes et la pratique d'une tyrannie ruineuse sont appuyés par les libéraux de l'époque, qui qualifient de brigands les patriotes campinois se dévouant à la plus légitime des défenses. Nos adversaires actuels, sous l'empire de cette erreur lamentable, ne craignent pas de vanter encore le patriotisme et l'héroïsme des armées de soldats et de fonctionnaires républicains qui vinrent piller et déshonorer notre patrie ». Il est piquant aussi de rappeler ici que, de tous les hommes d'État du Gouvernement de Juillet, c'est le vieux duc de Broglie, père du duc actuel, qui a rendu le plus de services à la Belgique de 1830.

Le 4 septembre 1871, le second empire, affaibli par l'opposition que de haut dirigeait encore une fois Monsieur Thiers, disparaissait au milieu de catastrophes sans exemple. Après diverses péripéties que tout le monde connaît, Monsieur Thiers fut pour ainsi dire acclamé chef du gouvernement du pays, grâce à ses talents, mais grâce aussi aux circonstances et à la situation sans rivale que lui valaient les mémorables avertissements donnés au corps législatif, sur la politique étrangère de l'empire. En dehors de Paris et de la France, beaucoup d'hommes moins habiles et moins spirituels que Monsieur Thiers avaient fait avant lui ces faciles prédictions, mais lui seul eut le mérite de les proclamer du haut de la tribune française et de les entourer d'une forme saisissante. Quant aux radicaux, infatués comme les autres de chauvinisme, ils hurlaient presque tous : à Berlin ! Ceux qui se taisaient ne craignaient qu'une chose, dans leur orgueil, le triomphe du Bonapartide et, par conséquent, la ruine de leurs espérances personnelles. Sur cette fraction du parti radical, qui constitua le gouvernement de la défense nationale, Monsieur Thiers avait encore une autre supériorité : logique dans son chauvinisme contenu, et compromis par les discours de l'époque la plus sincère et la plus honorable de sa vie politique, il avait pris la défense du principat civil de l'Église romaine, clef de voûte de l'édifice de l'ordre européen, mais institution détestée par MM. Gambetta, Favre et leurs amis ; il avait blâmé la fabrication du royaume d'Italie comme une aberration politique, tandis que leur courte vue, à eux, n'y voyait que la consommation de la ruine du Papisme ; enfin, il avait, discrètement

d'abord, critiqué la colossale plaisanterie des « trois tronçons » allemands, mais après Sadowa son patriotisme chauvin ne douta plus et, de sa petite voix flûtée, devenue stridente, il cria à toute cette foule de Césars classés ou déclassés : « Vous n'avez plus une faute à commettre ! » Pour comprendre l'abîme qui séparait alors Monsieur Thiers du parti radical, il faut lire les journaux de la gauche bonapartiste sous le second Empire. Par exemple, voici comment s'exprimait l'*Opinion Nationale,* le 20 mai 1867, après Sadowa :

« Monsieur Thiers est un homme fatal : avec des dons merveilleux, la persuasion, l'esprit, les apparences du bon sens, une aptitude rare au travail, une intelligence des détails, une mémoire prodigieuse, il a été funeste à tous les gouvernements qu'il a touchés. Ennemi de la Restauration, il avait imaginé de l'enfermer dans la Charte pour la faire sauter. Ami de la monarchie de Juillet, il l'a entraînée avec légèreté dans des aventures terribles, qui ont commencé par une folie, pour finir par une faiblesse. Allié de la République, il a été son mauvais génie, il l'a mise en contradiction avec son principe, a préparé sa chute et ouvert les voies à une réaction dont l'empire, à sa grande douleur, a recueilli les fruits. »

Le même journal avait dit de Monsieur Thiers, le 9 mai 1866, après une des attaques dirigées par son bon sens contre la politique italienne de l'empire :

« Il est de notoriété publique que Monsieur Thiers a compromis ou perdu toutes les causes qu'il a servies, et que, dans toutes les circonstances solennelles, l'opinion publique, justement défiante, s'est toujours séparée de lui. »

Chose étrange, Monsieur Thiers, le « petit bourgeois » marseillais et chauvin, l'incarnation la plus française de la révolution française, comme dit le *Journal des Débats,* devint subitement le représentant le plus éminent de l'antique ordre européen et l'organe attitré des vieilles règles de sagesse et de bon sens, foulées aux pieds aussi bien par le gouvernement de la défense nationale que par celui de Napoléon III. Les journaux radicaux du temps ne manquèrent pas de s'en plaindre. Écoutez les imprécations du *Siècle,* du 16 novembre 1870 :

Les journaux réactionnaires exaltent à l'envi Monsieur Thiers, ses négociations, son rapport, le rôle qu'il a joué à Versailles, celui qu'il se propose de jouer à Tours. — Monsieur Thiers, à leurs yeux, est un grand citoyen, un grand esprit, un grand cœur. — Après la déplorable aventure du petit homme d'État, de tels éloges nous étonnent. Il nous paraît difficile qu'on entreprenne de faire prendre au public des aberrations de

dialectique pour de la sagacité, une attitude équivoque et subalterne pour la dignité, des concessions résignées pour du patriotisme.

Le 17 novembre, la note est encore plus vive :

Il est des hommes néfastes dont la carrière non politique a toujours été nuisible à la vraie grandeur et la vraie liberté de leur pays. Tel a été M. de Talleyrand : tel est Monsieur Thiers. L'auteur des lois de septembre et de la légende en 20 volumes du bonapartisme, l'ennemi le plus perfide de cette République de 1848 dont il prépara la chute avec les jésuites politiques de la rue de Poitiers, Monsieur Thiers, puisqu'il faut l'appeler par son nom maudit, couronnant dignement sa longue carrière d'intrigant, s'est offert dignement au gouvernement de la Défense nationale pour devenir l'ambassadeur de la France. Il est des gens que l'on ne peut employer sans danger au service de la France : ce sont ceux qui n'ont su faire que leurs affaires, jamais celles du pays. Monsieur Thiers n'a jamais été qu'un mauvais génie. Le Doliban de la monarchie constitutionnelle, qu'il déchira en ayant l'air de la servir, a travaillé quatre ans à enchaîner la République de 1848 et à préparer, sans le vouloir, l'assassinat du 2 Décembre.

Enfin, sur la délicate question de l'âge de Monsieur Thiers, le *Siècle* s'exprime ainsi :

Et la raison qui fait que la perspicacité de Monsieur Thiers est restée en défaut à Pétersbourg tout aussi bien que son patriotisme à Versailles, eh bien ! la France l'a devinée : c'est qu'on n'est pas, à 74 ans, ce qu'on était à 40. Il vient dans la vie un âge où, si bien doué qu'on ait été au début, il faut songer, comme Monsieur Thiers, à faire la retraite ! Monsieur Thiers est arrivé à cet âge.

Ces grosses invectives ne l'empêchèrent pas d'être investi d'une véritable dictature, dont la confiance illimitée d'une nation en désarroi lui rendait l'exercice d'autant plus facile que le pays venait d'être délivré de « la dictature de l'incapacité ». Sans manquer de respect pour les immenses mérites de Monsieur Thiers, on peut dire cependant que les circonstances plus encore que ses mérites favorisèrent grandement l'accomplissement de sa mission « nationale ». Aussitôt que la paix fut signée et la Commune domptée, aussitôt que les circonstances extraordinaires pour lesquelles Monsieur Thiers était « l'homme de la situation » eurent disparues, aussitôt que Monsieur Thiers fut en présence des difficultés ordinaires de la vie publique et des problèmes sociaux que depuis cinquante ans il avait contournés sans les résoudre, le vieil homme de la Restauration et de la révolution de Juillet reparut. Il n'était pas homme d'autorité : après avoir contribué, dans l'opposition, à la chute de quatre gouvernements,

il devint le principal auteur du renversement de son propre pouvoir. Ce chef de l'État se fit homme de parti : pour soutenir « son parti », le représentant de l'autorité suprême reprit son métier favori de faiseur de coalitions. Aussi c'est une coalition qui le renversa.

Il est malheureux pour la mémoire de Monsieur Thiers qu'il ne soit devenu républicain qu'à l'âge de 74 ans et au moment où il devait s'attendre à quitter le pouvoir.

« Dans nos réunions de la rue de Poitiers, dit M. Poujoulat, faisant allusion aux anciennes opinions de Monsieur Thiers, il ne manquait jamais de se moquer tout bas de ceux qui prenaient au sérieux la République modérée ; un jour que l'un de nos collègues se livrait sur ce point à de naïves espérances, Monsieur Thiers, se penchant vers moi, me dit : « La France est faite pour la Répu- » blique comme moi pour chanter au lutrin ». Personne au monde ne se doutait en 1870 que ces « naïves espérances » seraient réalisées par lui. Cette évolution extraordinaire commença par une plaisanterie désormais célèbre : « la république est le gouverne- » ment qui nous divise le moins ». Il ne la regardait pas comme une nécessité. A Bordeaux, il demandait, comme transition à une autre solution, « un gouvernement anonyme », qui naturellement ne devait être autre que le sien. « Je racontais devant lui, à Bordeaux, dit encore M. Poujoulat, qu'un personnage de la Défense Nationale m'avait signalé, dans une langue très-démocratique, « trois grandes gueuseries : le bonapartisme, l'orléanisme, le légi- » timisme. » « Il y a, me répondit-il, une gueuserie dont ce monsieur ne vous a pas parlé : c'est la République ». Il nous encourageait à Bordeaux dans la campagne contre M. Gambetta, quand nous demandâmes avec acharnement la publication du décret apporté par M. Jules Simon ; il ne se croyait pas en sûreté chez lui et nous n'étions pas plus en sûreté chez nous. *Les vingt-sept élections qui le désignèrent à l'attention de la France ne furent pas républicaines* ; son nom ne fut inscrit que sur les listes des conservateurs. Les idées de république lui furent apportées, après la capitulation de Paris, par des amis politiques qui pensaient comme à Paris et non pas comme dans le reste de la France. Le scrutin du 8 février le prouva. M. Thiers aurait pu faire la monarchie à Bordeaux, s'il l'avait voulu. Sous prétexte de divisions auxquelles il eût été facile de mettre un terme, il substitua l'intérêt de sa personnalité à l'intérêt public et s'attacha constamment à

dissoudre les éléments monarchiques de l'Assemblée. La majorité manquait de chef et se laissa conduire par celui qui avait intérêt à la faire marcher autrement qu'elle n'aurait dû. Monsieur Thiers prit, à l'insu de l'Assemblée, des engagements en faveur de la République, pendant qu'il écrasait la Commune par les vaillantes mains du maréchal de Mac-Mahon. Son nom se rattache à la libération du territoire, accomplie de concert avec d'autres bons Français; mais le nom du duc de Richelieu rayonne de plus d'éclat que le sien dans ces questions de délivrance nationale. Monsieur Thiers tomba le 24 mai, parce qu'il avait trahi la majorité; il s'était donné à la gauche pour conserver son pouvoir; il était resté avec elle dans l'espoir de le ressaisir; la gauche l'avait gardé: il est mort entre ses bras ».

Cette évolution dernière de Monsieur Thiers a été tellement féconde en conséquences, elle pèse si lourdement sur la situation actuelle de la France, qu'il importe de creuser ce sujet jusqu'au fond.

Dans un recueil périodique français, M. A. Boucher vient de faire de cette singulière conversion *in extremis* une description si exacte qu'il est inutile de chercher à en faire une meilleure :

« Monsieur Thiers a eu, en 1871, plus que le pouvoir qu'il aimait, il a eu la toute-puissance, une sorte de dictature politique. Il a été le maître de nos destinées : la France, blessée, appauvrie, fatiguée, désespérée, était prête à le croire, quelque conseil que, dans cette souveraineté morale, il lui donnât pour le lendemain. Élu par les conservateurs, dans vingt-quatre départements, nommé malgré les républicains et les préfets de M. Gambetta, il reçut de la France, pour relever la patrie parmi tant de débris ensanglantés, et de l'Assemblée nationale, pour créer un gouvernement parmi tant de décombres de lois et de constitutions, un mandat vraiment indéfini. On pouvait soupçonner qu'il voudrait faire la monarchie : il n'avait pas cessé de voir en elle le meilleur gouvernement qui convînt à la France, à ses traditions, à ses besoins, à son tempérament, à sa situation européenne ; et jusqu'à la dernière heure, il a continué à la préférer en idée, à la République qu'il avait proclamée préférable en fait. On sait comment Monsieur Thiers déçut cet espoir, comment il se déroba à l'attente de la majorité monarchique qu'il rencontrait dans l'Assemblée. S'il y avait quelque chose d'impossible alors, aux yeux de la France et de l'étranger, c'était certes la République avec son histoire de

1792 et de 1848, avec ses souvenirs de la veille, tout fumants encore dans le cœur de la France. Eh bien! c'est la République que Monsieur Thiers déclara « seule possible », même après la Commune. Il la gratifia de la vertu du mot, en attendant celle de la réalité ; il dépensa à la rendre nécessaire cent fois plus de peine et plus d'art qu'il ne lui eût fallu pour rendre possible la monarchie ; il réclama la trève de Bordeaux ; il promit sa neutralité du haut de la tribune ; il forma le centre gauche ; puis il intervint peu à peu. Il frappa des médailles de la République avec ces aphorismes que, selon le temps et l'avancement des choses, il mettait en circulation : il proposa « *d'organiser sans constituer* », il imagina « *la République conservatrice* », il divisa la droite, il s'attacha à la gauche : il se mit à dissoudre la majorité dans des combinaisons de jour en jour nouvelles ; il conquit les républicains, il fut indulgent aux radicaux ; et une heure sonna où, fort de ses titres patriotiques, assuré de la gratitude nationale, il défia la monarchie de se faire. Il n'avait pas voulu qu'elle se fît ; il n'avait pas voulu ni la faire ni essayer de la faire, et il put, même en tombant, s'écrier : « la République est faite ». Ce qu'il a choisi dans la république, on le sait, c'est la présidence, c'est son principat. Il n'a fait la République que pour en avoir la royauté. Que son rêve ait été généreux, nous le voulons bien croire. Oui, M. Thiers a pu rêver qu'avec son expérience, son éloquence, son génie, il ranimerait la France, il la guérirait de ses blessures, il la libérerait de sa rançon, il la referait riche et redoutable, il l'entourerait d'armées et de forteresses, il lui gagnerait des alliances et lui restituerait les biens qu'elle avait perdus. Soit, il a entrevu cette gloire ; il a pensé à la France en pensant à lui. Mais en prenant la République comme un moyen personnel du gouvernement qu'il lui fallait pour accomplir ce rêve, il a trop oublié combien ce moyen même était précaire et temporaire ; il n'a pas songé que la République de Monsieur Thiers ne serait pas après lui que la République avec son pouvoir instable, son agitation permanente, les déchirements de ses partis, les compétitions de ses violents et de ses utopistes. Il a fait un gouvernement pour son règne et non pour la suite des temps, un gouvernement bon pour lui, et mauvais pour la France.

Ce gouvernement n'était pas même « bon pour lui ». Il disait un jour en plaisantant qu'il se sentait les aptitudes nécessaires pour jouer à la fois le rôle de roi et de ministre. M. Simon, qui a été

son ministre, a répété très-sérieusement sur sa tombe : « tout se » faisait par lui; il était ministre de la guerre, ministre des » finances, ministre des affaires étrangères ; même avec des colla- » borateurs aussi éminents que Jules Favre et Rémusat, il voyait » tout, tout lui passait par les mains, jusqu'aux moindres détails » de la correspondance. » Ce qui n'empêche pas M. Simon, trop modeste en son langage, d'ajouter « qu'en 1830, Monsieur Thiers risqua sa vie pour lutter contre le pouvoir personnel ». Cette manie de toucher à tout était devenue intolérable à l'assemblée de Versailles, où il parlait sur tout, à propos de tout, sans trêve ni relâche, tellement et si souvent que la dignité même du gouvernement en était compromise. Les naïfs pouvaient croire vraiment, a dit un de ses adversaires, « que si Monsieur Thiers avait quitté son cabinet de travail, surmontait son « extrême fatigue », son « extrême amour du repos », c'était pur dévouement au bien public. Ce dévouement-là y était bien pour quelque chose, mais la vérité est que Monsieur Thiers avait la passion de la parole, comme d'autres celles du jeu, de la chasse ou des armes. Il allait à un grand discours comme à une partie de plaisir qu'il se donnait. A la fin, la facilité prodigieuse de parler de tout, à propos de tout, avait dégénéré en bavardage ». On eût dit qu'il était jaloux de sa propre autorité et que, pour ne pas en perdre l'habitude, il se faisait de l'opposition à lui-même. L'auteur de la *Question Romaine* nous a appris l'autre jour qu'il a servi d'intermédiaire entre le gouvernement italien et celui de Monsieur Thiers, pour le rappel de l'*Orénoque*, le fameux vaisseau qui était sur la côte d'Italie comme la dernière manifestation de la politique chrétienne de la France, de cette politique que Monsieur Thiers avait défendue avec tant de bon sens, de force et de persévérance. Les révélations de M. E. About ne jettent pas un jour nouveau sur la versatilité politique de l'ex-président, mais elles justifient une fois de plus la défiance de la majorité conservatrice de l'assemblée de Versailles: « J'entends encore sa voix grêle, mais énergique et lumineuse, » dit M. About, un jour que les ministres italiens m'avaient prié de traiter avec lui la question de l'*Orénoque*, en février 1873 : « Mon » ami, vous pouvez écrire à M. Visconti-Venosta que je suis en » France un vieux monarchiste rallié à la république, et en Italie » un vieux séparatiste rallié à l'unité. »

On a dit de Napoléon III qu'il mentait en se taisant. Monsieur Thiers, lui, parlait sans cesse et s'agitait avec une pétulance

surprenante : souvent, il est vrai, pour élucider les questions avec sa puissante dialectique, mais trop souvent aussi pour embrouiller les raisonnements des autres et se donner ensuite le plaisir d'y mettre de l'ordre. C'est ce que M. le comte d'Arnim appelait dans ses dépêches à M. le prince de Bismarck : « passer une rivière sur une corde raide à côté d'un beau pont. » Dans les couloirs, chez lui, dans les affaires du gouvernement, il n'était réellement satisfait que lorsqu'on acceptait ses idées personnelles. Enfin, au lieu de se borner à présider gravement aux destinées d'une nation si éprouvée, et de jouir d'une autorité que personne ne songeait à lui enlever, il se créa un parti et souleva, par son ambition à la fois jalouse et tranchante, une opposition, d'abord respectueuse, puis irritée.

« Pourquoi nos habitudes révolutionnaires, dit un des rédacteurs du *Français*, ont-elles fait de simples journalistes des hommes politiques? L'art de l'homme d'État est un de ceux dont une pratique héréditaire fournit seule les secrets. On disait en Angleterre qu'il fallait trois générations pour faire un homme d'État. On ne le dit plus autant depuis que M. Disraëli est premier ministre. Mais la vérité est que, pour user du pouvoir d'une manière vraiment utile à son pays, il faut une tradition, des principes, une expérience de race. Monsieur Thiers a eu toutes les qualités d'un homme de parti; il a été un opposant merveilleux; il aimait la lutte; il bataillant avec amour; il était à l'aise dans l'intrigue politique la plus compliquée, s'y démêlait, s'y agitait avec un infatigable entrain; il en liait, en déliait, en nouait et en croisait les fils, s'y jouait, en sortait, y rentrait, s'en dégageait par une pirouette et s'y replongeait par une culbute. Avec l'âge, on crut qu'il avait changé de caractère, et, quand, à Bordeaux, on lui confia le pouvoir, on s'imagina que l'homme de parti était devenu homme de gouvernement. C'était l'histoire de la chatte métamorphosée en femme. Il ne fut pas plus tôt à la présidence qu'il commença à faire de l'opposition aux hommes qui l'y avaient appelé et qui l'y auraient laissé finir ses jours s'il l'eût voulu. Les grandes voies, simples, droites, larges, ne lui plaisaient pas; il aimait les chemins détournés, escarpés et dominant l'abîme. Au 24 mai, le pied lui manqua, et il ne nous pardonna pas de n'avoir pas voulu sauter avec lui dans le précipice; à peine fût-il au fond, qu'il voulût, en manière de revanche, nous y faire trébucher. Nous avons eu peut-être tort, après tout, de blâmer si sévèrement quelquefois l'alliance de Monsieur Thiers avec les radicaux. Il est dans le caractère des hommes d'opposition, dont le tempérament est révolutionnaire, de ne négliger aucun moyen. Notre tort avait été de supposer à Monsieur Thiers d'autres aptitudes que celles dont la nature déjà prodigue l'avait doué, et qui étaient des plus enviables. Pour présider aux destinées d'une nation comme la nôtre, il y a quelque chose de plus nécessaire que le talent, que l'esprit, que l'éloquence, que l'habileté : c'est le caractère. »

L'impressionnable président était tellement convaincu qu'il était un homme nécessaire, qu'il donna sa démission; il croyait qu'elle ne serait pas acceptée. Sa chute fut en quelque sorte puérile. C'est à cette époque que le *Journal des Débats*, par la

plume de M. J. Lemoinne, prétendait que demander à Monsieur Thiers de se taire, ce serait comme si on essayait de faire jouer le rôle de la *Muette de Portici* par Mlle Patti.

Selon sa vieille habitude, il se tint d'abord dans une demi-retraite, comme il l'avait fait après l'échec de sa politique brouillonne de 1840, comme en 1848, comme au commencement de l'empire. Il se disait extrêmement fatigué, et ne parlait que de son extrême amour du repos. Ceux qui le connaissaient n'en croyaient rien et faisaient remarquer qu'il avait soin de ne pas briguer un siége au Sénat; d'ailleurs, s'il se taisait à la Chambre, ses visiteurs de la place Saint-Georges ne perdaient pas pour cela une syllabe. Cependant, cette fois, le gros du public pouvait croire que sa résolution de se retirer du théâtre du monde politique était sincère et définitive. On avait le droit de penser qu'à son âge, après ses travaux, après les éminents services qu'il avait rendus à sa patrie à une époque critique, il lui était permis de songer à son âme et de se préparer au grand passage de la vie à l'éternité. Son éducation première, son existence agitée, sa participation pendant plus d'un demi-siècle au tourbillon des affaires humaines, la pétulance de sa nature et même la légéreté de son caractère ne paraissaient pas lui avoir laissé jusque là ni le temps, ni le calme, ni même l'occasion de réfléchir sérieusement au mystère de la mort. La vie avait été chez lui si surabondante! On disait qu'il étudiait M. Darwin. On l'avait vu souvent au jardin des Plantes, interrogeant avec sa curiosité proverbiale les maîtres de la science de la nature. Les journaux annoncaient que l'ex-président préparait un traité sur la nature des choses, *de Rerum natura,* prologue d'un grand travail sur le pourquoi de la vie. On aimait à se représenter cet homme célèbre, étudiant et priant entre madame Thiers et mademoiselle Dosne, ses fidèles compagnes, et las des vaines disputes de la terre, tourner enfin son intelligence si prompte et son naturel bon sens vers les choses d'en haut. Comme son héros, Napoléon à Sainte-Hélène, ou comme son ancien adversaire, Monsieur Guizot, il allait, disait-on, livrer à notre génération un nouvel exemple de l'art de bien finir. Vaines espérances. Monsieur Thiers nous ménageait une dernière surprise. A l'âge de 79 ans, il caressait le projet ambitieux de succéder au maréchal de Mac-Mahon, en 1880 et même plus tôt, si la nation en faisait une loi à son patriotisme.

Avec la merveilleuse aptitude qu'il possédait pour le maniement des combinaisons de partis, il groupa autour de lui les éléments

les plus disparates, même ceux qui naguères lui étaient le plus antipathiques. Sans se découvrir, il s'apprêtait à envoyer cette coalition des gauches à l'assaut du pouvoir. M. Gambetta, le « *fou furieux* » de 1870, était adopté comme Dauphin par le « sinistre vieillard » sans enfants. Les pleurs de MM. Em. Arago, Victor Hugo, Peyrat et autres révolutionnaires sur les pelouses funéraires du cimetière du Père Lachaise et les regrets exprimés par *la Lanterne* de M. le comte de Rochefort-Luçay prouvent jusqu'à quelle extrémité s'était laissée entraîner l'habileté consommée du chef de cette coalition. Enfin, la « vile multitude », celle-là même qui démolissait, il y a sept ans, sa maison et dont le chef le traitait alors de « vieillard ramolli », assista à la cérémonie, et par ses cris annonça qu'elle approuvait la pensée créatrice du nouveau règne qu'on avait préparé. C'est Monsieur Thiers qui a inventé cette maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas. » S'il était remonté au pouvoir, il n'aurait pas gouverné : il serait devenu le polichinelle des radicaux. C'est lui encore qui a dit : « La victoire est au plus sage. » Si Dieu lui avait permis de continuer à vivre, il n'aurait pas triomphé. « La république sera conservatrice ou elle ne sera pas, » avait-il crié un jour à ses adversaires, devenus ses amis de la dernière heure. Or, si cette nouvelle œuvre de coalition avait réussi, la république n'aurait pas été conservatrice. Son chef octogénaire aurait été entraîné par le courant révolutionnaire du lendemain, et s'il avait essayé de lui résister, il aurait été abandonné par ses alliés de la veille. Cette conclusion est évidente, à moins qu'on ne veuille supposer que Monsieur Thiers était disposé à mériter l'apostrophe que Berryer lui lança un jour de sa voix tonnante sur « le cynisme des apostasies. »

On savait, en effet, que Monsieur Thiers était opposé à tous les principes, à toutes les idées de M. Gambetta et de ses amis. Il avait dit : « Je ne partage pas leurs idées ; je ne pense pas comme » eux, ni sur les impôts, ni sur l'organisation de l'armée, ni sur » l'organisation sociale, ni sur l'organisation politique, ni même » sur l'organisation de la république. » Ce langage anti-radical et franc donnait à son auteur une grande influence sur la bourgeoisie libérale de France. Les conservateurs, a dit avec raison *la Gazette de France*, avaient beau montrer que la conséquence d'une alliance avec les hommes d'extrême gauche favorisait l'avénement des radicaux au pouvoir. On répondait : vous ne nous ferez jamais accroire que Monsieur Thiers et M. Gambetta ne font

qu'un ; ils peuvent être unis par une circonstance fortuite, mais, en réalité, ils appartiennent à des écoles diamétralement opposées, et si Monsieur Thiers se rapproche de M. Gambetta, c'est pour s'en servir et pour l'empêcher d'arriver. On croyait au conservatisme quand même de Monsieur Thiers ; c'était sa force, et les radicaux, après la phase Barodet-Ranc, ont très-habilement exploité, à leur profit, cette croyance puissamment enracinée dans l'esprit d'un grand nombre de citoyens ; c'est pour augmenter les chances de leur lutte contre le maréchal de Mac-Mahon qu'ils avaient choisi Monsieur Thiers pour leur président. Monsieur Thiers s'était prêté à ce jeu dangereux, sans qu'il fût certainement rallié à la politique de M. Gambetta ; il a qualifié cette politique de folie coupable, et n'a cessé de protester : son discours de Saint-Germain, prononcé huit jours avant sa mort, porte la trace énergique de la répulsion que lui inspirait une république gambettiste. Il a dit : « Comptez donc sur ma constance à soutenir la République ; » mais permettez-moi d'apporter la même constance à la qualifier » de conservatrice, car, pour qu'elle s'affermisse, il faut qu'elle » soit aussi rassurante que libérale. » Conservatrice est même, dit-on, le seul mot qu'il ait prononcé avec force. Il l'a comme souligné par l'accent qu'il donnait à sa voix affaiblie.

Monsieur Thiers a toujours eu la faiblesse de croire qu'on peut gouverner avec les partis révolutionnaires, comme si l'on pouvait bâtir l'édifice de l'autorité qui vient de Dieu sur le droit de la nier et sur le « devoir sacré de l'insurrection ». Ce qui l'excuse peut-être, jusqu'à un certain degré, c'est l'idée excessive qu'il avait de son autorité personnelle, du prestige de son talent, de l'action de sa parole. Il ne doutait pas, dit l'un de ses biographes, qu'après deux heures de conversation il ferait du radical le plus endurci un conservateur héroïque, d'un communard résolu un constitutionnel débonnaire. Cette foi dans son action directe sur l'esprit de ses interlocuteurs était le trait caractéristique de son personnalisme, et il y a bien des actions de sa vie qu'on jugerait à faux, si on n'en tenait pas compte. Quelques intimes, se rappelant les justes indignations de Bordeaux contre le *fou furieux*, lui reprochaient de le trop ménager, de le trop caresser aujourd'hui. — Pourquoi, lui disait-on, ces complaisances et ces faiblesses ? — « Pourquoi ? reprit-il un jour, avec une pointe railleuse. Mais » puisqu'il faudra peut-être finir par l'avaler, ne vaut-il pas mieux » commencer par le nettoyer ? » Encore une fois, on ne peut

fonder le gouvernement de la république française sur les mérites temporaires d'un simple mortel, quelque éminente qu'on puisse supposer sa personnalité. Une autre excuse, qu'on peut invoquer peut-être en faveur de Monsieur Thiers, c'est son éclectisme politique. Il était en un certain sens un dilettante parlementaire, un « artiste en politique ». Il avoua même un jour qu'il avait « un faible pour tous les esprits politiques, à quelque parti qu'ils appartinssent ». C'était, me paraît-il, un peu rabaisser « l'art de gouverner ». Quoi qu'il en soit, Monsieur Thiers se faisait illusion dans sa dernière tentative ambitieuse et ses coalisés le trompaient avec plus ou moins de sincérité. Il était l'enseigne dont ils avaient besoin pour leur maison. Le bruit qu'ils ont fait autour de son cadavre le prouve, et, ainsi que l'a dit quelqu'un, s'ils avaient pu faire de sa peau un tambour, comme jadis les Hussites avec la peau de Jean Ziska, ils continueraient à battre la charge. Les radicaux intransigeants, qui n'étaient pas de la coalition, les vrais radicaux, ceux de « la vile multitude », ne s'y sont pas trompés. « Avec Monsieur Thiers, a dit le *Mot d'ordre*, ce n'est pas seu- » lement un homme qui meurt, c'est un règne qui s'achève. Et » devant cette tombe qui va se fermer sur les dépouilles mortelles » d'un ancien ministre et sur le cadavre d'une époque, on peut » dire : Monsieur Thiers vient de mourir, la république conserva- » trice est morte. »

Si les royalistes français étaient d'accord pour exécuter un programme commun, ils pourraient peut-être se réjouir de voir leurs adversaires les plus implacables tirer de semblables conclusions. Les gens sages qui en dehors de la France assistent à ce spectacle en témoins attristés et plus ou moins désintéressés (on ne peut se désintéresser complétement des questions qui touchent à l'ordre général de la société humaine) et considèrent de loin les agitations des partis qui se disputent l'avenir de l'aînée des nations chrétiennes diront : puisque ni la monarchie historique ni la république conservatrice ne sont possibles, que va devenir cette grande et noble nation? Et pourquoi Monsieur Thiers a-t-il commis cette dernière faute, d'engager à fond toutes les gauches contre le gouvernement légalement exercé par le maréchal de Mac-Mahon, et de donner ainsi à la lutte entamée par sa coalition un caractère aigu, périlleux à la fois pour les coalisés et pour l'avenir de leur pays? Son excuse était peut-être la conviction qu'il triompherait dans cette campagne et qu'il dominerait ensuite

toute l'armée des coalisés. Mais un tel raisonnement ne devrait pas germer dans l'esprit d'un homme d'État digne de ce nom. Un M. Fouquier, qui semble avoir été autrefois secrétaire de Monsieur Thiers, vient de publier, dans les journaux français, une petite esquisse de la vie privée de son ancien patron. J'y lis ce passage, qui dépeint parfaitement, me paraît-il, la légèreté impénitente d'un homme de tant d'esprit :

« Monsieur Thiers avait une grande coquetterie pour les exer-
» cices du corps et parlait volontiers de ses prouesses de chasseur
» et de cavalier. La dernière fois que je le vis, nous parlâmes de
» Monsieur de Mac-Mahon : « J'ai beaucoup connu son frère, me
» dit-il; nous avons chassé à courre ensemble. Il s'est tué en
» tombant de cheval. » Puis il ajoutait en souriant : « Voyez-
» vous, en équitation comme en politique, — il faut être bien
» assis en selle et avoir la main légère ».

Monsieur Thiers se trompait. *Justitia elevat gentes.* C'est par la justice qu'on gouverne les peuples, et la politique n'est pas une affaire de *sport.*

*
* *

Quelle a été la source de cette légèreté politique d'un des hommes les mieux doués de ce siècle ? Je n'hésite pas à répondre : son scepticisme, ou tout au moins l'incertitude de ses principes. En théorie, il n'avait d'idée précise ni sur la philosophie, ni sur la religion. Nous parlerons plus loin de la religion de Monsieur Thiers. En philosophie, il ne semble pas avoir considéré d'autres doctrines que celles qui s'agitèrent autour de la révolution de 1789 : la philosophie qui attira le plus son cœur est évidemment le sophisme du contrat social de Rousseau. Son livre sur le droit de propriété est une œuvre de polémique contre certains socialistes de 1848 plutôt qu'un écrit de philosophie rationnelle : contre lui, M. Proudhon, polémiste de premier ordre, aurait eu beau jeu dans une académie et en temps ordinaire. L'instruction de Monsieur Thiers manquait d'étendue. Il n'apprenait et ne préparait qu'au moment même où il avait besoin d'atteindre un but de pratique immédiate. Enfermé dans le cercle étroit des doctrines et des faits qui dominent en France depuis le règne de Louis XVI, il a été le type éminent de ces Français qui croient tout savoir, parce qu'ils connaissent l'his-

toire du monde parisien depuis un siècle, et qui ne doutent de rien parce qu'ils ne se nourrissent que de leurs propres erreurs.

Monsieur Thiers était un journaliste transformé en historien, puis en homme d'État. La science des faits actuels l'intéressait plus que celle des idées universelles. La politique, il est vrai, est la science des faits et l'art de les dominer pour conduire la société civile à sa fin. Mais quelle était pour Monsieur Thiers la fin de la société civile et à la lumière de quelles idées universelles, éternelles, absolues, étudiait-il les faits? Pour moi, je ne saurais le dire. Je vois parfaitement qu'il consultait avec sagacité les intérêts de son peuple, mais je ne parviens à démêler ni dans ses actes, ni dans ses œuvres, la trame d'une doctrine arrêtée sur l'intérêt suprême des sociétés humaines. Il penchait visiblement vers toutes les erreurs de l'époque où il était né, mais presque toujours il se garait contre leurs conséquences logiques par un bon sens gaulois porté à sa plus brillante expression. Son but constant ayant été la possession du pouvoir, il fut contraint de suivre pas à pas tous les goûts changeants du jour. Pour réussir dans le monde inconstant où ses facultés étaient concentrées, il a été obligé, pendant le cours de sa longue existence, de proclamer comme également vraies les idées les plus contradictoires : sous l'empire, il réclamait les *libertés nécessaires* ; sous la monarchie, quand il était ministre, et sous sa présidence, il prêchait les *restrictions nécessaires*. Tour à tour révolutionnaire, autoritaire, voltairien, « clérical », progressiste, réactionnaire, monarchiste, républicain, Monsieur Thiers écrivait de belles pages et prononçait de longues harangues sur « l'affranchissement de l'esprit humain » et, en matière économique, il mettait le même entrain à défendre la doctrine surannée du protectionnisme. Une de ses prétentions, c'était d'être l'émule du baron Louis dans le domaine des finances publiques, et il restera célèbre dans l'histoire financière du XIXe siècle par son opposition à l'établissement des chemins de fer. Auteur des lois de Septembre, complice de la révolution de 1848, il dompta la Commune en 1871 ; apôtre en 1830 de la « libération de l'Italie », il a été, sous le second empire et dans le parti libéral, le dernier défenseur du pouvoir temporel du Pape, puis, sous sa présidence, le premier conservateur converti aux usurpations italiennes ; créateur principal de la légende napoléonienne, il a été le plus terrible adversaire des bonapartistes parvenus. En un mot, sa vie politique, pleine de variations, ne

révèle ni une grande pensée dirigeante, ni même une certaine unité de conduite, sauf peut-être en un point que j'indiquerai tantôt. Son intérêt, j'entends celui de sa politique et de son ambition, le mit constamment en contradiction avec lui-même et le condamna à s'agiter dans un perpétuel opportunisme, sans grandeur et sans fécondité. Si l'on fait abstraction de l'époque de la « libération du territoire », dont il partagea l'honneur avec l'assemblée conservatrice de Versailles, et des services qu'il rendit « dans l'opposition » sous le régime républicain de 1848, il ne restera rien ou peu de chose de son fréquent passage au pouvoir, si ce n'est le souvenir de qualités personnelles qui ont ébloui ses contemporains comme un magnifique feu d'artifice, et la réputation d'avoir chanté d'éclatantes palinodies. M. de Chateaubriand, qui n'écrivait pas pour les besoins de la politique de 1870, puisqu'il est mort depuis vingt-cinq ans, a tracé dans ses *Mémoires* ces lignes prophétiques : « Monsieur Thiers a l'un de ces partis à prendre : se déclarer le représentant de l'avenir républicain, ou se percher sur la monarchie contrefaite de Juillet, comme un singe sur le dos d'un chameau, ou ranimer l'ordre impérial. Ce dernier parti serait du goût de Monsieur Thiers ; mais l'empire sans Empereur, est-ce possible ? Il est plus naturel de croire que l'auteur de *l'Histoire de la Révolution* se laissera entraîner et absorber par une ambition tenace et vulgaire ; il voudra, coûte que coûte, demeurer ou rentrer au pouvoir, afin de garder ou de reprendre ce qu'il croit être sa place. Il chantera toutes les palinodies que le moment ou son intérêt sembleront lui demander. »

Dans la variété et la succession de ses évolutions politiques, il est quelque chose cependant qu'il n'a jamais abandonné, le régime parlementaire, j'entends le parlementarisme français, le gouvernement de parti par la classe bourgeoise, non le système du vote des subsides par des assemblées nationales, telles qu'elles existaient avant l'époque de la réformation dans tous les États chrétiens de l'Europe, et telles qu'elles existent encore en Angleterre : il a toujours demandé le contrôle d'assemblées électives, et s'il entendait gouverner avec ses idées, ses opinions et même avec son caractère, c'était à la condition d'obtenir le concours des autres pouvoirs constitutionnels. Ce fait seul donne, selon moi, quelque unité à son activité si ondoyante et si diverse. Mais le régime parlementaire, qui était pour lui, comme pour d'autres, un

moyen pratique et puissant de gouvernement, le seul pratique dans nos sociétés révolutionnées, n'est pas en lui-même un principe universel. Il convenait d'ailleurs admirablement au talent de Monsieur Thiers, qu'on ne saurait se représenter autrement que parlant, gesticulant et s'agitant au milieu d'un auditoire attentif, charmé et entraîné par son esprit étincelant de verve, et se frayant un passage triomphal à travers les partis qu'il travaillait, dirigeait, désorganisait, coalisait, ameutait, pétrissait avec une habileté incomparable. M. de Cormenin l'a appelé un jour le « Bosco de la tribune ». Sans l'arène parlementaire, où Monsieur Thiers a acquis tout son prestige, il aurait été réduit à l'action d'un journaliste de grand talent ou à celle d'un des hommes d'État des comédies de M. Scribe. Le parlementarisme, ce que les Français de l'école libérale appellent majestueusement « le gouvernement de la nation par la nation elle-même » et ce qu'on pourrait appeler le gouvernement « de droit divin » par la majorité libérale de la bourgeoisie censitaire, répugnait, a-t-on dit, à ses instincts d'homme public, de littérateur et de parvenu, parce que ce régime efface les personnalités saillantes, écrase l'homme sous la domination de la foule, et substitue la loi du nombre à l'autorité de l'intelligence et du génie. Selon moi, cette appréciation est inexacte : le régime parlementaire, tel qu'il est sorti en France du nivellement de la révolution française, consacre le règne de la bourgeoisie libérale, dont Monsieur Thiers était l'un des chefs les plus écoutés. Pourquoi se serait-il senti effacé, écrasé et humilié au sommet d'une position qui lui assurait le premier rang, dans un système politique dont il a été un des principaux inventeurs?

Avec lui descend dans la tombe le dernier des grands héritiers politiques de Sieyes, dont il préconisa toute sa vie le précepte : *le tiers doit être tout.* Sa biographie est l'histoire de la bourgeoisie française depuis cinquante ans. Une coïncidence fortuite l'a fait mourir pour ainsi dire dans la maison où était né Louis XIV, la personnification du despotisme royal. Monsieur Thiers, lui, a été la personnification la plus parfaite de l'absolutisme de ces classes moyennes qui ont hérité de toute la puissance de « l'ancien régime » et qui en ont ressuscité les abus sous une autre forme. Louis XIV avait dit : l'État, c'est moi. A l'Assemblée de Versailles, Monsieur Thiers ne fut pas éloigné de proférer la même solennelle plaisanterie. Le « je » et le « moi » avaient dans ses paroles à côté du mot État un son singulier. Vous rappelez-vous le discours dans lequel

il combattit le projet d'une chambre unique, soutenu par M. J. Grévy et ses amis?

« Que voulez-vous, disait-il, que je fasse devant une Assemblée » unique, moi qui ne suis pas un faiseur de coups d'État? Voulez-vous » méconnaître que l'Assemblée la plus honnête soit exposée à des » entraînements? Il faut qu'on puisse la contredire, et quand je » n'ai pas d'attributions, pas même un veto, je ne pourrais seule- » ment pas vous supplier par des raisonnements et des prières. » Voulez-vous un esclave, un commis qui, pour garder le pouvoir, » sera de votre avis? Choisissez-le ; il n'en manque pas. Mais en » me choisissant, vous m'avez supposé quelques lumières, et quand » je vous résiste, ce n'est que dans l'intérêt du pays. Il est bien » plus facile de se soumettre à la volonté d'un roi ou d'une majorité; » mais, ni sous la monarchie, ni sous la République, je n'ai voulu » le faire. Si vous m'ôtez le seul moyen qui me reste, comment » ferais-je mon devoir? » Ce langage de Monsieur Thiers était conforme aux tendances statolâtres de toute sa vie. Au roi soleil de l'ancien régime, la bourgeoisie française a répliqué: l'État, c'est la majorité, c'est-à-dire, c'est moi. Où est la différence pour ceux qui ne font pas partie de cette majorité, surtout pour ceux qui définissent l'État dans sa forme idéale, comme étant l'expression de l'ordre social fondé par Dieu et organisé par la volonté humaine, dans l'espace et le temps, suivant la règle du bien? Quand Monsieur Thiers commença sa carrière publique, il n'éleva pas son intelligence si vive et sa curiosité si inquiète au-dessus des conceptions césariennes de Rousseau et de Sieyes, vieilles comme les Pandectes. Il les trouva un peu démodées, vêtues de je ne sais quel costume d'incroyable du temps au Directoire. Sous sa plume, sous sa voix et sous son action, elles se présentèrent sous un aspect nouveau, plus français, en quelque sorte. Doux de caractère, vaniteux plutôt qu'orgueilleux, aimable dans le commerce privé et souverainement courtois dans la discussion publique, révolutionnaire dans l'âme, mais d'une exquise modération dans l'expression, sachant se passionner à froid, causeur charmant, écrivain facile, orateur disert, caustique, fertile en ressources de tous genres, clair, précis, d'une légèreté profonde et sérieusement amusant, Monsieur Thiers devint, pour la bourgeoisie de son temps, l'homme universel que les rois dissolus ou aveugles et la noblesse présomptueuse ou corrompue du dix-huitième siècle avaient salué en Voltaire. De ce malfaisant génie il avait l'esprit, mais non la méchan-

ceté. La bourgeoisie libérale crut se reconnaître dans l'avocat provençal, qui la réhabilitait, l'enflammait, l'entraînait et savait aussi la modérer et la rassurer.

Quoique possesseur d'une des plus opulentes fortunes de France, quoiqu'il eût fréquenté pendant cinquante ans la première société de l'Europe, quoiqu'il fût sous tous les régimes politiques un des hommes les plus choyés des salons les plus distingués de Paris, Monsieur Thiers, un peu vulgaire par nature et ne détestant pas même absolument certaines mauvaises compagnies, posa toujours en « bourgeois ». Il ne dédaignait ni le faste, ni le dandysme, ni même le *sport*; il aimait les vieilleries artistiques comme les bourgeois enrichis ; il avait la prétention d'être un « connaisseur », dans les ventes à l'encan où, pour se présenter, il faut posséder une grosse caisse ; il tenait beaucoup aux décorations, particulièrement à celle de la Légion d'honneur, dont il se décerna, *motu proprio*, sous sa présidence, la grand'croix ; mais il dédaignait les titres pour sa personne. Il resta toute sa vie *Monsieur Thiers*, sans grossièreté, mais avec une certaine arrogance de l'intelligence. Le maréchal Soult, duc de Dalmatie, un amateur de tableaux espagnols, celui-là, ne pouvait souffrir le « petit bourgeois », qui lui donnait sur les muscles. En parlant à madame Thiers, il s'obstinait à la qualifier de baronne. Après en avoir ri, Monsieur Thiers en était impatienté. Un soir qu'ils se trouvaient ensemble aux Tuileries, avec Monsieur Guizot, dans le cabinet du roi, le vieux maréchal, fidèle à sa marotte, demanda à son collègue des nouvelles de Madame la baronne. — « Mais je ne suis pas baron, lui dit Monsieur Thiers avec une humeur enjouée, et je vous prie de croire que si nous avions voulu un titre, Guizot et moi, nous nous serions au moins faits ducs ! » En entendant ce propos, le roi sourit et murmura doucement : « J'y aurais peut-être été pour quelque chose... » Louis-Philippe se faisait illusion : il aurait contre-signé un brevet de duc aussi facilement qu'il signa la nomination de Monsieur Thiers au poste de président du conseil des ministres, au mois de février 1848 ou le 1er mars 1840. La veille, il avait dit en maugréant : « demain, je signerai mon humiliation ». Quant au « duc Thiers », il aurait perdu presque sa raison d'être en politique. Monsieur Thiers était trop habile pour s'éloigner de sa base d'opération, la bourgeoisie libérale. Concilier autant que possible les erreurs de la révolution, si chères à la bourgeoisie française, sa prépondérance, ce

qu'elle appelle les « conquêtes de la révolution », avec la pratique d'un gouvernement plus ou moins régulier, surtout avec la marche heureuse des affaires industrielles et commerciales, mais aussi, disons-le à l'honneur de Monsieur Thiers, avec le patriotisme, sa plus éminente qualité morale (quand on se place au point de vue des Français), telle fut la grande tâche de sa vie. En ce sens, est-il permis de dire, avec le *Journal des Débats*: « il a été » l'incarnation de la révolution française dans » ce qu'elle a eu de » généreux, de durable, de patriotique, de conforme aux néces- » sités de l'ordre public autant que de la liberté? » Les radicaux intransigeants du *Mot d'Ordre* ne sont pas éloignés de répondre affirmativement, mais avec certaines réserves : « Écrivain dont le principal mérite consistait à couvrir ses erreurs de l'illusion de la vérité, orateur d'une rare habileté, sachant donner à des sophismes l'apparence du sens pratique, homme d'État plus fécond en expédients qu'en vues précises et prévoyantes, Monsieur Thiers fut à lui seul l'incarnation d'une classe importante qui fut un moment le pays légal, qui arriva avec lui au pouvoir et à la fortune, dont il exprima les sentiments, dont il fut l'inspirateur et le représentant, à laquelle il donna une doctrine et une politique, qu'il avait ralliée par son exemple à la République, non par conviction, mais par nécessité, et qui, privée de son chef, de l'homme qui la représentait et l'incarnait, va s'en aller en dissolution. Cette classe, c'est la bourgeoisie. »

A la veille de la révolution de 1848, le 17 janvier de cette année, Monsieur Thiers faisait à la Chambre des députés la déclaration suivante, qu'il n'a jamais rétractée et qui me paraît être la véritable expression de ce qu'on est réduit à appeler sa doctrine politique : « On dit que les hommes qui viennent de triompher en » Suisse sont radicaux : car on croit avoir tout dit en les accusant » de radicalisme. Je ne suis pas radical; les radicaux le savent » bien. Mais entendez bien mon sentiment: je suis du parti de la » révolution, tant en France qu'en Europe. Je souhaite que le » gouvernement de la révolution reste dans les mains des hommes » modérés ; mais quand le gouvernement passera dans les mains » d'hommes moins modérés que moi et mes amis, dans les mains » des hommes ardents, je n'abandonnerai pas ma cause pour cela, » je serai toujours du parti de la révolution. » Mais qu'entendait-il par là? Rien de précis, si ce n'est le pouvoir entre les mains de la bourgeoisie libérale. Vu de près, Monsieur Thiers n'était pas bien

terrible. Il avait le tempérament d'un républicain « à la française », mais il n'était pas capable de devenir un Jacobin. C'était un bourgeois révolutionnaire parvenu, plein de tact et de mesure, très-riche, rangé, mais sans austérité : il se contentait plutôt des négations de la fin du XVIIIe siècle que de ses affirmations.

« Pendant les dix-huit ans de l'établissement de juillet, écrit un des journalistes les plus justement estimés de la presse légitimiste de France, Monsieur Thiers représenta la Révolution, non pas à grande dose comme à l'époque qu'il avait célébrée dans son livre, mais à petite dose, pour se mettre en accord avec la classe moyenne. Il ne représentait pas les grandes passions révolutionnaires, qui eussent été des tempêtes à l'état continu, mais les mauvaises petites passions contre le clergé, les classes supérieures et le glorieux passé de la France. Il fallait louer la Révolution pour se justifier soi-même et garder les situations conquises, mais il était nécessaire de combattre les conséquences des principes adoptés. De là les résistances aux émeutes qui furent comme un accompagnement du gouvernement de 1830. Monsieur Thiers n'aimait pas la démagogie ; elle n'eût pas fait son compte ; il rêvait un petit monde bourgeoisement révolutionnaire, avec la « vile multitude » en bas et lui et ceux de son bord en haut. Il s'était imaginé qu'il lui suffirait d'être au pouvoir pour préserver de toute secousse notre pays ; il se flattait qu'un arbre planté de ses mains ne pouvait produire que de bons fruits : il était à lui seul la sève, l'air et le soleil. »

Tout pour le tiers.

*
* *

A côté de ce culte délicat des négations et au milieu des agitations si habiles de la politique de l'intérêt, quelle a été la religion de Monsieur Thiers? Ce sujet mériterait, à lui seul, une étude spéciale, qui offrirait de précieux enseignements aux politiciens sceptiques de notre génération. Je ne veux ici que l'effleurer.

Il a déclaré, dit-on, dans son testament, « qu'il est né catholique, qu'il entend mourir comme il a vécu, en catholique ». L'Église, représentée par les curés de Saint-Germain et de la paroisse du défunt à Paris, dûment approuvés par le chef du diocèse, l'a traité à son départ de ce monde comme un de ses enfants. Il ne peut donc être question ici de porter un jugement téméraire

sur les sentiments intimes de Monsieur Thiers : la miséricorde de Dieu est aussi infinie que sa justice est absolue. Si Monsieur Thiers n'a pas prouvé pendant sa longue vie qu'il pratiquait avec zèle et publiquement la religion qu'il a confessée dans son testament, elle l'aura consolé sans doute *in extremis* pendant ces dernières minutes qui, au dire des saints, sont en présence du grand juge comme des siècles. Les choses du ciel ne ressemblent pas à celles de la politique : point n'est nécessaire de grands discours parlementaires pour les comprendre ou les goûter : une seconde de la grâce divine fait le salut de l'âme la plus rebelle, qui le désire. N'envisageons donc ici que l'homme public.

Je ne possède pas de renseignements précis sur l'histoire de ses premières années. Il ne connut jamais son père, qui disparut je ne sais comment et dont les biographes ne parlent pas. Dans une fête que la ville de Marseille donna un jour en l'honneur de Mirabeau, ce célèbre déclamateur apparut marchant entre deux citoyennes, dont l'une représentait la Noblesse et l'autre le Tiers-État : la première s'appelait Madame Noble, et la seconde était Madame Thiers, une cousine des Chenier et la mère d'Adolphe, le futur « petit bourgeois. » *Nomen, omen.* On peut croire, sans témérité, que dans un tel milieu l'enfant et le jeune homme ne reçurent pas une éducation religieuse très-soignée. Aussi, depuis le jour où parut son *Éloge de Vauvenargues* jusqu'au 3 septembre 1877, où il devait conférer avec M. L. Gambetta, l'ennemi public de l'Église, le libre penseur qu'il avait choisi pour lui succéder dans le gouvernement de l'aînée des nations chrétiennes, on n'aperçoit ni dans ses livres, ni dans ses discours, ni dans ses actes des traces évidentes d'une réflexion sérieuse et prolongée sur la première des sciences, celle de la religion, de la religion positive. Il a fait souvent des déclarations de religiosité vagues ou générales, mais jamais, du moins à ma connaissance, il ne nous a laissé supposer qu'il eût étudié d'une manière approfondie les raisons de croire ou qu'il eût examiné attentivement les conditions du *rationabile obsequium* imposé à notre orgueil ou à notre ignorance. Les professions de foi les plus positives que j'aie lues de lui sont celles que publiaient l'autre jour les journaux français. On lisait dans *le Gaulois:* « Depuis » quelques années, y est-il dit, surtout depuis que je vis dans la » retraite, j'ai abdiqué tout orgueil philosophique, et je suis revenu » aux sentiments religieux qui sont la base de toute société orga-

» nisée. Dans ma longue carrière, si agitée et si remplie, j'ai pu » oublier l'idée de Dieu, mais ma conscience a toujours eu soin de » réparer les défaillances de ma mémoire. Je mourrai croyant en » un Dieu et un éternel créateur de toutes choses, et dont j'im- » plore la miséricorde pour mon âme immortelle. J'ai été souvent » accusé, dans ma vie politique, de traiter les questions reli- » gieuses sans le respect qu'il leur est dû, mais j'ai dû agir en » homme d'État et non en homme d'Église : et je jure devant » Dieu que j'ai toujours, avant tout, consulté le bien de mon » pays. » Un autre journal a réédité le fragment suivant, plus explicite : « J'invoque souvent, dit-il, ce Dieu, auquel je suis » heureux de croire, que des fous et des ignorants nient, mais en » qui l'homme éclairé trouve sa consolation et son espérance... » J'ai défendu avec conviction la religion chrétienne comme inté- » ressant au plus haut degré la grandeur de la France, la liberté » bien entendue et la société tout entière qui, sans le catholi- » cisme, tomberait dans un affreux chaos. Les sots préjugés ne » me font pas peur, et je ne craindrai jamais de les heurter pour » de si grands et si nobles intérêts... Le matérialisme est une » sottise en même temps qu'un péril. Pour moi, je suis un spiri- » tualiste passionné, et si j'avais plus de temps et plus de forces, » je voudrais confondre le matérialisme au nom de la science et du » bon sens ! » Quelque consolantes que soient de telles déclarations pour les admirateurs de son talent, on peut dire qu'elles manquent encore de précision. Monsieur Thiers avait étudié avec sa virtuosité habituelle le concordat et les actes qui entourèrent ce grand événement politique, mais il n'avait jamais appris son catéchisme. Après la catastrophe de février, il semble cependant qu'il s'était opéré en lui une certaine transformation religieuse. J'en trouve l'indication dans une anecdote que je tiens d'Augustin Cochin, ce représentant si noble et si distingué de l'ancienne bourgeoisie française d'avant 1789. Vers le milieu du règne de Napoléon III, Cochin se trouvait quelque part avec Monsieur Thiers et son ami le comte Ch. de Rémusat : ils devisaient ensemble sur je ne sais quelle question de philosophie, lorsque vint à passer un jeune ecclésiastique portant sous le bras son bréviaire. « Tenez, mon » ami, dit tout d'un coup Monsieur Thiers, en poussant légèrement » son doctrinaire ami, avec ce petit livre ce jeune prêtre en sait » plus que vous et moi. » On raconte aussi que, dans les derniers temps de sa vie, le cardinal Guibert aurait essayé de faire une

visite préméditée à l'aimable et insoucieux vieillard, lequel, n'étant pas ce jour-là à la maison, aurait dit ensuite à l'un de ses familiers : « Ah ! le cardinal est venu me voir ; rassurez-le ; je mourrai » avec de l'eau bénite. » Enfin, il y a quelques mois, il aurait consolé l'ancien ambassadeur de France auprès du Saint-Siége, l'excellent M. de Corcelle, en faisant allusion à l'ouvrage de philosophie auquel il travaillait : « Nous ne sommes pas éloignés » de nous entendre complétement ». Le jour même de sa mort, dans la matinée, sur la terrasse de Saint-Germain, il s'offensait que deux jeunes prêtres ne l'eussent point salué, et il disait à un familier : « Pourquoi donc ne me saluent-ils pas? Est-ce que je » n'ai pas toujours défendu l'Église et le clergé ? » A cette dernière question, il serait difficile de répondre directement. Jusqu'en 1848, certes Monsieur Thiers n'avait pas défendu l'Église, dans le sens filial qu'on attache ordinairement à ce mot, mais aussi il ne l'avait pas attaquée d'une manière haineuse ou méchante, comme le firent la plupart de ses amis politiques. Après 1830, « il prenait plaisir, dit-on, à railler et à mépriser les « calotins » et les « carlistes » ; il avait cette façon de désigner l'Église catholique et la maison de Bourbon. On remarqua son attitude devant le sac de Saint-Germain l'Auxerrois et de l'archevêché. Il y vit « une bonne leçon pour les calotins et les carlistes. » Quand les catholiques commencèrent à revendiquer la liberté religieuse, « il faut, disait Monsieur Thiers, mettre la main de Voltaire sur » les épaules de ces gens-là. » Il quitta bientôt ces façons de vulgaire libéralisme. Son excuse était peut-être celle-ci : il ignorait l'Église universelle en tant qu'institution divine. Homme politique français et libéral, il ne connaissait que le clergé séculier de France. Cependant il ne s'associa jamais à aucun parti extrême, pour nuire aux intérêts vitaux de cette vaste corporation ou pour entraver directement l'exercice de son ministère pastoral. Statolâtre, sa sollicitude purement politique n'allait pas au delà d'un patronage plus ou moins bienveillant pour une corporation nécessaire à une bonne administration civile du pays. Pour les libéraux de son école, l'Église et le clergé étaient bons pour les autres, pour les prolétaires, pour les « masses inintelligentes », mais ne pouvaient et ne devaient avoir aucune action sur les « classes éclairées », ni sur l'éducation publique ; en un mot, le clergé était l'accessoire obligé de la gendarmerie et l'Église un moyen préventif, destiné à réaliser des économies dans le budget

des prisons. M. Guizot et son parti avaient dit : l'Église est une école de respect. Monsieur Thiers et ses amis politiques ne s'élevaient pas à de semblables contemplations : pour eux, ils s'en tenaient aux « conquêtes de la révolution », parmi lesquelles les plus modérés et surtout les plus politiques ont rangé le Concordat. Pratiquement, ce système d'égoïste indifférence aurait pu être accepté, si au moins ils avaient abrogé les Articles Organiques et proclamé pour les catholiques toutes les libertés qu'ils avaient accordées à tous les adversaires de l'Église, pour l'enseignement, la prédication, la presse, l'association. Encore une fois, la bourgeoisie libérale, conduite par Monsieur Thiers, restaurait pour elle les avantages de l'ancien régime sans en accepter les charges, et elle gardait pour elle tout le bénéfice du droit nouveau. Après la révolution de février, à la vue de ce qu'on appelait alors « le péril social », Monsieur Thiers eut le courage, qu'il faut louer hautement, de faire son premier *mea culpa*. Il est résumé admirablement dans une lettre qu'il adressa, le 21 mai 1848, à son ami, M. Madier de Montjau, et qui vient d'être rééditée :

« Voici mon avis sur des questions fort importantes du moment présent. Vous connaissez l'entêtement ordinaire de mes opinions politiques, sociales et économiques ; vous savez mon peu de goût pour la députation ; vous êtes donc bien convaincus que je ne ferai pas le sacrifice d'une seule de mes façons de penser à la multitude électorale ; mais je suis quelquefois dépité en voyant les sottes opinions que me prêtent plusieurs de vos amis à l'égard du clergé. Il me semble qu'après avoir lu ce que j'ai écrit sur le Concordat, ils devraient être un peu plus éclairés sur mes sentiments vrais. En tout cas, la Révolution de février aurait beaucoup changé à ce sujet et ne permettrait pas un doute si on avait un seul. J'ai toujours cru qu'il fallait une religion positive, un culte, un clergé, et qu'en ce genre ce qu'il y avait de plus ancien était ce qu'il y avait de meilleur, car c'était ce qu'il y avait de plus respectable. Aujourd'hui, que toutes les idées socialistes sont perverties et qu'on va nous donner dans chaque village un instituteur qui sera un phalanstérien, je regarde le curé comme un indispensable rectificateur des idées du peuple. Il lui enseignera, du moins, au nom du Christ, que la douleur est nécessaire dans tous les états, qu'elle est la condition de la vie, et que quand les pauvres ont la fièvre, ce ne sont pas les riches qui la leur envoient. »

Puis, d'un bond, il s'éleva à la conception de la liberté d'enseignement :

« Quant à la liberté d'enseignement, je suis changé, non par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social. Lorsque l'Université représentait la bonne et sage bourgeoisie française, enseignait nos enfants suivant les méthodes de Rollin, donnait la préférence aux saines et vieilles études classiques sur les études physiques et toutes matérielles des prôneurs de l'enseignement professionnel, oh ! alors je lui voulais sacrifier la liberté de l'enseignement. Aujourd'hui je

n'en suis plus là. Et pourquoi? parce que rien n'est où il était. L'Université, tombée aux mains des phalanstériens, prétend enseigner à nos enfants un peu de mathématiques, de physique, de sciences naturelles, et beaucoup de démagogie; aussi je ne vois de salut (s'il y en a) que dans la liberté d'enseignement. Je ne dis pas qu'elle doive être absolue et sans aucune garantie pour l'autorité publique; car enfin, s'il y avait un enseignement *Carnot*, et au delà un enseignement *Blanqui*, je voudrais bien pouvoir au moins empêcher le dernier. Mais en tout cas, je répète que l'enseignement du clergé, que je n'aimais point par beaucoup de raisons, me semble maintenant meilleur que celui qui nous est préparé.

» Telle est ma façon de penser sur tout cela. Je suis tout ce que j'étais, mais je ne porte mes haines et ma chaleur de résistance que là où est aujourd'hui l'ennemi. Cet ennemi, c'est la démagogie, et je ne lui livrerai pas le dernier débris de l'ordre social, c'est-à-dire l'établissement catholique. »

Dans la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la liberté de l'enseignement secondaire, Mgr Dupanloup avait vigoureusement défendu le droit que l'on revendiquait pour la Compagnie de Jésus de rouvrir ses colléges. C'était beaucoup pour un contempteur de la restauration et pour un libéral de Juillet qui avait beaucoup mangé du Jésuite à la tribune de la Chambre des Députés. « Est-ce que l'Église ne peut donc pas se passer des » Jésuites, demanda Monsieur Thiers? » — « Certes, répondit l'évêque d'Orléans, l'Église n'a pas besoin des Jésuites, mais elle a besoin de défendre l'innocence et la justice. » — « L'innocence et la justice, répéta lentement Monsieur Thiers, en se balançant sur sa chaise et en tenant un instant le visage couvert des deux mains, comme s'il avait eu besoin de réfléchir longuement. Puis, se redressant : « eh bien, soit, j'accepte les colléges » des Jésuites, mais vous me les laisserez défendre moi-même à » la tribune ; vous, on ne vous écouterait pas ! »

Les attaques violentes dirigées contre le principat civil de l'Église Romaine donnèrent plus d'étendue encore à cette clairvoyance politique. Il soutint avec une vaillance admirable l'expédition française chargée d'aller défendre à Rome les intérêts suprêmes du « culte national ». C'est alors qu'il trouva un de ces mots à facettes dont il parsema sa longue carrière et qui, cette fois, avait une sorte d'importance théologique : « il faut qu'à Rome les » deux pouvoirs soient confondus, afin qu'ils soient distincts partout » ailleurs. » Le « péril social » empêcha ses anciens amis, les libéraux, de se récrier trop haut et immédiatement; mais plus tard, sous le second empire, il reprit cette thèse avec une ardeur nouvelle, au grand scandale du libéralisme dans les deux hémisphères, et il eut l'honneur insigne d'être dans le monde laïque de France le plus

éminent défenseur de l'indépendance du Saint-Siége. Ce sont des titres d'honneur, que nous ne devons pas nous lasser de rappeler : ils rachètent bien des défauts et même certaines petites misères de la carrière de Monsieur Thiers. On a prétendu qu'à partir de 1870, il avait changé d'opinion sur la question romaine. « Monsieur Thiers, dit M. Poujoulat, avait vu à Florence Victor-Emmanuel. Il me disait à Tours, au retour de son voyage : « Victor-Emmanuel « n'a pas peur de l'enfer autant qu'on le croit. » Je m'aperçus que notre homme d'État fléchissait sur la question italienne. Il ne trouva rien à redire à l'étrange lettre de M. Sénard, félicitant Victor-Emmanuel d'avoir enfoncé les portes de Rome, et le voyage de Garibaldi en France ne lui inspira aucune horreur. » Cette indifférence apparente lui était inspirée par les malheurs de la France, qui le préoccupaient avant tout. S'il eut le tort peut-être de se montrer trop humble vis-à-vis de l'Italie après 1870, il ne faut pas oublier cependant qu'il ne rétracta pas ses mémorables discours catholiques : s'il se convertit, au dire de M. About, à la thèse de l'Italie unifiée, par nécessité probablement, il n'abandonna jamais son attitude hautement bienveillante vis-à-vis du Pape. Comme on le rappelait l'autre jour, quand il envoya à Rome son ami M. de Corcelle en qualité d'ambassadeur auprès du Saint-Siége, il lui donna, pour ainsi dire, un blanc-seing, en lui écrivant pour toute instruction : « Je sais que vous vous inspirerez toujours de votre dévoûment à la Papauté et de votre patriotisme. » Tous les choix pour l'épiscopat se sont toujours faits sous l'impression de ce sentiment : « Si nous ne pouvons pas faire « pour le Souverain-Pontife tout ce que nous voudrions, disait-il, « donnons-lui au moins de bons évêques. » Et il a tenu parole. N'est-ce pas lui qui a dit : « Celui qui mange du Pape en meurt » ?

La religion catholique de Monsieur Thiers, vague et indécise, quand on scrute sa théologie dogmatique, était revêtue chez lui d'une forme « française », qui la faisait accepter par la bourgeoisie libérale. La religion catholique était pour lui celle de la majorité des Français, un culte dix-huit fois séculaire. « J'ai tou- « jours cru, dit-il, qu'il fallait une religion positive, un culte, un « clergé, et qu'*en ce genre* ce qu'il y avait de plus ancien était « ce qu'il y avait de meilleur. » Qui donc eût osé le contredire, quand ce « fils de Voltaire » faisait vibrer la corde sonore du patriotisme français, en parlant du culte de Bossuet et du concordat, du « culte national » ? La bourgeoisie pardonnait tout au

patriotisme de son chef, et elle se faisait volontiers les plus étranges illusions sur la portée du sentiment religieux : M. H. Fouquier, que j'ai cité plus haut, rend d'une façon un peu crue ce sentiment du grand public libéral : « Les nigauds ou les hypocrites, dit-il, qui à propos de la mort de Monsieur Thiers osent parler de la Providence (la Providence du *Gaulois!*), qui lui reprochent « son scepticisme », qui insinuent qu'il est mort « sans prêtres ». J'aurais voulu les voir près de moi quand ce vieillard, chauvin admirable, m'emmenait un matin voir à Trouville les canons de notre armée. Ils eussent rougi peut-être, si ceux-là peuvent rougir, qui ne savent pas confondre dans un même culte la patrie et la liberté ». Pour l'honneur du défunt, il importe d'ajouter que nous avons gardé une meilleure opinion de sa foi religieuse.

Trois grands titres de la gloire de Monsieur Thiers sont : ses inconséquences révolutionnaires après 1848, quand il mit toutes ses facultés au service de la société civile en péril ; le puissant concours qu'il donna, depuis cette même époque, à la défense des intérêts catholiques; enfin sa politique étrangère. Si l'on fait abstraction des ardeurs juvéniles de sa carrière vers 1830 et du caractère brouillon de ses tentatives de 1840, il faut reconnaître qu'à partir de la guerre du *Sonderbund* il a été, en France et même en Europe, le représentant le plus perspicace et le plus sage de l'ordre international. Chose extraordinaire, ce bourgeois de 89 avait conservé toutes les traditions de la politique étrangère de l'ancien régime. Son patriotisme, que les Français ont le droit d'admirer, lui avait inspiré une clairvoyance rare, beaucoup plus appréciée par les étrangers que par ses compatriotes. Passionné pour les intérêts et l'exaltation de sa nation, cet homme si roué dans les intrigues parlementaires de Paris a déployé pendant trente ans dans l'appréciation des affaires extérieures une sincérité, une franchise, une modération et un bon sens insignes. Tandis que les Français en général dédaignaient d'écouter ses avis, les hommes les plus éminents de l'Europe venaient les demander avec respect. Faut-il féliciter ceux-ci, qu'il n'ait pas été mis dans une situation où ses vieilles idées sur les frontières naturelles de la France auraient pu être mises à l'épreuve? On ne saurait le dire, mais on se représente aisément le tourment qui devait agiter son âme remuante, quand il fut contraint d'assister impassible à l'application si lamentablement inhabile des pensées ambitieuses

qu'il avait nourries pendant toute sa vie pour la grandeur de sa patrie. Tandis que le second empire ne produisait, suivant son mot bien connu, que deux grands ministres, M. de Cavour et M. de Bismarck, lui, homme politique plein d'expérience et de sagacité, le plus ardent patriote de France, était considéré par les impérialistes et la majorité du parti libéral comme un retardataire, un ambitieux déçu et, chose plus « déshonorante » encore, comme un politicien de l'ancienne école, c'est-à-dire de celle qui a constitué la monarchie française ! L'opinion publique en Europe a été plus juste envers lui, et elle n'oubliera pas sa belle conduite diplomatique pendant les années 1870 et 1871. Suivant le point de vue auquel se placent les divers partis de l'Europe, ils peuvent critiquer les idées de Monsieur Thiers sur l'intégrité du patrimoine de Saint-Pierre, sur la création de l'unité italienne et sur la réalisation de l'hégémonie prussienne en Allemagne, mais tous, en France et en Europe, doivent reconnaître l'insigne prudence, la haute intelligence, la souveraine honnêteté que le plus éminent représentant du chauvinisme français a déployées avant et après la catastrophe inouïe de Sedan, jusqu'au fameux traité de Francfort. C'est grâce à son sens pratique, à l'autorité de son talent, à la tranquille douleur de son patriotisme, à sa profonde expérience des hommes et des choses du monde diplomatique que l'Europe a été redevable du prompt dénouement d'une crise épouvantable.

Pour se faire une idée du service que ce vieux parlementaire a rendu à son pays et à l'Europe, en jetant de la clarté et du bon sens dans l'horrible mêlée de cette époque, il suffit de se rappeler la folie mélancolique de ceux qui avaient conduit la France jusqu'à Sedan et la folie furieuse de ceux qui l'entraînèrent jusqu'à la Commune.

La vie littéraire de Monsieur Thiers a deux phases. Ses livres, qui sont des écrits de circonstance, seront bientôt oubliés par le grand public : quand l'esprit de parti, qui a fait surtout leur célébrité, sera évanoui, ils ne seront plus guère consultés que par les militaires et par les historiens de la civilisation de notre temps, lesquels y trouveront le récit, démesurément long et partial, et parfois trop séduisant, de la révolution française et de ses conséquences. L'action de Monsieur Thiers à la tribune française, dans la société parisienne et dans son salon de la place Saint-Georges conservera une influence plus durable : elle vivra longtemps dans

les chroniques que notre temps transmettra aux générations prochaines. On l'a appelé « le plus français des Français » : en effet, nul citoyen n'a joui en France d'une plus grande notoriété; ses qualités et ses défauts ont été le brillant reflet de ceux de ses contemporains; il a été mêlé d'une manière éminente à tous les événements de son temps; il a fait des discours qui ont fait époque; il a dit des mots qui caractérisent une époque et que retiendra la postérité. Le « petit caporal » et le « petit bourgeois » seront comme le microcosme de la France de notre âge.

Saviez-vous que Monsieur Thiers a, comme M. Disraeli, débuté dans la vie publique en faisant *fiasco* à la tribune? Ce petit homme au galbe un peu vulgaire et avec une voix de castrat essaya d'abord de jouer les rôles à la Danton et à la Mirabeau. On l'appela même « Mirabeau mouche ». Dans ses premiers discours, il fut long, enfla la voix jusqu'au grotesque, s'adonna au pathos du classicisme révolutionnaire et prit des poses à la Talma, qui faisaient pouffer de rire son auditoire abasourdi. Pour la première fois, cet ambitieux si heureux goûtait le suc amer de l'insuccès : ses adversaires étaient dans la jubilation, et ses amis s'en allaient humiliés et méditant sur le génie de Félix Bodin, son collaborateur du *Constitutionnel* et des deux premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution*. Le soir, dans les conversations des salons des hommes du nouveau régime, l'orateur méprisé de la Chambre des députés rentrait en possession de ses qualités naturelles : la vivacité de sa parole simple et facile, les saillies de son esprit caustique, la grâce de ses phrases correctes, la finesse de ses allusions malicieuses, l'accouplement original de sa pensée et de ses mots, la rapidité de ses ripostes, l'intarissable variété de ses formes à la fois classiques et gauloises, l'audace et même l'impertinence de ses attaques groupaient autour de son petit être un auditoire de muets. Il parlait, parlait, parlait le premier et le dernier : il avait toujours la parole. Écouter lui était difficile, sinon impossible. Il était créé pour le monologue. Immédiatement, quand il entrait, il faisait entendre sa petite voix, qui portait comme un dard; vite on venait l'écouter; et bientôt il devenait le lion du salon. Un soir, M. de Talleyrand lui dit : « Pourquoi ne parlez-vous donc pas ainsi à la tribune? » Cette remarque fit sur le député déclamateur une impression profonde. Par un effort de volonté rare, il se corrigea et devint l'orateur que nous avons connu, celui qui fit dans le domaine si vaste de l'éloquence française une révolution trop

peu suivie. Il adopta à la tribune le style de ces « conversations » célèbres, qui ont dépassé en perfection tout ce que les annales de la Chambre des Communes d'Angleterre, la première assemblée politique du monde, nous ont laissé de plus accompli. La bourgeoisie française tressaillit de fierté : elle avait donné le jour à un orateur qu'elle comprenait et qui faisait en même temps l'admiration des esprits les plus fins, des intelligences les plus hautes et des premiers hommes d'État de l'Europe. Les affaires étrangères, les questions commerciales ou industrielles, les finances publiques, les choses militaires furent publiquement traitées à la tribune pendant quarante-six ans par cet esprit universel, avec une supériorité dont la place est marquée, non-seulement dans l'histoire de la littérature française, mais encore dans celle de la politique moderne. Quand M. Gladstone n'était pas encore descendu au rang où nous le voyons réduit, c'était un jour de fête pour l'Angleterre que celui où il devait, pendant une nuit, sous les voûtes vénérables du palais de Westminster, exposer la situation du trésor public du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande. Mais combien Monsieur Thiers était supérieur, en pareil sujet, au célèbre orateur anglais! Il emporte dans la tombe le secret au moyen duquel on parvient à donner de la vie aux chiffres et à rendre les questions de budget « palpitantes d'intérêt ». Le jour où il devait parler sur un de ces sujets ardus, le palais législatif était assiégé comme un théâtre de Paris, le soir d'une « première », avec cette différence toutefois que son public, à lui, se composait à la fois des délicats du théâtre français et des vulgaires des théâtres du boulevard, car sa parole avait le don rare de plaire à tous. Personne ne l'a surpassé, de notre temps, dans l'art de bien discourir sur les choses militaires. On lui proposerait, disait un de ses adversaires politiques, M. de Cormenin,

« On lui proposerait le commandement d'une armée, qu'il ne le refuserait pas, et moi, je ne sais point, foi de Timon, s'il ne gagnerait pas la bataille. Je vous jure que j'ai entendu, de mes propres oreilles, des généraux, engoués de lui, dire qu'ils serviraient volontiers sous ses ordres. Vous riez ; mais non, je parle très-sérieusement, et s'il avait eu quatre pouces de taille de plus, et qu'il eût appris la charge en douze temps, il aurait été petit caporal et tranché du Napoléon. Ne le tirez pas, je vous prie, de son illusion, lorsqu'il se travaille, se manœuvre et s'épanouit à la tribune, dans ses enfilées stratégiques. Car alors il se croit vraiment et de bonne foi général, non pas d'un simple corps d'armée, mais généralissime et au besoin amiral, à ce point que, pour aller de Grèce en Égypte, il fera revenir la flotte à Toulon, afin de l'avoir au bout de sa lunette, en façon de Bonaparte. Cette autre fois, il ira droit à Soult, et il lui

dira bravement qu'il n'est pas sorti de Gênes avec son armée par la porte de France, mais par la porte d'Italie, et si Soult a été blessé à la bataille de Salamanque, il soutiendra, aux applaudissements de la Chambre, que c'était à la jambe gauche et non pas à la droite, comme Soult l'avait cru jusqu'ici, et il le lui prouvera si bien, que le vieux général, pour mieux s'en assurer, mettra involontairement le doigt dans le trou de sa blessure. »

Puisque j'ai cité M. de Cormenin, ne résistons pas au plaisir de relire la fin du portrait qu'il a tracé du célèbre orateur :

« Quelquefois, il s'attendrit sur lui-même et personne alors ne sait mieux que lui mimer la victime. Ou bien, il se donne des accents de Caton misanthrope, et il tire de sa poitrine un profond gémissement sur les perversités de l'opinion. Il fait aussi à merveille le doucereux, et, au moment où vous croyez qu'il vous caresse, il vous griffe. Ah ! le petit traître ! Monsieur Thiers est un démon d'esprit. Il en a, je crois, à tous les coins des lèvres et jusqu'au bout des ongles. Son organisation ressemble à celle de Voltaire : frêle, délicate, mobile. Il a les caprices et la mutinerie d'un enfant, avec des prétentions à la gravité d'un philosophe. Il est plus homme de lettres qu'homme d'État, et plus artiste qu'homme de lettres. Il se passionne beaucoup pour un vase étrusque, pas pour la liberté. Il a, comme un homme de gouvernement, la conception des grands desseins ; il a, comme une femme, l'audace des petites choses. Son courage est un peu celui des gens frêles et maladifs, cette sorte de courage fébrile et à ressauts, qui finit par des attaques de nerfs et par l'évanouissement. On ne vous passe d'avoir de ces faiblesses-là que sur un canapé. Il ne faut pas s'évanouir en politique. Grand orateur, incertain ministre, l'action le refroidit et le cloue à son fauteuil. La parole, au contraire, l'échauffe et l'emporte. Monsieur Thiers m'a souvent donné l'idée d'une femme sans barbe, d'une femme instruite et spirituelle, non pas debout, mais assise à la tribune, qui broderait une causerie sur mille sujets, voltigeant de l'un à l'autre avec une grâce légère, sans que le travail de son intelligence parût sur ses lèvres toujours en mouvement. Il est plus souple qu'un ressort de l'acier le plus fin. Il se tend, il se détend, il s'abaisse ou s'élève avec son sujet. Il se roule en spirale autour de chaque question. depuis le tronc jusqu'au sommet. Il monte, descend, remonte, se suspend aux branches, se blottit dans le plus épais de la feuillée, paraît, disparaît, et fait mille tours de passe-passe avec l'agilité jolie d'un écureuil. Par le premier rayon de soleil qui glisse sur les vitraux du cintre, il fait miroiter son prisme à facettes aux yeux des alouettes parlementaires qui voltigent à l'entour et qui tombent dans ses lacs. Il extrait de l'argent d'un rocher. Où les autres ne font que glaner, il moissonne. Il a tant de talent avec tant d'inconsistance, et tant de ressources oratoires avec tant d'étourderie, qu'on ne peut guère s'en servir ni s'en passer. Monsieur Thiers est un secours qui sera toujours un embarras. »

Les causeries familières de Monsieur Thiers ne resteront pas moins célèbres. C'est par elles qu'il agissait sur les partis, sur la presse et sur la diplomatie, en un mot, sur les principaux agents de l'opinion publique. Aussi faut-il s'attendre à voir figurer le nom, les avis, les appréciations, les mots de ce causeur incompa-

rable dans tous les livres qui constitueront plus tard les matériaux de l'histoire de notre temps.

« Que de mots, a dit dans le *Français* un écrivain qui l'a beaucoup connu, que de saillies! Oh! l'éblouissant feu d'artifice! la claire explosion de fusées! Par là il était du dernier siècle, du temps des salons, du temps où les hommes ne fumaient pas après dîner, du temps où l'esprit ne courait pas encore les rues, mais habitait de belles demeures et s'y trouvait bien. Comme l'éloquence de Monsieur Thiers, sa conversation a eu ses phases diverses. Dans ces derniers temps, elle était trop personnelle; c'était de lui que Monsieur Thiers parlait, lui qu'il racontait. Il avait vu tant d'hommes et tant d'événements! Il se figurait que, comme il savait un peu de presque tout ce qui s'était fait en France et en Europe, il y avait été pour quelque chose, ou même pour beaucoup; ce n'était encore ni de la vantardise ni de la pédanterie, mais ce n'était pas la vive manière d'il y a dix ans, la causerie du temps du général Changarnier. Les nouveaux amis de la rue Saint-Georges, qui n'avaient pas entendu Monsieur Thiers à ses beaux jours, ou qui n'avaient pas le goût bien délicat, étaient séduits, enchantés, fascinés, et très-naturellement subissaient l'influence de ce bel esprit, d'un aloi aussi différent du leur. Un peu vulgaire par nature, Monsieur Thiers n'avait acquis l'usage du monde que par un certain travail. Causant avec les courtisans assez mêlés qui, depuis cinq ou six ans, avaient pris dans les salons de Monsieur Thiers la place des anciens amis, le maître de la maison se mettait à l'aise. Ses saillies les plus triviales n'étaient pas celles qui réussissaient le moins; il affectait de se servir du mot cru, même du mot grossier. C'était peut-être un artifice habile pour plaire aux hommes de la gauche : Monsieur Thiers leur laissait leurs opinions, mais il leur prenait leurs manières; en s'abaissant jusqu'à eux, il leur faisait croire qu'il les élevait jusqu'à lui. Par ses conversations avec les hommes politiques, avec les journalistes surtout, Monsieur Thiers garda jusqu'à ces derniers temps un grand empire, dans l'exercice duquel il n'aura pas de successeur. »

Je trouve ce jugement inexact en un point. Le salon de Monsieur Thiers ne fut réellement le rendez-vous de la bonne compagnie qu'à partir de la révolution de février jusqu'à l'époque où, sous le second empire, il devint, grâce aux circonstances, l'allié des partis extrêmes opposés à la politique de Napoléon III. Sous la monarchie de Juillet, lui et son entourage n'étaient pas recherchés à l'excès, et dans les dernières années du second empire, il était contraint par sa position de voir un monde qui confinait à la taverne de Rabagas. Les hommes comme il faut pouvaient s'en plaindre, mais le maître de la maison trouvait dans ce mélange de gens plus ou moins bien élevés un grand profit pour sa politique et pour son ambition. Que serait devenu le « petit bourgeois », s'il n'avait ouvert sa porte qu'à la fleur de la société française? Il se serait lui-même déclassé. J'ai entendu raconter que, du temps où sa mère habitait avec lui la même maison, les invités en s'éloignant virent plus d'une fois l'excellente femme grimper sur une chaise

pour souffler les bougies ou éteindre les lampes de son fils millionnaire : des petits faits de ce genre bien racontés dans la foule ne déplaisent pas à la clientèle politique qui a fait la force de Monsieur Thiers. La plupart des « 363 », qui furent ses courtisans pendant les derniers jours de sa vie, ne descendent pas des gentilshommes de Fontenoy, personne ne l'ignore; mais, encore une fois, en les recevant et en se plaisant dans leur société, le maître de la maison de la place Saint-Georges restait jusqu'au bout dans son rôle de « représentant de la bourgeoisie française du XIXe siècle». Monsieur Thiers, en fléchissant du côté où il pencha toujours, finissait comme il avait commencé. Le Gambetta de 1821 s'appelalt Manuel.

P. DE HAULLEVILLE.

LA GRÈVE DES EMPLOYÉS

DES

CHEMINS DE FER EN AMÉRIQUE.

Les citoyens des États-Unis, si avides des nouvelles de la guerre d'Orient, étaient loin de se douter, au commencement de juillet dernier, que ce mois ne se passerait pas sans qu'ils eussent aussi à déployer toutes leurs forces militaires. Les grèves sanglantes qui ont attristé la vaste république ont pris toutes les autorités au dépourvu; elles ont suspendu pendant deux semaines la vie économique du pays tout entier et causé des dommages incalculables; elles montrent qu'une partie considérable de la nation est en proie aux plus mauvaises passions, et donnent aux classes dirigeantes un sujet de graves réflexions pour l'avenir. C'est un conflit unique dans l'histoire des émeutes. Tout y a été extraordinaire : la spontanéité avec laquelle il a fait explosion, l'étendue qu'il a prise, la courte durée de son existence, après avoir été mis en scène avec tant d'éclat, la façon dont il s'est terminé. Ces événements jettent un grand jour sur la situation morale et matérielle du peuple américain, et ils nous permettent d'étudier les fonctions et la valeur de la force publique et des autres éléments de résistance que possède cette nation, lorsqu'il s'agit de repousser une agression intérieure et soudaine. Résumons d'abord les faits.

Le 1er juillet, les principales compagnies de chemins de fer annoncent qu'une diminution de 10 pour cent sera faite, à partir du 16, sur tous les salaires dépassant 1 dollar par jour. Depuis trois ans d'autres réductions avaient déjà eu lieu. Ainsi au printemps de l'année actuelle, les salaires avaient été réduits, sur la ligne Baltimore-Ohio et sur d'autres, de 2 dollars 25 cents et de 2 dollars à 1,75 et à 1,50. La mesure du 1er juillet était encore aggravée pour beaucoup d'employés par l'impossibilité où leurs directeurs déclaraient se trouver de les occuper pendant plus

d'une quinzaine de jours par mois. En présence de la cherté excessive de tous les objets de première nécessité, de telles conditions ne permettaient plus aux employés de soutenir leurs familles. N'envisageant que ce côté de la question, ils n'examinèrent point si ces mesures étaient dictées ou non par le cours naturel des choses et si leurs patrons se trouvaient en état de leur faire une situation plus tolérable. La grève fut décidée, et la ligne Baltimore-Ohio fut choisie pour en être le premier théâtre. Le 16 juillet, à la gare de Martinsburg, petite ville de la Virginie Occidentale, les chauffeurs et les garde-freins employés aux trains de marchandises déclarent subitement ne plus continuer leur service. En peu de jours leur exemple est suivi sur environ la moitié de l'immense réseau américain : la grève s'étend de Baltimore à Kansas-City, des rives de l'Hudson à Chicago, et de la frontière du Canada à la Virginie. La plupart des nombreuses lignes mises en interdiction appartenaient aux quatre grands systèmes ou réseaux de chemins de fer connus sous le nom de lignes Garrett, lignes Scott, lignes de l'Erié et lignes Van der Bilt. L'objet principal de ces lignes est de relier l'Est à l'Ouest, l'Atlantique au Pacifique. Toutes ne furent point exposées aux mêmes violences (les lignes Van der Bilt, par exemple, souffrirent très-peu de dégâts matériels); mais, à cause de la connexité qui existe entre elles, les plus favorisées elles-mêmes furent, pendant un temps plus ou moins long, frappées de paralysie.

Non-seulement les chauffeurs et garde-freins de Martinsburg se mettent en grève, mais ils s'opposent aussi par la force à l'enrôlement d'employés provisoires et à la continuation du service des machinistes. Leur comité signifie à ces derniers qu'on brûlera la cervelle à celui qui s'avisera de conduire un train de marchandises hors de la gare. Le 17, un convoi de bestiaux étant sur le point de partir, des grévistes s'élancèrent sur la locomotive, et, plaçant leurs revolvers sur le front de ceux qui la dirigeaient, les obligèrent à descendre. Les grévistes de Martinsburg comptèrent bientôt dans leurs rangs plusieurs centaines d'hommes du peuple.

Les moyens que les autorités de la Virginie occidentale pouvaient opposer à ces violences se résumaient dans la police et dans environ 200 gardes nationaux volontaires. La législature de l'État avait refusé, l'année précédente, de voter des fonds pour la milice. Une dépêche du 18 juillet, par laquelle le gouverneur, M. Matthews, demandait au Président de la République des troupes fédérales, nous montre tout l'embarras de sa situation : « La seule force organisée

» de l'État consiste en quatre compagnies. Deux d'entre elles sont » à Martinsburg et sympathisent avec les émeutiers, que l'on » croit être au nombre de 800. Une autre compagnie est éloignée » de 38 milles de tout chemin de fer. Une seule compagnie, com- » prenant 48 hommes, est à l'œuvre... »

On est curieux de connaître la conduite des deux compagnies qui ne sympathisaient pas avec les émeutiers: celle qui était à l'œuvre ne semble pas avoir été disposée à pousser son dévouement jusqu'à l'héroïsme. Au moment où un train allait partir, un émeutier ayant fait jouer une aiguille de manière à le détourner de sa direction, un échange de coups de feu eut lieu entre ce drôle et un volontaire. A ce bruit, le machiniste et le chauffeur s'enfuirent. Alors le capitaine constata qu'il avait rempli son devoir. Si les employés du train, dit-il, désertent leur poste, il ne reste plus à la troupe qu'à s'en aller. Il donna, en conséquence, l'ordre de rentrer à l'arsenal, où les hommes déposèrent leurs armes et furent congédiés. Plus tard, dans la journée, arriva de Wheeling la seconde des deux compagnies fidèles. Elle parvint à faire partir plusieurs trains. Mais, invitée à soutenir la police dans l'œuvre des arrestations, elle protesta qu'elle n'en ferait rien, à moins d'en recevoir l'ordre de son capitaine. Or, le capitaine était introuvable. L'anarchie dura jusqu'au 19, jour où enfin arrivèrent 200 à 300 soldats fédéraux envoyés par le Président de la République. C'était à peu près tout ce qu'il avait à sa disposition en ce moment.

Tels furent les premiers actes d'une émeute ou plutôt d'une insurrection qui s'étendit en quelques jours dans d'immenses régions. Si les faits de sauvage férocité que nous raconterons tout à l'heure ne se produisirent point invariablement dans toutes les villes où le fléau a sévi, le plan était néanmoins partout le même. Il était le fruit d'une organisation vaste, d'autant plus redoutable que ceux qui la dirigent savent mieux garder le secret. A Martinsburg et dans cent autres lieux, l'action fut ouverte par les employés inférieurs, c'est-à-dire par les agents dont la position était le plus profondément atteinte par la réduction des salaires et le plus digne de la commisération du public. A un moment donné, ils abandonnent les trains. Alors les machinistes se retirent à leur tour, la plupart sous prétexte qu'ils cèdent à la force. Les deux catégories d'employés ont chacune leur association qui s'étend sur toute l'Amérique septentrionale et possèdent une forte hiérarchie. La « confrérie » des machinistes, notamment, organisée sur le

modèle des Loges maçonniques, est une véritable puissance. Elle est dirigée par des hommes très-intelligents et se vante d'avoir 3 millions de dollars en caisse. Elle a vivement protesté, par l'organe de son président, qu'elle n'a point excité les chauffeurs et qu'elle est restée étrangère à leurs violences. Certes, aucun fait ne prouve qu'elle est intervenue comme corps, mais de nombreux machinistes ont contribué, individuellement, à la grève et à bien des excès. Que tous ces employés aient le droit de renoncer à leur service, si aucun contrat à terme ne les lie, c'est ce que ni la loi ni personne en Amérique ne contestent. On ne les blâme point de se mettre en grève, ce qui est l'exercice d'un droit. Mais partout on voit la résistance passive faire place à la coaction. La crise industrielle qui sévit aux États-Unis depuis 1873 a mis sur la rue une multitude d'ouvriers, parmi lesquels on compte des mécaniciens, des chauffeurs et même d'anciens employés des chemins de fer. Les administrations des lignes n'éprouvèrent donc pas de difficulté à remplacer sur-le-champ les grévistes. C'est alors que ceux-ci deviennent coupables. Ils empêchent par la contrainte toute substitution, obligent à la retraite ceux de leurs camarades qui se montrent disposés à continuer leur service. D'après le mot d'ordre primitif, le blocus ne doit s'appliquer qu'aux trains de marchandises ; ceux des voyageurs, ainsi que les malles de l'Union peuvent circuler. Il est convenu de ne pas dépasser un certain degré de violence, de n'en déployer que ce qui semble strictement nécessaire pour mettre les directeurs dans l'alternative, ou de rétablir les anciens salaires, ou de voir leurs lignes en partie stérilisées. En se montrant modérés dans leurs excès, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les employés espèrent que la bourgeoisie se tournera de leur côté et pèsera de tout son poids sur les compagnies, pour les obliger à amener leur pavillon. Ils savent aussi qu'ils auront l'appui actif du peuple et se flattent de le diriger.

Cet appui leur fut prêté avec une passion à laquelle beaucoup ne s'attendaient pas et que ceux qui ont conservé quelque honnêteté naturelle ont vivement déplorée. Dès le premier moment, ils furent débordés par leurs alliés. De nombreux ouvriers sans travail, la populace qui ne travaille jamais, les voleurs, les repris de justice, cette classe de vagabonds que les Américains appellent « tramps » et qui vit uniquement de désordres et de rapines, envahirent les gares. Non contents de les souiller par les plus horribles excès, ils parcouraient les fabriques

et les faisaient fermer. Dans les districts houillers et métallurgiques où les salaires aussi venaient d'être réduits, les ouvriers se mirent spontanément en grève et se distinguèrent aussi par leurs violences. Le plan des « railroaders » ne tarda donc pas à perdre son caractère primitif: née d'une question de salaires chez une classe de travailleurs, et destinée à rester circonscrite dans certaines bornes, l'émeute de cette classe particulière d'ouvriers devint promptement une insurrection presqu'universelle du peuple et l'occasion des plus grands crimes.

Les grévistes, avons-nous dit, comptaient aussi sur les dispositions bienveillantes de la bourgeoisie. Celle-ci, en particulier la bourgeoisie commerçante, déteste les compagnies de chemins de fer. Elle accuse la plupart d'entre elles d'arbitraire et d'improbité dans l'exploitation de leur monopole, d'inintelligence administrative et d'inhumanité envers leurs subordonnés. La bourgeoisie, dans bien des États, s'apitoyait sur la situation des employés, laquelle est vraiment digne d'intérêt. Malheureusement, les événements ont prouvé que, si les classes moyennes en Amérique comptent beaucoup d'hommes énergiquement dévoués à l'ordre, les doctrines subversives commencent à faire parmi elles de profonds ravages. Qu'elles aient eu de la sympathie pour les employés dans les premières heures où ils étaient simplement grévistes, cela peut se comprendre; mais chez une fraction de la bourgeoisie, ces sentiments allèrent jusqu'à protéger les grévistes devenus émeutiers. La conduite d'un certain nombre de « bourgeois » a été scandaleuse.

Les faits que nous avons racontés plus haut permettent déjà d'entrevoir combien le système militaire de l'Union est vicieux, surtout lorsque le pays se trouve soudainement placé en face d'un grand péril. En Amérique, la véritable armée se compose des gardes nationales appelées aussi milices et troupes de l'État, par opposition à l'armée permanente que l'on nomme armée de l'Union, armée régulière ou fédérale. Le peuple américain n'a jamais voulu d'armée permanente que dans des proportions très-réduites. L'effectif de l'armée actuelle est d'environ 30,000 hommes recrutés par voie d'enrôlements volontaires. Au commencement de juillet, une partie de ces soldats était employée dans la guerre contre les Indiens; une autre partie était envoyée sur le Rio-Grande, contre les maraudeurs mexicains; le reste se trouvait éparpillé sur toute la surface de l'immense territoire de l'Union. C'est une petite

armée admirable; tous les officiers sortent des écoles de West-Point et d'Annapolis. Lorsque la crise éclata, le gouvernement de Washington se hâta de diriger vers les localités les plus exposées tout ce qu'il put réunir de cette armée. Par le prestige dont elle jouit dans la nation, par sa discipline et son esprit d'abnégation, par la prudence de ses chefs, elle rendit les plus grands services. Son infériorité numérique ne lui permit point d'être présente partout; les distances et l'interruption de tant de chemins de fer l'empêchèrent souvent d'arriver à temps pour combattre au moment opportun. Toutefois elle se multiplia véritablement, en ne s'accordant aucun repos. Partout où ses détachements paraissaient, les émeutiers perdaient confiance. Nulle part elle ne fit usage de ses armes qu'après s'être convaincue que sa patience prenait, aux yeux de la populace, l'apparence de la faiblesse. Quand il n'y avait que des cris et des huées, elle ne s'émouvait point. Mais dès que la sécurité des personnes, la propriété, l'ordre étaient réellement menacés, elle agissait sans hésitation; et une fois engagée, elle soutenait l'action jusqu'au bout.

Quant à la garde nationale, M. Claudio Jannet (1) nous en montre l'organisation dans les lignes suivantes qui sont en même temps un portrait :

« Tout ce qui concerne le recrutement et l'entretien de la milice est de la compétence des États. L'Union a seulement le droit de la requérir en cas de guerre ou de perturbation intérieure. En temps ordinaire, elle est sous le commandement du gouverneur de l'État. Tous les citoyens — sauf de nombreuses exceptions — doivent en faire partie pendant un certain temps; mais en réalité, son organisation est purement nominale dans la plupart des États. Les officiers des milices sont élus par les suffrages des soldats et reçoivent une commission du gouverneur. Quand des troubles éclatent, presque toujours les miliciens augmentent le désordre au lieu de le réprimer efficacement. La convocation des milices n'a, en fait, jamais donné de bons résultats. Pendant la guerre de Sécession, c'est avec des enrôlements à prix d'argent et avec la conscription que le Nord et le Sud ont recruté leurs armées, en prenant pour base les cadres fédéraux qui existaient précédemment.

» Cela n'empêche pas les Américains de tenir beaucoup à la milice, comme nos bourgeois parisiens à la garde nationale, à la-

(1) Les États-Unis contemporains, 2e édition, p. 301.

quelle elle ressemble fort. Ils en aiment l'uniforme, les parades et surtout les grades. C'est de la milice que viennent ces titres innombrables de major et de colonel, que l'on remarque aux États-Unis, et qui sont souvent si mal portés. »

Les pages suivantes en diront davantage sur cette force embarrassante qui était organisée dans tous les États où l'émeute a surgi, excepté dans la Virginie occidentale. Les milices ont été, en général, inférieures à leur mission. Certes, elles ont dans leurs rangs des hommes du peuple, mais il n'est pas possible d'admettre que ceux-ci y constituent la majorité et sont l'unique cause du triste spectacle qu'elles ont donné. Ici elles fraternisent ouvertement avec l'émeute ou font preuve d'une mollesse qui ressemble à de la complicité ; là elles agissent, mais c'est avec une impatience fébrile, avec une irréflexion qui a pour effet d'aigrir encore davantage les esprits ; souvent, après avoir fait acte de vigueur, elles prennent à l'instant même l'attitude d'hommes qui, ayant commis une faute, cherchent à se la faire pardonner. Par leur manque de résolution et d'esprit de suite, elles ont attisé plus d'incendies qu'elles n'en ont éteint. Sauf d'honorables exceptions, elles se sont conduites pitoyablement. En lisant les innombrables récits que le *Herald* a publiés sur ces événements à mesure qu'ils se déroulaient, on constate, dans plus d'un cas grave, l'absence de toute mention de la garde nationale, et l'on se demande si elle a refusé de descendre dans la lice ou si les autorités ont jugé qu'il était plus sage de ne pas la convoquer.

Qu'on ajoute aux deux armées dont il vient d'être parlé quelques centaines d'hommes de la marine, puis le gouvernement central, les gouverneurs, les maires et la police, toutes autorités qui ont déployé une grande énergie, et l'on aura le tableau complet des faibles éléments officiels avec lesquels la société américaine a pu vaincre, en peu de jours, un redoutable ennemi. Nous disons les éléments officiels, car l'Union a trouvé dans ce péril extrême un secours que nous, Européens, ne connaissons point et auquel peut-être elle-même songeait fort peu, nous voulons parler de l'intervention active et énergique des particuliers. Lorsque les hommes d'ordre furent revenus de leur première stupeur et qu'ils virent l'insuffisance des moyens de résistance que les pouvoirs publics avaient sous la main, nulle part ils n'hésitèrent à se jeter dans la mêlée ou à prêter à l'autorité l'appui de leurs personnes et de leurs biens. Ici ils acceptent le

rôle peu enviable d'agents de police, là ils se constituent en comité de vigilance et organisent la défense militaire de la ville. Armés de fusils, de revolvers ou de bâtons, ils remplacent la garde nationale et le plus souvent l'effacent. Si les moyens de persuasion sont inefficaces, ils attaquent l'émeute de vive force et, presque toujours, ils en ont raison. Les bons citoyens d'Amérique ont donné un exemple que tous les hommes d'ordre en Europe feront bien de méditer. Plus qu'à toute autre force publique, l'Union leur doit d'avoir triomphé du fléau dans un temps si court. Il n'y a point de doute que le gouvernement central n'eût fini par triompher en permanente renforçant considérablement son armée, comme il fait dans tous les grands périls. Mais, même en Amérique, on n'improvise pas une armée.

Pendant que l'émeute s'essayait à Martinsburg, des événements de la plus haute gravité se produisaient ou se préparaient sur d'autres parties de la ligne de Baltimore-Ohio et sur le chemin de fer dit Pennsylvanian road, notamment à Baltimore, la magnifique capitale du Maryland, et à Pittsburg, ville de la Pensylvanie, l'un des plus grands centres industriels des États-Unis, le Birmingham américain. Notre récit sera très-bref en ce qui concerne la première de ces villes: la presse quotidienne a publié avec détail ce qui s'y est passé. Nous nous arrêterons davantage à Pittsbourg, d'où est parti ce beau mouvement de l'esprit public *(Self Help)* dont nous venons de parler.

A Baltimore, les employés s'étaient mis en grève le 18. Le 21, la Cambden-station, gare du chemin de fer qui était, dans l'origine, le point de mire principal de l'émeute, se trouvait sous la domination absolue de la populace. Deux régiments de la garde nationale, les N°s 5 et 6, constituaient la force militaire de la ville. Lorsque, vers 6 heures du soir, la cloche municipale eut fait entendre les sept coups — 1, 5, 1 — qui signifient l'appel aux armes, une foule énorme se porta vers les arsenaux des deux régiments. Les rues voisines de l'arsenal du n° 6 furent particulièrement encombrées; il est situé dans un quartier populaire. Un certain nombre de soldats de ce régiment restèrent chez eux; d'autres, ne parvenant pas à percer la foule ou ne voulant pas le tenter, retournèrent vers leur demeure. Tout homme revêtu d'un uniforme était insulté ou battu: deux gardes furent jetés au-dessus du parapet d'un pont dans la rivière. Environ 200 miliciens répondirent à l'appel. Une grêle de pierres tombant sur la police qui était

de faction à la porte du local, la force publique fut obligée de se réfugier à l'intérieur. Vers huit heures, les compagnies étant enfin formées, armées et prêtes à se mettre en marche pour la Cambden-station, la police rouvrit la porte et se plaça en dehors pour former la haie. Les pierres, entremêlées maintenant de balles de fusil et de revolver, tombèrent de plus belle. Un instant ahurie, la première compagnie reprit bientôt assez de sang-froid pour sortir, se mettre en ligne et faire une décharge qui dispersa la foule. Mais celle-ci étant revenue bientôt plus furieuse et plus compacte, les gardes durent se frayer leur chemin à coups de fusil et de baïonnette. Ils ne parvinrent à la gare qu'après une heure de luttes soutenues, non pour rétablir l'ordre, mais pour conserver leur vie. A la Cambden-station, ils trouvèrent le 5e régiment, dont la marche, accomplie à travers un quartier bourgeois, avait été beaucoup moins accidentée. Entre 9 et 10 heures, presque tous les éléments de résistance que possède la ville, les deux régiments, les pompiers, la police, les autorités, étaient concentrés à la gare et réduits à la défensive par 10,000 émeutiers, dont l'arme préférée était le pétrole. Une partie seulement des bâtiments de l'immense gare échappa à la destruction. Vers minuit, la foule se divisa pour promener le pillage et l'incendie dans la ville. Beaucoup de maisons devinrent la proie des flammes. D'après le *New-York Herald*, le chiffre des morts dans les deux camps fut de 9, et celui des blessés monta à 34. C'est le chiffre officiellement connu. On sait que beaucoup d'insurgés blessés ont été transportés furtivement chez des amis, afin de les soustraire à la justice. Quant aux dommages occasionnés par le feu, ils sont évalués à près de quatre millions de dollars. Sans l'énergie du maire, de la police et surtout du gouverneur, M. John Lee Carroll (un nom illustre chez les catholiques américains), on aurait eu à déplorer de plus grands malheurs encore. Le lendemain et les 3 jours suivants, arrivèrent des soldats fédéraux au nombre d'environ 800. A leur vue, l'émeute s'apaisa peu à peu.

A Pittsburg, la gare de la Pennsylvanian-road où fut le principal objectif de la grève et de l'émeute, les autorités locales avaient à leur disposition trois régiments de milice portant les Nos 14, 18 et 19 du contingent de la Pensylvanie. Elles avaient en outre demandé du renfort à Philadelphie, où (malgré des signes d'orage, la tranquillité continuait à y régner) le gouverneur réunit à la hâte le 1er et le 2e régiment de la garde nationale, ainsi que plusieurs

compagnies détachées d'autres corps et quelques pièces de canon. Cette force, d'environ 800 hommes, commandée par plusieurs généraux, prit dans la matinée du 21 le chemin de fer Pensylvanien sur lequel le service n'était pas encore interrompu. Un bataillon de nègres avait aussi reçu des ordres pour la même destination. Déjà ils ont pris place dans le train. Mais, au moment du départ, les employés protestent : « Nous voulons être d...., disent-ils, plutôt que de permettre à ces noirs d'aller fusiller des hommes blancs. » Et les nègres furent renvoyés.

Les blancs s'étaient rendus à la gare pleins de confiance dans leurs futurs succès. Ils pensaient que leur seule présence rétablirait l'ordre, et qu'au pis-aller la besogne se bornerait à quelques coups de fusil, compensés plus tard, selon l'usage, par des remerciments publics. Un vétéran de la guerre de Sécession, entendant les rires et les chants dont ils faisaient retentir le train, s'écria : « Ces jeunes gens s'imaginent aller à une fête. Ils risquent d'être » cruellement déçus. Ils ne sont point faits pour se mesurer » avec des hommes désespérés, dont les familles meurent de faim! »

A peine descendus à Pittsburg, ils furent mis en ligne. Le général en chef, M. Britton, dirigea le 1er régiment, composé de 285 hommes et appuyé par une batterie, vers le point où la gare est traversée par la 28e rue. Les émeutiers et les curieux reculèrent ; une partie se jeta dans la rue ; d'autres, en grand nombre, continuèrent à encombrer les voies ferrées. Arrivé à la 28e rue, le régiment s'arrêta. Quelques pelotons reçurent l'ordre de s'avancer vers le peuple, qui ne se retirait un moment que pour revenir en masses plus considérables. Enfin, on commanda une charge, à laquelle le peuple riposta avec des pierres qui blessèrent plusieurs soldats. La troupe fit feu. On a longuement discuté sur la question de savoir si elle a tiré spontanément ou sur l'ordre des chefs. Quoi qu'il en soit, la répression fut terrible, excessive. Tous les fusils partirent à la fois et dans toutes les directions, même dans des directions d'où n'étaient point parties les pierres. Un certain nombre de personnes furent frappées. La foule se dispersa, pendant que de nouveaux coups de fusil retentissaient à ses oreilles.

Non loin du 1er régiment philadelphien se trouvaient placés deux régiments de la ville de Pittsburg, le 14e et le 19e. Une balle égarée avait atteint un soldat du 14e. L'esprit de ces corps était fort mauvais. A la vue de leur camarade moribond, les gardes exhalèrent une grande indignation et se retirèrent. Leur général, M. Brown,

voyant l'inefficacité de ses efforts pour les rappeler à leur devoir, s'écria désespéré : « Le règne de la terreur va commencer ! » Il disait vrai.

La populace se répandit dans les rues en proie à la plus vive exaspération et criant vengeance. Elle n'eut aucune peine à propager sa colère dans une ville où, comme le prouve la conduite du 14e et du 19e régiment, l'anarchie avait des partisans même dans les rangs de la bourgeoisie. Les récits exagérés de l'événement, le spectacle des morts et des blessés, au nombre desquels se trouvaient des enfants et des femmes, le désespoir des parents des victimes exercèrent un effet désastreux pour la cause de l'ordre. On vit des négociants se mêler au peuple, non pour l'apaiser, mais pour l'irriter davantage. Des discours incendiaires furent prononcés à tous les coins de rues ; les magasins d'armes furent livrés au pillage. L'un d'eux contenait une valeur de 30,000 dollars. Une batterie d'artillerie appartenant à la milice fut également saisie. Vers neuf heures du soir, huit à dix mille hommes, traînant avec eux des pièces de canon, se dirigèrent vers la gare, tambour battant et enseignes déployées. Démoralisés à la vue de la tempête qui les menaçait, les Philadelphiens s'étaient retranchés dans un bâtiment considérable, le magasin aux locomotives, que les Américains appellent la Maison ronde. On leur tira plusieurs coups de canons chargés avec des pierres, car heureusement les anarchistes n'avaient pu mettre la main sur des obus ou de la mitraille. Pendant qu'une partie des assaillants tient la Maison ronde assiégée, d'autres se livrent au pillage et à tous les genres de dévastation dans la gare et dans les rues voisines. Plus de 100 locomotives et de 1,500 wagons, accumulés depuis quelques jours dans l'immense station sont incendiés. Des centaines de ces wagons étaient chargés d'huile et d'autres marchandises inflammables. Bientôt une mer de feu s'étendit aux maisons avoisinantes. Les voies destinées à établir la communication entre la Maison ronde et le reste de la gare reçurent des voitures remplies de barils de pétrole et d'autres matières incendiaires. On fit rouler ces voitures allumés vers le magasin. La situation des Philadelphiens devenait épouvantable. Jusqu'ici ils avaient pu répondre à ces bêtes féroces par des coups de fusil ; maintenant, le feu contraint les hommes postés aux fenêtres à se retirer auprès de leurs camarades dans l'intérieur du bâtiment, et dans peu de temps, l'incendie qui déja attaque diverses parties

de la Maison ronde va en rendre le séjour intenable. Les malheureux ne peuvent songer à combattre le feu; ils n'ont pas même de l'eau pour étancher leur soif. Quelques-uns tentent de s'échapper par des portes latérales, mais des coups de fusil les ramènent dans cet enfer, dont les flammes ont déjà dévoré plus d'un de leurs camarades. Enfin, vers la pointe du jour, nul secours n'arrivant du dehors, et décidés maintenant à affronter tout genre de mort plutôt que de périr par le pétrole, les Philadelphiens se rangent en ordre de marche. Précédés de leur artillerie et conduits par les trois généraux qui sont avec eux, ils sortent dans le dessein de gagner au plus vite la campagne. Le désespoir leur inspire d'abord une assez bonne contenance : ils répondent avec succès aux attaques dont ils sont l'objet; ils chassent devant eux une foule furieuse, ils ont derrière eux une foule enragée. Arrivés près de l'arsenal de l'Union, vaste établissement occupé par une vingtaine de soldats fédéraux, l'espoir d'y trouver un refuge se présente à tous les esprits. On s'arrête. Le commandant de l'arsenal paraît. Il ne peut accueillir les Philadelphiens. A tort ou à raison, il craint que l'hospitalité qu'on lui demande n'attire tous les efforts de l'émeute sur son établissement, et n'ait pour conséquence la perte de tous ceux qui l'occupent et la prise de possession, par la populace, de l'immense dépôt d'armes et de munitions qu'il contient. Dans l'intérêt de tous, il ne peut, dit-il à ces hommes aux abois, leur donner de meilleur conseil que de poursuivre au plus tôt leur route. Ce fier commandant justifiera, espérons-nous, sa conduite devant ses chefs. Pendant que les officiers parlementent, un certain nombre de leurs hommes parviennent, en escaladant le mur d'enceinte, à trouver leur salut. Le gros de la troupe reprend sa voie douloureuse. Les rares habitants qui osaient semontrer aux fenêtres avaient l'âme navrée à la vue de ce cortége misérable, d'où s'élevaient des voix qui leur criaient : du pain et de l'eau. Arrivés enfin dans un village à huit milles de Pittsburg, on respira : la poursuite avait cessé. Les paysans donnèrent aux Philadelphiens tous les secours en leur pouvoir. 200 hommes, le quart de l'effectif, manquaient à l'appel.

Pendant cette effroyable nuit, toutes les autorités s'étaient montrées impuissantes, une vingtaine de citoyens notables, hommes d'affaires, anciens officiers, ecclésiastiques appartenant aux diverses dénominations, s'étaient réunis sous la présidence du

maire pour aviser aux moyens d'arracher la ville à une destruction complète. Ils se constituèrent en comité provisoire de vigilance, et le maire invita, par affiches, les hommes d'ordre à se rendre à un meeting convoqué pour le jour même, 22 juillet. En attendant cette réunion, le comité résolut d'envoyer des délégations auprès des émeutiers et auprès des directeurs de la compagnie. A la tête de la première, qui était composée de cinq personnes, fut placé Mgr Tuigg. Les citoyens de Pittsburg, en très-grande majorité protestants, avaient confié la mission la plus grave à l'évêque catholique! Depuis le commencement de l'anarchie, ce prélat vénéré de toute la population pour sa charité et la noblesse de son caractère n'avait cessé de parcourir les attroupements et de travailler à l'apaisement des esprits. Dans ces pérégrinations, il avait eu la douleur de constater parmi cette foule délirante la présence d'un certain nombre d'ouvriers irlandais, et il avait réussi à en ramener quelques-uns. Accompagné de ses collègues, MM. le Docteur Donnelly, Burrt, Barr et Bennett, l'évêque se rendit, dans la matinée, à la station pensylvanienne qui était devenue le quartier-général de la rébellion. La foule, privée maintenant de la dernière trace de raison par l'usage effréné des liqueurs alcooliques qu'elle avait trouvées dans le pillage, offre un spectacle hideux; quoique convaincus bientôt de l'inefficacité de tout moyen de persuasion, les généreux délégués persistent néanmoins dans leur projet. Ils parviennent à se frayer un passage et l'évêque se plaça sur une des rares locomotives qui ont échappé au désastre. Après avoir adjuré celles de ses ouailles qui participaient à l'émeute de se retirer dans leurs demeures, il dit à tous qu'il se présentait à eux comme un citoyen envoyé par des citoyens assemblés légalement dans l'intérêt de l'ordre ; que sa démarche était uniquement dictée par sa sollicitude pour leur bien-être, et que le comité de vigilance l'avait autorisé à leur donner l'assurance que tout son crédit serait mis en œuvre auprès de la compagnie, pour en obtenir le rétablissement de l'ancien tarif. Ces mots furent applaudis. Il leur demanda ensuite, au nom de Dieu, de mettre un terme à leurs excès. A ce moment un machiniste, qui était près de l'évêque, fit jouer le sifflet de la locomotive: ce fut le signal d'une clameur immense et prolongée, qui réduisit le prélat au silence. Le respect que lui avaient valu jusqu'alors son caractère et la générosité de sa démarche s'évanouit. Des barres de fer furent lancées vers lui et ses collègues. Il descendit.

Dans cette multitude étaient représentés tous les éléments de l'anarchie, sauf les hommes qui l'avaient provoquée, les employés de la compagnie. Les délégués se mirent à leur recherche : ayant appris qu'ils se tenaient dans un local éloigné de la station, ils s'y rendirent. Ces hommes protestèrent qu'ils n'étaient pour rien dans les attentats de la nuit, qu'ils en avaient horreur et qu'ils étaient prêts à seconder l'autorité dans l'œuvre du rétablissement de la tranquillité. Quant à la question des salaires, ils demandaient qu'on la soumît à un arbitrage. Les députés allèrent rendre compte de leurs démarches au comité de vigilance; ils y retrouvèrent ceux de leurs collègues qui avaient eu pour mission de négocier avec la compagnie et qui n'avaient pas obtenu plus de succès que Mgr Tuigg.

A l'heure fixée, des milliers de citoyens arrivèrent au meeting. Après avoir entendu l'exposé des démarches faites, les assistants se déclarèrent prêts à servir, les uns comme agents de police supplémentaires, les autres comme « vigilants ». On ouvrit une liste de souscription pour couvrir les frais, et plusieurs déclarèrent qu'ils payeraient la somme quelconque à laquelle le comité les taxerait. Les vigilants se partagèrent toutes les armes que l'on pût recueillir, des revolvers, des sabres, des piques, des casse-tête, et adoptèrent comme signe de reconnaissance un ruban blanc. Ils donnèrent le commandement en chef au général Negley et nommèrent quelques autres officiers. Le conseil municipal s'était réuni à la même heure. Lorsqu'il apprit que le dévouement des bons citoyens allait lui fournir un personnel armé et résolu, il décréta la nomination de 1,000 policemen provisoires. Il investit en même temps M. Negley d'une pleine autorité sur les arsenaux, ce qui permit au général d'armer ses hommes de fusils. Ainsi, en quelques heures, la situation changea de face : la ville avait une police immense et une armée ; on pouvait considérer la question de l'ordre ou du pétrole comme résolue. Sans hésitation, cette armée improvisée descend dans la rue en plusieurs divisions, qui vont disperser les attroupements, protéger les travaux des pompiers, appuyer la police opérant les arrestations, reprendre aux émeutiers les postes qu'ils avaient enlevés et y établir de fortes gardes pour le jour et la nuit. Partout des citoyens qui n'attendaient qu'un bon exemple pour se décider, ou des chefs pour se mettre sous leur direction, se joignent aux vigilants. Dans chaque quartier, des centaines de recrues nouvelles se présentent. Chose

merveilleuse, cette immense ville, où naguères des bandits régnaient en souverains, voit subitement l'ordre reprendre son prestige et renir sous sa bannière jusqu'à des hommes qui avaient pactisé avec l'anarchie. Honteux de leur conduite de la veille, de nombreux gardes nationaux promettent de faire leur devoir : des compagnies entières consentent à occuper les postes qu'on leur désigne, d'autres se réunissent à leur arsenal pour rendre tous les services qui leur seront demandés.

Le lendemain, le comité s'occupa de l'organisation définitive des vigilants; M. Negley se créa un état-major complet; ses hommes furent partagés en divisions d'après leurs quartiers respectifs. Mais, on peut le dire, l'émeute qui agonisait hier est morte aujourd'hui : la majeure partie de ses soldats ont déposé les armes. « Lorsqu'ils » virent, dit le *Herald*, ces fabricants, ces négociants et tant » d'autres citoyens patrouillant dans les rues le mousquet sur » l'épaule, ils se dirent que ces hommes avaient dans la poche » de leur redingote un paquet de cartouches qu'ils épuiseraient » certainement, car ils remplissaient là une mission à laquelle » personne ne pouvait les obliger, et ils s'étaient spontanément » présentés pour la remplir, parce que chacun d'eux avait à défen- » dre une famille, une fortune ou une position. Pittsburg n'exi- » geait plus la présence de Shéridan. »

C'est de cette façon honorable que les bons citoyens de Pittsburg tinrent l'émeute en respect jusqu'à l'arrivée des troupes fédérales. Les premières parurent le 23 et le 24. Néanmoins la mission du comité de vigilance était loin d'être terminée. La compagnie persistant à refuser tout compromis, le blocus des voies continuait sur une grande partie des lignes. De nombreuses usines avaient été fermées à Pittsburg, faute de combustible, de telle sorte que la grève qui dans le principe avait été pour bien des ouvriers un chômage volontaire était devenu un chômage forcé. D'autre part, le prix des denrées haussait rapidement; plus d'un magasin de farine était épuisé. Pendant toute une semaine, le comité dut veiller aux moyens de soutenir des milliers d'ouvriers appartenant à l'armée qu'il venait de vaincre.

Les trois États, où cette jacquerie a d'abord fait explosion, la Virginie Occidentale, le Maryland et la Pennsylvanie, ont été le théâtre d'événements de la même espèce; mais la Pennsylvanie fut particulièrement éprouvée. Nous nous bornons à citer les faits qui se sont passés dans quelques-unes des villes de cet

État, à Harrisburg, Willkesbarre, Reading. Si les événements qui ont eu lieu dans les deux premières sont relativement moins graves au point de vue de la violence, ils n'en sont pas moins très caractéristiques sous d'autres rapports.

A Harrisburg, les employés ne commirent aucun acte de destruction. Ils se bornèrent à mettre dans les magasins le matériel roulant affecté aux marchandises et à tenir la voie en état de blocus. Les autorités ne se montrèrent point. En revanche, une multitude de spectateurs applaudirent à la conduite des grévistes, sans avoir l'air de se douter que les coups dirigés contre la compagnie retomberaient sur eux-mêmes, car tuer celle-ci, c'était tuer le commerce et le travail. Pendant toute la journée et la nuit du 22, la populace fut laissée maîtresse de la ville. Le lendemain apparurent les milices de la ville et celles de la contrée. Ces guerriers occupèrent quelques positions, tout en déclarant sans détours que leurs sympathies étaient pour les grévistes et qu'ils n'aspiraient qu'à retourner au plus vite à la maison. Un détachement de dix-huit hommes se distingua d'une manière spéciale. Chargé d'occuper un poste écarté, il fut pris tout coup d'une vive terreur en s'imaginant qu'il allait être attaqué, et il fit dire à la populace qu'il était prêt à se rendre si elle lui garantissait sa protection. La proposition ayant été acceptée, une centaine de gens de la plus vile canaille s'avancèrent vers les gardes à l'heure convenue. Mais lorsque ceux-ci virent approcher ces figures patibulaires, ils ne s'y fièrent point et prirent la poudre d'escampette. On se mit à leur poursuite. Au bout de deux heures d'un steaple-chase fort accidenté, les coureurs les plus alertes de la populace attrappèrent les héros et parvinrent à les rassurer. Après de nouvelles négociations, la capitulation fut définitivement conclue. Lorsque la nouvelle en fut connue à Harrisburg, le peuple se porta en masse au devant des prisonniers, qui lui rendirent leurs armes. Immédiatement un cortége triomphal se forma pour entrer en ville; arrivé à Harrisburg, il se dirigea vers une auberge où les nobles guerriers mangèrent. Le jour suivant, plusieurs compagnies des milices des environs ayant reçu l'ordre de se rendre à Harrisburg refusèrent formellement d'obéir. « L'impression, dit le *Herald*, s'était répandue dans la » contrée que Harrisburg était un lieu dangereux pour les soldats ! »

Des faits analogues se produisirent à Willkesbarre. Une grande agitation se manifestant daus la localité, on y envoya, le 23 juil-

let, 500 gardes de la milice de Scranton, lesquels se promenèrent dans les rues. Un grand nombre d'entre eux exprimaient hautement l'aversion qu'ils ressentaient pour les compagnies de chemins de fer. C'était le moyen de surexciter le sentiment populaire. Aussi, dès le lendemain, des troubles éclatèrent. Heureusement aucune violence grave ne fut à déplorer. Les hommes d'ordre avaient immédiatement constitué un comité de vigilance, dont les députés firent comprendre à la classe ouvrière qu'elle serait la première victime de ses excès. Le peuple promit de protéger lui-même la ville contre tout danger, et rentra peu à peu dans l'ordre.

Il n'en fut point de même à Reading, ville industrielle et centre d'un vaste bassin houiller. Le 23, la grève s'était déclarée à la station du chemin de fer *Philadelphia and Reading*, et dans la soirée, une grande foule s'y était assemblée pour voir les grévistes à l'œuvre. Elle s'était surtout massée dans un endroit encaissé entre deux rues ou, pour mieux dire, deux terrasses de vingt pieds de hauteur. Les terrasses étaient aussi garnies de monde. 350 gardes nationaux, appartenant aux contingents des environs, Hamburg, Allentown, Easton, etc., venaient d'arriver dans la ville. Ils se déploient en colonne et se dirigent vers l'attroupement. Le bruit de cette foule, dans laquelle se trouvent un grand nombre de femmes et d'enfants, est si intense que quelques-uns seulement entendent les tambours des milices. Du haut des terrasses, quelques pierres tombent sur la troupe. A l'instant, sans sommation préalable, sans le moindre avertissement, les 350 fusils partent à la fois dans tous les sens. Des pierres plus nombreuses, mêlées maintenant de balles de revolver, sont lancées des terrasses. La troupe fait de nouvelles décharges. En cinq minutes, le public avait disparu; il ne restait dans la gare et aux abords que les vainqueurs et les victimes de leur exploit. 10 personnes étaient tuées, 36 blessées. Parmi les blessés figuraient cinq agents de police, frappés à l'improviste, comme tous les autres, pendant qu'ils déployaient les plus louables efforts pour le maintien de l'ordre. Le chef de la police et un agent reçurent des balles dans leurs habits; un reporter du *Daily Post* et un membre du Conseil municipal furent grièvement blessés. Les autres victimes étaient des promeneurs, des curieux, un enfant: pas un seul émeutier.

Les miliciens paradèrent ensuite dans quelques rues; ils passèrent la nuit dans la gare, soigneusement gardés par leurs

sentinelles et par un corps d'agents de police, et ressemblant beaucoup plus à des prisonniers qu'à des triomphateurs. Un certain nombre d'entre eux avaient, immédiatement après leur sanglante besogne, jeté leurs armes et s'étaient procuré des habits « bourgeois » pour se sauver.

Cet événement ne pouvait engendrer que l'exaspération publique. Aussi, la populace ne tarda pas à régner en souveraine, remplissant la ville de désordre. Pendant la nuit, elle fit sauter le pont de Libanon-Valley, œuvre d'art magnifique, qui avait coûté 150,000 dollars et qui constituait la seule communication par chemin de fer entre Harrisburg et l'Ouest. Les chemins de fer furent interrompus dans plusieurs autres parties, par la destruction des rails ou par l'accumulation sur les voies de débris de matériel roulant; des bâtiments appartenant à la compagnie furent incendiés. Jusqu'au lendemain, les rues retentirent de hurlements où l'on distinguait ces mots : *Wages and Revenge.*

Pour soustraire la ville à la destruction et les milices à un massacre, il fallait éloigner celles-ci. L'autorité décida leur départ aussitôt après l'arrivée de la garde nationale de Norristown, localité minière située à 35 milles de Reading; on attendait cette garde à tout moment. Le chemin de fer l'amena dans la matinée à quelques milles de la ville, au point où commençaient les dévastations. Les hommes qui la composaient, répartis en cinq compagnies, furent accueillis comme des sauveurs. Mais à peine arrivés, ils établirent des rapports amicaux avec les émeutiers, et un certain nombre se déclarèrent prêts à jeter leurs armes à la première occasion. Ces traîtres étaient des ouvriers. « Nous ne sommes » pas venus, disaient-ils, pour tuer les pauvres gens de Reading. » En peu d'heures, ils furent en état d'ivresse et on en vit se promener bras-dessus bras-dessous avec des « railroaders » et des hommes du peuple, dans les ruelles de la ville. Ils répandaient la terreur par leurs vociférations. La route qui conduit à leur cantonnement ne tarda pas à présenter le spectacle de bandes de soldats sans armes, retournant chez eux en vrais déserteurs ne semblant pas avoir conscience de la gravité de leur conduite. Néanmoins, ils furent de tout leur corps les moins blâmables. Leurs camarades restés à Reading prenaient de plus en plus fait et cause pour l'émeute, au point qu'une collision sanglante paraissait inévitable entre eux et les auteurs de la fusillade. L'autorité municipale décida, en conséquence, de renvoyer, à la même heure, les deux

divisions, l'une par le Nord, l'autre par le Sud. Entretemps se tenait un grand meeting des hommes d'ordre. Nous sommes heureux de pouvoir citer les noms de quelques-uns des honorables citoyens qui ne crurent point s'abaisser en acceptant les fonctions de policeman, MM. le juge Hegg, le général Gregg, J.-H. Hawley, le colonel John Arthur Farr, secrétaire privé du gouverneur de l'État, Ziess, trésorier de l'administration scolaire, Eckert, président de la *Farmers-Bank*. On comptait aussi parmi les enrôlés des médecins, des avocats, des industriels, des négociants. Le maire demanda au meeting des soldats et des hommes pour réparer les voies ferrées établies vers le bassin houiller. Plus d'un millier de volontaires se présentèrent. Le même soir arrivèrent 300 soldats fédéraux avec une batterie d'artillerie. Tout ce monde travailla, patrouilla, fit de nombreuses arrestations, et la ville rentra dans le calme.

Généralement, le mouvement a eu les mêmes allures dans les trois États, de l'histoire desquels nous venons de reproduire quelques pages. Il commença par l'interdiction jetée sur les trains de marchandises et par des violences commises par les employés rebelles sur ceux de leurs camarades qui voulaient continuer leur service. Immédiatement la populace arrivait à la rescousse et se livrait, dans la station et puis dans la ville, aux excès les plus horribles. Que les employés aient eu un mot d'ordre, un plan et des chefs pour les diriger, l'uniformité de leur conduite le prouve. Quant au « peuple », beaucoup de personnes, en Amérique, pensent qu'il a été entraîné par la contagion de l'exemple plutôt que par une organisation préméditée et que l'explosion populaire n'a pas été préparée d'avance. Nous n'avons point d'éléments pour contester cette opinion. Mais en admettant que l'insurrection populaire n'ait point été préméditée, il résulte des faits que, tout au moins à partir du moment où elle s'est produite, des hommes ont surgi pour prendre le commandement de l'émeute et l'organiser. Ainsi, on a vu des individus se rendant de ville en ville, dans le but d'imprimer à des émeutes locales les proportions d'un bouleversement universel. Nous citerons un passage du *New-York Herald*, d'où il résulte que la présence de commis-voyageurs de cette espèce a été constatée à Reading et dans d'autres endroits de la Pensylvanie et des États voisins. Il a été plus facile de vérifier l'existence d'une direction dans les petites villes que dans d'immenses centres tels que Baltimore et Pittsburg, où les habi-

tants ne se connaissent pas entre eux. Mais si les petites villes trouvaient si rapidement des chefs, n'est-il pas à penser, à plus forte raison, que l'émeute des grandes cités n'a pas été laissée sans direction et que les agitateurs de profession, quel que soit leur nom, les communistes, les socialistes, les internationalistes, ont joué un grand rôle dans les événements qui les ont désolées? « Le capitaine Linden, écrit le reporter de l'*Herald*, dans » une correspondance datée de Reading, le 25 juillet, le capitaine » Linden, avec sa police armée de carabines, s'est acquis une grande » réputation en pourchassant les Molly-Maguires. Il se trouve » actuellement ici à Reading, chargé d'une mission identique : en » d'autres mots, il poursuit des hommes qui, sans aucun doute, sont » liés entre eux par un code semblable à celui des assassins des » régions minières. L'opinion est qu'un grand nombre de chefs » des grévistes qui ont opéré ici nous ont été envoyés avec cette » mission spéciale, de contrées éloignées. Les mêmes plans et mé- » thodes sont en usage en Pennsylvanie et dans les États voisins. » Les individus qui brûlèrent le pont, les wagons, les bâtiments, » détruisirent les voies et chassèrent les employés des trains, » étaient en grande partie étrangers à ce pays, et ceux qui les » appelèrent ici, pour faire cette déplorable besogne, sont com- » plétement et systématiquement organisés. On voit des hommes » d'une section visiter d'autres localités, dans un but de dévasta- » tion, et réciproquement. Les Molly-Maguires commirent leurs » actes sanglants de la même façon. »

De tous les États où l'émeute a fait explosion, l'État de New-York est celui qui possède le plus d'éléments incendiaires, et où l'anarchie causerait le plus de ruines si elle parvenait à y régner. Dans la ville de New-York spécialement grouille une innombrable populace, une immense armée d'hommes appartenant aux sociétés secrètes du socialisme, du communisme, du « pétrolisme » : cette armée devient de jour en jour plus formidable, surtout depuis que les communards parisiens sont allés s'y établir en masse. L'annonce des premiers événements de la Virginie, du Maryland et de la Pensylvanie avait fait tressaillir toute cette radicaille. Heureusement, s'ils autorisaient chez celle-ci toutes les espérances, ils avaient eu pour effet d'ouvrir les yeux à cette autre vaste armée que renferme New-York, celle des commerçants. A mesure que les faits se déroulaient, ces hommes d'affaires s'étaient convaincus qu'il s'agissait chaque jour de moins en moins d'un

différend entre des compagnies de chemins de fer et leurs employés, et que l'on était en présence d'un fléau social menaçant de frapper, si l'on n'y mettait promptement fin, tous ceux qui possèdent. Au surplus, les habitants qui se refusaient à reconnaître à l'émeute un caractère aussi profondément révolutionnaire et qui ne voulaient y voir qu'une crise passagère, sentaient à leurs propres dépens, le tort que l'interruption des communications avec l'Ouest apportait aux affaires. Plus qu'aucune autre ville au monde, New-York a besoin d'ordre et de tranquillité. Dès la première nouvelle de ce qui se passait, les autorités furent en éveil et prirent toutes leurs précautions. L'immense police de la ville fut encore renforcée et la garde nationale convoquée dans ses arsenaux. New-York est une des rares villes où les milices ont fait leur devoir. Non-seulement elles empêchèrent toute tentative de désordre, mais elles expédièrent des renforts aux villes de l'État qui avaient été entraînées dans la crise. Ainsi, à Hornells ville, centre d'une circonscription où la majeure partie des miliciens refusèrent d'agir, des détachements de la garde de New-York contribuèrent à rétablir l'ordre public et la circulation des trains. D'autres détachements se rendirent à Buffalo, où ils prêtèrent main-forte au comité de vigilance et reprirent à 2,000 émeutiers la gare dont les milices locales s'étaient laissé expulser. D'autres escouades rétablirent la tranquillité à Albany.

La situation des États de l'Ouest était la même que celles des États du Nord et de l'Est, avec une circonstance aggravante toutefois pour les premiers : entre leurs territoires et le gouvernement central de Washington, une vaste région était dominée ou du moins agitée tout entière par l'émeute. Les villes de l'Ouest eurent, plus que les autres, à pourvoir à leur salut au moyen de leurs propres ressources.

Dans l'Ohio, à Columbus, « le peuple » fit fermer toutes les fabriques, en posant aux industriels cette alternative : ou chômer ou être incendié. Cette ville et plusieurs autres localités du même État se sont trouvées, pendant un temps plus ou moins long, à la merci de la populace. A la suite d'une proclamation du gouverneur, les bons citoyens s'y constituèrent en comité de vigilance ou coururent à la mairie pour y prêter le serment de policeman. Dans le même État se présenta un incident singulier : les autorités du comté de Newark refusèrent de voter des allocations pour les milices, dont une partie avait été chargée de surveiller les grévistes

de la ville de ce nom. Ceux-ci s'étant alors empressés de donner aux gardes nationaux l'assurance qu'ils pourvoiraient généreusement à leurs besoins, on ne tarda pas à voir surveillants et surveillés dans la meilleure entente, riant et badinant ensemble. Ces étranges défenseurs de l'ordre furent alors congédiés et remplacés par d'autres hommes armés, qui firent leur devoir.

A Fort-Wayne, dans l'Indiana, les événements, qui avaient pris dans le principe la tournure la plus sombre, changèrent tout d'un coup d'aspect, grâce à un fait qui prouve de nouveau que certains grévistes des chemins de fer avaient encore un fond honnête. Faire le blocus de la gare, c'était tout ce que les employés de Fort-Wayne voulaient tenter dans la voie de la violence. Mais, lorsqu'ils se virent débordés, eux aussi, par la populace, non-seulement ils reconnurent leur faute, mais ils mirent tout en œuvre pour la réparer. Se plaçant à la disposition de l'autorité, laquelle avait déjà enrôlé 200 policemen volontaires, ils établirent eux-mêmes des gardes, là où on le leur demandait, spécialement aux établissements publics et aux fabriques gravement menacées d'incendie. Ils chassèrent aussi de la ville deux bandes de « tramps ». Les habitants de Fort-Wayne, heureux de ce dénouement inattendu, avaient été mis en bonne humeur par une grève féminine. Suivant l'exemple général, les servantes des hôtels de la ville avaient demandé une augmentation de gages : plus persuasives que les destructeurs des chemins de fer, ces adroites filles gagnèrent leur cause sans avoir brisé une assiette.

La grève, l'émeute et la passion du meurtre visitèrent aussi la Californie, le Missouri et l'Illinois, notamment la ville de San-Francisco avec ses 300,000 habitants, Saint-Louis et Chicago qui comptent l'une et l'autre un demi-million d'âmes. Partout, dans ces villes, le sentiment du danger réunit sous un même drapeau les hommes d'ordre de tous les âges et de toutes les professions. A Chicago, qui est après New-York le principal foyer du communisme américain, celui-ci entama la lutte sur une grande échelle. On y vit, pendant quatre à cinq jours, les habitants divisés en deux camps armés, à peu près de force égale. A la suite d'un meeting auquel assistèrent 16,000 personnes, un nombre immense de vigilants et 5,000 policemen volontaires veillèrent nuit et jour à la garde de la « Reine des Lacs », de concert avec la milice et la police officielle. Il leur fallut combattre non-seulement les hommes du socialisme, mais toute une légion de femmes acharnées

au pillage et à l'incendie. L'arrivée d'un millier de soldats fédéraux assura définitivement la victoire aux hommes d'ordre. Dans l'Illinois, le Missouri et la Californie se sont fondées de nombreuses colonies chinoises. On y eut le spectacle non-seulement de la lutte du travail contre le capital, mais de celle du travail contre le travail. Comme les ouvriers chinois sont laborieux, se contentent d'un salaire modéré et ne considèrent point *à priori* le patron comme un ennemi, ils sont, plus encore que les riches, l'objet de la haine populaire, continuellement fomentée par les discours et les écrits des agitateurs.

Jusqu'ici nous avons vu les hommes d'ordre combattre l'émeute après son éclosion. San-Francisco nous donne l'exemple de citoyens qui, grâce à des mesures prises en temps utile, ont pu, sinon empêcher tous les crimes, du moins en prévenir un grand nombre.

L'agitation qui se manifestait à San-Francisco à mesure que l'émeute s'étendait dans l'Ouest, annonçait que le spectre révolutionnaire ne tarderait pas à faire son apparition dans une ville où la population, composée de tant d'éléments hétérogènes, est si facile à enflammer. Par l'initiative de quelques citoyens haut placés, un grand nombre d'habitants notables se constituèrent, le 23 juillet, en association de vigilance, nommèrent un comité, et ouvrirent des listes d'enrôlement, lesquelles furent bientôt couvertes de nombreuses signatures. Cette mesure préventive produisit un effet si salutaire, que les meneurs, ne parvenant pas à mettre la population blanche en mouvement, durent recourir aux noirs et leur donner pour appât le quartier chinois. Dans la soirée du 24, ils réussirent à lancer quelques centaines de nègres dans cette agglomération, mais la police les chassa à coups de bâton. Toutefois le branle était donné : la populace d'origine européenne intervint. Les vigilants, sans recourir encore à d'autres moyens que la persuasion, mirent fin au désordre pour ce jour-là. Après avoir patrouillé toute la nuit, ils se réunirent le lendemain en assemblée générale. Pendant la délibération, on annonce qu'un dépôt de bois du *Pacific Mail Dock* est en feu. Aussitôt 200 membres sont expédiés vers le théâtre de l'incendie. On prend ensuite des dispositions générales pour la nuit : 200 hommes resteront au local du comité pour servir de réserve, et la masse stationnera devant la maison municipale pour y recevoir les ordres du commissaire en chef de la police. On s'y rend en compagnies, formées

d'après les quartiers respectifs des volontaires. Ils étaient 3,000, tous munis d'un bâton et de pistolets de poche.

L'incendie du magasin de bois avait pris de grandes proportions. Pendant que les pompiers faisaient leur office, les vigilants et la police écartaient la foule et montaient la garde. Un second incendie s'étant déclaré dans un autre quartier, on y expédia un autre détachement de vigilants. Toute la nuit leurs patrouilles parcoururent les rues de l'immense ville, et firent avorter de nouvelles tentatives d'attaque contre le quartier des Chinois, ainsi que les efforts faits pour mettre le feu à un second dépôt de bois. Quant à l'incendie du *Mail*, il devenait de plus en plus menaçant, et le peuple, qui y affluait en masse, ne pouvait plus être tenu en échec qu'à grande peine. Enfin la foule se décide à attaquer: elle lance une volée de pierres et de balles de fusil sur la police et ses alliés. Un vigilant est tué, plusieurs de ses camarades et des agents de police, ensemble au nombre de douze, sont grièvement blessés. On riposta par une charge générale. Jusqu'ici la garde nationale ne s'était nulle part montrée. Le général Cobb, commandant en chef des vigilants, pensa qu'il était enfin temps de l'appeler ; mais le commissaire de police, se rappelant sans doute Pittsburg et d'autres lieux que ce genre d'armée avait rendus célèbres, déclara qu'il ne recourrait à ces héros qu'en cas de besoin extrême, et qu'il préférait demander d'abord un renfort de 200 vigilants, lesquels arrivèrent immédiatement. La charge dont nous venons de parler, quoique exécutée à coups de bâtons plutôt que de revolver, avait fait néanmoins d'assez nombreuses victimes parmi les pétroleurs et permis d'en arrêter une certaine quantité.

Les hommes d'ordre avaient montré une grande longanimité. Ils s'étaient bornés, pendant trois jours, à affirmer leur supériorité, sans recourir aux moyens extrêmes. Cependant des écrits incendiaires, répandus à profusion dans la populace pendant la dernière nuit, prouvant que les agitateurs avaient résolu de tenter le lendemain 26 juillet un effort désespéré, les autorités et le comité furent unanimes à vouloir en finir irrévocablement. Le maire lança une proclamation disant que la ville devait rentrer dans l'ordre à tout prix, et le comité fit un nouvel appel aux bons citoyens. En quelques heures, quatre à cinq mille recrues s'enrôlèrent dans le corps des vigilants, et les anciens soldats de la guerre de Sécession, unionistes et confédérés, oubliant leurs griefs réciproques, se formèrent en un bataillon de quatre compagnies.

Jusqu'à ce moment on n'avait point voulu armer les citoyens de fusils: maintenant on leur ouvrit tous les arsenaux. Sur ces entrefaites, l'amiral Murray était entré en rade avec deux navires de guerre, chargés de 4,000 fusils, de 1,000 revolvers et d'abondantes munitions; il les mit à la disposition du comité, de même que ses soldats et ses matelots. Le comité faisait en même temps circuler des listes de souscription pour l'entretien de ses troupes. Avant le soir il avait obtenu 60,000 dollars. Enfin la garde nationale fut aussi convoquée : elle n'était plus dangereuse.

Lorsque parut dans la rue cette immense force armée, police, vigilants, vétérans des anciennes guerres, marins, garde nationale, la gent pétroleuse rentra définitivement sous terre. Quelques cas isolés de désordre dans le quartier chinois ne troublèrent guère la nuit. Quant à la nuit suivante, un journal de la ville put écrire que San-Francisco n'en passa jamais de plus tranquille.

Nous renonçons à décrire d'autres épisodes de la triste campagne du mois de juillet. Nous avons donné assez de détails pour permettre au lecteur de se faire une idée de l'ensemble des événements, et surtout de la dépravation des classes inférieures aux États-Unis, de l'esprit révolutionnaire qui a envahi une partie de la bourgeoisie, ainsi que des faibles moyens de résistance que le pouvoir civil peut opposer à d'audacieuses entreprises. En Amérique, les hommes d'ordre sont à la merci d'innombrables malfaiteurs sociaux; l'autorité ne les protège pas avec la promptitude nécessaire; ils ont à défendre eux-mêmes leur vie et leurs biens.

Les journaux américains témoignent que les premiers jours de la grève furent pour la bourgeoisie des jours d'angoisses, comparables à ceux qu'elle avait connus à l'époque des terribles événements de la guerre de Sécession. Le fléau éclatant dans une infinité de lieux à la fois et menaçant de tout envahir semblait devoir renverser facilement les faibles obstacles qui lui étaient partout opposés. Une seule parole était sur toutes les lèvres : comment cela finira-t-il? Et pourtant, cette grande calamité s'éloigna avec une promptitude étonnante. Commencée le 16 juillet, vers la fin du mois, la grève avait cessé et la plupart des lignes ferrées étaient bientôt rendues à la circulation. Il est vrai que l'ébranlement qu'elle avait imprimé à toutes les classes populaires fit encore sentir ses effets pendant quelque temps, dans certaines villes et surtout dans les districts miniers. Les mineurs,

avec l'obstination propre à leur classe, furent les derniers à rendre les armes. Le premier indice de la victoire fut l'attitude des bons citoyens de Pittsburg. Le gouvernement central, qui avait été d'abord aussi stupéfait que le public en présence du terrible inconnu qui se dressait devant lui, et qui avait songé à recruter une armée de 75,000 volontaires, renonça à ce projet, persuadé que l'exemple de Pittsburg engagerait partout les hommes d'ordre à sortir de leur torpeur : comme nous l'avons vu, il ne fut point déçu dans son attente.

Plusieurs autres causes contribuèrent au prompt apaisement de la lutte : l'attitude énergique des autorités, les bons sentiments qui se réveillèrent chez certains grévistes débordés par une populace sauvage, la crainte des sévérités de la justice chez d'autres, la vigueur avec laquelle une grande partie de la presse flétrit leur conduite, les concessions faites par plusieurs compagnies. Dans beaucoup de villes, à mesure que les « railroaders » se calmaient, le « mob », de plus en plus abruti par la boisson, devenait aussi plus facile à vaincre. D'ailleurs, la situation générale prit en peu de temps un caractère si intolérable que, même dans les classes populaires, des voix demandèrent qu'il y fût mis prompte fin. Le 25 juillet, on écrivait de Scranton que la ville n'avait plus pour cinq jours de farine. A la même date, la farine avait haussé, à Philadelphie, de deux dollars par baril. Pittsburg fut pendant plusieurs jours sans charbon et presque littéralement sans vivres. New-York manqua de viande et le charbon y augmenta, en 24 heures, de 50 p. c. En un mot, l'Est tout entier, tributaire de l'Ouest pour ses grains et sa viande, voyait approcher la famine à grands pas.

On évalue à environ un millier le chiffre des morts et des blessés. Quant aux dommages matériels, le *New-York Journal of Commerce*, ne parlant que des pertes éprouvées par les compagnies dans la première semaine, les estimait à 26,250,000 dollars, sans compter les pertes occasionnées aux particuliers par la destruction de leurs marchandises sur les chemins de fer et par l'incendie de leurs maisons. Dans quelques mois, lorsque les désastres seront réparés, on connaîtra plus exactement la vérité. Mais ce que l'on ne saura jamais, c'est le dommage subi par la fortune publique, dans ces quinze jours où toutes les sources de la production ont été fermées, toutes les communications suspendues, où les transactions ont été nulles, où le crédit s'est retiré pour ne pas revenir de sitôt.

*
* *

La cause occasionnelle de la grève fut, on l'a dit, une réduction des salaires. Cette réduction était-elle justifiée par la nécessité, c'est ce que nous apprendra un coup-d'œil jeté sur l'histoire et sur la situation des compagnies de chemins de fer. Il nous dévoilera en même temps la cause de la haine que, non-seulement l'ouvrier, mais encore le public américain, ont vouée à ces associations « sans corps qu'on puisse rosser, et sans âme qui se puisse damner ».

La grande passion qui domine le Yankee et qui s'est manifestée naguère jusque dans les plus hautes régions du pouvoir, la passion de l'argent, ne pouvait rencontrer un terrain plus favorable que celui des sociétés par actions. Un grand nombre de ces associations sont citées pour leur improbité ; celles des chemins de fer surtout sont devenues légendaires sous ce rapport. Longtemps une de leurs pratiques favorites a consisté à s'emparer de l'argent du public par des émissions d'obligations opérées à grands renforts de réclame, puis, le coup étant fait, à présenter la situation de l'entreprise comme tellement mauvaise, que le chemin de fer devait être vendu. Un petit groupe d'actionnaires en devenait de cette façon seul propriétaire.

Pour faciliter la construction des chemins de fer sur leur territoire, les États de l'Ouest, propriétaires d'immenses étendues de terrains vierges, en donnèrent des parties considérables aux compagnies. Par des ventes en détail et à très-bas prix, celles-ci attirèrent des populations le long de leurs voies, ce qui était en même temps un avantage pour le chemin de fer et pour l'État. Mais les divers gouvernements, ne prévoyant point l'action extraordinaire que les chemins de fer exerceraient un jour sur toute la société civile, avaient abandonné dans les chartes de concession une liberté à peu près complète aux compagnies. Chacune d'elles devint peu à peu un État dans l'État. Élevant ou abaissant les tarifs à leur guise, ne consultant que leurs intérêts et jamais ceux du public, elles agissaient envers celui-ci en vraies despotes. Mainte localité, qui était tombée dans leur disgrâce, a été punie par la suppression de sa station et par d'énormes tarifs spéciaux. C'est surtout l'hiver, lorsque la concurrence de la navigation n'est pas à craindre, que cette tyrannie s'exerce. On a vu plus d'une fois des populations agricoles livrer au feu d'immenses parties de grains, parce que des tarifs

exorbitants les empêchaient de les envoyer sur le marché. Même dans des temps récents, alors que l'expérience avait démontré aux gouvernements le danger de concéder à des particuliers un si grand pouvoir, des compagnies trouvèrent les moyens, honnêtes ou malhonnêtes, de se créer, dans certaines législatures, des majorités qui leur accordaient de nouveaux priviléges.

Cette puissance a toujours cherché à s'accroître par l'absorption des voies concurrentes. Si l'on fait abstraction de quelques lignes d'intérêt local, on a vu en ces dernières années quatre compagnies devenir maîtresses de tout le trafic entre l'Est et l'Ouest. M. Claudio Jannet cite la compagnie de Pensylvanie qui, commençant en 1854 avec 350 kilomètres de rails, s'était déjà en 1869 emparée, au moyen de fusions successives, de 7,000 kilomètres. « Elle possédait, en outre, de nombreux canaux et des mines de » houille considérables; elle étendait sa domination sur 80,000 » milles carrés, territoire équivalent à quatre royaumes d'Europe. » Une autre compagnie, celle de l'Érié, connue par ses scandales » judiciaires, en s'annexant les *Atlantic and Western-railroads* » et le *Central Vermont*, arrive à monopoliser le commerce de » New-York avec l'Ouest d'une part et Montréal de l'autre, et » lève ses tributs sur le peuple de douze États souverains au moins. »

C'est surtout depuis 1873, époque où éclata en Amérique la crise commerciale qui dure encore, qu'on s'est aperçu que les innombrables lignes qui sillonnent le pays entre l'Atlantique et le Pacifique dépassent les besoins du public, et que la moitié d'entre elles suffiraient amplement. A cette cause de ruine vient se joindre la concurrence que les quatre grands groupes se font aux points nombreux où leurs lignes respectives se touchent. Ici les tarifs exorbitants dont nous parlions tantôt font place à des taxes qui n'ont plus rien de rémunératoire. Une autre cause de ruine, c'est la mauvaise administration et les dilapidations qui n'ont été que trop souvent constatées chez ces corporations. Le public américain n'accuse point indistinctement les directeurs de se livrer à des actes malhonnêtes, mais la majeure partie d'entre eux. Il leur reproche aussi leur faste et leur arrogance.

La *Neue Freie Presse*, de Vienne, journal très au courant des affaires d'Amérique, nous donne des chiffres fort instructifs sur la situation financière des chemins de fer de l'Union. Ils ont un développement de 72,564 milles. Des 600 compagnies qui se partagent le réseau, 179, constituées au capital de 790 millions

de dollars, sont en banqueroute et leur revenu est en baisse continuelle. La recette moyenne de toutes les lignes n'est que du tiers de ce que produisent les chemins de fer anglais.

Quand les compagnies ont cherché à faire des économies, les ouvriers auraient dû se résigner à leur sort, au lieu de chercher à obtenir par la violence des salaires au-dessus du taux naturel. Si les chefs jouissaient d'une meilleure réputation, les subalternes se seraient peut-être inclinés devant la nécessité. Mais ceux-ci voient dans la plupart des administrateurs des gens qui, après avoir volé les actionnaires, les obligataires et le public, veulent les exploiter à leur tour. D'ailleurs, si la situation des compagnies, prises dans leur ensemble, est calamiteuse, il y en a plusieurs qui, grâce à l'importance exceptionnelle des localités qu'elles desservent, et peut-être aussi à une plus sévère administration, ont pu se maintenir dans un état satisfaisant. Telle est la grande ligne Baltimore-Ohio. Un journal spécial, le « Railway-News, » nous apprend, qu'aux termes du dernier rapport de son conseil d'administration, le Baltimore-Ohio a inscrit en 1876 une somme importante au compte de sa réserve et porté celle-ci à 36 millions de dollars. Il n'appartenait certes point à une pareille corporation d'invoquer l'intérêt de ses actionnaires pour diminuer des salaires déjà insuffisants. C'est probablement ce motif qui a déterminé les grévistes à choisir le Baltimore-Ohio pour leurs débuts et à en faire le théâtre préféré de leurs violences. Au surplus, les employés des chemins de fer ont toujours accusé leurs patrons d'inhumanité à leu égard : le tableau que trace la *Neue Freie Presse* de leur situation nous montre que jamais, même à l'époque des salaires élevés, leur sort n'a été digne d'envie, et il nous fait comprendre comment les compagnies ont accumulé tant de haines dans le cœur de leurs subordonnés, soumis d'une part, à une immense somme de travail, de l'autre, à une lourde responsabilité. Si considérable que soit le train, son équipage ne dépasse pas cinq ou six individus. Comme la surveillance de la voie est faite dans les mêmes conditions de parcimonie, comme surtout les barrières et les gardes y sont fort rares, une attention et des soins incessants sont exigés de ce faible personnel, obligé chaque jour à franchir d'énormes distances. Ce service est si fatigant que, pour l'accomplir, il faut être Américain et pouvoir se procurer la nourriture substantielle à laquelle les Yankees sont habitués. L'employé, empêché par la maladie ou par toute autre cause légitime, n'a droit à aucun salaire. Si on

lui donne quelque chose, c'est à titre de secours. Il n'est jamais définitivement engagé et n'a droit à aucune pension ; sur le plus grand nombre des lignes, il n'existe ni caisse de malades ni caisse de retraite. La désobéissance, la négligence, la contravention aux réglements sont punis par le renvoi immédiat. Les chartes de concession excluant toute intervention de l'État dans les affaires des compagnies, l'employé est absolument à leur merci, et l'on comprend que sa haine ait éclaté un jour d'une manière terrible.

Cependant tout cela ne suffit pas pour expliquer les grandes dimensions que le mouvement a prises, et surtout le concours qu'il a obtenu, non-seulement de la populace, mais aussi de la part de toutes les catégories de la classe ouvrière. Le marasme des affaires, en rendant la situation de l'ouvrier américain si profondément misérable, a fortement contribué à le pousser dans la voie des excès. On a beaucoup écrit sur la crise économique qui sévit aux États-Unis depuis quatre à cinq ans. Des hommes compétents l'attribuent principalement aux impôts écrasants, au gaspillage des deniers publics, à l'improbité des corporations financières, et surtout au papier-monnaie et à la législation douanière. Quelles que soient les causes de la crise, une chose est certaine, c'est que l'Amérique n'en a jamais éprouvé d'aussi profonde. Ce pays, le plus riche du monde par la fertilité naturelle de son sol, par les trésors inépuisables et de tout genre qu'il renferme dans son sein, par ses immenses contrées vierges où chacun peut devenir promptement un propriétaire aisé, nous donne le spectacle d'une population ouvrière misérable, plus misérable peut-être que celle d'aucune contrée de l'Europe. « La vérité est, » disait déjà M. Jannet en 1876, que depuis la guerre de Sécession, *même dans les moments d'activité industrielle*, et malgré » le taux nominal très-élevé des salaires, l'ouvrier américain, dans » les états industriels du Nord-Est, est dans une situation plus » précaire que l'ouvrier européen dans la plupart des pays. »

Il est impossible aux journaux américains d'évaluer plus ou moins exactement le chiffre des ouvriers sans travail dans les États du Nord-Est. Le *New-York Herald* se livre à des calculs, d'où il résulterait que *quatre millions de personnes* doivent y vivre de mendicité ou mourir. Le *Freemans-Journal*, un excellent journal catholique de New-York, dit que *plusieurs millions d'ouvriers*, c'est-à-dire d'hommes capables de travailler, ne gagnent rien. Au reste, rien ne peut donner une meilleure idée de l'intensité de la

crise que ces quelques mots d'une lettre écrite, au mois d'août dernier, au *Times*, par un économiste américain, M. Thomas Connolly: « Il n'y a actuellement en Amérique qu'une industrie prospère, c'est » l'agriculture. Les faillites commerciales sont si fréquentes, qu'elles » attirent peu l'attention ; les maisons de banque tombent les unes » après les autres, les sociétés d'assurances s'évanouissent comme » des bulles de savon. Partout la valeur de la propriété a baissé de » 25 p. c. et, récemment, je lisais dans un journal de Philadelphie » que plus de 20,000 maisons sont à vendre dans cette ville. »

A la misère qui pousse le peuple des États industriels à chercher une amélioration de son sort dans le désordre et l'anarchie, s'ajoutent l'antagonisme profond qui existe entre lui et la classe de ceux qui l'emploient, ainsi que l'habitude de vivre en dehors de toute religion. Le *Yankee* n'ayant qu'une préoccupation, le dollar, et qu'un principe, chacun pour soi, les rapports entre patrons et ouvriers sont extrêmement tendus ; aucun lien affectueux entre eux: aucune bienveillance d'un côté, aucun respect de l'autre. La loi de l'offre et de la demande s'applique dans le Nord et dans l'Est, avec la plus inhumaine logique. L'ouvrier n'est pas, aux yeux du patron, autre chose qu'un outil, que l'on jette après en avoir tiré tout l'usage possible, ou après en avoir trouvé un autre plus avantageux. On le surcharge de travail. Le fait d'un industriel américain continuant la fabrication, dans un moment de crise, pour soustraire ses ouvriers au chômage, est absolument exceptionnel. Au point de vue religieux, la condition du peuple américain est déplorable. L'exemple des riches, le peu de zèle des pasteurs protestants et, particulièrement depuis une trentaine d'années, la propagande incessante des libres-penseurs allemands, ont inoculé à la majeure partie de la classe ouvrière le plus abject matérialisme. L'ivrognerie, le libertinage, la prétention de vivre en faisant le moins de travail possible règnent aujourd'hui dans ce peuple que l'on citait encore, à une date bien récente, pour son sens religieux et moral.

La presse américaine s'est souvent complue à soutenir que les idées socialistes sont des importations étrangères, qui ne peuvent pas jeter de profondes racines dans un pays où les gens sont avant tout positifs et pratiques. Même à l'époque où la grève des chemins de fer était dans toute son horreur, beaucoup de personnes ne voulaient y voir qu'un soulèvement passager, uniquement attribuable à des circonstances momentanées et auquel

les doctrines anti-sociales restaient étrangères. Elles n'auraient point dû oublier toutefois, que New-York compte les internationalistes par dizaines de mille et que, à Chicago, à Saint-Louis, à San-Francisco, c'est ce parti, parfaitement organisé, qui résolut et dirigea la lutte. Nous ne l'avons point vu paraître dans les États de l'Est, c'est vrai. Mais il n'en faut point conclure qu'il n'y existe pas, ou que sa faiblesse l'y a condamné à l'inaction. L'Internationale ne descend point toujours dans l'arène, visière levée. D'ailleurs, qui pouvaient être ces sinistres inconnus commandant l'insurrection à Reading et dans d'autres villes de la Pensylvanie et des États limitrophes? Quoi qu'il en soit, des hommes qui recourent au meurtre, au pillage, à l'incendie, tout en se bornant à inscrire sur leur drapeau : augmentation des salaires, sont bien près de prendre pour devise : à bas le capital. Et qu'importe la devise, si les effets sont les mêmes? L'ouvrier américain vient de prouver par ses violences qu'il a perdu le respect du droit, la notion du juste, tout sens moral. Si l'Internationale ne dirige pas encore les classes laborieuses partout, elle ne devra point se donner beaucoup de peine pour les enrôler. L'ouvrier américain est mûr pour servir d'instrument à tous les utopistes et à tous les « réformateurs » sociaux.

Ceux-ci le savent et, de toutes parts, ils se sont mis à l'œuvre pour organiser de nouvelles armées sous un drapeau unique. Dès les premiers jours d'août, alors que les ruines étaient encore fumantes et les victimes à peine enterrées, ce travail était en pleine activité. Jusqu'ici l'Amérique ne connaissait que deux partis politiques, les démocrates et les républicains. Une seule tentative de constituer un parti ouvrier proprement dit avait été faite, il y a cinq ou six ans ; elle avait échoué, et l'on n'en parlait plus. C'est cette idée qui revient maintenant sur le tapis. Elle se propage avec une rapidité et un succès extraordinaires dans tous les États industriels. Louisville, Cincinnati, Columbus, Baltimore, Philadelphie, New-York sont les foyers principaux du mouvement. Dans un meeting tenu à Baltimore, au commencement du mois d'août, et auquel assistaient 6,000 ouvriers, il a été rendu compte des progrès du nouveau parti : le nombre de ses membres était déjà de 57,000, répartis en 570 sections, sans compter les 6,000 assistants qui se firent presque tous inscrire séance tenante. On a proclamé à ce meeting que le « parti politique des travailleurs » est une organisation dont le but est la réforme sociale, et

l'on y a adopté son programme. Le voici, sauf les éditions de l'avenir :

1° Payement des salaires de l'ouvrier en monnaie légale du pays, et à des intervalles ne dépassant pas une semaine ; pénalités pour tous les contrevenants ; 2° le jour normal du travail fixé pour le temps actuel à huit heures ; pénalités pour les contrevenants ; 3° lois rigoureuses établissant la responsabilité des chefs d'industrie pour tout accident qui cause du dommage à leurs « employés » ; 4° lois prohibant le travail des enfants au-dessous de quatorze ans dans les établissements industriels ; 5° prohibition du travail dans les prisons au profit des particuliers ; 6° abolition de toutes les lois sur les coalitions (conspiracy) ; 7° inspection sanitaire des établissements de travail, ainsi que des aliments et des habitations ; 8° enseignement gratuit dans tous les établissements d'instruction ; 9° statistiques du travail dans tous les États, à faire aussi par le gouvernement fédéral ; les membres des bureaux chargés de les dresser appartiendront aux associations ouvrières et seront nommés par elles ; 10° révocation des brevets (patent) et de toutes lois ou chartes accordant des priviléges à des individus ou à des compagnies au détriment du travail ; 11° révocation des tarifs et autres lois d'impôts indirects, et leur remplacement par un système de contribution directe proportionnée à la valeur de la fortune (property) ou du revenu ; 12° les chemins de fer, les télégraphes et tous les autres moyens de communication contrôlés par le gouvernement ; 13° pour arriver à l'abolition du système des salaires et pour assurer le bien-être général, toutes les entreprises industrielles seront soumises au contrôle du gouvernement, pour autant que cela est possible, et transférées à des associations coopératives ; 14° la Constitution sera amendée dans ce sens que tous les fonctionnaires des États et du gouvernement central seront nommés directement par le peuple.

On voit que si ce programme contient quelques idées réalisables, le socialisme ne s'y trouve pas à faible dose, et qu'il est dressé de façon à séduire le peuple par mille espérances fallacieuses. Évidemment il doit donner à réfléchir aux classes dirigeantes, dans un pays où les ouvriers sont en nombre immense, où ils sont misérables et armés du suffrage universel et d'une liberté effrenée. Jusqu'ici les Républicains et les Démocrates se sont partagé les voix du peuple ; dorénavant celui-ci ne connaîtra plus ni les uns ni les autres, il votera pour les candidats qui représentent ses pro-

pres idées, bien ou mal entendues, justes ou non, praticables ou non. Les renforts, au surplus, ne lui manqueront pas. Quelles que soient les destinées du nouveau parti, il offre, dit le *Times*, une excellente occasion à bien des aventuriers politiques qui vont chercher à en faire leur profit. Les Etats-Unis sont particulièrement abondants en hommes de cette espèce. Les politiciens ont fait, pendant quelques années, d'excellentes affaires dans les États du Sud, en dirigeant le vote des nègres. La perspective s'offre maintenant à leurs yeux d'obtenir des avantages analogues dans le Nord, et ils se garderont de laisser passer l'occasion. Même en ne réussissant pas à mettre le pouvoir dans la main de leur nouveau parti, ils n'auront pas moins augmenté leur propre valeur commerciale, de façon à pouvoir se vendre à un prix plus élevé. En tout cas, dans un pays où les deux partis principaux sont à peu près d'égale force, un troisième parti tient désormais dans ses mains la balance et se trouve en mesure de dicter ses conditions.

Tout en s'organisant, le « Working's men Political Party » livre des batailles. Le 1er août, à Louisville (Kentucky), où les Démocrates avaient toujours eu la suprématie, il a fait passer son candidat dans une élection municipale, et un journal de cette ville caractérise le fait en ces termes : « C'est une victoire manifeste de la populace » sur les forces conservatrices de la société. Elle a été remportée » carrément et fièrement par les meneurs de la canaille. » Après son succès, l'élu s'est empressé d'adresser au Président de la république une lettre pour lui déclarer que la question du travail aura une influence importante sur toutes les élections qui auront lieu cette année dans les États de l'Ouest et du Sud, et que le peuple est certain du triomphe dans les élections prochaines de l'Ohio. En tenant compte de la tactique habituelle à tous les partis d'exagérer leurs forces, il n'en est pas moins très-possible que les élections de l'Ohio, qui sont les seules importantes de cette année, tournent à l'avantage de la démagogie. Un grand nombre de fonctions supérieures, à commencer par celle de gouverneur, sont vacantes dans cet État ; il faudra également y renouveler plusieurs mandats législatifs.

Dans la « convention » que le parti ouvrier a tenue à Cincinnati, il a dressé une liste complète de candidats. Quatre de ceux-ci sont des politiciens, qui ont abandonné les anciens partis pour adopter le programme que nous venons de reproduire. Bien d'autres défections sont attendues pour le jour où les candidats des ouvriers

obtiendront la victoire ou tout au moins un chiffre de voix plus élevé. On doute peu de ce dernier résultat. Au reste, rien ne démontre mieux le progrès des idées communistes dans toutes les classes sociales et la puissance croissante du parti ouvrier, que l'attitude des Républicains au sujet de ces élections. Dans son discours-programme, M. le juge West, candidat du parti républicain pour les fonctions de gouverneur, a fait aux ouvriers les avances les plus directes. « Je souhaite, a-t-il dit, que le Congrès établisse » un *minimum* de salaire en faveur de tous ceux qui travaillent » dans les mines et au chemin de fer, et décrète qu'à la fin de l'an- » née l'ouvrier recevra, en sus de sa rénumération fixe, un » tantième déterminé dans les recettes nettes et le revenu du » capital. »

Le « *Working's men Political Party* », c'est l'Internationale affublée d'un nom américain et cherchant à faire prévaloir ses idées sur le terrain politique, sans exclure toutefois celui de la rue. Dans les meetings et dans la convention dont nous avons parlé, les ouvriers ont protesté de leur ferme volonté de recourir uniquement à la libre discussion. Certes, si ces promesses pouvaient être tenues, la formation du nouveau parti ne serait point à déplorer; on devrait même désirer de voir dans les assemblées législatives des États et dans le Congrès quelques avocats du programme populaire. La discussion ouvrirait peut-être au peuple les yeux sur les illusions dont on le berce. Mais évidemment, en Amérique comme en Europe, la tribune ne sera pour les meneurs populaires qu'un moyen d'enflammer davantage les passions, ou elle sera un piédestal du haut duquel le signal de l'insurrection tombera avec plus de poids. En attendant les résultats du suffrage universel, on continue l'œuvre de l'embrigadement des ouvriers et de la populace, dont on veut centraliser toutes les forces.

Pourquoi les ouvriers ne s'expatrient-ils pas pour le *Far-West*, se demande-t-on? Pourquoi ne suivent-ils pas l'exemple de tant de travailleurs qui, dans les crises passées, sont allés exploiter une de ces fermes que, selon le dicton, *l'Oncle Sam* a laissées en héritage aux Américains? Parce que, gâtés par les plaisirs qui sont la préoccupation constante des classes populaires de ce temps, ils ne peuvent plus se résoudre à la vie simple, rude et solitaire des champs; et parce que, ayant traversé l'époque de prospérité sans songer à l'avenir, ils se trouvent absolument dépourvus, aujourd'hui que la bise est venue. Avant de pouvoir tirer quelque profit

de sa propriété, le *farmer* doit se construire une habitation, déroder une partie des bois, s'occuper des irrigations, enclore le domaine. Tout cela exige deux ou trois années de rude labeur et un petit capital. Ce capital, les ouvriers ne l'ont pas. Dans un meeting, un membre du Congrès, M. Wright, a fait connaître son intention de demander à la prochaine session législative un crédit de dix millions de dollars à répartir entre les ouvriers qui se rendraient dans le *Far-West*. Mais le *New-York Herald* se moque de ce projet. Qu'est-ce qu'une somme de dix millions, dit-il, lorsqu'il s'agit de quatre millions d'êtres humains complétement dénués de tout? Que pourrait-on même faire, ajoute-t-il, avec une somme de deux cents millions? Ce serait cinquante dollars par tête. On voit donc que dans le cas présent, le *Far-West* ne fera pas son office habituel de soupape de sûreté.

M. Sherman, secrétaire du Trésor, a prononcé le 17 août, devant ses électeurs, à Mansfield, un long discours consacré tout entier à l'examen de la situation économique du pays et des remèdes à employer pour combattre le mal. Il s'est occupé d'abord du rétablissement de la circulation monétaire. Mais les moyens qu'il a indiqués semblent peu efficaces aux écrivains du *New-York Herald* et à bien d'autres publicistes américains. Quant au protectionnisme dans lequel une foule d'économistes d'Europe et d'Amérique voient la cause principale de la crise, auquel ils attribuent tout au moins son caractère aigu, le ministre n'en dit pas un mot. Il s'ensuit que, sous ces deux rapports, les choses vont probablement rester dans leur état actuel. Il n'en sera point de même en ce qui concerne les compagnies de chemins de fer. Après avoir décrit à grands traits les événements du mois du juillet et l'influence néfaste que ces corporations exercent sur les affaires et surtout sur la situation des classes laborieuses, le ministre a dit : « Ma » conclusion est que les auteurs de la Constitution ont agi sage- » ment en instituant un arbitre qui règle, par des lois générales, » les communications entre les États, et qui, de cette façon, empê- » che les contestations entre le capital et le travail d'affecter le » commerce du pays. Aucun État particulier n'est à même de » trancher ces questions, attendu que les mêmes voies ferrées » desservent plusieurs États à la fois. On ne peut abandonner aux » autorités locales le soin de régler de tels intérêts, parce que » ces autorités peuvent être terrorisées ou agir par ressentiment » ou avec partialité. Les maires, les gouverneurs, les milices

» suffisent à la protection de la société dans les circonstances
» ordinaires, mais ils ne sont pas en état d'apaiser les différends
» qui s'élèvent entre de grandes fractions de citoyens, surtout
» lorsque ces différends prennent les proportions de l'émeute ou
» de la guerre civile. Le gouvernement national est expressément
» autorisé à aider un État dans ses efforts contre le désordre, et
» le Congrès de l'Union est, de son côté, expressément autorisé
» à régler le commerce entre les nations étrangères et les divers
» États. Or, ce commerce est en grande partie tributaire de ces
» vastes lignes ferrées. Les auteurs de la Constitution n'ont pu
» prévoir ni les chemins de fer, ni l'agrandissement extraordi-
» naire de notre territoire, ni le développement de nos affaires;
» mais ils ont décidé que le commerce sous toutes ses formes,
» étranger ou intérieur, et quel que soit le moyen de transport
» dont il se serve, serait placé sous la conduite d'un pouvoir libre
» de toute passion étroite. J'ai donc l'espoir que le Congrès
» fixera par des lois le *maximum* des frais de transport, de
» façon que les produits du *farmer* ne soient plus frappés de
» confiscation par des tarifs exorbitants, et qu'il établira égale-
» ment une limite à la réduction de ces mêmes frais. Il empêchera
» ainsi les Compagnies de se mettre hors d'état de rémunérer
» équitablement le travail de gens qui ne méritent certes pas
» de souffrir la misère alors qu'ils rendent au commerce tant
» de services. »

Le gouvernement central a donc le projet de s'ingérer dans les affaires des compagnies, en prétendant que les États ont jusqu'ici sans droit réglé les questions de chemins de fer et ont abusivement accordé à ces compagnies des pouvoirs exorbitants. Cette idée est discutée depuis plusieurs années et certains États en contestent la constitutionnalité et la justice. Quoi qu'il en soit, il est fort douteux que M. Sherman atteigne le but principal qu'il poursuit par la mesure qu'il préconise. En interdisant aux compagnies de dépasser une limite déterminée dans la réduction des frais de transport, il se flatte de les mettre à même de payer des salaires qui placent leurs employés à l'abri du besoin. Mais il a oublié qu'un très-grand nombre de lignes sont peu productives par elles-mêmes, les unes à cause de la rareté de la population dans les contrées qu'elles parcourent, les autres parce qu'elles constituent des doubles emplois.

Il résulte des faits cités dans ces pages, que l'Amérique a

aujourd'hui à se préoccuper sérieusement, tout comme l'Europe, de la grande question ouvrière : le pays de l'abondance connaît maintenant aussi la misère et le socialisme. On y voit la haine des classes s'accroître, l'Internationale s'étendre, de nouvelles perturbations se préparer. Le mal dont la nation souffre, avant tout, c'est l'absence de religion. Les ouvriers qui ont commis et occasionné tant d'excès sont bien coupables. S'ils avaient des motifs de plainte contre leurs patrons, ils n'avaient aucun droit de dévaster leur propriété et de s'insurger contre la société entière. Ils savent lire et écrire ; mais l'école non confessionnelle, le spectacle journalier des scandales financiers et du paganisme qui envahit de plus en plus les classes dirigeantes, l'indifférence du clergé protestant, la propagande voltairienne de beaucoup d'immigrants ont oblitéré, dans le peuple, la notion du bien et du mal. Il s'agit de la faire rentrer dans son esprit comme dans celui de toute la nation. La religion seule permet d'obtenir ce résultat. Elle peut ne point empêcher les crises commerciales, mais elle les rend moins intenses : elle apprend à respecter le bien-d'autrui, à être tempérant dans la prospérité, à se résigner dans l'adversité ; elle préserve du communisme et du pétrole. M. Sherman, à la recherche des moyens de remédier aux calamités qui frappent son pays, ne songe pas à celui-là. On ne doit pas s'en étonner : son libéralisme l'empêche de le voir. Mais ce qui nous étonne jusqu'à la stupéfaction, c'est de ne pas rencontrer dans son discours un mot sur la nécessité d'accroître les moyens matériels de la société pour résister à l'émeute ; pas un mot qui laisse espérer l'augmentation de l'armée fédérale, pas un mot non plus pour engager les États à renoncer à leur inepte système militaire !

Nous exhortons vivement les comités de vigilance à ne pas se hâter de se dissoudre.

10 septembre. CH. VERBRUGGHEN.

MÉLANGES.

LES VACANCES DES SOCIALISTES.

La presse catholique de Gand et les journaux anglais nous ont donné des détails instructifs sur les réunions solennelles des socialistes en Belgique. En combinant les comptes-rendus du *Bien Public* de Gand avec les correspondances publiées par le *Times* de Londres, et en les comparant aux appréciations que le Congrès de Gand a inspirées à nos journaux libéraux, on parvient à se faire une idée assez claire de la mêlée dont notre pays a eu le périlleux avantage d'être le théâtre.

Le Congrès de Gand n'était pas à proprement parler la IXe assemblée de l'*Association internationale des travailleurs:* son nom officiel est *Congrès socialiste universel.* Y étaient admis les délégués de toutes les associations de socialistes ou d'ouvriers du monde, qu'elles aient adhéré ou non au programme de l'*Association internationale.* Celle-ci avait tenu sa session annuelle à Verviers, du 6 au 8 septembre.

Au Congrès de La Haye, en 1872, ces messieurs de l'*Internationale* s'étaient divisés en deux factions: les Marxistes ou *Autoritaires* et les Bakounistes ou *An-archistes* ou *Collectivistes.* Les premiers continuèrent à être dirigés par un Conseil général, investi du droit d'exclure de l'association générale les individus, les sections ou même les fédérations entières qui lui paraîtraient ne plus répondre à la pensée créatrice de l'œuvre. Les *an-archistes* essayèrent d'introduire dans la pratique leur théorie favorite, l'abolition de tout gouvernement (l'an-archie de Proudhon), proclamèrent l'autonomie des sections et des fédérations et abolirent le Conseil général et toute autorité centrale. Les *autoritaires* élirent un Conseil général nouveau, dont le siége fut transféré à New-York; il ne donna aucun signe d'existence jusqu'à l'année dernière, époque à laquelle il proclama sa dissolution; c'est ce qui explique pourquoi les *autoritaires* n'ont plus tenu de Congrès depuis 1872. Les *an-archistes*, qui rallièrent à eux, en 1872, les fédé-

rations de Belgique, d'Italie, d'Espagne et du Jura, — et quelques sections françaises prirent pour eux le nom d'*Association Internationale*, — rédigèrent de nouveaux statuts et tinrent régulièrement leurs Congrès annuels. C'est au dernier Congrès de Berne, en 1876, que fut faite, par les délégués allemands et les Belges, la proposition de convoquer pour le mois de septembre 1877 un Congrès socialiste universel, dont le but serait de chercher les moyens capables d'unir entre elles les diverses organisations de socialistes et de travailleurs ne faisant pas partie de l'*Association Internationale*. La *Fédération belge* fut chargée de l'organisation de ce Congrès; et voilà comment et pourquoi la ville de Gand a eu l'honneur de donner l'hospitalité au premier *Congrès socialiste universel*.

Quant à l'*Association internationale*, c'est-à-dire les *an-archistes* qui ont conservé cette ancienne enseigne, elle a tenu sa session ordinaire à Verviers. Les internationalistes d'Espagne y étaient représentés par MM. Rodriguez et Mendoza; les Italiens par MM. Costa et Martini; 21 sections de la *Fédération du Jura* avaient envoyé M. Guillaume, un élève du russe Bakounine; les 12 nouvelles sections formées en France avaient délégué MM. Brousse et Montels; quelques sections allemandes, récemment passées au parti de l'an-archie, avaient député MM. Werner et Rinke, qui vinrent à pied de Metz à Verviers, parce que leurs sections trop jeunes encore « n'ont pas le sou ». La *Fédération belge* n'avait pas de représentant en titre au Congrès de Verviers; son bureau n'avait pas même averti officiellement les sections; cependant les délégués de quelques sections isolées et de certaines fédérations locales (entre autres les tisserands de Verviers et des environs) et trois délégués d'organisations n'appartenant pas à l'*Association internationale* (les clubs de l'Étincelle et des Solidaires de Verviers et un délégué russe en route pour Gand) furent admis à l'assemblée, mais sans droit de vote, les réunions n'étant pas publiques.

Le congrès de Verviers constata bientôt que toutes les fédérations représentées sont parfaitement d'accord sur le fond de leur programme commun: l'expropriation de tous les capitalistes et l'abolition de toute propriété individuelle; tous les biens privés actuels, sans distinction de meubles ou d'immeubles, doivent être transformés en propriété collective au bénéfice des groupes de travailleurs, bases de la socialité future; toute forme d'état ou

de gouvernement représentatif doit être abolie ; la société future sera un réseau de fédérations de travailleurs, unis par leurs besoins particuliers et pour des buts spéciaux. La réalisation de ce programme, exposé depuis longtemps dans une série de brochures, sera obtenue par une succession de révolutions, dont chacune aura, pour un court espace de temps, un but spécial à remplir dans d'œuvre générale : ainsi, par exemple, la commune de Paris a partiellement réalisé l'autonomie communale. — Point n'avait été besoin de discuter longtemps sur l'unité du but à atteindre : ce que le correspondant du *Times* appelle, d'une façon charmante, « la question administrative », ce que les réformateurs de Verviers nomment « la solidarité révolutionnaire des fédérations », en un mot, les moyens de réalisation furent l'objet d'une attention plus significative. Diverses résolutions furent adoptées : 1° les associés s'aideront mutuellement, quand une insurrection éclatera dans une contrée, quand ils seront attaqués dans la presse, et spécialement contre les journaux des organisations allemandes qui n'acceptent pas le programme ci-dessus résumé ; — 2° sur la proposition des délégués belges, un vote de sympathie unanime est dû aux fauteurs de la manifestation de St-Pétersbourg (18 décembre), des troubles de Berne (18 mars), de la tentative de révolte à Bénévent en Italie et de l'insurrection des ouvriers américains pendant le *railway strike* ; — 3° il est du devoir de chaque contrée où une insurrection est triomphante de livrer aux contrées voisines les moyens nécessaires à la propagation de l'action révolutionnaire ; — 4° les ouvriers n'ont pas à se préoccuper du jeu des partis politiques actuels, pas plus de la lutte des « partis bourgeois » que des nouveaux partis prolétaires qui cherchent à s'introduire dans les parlements du jour au moyen des élections législatives ; — 5° le Congrès recommande les *trades' unions* existant sur le continent, mais déclare que celles qui ne s'occupent que de questions de salaire ont fait leur temps et doivent nécessairement se transformer en sociétés révolutionnaires dirigées contre le système des salaires ; — 6° considérant que le « parlementarisme » est la dernière phase des « agitations purement nationales », phase qui est nécessaire peut-être pour certaines nations, mais qui ne peut être recommandée comme moyen universel de salut pour les classes laborieuses, l'*Association Internationale* proclame qu'elle est en union avec tous les ouvriers qui protestent, de quelque façon que ce soit, contre l'organisation actuelle de la société, mais

se réserve la complète liberté de résister à certains modes d'action qui, sous prétexte de viser à l'émancipation des travailleurs, prolongent en réalité l'état présent des choses sociales, et se réserve aussi le droit d'opposer ses idées de collectivisme et d'an-archie à « l'agitation parlementaire » dans les pays où cette panacée illusoire serait proposée aux ouvriers.

Le *Congrès socialiste universel* a été ouvert le 9 septembre à Gand, dans la salle de danse de l'estaminet *Mont-Parnasse*. *Autoritaires* et *An-archistes* s'y trouvèrent confondus et se livrèrent à des discussions indescriptibles. M. Liebknecht, député au *Reichstag* allemand, représentait surtout le parti *autoritaire* frotté de « parlementarisme », tandis que M. Guillaume, un Suisse, Bakouniste déterminé, fraîchement débarqué de Verviers, portait haut et ferme le drapeau du parti an-archiste, celui de l'*Association internationale des travailleurs*. D'après le correspondant du *Times*, ce sont les délégués flamands qui ont joué au milieu des frères ennemis le rôle de conciliateurs. Il s'agissait de trouver « le pacte de solidarité » destiné à relier entre elles les diverses organisations socialistes. Après une discussion ardente, M. Van Beveren, un Belge, adjura les deux partis de s'entendre et expliqua pourquoi ses amis avaient fini par adopter le principe de l'autorité de l'État, de l'État de l'avenir, bien entendu, pas celle de l'État actuel. « A Gand, dit-il, nous étions an-archistes d'abord, mais bientôt nous nous aperçûmes que notre système n'était pas approprié au génie de notre peuple : avec l'an-archie, nos bons Flamands deviendraient bien vite la proie des capitalistes ou des prêtres, s'ils n'étaient pas défendus par l'État. Ils ont donc accepté les « moyens politiques » comme un instrument pour hâter la maturité de la révolution. Rien ne serait plus facile, ajoute-t-il, que de fomenter une révolution immédiatement, par exemple l'hiver prochain, quand les denrées alimentaires seront chères. Beaucoup de ces insurrections partielles ont eu lieu à Gand, mais elles ont retardé le mouvement socialiste. Il vaut mieux attendre l'heure du soulèvement général. En l'attendant, nous préparons la révolution dans les esprits. » Malgré l'éloquence de cet orateur « conciliateur », le *Congrès socialiste universel* ne parvenait pas à trouver « le pacte de solidarité ». Il fallut que le président, socialiste « pratique », ancien membre de la commune de Paris, M. Léon Frankel, fils d'un docteur aisé de Hongrie et aujourd'hui « ouvrier bijoutier », proposât une réunion particulière de tous

les délégués ou membres, partisans du « pacte. » A cette réunion d'autoritaires, inspirée par MM. Liebknecht et Frankel, des délégués d'Allemagne, de Danemarck, de Suisse, d'Italie, de France, de la société des réfugiés de Londres, d'Espagne, du Jura, de Belgique, de Gand, d'Anvers, de St-Nicolas (Waes), de Malines, de Bruxelles, de Liége, de Courtrai et de Charleroi adoptèrent la résolution suivante, qui porte dans ses flancs une organisation nouvelle du socialisme international (je traduis de l'anglais):

« Considérant que l'émancipation sociale est inséparable de l'émancipation politique; considérant que le prolétariat, organisé en parti distinct en dehors du cercle des partis des classes gouvernantes actuelles dont il est l'antagoniste, doit profiter de toutes les occasions politiques tendant à l'émancipation de ses membres; considérant que la lutte contre toute domination d'une classe n'est ni locale, ni nationale, mais universelle, et que son succès dépend de l'union et de la coopération des diverses contrées de l'univers socialiste; les soussignés, délégués du congrès socialiste universel de Gand, ont décidé que les organisations qu'ils représentent doivent s'entr'aider moralement et physiquement dans tous leurs efforts. Dans ce but, ils ont établi un bureau fédéral, qui aura son siége à Gand jusqu'au congrès prochain. La mission de ce bureau sera de convoquer le congrès nouveau, et de prendre toutes les mesures préparatoires jugées nécessaires. »

Le bureau fédéral a été composé du comité du « parti socialiste à Gand, » lequel, pour les mesures générales, choisira deux délégués dans chacune des villes belges dont l'organisation socialiste aura adhéré au « pacte ». Les fonctions de ce bureau seront de donner communication de la constitution du « pacte » à tous les ouvriers du globe, de les inviter à y adhérer, de correspondre avec eux, de choisir le lieu du prochain Congrès, de préparer son ordre du jour, selon les désirs exprimés par les groupes affiliés. Il recevra les fonds qu'on voudra bien verser, et fera son rapport au Congrès prochain. Telle est, en résumé, l'organisation nouvelle de ce que les signataires du « pacte » ont appelé le *parti politique socialiste universel.*

Les *an-archistes* semblent ne pas être disposés à entrer dans cette voie, et ils s'en tiendront sans doute à leur *Association Internationale des travailleurs.* Cependant ils ont voté avec leurs adversaires les affirmations suivantes :

1. Le Congrès exprime le vœu que les socialistes de toutes les nuances cessent de s'attaquer mutuellement, et prie les diverses sections, sans renoncer entre elles à leurs droits de critique, de ne pas s'éloigner du respect mutuel que se doivent des hommes ayant le sentiment de leur dignité.

2. Le Congrès déclare que, dans la lutte économique des classes laborieuses contre les classes possédantes, les *Trades' Unions* doivent former des fédérations internationales, et engage ses membres à faire tous leurs efforts en ce sens.

3. Considérant que les *Trades' Unions*, dans leur lutte contre l'exploitation de l'homme par l'homme, constituent un des plus puissants leviers de l'émancipation des classes laborieuses, ce congrès engage toutes les catégories de travailleurs qui ne sont pas encore organisées de se transformer en *Trades' Unions*, et de donner pour but à leurs associations l'abolition du salariat.

Les *an-archistes* se montrèrent moins dociles, quand il s'agit de prendre une résolution sur le mode suprême d'action des réformateurs de la société actuelle. La proposition suivante, faite par MM. Hales (anglais), Frankel, Graulich (Suisse) et Liebknecht, fut votée par 16 voix contre 13, un membre s'étant abstenu :

« Considérant qu'aussi longtemps que la terre et les autres instruments de production, qui sont des moyens de vivre, seront tenus et possédés par des individus ou des sociétés, la sujétion économique de la masse du peuple, avec tout son cortége de misères et d'épuisement, doit continuer, le congrès déclare qu'il est nécessaire que l'État ou la commune, représentant et comprenant tout le peuple, possède la terre et les autres instruments de travail. »

Le *Congrès socialiste universel* de Gand s'est donc proclamé *autoritaire*. Ses chefs sont les « hommes d'État » du mouvement. Si les *an-archistes* n'avaient pas pris à Verviers les résolutions furibondes que l'on sait, je dirais volontiers qu'ils sont les naïfs ou les rêveurs de la société « future » : ils admettent encore une certaine liberté individuelle. Ce sont presque des socialistes conservateurs, si l'on ose s'exprimer ainsi. Quant aux *autoritaires*, ils ne connaissent que l'absolutisme de l'État, le Dieu-État de Hegel, sorte de destin politique aveugle et sans pitié. A ce propos, il n'est pas inutile de rechercher quelle est, pour tous ces messieurs, la définition de l'ouvrier, du travailleur. La question est assez importante, me paraît-il. — A Verviers, les créateurs de la société « future » semblaient d'accord pour exclure de l'*Association internationale* tout individu qui ne gagnerait pas sa vie avec ses dix doigts. A Gand, on s'éleva à une conception plus haute, mais un peu vague : quelques délégués furent d'avis qu'il fallait admettre dans le Sanhedrin socialiste tout individu qui ne vivrait pas de « l'exploitation de son semblable ». Un sombre Espagnol, M. Mendoza, dans les veines duquel ne coule pas le sang du Cid et qui ne descend pas des Goths des Asturies, raconta qu'à Santander, les ouvriers n'ont plus confiance qu'en eux-mêmes » ils ont expéri-

menté successivement la monarchie absolue, la royauté parlementaire, la république fédérale, et ils n'ont rien gagné à ces régimes divers, pas même à la république fédérale. Les hommes qui ne sont que des « penseurs » ne comprennent rien, dit M. Mendoza, aux instincts du peuple. Le *compagnon* Frankel a prétendu que le congrès est « le gouvernement » du parti socialiste. Moi, Mendoza, je ne suis pas venu pour « gouverner ». L'autorité est la négation de la liberté. Nous sommes ici pour entendre les rapports de l'armée populaire, pour nous mettre à la tête de celle-ci et commencer la révolution. Le peuple trouvera des baïonnettes, et nous serons au premier rang du danger. » M. Frankel, qui a été le collègue du littérateur Pascal Grousset, le « gommeux » de la Commune de Paris, et qui se pique d'être au nombre des « penseurs » de la joaillerie, n'admet pas la distinction de M. Mendoza, laquelle pourtant ne manque pas de sens. La plus sincère sympathie pour les classes souffrantes émane souvent, s'écria-t-il, de gens qui ne souffrent pas tous les jours. Qui ne connaît le poëme de Goethe (un ouvrier-penseur) commençant ainsi :

Wer nie das Brod in Thraenen ass...

Et Goethe, ajouta sérieusement M. Frankel, était plein de sollicitude pour les classes souffrantes. O don Quichotte, viens au secours de don Mendoza ! — Le lendemain, l'administration de la sûreté publique faisait reconduire à la frontière M. Frankel, un des poëtes de la Commune de Paris, et M. de Paepe (de Bruxelles) prit l'engagement d'amener M. P. Janson, « membre socialiste de la Chambre des représentants », dit le *Times*, à protester contre cette injustice (l'expulsion du camarade de l'innocent Raoul Rigault) en plein parlement belge. — On pourrait demander aussi si les ouvriers des champs, les « ruraux », sont des travailleurs ; mais de telles questions sont indiscrètes et dignes des esprits atrabilaires ou des exploiteurs des classes laborieuses. Que de quolibets aussi je mériterais, si je faisais remarquer qu'il est étrange d'entendre un « ouvrier joaillier » déblatérer contre les classes riches !

Ce qui me frappe plus que ces vieilles inconséquences de ces réformateurs peu ouvriers et de ces ouvriers qui croient être des penseurs, ce sont : d'abord le caractère universel qu'a pris leur propagande, et ensuite l'attitude menaçante qu'ils manifestent dans leurs revendications révolutionnaires. A chaque séance, pour ainsi dire, on a entendu d'audacieuses apologies de la Commune de Paris,

un des plus épouvantables épisodes de notre ère révolutionnaire. M. Anseele (de Gand) a même cité la Commune de Paris et le *railway-strike* américain comme les signes précurseurs de l'incendie qui ne tardera pas à consumer l'ancienne société humaine et à purifier l'air corrompu de l'humanité. Dans la séance du 15, le congrès reçut communication d'un long rapport que lui adressait de Chicago le comité exécutif du parti des ouvriers des États-Unis : le *Times* donne un intéressant et instructif résumé de ce document; il jette un grand jour sur les dangers nouveaux qui menacent la république de Washington et sur les relations intimes qui existent entre le mouvement socialiste européen et l'insurrection, appelée grève, des employés de chemin de fer américains. Enfin, sur la proposition d'un délégué anglais, M. Barry, le congrès adressa d'unanimes félicitations au meeting des *Trades' Unions*, réuni à Leicester le 17 septembre dernier. Le mouvement des *Trades' Unions* en Angleterre est incontestablement plus sérieux et, par conséquent, moins dangereux pour la paix sociale que les discussions des socialistes de Verviers et de Gand, mais la sympathie de ces derniers pour l'œuvre du meeting de Leicester n'est pas rassurante pour l'Angleterre de la prochaine génération. Si M. Brassey, qui l'autre jour haranguait avec tant de sens les *Trades' Unionists* à Leicester, avait entendu tout ce qu'on a dit de ces derniers chez nous, il se serait montré moins confiant envers ses auditeurs. Tout cela n'a pas empêché M. Costa, un délégué italien, de définir le socialisme : la négation de la violence. Puis, immédiatement, il a adressé à l'assemblée un appel brûlant à l'insurrection universelle, l'adjurant de ne pas écouter les rêves des « socialistes conservateurs ». Il faut une grande révolution, mais radicale, à tout prix; puis, une douceur invariable et une mansuétude éternelle régneront parmi les hommes.

Ai-je besoin d'avertir le lecteur que les socialistes de Verviers et de Gand se soucient peu ou prou de la liberté individuelle, pour ne pas parler de la liberté politique qu'ils suppriment au profit du Dieu-État. C'est par la force, a dit M. Marx, que la société nouvelle doit être créée, et M. Liebknecht compte obtenir bientôt le concours de la force au moyen du service militaire obligatoire, qui prépare une armée socialiste. En attendant, ces messieurs remplacent la liberté individuelle par la « liberté sociale ». Qu'est-ce que cette liberté-là? Elle consiste, a dit M. Frankel, dans la garantie de tout ce qui est utile à la société tout entière, donc, dans le man-

ger, le boire, le dormir. M. Chalain, un hidalgo du socialisme espagnol, a exprimé une pensée commune à tous les délégués et contredisant un peu certains raisonnements que j'ai lus dans la presse libérale doctrinaire: le suffrage universel est un leurre pour les socialistes. Partout où il a été établi, il a trahi les espérances des regénérateurs de la société: il a amené, il est vrai, le triomphe électoral de certains candidats socialistes; il n'a pas fait avancer d'un pas la réalisation pratique des principes mêmes du socialisme. D'ailleurs, le suffrage restreint « bourgeois » produit aussi des députés socialistes, comme récemment à Bruxelles, en Brabant, par exemple; mais tous ces très-petits événements ne prouvent rien. C'est par d'autres moyens plus radicaux, à l'aide de la révolution violente ou de l'absolutisme de l'État, que la « vérité socialiste » ou la « liberté sociale » doit être imposée. Tout au plus le suffrage universel est-il un moyen préparatoire, a dit M. Tito Zanardelli, venu du pays où les citronniers fleurissent.

Qu'est-ce que le libéralisme? M. Anseele a répondu à cette question de la manière suivante, d'après le compte-rendu du *Bien Public:*

Qu'est-ce que le libéralisme? Si les papistes nous trompent, du moins sont-ils de bonne foi, peut-être : le libéralisme est un parti de dupeurs. Il range les doctrinaires parmi les « cléricaux mitigés ». Quant aux progressistes, il esquisse sommairement leur programme, en insistant surtout sur la question du suffrage universel. Le suffrage universel considéré comme but est mauvais, s'écrie-t-il. Il fait aussi partie de notre programme; mais, chez nous, il est une arme pour arriver à la République révolutionnaire, démocratique et socialiste. Qu'est-ce que le peuple? Rien. Que doit-il être? Tout, tout, tout, en supprimant ses adversaires, politiquement et socialement. On parle d'épargne et M. Laurent l'agite comme un appât aux yeux du peuple. Le citoyen Anseele a très-bien senti que l'épargne, sans le sentiment religieux, n'est qu'un excitant pour le peuple. En effet, se demande-t-il, l'épargne nous donnera-t-elle tout? Non. Donc, conclut-il, l'idée de M. Laurent est absurde, et il ne nous reste d'autre voie que celle du socialisme. Le socialisme veut que le peuple absorbe tout, État, provinces, communes, églises, palais, richesses, machines, biens, droits, tout doit être au peuple et il faut que le peuple soit tout. En dehors du peuple il n'y a pas de droit, et le peuple-roi doit rester seul sur la terre. Il faut que nous arborions le drapeau rouge et le bonnet phrygien, non-seulement sur la salle du *Mont-Parnasse,* mais sur le beffroi, sur les églises, sur les hôtels de ville, sur les maisons communales, sur les gouvernements provinciaux, sur les hôtels ministériels, sur le palais de la Nation. Le drapeau écarlate de la République démocratique et sociale doit flotter partout, sur le palais du Roi, — et il y flottera!

Comment les socialistes de Gand arriveront-ils à réaliser leur programme en Belgique? M. Van Beveren va nous l'apprendre :

Nous voulons, dit-il, le suffrage universel, et nous l'aurons. Mais comment? Nos pétitions sont méprisées, on n'en tient nul compte, elles n'ont pas amené un mot sur

les lèvres d'un seul de nos honorables. Et cependant nous aurons le suffrage universel, nous l'aurons avant deux ans. Voici comment : cet hiver nous organiserons, dans ce but, une agitation monstre. Pétitions sur pétitions vont arriver aux Chambres. Il nous faut cent mille signatures : nous les aurons. Ne vous faites pas illusion toutefois : la bourgeoisie compte sur notre imbécilité, sur notre faiblesse, et ces pétitions auront le sort des premières. Mais le temps des faiblesses est passé : voici l'heure de l'action. Si nous n'obtenons pas de réponse, nous l'irons prendre à Bruxelles. Les cent mille pétitionnaires iront la demander, l'exiger, l'arracher, et nous verrons bien si ce qu'on n'accorde pas à nos pétitions, on osera le refuser à une armée menaçante de cent mille ouvriers. (*Applaudissements enthousiastes.*)

Dans un autre discours, ce même réformateur avait crié :

Oui, nous devons être prêts à combattre, à renverser nos tyrans, les riches qui s'engraissent des millions du peuple. Les prolétaires doivent secouer ces vampires qui s'enivrent du sang de leurs veines. Est-ce à dire que nous songions à retourner le monde *hic et nunc* comme un gant ? Non, qu'on nous accorde le suffrage universel, c'est tout ce que nous demandons, c'est l'arme qui nous servira à conquérir tout le reste. Et, qu'on le sache bien, ce suffrage universel, nous l'aurons ! La majorité est le droit, parce qu'elle est la force. Or, nous sommes la majorité, donc nous sommes tout, et nous saurons obtenir ce que nous voulons !

L'argument est sans réplique pour ceux qui disent : l'État c'est la majorité, comme on lisait hier dans le manifeste posthume de Monsieur Thiers.

Je ferai grâce au lecteur des imprécations lancées par tous les orateurs contre la bourgeoisie, laquelle personnifie pour eux le capital, sous sa forme la plus antisocialiste. Ces imprécations ont été pour ainsi dire matérialisées : certains orateurs ont nominativement voué à la vengeance prochaine un très-honorable habitant de Gand, lequel a des opinions parfois originales sur la théorie du droit civil ecclésiastique, mais est un des hommes les plus généreux et les plus charitables de ce pays, un industriel éminent et un modèle de patron chrétien. Ces colères, quelque violentes qu'elles fussent, paraîtront presque anodines, quand on les comparera aux cris de rage poussés contre Dieu, contre l'Église, ses institutions et son sacerdoce.

Un délégué bruxellois félicita les Gantois de ce qu'ils rendent au drapeau rouge les honneurs qu'ils accordaient jadis « au principe du mal, à Dieu ». M. Anseele, déjà nommé, s'est déclaré brutalement athée : «... Dieu, a-t-il vociféré, est l'ennemi, Dieu est le mensonge, Dieu est la pierre de voûte du charlatanisme, de la mythologie religieuse inventée par les monstrueux vampires qu'on appelle les prêtres ». Il paraît que ces horribles blasphèmes ont

fait fuir une fraction de l'auditoire épouvanté. En effet, le grotesque a des limites, qu'on ne peut franchir sans tomber dans l'abîme. Cet incident n'empêcha pas, un peu plus tard, un Suisse, M. Graulich, de tirer des idées favorites de M. E. de Laveleye une application nouvelle. Il fit un éloge pompeux de Luther et s'efforça de baser le socialisme sur l'écriture sainte. Voici son « joyeux propos » :

Le doryphora noir, dit-il, ne veut pas que la Bible soit connue du peuple. Pourquoi? Parce que la Bible, qui est un livre socialiste, condamne les richesses des papistes. Mais nous, qui possédons la Bible, qui la connaissons, qui la lisons sans y croire, (ils sont superbes, ces réformateurs!) nous sommes mieux instruits. Nous ne voulons que mettre en pratique le socialisme, ou plutôt le communisme : l'État, maître de tout, distribuant les fruits de la terre suivant les mérites et la quantité de travail manuel exécuté par chaque citoyen. Qui ne travaille pas, ne mangera pas, et nous aurons le plaisir d'assister à l'agonie des prêtres, des bourgeois, des capitalistes, qui, couchés dans les ruisseaux des rues, mourront de faim, lentement, terriblement, sous nos yeux. Ce sera notre vengeance, et pour celle-ci, jointe à une bouteille de Bordeaux, nous vendons volontiers notre place au ciel. Que dis-je? Le ciel? Nous n'en voulons pas : ce que nous demandons, c'est l'enfer, l'enfer avec toutes les voluptés qui le précèdent, et nous laissons le ciel au Dieu des papistes et à ses infâmes bienheureux! *(Applaudissements.)*

Un Anversois, après avoir déclaré la guerre au monde entier, aux prêtres, aux rois, aux riches, aux bourgeois, aux libéraux, aux papistes, aux gueux, aux dévots, aux radicaux, à tous sans exception, a signalé aux premiers coups des prolétaires la citadelle, la base, la force vive de la réaction, l'Église catholique:

« Les libéraux, dit-il, nous les vaincrons ou nous les plierons, mais ce qui ne pliera jamais, c'est le prêtre, c'est l'Église, ce sont les catholiques. Il faut donc que nous les abattions, que nous continuions à leur égard la tradition de 93, dont nous sommes les fils, et de la Commune, dont nous sommes les frères, et qui, quoiqu'elle n'ait pu mettre en pratique qu'une faible partie de nos idées, est notre modèle! »

M. Brismée, de Bruxelles, a donné aussi son opinion sur le mode d'établissement de la « liberté sociale » ; voici en quels termes aimables :

« Le suffrage universel lui-même sera esclave, aussi longtemps qu'un seul prêtre respirera sur la face de la terre. Pour détruire le capital, il est un moyen préliminaire infaillible mais indispensable, il faut frapper le prêtre, le frapper pour jamais, car le prêtre est un être avec qui on ne raisonne pas : on le supprime. »

Une des têtes « politiques » de la réunion, M. Liebknecht, quittant ces chemins trop vulgaires, a fait un aveu embarrassant

pour les libéraux de Berlin et, d'ailleurs, qui aiment à faire des comparaisons entre l'*internationale rouge* et l'*internationale noire :*

« En même temps, dit-il, que Bismarck nous poursuit, il poursuit aussi les ultramontains, et ainsi il travaille pour nous. Les ultramontains nous disputaient avec avantage l'esprit du peuple ; le chancelier lui-même nous délivre de cet ennemi. Aussi on voit le résultat : en 1871, nous obtenons 140,000 voix ; en 1877, après quatre ans de lutte civilisatrice contre l'ultramontanisme, nous en recueillons 600,000 ! »

« Bismarck, il est vrai, nous emprisonne. Mais cela même attire les yeux sur nous, nous grandit et nous sert. Ce n'est pas avec la force matérielle qu'on combat une idée : ce ne sont pas les baïonnettes ou les canons qui nous réduiront. Non ! l'armée elle-même, après tout, se compose de fils du peuple, et nous les entamons par notre propagande révolutionnaire. Nous savons que canons et fusils sont des instruments qui obéissent à la main de l'homme ; or, bientôt, nous posséderons cette main. Que le chancelier ne s'y trompe pas, qu'il n'essaie pas de charger ses fusils ou de braquer ses canons contre nous. Le jour venu, fusils et canons se retourneront tout seuls pour foudroyer les ennemis du peuple socialiste ! » (*Applaudissements et hurrahs frénétiques et prolongés.*)

Voilà un argument, dont nos « réformateurs » belges feront sans doute leur profit : le service militaire général obligatoire leur rendra plus de services que le suffrage universel ; en effet, la « liberté sociale » sera facilement établie, quand tous ceux qui « ne possèdent pas », c'est-à-dire la majorité des citoyens, auront entre leurs mains la force nationale, c'est-à-dire l'armée.

M. Frankel, le « penseur » qui aime à citer l'ouvrier Gœthe et fut le collègue de Pascal Grousset, actuellement poète déporté à Nouméa, a fait entrevoir que ses amis pourraient prochainement tirer cette conséquence de prémisses posées par certains « bourgeois libéraux ». Il a fait un parallèle entre l'esclavage antique et l'esclavage industriel, tel que l'ont constitué les principes libéraux en matière d'industrie et d'économie politique, parallèle qu'il arrange tout à l'avantage de l'esclave de l'antiquité.

« Les bourgeois, dit-il, les grands et surtout les prêtres, tout ce monde d'exploiteurs que représente le capital sans cœur, sans entrailles, ont remplacé, à notre désavantage, le maître antique, qui pouvait avoir encore un bon mouvement. Ce bon mouvement était de trop : les sociétés par actions ne connaissent pas cette faiblesse. Ces actionnaires, ces riches ventripotents nous sucent le sang, s'enrichissent et s'engraissent de notre or, tandis que nous nous nourrissons de mauvaises pommes de terre et que nous ne buvons que de l'eau. (A l'appui de son dire, l'orateur vide d'un trait un verre de bière et une salve d'applaudissements accueille cet acte de véritable héroïsme.) Il est vrai, continue-t-il, que l'on nous parle du ciel. Mais qu'est-ce que le ciel ? La science a démontré que c'est une rêverie, un mensonge. Nous en concluons qu'il faut que nous prenions notre paradis, notre bonheur sur la terre. Comment ? En

dépouillant les bourgeois de leurs trésors, en rendant ceux-ci à leurs légitimes possesseurs, c'est-à-dire à nous, en faisant la Révolution démocratique et sociale. En embrassant la science basée sur la raison, nous avons renoncé à notre place au ciel, mais nous entendons qu'en retour on nous paie, à nous, ce qu'il nous faut, deux choses : jouissances et vengeance ! » (*Bravos.*)

Évidemment M. Frankel abusait de la patience, de la longanimité, de la mansuétude un peu trop « bourgeoise », à mon avis, de l'administration de la sûreté publique : le lendemain, il fut poliment conduit à Herbesthal, sur la route de Pesth, sa patrie. Voici en quels termes le président du jour, M. Van Beveren, communiqua à l'assemblée ce petit événement si naturel (j'emprunte la citation au *Bien Public)* :

« Le président annonce que le citoyen Franckel, ex-membre de la Commune de Paris, cette grande tentative de régénération sociale, cet acte de suprême justice (*vifs applaudissements*. On entend quelques cris isolés qui nous semblent être ceux de : Vive la Commune !), vient d'être expulsé du pays. Il réédite, à ce propos, le dernier article du *Journal de Gand* contre la lèpre monastique, emprunt dont nous laissons volontiers tout l'honneur au journal doctrinaire. Le seul crime de Léo Franckel était d'avoir pris part à notre Congrès. Honneur à cette victime de la police ! (Cris répétés : A bas la police !) Et d'autre part, il y a quelques mois, notre roi Carton II rassemblait à Bruxelles un congrès de brigands, sous prétexte de civiliser l'Afrique centrale, mais en réalité pour voler la terre des peuplades de ce pays et exterminer ces malheureuses victimes, comme ces gens l'ont fait en Amérique et comme ils le font depuis si longtemps parmi nous. (Cris de : A bas ! à bas !) L'orateur se livre à des violences impossible à reproduire, à des outrages, à des menaces contre tous les capitalistes et surtout contre le roi : il finit par s'indigner que la guillotine ne se dresse pas pour le roi, afin de punir les forfaits qu'il lui reproche. (*Applaudissements frénétiques et prolongés.*)

En voilà assez, je pense, pour éclairer nos lecteurs. Au milieu de tous ces sophismes, de toutes ces absurdités, de toutes ces idées grotesques ou horribles, il y a quelque chose de vrai : la condition précaire de la classe laborieuse, de ce que, sous l'ancien régime, on aurait appelé le « quatrième ordre ». Ces messieurs de Verviers et de Gand ont posé de nouveau, mais à leur façon, une question redoutable pour la politique moderne. La plupart de nos sociétés ont rejeté le bienfait de l'unité religieuse, n'ont créé aucune solidarité morale certaine et courent à l'aventure en dehors de la grande *voie historique* de l'humanité, qui est celle de la rédemption par Jésus-Christ, le fils du Dieu *Vivant*. Le christianisme, la religion positive qui est descendue du Calvaire, n'est pas une doctrine : c'est un fait. Aveugle qui ne le voit pas.

Je n'ai pas l'intention d'entrer aujourd'hui dans ce vaste domaine des problèmes de notre temps. Je ne puis me dispenser cependant de faire trois réflexions sommaires. La première est relative à la polémique à laquelle ont donné lieu, dans la presse, les singulières discussions du congrès de Gand. La presse libérale, visiblement décontenancée, a réédité le mot de M. de Bismarck sur l'analogie des « deux internationales », sur le double danger qui menace le « droit divin du parti libéral », à savoir : les sauvages revendications matérielles du socialisme international et les salutaires prédications de notre mère la sainte église universelle. Ce rapprochement, qu'on voudrait rendre injurieux, n'est pas entièrement inexact : l'Église, qui possède la vérité universelle, est digne des attaques de l'erreur universelle. L'Église et le socialisme sont voisins comme l'ombre et la lumière, comme le jour et la nuit, comme la vérité et l'erreur. L'Église et le socialisme ne sont ainsi séparés dans le plan du monde moral que par une ligne en quelque sorte mathématique, sur laquelle il n'y a pas de place pour le libéralisme. Celui-ci n'est qu'une doctrine politique, comme l'a répeté souvent M. Frère, et ne saurait s'occuper sans inconséquence d'autres questions que des questions purement politiques : or, l'erreur socialiste s'attaque aux fondements moraux et religieux de l'humanité qui, depuis son origine, traverse invariablement l'histoire avec son cortége nécessaire de souffrances et de pauvreté. Contre l'hérésie libérale, le socialisme a logiquement raison, et le libéralisme est impuissant à résister autrement que par la force matérielle aux prétentions « politiquement soutenables » du socialisme. Cette impuissance est d'autant plus humiliante que le socialisme invoque, comme le libéralisme, la toute-puissance de l'État, pour réaliser la « liberté sociale ». Pour l'un comme pour l'autre, l'avenir est au nombre, qui est pour l'un la « majorité libérale » et pour l'autre « la vile multitude ». Simple question d'arithmétique.

Une autre réflexion m'est inspirée par le spectacle navrant que la ville de Gand nous a offert. Que deviendra la liberté civile de nous associer, d'écrire et de parler, si nous sommes exposés à voir se développer une telle propagande sous l'égide de la Constitution ? Il n'est pas une société qui puisse résister à la longue à de telles frénésies. On objectera que notre législation donne à l'autorité le moyen d'empêcher de pareils excès ; mais alors pourquoi ne l'applique-t-on pas? Pourquoi laisse-t-on bafouer à la fois Dieu, la religion, le Roi, l'autorité, la Constitution et les lois ? Ma der-

nière réflexion est celle-ci : pourquoi est-on si indulgent pour les manifestations de Gand et de Verviers, quand on approuve les feux de peloton dirigés contre les grévistes du Borinage?

P. H.

LE CENTENAIRE D'UPSAL.

La Suède vient de célébrer le quatre centième anniversaire de la fondation de son université d'Upsal. Cette solennité a eu lieu au milieu d'un déploiement extraordinaire de pompe officielle ; les corps professoraux de toutes les universités libérales de l'Europe y ont pris part; la Belgique même y était représentée. Dans la foule des savants, qui sont allés rehausser de leur présence la bruyante assemblée réunie en Scandinavie, figurent les noms de quelques-uns des réformateurs qui prêchent chez nous, un peu dans le désert, « la religion qui n'en est pas une » et qui ont pris pour programme de la nouvelle évolution anti-catholique du libéralisme « l'alliance du libre examen avec le sentiment religieux ». Nous saurons bientôt jusqu'à quel point les fatigues qu'ils se sont imposées dans un long voyage et dans les brillantes agapes qui en ont été le résultat, accélèreront le mouvement du libéralisme protestant. Pour nous, nous nous contenterons pour le moment de rattacher à ce petit événement quelques réflexions que nous suggèrent la lecture de plusieurs journaux suédois et quelques notes que nous devons à l'obligeance d'un ami scandinave. Il convient d'abord de consacrer quelques lignes à l'origine catholique de l'université d'Upsal ; car toutes les plus célèbres universités de notre temps, Paris, Oxford, Vienne, Salamanque, Bologne, etc., etc., sont d'origine catholique et existaient avant la naissance du Dr Luther et celle de M. E. de Laveleye.

Peu après la conversion de la Suède au Christianisme, le pays se couvrit d'écoles dépendant soit des églises, surtout des cathédrales, soit des nombreux couvents qui, en Scandinavie comme partout ailleurs, perfectionnèrent l'agriculture, les métiers et introduisirent le goût des lettres et des beaux-arts. Chaque établissement religieux entretenait des écoles et apportait à l'enseignement

de la jeunesse une philanthropie sincère dont l'histoire reconnaissante relate les généreux efforts et les bienfaisants résultats.

Jusqu'alors, — la Scandinavie n'est devenue entièrement chrétienne qu'au XIe siècle, — l'éducation des enfants ne comprenait que des exercices corporels. Les chants populaires aussi bien que les documents historiques, par exemple les *Sagas* norwégiennes et islandaises, prouvent que dès les premières années qui suivirent l'évangilisation de la Suède, on envoyait les enfants aux écoles pour qu'ils y apprissent à lire et à écrire. Ainsi, le peuple chantait que Svana ordonna à sa femme de conduire ses enfants à l'école aussitôt qu'ils auraient atteint l'âge de sept ans. Une autre *Saga* raconte de Hakan, petit-fils de Swerre, que les Birkebene vinrent le chercher à l'école pour le conduire dans le Ting (assemblée du peuple), où il fut proclamé roi.

Plus tard, un grand nombre de Suédois fréquentèrent les universités étrangères. Paris, Bologne, Rome, Prague, Leipsig comptèrent de tout temps, parmi leurs étudiants les plus distingués, des fils de la Scandinavie dont plusieurs furent même élevés à la dignité de Recteur à Paris et à Leipsig.

Au commencement du XVe siècle, la Suède catholique chercha à s'affranchir de cette sorte de vasselage scientifique et à se donner une université nationale. Le concile provincial réuni à Arboga en 1412 décida que les délégués suédois qui allaient se rendre au Concile de Constance seraient chargés de ramener en Suède des savants disposés à établir à Upsal une école supérieure. Le roi Eric s'adressa en même temps à Rome afin d'obtenir une bulle en faveur d'une université suédoise. Le Pape acquiesca à cette demande et expédia, sous la date du 16 mai 1414, des lettres apostoliques pleines d'encouragement pour le roi dont elles louèrent le zèle pour les sciences. Ce document qui accorda à l'institution projetée les priviléges dont jouissait l'université de Paris est en réalité le fondement sur lequel s'est élevé l'illustre établissement scientifique qui célèbre en ce moment son existence quatre fois séculaire. Mais c'était l'époque des guerres dites de l'indépendance ou plutôt du Schisme politique : la toge devant céder le pas aux armes, l'université ne fut pas inaugurée.

La même demande fut renouvelée plusieurs fois dans la suite et notamment en 1441, sur la résolution du synode de Söderköping, mais sans plus de succès, « à cause des guerres et des malheurs des temps ». Enfin, en 1476, le clergé, sous la présidence de

l'archevêque d'Upsal, Jacobus Ulfson, fit un suprême effort et s'imposa des sacrifices énormes peur doter la Suède de son université. Le 28 février 1476, le pape Sixte IV en confirma les statuts et, l'année suivante, l'université fut organisée sur le modèle de celle de Bologne, avec toutes les facultés : théologie, droit *utriusque*, médecine, et un programme d'études comprenant toutes les branches des connaissances humaines. Le 7 octobre 1476, fête de la vigile de Ste-Birgitte, l'université d'Upsal fut inaugurée et les cours commencèrent. L'archevêque d'Upsal devait en être, à perpétuité, le chancelier. Lui seul avait, d'après la loi organique, le droit de conférer les grades du baccalauréat, de la licence, du doctorat et de la maîtrise. Par un décret du 2 juillet 1477, daté de Strengnös, l'université fut placée sous la protection de l'État, et le pouvoir civil reconnut la juridiction du Recteur.

Mais la Suède étant engagée dans des guerres qui absorbaient toute son activité et toutes ses ressources, l'État ne put en rien contribuer à la prospérité de l'institut national ni à l'encouragement des études. L'université d'Upsal resta à la charge exclusive du clergé catholique. Elle est son œuvre et les historiens nationaux sont unanimes à reconnaître les grands services que, par elle, la Papauté et l'Épiscopat de Suède ont rendus à la diffusion des sciences et des lettres. Cette œuvre devait être détruite par la Réformation.

On a cherché à faire accroire que, pendant le premier siècle de son existense, alors qu'elle était entièrement sous la direction de l'épiscopat catholique, l'université d'Upsal aurait été dans un état fort imparfait. C'est là une de ces nombreuses falsifications historiques imaginées de nos jours pour les besoins de la controverse anti-catholique. Le savant Peringskjöld, dans son *Uplandia*, établit absolument le contraire. Sans nous arrêter au grand nombre de preuves qu'il fournit à l'appui de ce fait, rappelons la collection des épitaphes des dignitaires de l'université d'Upsal, morts avant la réformation, qu'il a jointe à son ouvrage et parmi lesquels figurent des professeurs appartenant à toutes les facultés. Une horloge astronomique, construite par un professeur de mathématiques, aux frais de l'archevêque Jacobus, est restée célèbre. Elle était un des principaux ornements de la cathédrale gothique jusqu'à l'incendie de 1702 qui détruisit ce magnifique édifice et une grande partie de la ville, prouvant en même temps et le degré des connaissances scientifiques de cette époque et le fait que

les mathématiques et l'astronomie étaient enseignées à Upsal, bien avant l'apparition de Luther. Sur le monument élevé quatre siècles après sa mort au fondateur de l'université d'Upsal, l'archevêque Jacobus, surnommé Örnfot (pied d'aigle), on peut lire cette devise qui rend hommage à l'amour que le grand archevêque portait aux lumières :

E tenebris per umbras ad lucem.

Aussi, ce que l'historien protestant de la réformation en Allemagne dit de l'introduction du luthéranisme et des efforts qu'aurait faits Luther pour relever les études, après avoir, bien entendu, engagé les princes à confisquer les biens ecclésiastiques, peut-il, avec bien plus de raison, s'appliquer à l'université, alors « cléricale », d'Upsal. « Comparée, écrit Ad. Menzel, à l'état florissant dans lequel se trouvait à cette époque (1529) la culture allemande, qui se révélait partout par les œuvres de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, de la poésie, de l'éloquence, etc., par des livres écrits en un allemand pur et vigoureux et sortis de plumes hostiles à Luther (car les adversaires de Luther écrivaient bien), la situation des générations suivantes *présente un contraste déplorable....* » Menzel cite aussi plusieurs lettres adressées par Luther aux municipalités des villes et des campagnes et aux princes, pour les engager à contribuer à l'entretien des écoles et des églises ; mais ses frais de style furent en pure perte. « Non-seulement, s'écrie Luther, nous ne voulons rien donner pour les écoles, mais nous arrachons de force ce que d'autres ont donné et fondé dans l'intérêt de l'enseignement public, et s'il existe encore une chaire ou une église, ce n'est pas à nous qu'on en doit de la reconnaissance ». Cet aveu répété à satiété dans les homélies épistolaires du « réformateur » vaut bien, ce semble, plusieurs brochures.

Gustave Wasa fit, de la même manière, tout ce qu'il put « pour empêcher l'invasion *de la barbarie et de la confusion* ». Comme le dit Voltaire dans son *Histoire de Charles XII*, « il punit la religion catholique et, en moins de deux ans, il rendit la Suède luthérienne par la supériorité de sa politique plus encore que par autorité ». Lui aussi écrivait force lettres évangéliques.

Par suite de la confiscation des biens du clergé catholique, l'Université d'Upsal, toutes les écoles sécularisées des couvents et des cathédrales qui furent pillées et dévalisées au point qu'on leur

enleva jusqu'au dernier bénitier en cuivre, tous les établissements d'enseignement furent fermés. La réformation a été tellement impopulaire en Suède que les parents refusaient d'envoyer leurs enfants aux rares écoles ouvertes dans les villes. S'il faut en croire Gustave Wasa lui-même — et à l'instar de tant d'autres grands hommes, ce roi ne mentait jamais officiellement — « il y avait vers 1530 à peine 40 à 50 élèves sur 300 qu'avait possédés jusque-là telle ou telle population. « En 1533, Gustave écrivait à tous les évêques du Royaume: « Les écoles sont sans élèves. Cela provient de ce que les parents ne veulent plus, comme par le passé, y envoyer leurs enfants, ni venir au secours des jeunes clercs (*djeknar*, diacres) par leurs aumônes, ainsi que c'est leur devoir. Comment le Christianisme peut-il subsister, si personne n'est élevé dans le but de veiller à sa conservation? Les prêtres venant à mourir, par qui les remplacera-t-on? » Aussi le Roi conseillait-il à ses sujets, avec cette autorité qui ne craint pas de recourir à la force armée, d'envoyer leurs enfants à l'école et de secourir ceux qui les fréquentent. « Si quelqu'un vous disait que dans les écoles les enfants n'apprennent que le suédois, n'y ajoutez pas foi. Pourvu que de votre côté vous ne négligiez pas votre devoir, l'instruction ne laissera rien à désirer ». C'est de cette époque que date l'usage du suédois dans la liturgie ; la messe, en effet, se dit encore aujourd'hui en Suède, comme au temps catholique, mais en langue vulgaire. Un dicton populaire qui remonte au règne de ce prince « éclairé » dit « qu'un valet de ferme, en conduisant une charretée de fumier, peut chanter la messe ».

L'exemple de Gustave en matière de sécularisation fut contagieux dans les rangs de la noblesse protestante. Voici ce que le Roi écrivait à un seigneur de la famille de Bjelke qui avait trouvé utile de s'approprier certains biens destinés à l'entretien du maître d'école d'Enköping : « Nous Nous étions imaginé que vous voudriez aider à entretenir et à soutenir les écoles au lieu de les dévaliser et de les détruire. Sachez donc que Nous ne pouvons en aucune façon souffrir et tolérer que les écoles et ceux qui les dirigent soient dépouillés et ruinés ; car il leur faut quelque moyen de subsistance, puisqu'ils ne peuvent pas plus que d'autres vivre d'air et d'eau. Nous vous recommandons donc sérieusement.... » Ah ! si le « vainqueur de la religion catholique » avait suivi lui-même les conseils dont il était si prodigue, l'Université d'Upsal s'en serait bien trouvée.

Voici ce que dit à cet égard l'*Aftonblad* du 20 août dernier, dans un article intitulé « Quelques pages de l'histoire de l'Université d'Upsal » : « La notice de Messenius, d'après laquelle Gustave Ier aurait, en 1540, relevé l'Université d'Upsal, est *complétement inexacte* .....» L'explication de la conduite de Gustave Wasa est donnée par un savant moderne : M. H. Forsell établit d'une manière absolue que toute la culture, le dépôt des sciences, conservés jusqu'alors par l'Église catholique et qui n'existaient que par elle seule, étaient aux yeux de Gustave l'abomination de la désolation. Il ne sut pas comprendre l'utilité de cette grande institution, lui qui toujours se préoccupait en premier lieu de l'avantage temporel à retirer des choses spirituelles de ce monde. Les affaires du Gouvernement, provoquant journellement de nouveaux besoins lui semblaient tellement importantes qu'elles lui firent perdre de vue l'éducation et l'instruction du peuple. M. H. Forsell est actuellement ministre des finances à Stockholm. Son opinion ne sera certes pas taxée d'incompétence. On ne comprend guère après cela l'acharnement avec lequel on s'obstine encore à honorer en Gustave Wasa le « promoteur » de l'Université d'Upsal.

Ce roi qui avait, avant de monter sur le trône, passé par toutes les tribulations de la mauvaise fortune, était aussi prévoyant qu'avare. Il craignait surtout le retour des années maigres. Sachant par expérience comment on parvient, il tenait à être muni du *nervus rerum*, comme d'une garantie contre les chutes. Son plus grand soin était de ne toucher au trésor royal que pour le grossir. Aussi les confiscations lui venaient-elles toujours à point. Ce qui est bon à prendre étant bon à garder, il se bornait à payer les partisans des écoles en monnaie de singe. « Les belles paroles qu'il prodiguait en faveur de l'enseignement, dit encore M. H. Forsell, sont moins un signe de générosité de sa part qu'un avertissement donné à ses sujets dans le but de leur faire *exactement payer les dîmes* ».

« La guerre faite à l'Église catholique, dit en terminant l'*Aftonblad*, a donc été dirigée également contre l'instruction publique créée et entretenue par elle. Rien n'étant contagieux comme le mauvais exemple, les sujets ne se faisaient pas faute d'imiter scrupuleusement le prince. Tandis que le roi confisquait les revenus de la hiérarchie catholique pour grossir son trésor, les sujets gardaient les dîmes et les redevances qu'ils devaient aux écoles. »

Confitentem reum habemus. On convient donc en Suède que la réforme a anéanti l'Université et les écoles et tué la vie intellectuelle dans le peuple pendant au moins cent ans, et il est permis d'appliquer à l'Université d'Upsal ce que le poète protestant Goethe disait du Luthéranisme allemand à propos des ruines analogues causées par la révolution française :

> Was einst Lutherthum war, ist jetzt Franzthum geworden.
> Beide sie haben ruhige Bildung verscheucht (1).

Le fils et successeur de Gustave Ier, Eric XIV, ne fit rien pour l'Université d'Upsal. Il avait reçu lui-même une éducation très-soignée pour son époque, un trône solide et, ce qui valait tout autant selon lui, un trésor bien rempli. « Outre les mille et mille biens et dotations ravis à l'Église catholique, dit l'historien Geijer, Gustave laissait à sa mort quatre grands caveaux voûtés pleins de vases sacrés en or et en argent. On aurait pu attendre d'Eric XIV qu'il doterait et relèverait l'Université... » Il n'en fit rien et ne dépensa pour l'instruction publique ni un shilling, ni une goutte d'encre.

Le peu qui avait été fait sous son règne par l'initiative privée fut anéanti sous son successeur, Jean III. En 1571, Jean III avait, par sa liturgie, posé un bon fondement ; mais grâce au fanatisme et à l'intolérance de quelques-uns des professeurs qui s'opposent ouvertement au Roi, cette liturgie devint l'occasion de la fermeture de l'Université. Charles forma un parti politique qui, en dépit du roi légitime, profita de la circonstance pour introduire la Réforme dans l'Université, en 1595. Dès lors, tout l'enseignement public fut en Suède au service exclusif du protestantisme.

Pendant le conflit entre le duc Charles et le roi Sigismond, les professeurs prirent ouvertement parti pour l'usurpateur. Après la défaite de Sigismond et l'avénement de Charles au trône de Saint-Eric, l'Université eut beaucoup à pâtir du caractère dur et soupçonneux du nouveau monarque qui, suivant les auteurs du temps, « détruisait chaque jour ce qu'il avait édifié la veille ». Charles voulait surtout l'instruction à bon marché. Ses procédés de reître envers les savants de son temps semblent avoir moins effrayé ceux-ci que sa parcimonie devenue proverbiale. « Y a-t-il un métier », s'écrie dans un discours public Rudbekius, professeur distingué

(1) Ce que fut jadis le luthéranisme, la fureur française l'est devenue de nos jours ; l'un et l'autre ont épouvanté la culture pacifique.

qui vivait tant bien que mal sous ce règne de famine et qui apparemment pensait qu'il vaut mieux recevoir de mauvais traitements que de ne pas en recevoir du tout, « y a-t-il un métier quelconque qui soit tellement mal rétribué que celui qui l'exerce ne gagne pas assez pour ses habits et sa nourriture? Tel est cependant notre cas : ceux qui donnent leur temps aux sciences sont forcés de mendier leur pain à la porte du prochain... »

Enfin, en 1619, Gustave II Adolphe eut l'honneur de « restaurer » l'Université d'Upsal, à l'aide d'une minime partie des biens confisqués par son grand-père Gustave Wasa. Il assigna à l'Université 330 fermes, situées aux environs d'Upsal, et les affecta aux émoluments des professeurs et à la fondation de bourses d'études pour les étudiants indigents. La faculté de médecine ne fut rétablie qu'en 1738.

Voici un fait qui mieux que tout ce qui précède donnera une idée de l'état moral de la Suède et de la situation de l'Université d'Upsal, à l'époque où Gustave-Adolphe la réforma dans l'intérêt du protestantisme. Un ordre royal de 1612 prescrivait des élections annuelles pour le choix du recteur, et en effet, cette année-là, Rudbekius, que nous venons de citer, fut élu en remplacement de Messenius. Mais celui-ci refusa de quitter son rectorat, et dans un discours que les annales académiques ont précieusement conservé, il abreuva son successeur des injures les plus grossières. Se servant d'une expression que Luther et Melanchton avaient mise à la mode et qui est restée très-familière à l'Allemagne victorieuse de la France catholique, le docte Messenius poussa l'aménité jusqu'à traiter Rudbeck d'âne et, toujours fidèle aux exemples de Luther, il excita les étudiants à aller casser les vitres de son compétiteur. Rudbeck, qui ne portait pas pour rien son nom significatif, riposta sans fausse timidité par tout ce que le vocabulaire académique lui offrait de plus corsé. Il y eut là des scènes dignes des meilleures halles. Le scandale était à son comble, lorsque le Roi cita les adversaires devant le conseil d'État et ordonna à celui-ci de trancher le différend. Le jour fatal arriva. Rudbeck apporte une Bible en langue hébraïque non ponctuée, l'ouvre devant ses juges et la présente à Messenius, en disant : « Viens ; lis, si tu peux, ou conviens que tu es un âne toi-même. » Puis, se tournant vers le tribunal, il exprima le regret de n'avoir pas apporté aussi certain petit livre d'arithmétique, afin de convaincre l'assemblée que, sous ce rapport, l'ancien recteur était

pour le moins aussi ignorant qu'en philologie. Le verdict du conseil d'État relégua les deux adversaires de l'Université. Seulement, quelque temps après, Rudbeck fut nommé évêque de Westeras.

Le Protestantisme, qui se montra si paternel envers les institutions d'enseignement public, fut-il plus favorable aux monuments scientifiques de Scandinavie? Nous allons voir comment, à cette époque d'émancipation intellectuelle, on tira parti des bibliothèques des anciens couvents et des cathédrales de Suède et de Danemark. Dans son « *Udsigt over Nationalhistoriens veldste og mærkligste Perioder* », Vedel Simonsen raconte qu'en 1654, au mariage de Christiern V, on demanda aux cathédrales et autres églises des villes danoises l'*envoi de tout ce qu'elles possédaient en fait de lettres sur parchemin, dans le but de les employer au feu d'artifice* qui se préparait en vue de ce grand événement. Si Messieurs les délégués des Universités libérales n'ont pas pu admirer à la bibliothèque de la *Carolina Rediviva* d'autres trésors historiques à côté du *Codex Argenteus*, cette fameuse traduction gothique de la bible léguée à notre admiration par le grand évêque Goth Ulphilas, c'est au protestantisme et à la diffusion des lumières « à la Ruggieri » qu'ils doivent s'en prendre. Des manuscrits inappréciables, des richesses incalculables ont passé en chandelles romaines sous les règnes anti-romains des rois luthériens. Ce qui restait fut vendu aux relieurs et aux épiciers des âges suivants. Que l'on parle donc encore des ténèbres du Moyen-Age en présence de ce noir vandalisme! En 1641, un décret royal relatif à l'abbaye appelée *Herrevads-Kloster* ordonne que tous les livres des anciens couvents (*Munkebœger*) rassemblés dans cet établissement fussent envoyés à l'arsenal, à moins que l'Université ne crût pouvoir en faire usage. Or, l'Université renonça à se prévaloir de la faculté que lui accordait le décret en question. Ainsi disparurent les *Munkebœger* remisés au *Herrevads-Kloster*. M. V. Simonsen en conclut que, en temps de guerre, l'usage était de réquisitionner pêle-mêle les anciens documents manuscrits sur parchemin pour la fabrication des cartouches et des gargousses. Les publicistes qui jettent des cris de paon lorsqu'en Belgique un bourgmestre catholique débarrasse une maison communale de quelques numéros dépareillés du *Moniteur belge*, n'ont aucune rigueur pour des faits protestants de ce genre. Dans le compte de l'arsenal de Copenhague de 1608-1609, on trouve entre autres mentions pareilles, cette annotation : « *Couvent de Soroe; le*

30 *juillet on a apporté ici comme revenu,* 75 *livres de moines* (Munkeböger) *manuscrits. Ces livres avaient été conservés jusqu'ici, parce qu'on ne savait pas à quoi Sa Majesté le Roi daignait les destiner. Maintenant Sa Majesté vient d'ordonner qu'ils servent aux feux d'artifice. Item,* 25 *feuilles de parchemin du grand livre des moines que le relieur Henry Walkirch a restituées. Item,* 3 *Munkebœger,* etc., etc. Il y a, en effet, dans ce mot *Munkebœger* quelque chose de criminel qui ne mérite que le feu.

Ainsi, des manuscrits par centaines, peut-être des plus précieux, sont livrés aux flammes par le roi Christiern IV, sans examen et sans pitié pour les admirateurs futurs de la tolérance protestante ! Et c'était là une coutume : les bibliothèques des moines et des églises catholiques y passèrent toutes. Ce qui fut sauvé ne le fut que par hasard, et si la *Carolina Rediviva* possède la Bible gothique d'Ulphila, ce n'est certes pas la faute des artificiers de la Réforme, car en Suède on agissait absolument de la même façon.

C'est surtout le héros de la liberté religieuse en Allemagne, le nouveau fondateur de l'Université d'Upsal, Gustave II Adolphe, l'inventeur des célèbres cartouches pour canons, qui employa utilement dans son art le parchemin des anciens *Codices* des bibliothèques « papalines. » Le *Dagens Nyheter,* 24 août dernier, fait l'énumération des trésors détruits ainsi par le farouche Suédois qui perdit la vie en gagnant la bataille de Lützen. « Quand on pense, ajoute le journal stockholmois dans un élan patriotique, que l'emploi des cartouches perfectionnées fut une des principales causes des avantages que les armées de Gustave-Adolphe remportèrent, pendant la guerre de Trente ans, sur l'armée impériale et la Ligue catholique, comme le fusil à aiguille, manié avec l'intelligence prussienne, battit l'Autriche à Sadowa, quand on songe que les défaites de Wallenstein étaient dues principalement à l'artillerie suédoise et à l'emploi judicieux du parchemin monacal, on peut se consoler de la perte de ces vieux *Munkebœger,* tout en regrettant ces livres dont quelques-uns seraient peut-être précieux pour la science. » Voilà certes un aimable consolateur.

Dans les pays scandinaves donc, les seules bibliothèques qui existassent avant la Réformation appartenaient au clergé catholique. Elles furent confisquées et détruites au nom du libre examen par l'intolérance protestante. C'étaient des souvenirs vénérables,

le fruit du travail assidu de générations de moines, peut-être des trésors inappréciables pour la science ; mais ils provenaient des couvents, leur origine était entachée de « romanisme, » et l'Université d'Upsal luthéranisée ne les réclama pas. Le grand champion de la Réformation s'en servit pour répandre la destruction et la mort, et il convertit les doux rayons de la civilisation en sinistres brandons de guerre. Que son nom soit loué de ceux dont la mission est de se réjouir des maux que Dieu ne permet d'infliger parfois à son Église que pour en faire éclater, aux yeux de ses adversaires mêmes, l'éternelle unité et la force invincible, et qui, dans leurs faux calculs de polémistes, n'ont rien plus à cœur que de dénigrer, au profit de l'erreur protestante et par haine de la vérité catholique, tout ce qui a fait la gloire de l'Europe dans le passé et fera son salut dans l'avenir !

Les récentes fêtes d'Upsal sont en réalité la glorification des âges catholiques de la Suède.

X.

BIBLIOGRAPHIE.

ESSAI HISTORIQUE SUR L'ABBAYE DE CAVA, D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS, *par M. l'abbé* GUILLAUME, *professeur d'histoire à l'abbaye de Cava, auteur de la description historique et artistique du Mont Cassin.* — Cava-dei-Tirreni, abbaye des R. R. Pères bénédictins. (Italie méridionale). 1877.

Les belles contrées qui entourent le Golfe de Naples et le Golfe de Salerne, dit l'auteur, sont séparées entre elles par une suite de montagnes qui se détachent des Apennins tout près de San-Severino, dans la Principauté Citérieure, et se prolongent, en forme de presqu'île, jusqu'au promontoire de Minerve, aujourd'hui cap Campanella. A la base de ces montagnes, sur les bords de la mer, on trouve successivement, d'un côté : Pompéï, Castellamare-di-Stabia, Sorrente ; et de l'autre : Amalfi, Maïori, Minori et Viétri-sul-mare, villes toutes très-connues, parce qu'à chacune d'elles se rattache un grand nombre de souvenirs mythologiques et historiques.

Entre Pompéï et Viétri, la montagne s'abaisse, presque jusqu'au niveau de la mer, pour reparaître ensuite majestueusement dans le Monte-Finestra et le Sant' Angelo, les points les plus élevés de toute la chaîne, formant ainsi une sorte d'isthme, ou mieux, une magnifique vallée, longue d'environ 25 kilomètres, qui, à partir de Pompéï et du Vésuve, va en se rétrécissant jusqu'à Viétri, et dont la ville de Cava-dei-Tirreni, avec ses innombrables villages, ses tourelles pittoresques et son territoire fertile, occupe la partie culminante.

Cette position particulière, au milieu des montagnes et non loin de la mer, fait de Cava un des plus beaux sites de l'Italie, et, n'étaient les productions des pays méridionaux : oliviers, figuiers, orangers, etc., on s'y croirait volontiers dans une des vallées de la Savoie ou du Dauphiné, avec quelque lac bleu dans le lointain. Aussi est-ce là que, pendant toute l'année, mais surtout en été et en automne, se donnent rendez-vous de nombreux étrangers et l'élite de la société napolitaine.

C'est dans une gorge reculée de cette vallée enchanteresse, à environ deux kilomètres de la ville de Cava et à huit de celle de Salerne, au sein des bois qui couvrent la base orientale du Monte-Finestra, que, sous une immense grotte formée par un haut rocher calcaire proéminent, se cache l'Abbaye bénédictine de la Très-Sainte-Trinité de Cava.

Toutefois, ce n'est qu'après avoir gravi, en suivant une agréable route accessible aux voitures, le flanc méridional de la vallée, et avoir tourné les antiques murailles du Corpo di Cava, que l'on parvient à découvrir le célèbre monastère ; encore n'en voit-on qu'une petite partie, et seulement le frontispice de l'Église, placé au beau milieu des appartements de l'Abbé, avec un clocher sans flèche à droite et la porte d'entrée à gauche.

Pour jouir du coup d'œil d'ensemble de toute l'Abbaye, il faut se pencher sur le bord de la terrasse qui précède la porte d'entrée. De ce point, la vue étonnée s'étend sur une longue suite de bâtiments, qui se prolongent, en forme de demi-cercle, sur une étendue de plus de 300 mètres, et s'élèvent généralement les uns au-dessus des autres, en s'appuyant contre le rocher de la grotte. On découvre alors, en tout ou en partie, les principales constructions dont se compose le monastère : le Séminaire diocésain, la Salle Capitulaire, le Réfectoire, la Pinacothèque, le Collége, le Noviciat, les

dortoirs des frères convers, les cellules des religieux, etc. L'Église, la Bibliothèque et les fameuses Archives de l'Abbaye sont situées au centre, dans la partie la plus noble et la plus sûre, loin des regards des profanes.... Le tout est dominé par des restes imposants de la vieille enceinte du Corpo di Cava, et par quelques maisonnettes modernes. Au pied des murs de l'Abbaye coule un ruisseau, le Selano, dont les eaux, profondément encaissées, après avoir animé une modeste usine, où l'on carde de vieux chiffons de drap, et un petit moulin, — naguère à l'usage du monastère, — vont se perdre, près de Viétri, dans le Golfe de Salerne.

Enfin, des masses grandioses de rochers, couverts pour la plupart de châtaigniers touffus, s'élèvent, par degrés, dans le fond de la gorge, comme aussi en face de la grotte, et complètent le tableau.

Or, dans ce séjour solitaire, qui semble avoir été formé tout exprès pour la contemplation et l'étude, de nombreuses générations de pieux et de savants religieux se sont succédé, sans interruption, depuis bientôt dix siècles. L'envie de connaître leur histoire m'a porté, dit l'auteur, à lire, dans les Archives de leur monastère, les documents manuscrits, presque tous inédits, qui la contiennent. Le désir de faire partager à d'autres le plaisir que j'ai éprouvé en parcourant ces vénérables restes de l'antiquité, que le grand et bon Muratori ne touchait jamais sans se sentir ému, et aussi l'espoir de contribuer, selon mes faibles forces, à sauver de l'oubli bien des détails intéressants, m'encouragent à publier aujourd'hui ces pages, tout imparfaites qu'elles soient.... *Forsan et hæc olim meminisse juvabit.*

L'auteur est trop modeste. Après ces courtes lignes introductives, M. l'Abbé Guillaume entre résolûment en matière et commence l'histoire de l'Abbaye de Cava depuis l'année 988, pour la finir avec l'année 1876, pendant laquelle le gouvernement italien s'en est emparé sans oser en disperser les précieuses collections. Il divise son grand travail en deux parties, dont l'une embrasse les 4 siècles (1011-1497) de l'indépendance proprement dite de la Congrégation Bénédictine, et l'autre (1497-1875) ceux de l'incorporation de Cava dans la Congrégation de Ste-Justine de Padoue, dite aussi Congrégation Cassinienne et puis Grande Congrégation d'Italie. L'une et l'autre de ces deux parties se subdivisent en quatre livres spéciaux, ce qui amène M. Guillaume à donner huit livres, soit un volume de 600 pages en caractères très-serrés; sans compter les annexes, parmi lesquelles des tables de matières très-précieuses et une indication sommaire des milliers de documents historiques que possèdent les archives de Cava.

L'Abbaye de Cava, comme celle du Mont-Cassin, s'est trouvée mêlée, directement ou indirectement, à tous les événements du moyen-âge, surtout en Italie. La liste des Papes, des empereurs, des rois, des savants, des généraux et des saints qui l'ont visitée et y ont laissé des souvenirs, est du plus curieux intérêt. Urbain II, Cluny, les Normands, les Angevins sont vivants dans ses archives. Des milliers de parchemins les rappellent. Les plus anciens de ces documents (793 à 1,000) ont été publiés. On ne pourrait guère toutefois pousser la publication au delà de la moitié du XIIme siècle. Mais ce que nous osons dire ici, c'est que le courageux exemple que donne M. Guillaume, lui, simple particulier, aura des imitateurs en Europe. La France, avant tout, y est intéressée. Déjà elle a fait l'honneur à son compatriote d'octroyer officiellement à son travail la haute approbation du Ministère de l'Instruction publique, du Culte et des Beaux-Arts. Mais elle doit plus à l'auteur. La belle histoire de Cava devrait faire partie de toutes les bibliothèques publiques; même chez nous, en Belgique, ce livre pourrait rendre de grands services, et nous exprimons le vœu de voir notre Gouvernement en doter les collections de l'État. Rarement, croyons-nous, un seul homme est parvenu, en ce siècle, à rassembler, à coordonner et à utiliser tant de milliers d'archives, dont la lecture seule suffit pour absorber une existence humaine. Et M. l'abbé

Guillaume n'a pas seulement fait ce travail pour Cava, mais aussi pour le Mont-Cassin, et il en a tiré un ouvrage d'histoire du plus haut intérêt. Aussi, on peut le dire sans exagération, il a bien mérité de l'estime de tous les érudits.

CHEV. VAN ELEWYCK.

FEUILLE D'ANNONCE DE LA REVUE GÉNÉRALE
DU MOIS DE NOVEMBRE 1877.

Vient de paraître :

LA QUESTION D'ORIENT

COMME CONSÉQUENCE INÉVITABLE

DU PARTAGE DE LA POLOGNE

Un volume in-12 de 126 pages Prix : 2 francs

Au moment où les problèmes mystérieux de la crise orientale surexcitent l'imagination des diplomates et la curiosité inquiète du public européen tout entier, on ne lira pas sans un vif intérêt ces réflexions profondément sages d'un publiciste éminent blanchi sous le harnais politique, d'un vieil athlète des luttes de la liberté et de la civilisation, qui a suivi pas à pas depuis un demi-siècle les transformations qui sont survenues dans l'histoire de l'Europe et dans le cœur des nations. C'est en quelque cent pages un véritable cours d'histoire expérimentale, un tableau saisissant de ces tristes enseignements de la veille qui devraient être la leçon du lendemain pour tout homme sensé. On n'y trouvera point de digressions théoriques ni d'abstractions sociales : des faits, rien que des faits ressortant les uns des autres avec un rigoureux enchaînement et exposés avec une lucidité de déduction qui porte bien son type original. L'auteur a préféré se servir de la langue française comme la plus répandue et surtout la plus propre à exprimer avec clarté ce qu'il voulait dire. On lui saura gré de cette précaution qui assure à son livre une vogue d'autant plus méritée. Devant les péripéties, devant l'inconnu que recèlent les nuées noires que nous envoient les orages de l'Orient, hantés que nous sommes par le fantôme d'une paix qui serait encore plus fatale à l'Europe que le triomphe même de la civilisation barbare de la Russie, alors surtout que la main clémente qui tend l'olivier est celle de M. de Bismarck, nous sommes en droit de nous intéresser au grand drame qui se déroule au delà du Danube, et nous posons gravement cette réflexion prophétique qui termine l'opuscule dont il s'agit : « Alors surviendra un cataclysme attiré par la juste vengeance de l'humanité maltraitée qui noiera dans des flots de sang le coupable comme l'innocent et, couvrant de ruines notre civilisation actuelle, la fera rétrograder de plusieurs siècles. » Nous y serions si volontiers incrédules ! Mais les faits sont là pour nous ouvrir les yeux. Le remède, l'unique remède à tant de sinistres menaces, ce serait la réparation solennelle du grand crime européen qui n'a point encore été expié, la reconstitution de cette nationalité polonaise qui fut si longtemps le boulevard de la civilisation et de la prospérité du monde occidental. Telle est la conclusion de l'auteur, à laquelle souscriront tous les cœurs généreux et toutes les intelligences éclairées.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné déclare souscrire à un exemplaire de l'ouvrage intitulé : LA QUESTION D'ORIENT, un volume in-12, au prix de 2 francs, payable après réception.

Nom et prénoms : ..... *Signature :* .....

Domicile : .....

N. B. Écrire lisiblement et renvoyer ce bulletin signé, sous bande ci-contre, affranchi moyennant un timbre-poste d'un centime, à la librairie C. Muquardt, libraire de la Cour, à Bruxelles.

Bande d'adresse, à découper.

Place réservée au timbre-poste d'affranchissement d'UN centime.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

A LA LIBRAIRIE C. MUQUARDT

45, *rue de la Régence*

BRUXELLES.

1 feuillet.

Bande d'adresse à découper.

MAISON FÉLIX MOMMEN

BREVETÉ

RUE DE LA CHARITÉ, 25 (derrière la rue des Arts).

MENTION EXTRAORDINAIRE.
(Exposition d'Amsterdam).

FABRIQUE DE COULEURS A L'HUILE EN TUBES

COULEURS POUR L'AQUARELLE
ET LA PEINTURE SUR PORCELAINE.

GRAND ASSORTIMENT DE PAPIER

POUR TOUS GENRES DE DESSINS.

FABRIQUE SPÉCIALE DE TOILES A PEINDRE,

Cotons préparés pour décors

ET TISSUS GOBELINS DE TOUTES DIMENSIONS

MENUISERIES POUR LE DESSIN ET LA PEINTURE.

Panneaux, Chevalets d'atelier, de campagne et de luxe,

BOITES A COULEURS,

Parasols, Chaises, etc., Planches à dessin, Tés, Equerres et Courbes.

MEUBLES D'ATELIERS ANCIENS ET MODERNES,

BROSSES ET PINCEAUX, CRAYONS.
BOITES A COMPAS, ETC.

Vente et location de mannequins,

Emballage, nettoyage et vernissage de tableaux.

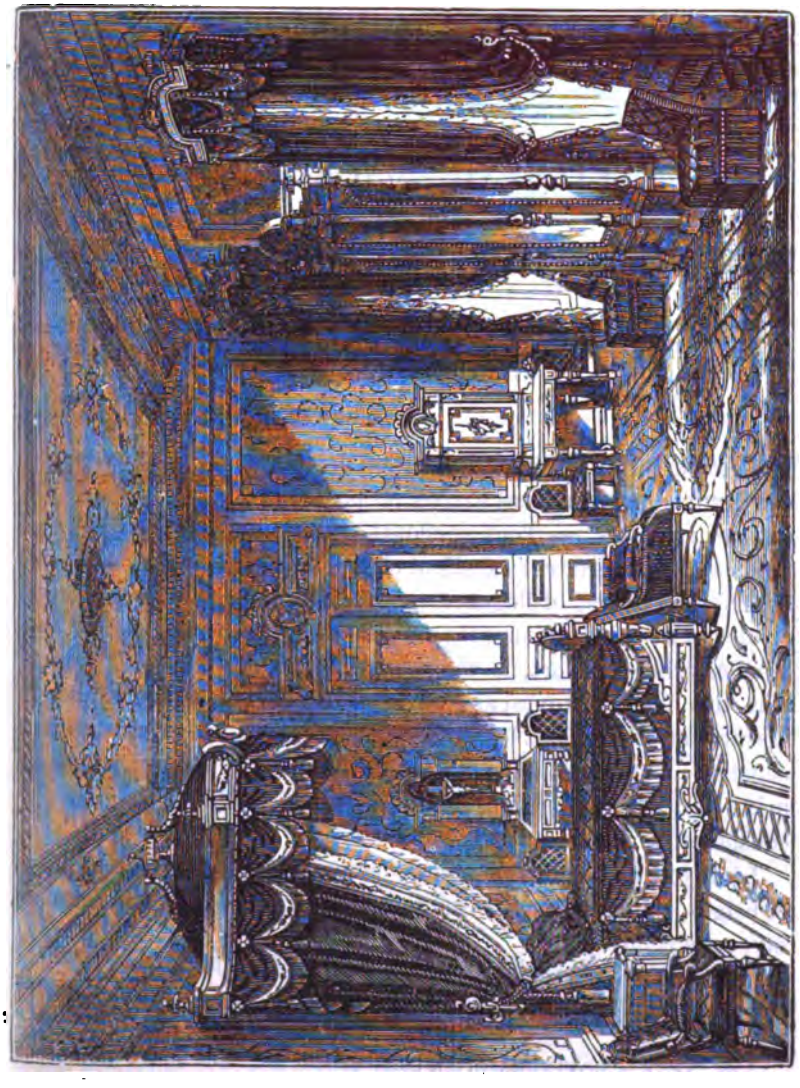

GRANDS MAGASINS
AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J.-E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon, Salle à manger, Chambre à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies, Couvertures de laines, Édredons, etc. Etoffes en tous genres. Velours, Reps, Tapis de table, Nattes, Grand choix de tapis. Meubles chênes sculptés. Siéges Bambous.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.

AUX NEUF PROVINCES.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS.

Place de la Monnaie, à Bruxelles.

C'est par une intelligente direction du travail que l'établissement des NEUF PROVINCES est arrivé en peu de temps aux plus remarquables résultats. — Tout concourt à ce succès progressif, qui ne fera que s'accroître : excellent choix des étoffes, toutes de qualité supérieure ; cachet d'élégance, œuvre de coupeurs émérites qui rivalisent avec les tailleurs les plus en renom ; confection parfaite. — Sous ce triple rapport, le vêtement le moins cher, sorti des magasins des NEUF PROVINCES, ne le cède en rien à ceux faits sur mesure et atteignant les prix les plus élevés. — Cette réunion constante d'éléments de vogue méritée se joint à la modération des prix réduits à leur dernière limite, en raison du chiffre toujours plus considérable d'affaires.

Le rayon des étoffes de hautes nouveautés françaises, anglaises et belges, pour vêtements sur mesure, continue en toute saison à être sans rival.

Les NEUF PROVINCES préparent en ce moment leurs nombreux assortiments de vêtements pour première communion. — Cet établissement ne craint pas la concurrence à cet égard.

Spécialité de costumes de chasse. — Robes de chambre. — Couvertures de voyage. — Livrées de domestiques.

GRAND CHOIX DE COSTUMES POUR ENFANTS.

DANS LES PAYS-BAS LA PLUPART DES HABITATIONS

sont dans un état déplorable, au point de vue hygiénique.

Presque toutes les **caves** sont **inondées** ou **humides**. D'un autre côté, l'**humidité** amenée par les **vents** d'**ouest** traverse les pignons et les façades : de là les **rhumatismes**, les **fièvres**, la **phthisie**, etc.

LA MAISON BLATON-AUBERT, 4, rue du Pavillon, à Bruxelles, entreprend avec **10 ans de garantie** l'**assèchement** complet des **caves inondées** et des **murs humides**, les **pavements** monolythes pour usines, germoirs, fabriques ; les **citernes** à pétrole, huiles, alcool ; les **glacières**, les enrochements, grottes, cascades, ponts, bassins, jardins d'hiver.

LA MAISON BLATON-AUBERT a exécuté, depuis 15 ans, avec plein succès, un nombre considérable de travaux de ce genre, dans les domaines de **S. M. le Roi**, à **Ardennes** et à **Laeken**, pour les administrations du **gouvernement**, entre autres : les enduits et assèchements des caves de stations sur les lignes du **Grand-Luxembourg**, de l'**Ourthe** et de **Bastogne**, etc.; les citernages des caves des stations du **Grand-Central**, du chemin de fer d'**Anvers-Eecloo**, de **Denderleeuw** à **Courtrai**, de **Vieux-Dieu** à **Boom**, etc.; plate-forme de l'**hôtel du gouverneur**, à **Namur**; les **cuves** de **gazomètres** de **Namur**, d'**Anzin**, **Fourmies**, **Valenciennes**, **Herstal**, etc.; citernes et caves de la **Compagnie continentale** de **Koekelberg**, et un grand nombre de **germoirs** et **citernes** pour les principaux **malteurs** et **distillateurs**.

Pour la **ville de Bruxelles**, entre autres : les pavements monolythes et imperméables des souterrains des **Halles Centrales**, l'assèchement des murs du palais de l'**Université libre**, du **Marché du Parc**, etc.

Pour presque toutes les administrations communales, en résumé, dans toutes les villes de la **Belgique**, du **nord de la France** et en **Hollande**.

LA MAISON BLATON-AUBERT a obtenu pour ses enrochements, en 1875, le **premier prix** et la **médaille d'or** à l'Exposition internationale de **Cologne**. Les principaux travaux de ce genre qu'elle a exécutés sont : la Grotte Rocher du Pazc de la ville de **Binche**, les **Grottes** et **Cascades** des étangs d'**Ixelles**, la restauration du pont du **Bois de la Cambre**, les Grottes et Cascades du **Jardin Zoologique d'Anvers**, Grottes de la **Flora**, à **Cologne**, etc.

Dépôts des **ciments Portland** et agences pour les travaux : **Anvers**, quai Plantin, 8; **Liége**, rue des Guillemins, 93; **Ixelles**, rue du Trône, 120 ; **Molenbeek-St-Jean**, quai des Charbonnages, 52.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs les magasins

AU BOUQUET PERPÉTUEL

37 & 57, rue des Fripiers, 37 & 57

BRUXELLES.

BIJOUTERIE FANTAISIE RICHE

Pierres et perles imitées montées sur or. — Bijoux artistiques.

SPÉCIALITÉ D'ÉVENTAILS

riches et ordinaires. — Flacons. — Articles pour cadeaux, etc.

Magasin spécial pour les bijoux de **Deuil** et **Argent niellé** au n° **57**.

Réparation de bijoux vrais et faux et d'éventails en tous genres.

N. B. — Bien observer les n^os^ des deux magasins **37** et **57**.

DE BRUSSELAAR

JOURNAL HEBDOMADAIRE FLAMAND,

publié sous la direction d'un comité composé d'écrivains distingués. Tous nos amis sont priés de répandre cet excellent journal, qui ne coûte que 5 francs par an. — On s'abonne, 8, rue des Grands-Carmes, à Bruxelles.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES

DIRIGÉ PAR

LES SŒURS DU SACRÉ-CŒUR DE MARIE

PRÈS LA STATION DE LA HULPE

Le prix de la pension est de 400 francs, payable d'avance et par trimestre.

PENSIONNAT

sous la direction des Sœurs de Ste-Marie,

rue de Constantinople, près la gare du Midi, Bruxelles.

Les cours d'allemand et d'anglais sont facultatifs; ils sont donnés par des maîtresses originaires de l'Allemagne et de l'Angleterre.

CHRIST IVOIRE & GRAVURES DE DUSSELDORF

chez **C. VAN CORTENBERGH**

6, *rue de la Collégiale, près de l'église Ste-Gudule,*

BRUXELLES.

CHARLE-ALBERT,

ATELIERS ET BUREAUX, RUE VANDERMEULEN, 4.

Décorations de tous les styles et de toutes les époques. Peinture sur toile genre Gobelins.—Entreprise de décorations complètes d'églises, de chapelles, de palais, d'hôtels de maître, d'appartements, de salons, etc. — Accepte des commandes pour toutes les villes de la Belgique et de l'étranger. — Exposant récompensé à Londres, à Vienne et à Paris.

GUÉRISON CERTAINE

DES ASTHMES

NERVEUX ET MUQUEUX

PAR LA LIQUEUR ANTIASTHMATIQUE DU DOCTEUR LENAERT,

décoré de la croix civique et de la médaille d'or de 1re classe.

Cette liqueur a une action spéciale sur la membrane muqueuse des canaux aérifères, active et modifie la sécrétion muqueuse, favorise l'expectoration, évacue les mucosités qui obstruent les bronches, soutient l'organisme dans ses opérations éliminatoires, fortifie le système nerveux fortement ébranlé, met le malade à l'abri de toutes les causes qui provoquent sans cesse le retour d'accès d'asthmes, et amène ainsi la guérison.

Dépôt : Chez M. A. LENAERT, pharmacien, à Sorée (Namur), et M. C. LENAERT, rue de la Collégiale, 6, à Bruxelles.

ED. BALTENWECK, LIBRAIRE,

7, *rue Honoré Chevalier, Paris.*

VIENT DE PARAITRE :

VIE DU R. P. ARMAND DE PONLEVOY

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Par le R. P. de GABRIAC, de la même Compagnie.
Un beau volume in-18 jésus de 600 pages, prix. . . . . 4 fr.

Charles De RIBBE.

LA VIE DOMESTIQUE

SES MODÈLES ET SES RÈGLES

D'APRÈS DES DOCUMENTS ORIGINAUX.
Deux beaux volumes in-18 jésus, deuxième édition. Prix : 6 fr.

GRANDS VINS DE BORDEAUX.

N. M. COUYTIGNE, propriétaire

24, 26, 34. RUE BERTRAND-DE-GOTH, 24, 26, 34

BORDEAUX.

Cette ancienne et importante Maison, ne traitant les affaires que directement ou par l'intermédiaire de représentants sédentaires et honorables, fait profiter les acheteurs de l'économie qui en résulte.

Spécialité de Vins de **Quinsac** 1875 et 1876 à 140 francs la barrique.
Id. 1874 à 150 » id.

Consignation et concession exclusives des vins particulièrement recommandés de :

Bassens supérieur 1875 et 1876 à 160 francs la barrique. — 1874 à 175 fr.
St-Émilion 1875 et 1876 à 230 francs la barrique. — 1874 de 240 à 500 fr
St-Estèphe 1875 et 1876 à 300 id. id. — 1874 de 325 à 600 fr.

Demander les tarifs pour les autres Vins et les Spiritueux.

Pris à Bordeaux. — Contre remboursement, 4 % d'escompte. — 30 jours, 3 %, — 60 jours, 2 %, — ou à plus longs termes, sans escompte, suivant le désir de l'acheteur.

PAPETERIE EUROPÉENNE.

La Maison J. BULENS, fondée en 1830, ci-devant 83, rue de la Montagne, à côté de l'ancienne poste, **est transférée, 69**, rue de la Montagne. Fabrique de registres, lithographie et typographie, commerciale et administrative. Choix considérable de fournitures de bureau et articles pour étrennes des meilleures fabriques, portefeuilles-agendas et carnets de poche; grands portefeuilles dits ministre, avocat et notaire; papeteries, pupitres, buvards, encriers et boîtes à couleurs. Cassettes à compas depuis fr. 1-50 jusqu'à 125 francs. Estampage de papiers à lettres en chromo et couleur. Memento de bureau depuis 30 centimes, calendriers à effeuiller depuis 40 centimes. Cartes de visite depuis fr. 2-50 le cent.

GRAND CRU DE COS LABORY

LEZ-CHATEAU LAFITTE.

Le Chateau de Cos Labory (Haut-Médoc) est situé entre les Châteaux Lafitte et d'Estournel. Il est sur la limite des communes de Pauillac et de St-Estèphe.

Les vignobles de ces trois crus, si renommés dans le monde entier, sont tellement intercalés qu'en maints endroits il est difficile de démêler, à première vue, la propriété de chacun d'eux : de là cette conformité de saveur et de bouquet constatée les par gourmets délicats.

La solidité, la force de ces vins sont telles qu'ils ne peuvent être bus, avec tout leur mérite, qu'après quatre années de fûts et deux années de bouteille au moins. En effet, c'est vers la sixième année que leur bouquet exquis se développe.

Le Propriétaire du Cos Labory expédie ses vins en fûts *estampillés*, et en bouteilles dont le bouchon porte sur le pourtour, marqués au feu, les mots :

Louis PEYCHAUD, Propriétaire.

PRIX :

1870 la pièce. . . .	fr. 1000	1864 la bouteille . . .	fr. 6-50
1874 id. . . .	» 900	1869 id. . . .	» 6-00

Adresser les ordres au bureau de l'entrepôt, 16, rue de la Paille, Bruxelles.

THE GRESHAM,

COMPAGNIE ANGLAISE

D'ASSURANCES SUR LA VIE,

SIÉGE DE LA COMPAGNIE : 37, OLD JEWRY, LONDRES.

SUCCURSALE :

2, RUE ROYALE, BRUXELLES.

LA COMPAGNIE OFFRE :

Par les principes rationnels sur lesquels sont basées ses opérations,

Par l'importance de son fonds de réserve,

Par le grand nombre de ses assurés,

Par le soin qui préside au choix des risques,

Par le placement prudent de ses capitaux,

Par l'abstention de toute espèce de spéculation,

LA SÉCURITÉ LA PLUS ABSOLUE.

Envoi franco de prospectus et de renseignements en s'adressant au directeur DE LA SUCCURSALE, 2, RUE ROYALE, COIN DE LA PLACE ROYALE, BRUXELLES.

LES PROGRÈS DE L'ÉVOLUTION LIBÉRALE.

Les lecteurs de la *Revue Générale* se rappellent peut-être le travail que j'ai consacré, il y a un an, à l'évolution anti-catholique et radicale du libéralisme belge (1). J'ai montré que le libéralisme était devenu un danger à la fois pour la Constitution et l'Église ; que, reprenant les traditions des orangistes de 1825 et de la minorité du Congrès national, il faisait, en leur faveur, une propagande ouverte et active ; que, non content de déplorer l'indépendance dont jouit le clergé, il s'attaquait à la foi catholique elle-même, et que, si, dans le présent, les uns étaient plus timides que les autres, tous semblaient charger l'avenir du soin de faire prévaloir des solutions légales en harmonie avec leurs aspirations communes.

Je ne reprendrai pas en ce moment l'historique que j'ai retracé alors, et qui, appuyé sur des dates, des textes et des faits indiscutables, échappe à toute contradiction sérieuse. Mais il peut être utile d'établir que l'évolution du libéralisme, loin de s'arrêter dans sa marche, fait des progrès rapides et chaque jour plus inquiétants : ce sera l'objet des pages qui vont suivre.

Il s'agit par là d'éclairer une foule de bonnes gens qui restent, par habitude ou par ignorance, enrôlés sous le drapeau libéral. Aux jours d'élections, on les voit courir au scrutin ; mais le scrutin fermé, ils demeurent presque étrangers au mouvement politique du pays ; ils ne soupçonnent même pas les desseins de la cause à laquelle ils s'associent ; ils se croient les serviteurs de l'Église et les disciples sincères du catholicisme ; ils répudient hautement toute entreprise contraire à leurs convictions les plus chères, et ils se persuadent que leur vote en faveur des candidats libéraux n'a aucune couleur d'hostilité à la religion. Je me hâte de le dire : je respecte leurs intentions, et je ne songe même pas à soutenir que tous les candidats libéraux, sur tous les points du pays, soient possédés de la haine religieuse. Mais, dans les sociétés politiques,

(1) Novembre 1876.

les dispositions individuelles sont peu de chose, et il en est surtout ainsi dans les États parlementaires, où des partis, fortement constitués, se disputent le pouvoir. Ce qui doit fixer l'attention, c'est le programme et les tendances de ces partis, c'est la direction qu'ils suivent, ce sont les influences qui les entraînent. Ne recherchons donc pas quelles sont les croyances religieuses de tel ou tel de nos adversaires; préoccupons-nous de la transformation de la gauche parlementaire, de son changement de politique, du caractère des grandes forces d'action qu'on met en œuvre pour nous combattre. En d'autres termes, écartons les petits côtés de la question; attachons-nous à ses aspects d'ensemble. Je l'ai déjà fait dans des études antérieures; je le ferai de nouveau aujourd'hui : peut-être contribuerai-je ainsi à dessiller les yeux de quelques hommes de bonne foi qui secondent, d'une façon inconsciente, des projets dont ils ne sont ni les auteurs ni les partisans.

I.

Le libéralisme a suivi trois phases depuis 1830.

Dans la première, il se défendait avec indignation d'être hostile « à la foi de nos pères »; il reconnaissait hautement les services du clergé; il consentait à lui assurer une part d'influence, même dans le domaine des intérêts réglés par la loi. Seulement, il craignait que cette influence ne s'élevât jusqu'à la domination; il cherchait à fortifier l'action de l'État et recommandait le développement de l'enseignement officiel : c'est l'époque où MM. Lebeau et Devaux étaient les chefs incontestés de la gauche du parlement. Dans la seconde phase, la lutte contre le clergé a pris un degré d'acrimonie et de violence, imité de 1825; on n'est pas allé immédiatement jusqu'à vouloir le renfermer dans l'église, mais on a restreint le plus possible son intervention dans les sphères où l'alliance des deux pouvoirs était admise auparavant de l'accord commun des partis; on a continué à protester du respect du libéralisme pour la religion; mais on a accepté le concours des éléments anti-religieux, pour mieux combattre « le cléricalisme »; on leur a même donné des gages par des lois qui, sans entraver directement la liberté de l'Église, froissaient les catholiques en contrariant leur action légitime : cette période, inaugurée en

1847, par le programme du Cabinet du 12 août, annonçant une *politique nouvelle*, a été caractérisée par la prépondérance de M. Verhaegen, et bientôt de M. Frère-Orban. Enfin la troisième phase, celle qui se déroule actuellement sous nos yeux, atteste la marche en avant du libéralisme ; ce n'est plus seulement l'influence politique du clergé que l'on attaque, il est signalé partout comme l'ennemi à terrasser ; bien plus, le dogme catholique est discuté, conspué, renié ; et, comme on redoute de ne pouvoir triompher de la foi et de l'Église par les moyens que fournit la liberté, on s'en prend à la Constitution et on prophétise la nécessité prochaine de sa révision. En apparence, M. Frère est encore le chef du libéralisme; mais, chaque jour il multiplie les concessions à la fraction la plus militante de ses amis, et des rangs de celle-ci s'élèvent des voix impatientes qui aspirent visiblement à prendre la direction de l'opinion libérale.

En signalant ainsi la transformation du libéralisme, je ne dis rien dont la réalité ne soit établie par les faits les plus patents et les témoignages les plus irrécusables. De temps à autre cependant, les chefs de la gauche parlementaire essaient de la contester ; à les entendre, le parti libéral n'est l'adversaire ni de la religion catholique, ni même de l'Église; il proclame au contraire la séparation des choses religieuses d'avec les choses politiques ; et quant à la Constitution, il en est le meilleur et le plus persévérant défenseur. Je citerai à cet égard, pour bien préciser les protestations d'une partie de l'opposition, les déclarations faites dans la dernière session par MM. Bara, Frère et Pirmez.

Le 15 novembre 1876, M. Bara s'écriait :

« En définitive, pourquoi vous séparez-vous de nous? Est-ce que nous attaquons la religion?

» *M. Dumortier*. Vous ne faites que cela !

» *M. Bara*. Citez-moi une seule de mes paroles où j'aie attaqué un dogme.

» *M. Dumortier*. Il ne s'agit pas seulement de dogmes.

» *M. Bara*. Nous n'attaquons les dogmes d'aucune religion.

» *M. Woeste*. Et l'infaillibilité pontificale ?

» *M. Bara*. On peut avoir des opinions différentes sur l'infaillibilité pontificale. »

La faiblesse de cette dernière réponse montre à elle seule combien l'affirmation de M. Bara était contestable. Mais, comme il n'est pas possible de nier qu'une portion nombreuse et active du

libéralisme extra-parlementaire, écartant les anciens ménagements, ne s'en prenne nettement aux dogmes, M. Frère a cru nécessaire de fournir l'explication suivante (1) :

« Il serait loyal de reconnaître qu'il n'est pas vrai que l'opinion libérale s'occupe d'arracher des âmes à l'Église. Il n'est pas vrai que l'opinion libérale veuille qu'on étouffe le catholicisme dans la boue. Si vous dites : « Il y a des hommes, des libéraux, qui ont exprimé ces opinions », vous aurez raison (2)... Mais croyez-vous qu'il soit honnête, loyal, de rendre une opinion politique tout entière responsable de ce que dit un écrivain, ou même, comme cela s'est vu, de quelques paroles prononcées sur une tombe par un fou? »

Enfin, plus récemment, M. Pirmez, faisant abstraction de tout le mouvement politique des trente dernières années, s'est écrié : « Les questions religieuses et philosophiques sont étrangères à la politique.... Quel est le fondement même de la doctrine libérale? C'est la séparation de la religion et de la politique (3). »

Telle est donc le prétention, je ne dirai pas de la gauche parlementaire, mais de ceux dont l'hégémonie est acceptée par une partie de ses membres et plus ou moins subie par les autres : c'est que le libéralisme ne touche pas au domaine de la religion catholique ; il ne la défend ni ne l'attaque ; il n'a pas à se préoccuper de ses dogmes, il ne s'en préoccupe pas ; il ne cherche pas à leur ravir des âmes ; qu'il y ait « des hommes, des libéraux » qui poursuivent ce but, soit ; mais l'on ne saurait imputer sans déloyauté à l'opinion libérale entière ce que peut dire « un écrivain. »

Sans doute, il serait excessif d'attribuer à tout un parti les doctrines de quelques individualités qu'il répudierait et qui ne trouveraient d'écho ni dans l'enceinte législative, ni dans la presse, ni dans les associations ; mais si ces doctrines, loin d'être expressément reniées, sont partagées par une fraction qui grandit incessamment, qui constitue l'un des facteurs les plus importants de

(1) Séance du 31 mai 1877.

(2) Depuis lors, M. Goblet a imaginé cette variante : « Le programme politique du libéralisme ne sera jamais d'arracher des âmes à l'Église, mais c'est aux âmes libérales à s'en arracher. » (*La question religieuse et le protestantisme libéral.*) Le résultat serait le même dans les deux cas : il faut toujours que les libéraux se séparent de l'Église.

(3) 7 juillet 1877.

l'armée libérale et qui frappe déjà aux portes de la Législature, il n'y a pas d'injustice à les signaler comme un symptôme de la transformation du libéralisme et à lui demander compte du patronage dont il les couvre. Telle est bien la situation actuelle. Je l'ai déjà établi l'année dernière et j'achèverai de le prouver tout à l'heure: en dehors des Chambres, ce sont les éléments anticonstitutionnels et anticatholiques qui dirigent de plus en plus les grandes forces sur lesquelles s'appuie l'opposition, et il serait puéril de contester, qu'une fois maîtres du libéralisme extra-parlementaire, ils seront en mesure de le devenir bientôt du libéralisme parlementaire.

La gauche n'aurait donc pas changé, comme elle le soutient, que le travail du dehors n'en mériterait pas moins de fixer l'attention. Mais les protestations de ses chefs ne peuvent rien contre des faits qui parlent plus haut qu'elles. La gauche se transforme chaque jour davantage : peut-être sauvegarde-t-elle les apparences un peu plus que ne le voudrait l'impatience de ses auxiliaires; mais son évolution n'est pas sérieusement contestable, et quand on se reporte à trente ans en arrière, elle apparaît avec un degré d'évidence que les aveugles volontaires seuls pourraient méconnaître.

D'ailleurs, les aveux ne manquent pas. « Le libéralisme de 1877, s'écriait au Sénat le 27 juin dernier M. Reintjens, n'est plus le libéralisme de 1830 : c'est incontestable; » et avant lui, M. Janson, précisant le caractère de son élection, avait dit : « Le corps électoral a affirmé que sa politique sera désormais une politique de combat (1). » Ainsi, la *politique nouvelle* de 1847, aggravée par le programme de 1861, ne suffit plus. Il ne s'agit plus seulement de combattre l'Église à un point de vue purement doctrinal ; c'est au point de vue légal qu'il importe de forger des armes contre elle.

Je n'attache pas à la personnalité de M. Janson plus d'importance qu'elle ne le mérite, et je ne crois pas m'aventurer en disant que ses premières campagnes parlementaires ont désillusionné ses amis; mais son élection n'en a pas moins accentué une situation qui, depuis quelques années, s'était déjà dessinée dans les grandes villes et principalement à Bruxelles : pour y aspirer aux fonctions électives, il faut être avant tout et surtout hostile au catholicisme. Qu'un libéral, observateur de sa foi religieuse, essaie de se présenter aux Chambres : il sera écarté, comme marqué d'une sorte

(1) Discours à l'*Association libérale*, le 30 avril 1877.

de tache originelle; au contraire, il suffit d'avoir déclamé contre l'Église, de n'être marié que civilement, de se dévouer aux œuvres anticatholiques pour être l'objet des faveurs du corps électoral ou plutôt de ses meneurs. Or, supposez que les provinces suivent le mouvement que les efforts de la capitale cherchent à leur imprimer : comment imaginer que des députés, investis du mandat législatif à raison de leur hostilité contre l'Église, résistent à la tentation de restreindre ses droits, sa liberté, son influence? Je vais même plus loin : je veux admettre, par pure hypothèse, que les provinces ne cèdent pas à l'impulsion : ne voit-on pas que les doctrinaires, pour maintenir la cohésion entre les éléments qui composeront la gauche, se croiront obligés de faire, dans le domaine religieux, des concessions à la députation de Bruxelles?

Aussi, dans la dernière session, a-t-on été frappé du soin qu'a pris M. Frère-Orban de multiplier les discours et les interpellations désagréables aux catholiques ; on eût dit qu'il redoutait d'être devancé, et qu'il tenait, tout en montrant qu'il avait, mieux que M. Janson, l'instinct des nécessités gouvernementales, à fraterniser, au point de vue religieux, avec le corps d'armée de son nouveau collègue. La question romaine lui fournit des occasions toujours nouvelles de blesser le sentiment catholique; il éprouve un malin plaisir à tâcher de placer ses adversaires politiques entre leur conscience et les devoirs que leur impose le pouvoir : politique mesquine, qui peut servir des intérêts momentanés de parti, mais qui n'est certes pas dictée par des exigences patriotiques, pas plus qu'elle ne contribue à la pacification des esprits.

Il n'est pas nécessaire, du reste, de rappeler ces faits, pour démontrer que le programme d'une fraction notable de la gauche dépasse non-seulement le programme de 1847, mais même celui de 1861. L'un des indices qui le prouvent le mieux, c'est le cas que font certains députés libéraux de la loi de 1850 sur l'enseignement moyen. Il fut un temps où cette loi était célébrée comme une victoire mémorable de l'enseignement public sur l'enseignement du clergé; aujourd'hui, elle est flétrie autant que la loi de 1842 : « Qu'est-ce que la loi de 1842, a dit M. Janson, si ce n'est un pas déplorable dans la voie des transactions, celle de 1850 qui admet l'enseignement religieux dans l'enseignement moyen, sinon un deuxième pas plus déplorable encore (1)? » Et ce n'est pas là

(1) Discours à l'*Association libérale*, le 25 avril 1877.

une opinion isolée : M. Demeur, M. Allard, M. Van Humbeek lui même, d'autres encore pensent comme M. Janson.

On dira peut-être que ces réformes n'ont pas reçu de formule législative. J'en conviens; j'incline même à penser qu'elles ne réuniraient pas dès maintenant, si elles formaient l'objet d'une proposition de loi, l'unanimité de l'opposition. Mais ce qui est grave, c'est le fait seul de les annoncer et de les défendre. Il y a trente ans, il y a dix ans même, elles ne rencontraient sur les bancs de la Chambre aucun partisan avoué; je ne sais même si on s'en préoccupait au dehors. Quel chemin n'avons-nous pas fait depuis lors!

D'ailleurs, si ces réformes ne sont pas encore mûres, il en est d'autres qui, hier, n'étaient pas même soupçonnées, et qui, aujourd'hui, ont recruté, pour les soutenir, la totalité de la gauche ou à peu près. Dans la dernière session, M. Frère a proposé de priver les prêtres du droit électoral; je n'entends pas discuter à nouveau cette question; mais ce que je constate, c'est que nul jusqu'ici n'avait entrevu la possibilité d'une semblable exclusion. D'accord avec l'opposition entière, le même homme politique a demandé qu'on réprimât les abus du confessionnal; encore une fois, je ne touche pas ici au fond du débat; mais ce que je relève, c'est qu'il n'était entré dans l'esprit de personne, avant 1877, qu'il fût constitutionnellement permis de légiférer à l'égard de l'administration du Sacrement de Pénitence. Enfin un membre, M. Janson, a annoncé, pour la session prochaine le dépôt d'une loi sur les congrégations religieuses, laquelle n'avait figuré jusqu'à présent dans aucun programme libéral, tant on croyait que ces congrégations, protégées par la liberté d'association, échappaient à toute intervention de la législature.

Et c'est après tout cela que M. Pirmez déclare que la doctrine libérale a pour fondement la séparation de la religion et de la politique! Qui donc s'efforce de mettre fin à la bonne harmonie qui a existé entre l'Église et l'État pendant de si longues années? Qui réclame les réformes que je viens d'énumérer? Qui demande l'abrogation de la loi de 1842, la suppression des exemptions ecclésiastiques en matière de milice et la sécularisation des cimetières? Et comment contester que toutes ces mesures n'aient pas d'autre objet que de limiter la liberté et le champ d'action de la religion catholique? Que M. Pirmez personnellement repousse la plupart d'entre elles, je ne le conteste pas; mais il est trop sincère pour

ne pas reconnaître que son isolement sur les bancs de l'opposition est de plus en plus marqué. Dès à présent, la gauche entend résoudre les questions mixtes, non dans un esprit de concorde, suivant la tradition de 1830, mais dans un esprit d'hostilité à l'Église ; et quand les questions mixtes seront tranchées, il restera à aborder les questions religieuses proprement dites. Que l'opposition, dans sa composition actuelle, le veuille ou ne le veuille pas ,peu importe: elle est sur une pente qui la conduira jusque-là.

En vain, MM. Frère et Bara, dans les citations que j'ai consignées au début de ces pages, se sont-ils défendus d'attaquer les dogmes. Lorsqu'on a objecté à M. Bara l'infaillibilité pontificale, il n'a rien trouvé de sérieux à répondre. Mais, pour combattre la religion, il n'est pas nécessaire de se prononcer ouvertement contre tel ou tel de ses dogmes. Les procédés d'attaque diffèrent avec les situations ; il y en a deux : le procédé direct et le procédé indirect; le premier, celui de maints écrivains libéraux, vise sans ambages les doctrines religieuses du catholicisme ; le second, peut-être plus efficace, parce qu'il est plus perfide, consiste à dénigrer l'Église dans son histoire, ses pratiques, son influence, son enseignement et sa hiérarchie, à exalter ses ennemis à toutes les époques de l'histoire, à susciter contre elle le mépris public, à en détacher petit à petit les populations en leur inspirant, pour tout ce qui émane d'elle, une répulsion invincible. C'est ce dernier procédé qu'emploient de préférence les orateurs de la gauche et quelques journaux doctrinaires, et certes ce n'est pas quand M. Frère cherche à rendre odieux tous les documents émanés du Saint-Siége et qu'il traite ironiquement de « Vice-Dieu » le chef de la religion catholique, qu'il peut être admis à protester de l'innocuité de ses intentions à l'égard de l'Église.

Il est donc impossible de le méconnaître : hommes et programme de la gauche sont plus ou moins engagés dans une voie antireligieuse, et il faut que ses dispositions soient bien mauvaises, pour que M. Pirmez lui-même en subisse l'influence au point d'accuser notre pacte fondamental de partialité pour le clergé : « Il y a, a-t-il dit, dans notre Constitution, un défaut d'équilibre en faveur du clergé; il a des avantages qui ne sont pas compensés par des charges, des obligations légales (1). » Lorsqu'un libéral, qui répugne par tempérament et par conviction aux mesures violentes,

(1) Discours du 7 juillet 1877.

en est là, que ne doit-on pas redouter des nuances plus prononcées que la sienne?

II

La réponse à cette question est dans la polémique et les actes du libéralisme extra-parlementaire. Il ne faut espérer de lui ni respect de la Constitution, ni tolérance, ni même neutralité vis-à-vis du catholicisme : sa fraction militante est ouvertement anticatholique et anticonstitutionnelle.

Qu'on ne dise pas qu'il est en désaccord avec le libéralisme parlementaire. Sans doute, il y a, entr'eux, des degrés; mais ils suivent la même route, ils tendent à un but identique ; ils se soutiennent mutuellement ; l'un est seulement à une étape en deçà de l'autre, et, petit à petit, je viens de le prouver, c'est ce dernier qui insinue ses doctrines dans les rangs du premier.

M. De Laveleye a enseigné récemment (1) « qu'un parti politique doit toujours avoir deux programmes, » le programme actuel, celui des hommes pratiques du moment, et le programme futur, qui doit peu à peu descendre du domaine de la théorie dans le domaine des faits. « Il y a d'abord, a-t-il dit, le programme électoral, ce que les Américains appellent *platform*. Le *platform* ne doit contenir qu'un ou deux points très-simples, compris par tous et préparés, mûris par la discussion. Il ne faut y mettre que ce qui divise le moins les amis, effraie le moins les timides et échappe le mieux aux attaques des adversaires... Il paraît certain que le parti libéral a plus de chances de succès quand il entre dans l'arène électorale avec cette formule non moins vague, l'indépendance du pouvoir civil. »

Voilà pour le présent; mais en même temps, il convient de préparer l'avenir. « Le *platform* ne doit pas et ne peut pas être le dernier mot de la vie intellectuelle d'un grand parti. » Quel sera donc le dernier mot du parti libéral ? Écoutons : « Jadis encore, plein des illusions de 89, il croyait en politique, comme en économie politique, tout résoudre par ces mots magiques : liberté en tout et pour tous. Aujourd'hui le nombre va croissant de ceux qui pensent que la liberté absolue de l'enseignement et de l'association aura pour résultat le despotisme sans limite du clergé. »

(1) *Le double programme du parti libéral.* (*Revue de Belgique*, janvier 1877.)

En d'autres termes, le drapeau à relever est celui que portait la minorité du Congrès. Dès 1857, M. Defacqz savourait cette revanche : « Le temps viendra infailliblement, écrivait-il, où, pressé par la force et l'évidence des choses, il faudra bien reconnaître que l'on s'est égaré en consacrant l'indépendance absolue des deux pouvoirs, que l'on a fermé les yeux à tous les enseignements de l'histoire en ne subordonnant pas les cultes à l'État dans toutes les occasions où ils se trouvaient en contact. » Et les journaux libéraux ne se cachent pas pour dire que le moment prédit par M. Defacqz n'est plus très-loin de nous. Après avoir rappelé les paroles du chef des dissidents du Congrès, le *Précurseur* ajoutait : « Quand on considère ce qui se passe aujourd'hui, ces lignes ont un caractère véritablement prophétique (1). » L'*Étoile* et la *Flandre libérale* ne parlent pas autrement. « Hier même, disait presqu'en même temps que le *Précurseur*, ce dernier journal (2), hier même l'*Étoile* constatait que, grâce aux excès des ultramontains, « le nombre des libéraux de l'école de M. Defacqz ne cesse » de s'accroître en Belgique. » Ce fait n'est pas un accident, mais une conséquence forcée et inévitable de la situation politique dans laquelle se débat notre pays. »

Tel est l'un des aspects du second programme que M. De Laveleye attribue au parti libéral. Il y en a un autre, qu'il dévoile avec non moins de franchise : « Aujourd'hui, en Belgique, les questions politiques sont des questions religieuses, et, par conséquent, qu'on le veuille ou non, les partis politiques sont des partis religieux. Comment alors le parti libéral peut-il combattre un parti essentiellement religieux, sans toucher à la religion ? » M. De Laveleye essaie de justifier la nécessité qui s'impose, d'après lui, à ses amis, par cette considération, que les libertés modernes étant condamnées par le pape, leurs partisans sont forcés de se séparer de l'Église. L'excuse est pitoyable. Je ne m'attarderai pas en ce moment à prouver de nouveau qu'on peut rester à la fois soumis au Saint-Siége et attaché à nos institutions; mais j'insiste sur cette déclaration de M. De Laveleye, plus précise encore que les précédentes : « L'évolution du libéralisme était inévitable : ou il devait cesser d'exister, ou il devait devenir anticatholique. »

On objectera peut-être que M. De Laveleye ne peut à lui seul

(1) 7 décembre 1876.
(2) 8 décembre 1876.

engager tout un parti. Ce serait oublier que tous les organes de la presse libérale emboîtent le même pas avec plus ou moins d'empressement. Plusieurs, à la vérité, se défendent de combattre la religion ; ils suivent en cela l'exemple de M. Bara. Mais M. De Laveleye leur a arraché ce masque, en disant : « Presque tous les journaux libéraux, même les plus modérés, tombent dans la même contradiction (celle de M. Bara). Nous respectons complétement la religion, disent-ils, et cependant toutes leurs pages sont pleines d'attaques contre les dogmes (1). » D'ailleurs, un certain nombre de publications libérales, et des plus importantes, se chargent ouvertement, sans recourir à la moindre équivoque, de faire, en faveur des idées de M. De Laveleye, une propagande ardente et suivie.

Je cite en première ligne la *Revue de Belgique* et la *Flandre libérale*.

La première a à sa tête plusieurs professeurs d'Université, et un conseiller provincial, M. Goblet, à qui l'on a promis d'ouvrir les portes de la Chambre aux élections prochaines. Son comité, dans un « appel à tous les libéraux, » fait en décembre 1876, a tracé dans les termes suivants sa ligne de conduite : « Nous n'avons jamais cessé de prétendre que tous les groupes du parti libéral devaient s'unir étroitement pour lutter contre les prétentions politiques du clergé ; nous avons même, des premiers, résolûment remis en lumière toute l'importance de la question religieuse, qui, longtemps dédaignée par le libéralisme, s'impose désormais aux esprits les plus sceptiques comme les plus modérés, et c'est, sans aucun doute, dans cette attitude, conforme à une évolution générale de la politique contemporaine, que nous devons chercher la principale explication de notre succès. Nous continuerons donc dans cette voie l'espèce d'enquête permanente que nous avons ouverte, non-seulement sur les moyens de ramener le parti libéral au pouvoir, mais encore sur les chances d'assurer la défaite finale du papisme par la réforme de nos lois et surtout de nos mœurs. » La défaite du papisme par la réforme de nos lois, c'est l'introduction du Culturkampf en Belgique; sa défaite par la

(1) Exemples : « Depuis qu'au dogme de l'Immaculée-Conception, vous avez ajouté celui de l'Infaillibilité papale, nous avons appris que l'absurde n'arrête pas nos dévots dans les défis qu'ils portent à la raison » (*Écho du Parlement*, 18 septembre 1877). — « La perfection chrétienne foule aux pieds les lois du sang et de la famille » (*Journal de Gand*, septembre 1877).

réforme de nos mœurs, c'est la substitution au catholicisme du rationalisme chez les esprits cultivés et du protestantisme dans les masses. M. Goblet s'est surtout chargé, dans la Revue, de développer ce dernier point : « Chaque jour, a-t-il écrit, voit grossir le nombre de ceux qui se demandent si l'heure n'est pas venue de rompre complétement et résolûment avec l'Église de Rome, soit pour installer à leur foyer l'indépendance de leurs opinions philosophiques, soit pour rattacher leurs familles à une forme de culte susceptible de vivre en paix avec l'ordre politique des sociétés modernes (1). » Plus récemment, il a développé le même thème dans un travail étendu, intitulé : *Le protestantisme libéral et la question religieuse en Belgique* (2), et dont la pensée fondamentale se résume dans cette phrase : « C'est notre conviction profonde, que l'anéantissement de l'Église en Belgique est pour notre pays une question de vie et de mort. » Singulier commentaire, il faut en convenir, du discours de M. Pirmez !

Mais ce que la *Revue de Belgique* ne fait qu'une fois par mois, la *Flandre libérale* le fait tous les jours, avec un cynisme d'aveux qui ne laisse prise à aucune controverse.

Il est quelques libéraux de la vieille école qui, embarrassés de la polémique de ce journal, espèrent se tirer d'affaire en opposant au parti conservateur les doctrines politiques de la *Croix*.

Aucune analogie n'existe entre les deux situations.

La *Croix* est un journal hebdomadaire, étranger à la politique quotidienne du pays, rédigé par trois ou quatre écrivains sans autorité, hautement désavoué, dans son hostilité à nos institutions, par la droite parlementaire. Je rends hommage à la foi sincère et aux convictions désintéressées de ses rédacteurs ; mais aucun d'eux ne se place dans les rangs du parti conservateur ; ils n'ont pas la prétention d'en être les organes ni même d'en représenter un groupe ; ils ne se mêlent pas d'élections ; bien plus, quand M. Beernaert s'est présenté à Thielt, ils ont réprouvé sa candidature (3).

La *Flandre libérale*, au contraire, est un journal quotidien, intervenant avec une ardeur peu commune dans les affaires politi-

(1) 15 décembre 1876.

(2) *Revue de Belgique*, juillet 1877.

(3) « Nous ne craignons pas de dire et d'affirmer que les électeurs ne peuvent pas en conscience donner leurs suffrages à un pareil candidat. Nous le répétons : voter, dans de telles conditions surtout, pour un catholique-libéral, c'est poser la matière d'un péché. »

ques, dirigé par deux hommes, M. Laurent et M. Callier, qui appartiennent sans conteste au libéralisme militant, et revendiquant ouvertement l'une des premières positions dans la presse libérale. Accueillie avec déférence par les libéraux qui se prétendent modérés (1), encensée par les autres (2), elle a rapidement distancé le *Journal de Gand*; ses informations prouvent l'étendue de ses relations et des sympathies qu'elle rencontre ; elle a le verbe haut des gens qui se sentent appuyés partout ; elle soutient énergiquement les candidatures libérales dans les élections, et recrute des partisans résolus jusque dans les fonctions publiques (3) ; elle est, en un mot, un des organes influents du parti. M. Frère a déclaré, il est vrai, sans la nommer, qu'on ne pouvait rendre toute une opinion responsable de ce que dit « un écrivain » cherchant à arracher des âmes à l'Église. Mais il s'est bien gardé de la rejeter en dehors du parti libéral, et lorsque M. Nothomb, résumant ses déclarations, a voulu y voir un désaveu, il s'est empressé de protester. Écoutons le dialogue instructif qui renferme cet incident :

« *M. Nothomb.* M. Frère-Orban a désavoué hier ce qui se dit dans certaine presse.

» *M. Frère-Orban.* Je n'ai rien désavoué et je n'avais rien à désavouer. J'ai dit qu'on ne pouvait pas considérer comme une doctrine du parti libéral des opinions qui sont personnelles à ceux qui les expriment.

» *M. Nothomb.* Ne chicanons pas.

» *M. Frère-Orban.* Je ne chicane pas.

» *M. Nothomb.* Vous avez blâmé et répudié ces expressions : « Nous voulons arracher des âmes à l'Église ; » vous y avez vu des abus.

» *M. Frère-Orban.* Je n'ai rien dit de semblable. »

(1) *Etoile* du 24 janvier 1877 : « La *Flandre libérale* n'est pas le premier journal venu. Œuvre de science et de doctrine, ce journal est consulté avec intérêt par les hommes politiques, autant peut-être par ses adversaires que par ses amis. Il tranche dans le vif et emporte souvent la pièce. *Mais le fond est solide, et de ce qu'il dit, il y a toujours quelque chose à retenir.* »

(2) L'*Indépendance*, notamment, dans son n° du 21 juillet 1877, a parlé avec complaisance de l'autorité qu'aurait acquise à la *Flandre libérale* « la collaboration du juriste éminent placé à la tête de sa rédaction. »

(3) La *Flandre*, en annonçant la mort de M. Waelbroeck, professeur à l'Université de Gand et conseiller communal, déclara qu'il fut « un des libéraux qui, dès le principe, lui donnèrent un appui sympathique. »

Ces ménagements du chef de la gauche prouvent la force des auxiliaires dont il avait été amené à parler. Au surplus, qu'il y ait des libéraux qui ne soient pas d'accord avec la *Flandre libérale*, c'est possible ; il me suffit de constater qu'elle représente, au sein de nos adversaires, un groupe nombreux, hardi, étendant tous les jours ses ramifications plus loin.

Lorsqu'on veut citer la *Flandre libérale*, on n'a que l'embarras du choix : ses espérances, ses aveux, ses plans se rencontrent, pour ainsi dire, dans chacun de ses numéros. Aussi me bornerai-je à extraire de ses colonnes quelques passages à titre d'échantillon de sa polémique (1).

Ce n'est pas elle qui enveloppe d'expressions voilées son hostilité contre l'Église et le catholicisme. Elle la confesse hautement; elle s'en glorifie : « Il y a, s'écrie-t-elle, divorce entre l'Église et les peuples libres, et tous ceux qui voudront conserver leur liberté seront amenés tôt ou tard, sous une forme ou sous une autre, à rompre avec la Papauté. Or, la Papauté, c'est toute l'Église, et l'Église, c'est tout le catholicisme. » Ailleurs : « Oui, les prétentions insensées de l'Église, que la *Croix* a l'imprudente maladresse de rappeler, rendent l'Église haïssable. Mais, bien plus que ces théories abstraites et platoniques, les actes du clergé, son despotisme, son intolérance, son immoralité, sa vénalité font du catholicisme un objet de répulsion (2). » Ce n'est pas du reste le clergé seul qui est immoral, c'est la doctrine catholique elle-même, et voilà pourquoi elle doit être combattue : « Nous employons toute notre énergie à démolir le catholicisme, parce qu'il est immoral, qu'il détruit tous les bons instincts de la nature humaine, et que s'il triomphait, il nous imposerait un régime sous lequel aucun honnête homme, aucun homme d'honneur ne pourrait vivre (3). »

Loin de moi la pensée de relever de semblables aberrations ; on ne réfute pas le fanatisme : il suffit de le montrer du doigt. Mais quels sont les moyens que recommande la *Flandre libérale* pour vaincre l'Église? Elle estime avec MM. De Laveleye et Goblet qu'il faut chercher à protestantiser la Belgique ; et il est curieux de l'entendre à ce point de vue accuser la Révolution française de

(1) Il convient de relire également les citations que j'ai faites dans mon article sur l'*Évolution du parti libéral*.

(2) Nos des 31 mars et 14 mai 1877.

(3) 9 août 1877.

timidité : « La Révolution française, dit-elle, ne respecta qu'une chose, une seule : elle laissa intact l'homme intérieur, sa croyance, sa religion ou plutôt sa superstition »; puis, affirmant la nécessité de dépasser cette limite, elle ajoute : « Ce n'est pas en réformant les lois, c'est en réformant les idées, c'est en réformant la religion que nous nous affranchirons. Tant que nous reculerons devant cette tâche, toutes nos luttes resteront stériles » (1).

Dira-t-on que c'est en dehors du parti libéral, que la *Flandre* poursuit cette œuvre de réformation religieuse? Point. La tâche incombe, d'après elle, au libéralisme. Le 1er janvier 1877, dans un article-programme, elle disait : « La transformation politique de l'Église a pour effet de porter la lutte sur le terrain religieux. Malgré toutes les équivoques par lesquelles on essaie d'obscurcir cette question, il est évident qu'on ne peut plus être à la fois catholique et libéral, et les libéraux qu'on poursuit au nom de la religion catholique sont obligés de se défendre contre elle et de la combattre. C'est ce que le parti libéral fait de plus en plus ouvertement. Ainsi même, quelques-uns de ses membres, persuadés que le sentiment religieux est indéracinable dans le cœur de l'homme, et qu'il sera toujours vain d'entrer en lutte contre lui, se sont dit qu'il fallait protéger efficacement toute tentative de révolte contre Rome, même au point de vue religieux. Ils ont trouvé l'occasion de manifester leur sentiment lors de la conversion d'une partie du village de Sart-Dames-Avelines au protestantisme. »

Ainsi, le parti libéral, comme tel, doit combattre le catholicisme. Le fait-il? La *Flandre* va répondre : « L'hostilité contre le clergé grandit tous les jours dans le parti libéral.... Poursuivis, traqués, persécutés par l'Église, les libéraux devront forcément rompre avec elle. Ils ne pourront, malgré elle, rester à la fois catholiques et libéraux. Ils seront alors libres-penseurs ou protestants ou vieux-catholiques. » Puis, résumant la situation dans un aveu énergique, la *Flandre* s'écrie : « Qu'on dise le libéralisme hostile à l'Église, c'est la vérité pure (2). »

On ne doit pas s'étonner, après cela, du mépris que professe ce journal pour les libéraux qui parlent encore de leur attachement à

(1) 9 juillet 1877.

(2) 24 novembre 1876 et 15 juin 1877. — Au mois de septembre, la *Flandre* poussait encore cette exclamation de joie : « Comme le parti libéral lui-même est devenu plus anticatholique! »

la foi catholique. Tantôt elle les raille, tantôt elle les exhorte. Voici un spécimen de la première manière :

« Des libéraux prudents jusqu'à la timidité s'imaginent accroître leur influence sur les masses en protestant de leur attachement à la foi catholique et de leur soumission à l'Église en matière religieuse.

» *La tactique est pitoyable* et doit forcément se retourner contre ceux qui l'emploient. Il suffirait, pour la déjouer, de ce seul fait, que *les actes de ces libéraux sont en contradiction perpétuelle avec leurs paroles. En est-il un seul qui s'incline vraiment devant les dogmes catholiques*, qui respecte l'orthodoxie de l'Église telle que l'a fixée le dernier Concile? Il ne le pourrait point sans cesser d'être libéral...

» Celui qui prétendrait distinguer, comme le fait M. Bara, entre les dogmes catholiques, admettre les uns comme l'expression de la vérité divine, rejeter les autres comme une superfétation, tomberait par le fait même dans l'hérésie des vieux-catholiques.

» D'où ce double résultat, que les libéraux dont nous parlons passent leur vie *à démentir par leurs actes toutes leurs paroles*, et qu'ils s'épuisent à soutenir une thèse impossible, insoutenable, l'alliance du catholicisme ultramontain et du libéralisme. *Défaut de franchise, défaut de logique*, qui constitue pour notre parti une grande cause de faiblesse. » (1)

Ce ne sont pas toujours les actes qui démentent les paroles ; le contraire se produit aussi et ne vaut guère mieux : « Nous n'admettons pas, dit *la Flandre*, ces compromis étranges qui font qu'un homme peut se moquer du prêtre et ne pas savoir se passer de lui, voter l'abolition des couvents et leur donner ses fils à élever, confier enfin l'avenir de sa famille et de son pays à un système confus de superstitions païennes sans base philosophique, scientifique ou religieuse. » (2)

Mais *la Flandre libérale* ne se montre pas toujours aussi cruelle pour ceux de ses amis que son audace effraie ; elle exploite leurs faiblesses ; elle les prend par leur côté sensible, en leur montrant qu'ils ne réussiront à vaincre le clergé qu'en abjurant le catholicisme. Parlant du rejet de l'amendement de M. Frère, relatif aux prétendus abus du confessionnal, elle écrit : « Comment le libéra-

(1) 25 février 1877.
(2) Décembre 1876.

lisme peut-il se défendre contre cette agression? En décidant les électeurs à se passer de l'absolution, à ne pas aller à confesse, à ne pas aller à communion, à sortir en un mot de l'Église qui les chasse, en montrant que l'autorité dont se targuent les prêtres n'a aucun fondement, que la doctrine qu'ils prêchent est fausse et mauvaise, que leur morale est viciée et corruptrice. Cessons donc de nier la lumière éclatante du jour. Cessons de protester de notre respect pour une religion à laquelle on ne peut croire sans condamner nos principes, pour une Église dont on ne peut rester membre qu'à condition de renier et de combattre la liberté. (1) »

On comprend que des gens possédés à ce degré de la frénésie antireligieuse ne sauraient admettre la liberté de l'Église. La passion anticatholique est de sa nature intolérante et oppressive; elle a un dieu aussi, c'est l'État, et à ce dieu elle demande de bâillonner ses ennemis. « Si, comme nous le craignons, dit la *Flandre*, l'expérience prouve que l'abdication de l'État en matière ecclésiastique conduit forcément à la théocratie la plus absolue dans une nation catholique, peut-être alors trouverons-nous dans l'excès même du mal la force de faire de la suprématie de l'État autre chose qu'un principe purement platonique. (2) »

Quelques jours après, la *Flandre libérale* était plus affirmative encore; la simple espérance avait fait place à une quasi-certitude: « Les meilleurs esprits, écrivait-elle, se demandent si l'indépendance qu'on lui a laissée (à l'Église) n'est pas incompatible avec la liberté générale, s'il n'est pas indispensable, pour garantir celle-ci, de rendre à l'État les droits dont on l'a dépouillé. Ces idées se répandent, et plus on sentira la main de l'Église peser sur la nation, plus elles deviendront puissantes. Ceux mêmes qui les combattent encore, comme M. Van Humbeeck, prévoient clairement que, si les circonstances ne se modifient pas, si l'Église se montre incorrigible, elles domineront tout le parti. Or, qui peut espérer encore que l'Église, ultramontaine et infaillible, se corrigera? (3) »

Puis, six mois après, se félicitant de l'hostilité manifestée dans quelques Conseils provinciaux contre le budget des cultes, le même journal s'écria: « Les idées des libéraux sur les devoirs de l'État envers les cultes deviendront plus précises et en même

(1) 9 juin 1877.
(2) 24 décembre 1876.
(3) 1er janvier 1877.

temps plus éloignées du système constitutionnel. (1) » Et comme pour s'enhardir au moyen d'un souvenir historique, il ajouta : « De même que les révolutionnaires de 1792 protestaient de leur amour pour la monarchie, nos libéraux protestent de leur respect pour la religion catholique. (2) » Voilà donc ce que vaut ce respect : il mène à la destruction de la religion, comme 1792 conduisait à la ruine de la monarchie.

On voit, d'après cela, le sort réservé à la Constitution : « Il faudra, dit la *Flandre* en parlant des couvents (3), il faudra que les pouvoirs publics se fassent les exécuteurs de la sentence de mort que le corps électoral doit prononcer contre eux. » « Quand on déclarera l'enseignement obligatoire, écrit de son côté M. Laurent (4), permettra-t-on aux parents d'envoyer leurs enfants chez les frères et chez les sœurs ? Ce serait un enseignement obligatoire fictif. »

Je n'ai plus à démontrer que la *Flandre libérale* et M. Laurent sont autre chose que des voix isolées. La vérité est que la plupart des organes du parti sont d'accord avec eux, et que les actes des libéraux militants semblent inspirés par leur polémique.

Sans doute, les confrères de la *Flandre* reviennent moins souvent qu'elle sur ses idées favorites : mais quand l'occasion se présente, ils ne la laissent pas échapper. Je citais tantôt le *Précurseur* ; l'*Opinion* ne parle pas autrement : « Beaucoup de libéraux, dit-elle, qui, pendant des années, étaient restés sur le terrain purement politique, évitant de mettre en discussion les questions religieuses, en sont venus à prendre le prêtre à partie et à rompre ouvertement avec le dogme. (5) » L'*Avenir des Flandres* formulait, le 4 janvier 1877, à l'adresse des églises, quelques vœux qui méritent d'être conservés ; il souhaitait « leur fermeture pour cause d'inutilité, de nuisance, de tromperie et d'abrutissement physique et moral, et leur transformation en écoles rationalistes qui n'apprendront que des choses conformes à la raison ; » puis il recommandait « à tous les libéraux brugeois, à l'exemple de ce savant Meynne, la vigueur et la logique de leurs convictions jusqu'au moment solennellement lugubre de la séparation sans résur-

(1) 23 juillet 1877.
(2) 22 août 1877.
(3) août 1877.
(4) *Les Sociétés ouvrières.*
(5) 24 juillet 1877.

rection. » A côté de ces souhaits cyniques, montrons comment l'*Indépendance* apprécie la liberté du confessionnal : « S'il est vrai, a-t-elle dit, que le prêtre puisse impunément peser dans le confessionnal, à l'aide des armes spirituelles, sur la conscience et la volonté du pénitent pour tout ce qui concerne les actes de la vie civile et politique, il est certain que le clergé est absolument maître dans l'État. Il est maître de la législation ; maître des arrêts de la justice ; maître de l'exécution des lois ; et, comme il est impossible d'admettre que la société se laisse ainsi envahir, annihiler par ce qu'on appelle l'Église, la question se trouve fatalement posée entre la domination du confessionnal ou le renversement du confessionnal. (1) » Un autre jour, le *Journal de Gand*, parlant des couvents, écrivait : « Il y a dans l'air un souffle d'orage, et les gens de mainmorte ne se sentent pas à l'aise. (2) »

J'ai dit que les actes des libéraux militants étaient en harmonie avec la polémique de leur presse. Tantôt ils organisent des cortéges destinés à rendre l'Église odieuse : telle a été, par exemple, la cavalcade de la Pacification de Gand, dont le correspondant du *Times* a dit que « la fête était saturée d'un fort levain d'amertume sectaire et politique. » Tantôt ils hurlent le chant injurieux des Gueux du XVIe siècle. Dans leurs cercles et leurs associations, ils applaudissent les orateurs qui font à la fois bon marché de la Constitution et de l'Église ; c'est ainsi qu'au mois de janvier, dans une conférence donnée à l'Association libérale de Bruxelles, M. André, après avoir exalté le rôle politique de M. Defacqz en 1830, l'a félicité « d'avoir su jusqu'à sa dernière heure mettre ses actes d'accord avec ses principes. » A Anvers, les Gueux ont organisé l'espionnage autour des prédicateurs catholiques, afin de pouvoir « signaler les doctrines subversives qu'ils enseignent et les inepties qu'ils débitent. » A Mons, ils chassent des écoles gardiennes les Sœurs de la Sagesse qui les dirigeaient avec un dévouement sans égal depuis vingt-cinq ans.

Je pourrais multiplier ces faits ; mais je crains d'insister sur ce que tout le monde sait. Je m'arrête cependant un instant sur le dernier trait que je viens de relever, car il révèle que la guerre à l'instruction catholique est l'une des préoccupations actuelles du parti libéral. L'histoire du passé et l'histoire contemporaine

(1) 12 juin 1877.
(2) Septembre 1877.

signalent à l'envi les bienfaits que l'Église a répandus dans le domaine de l'enseignement; elle s'est chargée de la culture intellectuelle de l'enfance comme de la jeunesse, quand personne n'en prenait souci; elle a notamment, en appelant les deux sexes dans ses écoles, témoigné que la femme avait, sous l'empire du christianisme, cessé d'être une bête de somme ou l'instrument des plaisirs de l'homme; et, grâce à elle, l'épouse et la mère ont pris au foyer domestique et dans la société une place que les peuples païens et musulmans lui ont toujours refusé. Eh bien, c'est précisément ce rôle de l'Église que l'on méconnaît et que l'on dénature : « L'éducation catholique, dit M. Defré dans un écrit dédié à sa fille (1), l'éducation catholique avec ses remontrances sévères, ses punitions humiliantes, ses terreurs ridicules et sa sempiternelle compression, étouffe ou énerve les natures les plus heureusement douées. » On ne veut même pas laisser aux libéraux la liberté de penser autrement. A l'Association libérale de Liége, le 3 décembre 1876, l'échevin Hanssens s'est écrié : « Que dire de ceux qui envoient leurs enfants dans les écoles du clergé et qui préparent ainsi la situation que je viens de dépeindre? Je vous laisse le soin de les juger. Mais combien voyons-nous de citoyens inscrits sur les listes de l'Association libérale imiter leur conduite? Il ne devrait y en avoir aucun; mais je pourrais citer plusieurs noms. Ceux-là, j'ai le droit de le dire, sont des traîtres ; ils sont traîtres au parti libéral, ils sont traîtres au pays. Nous devons les montrer du doigt et les rejeter loin de nous comme complices de nos ennemis. » M. de Rossius témoigna bien une certaine répugnance, malgré leur conduite « déplorable, » à frapper ces libéraux de l'excommunication majeure ; mais M. de Moor répondit : « Le vrai libéral ne confie pas son argent et ses enfants au clergé. Le libéral qui agit autrement n'est pas digne de l'être; il faut l'exclure du parti, il faut le réprouver publiquement. »

Ce n'est pas seulement à Liége qu'on veut user ainsi d'intimidation et exploiter la pusillanimité des adhérents du libéralisme : la Fédération du denier des écoles ne poursuit pas d'autre but. Dans un rapport lu le 18 mars 1877, M. Buls, après avoir rendu compte de l'érection prochaine d'une école de filles à Charleroi, en a tiré la conclusion suivante : « Bientôt, nous l'espérons, les

(1) *Revue de Belgique*, 1877. p. 313.

libéraux de Charleroi n'auront plus aucun prétexte de livrer leurs filles au minotaure ultramontain, et nous pourrons flétrir comme traîtres à leur parti ceux qui auront la lâcheté d'envoyer leurs filles recevoir les enseignements des plus dangereux ennemis de notre patrie (1) ».

Qu'on ne me reproche donc pas d'avoir dénoncé l'évolution du libéralisme, elle est attestée par des centaines de faits et de témoins ; avouée hautement par la *Flandre libérale* (2), elle est trop manifeste pour laisser le moindre crédit aux protestations contraires.

III.

Ce premier danger qu'offre le parti libéral dans sa constitution et ses tendances actuelles est grave ; mais il n'est pas le seul. Le libéralisme extra-parlementaire cède de plus en plus à la tentation révolutionnaire de sortir de la légalité pour reconquérir le pouvoir.

Il y a longtemps déjà que le *Journal de Liége*, en s'adressant aux catholiques, a dit : « Vous serez vaincus légalement ou abattus révolutionnairement. » Certes, il ne serait pas loyal de rendre tout un parti responsable d'un propos échappé à un journaliste, lorsque les actes de ce parti démontrent qu'il le répudie. Mais l'opinion libérale s'est chargée de faire passer dans les faits la maxime du *Journal de Liége*, et son langage l'accuse presqu'autant que ses actes.

En 1857, les manifestations de la rue ont fait échouer une loi à laquelle la majorité de la Chambre avait déjà donné son adhésion. Peu importe que cette loi fût bonne ou mauvaise ; à ce point de vue, on a observé maintes fois qu'elle consacrait le système suivi par toutes les administrations, libérales et catholiques, depuis 1830, et reconnu légal sous l'empire de la législation antérieure à 1859 par la Cour de Cassation. Mais, je le répète, il ne s'agit pas du mérite de la loi ; dans les pays constitutionnels comme dans les autres, des mesures contestables, règrettables même, peuvent émaner de la Législature, et si elles justifiaient l'intervention de la rue, on vivrait en état de révolution perpétuelle. Ce que le parti

(1) *Gazette* du 19 mars.
(2) 1er janvier 1877.

libéral devait donc faire à cette époque, c'était d'en appeler des Chambres au corps électoral; au lieu de cela, sans prendre tout entier l'initiative des mouvements extra-légaux, il en a accepté la complicité et les bénéfices.

A une date plus rapprochée de nous, en 1871, M. Bara, au début de son interpellation relative à la nomination de M. Dedecker comme gouverneur du Limbourg, s'écria : « Je me préoccupe peu des conséquences de mon discours, car c'est le gouvernement qui m'a forcé à entamer ce débat. » Les conséquences se manifestèrent le jour même, à l'issue de la séance, pour se continuer les jours suivants. L'excuse tirée de ce que le ministère aurait forcé M. Bara à faire son interpellation, est absolument sans valeur. Sans doute, sous le régime parlementaire, l'opposition est dans son rôle en attaquant les actes du gouvernement, et en demandant au pays légal de les réprouver. Mais là se bornent sa tâche et son droit. Or, il est incontestable qu'en 1871 on voulait renverser le cabinet par la pression de la rue, et ce dessein a été malheureusement couronné d'un plein succès.

Comptait-on, à l'occasion de l'affaire électorale, se livrer à une troisième tentative du même genre? Il est difficile de le dire; j'incline même à croire qu'au début, le parti libéral n'avait pas de plan bien arrêté ; mais il est probable qu'il espérait, en provoquant une agitation dans le pays, ressaisir le pouvoir à bref délai.

A ce point de vue, je ne sais s'il a été satisfait de la résolution prise par M. Malou de présenter un projet de loi électoral. Ce qui est certain, c'est que d'avance il était décidé à le trouver détestable. « Quel sera ce projet, s'écriait M. de Rossius à Liége (1), le 6 décembre 1876? Je l'ignore. Mais toutefois, j'ai tout lieu de croire que ce ne sera qu'un leurre. Redoutons tous les présents de nos adversaires... Je vous ajourne à la date du dépôt du projet de loi par le ministère. »

Le 16 janvier, les engagements pris étaient remplis : le projet était déposé. Immédiatement, s'éleva des rangs du parti libéral un concert de récriminations, et l'accusation de coup d'État retentit dans les Associations libérales des grandes villes.

Deux dispositions servirent de prétexte à ces clameurs passionnées.

L'une d'elles, tout en prescrivant au bureau électoral de remet-

(1) Discours à l'Association libérale.

tre un bulletin officiel à l'électeur se rendant dans l'isoloir, autorisait celui-ci à déposer dans l'urne un bulletin de parti. Or, s'écria-t-on de divers côtés, l'électeur sera si bien contraint de déposer le bulletin de parti qui lui aura été remis d'avance, qu'on lui demandera, en sortant, de représenter le bulletin officiel, lequel servira ainsi au curé de moyen de contrôle.

Répondons, d'une part, que l'électeur eût été parfaitement libre de se munir d'un bulletin de parti libéral en même temps que d'un bulletin de parti catholique, et, d'autre part, qu'on aurait pu, par amendement à la loi, l'autoriser à prendre sur le bureau plusieurs bulletins officiels. La disposition proposée, qu'elle eût été conservée ou modifiée, n'était donc en rien incompatible avec le secret du vote.

Le second reproche résultait de ce qu'en exigeant désormais, pour l'exercice du droit électoral, une plus longue durée de possession des basès, le projet rendait cette disposition applicable aux listes destinées aux élections de 1878.

On a beaucoup débattu le mérite de cette extension. Nombre de catholiques y étaient contraires, et, avant même que le tapage suscité par le libéralisme eût éclaté, la droite était décidée à l'abandonner spontanément. Je n'ai donc pas l'intention d'en prendre la défense : la seule chose que je veuille faire remarquer, c'est qu'il était souverainement injuste de lancer à ce propos contre M. Malou des accusations de coup d'État. En 1843, en effet, on avait déjà prolongé la durée de la possession des bases, et, de l'accord des deux partis, cette disposition avait été rendue applicable aux élections qui devaient avoir lieu deux ou trois mois après. Ce précédent autorisait M. Malou à soumettre aux Chambres, en 1877, des propositions analogues, et il est insensé de l'accuser de desseins révolutionnaires, alors qu'il se bornait à suivre l'exemple que l'unanimité du Parlement lui avait donné vingt-cinq ans auparavant.

Ces observations suffisent pour démontrer que rien, dans les dispositions critiquées, ne permettait d'assigner au projet un caractère frauduleux. C'est cependant un tel caractère qu'on lui reprocha, et l'on partit de là pour proférer les menaces les plus séditieuses : « Le Malou de 1857, s'écria le *Précurseur*, vient de ressusciter armé de la réforme électorale. Il veut tenter en 1877 ce qui n'a pas réussi en 1857, l'écrasement de la nation par la théocratie. Comme en 1857, un peuple libre et fier, jaloux de ses

droits et de ses libertés, saura lui répondre. » « M. Malou, dit à son tour la *Flandre libérale* (1), vient de sortir de cette réserve prudente, par un acte qui est un véritable défi à l'opinion publique, et qui soulèvera dans le pays la résistance la plus passionnée... La loi des couvents était une mesure modérée à côté de la réforme proposée. La nomination de M. Dedecker était un acte loyal à côté de la loi malhonnête qui vient d'être soumise à la Chambre. Les mesures audacieuses ont rarement réussi aux catholiques. Celle-ci, la plus audacieuse de toutes, ne leur réussira pas davantage. Qui sème le vent récolte la tempête. »

En même temps, les Associations libérales se réunirent, et là résonna aussi le langage le plus factieux. A Gand, un ancien sénateur, M. Delecourt, s'écria : « J'estime qu'il est passé le temps des discours... La situation est telle que la parole est aux actes... Et qu'on le sache bien : nous sommes décidés à soutenir cette protestation par tous les moyens. » A Anvers, un échevin, M. Vander Taelen, ne craignit pas de dire : « Nous commençons par des paroles et des protestations ; mais, si on ne nous écoute pas, nous n'en resterons pas là... Restons calmes et dignes, quoique cela ne veuille pas dire que nous devons nous borner à cela, si les moyens légaux ne réussissent pas. » Un instant auparavant, M. Delvaux, après avoir décrit la situation selon ses préventions, s'était écrié : « Voilà ce qui doit conduire la Belgique au gouffre, la séparer à tout jamais en deux camps ennemis, détruire sa nationalité, étouffer son amour de la liberté et aboutir aux coups de fusil dans la rue. » Ailleurs, un journaliste doctrinaire, M. Hymans, écrivait : « Il est des circonstances où l'on a beau prêcher à la nation le respect de la légalité ; elle vous répond qu'il n'y a pas de légalité dans la confiscation d'un droit, et qu'il n'y a ni Chambre ni ministère qui tiennent, quand il s'agit d'un semblable abus de pouvoir (2) ».

Cette explosion était absolument disproportionnée avec les griefs allégués. Mais on avait découvert un prétexte d'agitation, et on l'exploitait dans l'espoir de renverser le ministère.

M. Malou s'empressa d'annoncer qu'il abandonnerait l'article exigeant pour 1878 une plus longue durée de la possession des bases, et qu'il renoncerait également au bulletin de parti. Deux

(1) 18 janvier 1877.
(2) *Office de publicité.*

courants se produisirent alors au sein du parti libéral. L'élément qui se donne pour modéré et parlementaire, comprenant que l'agitation ne pouvait survivre à la disparition des griefs, se résigna et baissa de ton : « Le projet du gouvernement, dit l'Adresse à la gauche de la Société constitutionnelle de Bruxelles, est aujourd'hui profondément modifié de sa propre main. Des concessions larges et nombreuses caractérisent ce remaniement. » Mais l'autre élément ne cacha pas son déplaisir et essaya de retirer de la situation les avantages complets qu'il en avait espérés.

A Anvers, dans un meeting, un orateur s'écria : « Déjà le ministère veut faire quelques concessions. Des concessions, nous n'en voulons pas! » A Bruxelles, M. Goblet soutint que « les prétendues concessions de M. Malou étaient les plus colossales mystifications dont l'histoire fît mention, » et M. Jottrand ajouta : « La loi n'en reste pas moins, dans sa seconde partie, une loi réactionnaire, une loi d'exception, une loi injurieuse pour le corps électoral des villes d'industrie et de commerce, qu'elle tend à décimer (1) ». A Gand, la *Flandre libérale* écrivit : « M. Malou conserve soigneusement les dispositions les plus détestables et les plus odieusement partiales de son projet, en se bornant à les habiller autrement (2) ».

Ce langage atteste l'extrême désappointement qui s'était emparé du libéralisme. Cependant, au bout de quelques jours, le sentiment des habiles l'emporta sur celui des violents; on insinua probablement à ces derniers que les résultats d'une dissolution des Chambres, opérée même par une administration libérale, seraient incertains, et qu'il était peut-être plus prudent d'accepter le projet modifié. Mais aussitôt, le thème de la domination du clergé fut repris en vue de préparer l'avenir, et la *Flandre libérale* ne craignit pas de dire : « Sous toutes les formes constitutionnelles, nous voyons aujourd'hui une seule chose, l'asservissement de la nation au clergé. Nos ministres gouvernent par les prêtres, pour les prêtres; les Chambres nommées par eux obéissent à leurs ordres, et, dans toutes les communes catholiques du pays, les administrations communales ne se croient qu'un seul droit, celui de respecter les ordres de l'autorité ecclésiastique : état de choses intolérable et

(1) Association libérale, 9 février 1877.
(2) 10 février 1877.

qui doit se modifier, qui se modifiera légalement ou violemment (1) ».

Ces plaintes amères déguisent à peine le seul grief sérieux qu'ait l'opinion libérale, celui de ne pas être aux affaires; mais elles montrent en même temps que la modération de ses adversaires ne suffit pas à contenir ses appétits, et que, pour atteindre l'objet de ses désirs ardents, la violence figure au nombre de ses ressources permanentes. Et qu'on n'équivoque pas sur la portée de ses menaces; les voici précisées avec une clarté décisive : « La Belgique, loin d'avancer comme toutes les nations qui nous entourent, ne cesse de reculer dans la voie du développement politique; elle subit temporairement le parti qui paralyse ses aspirations au progrès; mais le réveil est certain, et ce sera au bruit de la fusillade, au grondement de l'émeute qu'elle sortira de son sommeil (2) ». Assurément, les aveux ne se produisent pas partout avec ce cynisme éhonté. Mais le pays en est encore à attendre une voix libérale, ayant autorité, qui réprouve avec indignation ces fauteurs de projets séditieux.

Que se passa-t-il alors dans les conseils de la gauche? Il est difficile de le savoir; mais l'on assista bientôt à une nouvelle volte-face.

La Fédération libérale avait reconnu qu'on ne pouvait solliciter ni du ministère ni de la majorité la répression de « l'abus des choses saintes », de l'influence du confessionnal; cette décision avait été accueillie par quelques protestations, et M. Goblet l'avait déplorée en ces termes : « Ce qu'il nous faut aussi, c'est que l'on assimile la pression partant des confessionnaux à toute autre pression. Il faut faire cesser l'abus des influences spirituelles. La Fédération libérale a cru ne pas devoir se placer sur ce terrain, disant qu'elle ne devait demander que ce qu'elle pouvait raisonnablement obtenir. Nous demandons plus; nous voulons la répression des délits religieux (3) ». Mais cet avis ne parut pas d'abord prévaloir. Au mois de mai, les orateurs de la gauche déclarèrent à l'envi qu'ils voteraient la loi, telle qu'elle était. « Je me borne, dit M. Sainctelette, à faire des réserves quant à l'abus des influences spirituelles. » M. Olin s'écria : « Je reconnais loyalement que les

(1) 27 février 1877.
(2) *Flandre libérale*, 14 mai 1877.
(3) Association libérale de Bruxelles, 9 février 1877.

propositions qui nous sont faites paraissent tendre à assurer le secret du vote, et c'est pourquoi je crois que le projet de loi rencontrera sur tous les bancs de la Chambre une approbation générale (1) » Qu'on n'objecte pas que la portée réelle de la loi échappait à ce moment à la minorité ; ce serait faire à sa sagacité une injure insoutenable ; du reste, elle la discernait si bien, que le 15 mai, M. Bara disait : « Vous ne voulez pas admettre, — c'est déclaré dans le rapport de la section centrale, — qu'on punisse le prêtre qui, dans le confessionnal, dit à un électeur : « Vous voterez pour les catholiques sous peine d'être damné », et qu'un instant après, il ajoutait : « Cette loi, nous l'acceptons comme un remède grandement insuffisant à un mal que tout le monde reconnaît. »

Tout à coup, la gauche demanda impérieusement que la répression des menaces faites en vue d'obtenir la révélation du secret du vote s'étendît aux menaces spirituelles, « à la pression du confessionnal. » N'ayant pas réussi, elle déclara, par l'organe de M. Frère, que la loi était « une loi honteuse » qu'elle ne voterait pas. Aussitôt, les Associations et la presse libérales reprirent leur allure du mois de janvier. L'Association libérale d'Anvers, devançant toutes les autres, invita la Fédération à convoquer toutes les Associations libérales du pays « à l'effet de présenter une requête au Roi dans le but d'exposer à Sa Majesté que la politique agressive du parti clérical inquiète et agite le pays ; que ses prétentions anti-constitutionnelles sont un danger permanent pour la paix publique, et que la Belgique, satisfaite de son sort, aspire à voir la fin des aventures que l'on tente contre son repos et son bonheur. » *Le Précurseur*, en publiant cette décision, disait : « On veut la fin des incertitudes qui tuent la confiance dans l'avenir du pays. On se révolte à l'idée que les peuples amis, garants de notre existence nationale, puissent suspecter la Belgique de pactiser avec l'ultramontanisme, cet ennemi de la paix de l'Europe (2) ». Rien ne manquait donc au plan libéral : l'appel à l'étranger y figurait à côté de l'excitation aux violences intérieures. En même temps, la *Flandre libérale* écrivait : « La réforme est indispensable. Réforme ou révolution, tel est le dilemme qui s'impose au pays. Nous nous refusons à croire que les catholiques, rendant impossible le premier terme, veuillent faire du second une nécessité. »

(1) Séances des 3 et 8 mai.
(2) 12 juin 1877.

Finalement, une transaction intervint. On peut croire que si la gauche du Sénat et une fraction de la gauche de la Chambre s'y résignèrent, c'est qu'elles attachaient un certain prix au vote immédiat et avant toute élection ultérieure, du titre premier. Mais l'attitude factieuse du libéralisme n'en est pas moins, pour le pays et la sécurité publique, un danger redoutable et une menace permanente. On a vu souvent, dans le cours des siècles, des entreprises violentes venir d'en haut comme d'en bas, mais on a assisté rarement au spectacle d'un parti, érigeant la violence en système, déclarant vouloir s'en servir, et la légitimant comme le seul moyen de reconquérir la prépondérance.

Je sais bien que le libéralisme a une excuse toute prête : il la trouve dans la domination du clergé. Mais croit-il donc qu'aucune révolution, aucune sédition ait jamais éclaté, sans que ses promoteurs se soient couverts de quelque prétexte? Croit-il que personne prenne le change sur la valeur de l'épouvantail qu'il agite devant le pays? Mon dessein n'est pas en ce moment de réduire à sa juste valeur le grief tiré de la prétendue omnipotence du clergé. Mais je ne puis me défendre d'une simple réflexion : si aux dernières élections législatives, quatre-vingts voix s'étaient déplacées à Anvers au profit des candidats libéraux, le thème de la domination cléricale se serait incontinent évanoui ; or, qui admettra sérieusement que l'existence ou l'absence de cette domination puisse résulter du vote d'un chiffre aussi restreint d'électeurs?

Quoi qu'il en soit, le libéralisme se dresse actuellement devant l'Église et la Constitution sous l'aspect le plus inquiétant. Au point de vue religieux, il a émis la prétention d'enchaîner la liberté du ministère ecclésiastique, de s'immiscer dans l'administration des sacrements, d'intimider le prêtre dans l'accomplissement de son devoir par la menace de châtiments temporels. Une telle tentative restera vaine; elle ne prévaudra pas contre l'Église ; mais elle n'en altérera pas moins profondément la paix publique, en ouvrant une ère de conflits douloureux. Je ne nie pas que, du côté des catholiques, certaines fautes puissent être commises, certains abus signalés : mais qu'est-ce cela en comparaison des services que rend le catholicisme, des droits supérieurs de la conscience et de l'intérêt de la liberté des âmes? Les abus et les fautes viennent des hommes : la vérité procède de Dieu, et le désir de réprimer les écarts des hommes ne saurait porter atteinte au devoir qu'a la vérité divine de condamner les erreurs des partis, comme elle a réprouvé les

prévarications des princes les plus puissants, de Constance, de Théodose, d'Henri IV d'Allemagne, de Philippe-le-Bel, d'Henri VIII, de Napoléon Ier, de tous ceux qui revendiquent le droit de tout dire comme de tout faire et l'impunité spirituelle pour les excès auxquels les entraînent leurs passions ou leurs intérêts. Le parti libéral est sur la pente qui conduit à la persécution; hier, il voulait dicter ses lois aux confesseurs; demain, il restaurera, avec toutes ses conséquences, la doctrine de la subordination de l'Église. Les plus modérés parlent de l'abolition du budget des cultes, de la privation pour les prêtres du droit de vote, voire même de la suppression du traitement du clergé : ils signalent dès maintenant aux exaltés de leur parti cette transaction comme possible; ceux-ci l'accepteront, mais pour réclamer ensuite davantage. Une fois engagé dans le large chemin de l'oppression de l'Église, on ne s'arrête plus : les revers exaspèrent et les succès grisent.

Il est vrai que, pour en arriver là, il faudra toucher à la Constitution. Cette extrémité n'effraie plus. Les uns critiquent tout haut les articles relatifs à l'indépendance de l'Église ; les autres demandent la suppression du cens. Il y a quelques mois, M. Janson entrait à la Chambre, après avoir inscrit cette dernière réforme sur son drapeau, et son rival malheureux y avait également adhéré dans des réunions publiques. (1) La Constitution est ainsi battue de toutes parts en brèche par l'opinion libérale.

Encore, si l'on était décidé à respecter la légalité! La Constitution, grâce à de sages précautions, a rendu sa révision fort difficile par les voies régulières. Mais, lorsqu'un parti parle sans cesse, comme le fait le libéralisme, de révolution et d'emploi de la violence, que deviennent les garanties légales? Elles n'ont de prix que quand chacun est décidé à les respecter, et le nombre de ceux qui semblent disposés à les sacrifier grandit tous les jours.

Le parti libéral a donc ouvert, pour les destinées du pays, une crise redoutable. Espérons que son patriotisme l'arrêtera à temps et qu'il changera de ton et d'allures. Mais quoi qu'il arrive, les catholiques peuvent envisager l'avenir avec confiance, et se reposer des justes alarmes que leur apporte le présent, en se rappelant ces

(1) M. Goblet : « Je crois le moment venu de faire une part plus large à l'instruction dans le droit de suffrage, et je ne reculerais pas, pour arriver à ce résultat, devant une révision éventuelle de la Constitution. » (Discours au Petit-Paris, 19 avril 1877; Compte-rendu de la *Gazette.*)

paroles de lord Macaulay : « Lorsque nous réfléchissons aux assauts formidables que l'Église a surmontés, nous avons peine à concevoir de quelle manière elle pourra périr. »

CH. WOESTE.

LE CHEVAL DE JOB.

« L'espace à ses côtés vibre quand il hennit.
Il s'avance superbe, ivre de l'air qu'il hume ;
Et la terreur s'épand de son naseau qui fume.
Du pied frappant le sol, intrépide il bondit.

Il méprise la peur. Sur lui plus on brandit
Les glaives et les dards, plus son ardeur s'allume.
A ses oreilles siffle une flèche : il écume,
Il dévore la terre, il bouillonne, il frémit.

Brave toujours, de loin il flaire la bataille;
Aux cris des chefs, au bruit de l'armée, il tressaille ;
Et, lorsque l'éclatant clairon sonne, il dit : *Vah!*

Et vole en avant. » Tel à ta sphère infinie,
Coursier sublime et fier, s'élance le génie,
Quand ton Verbe sacré lui parle, ô Jehovah !

E. HANON.

SAINT-HUBERT.

SA LÉGENDE, SON HISTOIRE. (1)

Peu de saints belges ont été honorés d'un culte aussi universel que celui dont St-Hubert porte l'auréole depuis plus de onze cents ans. Ses autels ne se sont pas élevés seulement sur les rives de la Meuse et de l'Escaut ; l'Allemagne comme la France, les Anglais comme les Dalmates, les Croates et les Slaves ont entouré sa mémoire d'une vénération spéciale. Son nom a eu ce triple et rare honneur de devenir à la fois : — celui d'une ville construite autour de son tombeau ; — celui d'un jour de l'année, d'une date révérée par les chasseurs du monde entier, aussi bien que par l'Église ; — celui enfin de plusieurs ordres de chevalerie, dont l'un est encore aujourd'hui parmi les plus nobles de Bavière. Une cité célèbre, Liége, lui doit sa fondation, révère en lui son patron et reste ici-bas le monument de sa gloire. Un miracle sans fin atteste sa puissance aux Cieux, miracle auquel chaque jour presque

(1) Voir : *Kleine Denkmaeler aus der Merovinger zeit heraus gegeben von Wilhelm Arndt* (Hanovre, 1874), ouvrage dans lequel a paru le texte primitif de la vie du saint par un de ses disciples ; — le *manuscrit* 14650-14659 de la Bibliothèque royale, parch. du xe siècle, contenant le texte de cette vie révisé par Jonas, l'histoire contemporaine de la Translation de ses restes de Liége à Andage et de neuf miracles du ixe siècle ;— l'*Historia S. Huberti,* a Johanne Roberti, S. J.. Luxemburgi, MDCXXI, qui reproduit la même révision de Jonas, la même relation de cette Translation, et, d'après une autre version, les mêmes miracles, suivis d'autres prodiges arrivés du ixe au xie siècle, plus une histoire moins ancienne du Saint avant son épiscopat et des notes très-nombreuses; — *Chronique de l'abbaye de St-Hubert*, dite *Cantatorium,* traduite par M. de Robaulx de Soumoy, suivie du texte corrigé sur les meilleures copies, Bruxelles, 1847.— *Gesta pontificum tungrensium, trajectensium* et *leodiensium,* Harigeri et Anselmi, version de Pertz, reproduite dans le volume CXXXIX de la Patrologie latine de Migne ; — *Gesta St-Lamberti* par Nicolas, et autres vies de St-Lambert, dans la collection de Chapeaville; — le tome V de septembre des *Acta Sanctorum* et le tome VI des *Acta Sanctorum Belgii* de Ghesquières ; — les articles de Ste-Ode, St-Eustache, etc., dans la grande collection des Bollandistes ; — *Légende de St-Hubert* (reproduction avec introduction et notes d'une vie française du xve siècle), par Ed. Fetis, Bruxelles 1846. — *Pèlerinage de St-Hubert,* par l'abbé Bertrand, Namur, 1855.— *Manuel du Pèlerin* et *le corps de St-Hubert conservé jusqu'à nos jours,* par l'abbé Hallet. — La *Sainte Étole vengée*, par Son Em. le Cardinal Dechamps, etc., etc.

apporte, depuis dix siècles, une confirmation nouvelle ; — miracle qui seul, à la confusion incessante de la science humaine et des négations du naturalisme moderne, préserve le pèlerin de St-Hubert du mal de la rage, incurable autrement.

Cet illustre pontife est, cependant, plus révéré que bien connu. Beaucoup savent à peine qu'à la fin du septième siècle, il fut appelé à succéder, sur le trône épiscopal de Tongres, au saint évêque Lambert, martyr de la défense du patrimoine ecclésiastiques et de l'indissolubilité du mariage chrétien, et qu'il transporta plus tard ce trône, avec les dépouilles de ce martyr, de la ville de Maestricht dans l'humble village dont il fit ainsi la cité de Liége. Aucune légende, en revanche, ne dépasse en popularité celle qui rapporte tantôt la merveilleuse conversion du patron des chasseurs, opérée par l'apparition d'un cerf portant le crucifix entre ses bois, tantôt un sacre, plus prodigieux encore, par un Pape auquel la Vierge envoie, pour les remettre au saint, l'étole et la clef miraculeuses.

Les Bollandistes vont arriver, dans leur admirable entreprise, au jour de l'année attribué par l'Église à la commémoraison de St-Hubert. En attendant leur travail, il faut bien le reconnaître, l'histoire du saint — j'entends celle qui s'appuie uniquement sur le fondement des faits certains — reste encore à écrire, tant depuis quelques siècles les récits légendaires se sont mêlés à la relation de sa vie, tant l'empressement même que les peuples chrétiens ont montré pour recueillir toutes les narrations mises en cours sur ce héros de la Foi ont rendu malaisée la tâche de démêler, dans ce tissu, les fils d'or fin des brindilles de faux, le vrai de l'incertain !

Signaler rapidement d'abord ce qui, dans les récits répandus sur St-Hubert, porte le caractère de l'incertitude ; résumer ensuite les faits incontestables de la carrière du fondateur de Liége, dire un mot enfin de son culte et de son miracle perpétuel, tel sera le but et telle la division de cette étude.

I.

L'histoire — qui ne le sait ? — s'instruit comme un procès : pouvez-vous recueillir sur un fait les dépositions de témoins dignes de foi : ce fait se trouvera historiquement établi. Ne le connaissez-vous que par ouï-dire, par des rapports de seconde, de troisième ou de dixième main, il faudra peser, avec d'autant plus d'at-

tention, la valeur de ces rapports : la certitude ira en décroissant, par exemple, à mesure que ces affirmations se produiront pour la première fois à une date plus éloignée des incidents en cause.

C'est ainsi que, dans toutes les biographies modernes de St-Hubert, des événements se rencontrent dont nous devons la relation à un témoin oculaire, à un contemporain du saint; d'autres, qu'on n'a racontés pour la première fois que trois, quatre, cinq ou six siècles après sa mort : comment ne pas admettre les premiers? comment ne pas douter des autres?

Pour distinguer ceux-ci de ceux-là, relisons ce que les écrivains nationaux ont rapporté de St-Hubert, depuis le moment de sa mort, en novembre 727, jusque sept cents ans après.

La vie du fondateur de Liége a d'abord été écrite par un de ses serviteurs, obscur témoin des prodiges qu'il rapporte, miraculeusement sauvé par son maître, et qui, après avoir assisté à ses derniers instants, prit part à ses funérailles et aida, de ses mains, à le déposer au tombeau.

On n'a retrouvé qu'en 1874, à Valenciennes, le texte primitif de cette relation; mais Jonas, évêque d'Orléans vers 830, nous en avait conservé une version précieuse. Jonas était un prélat instruit, ami de l'évêque de Liége Walcand, et ce fut à la demande de cet évêque qu'il corrigea le style du biographe anonyme ; — le style, dis-je, — car il prit soin de ne rien ajouter au corps du récit : il n'en renouvela que le vêtement.

L'œuvre du contemporain est moins une vie complète du Saint qu'une histoire de son épiscopat: elle commence au moment où Hubert recueillit la succession pontificale de Lambert, mais elle ne nous dit rien, absolument rien, de l'origine, de la naissance du Saint, de sa jeunesse, de son mariage, de la vie mondaine et de la conversion qu'on lui a prêtées depuis; rien d'un voyage à Rome et d'un sacre par le Pape Sergius au lendemain du jour du martyre de son prédécesseur.

Avant cette biographie, une autre avait mentionné St-Hubert: c'est cette première *vie de St-Lambert*, dont un des collaborateurs de la *Revue Générale*, M. le professeur G. Kurth, vient de faire l'objet d'un Mémoire si remarquable et si justement couronné par l'Académie d'archéologie d'Anvers. Cette relation toutefois s'est contentée de noter qu'Hubert avait été le disciple du pontife martyr et de raconter de quelle manière il transporta ses restes

de Maestricht, jusqu'alors siége de l'évêché de Tongres, dans le village de Liége.

Il nous faut après cela franchir plusieurs siècles de notre histoire littéraire, arriver au delà de l'an mil, pour retrouver un écrivain qui, trois cents ans après la mort du Saint, emprunte quelques nouveaux détails au dépôt des traditions nationales: cet écrivain, c'est Anselme.

Anselme rédigeait, vers l'an 1056, l'histoire des évêques de Maestricht et de Liége: arrivé à St-Hubert, il renvoie ses lecteurs à la biographie publiée par le disciple contemporain du thaumaturge, ajoute deux lignes sur la fondation de Liége, puis passe à l'épiscopat suivant, celui de St-Floribert, pour déclarer qu'il ignore si ce Saint fut l'enfant véritable ou simplement le fils adoptif, le filleul de St-Hubert: c'est, comme on voit, nous apprendre peu de chose.

On sait qu'après le trépas de St-Hubert, son corps avait été déposé dans la ville et le monastère fondés par lui, à Liége, au moustier de St-Pierre. Un siècle plus tard, en 825, on l'en retira pour le transporter en Ardenne, dans le hameau qui s'appelait alors Andage, aujourd'hui ville de St-Hubert. Bientôt des miracles se produisirent au nouveau tombeau du Saint; les moines qui le gardaient rédigèrent, du milieu du IXe siècle à l'an 1100, un recueil très-intéressant du récit de ces merveilles (1). Le dernier de ces chroniqueurs y parle, en plus d'un endroit, de la vie d'Hubert; il raconte qu'avant le neuvième siècle l'insertion d'une parcelle de son étole guérissait comme aujourd'hui les malades mordus par un animal enragé; il atteste que, dès cette époque, St-Hubert était honoré comme le patron des chasseurs, parce que lui-même, disait-on, avait été grand amateur de vénerie, avant d'embrasser l'état sacerdotal; rien toutefois d'une conversion extraordinaire, de l'apparition d'un cerf merveilleux: rien même d'une merveilleuse consécration à Rome. Quelques années après la rédaction de ce recueil, un autre moine de St-Hubert rédigeait, à son tour, l'histoire de son couvent, éditée sous le nom de *Cantatorium*. Il raconte en détail la fondation

(1) Roberti a publié l'ensemble de ces narrations; mais la relation des premiers de ces miracles est d'une rédaction plus ancienne que celle des derniers; le manuscrit 12650-12659 de la Bibliothèque royale, copie du XIIIe siècle, ne rapporte, à la suite du récit de la translation et avec une conclusion spéciale, que les miracles arrivés jusqu'au milieu du IXme siècle.

du monastère par le bienheureux Bérégise ; il confirme ce que nous savons déjà des prodiges que Dieu se plaît à multiplier par la sainte étole et du patronage de St-Hubert sur les chasseurs du pays : ce serait l'occasion de rapporter la vision du cerf, l'occasion de nous apprendre si, comme on l'a depuis avancé, le Saint a eu besoin de se convertir, s'il a fait pénitence en Ardenne, s'il a jamais visité ce pays avant d'être évêque... Le chroniqueur monastique ne consacre pas une ligne, pas une allusion à ces faits : il en suppose si peu l'existence, qu'il croit devoir recourir à une dissertation étendue pour établir qu'une fois évêque, St-Hubert a dû être amené, par ses courses apostoliques, à rencontrer en Ardenne son contemporain Bérégise, le fondateur d'Andage.

Les détails légendaires que ne soupçonnaient pas alors les moines gardiens du tombeau du Saint, on ne les connaissait pas davantage dans le reste du pays. Sigebert de Gembloux, l'un des hommes les plus instruits de ce temps, Sigebert à qui rien échappa, peut-on dire, des sources historiques de l'époque et qui traita plusieurs fois de St-Hubert dans ses écrits, Sigebert n'en savait pas plus que ses devanciers.

Après Sigebert cependant, une nouvelle biographie du Saint paraît dans nos régions. Quel en est l'auteur? Sur quelles bases appuie-t-il son récit? On n'en a pas publié jusqu'ici le texte intégral ; il est visible seulement que ce texte se trouve reproduit, en partie, dans une *vie de St-Lambert*, écrite vers 1120 par Nicolas, chanoine de Liége ; et que le P. Roberti n'en fit imprimer en 1621 qu'une version interpolée : l'incident du cerf, introduit postérieurement, n'y figure, en effet, qu'en contradiction flagrante avec le contexte.

A la juger par les extraits de Nicolas, cette biographie racontait, pour la première fois, que St-Hubert avait quitté l'Aquitaine à la suite des persécutions religieuses d'Ebroïn, pour se rendre dans nos contrées avec sa tante, Ste-Ode d'Amay. Elle était aussi, dans l'ordre chronologique, la première à nous apprendre qu'Hubert alors était marié ; rien pourtant de son épouse, rien de la famille dont il aurait été le chef; rien d'une conversion merveilleuse : elle indiquait, au contraire, avec précision, que c'est à la cour de Pepin d'Herstal qu'Hubert entendit parler des vertus de Lambert, que ce fut de lui-même que l'exilé désira connaître le Pontife, et à la suite seulement de cette connaissance qu'il prit le parti de se consacrer à Dieu : « car dès lors, ajoute le vieil

» annaliste, le Saint-Esprit agissait *secrètement* en lui par le mi-
» nistère de son Pontife. »

Il est une autre partie de la vie du Saint sur laquelle le récit légendaire cité par Nicolas est plus explicite : c'est l'histoire du sacre d'Hubert à Rome, des visions du Pape Sergius et de l'apparition de l'ange qui aurait déposé sur l'autel de St-Pierre l'étole et la clef miraculeuses, avec la crosse de St-Lambert.

C'est donc à la version reproduite par le chanoine Nicolas que nos annalistes ont emprunté, à partir du treizième siècle, le récit de ces incidents romains.

Quant à celui de l'apparition du cerf, ni Gilles d'Orval qui finissait d'écrire en 1247 son histoire des évêques de Tongres, Maestricht et Liége, ni Jean d'Oultremeuse qui achevait de réunir en 1399, dans sa grande chronique, toutes les traditions, toutes les légendes du pays, n'en disent absolument rien. Il nous faut, pour trouver un écrivain qui attribue cette conversion à St-Hubert, descendre jusqu'au quinzième siècle.

En résumé, des traits qu'on raconte aujourd'hui de la carrière du fondateur de Liége avant son avénement épiscopal, les uns : les circonstances merveilleuses de son sacre à Rome par le Pape Sergius,—renouvellement de l'histoire de St-Willibrord,—n'apparaissent dans nos annales que quatre cents ans après la mort du Saint ; les autres, les anecdotes sur sa conversion, ne s'y font place qu'après sept siècles. Comment ne pas reconnaître dès lors la sagesse traditionnelle de l'Église dans le silence absolu que les *leçons* du Bréviaire liégeois gardent sur cette conversion et sur ces apparitions des forêts ardennaises ou de la basilique romaine?

Mais comment, demandera-t-on peut-être, une aventure aussi extraordinaire que celle de l'apparition du cerf, par exemple, a-t-elle pu s'introduire dans la biographie du fondateur de Liége? Il n'est pas besoin, pour expliquer ce fait, de rappeler que dès le xe siècle, l'apôtre thaumaturge des Ardennes était déjà révéré comme le patron des chasseurs. Quittons, s'il vous plaît, l'Occident pour nous transporter, du vivant même de St-Hubert, en Orient, au monastère de St-Sabas devers Jérusalem, et dans la cellule où Jean Damascène, le Saint-Thomas de l'Église grecque, rédige ses discours *sur le Culte des Images*. Pour justifier ce culte, dans la seconde de ses homélies, voici le miracle qu'il rapporte, dont il a puisé le récit dans de vieux actes et dont le héros, le noble Placidas, un officier païen, mais déjà charitable et

bienfaisant dans le paganisme, vivait en Italie, vers l'an 150 après Jésus-Christ :

« Un jour que, suivant sa coutume, Placidas était parti avec une brillante escorte « pour chasser dans les montagnes, il fit soudain rencontre d'un troupeau de cerfs « qui paissaient ; disposant aussitôt sa troupe, comme il est d'usage, il se mit en devoir « de les poursuivre. Déjà tous ses gens n'étaient plus occupés que du soin de leur « donner la chasse, quand un de ces animaux, d'une taille extraordinaire et d'une « beauté remarquable, se détacha de la bande pour gagner, à l'écart, des lieux plus « escarpés. Placidas s'aperçut de cette fuite et, brûlant du désir de s'emparer du fugi- « tif, abandonna, lui aussi, ses compagnons, pour se précipiter à la poursuite de l'ani- « mal, suivi seulement de quelques-uns de ses veneurs. Vaincus par la fatigue, ceux- « ci durent s'arrêter tour à tour. Placidas seul s'obstina dans sa chasse, et grâce à la « Providence, ni son coursier ne fléchit sous la fatigue, ni lui-même ne se laissa « arrêter par les difficultés du chemin. Dans cette poursuite ardente, il finit par se « trouver isolé de ses compagnons : le cerf alors, gagnant le sommet d'un rocher, s'y « arrêta immobile. Arrivé devant cet obstacle, Placidas s'arrêta de même, cherchant « des yeux autour de lui un chemin pour arriver à s'emparer de l'animal.

« Mais le Dieu de sagesse et de miséricorde, qui sait faire aboutir toute voie au « salut de l'homme, donnait lui-même la chasse au chasseur. Tandis que Placidas res- « tait là, debout, considérant le cerf, admirant son port majestueux, et ne trouvant « nul moyen de s'en rendre maître, le Seigneur qui avait accordé jadis la parole à « l'ânesse de Balaam pour reprocher sa folie au prophète, le Seigneur fit apparaître « entre les bois du cerf une image de la sainte-croix, resplendissant d'un éclat plus « brillant que celui du soleil et, au milieu, le visage sacré de Jésus-Christ. Prêtant au « cerf une voix humaine, il interpella Placidas :

« *O Placidas,* lui dit-il, *pourquoi me poursuis-tu de la sorte? Voici que pour « t'offrir ma grâce, j'arrive et me révèle à toi par cet animal. Je suis le Christ que, « sans l'avoir pu connaître jusqu'à cette heure, tu sers en faisant le bien. Mais les « aumônes que tu prodigues aux indigents sont arrivées jusqu'à moi ; et je viens en « retour me montrer à toi, te poursuivre, te chasser, et te saisir dans les rets de ma « miséricorde. Car il n'est pas juste que celui que j'aime pour ses bonnes œuvres « reste attaché au culte immonde de Satan, à des idoles sans vie et sans cœur. Me « voici donc, tel que j'ai apparu ici-bas pour sauver le genre humain !* »

Les Actes dont St-Jean Damascène détachait ce passage, ajoutent que Placidas, prosterné devant la vision divine, ne se releva que pour confesser le vrai Dieu et s'écrier : *Credo.* — « Si tu crois, reprit le Seigneur, regagne la cité la plus proche, va trouver le pontife chrétien et sollicite de lui la grâce du baptême. » Placidas obéit ; il reçut ce baptême avec sa femme et ses deux fils, et mérita, par sa fidélité, de cueillir avec eux la palme du martyre sous l'empereur Adrien. — Touchante histoire qui, dès le temps du paganisme, traduit admirablement en action cette affirmation de nos docteurs : Dieu, plutôt que de laisser s'égarer dans l'erreur l'homme de bien fidèle à chercher la vérité dans la pratique de la

loi naturelle, lui enverrait, s'il le fallait, ses anges afin de l'éclairer.

Placidas en devenant chrétien avait changé suivant l'usage son nom païen en celui d'Eustache. C'est sous ce dernier nom qu'avant la naissance de St-Hubert il était révéré dans l'Église; des sanctuaires célèbres sont érigés en son honneur à Rome, à Paris, dans le monde entier. A Vulturella, en Italie, le pèlerin va le prier encore sur la roche escarpée au haut de laquelle le cerf lui apparut. Les plus anciennes statues de St-Hubert, comme celle du XIIIe siècle dans l'église de Melun, représentent l'apôtre en évêque sans le cerf crucifère. Les plus anciens monuments de l'iconographie chrétienne ne manquent pas, au contraire, de donner ce compagnon à St-Eustache. Et ce qui achève d'expliquer la confusion de la conversion de l'officier païen avec celle que l'on prête à Saint-Hubert, c'est que dans notre pays — les vieux calendriers de Stavelot et de Tournay en font foi, comme ceux d'Angleterre les martyrologes d'Usuard, d'Adon et nos plus anciens bréviaires — la fête de St-Eustache se célébra longtemps le 1er, le 2, le 4 ou le 3 novembre, à la même date que celle de St-Hubert (1).

II.

Daigne le lecteur me pardonner d'avoir signalé à sa bonne foi le désaccord de l'histoire avec quelques-unes de nos légendes les plus poétiques; mais les saints, comme la Papauté, comme l'Église entière, n'ont besoin que de la vérité — et la vérité, pour St-Hubert, est assez belle et glorieuse. J'arrive aux faits que la critique est disposée à considérer comme acquis à l'histoire.

Il semble acquis que St-Hubert appartenait à la famille des princes d'Aquitaine; qu'il descendait de Ste-Clotilde, et que les liens d'une étroite parenté l'ont uni aux diverses races royales appelées à régner sur la France, de même qu'à plusieurs des saints qui, dans ce temps, ont illustré, civilisé nos contrées. C'est dire assez qu'il n'est pas possible qu'il ait jamais vécu dans le paganisme.

Quelles circonstances le forcèrent à fuir sa patrie pour se fixer

(1) C'est à la suite, dit-on également, de l'apparition d'un cerf crucifère que St-Jean de Matha, le fondateur de l'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs, en 1199, fit porter à ses religieux une grande croix sur la poitine. Sa vision est donc plus ancienne aussi que l'application de la légende du cerf à St-Hubert.

parmi nos pères, auprès de Pépin de Herstal, son parent? On ne saurait encore les marquer avec assurance. Proscrit volontaire ou fugitif, chassé par les révolutions de l'époque, on lui donne pour compagne d'exil au pays wallon sa tante, Sainte-Ode (1), et il est vraisemblable qu'il fut dans la suite l'instrument actif des largesses de cette Sainte envers l'église de Liége.

On a raconté qu'il épousa la fille d'un comte de Louvain, Floribane, et que d'elle naquit St-Floribert, puis peut-être un autre enfant. Les sources historiques manquent encore une fois pour vérifier l'existence de Floribane; aucun comté de Louvain n'existait à cette époque. Quant à la naissance de Floribert, rien n'empêche, comme rien n'oblige, d'accepter à son sujet les traditions populaires.

Le doute toutefois n'est plus permis sur les relations d'Hubert et de Lambert : le patron de la ville de Liége a été, sans contredit, le disciple du patron de ce diocèse, et parmi les titres de gloire de St-Lambert, le moindre n'est pas d'avoir formé un aussi noble élève et de s'être préparé un successeur aussi digne.

Nous nous retrouvons, par contre, dans l'incertitude, lorsqu'il s'agit de déterminer l'époque et les circonstances dans lesquelles St-Hubert fut élevé à la dignité d'évêque. La première mention authentique d'un *Hubert, prêtre*, date de l'an 698 : on la trouve parmi les signatures de la charte par laquelle l'abbesse Irmine dota le monastère d'Echternach et déclara le remettre à St-Willebrord; nous voyons ensuite par les signatures d'une charte donnée encore en faveur de la même abbaye, mais cette fois par Pepin et Plectrude, qu'en 706 un *Hubert évêque* occupait le rang d'honneur parmi ses confrères à la cour du maire du palais.

Quant au récit du sacre de notre Saint à Rome, pour se trouver digne de plus d'égard et de moitié plus ancien que celui de sa conversion, il ne laisse pas que d'avoir apparu très-tard et de soulever de graves diffficultés.

(1) On attribuait sans contestation à Ste-Ode la fondation d'Amay, et l'on pouvait considérer comme épuisées les questions relatives à son séjour dans notre pays, après le travail que les Bollandistes lui ont consacré récemment dans le xe vol. d'octobre; mais un texte a malheureusement échappé à ces savants, texte que je me permets de signaler à leur critique et qui me semble devoir changer leurs appréciations : c'est ce passage du testament du diacre Adelgise, de Verdun : « *domni Georgii in Amanio constructa, ubi amita mea requiescit exinde similiter sub usu vineas possedi...* » Cette pièce, de 633, prouve qu'Amay existait, qu'une église y était érigée à St-George, et que la fondatrice reposait dans ce temple, à une date antérieure à la naissance de Ste-Ode.

Nous serait-il interdit d'admettre le fait même de cette consécration par le Saint-Père? C'était l'usage alors des princes ou des personnes fortunées qui se vouaient à Dieu, comme des apôtres qui se consacraient à l'œuvre des missions, de visiter la tombe et le Pontife successeur du prince des apôtres. C'était aussi l'usage des Papes de munir de pouvoirs épiscopaux les plus notables de ces personnages, les plus dévoués de ces missionnaires, les vicaires apostoliques du temps. St-Amand avait reçu de la sorte la dignité épiscopale, longtemps avant d'être placé à la tête d'un diocèse ; il en avait été de même pour un contemporain d'Hubert et de Lambert, pour St-Willebrord, le fondateur d'Echternach dans le grand duché de Luxembourg et l'apôtre de la Hollande ; de même encore, pour St-Boniface, qui convertit les Germains des bords du Rhin ; de même pour cent autres : pourquoi St-Hubert ne se serait-il pas trouvé entre l'an 698 et l'an 701 un des 97 évêques sacrés par le Pape Sergius mort à cette dernière date ?

Outre le dévouement que nos traditions nationales n'ont cessé d'attribuer à St-Hubert pour le Saint-Siége, un monument ne semble-t-il pas attester ce fait d'une rencontre ou de relations particulièrement amicales entre lui et le Pontife romain ? Le don le plus précieux que faisait alors le Pape aux rois ou aux grands évêques qu'il tenait à honorer d'une marque suprême d'estime, était celui d'une clef-reliquaire, dans la poignée ouvragée de laquelle on enfermait un fragment des chaînes de St-Pierre. St-Grégoire le Grand, par exemple, avait envoyé une dizaine de clefs de cette sorte au roi des Visigoths Recarède, au roi de France Childebert, au patriarche Anastase, à l'évêque Colombus, etc. ; les Papes Vitalien, St-Grégoire III, St-Léon III, St-Grégoire VII l'imitèrent (1). St-Hubert reçut cette faveur rare : cette clef sur laquelle la science archéologique se plaît souvent à constater les caractères artistiques de l'authenticité, cette clef du VIIe siècle nous est restée, pieusement conservée dans le trésor de Ste-Croix, à Liége, relique insigne, digne de tous nos respects, car elle n'est pas seulement le bijou le plus antique de la cité liégeoise, le souvenir de son fondateur, c'est aussi le témoignage le plus ancien et le plus incontestable de la fidélité qui unit dès les

(1) *Antiquités sacrées du trésor de St-Servais à Maestricht*, par Mgr. Bock et M. l'abbé Willemsen.

premiers jours Liége naissante à la ville Éternelle, ses évêques au Pontife romain.

Quoi qu'il en soit du lieu du sacre de St-Hubert, le disciple contemporain, auteur de l'histoire de cet épiscopat, ouvre sa biographie en nous apprenant qu'après le trépas du bienheureux Lambert, vers l'an 700, croyons-nous, Hubert fut appelé par l'élection à prendre place sur le trône épiscopal du diocèse, alors établi à Maestricht.

Vous seriez-vous accoutumé, lecteur, la légende aidant, à révérer dans St-Hubert je ne sais quel fier pontife, tenant la crosse comme chasseur il avait tenu l'épieu ; un de ces fondateurs de cités qui asseoient leurs œuvres tout d'abord sur l'énergie d'un indomptable vouloir? Ce n'est point sous les traits de cette âpre majesté que le serviteur de St-Hubert nous a dépeint son maître. St-Hubert, dans son récit, apparaît, au contraire, comme un pontife dont la bonté sereine, l'humble patience, la générosité, l'esprit d'oraison forment le fond du caractère. Les deux béatitudes auxquelles la Providence semblait surtout l'appeler sont les premières de l'Évangile : *Bienheureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux leur appartient; bienheureux les doux, ils posséderont la terre!*

Dès les débuts de son épiscopat, Hubert se dépouille des biens patrimoniaux qui lui restent en faveur des malheureux; c'est vers les misérables, les veuves, les orphelins, les opprimés, que se portent d'abord et son cœur et ses mains. Consolateur infatigable de ceux qu'étreint l'infortune, visiteur assidu des prisonniers, guide et soutien des coupables qui, leur peine accomplie, avaient à se refaire une innocence dans les chemins du repentir, le fils des princes d'Aquitaine ne sort jamais que l'aumônière au côté, et ne dédaigne même point de partager familièrement la vie et les travaux de ses serviteurs; c'est ainsi que nous le voyons s'employer avec eux aux vulgaires préparatifs de la pêche.

En vain les maladies et les soucis d'un ministère auguste viennent l'accabler; rien ne le distraira de l'accomplissement des devoirs les plus ordinaires de la vie cléricale, surtout du chant religieux de ces psaumes dont la récitation était alors pour le prêtre ce qu'est aujourd'hui celle du bréviaire ou du chapelet. La prière revient sans cesse sur ses lèvres ; il se regarde, dans son humilité, comme un pécheur qui ne saura jamais avoir assez de repentance. Il aspire au martyre ; il voudrait, comme son prédé-

cesseur, offrir sa vie en holocauste à Jésus-Christ, et c'est en pleurant qu'il attribue à ses fautes l'infortune de n'avoir pas eu à répandre son sang pour la défense de l'Église.

Dieu avait attaché à la parole de cet humble une éloquence dont les plus assurés ne parviennent pas à trouver le secret : les populations avides de l'entendre, émues de l'écouter, accourent à sa voix des régions les plus éloignées, pour se fortifier dans la foi ou pour abjurer à ses pieds l'erreur et l'idolâtrie. Avant lui, cinq siècles d'évangélisation ont fait du sol de son diocèse germer des chrétientés et naître des saints; mais les barbares ne se sont point lassés de resemer l'idolâtrie sur ce sol labouré par leurs invasions. Dans les portions les plus fertiles du champ confié à sa sollicitude, l'ivraie des superstitions se mêle au bon grain de la vérité; il l'en arrache sans repos, imposant, nous dit le disciple, témoin de sa vie, imposant la pénitence de trois années — celle que rachèteraient de nos jours autant d'années d'indulgence — aux égarés restés, malgré leur baptême, attachés à l'une ou l'autre pratique du paganisme, au culte par exemple de la cendre des idoles brûlées par l'apôtre.

A lui la gloire de couronner dans le pays liégeois l'édifice séculaire de la conquête évangélique. Toujours parcourant son diocèse, il répand la lumière de la Bonne nouvelle des limites reculées du Brabant aux confins obscurs de la Taxandrie : partout l'idolâtrie fuit devant lui ; vainement se flatte-t-elle de survivre, cachée comme dans un dernier refuge au sein des vallons les plus retirés de l'Ardenne ; il l'y poursuit plus que nulle part; il achève de l'y défaire; bientôt, ce qui restait dans nos contrées de temples érigés aux faux dieux est renversé par leurs anciens adorateurs; les convertis détruisent jusqu'aux ruines de leurs idoles, pour en jeter la poussière aux chemins de la terre, aux vents du ciel ; et sur l'emplacement des temples détruits du démon, de nobles basiliques s'élèvent à la gloire du Christ, en l'honneur de la Vierge, des saints et des martyrs.

Le village d'Emael conserve encore dans les murs de son nouveau sanctuaire l'inscription commémorative de la dédicace que St-Hubert fit de son Église à Notre-Dame; mais, parmi les édifices consacrés par lui, un autre est appelé à un renom plus grand; un autre sera l'origine et restera comme le cœur de la ville et du pays de Liége: c'est la basilique élevée au lieu du martyre de St-Lambert.

III

Après le trépas de ce pontife, des miracles avaient signalé le hameau jusqu'alors inconnu de la Légia; deux aveugles des environs, Baldigisle et Raginfroid, y avaient recouvré la vue; la princesse Ode avait quitté l'Écosse pour y venir implorer la même faveur de l'intercession du saint et l'avait obtenue, à la seule approche de ce lieu béni. Comment la piété populaire, ravivée sans cesse par des prodiges, n'aurait-elle pas entouré d'une vénération spéciale ce territoire sacré? Comment, à défaut du corps du saint, alors enseveli à Maestricht dans le tombeau paternel, n'aurait-elle pas révéré tout ce qui lui avait appartenu, la couche où il avait reposé ses membres à l'heure du martyre, le sol inondé de son sang? Cette dévotion, ces miracles, les pèlerinages qu'ils provoquaient allaient croissant depuis douze ans, quand de fréquentes visions révélèrent à St-Hubert l'intention providentielle que le corps du martyr fut rapporté de Maestricht au lieu de sa passion.

L'entreprise offrait plus de difficultés qu'on ne pourrait le croire d'abord. En ces temps où les procès de canonisation ne pouvaient encore se poursuivre, Dieu prenant les devants par des miracles semblait laisser à la foi confiante des populations le soin d'instruire la cause de ses serviteurs : la multiplicité des grâces obtenues de l'intercession de ces confesseurs finissait par ne plus permettre le doute. Alors seulement l'Église intervenait; ses pontifes procédaient à ce qu'on nommait si justement l'*élévation* du corps du saint : ils l'élevaient de la tombe à l'autel, et cette élévation était fêtée désormais comme la reconnaissance officielle de la sainteté de l'homme de Dieu : elle était la canonisation du temps.

C'était donc chose grave de retirer du tombeau les restes d'un héros de la foi. C'était souvent aussi chose malaisée que les enlever de la localité à laquelle ils avaient été confiés et qui s'était d'autant plus attachée à eux que le renom du saint avait cru davantage. La cité de Maestricht se laisserait-elle dépouiller sans opposition des reliques de son pontife, de son enfant le plus illustre ?

Autres sujets d'appréhensions: les meurtriers de St-Lambert, Dodon et ses complices, avaient péri depuis plus de dix ans; nul ne parlait plus d'Alpaïde réfugiée, a-t-on dit, dans la retraite d'Orp-le-Grand; Pepin, repentant comme elle, s'était réconcilié avec Plectrude. Mais fallait-il réveiller des souvenirs que tous

s'efforçaient de faire oublier? Le vieux Maire du palais ne pourrait-il s'offenser des honneurs décernés à la victime de ses anciennes amours?

Le corps du martyr, d'ailleurs, paraissait si bien devenu le palladium sacré du diocèse, que le siége épiscopal de ce diocèse semblait inséparable désormais du cercueil de son patron, et qu'il fallait l'enlever, avec lui, de Maestricht. Or, on sait l'influence politique que le prestige du savoir et de la vertu, l'autorité divine, la discipline et les biens de l'Église assuraient alors aux évêques; on sait que les lois de cette époque, les coutumes et la confiance des peuples reconnaissants ajoutaient au pouvoir religieux du Pontife, un pouvoir judiciaire important et de larges attributions civiles. On comprend dès lors que les princes s'efforçaient à l'envi de retenir ces évêques sous leur dépendance, sous leur main, pour ainsi dire, ou sous celle de leurs officiers dans les villes où l'autorité du comte s'exerçait d'une manière absolue.

Les jours étaient passés, sans doute, où les spoliateurs s'étaient portés jusqu'à l'assassinat successif de deux évêques, dans l'espoir d'assurer la sécurité de leurs empiétements sur le patrimoine ecclésiastique; mais les jours de la paix triomphante n'étaient pas encore levés; la vieille lutte des droits de Dieu contre le despotisme cupide des hommes se poursuivait partout, et bien des puissants étaient loin d'enseigner par leur exemple le respect des possessions et des libertés de l'Église. C'est dire qu'à Maestricht, où un comte représentait le prince, toutes facilités étaient données à ce fonctionnaire pour entraver l'exercice indépendant de la mission épiscopale; c'est dire aussi que plus un territoire, propriété de l'Église ou soustrait par l'immunité à la juridiction de ce pouvoir, semblait devoir garantir à l'évêque l'entière franchise de ses fonctions, moins aussi le gouvernement civil devait être favorable au projet de l'évêque de se dérober à une domination jalouse.

Pour assurer la liberté des Papes et fonder en Italie cette souveraineté temporelle qui devait en être le garant, la Providence avait fait partir de Rome pour Constantinople les empereurs romains. En quittant Maestricht, c'était en quelque sorte de Constantinople pour Rome qu'Hubert devait s'éloigner, afin d'aller planter aux bords de la Légia la principauté des évêques de Liége. Mais l'heure providentielle avait sonné : St-Hubert était parmi

les évêques de son diocèse le dernier dont il soit dit qu'il eut à renverser des idoles : son apostolat victorieux avait effacé de ces contrées les derniers vestiges du paganisme : ses successeurs, où qu'ils dussent porter leurs pas dans le diocèse, étaient assurés d'y fouler une terre chrétienne : la préparation évangélique était achevée : ces provinces, jusqu'alors divisées, pouvaient se rapprocher, s'unir, se fondre pour former un pays libre, indépendant, la patrie, le pays liégeois.

Ce qui constitue, en effet, le fondement le plus sûr des nationalités, ce n'est ni la communauté d'origine, ni celle du langage, ni celle des intérêts matériels : — les origines s'oublient, les intérêts divisent, le même langage arrive à n'exprimer que des sentiments de rivalités et de haines. Ce qui unit véritablement les populations pour en faire un seul peuple — demandez-le encore à l'Irlande, à la Pologne — c'est la communauté du *credo*, la communauté des mœurs saintes, des dogmes sacrés, des espérances immortelles : c'est l'unité de la foi. Grâce à cette unité achevée par St-Hubert, une nation allait sortir des tribus mélangées : Éburons, Romains, Teutons, Francs ou Taxandres, qui se partageaient confusément son diocèse. Dans les visions qui préparèrent St-Hubert à jeter les fondements de Liége, Dieu fit-il à son pontife la grâce prophétique de lui révéler les développements que cette fondation allait prendre à travers les âges? Autour de l'humble hameau de Liége et sous la conduite des évêques, ses successeurs, St-Hubert aurait vu alors se lever un peuple destiné, pendant dix siècles, à prouver au monde, par son organisation, ses franchises, ses luttes, ses erreurs même, que l'arbre de la liberté civile ne prend jamais une efflorescence aussi merveilleuse qu'au grand soleil des principes chrétiens ; que jamais la sève de vie ne se répand aussi puissante dans ses rameaux que lorsqu'il la tire du sol fécond d'un régime catholique et de la fidélité au Pontife romain. St-Hubert aurait vu encore les écoles monastiques de ce pays fournir pendant des siècles des instructeurs à l'Europe ; ses princes, les Wazon, les Notger, les Erard, régler les conseils des rois; ses institutions religieuses peupler le ciel de saints, et n'abandonner sans soulagement, ici-bas, aucune misère du corps, de l'esprit ou de l'âme; il y aurait vu, sous la tutelle protectrice de la foi catholique, fleurir partout, avec trente générations d'honnêtes gens et de citoyens indépendants, nos pères, — l'industrie et la charité, le savoir, les arts et la liberté civile. Enfin St-Hubert aurait vu ce

pays devenir, aux jours du protestantisme, le boulevard sauveur des provinces belgiques ; faire face à la fois, par l'union fidèle du prince et des peuples, aux assauts de Calvin et aux attaques de Luther ; repousser également de ses frontières les Huguenots de France, les gueux de Hollande, les apostats d'Allemagne ; sauver, par son intervention dans cette Allemagne, la foi des provinces rhénanes, et dire à l'hérésie : tu n'iras pas plus loin ; tu pourras t'asseoir sur les rives du Rhin, mais tu ne viendras pas souiller de ton contact impur ce fleuve catholique, qu'on appelle la Meuse.

Or, quand l'heure fut venue de constituer la nation appelée à ces destinées providentielles, quelle ville était digne d'en devenir la tête? Des deux premiers siéges de nos évêques, Tongres, la vieille cité romaine, ne devait pas se relever des ruines que les barbares avaient amoncelées sur elle en châtiment de son infidélité à ses apôtres; Maestricht n'avait su conserver ni le dépôt de la science de Dieu, ni cette austérité des mœurs et de la discipline cléricales qui font la vitalité d'une Église : Tongres avait forcé St-Servais à la quitter ; Maestricht avait fait fuir St-Amand. A la nation nouvelle il fallait pour la guider un chef nouveau comme elle, une capitale comme elle baptisée. Ce baptême, le sang du martyr l'avait donné à l'humble hameau de la Légie, et il semble, en vérité, que la Providence avait réservé jusqu'alors pour quelque noble cause ce territoire vierge de tout contact impur.

Comment ne pas être frappé de ce phénomène? Les traces de la conquête romaine ou du séjour des barbares se retrouvent éparses tout autour de Liége, dans la Hesbaye, l'Ardenne, le Condroz, sur les rives de son fleuve ; mais toutes ces traces païennes s'arrêtent aux limites du sol sur lequel devait s'élever la ville chrétienne d'Hubert et de Lambert. Namur, Huy, Maestricht, Tongres et Theux étaient nées bien avant Liége : Flémalle et Chèvremont ont porté des autels dédiés aux faux dieux ; des ponts antiques ont relié les rives de la Meuse à Ombret, à Herstal, à Lixhe peut-être, au delà et en deça de Liége ; des voies romaines ont sillonné ses abords. Des monnaies, des armes, des substructions, marques incontestables du passage des conquérants païens, ont été retirées du sol à l'issue de ses faubourgs : à Grivegnée, à Jupille, et dans les plaines hesbignonnes jusqu'aux approches de la cité ; les Francs encore barbares ont enterré leurs morts à Seraing, à Angleur. Mais pas un auteur antique ne nous signale l'existence, avant St-Lambert, du moindre hameau dans le vallon

de la Légie; et du sol de Liége, tant remué, tant fouillé, pas un indice n'est sorti pour y révéler le passage de l'homme avant que nos saints n'y fussent venus planter cette croix dont nos pères ont fait le vieux perron national. Liége n'a jamais été, et ne sera jamais, espérons-le, qu'une terre chrétienne.

Si une cité a été fondée par une inspiration et par des mains catholiques, dans un but saint, avec le concours des saints, c'est à coup sûr celle-là. Avant d'accomplir ce que demandaient de lui les visions célestes, Hubert ordonna qu'un jeune général de son diocèse fût employé à solliciter les lumières divines. Depuis le monastère de Lobbes, alors l'abri de saints nombreux et depuis l'abbaye de Sarcinium où Saint-Trond reposait dans la tombe au milieu de ses fils, jusqu'à Stavelot où les disciples fidèles de Remacle gardaient les restes de leur père, et jusqu'à Andage où St-Beregise préludait à la venue et à l'œuvre d'Hubert; depuis Andenne et Nivelles, toujours édifiées par la vertu des vierges, filles des Stes-Begge et Gertrude, jusqu'à la retraite de Ste-Landrade à Bilsen, jusqu'au monastère qu'édifiaient à Maeseyck les saintes sœurs Harlinde et Rolande, jusqu'au désert même habité sur les confins de la Taxandrie par Ode, la princesse miraculée, — partout moines et religieuses, prêtres et fidèles se mirent en oraison, conjurant Dieu, par leurs prières et leurs pénitences, d'envoyer son esprit au saint pontife Hubert. Celui-ci bientôt, pénétré de cet esprit, fort de cette assistance, n'hésita plus. On était au cœur de l'hiver; les rigueurs de la saison ne l'arrêtèrent point : la veille de la Noël de l'an 712 (1), tout était prêt et un concours immense de fidèles, de clercs, de prêtres, de dignitaires de l'Église, au milieu desquels un contemporain signale plusieurs évêques, se dirigeait, Hubert en tête, aux abords de Maestricht, vers l'église de St-Pierre. Là, répétant des psaumes, des hymnes et des cantiques de circonstance, tous passèrent la nuit en prière, là, bénissant le Seigneur et célébrant

(1) La date généralement admise par les érudits est 722, mais la date du sacre d'Hubert, entre 698 et 706; les dates probables de la naissance de Charles-Martel, fils d'Alpaïde, et de la réconciliation de Pepin et de Plectrude; ce fait que le premier biographe de St-Hubert connaissait peu les événements du temps de St-Lambert et ne mérite guère créance quand il assigne au martyr un règne de XL années ; tout nous induit à penser que St-Lambert a péri vers 699, et puis qu'il est certain que l'élévation de ses restes eut lieu treize ans plus tard, que la fondation officielle de Liége remonte à l'an 712.

la gloire de ses saints, tous le conjurèrent de seconder l'œuvre entreprise par son ordre.

A l'aube, Hubert s'approcha du sépulcre où reposait le martyr, son prédécesseur; la pierre qui fermait la tombe fut enlevée par des mains respectueuses : un parfum suave s'en répandit aussitôt et le corps de Saint-Lambert apparut à tous les yeux, intact, comme endormi, tel qu'au jour de l'inhumation. Hubert lui-même l'éleva du tombeau et le revêtit des étoffes précieuses qu'il avait fait préparer. Puis on réunit avec la même pieuse attention les vêtements dans lesquels le martyr avait été enseveli. L'évêque prit même le soin, pour en assurer la conservation, de les recueillir dans une boîte, qu'au rapport des historiens il ferma de son sceau, — peut-être de la première impression de la devise, qu'il allait, dit-on, donner à la nouvelle ville, profession de foi orthodoxe et titre d'honneur immortel : *Sancta Legia*, *Ecclesiæ romanæ filia* (1)!

Le cortége, qui devait conduire à Liége le corps du bienheureux, s'était formé sur ces entrefaites, étouffant par ses chants les lamentations des Maestrichtois, au désespoir de se voir enlever leur précieux trésor : c'était un noble et beau cortége! Les chœurs de clercs exercés alternaient à redire mélodieusement les versets des psaumes; l'accompagnement des clochettes sonores et des bruyantes trompettes soutenait ces chants, avec une parfaite harmonie, et — des témoins dignes de foi n'ont pas manqué pour l'attester — on vit, on entendit des troupes d'anges unir aux accents de la terre les cantiques d'actions de grâces du ciel. St-Willebrord, l'apôtre de la Hollande et le vieil ami de Lambert, marchait aux côtés d'Hubert, l'apôtre des Ardennes, et sur leurs pas se pressaient avec Saint-Floribert, la légion des abbés, des moines ou des prélats qui illustraient en ce temps les monastères du diocèse, Lobbes, Saint-Trond, Celles, Andage, Stavelot, Malmédy, ou les siéges épiscopaux des pays avoisinants. De plus brillants cortéges purent, au cours des siècles, remonter de Maestricht à Liége le cours de la Meuse : aucun ne la suivit qui comptât dans ses rangs autant de sainteté. Deux haltes interrompirent le glo-

(1) On ne possède pas de mention authentique de cette devise, antérieure au XIIe siècle; mais l'histoire de St-Hubert atteste qu'il usait d'un sceau spécial, et l'on a des exemples de devises de ce genre sur des sceaux de ce temps. Ainsi une médaille frappée à Autun sous Charles le Chauve porte l'inscription : *Adua Christi civitas*. Voir Daris *Notices sur les églises du diocèse de Liége*, tome II.

rieux pèlerinage qui s'en allait ainsi fonder Liége; un prodige signala chacune de ces haltes : à Nivelles-Lanaye, un aveugle recouvra la vue; à Hermalle-sous-Argenteau, un infirme, perclus de tous ses membres, put se lever soudain et se joignit au cortége. Inutile d'ajouter que les premiers Liégeois accueillirent cette procession autrement que ne l'ont fait à d'autres époques certains de leurs fils dégénérés; ils reçurent avec enthousiasme les saints pèlerins et le dépôt sacré qu'on leur apportait. L'église, qu'ils avaient édifiée pour l'abriter et dans laquelle ils avaient enclavé le lieu même du martyre, semblait si belle aux populations de ce temps, qu'un biographe contemporain se contentait d'en appeler au témoignage des yeux de ses auditeurs et confessait naïvement manquer d'expressions pour la décrire, tant elle fut, dit-il, « alors et dans la suite, admirablement ornée par le travail des artistes, par l'abondance de l'or, de l'argent, des joyaux, et des pierres précieuses dont les puissants lui firent offrande à l'envi. » Dans son enceinte même, une chapelle spéciale avait été préparée pour recevoir les reliques; elle aussi avait été disposée avec la magnificence et l'art les plus propres à inspirer au peuple une vénération profonde. Ce fut là qu'Hubert déposa le corps de son prédécesseur, et à partir de ce jour, poursuit l'historien, « grâce à la présence des reliques du Saint, ce peuple auparavant inculte et grossier commença peu à peu à se polir et à se civiliser dans la réserve et dans la foi! »

Ce jour était celui de la fête de Noël, et ce n'est pas un des moindres titres d'honneur de la cité liégeoise que cette coïncidence : l'anniversaire de la nativité de Jésus-Christ reste aussi, dans l'histoire, celui de la naissance à la civilisation des plus puissants peuples chrétiens. Ce jour avait vu naître la France catholique dans la basilique de Rheims, où Saint-Remy baptisa Clovis, l'aïeul de St-Hubert, avec ses fiers Sicambres. Ce jour avait vu naître la catholique Angleterre sur les bords du fleuve d'York où l'apôtre Augustin distribua le sacrement rédempteur aux premiers Anglais convertis, aux dix mille fidèles du roi Ethelred. Ce jour devait voir renaître l'empire romain, le saint empire romain de nation teutonique, devant le tombeau de St-Pierre, quand le grand pape Léon plaça la couronne impériale sur le front d'un enfant du pays liégeois, d'un descendant de Pepin et d'Alpaïde, il est vrai, mais d'un descendant purifié, sanctifié par les prières que tant de saints avaient répandues sur les meur-

triers de Lambert, au jour de la translation liégeoise — le bienheureux Charlemagne. Après tant d'autres circonstances, comment ne pas saluer un signe de prédestination pour Liége, dans cette gloire d'avoir pris, comme cité capitale, naissance à pareil jour !

St-Hubert ne négligea rien de ce qui pouvait hâter l'avènement des destinées providentielles de son œuvre. Le transfert du siége épiscopal à Liége, les nouveaux prodiges arrivés au tombeau de St-Lambert, les pèlerinages de plus en plus fréquents dont cette ville se trouvait alors le but, le mouvement commercial amené par ces pieux voyages, tout contribuait à étendre rapidement les limites de la jeune cité. Le Saint ne tarda pas de joindre une nouvelle église à celle qu'il avait placée sous la protection de N.-D. et de St-Lambert: ce fut un témoignage encore de la vivacité de sa foi romaine, ce fut ce monastère de St-Pierre, dont les démolitions modernes n'ont laissé debout que le nom. Certaines de nos chroniques racontent qu'Hubert a ceint Liége de ses premiers remparts ; il lui donna mieux que des murailles pour la protéger et la défendre : des lois et des magistrats catholiques.

Le sol sur lequel il éleva sa ville lui appartenait-il, à titre d'héritage de St-Lambert, de patrimoine du diocèse? Le Pontife y exercait-il seulement le pouvoir temporel, en vertu d'une concession des princes, en vertu de l'immunité que ceux-ci conféraient alors à un territoire, et qui donnait à son possesseur la plupart des attributs de la souveraineté? — Ce serait abuser de l'attention du lecteur que d'entrer dans ce débat. Il est certain qu'Hubert pouvait agir en prince temporel dans la cité nouvelle; qu'il avait, comme beaucoup d'évêques de ce temps, des administrateurs, des juges, pour rendre la justice et régir en son nom: que, dès lors, ces juges et ces agents ont été sans nul doute, quel que fût leur nom, les premiers magistrats de Liége.

Un historien du onzième siècle, Anselme, ajoute qu'après avoir assis sa ville sur le fondement de la religion, Hubert voulut octroyer aux citoyens les priviléges du droit civil, « imposa à leur vie et à leurs mœurs le frein d'utiles règlements, fixa sagement le prix du pain, du vin, des denrées, et les mesures que, disait Anselme, nous avons gardées jusqu'à ce jour. » (1) Un

(1) Un diplome du roi Childéric, en 667, confie à un des prédécesseurs de St-Hubert, à St-Théodard, le soin de présider au mesurage des biens donnés au monastère de Sta-

autre écrivain de la même époque, le rédacteur du *Cantatorium*, nous montre également dans le Saint le premier auteur des franchises civiques des Liégeois, le premier régulateur de leurs transactions commerciales, puis résume admirablement l'œuvre du Pontife : « il éleva, dit-il, l'humble village au rang de très-noble cité, ville épiscopale qui, dès son temps, brilla par sa puissance et sa grande industrie ! *Potestatis et magnæ industriæ viguit.* »

Voilà l'histoire en raccourci de la fondation d'une cité qu'on nomme aujourd'hui le boulevard du libéralisme, histoire catholique, « cléricale, ultramontaine » s'il en fût. Liége a été tirée de terre par la main des évêques : elle est née des labeurs d'un apôtre et du sang d'un martyr ; des miracles lui ont valu son premier renom ; des pélerinages, ses accroissements premiers ; les anges ont fait cortége aux saints pour la consacrer capitale ; elle est l'œuvre du sacerdoce et de l'épiscopat, de la prière et de la Foi, l'œuvre de l'Église, fondée uniquement parce que Dieu l'a voulu, prescrit à ses pontifes.

Combien de ses enfants cependant s'obstinent aujourd'hui à ne plus rien connaître de ces saints, de ces martyrs ; — combien n'ont plus que haine pour ses prêtres, ses évêques, son Église; —combien de Liégeois nient le miracle, la Foi, Dieu lui-même, violentent les pèlerinages et interdiraient l'entrée à la procession des martyrs, si, de nos jours, elle se représentait à ses portes. Voyez cette ingratitude, et dites-moi si les insensés qui s'en rendent coupables, en insultant toutes les grandeurs, toutes les forces, toutes les saintetés dont Liége est sortie, ne sont pas autant apostats de la patrie liégeoise qu'ils le sont de la Foi universelle !

IV.

La gloire de voir si rapidement prospérer son œuvre ne fut pas la seule que Dieu réserva aux jours mortels de son humble pontife. De son vivant, le pouvoir de l'intercession d'Hubert se manifesta par des prodiges — dont un témoin oculaire nous a gardé le récit. Une femme avait violé le repos du dimanche, en pétrissant du

velot, et, en 744, nous voyons le Concile de Soissons charger les évêques d'empêcher qu'on ne vende de fausses mesures, de poursuivre les faussaires et de leur faire payer l'amende.

pain. Ces mains qui bravaient Dieu furent aussitôt frappées de dessèchement et roidies au point qu'il ne fut plus possible de détacher les ongles de la paume dans laquelle ils s'étaient comme cloués. La coupable courut se jeter aux pieds du Pontife, qu'elle rencontra sortant du temple; elle implorait son aide en tendant vers lui ses bras desséchés. — « Va, lui dit-il, abstiens-toi désormais de pareille faute : la guérison suivra ton repentir. » Et les mains de la suppliante, reprenant aussitôt vie et souplesse, purent librement se joindre en prière pour remercier Dieu de glorifier ainsi son pontife ! Une autre fois, Hubert faisait exécuter quelque travail « *in vico Gabelio* » dans une localité proche de la Meuse; une sécheresse arriva, si forte et si prolongée, que la navigation, le grand moyen de transport de cette époque, fut rendue impossible : les animaux mêmes passaient le fleuve à gué. Ses disciples vinrent exposer l'embarras au Pontife ; il ne montra d'abord, écrit l'un d'eux, que sa tristesse; puis, reprenant courage : « Connaissez-vous, leur dit-il, le prophète qui, par la grâce de Dieu, fit jadis descendre la pluie des cieux fermés depuis six ans? — C'est Élie, répondit l'un de ces gens. — Eh bien, reprit l'homme de foi, nous servons le même Dieu qu'Élie et le pouvoir de ce Dieu n'a pas diminué. Élevons donc vers lui nos prières et laissons agir sa bonté. » Il passa la journée dans le jeûne et l'oraison; la nuit venue, quelques gouttes de pluie tombent, se multiplient, et l'averse arrive, aussi abondante, aussi prolongée qu'il le fallait pour que le fleuve rempli par elle se trouvât rendu aux nautoniers.

Une autre fois encore, il célébrait les Rogations à Maestricht et promenait, par les champs, à la tête d'une procession populaire, l'étendard de la Croix et les reliques des saints. Le pieux cortége s'était arrêté pour l'entendre parler de Dieu, quand le démon tenta de l'interrompre. Il entra donc — et je vous demande pardon, lectrice, de citer ici le texte d'un évêque qui ne se montre point, dans ce passage, l'héritier de l'aménité de son héros — il entra donc au vaisseau qui de tout temps lui parut le plus commode à remplir, il entra dans une femme. Celle-ci, prise d'une fureur subite, se mit à vociférer avec rage. Le Saint s'approcha, traça sur elle le signe de la Croix et lui toucha la joue. Elle tomba par terre et parut morte d'abord, mais bientôt un flot impur s'échappa de sa bouche : Satan la quittait pour jamais.

Le soir même de ce jour, le Pontife devait loger à Emael. On vint lui annoncer que les flammes dévoraient l'habitation où il

était attendu. Il se dirigea vers elles, fit sur elles avec confiance le signe de la Croix, et voilà qu'elles s'ouvrent, s'écartent, s'abaissent, se dissipent : l'incendie était arrêté. — « Vous voyez, dit alors l'homme de Dieu à ses disciples, Satan ne nous laisse aucune trêve : ce matin, il troublait notre auditoire ; ce soir, il ne nous permet pas de goûter le repos ! » Et comme pour enseigner à ses fidèles de ne point se lasser non plus d'opposer la prière à Satan, il se mit incontinent à réciter avec eux l'office des complies.

Peu de temps après, il se retrouvait à Nivelles-sur-Meuse, s'occupant avec les siens à enfoncer péniblement dans la rivière des pieux qui devaient servir à la pêche : il soutenait un de ces pieux quand un coup violent, destiné à la pièce de bois, s'abattit sur sa main : les doigts en furent broyés. Le Saint, sans mot dire, regagna l'habitation qu'il possédait dans ce village, et malgré la violence de ses douleurs, revint le lendemain présider à l'achèvement du travail. Le temps était gros ce jour-là : une rafale d'orage assaillit ceux de ses gens qui travaillaient sur les eaux, renversa leur barque et les précipita dans les flots. Le Saint, du rivage, se mit aussitôt en prière, mêlant des larmes à ses supplications au Dieu qui avait marché sur les ondes et d'un mot apaisé la tempête : « Et pourquoi tairais-je, écrit le disciple auquel j'emprunte ces » récits, ce qui m'advint dans ce naufrage, à moi, son serviteur. » Je me trouvais au fond des eaux, roulé çà et là par l'impétuosité » du courant, quand un pan de ma tunique vint à s'accrocher aux » pieux. Ce fut en vain qu'à deux et trois reprises j'essayai de la » détacher ; mais tout d'un coup, je retrouvai la présence d'esprit » de m'écrier, du fond des ondes : « *viens à mon secours, mon* » *Dieu, créateur de la terre et des eaux, je t'en conjure par* » *les mérites de notre père !* » Et à peine avais-je dit ces paroles que, délivré du lien qui me retenait, glissant entre deux pieux, » je gagnais à la nage la rive, sain et sauf, auprès de mes com- » pagnons, tous sauvés comme moi ! »

La blessure qu'il avait reçue à la main infligeait cependant de cruelles tortures au saint évêque : elle le tourmenta trois mois, jour et nuit, sans lui arracher une plainte ; la prière et le chant des psaumes étaient le seul soulagement qu'il voulut donner à ses douleurs. Pendant une de ces nuits d'insomnie et d'oraison, un envoyé du Ciel lui était apparu, montrant une basilique nouvelle, et fait entendre qu'il serait appelé à monter dans l'année aux

parvis éternels. Le Saint confia cette annonce à quelques-uns de ses prêtres, mais n'y trouva qu'un motif de s'adonner avec plus de soin à la prière, de se macérer par des jeûnes plus nombreux et de répandre l'aumône avec plus de profusion dans le sein des malheureux.

« Bientôt — poursuit le biographe qui ne semble point l'avoir » quitté dans cette dernière année — bientôt approcha le jour » où Dieu devait appeler son athlète à la récompense promise » aux vaillants.

» Instruit de cette approche, le saint élu du Seigneur se » rendit au sépulcre du Bienheureux Lambert, dans l'église » qu'il avait construite pour abriter les restes du martyr; il y » demeura longtemps prosterné : des larmes inondaient ses » joues; ses lèvres baisaient, baisaient encore l'autel — et il » conjurait les prêtres et les moines qui l'entouraient de le » soutenir par leurs prières. Au sortir de là, il gagna l'église » voisine, que lui-même avait érigée à la gloire de Pierre, le » prince des Apôtres; là encore, il se mit en oraison devant » l'autel consacré par lui à St-Aubin : « *La mémoire du Juste,* » dit-il, *vivra éternellement!* » Il ne songeait en récitant ce psaume qu'à honorer le saint dont il avait placé les reliques dans l'autel: à son insu, c'était sa propre gloire qu'il prophétisait. Se tournant ensuite vers le mur, il indiqua, en étendant les bras, la place et les dimensions du lieu de sa sépulture: « C'est ici qu'il faudra la creuser dans ces mesures; c'est ici » que désire reposer ce misérable pécheur. Je vous en conjure » cependant, pour Dieu, implorez le Christ en ma faveur, car mon » heure approche et bientôt viendra le jour où mon âme devra » paraître devant son juge. — Et en effet, poursuit le disciple » auteur de cette relation, trente jours après, comme nous » l'avaient prescrit ses ordres, nous ramenions, pour l'y ense- » velir, son corps sacré dans cette même église. »

Le pieux biographe nous a tracé le récit touchant des derniers moments de son maître. On me permettra de le résumer. Quelques chrétiens brabançons avaient achevé de construire une nouvelle église; ils demandèrent à St-Hubert de la venir consacrer. Si proche qu'il fût de sa dernière heure et si souffrant qu'il se sentit, il tint à se rendre à leur prière et ne permit pas seulement qu'on abrégeât la durée de ces longues cérémonies. Il voulut même y porter une dernière fois la parole de Dieu, rappelant

combien serait rigoureux le compte que l'évêque aurait à rendre de ses ouailles au souverain juge des âmes, et combien vive la joie qu'il éprouverait à les lui présenter pures, fidèles, assurées et dignes de ses récompenses. L'office terminé à midi, il se rendit avec sa suite au festin préparé pour solenniser cette journée, appela les faveurs du Ciel sur les mets servis à table, approcha la première coupe de ses lèvres, distribua les Eulogies ou le pain bénit aux assistants, s'assit parmi eux, sans presque toucher à rien, puis soudain voulut partir : un anachorète qui, pour prendre part à ces festivités religieuses, avait quitté la retraite où il vivait depuis douze ans, vint l'engager à ne pas s'éloigner encore : « Je ne goûterai plus, lui répondit-il, d'aucune boisson ici : puissé-je seulement te revoir au Ciel ! »

Une barque l'attendait, pour le ramener sans doute dans sa ville épiscopale : à peine y eut-il pris place, que les frissons de la fièvre le saisirent ; il dut la quitter et voulut se donner un peu de repos ; une querelle violente éclata entre ses gens et l'éveilla ; il l'apaisa ; mais de plus en plus malade, il dut se hisser sur un cheval, et regagner au plus tôt, soutenu par ses compagnons, la maison qu'il possédait près du lieu d'abordage, à Tervueren. Il n'y arriva que bien avant dans la nuit, voulut avant tout autre soin célébrer l'office religieux accoutumé, puis, incapable de rester debout plus longtemps, se laissa conduire enfin à la couche sur laquelle il devait souffrir six jours encore, dans l'insomnie et la fièvre, appelant la mort de ses vœux et ne cherchant de rechef un adoucissement à son mal que dans le psautier.

Le démon auquel il avait ravi tant d'âmes, lui réservait un suprême assaut : dans la nuit qui précéda la mort de l'Apôtre, il entoura sa couche de fantômes effrayants et de cris féroces. Le Saint les dissipa au chant de ce psaume, hymne d'espoir triomphant et de confiance invincible que chaque jour encore l'Église répète pour le Pape Pie IX, avec la même confiance qu'Hubert à l'agonie : « *Qui habitat in adjutorio altissimi :* Celui qui se confie en » l'assistance du Tout-Puissant peut se reposer avec sécurité sur » la protection du Dieu du Ciel ! » Hubert appela ensuite un des prêtres qui le veillaient, et lui révéla la présence de Satan : — « Comment, dit celui-ci au mourant, comment pourriez-vous » redouter le démon, vous qui l'avez chassé de tant de possédés, » vous dont nous avons, en tant de rencontres, éprouvé la vertu, » le pouvoir auprès de Dieu ? » — « Tu parles bien, mon enfant,

» répondit le Saint, puisque ton langage exprime ici les senti-
» ments de ton cœur. Va, cependant, bénir l'eau et le sel, répands-
» les sur nous, avec l'huile sacrée : ils empêcheront Satan de
» renouveler ses assauts. » On lui apporta ces choses, et les ayant reçues, il se remit à murmurer son office jusqu'à l'apparition du jour.

L'aurore se levait, présage de l'aurore éternelle, quand les disciples de l'évêque, son fils St-Floribert, et ses serviteurs en larmes se retrouvèrent autour de la couche où leur père allait expirer : « Voici l'heure, mes bien-aimés, leur dit-il, d'intercéder plus que jamais pour mes fautes auprès du Christ. » Puis, sentant la mort s'approcher, il éleva vers le ciel ses bras tremblants et ses yeux desséchés par les larmes : « Préparez, dit-il encore, le voile qui doit fermer ma bouche : je vais rendre à Dieu ce que j'ai reçu de lui. » Il se prit alors à répéter, profession de foi suprême, les articles du *credo* catholique, puis commença le Pater : *Notre Père qui êtes aux cieux*... Il avait rejoint ce Père dans la gloire éternelle !

V.

L'histoire de St-Hubert ne s'arrête pas à son trépas : elle se continue chaque jour dans le renouvellement des miracles qu'opère l'intercession du thaumaturge et dans le culte dont il est l'objet depuis onze siècles et demi.

Le premier évêque de Liége, fidèle jusque dans la mort à l'Église mère et maîtresse de Rome, avait été enterré où il l'avait prescrit, dans le temple érigé par lui au premier Pape. C'est là que les honneurs de la canonisation telle qu'elle se pratiquait au VIIIe siècle, et telle que lui-même l'avait procurée à son prédécesseur Lambert, lui furent décernés le jour de Pâques de 743. Des visions célestes, des jeûnes, des prières solennelles, des veilles religieuses, un cérémonial pompeux avaient préparé encore une fois le peuple à l'ouverture du tombeau ; une fois encore, quand la pierre qui le fermait eut été enlevée, le corps apparut intact, intacts aussi les vêtements pontificaux du confesseur; une jeunesse nouvelle semblait, dans la mort, illuminer ses traits. Touché du prodige, Carloman lui-même voulut se joindre aux évêques et aux plus hauts dignitaires de sa cour, pour *élever* sur l'autel les restes

sacrés de l'apôtre. Liége, pourtant, ne devait point conserver ce trésor : une ville s'était formée autour du sépulcre de Lambert; autour de celui d'Hubert aussi une cité devait surgir.

On se souvient que, du vivant de St-Hubert, et peut-être avant son avénement à l'épiscopat, un prêtre sorti du monastère de St-Trond avait jeté les fondements d'une maison religieuse dans la solitude ardennaise d'Andage : la ferveur des premiers jours ne s'y maintint malheureusement point, et pour l'y ramener, un évêque de Liége, Walcand, appela, au début du IXe siècle, des moines à y remplacer la congrégation de clercs. La maison réformée ne tarda pas à prospérer, à recruter ses novices parmi les membres du chapitre de St-Lambert et des plus nobles familles du pays. Les nouveaux venus, désireux de donner un lustre de plus à leur monastère et surtout de s'assurer, dans la possession des reliques d'un apôtre, une continuelle occasion de ranimer leur ferveur au souvenir de ses vertus, supplièrent Walcand de leur remettre la garde des saintes dépouilles d'Hubert : les sympathies dont l'évêque entourait Andage, l'honneur qu'avait Liége de conserver les restes, alors plus révérés, de St-Lambert; les hautes relations, la piété même des moines ardennais, et les garanties qu'elle offrait pour assurer au saint un culte digne de lui, finirent par triompher de toutes les difficultés. Un concile d'Aix-la-Chapelle, saisi de leur demande, en 820, approuva le transfert; l'empereur Louis accueillit avec autant de faveur le projet de Walcand : celui-ci put donc donner suite à son dessein et procéder, en 825, à une nouvelle recognition du corps sacré. On le trouva de rechef complet, intact, miraculeusement conservé; on retira du cercueil les vêtements du pontife, notamment l'étole, dit-on, (1) et on les transporta dans le monastère d'Andage, avec les restes du saint. Ces restes y furent l'objet d'un culte public jusqu'au milieu du XVIe siècle, jusqu'au moment où, le 14 octobre 1568, les Huguenots envahirent l'abbaye, pillèrent son église et livrèrent aux flammes ce qu'ils y découvrirent de reliques. Celles de St-Hubert avaient été soustraites, paraît-il, à leurs profanations : l'abbé aurait eu le temps

(1) Si les contemporains de St-Hubert avaient connu l'origine merveilleuse qu'on a depuis attribuée à cette étole, ils ne l'eussent pas sans doute enterrée avec le saint. On prétendait aussi qu'une chasuble avait été donnée par la vierge à un autre saint, en l'an 703. Mais pour St-Bonnet — c'est de lui qu'il s'agit — comme pour St-Hubert, on ne trouve dans les plus anciennes biographies aucune indication de ce don.

de les cacher dans un caveau inconnu de la plupart de ses moines. Cinquante ans après, une pierre se détachant de la voûte et tombant sur les dalles du couloir qui relie les deux tours aurait ouvert une excavation inattendue : c'était la cachette sacrée ; on prétend que plusieurs écrivains du temps auraient vu alors les reliques du fondateur de Liége, mais on ajoute que, bientôt après, l'abbé crut prudent de les dérober encore aux regards des fidèles.

Le fait est que depuis cette époque, si pas depuis 1568, elles n'ont plus reparu.

Les épreuves, dit-on, ne cessèrent point pour le monastère ; pillages, occupations, mises à rançon, dettes, troubles intérieurs s'y succédèrent tellement, que les chefs de la maison ne se transmirent plus que sous le sceau d'un secret inviolable la révélation de l'emplacement où reposait l'apôtre. En 1834, le dernier moine de St-Hubert déclarait en mourant n'avoir jamais reçu cette révélation : avant lui, le dernier abbé, Nicolas de Spirlet, chassé du monastère par les hordes de la révolution française, ne se serait éloigné qu'en s'écriant : « Les révolutions passent, je rentrerai bientôt dans mes droits : il me suffira d'exposer pendant quelques mois le corps de St-Hubert pour réunir bientôt les moyens de relever mon abbaye et de lui rendre son ancienne splendeur ! » La révolution a passé, mais l'abbé de Spirlet n'en devait pas, lui, voir la fin ; un an après sa fuite, un mal subit l'emportait, et emportait avec lui, le secret séculaire, si tant est qu'il le possédât. Bien des recherches ont été faites depuis : on s'est éclairé pour les diriger, des moindres lueurs laissées par les plus vagues traditions ; ni les murs de la basilique interrogés de toutes parts, ni ses fondements, ni ses souterrains fouillés en tous sens, ni le ciel même invoqué par des prières spéciales n'ont jusqu'à ce jour révélé le mystère !

Avant le quinzième siècle, des fragments avaient été détachés du corps du Saint ; le monastère de Ste-Marie, près de Luxembourg, en possédait une dent ; l'abbaye de Flines, une articulation d'un doigt ; les Augustins de Liége, ceux de Maestricht, la ville de Cologne, divers couvents étrangers en révéraient d'autres reliques ; la collégiale de Notre-Dame à Maestricht conservait comme un précieux trésor une partie du crâne ; la cathédrale de St-Lambert s'honorait d'en garder plus encore, *multa ossa*, et l'église de Ste-Croix à Liége continue d'en vénérer de moindres débris. Il en restait cependant assez à Andage pour permettre aux moines

d'affirmer que le corps entier, ou peu s'en fallait, reposait dans leur monastère. Est-il un lieu, une cachette, un temps qui puisse le rendre à la vénération des fidèles ? C'est le secret de Dieu.

VI

Nous nous retrouvons sur le terrain de la certitude lorsqu'il s'agit de fixer l'origine des pèlerinages processionnels à St-Hubert : ils remontent à l'an 837. La pluie, cette année-là, ne cessait de tomber en Ardenne, les ouragans de sévir ; déjà les dégâts étaient grands, tous les grains étaient ou versés ou déracinés, et le jour approchait où la moisson entière serait perdue et la famine certaine. Les populations reconnurent dans ces fléaux les signes de l'irritation du ciel, et se consultèrent avec leurs prêtres sur les mesures à prendre pour l'apaiser : elles se souvinrent que, douze ans auparavant, les restes d'un saint évêque avaient été apportés de Liége au monastère d'Andage : recourir au patronage de St-Hubert leur parut le remède suprême. Mais faciliterait-on à leur piété l'accès de son monastère ? « En ce temps-là, » écrit l'auteur des *Miracula* (1), la règle monastique était si » scrupuleusement gardée sous le saint abbé Sevold, qu'on faisait » difficulté de laisser pénétrer dans la maison n'importe quel sécu- » lier, et qu'en dehors du jour de la fête annuelle du saint, jamais » les femmes n'étaient admises à franchir le seuil du sanctuaire.

» Des délégués furent donc envoyés en suppliants, pour exposer » à l'abbé et aux frères le péril qui menaçait le pays; et comme » ils savaient que l'entrée ne leur serait que très-difficilement » permise, ils mirent en avant pour l'obtenir la détresse générale, » ajoutant que c'était avec les croix et les reliques des martyrs » qu'ils se proposaient d'arriver, pour apaiser la colère divine » par l'intercession du saint et par les présents qu'ils lui feraient. » A l'exposé de cette situation périlleuse, les angoisses des moines » et de l'abbé furent grandes : ils ne voulaient ni d'une part » encourir le reproche de manquer aux règles monastiques, en » rompant avec leurs habitudes de retraite, ni de l'autre repous- » ser une demande légitime en soi et mettre obstacle à la dévotion » populaire. La charité cependant finit par triompher de leur

(1) Je cite le texte publié par Roberti, il ne diffère point pour le sens général et les détails essentiels de celui du manuscrit de la Bibliothèque royale.

» opposition ; touchés d'une compassion fraternelle, ils accor-
» dèrent, de commun accord, l'autorisation qu'on sollicitait
» d'eux, et prescrivirent eux-mêmes les mesures à prendre pour
» que la cérémonie s'accomplît avec révérence et dignité. »
Le pèlerinage solennel ne tarda pas à s'organiser comme il s'organiserait encore aujourd'hui : « De tous les points du pays,
» reprend le narrateur, les prêtres réunis par trois, quatre ou
» cinq, suivant les convenances locales, prirent, au jour fixé, la
» conduite d'une foule composée de fidèles des deux sexes, et tous
» arrivèrent pieds nus, à jeun, croix en tête, avec leurs offrandes.
» Les moines, de leur côté, se portèrent, avec le respect et la
» piété requis, à la rencontre des pèlerins. Ceux-ci pénétrèrent
» en chantant dans le sanctuaire, et allèrent déposer leurs offran-
» des devant le tombeau du saint. Après la célébration de la
» messe, ils reconnurent l'effet triomphant immédiat de l'inter-
» cession du Patron choisi par l'Ardenne : le soleil resplendissait
» aux cieux, l'inondation provoquée par les pluies s'était arrêtée
» soudain, et à partir de ce jour, un long temps se passa sans
» qu'un orage vînt causer le moindre dommage au pays. D'accord
» aussitôt pour attribuer aux mérites et à l'intercession de
» St-Hubert ce témoignage si prompt de la miséricorde divine,
» tous les habitants de la contrée sollicitèrent la faveur d'être
» autorisés à revenir chaque année, à jour fixe, accomplir le
» pèlerinage, et, pour que nul ne pût dans la suite abolir ou res-
» treindre cette pieuse coutume, elle fut sanctionnée à la fois
» par l'autorité de l'évêque et par un rescrit impérial. » Ainsi prirent naissance, il y a plus de mille ans, les pèlerinages processionnels à St-Hubert : on voit si ces pieux voyages sont une des manifestations traditionnelles de la dévotion populaire, et s'ils furent organisés dans une pensée de lucre par des moines spéculateurs ; ce fut la piété des peuples qui contraignit, par ses instances, les couvents à s'ouvrir pour la recevoir.

Des miracles, dont le souvenir nous a été transmis par des relations contemporaines, avaient suivi la translation à Andage ; d'autres eurent pour témoin la foule réunie aux jours de ces pèlerinages solennels ; celle-ci vit, par exemple, en 838, une jeune fille impotente, amenée à grand'peine sur un cheval et déposée devant le glorieux sépulcre, se relever subitement guérie ; une autre fois, une aveugle, que l'affluence des fidèles empêchait de pénétrer dans le sanctuaire, se lave avec foi les yeux dans le ruisseau du monas-

tère; ses yeux sont aussitôt rendus à la lumière; d'autres fois encore, plusieurs boiteux se redressent, guéris soudain, aux pieds de son autel; des morts inopinées frappent les violateurs du patrimoine de son Église. Grâces merveilleuses et châtiments terribles contribuent également à populariser son culte; le saint devient le recours du pays dans toutes les occasions, à tout propos. L'Ardenne fut de tout temps chez nous, par excellence, le pays de la chasse; le patron de l'Ardenne ne pouvait manquer de devenir celui des chasseurs, et c'est ainsi que, dès le IXe siècle, nous voyons les veneurs partir pour la traque aux bêtes fauves, en confiant à St-Hubert le soin de rendre leur expédition fructueuse : « C'était, » dès lors, en effet, ainsi que le constate dans le XIe siècle le rédac- » teur des *Miracula*, c'était dès lors un vieil usage des premières » maisons de l'Ardenne entière d'offrir au bienheureux Hubert » et les prémices de la chasse de chaque année et la dîme de toute » espèce de gibier; la raison en était que le saint, avant de dépo- » ser l'habit séculier pour embrasser un état plus parfait, aurait » été grand amateur de vénerie. De l'Ardenne cet usage passa » aux nobles des pays voisins, lesquels le gardèrent avec le même » respect, » et d'autres relations de la même époque nous font voir les plus illustres chasseurs du pays, marquer leur vénération pour le patron choisi, en déposant de leurs mains, devant son autel, hures de sangliers, bois de cerfs ou loups saisis vivants.

VII

Ce patronage, il est du moins permis de le conjecturer, ne résultait pas seulement de ces circonstances locales; il était aussi la suite du miracle perpétuel, que des témoignages indiscutables, oculaires, nous font voir, si l'on peut ainsi parler, en exercice, dès le IXe siècle. C'était vers l'an 879 : « Ce hameau de Luisceie, écrit l'au- » teur des *Miracula*, est assez proche du monastère : un procureur » de cette localité fut mordu par un loup enragé; se sentant en dan- » ger de mort, il eut recours au saint, et pour s'assurer plus certai- » nement sa protection, fit vœu de donner au monastère le cheval » dont il usait dans ses courses. Dans ce lieu se trouve, en effet, » un remède absolument efficace contre cette horrible maladie, » pourvu que le malade ait une foi véritable et observe les condi-

» tions prescrites pour recouvrer la santé. Un fil d'or de l'étole » très-sacrée fut donc, *suivant l'usage*, inséré dans le front du » blessé, et, ayant reçu l'indication des prescriptions à suivre, il » retourna chez lui. » Le mal l'abandonna; mais, assuré de sa guérison, et perdant l'effroi qui avait inspiré son vœu, notre homme d'affaires ne songea plus à l'acquitter; un jour cependant qu'il traversait la localité, il avait mis pied à terre pour faire sa prière sous le portail de l'église; son cheval courut l'y rejoindre; mais, quand il remonta sur sa bête et la voulut forcer à s'éloigner, impossible de faire bouger l'animal, plus fidèle que son maître aux promesses de celui-ci. Le cheval ne cessa de rester cloué sur le sol qu'au moment où le cavalier, confessant son vœu et sa faute, remit la monture aux propriétaires légitimes. L'aventure, on le voit, offre non seulement un récit original et pittoresque; elle nous fournit la preuve que le miracle régulier des guérisons de la rage a commencé dans le siècle même du transfert des restes du saint à Andage, et que, dès cette époque, le Ciel en avait soumis la réalisation aux mêmes conditions qu'aujourd'hui : insertion d'un filament de l'étoffe dans le front du malade, et observations de quelques pratiques, toutes d'hygiène et de Foi.

La perpétuité des miracles obtenus par l'intercession des saints est, en effet, l'un des caractères de notre très-sainte Église : certains lieux privilégiés, les lieux de sépulture de nos patrons autrefois, les rochers de Lourdes ou de la Salette aujourd'hui, en sont le pieux théâtre; certaines personnes plus favorisées du Ciel, les stigmatisées, par exemple, en sont l'attestation vivante; d'autres fois, le prodige persiste, incessant et séculaire, dans le retour de circonstances précises, déterminées par le Seigneur; ainsi, à Naples, chaque année, le sang de St-Janvier entre en ébullition; ainsi se guérit, chaque jour presque, l'hydrophobie en Ardenne.

Des savants impies ont protesté qu'ils ne reconnaîtront le surnaturel que si Dieu leur permet de le voir, de le toucher, d'en analyser les procédés, d'en discuter le mystère : menez ces gens à St-Hubert ! Ils verront là un miracle qui fonctionne depuis plus de mille ans, et il suffira que le prêtre fixe, dans le front d'un blessé, inguérissable par tout autre remède, l'imperceptible fragment d'un vieux ruban de soie blanche large de deux doigts, long de 85 centimètres; il suffira que ce blessé se conforme

ensuite aux prescriptions d'une dévotion, stupide aux yeux de l'incrédule, pour rendre le malade apte à retourner chez lui irrésistiblement garanti contre les suites d'un mal mortel.

Voilà dix siècles que le contrôle de la science humaine et le savoir des choses divines examinent ce prodige : la science humaine a dû s'incliner, impuissante à la fois à le nier ou à l'expliquer : la théologie, appelée plus d'une fois à formuler contre lui l'accusation de superstition, n'a pu, par les décisions de nos docteurs comme par l'autorité de nos pontifes, porter de condamnation que contre ses contempteurs, et ce n'est pas un des moindres honneurs du miracle de St-Hubert d'avoir compté parmi ses derniers apologistes l'auguste primat de la Belgique, l'éminent auteur de *La Sainte Étole vengée.*

Comme le miracle, comme la Taille elle-même, les pratiques dix fois séculaires qui en assurent l'effet et qui en mettent le caractère surnaturel dans une plus vive lumière, ont triomphé de tous les examens. Ces pratiques consistent en partie dans l'observance de prescriptions purement médicinales ou non moins médicinales que religieuses, en partie et surtout dans des actes de foi, de pénitence et de mortification. Une confession sincère et une communion avec quelques prières répétées neuf jours durant ; le soin de coucher seul, pendant ce temps, dans des draps de lit propres, de ne prendre de la viande que froide, du vin que mélangé d'eau, de l'eau que dans un verre et jamais aux fontaines ou ruisseaux, comme de ne point se peigner pendant quarante jours, de crainte d'enlever ou de perdre le précieux fragment inséré dans le front du malade ; l'obligation enfin de garder chaque année la fête de St-Hubert, voilà les conditions principales de l'efficacité de la Taille. Ce sont donc ou des précautions inspirées par l'hygiène et par le respect dû aux reliques des saints, ou des actes de continence, d'abstinence et de foi, aussi faciles à remplir que propres à convaincre chacun du caractère miraculeux de la grâce qu'il sollicite.

Il n'y a que la seule inobservation de ces conditions qui puisse empêcher le miracle de s'opérer ; mais il semble, en vérité, que le Ciel tienne à les faire respecter, au besoin, par de redoutables châtiments : on a vu, malgré la Taille, des pécheurs expirer au milieu d'affreux accès de rage, proclamant le sacrilége dont ils s'étaient rendus coupables par une confession mauvaise ; on a vu, il y a peu d'années, un jeune homme qui, sans en observer les prescriptions, était retourné à sa vie de dissipation, tomber sou-

dain au milieu d'un bal, repris d'hydrophobie et expirer bientôt après, devant ses compagnons guéris, quoique mordus par le même animal, mais restés fidèles, ceux-là, aux conditions du miracle !

En comparant, à l'aide d'un travail ingénieux, ce qui subsiste de l'étole, avec ce qu'elle a dû être d'abord, et en tenant compte des parcelles qu'on en détache pour chaque malade, on a calculé qu'elle a pu, depuis dix siècles, préserver de la rage près de quatre cent mille personnes.

Non-seulement ces miraculés ont pu voir, sans en rien redouter, leurs compagnons mordus comme eux, mais moins confiants qu'eux dans l'intercession du saint, rendre l'âme au milieu d'atroces tortures; ils ont encore emporté en eux, avec l'imperceptible parcelle, quelque chose du pouvoir merveilleux que le Ciel y attacha : la faculté de donner *Repit*.

Ces Repits, ou pouvoir accordé soit au malade guéri soit à certains prêtres, de susprendre l'explosion des effets du virus rabique, en ajournant pour un temps plus ou moins long, et sans aucun danger, le pèlerinage et la Taille des blessés, complètent, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'organisation du miracle.

Octroyés à vie ou à long terme par l'aumônier de Saint-Hubert, octroyés pour quarante jours seulement, mais renouvelables de quarantaine en quarantaine, par toutes les personnes *taillées*, ils participent au caractère miraculeux de la Taille même.

L'animal dont on a reçu la morsure pourrait n'être point enragé, la blessure, n'être point sérieuse, sans déchirement ou sans contusion, des gens effrayés seraient capables, sans autre motif qu'une crainte imaginaire, de vouloir recourir à la Taille : c'est à ceux-là que s'accorde le Repit à vie, ou de 99 ans.

Des enfants sont mordus à un âge où il leur serait impossible de communier, ou de remplir les conditions de la neuvaine ; le Repit à terme les gardera de tout mal jusqu'à l'époque où, leur première communion faite, il leur sera loisible de se soumettre au pèlerinage et à la Taille.

Des malheureux enfin peuvent se trouver, soit à cause de l'éloignement, soit faute de ressources, de temps ou de santé, dans l'impossibilité de se transporter à Saint-Hubert aussitôt après l'atteinte de l'animal enragé. Il leur suffira, jusqu'à ce que le voyage sauveur leur devienne plus aisé, de se rendre auprès d'une personne taillée, et celle-ci, au nom de la Trinité, de la Vierge et

de St-Hubert, leur accordera en ce cas le Repit de quarante jours. Si, ce terme expiré, ils restent encore hors d'état d'accomplir le pélerinage obligatoire, un nouveau délai de quarante jours leur sera actroyé, renouvelable aussi souvent que besoin en sera. On a vu des audacieux se croire désormais à l'abri des atteintes du mal après avoir provoqué quelquefois ce Repit, et ne plus se soucier ni de le faire réitérer, ni de visiter la sainte étole : la rage les a repris et ils ont péri victimes de leur coupable imprudence. Ainsi s'affirme le miracle de Saint-Hubert. Démonstrations redoutables, mais qui doivent aussi fortifier notre confiance dans ce divin intercesseur.

Si peu complet que soient cette biographie et les détails de cette gloire posthume, ils suffiront sans doute pour expliquer la vénération dont Saint-Hubert reste entouré dans nos contrées, dans nos classes populaires surtout. Le fondateur de Liége cependant ne possède plus dans la ville qu'il a créée un temple à sa mémoire ; à peine y garde-t-il un autel ! L'oublieuse et ingrate cité signale par une pierre commémorative la maison où naquit Grétry ; elle a dressé une statue à un musicien de théâtre ; elle n'a pas une dalle pour marquer aux passants l'emplacement qui fut le berceau de la ville entière, le lieu arrosé du sang de St-Lambert ; elle vendait il y a quelques mois, pour y construire un cabaret, en face de la station centrale et du palais des princes-évêques, le sol béni dans lequel son patron désigna le lieu de sa sépulture et reposa cent ans.

Plût à Dieu que la ville officielle n'eût oublié de ses saints que le culte et les souvenirs personnels ! Qu'y sont devenus, pour beaucoup, la loi, les droits religieux, les saintes pratiques, les vertus évangéliques implantées dans la terre liégeoise par ses premiers apôtres ? Cette religion même dont on attaque sans cesse, dans ses murs, les mystères et les miracles, le *Credo*, les psaumes, les cantiques, les pèlerinages, les processions, les eaux bénites, les huiles sacrées, les jeûnes, les mortifications, les indulgences, le sacerdoce, les pontifes, le pontife romain surtout, cette religion est, avec toutes ces choses, celle-là même que Saint-Hubert enseignait à nos pères, et qu'il donnait pour fondement à sa capitale.

Liégeois dégénérés, avons-nous consacré autant d'efforts qu'il eût fallu à la sauvegarder parmi nous pure, intacte et complète ? Il en est temps encore : hâtons-nous, si nous voulons assurer à

notre ville une nouvelle ère de prospérité, hâtons-nous d'y relever, avec le culte de nos Saints, les principes — les vrais principes, immortels ceux-là — sur lesquels ils ont assis autrefois l'édifice de notre indépendance, de nos gloires et de notre civilisation catholiques: « *Sancta Legia, Ecclesiæ romanæ filia!* »

JOSEPH DEMARTEAU.

PHOSPHORESCENCE.

Souvenir de Blankenberghe.

Dieu, dont la main prodigue a semé les merveilles,
A chaque instant nous offre un spectacle nouveau ;
Il enchante nos yeux, il charme nos oreilles
Et confond du penseur l'ambitieux cerveau.

Hier soir, au bord des flots, les yeux errant dans l'ombre,
J'écoutais de la mer le sourd mugissement.
Soudain surgit au loin un point mouvant et sombre
Que je crus voir vers moi s'avancer lentement.

Ce point s'enfle et grandit; il accourt, flot superbe,
A mes pieds il s'abîme et croule en rugissant;
Et de ses flancs brisés je vis, comme une gerbe,
Jaillir livide et vert un feu resplendissant.

Ainsi d'un cœur perdu dans l'océan du monde.
L'amour saint qui le gonfle est de tous ignoré ;
Mais qu'un jour il s'abatte, en sa ruine féconde
Il meurt, d'un feu splendide un instant éclairé.

G. ROLIN.

UNE RANCUNE.

(Suite). (1)

IX.

Mme du Bouchet, un peu obèse, eut quelque peine à se caser; Suzanne qui montait après elle, qui l'aidait dans ses arrangements et dont l'esprit d'ailleurs battait un peu la campagne, laissa prendre ses effets dans la portière du wagon que le garde venait de fermer. Le train se mettant en marche, Suzanne ne pouvait appeler un employé: elle commit l'imprudence de se pencher, d'ouvrir la serrure, de dégager ses jupes; puis, croyant avoir solidement refermé la porte, elle ne craignit point, quelques instants plus tard, de s'en faire un appui pour regarder par la fenêtre. Le poids de son corps la fit ouvrir toute grande. Suzanne perdit l'équilibre; déjà l'ombre d'un tunnel se dessinait sur le wagon, une seconde plus tard, la tête de la jeune femme pouvait se trouver prise entre les voitures et la muraille du tunnel !

Au premier verset du chant sacré, Suzanne se saisit du chapelet que sa mère tenait à la main ; puis, élevant la croix jusqu'à ses lèvres, elle la baisa, et la passa ensuite à l'homme qui venait de l'arracher à la mort. Cette muette action de grâces rendues à Dieu émut les spectateurs : les yeux s'humectèrent, les âmes étaient attendries. Que les sceptiques en pensent ce qu'ils voudront, le cadre religieux est le seul qui renferme de tels tableaux, qui fournit de tels sujets.

La gratitude que venait de manifester Suzanne avait une éloquence qu'aucun discours n'eût pu atteindre ; sa mère, sa sœur et sa tante le comprirent, et ne tentèrent point d'en augmenter l'effet par des paroles ; d'ailleurs les chants ne leur en laissèrent point le loisir. Ils continuèrent jusqu'à l'arrivée du train à Lourdes.

(1) Voy. numéros de septembre et octobre.

Cependant Suzanne, qui trouvait que sa famille se montrait trop froide envers son sauveur, essaya à diverses reprises de l'en dédommager personnellement; mais l'étranger reçut lui-même ses avances avec tant de réserve qu'elle n'osa pas les continuer. On se sépara avec force saluts ; mais ce fut tout. Suzanne se retourna deux fois dans le but de se renseigner sur la direction que prenait l'étranger ; mais celui-ci ne descendit pas du train.

— Nous l'avons pris à Chagny, lui dit Mme de Fonbonne qui s'était aperçue de sa préoccupation ; je crois qu'il va plus loin que Lourdes. Son sac de voyage porte une couronne de comte ; l'accent tudesque de son domestique, qui est monté en troisième, me fait supposer que maître et valet sont Allemands. Puis, voyant que cette supposition paraissait chagriner Suzanne, elle ajouta : Après tout, je n'en sais rien, il est peut-être Suisse, et d'ailleurs que t'importe

— Il m'importe d'être reconnaissante, répliqua Suzanne, et je serais désolée d'avoir à l'être envers un Allemand.

— Il y a de braves gens partout, répliquèrent Mmes de Balbic et du Bouchet, et la charité doit se pratiquer envers tout le monde.

X.

Lourdes, qu'on nommait autrefois Mirambel ou belle vue, n'est remarquable que par son ancienneté, ses jalousies à la Mauresque et la splendide église nouvellement édifiée au-dessus du Gave de Pau. Les pèlerinages ne sont pas chose récente dans ce pays si bien doué par la nature. Il y a une vingtaine d'années, une foule de pèlerins se rendaient chaque année à Lestrelle, petit village arrosé par le Gave et le ruisseau du Génie, et dont la chapelle, cachée au milieu des bois, ressemblait au nid de l'oiseau placé entre les branches d'un arbre. Ces pèlerins ne venaient point à Lestrelle à cheval ou en voiture, encore moins en chemin de fer. Ils ne portaient point non plus le chapelet en ceinture ou bien en bandoulière. Ils avaient en main le bourdon traditionnel et cheminaient à pied en priant. A l'inverse de ceux d'aujourd'hui, ils fatiguaient plus leurs jambes que leurs yeux, et la renommée, cette grande menteuse, les laissait parfaitement tranquilles. Avaient-ils une foi aussi vive que celle des pèlerins de nos jours?

je l'ignore ; mais je sais qu'elle n'était pas plus entière que celle qui animait les compagnes de Suzanne.

Quant à celle-ci, à laquelle une piété peut-être moins ardente laissait une plus grande liberté de penser à autre chose, elle ne se lassait point d'admirer le magnifique panorama que la réunion de plusieurs pèlerinages présentait à ses yeux ravis. Elle avait, depuis la veille, l'idée fixe d'assister en curieuse à la procession aux flambeaux qu'elle avait suivie en pèlerine le jour précédent ; mais les arrangements pris par Mme de Balbic pour leur installation à l'hôtel s'opposaient à la réalisation de ce désir. Les chambres n'étaient louées que pour un jour et devaient être libres à midi, heure à laquelle arrivait le pèlerinage breton. Ce départ précipité contrariait infiniment Suzanne, dont les nerfs étaient de plus en plus agacés. Il lui en coûtait de retourner chez elle sans avoir à narrer quelqu'incident de nature à bander la blessure que Richard avait faite à son amour-propre.

Encore, si son élégant sauveur du chemin de fer ne s'était pas soustrait à sa reconnaissance ! mais c'est à peine si elle avait eu le loisir de le remercier ! Il n'y avait, en vérité, aucune manière de tirer vanité de cet événement ! Peut-être aurait-elle eu la chance, en restant un jour de plus à Lourdes, de retrouver cet étranger. Ce n'était pas qu'elle y tînt précisément pour lui-même ; elle n'avait fait que l'entrevoir, et d'ailleurs dans son âme pure la coquetterie n'avait point de racines ; à peine y possédait-elle un germe. Mais elle n'eût point été fâchée d'avoir à piquer, à tourmenter Richard, à propos de ce sauveur. Malheureusement celui-ci lui échappait, grâce à un entêtement absurde qui l'irritait au dernier point. Suzanne, dont l'idée fixe était de se venger de la déception que le départ de Richard pour Tours lui avait fait éprouver, supportait avec une impatience douloureuse tout ce qu'elle croyait de nature à contrecarrer cette idée. Les femmes et les rois n'aiment pas qu'on se joue de leur pouvoir...

Mme de Fonbonne, entre sa mère et sa sœur, sous les caprices de laquelle elle fléchissait d'habitude, se trouvait dans une position analogue à celle de ces pauvres mamans dont la volonté flotte entre le sage raisonnement d'un époux respecté et la fantaisie de monsieur ou mademoiselle bébé : elle allait de l'un à l'autre, espérant gagner celle-ci, faire céder celle-là. La pauvre femme y perdait ses peines ; elle y eût perdu son latin, si latin elle avait su. Mmes de Balbic et du Bouchet se refusaient, par économie,

à faire un plus long séjour à Lourdes. Elles ne voulaient pas sacrifier le bénéfice de la réduction de leurs places au chemin de fer en ne faisant pas retour avec le pèlerinage avec lequel elles étaient parties. Suzanne s'irritait d'être arrêtée dans ses projets par une aussi mesquine considération, et Mme de Fonbonne épuisait en vain son éloquence pour l'amener à montrer plus de douceur, lorsqu'un domestique de l'hôtel vint faire trêve à la discussion : il apportait une dépêche télégraphique, adressée à Mme de Fonbonne. Celle-ci tressaillit et trembla.

— Que peut-il être arrivé à Ferdinand, s'écria-t-elle, pour qu'il se soit vu dans la nécessité de m'envoyer une dépêche, sans même être bien certain que je la recevrai ? Que peut-il lui être advenu? Et la jeune femme, troublée jusqu'au fond de l'âme, cherchait vainement soit une plume, soit un crayon, pour signer le reçu, son émotion l'empêchant de distinguer les objets, tandis que ses mains frissonnantes se refusaient à décacheter le télégramme. Mmes de Balbic et du Bouchet étaient non moins émues.

La télégraphie, telle qu'elle se pratique, était une invention nouvelle qui n'existait pas à l'époque de la jeunesse de ces dames. L'art de communiquer sa pensée à l'aide d'un fil de fer n'avait joué aucun rôle dans l'épopée de leur paisible vie : il n'avait point alors fait vibrer la corde sensible de leur âme, apporté à leur cœur la douleur ou la joie. Mme du Bouchet n'admettait pas qu'on se servît du télégraphe pour obtenir de simples renseignements ou bien dans le but de donner un avis oiseux ! Selon elle, le télégraphe ne devait fonctionner que pour annoncer une catastrophe. Elle possédait sur ce point tout un système, tellement affermi dans son esprit, qu'elle ne voyait point arriver une dépêche sans concevoir tout aussitôt l'appréhension d'un malheur. Elle ne voulut pas donner un autre motif au télégramme que sa chère Clémentine venait de recevoir. Le coup-d'œil qu'elle échangea avec Mme de Balbic contenait tout un poëme d'angoisses, bien compris par cette dernière, laquelle partageait entièrement les idées de sa cousine sur la télégraphie. Elle voulut donc lire la dépêche en même temps que Clémentine ; elle chercha ses lunettes... Par malheur, Mme du Bouchet, comme toutes les personnes obligées d'avoir recours à ce meuble de vieillard, les égarait souvent. Or, tandis qu'elle faisait de vains efforts pour remettre la main dessus, Suzanne, qui n'avait besoin d'aucune adjonction à ses yeux pour y voir clair, se hissa sur la

pointe des pieds et déchiffra, par-dessus l'épaule de sa sœur, le contenu de cette redoutable dépêche. Tout à coup, elle battit des mains.

— Mère, embrassez-moi, et reprenez vos sens, dit-elle, vous aussi, ma tante, et tendez l'oreille. Mon beau-frère est un homme charmant, un adorable mari.

— En vérité, oui, il est charmant et bien bon surtout, reprit Mme de Fonbonne. Jugez-en par ce qu'il me mande : « En forêt » pour quinze jours. Profitez de votre séjour à Lourdes pour » visiter les Pyrénées. Trouverez compagnons dans le pèlerinage » de Rennes; ai donné votre adresse à Saint-Geniez. » — C'est l'ancien sous-préfet de Vannes, ajouta Mme de Fonbonne, sa femme est une de mes meilleures amies.

XI.

Mme du Bouchet soupira : Tout est à souhait, mes filles, dit-elle, puisque vous êtes contentes; Palmyre et moi, nous nous suffirons pour le retour.

— Quoi, maman! Quoi, ma tante, vous nous nous abandonnez! Vous ne nous suivrez pas à Cauterets, à Bagnères? C'est impossible : vous réfléchirez, s'écria Suzanne.

— Nos reflexions sont faites, répondit aigrement Mme du Bouchet.

— Oui, elles sont faites, ajouta machinalement Mme de Balbic dont l'esprit semblait être ailleurs et qui, effectivement, supputait avec quelque remords l'embarras dans lequel ce voyage, qui eût tant souri à Richard, allait la mettre vis-à-vis son fils.

— Hélas, se disait-elle mentalement, je n'ai songé qu'à contrecarrer l'influence de Suzanne, sans réfléchir aux conséquences, sans vouloir aussi me rendre compte que je mettais ainsi obstacle à un acte de foi. Je suis punie par où j'ai péché.

Ainsi pénétrée de ses torts, Mme de Balbic se laissa emmener par Mme du Bouchet qui, fort irritée contre ses filles, cherchait le moyen de s'en séparer le plus promptement possible.

— Je m'imagine, ma chère, dit-elle à Mme de Balbic, aussitôt qu'elles furent installées dans le train qui devait les ramener dans leurs pénates, je m'imagine que vous ne soupçonnez guère ce que deviennent les enfants lorsqu'ils ont une fois abandonné le toit

paternel, pour s'établir à leur tour; autrement, vous mettriez moins d'entrain à préparer les flambeaux de l'hymen de Richard. Croyez-en mon expérience, hélas bien douloureuse, le mariage est le naufrage prévu et naturel de toute affection filiale : lorsqu'un enfant se marie, le serment qu'il échange avec un étranger tranche plus sûrement encore qu'à sa naissance le lien qui l'attache aux flancs de sa mère. Voyez plutôt Clémentine, si aimante, si sérieuse, si raisonnable : son mari lui télégraphie un projet absurde, accompagné d'un procédé impoli pour nous (car Ferdinand était bien convaincu que nous ne suivrions pas ces dames, puisqu'il prenait soin à l'avance de leur chercher des compagnons de voyage). Eh bien, Clémentine adopte ce projet sans réflexion, les yeux fermés, comme la chose la plus naturelle du monde et même sans avoir conscience de l'impolitesse qu'elle commet envers nous. Elle nous quitte sans effort et Dieu sait pour quelle compagnie! Quant à Suzanne, que la miséricorde divine ait pitié de l'âme de M. de Charmenille! Quelle absence de jugement! La pauvre enfant ne pense plus, elle rêve! Et c'est à lui que je dois le tourment que me causent ses songes creux ! C'est tout juste si ma charité chrétienne obient de moi, que je lui pardonne le mal qu'il m'a fait dans ma fille!

Mme de Balbic leva les yeux au ciel avant de répondre. Sa conscience lui faisait d'assez amères reproches pour la rendre indulgente :—Il ne faut pas, dit-elle, juger personne si, à son tour, on ne veut être jugé. Les intentions de M. de Charmenille étaient sans doute meilleures que n'ont été leurs résultats. Tel qui croit bien agir, agit mal, et il arrive quelquefois, ajouta-t-elle avec componction, qu'on est battu avec ses propres armes, ce qui, à mon avis, double l'amertume de la défaite.—La bonne dame songeait en ce moment que le tour qu'elle avait cru jouer à Suzanne, en empêchant son fils de la suivre à Lourdes, la mettait seule dans l'embarras. Cet embarras était extrême et devint cruel, lorsqu'après la dernière étreinte amicale échangée avec Mme du Bouchet, elle se retrouva seule à Balbic en face de Richard.

Depuis trois jours que, dans une solitude complète, ce dernier dévorait sa colère, celle-ci avait monté comme monte l'écume à la surface de la mer quand vient l'heure de la marée. Son soin le plus pressé, en revenant de Tours, avait été de se rendre à Mauvert pour y voir Suzanne; un entretien avec la jeune femme valait à ses yeux trois longues journées passées avec elle en famille.

Grande fut donc sa déconvenue lorsqu'il trouva porte close à Mauvert; et plus grande encore fut sa colère quand il apprit de la bouche même des domestiques que le voyage de celle-ci pour Lourdes était déjà décidé avant qu'il fût parti pour Tours. Les petits manœuvres de Mme de Balbic pour arriver à ce résultat étaient trop évidentes pour échapper à la sagacité de Richard. Il en conçut un profond dépit, et ce fut bien en vain que la bonne et tendre mère chercha, par un aveu complet de ses torts, à s'attirer sa miséricorde...

XII.

Ce même matin, Suzanne, perchée sur le dos d'un mulet, chevauchait, escortée de M. de Saint-Geniez. Ah! si ce pauvre Richard avait pu lire dans le cœur de la vindicative jeune femme, quelle fête pour elle ! Mais il n'y pouvait point lire et s'enfonçait de plus en plus dans la mélancolie. Suzanne, jusque-là, s'était complue à torturer le cœur de Richard, mais elle commençait à s'apercevoir que la cuirasse d'indifférence dont elle pensait être pourvue s'entamait rapidement. La preuve la plus convaincante de ce fait, c'est qu'elle n'avait réellement repris sa liberté d'esprit qu'en acquérant la certitude d'être toujours aimée de celui dont elle affectait de dédaigner l'amour. Les alarmes secrètes de Mme de Balbic lui avaient donné cette certitude. Puisque Mme de Balbic semblait redouter les reproches de Richard, c'est qu'elle avait agi de façon à mériter ces reproches, et elle ne pouvait les avoir mérités, qu'en trompant son fils à l'égard des intentions de Suzanne. Les angoisses de Mme de Balbic, angoisses que cette dame ne parvint pas à dissimuler lorsque Suzannne et sa sœur se déterminèrent à visiter les Pyrénées, éclairèrent tout à coup Mme de Charmenille sur le fait présent et lui firent soupçonner le rôle que Mme de Balbic avait pu jouer dans le passé auprès d'elle et de Richard. Le tout était de savoir si réellement il n'avait été que faible. A coup sûr, c'était là un point que le capitaine Rupert eût pu éclaircir d'un mot! Il avait été sans nul doute le confident de Richard. Il avait connu ses plus intimes, ses plus secrètes pensées. Il avait connu ce qu'elle brûlait de connaître. Oh, si Suzanne avait pu ressusciter Rupert! mais Rupert était-il bien dans la tombe? Question brûlante, que Suzanne résolvait tantôt d'une façon, tantôt d'une

autre, et qui la plongeait dans des méditations sans fin. Une exclamation de M. de Saint-Geniez, ou plutôt le geste par lequel il montrait à sa femme les traces d'un ours la tira de cette rêverie. Suzanne avait une très-grande appréhension des ours, qu'on lui avait dit être très-communs dans les Pyrénées. Elle n'apercevait pas un buisson un peu touffu, un rocher crevassé, un fourré sombre, l'entrée béante d'une caverne, sans s'imaginer tout aussitôt que l'ours était là. M. de Saint-Geniez, que ces frayeurs amusaient infiniment, ne la rassurait qu'à demi, lui jurant toutefois, avec le plus grand flegme, qu'il s'offrirait lui-même en holocauste à l'appétit vorace de ces terribles animaux, plutôt que de les laisser toucher à un seul de ses beaux cheveux. M. de Saint-Geniez avait passé une bonne partie de son existence sur les grandes routes. C'était le touriste par excellence; la locomotion semblait être son élément, le but constant de ses efforts. Il connaissait la carte d'Europe sur le bout du doigt et l'art d'utiliser les instants en voyage, comme un avocat son code. La distribution des heures, leur emploi, la manière de voir beaucoup et de se fatiguer peu, entraient dans sa spécialité. Il possédait le secret de se faire bien venir des guides, de n'être point la dupe des hôteliers, d'obtenir d'eux un lit irréprochable et d'écarter au dessert les quatre mendiants. Les voyageurs suivaient le cours si délicieux de l'Adour qui féconde la jolie vallée de Campan, lorsque M. de Saint-Geniez fit observer qu'il fallait absolument quitter les rives enchanteresses et les frais ombrages, si on voulait arriver le même soir à Saint-Sauveur, lieu où Suzanne avait manifesté le désir de passer un jour avant de se rendre sur les frontières d'Espagne.

— Sans le profond respect que je professe en général pour les caprices féminins, dit-il en s'adressant particulièrement à Suzanne, je proposerais d'éviter la ville d'eau, pour aller de préférence prendre gîte aux chalets d'Arbizon; mais je n'ai garde d'insister, sachant d'avance que je ferais four.

Suzanne rougit.

— Que dites-vous, demanda Mme de Saint-Geniez? J'espère que Mme de Charmenille ne vous permet pas de médire de nous. C'est une détestable habitude que vous avez prise, mon ami, vous ne pouvez passer dix minutes sans attaquer le caractère féminin !... S'il m'était prouvé que vous pensez le quart de ce que vous dites sur les femmes, je vous quitterais dès ce soir.

Et la jeune femme effleura du bout de sa cravache le chapeau de M. de Saint-Geniez.

—Finissez vos plaisanteries, Geneviève, dit celui-ci, elles sont de mauvais goût. Quelle idée voulez-vous donner de notre ménage à ces dames? Que pensera Mme de Charmenille d'un mari que l'on traite?

Mme de Charmenille pensera ce qu'elle voudra ; elle peut même, si bon lui semble, vous faire l'honneur de me croire jalouse, car je veux absolument savoir ce que vous lui disiez tantôt et qui l'a fait rougir.

—Au nom de votre propre intérêt, Madame, s'écria M. de Saint-Geniez, gardez le silence. Le secret est entre nous, n'ayez pas l'imprudence de le dévoiler devant un tiers.

—Il n'y a point de secret — reprit Suzanne en rougissant de nouveau. M. de Saint-Geniez prétend que tout caprice féminin cache une pensée intime, une volonté inébranlable. Partant de là, il conclut que j'ai un motif de ce genre pour désirer aller coucher à Saint-Sauveur plutôt qu'aux chalets d'Arbizon.

—Endroit perdu, où nous n'aurions aucune chance de rencontrer un inconnu, un voyageur, un sauveur, voire même le plus petit Allemand. Oui, trois fois oui, je ne m'en dédis point, s'écria M. de Saint-Geniez, sans vouloir tenir compte de l'impatience avec laquelle Suzanne l'écoutait. Je suis persuadé que la fantaisie que Mme de Charmenille manifeste pour le séjour à Saint-Sauveur est un de ces caprices tenaces, qu'il est impossible de modifier. Aussi ne m'aviserai-je pas de combattre cette fantaisie, sachant d'avance qu'elle ne céderait à aucun raisonnement. Le caprice est le contraire de la raison, surtout celui dont la source se trouve dans le cœur.

— C'est faire bien peu de cas de celui de ma sœur, repartit Mme de Fonbonne en prenant part à la conversation, que de supposer le sien capable de s'attacher au premier venu qui se trouve sur sa route.

— Celui qui vous sauve d'un danger, reprit en riant Mme de Saint-Geniez, n'est pas le premier venu, surtout quand ses yeux, sa bouche, son sourire, ses cheveux, son air, sa tournure, toute sa personne, enfin, répondent si exactement au portrait d'un homme qui vous a aimée, admirée, devinée et comprise.

En cet instant, une exclamation de Suzanne interrompit M. de Saint-Geniez. La jeune femme, à demi-soulevée sur sa selle, le

cou tendu et la physionomie radieuse, montrait du geste à sa sœur le nautonier d'une petite barque qui, vue de loin, ressemblait à une coquille d'œuf ballottée sur une mer en miniature. La vue de cette barque avait si fort émotionné Suzanne, que la voix lui avait fait défaut pour la signaler à sa sœur.

— Eh bien, qu'est-ce? repartit Mme de Fonbonne, d'un ton mécontent? Qu'y a-t-il de si extraordinaire dans la rencontre de cet individu qui, comme nous, continue probablement son voyage.

—Serait-ce lui, demanda tout bas M. de Saint-Geniez à Suzanne?

Celle-ci fit un signe affirmatif.

— Adieu donc à la ville d'eau, continua-t-il, en murmurant ces mots à son oreille, et pour elle seule!

Au même moment des cris d'effroi, auxquels se mêlait le nom de Rupert, parvinrent jusqu'à eux. Ce nom causa à Suzanne un éblouissement; peu s'en fallut qu'elle ne perdît l'équibre. Comme tout le monde, elle regarda d'où partaient ces cris? De la barque assurément.

Trois personnes s'y trouvaient: un vieillard, le jeune homme qui avait sauvé Suzanne dans le chemin de fer et une jeune fille dont la voix argentine venait de jeter au vent le nom de Rupert. Le jeune homme faisait de grands efforts pour atteindre la rive du lac, tandis que le vieillard se servait de son chapeau pour vider la barque qui malheureusement faisait eau. La jeune fille le regardait faire avec anxiété, car il avançait peu dans sa besogne et la barque se remplissait rapidement. En vain repliait-elle ses petits pieds; l'eau envahissante gagnait du terrain et menaçait de l'engloutir ou du moins de la submerger presque en totalité. Il ne fallut qu'un coup-d'œil aux guides pour voir la gravité du danger que courait l'embarcation. Faire un cornet de ses mains, héler les naufragés fut, pour l'un d'eux, l'affaire d'une seconde, tandis que l'autre se disposait à leur porter secours.

Obligeant par nature, M. de Saint-Geniez n'hésita pas à l'imiter; il se laissa, ainsi qu'avait fait le guide, glisser du haut du talus et se trouva bien vite en face du lac et en mesure d'aider Rupert à sortir d'embarras. Ce dernier lui ayant jeté une longue chaîne retenue au bateau par un anneau, il s'en saisit et, quelques secondes plus tard, la barque et ceux qu'elle contenait atteignaient le rivage.

On échangea de part et d'autre mille politesses, tandis que Mme de Saint-Geniez, restée un peu en arrière avec le guide qui

gardait les mules, faisait jaser ce dernier et apprenait de lui que le vieillard étranger qui portait le titre de comte et le nom de Syloff était d'origine russe et qu'il habitait momentanément avec sa famille une petite villa cachée dans la plaine par un bosquet de tamarins. Lorsque la jeune Olga, bien emmitouflée dans ses couvertures, fut un peu remise de la secousse qu'elle venait d'éprouver, le comte de Syloff, reprenant lui-même ses esprits, invita M. de Saint-Geniez et sa société à faire halte à la villa ; la maison, disait-il, était petite, mais assez confortablement établie pour permettre à ses hôtes d'y passer agréablement la fin du jour.

M. de Saint-Geniez adorait l'imprévu qui se chargea avec joie de transmettre à ses compagnes l'invitation du comte, et mit autant d'empressement à la faire accepter, que d'obligeance à offrir sa mule à la belle Olga, laquelle, ayant les pieds nus, ne pouvait pas songer à s'en retourner autrement qu'à cheval. Rupert la prit dans ses bras pour gravir le talus. Ce n'était pas une petite besogne, mais il y parvint néanmoins sans accident. Après avoir déposé son précieux fardeau sur le dos de l'animal qu'on venait de lui prêter, il remit la bride dans les mains de la jeune fille.

—Permettez, s'écria gracieusement M. de Saint-Geniez, en retirant la bride, ce mulet est ombrageux. Laissez-moi le conduire jusqu'au détour du chemin, le bras de mademoiselle votre sœur n'y suffirait pas.

—... Non, pas *sœur*, reprit vivement la charmante fille dont une teinte rose envahit le visage, mais cousine et fiancée, ajouta-t-elle avec un naïf orgueil.

M. de Saint-Geniez s'inclina et chercha Suzanne du regard ; mais cette dernière avait pris les devants avec le comte de Syloff.

— Êtes-vous d'aplomb, dit-il à la jeune Russe, lorsqu'ils eurent passé le tournant...

— Vous allez voir, dit-elle, et d'un bond elle mit sa mule au trot...

—La ravissante créature, s'écria M. de Saint-Geniez, en la voyant s'éloigner.

— Mais si frêle, reprit tristement Rupert, qu'elle ressemble à ces belles plantes pour lesquelles on redoute tout à la fois l'absence du soleil et sa trop grande chaleur. Nous n'osons ni l'emmener en Russie, ni la laisser à l'ombre des Alpes, aux pieds desquelles cependant elle a vécu jusqu'ici. Un climat trop brûlant lui dessèche les poumons, et, sous l'influence des vents du Nord, elle ne respire

plus. Le père a essayé de lui faire passer une saison à Saint-Pétersbourg, et cet essai a failli lui coûter la vie. Il n'a pas été plus heureux dans un séjour en Espagne. Cependant les médecins prétendent que sa constitution est bonne et qu'elle triomphera plus tard de cette faiblesse momentanée. Hélas, puissent-ils ne pas se tromper.

— Est-elle orpheline, demanda M. de Saint-Geniez, pour dire quelque chose?

— Depuis l'âge d'un an, reprit Rupert. Au mois de septembre, elle aura accompli sa dix-septième année.

(La suite prochainement.) AYMÉ CÉCYL.

L'ENFANT ET LA FLEUR.

Mai faisait dans les airs gazouiller l'hirondelle
Et répandait partout ses senteurs de jasmin,
Une humble marguerite était là, fraîche et belle ;
Un enfant qui passait en approcha la main.

« A quoi bon de ces lieux m'arracher, lui dit-elle,
» Pour aller me jeter sur le bord du chemin?
» Laissez-moi dans mon pré vivre calme et fidèle,
» Moi qu'il vit naître hier et qui mourrai demain »!

— « Je voulais, dit l'enfant, te porter à ma mère,
» Qui depuis trois grands mois repose au cimetière...
» Le bon Dieu nous l'a prise, et lui seul sait pourquoi.

« Elle aimait tant les fleurs, quand le mois de Marie
» Revenait tout joyeux en couvrir la prairie... »!
La marguerite alors répondit : « Cueillez-moi. »

LA CRISE MINISTÉRIELLE

ET

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN HOLLANDE.

Le régime scolaire admis en Hollande antérieurement au triomphe du protestantisme dans ce pays, était le même que celui que l'Église avait établi dans toute la chrétienté. Il fut complétement bouleversé par les Calvinistes, qui substituèrent aux principes catholiques ceux qui faisaient le fond de leur système religieux. Les idées anticatholiques qu'ils avaient proclamées furent introduites dans les écoles, comme on en trouve la preuve dans le règlement scolaire du 31 mars 1725 (1).

Aux termes du chap. IV, a. 1, aucun « papiste » ne pouvait exercer la profession d'instituteur de quelque manière que ce fût. L'article 4 prohibait même les écoles borgnes *(bij-of winkel scholen)*, soit privées, soit publiques, pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture. En vertu de l'article 2, il était défendu à un « adhérent du Pape *(pausgezinde)* » de passer la frontière pour instruire, hors du pays, les enfants catholiques. Donc, il ne restait aux catholiques que des écoles protestantes. Or, voici comment elles étaient organisées. D'après le chap. 1, a. 3, du susdit règlement, les instituteurs devaient être des hommes vertueux et pieux. L'article 6 plaçait les écoles sous la surveillance des Conseils d'Église et des prédicants. Le chap. II, a. 6, prescrivait aux instituteurs l'enseignement du catéchisme de la réforme.

Et qu'enseignait-on particulièrement dans les écoles? Que le Pape est « l'antechrist », l'Église romaine la « prostituée de Babylone, » la Messe « papiste » une maudite idolâtrie, l'invocation des saints une superstition, etc. C'est ce que les gueux de cette époque appelaient la liberté de conscience. Ce régime resta en vigueur jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et fut remplacé, en 1799, par un système calqué

(1) Groot placaat-boek, D. VI, bl. 448.

sur celui de la révolution française : celui-ci, sans afficher dans les termes un esprit sectaire, n'en était pas moins hostile au catholicisme et peut-être plus dangereux que le précédent. Dans une instruction du 21 mai 1799, la 5e année de la *Liberté Batave*, la République ordonna de bannir de l'école (article 4) la *superstition*, (article 6) *tout culte et toutes cérémonies extérieures*, pour inspirer *le patriotisme*, est-il dit à l'article 5, et propager les *vertus républicaines*. C'était, comme on le voit, l'école sans religion *(godsdienstloose)* qui a été en France, comme en Néerlande, le fruit du régime révolutionnaire le plus effréné que l'on connaisse, ce qu'il est utile de rappeler, dit l'auteur d'un ouvrage publié sur la matière, en 1868, à Bois-le-Duc, le R. P. Van Gestel.

Ce principe fut formulé dans la loi de 1806, qui organisa ce qu'on a appelé en Hollande l'école *neutre*, école qui, aux yeux des sectateurs des diverses religions positives, n'a de neutre que le nom. Toutefois, comme elle vint remplacer le règlement sectaire dont je viens de parler, elle fut regardée par plusieurs partisans de l'enseignement religieux comme une amélioration, d'autant plus que l'expérience n'en avait pas encore révélé tout le danger. C'est ainsi qu'un des sept archiprêtres ou doyens, instituës dans les seules provinces du Nord, M. B. De Haan, parut donner à la loi une approbation restreinte, mais que les partisans de cette loi prirent pour absolue, même dans ces derniers temps, en Belgique. Tout ce qu'avait avancé ce dignitaire ecclésiastique, moins prévoyant que ses six collègues du Nord et que les autorités religieuses du Brabant septentrional et du Limbourg, c'est qu'il valait mieux s'abstenir de donner l'enseignement dogmatique à l'école, que d'y maintenir celui qui y avait été introduit par l'esprit sectaire, en haine du catholicisme. Puis il ajoutait qu'il faisait une exception pour le cas où « l'on est convaincu de l'honnêteté de l'instituteur, et lorsqu'il n'a devant lui que *des enfants appartenant à une même croyance religieuse* ». Cette autorité, dont on a fait tant de bruit en l'invoquant à l'appui de la loi, était d'ailleurs fort restreinte : loin d'être opposée à l'école religieuse, elle y était au contraire favorable, comme on voit, lorsque cette école présentait les garanties nécessaires; en effet, M. de Haan ne recommandait l'abstention de l'instituteur, en matière d'enseignement dogmatique, que dans les écoles où se trouvaient des enfants appartenant à des *opinions religieuses différentes*. Il faisait cette concession pour obtenir l'enseignement religieux dans les écoles où il n'y

avait pas de mélange de religion. Ce système, qui ne fut pas loyalement appliqué, paraissait d'autant plus acceptable, avant que l'expérience en eût démontré le vice, que la loi de 1806 n'admettait pas d'écoles libres, qui eussent pu faire contre-poids aux écoles officielles.

Vint ensuite la loi du 13 août 1857 qui, dans son ensemble et surtout au point de vue religieux, a reproduit les dispositions de celle de 1806. Cette loi, encore en vigueur aujourd'hui et dont la révision fait l'objet d'un nouveau projet, constituait, malgré le vice fondamental qu'elle renfermait en proscrivant l'enseignement de la religion, un progrès relatif. En effet, elle admettait des écoles privées ou *particulières (bijzondere scholen)* à côté des écoles publiques *(openbare scholen)*. C'est une liberté qui n'est que relative, car les instituteurs des écoles privées sont soumis à la condition du certificat de capacité et de bonne conduite. Cette condition vague et arbitraire, inconnue en Belgique, en Angleterre et aux États-Unis, serait dans ces pays regardée comme une négation de la liberté, dans le cas où les institutions privées ou ceux qui les dirigent ne sont pas subventionnés au moyen des caisses publiques. On crut faire une concession, au point de vue religieux, en déclarant à l'article 23, que l'enseignement, dans les écoles publiques doit être tel qu'il ouvre la voie à l'éducation basée sur toutes les *vertus sociales et chrétiennes*. Le ministre Thorbecke, auteur de la loi, insista beaucoup sur cet article, qui fut admis après une assez longue discussion. Mais l'expérience ne tarda pas à faire voir que cette disposition n'offrait aucune garantie aux défenseurs de l'enseignement religieux. Aussi la loi fut-elle bientôt l'objet d'une opposition, qui alla toujours croissant, de la part des catholiques, des israélites et des protestants orthodoxes. A la tête de ces derniers on distinguait M. Groen van Prinsterer, qui protesta avec éclat, en donnant sa démission de membre des États-Généraux, avant même que le nouveau régime eût été mis en pratique. Cette opposition devint de plus en plus vive, au point que dans les sphères ministérielles elle fut qualifiée *d'agitation*. Les évêques catholiques joignirent leur voix à celle des opposants, d'abord dans une circulaire adressée au clergé par Mgr J. Zwysen, évêque de Bois-le-Duc, le 12 juin 1867, et ensuite dans un mandement collectif de tout l'épiscopat néerlandais, en date du 22 juillet 1868, dans lequel il est déclaré qu'un catholique ne peut approuver et encore moins

défendre l'enseignement dit *neutre*, tel qu'il est organisé par la loi de 1857, parce qu'il exclut le principe de toute religion positive. Toutefois, d'après le mandement, « la fréquentation de l'école publique peut *être tolérée*, dans le cas où l'on n'a pas l'occasion de recevoir l'enseignement nécessaire dans une école que la Sainte-Église approuve sous tous les rapports, mais toujours à condition que, dans l'école non-catholique, rien ne soit enseigné en opposition avec la religion et la morale », conformément à une décision de la *Congrégation de la propagande*, en réponse à une requête des évêques d'Irlande, relative au même sujet. D'après ces diverses instructions basées sur l'enseignement du St-Siége, sur l'encyclique *quanta cura* et sur le *syllabus*, l'enseignement religieux fut de plus en plus regardé comme indispensable dans les écoles élémentaires en Hollande et parmi les catholiques de tous les pays. Le principe opposé à cette doctrine vraiment sociale, inscrit dans la loi de 1857, est maintenu dans le nouveau projet de loi, dont je vais m'occuper.

Quel sera le sort de ce projet, en présence des changements survenus dans la politique, depuis sa présentation, c'est-à-dire depuis le 20 décembre 1876? On ne peut former que des conjectures à cet égard. Pour se rendre compte de l'avenir probable du projet, il importe de remonter à la cause de la crise ministérielle qui vient d'éclater et d'en peser la portée et les conséquences.

L'attitude équivoque prise par le Ministre, M. Heemskerk, dans la question de l'enseignement primaire, est regardée par tous les partis parlementaires, sinon par tous les membres de la seconde Chambre des États-Généraux, comme étant la première et principale cause de la crise actuelle. Dès la présentation du projet de loi, cette situation critique fut prévue et prédite, même à l'étranger. Plus tard, on se confirma dans cette prévision, surtout après le résultat de la dernière lutte électorale, lequel renforça l'opposition de 12 voix, par l'élection de 6 nouveaux membres élus à la place de 6 partisans du ministère.

On ne s'attendait pas à la chute du cabinet avant la discussion du projet sur les écoles. Mais les partis coalisés, contrairement aux usages parlementaires, déclarèrent, avant toute discussion, que le ministère avait perdu leur confiance. Tous, excepté les catholiques, motivèrent leur hostilité, en critiquant amèrement les idées du gouvernement en matière d'enseignement primaire. Les

catholiques, tout en se prononçant énergiquement contre certaines dispositions du projet de loi, refusèrent toutefois de se rallier au vote de méfiance *(votum van wantrouwen)*, qui impliquait, dans la pensée des principaux opposants, l'approbation d'un système scolaire plus contraire encore aux intérêts religieux que le projet en discussion. La majorité, qui fut de 44 voix contre 28, força M. Heemskerk de remettre au Roi sa démission, qui fut suivie de celle des autres ministres. Le procédé de l'opposition, dans cette circonstance, est vivement blâmé par le parti conservateur et surtout par les catholiques, parce qu'il est, comme l'ont très-bien démontré le *Tijd* d'Amsterdam et le *Maasbode* de Rotterdam, non-seulement insolite, mais compromettant pour l'avenir du régime constitutionnel hollandais dont ces organes catholiques se déclarent les sincères partisans. En effet, la politique libérale en Hollande tend à établir en principe qu'on peut renverser le pouvoir, sans discuter ses actes, ce qui ouvre la porte aux plus mauvaises passions politiques. Le ministère, il est vrai, a mérité le blâme qu'il a encouru; mais la nouvelle majorité n'en a pas moins commis une grande faute, en revêtant, comme le dit très-bien le *Tijd*, son vote d'une forme anti-parlementaire des plus dangereuses. Cette faute est d'autant plus grande, que la majorité, née d'une coalition, est tellement divisée qu'on la considère généralement comme incapable de former un cabinet viable : elle pourrait gouverner, s'il n'y avait pas d'autre question en jeu que celle de la liberté d'enseignement, contre laquelle s'unissent les partis appelés libéraux. En Hollande, ces partis sont en désaccord sur bien d'autres questions : ne pouvant réunir les éléments d'une administration durable, ils accréditent l'opinion que le ministère actuel restera forcément en place, en se donnant pour *conservateur*, quoiqu'il soit loin d'être généralement reconnu comme tel. Quant au projet de loi qui a servi de prétexte plutôt qu'il n'a été la cause de la crise, tout fait prévoir qu'il ne sera pas discuté de sitôt : lorsqu'il reviendra sur le tapis parlementaire, il sera modifié dans un sens plus hostile à la liberté d'enseignement qu'il ne l'est dans sa forme actuelle. Néanmoins on est généralement d'accord en Hollande sur son importance, à cause des questions qui s'y rattachent et des tendances qu'il révèle. Il s'agit de la question religieuse qui est à l'ordre du jour chez presque toutes les nations, surtout à propos de l'enseignement. Il y aura sur ce terrain, en Hollande, une discussion approfondie. Tout ce qui se passe

aujourd'hui en matière d'enseignement dans les pays civilisés, et particulièrement dans la Néerlande, nous intéresse vivement; car l'expérience démontre de plus en plus la nécessité d'établir l'école sur la base d'une religion positive. C'est ce que le nouveau projet de loi néerlandais méconnaît absolument, en restant dans l'ornière de la loi de 1857, malgré les réclamations incessantes qui se sont produites depuis 20 ans contre cet état de choses, et malgré le progrès constant des écoles privées, qui attestent, d'une manière incontestable, la force de l'opinion publique à cet égard.

Il est un fait positif, c'est que les écoles privées, malgré les entraves qu'elles ont à subir sous le régime actuel, se sont multipliées en Hollande dans une proportion notablement supérieure à l'accroissement des écoles publiques. Ainsi de 1856 à 1870, l'augmentation des élèves, dans les écoles *privées* ou *particulières*, a été de 37,50 p. c., tandis que, dans les écoles publiques, il n'a été que de 19,40 p. c. De 1870 à 1873, la supériorité numérique des premières écoles s'est au moins soutenue et, à quelques légères différences près, elle n'a pas varié jusqu'à ce jour. Qu'il suffise de citer les chiffres relatifs aux années 1874 et 1875. D'après le relevé statistique de ces années, les écoles privées, généralement confessionnelles, accusent en une année une augmentation de 0,98 p. c., et les écoles publiques ou sécularisées, de 0,81 p. c. seulement. Les écoles catholiques seules entrent aujourd'hui pour environ un quart dans le nombre total des écoles. La proportion des *élèves* entre ces deux espèces d'institutions a été notablement plus forte de 1874 à 1875 en faveur des écoles catholiques. Pour comprendre l'importance du progrès du système confessionnel, il importe de faire quelques remarques sur les efforts déployés par les sécularistes pour arrêter le mouvement progressif de l'éducation religieuse.

M. Heemskerk avait promis de donner satisfaction aux deux partis; mais, comme il fallait s'y attendre, il n'a satisfait entièrement aucun d'eux. Il a été trompé dans ses prévisions, à tel point que, d'après certains journaux, particulièrement l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg, le projet était déjà menacé, à la fin du mois de décembre dernier, d'être rejeté par les États-Généraux; pour éviter un échec, le ministère devait retirer le projet ou se retirer lui-même.

Voici les principaux points de différence entre la loi actuelle et

le projet proposé, ainsi que les objections que celui-ci a soulevées principalement de la part des catholiques. Ils ont été exposés dans une brochure rédigée en français et publiée à Maestricht, sous ce titre : « Le nouveau projet de loi sur l'enseignement primaire. »

D'abord une majoration considérable de traitements est promise aux instituteurs publics. Il n'y a certainement pas d'exagération dans cette mesure, attendu que la vie animale est devenue beaucoup plus chère, depuis quelque temps; mais, comme le dit l'auteur de la susdite brochure, un grand nombre d'écoles privées ne seront pas en état, pendant longtemps, de rétribuer leurs instituteurs au même taux, si le gouvernement ou les communes ne viennent pas à leur secours; comme l'a démontré entre autres le *Maasbode*, ou leur impose une charge inconnue dans les pays où l'enseignement est entièrement libre, une charge énorme, en les obligeant pour la construction et l'agrandissement des écoles *privées* à certaines mesures d'hygiène (qui s'appliqueraient à plus forte raison aux maisons particulières). En second lieu, le nouveau projet, contrairement à ce qui est stipulé dans la loi actuelle, défend expressément d'accorder des subsides aux écoles privées, même à celles qui rempliraient la condition exigée aujourd'hui à cet effet, ainsi même à celles qui renonceraient à l'enseignement religieux et admettraient des élèves de toutes les opinions, en se contentant de la garantie qu'elles trouvent dans le choix des instituteurs diplômés, conformément à l'art. 2 de la loi actuelle. Ainsi, ajoute l'auteur de la brochure citée, ces écoles, qui ont à faire les dépenses nécessaires pour les élèves indigents et qui auront à supporter la charge résultant des nouvelles conditions matérielles imposées, sans aucune assistance publique, devront encore augmenter les émoluments de leurs instituteurs pour empêcher ceux-ci d'entrer dans les écoles officielles, où ils seraient désormais beaucoup mieux rétribués. Le gouvernement dit aux défenseurs des écoles confessionnelles : vous êtes libres d'établir des écoles privées dans les conditions faites aux écoles publiques, mais vous ne pouvez réclamer aucune espèce de subvention. Il est facile de comprendre comment la question des subsides en faveur des écoles privées domine, aux yeux des catholiques, des protestants orthodoxes et des israélites, tout le débat. En Hollande, la liberté d'enseignement n'est pas absolue, comme en Belgique, en Angleterre et aux Etats-Unis; les instituteurs privés y sont soumis à

la condition de l'examen, dans lequel l'État se substitue à la famille. Sous ce rapport, les instituteurs privés sont assimilés aux instituteurs publics. Mais comme ceux-ci sont rétribués par l'État, les premiers sont placés dans une position d'infériorité, quand ils ne reçoivent pas sous forme de subside une compensation ou *restitution*, comme on dit en Hollande. Sans cette *restitution* aux Hollandais qui réclament, la liberté promise par la constitution devient une dérision. Aussi, en Néerlande, on ne considère généralement la liberté d'enseignement comme réelle, que pour autant qu'elle soit subventionnée, comme en Angleterre, avec la seule restriction du certificat. En Belgique, on a pensé, jusqu'à présent, que la privation de subsides est suffisamment compensée chez les instituteurs particuliers ou libres par la faculté qui leur est accordée d'exercer leur profession sans être assujettis à la formalité des certificats de capacité et de bonne conduite. Cependant si la rémunération dont jouissent les instituteurs publics était portée à un taux exorbitant, il en résulterait que bien des instituteurs privés quitteraient leur position pour entrer dans les écoles publiques. Alors évidemment surgirait le grief dont on se plaint en Hollande, puisque la liberté d'enseignement serait sérieusement entravée et compromise, comme elle l'est de ce chef chez nos voisins du Nord. En Belgique, disent les Hollandais, les instituteurs privés échappent aux procédés souvent partiaux et vexatoires des examinateurs. Cette vexation atteint le plus souvent les membres des corporations religieuses, auxquels on en veut surtout à cause de la préférence que leur accordent les catholiques au point de vue religieux et moral, et parce que l'emploi d'instituteurs religieux n'entraîne pas, à beaucoup près, d'aussi grandes dépenses que les écoles laïques. Cependant l'on doit avoir nécessairement recours à celles-ci, attendu que le nombre des congréganistes est très-limité en Hollande. De là l'importance qu'on y attache à la question des subsides pour les instituteurs privés.

Le ministère semble avoir cherché à atténuer le grief des défenseurs de l'enseignement privé, en faisant quelques concessions plus ou moins réelles à l'opinion religieuse. Ainsi, l'art. 26 du projet prescrit le respect pour les *croyances* religieuses (*godsdienstige gezindheden*), au lieu du respect pour les *opinions* religieuses (*godsdienstige begrippen*), stipulé à l'art. 23 de la loi actuelle; d'après une interprétation assez généralement admise, l'instituteur public, dans le système actuel, doit le respect

même à l'athéïsme. Le ministère repousse cette interprétation : désormais toutes les *croyances* seront respectées, mais non toutes les *opinions* dites religieuses. Les instituteurs, comme dit le Docteur Raabe, dans une récente brochure sur cette matière (1), pourront parler de Dieu, ce qu'ils croient ne pas pouvoir faire aujourd'hui ; mais cet auteur, qui est protestant, doute que cet article soit conforme à la Constitution et que, pour ce motif, il soit adopté par la législature. Cela paraît surtout probable sous la majorité libérale issue des dernières élections. L'article 26 du projet est dû à la pression de l'opinion de ceux qui proclament la nécessité de l'enseignement religieux, mais qui ne voient dans cette condescendance qu'une concession purement apparente.

Une autre concession à cette opinion est stipulée à l'art. 27 : il permet d'écarter les livres de classe qui paraissent blesser les principes religieux professés par les parents des élèves. C'est là ce qu'on peut appeler une véritable concession, mais elle n'a pas en Hollande l'importance qu'elle a en Belgique ; dans le premier pays, un instituteur imprudent ou mal intentionné peut produire sur l'esprit des enfants des impressions dangereuses, contre lesquelles le projet nouveau ne donne aucune garantie, pas plus que la loi actuelle ; il en est autrement sous le régime de la loi de 1842 en Belgique ; c'est ce qui a fait dire à un ancien ministre néerlandais, M. van Zuylen, qu'un pareil instituteur peut tuer les âmes de ses élèves. En résumé, les concessions ministérielles auxquelles on peut joindre celle qui consiste à faciliter au prêtre l'accès de l'école, à des heures convenables, ne suffisent pas pour redresser les défauts inhérents au système scolaire existant, dont le fond est maintenu dans le projet.

L'art. 42 contient un avantage pour l'opinion qui tient aux écoles privées ; après avoir fait au Conseil communal un devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener les enfants des pauvres à l'école, cet article ajoute : *sans empêcher leurs parents de faire choix d'une école privée*, lorsqu'ils la préfèrent et qu'ils en trouvent une à leur portée. Le gouvernement voulait ainsi prévenir à l'avenir les abus qui ont été commis principalement à Rotterdam, où l'on avait prescrit, comme cela s'est vu dans quelques rares localités en Belgique, la fréquenta-

(1) Dr A. H. Raabe, « Eenige bemerkingen naar aanleiding van de ingediende wet op het lager onderwijs, » p. 60.

tion de l'école publique aux indigents, sous peine de les priver des secours de la bienfaisance. On a compris, en Hollande, que la liberté est incompatible avec la coercition qu'y avaient exercée pendant quelque temps certains bureaux de bienfaisance, à l'égard des parents pauvres. Ce procédé, contraire à l'équité, sinon à la loi, y est regardé depuis longtemps comme d'autant plus odieux, qu'il fait de l'enseignement une question de parti et le discrédite ainsi aux yeux de toute la population. Ce système d'obligation scolaire est plus sévère que celui qui existe en Allemagne, où l'on exige, il est vrai, la fréquentation de l'école de la part de tous les enfants, riches ou pauvres, sous peine d'amende et de prison, mais où l'on ne refuse pas aux parents récalcitrants les secours et les remèdes nécessaires, lorsqu'ils sont inscrits sur le registre des indigents. La mesure vexatoire condamnée aujourd'hui dans les Pays-Bas, par laquelle on punit les enfants innocents aussi bien que leurs parents, en imposant de dures privations à toute la famille, dans la personne de son chef, peut avoir des conséquences fatales pour la santé et même pour la vie des indigents, qu'on traite ainsi comme des parias. On a également compris, en Hollande, qu'en ne frappant que les pauvres, on creuse entre eux et les riches un abîme, on aigrit les premiers, on les excite contre les classes supérieures et on ne les prédispose que trop à prêter l'oreille aux dangereuses suggestions du socialisme. C'est en présence de ces dangers et par respect pour la liberté civile, l'égalité et la justice, que ce grave abus a été supprimé en Néerlande, sous la pression de l'opinion publique : il sera désormais réprimé par la loi même, quel que soit le sort du projet présenté, qui, sous ce rapport, n'a donné lieu à aucune objection. Il paraît qu'on subordonnerait tout au plus les secours de la bienfaisance à la condition de l'examen des élèves pauvres fréquentant les écoles privées, comme cela se pratique en Angleterre pour la participation aux subsides ; on frapperait les élèves, sans atteindre l'école.

Une autre disposition du projet, qui est favorable à la liberté, porte que la gratuité dont, en matière d'enseignement, jouissent aujourd'hui les parents aisés, ne peut plus être accordée (art. 42) qu'à ceux qui reçoivent des secours publics. Une taxe proportionnelle à la situation financière de la commune sera prélevée pour chaque élève indigent. Dans le *Mémoire explicatif* (1) ou

(1) *Memorie van toelichting*, p. 19, § 12.

Exposé des motifs, le ministre soutient, contrairement à l'opinion de ceux qui prétendent que la rétribution scolaire tend à diminuer le nombre des élèves, que cette participation à la prospérité de l'enseignement le fait respecter davantage, parce que l'expérience démontre que c'est à cette condition seulement que les parents en apprécient l'importance et stimulent leurs enfants à profiter des sacrifices qu'on fait pour eux, par leur assiduité à se rendre en classe et par leur application. M. Heemskerk fait voir aussi, dans son *Mémoire explicatif*, que la gratuité absolue crée un obstacle à l'enseignement libre, qu'il ne faut pas même entraver, dit-il avec raison, par des moyens détournés, là où il fleurit et suffit aux besoins de la population. Mais, d'après le Dr Raabe, c'est là seulement une concession apparente : en effet, tout subside est retiré aux écoles privées qui en ont joui jusqu'à présent et qui sont condamnées, dit-il, à périr désormais, lorsqu'elles ne seront tenues que par des particuliers, qui n'en pourront plus faire les frais. Les écoles publiques et celles qui sont dirigées par des corporations, surtout les écoles paroissiales, resteraient seules debout, après un laps de temps très-court. Les catholiques, dit avec un profond regret cet auteur protestant, seront particulièrement favorisés par ce système nouveau (ce que ceux-ci n'admettent en aucune manière), car ils ne reculent pas devant les plus grands sacrifices. Cela est vrai quant au dévouement des catholiques en cette matière importante : quelle que soit la condition qui leur sera faite plus tard par la loi, ils n'abandonneront certainement leurs écoles qu'à la dernière extrémité. L'expérience démontre que les lois changent souvent, surtout aujourd'hui, et qu'il serait fort difficile de rétablir, même sous un régime favorable, les écoles qu'on aurait supprimées. C'est ce qui explique les efforts que font partout les catholiques pour créer et maintenir des établissements libres ; c'est aussi la cause de l'opposition qu'ils rencontrent, principalement de la part de ceux qui veulent bannir la religion de l'enseignement. Le progrès des écoles privées non subsidiées, que j'ai déjà constaté, rend cette opposition de plus en plus passionnée : de 1874 à 1875, la population de ces écoles a été près de trois fois plus considérable que celle des écoles publiques. D'après le dénombrement fait le 15 janvier de ces mêmes années, dans les premières, l'augmentation des élèves a été de 5,72 p. c., et dans les secondes, de 1,95 p. c. seulement.

L'accroissement du nombre des élèves acquiert surtout une

grande signification, quand on compare les écoles privées subsidiées à celles qui ne le sont pas. Dans les premières, il y a eu, de 1874 à 1875, une *diminution* dans le nombre des élèves d'environ 2 p. c., et dans les secondes, une *augmentation* de 5,72 p. c. Ces deux catégories d'écoles sont placées dans le nouveau projet sur la même ligne, puisque les institutions privées ne pourront plus être subventionnées en aucun cas; mais quoique les écoles non subsidiées aient progressé, tandis que celles qui ont obtenu des subsides ont rétrogradé, les défenseurs de la liberté n'en regrettent pas moins l'innovation projetée : ils tiennent de plus en plus au principe de la subvention, ils en demandent l'extension aux écoles privées, même *confessionnelles*, contrairement à l'art. 3 de la loi actuelle. Quant au nombre des élèves, comment expliquer l'anomalie apparente de la supériorité des écoles privées non-subsidiées sur celles qui ont reçu des subsides? On dirait, à première vue, que c'est le contraire qui aurait dû avoir lieu. Ce fait s'explique par une raison, qui fait ressortir surtout la force croissante de l'opinion en faveur de l'enseignement religieux, et qui résulte de l'art. 3, § 4 de la loi en vigueur, combiné avec l'art. 23, § 2 de la même loi. D'après le premier article, les écoles privées peuvent être subsidiées, mais à une condition qui se trouve exprimée à l'art. 23, à savoir l'exclusion de l'enseignement de toute doctrine religieuse. C'est pour ce motif qu'elles sont discréditées. Les catholiques, les protestants orthodoxes et les israélites aiment généralement mieux soutenir, à leurs frais, leurs écoles particulières non subsidiées, où l'on peut donner l'instruction religieuse, que de faire usage des écoles subventionnées, où l'on doit s'abstenir de tout enseignement religieux. Il n'en est pas moins vrai que les parents qui envoient leurs enfants aux premières écoles se plaignent de ce qu'ils ont à subir des charges multiples, en payant d'abord l'entretien de l'école, le traitement de l'instituteur et l'enseignement dans les établissements de leur choix, et ensuite, en partie, comme contribuables, les frais de l'enseignement qui se donne aux enfants qui fréquentent les institutions subsidiées. C'est une flagrante injustice, dont on demande le redressement depuis 20 ans. Rien ne prouve mieux l'importance qu'on attache en Néerlande à une éducation chrétienne, qui a pour base la liberté d'enseignement. Celle-ci est invoquée surtout par les catholiques hollandais; ils repoussent avec une énergie croissante l'obligation scolaire, qu'ils regardent comme incompatible avec

cette liberté, et que répudie le projet même de M. Heemskerk comme un système contraire à l'opinion publique en Néerlande. Cette antipathie s'explique par le discrédit que ce système rencontre, de plus en plus, dans certains pays, qui l'ont adopté à une autre époque.

La concession faite dans l'art. 26 par la substitution des mots : « croyances religieuses » à ceux « d'opinions religieuses, » est regardée comme insuffisante ; mais, quel que soit le sort qui l'attend devant les États-Généraux, elle n'en est pas moins une protestation significative contre les tendances sécularistes de l'époque, et un bon exemple donné à d'autres nations par le ministre d'un pays qui s'est vanté jusqu'ici d'avoir le système d'enseignement le plus sécularisé du monde. Le ministère néerlandais était sollicité depuis longtemps d'imprimer à la loi un caractère plus religieux et de réagir contre les explications vagues et trompeuses que M. Thorbeck avait données dans la discussion de la loi de 1857, à propos de l'art. 23 relatif aux vertus *chrétiennes*. On semble être entraîné forcément à entrer dans une voie plus conforme à l'opinion des catholiques qui seuls font les 2/5 et, avec les protestants orthodoxes, plus de la moitié de la population. On invoque le système anglais qui subsidie les écoles confessionnelles comme les autres. Ce qui paraît fortifier cette tendance, ce sont certaines contradictions qu'on reproche avec raison au gouvernement. On lui objecte d'abord qu'il traite moins bien les régnicoles que les étrangers, en refusant à la métropole l'éducation religieuse qu'il accorde aux millions de mahométans qui se trouvent dans les colonies néerlandaises de l'Océanie (1). Ensuite, comme le fait très-bien remarquer le *Maasbode*, de Rotterdam, du 25 janvier 1877, les institutions des sourds-muets et des aveugles et d'autres établissements d'instruction et de bienfaisance, qui admettent l'enseignement religieux, reçoivent des subsides de l'État ou des communes. Quelle amère ironie, s'écrie le même journal (2), d'accord en cela avec le *Tijd* d'Amsterdam ! Pourquoi cette contradiction flagrante entre le régime de la bienfaisance et celui de l'enseignement ? D'après le rapport de 1873 sur la bienfaisance, qui vient de paraître, nous voyons que cette administration produit dans beaucoup de com-

(1) Voir : « Die religionslose Schule der Niederlande und ihre Früchte, von Schwartz. » Berlin, 1868, p. 37.

(2) *De Maasbode* du 14 janvier 1877.

munes des résultats beaucoup meilleurs qu'autrefois. On y voit une action mieux concertée entre *l'Église et l'État;* et la pensée fondamentale de la loi, qui consiste à *établir cet accord,* est de mieux en mieux mise en pratique.

Que dit la Constitution néerlandaise sur ces deux importantes branches de l'administration publique? L'art. 194 est conçu en ces termes : « L'enseignement public est un objet constant de la sollicitude du gouvernement. » L'art. 195 porte : « Le régime de la bienfaisance *(Armbestuur)* est un sujet de la constante sollicitude du gouvernement. » On voit par là que la loi fondamentale place l'enseignement et la bienfaisance absolument sur la même ligne.

Mais il en est tout autrement des lois particulières qui concernent ces deux objets. Nous venons de voir que la loi sur l'enseignement primaire, ainsi que le projet de révision de cette loi, éliminent absolument l'élément religieux du régime scolaire public. Quant à la loi sur la bienfaisance, qui est du 28 juin 1854, par conséquent antérieure à la loi sur l'enseignement élémentaire, qui est du 13 août 1857, elle dispose à l'art. 20 comme suit : « L'entretien des pauvres est réservé, sauf les dispositions ultérieures de ce titre, aux institutions ecclésiastiques *(kerkelijke instellingen)* et particulières de bienfaisance. » Et l'art. 21 ajoute : « Aucune administration civile *(geen burgerlijk bestuur)* ne peut accorder des secours aux indigents, qu'après s'être assurée, autant que possible, qu'ils ne peuvent l'obtenir d'institutions ecclésiastiques ou particulières de bienfaisance, et alors seulement par suite de *nécessité absolue (volstrekte onvermijdelijkheid)* ».

La comparaison entre ces deux régimes est plus éloquente que tous les raisonnements: elle suffit pour faire voir aux plus aveugles toute l'injustice du régime scolaire des Pays-Bas, et pour justifier l'opposition croissante dont il est l'objet de la part de ceux qui sont attachés à la foi de leurs pères et qui comprennent le danger, de jour en jour plus grand, que l'école dite *neutre* ou sans religion présente pour les croyants et pour la société.

Cette situation s'est aggravée encore après la proclamation du résultat des dernières élections, suivies de la dislocation du ministère. La crise ministérielle a modifié profondément la situation des partis dans les Chambres et dans le pays. Les libéraux ont gagné six voix, ce qui leur donne un avantage de douze voix contre le parti conservateur, très-affaibli. Le ministère, en présence de cet échec, retirera-t-il le projet de loi sur l'ensei-

gnement primaire avant le dénouement de la crise? Les avis sont partagés à cet égard; mais, dans tous les cas, la pression du parti triomphant ne pourra être que défavorable à la liberté d'enseignement. Toutefois, les catholiques, qui sont les plus intéressés à cette liberté, ne se laisseront pas décourager, comme on en a déjà la preuve; le nouvel état de choses rendra, disent-ils, leur position plus nette vis-à-vis de leurs adversaires; leur union deviendra de plus en plus compacte, et ils gagneront, par la force du principe qu'ils soutiennent, ce qu'ils perdront momentanément dans la nouvelle position qui leur sera faite. Il est vrai qu'ils auront à faire de nouveaux et de plus grands sacrifices; mais la cause qu'ils défendent est tellement sacrée qu'ils sauront s'élever à la hauteur des circonstances, et que leur dévouement sera proportionné aux entraves qu'ils auront à subir. Nous osons dire même qu'il dépassera, comme il arrive souvent en pareil cas, la limite des progrès qu'ils ont réalisés sous le régime de la loi de 1857, dont l'hostilité a produit des effets contraires à ceux qu'on en attendait dans le camp de leurs adversaires. Les catholiques néerlandais, persuadés que la lutte qu'ils ont à soutenir s'établit aujourd'hui partout sur le terrain de l'instruction publique, donneront à leurs frères des autres pays un exemple, dont ceux-ci ne manqueront pas de profiter, pour le triomphe des principes qui font leur force et leur honneur.

10 octobre.

D. DE HAERNE,

Membre de la Chambre des Représentants.

LE RÈGNE HUMAIN.

M. de Quatrefages, l'Espèce humaine. Paris, Germer Baillière.
M. Joly, l'Homme et l'animal. Paris, Hachette.
M. Darwin, Descendance de l'homme, traduction de M. Moulinié.
M. Vogt, l'Origine de l'homme, *Revue Scientifique*, 1877, nos 45 et 46.
M. Delboeuf, la Psychologie comme science naturelle. Bruxelles, Muquardt.
M. le Dr Fournié, la Bête et l'homme. Paris, Didier et Cie.

Y a-t-il un règne humain, ou l'homme n'est-il qu'un des nombreux rameaux du règne animal? Cette question a déjà été discutée, il y a quinze ans, au sein de la Société d'anthropologie de Paris. M. de Quatrefages y défendit avec ardeur la cause spiritualiste. Il vient de renouveler aujourd'hui le débat, en publiant une seconde édition de son beau livre sur l'espèce humaine. M. Vogt a cru devoir lui répondre par deux articles, dans la *Revue Scientifique*, où il se plaint que le savant professeur du Muséum fait trop volontiers appel à des raisons étrangères à l'histoire naturelle.

En même temps, la question est étudiée à un autre point de vue, dans les camps les plus opposés. Le livre déjà ancien de M. Darwin, sur la descendance de l'homme, celui plus récent de Haeckel, sur l'anthropogénie, cherchent à nous démontrer que l'homme n'est qu'un animal transformé. Je crains qu'il ne faille ranger dans la même opinion M. Delbœuf, malgré le côté spiritualiste des vues exposées dans son essai sur *la psychologie comme science naturelle*. Enfin, un vrai psychologue, M. Joly, professeur de philosophie à Dijon, s'est jeté dans cette controverse. M. Joly a publié un excellent livre, *l'homme et l'animal*, couronné par l'académie des sciences morales et politiques, qui nous paraît un des plus habiles plaidoyers faits dans ces derniers temps en faveur de la dignité suréminente de la nature humaine.

Nous voudrions consacrer quelques pages à examiner l'état de la question, tel qu'il ressort de ces divers travaux, chercher si l'on pourrait trouver dans ces travaux les éléments d'une solution défi-

nitive, et comment il serait possible de suppléer à ce qui leur manquerait.

Mais n'y a-t-il pas quelque honte pour l'homme à ce que le débat ait pris de telles proportions? En serait-il vraiment arrivé à douter de sa grandeur, et le vaste développement intellectuel dont nous sommes témoins aurait-il pour résultat d'amener la réalisation de cette parole du prophète : *comparatus est jumentis insipientibus*, il a été comparé aux bêtes de somme? Hélas! il y a des passions qui voudraient que nous fussions des bêtes, pour qu'elles pussent se satisfaire librement. Il y a, chose plus étonnante, un orgueil singulièrement entendu, qui préfère l'indépendance de la raison dans le voisinage de la bête, à la noble parenté avec une intelligence supérieure dont il faudrait accepter la loi. J'aime mieux, dit-on, être un singe perfectionné qu'un Adam dégénéré. S'il s'agit de goût, j'aime mieux être

Un dieu tombé qui se souvient du ciel.

Quelque profonde que soit la chute, elle nous laissera toujours moins bas.

I.

Il y a un malentendu évident dans la manière dont la question a été posée de nos jours par les naturalistes. Y a-t-il un règne humain? L'homme doit-il former à lui seul, dans l'histoire naturelle, une de ces grandes classes désignées par le nom de règnes? Il nous semble que ce problème est fort distinct de cet autre : l'homme n'est-il qu'un animal ou est-il quelque chose de plus? C'est cependant la confusion de ces deux problèmes qui a donné à la question du règne humain l'importance d'une controverse philosophique et religieuse. Ni la religion, ni la philosophie n'eussent été intéressées, s'il se fût agi seulement d'une classification établie pour la commodité des études zoologiques. Entre naturalistes eux-mêmes, la discussion n'aurait pas atteint un si haut degré de vivacité, n'eût été que chacun voyait dans la solution un appui ou un danger pour des convictions étrangères à l'histoire naturelle.

Linné et Cuvier ont été, sans contredit, aussi spiritualistes qu'aucun savant de notre époque. Est-ce qu'ils ont hésité à faire une place à l'homme dans le règne animal? On enseigne depuis un

demi-siècle, dans l'université de France, que l'homme est un mammifère de l'ordre des bimanes. Personne s'est-il jamais avisé d'y voir un danger pour nos croyances?

De quoi s'agit-il, après tout, en histoire naturelle? d'étudier la structure et le fonctionnement des corps répandus sur la surface du globe (1). Que se demande le naturaliste en présence d'un corps quelconque : à côté de quel objet vais-je le placer? (2) Il énumère les divers organes, apprécie leur importance relative, les rapproche d'organes déjà connus et se décide d'après les résultats de ces considérations diverses. Puisque l'homme a un corps, il faut bien le comparer aux autres corps, si l'on ne veut mettre de côté toutes les analogies de structure, tous les enseignements que peut suggérer la comparaison des organes similaires. Par son corps, il appartient nécessairement à ce règne animal caractérisé par la nutrition, la filiation et le mouvement spontané. Dans le règne animal, il tient évidemment à l'embranchement des vertébrés et à la classe des mammifères. Il y a quelque divergence sur la place qu'il doit occuper dans cette classe. Cuvier en fait un ordre à part, Linné, un genre de la famille des primates, Darwin, une simple espèce des singes anthropomorphes. C'est aux naturalistes à choisir entre ces opinions. Mais que l'homme ait un corps classé parmi les corps, en résulte-t-il qu'il n'ait pas aussi une âme, ou que cette âme entre dans la classification comme un détail secondaire et subordonné? Nul ne l'avait pensé jusqu'ici.

Malheureusement, il s'est produit dans ce siècle une tendance regrettable et qu'explique le discrédit où sont tombées les études philosophiques : les sciences physiques s'imaginent volontiers aujourd'hui qu'il n'y a qu'elles, et que tout ce qu'elles ne peuvent atteindre ne vaut pas la peine d'être examiné. Mais pouvaient-elles supprimer le besoin de résoudre certaines questions étudiées jusqu'ici par la psychologie ou la métaphysique? L'homme voudra toujours se rendre compte scientifiquement de sa nature et de sa place au milieu des êtres qui l'entourent. La philosophie étant chassée du concert des sciences, à qui revenait un si vaste problème. Les naturalistes se sont persuadés que c'était à eux de résoudre la question, et que leur classification embrassait la nature totale de l'homme.

(1) V. Milne Edwards, Cours de zoologie.
(2) Quatrefages, Espèce humaine, p. 1.

En même temps, on établissait partout des chaires d'anthropologie. Certes, la nouvelle science avait un objet d'étude assez important dans la comparaison des caractères physiques des races diverses. Mais on voulut en faire la science de l'homme tout entier, ramenée ainsi à n'être qu'un rameau de l'histoire naturelle.

Grâce à cet état nouveau des esprits, la place de l'homme dans les classifications acquérait une portée qu'elle n'avait jamais eue précédemment. Classer l'homme dans le règne animal, c'était presque avouer qu'il n'était qu'un animal, et beaucoup de positivistes ne se faisaient pas faute de tirer cette conclusion. C'est alors que des naturalistes savants et religieux, M. de Quatrefages en tête, voyant le mal, mais n'en pénétrant peut-être pas suffisamment la cause, imaginèrent de proposer la création d'un règne humain.

On ne peut qu'applaudir à leurs intentions ; mais ont-ils réussi à conjurer le danger? nous ne le croyons pas.

L'idée d'un règne humain nous semble une conception artificielle, qui ne peut avoir sur l'histoire naturelle aucune influence pratique. On pourra établir dans une dissertation, et cela ne sera vraiment pas difficile, que l'homme est un être à part, manifestant des facultés inconnues aux animaux. Mais qu'en résultera-t-il pour les études zoologiques? absolument rien. On n'en sera pas moins obligé toutes les fois qu'il s'agira d'étudier le corps de l'homme, de le rapprocher du corps des animaux d'espèces voisines. C'est ainsi qu'ont toujours procédé l'anatomie et la physiologie, et il n'y a vraiment pas moyen de faire autrement. L'idée d'un règne humain restera donc, pour les naturalistes, une vue purement théorique, n'étant d'aucune utilité pour leurs études et, par conséquent, ne prenant point pied dans la science.

Sur quels fondements d'ailleurs veut-on faire admettre un règne humain? Sur des phénomènes mentaux, des tendances morales et religieuses. Ici, je suis complétement de l'avis de M. Vogt; ces idées sortent du domaine du naturaliste. Quels moyens a-t-il d'étudier ces phénomènes mentaux? comment reconnaîtra-t-il ceux qui sont ou ne sont pas irréductibles? Assurément tout homme a une idée confuse de ces phénomènes, par son expérience personnelle. Mais par quelles études le naturaliste a-t-il développé ces données primitives? Toujours porté vers l'observation extérieure, habile à fureter dans les moindres recoins de la nature physique, a-t-il jamais porté son attention vers sa propre nature intime? a-t-il

jamais analysé et défini les faits si compliqués de notre intelligence? Non, ils ne l'ont point fait; ou si quelqu'un d'eux l'a fait, ce jour-là il n'était pas naturaliste.

Darwin reconnaît, dans un de ses bons moments, que le naturaliste ne peut ni classer, ni comparer les aptitudes mentales (1). Il ne peut donc tirer de ces aptitudes aucune conclusion valable: c'est à d'autres sciences à le faire. Jamais jusqu'ici on n'avait introduit dans l'histoire naturelle des considérations de cette nature. L'homme n'est pas le seul être que ses facultés mentales élèvent au-dessus d'espèces physiquement voisines. Le chien n'a-t-il pas un instinct de sociabilité bien supérieur au loup ou au chacal! On le laisse cependant dans le même genre qu'eux suivant les indices fournis par son développement corporel. L'instinct des abeilles et des fourmis les élève bien au-dessus d'un grand nombre de vertébrés. Qui a pensé à leur donner une place supérieure? Les naturalistes ont sans doute relevé une foule de faits curieux au compte des facultés mentales des animaux. Mais ils n'en ont point fait ni pu faire la science, c'est-à-dire en dégager l'ordre rationnel et les lois.

La raison en est facile à comprendre. Nous ne reconnaissons les facultés mentales des animaux que par des manifestations extérieures, et n'en pouvons juger, comme le remarque très-bien M. Joly (2), que par les faits intérieurs qui correspondent chez nous à ces manifestations. Nous ne connaissons l'animal que par ce qu'il y a d'animal en nous (3). Il n'y a donc qu'une science qui puisse avec succès traiter ces questions et mettre en usage les matériaux que les naturalistes auront amassés: c'est celle qui observe l'âme humaine dans ses actes intérieurs et que l'on appelle psychologie.

N'oublions pas que la science n'avance que par la division du travail. Tant qu'elle a voulu, comme l'ancienne philosophie grecque, résoudre en bloc le problème du monde, elle a échoué. Elle n'a obtenu de résultats sérieux que lorsque chacun s'est mis à étudier l'objet le plus conforme à ses goûts. De là la division des sciences; et, remarquons-le bien, cette division ne s'est pas faite d'après la distinction physique des objets, mais surtout d'après la distinction des propriétés, parce que l'étude de chaque pro-

(1) V. Descendance de l'homme, p. 205.
(2) Joly, l'homme et l'animal, p. 5.
(3) Id., p. 5.

priété ne relève pas des mêmes moyens d'observation et ne suppose pas les mêmes aptitudes. « Ce qui distingue une science, dit M. Claude Bernard, c'est le problème qu'elle poursuit. » Pour pénétrer à fond le problème de chaque science, il faut tourner toute son intelligence dans un certain sens, qui la rend moins propre à creuser les autres problèmes. C'est pourquoi il est anti-scientifique de confondre des études disparates, sous prétexte qu'elles concernent le même objet.

Ces idées sont vulgaires et les sciences physiques en tiennent compte entre elles. On ne voit pas l'astronomie vouloir résoudre des questions de physique, ni le physicien chercher le mot de problèmes algébriques. Si quelque problème relève de plusieurs sciences, celle qui a posé le problème en poursuit la solution en s'aidant du secours des autres. S'agit-il par exemple de la physique des astres? c'est l'astronome qui fait l'étude, en se servant des moyens que le physicien met à sa disposition.

Mais que le problème soit commun à une science physique et à une science philosophique, on se sert aujourd'hui d'un procédé beaucoup plus simple : on nous prend tout. Nos observations sont non avenues. Les questions les plus graves se trouvent résolues par des savants qui n'en connaissent que le plus petit côté ; et, sous prétexte que l'homme a un corps, ceux qui étudient ce corps se croient en droit de décider de toute sa nature.

C'est là un désordre. Il faut y remédier. Il faut faire rendre l'étude de chaque ordre de faits aux hommes spéciaux ayant les aptitudes spéciales qu'il réclame. Il faut faire comprendre que la nature totale d'un être ne peut être comprise que par l'accord des sciences qui le concernent. Ainsi tomberont à la fois et le danger de matérialisme et l'objection de M. Vogt. Il ne sera plus nécessaire de mettre dans l'histoire naturelle un règne humain que les naturalistes n'avaient jamais connu. Mais on comprendra que la science totale de l'homme ne relève point de l'histoire naturelle seule, et que la classification de son corps parmi les espèces animales ne décide pas plus de son essence, que la classification de ses molécules élémentaires parmi les corps simples de la chimie.

L'homme a autre chose que ces molécules, autre chose que son corps, il a des aptitudes mentales, que les naturalistes n'ont jamais étudiées sérieusement, et ces aptitudes reposent sur un premier fond, dont l'histoire naturelle ne peut donner l'idée. Qui a jamais médité sur ces choses, sinon le disciple des sciences philo-

sophiques. Classez donc, en histoire naturelle, l'homme parmi les animaux tant qu'il vous plaira, cela est fondé et utile dans l'ordre des études auxquelles vous êtes livrés. Je ne m'en réserve pas moins le droit d'affirmer que, d'après d'autres sciences et dans sa nature totale, l'homme est plus qu'un animal.

Ainsi, sans insister avec M. de Quatrefages pour la création d'un règne humain, dont l'utilité nous paraît contestable, nous allons chercher dans son livre et dans les autres ouvrages cités plus haut, quels moyens sont indiqués de constater la prééminence spéciale de la nature humaine et d'expliquer cette prééminence.

II

Personne ne méconnaît absolument la distance mise par la nature entre l'homme et l'animal. De l'aveu de Darwin, elle est immense, « en admettant même, dit-il, que nous ne comparions au singe le mieux organisé qu'un sauvage de l'ordre le plus infime (1). » Si du côté du corps l'homme n'est qu'un mammifère habitué à se tenir debout, du côté de l'esprit, c'est un maître qui a conscience de son autorité. Quel est l'animal dont l'apparition sur la terre a produit un effet égal? Quand le singe le plus élevé a été créé, il n'y a eu dans les bois qu'un hôte de plus. Quand les grands carnassiers se sont montrés, ils ont livré quelques luttes, dévoré quelques proies, mais n'ont point changé l'équilibre des êtres à la surface du globe. L'homme venu, tout a cédé ; tout a disparu ou s'est accommodé à son usage, parce que l'homme, bien plus faible que certains animaux, est cependant plus hardi ; parce qu'à l'état le plus sauvage, il sait combiner, prévoir, s'associer, et par là il reste maître en définitive du champ de bataille.

Qu'on ne dise pas que ces effets se sont produits peu à peu et d'une manière insensible. La théorie chère à Darwin est inapplicable ici. Sans doute l'homme n'a pas dominé le globe entier, du premier jour ; mais, partout où il s'est établi, son empire a été de suite incontestable. Du moment où l'espèce humaine a existé, elle a eu immédiatement ses caractères spécifiques (2). Du moment où un être a pu prévoir, allumer du feu et se faire un outil d'un caillou, en un mot approprier les choses à son usage, il était

(1) *Descendance de l'homme*, p. 36.
(2) Quatrefages, *Espèce humaine*, p. 337.

homme, et quelles que fussent les analogies corporelles, il ne l'était pas auparavant.

Voilà donc, du premier coup, l'homme bien au-dessus de l'animal. Et nous ne faisons pas compte ici des développements de la civilisation, de l'établissement des sociétés politiques, des découvertes des sciences, des merveilles de l'industrie. Non, nous prenons l'homme à l'état le plus barbare. Dans cet état, il a déjà, Darwin l'avoue avec bonne foi, un fond d'idées tout à fait pareil au nôtre ; et ce fond, malgré l'absence de tout développement supérieur, se révèle dans la lutte pour l'existence, par des manières d'agir complétement inconnues aux animaux.

Laissons donc certains matérialistes prendre plaisir à réduire les différences physiques qui séparent l'homme du singe. C'est bien mal manœuvrer. N'est-il pas évident que, plus ces différences physiques sont faibles, plus les différences mentales que tout le monde avoue être très-grandes supposent quelque chose de particulier? Que l'huître soit très-loin de l'intelligence du chien, cela n'a rien de bien étonnant. Ouvrez le corps de l'un et de l'autre. Vous trouvez dans les appareils des sens des différences qui expliquent parfaitement la confusion des sensations de l'huître et la netteté des perceptions du chien. Mais si vous me montrez qu'un cerveau d'homme est à peine différent d'un cerveau de singe, je ne puis éviter de penser, en présence des résultats si disparates de ces deux organisations, qu'il y a dans la plus élevée une différence qui m'échappe.

Aussi, l'émule de Darwin, M. Wallace, se croit-il obligé de supposer une cause inconnue qui a accéléré chez l'homme le développement de l'intelligence.

Métaphysique! dira-t-on. Eh! pourquoi pas? Sommes-nous maîtres de tenir compte des faits ou de les négliger? Quand une série de faits se présente avec des caractères complétement nouveaux, devons-nous supposer, d'une manière vague et générale, qu'elle se réduit à une série de faits déjà connus? Cette réduction doit être bien difficile dans le cas qui nous occupe, puisque le matérialisme y travaille inutilement depuis des siècles. Il est naturel, dès lors, que nous mettions ces faits spéciaux à charge d'une cause spéciale.

Les physiciens ne parlent-ils pas à chaque instant de l'attraction, de la gravitation, de la pesanteur, de l'inertie? Que sont ces mots, sinon les noms des causes attribuées à certaines séries de faits, causes tout aussi inconnues dans leur nature intime que peut

l'être le principe des facultés mentales (1). Ils arrivent donc aussi à la métaphysique. Et les matérialistes y arrivent également quand ils ramènent tout à la matière et à la force, car personne n'a jamais vu ni matière, ni force, mais seulement de l'étendue et des mouvements. Si c'est métaphysique de nommer le premier fond des faits connus, la métaphysique est indispensable, à moins que nous apprenions à concevoir que les apparences n'ont pas de fond, que les effets n'ont pas de cause. Le monde est porté sur des inconnues : pouvons-nous imaginer un arbre sans penser à ses racines?

Mais examinons de quelle manière ceux qui refusent de voir dans l'intelligence humaine la marque d'une cause spéciale, expliquent les différences qui séparent l'homme de l'animal.

La plupart, il faut le dire, s'occupent très-peu de la question. C'est le corps surtout qu'ils étudient, et quand ils croient avoir prouvé que le corps humain peut dériver du corps de la brute, ils concluent comme si les différences mentales étaient un détail sans importance.

M. Vogt semble, au premier abord, plus correct : nous ne nous occupons, dit-il, que de l'origine matérielle de l'homme (2). Cette restriction est sage. Malheureusement les conclusions de M. Vogt ont trop l'air de s'appliquer à l'origine totale; on pourrait croire qu'il n'a fait qu'une concession verbale pour s'éviter certaines objections.

L'origine animale du corps de l'homme fût-elle prouvée, et elle est loin de l'être, il faudrait encore, pour motiver l'hypothèse d'une filiation pure et simple de la brute à l'homme, que les transformistes expliquassent le passage de l'instinct à l'intelligence humaine, qu'ils montrassent comment cette intelligence peut n'être qu'un développement de la sensibilité animale. Je ne connais que Darwin qui ait directement attaqué ce problème.

Darwin, j'aime à le reconnaître, a une certaine candeur; il relève consciencieusement les objections. Chacune des difficultés que peut lui opposer la psychologie est posée et examinée à part : origine du langage, conscience, sentiment religieux, sentiment du devoir, etc.

En compensation, il a une manière si leste de lever les obstacles,

(1) Quatrefages, *Espèce humaine*, p. 5 et suivantes.
(2) *Rev. sc.*, 1877, n° 45.

qu'on pourrait croire parfois que sa franchise est un jeu. Le plus léger prétexte lui est bon pour écarter les questions les plus graves. Comment se tire-t-il, par exemple, de cette objection fondamentale que l'homme seul a une conscience réfléchie? La réponse est si singulière, qu'elle est devenue légendaire. Tout le monde connaît son vieux chien de chasse qui, dans le désœuvrement d'un âge avancé, repasse en esprit ses anciennes prouesses. Est-ce sérieux? Était-il utile de poser la question pour escamoter ainsi la réponse?

L'origine du langage ne l'embarrasse pas plus. Comme il ne paraît pas se douter d'une différence entre le sentiment et l'idée, il croit très-simple que l'expression des émotions, fort commune chez les animaux, soit devenue peu à peu, dans l'homme, l'expression de la pensée. Quant au sentiment moral, esthétique ou religieux, il ne disconvient pas qu'ils ne soient spéciaux à l'homme ; « mais, dit-il, il se peut fort bien que ces facultés soient les résultats accessoires d'autres facultés intellectuelles fort avancées ! » (1) *Il se peut fort bien*, mais cela est-il? Dans les écrits de l'école écossaise, Darwin eût trouvé ces facultés analysées avec un soin minutieux. Ne pouvait-il recueillir, dans les savantes études de ses compatriotes, les éléments d'une solution plus positive ?

On traite souvent la philosophie de roman; je ne connais pas de roman plus fantaisiste que l'ouvrage de Darwin. Sans doute, il connaît un grand nombre de faits curieux, surtout de petits faits qui jusqu'ici n'avaient pas appelé l'attention. Mais comment les relie-t-il? Quel échafaudage de raisonnements étonnants, d'analogies forcées, de suppositions en l'air! Quelle tendance à toujours prendre le petit côté des choses! Quel amas de *sans doute*, de *peut-être*, de *que sait-on !* Ah! qu'il fait bon de relire après la vieille logique de Port royal!

A côté des transformistes, plaçons M. Delbœuf, l'éminent professeur de l'université de Liége. Dans sa psychophysique, il accepte la théorie de l'évolution, et il en fait usage pour l'explication des phénomènes psychologiques. Chose singulière! il admet avec les spiritualistes les plus décidés que l'intelligence est irréductible à la sensation et celle-ci à la vie végétative, et cependant il n'est personne qui réduise autant que lui la différence de l'homme à l'animal.

(1) Descendance de l'homme, p. 115.

Suivant M. Delbœuf, l'intelligence consiste à juger ; mais tout jugement conscient résulte de jugements antérieurs, qui ont été autrefois conscients soit en nous-mêmes, soit dans nos ancêtres. « Il faut donc rechercher l'origine des jugements actuels dans les actes intellectuels des premiers êtres sensibles. » (1) D'où est venu le premier jugement? suivant le professeur, il ne pourrait s'expliquer que par un cercle vicieux. « Pour être averti de son existence, il faut un changement d'état ; et pour juger qu'il y a changement d'état, il faut que l'état antérieur soit connu. » (2) Même difficulté pour la sensation. Il est donc impossible de concevoir un premier acte de sensation ou un premier acte de jugement. Le passage de l'insensible au sensible, de l'inintelligent à l'intelligent est contradictoire. La sensibilité et l'intelligence ont dû être éternelles, et notre esprit ne peut se représenter « un état initial de l'univers que comme contenant déjà en lui-même l'intelligence et la sensibilité. » (3)

Toutefois l'intelligence s'est développée peu à peu, en portant toujours la conscience à des jugements de plus en plus relevés, et en laissant dans l'ombre de l'automatisme inconscient les jugements qu'elle avait formés d'abord. (4)

Dans cette théorie, quelle est la différence entre l'homme et l'animal? L'un et l'autre ont l'intelligence comme la sensibilité : l'un et l'autre peuvent former des jugements. Mais l'homme est un animal « chez qui la somme des actes conscients est notable et l'emporte peut-être sur celle des actes inconscients et instinctifs ». (5) L'auteur ajoute qu'il n'y a pas de différence essentielle entre les actes conscients et inconscients. (6) Il n'y a donc, entre l'homme et l'animal, qu'une différence de degré : et cette différence même n'est pas immense, car, plus hardi en cela que Darwin, M. Delbœuf ne reconnaît pas entre le chien et l'Australien une distance plus grande que celle qui existe entre l'Australien et l'Européen, ou même peut-être entre la plupart des Européens et Newton. (7)

(1) Psychologie comme science naturelle, p. 71.
(2) Id., p. 92.
(3) Id., p. 85.
(4) Id., p. 100.
(5) Id., p. 102.
(6) Id., p. 101.
(7) Id., p. 102.

Accepterons-nous, sans protester, une pareille conclusion? A Dieu ne plaise! elle repose sur des confusions trop évidentes pour un psychologue.

Qu'est-ce qu'un jugement inconscient? la conscience n'est-elle pas un élément nécessaire de tout jugement? Peut-on juger, c'est-à-dire comparer et affirmer, sans le savoir?

M. Delbœuf allègue de curieuses expériences pour prouver que nos jugements sur la couleur sont la conclusion d'autres jugements dont nous n'avons pas conscience. Je crains qu'il ne se fasse illusion. Quand un objet qui est vert, nous apparaît gris par contraste, il n'y a pas de raisonnement nous amenant à conclure qu'il est gris ; il y a une sensation autre, qui nous fait réellement voir gris l'objet qui, dans des conditions différentes, paraissait vert. Loin que cette sensation soit par elle-même un jugement, nous jugeons ordinairement qu'elle est fausse et nous la subissons néanmoins. Je n'accorde pas à M. Delbœuf qu'on ne puisse trouver aucune raison physiologique de ces déviations de la sensation. Que fait-il de la fatigue de la rétine, de la persistance de ses impressions, de l'influence bien connue qui tend à réveiller une sensation donnée, en présence de sensations ordinairement concomitantes, enfin de l'association des sensations du tact avec celles des autres sens? Je crois que ces données résoudraient à peu près toutes les difficultés qu'il propose. S'il admet que la sensation peut se produire en dehors de toute modification interne ou externe des organes, elle serait donc un acte complétement immatériel, indépendant de l'impression reçue et, par conséquent, pouvant-très bien exister sans aucune impression. M. Delbœuf veut-il être à ce point idéaliste?

Nous n'admettons donc point de jugements inconscients ; nous reconnaissons seulement que l'association d'idées sur laquelle s'appuie le jugement peut être influencée par des causes que nous ne connaissons pas et dont, par conséquent, nous ne jugeons pas.

Il n'est pas non plus exact de dire qu'on ne puisse juger que d'un changement d'état et que, pour connaître un changement d'état, il faille connaître l'état qui a précédé. Il est très-vrai que les sensations distinctes, bases ordinaires de nos premiers jugements ne se produisent qu'à l'occasion de changements d'état dans le corps. Mais ce que nous sentons, connaissons et jugeons, ce sont les sensations mêmes, et non les états dont elles sont l'effet.

J'ai faim, je ne sais quel changement s'est produit dans mes

organes pour déterminer cette sensation, et c'est par expérience seulement que j'apprends que la nourriture l'apaise. Je vois du vert, j'ignore quel changement dans ma rétine a provoqué cette vision : il me faut une science approfondie pour découvrir que la lumière a produit une modification sur mon nerf optique. Le changement d'état est donc la cause et non l'objet de la sensation, qui à son tour est l'objet d'un jugement. De soi, la sensation ignore cet état, et ce n'est que par une expérience subséquente qu'elle en devient le signe.

Le cercle vicieux signalé par M. Delbœuf, qui croit que tout jugement suppose un jugement antérieur et toute sensation une sensation antérieure, n'a donc pas de raison d'être, et on ne peut en conclure que l'intelligence et la sensibilité soient éternelles dans le monde.

J'accorde toutefois qu'il ne pourrait y avoir d'intelligence dans le monde s'il n'y en avait point eu dès le commencement. Mais je l'entends autrement que M. Delbœuf. Oui, du moment qu'il existe quelque part de l'intelligence en acte, il a dû exister dans le premier principe des choses une intelligence en acte : ce qui est ne peut sortir de rien.

Oui, il y a eu tout d'abord une intelligence en acte, et cette intelligence était consciente, au moins de toutes les choses dont une nature quelconque peut devenir consciente dans la suite des âges. Rien ne peut remonter plus haut que son point de départ. Elle était donc personnelle et, existant d'abord, elle était éternelle.

Si M. Delbœuf veut monter avec nous jusqu'à cette personnalité, peut-être comprendra-t-il qu'il faut admettre quelque chose de particulièrement élevé dans le seul habitant de notre globe auquel il soit donné de l'entrevoir.

III

Passons maintenant à l'étude des auteurs qui mettent une différence essentielle entre l'animal et l'homme.

Nous avons déjà parlé des opinions de M. de Quatrefages. Nous avons dû refuser de partager avec lui l'espérance que le matérialisme pût être écarté, en introduisant dans l'histoire naturelle l'idée d'un règne humain distinct du règne animal. Le remède ainsi offert était d'une valeur trop contestable et n'attaquait pas

le matérialisme dans ses véritables causes. Examinons maintenant la théorie du savant naturaliste en elle-même ; cherchons en quoi consiste, d'après lui, la différence essentielle qui constitue la nature humaine.

M. de Quatrefages était-il l'homme qui pût traiter cette question avec une pleine compétence? Je ne le crois pas. Il a un défaut grave pour ce genre d'étude : il n'aime pas les psychologues. La chose est assez naturelle ; on n'aime pas ceux que l'on vole, et il leur vole littéralement leur domaine. L'eussions-nous attendu d'un spiritualiste?

Il reconnaît, il est vrai, à la philosophie, le droit d'établir la distinction entre l'esprit et la matière, et quel est le lien qui unit ces deux réalités ; mais il garde pour l'anthropologie le droit d'étudier les manifestations qui résultent de cette union et de les grouper, d'après leurs caractères (1). Toutes les manifestations! Mais n'y en a-t-il pas, et des plus importantes, qui, d'après leur nature même, échappent au naturaliste? Nous avons déjà établi sur ce point les droits de la psychologie. Au lieu de les reconnaître et de demander le concours des psychologues, notre auteur partage tous les préjugés vulgaires à leur endroit. Il les accuse, notamment, de supposer sans raison d'autres mobiles aux mêmes actions dans l'homme et dans l'animal (2), de confondre les phénomènes les plus élevés de l'intelligence avec les phénomènes de moralité (3).

L'accusation n'est-elle pas singulière? Les psychologues n'auraient-ils pas le droit de juger que l'on condamne bien légèrement des décisions dont on n'a pas approfondi les motifs?

Que peut donc faire M. de Quatrefages, voulant résoudre avec les seules ressources de l'histoire naturelle un problème qui ne lui appartient qu'en partie? Il ne comprend que les différences sensibles et extérieures ; il n'envisage les phénomènes que par la superficie. Dans cette superficie, il fait deux parts : d'un côté, les phénomènes qui ont quelque analogue chez les animaux, et là il classe en masse les faits intellectuels ; d'un autre côté, les faits qui n'ont aucun analogue chez l'animal, c'est-à-dire les faits moraux et religieux. Toute sa discussion est consacrée à établir : premièrement, que les phénomènes intellectuels n'ont rien de spécial à

(1) Espèce humaine, p. 320.
(2) Id., p. 13.
(3) Id., p. 16.

l'homme; secondement, que les tendances morales et religieuses lui appartiennent exclusivement.

Que les phénomènes intellectuels n'aient rien de très-particulier dans l'homme, c'est une thèse singulière et cependant très-vivement soutenue par l'auteur. Il affirme, tout d'abord, que l'animal sent, juge et veut, et, par conséquent, raisonne (1); que son intelligence, pour être rudimentaire, n'en est pas moins de même nature que celle de l'homme (2). Il est si entraîné dans ce sens, que la science même ne lui paraît pas un caractère spécifique suffisamment marqué. L'animal raisonne, la science n'est qu'un raisonnement plus compliqué : simple différence de développement. Le mathématicien lui-même, d'après le savant naturaliste, n'exerce pas les facultés étrangères à l'animal (3). De pareilles conséquences ne jugent-elles pas une doctrine?

Quant aux séries de phénomènes intellectuels autres que la science, M. de Quatrefages n'en indique que deux ou trois : le langage, la sociabilité et le désir du mieux, ce besoin du superflu qui tourmente l'homme. A creuser ce dernier symptôme, on pouvait aller loin de la thèse adoptée. L'auteur s'en garde bien, il ne fait que citer en passant. Quant à la sociabilité, il n'y voit qu'une manifestation plus haute de phénomènes déjà existants dans l'animalité. Le partage en groupes sociaux, la division du travail, la direction unique donnée à tous ne se rencontrent-ils pas déjà chez plusieurs espèces d'animaux? Il ne vient point à l'esprit de l'éminent professeur, dès que le matériel des faits a quelque rapport, de se demander si on ne pourrait pas reconnaître à certains détails une différence profonde dans les principes.

J'aurais mieux espéré du langage; c'est un caractère qui, par son évidence physique et sa physionomie distincte, était fait pour attirer l'attention d'un naturaliste. M. de Quatrefages paraît n'en faire aucun cas, et cela par un motif qui montre bien l'incapacité des sciences naturelles à dépasser l'écorce des choses. Il le juge un caractère variable. Assurément un caractère variable est par là même peu important. Mais quoi! le langage est-il un caractère variable parce que l'homme n'a pas un cri à lui propre comme la plupart des espèces animales? Si les langues humaines diffèrent (4),

(1) Espèce humaine, p. 10.
(2) Id., p. 10.
(3) Id., p. 18.
(4) Id., p. 320.

cette circonstance peut-elle empêcher de reconnaître le fait constant, caractéristique, universel, la faculté même de la parole, l'aptitude à incarner ses idées dans les formes du langage articulé? Quand je dis articulé, je n'entends pas seulement que l'homme puisse modifier ses émissions de voix de mille manières différentes; j'entends surtout que le langage constitue un tout, un organisme, où, comme dans l'être humain lui-même, la multiplicité des parties cache l'unité du principe. Cet organisme, c'est la proposition; l'affirmation y préside et groupe autour d'elle, pour former un sens complet, le sujet, l'attribut et les notions subsidiaires. Cet organisme constitue essentiellement le langage articulé, et le différencie absolument des cris animaux. Il est constant, invariable. Il se retrouve dans toutes les langues, quelles que soient les différences de vocabulaire et de grammaire, parce que l'intelligence humaine est toujours foncièrement la même et qu'il est moulé sur l'intelligence humaine.

Comment M. de Quatrefages n'a-t-il pas vu là un caractère spécifique de premier ordre?

Le savant auteur est plus heureux quand il cherche à démontrer que l'homme seul a des manifestations morales et religieuses. Il remarque, avec justesse, que tous les hommes ont le sentiment du bien et du mal. Sans doute ils ne l'entendent pas tous de la même façon. Ce qui est jugé crime chez certaines nations, est parfois recommandé chez d'autres comme un acte de vertu. Mais, quels que soient ces égarements dans l'application, les peuples les plus barbares ont des lois, lois souvent très-minutieuses et maintenues avec la plus grande rigueur. Sur ce point, il n'y a entre eux et les peuples civilisés aucune différence essentielle. Les sauvages de l'Australie ont comme nous des règles obligatoires, et bien des Européens se laissent aller à des crimes qui étonneraient ces sauvages.

L'auteur constate de même que l'on trouve chez tous les peuples le sentiment religieux, ce sentiment qui consiste essentiellement dans la croyance à un être supérieur et à la vie future. Ce sont des idées connues chez toutes les nations.

On a cité des peuples sans religion, mais cela tient souvent à ce qu'on a voulu juger de leurs idées sur les nôtres. Ainsi, M. Barthélémy-St-Hilaire accuse les Bouddhistes d'être athées, parce qu'il apprécie leurs idées sur l'être suprême d'après nos conceptions européennes. En réalité, les Bouddhistes reconnaissent,

comme tous les asiatiques, un dieu suprême et des dieux secondaires. Les voyageurs qui ont cru découvrir une tribu athée se sont ordinairement mépris, parce qu'ils se sont fondés sur des conversations superficielles et mal comprises. Le plus souvent leurs renseignements se sont trouvés contredits, quand on a été en mesure d'approfondir davantage les coutumes des mêmes tribus. En réalité, remarque M. de Quatrefages, l'athéisme n'est qu'un accident. Il n'existe nulle part qu'à l'état pour ainsi dire erratique, et le plus ordinairement aux deux extrémités des sociétés humaines : dans les civilisations les plus vieilles ou chez les peuples les plus dégradés.

Le sentiment moral et le sentiment religieux ne sont à aucun degré chez les animaux. On n'en découvre chez eux aucun indice, et il serait même ridicule de les en soupçonner. Il y a donc là un caractère distinct, qu'on ne trouve que dans la nature humaine. L'homme est un être spécial, parce qu'il est un être moral et religieux (1).

Telles sont les conclusions de M. de Quatrefages. Nous n'avons pas besoin de dire que nous les acceptons pleinement. Nous trouvons seulement regrettable que l'auteur les ait affaiblies lui-même par la manière dont il a posé la question. Commencer par supprimer toute différence intellectuelle entre l'homme et l'animal, c'était livrer la place à l'ennemi.

Il n'y a pas, en effet, que les psychologues, si dédaignés par l'illustre naturaliste, qui soutiennent que le sentiment moral et religieux n'est qu'une application plus haute des facultés intellectuelles. Darwin fait très-bien remarquer que, dans un être sociable et intelligent, l'idée morale germerait pour ainsi dire d'elle-même (2). J'accorde que les suppositions qu'il met en avant pour prouver que les animaux ont quelque germe des notions morales et religieuses sont des puérilités sans importance. Il n'en est pas moins vrai, pour tous ceux qui ont étudié les sciences philosophiques, que la morale et la religion ont leur racine primitive dans des conceptions intellectuelles. Il suffit de connaître les idées d'être, de cause et de fin, pour constater l'existence d'une cause suprême et les nécessités qui dérivent pour nous des relations entre les êtres. Or les idées d'être, de cause et de fin sont pure-

(1) Espèce humaine, p. 356.
(2) Descendance de l'homme, p. 77.

ment intellectuelles, résultat du sentiment intime de notre existence, de notre activité et de notre volonté.

L'intelligence comprend donc, tout d'abord, un germe naturel de moralité et de religion. Ce que nous savons de plus nous vient de la religion positive, qui complète assurément l'homme, mais ne change pas sa nature.

Ceci est d'autant plus grave, que l'intention de l'illustre anthropologiste n'est pas de montrer simplement que l'homme est supérieur à l'animal. Il a la prétention expresse d'établir que l'homme est doué d'un principe spécial et inconnu, qui caractérise essentiellement sa nature. C'est une prétention toute métaphysique, comme M. Vogt le lui a reproché (1). Nous avons aussi cette prétention, mais nous pensons que M. de Quatrefages l'a singulièrement compromise, en s'appuyant exclusivement sur des faits si facilement réductibles à des données plus simples.

Si l'auteur voulait traiter cette question sans sortir du cadre tracé au naturaliste, il devait se contenter d'indiquer que l'homme seul a des manifestations morales et religieuses, ajoutons scientifiques; que ces manifestations ne se trouvent dans aucun animal, et qu'elles donnent à l'âme humaine une fécondité hors de toute comparaison avec la stérilité de l'âme purement sensitive. Il en eût conclu justement que l'âme humaine a quelque chose d'intrinsèquement supérieur à l'âme animale. Mais il ne devait pas aller plus avant, parce qu'il n'appartient pas à l'histoire naturelle de décider si des manifestations de cette nature sont ou ne sont pas réductibles à d'autres, et si elles réclament, en conséquence, un principe spécial.

Il eût alors facilement répondu à M. Vogt, objectant, chose malheureusement prouvée par l'expérience, que l'homme peut se débarrasser entièrement du sentiment moral et religieux (2). Il lui eût opposé que l'âme humaine peut être supérieure à l'âme animale, sans user toujours des prérogatives auxquelles l'histoire naturelle a reconnu sa supériorité. Mais cette réponse est impossible, du moment que l'on cherche à montrer dans le sentiment moral et religieux lui-même un fait primitif, spécial et irréductible. Il serait par trop inconcevable que l'homme pût se débarrasser de ce qui fait son essence spécifique.

(1) Rev. sc., 1877, n° 45.
(2) Rev. sc., 1877, n° 45.

Conservons donc du livre de l'espèce humaine ce qui en fait pour nous la valeur : cette déclaration positive d'un naturaliste de premier ordre que l'humanité est le théâtre de manifestations morales et religieuses, absolument étrangères aux animaux ; qu'en conséquence l'homme est infiniment supérieur à l'animal, qu'entre les deux natures il y a un tel écart, qu'aucune transition ne paraît possible. C'est tout ce que l'histoire naturelle, l'observation extérieure de l'homme peut nous donner, et c'est déjà beaucoup.

Mais comment l'âme est-elle capable de ces belles tendances? Cette supériorité ne fait-elle pas pressentir dans sa constitution quelque chose de particulier? Pourrait-elle se produire au dehors avec tant de supériorité et d'éclat, si ses actes intérieurs n'étaient eux-mêmes profondément distincts des actes animaux ? La psychologie va répondre à cette question.

IV

C'est par le livre de M. Joly que la psychologie est représentée dans ce débat, livre fort agréable, d'un style intéressant et facile, plein d'observations curieuses et délicates. Je n'accepterais peut-être pas toutes les opinions de M. Joly. Je ne saurais, par exemple, admettre l'identité de principe qu'il semble établir entre la sensation et la vie (1): vivre et sentir sont deux choses connexes dans l'animal, mais en soi essentiellement diverses et manifestées par des phénomènes d'une nature toute différénte. Mais, sur la distinction de l'homme et de l'animal, l'étude de M. Joly nous paraît satisfaisante et presque complète. A notre gré, ce livre tranche la question, en ce sens qu'il est impossible, après l'avoir lu, de douter d'une différence profonde entre les manifestations intellectuelles de l'homme et les manifestations purement sensitives de l'animal.

Nous avons déjà signalé la méthode adoptée par M. Joly. C'est la méthode psychologique. C'est par l'homme qu'il entend juger de l'animal. Il ne s'agit pas, en effet, de constater seulement que les animaux font tels ou tels actes; il s'agit de pénétrer la signification de ces actes (2). Il faut donc les analyser et les comparer

(1) L'homme et l'animal, p. 72.
(2) Id., p. 5.

dans tous leurs détails, aux seuls actes dont nous connaissions directement la signification, à nos propres actes.

La prétention d'arriver à un résultat dans ces études — par l'observation externe seule — est aujourd'hui fort répandue. On étend même cette prétention à la psychologie humaine, et l'on recommande de commencer par l'observation du jeune âge, dont les manifestations sont, croit-on, plus simples. De là ces monographies d'enfants qu'on nous offre de tous côtés et qui ne sont en réalité qne des enfantillages. On regrette de voir des hommes sérieux, comme M. Taine et M. Delbœuf, s'égarer dans cette voie sans issue. Je ne refuse pas toute utilité à l'observation externe, même pour la psychologie humaine ; il y a des cas, l'étude des sensations, par exemple, où elle met sur la voie de résultats très-importants. Mais elle est inutile, si elle n'est accompagnée d'une grande habitude de l'observation interne, parce qu'il est impossible de juger d'actes internes par les seuls dehors, si l'on n'en connaît au moins un type complet. Quand vous avez bien étudié une machine à vapeur, vous pourrez parfois deviner avec assez de justesse des modifications introduites dans d'autres machines qui donnent des effets différents. Mais comment en juger, si vous ne connaissez la construction intérieure d'aucune machine.

M. Joly est bien loin de ces aberrations. Il sait que l'important est d'être d'abord en possession d'une bonne psychologie, fondée sur la connaissance réfléchie et détaillée de nos propres actes. En même temps, il sait très-bien profiter des observations faites sur les animaux et en faire lui-même. Son livre est un heureux essai de psychologie comparée.

Les animaux font beaucoup de choses que nous faisons aussi. On pourrait même soutenir que le plus grand nombre des actions sont communes aux deux classes d'êtres, puisque, pour les uns et les autres, il s'agit d'abord de vivre. Mais l'œil attentif de M. Joly saisit bien vite, même dans ces démarches semblables en apparence, une différence profonde. Et voici ce que lui révèle l'étude raisonnée des faits.

L'animal agit toujours pour un but matériel et d'une manière uniforme. Il semble qu'il ne soit pas maître de son action, ou s'il en est maître, c'est dans des limites extrêmement étroites.

Les besoins physiques et les objets qu'il trouve pour y satisfaire, voilà la règle invariable de ses démarches. Quand il s'agit de se nourrir, de se défendre ou de se loger, il exécute quelque-

fois des opérations très-compliquées. Si le besoin ne le sollicite pas vivement, il est incapable des combinaisons les plus simples. Il associe assurément les sensations entre elles, ou plutôt ces sensations s'associent d'elles-mêmes dans son cerveau; mais il ne sait pas dominer ces associations par des considérations étrangères. Voici, par exemple, une jolie expérience due au docteur Möbius. On mit un brochet dans un aquarium avec de petits poissons qu'il croquait à plaisir. Quand l'animal se crut bien établi dans son petit empire, l'expérimentateur introduisit une plaque de verre entre lui et les poissons. Dans les premiers temps, le brochet fit des efforts désespérés pour atteindre les objets de sa convoitise. Il se brisait la tête avec fureur contre l'obstacle invisible, et restait souvent étourdi et comme mort de la violence du choc. Peu à peu, l'avidité cédant à la douleur, il se résigna à laisser ses victimes en paix. Au bout de trois mois, la plaque de verre fut enlevée; le brochet put alors circuler librement. Mais, chose étrange, jamais il ne toucha plus aux poissons qui lui avait été dérobés par cet obstacle. L'idée d'une souffrance sans cause appréciable à ses sens avait tellement pénétré son cerveau, qu'il n'osait plus s'approcher de la proie défendue par de tels souvenirs (1). Il est probable que le résultat eût été autre si, au lieu d'une plaque de verre, on eût placé un obstacle visible.

Le brochet n'est pas très-intelligent, mais des animaux bien plus développés mentalement semblent tout aussi faciles à dérouter. On connaît les merveilles de sociabilité qui rendent si admirable le monde des fourmis. M. Hubert mit un jour des fourmis amazones, seules, dans une boîte vitrée, sur une épaisse couche de terre; il y joignit une vingtaine de nymphes noir-cendré et un peu de miel. Les amazones prirent d'abord les larves, les emportèrent çà et là, puis les abandonnèrent. La plupart moururent de faim en deux jours. Elles n'avaient pas eu l'instinct de se nourrir, encore moins de se construire une loge dans la terre. Le peu de fourmis qui restaient encore en vie étaient languissantes et sans force. M. Hubert en eut pitié, et leur donna une compagne noir-cendré. Celle-ci, toute seule, fit une case en terre, y rassembla les larves, développa les jeunes fourmis prêtes à sortir et conserva la vie aux amazones (2).

(1) L'homme et l'animal, p. 213.
(2) Id., p. 167.

Arrivons aux animaux plus élevés. Il n'y en a pas de plus intelligent que le chien. Son affection pour l'homme est touchante, et on se fait souvent l'illusion qu'il jouit, aime et pense avec nous. Mais voyez à quoi tient la bonté d'une bête, dit spirituellement M. Joly. A ce chien si affectueux, coupez le nerf de l'odorat; il ne connaît plus son maître, il suit tous ceux qui le nourrissent, avec la même indifférence (1). Si cet animal est facile à dresser pour une foule d'exercices compliqués, les actes qu'on lui enseigne deviennent une seconde nature, hors de laquelle il reste complétement inintelligent. Le chien de chasse ne saura pas garder les moutons, le chien de berger ne saura pas arrêter une perdrix.

La poule est célèbre par sa sollicitude maternelle. Cependant M. Joly remarqua un jour qu'une poule mère cessait subitement de soigner ses petits, et se mettait au contraire à les éloigner et à les battre. Que s'était-il passé? Cette poule avait recommencé à pondre. Ainsi cette affection si touchante et si poétique, qu'on propose quelquefois en exemple aux mères humaines, n'était au fond qu'un besoin physique; un autre besoin physique l'avait fait disparaître (2).

Il en est toujours ainsi. Chaque fois que l'on approfondit les actions d'un animal, on y trouve en définitive un besoin physique et une question d'organisation. Le besoin détermine l'acte, les organes règlent la manière dont le besoin sera satisfait. Procurez à l'animal une satisfaction pour laquelle son organisme n'est pas préparé, il ne saura trouver de lui-même aucun moyen d'en profiter. Aussi M. Blanchard déclare-t-il que les organes déterminent les conditions d'existence de chaque groupe d'animaux.

Quelquefois cependant il y a variété dans l'exécution. On voit des hirondelles bâtir leur nid dans des conditions un peu différentes de leurs congénères. Mais alors ces différences s'expliquent facilement par le lieu choisi et par les matériaux trouvés (3). Les observateurs superficiels s'étonnent de bien des choses qui paraissent très-simples quand on va au détail. Certains animaux disposent d'instruments si parfaits, que les actes qu'ils exécutent donnent naturellement des résultats réguliers. L'art n'est pas dans l'animal, il est dans celui qui a créé leurs organes.

(1) L'homme et l'animal, p. 127.
(2) Id., p. 128.
(3) Id., p. 178.

Les organes dirigent l'instinct et l'instinct est toujours le même dans chaque espèce. L'animal fait ce que lui indique sa nature, sans l'avoir appris. Il ne sait donc pas, il cède à une impulsion dont il ne connaît ni le but, ni la cause (1). S'il déploie dans les applications particulières certaines qualités, s'il tourne habilement certains obstacles, s'il se tire adroitement de certains piéges, on aurait tort d'en conclure qu'il est intelligent au sens propre du mot. Chose étonnante! tout le monde admet que la vie des animaux est dirigée par l'instinct, et c'est dans des détails secondaires que l'on cherche ordinairement la preuve de leur intelligence. Cependant, le moyen le plus élevé ne peut être employé à la moindre tâche; si l'intelligence existait, elle dominerait tout. Si elle est évidemment absente de la conduite générale, il faut bien chercher ailleurs l'explication des particularités qui nous embarrassent.

Dans l'homme, il en va tout autrement: l'intelligence est partout. Prenez l'action la plus simple du sauvage le plus stupide, elle manifeste toujours un certain degré de raisonnement (2). Il n'y a plus seulement besoin satisfait; il y a calcul, choix individuel du moyen de le satisfaire. Le sauvage n'est plus limité par ses organes et les matériaux; il sait chercher des matériaux plus aptes et aider ses organes d'instruments plus commodes. Capable de reconnaître les propriétés des choses en elles-mêmes, il n'est plus menacé par un rapport préétabli entre le besoin et l'objet. Vous le voyez souvent négliger l'objet le plus à la main, pour chercher plus difficilement, mais plus sûrement sa satisfaction dans une chose qu'il transformera par son travail. Il est évidemment impossible de trouver dans la perfection, d'ailleurs incontestable de ses organes, l'unique cause de cette supériorité. Quelles sont les autres?

Quel est aussi le principe de ces actions qui s'élèvent bien au-dessus de la satisfaction d'un besoin? Pourquoi l'homme veut-il savoir, étudier, connaître? Quel est ce mobile qui le porte à vouer aux choses cet amour particulier en vertu duquel il cherche à les posséder par la pensée (3)? L'animal n'a jamais envisagé dans un objet que la satisfaction d'un besoin, et alors même qu'il l'aime,

(1) L'homme et l'animal, p. 141.
(2) Id., p. 168.
(3) Id., p. 194.

c'est, nous l'avons vu, un besoin physique qui l'attire. L'homme seul, dans la nature, a l'amour désintéressé des choses; c'est une supériorité que Darwin avoue. (1) Il veut les connaître pour elles-mêmes et s'attache à elles pour elles-mêmes. Cette supériorité éclate dès les premiers instants de l'existence. Prenez le petit chien qui vient de naître, est-ce qu'il s'occupe d'autre chose que de téter sa mère et de s'essayer à marcher? Prenez l'enfant au berceau, ses tendances sont déjà tout autres. Il veut tout voir, tout toucher. Ce hochet qu'on lui donne, il n'en a besoin pour aucune satisfaction visible; mais il a besoin de s'intéresser à quelque chose, de se surprendre lui-même par la nouveauté des sensations qu'il se donne. Il fait, en se jouant, ses petites expériences et ses enfantillages sont le premier indice de sa grandeur.

Aussi, l'homme n'est plus passif vis-à-vis de la nature; il n'est plus dirigé par les circonstances, il les maîtrise. L'animal subit son milieu, l'homme le fait. La nature cède à ce maître qui la domine, parce qu'il n'attend plus une impulsion physique pour agir et qu'il sait en pénétrer les secrets. Bien mieux, il sait se perfectionner lui-même. Il assouplit son corps, il dirige son esprit, il domine ses passions. Voilà la hauteur à laquelle l'homme peut arriver.

Comment donner le même nom à cette intelligence qui atteint à tout et aux étroites facultés animales. N'en déplaise à M. de Quatrefages, les facultés qui n'ont à satisfaire que des besoins sont absolument différentes de celles qui vont atteindre l'objet lui-même. Le point de vue est tout autre. Ce qui est objectif ne peut avoir la même base que ce qui est subjectif. Ce n'est donc pas sans motif sérieux que les psychologues admettent une différence radicale entre les facultés animales et les facultés intellectuelles de l'homme, et croient que leurs manifestations, dont le but est si différent, ne dérivent pas du même principe.

Aussi, M. Joly réserve-t-il pour l'homme seul les expressions de penser et de raisonner. Penser, dit-il, c'est trouver dans les phénomènes un ordre rationnel (2). L'homme seul le peut, parce qu'il a seul cette conscience pleine et réfléchie, par laquelle il possède sa propre pensée et lui-même. Tout, d'après M. Joly, repose donc en définitive sur cette base, la conscience réfléchie.

(1) Descendance de l'homme, p. 115.
(2) L'homme et l'animal, p. 254.

L'animal ne fait rien de ce qui n'est possible que par elle, et fait tout ce qui est possible sans elle. On ne peut refuser la conscience à l'animal, car il se sent ; mais il y a dans l'homme une conscience à part qui ne se ramène pas à la conscience animale, et dans l'animal une conscience inférieure qui ne se ramène pas au mécanisme (1).

Telle est la conclusion de M. Joly, bien plus complète que celle de M. de Quatrefages. Elle établit entre l'homme et l'animal une différence nouvelle et plus profonde. Le savant naturaliste avait constaté que l'homme est le seul être moral et religieux. M. Joly, pénétrant plus avant, nous montre qu'il est seul doué d'une intelligence active, réfléchie, allant tout d'abord aux faits, voulant connaître pour connaître.

Toutefois, M. Joly va-t-il vraiment jusqu'au fond, atteint-il jusqu'à la dernière raison des choses? Lui-même pressent l'objection : Y a-t-il une si grande différence entre la conscience simple et la conscience réfléchie? « Si nous considérons que, dans l'homme même, les deux modes de conscience se succèdent tour à tour, ne peuvent-elles pas sortir l'une de l'autre? » (2)

Je ne puis prendre au sérieux l'observation de M. Joly, que la conscience de l'homme ne cesse d'être réfléchie que parce que la réflexion s'est portée ailleurs. C'est tourner la question et non la résoudre. La conscience humaine ne serait-elle donc différente de la conscience animale que dans certains cas, et pour ainsi dire par le mode d'emploi?

Je crains que M. Joly ne puisse aller plus loin, et cela pour deux raisons : sa psychologie est trop subjective, et elle n'est qu'une psychologie; je veux dire, elle dédaigne un peu trop le secours des sciences voisines.

M. Joly montre un très-grand mépris pour la philosophie scolastique. Peut-être, s'il eût jugé utile de l'étudier, aurait-il reconnu, à côté de parties surannées, des enseignements dont l'utilité est perpétuelle. On y trouve toute une science à peu près ignorée de nos jours par les laïques, la métaphysique générale, qui touche aux principes les plus intimes des choses. Peut-être M. Joly aurait-il trouvé, dans l'union de cette science avec la psychologie, une réponse sérieuse à l'objection qu'il a su poser, mais non résoudre.

(1) L'homme et l'animal, p. 266.
(2) Id., p. 259.

Nous voici donc obligés de réclamer, pour la solution de notre problème, le secours d'une troisième science, la métaphysique. Celle-ci ne saurait se passer des vérités acquises par l'histoire naturelle et la psychologie, vérités qui lui servent de point de départ et de matériaux ; mais, je l'espère, elle les consolidera et les rendra définitives, en indiquant leur dernière conclusion.

V.

La métaphysique, avons-nous dit, n'est plus cultivée ex-professo par les modernes ; j'entends la métaphysique générale ou ontologie. Nous ne trouvons donc point d'ouvrage contemporain où la question qui nous occupe soit traitée à l'aide des données de cette science. Nous sommes obligés de nous adresser aux anciens docteurs chrétiens, et d'appliquer leurs théories.

Un médecin a tenté dernièrement de puiser chez les scolastiques. L'ouvrage de M. le docteur Fournié, *la bête et l'homme*, accuse la connaissance des principales idées émises par St-Thomas d'Aquin. Malheureusement, cette connaissance est trop peu approfondie pour être vraiment utile à l'auteur. Elle ne l'empêche pas de tomber dans des développements où, contre son intention certaine, il emprunte le langage d'un matérialisme inquiétant. Toutefois, M. Fournié a très-bien compris que la distinction entre l'homme et l'animal ne peut être sérieuse qu'à la condition d'une différence essentielle dans leurs actes les plus intimes. Il sépare soigneusement ce qu'il appelle la notion sensible et la notion intelligente. Mais il indique d'une manière trop vague les caractères de celle-ci.

C'est là cependant le point capital et en même temps l'œuvre la plus difficile. Si l'intelligence ne connaît immédiatement rien de plus que le sens, si elle n'atteint le reste que par des abstractions ou des raisonnements, comment sera-t-elle autre chose qu'une sensation raffinée ? D'un autre côté, quel objet précis indiquer que l'intelligence atteigne immédiatement et que le sens n'atteigne pas ?

Les scolastiques n'ont point contesté cette difficulté ; ils n'ont point cherché à s'y soustraire en affirmant des intuitions que la conscience ne sait comment vérifier. En ceci, la science expérimentale n'a aucune réclamation à leur adresser. Ils s'en sont tirés

par l'application d'une théorie métaphysique qui leur était familière.

Tout acte était considéré, dans l'école péripatéticienne, comme constitué par deux éléments : la puissance qui le produit et réside dans le sujet, et la forme ou détermination qui en fait tel ou tel acte. Une pensée, par exemple, résulte de la faculté de penser qui est en nous et d'un caractère particulier qui fait que cette pensée est celle-ci et non cette autre. Il est évident que ce caractère n'est pas identique à la faculté, puisque la faculté peut produire une foule de pensées différentes. Ces deux éléments sont donc distincts. Ils n'existent point sans doute isolément ; l'un n'est que le complément de l'autre et ne peut subsister que par l'autre. Mais, puisqu'ils sont distincts, ils peuvent avoir une origine différente.

Qui ne voit combien cette théorie, qui n'est après tout qu'une analyse approfondie du fait, simplifie la question. Si la faculté et sa détermination peuvent avoir une origine distincte, il devient bien facile d'admettre que l'âme ait d'un côté, par nature et par création, la faculté de penser ou l'intellect, et qu'elle reçoive, de l'autre côté, par l'intermédiaire de la sensation, les formes qui déterminent ses pensées particulières. Telle est précisément l'explication scolastique. L'homme, suivant nos docteurs, en même temps qu'il émet des actes de sensation comme les animaux, y accole une puissance spéciale, que ceux-ci n'ont pas et par laquelle les déterminations de l'acte sensible deviennent les déterminations d'un acte intellectuel. L'intellect produit donc les mêmes actes que la sensation, mais en les transformant par une puissance particulière. On comprend dès lors comment nous n'atteignons qu'aux mêmes faits concrets que saisissent les animaux, et que cependant ces faits aient pour nous une valeur toute autre.

On sait qu'il y a dans la rétine trois petits bâtonnets consacrés chacun à la perception d'une couleur fondamentale. L'homme, en qui l'un de ces bâtonnets, celui du vert, par exemple, est paralysé, voit bien les mêmes objets que les autres hommes, mais ne les voit pas de la même couleur; tout ce qui est vert lui paraît rouge. L'homme, au contraire, dont l'œil est sain, voit chaque objet avec toutes les couleurs qui lui conviennent. Ainsi, dirons-nous, l'animal voit les mêmes objets que l'homme, mais il n'a qu'une faculté, et il ne les voit que par le côté que cette faculté concerne.

L'homme, au contraire, doué de deux facultés, les voit sous tous leurs aspects.

Mais quel est cet aspect que la faculté sensible ne saisit pas? Il ne faut pas contrevenir ici à l'axiome scolastique, que les positivistes ne sauraient condamner : *nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu.* Il faut donc que cet aspect ne soit point quelque chose de distinct et que l'on puisse percevoir isolément. Il faut qu'il soit compris dans l'objet sensible, sans être saisi par le sens.

Je ne connais qu'une notion qui satisfasse à ces conditions, c'est la notion d'être ou d'existence. C'est elle aussi qui fait le fond de l'intelligence.

Qu'est-ce qu'un acte de connaissance, considéré en lui-même et en dehors de telle ou telle connaissance particulière? C'est un acte de perception, d'affirmation intime : il consiste essentiellement à voir et à se dire qu'une chose est.

Toute pensée est une similitude de quelque chose; elle ne vaut pour nous que comme conforme à un objet réel, et nous ne l'apprécions qu'à ce titre. La détermination particulière fait qu'elle représente tel objet particulier; mais que fait la détermination générale, celle qui résulte de la nature même de la faculté? Elle représente l'objet comme existant, elle est l'affirmation même qu'il existe. Cette affirmation seule n'a aucune valeur, de même que l'existence n'a aucune valeur, si elle n'est l'existence de quelque chose de particulier. Mais, réunie à une détermination sensible, l'affirmation en transforme la nature, parce qu'elle fait d'un simple caractère extérieur la représentation d'une chose qui existe en elle-même. Elle est pour ainsi dire, une ressemblance de l'acte créateur, puisque, comme celui-ci constitue les êtres réels, elle constitue en nous les êtres intelligibles.

Aussi St-Thomas d'Aquin appelle-t-il l'intellect une lumière, et il dit que cette lumière est semblable à celle qui éclaire les intelligences angéliques. (1) Comme celles-ci, elle est une participation des raisons éternelles, non en ce sens qu'elle voit ces raisons en elles-mêmes, ce que sa nature inférieure ne lui permet pas, mais en ce sens qu'elle en reçoit assez de vertu pour éclairer toutes choses, et pour nous faire voir tous les objets par leur côté

(1) Somme contra gentes.

immatériel et nécessaire. Ainsi la lumière matérielle nous fait voir tous les corps, bien que nos yeux ne puissent la saisir en elle-même. (1)

Ces raisons éternelles, qui sont aussi les premiers intelligibles, c'est, nous dit le même docteur, l'être et les notions qui en dérivent.

Percevoir l'être dans les choses, se les représenter comme existantes, c'est donc bien le propre de l'intellect, de même que le propre de la vue est de saisir la lumière réfractée par les objets. Cette propriété est la supériorité de l'homme. L'animal n'a pas d'intellect. Il ne considère les choses, suivant St-Thomas, que comme le terme d'une action ou d'une passion, comme une satisfaction à poursuivre ou comme un danger à éviter. (2) L'homme seul les considère comme des natures subsistantes en elles-mêmes, comme des objets, des êtres, selon l'interprétation du Père Giorgi. (3)

Que ce principe constitue le caractère spécifique de l'homme, il est facile de s'en rendre compte. Seul, en effet, il explique nettement toutes les différences relevées entre l'homme et les animaux.

Il est évident que l'homme seul réfléchit; pourquoi l'animal réfléchirait-il? N'ayant d'autre mobile que l'attrait et l'aversion, il n'agit que pour fuir une douleur ou pour rechercher un plaisir. Chacun de ses actes est provoqué par une impulsion du dehors ou des organes. Si l'association des sens semble quelquefois lui permettre d'éluder cette loi, vous trouverez toujours, en examinant les choses de plus près, qu'une impression récente a réveillé dans son cerveau des impressions anciennes, qui le mènent où celle-là semblait insuffisante à le conduire.

L'intellect, au contraire, tient toute son activité de lui-même ; son mobile, le désir de connaître, est intérieur et permanent. Comme il considère les choses en elles-mêmes plutôt qu'en rapport avec le besoin, il est porté naturellement à les considérer sous toutes leurs faces. Il les aime pour elles-mêmes, il est curieux de pénétrer leur essence. Que dis-je? il cherche à se connaître lui-même comme les autres choses; il veut se rendre compte de ses pensées, de ses actions, de sa nature. De là, de grands biens et de grands

(1) Somme théol. a. q. 79.
(2) Comment. *de animâ*.
(3) Institutions philosophiques, p. 278.

maux. De là, la faculté de s'élever aux conceptions les plus sublimes. De là aussi, la faculté malheureuse, que n'ont pas les animaux, d'abuser de soi-même, de raffiner sur ses désirs et d'entretenir des passions que les objets matériels ne sollicitent plus.

Sans doute l'homme n'use pas toujours de cette faculté de réflexion, mais il l'a toujours, parce qu'elle tient à la constitution de son intelligence. Nous trouvons donc, dans notre solution, l'explication des différences si bien résumées par M. Joly.

De même, nous dirons à M. de Quatrefages que l'homme seul parle, parce que l'essence du langage est dans l'affirmation, et que l'homme seul peut concevoir et émettre une affirmation ; que l'homme seul est savant, parce qu'il a seul le désir et la faculté de connaître ; que l'homme seul peut juger, parce que juger, c'est déclarer ce qui est ; que seul il est religieux, parce qu'on ne peut concevoir l'être des êtres, quand on n'a pas même l'idée d'un être ; que seul, enfin, il a le sentiment moral, parce que élevé au-dessus du simple besoin, il peut considérer ce que l'ordre des choses exige de lui, en dehors de ses convenances particulières.

Enfin, nous ajouterons avec les grandes écoles philosophiques, que l'homme seul peut abstraire, seul il peut avoir des idées générales, seul il peut concevoir des essences, parce que ces opérations supposent toutes que nous considérons les choses en elles-mêmes. Les idées générales n'ont d'intérêt pour nous qu'en tant qu'elles nous représentent diverses manières d'être ou diverses limitations de l'être ; ce sont pour ainsi dire des formules d'être possible. L'animal ne peut donc former même celles dont il pourrait trouver les autres éléments, puisqu'il lui manquerait toujours l'élément essentiel, l'idée de l'être.

Donnez à l'animal l'idée d'être, je ne vois aucune raison logique qui puisse l'empêcher d'arriver au niveau de l'homme. Les différences de langage et d'organes sont si peu de chose, que tous les jours nous en triomphons. Tous les jours nous arrivons à communiquer avec des êtres qui n'ont ni le même langage, ni les mêmes habitudes que nous, quelquefois même qui manquent des organes que nous regardons comme les plus essentiels pour les relations intellectuelles. Que faire d'un malheureux aveugle, sourd et muet? Est-il plus facile de communiquer avec lui qu'avec un chien ou un cheval? Mais il y a une intelligence au fond : cela suffit pour que la chose soit possible.

De même, ôtez l'idée d'être à l'homme ; cherchez à faire une

psychologie où vous n'admettrez que des éléments sensibles. Vous arriverez certainement à expliquer comment l'homme souffre, jouit, pourvoit à ses besoins, a même une certaine sympathie à l'égard de ses semblables. Mais vous n'arriverez jamais aux côtés supérieurs de la nature humaine ; vous serez obligé de les nier ou de les dénaturer. Voyez les essais d'Alexandre Bain (1).

Si une hypothèse, — et quand il s'agit de la nature intime de l'animal il est évident qu'on ne peut émettre qu'une hypothèse, — est déclarée scientifique quand elle explique tous les faits connus, il nous semble que notre hypothèse métaphysique porte au plus haut degré ce caractère.

Elle met entre l'homme et l'animal une différence essentielle ; elle explique toutes les différences secondaires ; elle explique la domination de l'homme sur la matière. Que veut-on de plus ? la métaphysique a donc bien résolu la question et déterminé ce dernier fond, dont la psychologie et l'histoire naturelle ne nous donnaient que des indices.

E. Domet de Vorges.

---

(1) Voyez spécialement son ouvrage intitulé : *Les sens et l'intelligence.*

RÉSULTAT DU CONCOURS OUVERT

PAR LA

REVUE GÉNÉRALE.

Nos lecteurs se rappellent qu'à la fin de l'année dernière, nous avons publié l'avis suivant :

L'Administration de la *Revue Générale* ouvre un concours pour la composition en français d'un Roman ou d'une Nouvelle, sous les conditions suivantes :

L'ouvrage ne dépassera pas en étendue une centaine de pages de la *Revue Générale*.

Le concours est ouvert entre Belges et étrangers : les auteurs ont la liberté absolue du choix de leurs sujets, pourvu qu'ils respectent scrupuleusement la Religion, la morale et les bienséances.

A mérite égal, l'auteur de l'ouvrage traitant des mœurs ou des choses nationales l'emportera sur tout autre.

Il sera décerné un prix de 500 francs à l'auteur de l'œuvre couronnée.

Le Jury pourra attribuer deux autres prix, l'un de 300 francs et l'autre de 200 francs.

L'Administration de la *Revue* se réserve le droit de propriété sur toutes les œuvres primées.

Le Jury sera constitué par les soins du Comité de rédaction de la *Revue*.

Tous les manuscrits devront être *très-lisiblement écrits*, porter une devise de concours et être adressés au Comité de la *Revue Générale* avant le 1er juillet prochain.

Le 30 juin, nous avions reçu vingt-un manuscrits, dont deux ont été retirés par leurs auteurs. Voici les titres des dix-neuf nouvelles, soumises à notre jugement :

1. SIMPLE RÉCIT A PROPOS D'UNE RÉFORME HUMANITAIRE. Devise : *Labor omnia vincit.*
2. LES JUMELLES, HISTOIRE LIÉGEOISE. Devise : *Multi sunt vocati, pauci autem electi.*
3. LE CHATEAU DE WALZIN. Devise : *All's well that ends well.*
4. LE VICAIRE DE ST-PAUL. Devise : *Il ne suffit pas de se lever matin, mais il faut arriver à l'heure.*
5. SPERATA. Devise : *Speravi.*
6. LE CHEVALIER DE GERMAINE. Devise : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

7. L'ONCLE LATUILE. Devise : *Tout n'est pas or dans ce qui brille.*
8. LA TANTE VÉRONIQUE. Devise : *Plongez la main jusqu'au fond dans le vrai de la vie.*
9. UN SERVITEUR D'AUTREFOIS. Devise : *Servi, obedite per omnia dominis carnalibus, non ad oculum servientes quasi hominibus placentes, sed in simplicitate cordis, timentes Deum.*
10. LE CAPITAINE VERBOOM. *Épisode des guerres de Marlborough.* Devise : *Con esto acaba El trabajo del autore Perdonad sus muchas faltas.*
11. ROSA. *Légende.* Pas de devise.
12. UN VILLAGE ET SES ENVIRONS. Devise : *Ce sacrement est grand, je dis dans le Christ et dans l'Église.*
13. SAINT LIÉVIN. Devise : *La poésie et la littérature en général ne valent rien, quand elles ne tendent pas à exciter des sentiments élevés et bienfaisants et à éloigner les concitoyens des turpitudes de l'incrédulité et de l'égoïsme.*
14. ROLANDE ET BERTHE. Devise : *Virtus sola manet.*
15. MEMI OU UN PEUPLE AU SOUDAN. Devise : *Écrire pour écrire me semble peu de chose.*
16. LES PAUVRES CAMPAGNARDS. Devise : *La charité est la reine de toutes les vertus.*
17. ENCORE UN AN ET UN JOUR. Devise : *Tout le foyer du bonheur et de la souffrance est dans le sanctuaire le plus intime et le plus secret de nous-mêmes.*
18. ÉMILIE DÉKERN. Devise : *Dieu et famille.*
19. LES MARIAGES CIVILS. Devise : *Je hais le caprice amoureux parce qu'il déflore le cœur de la jeune fille. Je hais la libre pensée quand elle va jusqu'au matérialisme, parce qu'elle dégrade l'humanité.*

Pour compléter le jury, nous avons demandé le concours de deux jeunes collaborateurs de notre recueil, MM. A. Brifaut et Georges Rolin, et celui de trois lectrices de la *Revue*, lesquelles désirent garder l'anonyme.

Le prix de cinq cents francs est décerné à Mme Lagrange-Fallot, auteur de *La Tante Véronique*. Usant de la faculté qui lui était accordée, le jury a attribué deux autres prix : le premier, de trois cents francs, à Mme la vicomtesse de Blistain, auteur du

Chevalier de Germaine; le second, de deux cents francs, *ex æquo*, à Mme Lagrange, déjà nommée, auteur du *Château de Walzin*, et à M. Servais Demarteau, auteur des *Jumelles*.

La Tante Véronique est une suite de scènes intimes d'une exquise simplicité. C'est une étude consciencieuse et morale, mais ce n'est qu'une étude. Par son côté descriptif et par l'analyse des caractères principaux, l'œuvre est excellente; mais peut-être paraîtra-t-elle manquer un peu, pour le gros du public, de cet actif intérêt, qui est la source de la vogue littéraire d'un moment. Pour le gourmet littéraire, il y aura tel passage qu'il voudra relire, telle réflexion sur laquelle il pourra s'arrêter, mais il fermera le livre sans effort au premier appel de la distraction. Un seul portrait est mis en relief, celui de l'héroïne, mais il est finement dessiné et vigoureusement colorié. Ceux qui pratiquent l'art d'écrire ou ceux qui savent l'apprécier comprendront tout de suite la difficulté littéraire que l'auteur a vaincue, et ils goûteront le plaisir délicat des « âmes bien nées », en s'associant aux nobles pensées d'une humble jeune fille, qui fait simplement son devoir et donne aux actes les plus vulgaires de la vie quotidienne une haute valeur morale. Autant l'intérêt fait défaut dans « l'intrigue » générale de ce récit, autant il grandit dans le portrait de l'héroïne, qui est une véritable œuvre d'art. La vérité, la simplicité, le naturel, la noblesse, la morale, la religion, en un mot tous les sentiments les plus élevés de la nature humaine s'y réfléchissent d'une manière éclatante, sous la main habile de l'auteur, qui est un écrivain de mérite, de l'école des *Novelists* anglais.

Le Chevalier de Germaine se ressent davantage de l'influence des romanciers français. L'auteur a de la finesse et de l'esprit, et son œuvre est élégante et distinguée. Son style est coulant, trop peut-être; il ne s'élève pas assez souvent. Germaine, fille d'un agent de change de Bruxelles, a un idéal, qu'elle trouve réalisé sous la forme du chevalier de Clermont, dans un autre monde que celui de ses parents. Ce sujet très-simple est développé avec un brillant entrain. Seulement le récit contient des défauts. Germaine a autant de hardiesse que d'intelligence, et le chevalier, plus de passivité que de passion. En négligeant de mettre Clermont en présence des parents de Germaine et d'Arthur Plantier, le jeune financier qu'ils voudraient lui donner pour époux, l'auteur s'est privé volontairement d'une riche source

d'observations et de comparaisons. On ne voit pas, en effet, quelle autre supériorité réelle le chevalier a sur le jeune financier, si ce n'est l'adresse avec laquelle le premier sait maîtriser un cheval ou l'heureux hasard qui lui a permis de se faire aimer de Germaine. Le chevalier est un bon fils, mais son oisiveté est mal expliquée et l'emploi de son temps ne peut être cité comme un exemple à suivre. Inspecter des écoles à sept heures du matin, aller au Corps législatif en spectateur, faire des visites et se taire beaucoup, tout cela est-il digne d'un homme si supérieur? Il aime les sciences et les arts, mais trop platoniquement. Pourquoi ne parle-t-il pas dans l'intérêt de son pays, ou n'écrit-il pas pour éclairer ses concitoyens et pour défendre sa foi et ses œuvres? Le bel avantage de n'avoir pas, comme Arthur Plantier, besoin de travailler pour acquérir ses aises! — A côté de ces défauts, l'auteur a déployé des qualités rares. Le portrait de Germaine, peint par elle-même, l'histoire du petit chevalier Pierre de *je ne sais plus quoi*, avec l'impression romanesque qui lui en est restée, ses premières émotions au château des parents de son amie, la scène au bord du précipice, celle qui se passe au retour du baptême, sont autant de petits morceaux finement traités. L'intérêt ne languit jamais, le lecteur prend souci des préoccupations de Germaine, il souhaite la réalisation de ses vœux et, quoiqu'il y trouve à redire ou ne partage pas toutes ses illusions, il est heureux de lui voir obtenir enfin son petit chevalier Pierre.

Quand on compare *le Chevalier de Germaine* à *la Tante Véronique*, on aperçoit mieux les défauts de la première nouvelle et les qualités de la seconde. Le *Chevalier de Germaine* l'emporte par le charme du sujet, par le dialogue plus piquant des acteurs, par le mouvement ou plutôt l'agitation des pensées. *La Tante Véronique* est une œuvre plus sérieuse de qualité; elle est pleine de chrétienne philosophie; l'auteur déploie plus d'esprit d'observation; la vigueur de sa pensée est telle qu'elle rend attrayant le simple récit de la vie ordinaire d'une pauvre fille de province. *Le Chevalier de Germaine* est un pur roman de passion, tandis que *la Tante Véronique* est une savante esquisse de mœurs : les critiques diffèreront dans leurs appréciations sur les caractères de la première nouvelle : il n'y aura qu'une voix pour proclamer la vérité des peintures calmes et limpides de la seconde. Au point de vue religieux, le sujet de *la Tante Véronique* est admirablement traité. Sans avoir l'air d'insister, sans tomber dans le ser-

mon, l'auteur nous montre, dans sa simple histoire, le rôle suprême que la religion joue dans notre vie : c'est l'absence de religion qui explique la plupart des méchancetés et des mesquineries dont Véronique est la victime; c'est à sa foi profonde et sereine que la pauvre fille doit sa touchante résignation. Enfin, sous le rapport du style, *la Tante Véronique* a peut-être moins d'éclat que le *Chevalier de Germaine*; mais la langue de l'auteur de la première nouvelle est plus souple, plus ferme, plus sobre, plus sûre d'elle-même. Le style de *la Tante Véronique* porte le cachet d'une grande maturité, et l'auteur semble s'appuyer sur un fonds très-riche de littérature et sur une grande expérience de la vie.

Pour décider à qui revient le troisième rang dans ce concours, nous avons été fort embarrassés; en effet, nous avons eu à peser soigneusement les mérites spéciaux de huit manuscrits de même rang, sinon de même valeur : *le Château de Walzin, les Jumelles, le Capitaine Verboom, Émilie Dékern, l'Oncle Latuile, Rosa, Memi* et *Sperata*. Nous avons donné la préférence au *Château de Walzin* et aux *Jumelles, ex æquo*.

La nouvelle liégeoise intitulée *les Jumelles* est écrite d'une main délicate, presque féminine. Le sujet est très-simple : c'est l'analyse souvent réussie des sentiments d'un cœur épris. Peut-être le héros manque-t-il un peu de virilité, et son père, de vergogne. Le caractère de celui-ci, presque cyniquement intéressé, demanderait à être expliqué pour ne pas rebuter le lecteur. Quant au jeune avocat, le personnage principal, n'est-il pas trop fleuriste? Les mœurs dépeintes par l'auteur ne sont pas spécialement liégeoises, en dépit du boulevard d'Avroy et de la tour de l'église de Saint-Martin, fréquemment cités. L'épisode de cette tour est bizarre. On conçoit la nécessité d'une émotion soudaine, pour faire éclore l'amour dans le cœur de Georges; mais n'eût-il pas mieux valu imaginer un autre motif de provocation? Le récit contient aussi un incident qui prouve peu pour l'intelligence du héros : Georges s'imagine avoir soustrait à un photographe le portrait d'Alice, en achetant celui qui est à la vitrine, sans faire briser le cliché. L'amour de la sœur d'Alice pour le fiancé de celle-ci demanderait aussi à être mieux introduit dans le récit : le lecteur en est trop surpris. Toutefois, l'ensemble de la nouvelle ne manque pas d'intérêt. Le portrait de l'oncle d'Alice, un vilain matérialiste, est fortement buriné. Le sujet est bien développé, avec suite et unité. Le style est naturel, sans apprêt, simple, mais parfois incorrect.

Celui du *Château de Walzin* est évidemment plus parfait et sert à composer des tableaux descriptifs d'une valeur élevée. L'histoire de la découverte de la grotte de Han et le récit des troubles de Bruxelles à l'époque de la révolution brabançonne sont des morceaux de littérature choisie. Malheureusement ces deux épisodes tiennent dans le récit une place si considérable, que le héros du roman, Édouard Landauer, n'est plus, à certains moments, qu'un personnage très-accessoire : on est même étonné à la fin d'apprendre qu'il existe encore, tellement on s'était habitué à la pensée de sa disparition. L'histoire d'un fils qui ignore et recherche son origine et son état-civil appartient à un genre vieilli. C'est, du reste, un défaut grave de la composition, que l'intérêt puisse se porter longtemps sur des points éloignés de celui qu'occupe le héros principal. Celui-ci ne doit pas être le prétexte du roman : il importe qu'il en soit et en reste le centre.

En résumé, *les Jumelles* l'emportent par le mérite de la composition, et *le Château de Walzin* par la supériorité du style. La première nouvelle contient plus d'imagination, et la seconde plus de sérieuse expérience. Nous les plaçons toutes les deux sur la même ligne.

Émilie Dékern est une histoire d'une grande pureté, bien racontée et écrite avec goût. Nous l'aurions placée au même rang que les deux précédentes, si l'inconstance d'Émilie n'était pas si invraisemblable. Tout l'intérêt du roman est basé sur cette évolution étrange, qui rend un peu ridicule le premier fiancé, M. de Thier, le plus honnête homme du monde. M. van Thoorn, qui le supplante, aurait dû lui demander pardon, avant de se convertir. Le général Dékern, qui est bien dépeint, consent au mariage d'Émilie avec M. van Thoorn, sans s'apercevoir qu'il devient un homme indélicat, à force de condescendance pour sa fille. Enfin, la sœur d'Émilie, qu'on suppose appelée à consoler M. de Thier, joue un rôle mal défini. L'auteur de cette nouvelle a un talent de bon aloi : nous l'engageons à persévérer dans ses efforts, qui le conduiront au succès, s'il le veut.

L'oncle Latuile est une peinture morale et instructive de la vie des ouvriers verriers du bassin de Charleroi. La morale prêchée par l'auteur aux ouvriers est irréprochable et présentée sous une forme attachante. La trame du roman se déroule naturellement, mais elle manque de relief. Le style, un peu lourd, est embarrassé par des descriptions techniques, qui sont trop réelles pour

entraîner l'imagination du lecteur. L'auteur est animé d'intentions droites, pures, élevées, mais il a écrit un livre destiné aux bibliothèques populaires, plutôt qu'une nouvelle appelée à intéresser la majorité des lecteurs d'un recueil tel que le nôtre.

Le capitaine Verboom est un roman de cape et d'épée, sans grande complication ni mise en scène. Le sujet est assez bien développé, mais il n'offre pas un intérêt permanent : le commencement vaut beaucoup mieux que la fin. La peinture des caractères manque de couleur, quoique le style indique un écrivain déjà expérimenté.

Rosa est une légende chevaleresque des bords du Rhin. Le sujet n'est pas développé avec toute la clarté désirable : on ne devine pas facilement les motifs d'action du comte, d'Oswald et de la sorcière. Le style est généralement correct, mais les tableaux sont trop fades. L'ensemble se lit néanmoins avec plaisir. La scène du tournoi a beaucoup de mérite.

Memi est un plaidoyer en faveur de l'œuvre royale de la civilisation africaine. Les scènes se passent au centre de l'Afrique. L'auteur, qui a beaucoup d'imagination, semble être un commençant. Son style, auquel il s'est efforcé de donner de la couleur locale, est assez correct. L'œuvre est originale ; mais, pour intéresser le lecteur, les passions ardentes, qui agitent les acteurs mis en scène, devraient être peintes d'un pinceau plus vigoureux.

Ce n'est pas un reproche qu'on fera à l'auteur de *Sperata*, histoire byronienne, peinte en noire, à la Ribeira, avec des figures livides, éclairées d'une lueur sinistre. Le sujet, qui est plein d'exaltation, a une conclusion immorale : le suicide. Il est vraiment dommage que l'auteur, homme de talent, s'égare dans une voie pareille : son style chaud, mouvementé, est plein d'idées, parfois même de belles idées ; s'il savait se contenir, se modérer, se calmer, il deviendrait un bon écrivain. Werther, Oberman, René, les attitudes olympiennes de M. Hugo, les désespérances de M. de Musset et les exaltations mystico-matérialistes de Mme Sand ne sont pas des modèles littéraires à recommander. Nous espérons que l'auteur cherchera un antidote au poison qui dévore son jeune talent : il le trouvera dans les grands modèles de la littérature anglaise ou, s'il aime le soleil ardent du Midi, dans les romans de la renaissance littéraire de l'Espagne.

Tous les autres manuscrits manifestent une grande inexpérience des règles de la composition ou un défaut de sollicitude pour les

règles du style. *Un village et ses environs* et *Encore un an et un jour* échappent peut-être en partie à cette critique générale; leurs auteurs semblent être en possession d'un certain capital littéraire; mais ils ne le dépensent pas avec habileté. *Un village et ses environs* est une histoire vulgaire, dont l'auteur a allongé sans mesure les scènes banales : s'il employait son talent, qui est réel, à raconter simplement des choses simples, il produirait certainement des œuvres louables. *Encore un an et un jour* est, pensons-nous, une imitation de l'anglais : l'histoire, qui pouvait être intéressante, est pleine d'anachronismes choquants : la station des chemins de fer, en 1820; la rue Mercelis avant 1830 ; etc.

Les Mariages civils sont des scènes de libres-penseurs agencées sans grâce. Le sujet est bien conçu, mais l'auteur ne déploie pas une imagination assez active pour donner du mouvement au récit. On éprouve du dégoût à voir quelques vilains intérieurs de famille; l'esprit ne se repose nulle part, parce que l'auteur, qui est intelligent, manque de finesse, d'humour et même de calme. Il est rigoriste dans ses conclusions, après avoir, dans les détails péché un peu contre ses propres principes. Son style est trop souvent incorrect et généralement sans couleur. Aucun caractère n'est mis énergiquement en relief. L'ensemble de cet écrit devrait être revu avec soin et même refondu, car on ne sait pas toujours suivre avec précision la trame du récit.

Les pauvres campagnards est un récit homélitique qui exagère les défauts de *Un village et ses environs*, sans en avoir les qualités.

Les cinq autres manuscrits doivent être considérés comme des œuvres de commençants, que nous engageons à persévérer dans le travail et dans l'étude de l'art d'écrire, le plus difficile de tous.

Les résultats du concours sont remarquables à plus d'un titre. Le grand nombre des manuscrits envoyés, la variété des sujets traités, le ton moral employé par tous les concurrents, l'imagination des uns, le style des autres, les aspirations littéraires de tous sont pour nous autant de preuves de la possibilité d'une école littéraire nationale. Nous croyons que les conditions de notre programme ont été trop peu connues; en effet, beaucoup de journaux quotidiens du pays se sont abstenus de les indiquer. Nous connaissons des personnes de talent qui auraient volontiers pris part au concours, si elles avaient été prévenues à temps. Nous espérons

qu'elles ne manqueront pas au prochain rendez-vous que nous leur donnons.

Notre essai ayant si bien réussi, nous voulons étendre le champ de nos expériences littéraires.

*
* *

Nous ouvrons trois concours nouveaux: un concours pour une nouvelle; un concours pour un roman historique; un concours pour un recueil de poésies.

La nouvelle ne dépassera pas en étendue 125 *pages de la* REVUE GÉNÉRALE; *le roman historique aura de* 100 *à* 200 *pages du format de cette dernière; le recueil de poésies contiendra* 500 *vers environ (épîtres, satires, sonnets, odes, etc., au choix des concurrents).*

Le concours est ouvert entre Belges et étrangers: les auteurs ont la liberté absolue du choix de leurs sujets, pourvu qu'ils respectent la religion, la morale et les bienséances.

A mérite égal, l'auteur de la nouvelle ou du roman traitant des mœurs ou de l'histoire nationales l'emportera sur tout autre.

Il sera décerné un prix de 500 *francs à chacun des auteurs couronnés dans les trois concours.*

Dans chacun de ces concours, le jury pourra attribuer deux autres prix, l'un de 300 *francs, l'autre de* 200 *francs.*

L'Administration de la REVUE *se réserve le droit de propriété sur toutes les œuvres primées.*

Tous les manuscrits devront être très-lisiblement écrits, sur le VERSO *seulement des pages, porter une devise de concours et être adressés à la Direction de la* REVUE, 149, *rue de la Loi, à Bruxelles: avant le* 1er *juillet prochain, pour le concours de nouvelles et le concours de poésie; avant le* 1er *novembre prochain, pour le concours de romans historiques.*

Bruxelles, le 15 octobre 1877.

P. DE HAULLEVILLE.

LA TANTE VÉRONIQUE.

Nouvelle qui a obtenu le premier prix au concours ouvert par la Revue Générale en 1876.

C'est avec raison que notre tante Véronique comparait son existence à un sentier étroit, placé entre deux haies d'épines dont les rameaux égratignent à chaque pas la figure du promeneur ; ou bien encore à une longue galerie de tableaux de famille dont les figures roides et jaunies vous regardent en grimaçant. — « Je n'ai guère eu d'aventures, » disait-elle ; « ma voie n'a pas été large et je n'ai pas eu de grands obstacles à franchir ; mais un petit chemin tout hérissé de cailloux peut causer autant de fatigue à parcourir qu'une route royale dont quelques parties seulement sont en mauvais état. En d'autres termes, une quantité de coups d'épingle sont aussi meurtriers qu'un coup de sabre qui vous pourfend d'un seul trait : je n'oserais même pas décider si ce dernier mode n'est point préférable à l'autre. » — Malheureusement, on n'a pas le choix dans ce monde, et la pauvre tante ne pouvait pas reprendre la vie à nouveau, quelque désir qu'elle en eût. Voilà comment vont les choses ! Une fois arrivé au but du voyage, on se dit : Si c'était à refaire, je ne prendrais plus ce chemin-là ! mais cela est bon à dire d'un voyage d'une huitaine ou d'une quinzaine de jours ; quand il s'agit de la vie, la situation change : à peine est-on fixé sur la théorie, qu'il est trop tard pour songer à la pratique. Au surplus, je n'apprendrai rien à mes lecteurs en leur disant qu'on n'est pas toujours le maître de faire un choix, de déterminer soi-même le cours à suivre ici-bas. S'il est donné à quelques rares élus d'être éclairés de bonne heure par leur jugement, de ne recevoir d'entraves ni de leur entourage, ni des circonstances matérielles, la plupart d'entre nous, en revanche, se trouvent, dès leur entrée dans la vie, enveloppés de rets plus ou moins serrés, dont la sottise, l'imprévoyance, la vanité, l'ignorance (et souvent aussi la pauvreté !) ont formé les inextricables mailles. En sortira qui pourra, et la pauvre tante y était restée embarrassée comme

un charretier dans une ornière : seulement elle se débattait sans jurer.

Je n'ai jamais connu de femme plus douce et plus patiente, et cependant plus passionnée, plus énergique dans ses sentiments ; mais elle manifestait peu ses impressions. C'était une personne née pour être heureuse et doucement traitée ; elle n'avait pas de force pour résister à la rudesse et, comme le font d'ordinaire ces natures sensibles que le hasard a jetées dans un milieu contraire, elle se repliait sur elle-même, se concentrait. De là un air de raideur qui passait, auprès de quelques uns, pour de la sécheresse ou de la morgue. Pauvre tante ! personne n'en était plus loin qu'elle !

Je ne la connus bien qu'après mon mariage. J'avais fait la connaissance de ma femme dans la famille D. à Huy, où elle était institutrice, et lorsque je m'établis à Bruxelles en qualité de juge d'instruction et que je me mis en ménage, la tante Véronique vint voir sa nièce qu'elle avait élevée. J'avais considéré l'invitation à lui faire comme une obligation de politesse indispensable, et son séjour chez nous comme une corvée passagère à subir ; mais l'expérience m'apprit ce que j'ai reconnu vrai déjà pour la millième fois depuis que j'avance en âge : il ne faut jamais juger des gens sur la mine. — Depuis, la tante Véronique ne nous a plus quittés.

Un soir de l'hiver dernier, nous étions assis au coin d'un bon feu ; la lampe n'était pas encore allumée, et nous éprouvions tous trois ce bien-être matériel qui a tant d'influence sur le moral et dispose à la confiance, à l'épanchement. La conversation tomba tout à coup sur l'amour.

— Croirais-tu, ma tante, dit Adèle, que moi qui ai passé ma jeunesse auprès de toi, je ne sais pas encore quelle a été ta vie ? Il me semble que je t'ai toujours connue comme je te vois, calme et paisible, et je n'ai jamais pensé que tu aies pu avoir — dirai-je des aventures ? — enfin un roman !

— Voilà bien la jeunesse, dit la tante. On a vingt ans et on ne peut se figurer qu'une personne de cinquante ans ait été jeune aussi. Qui donc songe à ce que pense une vieille fille de cinquante ans ! L'idée ne vient pas même de se dire : « Y a-t-il jamais rien eu dans cette tête-là ? »

— Enfin, ma tante, reprit Adèle, tu es si tranquille ! Je ne saurais croire que tu aies eu du tragique dans ta vie.

— Qui sait? dit la tante. Mais d'abord, qu'entends-tu par la tragédie? Si tu penses aux meurtres, aux assassinats, aux catastrophes sanglantes qui renversent les souverains de leurs trônes, assurément il ne s'en trouve point dans mon histoire; mais on peut beaucoup souffrir, ma chère Adèle, tout en restant dans le cercle des sentiments simples de la vie ordinaire. Songe donc! Si au lieu d'être ici, ton enfant dans tes bras, ton mari à tes côtés, tu te trouvais seule au monde, durement séparée de ton cher Frédéric.

— Mon Dieu! s'écria Adèle en appuyant avec effroi sa tête sur mon épaule.

— N'est-ce pas? Eh bien! dans ce cas, les infortunes de Pyrrhus, d'Hermione, de Camille et de tous ces farouches malheureux de théâtre te paraîtraient bien pâles à côté des tiennes; tu te dirais sans doute : Lorsqu'on sent fortement, le drame est partout, dans les petites comme dans les grandes situations, et, sans sortir de sa petite ville, de sa rue, de sa maison, on peut éprouver autant de bouleversement et d'horreur que les rois de tragédie qui voient l'univers s'abîmer devant eux. — Au reste, continua ma tante en souriant, n'allez pas vous imaginer, d'après ces grandes phrases, que mon histoire ait quelque intérêt particulier; mon Dieu, non! Ce n'est que la trame tant de fois tissée de la déception dans les affections, et de la lutte contre les petites misères et les petits esprits! Si je vous la raconte, ce sera pour vous amuser par un tableau des mesquineries de la vie de province, et elle vous offrira plutôt une promenade dans une galerie de portraits qu'une suite d'événements bien caractérisés.

— Fais-nous voir tes provinciaux, ma chère tante, dit gaîment ma femme; il fait un froid de loup, nous sommes bien installés, c'est un temps fait à souhait pour les conteurs d'histoires.

. . . . . .

Je transcrivis presque mot pour mot le petit récit de la tante Véronique. J'y trouvai de l'intérêt, parce qu'il rappelait à ma mémoire certains aspects, certains types vus dans ma première jeunesse, avant cette époque mémorable de la seizième année où, emporté tout à coup par l'*amor scientiæ ferox*, je quittai mon bon et pittoresque clocher de Dinant, pour aller cueillir les fruits de l'arbre sacré sur les bancs de l'université de Liége. Tous les bourgeois de province se ressemblent et, bien que les originaux peints par ma tante aient disparu depuis longtemps, bien d'autres

pourront se reconnaître dans son récit, la race n'en étant point perdue, ainsi que beaucoup peuvent l'attester.

I.

Dans tout roman sérieux et respectable, il est d'usage, dit ma tante, de commencer par une description des lieux. Vous saurez donc que ma famille habitait une petite maison sombre et irrégulière située à Namur, dans la rue de la Basse-Marcelle. Je ne l'ai quittée que pour venir demeurer avec vous, mes chers enfants. — Au bout du corridor se trouvait une cour avec un acacia au milieu. Quand j'y pense, à présent que je jouis d'une habitation moderne et élégante, notre pauvre vieille maison était vraiment bien triste! Mais je ne la trouvais pas telle autrefois, et la cour, notamment, tout encaissée qu'elle fût entre de grands murs, me paraissait bien gaie et bien agréable; elle avait tant de bons petits coins! Et, du reste, les enfants portent partout avec eux leur insouciance et leur joyeuse humeur.

A gauche en entrant dans la maison, se trouvait une petite chambre qui servait de salle à manger et dans laquelle nous nous tenions ordinairement; derrière était la cuisine donnant sur la cour. En face de la salle à manger, à droite du corridor, s'ouvrait une chambre assez vaste, meublée de quelques chaises et d'un canapé de paille, d'un secrétaire et d'une table ronde sur lesquels s'étalaient deux déjeuners complets en porcelaine. Un troisième service ornait l'étroite tablette de la cheminée. Aux murs étaient suspendues quatre gravures représentant la mort de Virginie, celle de César et je ne sais quels traits encore de l'histoire de Rome; cet ensemble luxueux constituait ce qu'on nommait avec solennité : *la salle* ou la *sâle*, pour donner à la chose l'accent de la localité. On n'y entrait que dans les très-grandes occasions, et nous, les enfants, n'y pénétrions qu'à la condition expresse d'ôter nos souliers. La clef en était toujours tirée, mais il arrivait quelquefois que ma mère y déposait passagèrement quelques corbeilles de prunes ou de pommes séchées, dont le parfum exquis, joint à l'air renfermé de la salle, donnait à ce sanctuaire un charme mystérieux, plein de délices. Nous nous glissions à la suite de ma mère lorsqu'elle s'y rendait pour ranger et, n'osant point pénétrer tout à fait, nous aspirions au moins, par la fente de la porte, les émanations du lieu vénéré.

Mon père était clerc de notaire et le resta toute sa vie comme vous le verrez. C'était un excellent homme, plein d'honnêtes intentions et de bon vouloir, mais d'une faiblesse de caractère, d'une passivité dont rien n'approche. Son existence était montée comme une machine ; il se levait, allait, venait tous les jours aux mêmes endroits et aux mêmes heures ; son chapeau était toujours mis de la même façon, il prenait sa canne avec le même geste ; je n'ai jamais vu personne qui ait autant que lui réduit les agissements de la vie au rôle de rouages. Je le vois encore partir le matin pour son étude ; après avoir inspecté les pots de fleurs qui garnissaient la cour, arrosé les uns, nettoyé les autres de leurs feuilles jaunies, il rentrait dans la salle à manger, se donnait un dernier coup de brosse, criait le bonjour à ma mère et partait en sifflant un petit air—toujours le même. Le notaire d'Artinchamps, chez lequel il travaillait, demeurait non loin de nous, derrière la belle église de Saint-Aubain, de sorte que les migrations de mon père étaient fort courtes. A midi et cinq minutes, il rentrait ; nous dînions. A deux heures, il repartait pour l'étude, en revenait à quatre, commençait l'inspection des pots de fleurs, puis allait de six à huit heures lire un journal et faire la conversation avec quelques amis, dans un petit café situé à l'angle de notre rue, sur la place. Nous soupions à huit heures et demie, et une heure après tout le monde était au lit. Telle était la vie de mon père. Je ne sais comment, étant soumis à un régime aussi monotone, aussi régulier, il est possible de conserver une humeur gaie et bienveillante ; pour moi, l'uniformité et la monotonie me tuent ; le défaut d'émotions, de variété, au lieu de calmer mon esprit, l'irrite et l'aigrit. Mon père, au contraire, était toujours également bon, également doux ; un équilibre parfait régnait dans son âme : c'était l'idéal de l'équation sans inconnue.

Cette placidité était-elle le résultat de son tempérament ou le fruit d'une philosophie bien raisonnée ? Je ne sais ; mais il est certain que, si la dernière de ces hypothèses est la vraie, il offrait le spectacle d'une des plus belles victoires remportées par la raison sur le caractère, car jamais homme au monde n'eut plus de causes d'impatience et de mauvaise humeur que mon cher et excellent père.

Autant il était calme et bienveillant, autant sa femme était grincheuse et tracassière. Je dis « sa femme », parce que notre mère était morte depuis plusieurs années, et que sa place était, hélas !

occupée par une cousine, venue d'abord pour prendre soin du ménage et qui, s'insinuant peu à peu auprès de mon père, l'avait enfin décidé à se remarier. Notre belle-mère donc allait et venait perpétuellement de la chambre à la cuisine, de la cuisine à la cour, de la cour au grenier, grondant la servante, grondant mon père lorsqu'il était là, nous grondant, ma sœur et moi, ne prenant jamais de repos et n'en laissant à personne. Ce n'est pas qu'elle n'eût un bon cœur et de fort honnêtes principes, mais sa vertu était de celles qui ressemblent aux griffes des chats : on ne la voyait pas sans en être égratigné. Née dans un petit milieu, et fille aînée d'une nombreuse nichée d'enfants, son sort avait été celui de beaucoup de ses pareilles : peu d'instruction, une charge de soucis trop grande pour ses jeunes épaules (dans ces petits ménages, la fille aînée prend de bonne heure la moitié des ennuis de la mère) et, pour faire face à ces difficultés, une éducation morale complétement nulle. A ce métier, l'esprit s'atrophie et le caractère s'aigrit ; voilà pourquoi tant de sœurs aînées deviennent grondeuses et sont considérées, par les enfants plus jeunes, comme de vrais tyrans domestiques.

Au fond, notre belle-mère ne nous aimait pas, ma sœur et moi; des enfants ne peuvent vivre dans une maison sans déranger les meubles et sans monter les escaliers ; et le moindre bouleversement dans les arrangements du ménage suffisait pour accentuer la mauvaise humeur de « notre mère, » puisqu'il fallait bien la nommer ainsi. Mais, si elle n'aimait aucune de nous deux, elle me le témoignait, à moi, d'une façon beaucoup plus marquée qu'à ma sœur. Celle-ci avait un caractère assez insouciant, assez volontaire, et répondait très-vivement aux reproches qui lui étaient adressés; il était rare qu'elle laissât le dernier mot à son interlocutrice dans les luttes qui se renouvelaient à chaque instant et, chose singulière, cette assurance en imposait à ma belle-mère ; elle quittait alors la partie et retombait sur moi de tout le poids de son humeur revêche. Il m'était impossible de rien répondre à ses violences, quoique j'en souffrisse cruellement ; ma douleur, au lieu de se trahir en colère comme celle de ma sœur, se repliait sur elle-même, je me concentrais dans ma peine. Je crois que la nature m'avait prédestinée à l'état de souffre-douleur, car rien n'aiguise l'injustice criarde d'une marâtre comme la douceur imperturbable de sa victime. Et puis, j'avais remarqué la pénible impression ressentie par mon père, lorsqu'il se trouvait témoin de ces tristes scènes, et

je croyais de mon devoir de ne rien y mettre du mien, afin de ne pas mériter ses reproches et de ne pas augmenter son chagrin. L'instinct de la sensibilité, l'intelligence du cœur s'éveillent si tôt chez les petites filles!

Les bons jours étaient ceux où ma belle-mère allait rendre visite à quelqu'un de ses parents. C'était ordinairement vers quatre ou cinq heures qu'elle sortait; alors ma sœur et moi nous nous asseyions dans la cour auprès de mon père qui, ces jours-là, s'amusait plus longtemps que de coutume à soigner ses fleurs; il causait avec nous, riait, s'occupait de nous — nous nous sentions alors, mais seulement alors — en famille. Comme nous l'aimions, et comme j'avais envie de pleurer dans ces moments-là! Il semblait que tous les sanglots réprimés des jours passés montassent à la fois dans ma gorge, que tous mes chagrins se présentassent en un bloc pour être racontés. Quel besoin d'expansion j'éprouvais alors! Mais je refoulais bien vite sanglots et récits au-dedans de moi! Je n'aurais voulu, pour rien au monde, chagriner mon père, et d'ailleurs, au bout de peu d'instants, quand il m'avait bien embrassée, qu'il m'avait prise sur ses genoux et regardée avec tendresse, j'oubliais tout et me sentais heureuse!

— Allons, mes enfants, disait-il quelquefois, votre mère ne rentrera que pour souper. — Habillez-vous. — Nous irons faire un tour de promenade.

A ces mots nous sautions de joie; il nous menait sur le bord de la Sambre du côté de Salzinne ou hors la porte de Bruxelles, vers cet endroit aride et désolé qu'on appelle *la Sibérie*. Nous cueillions des fleurs, nous ramassions des cailloux et, par-dessus tout, nous causions en toute liberté avec notre père, nous nous sentions aimées! Tout le secret du bonheur est là, mes chers amis!

Je ne sais trop comment ce mariage s'était accompli. A entendre ma belle-mère, c'était la plus insigne folie qu'elle eût jamais pu faire; elle, de la famille Meuriot, des gens bien établis, ayant pignon sur rue, s'être résignée à vivre d'un maigre revenu de trois mille francs qu'il fallait encore partager avec deux enfants étrangers, bruyants, ennuyeux; mon Dieu! que d'embarras elle s'était attirés là! — De ses quarante ans, et de sa figure revêche qui lui enlevaient toute chance de trouver un mari au moment où la faiblesse et l'habitude firent tomber mon père dans ses rets, il est clair qu'elle ne tenait aucun compte; lui était trop bon et trop

patient pour l'en faire souvenir, de sorte qu'elle ne se faisait pas faute de vanteries et de reproches.

Le thème y prêtait. Elle était fille d'un fabricant de couteaux qui avait fait de bonnes affaires ; un de ses frères continuait avec succès le commerce paternel ; l'autre occupait les fonctions importantes de chef de bureau au gouvernement provincial. C'étaient, on le voit, des gens de conséquence. — Mon père, au contraire, fils d'un marchand de chaises dont la prospérité avait sans cesse été en déclinant, n'aurait pu achever ses études sans la générosité du vieux Meuriot qui, poussé par une certaine vanité de famille, avait décidé « qu'on pouvait bien dépenser quelques sous pour avoir un cousin notaire ». Malheureusement, cet espoir-là n'avait pu encore se réaliser. Les études de mon père s'étaient faites à l'université de Louvain, et le parti libéral, depuis longtemps aux affaires, ne faisait aucune nomination parmi ses adversaires politiques. L'avenir était donc sans issue et la rancune de la femme, semblable à un ballon gonflé de déception et de mauvaise humeur, venait à chaque instant rebondir sur le dos du pauvre mari.

Chacune des visites qu'elle faisait à ses frères amenait un regain de récriminations et, ces jours-là, le moment du souper était ordinairement gros d'orages. Ma belle-mère paraissait le sourcil froncé, les lèvres serrées, ne disant mot, jusqu'à ce qu'une observation, une demande, les plus innocentes du monde, formulées par mon père ou par nous, vînt mettre le feu aux poudres. Elle partait alors comme un feu d'artifice sur lequel on a maladroitement laissé tomber une mèche allumée : tout éclatait à la fois ! et jamais le sage principe du père de famille de Goldoni : « *Non gridare a tavola* » ne fut moins observé que dans notre maison. — Il faut encore ajouter ceci : c'est que mon père, avec la candide maladresse des cœurs honnêtes, choisissait toujours ces moments-là pour mettre en question quelque projet, quelque idée nouvelle, dont ma sœur et moi étions les objets.

— Toujours ces enfants ! grommelait ma belle-mère.

II.

— Il faudrait pourtant bien qu'elles allassent à l'école, dit un soir mon père. Elles ne savent rien et voilà Véronique qui va avoir dix ans.

— Ne m'en parlez pas ; elle ne fait rien et elle est toujours dans les jambes de ceux qui travaillent. La mettre à l'école, c'est encore dépenser de l'argent.

— Si elle ne va pas à l'école, elle sera toujours à rien faire, reprit mon père doucement. Que voulez-vous qu'elle fasse?

— M'aider dans le ménage, donc! elle ne sait pas seulement tenir une aiguille! moi, à son âge, c'était bien autre chose, et cependant, chez nous, nous n'avions pas besoin de travailler!

— Mais, Angélique, comment Véronique pourrait-elle déjà savoir coudre? vous ne le lui avez pas appris.

— Moi, lui apprendre! ah! bien oui! croyez-vous que je ne sois pas encore assez occupée, et puis elle est maladroite! Hier j'ai voulu lui faire replier des draps avec moi — ça n'a pas de manière — et je lui ai dit : j'aurai plus vite fait moi-même que vous ne l'aurez regardé.

— Eh bien! elle n'apprendra rien comme cela non plus; nous la mettrons aux Ursulines, et là, en peu de temps, elle saura tous les ouvrages de main.

— Aux Ursulines? jamais les enfants n'iront au couvent.

Ma belle-mère était libérale. Dieu sait pourquoi, par exemple! Son frère, le coutelier, professait, il est vrai, des opinions très-avancées, mais je crois que là ne se trouvait pas le secret des convictions de ma belle-mère. Son esprit de contradiction et le désir de contrarier mon père (catholique de cœur et très-attaché aux pratiques de sa religion) en étaient bien plutôt la cause.

— Qu'apprendront-elles au couvent? poursuivit-elle ; à remailler, à tricoter et à dire des prières sans fin.

— Remailler et tricoter? ne vous plaigniez-vous pas tout à l'heure de ce que Véronique ne sût pas travailler? Et quant aux prières, elles lui donneront de la patience et de la résignation, deux choses terriblement nécessaires en ce monde, ajouta mon père, par manière de digression et en soupirant; j'imagine qu'en ce moment il mesurait d'un regard mental sa propre situation.

— Ce n'est guère la peine de dépenser de l'argent pour cette enfant-là, reprit ma belle-mère; je la mettrai plutôt à la cuisine.

— Il ne s'agit pas de cela, interrompit mon père avec un ton ferme qui lui était peu ordinaire; j'ai promis à leur pauvre mère de soigner leur éducation, et j'entends que Véronique aille enfin à l'école ; elle n'a déjà que trop tardé à y être ; d'ailleurs la sœur Constance me la demande à chaque instant.

— Pourquoi écoutez-vous la sœur Constance plutôt que moi? voilà comment vous êtes! c'est moi qui ai tout l'embarras des enfants, et quand il y a quelque chose à décider pour eux, vous me plantez là pour la sœur Constance. Je ne veux pas que les petites aillent au couvent; mon frère disait encore l'autre jour....

— Ce que dit votre frère m'est fort égal, reprit mon père, en élevant encore davantage la voix; Constance est leur tante, la sœur de leur mère, et elle a le droit d'être consultée. Enfin, cela sera comme cela — après tout, je suis le maître de mes enfants et dès demain Véronique ira aux Ursulines.

— S'il vous plaît de sacrifier votre enfant, faites-le, s'écria ma belle-mère avec aigreur — je ne m'en mêlerai plus; c'est, du reste, une petite sotte — mais Justine, qui promet d'être intelligente, j'espère bien que vous me laisserez la diriger autrement; nous pouvons l'élever pour devenir institutrice — elle sera ainsi en état, plus tard, de soutenir sa sœur qui n'aura que son tricot pour vivre.

— Nous verrons, dit mon père qui, ayant déployé une vigueur inaccoutumée, éprouvait déjà le besoin d'en rester là.

Quelle joie pour moi! passer mes journées auprès de la sœur Constance et échapper aux gronderies du logis! c'était un bonheur providentiel. Toutefois, il était dit que je n'en jouirais pas sans de nouvelles difficultés. Ma belle-mère, malgré son apparente soumission, ne se tenait pas si vite pour battue. Le lendemain était jour de fête, et après la messe elle se rendit chez son frère aîné, Jacques Meuriot, le coutelier, qui demeurait rue des Fossés.

III.

Ma tante Meuriot, comme nous l'appelions, bien qu'elle ne fût notre parente que par alliance, était une grosse femme, bonne au fond et pleine d'honnêteté, mais un peu envieuse du bonheur d'autrui, un de ces composés vulgaires comme il s'en trouve souvent en province : mon père, qui la voyait du reste rarement, l'estimait à cause de son assiduité au travail, de sa ponctualité commerciale et aussi peut-être un peu à cause de sa fortune. Quelque vertu qu'on ait, il est presque impossible de ne pas s'en laisser imposer par l'argent. Ma tante Meuriot passait sa vie dans un petit bureau assez sombre donnant sur la rue; elle tenait les

livres, surveillait le magasin et, dans ses intervalles de loisir, tricotait à la fenêtre tout en lisant le feuilleton du journal quotidien. C'était une âme sensible à l'endroit des infortunes de roman. Que de fois je lui ai vu répandre des larmes sur le sort d'une Malvina ou d'un Edgar de fantaisie! Des tempéraments comme le sien sont la providence des écrivains de l'école échevelée. Chose singulière! j'ai remarqué que ce n'est pas dans les grandes villes, dans les milieux intellectuels les plus actifs, où l'imagination est le plus surexcitée, que les exubérantes élucubrations du feuilleton moderne sont le mieux accueillies, mais bien au fond des provinces, dans des régions plates et unies où l'esprit semble sommeiller et chez ces bourgeois replets que leur apathie routinière a fait comparer à des mollusques par un critique amusant.

Lorsque ma tante ne pleurait pas sur ses héros de roman, elle s'attendrissait volontiers sur elle-même et surtout sur ses enfants. Sa fille aînée avait douze ans, et déjà six douzaines de paires de bas, tricotées par les mains maternelles, en prévision de son trousseau de mariage, occupaient le fond d'une grande armoire.

— Elle en aura douze douzaines, disait ma tante avec orgueil. Pauvre enfant, ajoutait-elle en soupirant, quel bonheur d'avoir sa mère! une femme a tant à souffrir! qui saurait prévoir l'avenir?

Expliquer le rapport qui liait ces diverses idées dans l'esprit de Mme Meuriot, et la relation qui, à son point de vue, existait entre le bonheur d'une femme et le nombre de ses paires de bas, sont des difficultés que je ne me chargerais pas volontiers d'élucider; toujours est-il qu'elles lui inspiraient un attendrissement sans cesse prêt à se renouveler et, quand venait s'y joindre le souvenir que toutes les paires de bas avaient été et seraient encore tricotées avec les mêmes aiguilles qu'elle avait achetées peu de jours avant son mariage, son émotion ne connaissait plus de bornes: elle versait d'abondantes larmes. On peut aisément s'imaginer qu'avec un tel régime de sensibilité, le visage de ma tante avait dû perdre promptement sa fraîcheur et la fermeté de ses lignes. Mille petites rides sillonnaient sa peau et ses yeux clignotants étaient soulignés par deux poches gonflées et profondes.

Cette pleurnicheuse personne exerçait, ainsi que je l'ai dit, un certain empire sur mon père, et ma belle-mère comptait sur son intervention pour m'empêcher d'aller au couvent.

En province, les femmes libérales sont rares; l'éducation pa-

triarcale y domine encore et le respect des vieux principes, la force de l'habitude, l'immobilité du milieu où elles vivent, semblables à un triple boulevard, protègent les femmes des petites villes contre le flot envahissant des idées avancées. Cependant, l'aurait-on cru, ma tante Meuriot faisait profession de détester les couvents; elle ne prisait que l'enseignement « laïque » et criait volontiers contre les nobles et contre le clergé. On était bien étonné d'entendre ces grands mots sortir de cette bouche-là, car Mme Meuriot était au fond bonne catholique et remplissait exactement ses devoirs ; mais il y avait à cela deux raisons : l'une était le grand respect que M. Meuriot avait su inspirer à sa femme pour toutes ses opinions; les jugements du coutelier avaient chez lui une autorité que plus d'un souverain absolu aurait pu lui envier. L'autre raison, et ceux qui ont l'habitude de lire dans le cœur humain la soupçonneront d'être la plus forte, se trouvait dans la secrète envie qu'inspirait à Mme Félicité Meuriot, femme d'un coutelier, sa belle-sœur Victorine, dont le mari, Adolphe Meuriot, était chef de bureau au gouvernement provincial.

Entre un homme qui tient une boutique de couteaux et un fonctionnaire du gouvernement, un homme de plume, il y a un abîme, aux yeux de bien des gens, et Mme Victorine ne se faisait pas faute de le faire sentir à Mme Félicité. D'abord elle habitait une maison fermée. Elle, vivre dans un magasin où tout le monde peut entrer, être au service du premier venu ! « Vraiment, je ne sais comment Félicité peut supporter cela, » disait-elle, et puis elle ajoutait : « Il est vrai qu'elle y est accoutumée dès l'enfance; cela fait beaucoup — moi je ne saurais pas — j'ai été élevée si différemment ! »

En effet, Mme Victorine était fille d'un médecin de campagne qui, en mourant, lui avait laissé une quarantaine de mille francs — ce qui lui permettait de parler avec un certain calme plein de noblesse de « sa fortune personnelle. » Elle possédait un salon garni d'un canapé en crin et de rideaux brodés en mousseline. Sur l'appui d'une des fenêtres était posée une lampe modérateur avec son petit plateau en chenille rouge, sur l'autre une boîte à jeu et deux bougies roses, ornées de bobèches en papier découpé. Le foyer, dans lequel on n'avait jamais allumé de feu, était rempli d'étoupes et de grosses fleurs artificielles — le vrai type du salon de province, il y a trente ans.

Le canapé, la porte fermée et les prétentions de la tante Victo-

rine n'auraient peut-être pas eu le pouvoir de troubler l'équanimité de Mme Félicité, si une circonstance particulière n'était venue poser la dame sur un piédestal inaccessible à la rivalité de la coutelière. Quelques années auparavant, la place de gouverneur de la province étant venue à vaquer; on l'avait donnée à un baron de *** qui, bien que de noblesse ancienne et pure, avait des idées très-larges et ne se montrait pas difficile dans ses relations. Sa femme et lui étaient des gens gais et bienveillants et, tandis que leurs prédécesseurs, négligeant et dédaignant la roture, ne s'étaient entourés que de la coterie démodée, ridée, emperruquée, qui constituait le cercle de la noblesse, le baron et la baronne *** avaient fait des visites partout, dans la bourgeoisie, le haut commerce et chez les fonctionnaires administratifs du gouvernement. C'était là une révolution véritable pour la société namuroise, et bien des têtes en tournèrent, à commencer par celle de Mme Victorine. Le foyer de son salon, vierge jusqu'alors, fut allumé quinze jours durant pour attendre la visite de Mme la gouvernante qui, en définitive, se borna à faire arrêter sa voiture pour remettre une carte; mais ce petit échec, à peine reçu, avait eu sa compensation dans une invitation au grand bal que le nouveau gouverneur donnait pour inaugurer son règne. — Aller au bal chez le gouverneur! Jamais, pendant toute sa vie, au milieu de ses rêves les plus exagérés, Mme Victorine n'avait imaginé splendeur pareille! Aussi que de réflexions! que de préparatifs! que d'orgueil! — et, plus tard, que de souvenirs! quelle source d'éternelles comparaisons, d'éternelle grandeur!

Le baron *** avait disparu de la scène namuroise, mais sa carte de visite restait fixée à la glace du salon et celle de la baronne occupait le fond d'une assiette du Japon sur la petite table devant le canapé.

Tel était l'événement qui avait rompu l'équilibre de la bonne entente entre les deux belles-sœurs. A partir de cette époque, le ton de Victorine avait changé; elle parlait de mettre sa fille en pension au Sacré-Cœur et se donnait des airs de grande dame protectrice; il semblait toujours qu'elle fut perchée au haut d'une échelle, dont la pauvre Félicité pouvait à peine escalader les premiers bâtons. Celle-ci, pour se venger d'une telle humiliation, n'avait trouvé qu'un moyen : lancer à chaque instant des lardons contre « les nobles ». Quelques lambeaux déclamatoires, empruntés aux discours de son mari, complétaient son vocabulaire d'in-

jures à l'adresse des « gens à priviléges »; et voilà enfin le secret des opinions de ma tante Félicité Meuriot.

IV.

Quelle a été de tout temps la règle fondamentale de la diplomatie? dissimuler et flatter. Depuis le serpent primitif jusqu'à Machiavel et depuis Machiavel jusqu'aux Metternich et aux Talleyrand des temps modernes, elle n'a pas eu d'autre principe : je suis tentée de croire qu'il dérive de la nature même des choses, puisque ma belle-mère, qui assurément n'avait étudié ni Machiavel ni Talleyrand, y eut tout naturellement recours pour arriver à ses fins auprès de la coutelière.

— Mon Dieu! Félicité, dit-elle en entrant dans le bureau, comme vous avez bonne mine aujourd'hui! Ce bonnet vous va si bien! Où l'avez-vous fait faire? Victorine va toujours chez Mayer.

— Oh! mais moi je ne suis pas une grande dame comme Victorine; je vais chez Colard, vous savez, sur le marché de l'Ange.

— Oui, ils travaillent joliment bien aussi. Du reste, Victorine, avec tous ses airs, n'est guère bien coiffée et ce n'est pas la peine de dépenser tant d'argent qu'elle le fait.

— Ne faut-il pas qu'elle aille là où vont les Comtes et les Barons? Ce n'est pourtant pas eux qui payeront ses notes. Moi, mes bonnets de tous les jours, je les fais moi-même.

— Ah! vous, Félicité, vous êtes une travailleuse. Il n'y a pas beaucoup de femmes comme vous!

— Oui, je ne perds pas mon temps, on peut le dire! Voulez-vous voir mon chapeau neuf?

Ma belle-mère n'eut garde de dire non; ma tante se leva et nous la suivîmes à l'étage. Après avoir traversé sa chambre à coucher, nous entrâmes dans une vaste pièce toute pleine d'armoires. Ma tante m'avait, au préalable, fait frotter soigneusement mes bottines sur le paillasson et recommandé de ne toucher à rien. Les volets de ce sanctuaire étaient fermés; ma tante en ouvrit un et je pus voir alors les merveilles que contenait l'appartement. C'étaient des tas de linge de table, des piles de pots de confiture, des conserves de toute espèce, rangés sur les rayons des armoires; d'autres supportaient des pièces d'argenterie; plus loin étaient les robes

de soie de ma tante et enfin, caché sous un grand drap, un carton renfermant le fameux chapeau. Plusieurs feuilles de papier de soie le recouvraient encore à l'intérieur; ma tante les enleva les unes après les autres en silence et puis, posant l'édifice empanaché sur sa main droite, elle l'offrit aux yeux de ma belle-mère avec un regard empreint à la fois d'orgueil et d'inquiétude.

Qu'en pensait ma belle-mère? Je n'en sais rien; mais elle resta quelques instants sans rien dire, comme éblouie, regardant le chapeau avec admiration et tournant autour de lui afin d'en saisir les différents aspects; puis enfin :

— Ça, Félicité, dit-elle, c'est vraiment beau! voilà ce qui s'appelle un chapeau distingué.

— N'est-ce pas? dit ma tante d'un air de triomphe.

— Oui, c'est superbe; il vous va bien?

— Vous allez voir.

Et ma tante, se plaçant devant la glace, ôta son bonnet, rajusta ses cheveux, et posa enfin sur sa tête, avec mille précautions, le précieux chapeau.

— Eh bien? fit-elle en se tournant vers ma mère.

— Parfait, reprit celle-ci; je n'ai jamais rien vu de si beau, et vous n'en avez jamais eu qui vous allât aussi bien. Il faut le mettre dimanche prochain; on fait pour la première fois de la musique sur la Grand'Place, après la messe; je suis curieuse de savoir quel effet produira celui de Victorine à côté du vôtre.

— Ainsi vous croyez que je pourrais le mettre dimanche? demanda ma tante d'un ton modeste.

— Comment donc? J'ai vu les nouvelles modes, et je vous assure qu'il n'y a pas en ville de plus joli chapeau que celui-là.

Ma tante se décoiffa, remit le chapeau dans le carton, le carton dans l'armoire et reprit son bonnet.

— C'est là l'armoire de la petite? dit ma belle-mère en désignant un immense meuble rempli de linge.

— Oui, voyez — septante-deux paires de bas; trois douzaines de gros bas, trois douzaines de fins pour l'été; là, plus haut, ce sont des chemises fines — je suppose que Valérie sera de ma taille — du reste, je n'en ai fait encore que deux douzaines; ici, ce sont les jupons — j'ai laissé l'ourlet à faire jusqu'à ce qu'elle ait toute sa taille, et si elle devenait par trop grande, eh bien! on ferait un faux ourlet.

— C'est incroyable, dit ma belle-mère avec admiration, c'est incroyable, Félicité, que vous ayez pu faire cela toute seule!

— Ah! il n'y a rien de tel qu'une mère! Vous le verriez bien si vous aviez des enfants, dit ma tante en s'essuyant les yeux.

— Mais aussi, il n'y en a pas beaucoup comme vous: vous ne quittez jamais votre ménage.

— Non, ce n'est pas moi qu'on verrait planter là sa maison pour aller en soirée!

— Ah! vous avez bien raison. — Elle travaille toujours bien, Valérie? Je voudrais mettre aussi Véronique à l'école des dames Richard. —Valérie est si sage— si Véronique pouvait lui ressembler! Malheureusement...

— Malheureusement, quoi?

— Eh bien, Delsaux ne veut pas; il s'est mis en tête de placer Véronique au couvent — moi d'abord, je n'aime pas la sœur Constance.

— Oh! c'est une bonne femme, il n'y a rien à dire; mais les couvents ont fait leur temps, ma chère; il faut marcher avec le progrès.

— C'est ce que je dis à Delsaux, et je lui donne toujours Valérie pour exemple.

— Je crois bien. Pauvre petite! elle grandit tellement que j'ai dû faire allonger ses robes la semaine dernière.

— Et puis, si instruite, si bien élevée, ajouta ma belle-mère d'un air insinuant; tout votre portrait, Félicité.

— Oui, c'est ce que tout le monde dit. Tenez, ma chère, cette idée de votre mari n'a pas le sens commun; je lui parlerai, moi.

— Mon Dieu! je n'osais pas vous le demander, mais vous avez tant d'influence sur lui!

— Il faut que les enfants soient convenablement instruits, dit ma tante d'un ton important. Valérie sera à son aise — pour elle ce ne serait encore que demi-mal — mais Véronique qui n'a rien, qu'en feriez-vous plus tard? Il faudrait qu'elle allât servir.

Pendant toute cette conversation, j'étais restée muette dans un coin, regardant avec envie les caisses de fruits secs et les pots de confiture; un secret instinct m'avertissait pourtant que ma belle-mère méditait quelque chose contre moi, et j'écoutais machinalement, lorsque la dernière phrase de ma tante ouvrit soudainement à mes yeux un horizon plein de trouble.

— Je ne veux pas être servante, m'écriai-je en fondant en larmes. Je veux aller chez ma tante Constance.

— Voyez-vous cette petite vilaine, dit ma belle-mère avec aigreur en me prenant le bras. Vous irez où l'on vous mettra, mademoiselle.

— Vous verrez, dit ma tante, comme les dames Richard vous la rendront douce et obéissante. C'est pour votre bien, Véronique.

Et comme je regimbais en pleurant de plus belle :

— Venez ce soir avec votre mari, dit-elle à ma belle-mère — je me charge de faire entendre raison à Delsaux.

V.

Nous revînmes le soir chez ma tante, mais le résultat de cette démarche ne répondit point à ce que ces dames espéraient ; ma belle-mère en fut pour ses frais de diplomatie. Mon père, je ne sais par quel miracle, eut le courage de tenir bon jusqu'à la fin et, dès le lendemain, j'entrai à l'école des Ursulines. Là, je me trouvais sans cesse avec la sœur de ma mère, cette excellente tante Constance, qui m'aimait comme si j'eusse été son enfant et me rendait la vie aussi agréable que possible. Que je l'aimais ! il me semblait avoir retrouvé ma mère. Lorsque j'étais assise à ses pieds, sur un petit banc, pendant la classe, ou lorsque je me promenais en la tenant par la main durant la récréation, je me sentais véritablement heureuse ; aussi les cinq années que je passai au couvent eurent-elles sur mon caractère et sur ma santé la plus bienfaisante influence — ce sont les seuls moments de bonheur réel que j'aie jamais connus.

Cependant une sorte de compromis s'était établi entre ma belle-mère et mon père. Lui n'avait pas eu le courage de lutter une seconde fois et elle, fidèle à son idée, était parvenue à faire entre ma petite sœur chez les dames Richard.

VI.

Je passai ma quatrième et ma cinquième année d'école en pension entière. Grâce à la sœur Constance, des concessions pécuniaires très-avantageuses avaient été faites à mes parents, et ma belle-mère, qui, ne demandant pas mieux que de m'éloigner du logis,

avait elle-même intercédé auprès de mon père pour que je restasse tout à fait au couvent. Lorsque par hasard je rentrais à la maison pour y passer quelques jours de vacances, je trouvais notre intérieur de moins en moins agréable et hospitalier. Mon père semblait triste et découragé et j'appris, par des lambeaux de conversation, qu'il avait éprouvé des déceptions sensibles dans ses espérances d'avenir. Plusieurs places de notaire à la campagne étaient devenues vacantes; le notaire d'Artinchamps, qui aimait beaucoup mon père, avait en vain essayé de le faire nommer. Cependant l'âge arrivait et la vie, qui devenait de jour en jour plus chère, rendait une augmentation de revenu indispensable. Pour tout bien, mon grand père nous avait laissé un petit lopin de terre situé hors de la ville, près la porte de Fer ; mon père y attachait un prix extrême; il le cultivait lui-même dans ses moments de loisir, nous y conduisait, en été, après ses heures de bureau ; l'entretien de ce jardin constituait son occupation et son bonheur. La valeur du terrain ne s'élevait pas à plus de trois ou quatre mille francs et, à la mort de mon grand père, il avait été question de le vendre pour payer ses dettes; mais mon père n'avait pas eu le courage de s'en dessaisir et l'oncle Jacques Meuriot ayant consenti à lui prêter deux mille francs sur hypothèque, le jardin nous était resté.

Cependant on se fatigue de tout, même d'être obligeant, et, bien que la rente lui fût très-rigoureusement payée, le coutelier commençait à désirer de ravoir son capital. Peut-être n'y aurait-il pas songé de lui-même, mais, depuis la discussion au sujet de mon entrée à l'école et de l'échec que son influence avait subi, ma tante Félicité avait changé d'allures devant mon père; sa rancune se manifestait par des allusions blessantes à son manque de fortune, à l'incertitude de son avenir, à son imprévoyance pour ses enfants, etc., etc., — et les relations de la famille devenaient de moins en moins amicales.

J'appris tout cela peu à peu, lorsqu'après les grandes vacances on me fit rentrer *pour de bon* au logis paternel. Les frais que j'occasionnais, quoique bien minimes, furent jugés trop considérables encore et ma belle-mère me mit au ménage puisque, ainsi qu'elle le disait gracieusement, je n'étais propre à rien d'autre.

Il est de fait que mon savoir n'offrait rien de remarquable. Au couvent, on ne poussait pas loin les études littéraires et historiques;

d'ailleurs la sœur Constance, persuadée que les talents d'une bonne femme de ménage étaient les premiers qu'il fallût posséder dans le milieu où j'étais destinée à vivre, avait porté toute sa sollicitude de ce côté. Je savais coudre à la perfection, repasser, remailler, etc., et personne n'avait plus d'ordre et de méthode que moi pour l'arrangement des chambres et l'entretien des vêtements.

J'eus le plaisir de voir que mes petites perfections donnaient beaucoup de satisfaction à mon père. Il s'amusait de me voir aller et venir, et s'adressait à moi de préférence, pour obtenir les choses dont il avait besoin dans la maison.

—Où donc est ma petite femme de ménage? disait-il en rentrant.

J'accourais aussitôt, je prenais son chapeau, je l'aidais à changer d'habits et, lorsqu'assis dans son fauteuil au fond de la cour, il m'appelait auprès de lui et m'embrassait tendrement, je me trouvais complétement heureuse. Me sentir utile à mon père, il me semblait n'avoir rien de plus à désirer. J'aurais voulu être toujours à ses côtés, m'occuper de lui du matin au soir. Ah! la bonté et la douceur! Quelle ineffable puissance elles portent en elles-mêmes!

Sous l'empire de ces nouveaux sentiments, le chagrin éprouvé en quittant la sœur Constance et le couvent se dissipa promptement; et comme ma belle-mère elle-même daigna se montrer satisfaite de mon travail d'aiguille et des soins que je donnais au ménage, je fus bientôt réconciliée avec la vie à la maison.

Pendant une quinzaine, tout marcha le mieux du monde. Au bout de ce temps, ma toilette étant remise en ordre et ma robe neuve confectionnée, ma belle-mère jugea opportun d'aller avec moi faire des visites de famille. Nous commençâmes par l'oncle Jacques qui, en sa qualité d'aîné, avait droit aux premières démarches de politesse — les Meuriot étaient fort scrupuleux à l'endroit de l'étiquette.

Je n'avais plus vu ma tante qu'à de rares intervalles depuis mon entrée en pension et, quant à ma cousine Valérie, c'est à peine si je me rappelais son visage.

VII

Mon oncle était dans la cour lorsque nous entrâmes; c'était un bon gros homme, fort réjoui, toujours en manches de chemise ou en vareuse, le visage et les mains couverts d'une poussière qu'il ne se donnait pas la peine d'enlever même pour paraître à table. Cette

circonstance lui valait le dédain de sa belle-sœur Victorine qui déclarait Jacques : « un homme impossible ».

Celui-ci ne s'en émouvait guères ; il affichait dans ses négligences cette espèce d'ostentation qu'on pourrait appeler l'orgueil démocratique et, bien que tout dans sa maison décelât le marchand enrichi et fier de l'être, il disait volontiers en tournant sa casquette : « Nous autres ouvriers ».

— Tiens, c'est Véronique ! dit-il en me voyant paraître. Ah ! ah ! tu es enfin sortie de ta capucinière? Je t'en félicite. — Elle est bien grandie, continua-t-il en s'adressant à ma belle-mère, mais quel air de novice ! Angélique, il faut tâcher de lui ôter cela le plus vite possible ; ce n'est plus la mode à présent. Allons, entrez, ma femme est là dans le bureau — et il me pinça le menton avec un gros rire.

Je retrouvai ma tante telle que je l'avais toujours connue, assise à la fenêtre avec son tricot. En m'apercevant, elle ôta ses lunettes et, tout en parlant, m'examina des pieds à la tête d'un air minutieusement investigateur où, il faut l'avouer, la bienveillance ne dominait pas. Valérie était auprès de sa mère, grande, bien mise et aussi assurée dans son maintien que j'étais gauche et embarrassée.

— Vous voyez ce que je vous ai toujours prédit, dit ma tante après les premiers compliments ; Véronique est bien, c'est une belle fille, mais pas de tenue ! Voyez comme elle baisse la tête ! Ces éducations retirées ne sont plus de notre temps.

— Vous savez si c'est ma faute, dit ma belle-mère en soupirant.

— Tenez, reprit ma tante, avant-hier nous avons donné un goûter à quelques dames de connaissance. Eh bien ! croiriez-vous que c'est Valérie qui a servi le café, qui a fait les honneurs? C'est déjà comme une petite dame. Montre ton piano à ta cousine, Valérie ; c'est un piano neuf que son père lui a donné ; elle joue déjà si bien — mais je suppose que Véronique ne l'a pas appris — enfin conduis-la avec toi, Valérie, et parle-lui, cela la dégourdira.

Je suivis Valérie tout intimidée, car le ton protecteur de ma tante me troublait : je me sentais écrasée par tant de grandeur. Et quand Valérie m'eut menée dans le grand salon, qu'elle m'eut joué deux ou trois valses, qu'elle m'eut fait voir sa chambre et ses dessins pendus au mur, j'eus un sentiment très-vif de mon infériorité, et une forte envie de pleurer me saisit au cœur.

— Tu sais sans doute aussi broder au plumetis et faire du crochet? lui dis-je timidement.

— Moi? non — je n'aime pas l'ouvrage.

— Tu n'aimes pas l'ouvrage? Et tu ne sais pas non plus tricoter de jolis bas à jour? J'en ai fait de si beaux au couvent!

— Moi, tricoter? dit ma cousine en riant aux éclats, ma foi, non! Maman tricote assez pour fournir tout la famille et même toute la ville de Namur. Rien que de la voir continuellement remuer ses quatre aiguilles, il y a de quoi prendre le tricot en horreur. D'ailleurs, j'ai assez à faire à étudier mon piano; et à présent je prends encore des leçons de danse avec mes amies.

— Ah! je voudrais bien aussi savoir la musique, dis-je en soupirant.

— Mais vous n'avez pas de piano chez vous, pas même un vieux! Sais-tu tes notes, seulement?

— Oh oui! Ma tante Constance m'a appris à solfier; je chantais avec elle à l'église.

— Du reste, vois-tu, reprit ma cousine, pour jouer du piano, il faut en jouer bien et avoir un bon instrument — moi, il me serait impossible d'exécuter sur une épinette. — Je l'ai dit à papa, et alors il m'a fait venir, de Bruxelles, ce piano neuf qui est excellent.

Je ne sais pourquoi je me sentais le cœur de plus en plus serré; le contentement de moi-même, avec lequel j'étais entré dans cette maison, diminuait à mesure que j'en parcourais les appartements, et mon malaise fut au comble quand, au moment de rentrer dans le bureau, j'entendis ces paroles de ma tante :

— Mais qu'en ferez-vous enfin? C'est une éducation manquée, inutile; elle ne peut vous être bonne à rien.

— En vérité, je ne sais, répondait ma belle-mère d'un ton plaintif; elle m'aide assez bien au ménage.

— Oui, mais enfin, si son père venait à mourir — il n'a rien à lui laisser : au contraire.

— La place de *** est vacante, reprit ma belle-mère; M. d'Artinchamps a promis à Delsaux de recommencer ses démarches.

— Tout cela est bel et bien, dit ma tante, mais on ne vit pas avec de belles paroles, et quand on a des enfants on doit songer à leur avenir. En vérité, je ne comprends pas votre mari, ma chère.

Nous quittâmes la maison de ma tante; ma belle-mère était de

mauvaise humeur, elle me parla durement; moi j'avais le cœur bien serré. L'idée de la mort de mon père, évoquée pour la première fois à mes yeux, m'ôtait tout courage; il me sembla tout à coup que j'avais tout perdu et que j'étais un objet inutile aux autres et à moi-même. Je fis un effort violent pour refouler mes larmes et nous arrivâmes chez la tante Victorine.

Cette seconde visite ne fut pas plus encourageante que la première. La femme du chef de bureau n'avait point, il est vrai, le sans-gêne grossier et choquant de la coutelière, mais son air dédaigneux, son langage protecteur furent pour nous froissants à l'extrême.

Elle fit sur ma tenue, sur mon costume plusieurs remarques désobligeantes, parla d'une réunion de dames qu'elle allait donner, sans nous inviter à y venir, et ses dernières paroles à ma belle-mère furent celles-ci :

— Ma chère Angélique, fais-lui donc tenir la tête droite, sans cela elle ne pourra jamais se produire nulle part.

Cette fois, mon courage était à bout et je fondis en larmes en rentrant à la maison.

— Vous voyez, dit aigrement ma belle-mère à mon père, ce que me valent vos idées. On ne m'a fait que des observations désagréables sur votre fille, et j'ai bien vu que mes sœurs ne la trouvent pas assez instruite pour *faire société avec* leurs enfants. Si vous saviez comme Valérie joue bien du piano !

— C'est possible, répliqua mon père; mais je doute qu'elle sache aussi bien que Véronique soigner le ménage et être sans cesse aux petits soins pour son père. Lorsque, avec cela, elle me chante une chansonnette de sa petite voix claire, je n'en demande pas davantage et, à mes yeux, ces talents-là en valent bien d'autres. Tu sais, ajouta-t-il en me serrant entre ses bras, ce que t'a dit la sœur Constance: « Marche dans ta voie et le Seigneur te soutiendra ». Là-dessus il m'embrassa tendrement et j'oubliai mon chagrin.

VIII.

Cependant, lorsque ma sœur Justine revint à la maison aux vacances suivantes, les observations de mes tantes se représentèrent à ma mémoire, et je commençai sérieusement à me tourmenter de n'en pas savoir davantage. Justine connaissait une

foule de choses dont je n'avais nulle idée, des choses dont l'utilité pratique était sans doute fort discutable, mais qui excitaient vivement mon intérêt et ma curiosité. Ainsi, elle avait reçu des notions assez complètes d'histoire naturelle et de botanique, et je pris tant de goût à ces sciences, en causant avec elle, que je résolus de travailler de mon côté pour sortir de ce que ma belle-mère et mes tantes appelaient mon infériorité. Chaque soir, après que la besogne du jour était terminée, ou de grand matin, dans ma chambre, je lisais, j'écrivais, et Justine disait en riant: « Si j'ai jamais des élèves, Véronique, plaise au ciel qu'elles soient aussi assidues que toi à leurs leçons; ma tâche sera facile! »

ELISE LAGRANGE.

LES ÉLECTIONS FRANÇAISES.

Peu d'élections ont autant fixé les yeux du monde politique que les élections françaises du 14 octobre. Longtemps d'avance, elles partageaient, avec la guerre d'Orient, l'attention des hommes d'État et de la presse de presque tous les pays. Une sorte d'instinct général avait, dès le principe, discerné qu'elles n'étaient pas appelées à trancher une simple question de personnes, mais qu'elles influeraient puissamment sur la sécurité sociale et l'avenir de la France, et qu'à ce titre elles auraient la portée d'un événement européen. Au milieu des appréciations les plus contradictoires, on a vu les républicains français recueillir, chez certains peuples très-sincèrement monarchiques, des sympathies chaleureuses. L'une des raisons de ce singulier phénomène, c'est que le courant conservateur qui a dominé la politique des puissances après 1815 a complétement disparu. Chaque nation vit pour son compte et ne consulte que ses intérêts du moment; plusieurs ont accepté le concours des passions radicales; d'autres, sans s'y livrer elles-mêmes, en favorisent, dans un but de prépondérance, le développement chez les États étrangers, convaincues qu'ils s'affaibliront sous leur souffle corrupteur. Ailleurs, les préoccupations anti-catholiques, qui semblent de plus en plus devoir maîtriser toutes les autres, ont concilié à la cause de la république et du suffrage universel le bon vouloir des libéraux qui se targuaient jusqu'ici d'un attachement sans réserve à la monarchie constitutionnelle et au cens électoral. Partout, les jugements émis, les espérances hautement avouées, les encouragements prodigués ont accusé dans les esprits une anarchie d'idées et un égoïsme de calculs qui ne sont rien moins que rassurants pour la paix future du monde.

J'ai, il y a trois mois (1), exposé les difficultés très-graves que rencontrerait le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon dans la lutte électorale. Ces difficultés n'ont fait que grandir, à mesure qu'on s'est rapproché de l'heure du scrutin. Un instant on a pu

(1) La dissolution de la Chambre des députés française. *Rev. Gén.*, n° d'août 1877.

croire que la mort inattendue de M. Thiers détacherait de la coalition des gauches un nombre de suffrages considérable ; on s'était trompé : sa personne ne pesait que d'un poids léger dans la balance des destinées de la France ; les masses des villes, travaillées par l'esprit révolutionnaire, le subissaient bien plus qu'elles ne l'acclamaient comme chef ; leur idole était M. Gambetta, et celui-ci leur restait.

On ne tarda donc pas à s'apercevoir que les conditions de la bataille ne seraient pas sensiblement affectées par cet événement imprévu, et, en même temps, que les préjugés dont les conservateurs avaient été les victimes au mois de février 1876 subsistaient dans beaucoup d'arrondissements. Sans doute, il n'est pas de plus beau drapeau à porter que celui de la défense sociale ; mais combien il est difficile de faire saisir au peuple l'importance d'une telle cause ! Le peuple se décide bien moins par des raisonnements que par des impressions ; ce n'est pas un principe qui entraîne d'ordinaire son suffrage, c'est un mot ou un nom. Or, les radicaux ont un mot magique, celui de *République*, à faire résonner à ses oreilles : la République, pour lui, c'est la royauté de tout le monde ; il y voit le signe de l'égalité du noble et du prolétaire ; il se flatte de l'espoir qu'elle améliorera son sort, et, en attendant que la déception lui ouvre enfin les yeux, il savoure le plaisir de se croire, malgré son indigence et son obscurité persistantes, l'arbitre des destinées du pays.

En face des radicaux, les conservateurs affirmaient sincèrement qu'ils n'entendaient ni renverser la République, ni toucher à la Constitution avant l'heure de sa révision légale ; mais on récusait leur témoignage ; on scrutait leur passé, et on y découvrait un attachement soutenu aux institutions monarchiques, qui apparaissait comme une menace perpétuelle pour la stabilité du régime républicain. D'autre part, leurs deux fractions éveillaient des défiances de nature diverse. Les souvenirs de Sedan sont trop récents pour que les bonapartistes puissent reconquérir dès maintenant le crédit général dont ils ont joui pendant près de vingt ans ; dans maintes régions, ils continuaient à soulever les répugnances du patriotisme blessé. Quant aux royalistes, ils portaient la peine de l'attitude prise par le chef de la Maison de Bourbon en 1873. A cette époque, ils n'avaient pas encore à compter auprès des conservateurs avec la concurrence des partisans de l'empire, frappés momentanément d'impuissance par les événements de 1870 ;

l'occasion était donc unique pour restaurer la vieille monarchie. Il faut leur rendre cette justice, qu'ils s'y employèrent activement; mais ils échouèrent au moment d'atteindre le port, à la suite de la publication d'une lettre du comte de Chambord, qui sert depuis lors de prétexte pour faire redouter leur victoire comme le retour de l'ancien régime.

Ces défiances, qu'elles frappassent les bonapartistes ou les royalistes, étaient injustes ; car les uns et les autres, ajournant leurs préférences dynastiques, s'associaient sans arrière-pensée au programme de salut social du maréchal de Mac-Mahon; mais, si regrettables qu'elles fussent, elles n'en existaient pas moins, et elles étaient de nature à accréditer la propagande radicale parmi les masses.

De son côté, le concours du centre gauche seconda les efforts du radicalisme auprès de la bourgeoisie. Le centre gauche a formé, dans toutes les assemblées délibérantes de la France, sauf dans celles de l'Empire où il ne réussit pas à s'introduire, un groupe trop peu nombreux pour dicter la loi par lui-même, mais assez fort pour jouer un rôle dans une coalition. Obligé de rechercher une alliance, il semble que ses sentiments conservateurs devraient le rapprocher du centre droit, et cependant, chaque fois qu'il s'est constitué à l'état de parti distinct, c'est vers la gauche et l'extrême gauche qu'il s'est tourné. On comprend qu'à l'origine il ait pu se tromper dans son choix; mais ce qui confond, c'est que l'expérience, malgré la multiplicité de ses enseignements, ne l'ait pas éclairé. Il a vu 1790 conduire à 1793, l'opposition des libéraux de 1828 au cabinet de M. de Martignac préparer la Révolution de 1830, M. Thiers et M. Odilon Barrot débordés au déclin du règne de Louis-Philippe par l'école révolutionnaire, la république de 1848 engendrer l'empire, les élections de 1876 amener, au bout de quelques mois, la chute de M. Dufaure et assurer l'hégémonie de M. Gambetta ; il a vu, en un mot, la gauche précipiter invariablement la France dans l'anarchie ou le despotisme, et rien, absolument rien, ne l'a décidé à séparer son sort du sien ! Ce n'est pas qu'il ne se rende compte des desseins des radicaux. Un de ses écrivains, M. John Lemoinne, les définissait ainsi en 1872 (1) : « Ces grands libéraux ne permettent pas qu'il y ait d'autres répu- » blicains que ceux qui seront disposés à leur prêter serment;

(1) *Journal des Débats*, octobre 1872.

» une République, à leurs yeux, n'est pas le gouvernement de tous, » c'est le leur. » Le centre gauche sait cela ; il connaît son impuissance à empêcher que le pouvoir ne tombe de ses mains dans celles de la gauche pure; il n'ignore pas que la République gouvernée par les radicaux sera la République radicale : les faits le lui ont appris, et il demeure imperturbablement sourd à leurs leçons!

Aussi longtemps qu'il avait à sa tête M. Thiers, il se persuadait que le prestige de son chef suffirait à modérer ses alliés; mais personne n'a hérité de l'influence de M. Thiers. A peine fût-il descendu dans la tombe, que le radicalisme s'est écrié : « M. Thiers vient » de mourir; la République conservatrice est morte (1). » Le centre gauche a entendu cette exclamation. Au lieu d'en être touché, il s'est fait, dans la campagne électorale, plus violent que les violents pour obtenir leur appui ; il n'a reculé devant aucune concession ; il a serré les mains les plus compromises dans le travail révolutionnaire ; il a couvert de fleurs les hommes acquis à toutes les entreprises de bouleversement, et M. John Lemoinne a dépassé M. Rochefort par les excès de sa polémique. Au fond, M. Léonce de Lavergne, M. de Montalivet, MM. Renault, Bethmont et leurs amis sont d'accord sur toutes les questions sociales et beaucoup de questions politiques avec MM. de Broglie et de Meaux ; pourtant, tandis qu'ils prodiguaient leurs invectives aux ministres, ils fraternisaient sans scrupule avec M. Gambetta, « le fou furieux » de 1870 (2), avec M. Barodet, le vainqueur, sous M. Thiers, d'un des leurs, M. de Rémusat, et avec M. Bonnet-Duverdier, flétri par la justice pour avoir grossièrement offensé et menacé de mort le maréchal de Mac-Mahon. Ils ont été plus loin, et couvrant de leur patronage celui que la réprobation publique a qualifié de César déclassé, ils ont écrit : « Nous ne pouvons nous empêcher » de désirer la réélection du prince Napoléon à Ajaccio (3). »

Quel est donc le temps où nous vivons, et comment expliquer un pareil désordre d'idées et d'attitudes? Qu'il y ait eu, parmi les membres du centre gauche, des amours-propres froissés, je le concède. Mais cette petite cause ne suffit pas à expliquer l'alliance des libéraux modérés avec les radicaux les plus colorés : la cause dominante réside dans la question religieuse. C'est le signe et

(1) Le *Mot d'Ordre*.
(2) Expression de M. Thiers.
(3) *Journal des Débats*, 1er octobre.

l'honneur de la vérité éternelle de susciter des haines aussi ardentes et des préventions aussi puissantes que des attachements profonds. Assurément le centre gauche n'est l'ennemi, dans l'universalité de ses membres, ni du catholicisme ni de l'Église ; mais, formé d'individualités orgueilleuses, jalouses de toute action autre que la leur, il a peur du développement des influences religieuses ; il en craint l'expansion sous l'égide d'un gouvernement conservateur, et résumant ses folles terreurs dans un mot, il croit justifier ses défaillances en évoquant le spectre du « cléricalisme » comme étant le seul danger du moment.

Je viens de dire ses folles terreurs, et je maintiens l'expression. Le cléricalisme, s'il signifie quelque chose, doit poursuivre l'un de ces deux buts : ou bien la subordination de l'État à l'Église, ou bien le rétablissement des priviléges du clergé. Or, qui donc, parmi les conservateurs, songe à réaliser un tel programme? Aucun de leurs groupes ne revendique pour le clergé d'autre avantage que le droit commun, et pour l'Église d'autre régime que la liberté de son ministère, de ses œuvres et de sa prédication. Aucun ne sollicite la révision du Concordat de 1801, maintenu par tous les gouvernements, quelle que fût leur origine, comme une conciliation sage et opportune des intérêts des deux sociétés.

En vérité, il est indigne d'hommes sérieux et de législateurs clairvoyants de donner pour raison d'être de leur alliance avec le radicalisme la nécessité de conjurer un péril aussi imaginaire que « le péril clérical. » Non, ce qu'ils redoutent, ce n'est pas la domination de l'Église, c'est un partage légitime d'influence entre la société civile et la société religieuse, sous l'empire des libertés publiques. Mais comment le centre gauche refuse-t-il de s'avouer que les radicaux ne s'arrêtent pas à la même étape que lui ; qu'ils ont tout un plan de destruction de la religion, et qu'en favorisant leur succès, il prépare le renouvellement des sombres journées de 1793 et de la Commune? Comment le bon sens et l'évidence ne lui crient-ils pas que, dans la lutte contre le clergé, les Louis Blanc, les Naquet et les Bonnet-Duverdier en veulent non à quelques abus vrais ou supposés, mais à la personne même du Christ et au saint nom de Dieu?

Quoi qu'il en soit, au lendemain du 16 mai, la résistance au cléricalisme est devenue le mot d'ordre de la coalition des gauches ; par là on comptait bien impressionner les masses, et on ne pouvait

manquer d'y réussir jusqu'à un certain point. Les masses ne sont pas exigeantes; elles ne demandent guère d'explications · un mot leur suffit; le cléricalisme, pour elles, c'est le prêtre s'introduisant partout, empêchant de faire gras le vendredi, obligeant d'aller à la messe et condamnant les mœurs trop libres; aussi, il suffit que ce mot soit propagé par les mille voix de la presse pour que leur défiance soit éveillée. On s'en aperçut bien vite pendant la période électorale. Avec quelle insistance les écrivains et les orateurs de l'opposition ont accablé « les cléricaux » de leurs dénonciations! A peine le ministère de Broglie était-il formé, que M. Gambetta, avec ce mépris de la vérité cher à son parti, l'accusa d'être « le gouvernement des curés ». Le *Journal des Débats* ne fut pas le dernier à exploiter ce mensonge : « Le siége du gouvernement » de la France n'est ni à Paris ni à Versailles, écrivit M. Le- » moinne; il est à Rome. Nos tristes ministres croient qu'ils gou- » vernent; ils ne sont que des pupazzi tenus par des mains autre- » ment fortes que les leurs. La main qui tient cette épée dont la » pointe est partout et dont la poignée est là-bas, cette main est » visible et tangible dans la crise que nous traversons ». On croit rêver en lisant de pareilles accusations. Rome gouvernant la France! Le clergé maître de son gouvernement! Mais quelles lois, contraires à l'indépendance du pouvoir civil, ont été faites? Quelles mesures d'oppression cléricale adoptées? On ne saurait rien citer; on se contente d'incriminer sans preuves, car il s'agit d'égarer le suffrage universel, et, pour y parvenir, il n'est pas nécessaire d'être exact. M. Gambetta, du reste, prit soin de renouveler périodiquement ses dénonciations, afin d'entretenir l'ardeur de sa milice. « Dès l'origine du conflit, disait-il au mois d'août, l'Europe, » sans distinction de convictions politiques, monarchiques ou » républicaines, s'est prononcée contre le coup de réaction du » 16 mai. Elle y a vu, comme nous, une audacieuse tentative du » parti clérical contre l'Europe entière. » « Nous avons dit, répé- » ta-t-il au mois d'octobre : le cléricalisme, voilà l'ennemi. Il » appartient au suffrage universel de déclarer, en appelant le » monde à contempler son ouvrage : le cléricalisme, voilà le » vaincu! »

C'était déjà une arme de guerre d'une loyauté bien contestable que celle-là. On peut en dire autant de l'affectation que mirent le *Journal des Débats* et le *Temps* à comparer le maréchal de Mac-Mahon au roi Charles X, comme si la pauvre France n'était pas

saturée de révolutions, et qu'un coup d'État de la rue pourrait affermir sa situation extérieure et lui donner la stabilité intérieure ! Mais ce qui dépassa toute mesure, ce furent les appels à l'étranger, que le radicalisme formula pendant cinq mois avec un cynisme vraiment révoltant. Il soutint, en y mettant une insistance quotidienne, que l'Allemagne et l'Italie étaient hostiles au maréchal et à son ministère ; il dépeignit la gravité d'un verdict électoral contraire aux sympathies attribuées à M. de Bismarck ; il récolta, sans honte, les articles des journaux étrangers, peut-être sollicités par lui et renfermant des menaces éloignées pour les conservateurs ; il les étala avec complaisance sous les yeux du public ; il en fit la parure de sa polémique et de ses circulaires : heureux de se faire le porte-voix des vainqueurs de la France, et de pouvoir, dans un misérable intérêt de parti, exploiter la situation abaissée où ils l'ont réduite. Non, jamais pareil spectacle n'a attristé le sentiment national ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni même en Italie. Et qu'on ne s'imagine pas que cette attitude scandaleuse fut le fait de quelques écrivains isolés ; elle fut adoptée par le parti tout entier et maintenue sans vergogne jusqu'à la veille des élections. Déjà, dans la Chambre dissoute, son chef, M. Gambetta, s'était efforcé d'éveiller les susceptibilités des cabinets allemand et italien ; au déclin de la période électorale, il invoqua de nouveau leur opinion : « Quand je regarde l'Europe, » dit-il, et que je cherche à découvrir ce qu'elle désire et ce » qu'elle redoute le plus, la pensée me vient que ce serait une » France qui tomberait aux mains politiques des agents de l'ultra- » montanisme... Quand l'Europe a cette crainte, ah ! laissez-moi » vous révéler mes propres appréhensions. » Une fois lancé dans cette voie, le radicalisme ne s'arrêta plus, et tandis qu'il signifiait à la France, pour en tirer profit, les volontés présumées de l'étranger, il accusait presque les conservateurs de manquer de patriotisme, et il les dénonçait aux rancunes italiennes : « Les » cléricaux, écrivait M. Littré, travaillent ardemment, persévé- » ramment, à transformer la France en un engin d'hostilité per- » manente contre les faits accomplis en Italie. » L'Italie fut plus sage que ces Français indignes ; elle ne s'émut pas ; mais leur conduite n'en mérite pas moins la réprobation de ceux qui ne sont pas indifférents aux pudeurs patriotiques et à la piété nationale.

La campagne audacieuse et violente menée par le radicalisme l'enivra d'illusions. Par l'organe du *Journal des Débats*, il com-

para les 363 de la Chambre dissoute aux 221 de l'avant-dernière Chambre de la Restauration, qui revinrent 272 ; par la bouche de M. Gambetta, le 9 octobre, il affirma solennellement que non-seulement les 363 seraient tous réélus, mais que leur nombre s'élèverait à 400.

Ces prédictions ont été démenties par l'événement ; l'ancienne majorité a perdu 50 des siens ; il y avait entre les conservateurs et elle un écart de 200 voix ; cet écart est réduit à 100 voix ; le plus maltraité des groupes parlementaires, par un juste châtiment de ses complaisances coupables, a été le centre gauche (1).

Il est donc permis de dire que les procédés du radicalisme ont produit dans le pays un commencement de réaction, et ce résultat est d'autant plus significatif, que sa prépondérance, lors du 16 mai, ne datait que de quinze mois, et que, pendant tout cette période, il avait été constamment entravé dans ses velléités de réformes législatives. Aux prises d'abord avec les tendances conservatrices de M. Dufaure, il n'avait pas cessé de se heurter à la résistance patriotique du Sénat et du maréchal de Mac-Mahon, et il s'était couvert, jusqu'à la veille du scrutin, du renom de M. Thiers. Malgré cela, une portion considérable du corps électoral, voyant clair à travers les voiles jetés devant ses yeux, l'avait abandonné, autorisant, par sa volte-face, à présager un ébranlement plus profond encore, lorsque ces voiles seront complétement déchirés.

La portée morale du scrutin est là, et c'est pourquoi tous les efforts du radicalisme avaient tendu à le prévenir. « Si le suffrage » universel, s'était écrié M. Gambetta, se bornait purement et » simplement à décerner aux 363 le mandat qu'il leur avait confié » il y a seize mois, sans aller au delà, répétant simplement son » verdict de 1876, le résultat serait très-considérable, très-déci- » sif, mais permettez-moi de dire *qu'il ne serait pas suffisant....* » d'abord, parce qu'il ne constituerait pas une réponse et une pro- » testation assez énergiques contre l'acte du 16 mai ; ensuite. » parce qu'*il ne donnerait pas aux nouveaux élus une autorité* » *complète pour en finir avec cette politique d'oscillations et de*

(1) Il y a eu près de 1,900,000 abstentions sur 9,736,000 inscrits. Les radicaux ont réuni environ 4.273.000 suffrages, soit 400,000 de moins que la moitié du corps électoral.

« *subterfuges* (1). » Eh bien, le résultat, « insuffisant, quoique très-considérable et très-décisif, » n'a pas même été atteint ; la majorité n'est plus de 363 voix ; elle est tombée à 320 voix environ, et cet affaiblissement la prive, de l'aveu de son chef, de l'autorité nécessaire pour régner enfin sans partage.

Toutefois, ce n'est là qu'un des aspects de la situation. Les radicaux, malgré leur échec moral, sont restés les plus nombreux, et s'ils se décident à refuser le budget, l'ère des conflits est de nouveau ouverte.

Des esprits chagrins, effrayés des chocs qui peuvent se produire, déversent le blâme sur le maréchal de Mac-Mahon : contempteurs de l'insuccès, ils soutiennent que le 16 mai ne devait être tenté qu'avec la certitude de réussir.

C'est perdre de vue le développement que prenait à cette date le plan radical. Après avoir rendu la retraite de M. Dufaure inévitable, les gauches étaient occupées à user M. Jules Simon et se préparaient à imposer M. Gambetta au maréchal. Il s'agissait pour elles tant de s'emparer de l'administration tout entière que de diriger les élections départementales et communales du mois de novembre, afin de l'emporter aux élections sénatoriales de 1879, et d'arriver ainsi, par le changement de la majorité de la Chambre haute, à écarter le principal obstacle que rencontraient leurs projets. Prétendra-t-on que le Président de la République devait accepter la complicité de ce dessein et laisser passivement la France s'effondrer petit à petit dans l'ornière révolutionnaire ?

Du reste, il lui était presque impossible de gouverner avec une assemblée telle que la Chambre dissoute. M. Thiers, dans son manifeste posthume, en a tenté l'éloge. Il l'a félicitée de n'avoir rien fait de mal ; elle a trompé, a-t-il dit, « non pas nos espérances, mais nos craintes. » Jamais assemblée n'a moins mérité ce brevet de modération ; si elle n'a pas donné à ses visées de bouleversement tout leur essor, c'est qu'elle savait que le Maréchal et le Sénat ne le lui permettraient pas. Mais combien, même dans une mesure restreinte, n'a-t-elle pas alarmé les intérêts les plus vitaux du pays ! « Faut-il rappeler, selon l'appréciation très-juste

(1) Discours à Lille, le 15 août. Le 9 octobre, M. Gambetta disait encore : « Pourquoi « mentirais-je, lorsque dans huit jours à peine les résultats des élections seront con- « nus et diminueraient l'autorité de ma parole? Je vous affirme que nous reviendrons « à Versailles 400. »

d'un journal (1), les actes principaux de cette assemblée? Les invalidations sans scrupule, les propositions d'amnistie déposées au lendemain même de l'ouverture de la Chambre et reproduites à chaque session nouvelle; les atteintes portées à la loi sur l'enseignement supérieur; la suppression des aumôneries militaires; les menaces dirigées contre le budget des cultes; les encouragements à l'indiscipline de l'armée; la proposition Laisant attaquant les bases mêmes de la réorganisation militaire, et, au milieu de ce travail de dissolution incessant, le ministre des finances, montant de temps en temps à la tribune pour supplier la Chambre de discuter le budget et de vouloir bien consacrer quelques minutes aux affaires du pays? » Les affaires du pays, elle ne s'en souciait guère; son incapacité lui interdisait d'aborder une question d'intérêt matériel. Mais, à côté de cette abstention, que de propositions incohérentes soumises aux commissions et destinées à des débats publics prochains! Que d'exigences anarchiques, que d'ordres du jour malfaisants, révélant ce qu'elle ferait, dès que ses instincts révolutionnaires pourraient se déployer librement! Si encore elle avait fourni un point d'appui sérieux au cabinet de M. Jules Simon : mais non; « le défaut de la dernière Chambre, a dit M. de Mazade dans la *Revue des Deux-Mondes*, a été dans le désordre d'une marche sans direction, d'une majorité sans cohésion, d'une politique livrée à toutes les entreprises. C'est ce qui a rendu tout possible. »

On comprend que le maréchal se soit lassé de gouverner avec une telle Chambre, et surtout qu'il n'ait pas attendu, pour tenter d'arrêter le mal, qu'il fût devenu sans remède, et que les forces administratives fussent, d'une extrémité de la France à l'autre, asservies à l'impulsion du radicalisme. C'est là surtout le motif pour lequel la virile initiative du 16 mai a reçu l'approbation des honnêtes gens, et il ne suffit pas que le suffrage universel ne lui ait pas donné une sanction suffisante pour qu'elle mérite le blâme. A ceux qui sont d'avis qu'il fallait laisser la France courir aux abîmes, je n'ai rien à répondre; mais que ceux qui sont d'un sentiment contraire indiquent, avant de le condamner, la voie que le maréchal devait suivre.

Je le sais : si la situation gouvernementale et administrative est améliorée, la situation parlementaire ne l'est guère. Les gauches ont subi un échec; toutefois, elles disposent encore de la force du

(1) Le *Moniteur Universel*.

nombre, et, dès demain, l'on est menacé du même conflit qui a rendu la dissolution de la dernière Chambre nécessaire. Mais je le demande : en quoi la position des conservateurs eût-elle été plus favorable, si le pouvoir était resté aux mains de M. Simon ou était tombé dans celles de M. Gambetta, et n'est-ce rien que d'avoir le gouvernement pour soi, s'appuyant sur l'une des deux branches du pouvoir législatif?

Avant les élections, M. Gambetta, s'adressant au maréchal, lui avait dit : « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, » il faudra se soumettre ou se démettre. » Le maréchal avait répondu dans son manifeste du 19 septembre : « Des élections » hostiles aggraveraient le conflit entre les pouvoirs publics. Quant » à moi, mon devoir grandirait avec le péril. Je ne saurais obéir » aux sommations de la démagogie; je ne saurais devenir ni » l'instrument du radicalisme, ni abandonner le poste où la Con- » stitution m'a placé... Je resterai, pour défendre, avec l'appui du » Sénat, les intérêts conservateurs, et pour protéger énergique- » ment les fonctionnaires fidèles qui, dans un moment difficile, » ne se sont pas laissés intimider par de vaines menaces. » On a donc la certitude que le maréchal ne se soumettra ni ne se démettra, et qu'il demeurera à son poste, non pour fonder le règne des radicaux, mais pour en prévenir l'avénement.

Gouvernera-t-il avec le ministère actuel, un autre ministère de droite, ou quelques-uns des éléments de la fraction constitutionnelle? Je l'ignore; je ne sais pas davantage comment il entend vaincre la résistance probable de la Chambre des députés; mais c'est, selon moi, une grave erreur de soutenir qu'il doive se laisser faire la loi par elle et prendre ses conseillers dans sa majorité.

On a cité à ce propos l'exemple des États constitutionnels, où le souverain choisit d'ordinaire ses ministres dans le parti qui domine au sein du Parlement. L'analogie n'existe pas; en tout cas, on lui prête une portée exagérée.

A la rigueur, un roi constitutionnel n'est pas tenu de donner sa sanction aux lois votées par les Chambres; il forme l'une des trois branches du pouvoir législatif, et il jouit, à ce titre, d'une entière indépendance. Qu'on dise qu'il fait œuvre de prudence en ne se séparant pas systématiquement de la majorité de la législature, on aura raison; mais, même en Belgique, le souverain n'a pas toujours suivi ses désirs, et d'ailleurs, grâce au suffrage restreint, ni en Angleterre, ni en Hollande, ni chez nous, la royauté ne s'est

jamais trouvée en face d'une fraction parlementaire composée des éléments les plus extrêmes ; si pareille éventualité se produisait, des devoirs nouveaux s'imposeraient à elle.

J'ajoute que la France n'est pas actuellement soumise aux règles des monarchies parlementaires. Dans les gouvernements de cette sorte, le roi règne dans une sphère supérieure ; il tient ses droits de sa naissance, et il peut, sans manquer à son origine, tenir compte des fluctuations des partis, et les appeler successivement aux affaires, tout en s'efforçant de les modérer. Mais la France n'est pas une monarchie, elle est une république, et le pouvoir exécutif y est confié à un président élu à temps. Là, comme aux États-Unis, le président est le représentant d'un parti ; c'est à raison de sa communauté de sentiments avec ce parti qu'il est revêtu de l'autorité suprême, et il ne peut, sous peine de forfaire aux conditions mêmes de sa nomination, se séparer complétement de lui. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler les circonstances dans lesquelles s'est fait le choix du maréchal de Mac-Mahon : il a été investi de la charge de Président de la République par la majorité de la dernière assemblée ; il a reçu d'elle la mission spéciale de faire prévaloir son programme de conservation sociale et politique ; ce programme, il l'a accepté, et c'est en vue d'en assurer l'exécution, au moins pendant un certain laps de temps, que ses droits ont été inscrits dans la Constitution pour un terme de sept années. On lui a reproché, au milieu de la dernière lutte électorale, d'avoir, dans des documents publics, parlé « de *sa* politique ; » rien n'est moins fondé que ce reproche, car c'est comme organe d'une politique déterminée qu'il a été appelé à remplacer M. Thiers. Le maréchal n'a donc pas méconnu ses devoirs en restant lui-même ; il s'y est strictement conformé.

On perd de vue d'ailleurs que, si même la France était actuellement soumise au régime des royautés parlementaires, la solution serait la même. Les deux branches du pouvoir législatif sont divisées ; la majorité du Sénat n'est pas celle de la Chambre, et où découvre-t-on pour le maréchal l'obligation de suivre les volontés de l'une plutôt que celles de l'autre ? Cette obligation n'est écrite nulle part. Remarquons, au contraire, qu'en donnant le pas à la Chambre sur le Sénat, le maréchal violerait l'esprit de la Constitution. Celle-ci a stipulé que la Chambre des députés pourrait être dissoute ; il en est autrement du Sénat, parce qu'il est, de concert avec le Président, le régulateur de la politique du pays ; il est

l'institution permanente qui doit tempérer les écarts du suffrage universel. Qu'on condamne ce système de gouvernement, je n'ai pas à en prendre la défense; mais il existe, et, jusqu'en 1880, il doit être observé. Objectera-t-on qu'en se mettant en lutte avec la Chambre des députés, le Président doive craindre des conflits? Je ne le conteste pas; mais s'il déférait à ses vœux, en donnant le pouvoir au radicalisme, il se heurterait à la résistance du Sénat, et alors le conflit serait inextricable, puisque la Chambre haute ne peut être dissoute.

L'attitude du maréchal de Mac-Mahon est donc parfaitement correcte; il n'entend pas qu'une seconde Convention siége à Versailles et bientôt à Paris; en s'opposant à ce danger suprême, il fait de son autorité un usage légitime. On cherche à ameuter l'opinion de l'Europe contre lui, en l'accusant de substituer le pouvoir personnel au régime parlementaire; non, d'accord avec l'un des deux grands organes de la volonté nationale, il remplit loyalement le mandat que la Constitution lui a confié. Parlant des éventualités auxquelles les élections pouvaient donner naissance, il a déclaré que son devoir grandirait avec le péril. L'heure du péril a sonné : à lui d'accomplir le devoir qu'il a virilement assumé. Si la Chambre nouvelle était sage, si elle tenait compte du terrain que le radicalisme a déjà perdu dans le pays, elle se résignerait à voter le budget et elle s'abstiendrait d'une opposition systématique que rien ne justifierait. Mais si, dépouillant toute mesure, elle cédait aux passions anarchiques, il appartiendrait au maréchal de faire un nouvel appel au pays. Si dangereux que soit le suffrage universel, il est capable des revirements les plus subits; convaincu du caractère subversif de la politique radicale, il finira, espérons-le, par raffermir la paix publique, en rétablissant l'harmonie des pouvoirs. Je ne méconnais pas, d'ailleurs, la gravité de la phase dans laquelle est entrée la France; mais tôt ou tard il fallait bien en venir là.

« Faisons la République honnête, sage, conservatrice », a dit M. Thiers dans son manifeste. Il est douteux qu'une telle République puisse s'organiser en France. Mais, en tout cas, elle n'a de chance de durée que sous l'égide d'un gouvernement conservateur. Qu'on la livre aux Gambetta, aux Duportal et aux Bonnet-Duverdier, la période des hasards révolutionnaires ne tardera pas à se rouvrir, et alors c'en sera bientôt fait d'elle : un coup d'État, exécuté au profit de n'importe qui, rassurera les

honnêtes gens et fera cesser le régime des artisans du désordre social.

Je ne puis m'empêcher, en terminant, de relever le caractère des appréciations des libéraux belges sur la crise française. Jusqu'ici ils s'étaient toujours posés en champions de la monarchie constitutionnelle et du cens électoral; la royauté parlementaire, à les entendre, ne comptait pas de défenseurs plus convaincus qu'eux, et, quant au suffrage universel, il ne présentait aucune des garanties d'ordre et de capacité, nécessaires à la marche d'un bon gouvernement. On les a vus cependant, dans ces derniers mois, se ranger tous aux côtés des républicains français, anathématiser le maréchal de Mac-Mahon et les conservateurs, en leur reprochant amèrement de méditer le renversement de la République, et condamner d'avance toute tentative de restauration en faveur soit de l'empire, soit de la vieille dynastie des Bourbons unie depuis 1873 dans ses deux branches. On les a vus aussi reprocher au cabinet du duc de Broglie de chercher à guider le suffrage universel, comme si celui-ci était capable, par lui-même, de choix sages et éclairés, faire de son verdict la loi exclusive et infaillible de la France, en exalter les mérites et conseiller de ne tenir aucun compte de Sénat, bien qu'il émane du suffrage restreint. Cet édifiant spectacle donne la mesure de l'instabilité des convictions libérales. En réalité, les libéraux ne connaissent d'autre guide que l'intérêt, et, du moment où un parti, si révolutionnaire qu'il soit, un souverain ou un ministre, si absolu que soit leur pouvoir, favorisent les passions antireligieuses, ils n'ont pour eux que des encouragements. Bien aveugles seraient ceux qui, se fiant à la constance de leur appui, placeraient l'avenir sous la sauvegarde de leur dévouement!

CH. WOESTE.

DU SUFFRAGE UNIVERSEL

ET DU

DERNIER CONFLIT CONSTITUTIONNEL EN DANEMARK.

Le conflit constitutionnel qui a éclaté dernièrement en Danemark entre la couronne et le Folkething, au sujet de la fixation du budget, remonte virtuellement à l'année 1870. Non pas que la cause en naquit seulement alors ; elle est plus ancienne ; elle date de 1849, c'est-à-dire du jour où Frédéric VII, avec une générosité qui fit plus d'honneur à l'élévation de son caractère qu'à la pénétration de son esprit, octroya à son peuple la constitution la plus démocratique de l'Europe. Mais ce fut en 1870 que les événements politiques portèrent à maturité les germes déposés dans la loi fondamentale du 5 juin 1849 et préparèrent le choc que les institutions nouvelles, de l'avis des hommes les plus sensés, devaient fatalement amener entre la royauté et le peuple inconsidérément investi des droits d'une souveraineté pour ainsi dire illimitée. Ce sont ces événements et leurs conséquences immédiates que nous nous proposons de raconter, pour exposer ensuite les diverses péripéties de ce conflit malheureux : il trouble en ce moment ce petit mais vaillant pays, dont les destinées ont été, dans ces derniers temps, si perplexes, si agitées et si dignes de considération. Au moment où, à notre frontière méridionale, une grande et puissante nation est jetée au milieu de complications inextricables, en grande partie nées du suffrage universel, il sera curieux de constater, au nord de l'Europe, une situation tout à fait analogue, se produisant sous l'empire de la même cause, quoique dans des conditions sociales absolument dissemblables. Qu'y a-t-il en effet de commun entre la France et le Danemark, à part la mutuelle sympathie qui a uni les deux peuples dans une inaltérable amitié pendant des siècles?

I.

Le préambule de la loi fondamentale de 1849 porte « que c'est de son propre et libre mouvement, et en vertu de son pouvoir royal », que Frédéric VII promulgua la nouvelle constitution. Ces paroles ne sont pas, comme on pourrait le croire, une vaine formule, destinée à sauver les apparences; elles sont vraies à la lettre. La transformation pacifique mais radicale qui, au milieu du trouble général de l'Europe et en présence de l'effervescence démagogique non encore entièrement domptée, bouleversa de fond en comble les institutions politiques du Danemark, n'était due qu'à la munificence royale. Elle avait été annoncée et préparée avant la révolution de 1848, et Frédéric, en la réalisant, n'était que l'exécuteur de la dernière volonté de son père, Chrétien VIII : sur son lit de mort, celui-ci avait confié à son fils la mission, qui avait été le rêve de sa vie et qu'il aurait lui-même accomplie, s'il avait plus longtemps vécu — de donner à son royaume une constitution libérale. Mais si l'esprit révolutionnaire de l'époque ne fut point la cause efficiente de ce changement profond, il ne fut pas, sans doute, sans influence sur la mesure et sur les conditions dans lesquelles il s'opéra. Ce n'était, en effet, rien moins que la substitution brusque, sans transition aucune, du régime démocratique le plus large à un absolutisme véritable, quoique mitigé dans la pratique. Inviolabilité de la liberté personnelle, du domicile, de la propriété, indépendance du pouvoir judiciaire et séparation des pouvoirs en général, secret des lettres, liberté religieuse, liberté du travail, de la presse et de l'association : toutes les garanties essentielles, toutes les « libertés nécessaires » sont formulées et consacrées dans la charte de 1849. La forme du gouvernement est la royauté limitée et héréditaire. Le pouvoir législatif est exercé concurremment par le roi et le Rigsdag, composé de deux Chambres, le Landsthing ou première Chambre et le Folkething ou seconde Chambre. L'une et l'autre de ces assemblées émanent du suffrage universel, auquel a le droit de participer tout individu âgé de 30 ans au moins. Cependant, la première Chambre est moins radicale que la seconde : l'élection en est à deux degrés et l'éligibilité de ses membres est subordonnée à la possession d'un cens et à une limite d'âge plus avancée. Cette constitution, qui, en se fondant sur le vote de tous les citoynes non exclus pour cause d'indignité ou d'assujettissement à la volonté d'autrui,

remet implicitement entre les mains des masses le gouvernement de l'État, subsiste encore à l'heure actuelle dans ses traits généraux. La formation seule du Landsthing a subi une modification importante, qui en a altéré le caractère primitif dans un sens conservateur, et qu'il importe d'indiquer. Quand les duchés de Schlesswig et de Holstein appartenaient encore au Danemark, il existait dans la législation du royaume une singularité remarquable. Deux chartes y étaient simultanément en vigueur : l'une embrassait toutes les parties intégrantes de la monarchie danoise, royaume et duchés, c'était la « constitution de novembre » ; l'autre se rapportait exclusivement au royaume de Danemark proprement dit, c'est-à-dire au Jutland et aux îles, c'était la loi fondamentale de 1849. Tout ce qui concernait l'armée, la flotte, l'administration générale des finances, des postes et des douanes avait été banni de la dernière pour trouver place dans la constitution commune. La guerre terminée par la confiscation des duchés au profit de la Prusse, les deux chartes n'en avaient pas moins continué à coexister, et ce ne fut qu'en 1866 que cette anomalie put disparaître. La constitution de novembre et la loi fondamentale furent abrogées et remplacées par la « constitution révisée », laquelle effectua les changements auxquels nous faisions tout à l'heure allusion. La désignation des électeurs du second degré, pour la formation du Landsthing, n'est plus l'apanage exclusif du citoyen danois âgé de 30 ans. Il en choisit encore la moitié ; mais l'autre moitié, tant en ville qu'à la campagne, est attribuée à une catégorie de censitaires. De plus, douze siéges au Landsthing sont réservés à la nomination du Roi. Il est vrai qu'en même temps le cens d'éligibilité est aboli et la limite d'âge abaissée à celle des membres de la seconde Chambre, c'est-à-dire portée de 40 à 25 ans ; mais il n'en est pas moins incontestable que la juxtaposition de l'élément censitaire à côté du suffrage universel eut pour effet d'imprimer au Landsthing un caractère conservateur prononcé et de le convertir en une véritable Chambre haute.

L'inauguration de la charte démocratique de 1849, nous l'avons dit, n'avait pas excité dans le pays un enthousiasme sans réserve. Des esprits clairvoyants en avaient immédiatement signalé les périls ; mais ces voix prudentes, ces avertissements courageux étaient restés sans écho, étouffés par la phraséologie ronflante des « nationaux-libéraux » qui chantaient sur tous les tons l'inocuité du

suffrage universel, chez un peuple aussi intelligent et aussi modéré que le peuple danois. A la vérité, l'expérience des premières années avait semblé donner raison à ces prédictions rassurantes. A cette époque, l'activité publique était dominée, absorbée par un profond sentiment patriotique : il fallait terrasser, coûte que coûte, l'esprit insurrectionnel du Schlesswig-Holstein sans cesse en ébulition, et tenir tête aux convoitises pangermanistes toujours prêtes à pêcher en eau trouble. Inexpérimentés, sans organisation comme sans éducation politiques, le bas peuple et les paysans étaient encore incapables de manier efficacement l'arme dangereuse qu'on leur avait confiée. Le premier s'extasiait devant la brillante faconde des nationaux-libéraux, les arbitres du jour, et accueillait avec une crédulité excessive leurs décevantes promesses. Les seconds, satisfaits des réformes agraires opérées dans un sens démocratique, enrichis par d'opulentes moissons et par les prix élevés du blé, se contentaient provisoirement d'exercer au Rigsdag une modeste mais sérieuse influence. Usant du suffrage universel avec modération et sagesse, on eût dit qu'ils tenaient à cœur de prouver qu'ils étaient dignes de participer à la direction des affaires publiques, tant le choix de leurs députés était judicieux et irréprochable. Mais l'ère des préoccupations extérieures à peine close, l'état de trouble et de désordre où l'on avait vécu pendant la guerre civile avait porté ses fruits, et l'on avait vu bientôt les aspirations populaires s'organiser activement pour la lutte. De ce travail sortirent d'une part le « parti démagogique », composé de communistes et de socialistes, d'autre part le « parti démocratique », divisé au sein du Folkething en deux fractions, la « gauche proprement dite » ou les « amis des paysans » (bondevennerne), dont le chef était M. Hansen, et la « gauche nationale », dont la nuance était plus foncée.

Quoique animé d'instincts démocratiques, le parti des paysans n'en avait pas moins fait preuve, dans diverses circonstances, d'un véritable esprit conservateur. C'est ainsi que nous le voyons, en 1866, s'unir au ministère Frys, pour substituer au dualisme constitutionnel existant la charte révisée, dont le résultat fut, on le sait, de restreindre le suffrage universel comme base élective de la première Chambre. C'est ainsi encore qu'à la même époque, nous le trouvons allié à la grande propriété et aux familles aristocratiques dans l' « Union d'octobre », association à tendances conservatrices, nettement accusées, dont le but avoué était de

raffermir l'autorité royale affaiblie et d'inaugurer une politique vraiment constitutionnelle et nationale. Mais cette alliance n'avait été qu'éphémère. Craignant d'être débordé au Folkething par l'extrême gauche, M. Hansen avait bientôt déserté, avec ses partisans, l'Union d'octobre, et la dissolution en avait amené une perturbation complète dans les rapports réciproques des divers partis politiques.

Jusqu'à cette date, les nationaux-libéraux avaient en quelque sorte exclusivement occupé le pouvoir. Si Frédéric VII avait été le promoteur et, pour ainsi dire, l'éditeur responsable de la loi fondamentale, les nationaux-libéraux en avaient été les inspirateurs et les rédacteurs. Leurs idées, leurs théories y avaient trouvé une formule. Mais à leurs yeux la Constitution était plus encore que leur œuvre, c'était leur chose. La plupart de leurs chefs avaient, sous le règne absolutiste de Chrétien VIII, occupé d'importantes fonctions ou joui d'un crédit considérable. Anciens ministres, fonctionnaires éminents, professeurs renommés, orateurs diserts, publicistes distingués, ils résumaient pour ainsi dire en eux le mouvement intellectuel de l'époque. Dès le début, ils s'étaient emparés de la tribune et de la presse, ces deux puissants leviers de la vie politique moderne, et s'en étaient servi avec une habileté merveilleuse. De là un ascendant immense, qui fut le fondement d'une autorité en quelque sorte absolue. Dans leur présomptueuse suffisance, ils se croyaient seuls appelés au pouvoir et seuls possibles. Et cependant leur domination devait être funeste au pays et à ses institutions naissantes. A la vérité, ils avaient assigné à la royauté, dans la charte fondamentale, une place respectable et lui avaient reconnu des droits dont l'exercice intégral pouvait lui assurer sur la marche des affaires une influence sérieuse. Mais là s'étaient bornées leurs préoccupations monarchiques. A peine le nouvel ordre de choses établi, ils avaient, dans la presse aussi bien qu'à la tribune parlementaire, imprudemment exalté les droits du peuple et flatté sans mesure les passions démocratiques, tandis que les prérogatives constitutionnelles de la couronne avaient été à tout propos dépréciées, ravalées et dénigrées. L'Université elle-même, cette pépinière des fonctionnaires de l'État, avait été entraînée dans cette croisade périlleuse, et, dans la chaire de droit public, l'on avait entendu soutenir que l'égalité de position, garantie à la royauté, n'était qu'une pure « fiction juridique », et qu'au Folkething seul, émanation directe

du suffrage universel, appartenait la prépondérance gouvernementale : doctrine fausse et inconstitutionnelle, qui ne servit qu'à pervertir l'esprit public et à engendrer pour l'avenir les conséquences les plus pernicieuses. En 1858, l'étoile des nationaux-libéraux avait un instant pâli. Poussant l'arrogance jusqu'à dicter la loi à leur souverain, pour le choix de son entourage le plus intime, Frédéric VII leur résista, congédia le ministère Hall et le remplaça par le cabinet Rottwitt, composé tout entier de progressistes et de ruraux. Mais cet interrègne avait été de courte durée. Grâce à l'excitation populaire qu'ils avaient habilement fomentée et qui se traduisit en démonstrations tumultueuses dans les rues de la capitale, ils avaient ressaisi le pouvoir et semblaient y être rivés plus solidement que jamais, quand éclata cette désastreuse guerre qui se termina par le démembrement de la monarchie et par la perte du Schlesswig-Holstein. Telle avait été leur impéritie à la veille de ces tristes événements, qu'ils tombèrent aux applaudissements de tous, laissant derrière eux une situation déplorable.

Mais l'orage passé et l'Union d'octobre rompue par la désertion de son vice-président, M. Hansen, les nationaux-libéraux crurent le moment venu de restaurer leur suprématie et de reprendre les rênes du gouvernement, échappées de leurs mains trois années auparavant. Dans ce but, ils proposèrent une alliance à leur adversaire le plus acharné, au « parti conservateur », qu'ils n'avaient cessé de décrier dans le passé comme inféodé à la réaction. Celui-ci, abandonné, trahi par la gauche démocratique, consentit à contracter ce pacte, quoique contraire à ses traditions et à ses tendances, à l'effet d'opposer une barrière plus vigoureuse au progrès du radicalisme, contre lequel, seul, il se sentait impuissant. Pour soutenir une lutte efficace, il lui fallait une arme qu'il ne possédait pas, la presse. Cette arme, nous l'avons vu, se trouvait à la disposition des nationaux-libéraux, qui, s'ils n'en avaient plus, comme autrefois, le monopole, la maniaient toujours avec la même dextérité et la même puissance. Mais cette coalition inattendue d'éléments jusque-là hostiles, ne resta point isolée. Elle en provoqua une autre, non moins importante, au pôle opposé de la politique danoise. A leur tour, les forces démocratiques sentirent le besoin de se compter et de serrer leurs rangs. Le groupement qui s'opéra dans leur sein nous conduit au point de départ même de cette longue période de stérile agitation et de complica-

tions fâcheuses, dont le seul effet a été d'entraver l'essor du progrès social et politique, et dont le conflit actuel forme l'épisode le plus récent, en même temps qu'il en constitue la crise la plus intense et la plus irritante.

II

Dépourvu d'une organisation régulière, le parti démocratique était, on se le rappelle, divisé dans le Folkething en deux fractions, la gauche proprement dite et la gauche nationale. Mais les deux gauches disposaient d'une force numérique que la discipline pouvait, du jour au lendemain, convertir en une majorité véritable. La session de 1869-70 en fournit une preuve incontestable. Au vote sur un subside sollicité par le cabinet Frys, sur 101 membres dont se composait le Folkething, 57 répondirent négativement. Or, ces 57 opposants étaient tous députés des districts ruraux et appartenaient au parti démocratique. M. Frys donna sa démission et M. le comte de Holstein fut chargé de former un nouveau ministère. Quoique différant d'opinion sur bien des questions, les deux gauches caressaient une idée commune, celle d'introduire dans l'administration du pays le gouvernement parlementaire, c'est-à-dire le gouvernement de la majorité. Elles avaient donc espéré que, sinon quelques-uns de leurs chefs, du moins le plus influent d'entre eux, M. Hansen, aurait été appelé à faire partie du nouveau cabinet. Mais cet espoir avait été déçu. Le comte de Holstein s'était adjoint comme collègues trois grands propriétaires et trois membres distingués du parti national-libéral. Irritées, les gauches conçurent aussitôt le projet de resserrer plus étroitement les liens qui les avaient si accidentellement unies dans le vote contre M. Frys, et jetèrent les bases d'une alliance définitive dans le but de s'emparer de la situation. Ce fut là l'origine de ce parti, devenu depuis si célèbre, des « gauches réunies », parti de combat, dont l'histoire se résume en une guerre non interrompue contre le pouvoir royal appuyé sur le Landsthing.

Mais le nouveau parti ne disposait pas encore sans retour de la majorité parlementaire ; car, sur les 57 membres des deux gauches, 13 avaient refusé de s'y rallier. Il ne s'en était pas moins mis à l'œuvre, et, afin de préparer les élections alors prochaines, avait publié, dans le courant de l'été de 1870, un manifeste, signé par les 44 adhérents, et dans lequel, après avoir énuméré les réformes

à son avis indispensables, il affirmait hautement les prétentions exorbitantes naguère professées par les nationaux-libéraux. « Il était résolu à ne plus tolérer à l'avenir un ministère en opposition avec la majorité du Folkething, issu du suffrage universel. Investi par la constitution d'un pouvoir décisif sur la fixation annuelle du budget, il trouverait, au besoin, dans cette disposition, un invincible moyen de coaction. » Mais ici encore les gauches interprétaient de la manière la plus fausse la charte fondamentale, qui ne reconnaît au Folkething d'autre prérogative que celle d'être saisi en premier lieu du budget. Pour le surplus, il y a entre les deux Chambres égalité absolue d'attributions, et le Landsthing peut à son gré adopter, amender ou rejeter la loi du budget, comme toute autre loi.

Les élections de 1871 furent favorables aux gauches réunies. Elles leur assuraient, dans la session de 1872, une faible mais compacte majorité. Après avoir de nouveau solennellement déclaré que des dissidences profondes les séparaient du ministère et les empêchaient de traiter avec lui, elles firent remettre au Roi une adresse, où nous trouvons reproduites les exigences antérieures. Au printemps de 1873, le Landsthing répondit par une contre-adresse. « En possession des mêmes attributions, disait-il, il avait » aussi les mêmes droits que l'autre Chambre. Le développement » régulier et pacifique de la constitution ne pouvait être atteint » qu'à la condition que le ministère ne cherchât point son appui » exclusivement dans la majorité de l'un ou de l'autre des deux » Thing. Le système contraire était en opposition flagrante avec » le texte et l'esprit du pacte fondamental et ne pourrait amener » d'autre résultat que de rendre impossible une entente durable » entre le gouvernement et le Rigsdag, et de paralyser leur action » commune et bienfaisante. » Le Roi approuva cette manière de voir, qui était en réalité la seule vraie et la seule sage, repoussa les prétentions des gauches comme inconciliables avec les dispositions essentielles de la charte constitutionnelle, et maintint au pouvoir son ministère. Les efforts de persuasion ayant échoué, les gauches avaient eu recours au moyen de coercition annoncé dans leur manifeste : le rejet du budget avait été proposé au sein de la seconde Chambre. Mais quelques membres de la gauche ayant reculé au dernier moment devant cette mesure extrême, le budget avait été voté. Toutefois, ce n'était que partie remise, car, à la reprise de la session, à la fin de 1873, le budget fut rejeté à la

première lecture par 53 voix. La dissolution du Folkething et la convocation des colléges électoraux furent la conséquence immédiate de cet acte violent, qui souleva une si profonde et si universelle émotion, que la gauche, effrayée, se prit à regretter d'avoir si témérairement agi. Son chef, M. Hansen, déclara que l' « expérimentation » ne se répéterait pas.

Mais ces regrets tardifs n'avaient pas réussi à détruire l'impression produite, ni à dissiper les vives appréhensions nées de toutes parts. Le gouvernement avait vu se rallier autour de lui, comme par enchantement, tous les hommes d'ordre, tous ceux qui, par instinct ou par intérêt, tenaient en aversion les agitations et les bouleversements. Aussi longtemps que les attaques de la gauche n'avaient été dirigées que contre les membres du cabinet appartenant au parti national-libéral, l'opinion publique avait, dans une certaine mesure, applaudi à ses efforts et fait des vœux pour la chute du ministère. Mais maintenant que, dans le but de faire triompher ses projets exorbitants, la gauche n'avait pas craint de recourir à la dernière des extrémités, essayant d'imposer sa volonté à la couronne par la force, l'isolement se produisit subitement autour d'elle. Les membres de la première Chambre, les fonctionnaires publics, les classes riches et aisées s'unirent aux nationaux-libéraux, à l'effet de combattre un parti qui, pour son malheur, ne trouva d'autre sympathie que dans les rangs de jour en jour plus nombreux des socialistes, et dont la conduite était considérée non-seulement comme hostile à la royauté, mais comme subversive de l'équilibre constitutionnel. Dans cette lutte, la presse nationale-libérale se distingua autant par l'ardente énergie de ses flétrissures à l'adresse de la gauche, que par la souplesse ingénieuse de sa polémique. Elle, qui naguères, au temps de la domination de ses maîtres, faisait bon marché de la royauté, qui laissait abaisser la Majesté royale devant la « Majesté du nombre », regorgeait maintenant d'emphatiques protestations de respect et de loyale fidélité. Mais, non contente de couvrir de son égide les prérogatives de la couronne, qu'elle signalait comme la pierre angulaire de l'édifice social, non contente de dénoncer comme factieuse l'attitude de la gauche, elle cherchait dans l'ordre juridique des armes légales de défense contre ses empiétements. Le texte de la Constitution à la main, l'un des jurisconsultes les plus dintingués, M. Mutzen, soutint dans le *Dagbladet*, avec autant de finesse que d'habileté, la thèse qu'en l'absence d'un

budget régulièrement voté, le gouvernement avait le droit de pourvoir aux besoins de l'État en décrétant, de son autorité privée, un budget provisoire. C'était un thème hardi, plutôt subtil que vrai, qui eut néanmoins le mérite immédiat de dérouter le plan des gauches, toutes surprises de voir surgir, à l'encontre de leurs prétentions, une interprétation constitutionnelle d'une portée pratique aussi considérable. Cette circonstance, ainsi que les manifestations non équivoques de l'opinion publique dans les villes et surtout dans la capitale, eurent pour effet, on le comprend, de raffermir le Roi dans sa résistance. La fermeté lui était commandée, non moins par la nécessité de sauvegarder ses droits de souverain constitutionnel que par sa dignité personnelle.

Les élections eurent lieu, au milieu d'une bruyante agitation, à la fin de 1873. Les gauches furent de nouveau victorieuses, mais le nombre des voix obtenues dans l'ensemble des districts électoraux dépassait d'une façon insignifiante celui des votes donnés à leurs adversaires. Toutefois, la majorité leur était indubitablement acquise. Le budget de l'exercice 1873-74, rejeté dans la session précédente, avait été représenté à la nouvelle Chambre, le 11 décembre. La gauche s'était abstenue de le discuter, mais M. Hansen avait donné lecture, au nom du parti démocratique, d'une déclaration, où il était dit « que la gauche, sans s'opposer encore au » vote du budget, était décidée à persister dans sa lutte contre un » ministère auquel il lui était impossible de prêter son concours ; » qu'en restant au timon des affaires, il n'avait pas seulement agi » contrairement à toute pratique constitutionnelle, mais bravé la » volonté nationale, manifestée par les dernières élections. » La gauche avait présenté ensuite une adresse au Roi, où elle dépeignait « comme profondément déplorable, et comme nuisible aux » intérêts du pays et à l'avancement des travaux législatifs, le » conflit existant entre le gouvernement et le Folkething. » Dans sa réponse, le Roi disait que « précisément cette situation tendue » exigeait la présence au pouvoir d'un ministère fort, capable de » maintenir énergiquement l'ordre établi par la Constitution, tout » en travaillant au développement progressif du bien-être de » toutes les classes de la nation ; que cette nécessité concordait » du reste avec sa volonté royale, au point qu'il s'était cru obligé, » dans l'intérêt même du pays, de refuser de reprendre les portefeuilles que les Ministres avaient remis à sa disposition, à » l'occasion même de la présentation de l'adresse de la gauche. »

Après ce nouvel échec, la gauche se reprit à bouder de plus belle. Elle garda un silence systématique et se constitua en une espèce de grève parlementaire. « Il fallait désormais, disait le « *Volksfreund*, l'organe de M. Hansen, se renfermer dans un rôle « passif; à l'offensive, qui avait échoué, il fallait substituer la « défensive. Il s'agissait d'affamer le ministère, de le mettre au « pain et à l'eau, tout en ne refusant pas à la machine gouverne- « mentale le strict nécessaire pour avancer. » La gauche agit en conséquence. Si, pendant la session, elle fit trêve « momentanément » à sa silencieuse inaction, ce ne fut que pour voter un blâme au ministère et pour rejeter certains subsides sollicités pour la défense militaire du pays. Mais l' « expérimentation » ne fut point renouvelée. Le budget, tel qu'il sortit du Folkething, fut déclaré acceptable par le Landsthing, et le gouvernement, quoique désirant davantage, s'en contenta à son tour.

Cependant les gauches étaient loin d'avoir renoncé à leur théorie de prédilection. Elles rêvaient toujours le gouvernement des majorités, ou, comme le disait plus justement le Ministre de la guerre, M. Krieger, « la souveraineté du Folkething, substituée « à celle du gouvernement du Roi, uni aux deux Chambres du « Rigsdag ». La droite du Folkething était, en principe, opposée à cette doctrine et l'avait jusqu'alors résolûment combattue. Mais en fait un revirement s'était opéré de ce côté de la seconde Chambre. Le ministère Holstein s'était aliéné les sympathies d'une partie de la droite, dont quelques membres avaient été vivement blessés par l'attitude peu conciliante de M. Krieger. La position du cabinet en était ébranlée et sa retraite paraissait être dans le vœu de l'opinion publique. Le principal organe des nationaux-libéraux, le *Dagbladet*, était allé jusqu'à sommer le gouvernement de déférer au sentiment de la nation en résignant volontairement ses fonctions. C'est ce qui arriva. Le cabinet donna sa démission, et le 14 juillet fut installée une administration nouvelle sous la présidence de M. Fonnesbech.

La *Danische Volkszeitung*, rédigée par M. Högsbro, le chef de la gauche avancée, avait fait connaître aussitôt la ligne de conduite adoptée par le parti démocratique. « La gauche n'avait pas « combattu la personne des anciens ministres, mais les principes « anticonstitutionnels qu'ils représentaient au pouvoir. La modi- « fication ministérielle ne changeait nullement la situation ; au « fond, c'était l'ancien cabinet sous des noms nouveaux. » Mais

du milieu de la gauche s'élevaient même, à cette occasion, des voix plus accentuées, plus hardies, pour lesquelles l'idéal du gouvernement parlementaire ne suffisait pas. Au peuple danois, il fallait la république, cette forme prééminente de l'État libre. « Il » n'est ni criminel, ni malhonnête, disait dans une réunion publi- » que M. Berg, autre chef de la gauche, d'avoir des sentiments » républicains. Si quelqu'un dans cette assemblée se demandait » sérieusement quelle serait la forme de gouvernement la plus » avantageuse pour notre petit pays et en arrivait à conclure que » ce serait l'État libre, rien ne devrait l'empêcher de chercher à » faire légalement prévaloir son opinion. Si, ensuite, la majorité » des électeurs de ce district partageaient cet avis, ils auraient » parfaitement le droit d'envoyer à la diète un député chargé de » proposer l'introduction dans le pays du système républicain. Et » si ultérieurement cette même opinion était prédominante dans » la diète, celle-ci pourrait légitimement l'adopter. Sans doute, » il faudrait alors encore le consentement volontaire du souverain; » mais si ce consentement n'est pas probable, il n'est certainement » pas impossible; car il pourrait du moins une fois se rencontrer » un roi qui, en fin de compte, se décide à ne pas s'opposer à l'éta- » blissement d'un État libre, si le peuple y voit son bon- » heur. »

La propagande républicaine eut peu de succès. Par contre, l'agitation provoquée par la gauche dans les campagnes, pendant l'été de 1874, prit des dimensions colossales. C'était l'un meeting après l'autre. Les festivités, les banquets, les réunions plus ou moins bachiques se succédaient sans interruption. On y entendait débiter les théories les plus excentriques, les discours les plus extravagants. La presse s'en émut et signala les conséquences dangereuses de cette fiévreuse surexcitation politique. « Le peu- » ple danois, disait un journal de province, est en péril de noyer » sa force et son union dans les fêtes et les plaisirs. Dans aucun » pays du monde il n'y a relativement autant de réjouissances ni » autant de réunions populaires ou politiques, et dans chacune de » ces réunions, quelque innocentes qu'elles soient, le peuple perd » quelque peu de sa dignité et de son énergie. Le plaisir s'y donne » libre carrière et la haine entre les partis s'y alimente des dis- » cours injurieux ou calomnieux qui ne manquent jamais d'y être » prononcés. »

C'est sous ces auspices, à coup sûr peu favorables, que s'était

ouverte la session de 1874-75. Le Roi l'avait inauguré en personne et avait prononcé un discours du trône où il avait fait un appel à la concorde et exprimé l'espoir de voir son ministère soutenu par le loyal concours de tous les partis. Les gauches réunies s'étaient départi, à la vérité, de leur inertie systématique et s'étaient déclarées même disposées à coopérer, dans l'intérêt public, à la discussion des réformes si impatiemment attendues en matière ecclésiastique et militaire, en matière d'impôt et d'enseignement. Mais, chaque fois qu'un projet de loi leur était présenté, elles le trouvaient ou réactionnaire ou médiocrement progressiste, et la session se passa, comme la précédente, dans une désespérante stérilité. Mais cette année, comme les années antérieures, l'intérêt du conflit s'était concentré dans la discussion du budget. Celui-ci avait été notablement amendé par la gauche dans des matières importantes, qui avaient plus spécialement préoccupé les esprits. Non-seulement elle y avait rayé les dépenses relatives à l'armée et à l'université, mais elle avait prétendu y introduire, comme partie intégrante de la loi budgétaire, des crédits sollicités par le gouvernement dans un projet de loi spéciale et destinés à l'augmentation du traitement des employés. En vain le président du conseil avait-il déployé devant le Folkething toutes les ressources de son éloquence; en vain avait-il menacé les gauches de la dissolution de la Chambre. Le budget ainsi amendé avait été voté et transmis au Landsthing.

M. Fonnesbech prit, au sein de la première Chambre, une attitude des plus énergiques. « Il ne s'agissait pas autant, disait-il, » d'une question de finance que d'une question de pouvoir. Le » gouvernement, animé d'intentions pacifiques, avait tout fait » pour éviter le combat, mais ses sentiments avaient été mé- » connus. Aussi longtemps qu'on s'obstinait à vouloir faire dé- » pendre l'administration du pays de la volonté du Folkething ou » plutôt de la volonté exclusive des gauches, on se trouvait engagé » dans une voie pernicieuse. C'est pourquoi le combat était néces- » saire, et le gouvernement, après l'avoir accepté, était résolu à » le mener jusqu'au bout. » Jusqu'alors le conflit avait eu en quelque sorte les caractères d'un duel entre la Royauté et le Folkething. Le Landsthing n'y avait assisté que comme témoin, du côté de la couronne, il est vrai, mais sans prendre à l'engagement une part militante. A partir de ce moment, nous le voyons sortir de sa neutralité et jouer le rôle de troisième combattant.

Dans l'occurrence, il donna raison au gouvernement et renvoya au Folkething le budget modifié dans le sens ministériel. Mais alors se présenta un incident nouveau. M. Fonnesbech, ministre des finances en même temps que président du conseil, revenu à des sentiments de transaction, proposa d'incorporer le projet relatif à l'augmentation des traitements dans la loi du budget. Quoiqu'à regret, le comité financier du Landsthing y avait consenti. Mais il n'en fut pas de même à la seconde Chambre, où ce changement eut pour résultat de créer de nouvelles complications. Le « centre », qui occupait une position intermédiaire entre les gauches réunies et la droite ou nationaux-libéraux, froissée de ce que la concession avait été accordée sans sa participation, y vit un manque d'égards, et 25 de ses membres entrèrent en pourparlers avec le parti démocratique, à l'effet de négocier directement une entente entre le Folkething et le Landsthing. L'arme de la dissolution, que le ministère avait brandie contre les gauches, était maintenant brisée entre ses mains. Il ne pouvait plus être sérieusement question de dissoudre une Chambre, dont les quatre cinquièmes appartenaient ouvertement à l'opposition.

La situation était grave. Cependant, loin de perdre courage, le cabinet semblait plutôt se raidir. A l'opiniâtre résistance du Folkething, il répondit par la menace du budget provisoire. Une seconde fois la première Chambre prit fait et cause pour lui, en maintenant intégralement son vote antérieur. Mais ici encore la médaille avait eu un revers. Quand, dans le but d'aplanir la dissidence entre les deux Thing, on avait eu recours, conformément à la Constitution, à l'arbitrage d'un comité mixte, les délégués des gauches et du centre avaient exigé, comme condition préalable de toute transaction, la retraite du ministère. Le comité, où siégeaient les membres du Landsthing, avait accepté silencieusement cette condition, et le budget avait été adopté sous le bénéfice de concessions réciproques. Sa décision ayant été notifiée au cabinet par le président du comité, M. le général Haffner, alors Ministre de la marine et de la guerre (1), M. Fonnesbech y acquiesça, en déclarant que les ministres déposeraient leurs portefeuilles dès que le budget aurait été sanctionné par le Roi. Les propositions transactionnelles ayant été votées à une forte majo-

(1) M. le général Haffner a été remplacé depuis au Ministère de la guerre et de la marine par M. le général Dreyer.

rité dans les deux Chambres, la sanction royale ne se fit pas attendre et le Ministère Fonnesbech se retira.

III.

La victoire des gauches leur avait coûté cher. Elle avait été achetée au prix de l'union du parti démocratique. Au sein du comité mixte, les gauches s'étaient divisées. Tandis que quelques-uns de leurs membres s'étaient joints au centre pour appuyer les mesures de transaction, MM. Hansen et Berg, s'en référant aux décisions prises par le Folkething, avaient repoussé tout accommodement. Mais au sein de la seconde Chambre, comme au sein du comité, l'avantage était resté au parti de la conciliation : 22 membres seulement avaient voté avec MM. Hansen et Berg, 30 avec les autres chefs du parti, MM. Högsbro, Bojsen et Th. Nielsen. La rupture était un fait accompli : les gauches réunies avaient provisoirement cessé d'exister. Pour comble de malheur, l'alliance avec le centre finit aussitôt : celui-ci, satisfait du succès obtenu par la retraite du cabinet Fonnesbech, dénonça le pacte conclu avec les gauches, sans se soucier du reproche de trahison qui lui fut adressé. Toutefois, l'affaiblissement des gauches n'était pas sans compensation. Son irréconciliable ennemi, le Landsthing, quoique uni après comme pendant la crise, en était sorti incontestablement amoindri. Il avait sacrifié sur l'autel du parlementarisme les intérêts du parti conservateur, dont il était le représentant le plus éminent, en laissant tomber un ministère que, jusqu'alors, il avait soutenu de sa coopération la plus dévouée.

A la suite de ces circonstances, on s'était attendu généralement à la création d'un ministère de fusion ou de coalition, dont les éléments auraient été choisis dans les diverses nuances des partis politiques et dont le rôle aurait consisté à atténuer, sinon à détruire totalement l'antagonisme existant. Mais cette attente ne s'était point réalisée. Le Roi avait chargé de la formation du nouveau cabinet M. Estrupp, membre du Landsthing et grand propriétaire. Celui-ci choisit comme collègues exclusivement des conservateurs, dont la plupart appartenaient, comme lui-même, à la grande propriété et à la première Chambre. Après quelques hésitations, l'opinion finit cependant par reconnaître que la composition du ministère répondait en réalité à la situation du pays. Sans doute, par sa nature même, le cabinet devait soulever les répugnances

de la gauche ; mais celle-ci divisée, comme elle l'était à ce moment, au sein de la Chambre, proclamait elle-même son impuissance gouvernementale. Son irritation était du reste momentanément apaisée par l'exclusion complète de l'élément national-libéral du cabinet. Ensuite, le pays, fatigué de ces interminables discussions aussi vides qu'infécondes, qui n'avaient eu d'autre résultat que de fomenter la discorde entre les citoyens, désirait ardemment la cessation d'un état de choses aussi nuisible. L'avénement de M. Estrupp à la tête d'un ministère conservateur et homogène était donc salué comme un événement heureux, destiné à inaugurer une ère politique à la fois plus tranquille et plus stable. Ancien ministre de l'intérieur dans le cabinet de M. Frys, M. Estrupp s'était révélé dans ses fonctions comme un esprit sagement progressiste. D'une haute position sociale, caractère ferme, intelligence pénétrante et pratique, il possédait une large expérience parlementaire et jouissait de la considération générale. Une telle influence paraissait proportionnée aux difficultés du moment. Sous la direction d'un pilote aussi habile qu'éprouvé, on espérait voir enfin le vaisseau de l'État échapper aux écueils dont la route était parsemée.

On verra que, cette fois-ci encore, cet espoir n'était qu'illusoire. La session de 1875-1876 fut également infructueuse et fut immédiatement suivie de la dissolution de la seconde Chambre. Les élections renforcèrent l'opposition en portant le nombre de ses membres de 56 à 75. Numériquement accrue, les gauches se reconstituèrent aussitôt. Oubliant leurs divisions antérieures, elles se présentèrent devant le nouveau cabinet en cohortes serrées, décidées à lui disputer le terrain pied à pied. La session extraordinaire, tenue pendant l'été de 1876, ayant été sans résultat, arriva la session ordinaire de 1876-77, où le conflit budgétaire reparut sous son aspect traditionnel, mais avec un degré d'intensité, inconnu auparavant, qu'expliquent à la fois la puissance doublée des gauches et l'attitude plus énergique du gouvernement. Le projet présenté par les ministres fut considérablement modifié par la seconde Chambre. Un grand nombre de crédits y étaient ou biffés ou réduits. Quoiqu'il y eût un excédant de plus de 7,000,000 de couronnes, des dépenses militaires de premier ordre, déclarées indispensables par les hommes les plus compétents, avaient été rejetées par la majorité, qui avait même refusé les ressources nécessaires à des établissements organisés par la loi, tels que le théâtre et l'uni-

versité. Soumis au Landsthing, celui-ci rétablit le projet dans sa forme primitive et le renvoya au Folkething, lequel à son tour maintint ses premières décisions. Le Landsthing, saisi une seconde fois, fit de même. Sur ces entrefaites, on était arrivé au 20 mars ; un budget régulier n'existait pas, et cependant le 31 mars finissait l'année financière. On eut de nouveau recours au moyen, organisé par la Constitution, pour l'aplanissement des différends entre les deux Chambres, c'est-à-dire à la formation d'un comité mixte ou d'arbitrage (Fœllesudvalg) nommé moitié par l'une, moitié par l'autre Chambre. Sur la proposition du Landsthing, cette commission fut composée de 30 membres ; mais, par suite d'une circonstance accidentelle, les gauches n'y obtinrent que 14 partisans contre 16 de la droite. Ce rapport numérique décida de l'existence du ministère. La proposition ayant été faite, comme en 1875, d'adopter le budget sous la condition de la retraite du cabinet, elle fut rejetée.

Dès lors, des concessions réciproques seules pouvaient mettre un terme à la collision. Il en fut fait, en réalité, mais dans des conditions d'inégalité qui ne permettaient plus d'espérer une solution amiable. Cependant, il fallait évidemment épuiser les moyens pacifiques et parcourir jusqu'au bout la voie de la procédure constitutionnelle. Il restait à voter, au sein des deux assemblées, sur les conclusions du comité d'arbitrage, dont le rapport avait été communiqué au Rigsdag, le 28 mars. Entretemps le gouvernement avait sollicité et obtenu un budget intérimaire jusqu'au 15 avril. Le samedi, 31 mars, les deux Chambres se réunirent dans le but de discuter les conclusions du rapport. Mais, dans la seconde Chambre, les débats furent aussitôt fermés qu'ouverts. Irritées de certaines circonstances regrettables, mais fortuites, qui étaient arrivées le jour même de la séance, les gauches avaient pris la résolution d'empêcher toutes discussions. C'était une procédure sommaire, mais non interdite par le règlement. En conséquence, la séance à peine ouverte, une proposition de clôture avait été produite, signée par 25 membres. En vain M. Estrupp avait-il réclamé la parole ; sa voix avait été étouffée par le vote de l'assemblée. On avait mis ensuite aux voix les propositions budgétaires de la majorité du comité mixte ; elles avaient été rejetées par 72 voix contre 25. Au Landsthing, au contraire, où ces mêmes propositions furent également mises au vote, après une longue discussion, elles furent adoptées par 52 voix contre 12.

Décidément, les gauches en étaient revenues à l' « expérimentation » de 1873; leur vote négatif équivalait incontestablement au rejet même du budget. C'est ainsi qu'en jugea le gouvernement, qui dédaigna tout nouvel essai de conciliation et clôtura la session législative le 4 avril dernier. De leur côté, les gauches ne restèrent point inactives : deux jours après, le 6 avril (1), elles adressèrent aux électeurs un manifeste dans lequel, après avoir fait l'historique du conflit et en avoir imputé la responsabilité au gouvernement, elles disaient « qu'il avait couronné sa politique » désastreuse en fermant la session sans avoir un budget valable » au delà du 15 avril et sans même avoir essayé d'en prolonger » l'existence intérimaire ; qu'on en était ainsi arrivé aux limites » extrêmes de la légalité, et que, si on voulait s'aventurer plus loin, » ce serait aux risques et périls du ministère qui devrait en sup- » porter les conséquences fâcheuses. » La réplique du cabinet fut prompte. Le 12 avril parut au journal officiel un décret de budget provisoire pour l'exercice 1877-78. Un long mémoire justificatif y était joint, dans lequel on lisait « que les gauches, sans égard » pour les lois et les institutions existantes, avaient modifié le » projet de budget au point de le rendre inadmissible et impraticable ; qu'en cela, elles avaient été incontestablement guidées » par le désir d'imposer à Sa Majesté la révocation de ses minis- » tres ; mais que toute concession ultérieure était impossible, » sous peine de voir interpréter la condescendance du gouverne- » ment comme la reconnaissance explicite et forcée de la supério- » rité constitutionnelle du Folkething ; qu'en se plaçant à ce point » de vue, le ministère avait le désir impérieux de ne rien céder » aux injonctions des gauches et de demeurer au poste peu » enviable qu'il occupait en ce moment critique. Qu'au surplus, » de nouvelles élections étaient inutiles comme elles seraient, » dans tous les cas, inconcluantes; qu'il serait, en effet, irra- » tionnel d'attribuer à la volonté des électeurs du Folkething une » compétence excédant le pouvoir même de celui-ci, et que, dès » lors, le corps électoral donna-t-il raison à la seconde Chambre, » il n'en résulterait nullement que cette dernière pourrait étendre » sa sphère d'action au delà des limites fixées par la Constitu- » tion. »

(1) Ce document, revêtu de 80 signatures, a été publié à la date du 7 avril, dans le journal démocratique, *le Morgenbladet*.

Voilà donc la doctrine nationale libérale soutenue, en 1873, par le professeur de droit, M. Mutzen, devenue une réalité en 1877. A l'heure actuelle, le Danemark est régi par un budget provisoire. Et, en effet, l'article 25 de la Constitution donne, d'une manière générale, le droit au Roi, « dans des cas exceptionnellement pres- » sants, quand le Rigsdag n'est pas réuni, de décréter des lois » provisoires, qui ne peuvent cependant pas être contraires à la » Constitution et doivent toujours être soumises au plus prochain » Rigsdag. »

Mais d'autre part, l'article 49 porte « qu'avant l'adoption du » budget annuel, aucun impôt ne peut être levé et qu'il ne peut » être fait absolument aucune dépense qui ne soit autorisée par le » dit budget.

Au mémoire du gouvernement, les démocrates ont répondu par la publication d'un nouveau manifeste (1), adressé cette fois uniquement à leurs partisans. « Le ministère y est dénoncé comme » ayant violé la Constitution par l'établissement d'un budget » extra-légal, à un moment où il lui était encore possible d'ob- » tenir par la voie parlementaire un budget parfaitement régulier. » Il est accusé ensuite d'avoir dit une contre-vérité en prêtant à » la gauche l'opinion fausse que le Folkething doit être le seul » régulateur de la vie constitutionnelle. Telle n'est pas la doctrine » des gauches. Elles pensent, au contraire, que la vitalité d'un » ministère n'est assurée qu'à la condition qu'il ait son point » d'appui dans les deux Chambres. Il incombe à l'homme chargé » de la formation d'un cabinet de s'adjoindre des collègues qui » satisfassent à cette inéluctable condition ». On le voit, les gauches semblent en revenir à une plus intelligente appréciation des principes constitutionnels : l'idée de la suprématie absolue du Folkething est abandonnée en faveur de la théorie plus vraie du concours nécessaire des deux Chambres. Cependant ce document excita au sein du gouvernement une irritation des plus acerbes. Le considérant comme diffamatoire et calomnieux, les ministres déposèrent, en nom privé, une plainte judiciaire contre les signataires de l'adresse, qui furent sommés de comparaître devant la Cour supérieure (Overrettet) de Copenhague, le 17 septembre de cette année. Le nouveau Code pénal danois édictant contre la calomnie des peines sévères, les chefs des gauches sont exposés,

(1) Inséré dans le *Morgenbladet* du 3 juin.

si leur culpabilité est reconnue, à des condamnations entraînant la perte de la liberté pendant plusieurs mois, et il se pourrait, par conséquent, qu'à la prochaine législature, le parti démocratique soit privé de la direction de ses *leaders* les plus autorisés. Mais, quelle que soit l'issue de cette poursuite criminelle, il est douteux qu'elle serve les intérêts bien entendus du parti gouvernemental. Les procès politiques, l'histoire l'enseigne, si bien fondés qu'ils soient, ne nuisent généralement qu'à ceux qui les intentent. Cette vérité, les gauches elles-mêmes l'ont expérimentée à leur détriment dans une circonstance toute récente. Immédiatement après la chute du cabinet Fonnesbech, elles avaient soumis les actes de son administration à une enquête minutieuse, et à la date du 5 février dernier, grâce à la majorité dont elles disposaient, elles avaient, par une résolution du Folkething, fait renvoyer devant la haute cour de l'État (Rigsrettet), en même temps que M. Fonnesbech, ses deux anciens collègues, MM. Krieger et Holsteinborg, sous l'accusation d'avoir outre-passé leur compétence et d'avoir porté préjudice à l'intérêt public par l'aliénation illégale des ruines d'une église construite en marbre (Frederiks Marmorkirke). L'affaire fut plaidée du 5 au 15 juin et finit par un acquittement, que l'opinion publique accueillit avec une satisfaction des plus vives, non-seulement à cause de l'extrême honorabilité des personnes incriminées, mais à raison surtout de l'aveugle passion politique qui avait été l'incontestable mobile de cette action judiciaire aussi injuste que tracassière. Était-il utile et opportun, nous le demandons, de suivre l'exemple des gauches et de leur infliger la loi du talion? Fallait-il leur donner, à leur tour, le prétexte de crier à la persécution et de se poser en martyrs? A notre avis, cela était d'autant moins expédient qu'à ce moment même le parti démocratique se trouvait sous le coup d'un événement qui devait inévitablement amoindrir son prestige et porter une sérieuse atteinte à son influence. Nous voulons parler de la catastrophe financière de M. Hansen. Celui-ci avait, jusqu'à cette époque, occupé le poste lucratif de directeur de deux sociétés d'assurances maritime et terrestre contre l'incendie, et s'était acquis, à ce titre, une si haute réputation de talent et de probité, que, passé deux ans, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance, ses co-associés lui avaient offert une villa située à l'entrée de Copenhague, à laquelle il avait lui-même donné le nom de « cadeau du peuple » (Folkegave). Or, subitement un déficit marquant fut

constaté dans la caisse de la société, et les censeurs, à la surveillance desquels la situation financière avait été dissimulée depuis nombre d'années, adressèrent une dénonciation au Ministre de la justice. L'état de la caisse fut soumis à un contrôle officiel, et M. Hansen fut obligé de confesser que, depuis son entrée en fonction, c'est-à-dire depuis plus de 22 ans, des sommes avaient été détournées à son usage personnel. Le « cadeau du peuple » avait été hypothéqué en garantie de ses dettes, et il restait, en outre, un découvert de 50,000 couronnes. A la suite de ces révélations, le « vieux politique » fut mis en accusation et préventivement arrêté ; mais son incarcération ne fut que de courte durée, car, à peine en prison, les journaux annoncèrent sa mort. Cette fin misérable de l'un des chefs les plus anciens et les plus distingués de la gauche démocratique, dont l'effet était de jeter un grand discrédit sur le parti tout entier, aurait dû, ce semble, détourner impérieusement le gouvernement d'une poursuite judiciaire, qui a le double tort de revêtir, aux yeux du public, le caractère de représailles politiques et d'assurer aux gauches déconsidérées un regain de popularité.

IV.

Tels sont les derniers événements rapportés par la presse danoise. Après sept années de luttes incessantes, accidentées d'épisodes politiques de tout genre, le conflit a atteint son point culminant. La charte fondamentale est virtuellement suspendue, et le peuple danois, de sa nature si placide et si paisible, autrefois si uni quand il s'agissait de repousser les injustes agressions de l'ennemi, est aujourd'hui plus que jamais aigri et agité par les violentes passions qu'ont fait naître les dissensions intestines. Trouvera-t-on un remède à cette situation, si menaçante pour la prospérité du pays et pour l'avenir de ses libres institutions? Nous craignons que non. Sans doute, on pourra, à la prochaine session législative, recourir aux expédients traditionnels ; on pourra soit dissoudre le Folkething, soit appeler au pouvoir un ministère nouveau. Mais ces palliatifs, l'expérience des dernières années l'a démontré, seront sans doute impuissants à ramener définitivement l'ordre et la concorde. Entretemps, si on en croit les manifestations importantes de l'opinion publique, la conduite du gouvernement est ratifiée par la nation. D'un bout à l'autre du pays ont

circulé des milliers d'adresses, exprimant des témoignages de loyale soumission à la couronne et de confiance dans le ministère. A Copenhague seul une pareille adresse a été couverte de plus de 17,000 signatures. Mais, de son côté, le parti démocratique s'agite et cherche à travailler l'esprit public. Ses rangs se sont élargis et ont fait place aux socialistes, avec le concours desquels il a fondé dans la capitale une association politique nouvelle, prétendûment destinée à défendre la Constitution (Grundlovsvœrneforeningen). Des statuts communs ont été adoptés, et dans le comité central ont été élus quatre membres de la gauche et trois ouvriers. Ainsi le voulait la logique des choses. On a vu, en 1870, les « amis des paysans » se coaliser avec la « gauche radicale » ; pour parcourir en son entier le cycle plébéien, il restait aux « gauches réunies » à fraterniser avec la démagogie socialiste, dont les trompeuses doctrines ont été accueillies au Danemark avec une faveur peu commune. Lecteur assidu de la Bible, où il cherche la direction souveraine de sa conscience, séquestré dans sa chaumière pendant les longs mois de l'hiver, le Danois est, comme tous les hommes du Nord, enclin à la rêverie et disposé à se passionner pour des chimères, pourvu qu'elles aient l'attrait de la nouveauté et qu'elles soient présentées sous un aspect séduisant. C'est ainsi que nous avons vu naguère le Mormonisme y faire plus de prosélytes que partout ailleurs. Aussi le socialisme n'a-t-il pas tardé de s'y organiser par la fondation d'une vaste association, englobant tout le pays et présidée, jusqu'à l'année dernière, par le fameux Pio, qui, de concert avec Geleff et Brix, fut condamné, en 1873, à plusieurs années d'emprisonnement, pour avoir, comme chef d'une affiliation de l'Internationale de Londres, ameuté la populace, prêché le désordre et poussé, par la plume et par la parole, au renversement des institutions nationales. Cette association sert de base à une « Chambre de prolétaires. » Elle est subdivisée en un grand nombre de «filiales», constituées par métiers et dont chacune a le droit d'élire un ou plusieurs députés à un « Congrès général ouvrier danois », qui se réunit chaque année à Copenhague et choisit dans son sein un bureau central, composé de 12 membres, et chargé du pouvoir exécutif. La caisse de l'association s'alimente d'impositions mensuelles, levées sur tous les membres, et sa propagande s'exerce à l'aide d'un journal quotidien, appelé *le Social-Democraten*, dont la devise est celle-là même de l'Internationale : « point de droits sans devoirs, point de devoirs sans droits. »

Mais, depuis quelque temps, le socialisme danois semble être au déclin. Déserté par Pio et Geleff, ses hommes de file les plus audacieux, qui ont quitté furtivement Copenhague, en emportant la caisse de l'association, il est en proie en ce moment à la discorde. Les comités locaux, dévalisés par les exactions du bureau central, revendiquent une plus grande autonomie, et de là des querelles sans fin qui se font jour dans *le Social-Democraten*, et qui ont éclaté avec animosité au dernier Congrès tenu à Copenhague, dans les premiers jours de juillet de cette année.

Quoi qu'il en soit des forces actuelles de la démagogie en Danemark, ce serait évidemment se tromper que de croire que le pacte, conclu récemment entre ses chefs et les gauches démocratiques, soit basé sur une communauté plus ou moins grande de vues et de tendances. A côté des nuances avancées de la gauche, imprégnées d'une teinte communiste, il existe dans son sein trop d'éléments conservateurs, attachés par l'aisance et la richesse au maintien de l'ordre établi, pour qu'il soit possible de songer à une alliance durable et intime avec les implacables ennemis des institutions sociales. C'est bien plutôt une union de circonstance, une manœuvre politique, montée par les gauches sous l'impression du dépit, destinée à frapper l'opinion publique et à contre-balancer l'effet produit par la démonstration conservatrice en faveur de la royauté et du ministère.

Cette tactique équivoque produira-t-elle le résultat voulu? Il faut espérer que non. Ce compromis immoral, engendrant une solidarité aussi répugnante, finira sans doute par ouvrir les yeux même aux plus aveugles, et le sentiment public y trouvera des raisons pour se grouper plus étroitement que jamais autour de la monarchie constitutionnelle ! Peut-être même ne faut-il pas désespérer de voir le paysan danois reculer enfin devant les dangers de ses propres fautes et apprécier plus sainement ses droits et ses devoirs politiques. Rien de plus naturel ni de plus logique, assurément, pour un grand parti politique, qui se croit en possession de la confiance nationale, que d'aspirer à exercer une légitime influence sur le gouvernement du pays. Telle est incontestablement la règle constitutionnelle, consacrée par l'usage de tous les pays libres. Mais les prétentions exorbitantes, exclusives, destructives de l'unité d'action et de l'harmonie entre les divers moteurs constitutionnels, ne sont pas l'exercice de ce droit, elles en sont l'abus. Les gauches danoises ont failli pour avoir perdu de vue cette

vérité. Issues du nombre, elles ont voulu faire fléchir tout devant sa brutale puissance. Il est vrai qu'au dernier moment nous les avons vu renoncer à cette funeste erreur et confesser qu'au Landsthing appartient une égale part d'action gouvernementale. Mais que d'exagérations, que de tracasseries, que de troubles sortis de cette première faute, et que d'irréparables atteintes portées en son nom à la dignité du pouvoir, au prestige de la couronne et, disons-le, au bon sens historique du peuple danois! Que les gauches désabusées cessent enfin cette politique de contrebande et tiennent à l'avenir une conduite plus large et plus modérée : elles y puiseront une force bien plus propre à leur assurer l'influence pratique depuis si longtemps ambitionnée en vain, et le pays y retrouvera, du moins provisoirement, la paix, la tranquillité et les conditions normales du progrès politique et social, en attendant que les circonstances permettent de substituer un système électoral plus sensé et plus logique à la base intrinsèquement défectueuse du suffrage universel.

Machiavel a dit : « Un prince, qui peut faire ce qu'il veut, est » léger ; un peuple, qui est placé dans la même situation, n'est » point sage. » En Danemark, comme en France, comme aux États-Unis d'Amérique, pour ne parler que des nations modernes où le suffrage universel a subi la plus longue expérience, la souveraineté populaire n'a point fait preuve de sagesse. Telle est sa condamnation devant l'histoire, comme c'est la démonstration la plus éclatante de la fausseté de son principe, qui, en dépit de la nature, égalise toutes les têtes humaines et subordonne à la puissance capricieuse ou violente de la multitude l'art le plus élevé et le plus difficile de ce monde, celui de gouverner les hommes.

A. Reynaert.

P.-S. Nous aurions voulu rendre compte des derniers événements politiques du Danemark, notamment des résolutions prises par les « gauches réunies » à l'occasion de la présentation du budget au Folkething et de l'acquittement des anciens ministres, MM. Hall et Worsaae, qui avaient été mis en accusation en même temps que MM. Fonnesbech, Krieger et Holsteinbourg. Malheureusement notre article était déjà imprimé. Nous en expri-

mons nos plus vifs regrets à notre correspondant de Copenhague, qui avait eu l'aimable obligeance de nous communiquer les documents les plus complets et les plus intéressants.

Le 27 octobre 1877. A. R.

BIBLIOGRAPHIE.

La Bible et les découvertes modernes en Égypte et en Assyrie, par F. Vigouroux, *prêtre de Saint-Sulpice, avec des illustrations d'après les monuments, par M. l'abbé* Douillard, *architecte.* — Précédé d'une lettre de Mgr l'Évêque de Rodez. — Deux volumes in-12 de 396 et 476 pages. — Paris, Berche et Trolin, éditeurs. — 1877.

Voilà un livre qui vient parfaitement à son heure.

Si nous nous reportons par la pensée aux premières années du XIXe siècle, nous verrons les apologistes de notre foi éprouver quelque émotion au sujet des monuments qu'on exhumait de l'antique Égypte. Des savants incrédules (toujours les plus crédules ! selon le mot si vrai de Pascal) avaient rapporté tout exprès de l'antique terre des Pharaons un zodiaque fameux, et l'avaient placé au Musée du Louvre, pour prouver à tous la fausseté de la chronologie biblique. On sait la fin ridicule de ce triste tapage. Aujourd'hui le zodiaque de Denderah, toujours collé à sa muraille, attire à peine le regard distrait de quelque rare visiteur.

En 1843, l'étude des antiquités orientales ouvrit une nouvelle mine aux investigations des savants. Après vingt-six siècles d'obscurité, Ninive sortait de ses ruines ; ses pierres, chargées de caractères affectant pour la plupart la forme d'un coin — de là l'expression *écriture cunéiforme* — allaient parler après un long silence.

La religion catholique, apostolique et romaine, étant la vérité, n'a rien à craindre des découvertes de la science. Appuyée sur les promesses de son divin Fondateur, elle n'a jamais redouté les travaux des savants, parce qu'elle sait et professe que le vrai ne peut jamais être opposé au vrai, et que Dieu est la source de toute vérité.

Bien plus, la véritable science vient puissamment en aide aux apologistes chrétiens pour leur faire mieux pénétrer le sens des Livres Saints, confiés à la garde de l'Église, qui seule a autorité pour les interpréter d'une manière infaillible.

Ainsi que nous le rappelions naguère en réfutant dans la *Revue Générale* quelques assertions de *l'Histoire ancienne des peuples de l'Orient,* par M. Maspéro, le peuple juif n'a pas été claquemuré en Palestine ; il n'y avait pas autour de la descendance d'Abraham une sorte de muraille chinoise, pour empêcher chez cette race tout contact avec les nations voisines. Au témoignage de la Bible, Abraham, sorti d'Ur en Chaldée, est descendu en Égypte ; Jacob a passé près des bords du Nil les dix-sept dernières années de sa vie, et les familles issues de ses douze fils s'y sont formées en une multitude innombrable durant l'espace de quatre siècles ; Moïse fut élevé avec soin à la cour ; Tobie père mourut à Ninive, et son fils ne quitta la grande capitale assyrienne que peu de temps avant sa chute, prédite par l'auteur de ses jours.

Il suit de cette succincte énumération que *l'assyriologie* et *l'égyptologie*, deux nouveaux mots qu'on a créés à notre époque, doivent nous être fort utiles pour l'intelligence des *Livres inspirés.*

Nous insistons sur ce mot *Livres inspirés.* Il ne s'agit point, pour un enfant de l'Église, d'aborder l'étude de l'Écriture Sainte avec la préparation qu'il mettrait à un ouvrage profane. Il ne faut jamais perdre de vue que la Bible est la *parole de Dieu.*

C'est pour avoir oublié ce point capital que le rationalisme, en Allemagne surtout, a versé depuis un siècle dans les plus absurdes erreurs et dans les interprétations les

plus incroyables. La première fois, à notre connaissance, qu'un écrivain a traité avec ensemble cette histoire de l'exégèse biblique au sein du protestantisme, ç'a été dans la dissertation inaugurale de feu Mgr Laforêt, pour l'obtention du grade de docteur en théologie (1849). M. Vigouroux, naturellement, a pu traiter, en guise d'introduction, avec plus d'étendue que le futur recteur de l'Université de Louvain, son *Esquisse de l'histoire du rationalisme biblique en Allemagne*, tome I, p. 7 — 125. On y verra comment Ernesti, Semler, Paulus ont été non-seulement les précurseurs, mais les véritables ancêtres de Strauss, et de son émule en France, M. Renan. Nos lecteurs veulent-ils savoir où conduit ce sans-gêne qu'on prend avec les Livres saints? Strauss, répétiteur de théologie, est mort dans l'incrédulité la plus obstinée, en recommandant bien de ne pas lui faire des funérailles religieuses et de se borner à faire chanter, autour de son cercueil, en 1874, quelques strophes de sa composition sur un air de Mozart, qu'il avait désigné lui-même à l'avance.

Maintenant que nous savons à quels écarts peut conduire le sens privé dans l'interprétation des divines Écritures, abordons directement avec notre auteur et dans l'esprit de l'Église quelques points de l'histoire primitive.

M. l'abbé Vigouroux appelle *historique* la première partie de son ouvrage. Il y traite de la cosmogonie, du paradis terrestre, des hommes antédiluviens, du déluge, de la table ethnographique, au chapitre X de la *Genèse*, de la tour de Babel et de l'unité primitive du langage.

Le livre second est consacré tout entier à l'histoire d'Abraham, à sa patrie d'origine qui est la Chaldée, à ses migrations, à sa victoire sur Chodorlahomor, aux mœurs et aux coutumes patriarcales. L'assyriologie surtout y est mise en réquisition.

C'est au contraire d'égyptologie qu'il est question dans les livres III et IV; M. Vigouroux y traite longuement de Joseph et de l'exode du peuple hébreu.

Le professeur de Saint-Sulpice intitule *doctrinale* la seconde partie de son ouvrage. Le livre I s'occupe de la religion primitive d'Israël. L'auteur démontre à l'évidence le monothéisme des Hébreux; il n'a pas de peine à prouver non plus que les Égyptiens, les Chaldéens, les Chananéens ont débuté également par la croyance à un seul Dieu. La thèse matérialiste du progrès continu, qui fait partir l'homme de l'adoration d'un tronc d'arbre, pour l'élever par une série d'évolutions successives, jusqu'au culte de la Divinité, est contredit par tous les monuments de l'histoire orientale.

Le livre second de la partie doctrinale roule sur la croyance des Hébreux à l'immortalité de l'âme. On connaît la vieille objection. Sans doute, Moïse n'a émis nulle part dans le Pentateuque la proposition suivante : L'âme humaine et immortelle; mais on citera cent passages de l'Ancien-Testament qui deviennent inintelligibles, si l'on n'admet l'immortalité de l'âme. On est quelque peu honteux, pour notre temps, de voir des hommes aussi graves que M. Martin, dans la *Vie future*, et M. Vigouroux obligés de développer ce point avec quelque étendue, en présence des dénégations de l'incrédulité contemporaine.

Il va sans dire qu'une notice bibliographique ne nous permet pas de reprendre par le menu tous les points de l'histoire biblique touchés par M. Vigouroux. Nous dirons cependant un mot de l'histoire du patriarche Joseph. Qui ne la connaît? Qui de nous n'a pleuré, quand notre tendre mère nous raconta le pardon accordé par ce bon frère dans l'immortelle scène où il reconnaît les méchants qui l'ont vendu à des Madianites? Dans quel collége ou pensionnat n'a-t-on pas chanté avec Méhul :

Ingrats, je devrais vous haïr,
Et pourtant malgré ces alarmes,
Malgré cet affreux souvenir,
Si vous pouviez vous repentir,
Je serais touché de vos larmes.

L'histoire de Joseph porte à un haut degré le cachet égyptien ; preuve qu'elle est vraie. Le protestant Ewald en est convenu en toute loyauté.

Des milliers d'inscriptions nous attestent que les Égyptiens avaient besoin d'une foule de choses qu'ils ne pouvaient tirer que de l'Orient : les substances résineuses et les aromates pour la momification des cadavres ; le bois de cèdre pour la construction des barques ; le bitume, l'encens.

Les Madianites ne faisaient pas seulement le commerce des parfums, c'étaient, à l'occasion, des marchands d'esclaves. Les esclaves se voient représentés en grand nombre sur les monuments égyptiens ; ils sont de tout sexe et de toute couleur.

Putiphat est un mot égyptien, Peti-phra, c'est-à-dire consacré à Phra, ou au dieu Soleil.

Le grand échanson ! a-t-on dit, quelle erreur ! Jamais les Égyptiens n'ont bu de vin. Erreur. La vérité est que non-seulement les sujets de Pharaon ont bu du vin à toutes les époques, mais qu'ils en ont aussi offert à leurs dieux.

La femme que le roi fit épouser à Joseph s'appelait Aseneth, c'est-à-dire le siége de Neith, la grande déesse de Saïs.

Joseph, ayant adopté les usages égyptiens, ne mange pas avec ses frères ; il mange à part, ainsi que les gens de sa maison. Les adorateurs d'Osiris et d'Isis s'abstenaient de tout rapport intime avec les étrangers, parce qu'ils les considéraient comme impurs.

Nous sommes donc en droit de l'affirmer, dirons-nous avec l'auteur : toutes les attaques contre l'authenticité de l'histoire de Joseph sont sans fondement. Il n'y a point de partie de nos Livres saints où la vérité se manifeste avec plus d'éclat et d'une manière plus irréfragable. Tous les détails y sont si exacts, si égyptiens, qu'il est impossible qu'ils aient été inventés par un Hébreu, quoiqu'ils aient été écrits par un Israélite non élevé en Égypte. Si les préjugés irréligieux n'étaient pas plus forts que la raison même, quel est le critique qui, en remarquant cette conformité merveilleuse du récit de la Genèse avec les découvertes égyptologiques, ne s'écrierait : Cette histoire a été évidemment écrite par un enfant d'Abraham, élevé en Égypte, dans la cour des Pharaons. Jamais, en effet, de simples voyages en Égypte n'auraient pu initier l'auteur de la Genèse à une connaissance aussi exacte de toutes les mœurs du pays.

On lira avec le plus grand fruit cette belle apologie de nos Écritures inspirées. L'auteur connaît à fond tous les travaux importants d'égyptologie et d'ampiologie qui ont paru, tant en France qu'à l'étranger ; les noms de Birch, Smith, Schrader assy alternent avec ceux de Rougé, d'Oppert, de Lenormant et de Champollion.

Le grand prêtre juif, Jonathas, écrivait aux magistrats de Sparte : les Saints Livres font notre consolation. Quelle est donc grande l'aberration de ces professeurs de théologie qui, en Allemagne particulièrement, ne montent dans leur chaire ou ne publient leur cours que pour détruire la foi à l'origine divine de la Bible. De toutes les erreurs, la plus grave, disait le chancelier Bacon, est de mettre en oubli le vrai but que doivent se proposer les philosophes, et qui n'est ni l'amusement, ni le lucre, ni la gloire, mais de dépenser le don divin de la raison pour l'utilité du genre humain.

M. l'abbé Vigouroux a travaillé dans un noble but ; tous les hommes de foi et de science lui en seront reconnaissants.

AD. D.

MADEMOISELLE EUGÉNIE DE GUÉRIN ET SES ŒUVRES, *par Mgr Joseph Deschamps du Manoir, Camérier de S. S. Pie IX.* Un volume in-8°, 70 pages. Paris et Bruxelles, Société Générale de librairie catholique. V. Palmé, 5me édition, 1877.

La littérature intime occupe une large place dans les publications de notre siècle; mais, parmi les œuvres de ce genre, il en est peu qui, par le charme du style, l'élévation de la pensée, la noblesse des sentiments et la rigueur des principes, soient comparables au *Journal* d'Eugénie et aux *Lettres* d'Eugénie et de Maurice de Guérin. D'éminents écrivains français, Lamartine, Villemain, Sainte-Beuve, Pontmartin, Montalembert, Auguste Nicolas, leur ont consacré des notices; l'*Edimburgh Review* et le *Cornhill Magazine* ont publié sur ces écrits les articles les plus élogieux.

Mgr Deschamps du Manoir a voulu offrir aux admirateurs du talent et des vertus de la sympathique amie de X. de Maistre, une biographie complète qui fît comprendre ce caractère fortement trempé et cette âme éminemment chrétienne, toujours triomphante dans les crises les plus terribles, et gardant au milieu des plus cuisantes épreuves *cette sérénité du ciel, au-dessus du fond noir de la vie.* (Journ. p. 339.) Il nous montre d'abord la vierge du Cayla dans sa famille et dans le monde; puis, expliquant et commentant l'œuvre par la vie de l'auteur, il analyse son *Journal* et ses *Lettres* et nous fait assister à ses derniers moments. Cette dernière partie du récit est réellement le plus beau couronnement qu'il pût donner à son éloge. Il fait aimer celle qui a dit : « Même après la mort, cette fleur céleste d'amitié s'en va fleurir au ciel, » dont les écrits contiennent tant d'utiles enseignements et dont la vie et mort resteront à jamais des exemples. J.

Conseils aux mères et aux nourrices sur la manière de nourrir et d'élever les enfants, par le Dr L. Goffin. (Lierre, Joseph Van In et Cie., 1877).

La mortalité effrayante des enfants en bas-âge, surtout dans les grandes agglomérations industrielles, a excité depuis longtemps l'anxieuse attention des médecins.

Mais signaler le mal, c'est accomplir seulement la moitié de la tâche; il faut pouvoir y apporter remède. En réponse à une question mise au concours par la Société protectrice de l'enfance de Lyon, M. le Dr Goffin nous donne un livre qui traite d'une manière succincte et complète de la manière de nourrir et d'élever les enfants.

L'auteur a parfaitement compris que, pour l'enfant, le régime est le meilleur moyen non-seulement de conserver la santé, mais encore de la recouvrer après qu'elle était perdue.

Prenant l'enfant à sa naissance, M. Goffin le suit jusqu'à la septième année, et dans cet espace de temps il distingue 3 périodes :

La 1re, de l'allaitement; la 2e, du sevrage; la 3e, depuis le sevrage jusqu'à 7 ans.

Pour chacune de ces périodes, il indique d'une façon claire et nette les soins dont il faut entourer l'enfant; soins par rapport aux aliments, à leur qualité, à la quantité et aux heures de repas; soins par rapport à la propreté, aux promenades, etc. C'est dire assez que rien n'est oublié.

Nous ajouterons que tout cela est traité sous une forme correcte, simple et claire qui fait de cet ouvrage ce qu'il doit être : un ouvrage de vulgarisation.

Après avoir parcouru avec intérêt les pages écrites par M. Goffin, nous ne nous étonnons nullement de la distinction qui lui est échue (1).

C'est un livre qui peut se trouver très-convenablement dans la bibliothèque de tout médecin et dont une mère de famille ne peut point se passer.

Dr. D.

Le Massacre des Otages en 1871, *par Urbain Guérin*. Un vol. in-18, 125 pages. Paris, Librairie de la Société bibliographique. 2me édition, 1877.

La bibliothèque à 25 centimes vient de publier, sous ce titre, la deuxième édition de l'histoire des lugubres épisodes dont les Raoul Rigault et les Ferré ont ensanglanté Paris, pendant les cinquante-sept néfastes jours de leur horrible carnaval révolutionnaire. On a beaucoup écrit sur la Commune; mais il manquait encore un récit complet, méthodique, conçu en un style large et simple, et accessible à toutes les intelligences et à toutes les bourses, des faits monstrueux qui ont signalé cette hideuse débauche de sang et de sacrilége. L'excellent petit livre de M. Urbain Guérin a comblé cette lacune.

Depuis le 18 mars jusqu'au 24 mai 1871, que d'horreurs, mais, à côté de tant de honte, quels touchants exemples d'abnégation, de dévouement, de résignation chrétienne et du plus pure héroïsme, nous ont légués les glorieux martyrs de la religion et du devoir!

Le moment est opportun pour les révélations de ce genre. Les complices et les amis des bandits de la Commune semblent chercher de nouveaux lieux d'exécution et désigner de nouveaux otages aux Rigault et aux Ferré de l'avenir. Nous souhaitons que l'ouvrage de M. Urbain Guérin se répande et qu'il soit surtout lu en France, par les ouvriers des villes et des campagnes. Les « nouvelles couches sociales » y verront les épouvantables excès auxquels aboutissent nécessairement, dans toute société, la haine du catholicisme et le mépris des principes d'ordre et d'autorité, dont l'Église est la gardienne; elles y apprendront à connaître aussi l'enchaînement logique qui rive les uns aux autres le libéralisme, le radicalisme et la démagogie communarde.

M.

---

(1) Ce mémoire a été couronné et a obtenu la médaille d'or au concours de la Société protectrice de l'enfance de Lyon.

CONCOURS

Nous ouvrons trois concours nouveaux : un concours pour une nouvelle ; un concours pour un roman historique ; un concours pour un recueil de poésies.

La nouvelle ne dépassera pas en étendue 125 *pages de la* REVUE GÉNÉRALE ; *le roman historique aura de* 100 *à* 200 *pages du format de cette dernière ; le recueil de poésies contiendra* 500 *vers environ (épîtres, satires, sonnets, odes, etc., au choix des concurrents).*

Le concours est ouvert entre Belges et étrangers : les auteurs ont la liberté absolue du choix de leurs sujets, pourvu qu'ils respectent la religion, la morale et les bienséances.

A mérite égal, l'auteur de la nouvelle ou du roman traitant des mœurs ou de l'histoire nationale l'emportera sur tout autre.

Il sera décerné un prix de 500 *francs à chacun des auteurs couronnés dans les trois concours.*

Dans chacun de ces concours, le jury pourra attribuer deux autres prix, l'un de 300 *francs, l'autre de* 200 *francs.*

L'Administration de la REVUE *se réserve le droit de propriété sur toutes les œuvres primées.*

Tous les manuscrits devront être très-lisiblements écrits, sur le VERSO *seulement des pages, porter une devise de concours et être adressés à la Direction de la* REVUE, 149, *rue de la Loi, à Bruxelles : avant le* 1er *juillet prochain, pour le concours de nouvelles et le concours de poésie ; avant le* 1er *novembre prochain, pour le concours de romans historiques.*

GRANDS VINS DE BORDEAUX.

N. M. COUYTIGNE, propriétaire

24, 26, 34. RUE BERTRAND-DE-GOTH, 24, 26, 34

BORDEAUX.

Cette ancienne et importante Maison, ne traitant les affaires que directement ou par l'intermédiaire de représentants sédentaires et honorables, fait profiter les acheteurs de l'économie qui en résulte.

Spécialité de Vins de **Quinsac** 1875 et 1876 à 140 francs la barrique.
Id. 1874 à 150 » id.

Consignation et concession exclusives des vins particulièrement recommandés de :

Graves supérieur 1875 et 1876 à 160 francs la barrique. — 1874 à 175 fr.
St-Émilion 1875 et 1876 à 230 francs la barrique. — 1874 de 240 à 500 fr.
St-Estèphe 1875 et 1876 à 300 id. id. — 1874 de 325 à 600 fr.

Demander les tarifs pour les autres Vins et les Spiritueux.

Pris à Bordeaux. — Contre remboursement, 4 °/o d'escompte. — 0 jours, 3 °/o, — 60 jours, 2 °/o, — ou à plus longs termes, sans escompte, suivant le désir de l'acheteur.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE.

PARIS.
VICTOR PALMÉ
Editeur des Bollandistes, Directeur général.
25, rue de Grenelle-St-Germain.

BRUXELLES.
G. LEBROCQUY
Direct. de la Succursale pour la Belgique et la Hollande.
5, place de Louvain.

VIENNENT DE PARAITRE :

Saint-Chrême ou pétrole.
Thèse philosophique sur l'idéal des sociétés
Gr. in-8° de 536 pages. Prix 6 fr.

Molière et Bourdaloue.
par Louis Veuillot.
Un beau volume in-12. Prix 8 fr.

ŒUVRES NOUVELLES DE PAUL FÉVAL :

Jésuites.
Un volume in-12. Prix : 3 fr.

Le dernier chevalier.
Un volume in-12. Prix : 3 fr.

Histoire complète du Défi public *à la libre-pensée sur les Miracles de N. D. de Lourdes*, par ARTHUS.
In-12 de 250 p. — Prix : 1.25.
Nous avons réuni en un volume toutes les pièces qui se rattachent à ce défi célèbre, dont chaque partie avait fait l'objet d'une brochure séparée.
PREMIÈRE PARTIE : *La guérison de Juliette Fournier.*
DEUXIÈME PARTIE : *Le défi public.*
I. Les Miracles de Lourdes et les négateurs vulgaires.
II. Les Miracles de Lourdes et les médecins.
III. Les Miracles de Lourdes et la Presse.
Rien de concluant comme cet ensemble. C'est l'évidence réduite à l'état d'axiomes. Tout homme de bonne foi doit en accepter les conclusions et s'écrier : *Digitus Dei hic est.*

Histoire de Pie IX et de son Pontificat, par A. de SAINT-ALBIN. Nouvelle édition considérablement augmentée.
Deux vol : in-12. Prix des 2 vol..: 7 fr.
Ce titre, le nom de l'auteur, le succès toujours croissant de son livre en diront plus que nos commentaires. La vie et l'histoire de Pie IX, c'est un grand enseignement, c'est un chapitre nouveau de l'Histoire universelle de Bossuet. On ne la relira jamais sans fruit.

L'Église Catholique, *seule puissance tolérante et libérale. En quel sens elle ne l'est pas*, par G. ROMAIN.
Brochure in-8°. — Prix : 1 franc.

De la Décentralisation communale, par Emm. DE GAND. Brochure in-12, prix 50 centimes.

Les Douleurs de la vie, la Mort, le Purgatoire, Espérance et Consolation par l'*Abbé* **Postel.**
In-12 de 672 pages, prix : 4 fr.

Les Enfants du peuple, roman, par le P. FRANCO, traduit de l'italien, par D. HASSELLE.
In-8°. — Fr. 1.50.

Annuaire des Universités catholiques (Année 1877).
Fort in-12 compacte de 162 pages. Prix : 5 francs.

Exposition historique des propositions du Syllabus, par l'Abbé VERDEREAU.
In-12 de 315 pages. Prix : 2 francs.

Des Bienséances sociales ou *Traité de Politesse*, par le R. P. CHAMPEAU. — Nouvelle édition revue par l'auteur.
In-12 de 245 p. — Prix : 2 francs.
Cet ouvrage a été écrit spécialement au point de vue des jeunes gens. Il a sa place marquée dans toutes les familles, dans tous les colléges. L'expérience spéciale de l'auteur et ses autres ouvrages à l'usage de la jeunesse sont le meilleur éloge qu'on puisse faire de ce volume.
Rappelons à cette occasion, du même auteur :

Vertus et Défauts des jeunes filles, ou Lettres destinées à leur éducation, per le R. P. CHAMPEAU, prêtre de Sainte-Croix, supérieur de l'institution de Sainte-Croix, à Neuilly-Paris.
2 jolis volumes in-32 de 508 et 514 p., caractères elzéviriens, fleurons, lettres ornées, etc. Prix des deux volumes : 4 fr.

Les Éléments raisonnés de la religion, par le Dr VAN WEDDINGEN, aumônier de la cour, à Bruxelles : 2e édition, revue, remaniée et augmentée, précédée de nombreuses approbations.
1 vol. grand in-8° de plus de 650 pages. Prix : 4,50 francs.
Les ÉLÉMENTS RAISONNÉS DE LA RELIGION sont devenus classiques dans un grand nombre d'établissements. Le style est à la hauteur de la méthode. Les jeunes gens y trouvent un cours complet et substantiel des choses qu'il leur importe le plus de connaître en matière de religion.

Poésies et Chansons, *par le major Daufresne de la Chevalerie.*
2 vol. in-32. Prix des 2 vol. : 3,50 fr.

B. HERDER, ÉDITEUR, FRIBOURG (BADE)

ACTA ET DECRETA

Sacrosancti et oecumenici

Concilii Vaticani.

die 8. Dec. 1869 a S. S. D. N. Pio P. IX inchoati.

Accedit Catalogus Prælatorum, quibus aut jus aut previlegium fuit sedendi in synodo Vaticana.

Cum permissione superiorum.

In 8°. (LXXXVIII et 191 p.) Prix : fr. 3.15.

Cette édition du Concile du Vatican, publiée sous la direction d'un Père de la Compagnie de Jésus, est munie de toutes les approbations et a toute l'autorité des éditions romaines. Elle contient tous les documents qui ont paru depuis le commencement jusqu'à la fin du Concile; une table des matières très-détaillée et ajoutée. Dans un appendice on trouve en langue latine et en langue vulgaire les noms corrects des diocèses représentés au Concile.

NOVUM TESTAMENTUM

vulgatae editionis Sixti V. et Clementis VIII.

Pontt. maxx. jussu recognitum

Editum secundum exemplar Romae impressum

cura

R. P. VERCELLONE.

In-12°. (XX et 516 p.) Prix : fr. 3. 25 cst. — *Très-belle édition.*

PRECES ET MEDITATIONES

e sanctis patribus

et

ex probatissimis ecclesiae scriptoribus collectae.

cum

HYMNIS ET CANTICIS.

Ad usum virorum eruditorum, imprimis juvenum litterarum studiosorum

In-12°. (XXXII et 648 p.) Prix : fr. 3. 40.

ED. BALTENWECK, LIBRAIRE,

SUCCESSEUR DE J. ALBANEL

7, rue Honoré Chevalier, Paris.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES
ET LA SOCIÉTÉ
PHISOLOPHIE DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR LE P. DESCHAMPS, AUTEUR DU

MONOPOLE UNIVERSITAIRE, DESTRUCTEUR DE LA RELIGION ET DES LOIS

3 volumes in-8°. . . . . 12 fr.

Cet ouvrage, dû à la plume d'un des hommes qui ont marqué de la façon la plus sérieuse dans nos grandes luttes pour la liberté d'enseignement, est le fruit de vingt ans de recherches. Il est puisé aux sources les plus sûres, c'est-à-dire dans les documents authentiques émanés de la Franc-Maçonnerie elle-même et des Sociétés secrètes. On y trouvera des révélations toutes nouvelles sur le rôle joué par les Sociétés secrètes dans toutes révolutions, depuis 1789 jusqu'au second Empire et à la Commune.

LA VIE DOMESTIQUE
SES MODÈLES ET SES RÈGLES

D'APRÈS DES DOCUMENTS ORIGINAUX.

Charles De RIBBE.

2 volumes in-18 jésus, deuxième édition. — Prix : 6 francs.

« Il faudrait que ce livre fût répandu dans toutes les familles. Il nous fait sortir de nos temps agités où la confusion est partout, et nous transporte dans cette société d'autrefois si calme, si bien réglée, dans laquelle les traditions de famille ne tenaient pas seulement une large place, mais étaient comme une loi suprême. Quand je lis le *Livre de raison* de M. de Courtois et lorsque je me trouve dans cette paisible vallée de Sault, je me sens un peu soulagé et consolé des désordres et des misères de notre époque. » (Extrait d'une lettre du cardinal Guibert à l'auteur.)

CHARLES DE RIBBE

LES FAMILLES ET LA SOCIÉTÉ EN FRANCE
AVANT LA RÉVOLUTION

Troisième édition revue, corrigée et augmentée

2 beaux volumes in-18 jésus. — Prix : 6 fr.

VOYAGE AUX PAYS RÉVOLUTIONNAIRES
PAR AUGUSTE LEPAGE

Un volume in-18 jésus. Prix. . . . . 2 fr.

LES DERNIERS ÉCRITS PHILOSOPHIQUES DE TYNDALL
PAR LE P. JOSEPH DELSAULX

Professeur au collége de la compagnie de Jésus, à Louvain.

Un volume in-18 jésus. — Prix : 1 fr. 50.

L'HISTOIRE VRAIE DU CONCILE DU VATICAN
PAR LE CARDINAL MANNING,

trad. de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur, par C. NOTHOMB. Un beau vol. in-8°. Prix. . . . . 3-50 fr.

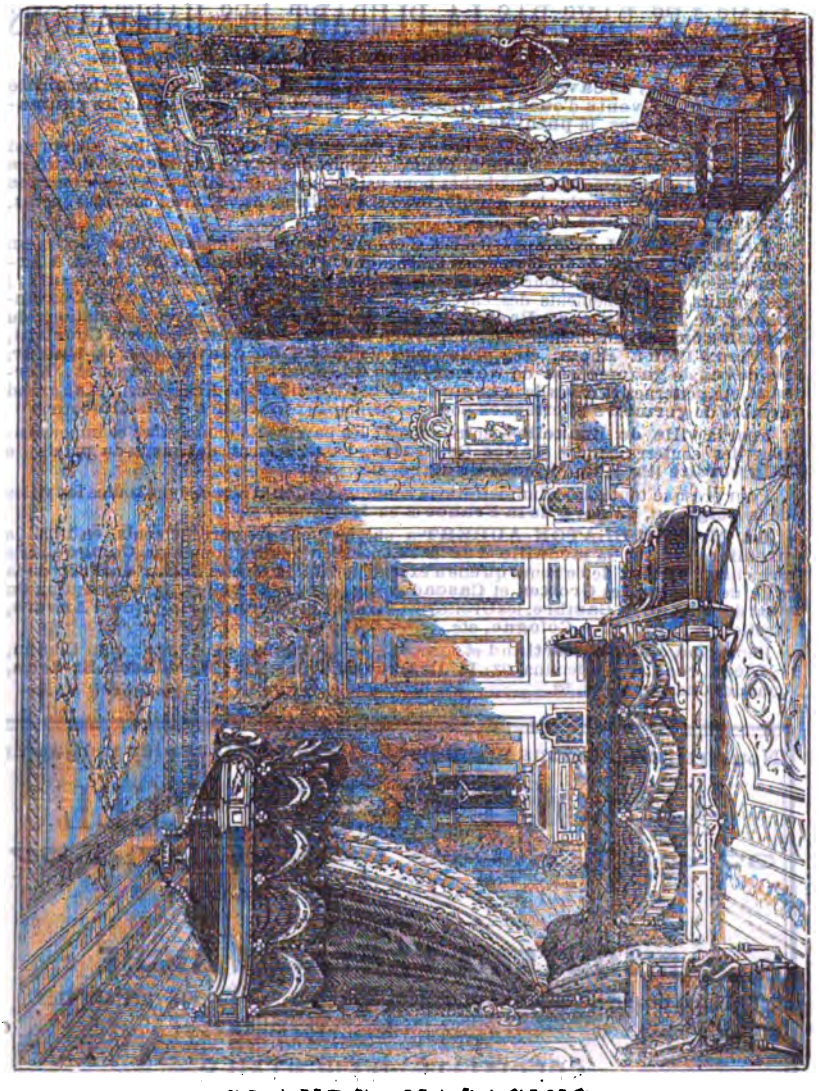

GRANDS MAGASINS
AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J.-E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon, Salle à manger, Chambre à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies, Couvertures de laines, Édredons, etc. Etoffes en tous genres, Velours, Reps, Tapis de table, Nattes, Grand choix de tapis. Meubles chênes sculptés. Siéges Bambous.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.

DANS LES PAYS-BAS LA PLUPART DES HABITATIONS

sont dans un état déplorable, au point de vue hygiénique.

Presque toutes les **caves** sont **inondées** ou **humides**. D'un autre côté, l'**humidité** amenée par les **vents d'ouest** traverse les pignons et les façades : de là les **rhumatismes**, les **fièvres**, la **phthisie**, etc.

LA MAISON BLATON-AUBERT, 4, rue du Pavillon, à Bruxelles, entreprend avec **10 ans de garantie** l'**assèchement** complet des **caves inondées** et des **murs humides**, les **pavements** monolythes pour usines, germoirs, fabriques ; les **citernes** à pétrole, huiles, alcool ; les **glacières**, les enrochements, grottes, cascades, ponts, bassins, jardins d'hiver.

LA MAISON BLATON-AUBERT a exécuté, depuis 15 ans, avec plein succès, un nombre considérable de travaux de ce genre, dans les domaines de **S. M. le Roi**, à **Ardennes** et à **Laeken**, pour les administrations du **gouvernement**, entre autres : les enduits et assèchements des caves de stations sur les lignes du **Grand-Luxembourg**, de l'**Ourthe** et de **Bastogne**, etc.; les citernages des caves des stations du **Grand-Central**, du chemin de fer d'**Anvers-Eecloo**, de **Denderleeuw** à **Courtrai**, de **Vieux-Dieu** à **Boom**, etc.; plate-forme de l'**hôtel du gouverneur**, à **Namur**; les **cuves de gazomètres** de **Namur**, d'**Ansin**, **Fourmies**, **Valenciennes**, **Herstal**, etc.; citernes et caves de la **Compagnie continentale** de Koekelberg, et un grand nombre de **germoirs** et **citernes** pour les principaux **malteurs** et **distillateurs**.

Pour la **ville de Bruxelles**, entre autres : les pavements monolythes et imperméables des souterrains des **Halles Centrales**, l'assèchement des murs du palais de l'**Université libre**, du **Marché du Parc**, etc.

Pour presque toutes les administrations communales, en résumé, dans toutes les villes de la **Belgique**, du **nord de la France** et en **Hollande**.

LA MAISON BLATON-AUBERT a obtenu pour ses enrochements, en 1875, le **premier prix** et la **médaille d'or** à l'Exposition internationale de **Cologne**. Les principaux travaux de ce genre qu'elle a exécutés sont : la Grotte Rocher du Parc de la ville de **Binche**, les **Grottes** et **Cascades** des étangs d'**Ixelles**, la restauration du pont du **Bois de la Cambre**, les Grottes et Cascades du **Jardin Zoologique d'Anvers**, Grottes de la **Flora**, à **Cologne**, etc.

Dépôts des **ciments Portland** et agences pour les travaux : **Anvers**, quai Plantin, 8; **Liége**, rue des Guillemins, 93; **Ixelles**, rue du Trône, 120 ; **Molenbeek-St-Jean**, quai des Charbonnages, 52.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs les magasins

AU BOUQUET PERPÉTUEL

37 & 57, rue des Fripiers, 37 & 57

BRUXELLES.

BIJOUTERIE FANTAISIE RICHE

Pierres et perles imitées montées sur or. — Bijoux artistiques.

SPÉCIALITÉ D'ÉVENTAILS

riches et ordinaires. — Flacons. — Articles pour cadeaux, etc.

Magasin spécial pour les bijoux de **Deuil** et **Argent niellé** au n° **57**.

Réparation de bijoux vrais et faux et d'éventails en tous genres.

N. B. — Bien observer les n^os^ des deux magasins **37** et **57**

DE BRUSSELAAR

JOURNAL HEBDOMADAIRE FLAMAND

publié sous la direction d'un comité composé d'écrivains distingués. Tous nos amis sont priés de répandre cet excellent journal, qui ne coûte que 5 francs par an. — On s'abonne, 8, rue des Grands-Carmes, à Bruxelles.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES

DIRIGÉ PAR

LES SŒURS DU SACRÉ-CŒUR DE MARIE

PRÈS LA STATION DE LA HULPE

Le prix de la pension est de 400 francs, payable d'avance et par trimestre.

PENSIONNAT

sous la direction des Sœurs de Ste-Marie,

rue de Constantinople, près la gare du Midi, Bruxelles.

Les cours d'allemand et d'anglais sont facultatifs; ils sont donnés par des maîtresses originaires de l'Allemagne et de l'Angleterre.

CHRIST IVOIRE & GRAVURES DE DUSSELDORF

chez C. VAN CORTENBERGH

6, *rue de la Collégiale, près de l'église Ste-Gudule,*

BRUXELLES.

CHARLE-ALBERT,

ATELIERS ET BUREAUX, RUE VANDERMEULEN, 4.

Décorations de tous les styles et de toutes les époques. Peinture sur toile genre Gobelins.—Entreprise de décorations complètes d'églises, de chapelles, de palais, d'hôtels de maître, d'appartements, de salons, etc. — Accepte des commandes pour toutes les villes de la Belgique et de l'étranger. — Exposant récompensé à Londres, à Vienne et à Paris.

GUÉRISON CERTAINE

DES ASTHMES

NERVEUX ET MUQUEUX

PAR LA LIQUEUR ANTIASTHMATIQUE DU DOCTEUR LENAERT,

décoré de la croix civique et de la médaille d'or de 1re classe.

Cette liqueur a une action spéciale sur la membrane muqueuse des canaux aérifères, active et modifie la sécrétion muqueuse, favorise l'expectoration, évacue les mucosités qui obstruent les bronches, soutient l'organisme dans ses opérations éliminatoires, fortifie le système nerveux fortement ébranlé, met le malade à l'abri de toutes les causes qui provoquent sans cesse le retour d'accès d'asthmes, et amène ainsi la guérison.

Dépôt : Chez M. A. LENAERT, pharmacien, à Sorée (Namur), et M. C. LENAERT, rue de la Collégiale, 6, à Bruxelles.

H. DESSAIN, A MALINES,

Ve MAGNIN ET FILS,

3, RUE HONORÉ CHEVALIER, A PARIS.

VIENT DE PARAITRE :

LE LIBÉRALISME

Lettre à un publicista catholique par

S. E. LE CARDINAL DECHAMPS

archevêque de Malines.

In-8° 60 cent. franco par poste.

GRAND CRU DE COS LABORY

LEZ-CHATEAU LAFITTE.

Le Chateau de Cos Labory (Haut-Médoc) est situé entre les Châteaux Lafitte et d'Estournel. Il est sur la limite des communes de Pauillac et de St-Estèphe.

Les vignobles de ces trois crus, si renommés dans le monde entier, sont tellement intercalés qu'en maints endroits il est difficile de démêler, à première vue, la propriété de chacun d'eux : de là cette conformité de saveur et de bouquet constatée par les gourmets délicats.

La solidité, la force de ces vins sont telles qu'ils ne peuvent être bus, avec tout leur mérite, qu'après quatre années de fût et deux années de bouteille au moins. En effet, c'est vers la sixième année que leur bouquet exquis se développe.

Le Propriétaire du Cos Labory expédie ses vins en fûts *estampillés*, et en bouteilles dont le bouchon porte sur le pourtour, marqués au feu, les mots :

Louis PEYCHAUD, Propriétaire.

PRIX :

1870 la pièce. . . .	fr. 1000	1864 la bouteille . . .	fr. 6-50
1874 id. . . .	» 900	1868 id. . . .	» 6-00

Adresser les ordres au bureau de l'entrepôt, 16, rue de la Paille, Bruxelles.

THE GRESHAM,

COMPAGNIE ANGLAISE

D'ASSURANCES SUR LA VIE,

SIÉGE DE LA COMPAGNIE : 37, OLD JEWRY, LONDRES.

SUCCURSALE :

2, RUE ROYALE, BRUXELLES.

LA COMPAGNIE OFFRE :

Par les principes rationnels sur lesquels sont basées ses opérations.

Par l'importance de son fonds de réserve,

Par le grand nombre de ses assurés,

Par le soin qui préside au choix des risques,

Par le placement prudent de ses capitaux,

Par l'abstention de toute espèce de spéculation,

LA SÉCURITÉ LA PLUS ABSOLUE.

Envoi franco de prospectus et de renseignements en s'adressant au Directeur DE LA SUCCURSALE, 2, RUE ROYALE, COIN DE LA PLACE ROYALE, BRUXELLES.

A LA FABRIQUE

27, Chaussée de Waterloo, 27

ST-GILLES (BRUXELLES)

EXPOSITION & MISE EN VENTE

des

NOUVEAUTÉS D'HIVER

INAUGURATION

des

Nouveaux Salons de Confections

COSTUMES, PEIGNOIRS

A L'OCCASION DE CETTE INAUGURATION, DE GRACIEUX BOUQUETS SERONT OFFERTS A TOUTES LES DAMES

CALCÉOLAIRE

TOILETTE PARISIENNE, magnifique étoffe cachemire Indien, garnie de faille noire. Prix exceptionnel. . . **110** fr.

BRUXELLES. — IMP. LITH. LHOEST ET COPPENS, RUE DE LA MADELEINE, 26.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

27, CHAUSSÉE de WATERLOO

BERNARDI

Confortable modèle parisien, orné de galons et franges, clair de lune, motifs passementerie **125** francs

A LA FABRIQUE

27, Chaussée de Waterloo, Saint-Gilles-Bruxelles

(près la porte de Hal)

Le bon marché est un privilége
Le goût un mode de persuasion

MADAME,

Nous avons l'honneur de vous informer que notre **Exposition Générale des Nouveautés d'hiver,** *a lieu*

DÈS DEMAIN

Cette exposition préparée avec le plus grand soin sera **de beaucoup supérieure, quant aux avantages offerts,** *à toutes celles qui ont eu lieu cette saison tant à Paris qu'à Bruxelles.*

La transformation de nos magasins, leurs agrandissements successifs ont fait de notre Maison **la plus grande installation commerciale** *de la Belgique, la seule pouvant à juste titre rivaliser comme organisation avec les premiers magasins de nouveautés de Paris.*

L'importance acquise par nos comptoirs de confections, costumes et peignoirs, a rendu les salons qu'ils occupaient primitivement insuffisants : aujourd'hui, une de nos plus belles galeries est **exclusivement consacrée** *à la vente de ces différents articles.*

L'inauguration de cette galerie est fixée à la même date que celle **de notre Exposition.**

Pour cette circonstance, nous avons organisé une grande mise en vente **strictement composée de toutes les Nouveautés de la saison.**

Le bon marché exceptionnel de cette mise en vente est appelé à faire sensation : les occasions les plus extraordinaires y figureront. A l'appui de ce que nous avançons nous vous prions de remarquer attentivement le contenu de notre brochure ; tout ce qu'elle renferme, étant de la plus grande exactitude, il vous sera facile de comparer nos prix avec ceux des maisons qui cherchent à nous imiter. Les avantages que nous vous garantissons sont toujours de 40 à 50 p. c. d'économie.

Soucieuse de vos intérêts, vous voudrez bien, Madame, profiter de ces avantages. La nomenclature que nous en faisons ici étant très-limitée, nous nous permettons de solliciter instamment votre visite : si vous daignez nous l'accorder, vous pourrez, par elle, acquérir la certitude que nul, mieux que nous, n'a le droit de vous dire :

N'achetez plus dans le centre de Bruxelles : les frais y sont trop grands, on doit y vendre très-cher. Visitez, ne fût-ce qu'à titre de renseignement, LA FABRIQUE où

« Le bon marché est un privilége
« Le goût un mode de persuasion.

Recevez, Madame, nos respectueuses salutations.

LES PROPRIÉTAIRES DE LA FABRIQUE.

COMPTOIR DE SOIERIE, VELOURS

Le mode de vente adopté à ce comptoir consiste toujours à n'offrir à notre clientèle que des soieries complétement garanties à l'usage : Cette garantie s'étend toujours sur la durée du tissu, sur la certitude qu'il ne peut ni se couper ni se graisser, et a pour conséquence l'échange ou le remboursement immédiat de toute robe de soie ne répondant à pas cette garantie.

Nota : Nous prions les dames de nous demander, même sans besoin, les magnifiques soieries noires composant un SOLDE, que nous mettons en vente dès ce jour.

Les demandes doivent être adressées de suite, car le bon marché excessif de cette importante affaire ne nous permettra pas de pouvoir la remplacer.

SOLDE	Soieries noires, genre faille » » » taffetas	**Prix unique** : le mètre **2 fr. 95**

RECOMMANDÉ A NOS CLIENTES

Magnifique soierie noire aux reflets veloutés, garantie complétement à l'usage, largeur 58 60 . . . . | Le mètre : **6 fr. 75**

Cette magnifique soie dont la valeur réelle est 10 fr. 75 le mètre, s'emploie avec succès pour les confections doublées fourrures.

SOLDE DE SOIERIES UNIES	SOLDE DE SOIERIES FANTAISIES
Teintes nouvelles s'accommodant à tous nos tissus pour robes, le mètre . . **3 fr. 75**	Fond noir Fond couleur. Grisailles foncées, le mètre . . . . **2 fr. 45**

VELOURS ANGLAIS
pour **Costumes Jupes et Jupons**, le mètre. . . . . **2 fr. 25**

Grand assortiment de velours de Lyon depuis, le mètre . . . **6 fr. 75**

Velours anglais toutes les couleurs, le mètre . . . . . **1 fr. 95**

Choix immense de satin, turquoises, lustrine, depuis . . . **1 fr. 75**

SOLDES IMPORTANTS

de soieries façonnées, lampas, damassés, teintes nouvelles, largeur, 0m60 le mètre . . . . . **5 fr. 90**

Comptoir spécial de Cachemires des Indes ; Cachemires Français, Châles tartans.

Le bon marché de tous nos articles, s'applique tout spécialement à notre comptoir de châles Cette remarque est due à notre clientèle, car la plupart des maisons de nouveautés prélèvent sur les cachemires des Indes et cachemires français des bénéfices que notre système d'affaires condamne

OCCASION REMARQUABLE	SOLDES : BRODÉS DE L'INDE
Cachemire de l'Inde, grande taille nouveau dessin . . **35 fr.**	Dessins diamantés propriété exclusive. . . **120 fr.**
AFFAIRE UNIQUE Châles tartans pure laine, pour cadeaux et œuvres de bienfaisance **6 fr. 90**	**CHALES TARTANS ANGLAIS** Nouveaux dessins, genre drapés. . . . . **11 fr. 75**

Toutes nos clientes voudront bien profiter sans retard de DEUX OCCASIONS REMARQUABLES

LA PREMIÈRE : 500 douzaines châles fillettes Teintes nouvelles fond uni et bordure couleur. Cinquante dispositions différentes. . **0 fr. 75**	LA DEUXIÈME : 500 douzaines châles fillettes Riche nouveauté. Tissu gaufré : au choix. . . . **1 fr. 25**

COMPTOIR DE COSTUMES POUR DAMES

Sous la même direction que celui de confections, notre Comptoir de costumes a eu, depuis sa fondation, un succès légitimement mérité. Ce succès a été la cause première de nos agrandissements; grâce à ces agrandissements, plusieurs nouveaux salons pourront être mis à la disposition de notre clientèle.

Les plus belles et les plus riches créations de la saison y seront exposées pendant la période de notre exposition.

COMPTOIR SPÉCIAL DE COSTUMES Fillettes et Enfants.	CHOIX CONSIDÉRABLE DE Modèles de Paris.

A LA FABRIQUE

LE BON MARCHÉ

EST SON PRIVILÉGE

Le goût

SON MODE DE PERSUASION.

VIOLETTA, Riche modèle. magnifique étoffe mousse, liseré sur toutes les coutures, prix exceptionnel. . 48 fr.
(Avec franges, 68 fr.)

COMPTOIR SPÉCIAL DE CONFECTIONS

COSTUMES, PEIGNOIRS-WATERPROOFS

La transformation de nos magasins, leurs agrandissements, ont encore ajouté à l'importance déjà acquise par ces différents comptoirs; la distinction et l'élégance des modèles que nos clientes peuvent s'y procurer à toutes les périodes de la saison, ont encore ajouté à leur réputation déjà si bien établie.

Le plus grand soin est apporté à la couture des objets confectionnés, et, soit qu'une dame achète un article tout fait, soit qu'elle le fasse exécuter sur commande, elle pourra toujours constater le même goût, le même cachet, et surtout la même solidité. — Toutes nos commandes sont prises avec la plus grande attention, confectionnées avec le plus grand soin et livrées avec exactitude.

Nos ateliers sont dirigés par des tailleurs pour hommes et nos salons d'essayage sont sous la direction **d'essayeuses de premier ordre.**

Nota. *Nos clientes de province sont priées de nous faire parvenir, de préférence aux mesures, un corsage de robe allant bien.*

AUX COMPTOIRS DE MANTEAUX, DEMANDEZ :

LE MOSCOU, riche et confortable vêtement, confectionné en magnifique **drap matelassé pure laine.** Ce modèle, propriété exclusive de nos magasins, a été apprécié l'année dernière par toutes nos clientes; son succès a été si grand que difficilement nous sommes parvenus à répondre à toutes les demandes; même des mesures ont été prises en prévision d'un succès plus grand encore.

Ce confortable vêtement, avec les modifications que la mode de cette saison nous a imposées, sera, grâce à son prix,

UNE OCCASION UNIQUE dont tout le monde voudra profiter.

LE MOSCOU, prix exceptionnel conforme à la figurine. . . . . **45** fr.

Il sera expédié franco dans toute la Belgique et la Hollande.

FAIRE PARVENIR

LES DEMANDES ET LES MESURES

A la Fabrique

27, CHAUSSÉE DE WATERLOO.

MESURES A PRENDRE

1° Longueur prise derrière à partir du milieu du cou en appuyant sur le centre de la taille.

2° Contour de la personne, en entier, au plus fort de la poitrine en passant sous les bras.

3° Longueur des manches prise à partir de l'épaule en appuyant sur le coude.

Les expéditions sont exécutées le jour même de la demande.

SOLDE IMPORTANT

180 modèles, confections garnies fourrures et soutaches, depuis **8** fr. **50**

Plusieurs séries, que nous ne pouvons désigner **tout spécialement,** renfermeront de très-beaux modèles qui seront vendus. . . **12-50, 18, 25** fr.
Prière aux dames de vouloir bien les remarquer.

Beaux Manteaux, magnifique drap noir uni et matelassé . . . . **29** fr.

Riches modèles de Paris garnis de galons et franges **clair de lune,** fourrures, tresses, motifs, passementerie.— MIS EN VENTE : **48-75, 85, 100, 125, 150** fr.

Riches Manteaux soie doublés petit gris . . **110, 175, 200, 250** fr.

SOLDE : PALETOTS D'INTÉRIEUR toutes les tailles au choix, **2** fr.

Aux Comptoirs de Jupes, Jupons et Peignoirs, demandez :

2,000 douzaines Jupons Feutre, nouveaux dessins, soutachés toutes couleurs.	1 fr. 95
1,000 » » Satin soie, ouatés jusqu'à la ceinture	17 fr. »
Magnifiques jupes soie à un, deux ou trois volants ou plissés	29 fr. »
» » velours, genre nouveau, prix exceptionnel	18 fr »
Peignoirs en flanelle pure laine, nouvelles dispositions, au choix	9 fr. 75

COMPTOIR SPÉCIAL DE FOURRURES

Choix immense Manchons et Boas en martre de France, de Suède, de Prusse, depuis	35 fr.
Spécialité de Manchons et Garnitures de Fantaisies, Vison, Singe, Marmottes, depuis	5·90
Grand choix de Fourrures pour fillettes et enfants, depuis.	0·95

AU COMPTOIR DE PARAPLUIES

DEMANDEZ :

Trois mille Parapluies, Zanella, manches sculptés. 2 FR. 95

Mille Parapluies grande taille, soie forte, jolis manches nouveau syst^e 5 FR. 90

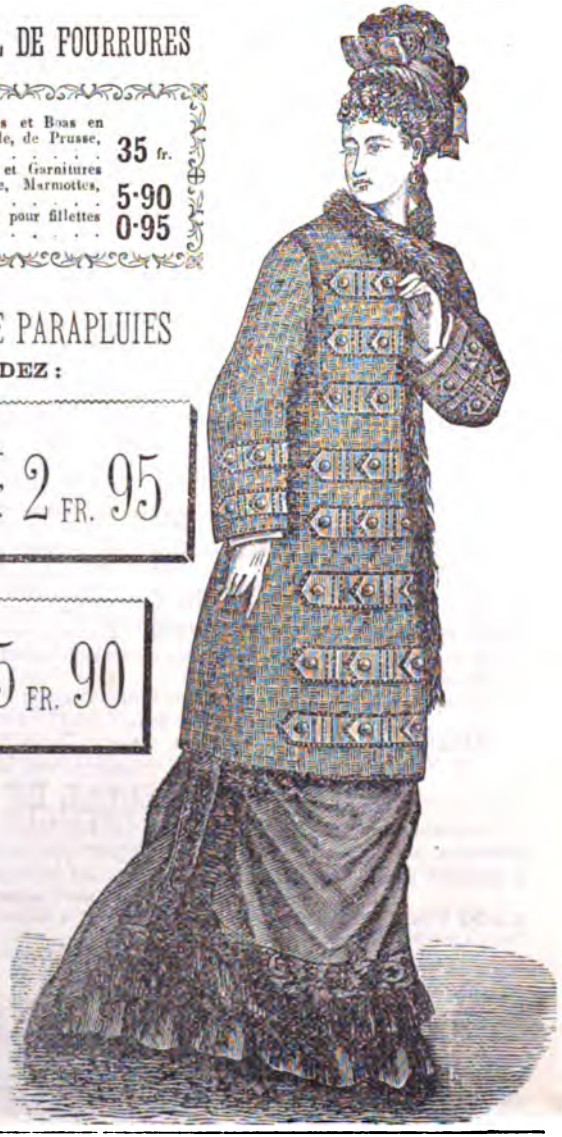

LE MOSCOU Riche et confortable vêtement en drap matelassé, conforme à la gravure . . . . . **45 fr.**

COMPTOIR SPÉCIAL D'ÉTOFFES NOUVELLES, DEUIL, LAINAGE

La nouvelle extension que nous avons donnée à ce comptoir et les grandes opérations qui s'y trouvent concentrées, en vue de la saison, nous permettent d'affirmer aux dames que jamais elles n'auront rencontré un choix plus varié et plus attrayant à des prix aussi avantageux

NOTA. — Nous rappelons à nos clientes de province que le grand mouvement des nouveautés qui se succèdent à ce comptoir, nous place dans l'impossibilité de garantir pendant toute la saison l'exactitude des séries que nous mentionnons.

Nos clientes pourront profiter pendant la période de l'Exposition d'une importante affaire composée de :

3,000 Pièces fantaisies, dispositions variées prix exceptionnel (cet article se vend partout **0** fr. **95**). . . . . le mètre. **0 fr. 50**

Cachemires Indiens, teintes nouvelles. . le mètre. **1 fr. 25**

Cachemires Indiens, trame double, qualité supérieure **1 fr. 60**

LA SÉDUISANTE
Magnifique étoffe fond uni. — Neigeuse et bourrette le mètre. **1 fr. 80**

L'INUSABLE
Belle Nouveauté ne pouvant se chiffonner. . le mètre. **2 fr. 75**

NOUVEAUTÉS
Ecossais - Neigeuses, carreaux brisés. . le mètre. **1 fr. 0**

Occasion
REMARQUABLE

NEIGEUSES OMBRÉES genre drapé le mètre **95 c.**

Immense assortiment de beaux lainages unis pour robes de soirée, tuniques, etc., depuis **1 f. 45**

Comptoir spécial de flanelles pour robes, depuis . . . . **1 fr. 50**

AU COMPTOIR DE DEUIL : OCCASIONS REMARQUABLES ! !

300 pièces pacha noir et qualité irréprochable, largeur **1m30** le mètre La valeur réelle de cet article est de **2** fr. **75**. . . . . **1 fr. 95**

Mohair, double chaine, article recommandable, le mètre. **0 fr. 95**

Mohair Brillantine, chaîne double. . . . . le mètre. **1 fr. 45**

Brillantine noire ayant le brillant de la soie . le mètre. **1 fr. 95**

MÉRINOS FRANÇAIS
Pure laine, largeur 1 mètre, prix exceptionnel . . . le mètre **1 fr. 60**

MÉRINOS FRANÇAIS
Pure laine, largeur 1 mètre 20, prix exceptionnel, le mètre . **3 fr. 95**

Ces deux séries que nous mentionnons tout spécialement, représentent **30** et **40** % de diminution sur les cours actuels.

Choix immense de Mérinos et Cachemires noirs pour grand deuil

FABRIQUE SPÉCIALE DE CHALES ASSORTIS A NOS TISSUS.

Choix immense de Moirés pour jupons . . . . . le mètre. **1 fr. 25**

GRANDE VARIÉTÉ D'ARTICLES FAÇONNÉS, MATELASSÉS, DRAPS DE VEUVE ETC.

COMPTOIR SPÉCIAL DE BLANC

Inauguration des nouveaux magasins de Toile, Coton, Rideaux, Coutils, Matelas, Serviettes, Mouchoirs, Courte-pointes, Couvertures de laine, Couvertures de Coton.

A l'occasion de cette inauguration, une mise en vente exceptionnelle vient d'être organisée.

NOUS CITONS COMME BON MARCHÉ

1,500 Pièces Schirtings variant de 11 mètres à 12 mètres la pièce. **4 fr. 50**

Toiles à matelas nouveaux dessins le mètre. **0 fr 95**

Toiles pur fil pour chemises, qualité supérieure . . . . . **1 fr. 45**

Pièces Essuie-mains pur fil. . **25 fr. 00**

Serviettes damassées, la douzaine. . . . . **6 fr. 90**

Mouchoirs jolies vignettes, la douz. **1 fr. 50** | Mouchoirs pur fil la douzaine . . **3 fr. 30** | Couvertures de coton prix exceptionnel **85 c.** | Couvertures de laine prix exceptionnel **6 fr. 50**

AUX NOUVEAUX COMPTOIRS DE LINGERIE, BONNETERIE, DEMANDEZ LES OCCASIONS

Chaussettes vigogne, la paire . . **0 fr. 75** | Bas de coton tricotés à . . . . **0 fr. 55** | Gilets de chasse pour hommes. . **4 fr. 50** | Gilets, tricots, caleçons . . **1 fr. 75**

Grand assortiment de Bas fantaisie haute nouveauté 40 et 50 % meilleur marché que dans les maisons vendant cet article spécialement.

COMPTOIR SPÉCIAL DE FOULARDS-CRAVATES

1000 DOUZ. CRAVATES genre foulard . . 0 fr. 15	RICHES LAVALLIÈRES, belle teinte. . 1 fr. 25	SOLDE - LAVALLIÈRE, genre varié, au choix. 0 fr. 65
FOULARDS MI-SOIE, dispositions noir et blanc 0 fr. 75	MAGNIFIQUES FOULARDS, genre chinois, grande taille . . . 3 fr. 95	FOULARDS SURATH, riches dessins, nouveau genres . . . 4 fr. 25

AU COMPTOIR

de

DRAPERIES

DEMANDEZ :

1000 pièces drap Matelassé

POUR CONFECTIONS DE DAMES

Larg. 1m30, Prix exceptionnel,

9 fr. 75

Nouveautés pour Ulsters

LARGEUR 1m30

PRIX EXCEPTIONNEL

2 fr. 75 le Mètre.

DORA : Gracieux modèle en magnifique étoffe anglaise, genre ulster. Prix exceptionnel . . . . . 16 fr.

COMPTOIR SPÉCIAL DE CONFECTIONS

LE MOSCOU, propriété exclusive des Magasins de la Fabrique.

- Riche et confortable modèle en tous points conforme à la gravure, garni de belles fourrures, orné de passementeries. Prix exceptionnel, **34** fr.
  (Sa valeur réelle est de 88 fr.) . . . . . .

GRANDS MAGASINS DE LA FABRIQUE

27, CHAUSSÉE DE WATERLOO, St-Gilles-Bruxelles.

COMPTOIR SPÉCIAL DE CONFECTIONS POUR ENFANTS

GRAND ASSORTIMENT DE WATERPROOFS-FILLETTES

MIGNONNE

Beau vêtement pour Fillettes
de 10 à 15 ans
en beau drap fantaisie
orné de jolis boutons.

Prix exceptionnel 25 francs.

GRACIEUX

Manteau confortable
en beau drap matelassé
genre nouveau
plusieurs teintes.

Prix exceptionnel 15 francs.

A LA FABRIQUE

27, Chaussée de Waterloo, St-Gilles (Bruxelles)

MIGNON

Costume fillette, genre nouveau, **Ceinture, Col marin**, orné de plissés et liserés. Prix exceptionnel . . . . . **39** fr.

DE LA RÉPRESSION DE L'HÉRÉSIE AU XVIe SIÈCLE

DANS LES PAYS-BAS.

(Fin) (1).

XI

De la création des inquisiteurs apostoliques.

En ce moment Charles-Quint, dégoûté d'un premier essai qui avait si mal réussi, voulut en revenir à l'ancien système : rendre exclusivement aux juges épiscopaux et aux conseils de justice la connaissance des infractions en matière d'hérésie. Cela lui paraissait, disait-il, « aussi bon, voire plus honorable que le premier » expédient d'un exprès Inquisiteur qui estoit une chose nou- » velle. » (2) Le gouvernement des Pays-Bas, au contraire, après de longues discussions, se raidit contre les vues de l'Empereur, par les motifs que nous avons fait entrevoir précédemment. Les évêques diocésains étaient, à son avis, « si âpres et extraordi- » naires à usurper et du tout énerver la juridiction du Souverain » et outre *à faire composition à leur profit plus qu'à puni-* » *tions*. » Ces paroles officielles sont caractéristiques. Elles renferment à l'égard des évêques des Pays-Bas, durant la première moitié du XVIe siècle, un reproche qu'il serait peut-être dangereux de déclarer entièrement calomnieux. Les effets du Saint Concile de Trente devaient se faire sentir heureusement dans bien des sphères, et expulser de la hiérarchie bien des cupidités que les envahissements de l'esprit du monde et des passions séculières y avaient introduites. Mais ces paroles ont encore une autre portée, plus considérable. Elles marquent d'abord que le gouvernement avait le dessein de garder la haute main sur la répression de l'hérésie,

(1) V. *Revue Générale*, n° du mois d'août dernier.
(2) Gachard. Introduction citée, p. CXII.

et de maintenir la puissance ecclésiastique au second plan. Elles marquent ensuite que c'était lui, et non les hommes d'Église, qui, dans l'espèce, tenait à l'exécution d'un système de pénalités corporelles rigoureuses. On doit reconnaître, en revanche, que si l'idée attribuée aux Évêques avait prévalu, si dans la plupart des cas des *compositions*, c'est-à-dire des amendes pécuniaires, avaient remplacé la peine de mort, l'humanité et la saine justice n'auraient fait qu'y gagner.

En dernière analyse l'Empereur céda. La gouvernante des Pays-Bas écrivit au pape Clément VII pour lui demander la délégation d'*Inquisiteurs apostoliques* en remplacement de Van der Hulst; et bientôt (1524) le cardinal de St-Anastase, légat du pape en Allemagne, accorda les pouvoirs nécessaires à trois ecclésiastiques désignés par Marguerite : Olivier Buedens, prévôt de St-Martin à Ypres; Nicolas Houseau, prieur des Écoliers à Mons, et Jean Coppin ou de Montibus, doyen de St-Pierre à Louvain. Bien que le cardinal de St-Anastase eût agi en vertu d'une autorisation du St-Siége, le Pape adressa de son côté au cardinal Erard de la Marck un bref, *motu proprio*, par lequel il le faisait Inquisiteur général avec le pouvoir de mettre et de démettre des Inquisiteurs particuliers dans les Pays-Bas. Ce bref souleva de vives discussions dans le sein du gouvernement, et celui-ci finit par refuser d'y souscrire. Le pape Clément VII ne se montra pas blessé du refus : par un bref du 13 des calendes d'avril 1525, il confirma les trois Inquisiteurs nommés par son légat. En 1537, à la mort du doyen Coppin, le pape Paul III, à la demande de l'Empereur et de l'Université de Louvain, nomma deux nouveaux Inquisiteurs : Ruard Tapperus, doyen de St-Pierre, et Michel Driutius, official de l'évêque de Liége à Louvain (1).

On peut considérer les actes de 1524 et 1525 comme ayant organisé dans nos provinces l'Inquisition apostolique sur des bases régulières et canoniques. « Le bref du pape Clément VII avait » étendu les facultés des Inquisiteurs : il les avait autorisés à » procéder avec ou sans le concours des ordinaires; il avait soumis » à leur juridiction jusqu'aux évêques et archevêques eux-mêmes, » qu'ils pouvaient faire arrêter et emprisonner, sauf à envoyer le » procès de ces dignitaires ecclésiastiques au Saint-Siége, qui en » déciderait; il leur avait conféré le pouvoir de faire exécuter

(1) Gachard. Introduction citée, pp. CXII, CXIII.

» leurs sentences de dégradation contre les gens d'Église par un » abbé seul, à défaut de l'évêque diocésain ou de tout autre. Paul III » confirma ces dispositions, la dernière seule exceptée (1). »

Aux termes de l'une comme de l'autre commission pontificale, les Inquisiteurs avaient la faculté d'établir des substituts dans les provinces, et de leur déléguer en tout ou en partie l'autorité dont ils étaient investis. En 1545, par les ordres de Charles-Quint, les Inquisiteurs firent usage de ce droit. Ils établirent comme *subdélégués :* en Artois, Me Jean Barbier, doyen et prévôt d'Arras, et Me Christophe de la Bussière, chanoine du chapitre de la même ville; en Brabant, Me Nicolas de Monte, doyen de Beke, et Me Michel Driutius, docteur en droit; en Flandre, Me Pierre Titelman, de Hasselt, doyen de Renaix, et Me Jean Pollet, chanoine de Saint-Pierre à Lille; en Hainaut, Me Jean Fabry, doyen, et Me Jean Bonhomme, chanoine de Saint-Germain à Mons; en Hollande et Zélande, Me François Sonnius, docteur en théologie, chanoine d'Utrecht et de Saint-Pierre à Louvain, et Me Corneille Stryen, chanoine à La Haye. (2)

Dans cette nouvelle période de son existence, l'Inquisition apostolique avait un caractère exclusivement ecclésiastique. Les Inquisiteurs ne recevaient leurs instructions que du Saint-Siége. Aucun acte du Souverain temporel ne déterminait ni les formes ni les limites de leur juridiction. Leur action n'énervait pas encore la juridiction épiscopale en matière d'hérésie : et, dans le fait, on voit agir les officialités des évêques diocésains à côté d'eux. (3)

Par la nature même des choses, ils avaient besoin de recourir aux tribunaux séculiers pour faire appliquer les placards aux délinquants qu'ils étaient parvenus à connaître; et c'était encore aux tribunaux séculiers qu'ils devaient livrer les hérétiques reconnus *obstinés*.

Bien loin que le gouvernement abdiquât devant eux, et remît bénévolement entre leurs mains des pouvoirs de juridiction que le droit canon ne leur reconnaissait pas, le gouvernement exigeait que *ses juges* siégeassent dans tous les cas à côté des juges d'église : non encore pour empiéter sur leur juridiction ecclésiastique, mais au moins pour garder le *droit de confiscation* réservé

(1) Gachard. Introduction citée, pp. CXIII, XIV.
(2) *Ibidem*, p. CXIV.
(3) Voir mon *Mémoire* cité, pp. 88, 89.

dans tous les cas à l'autorité séculière, et en même temps, sans aucun doute, pour surveiller leur action. (1)

XII

Comment Charles-Quint mit les Inquisiteurs apostoliques sous la dépendance directe du gouvernement.

Vingt ans plus tard, Charles-Quint, cédant aux tendances déjà fort accentuées de son gouvernement, fit enfin un pas décisif pour mettre les Inquisiteurs apostoliques sous la dépendance principale du pouvoir séculier. Le dernier jour de février 1546, il sanctionna à Maestricht une instruction nouvelle, émanée de son autorité propre, sur le mode d'après lequel ils devraient exercer leur charge. Cette instruction est fort longue. Cependant, comme elle seule donne une idée exacte de ce que fut l'Inquisition dans notre pays, il importe de reproduire ici l'analyse de ses principaux articles, telle que la donne M. Gachard. (2)

« 1° Les Inquisiteurs et leurs subdélégués devaient visiter la pro-
» vince qui leur était respectivement assignée, accompagnés d'un
» notaire connu pour son intégrité et son aptitude : ils devaient s'y
» enquérir des hérétiques, de ceux qui étaient véhémentement ou
» probablement suspects d'hérésie, de ceux qui avaient ou lisaient
» des livres condamnés, de ceux enfin qui tenaient des conventi-
» cules où l'on disputât sur la religion catholique : ces informa-
» tions devaient être rédigées en forme authentique par un notaire
» et gardées avec soin, pour y avoir recours toutes les fois qu'on
» le trouverait nécessaire;

» 2° Les témoins entendus prêteraient serment de dire la vérité,
» sans haine ni faveur. Ils seraient interrogés sur la source des
» renseignements fournis par eux, et celle-ci serait mentionnée
» dans la procédure, afin que les honnêtes gens ne fussent pas
» scandalisés;

» 3° Une dénonciation, dont l'auteur demanderait à rester
» inconnu, ne pourrait servir de base à une procédure;

» 4° Si les Inquisiteurs et leurs subdélégués trouvaient que, par
» envie ou par d'autres motifs, on eût accusé injustement quel-

(1) Voir mon *Mémoire* cité, pp. 88, 89.
(2) Introduction citée, pp. CXV et suivantes.

» qu'un, ils signaleraient l'accusateur au magistrat du lieu, ou au
» conseil provincial, pour en faire justice ;

» 5° Les Inquisiteurs et leurs subdélégués pouvaient appeler de-
» vant eux et interroger tous sujets de l'Empereur, quelles que
» fussent leur qualité, leur condition ou leur charge, même les
» bourgmestres et échevins des villes, et les conseillers et prési-
» dents des conseils de justice. Ceux-ci étaient tenus de déposer,
» sous peine d'être réputés fauteurs des hérétiques, et punis comme
» tels, conformément aux édits, s'ils étaient laïques : s'ils étaient
» gens d'église, les Inquisiteurs procéderaient contre eux selon
» qu'ils le trouveraient juste et équitable ;

» 6° Les inquisiteurs feraient appréhender et détenir, sous
» bonne garde, par le juge du lieu ou par d'autres qu'ils choisi-
» raient, ceux qui, ensuite des informations prises, et d'après la
» déposition de deux témoins, ou d'autres preuves légitimes,
» auraient été reconnus hérétiques, ou contrevenants aux édits
» impériaux sur l'extirpation de l'hérésie ;

» 7° Si l'accusé était ecclésiastique, ils le feraient transférer
» dans les prisons du conseil provincial. Là ils instruiraient sa
» cause sommairement et sans forme de procès, selon la teneur de
» leur commission. Ils s'adjoindraient ensuite un ou plusieurs des
» membres du conseil, ou bien en référeraient au conseil lui-
» même, pour rendre la sentence de condamnation ou d'absolution.
» En cas de refus de la part du conseil, les Inquisiteurs en rendraient
» compte à la Reine (Marie de Hongrie, la gouvernante) ou au
» conseil privé qui y pourvoirait ;

» 8° Quand les Inquisiteurs, de l'avis d'un des membres du
» conseil provincial, prononceraient la dégradation contre un
» ecclésiastique et sa remise au bras séculier, le conseil, après
» qu'il aurait été procédé à la dégradation, conformément à la
» commission que les Inquisiteurs avaient du Saint-Siége, serait
» tenu de faire immédiatement exécuter leur sentence ;

» 9° Si les Inquisiteurs trouvaient, par leurs informations, que
» quelque laïque eût contrevenu aux édits impériaux, ils commu-
» niqueraient celles-ci à l'un des membres du conseil de la pro-
» vince, sur le rapport duquel ce conseil ferait arrêter le coupable
» et le châtierait ;

» 10° S'il résultait des mêmes informations que quelque laïque
» fût suspect d'hérésie, et qu'on ne pût prouver qu'il eût contre-
» venu aux édits, alors ces Inquisiteurs procéderaient contre lui,

» selon le droit, jusqu'à la sentence définitive qu'ils rendraient » avec le concours d'un membre du conseil de la province ;

» 11° L'Empereur défendait à tous ses conseils, sous peine de » son indignation, d'entraver, en quelque manière que ce fût, les » Inquisiteurs dans l'exercice de leur juridiction. Toute difficulté » qui s'élèverait à cet égard devait être soumise à la Reine ;

» 12° Il faisait la même défense aux évêques et à leurs officiaux. » Il voulait toutefois que ceux-ci ne pussent être troublés par les » Inquisiteurs dans les procédures qu'ils auraient commencées ;

» 13° Dans la visite qu'ils feraient de leur district, les Inquisi- » teurs et leurs subdélégués s'informeraient si les curés étaient » hommes de bien, purs et catholiques. S'ils trouvaient des cures » administrées par des mercenaires ou des vice-curés qui, ayant » été religieux, auraient quitté le froc, ils les remplaceraient ;

» 14° S'ils rencontraient des curés concubinaires ou vivant » d'une manière scandaleuse, ou ignorants et incapables de rem- » plir leur charge, ils les signaleraient à l'évêque et à ses offi- » ciaux, admonestant ceux-ci de les remplacer. Au cas que l'évê- » que s'y refusât, ils en avertiraient la Reine ;

» 15° Ils s'enquerraient aussi de la conduite des maîtres d'école » et de leur enseignement ; ils provoqueraient la correction et » même la destitution de ceux qui leur paraîtraient le mériter ;

» 16° Ils prendraient enfin les mêmes informations sur les » libraires et les imprimeurs, ainsi que sur les livres imprimés et » débités par eux. »

« L'Empereur terminait cette longue instruction par une » recommandation destinée à modérer un zèle dont l'excès pou- » vait avoir de fâcheuses conséquences. Les Inquisiteurs, disait- » il, se conduiront de manière à ne pas rendre impossible une » œuvre aussi sainte qu'elle est difficile ; ils ne se montreront pas » trop exigeants : mais, avant-tout, ils s'appliqueront à redresser » les abus qui ne pourraient être tolérés sans péril pour la reli- » gion ou sans inconvénient pour la chose publique. Ils s'efforce- » ront aussi de persuader à tout le monde que ce n'est pas leur » profit, mais celui du Christ, qu'ils cherchent, s'attachant seule- » ment à purger les Pays-Bas de toute erreur et à les préserver » de l'hérésie. »

Ce serait un travail superflu que de commenter dans leur détail tous les articles qui précèdent.

Il suffit de les lire attentivement pour se convaincre que, désor-

mais, les Inquisiteurs apostoliques passaient complétement sous la direction du gouvernement des Pays-Bas. Agents d'information, de poursuite, de police judiciaire si l'on veut, chargés spécialement de pourchasser *les suspects* (1), et même les infracteurs des placards, ils étaient des auxiliaires et non des obstacles pour les officiers de justice locaux.

Considérés comme juges, bien loin d'acquérir le droit de punir les laïques qui avaient contrevenu aux édits, ils devaient en tous cas se dessaisir des informations prises contre eux et les transmettre aux autorités séculières. Mais il y a plus : le pouvoir temporel avait mis la main jusque dans leur pouvoir de juridiction ecclésiastique. Les Inquisiteurs ne pouvaient plus prononcer de sentence définitive quelconque contre un laïque *suspect d'hérésie*, ni condamner un clerc, ni dégrader un ecclésiastique sans le concours d'un membre du conseil de la province. Dès lors on n'est plus étonné de voir l'Empereur subordonner complétement la juridiction épiscopale, sur laquelle il n'avait pas d'action, à la juridiction des Inquisiteurs qu'il dominait; et l'on comprend comment, par une seconde ordonnance, de même date que la première (1546), il ordonnait à « ses conseils, justiciers et officiers, » ainsi qu'aux officiers de ses vassaux : de faire appréhender et » garder en leurs prisons tous ceux, ecclésiastiques ou laïques, » que les Inquisiteurs et leurs subdélégués leur dénonceraient, » de faire donner à ceux-ci toute aide et assistance, sans délai ni » difficulté quelconque, et sans souffrir ou permettre qu'il leur » fût fait aucun obstacle ou injure (2). » Charles-Quint ne se désarmait pas au profit de la juridiction ecclésiastique : il subordonnait simplement, sur un point spécial, un ressort de son autorité à un autre (3).

Les *Inquisiteurs* ne tardèrent pas à éprouver des scrupules à l'occasion de leurs relations intimes avec les juridictions séculières chargées d'appliquer les peines corporelles si largement prodiguées par les placards. Des documents de l'année 1549 jettent un jour très-curieux sur leurs sentiments. Les Inquisiteurs du Hainaut, par exemple, faisaient souvent difficulté et *doubte* « de tant » qu'ils sont personnes ecclésiastiques, craindant de leur part

(1) Expression de M. Defacqz dans son livre sur l'*Ancien Droit Belgique*.
(2) Gachard, loco citato, p. CXIX.
(3) Mémoire cité, p. 94.

» encourir irrégularité ou autre paine de droit, au moyen de la » communication de leurs informations et procès avec ceulx du » dit conseil (de Hainaut), lequel par ce moyen polrait percepvoir » aulcuns avoir contrevenu aux mandemens et placquars de Sa » dite Majesté, et à ceste cause procéder par exécution de paines » contenues en iceulx tellement que mort se polrait en suyvir. » Le gouvernement commença par leur répondre qu'il avait obtenu sur ce point un *bref pontifical* en date de 1544, et que, le cas échéant, on leur en donnerait copie, tant pour faire cesser leurs scrupules que pour s'en servir « s'ils étaient vexés en procès sur » leurs bénéfices, pour raison de la dicte irrégularité. » Les réclamants ne se tinrent pas pour satisfaits. Ils consultèrent les docteurs de Louvain « pour ce que icelluy brief puelt semble touchiers les tesmoigs ou accusateurs en matière d'hérésie », et non les Inquisiteurs eux-mêmes.

Les docteurs de Louvain partagèrent leurs doutes et présentèrent « semblable et autres difficultés au conseil privé de S. M. » Le conseil privé finit par répondre verbalement que les Inquisiteurs n'avaient rien à craindre des peines canoniques en suivant leurs instructions; « mais au contraire, qu'ils devaient avoir » crainte d'encourir les dictes paines à cause du retardement » qu'ils donnent, au moyen de leurs scrupules et difficultés, à » l'extirpation des sectes et hérésies qui journellement pullullent » au pays. » Cette réponse termina, je pense, le différend. Au moins je ne connais aucun acte postérieur qui se rapporte au même objet (1).

Après avoir ainsi montré ce qu'étaient les Inquisiteurs apostoliques avant et depuis l'instruction de 1546, il s'agit de fixer quels étaient les *tribunaux séculiers* dont l'action se combinait avec la leur.

XIII

Des tribunaux séculiers chargés de concourir à la répression de l'hérésie.

Dans les premières années qui suivirent la chute de Van der Hulst, le gouvernement des Pays-Bas chargea des *commissaires*, pris

(1) *Bulletins de la commission d'histoire*, 2e série, tom. VIII, p. 36 et suivantes. — Mémoire cité, p. 96.

dans les conseils de justice, de concourir comme agents du bras séculier à la répression du crime d'hérésie obstinée, et d'appliquer les peines comminées par les placards aux infracteurs de leurs dispositions.

Les édits de 1529 et de 1531 ordonnaient aux *conseils de justice* de désigner dans leur sein deux conseillers, « avec auctorité » et mandement espécial de cognoistre desdits cas, sans longue » figure de procès, et sy sommairement que brièvement en » raison et équité faire pourront. » En cas de difficulté, les délégués devaient recourir aux lumières des corps auxquels ils appartenaient.

Le pouvoir central avait en vue d'écarter, autant que possible, les échevinages, les *lois locales*, de tout ce qui tenait à la répression de l'hérésie. Il se fondait sur le caractère de *lèse majesté* inhérent aux faits qu'il s'agissait de frapper, et obéissait à ses tendances générales de centralisation.

Plusieurs échevinages, entre autres celui de Valenciennes en 1527, celui de Mons en 1534, réclamèrent contre ces prescriptions : mais en vain. Le magistrat de Mons ayant même offert de laisser *intervenir* au procès les Inquisiteurs et les *commissaires délégués* par les conseils, Charles-Quint répondit : « L'Empereur entend » que les commissaires sur le faict des luthériens ayent la con- » naissance des personnes quy en sont chargées, mais sy les sup- » pléants (suppliants) veuillent estre présents, ou leurs députés, » y polront être si bon leur semble. »

Pour donner une sorte de satisfaction à l'esprit communal, le gouvernement consentit parfois à déléguer spécialement un certain nombre d'échevins, pour procéder avec les conseillers dans des cas particuliers. C'est ce qui se fit à Louvain, par exemple, à propos du procès imprimé dans les *mémoires d'Enzinas*. (1)

Au surplus, le gouvernement ne sut pas exiger partout l'exécution de ses désirs. En parcourant les procès et les extraits des procès, intentés soit à des infracteurs des placards, soit à des *hérétiques obstinés*, on constate à chaque instant que ce ne sont pas des commissaires délégués qui agissent, mais les conseils de justice en corps, ainsi que les *lois locales, vierscares*, échevinages, cours féodales, etc., sous leurs formes multiples (2).

(1) *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de Belgique.* — Mémoire cité, p. 90.
(2) Voir les notes dans l'ouvrage cité de M. Henne. *Locis citatis.*

Il arriva un moment où Charles-Quint lui-même voulut rendre officiellement aux échevinages la juridiction que naguère il ne prétendait pas leur reconnaître.

Une ordonnance de 1545 en disposa ainsi par exemple, en faveur des *échevins de Gand*. Chose singulière, les échevins de Gand réclamèrent aussi, mais dans un sens diamétralement opposé aux réclamations de Mons et de Valenciennes. On lira avec intérêt le passage suivant de leur *factum*. « De telles matières, disaient-ils, » sont souventes fois très-scrupuleuses, aussi mêlées et partici- » pantes aux autres espèces de *lèse majesté* mesmement humaine, » de sorte que celui qui a en son nom la cognoissance de l'un » devrait bien avoir et retenir la connaissance de l'autre. Y joint » que les gens du conseil de Flandres sont gens lettrés, et savants » en droits divins et humains, qui plus dextérement peuvent » connoître et débattre les dites matières, que ne sauraient le » faire les supplians, gens laïques, se renouvelant d'an en an, et » grandement occupés d'autres affaires de justice. » (1)

Néanmoins, les échevins de Gand durent céder.

D'ailleurs la décentralisation judiciaire, par rapport aux infractions spéciales dont nous nous occupons, s'étendit et se généralisa par la force des choses. L'édit de 1540 s'exprimait déjà dans les termes suivants : « wanneer onze rechteren ofte schepenen, ofte andere kennisse hebbende van de voirseyde delinquanten... » L'édit de 1550 permettait aux tribunaux inférieurs de demander l'avis des conseils de justice pour modérer les peines des placards dans des cas particuliers : donc il admettait dans leur chef le droit de les appliquer. Enfin, sous le règne de Philippe II en 1560, le gouvernement reconnaissait lui-même, dans une pièce relative à la ville de Valenciennes, que « en toultes aultres villes et lieux, les loys et justices ordinaires ont la cognoissance sur le faict et transgression des dis placards. » (2)

Cependant il importe d'ajouter que dans les circonstances graves, quand un mouvement sectaire prononcé se produisait dans l'un ou l'autre ressort, le gouvernement continua à envoyer sur les lieux des *commissaires laïques spéciaux*, et à instituer, pour procurer la répression, des *commissions extraordinaires* de justice criminelle. On voit *besogner* de ces commissions à

(1) Henne. Ouv. cité, tome IX, p. 83.
(2) Mémoire cité, pp. 89, 90, 91.

Tournai, à Valenciennes, dans la Basse-Flandre, etc. (1) Composées généralement de membres pris dans les conseils de justice ou dans le conseil privé, souvent présidées par le gouverneur de la province, elles n'annulaient pas absolument les magistratures locales. Elles agissaient, le plus souvent, de concert avec tout ou partie de ces magistratures.

Dans tous les cas, que ce fussent des commissaires spéciaux ou des magistrats ordinaires qui siégeassent, c'étaient toujours les juridictions du prince seules qui appliquaient les peines de la loi séculière ; c'étaient elles qui réprimaient les infractions génériques aux placards du prince.

Il ne sera pas inutile de montrer en passant, par quelques exemples, comment les choses avaient lieu dans la pratique. Quand la justice séculière prenait les devants, c'était elle qui constituait en état d'arrestation l'individu qui s'était rendu suspect. Parfois elle se consultait avec la justice ecclésiastique pour que celle-ci examinât la *question doctrinale*. Cette question étant vidée, les juges du prince reprenaient, jusqu'à exécution de la sentence, le cours de la procédure conformément aux placards.

« Payé à Dieryc de Poure (clerc du bailli d'Ypres) lequel fust envoyé à cheval pour » consulter l'affaire entre le dit bailly, d'une part, et ceulx de la cour de Therrouwaene, » d'autre part, touchant ung prisonnier nommé Lamph Motton, lequel fust constitué » prisonnier par ledit bailly, à cause d'avoir soustenu des propositions et querelles » contraires à la sainte Église. — Pour avoir fait exécuter de l'espée le dit Lamph. — » Payé à maistre Morel, exécuteur criminel, d'avoir miz à la torture violente le dit » Lamph. » (Année 1526.) (2)

« Envoyé un messaige devers Monsieur le comte de Gavere, gouverneur des » Flandres, lui advertissant comment qu'il avoit prins et constitué prisonniers deux » compaignons estraingiers estans de la secte luthérienne, pour savoir ce que le bailly » en devrait faire, lequel manda qu'on les mist en justice devant ceulx de la loy de » Furnes, lesquelz ont esté depuis envoyés à la cour de Therrewaene à Ypre.... » (1527) (3).

On ne voit pas si la cour épiscopale de Thérouanne dans l'espèce a renvoyé les accusés après décision doctrinale aux juges laïcs : il est probable que non, et qu'elle se sera bornée à leur infliger une pénitence ecclésiastique.

(1) *Paillard. Histoire des troubles de Valenciennes.* Tome I, p. 118 pour la ville de Valenciennes.

(2) Henne. Ouv. cité, tome IV, p. 317, note 2.

(3) *Ibidem,* tome IV, p. 318, note 6.

D'autres fois, la justice séculière ne se bornait pas à procéder à l'arrestation. Elle poursuivait directement le procès : et c'était seulement pendant le cours de celui-ci que la justice ecclésiastique était appelée à se prononcer sur la question doctrinale.

« Au dit bailly (d'Eecloo) qu'il a payé à aulcuns compaignons, à l'assistance des-
» quels il a prins un nommé Adrien Van Tucht qui estoit luthérien, lequel, depuis,
» pour cette cause fut banni, fustighé de verghes, eschavotté, tondu les yeux bandés.
» — A lui, pour à l'ordonnance des eschevins du dit Eecloo estre allé à Bruges aux
» docteurs de l'ordre de St. Dominique, pour examiner le dit Adrien sur ses proposi-
» tions. — Pour les despensez de bouche desdits docteurs, lesquels venus au dit
» Eecloo furent occupés à l'examen du dit Adrien, qui par ce revocqua ses proposi-
» tions et hérésies. — Au dict maistre de la haute œuvre, pour l'avoir eschavotté,
» ayant un tittre devant sa poitrine contenant ses hérésies et bruslé ses livres. » (1)

Enfin, dans des cas fort fréquents, et qui, dans certains ressorts judiciaires, finissaient par prendre un caractère général et habituel, les juges séculiers procédaient absolument seuls, sans qu'on entrevoie même l'apparence d'un juge d'Église mettre la main dans la procédure, contre des délinquants infracteurs des placards et professant en même temps une doctrine déjà déclarée hérétique par l'Église, voire même contre des délinquants dont la culpabilité principale était de cette dernière nature. (2)

« Au mois d'avril 1529, pour le bruit qui couroit sur les personnes de..... de user
» de propos luthériens et d'hérésie, faisant pour ceste affaire plusieurs congrégations
» et assemblées, ensemble, après deux informations préparatoires pour ce tenues,
» iceulx cinq personnages furent par le sergent du dit bailly et quatre ses hallle-
» bardiers constituez et appréhendez prisonniers et si avant a esté procédé par devant
» le dit bailly, président et gens du conseil du dit Namur, que, après plusieurs
» communications sur ce teneus et avis de ma très redoubtée dame Madame la
» régente y obtenu, l'un des dits cinq compaignons fut connu non coupable et laissé
» hors de prison ; les autres quatre furent condamnés à faire sur eschaffault, au
» milieu de la ville, escondis. (3) et brusler les livres luthériens dont ils estaient porta-
» tifs. » (4)

Autre exemple :

« Payé au lieutenant du bailly de Courtray avecq ses assistans, d'avoir pris N.
» chargé, accusé et atteint de hérésie, d'estre rebaptisé, souctenant plusieurs articles

(1) Henne. Ouv. cité, tome IV, p. 339.

(2) Il y a beaucoup d'exemples de cette pratique dans l'ouvrage de M. de Coussemaker, entre autres tome IV, p. 54, 131, etc.

(3) Rétractation solennelle.

(4) Henne. Ouv. cité, t. IV, p. 320, note 1.

» contre notre Foy chrétienne, faulx et plains de hérésie, condamné par la loi de » Courtray d'estre bruslé à une estake en cendres. » (1536) (1)

Autre exemple :

« Arendt de May, pour ce qu'il a soulstenu la querelle et mauvaise doctrine de » Martin Luther, et étudié en faulx livres, a esté condempnié par sentence des échevins » de la dite ville de Audenaerde d'estre coppé la teste. » (1532-1534) (2)

A Anvers on voit l'échevinage agir presque toujours seul. « Ainsi qu'il résulte des pièces citées, dit M. P. Génard, l'instruc- » tion des procès se faisait ordinairement par le magistrat à » l'hôtel-de-ville ; les plaidoiries avaient lieu au local de la *vier-* » *schare*, et la question rigoureuse ou mise à la torture au *steen*, » ou prison de l'État, en présence de l'écoutète et de deux mem- » bres du collége échevinal et d'un secrétaire et d'un clerc. » (3) C'était dans des cas fort rares que le magistrat de la métropole commerciale des Pays-Bas envoyait consulter un juge d'Église, un Inquisiteur ou un docteur en théologie sur la nature des doctrines d'un délinquant. Dans le cours de l'année 1533-34, on voit l'écoutète d'Anvers, qui avait arrêté deux luthériens, dont un *frère mineur*, amener ses prisonniers à Vilvorde sur ordre de l'Empereur, et communiquer en personne leur cause à « l'Inquisiteur de la Ste-Foy » et à d'autres docteurs. Un peu plus tard on le voit envoyer plusieurs fois à Vilvorde à maître Michel de Fèvre, chartreux. (4) Mais ce sont là des faits assez exceptionnels dans le ressort. Dans une requête présentée le 15 février 1562 à Marguerite de Parme, par le magistrat d'Anvers, celui-ci allait jusqu'à affirmer que l'official de l'évêque de Cambrai, lui-même, n'avait jamais connu dans leur ressort du crime d'hérésie ni du crime de contravention aux placards : « Ains ont de ce toujours eu la cognoissance et punition ceulx de la loy de la dicte ville. » (5)

L'action isolée du magistrat laïque, qui devint de plus en plus fréquente, à mesure que la question religieuse prit une

(1) Henne. Ouv. cité, tome IX. p. 93 en note.

(2) *Ibidem*.

(3) *Antwerpsch Archievenblad*, tome VII, p. 115. — Voir dans ce volume une foule d'exemples tirés des archives. — *Cannaert. Bydraegen tot de kennis van het oude strafrecht*. 3e édition, pp. 262, 263, etc., en note.

(4) *Ibidem*, pp. 304, 371.

(5) Gachard. *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, tome II, p. 106.

couleur politique plus accentuée, s'explique par une clause du concordat que conclut Charles-Quint, comme duc de Brabant, avec l'évêque de Liége, et dont les dispositions ne tardèrent pas à être acceptées de fait dans toute l'étendue des Pays-Bas.

Dans ce concordat, l'Empereur avait été obligé de reconnaître au crime d'hérésie la qualité de *merum ecclesiasticum*, dont l'évêque jugerait seul, sauf les droits des Inquisiteurs apostoliques. Seulement il s'était réservé le droit de punir : 1° ceux qui contreviendraient à ses placards spéciaux; 2° *ceux qui professeraient des opinions déjà condamnées comme hérétiques*. A première vue, cette réserve impliquait l'autorisation pour la juridiction laïque de prononcer seule sur l'orthodoxie des accusés. Ce n'était pas là son véritable sens. Le concordat n'enlevait pas à l'Église le droit naturel qu'elle possède de juger les contraventions à sa propre doctrine, et de déterminer le degré d'obstination des personnes égarées; mais il permettait au prince de punir de son côté, *comme des infractions spéciales*, les contraventions directes ou indirectes aux placards qui, au point de vue religieux, constituaient des indices d'hérésie — comme par exemple, l'affiliation à une secte connue et déterminée — et qui, d'après les principes ordinaires de compétence, auraient donné ouverture à un procès en cour ecclésiastique. (1) Et, dans le fait, le crime politique était considéré facilement comme absorbant le crime religieux, de telle sorte que le juge laïque se bornait à requérir l'intervention de l'autorité ecclésiastique pour essayer d'obtenir la conversion du condamné, au lieu de la faire intervenir pour qu'elle prononçât une sentence doctrinale avec abandon au bras séculier.

Il va de soi que, dans l'application, les règles et les théories dont il vient d'être question donnaient lieu à de fréquentes interprétations par voie d'autorité, à des ordonnances de détail spéciales à une ville ou à une province, à des conflits plus ou moins aigres et plus ou moins nombreux entre les différents ordres de juges, soutenus de part et d'autre avec la passion qui caractérisait sous l'ancien régime les luttes de compétence; et que dans ces conflits, comme il arrive toujours là où des hommes se heurtent, le bon droit et la raison étaient tantôt du côté des juges d'Église, tantôt du côté des juges du prince. Ce sont là toutes choses que, dans une étude sommaire, on ne peut qu'indiquer en passant. Il faut se

(1) Voir mon *Mémoire*, p. 64.

borner à tracer les grandes lignes du sujet. Au point où nous sommes arrivés, il s'agit d'indiquer les modifications subies par le régime général de la répression de l'hérésie durant les dernières années du règne de Charles-Quint.

XIV

Des dernières mesures prises par Charles-Quint.

Les modifications apportées par Charles-Quint, à la fin de son règne, au système esquissé dans les paragraphes précédents, sont peu nombreuses et sauf une ou deux peu importantes. Elles datent de 1550, 1553 et 1555.

Le 31 mai 1550, l'Empereur renouvela, en la modifiant dans quelques-unes de ses parties, l'instruction qu'il avait donnée aux Inquisiteurs en 1546. On permit de transférer les ecclésiastiques appréhendés dans les prisons de l'évêque diocésain aussi bien que dans celles du conseil provincial. Les sentences de dégradation, portées par les Inquisiteurs, purent être exécutées aussi bien par les juges locaux, le conseil de la province étant préalablement averti, que par le conseil même. Pour rendre une sentence contre un *laïque*, suspect d'hérésie, il ne fallut plus prendre l'avis d'un conseiller : il suffit de recourir à quelqu'homme expert nommé par le conseil provincial, etc. Enfin les Inquisiteurs n'obtinrent pas d'être déchargés — comme ils le demandaient — des devoirs que l'instruction de 1546 leur imposait à l'égard des curés, des maîtres d'école et des libraires (1).

En 1553, la reine Marie de Hongrie, ayant envoyé dans les provinces de Frise, d'Overyssel et de Groningue, pour y remplir les fonctions d'Inquisiteurs, Sonnius et le doyen de l'Église d'Utrecht, Herman Letmatius, elle leur recommanda d'observer, outre l'instruction de 1550, une instruction particulière qui leur prescrivait spécialement d'extirper la secte des anabaptistes, de visiter les monastères de femmes,—où, au dire de la gouvernante, il régnait beaucoup de désordres,—d'opérer dans ces monastères les réformes nécessaires, etc. (2).

On se rappelle que l'ordonnance de 1550 menaçait du châtiment

(1) *Mémoire* cité, pp. 94-95. — Gachard. *Introduction* citée. p. CXX.
(2) Gachard, loc. citat., pp. CXX, CXXI.

réservé aux hérétiques mêmes les personnes qui auraient présenté une requête en grâce en faveur des fugitifs, bannis ou latitants, et qu'elle défendait aux tribunaux d'altérer, modérer ou changer les peines d'une façon quelconque. Sans doute, comme il a été dit plus haut, cette dernière prescription n'était pas observée : des exemples innombrables en font foi. Toutefois, par une déclaration du 27 janvier 1555, Charles-Quint adoucit législativement le système. Il permit que des requêtes en grâce lui fussent adressées, ainsi qu'à ceux de ses conseils qui avaient le pouvoir de faire grâce. Il autorisa aussi les juges inférieurs, quand des individus prévenus d'hérésie seraient traduits devant eux et qu'ils les trouveraient dignes d'indulgence, à modérer la peine que ceux-ci auraient encourue, si le conseil provincial, auquel ils en référeraient, était de cet avis (1).

Le 31 janvier 1555, Charles-Quint, rappelant ce qu'il avait ordonné antérieurement, statua : « Que les conseils de justice et » les officiers royaux, municipaux et autres, ne permettraient aux » hérétiques détenus dans leurs prisons, à la poursuite des Inquisi- » teurs, de parler ou communiquer avec qui que ce fût, sans le » consentement de ces derniers; que les mêmes conseils et offi- » ciers auraient à déférer à la réquisition des Inquisiteurs, lorsque » ceux-ci réclameraient leur présence pour le prononcé des juge- » ments rendus par eux, ou les inviteraient à faire annoter et » inventorier les biens des personnes infectées ou suspectes d'hé- » résie qui se seraient absentées par crainte de justice ; enfin, » qu'ils veilleraient à ce que les meubles ou immeubles des indi- » vidus incarcérés, ou en état de prévention pour le fait de l'hé- » résie, ne fussent transportés ou vendus à d'autres. »

Le 1er février 1555, il enjoignit « à tous huissiers et sergents » d'armes de mettre à exécution les citations, ajournements, » intimations, actes ou ordonnances, quels qu'ils fussent, émanés » des Inquisiteurs ou de leurs subdélégués. » (2)

Enfin, dès le 27 janvier de la même année, il avait adressé aux évêques une lettre par laquelle il les invitait à se faire informer par leurs archidiacres, doyens et curés, de ceux qui étaient suspects d'hérésie, de ceux qui avaient des livres défendus, ou qui

(1) Gachard. *Don Carlos et Philippe II*, tome Ier, p. 293, en note. Cet adoucissement, au moins en partie, fut procuré par Granvelle. Voir la lettre du cardinal en note, p. CLXXI du tome Ier de la *Correspondance de Philippe II*.

(2) Gachard, loc. citat., p. CXXII.

étaient suspects d'en avoir, et *de les signaler aux Inquisiteurs* : tant, aux yeux de l'Empereur, la juridiction de ces délégués spéciaux primait la juridiction épiscopale (1).

A l'époque de la publication de ces derniers documents, les fonctions d'Inquisiteurs généraux étaient toujours remplies par Ruard Tapperus et par Michel Driutius. En 1550, le Pape Jules III leur adjoignit Corneille Meldet, doyen de St-Jacques, à Louvain, et leur donna une nouvelle instruction. Celle-ci retraçait longuement les dispositions prises par les Papes précédents, et les approuvait en y ajoutant, selon la prière que l'Empereur en avait faite au Pape, quelques points nouveaux. « Ces points, dit M. Gachard, concer- » naient les individus qui avaient ou lisaient des livres réprouvés, » les curés mercenaires et concubinaires, les maîtres d'école, les » libraires; le Pape adoptait à cet égard les règles tracées dans » l'instruction impériale du 31 mai 1550. Il permettait aussi que » les Inquisiteurs de province, ou subdélégués des Inquisiteurs » généraux, fussent choisis parmi les ecclésiastiques non constitués » en dignité, ni gradués en théologie, pourvu qu'ils fussent graves » et hommes de bien. » (2)

Tel était l'état des choses à l'avénement de Philippe II en ce qui concerne l'Inquisition et les Inquisiteurs. Seulement, comme le remarque M. Gachard (3), il est essentiel de signaler les faits suivants :

1° Il existait des provinces, telles le Duché de Luxembourg, le pays de Groningue, la Frise, où l'Inquisition n'avait pas été introduite. Quand des Inquisiteurs y avaient exercé leur office, c'était en vertu de commissions spéciales, dans des cas exceptionnels, et ils y avaient été envoyés du dehors.

2° En Gueldre et Zutphen, les états du pays s'étaient opposés à l'admission des Inquisiteurs, s'appuyant sur le traité de Venloo en vertu duquel ils étaient passés sous la domination de Charles-Qui .

3° Le Brabant avait dès l'origine et constamment repoussé l'exercice de l'Inquisition, « si bien qu'on ne trouvait depuis 1529 » aucun acte de juridiction fait par les Inquisiteurs dans cette province. »

En ce qui concerne le Brabant, l'affirmation, émanant d'ailleurs

(1) Gachard, loc. citat., p. CXXII.
(2) *Ibidem*, p. CXXIII.
(3) *Ibidem*, pp. CXXIII-CXXIV. — *Don Carlos et Philippe II*, tome 1er. p. 293.

du gouvernement de Marguerite de Parme lui-même, est un peu absolue (1). Mais toujours est-il que, dans le duché, s'il y eut des actes isolés de juridiction faits par des Inquisiteurs même après 1529, au moins les Inquisiteurs n'y exercèrent pas de juridiction continue, suivie, habituelle.

Dans les provinces où les Inquisiteurs apostoliques n'avaient pas eu d'action, les juges d'église, mêlés à la répression de l'hérésie et des faits s'y rattachant, avaient été les officiaux des évêques diocésains (2) ; et, comme il n'est peut-être pas inutile de le répéter, dans un nombre infini de procès les juges séculiers avaient agi absolument seuls.

XV.

De la répression de l'hérésie au commencement du règne de Philippe II.

Il résulte des faits rassemblés dans le paragraphe précédent, que Charles-Quint avait organisé dans les Pays-Bas un système complet destiné à maintenir l'orthodoxie dans ses États héréditaires. Ce système se composait de deux éléments : de lois pénales spéciales en vigueur dans le territoire entier, sauf en Gueldre ; d'instruments multiples, pour exécuter les lois, Inquisiteurs, officiaux, tribunaux séculiers locaux, conseils de justice, commissions extraordinaires, tous, sauf les officiaux des évêques, sous la dépendance plus ou moins étroite du gouvernement. Pris dans son ensemble le sytème reposait sur un principe juste et vrai ; non pas qu'un gouvernement quelconque a le droit de réprimer les doctrines qui le gênent ou qui lui déplaisent ; mais qu'un gouvernement légitime, en possession de la *vérité*, et dans une société toute imprégnée de *vérité*, a le droit et le devoir de réprimer l'*erreur* et d'en empêcher la propagation. Considéré dans ses détails, il respirait toute la dureté des mœurs de l'époque. Les placards étaient d'une sévérité draconienne et d'une économie essentiellement vicieuse. Par leur fait une foule de délinquants qui, sous l'empire du droit canonique, auraient encouru une simple pénitence ecclésiastique, étaient directement passibles de la peine de

(1) Voir dans la *Correspondance de Philippe II*, tome II, p. 539, un écrit des Inquisiteurs sur les rétroactes de leur juridiction en Brabant.

(2) *Mémoire* cité, p. 97.

mort. Par leur fait encore, l'action des Inquisiteurs apostoliques avait indirectement changé de caractère. L'homme soupçonné d'hérésie, sans avoir contrevenu aux placards, poursuivi par un Inquisiteur, se trouvait encore sans doute devant une juridiction qui avait pour but premier de le *réconcilier avec l'Église* et de l'admettre à récipiscence ; mais l'hérétique infracteur des placards que l'Inquisiteur, conformément aux devoirs qui lui étaient imposés, devait dénoncer aux *juges séculiers*, dès qu'il tombait entre les mains de ceux-ci, se trouvait devant des juges que son repentir même n'avait pas le pouvoir de désarmer.

Quand Philippe II monta sur le trône, il se borna, par acte du 20 août 1556, à confirmer sans changements ni additions le placard du 25 septembre 1550. Il suivit en cela le conseil de Granvelle. L'Évêque d'Arras, prévoyant peut-être les difficultés auxquelles les placards pourraient un jour donner ouverture, voulait qu'on ne pût imputer au nouveau Roi d'avoir innové dans une matière aussi délicate (1). Le Roi agit de même en ce qui concernait les Inquisiteurs. Il confirma purement et simplement l'instruction qui leur avait été donnée par son père, le 31 mai 1550. (2) « Dans le mandement qu'il adressa aux conseils de justice, aux » officiers royaux et aux huissiers, la seule addition qu'il fit aux » dispositions de l'ordonnance du 31 janvier 1555, consista à » prescrire que : lorsque les Inquisiteurs ou leurs subdélégués » voudraient procéder sur le *faict de l'hérésie*, et requerraient » les conseils ou les officiers royaux de donner quelqu'un de leur » collége ou autre adjoint pour être présent aux informations » et procédures qu'ils voudraient prendre et faire contre les sus- » pects, ou pour appréhender aucuns chargés, infectés et sus- » pectés d'hérésie, lesdits conseils et officiers devraient déférer » à leur réquisition ; qu'ils les laisseraient de même procéder » contre les prisonniers, selon leur commission et instruction, » nonobstant aucune litispendance, prévention, opposition ou » appellation à ce contraire » (3).

Il y eut encore des Inquisiteurs généraux et des Inquisiteurs de province ou subdélégués ; et s'il est difficile d'en donner une liste complète, nous savons au moins que Pierre Curtius, plus

(1) Gachard. Introduction citée, p. CVIII.
(2) *Ibidem*, p. CXXV.
(3) *Ibidem*, p. CXXV.

tard évêque de Bruges, fut l'un d'entre eux, et qu'en 1560, le pape Pie IV fit Inquisiteurs généraux Josse Tiletanus, prévôt de Walcourt, et Michel de Bay, théologien de Louvain. (1)

Le système répressif et les rapports respectifs des divers ordres de juges restèrent donc les mêmes que durant le règne précédent. Sans doute le Roi, dans une foule de documents qu'il est inutile d'analyser parce qu'ils sont entre toutes les mains, témoignait le désir, la volonté qu'une rigueur inflexible servît de règle aux tribunaux dans l'application des lois existantes ; sans doute on peut regretter que le Roi n'ait pas saisi les côtés défectueux du système inauguré par Charles-Quint, et n'ait pas pressenti qu'une grande modération dans l'application des placards allait s'imposer sur la force des choses. Mais, une fois qu'il ne voulait pas changer les lois, on doit reconnaître qu'il tenait le langage que tient tout législateur : n'ayant pas député les juges « pour juger de la loy et des édits, » ni pour déclairer s'ilz sont trop ou trop peu modérez et sévères, » mais pour procéder punctuellement selon la forme desdictz » édictz » (2); et, en tout état de cause, il n'innovait rien.

L'examen attentif des documents judiciaires confirme absolument les déductions qu'on peut tirer des circulaires, mandements et instructions émanés de lui.

Dans les procès où les Inquisiteurs interviennent comme partie principale, leur rôle est celui que nous avons caractérisé plus haut. Rien n'y est changé. Voici un exemple pris dans le ressort de la Flandre Gallicante, où tous les traits de la procédure sont nettement accusés.

« La merquedy XVIIe jour de mars, ... N. N. N. ... ayans este constituez pri-
» sonniers en la paroisse de Halluin par l'Inquisiteur de la Foi comme chargées
» de hérésie, lequel Inquisiteur avait examiné les dits prisonniers de leur foy, et
» avaient, par devant luy, soutenu et persisté en plusieurs erreurs plus à plain
» speciffiée en la sentence d'icellui Inquisiteur dessus transcripte; desquelz erreurs.
» sur ce par plusieurs fois par ledit Inquisiteur, meismement le XVe de ce mois,
» par devant nostre lieutenant et officiers de la gouvernance de Lille, admonestez ils
» ne s'en ont vollu depporter; ains inhere en iceulx erreurs, à raison de quoy ledit
» sieur Inquisiteur, après avoir, le jour d'hier, derechief admonesté et exhorté en nostre
» présence, de obmestre leurs erreurs et leur rendre soubz nostre mère Saint-Église,
» laquelle les recepveroit en grâce, ne ont ad ce vollu entendre, demeurant perti-
» nax, et obstinez en leurs erreurs, les avoit, par sa sentence, jecté hors de l'Église

(1) Gachard. Introduction citée, p. CXXII, note 1re. — Manuscrit appartenant à M. le professeur Reusens, à Louvain.

(2) *Ibidem*, pp. CXXVII, CXXVIII.

« Christi et de la justice spirituelle, et les abandonné et mis en la main séculière du « dit siége de la gouvernance ; et, ce jour d'huy les dis prisonniers, admenez par « devant nous et derechief admonestéz de désister et obmestre leurs erreurs, ont « encore persisté en iceulx sans eulz en vollòir depporter, en contrevenans aux let- « tres patentes du Roy, nostre sire, sur le faict des sectes reprouvées, furent, le « tout considéré, sur les conclusions contre eulz prinses par le substitut du Pro- « cureur du Roy nostre sire, pour ce condempnez d'estre mis sur un hourt au-devant « de la maison eschevinalle de ceste ville de Lille, y loyez et enchaînés à une estacque, « et illecq estre bruslez et consumés par le feu, déclarans les biens des dis prisonniers « confisquez ès lieux où confiscation a lieu. Fait au chasteau de ceste ville de Lille, « par devant messire Jehan de Montmorency, chevalier de l'ordre de la Thoison-d'Or, « seigneur de Courrières, etc., et gouverneur de Lille, Douay et Orchies... » (1)

Voici, outre la sentence qui précède, quelques notes éparses prises dans des *comptes de justice criminelle.*

« Pour ce que M. Pierre Titelmans, Inquisiteur de la Foy, etc., a envoyé ses « lettres closes au lieutenant de Bailleul affin qu'il deut venir querrier, hors des « mains dudit Inquisiteur un nommé N. lequel estoit par ledit Inquisiteur condempné « ès mains de la justice laye, pour d'icellui faire justice comme heréticque en sui- « vant les placcarts et ordonnances de S. M. Royale... »

« Le lieutenant du dit baillliage, avec trois de ces sergeans, à la requeste du dict « Inquisiteur a assisté icelluy ès paroiches de Dranoutre et de Locre pour illecq visiter « les maisons de trois ou quatre personnes infectez de herésie et les appré- « hender... » (2)

« Comme le bailly rendant ce compte (1562-63) avoit pris uns Nicolas N. pour le « faict d'herésie et icelluy recommandé et envoyé aux prisons de Mons, l'Inquisiteur, « recheut certains temps après lettres de mondit seigneur l'Inquisiteur contenant « qu'il eut à certain jour y denommé soy trouver avecq assistence pertinente de « justiche en la ville d'Yppre a son siége... Où venant luy fut par Monsr libvré ou « laissé après sentence le dict Nicolas N. par luy declaré relaps.... pour par ledit « bailly estre meyz à justiche et estre procédé contre luy devant Messieurs de la court « de Cassel comme de raison... » (3)

Le pouvoir central envoya comme jadis, dans les ressorts plus particulièrement travaillés par la propagande hérétique, des *commissions extraordinaires* de justice répressive, agissant soit de concert avec les magistrats locaux, soit à l'exclusion de ceux-ci : notamment dans la Basse-Flandre en 1561, à Valenciennes en 1562, 1564, etc. et à Tournai. (4) La commission destinée à *besoi-*

(1) De Coussemaker. *Troubles religieux dans la Flandre-Maritime,* tome Ier, p. 99. Une sentence presque identique, *ibidem*, tome I, pp. 100-101 et d'autres tome IV. p. 356, 357, 360.

(2) *Ibidem,* tome I, p. 280, compte du bailli de Bailleul de 1558-60.

(3) *Ibidem*, tome II, p. 130.

(4) *Ibidem*. Ouv. cité, tome I, p. 82. Paillard, ouv. cité, tome IV, pp. 1, 7 et suivantes.

gner dans la Basse-Flandre se composait de membres pris dans le conseil de la province. Celle de Valenciennes, en 1562, comprenait le prévôt de la ville, le prévôt-le-comte et deux ou trois assesseurs nommés par le pouvoir central.

Dans les ressorts où ces commissions royales exerçaient leur action, le rôle des Inquisiteurs proprement dits était naturellement fort effacé. Ce n'était plus eux, mais les commissaires royaux qui faisaient l'instruction des causes. M. de Coussemaker le constate par l'examen approfondi de nombreux dossiers. Il ajoute, en parlant de l'instruction des procès: « Au point de vue purement judiciaire, » ces instructions étaient faites avec soin et impartialité. On » faisait des contre-enquêtes à la demande des accusés. On » demandait l'avis de jurisconsultes. On prenait des mesures et » des précautions pour ne pas s'égarer. En outre, on adou- » cissait les peines de ceux qui se réconciliaient avec l'Eglise, » (1) et qui pour cet acte solennel devaient nécessairement être mis en rapport soit avec un Inquisiteur, soit avec un délégué épiscopal. Bien plus, « quand il s'agissait seulement de faits contre la reli- » gion, auxquels ne venait s'adjoindre aucun crime ni délit de » droit commun, les demandes en grâce ou en rémission de peines » étaient généralement accueillies avec faveur lorsque les pétition- » naires faisaient acte de repentir. » (2)

Le fait de voir les tribunaux séculiers soit ordinaires, soit extraordinaires, agir seuls dans les procédures contre les individus inculpés d'avoir contrevenu à des placards ou de professer des hérésies déjà définies, nommées et condamnées par l'Eglise, se généralisa, en dépit de l'opposition qu'y mettaient parfois les évêques ou les juges d'église. Je citerai en passant une ordonnance de règlement faite « par provision et jusques à ce que parties plus à plain oyes aultrement y sera ordonné », rendue le 4 mai 1563, à l'occasion d'un conflit soulevé par l'archevêque de Cambrai contre les agissements des magistrats de Valenciennes. On y trouve érigées en système gouvernemental les pratiques qui dès l'époque de Charles-Quint étaient, comme on l'a vu plus haut, en usage, et qui tenaient en partie aux stipulations du concordat de 1542. Le conseil privé statuait comme suit :

« Ordonne que cependant le dit archevêque de Cambrai, sup-

(1) De Coussemaker, ouv. cité, tome I, pp. 36, 78, 79, 80.
(2) *Ibidem*, tome I, p. 41.

» pliant, aura en son diocèse toutte cognoissance sur le faict d'hé-
» résie au regard des gens d'église.

» Semblablement appartiendra à luy la déclaration sur article
» *dubieux* et *non notoirement tenu et réputé pour hérétique*,
» ou répugnant à notre Saincte Foi catholique ; et ceulx qui
» seront trouvez desvoyez en iceulx articles, s'ils révocquent leur
» erreur, seront tenuz d'en faire abjuration ès mains dudit arche-
» vêque, s'ils persistent après deue déclaration, seront délivrez
» ès main du juge lay.

» De tous aultres cas savoir: *quant il y a par gens laiz contra-*
» *vention de placcartz, ou erreur en point et article d'hérésie*
» *notoire, en appartiendra la cognoissance et punition à ceulx*
» *de la dite ville ou commissaires à ce ordonnez.* » (1)

Enfin, aussi bien sous Philippe II que sous Charles-Quint, les tribunaux chargés d'appliquer les placards continuèrent à user largement de l'*arbitrage des peines* et à frapper de bannissement ou d'autres peines en corporelles des délinquants menacés de mort par la loi (2).

On peut ajouter que, dans les contrées particulièrement agitées par la propagande calviniste, le mouvement à cette époque avait pris une tournure entièrement politique. Les délinquants étaient le plus souvent arrêtés et traduits en jugement pour des faits plus ou moins accentués de sédition: et c'était dans le cours du procès qu'ils se déclaraient eux-mêmes hérétiques dans l'espoir de se transformer en martyrs. Par un acte de 1564, disposant pour la ville de Valenciennes et adressé aux commissaires spéciaux, le gouvernement crut nécessaire de prendre des mesures d'exception dans l'espèce. « Quant à ceulx, dit-il, qui se déclarent hérétiques
» après qu'ils ont entendu la sentence de mort par l'espée, son
» Altèze, pour la vaine gloire qu'ils prennent d'estre brûlés, a permis
» que les dits commis en pourront user à leur discrétion, ou de
» persévérer en leur première sentence, ou, en changeant icelle,
» les faire exécuter par le feu ou la corde ou d'aultre telle peyne
» qu'ils craindront le plus. » (3).

(1) Paillard, ouv. cité, tome I, pp. 386 et suivantes.
(2) Il y a un grand nombre d'exemples dans de Coussemaker.
(3) Paillard, ouv. cité, tome IV, pp. 72, 73, etc.

XVI.

Du mouvement de l'opinion pendant le règne de Philippe II.

L'opinion publique dans les Pays-Bas accepta d'abord de Philippe II ce qu'elle avait accepté de Charles-Quint. Il existe un document curieux, relatif aux États généraux de 1558, qui nous le prouve. Pendant la session de ces États, les députés de Hollande demandèrent que S. M. fit limiter « le pouvoir des Inquisi- » teurs de la Foy selon le droict canon. » Leur proposition n'eut guère d'écho. Quant au point de l'hérésie, « ceulx de Hollande » n'ont esté ensuyviz de personne, parce que aulcungs, comme » ceulx de Brabant, ne se disoient admettre aulcune Inquisition » en leur pays, fust selon droict canon ou aultrement; et ceulx » de Haynault et Lille disoient: consydéré qu'ilz estoient libres » de confiscation en cas de hérésie, et que le droict canon com- » mande que les biens des hérétiques soient confisqués, que par » ce il ne leur seroit aulcunement utile de vouloir réduire l'In- » quisition en leurs quartiers aux termes du droict canon: les » aultres estats dirent que, quand ils trouveroient aulcung excès » en l'office de l'Inquisition et que les Inquisiteurs auroient tra- » vaillé aulcung contre raison, que lors ils y pourverroyent de « convenable remède comme il appartiendroit. » (1).

Ainsi donc, en 1558, le pays ne s'élevait pas du tout contre le système répressif en vigueur en matière d'hérésie. A part la Hollande, qui émettait un vœu de détail tendant en réalité à ce qu'on rendît aux Inquisiteurs leur vrai caractère ecclésiastique, à part le Brabant désintéressé en fait dans la question, la majorité des provinces déclarait n'avoir à se plaindre ni du système ni de l'application que les Inquisiteurs en faisaient.

Peu à peu, à partir de la paix avec la France qui substitua brusquement l'état de paix à un état de guerre permanent pendant un demi-siècle, à partir du départ du Roi qui affaiblit presque aussitôt la position du gouvernement royal, à partir surtout du triomphe de l'opposition par la chute de cardinal de Granvelle, les choses changèrent de face. L'évolution de l'opinion se produisit sous l'action combinée d'un double ordre de causes: de l'extension prise par le mouvement hérétique, de la tactique de l'opposition

(1) Bulletins de la Commission royale d'Histoire, 3e série, tome VIII, pp. 302. 303.

politique. Le mouvement hérétique grandit, en dépit de toutes les mesures gouvernementales, grâce à la connivence de quelques Grands, grâce à la propagande partant de foyers intérieurs mal éteints, grâce *surtout* à l'effort du protestantisme cosmopolite impatient d'entamer la situation de Philippe II dans les Pays-Bas, aux excitations factices du dehors, œuvre des huguenots français, de l'Allemagne, de la Scandinavie, de la Grande-Bretagne protestantes. L'opposition politique groupa dans un même faisceau toutes les nuances de mécontents, quelles que fussent leurs visées particulières. Elle chercha de plus en plus un appui dans l'opposition religieuse. Elle entraîna avec elle des groupes notables de catholiques, soit sous la pression de certaines idées de tolérance qui commençaient à se répandre dans les hautes classes à l'heure où dans les Pays-Bas l'on n'avait pas encore vu les sectaires à l'œuvre, soit grâce à la susceptibilité ressentie dans tous les rangs d'une société, que travaillaient vingt courants intellectuels passionnés, par les recherches doctrinales; soit enfin à la faveur du bruit perfidement répandu, propagé et bientôt enraciné, que le Roi entendait introduire dans les Pays-Bas l'inquisition d'Espagne. (1)

C'est à l'histoire politique qu'il appartient d'étudier dans leur détail les faits généraux que je viens de rappeler. C'est à elle qu'il appartient de montrer comment, sous leur pression, ces anciens placards, dont le public ne se plaignait pas jadis bien que des voix considérables en eussent déjà signalé les caractères abusifs (2), devinrent un objet de réprobation et de mécontentement pour une fraction notable de la noblesse, de la magistrature et du peuple; comment l'impunité et des progrès nouveaux de l'hérésie sortirent de la sévérité outrée des lois à appliquer elle-même; comment les Inquisiteurs, dont l'office était naguère respecté, se virent en butte aux haines et aux défiances populaires, furent abandonnés sinon contrecarrés, même violemment, par les

(1) On peut consulter sur ces tendances qui se faisaient jour dans les rangs des catholiques, et sur l'action exercée par la crainte de l'Inquisition d'Espagne, les *Mémoires de Pontus Payen*, notamment tome I, pp. 16 et 38.

(2) Voici ce que rapportait Viglius, en 1566 : « En l'an cinquante fut proposé que » aussy repentans debvoyent morir. Le Président (Viglius) dict lors que cela ne se » povoit faire, estant contre Droict canon, ne *fermant l'Église le giron aux repentans;* » toutes foys l'Empereur le voulust ainsy, pour les simulations qu'il y a aux repentants, » nonobstant que le President dict que prestaret *nocentem demittere quam innocentem* » *condemnare,* » — Notules du Conseil d'État, dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome VI, pp. 359. 360.

magistrats séculiers; comment Philippe II, ne se rendant pas un compte exact de la situation, ou se roidissant dans une inflexibilité malencontreuse, commit la faute de prétendre maintenir le *statu quo* absolu, alors qu'il lui était possible de donner des satisfactions réelles à l'opinion et d'adoucir les abus du système existant, sans entamer le principe de l'union de l'Église et de l'État, sans abandonner la défense de la vérité, sans ouvrir la porte à un régime de tolérance universelle qui eût été, non un moyen de paix, mais le commencement d'un cataclysme; comment, d'autre part, parmi les adversaires des placards et de l'Inquisition, les plus ardents et les plus bruyants visaient plus loin que le but qu'ils dévoilaient, et n'auraient, en réalité, été satisfaits d'aucune concession, puisqu'ils poursuivaient la destruction absolue du catholicisme combiné avec un bouleversement révolutionnaire. Dans ces pages, qui ont pour objet unique l'exposé sommaire d'un état juridique, il faut nécessairement me borner (1). Je dois cependant m'arrêter un instant pour parler de trois faits spéciaux: de deux projets de *modération des édits* conçus dans les Pays-Bas pendant les années 1565 et 1566; de l'accusation, fulminée contre le Roi par l'opposition, de vouloir introduire *l'inquisition d'Espagne*.

XVII

Du premier projet de modération des Placards.

En 1565, comme on le sait, le gouvernement des Pays-Bas envoya le comte d'Egmont en Espagne pour obtenir que le Roi donnât satisfaction à l'ensemble des griefs de l'opposition. La mission du comte n'eut pas les résultats que celle-ci en attendait. Seulement Philippe II, en ce qui concerne la question religieuse, autorisa la duchesse de Parme à appeler sans bruit en sa présence et celle des membres du conseil d'État, sous le prétexte de régler des questions relatives au Concile de Trente, quelques évêques, théologiens et conseillers choisis parmi ceux qui avaient le plus de zèle pour la religion, afin de discuter les meilleurs moyens d'éclairer le peuple, de ramener les dévoyés, d'enseigner les enfants. Il permit que la même assemblée examinât

(1) Pour ne pas me répéter, je renvoie aux articles que j'ai publiés dans la *Revue catholique*, l'an dernier, sur la *Pacification de Gand*.

s'il convenait d'adopter un système, autre que le système existant, pour le châtiment des hérétiques, non pas en vue de les châtier avec moins de rigueur, mais au contraire de réprimer mieux leur impudence et d'empêcher surtout qu'ils ne se glorifiassent de mourir en leur hérésie et ne s'y excitassent les uns les autres : ce qui arrivait souvent (1).

A la fin du mois de mai 1565, la duchesse de Parme constitua la commission que son frère lui avait permis de rassembler. Elle y appela, de l'avis du conseil, Martin Rithovius, évêque d'Ypres, Antoine Havet, évêque de Namur, Gérard de Hemricourt, évêque de St-Omer, Jacques Martens, Président du conseil de Flandres, Hyppolyte Persyn, Président du conseil d'Utrecht, Antoine de Meulenaere, conseiller au grand conseil, Josse Tiletanus, théologien de Louvain, Corneille Jansenius, désigné pour le siége épiscopal de Gand, et Volmaire Beernaerts, canoniste de l'université de Louvain.

La commission délibéra pendant trois jours. Le quatrième, chacun de ses membres donna à tour de rôle son avis. Enfin Hopperus forma de ses délibérations une espèce de procès-verbal, auquel le 8 juin, après révision et correction, tous les membres de la *jointe* apposèrent leur signature. Le texte même de l'acte du 8 juin étant encore inédit, nous insérons ici le résumé qui en a été fait par M. Gachard.

« Relativement aux placards, le sentiment unanime de la com-
» mission fut qu'il ne convenait pas de les altérer, car les lois,
» les instructions et les exemples des pères de l'Église et des Em-
» pereurs chrétiens prouvaient que les hérétiques ne pouvaient
» être contenus par la seule doctrine, mais qu'il fallait aussi les
» contenir par la crainte ; d'ailleurs, telle avait été toujours leur
» coutume que, si on leur faisait quelque concession, ils en profi-
» taient pour demander davantage, jusqu'à ce qu'ils fussent
» parvenus à tout ce qu'ils prétendaient ; si au contraire on leur
» résistait avec fermeté, ils perdaient courage et finissaient par se
» soumettre. Cependant, comme beaucoup de délits contre la
» religion demeuraient impunis, par la répugnance des juges à
» appliquer des dispositions qu'ils trouvaient excessives, ou par
» l'appréhension qu'ils avaient de tumultes populaires, la commis-
» sion voulait que, en continuant de punir de mort les hérétiques

(1) Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, tome I, pp. 316, 317.

« obstinés, on prit en considération, par rapport aux autres (1), « leur état, leur âge, leur sexe, la qualité de leurs délits, et que « les supplices du feu, du glaive, de la corde, de la suffocation « fussent remplacés, en certains cas, par la condamnation aux « galères ou le bannissement. A l'égard des pénitents qui n'étaient « ni docteurs, ni ministres, ni relaps, ni séditieux, elle pensait « qu'à la peine capitale il fallait substituer celles de l'exil, de la « relégation, de la prison ou d'autres de ce genre. En ce qui con- « cernait les individus ayant contrevenu aux placards, sans tou- « tefois être hérétiques ou sectaires, des amendes, les verges, une « note d'infamie, le bannissement lui paraissaient une correction « suffisante. Mais ces modifications ne devaient pas, suivant elle, « être déclarées par édit public ; elles devaient faire l'effet d'une « instruction secrète à adresser aux conseils de justice. » (2)

Le 22 juillet, Marguerite de Parme envoya au Roi l'écrit du 8 juin ; elle lui proposa, par la même occasion, de faire réviser les instructions des Inquisiteurs, afin de les accommoder à l'esprit du temps : elle lui dit même que la manière dont les Inquisiteurs procédaient excitait des clameurs universelles, et que, partout, on se plaignait que les évêques et les gens d'Église voulussent introduire dans les Pays-Bas l'Inquisition d'Espagne, si ce n'était quelque chose de pire encore (3). La duchesse, femme naturellement distinguée, ne peut échapper au reproche de versatilité et de passion. Autant elle avait jadis soutenu Granvelle, autant elle s'était subitement élevée avec acrimonie contre lui après son départ des Pays-Bas. En ce moment elle nageait absolument dans les eaux de l'opposition, et espérait vaguement acheter son repos en obtenant pour elle des satisfactions de la part de la Royauté. Sans doute personne ne pourrait soutenir que nulle part, en aucun cas, aucun Inquisiteur n'eut commis des abus et péché par excès de zèle. Les Inquisiteurs étaient des hommes. Sans doute encore, il est dans la nature des choses que dans les grandes luttes sociales les combattants, placés au premier rang, se laissent parfois entraîner au delà des bornes d'une juste modération. Mais, en réalité, les clameurs dont parlait la duchesse, contre les procédés des Inquisiteurs,

(1) C'est-à-dire, comme nous l'avons montré plus haut, les *infracteurs des placards* qui ne persistaient pas dans l'hérésie. Car *l'hérétique non obstiné*, qui n'aurait pas contrevenu à un placard, n'était pas passible de la peine de mort.

(2) *Don Carlos et Philippe II*, tome I, pp. 316, 318, 319. 320.

(3) *Ibidem*, pp. 321. 322, et *Correspondance de Philippe II*, tome I, p. 360.

étaient bien moins causées par ces procédés que par un changement profond dans les idées de la partie de l'opinion publique la plus bruyante et la mieux vue au sein des régions gouvernementales.

Quoi qu'il en soit, sous l'empire de ses idées personnelles, peut-être sous la pression des avis et des lettres de Fray Lorenço de Villavicencio, moine espagnol résidant depuis longtemps dans les Pays-Bas, qui écrivait à Madrid et qui s'y rendit en personne, Philippe II refusa d'accueillir les vues de la commission et les demandes de sa sœur, la gouvernante. Il signifia sa résolution par les fameuses dépêches du *Bois de Segovie*, datées du 17 et du 20 octobre 1565 (1).

Élaguant de ces dépêches ce qui ne concernait pas la question religieuse, on peut les résumer comme suit relativement aux placards et à l'Inquisition :

Le Roi, ayant vu l'écrit des évêques, des conseillers et des théologiens, ne trouvait pas comme eux qu'il fût à propos d'adoucir le châtiment des hérétiques. Il persistait à exiger que les placards fussent observés strictement. S'il y avait des juges qui n'osassent ou ne voulussent pas les appliquer, on devait les lui désigner pour qu'à leur place il en établit d'autres de « plus de cœur et de meilleur zèle. » On devait faire justice des hérétiques de quelque qualité qu'ils fussent, sans négligence ni dissimulation.

Il avait ressenti jusqu'au fond de l'âme ce qui s'était passé au sein du Conseil d'État, par rapport à l'Inquisition, et l'idée qui y avait été émise d'en restreindre l'exercice en un temps où elle était plus nécessaire que jamais. « Croyez, ajoutait-il, que je ne le souffrirai » point, et que cela ne convient ni au service de Dieu, ni au mien, » ni au bien des Pays-Bas... Tenez aussi pour certain qu'on vous » abuse, en cherchant à vous persuader que la rigueur de l'Inqui- » sition entraînera de grands inconvénients : si les Inquisiteurs » ne procédaient pas conformément à leur charge, les maux qui » en résulteraient seraient bien plus grands et se feraient sentir » plus vite. Vous comprendrez par là qu'il ne saurait être question » de leur donner de nouvelles instructions comme vous le propo- » sez, mais qu'il importe, et de cela je vous en prie aussi instam- » ment que je le puis, que vous les favorisiez, honoriez et animiez,

(1) *Don Carlos et Philippe II*, tome I, pp. 322 et suivantes. — *Correspondance de Philippe II*, tome I, p. XXIX. tome II, pp. XVI et suivantes.

» sans les mander pour chaque vétille, car cela les décourage et
» leur fait perdre toute autorité. En outre, vous devez enjoindre
» aux juges séculiers, non-seulement de ne pas les entraver dans
» l'accomplissement de leurs fonctions, mais encore de leur prêter
» toute aide et faveur... » (1)

Ces résolutions royales étaient profondément regrettables et inexécutables dans l'occurrence.

Elles étaient regrettables, non parce qu'une résolution contraire eût désarmé le mouvement révolutionnaire qui se préparait, mais parce qu'en soi l'acceptation des idées de la junte eût consacré un progrès réel dans le sens de l'humanité et de la saine justice distributive, sans que le gouvernement eût l'air de plier devant l'assaut de l'hérésie et favorisât son élan par un semblant de recul. Elles étaient inexécutables, parce que les choses étaient venues trop loin. Personne, dans le sein du gouvernement des Pays-Bas, même les Grands dévoués au catholicisme, ne croyait plus possible de maintenir les Inquisiteurs, en présence des passions qui se déchaînaient contre eux, ni les placards anciens dont il était impossible de nier la rigueur excessive (2).

La publication mit le pays en combustion, et elle donna occasion au parti révolutionnaire de propager, avec plus d'insistance et de perfidie que jamais, l'accusation que le Roi entendait introduire dans les Pays-Bas l'Inquisition espagnole à la sollicitation de Granvelle.

XV

Que le Roi n'eut pas l'intention d'introduire l'Inquisition Espagnole dans les Pays-Bas.

Ce n'est pas ici le lieu de faire une étude sur l'*Inquisition d'Espagne*. Cette inquisition, essentiellement différente de l'*Inquisition pontificale ou apostolique* avec laquelle elle fut souvent en conflit, cette inquisition dont les papes blâmèrent maintes fois les

(1) *Don Carlos et Philippe II*, tome I, pp. 325 et suivantes.

(2) On peut consulter sur ce point la *Correspondance de Philippe II*, tome I, *passim*, à partir du mois de décembre 1565, et surtout les opinions émises par les membres des conseils, lors des délibérations de mars 1566, dans les *Notules du Conseil d'État*. Elles sont insérées comme on l'a vu dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome VI.

agissements, était née au XVe siècle sous Ferdinand et Isabelle. Elle fut dirigée d'abord contre les *Judaïsans* et les *Morisques* : elle fut tournée plus tard contre les hérétiques; elle finit par étendre le cercle de sa compétence aux hérétiques, enchanteurs, sorciers, meurtriers, usuriers, sodomites, fornicateurs, contrebandiers, voleurs, sacriléges et criminels de toute espèce.

L'Inquisition espagnole était un tribunal royal muni d'armes spirituelles. Les Inquisiteurs étaient des employés royaux, que les Rois avaient le pouvoir de nommer et de congédier. Parmi les conseils de la Couronne se trouvait un conseil de l'Inquisition. Les tribunaux de l'Inquisition étaient soumis à l'inspection royale, et parmi leurs assesseurs se trouvaient souvent des membres du grand conseil de Castille. Les confiscations ordonnées par eux formaient pour la Chambre royale une sorte de revenu régulier. Enfin, l'*Inquisition espagnole*, couvrant l'Espagne d'un réseau serré, fut un puissant instrument de centralisation entre les mains de la royauté : elle mit entre les mains de celle-ci un tribunal auquel ni Grands ni archevêques n'osaient se soustraire (1).

Que l'*Inquisition espagnole* s'occupât de temps à autre des affaires des Pays-Bas, cela est incontestable. Il arrivait, par exemple, que le Roi envoyât à Marguerite de Parme des listes d'hérétiques dressées par son fameux tribunal, ou qu'il cherchât à faire remettre entre les mains du contador Alonzo del Canto des hérétiques *Italiens* ou *Espagnols*, de résidence dans les Pays-Bas. Mais, même en ce qui concerne ces *étrangers*, le gouvernement refusait de les laisser sortir du pays ; et, quant aux listes d'hérétiques, Granvelle, avec son franc-parler, refusait de les prendre au sérieux. « Si j'osais le dire, écrivait-il au Roi le » 15 juin 1563, c'est chose risible de nous envoyer des déposi- » tions faites en Espagne devant les Inquisiteurs, pour que nous » cherchions ici des hérétiques; comme s'il n'y en avait pas ici des » milliers auxquels nous n'oserions rien dire, et dont les officiers » du Roi n'appréhendent aucun. Il y a, en effet, plus d'un an » qu'on n'a pas pris un seul calviniste à Anvers. » (2)

Sous quelque jour qu'on envisage ces faits, ils témoignent sans doute de la confiance que le Roi avait dans l'Inquisition d'Espagne

(1) Je renvoie à la longue et intéressante étude de Hefélé dans son ouvrage sur *le Cardinal Ximenes*, aux *lettres sur l'Inquisition* du comte de Maistre, etc.

(2) Sur ces points, voir la *Correspondance de Philippe II*, tome I, pp. CXCIX, 257, 269, 273, 281.

et du prix qu'il attachait à ses informations. Ils peuvent porter à croire que Philippe II aurait, si tout ne s'y était pas opposé, *désiré* pouvoir introduire dans les Pays-Bas un tribunal qui le servait si bien en Espagne. Ils ne prouvent rien de plus : car du *désir* d'être à même de faire, à l'*intention* de faire, il y a un abîme.

Pour ce qui en est de l'*intention* d'introduire l'Inquisition d'Espagne dans nos provinces, l'accusation de l'opposition manquait absolument de fondement. Non-seulement il n'y eut jamais ce qu'on peut appeler un *commencement d'exécution*, de la part de Philippe II, mais on peut affirmer, avec certitude, que ni le Roi ni Granvelle n'eurent pas la pensée qu'on leur attribuait.

Sans rassembler ici les témoignages se rapportant aux années antérieures, qu'on peut trouver dans la *Correspondance de Philippe II* et dans les *Papiers d'État de Granvelle*, je me borne aux déclarations et aux témoignages contemporains de l'époque de crise correspondant aux années 1565 et 1566.

Le 21 avril 1566, Granvelle mande au président Viglius : qu'il vient d'écrire au Roi pour faire son devoir envers le maître, « afin » qu'il ne puisse dire qu'il ne soit esté préadverty, et non pas pour » le solliciter à introduyre l'Inquisition d'Espaigne, à quoy ny vous » ny moy, quoy que l'on persuade là au peuple ne pensames oncques, » ny comme je tiens pour certain fust oncques la volonté du Roy, » ny d'introduyre en ce par delà chose nouvelle, mais pour le solli- » citer afin qu'il voyse luy mesmes gouverner ses pays, puisque, » comme dois si long temps je l'ay dict, dans sa presence je n'y » voys remeyde, et avec icelle tout se fust peu rehabillier facille- » ment et au contentement de tous. » (1)

Le 22 avril de la même année, le conseiller d'Assonleville écrit au cardinal : que la requête des confédérés du 5 avril est l'œuvre de trois sortes de gens : ceux qui ne demandent que l'abolition de l'Inquisition et des placards ; ceux qui veulent une *licence de vivre indifférente ;* ceux qui vraisemblablement veulent changement de prince, sac des églises et pillage des riches, et qui, pour y parvenir, ont prétexté l'Inquisition espagnole, « dont Sa Majesté n'eust » oncques pensement quelconque. » (2)

Dès le 9 avril précédent, Granvelle, s'adressant au seigneur de Grobbendoncq, à propos des lettres du Bois de Ségovie qu'on repré-

(1) *Correspondance de Granvelle*, tome I, p. 223, sous presse.
(2) *Correspondance de Philippe II*. tome I, p. 373.

sentait comme étant un acheminement vers l'introduction de l'Inquisition d'Espagne, disait n'avoir pas entendu, « quoique les » pasquilles que l'on fait courir disent, que l'on prétende faire par » delà chose nouvelle, ains, à ce que l'on me dict, les lettres de » Sa Majesté sont pour respondre à ce que l'on le consultoit pour » scavoir si l'on aboliroit les placardz faitz par feu l'Empereur, avec » la participation des estatz et advis de tous les consaulx et qui se » sont observez jusques à oyres. Et me semble que nous serions par » delà d'aultant pis que les François permectant la liberté, que, » oultre les sectes qui sont en France, nous aurions les Lutheriens » et tant de sortes d'Anabaptistes que vous scavez qu'il y a, et à » quoy ilz prétendent ; et m'esbahiz que gens qui ont à perdre ne » considèrent plus à quoy vont ses mennées et le dommage que » tous chaingements que se pourroient faire en la republicque, par » quelque voye que ce soit, leur pourroit apporter (1) ».

Le 2 mars, le même disait à Viglius : « est calumpnie manifeste » ce que l'on publye contre Sa Majesté qu'elle veuille mettre » l'Inquisition d'Espaigne, puisque tant et si clairement elle s'est » déclarée sur ce point. » (2)

Le 6 mars, il écrivait au Seigneur d'Oosterwyck :

« J'entendz que soubz main l'on n'a délaissé de me calumpnier » et de donner à entendre à aulcungz que je soye cause de tout » ce trouble, ce qu'ilz fondent par dire que j'aye persuadé au » Roi de mectre par delà l'Inquisition d'Espaigne ; à quoy certes » je tiens que Sa Majesté ne pensa oncques, et moy beaulcoup » moins de le luy persuader. Mais, au contraire, luy ay escript » depuis 4 ans enchà plusieurs fois, — lors que jà, dois le com- » mencement que l'on print la possession des nouvelles Eveschez, » aulcung tenantz jà pour fin de susciter le peuple firent publier » que le Roy vouloit mectre par delà l'Inquisition d'Espaigne, » répondant Sa Majesté qu'oncques elle n'y avoit pensé, — que » aussi ne conviendroit-il, et que ny là ny à Milan ny à Naples la » dicte Inquisition d'Espaigne ne pouvoit servir, voyres et que la » seulle mention d'icelle porroit causer de grandz inconvé- » nientz. » (3)

Pour ce qui concerne les déclarations de Philippe II lui-même,

(1) *Correspondance de Granvelle*, tome I, pp. 209, 210, sous presse.
(2) *Ibidem*, tome I, p. 142.
(3) Gachard. *Correspondance de Philippe II*, tome I., p. CVIII, CLXXI.

je ne citerai pas celles qu'il fit au gouvernement des Pays-Bas, ou à ses délégués : on pourrait peut-être les tenir pour suspectes et intéressées. Je me contenterai de reproduire ses déclarations au Saint-Siége, qui, dans l'occurrence, ne pouvaient être autres que l'expression la plus sincère de sa pensée intime. Voici comment, le 29 avril 1566, le nonce du pape à Madrid faisait part au cardinal Reomane à Rome du langage que le Roi lui avait tenu :

« Sa Majesté ajouta qu'elle *n'avait point pensé à renforcer* » *l'Inquisition ni à rien changer ;* qu'elle voulait seulement qu'on » observât ce qui s'était pratiqué du temps de l'Empereur et du » sien, et qu'elle ne consentira jamais que les édits existants soient » révoqués ou qu'il se fasse d'autres changements au sujet de cette » Inquisition, alors même qu'elle crût par là se mettre en risque » de perdre le tout. » (1)

Sans insister davantage sur ce point spécial, parlons du deuxième projet de modération des placards.

XVI

Du projet de modération conçu en 1566.

Le deuxième projet de modération des placards fut conçu au commencement de 1566, pendant que le gouvernement des Pays-Bas négociait à la fois avec les signataires du Compromis et avec Philippe II. Il fut rédigé par Christophe d'Assonleville de concert avec ses collègues du conseil privé, et approuvé par le conseil d'État, renforcé des chevaliers de la Toison d'or et des gouverneurs de province. Son esprit général se manifeste dans le passage suivant des instructions du marquis de Berghes et du baron de Montigny chargés de le porter en Espagne et de le faire agréer par le Roi.

« Pour monstrer l'ordre que l'on a tenu en cette modération, » l'on y a de plus prez suyvy le droict escript et la forme par » laquelle furent les bons Empereurs, du temps de l'Église primitive, » ont trouvé moyen d'extirper l'hérésie et donner progrès à la » religion chrestienne, assavoir : par tascher à destruyre leur

(1) Gachard. *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, pp. 87-88.

» faulse doctrine, leurs assemblées et conventicules, leurs minis-
» tres, empescher l'administration de leurs superstitieulx sacre-
» mens, hoster leurs livres, et obvier aux disputes fréquentes dont
» principalement tout ce mal d'hérésie procéde. Parquoy toutes
» ces choses sont, par le dict concept, déffendues sur paine de la
» hart contre les *autheurs, dogmatiseurs, receptateurs* et tous
» séducteurs des aultres.

» Laquelle peine de la hart, comme la plus infâme et propre
» pour sédicieulx, larrons et perturbateurs du repos publique, a
» esté choisie pour ce aussi qu'ilz la redoubdtent le plus, et que
» celle du feug plusieurs de tels trompeurs ont cy-devant affecté,
» pour estre célébrez au martyrologe de leurs sectes.

» Mais quand au povre populace seduyct et circonvenu par les
» ruses et finesses de tels faulx dogmatiseurs et trompeurs, les
» peines ont esté modérées et la plupart délaissées à l'arbitrage
» des juges, selon la qualité ou fréquence du delict, affin que cela
» ne devienne impuny : faisant grâce aux pénitens pour la pre-
» mière fois, et aux pertinaces opposant peine de bannissement
» perpetuel hors des pays de par deçà, sur la hart; avec les aultres
» points amplement resprins en la forme de la dicte modération,
» selon les considérations aggravantes ou alleviantes en chacuns
» des dicts cas, comme en bonne justice il fault mesurer les peines
» avec les délictz. » Il importe encore d'ajouter que le projet de modération obligeait tous les officiers du prince, tous les magistrats des villes et des villages, tous les dépositaires de l'autorité quels qu'ils fussent, à jurer de rester fidèles à l'Église catholique, de la protéger et de la propager autant qu'il était en eux dans leurs ressorts.

Ce projet qui, pour le fond, se rapprochait fort des idées émises en 1565 par la jointe de théologiens, de magistrats et d'évêques, ne fut pas non plus transformé en édit.

Les événements marchèrent à pas de géants. Déjà, à partir de la fin de l'année 1565, l'action de l'Inquisition et l'application des placards étaient lettres presque mortes. A partir du mois d'avril 1566, le flot sectaire monta sans obstacle, à la faveur des agitations des gentilshommes gueux, de la connivence directe d'une foule d'entre eux, de l'inaction forcée ou de l'inaction volontaire des grands seigneurs, les uns ne pouvant agir isolément, les autres n'osant ou ne voulant pas rompre avec les gueux, de l'inertie des magistratures locales stupéfaites, du désarroi de Marguerite de Parme, ne

sachant plus à qui se fier et n'ayant ni soldats sûrs en nombre suffisant, ni argent, ni temps, pour en lever de nouveaux. Les bannis, pour cause de religion, rentrèrent en troupes par toutes les frontières. Les sectaires de l'intérieur se montrèrent avec jactance. Une nuée de prédicants étrangers, Allemands, Suisses, Français, s'abattit sur le pays, ou y fut attirée *à prix d'argent* par une fraction des nobles confédérés pour remuer les masses. Les prêches publics furent inaugurés et bientôt des hordes fanatisées, armées, organisées, furent maîtresses de la campagne dans plusieurs ressorts, ou menacèrent même les villes. De répression il n'en était plus question. Chacun, comme le disent les correspondances du temps, « faisait ce qu'il voulait. » Enfin, au mois d'août 1566, à la suite d'excitations fiévreuses, de prédications calvinistes furibondes contre l'idolâtrie des *papistes*, d'un mot d'ordre évidemment inspiré sans que l'on puisse encore avec certitude dire par qui, eut lieu l'effrayant soulèvement des *Iconoclastes*. Dans les Flandres seules, plus de 400 églises furent saccagées. Dans l'île de Walcheren, pas une église ne resta intacte. Dans une foule d'endroits, les brigands furent conduits par les nobles confédérés. L'Artois, le Namurois, le Luxembourg et une partie du Hainaut échappèrent seuls à l'orage. Les irréparables désastres commis par les sectaires, ces nobles apôtres de la tolérance, de la civilisation, du progrès et de la lumière, la terreur qu'ils inspiraient, les menaces que leurs chefs avaient à la bouche, les horreurs qu'ils commettaient çà et là, la faiblesse des magistrats locaux paralysés plus que jamais par l'attitude des Grands et de la noblesse, la torpeur de la masse des populations abandonnée sans défense par ses chefs naturels, amènerent enfin une véritable suppression du culte catholique dans presque toutes les provinces de langue flamande. En même temps l'Iconoclastie força la main à Marguerite de Parme. Pour séparer les nobles confédérés des sectaires en état de révolution ouverte, le gouvernement suspendit officiellement et les anciens placards et l'exercice de l'Inquisition par les actes si connus que la duchesse délivra aux délégués des confédérés le 23 et le 25 août. Ces actes firent l'objet d'une circulaire, du 26 août, adressée aux gouverneurs des différentes provinces. Par une ordonnance subséquente, Marguerite prescrivit de faire punition exemplaire, en corps et biens, des briseurs d'images, boute-feux, pillards et perturbateurs du repos public, sous peine de privation des priviléges contre ceux qui refuseraient de rem-

plir leurs devoirs. Elle interdit aussi le port d'armes aux prêches. (1)

XVII

Des dernières vicissitudes subies par les placards et par les Inquisiteurs.

A partir des actes du mois d'août 1566, dont je viens de parler, s'ouvre une longue période qui sort naturellement du cadre de ce travail et qui d'ailleurs est si tourmentée, au point de vue juridique, qu'il est difficile de sortir des généralités. Voici cependant quelques faits.

Les poursuites dirigées et les condamnations prononcées pendant les derniers mois de 1566 et les premiers mois de l'année 1567, sous le gouvernement de Marguerite de Parme, contre des gens qui étaient hérétiques ou qui se portaient comme tels, n'eurent plus guère de caractère doctrinal. Elles furent en immense majorité des poursuites et des condamnations politiques, ou des poursuites et des condamnations de droit commun. Les justices séculières les firent seules. Les gens qu'elles frappaient étaient en grand nombre hérétiques, c'est vrai ; seulement ils étaient frappés, non comme hérétiques, mais comme brigands, spoliateurs d'églises, assassins de prêtres et de moines, séditieux ayant pris les armes contre le gouvernement établi, pactisé avec l'étranger, fait la guerre civile, et dûment convaincus de s'être rendus coupables de ces crimes (2). S'il y a encore des procès faits à raison du seul crime d'hérésie, et par les officiers ordinaires des évêques, ou par les tribunaux séculiers frappant directement une hérésie définie, ils sont infiniment rares. En outre, les excès des Iconoclastes et des sectaires ont absolument ramené l'opinion publique, et l'ensemble des populations seconde, sans hésiter, la répression gouvernementale.

Depuis le milieu de l'année 1567, la duchesse, ayant vaincu et comprimé la première explosion révolutionnaire avec l'appui du pays, poursuivit ses efforts pour que la réaction contre les

(1) Juste. *Les Pays-Bas sous Philippe II*, tome II, pp. 196-197; *Mémoires de Pontus Puyen*, tome I, p. 195.

(2) Voir les faits nombreux reccueillis par M. de Coussemaker dans son bel ouvrage.

excès des sectaires et de leurs alliés portât tous ses fruits. Elle fit publier notamment à Anvers, en date du 24 mai, un édit criminel encore fort sévère mais qui, à la différence des anciens placards, distinguait entre les séducteurs et les gens séduits. Cet édit, à appliquer par les tribunaux séculiers — il n'y avait plus d'Inquisiteurs — comminait la peine de mort, par l'épée ou la corde, avec la confiscation des biens : contre les prêcheurs, dogmatiseurs et ministres hérétiques; les gens qui prêteraient leur maison ou leur propriété pour tenir des conventicules ou des assemblées illicites ; les gens qui favoriseraient ou soutiendraient les dogmatiseurs, si toutefois ils étaient coutumiers du fait et hérétiques pertinaces ; ceux qui commettraient des actes d'iconoclastie ; ceux qui useraient des nouveaux exercices de religion introduits par les hérétiques ; ceux qui baptiseraient des enfants ou feraient baptiser leurs enfants à l'hérétique ; les maîtres d'école qui, ayant prêté serment d'orthodoxie, enseigneraient à leurs élèves de fausses doctrines ; les imprimeurs et les vendeurs de livres hérétiques s'ils étaient *coutumiers* de ce faire ; ceux qui étaient ou avaient été chefs des consistoires ; ceux qui commettraient des scandales énormes en fait de religion ou mettraient obstacle à l'exercice de la religion catholique; ceux qui feraient des assemblées illicites pour troubler la religion ou l'État, etc., etc. Le même édit comminait un châtiment arbitraire contre les individus qui seraient trouvés à une assemblée illicite ou dans un conventicule, les acheteurs de livres hérétiques, les gens qui auraient commis un scandale *non énorme* en matière de religion, etc.

Le crime d'hérésie simple, comme on le voit, n'était pas prévu. C'est probablement ce fait qui motiva le mécontentement du Roi. A la suite de ses observations, la duchesse révoqua l'édit du 24 mai et le remplaça par un édit du 23 juillet, dont je ne connais pas le texte et qui n'est pas, je pense, publié (1).

Les errements du Conseil des troubles sont également étrangers à mon sujet. Le duc d'Albe ne rétablit l'autorité des anciens placards et ne remit l'Inquisition en exercice qu'à la fin de l'année 1568 ou dans le cours de l'année 1569. Il entrait dans sa politique et dans celle de Philippe II de faire accepter par l'Allemagne et

(1) Cet édit du 24 mai se trouve dans Gachard. *Correspondance de Philippe II*, tome I, pp. 550-551, avec mention des plaintes du Roi et de l'édit abrogatoire du 23 juillet.

par l'Angleterre l'idée que les mesures répressives exorbitantes, qu'il avait prises, étaient destinées à venger l'autorité royale plus que l'orthodoxie.

Au moment de son départ d'Espagne, le duc d'Albe expliqua franchement au nonce du Pape que, selon lui, il convenait de conduire les affaires des Pays-Bas « de façon qu'il ne paraisse pas que l'entre-» prise soit faite dans l'intérêt de la religion et contre les héréti-» ques, et qu'on puisse dire qu'elle a pour but la cause de l'État et » est dirigée contre des rebelles ; c'est le moyen (ajoutait-il) » d'empêcher les Allemands, les Anglais et d'autres de remuer » sous prétexte de défendre leur foi (1) ». On trouve une lettre du Roi, du 19 février 1568, approuvant le duc d'avoir différé la publication des placards jusqu'après le premier châtiment ; une lettre du duc au Roi, du 29 février 1568, disant que le moment n'est pas encore venu de s'occuper de l'Inquisition ; une lettre du Roi au duc, du 12 avril, acquiesçant pleinement aux vues du gouverneur général sur la question ; une lettre du duc au Roi, du 4 avril 1569, envoyant au Roi un projet de placard pour révoquer celui de la duchesse de Parme qui avait dérogé aux édits sur la religion, et priant le Roi d'y statuer dans le plus bref délai possible. Enfin, dans une lettre de Fray Lorenço de Villavicencio, de mai 1569, il est fait mention expresse des Inquisiteurs; et, dans une relation officielle des choses faites par ordre du duc d'Albe jusqu'au 14 juillet 1569, on trouve : que les placards sur la religion ont été de nouveau publiés, avec ordre de les observer ponctuellement (2).

Je ferai remarquer toutefois que, dans certains ressorts, le duc d'Albe agit plus vite en ce qui touche les anciens placards. Ainsi, par exemple, dès le 27 juin 1568, il enjoignit au Grand Conseil de Malines de faire observer ces derniers sans égard aux dérogations qui y avait faites la duchesse de Parme. (3)

Il y a, à propos du gouvernement du duc d'Albe, un autre fait dont on doit dire un mot en passant.

Bor, dans son grand ouvrage sur le XVIe siècle (4), déclare que dans

(1) Gachard. *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, lettres de l'archevêque de Rossano, nonce à Madrid, p. 94. Le Roi avait écrit dans un sens analogue à l'Empereur : *Correspondance de Philippe II*, tome II, p. 15.

(2) Gachard. *Correspondance de Philippe II*, tome II, pages 11, 14, 20, 78, 86, 87, 98, 99, 100, 101 ; tome II, p. 683.

(3) Gachard. La *Bibliothèque nationale de Paris*, tome I, p. 693.

(4) Bor. *Oorsprong, begin en vervolg der Nederlandsche oorlogen*, p. 226.

le cours de l'année 1568, on apprit dans les Pays-Bas l'existence d'une sentence prononcée par le *Conseil de l'Inquisition d'Espagne* sur les affaires et les troubles des Pays-Bas, et il donne le texte de cette sentence. Celle-ci aurait tout simplement déclaré tous les sujets des Pays-Bas, en bloc, à l'exception de certaines personnes nominativement désignées, coupables du crime de lèse-majesté au premier chef. Elle serait datée du 16 février, et aurait été approuvée par le Roi, qui en aurait ordonné l'exécution le 26 du même mois.

Il est évident que la pièce dont parle Bor a été répandue dans certains ressorts des Pays-Bas : ce n'est pas lui qui l'a inventée pour l'insérer dans son ouvrage. Mais émane-t-elle de l'Inquisition d'Espagne, c'est là une toute autre question.

M. Groen van Prinsterer, le savant éditeur des archives de la Maison d'Orange-Nassau, n'était pas persuadé de son authenticité, et ce fut là un des motifs pour lesquels il ne la publia pas dans sa collection (1). Sans doute il est difficile de faire une *preuve négative matérielle* en ces matières. Cependant, eu égard à l'insanité évidente d'une pareille décision, à la contradiction que présenterait le soi-disant acte du 16 février 1568, avec tous les errements *si connus* de la procédure du Saint-Office, je pense qu'il y a une certitude morale absolue que la pièce insérée dans Bor est apocryphe. C'est évidemment une de ces nombreuses machines de guerre, lancées dans le feu de la lutte révolutionnaire contre le gouvernement de Philippe II, que les sectaires employaient pour soulever les colères des populations, et beaucoup de gens y auront cru, parce qu'elle paraissait synthétiser les doctrines élastiques relatives à la complicité que le duc d'Albe fit longtemps prévaloir. Le procédé était, d'ailleurs, habituel chez les sectaires. Dès l'année 1566, ils avaient répandu à profusion de soi-disant déclarations des chevaliers de l'ordre, ou abusé du nom du comte d'Egmont et de celui du roi lui-même pour tromper les populations.

Après le duc d'Albe les gouverneurs subséquents maintinrent le *statu quo* et les choses restèrent dans le même état jusqu'à la Pacification de Gand. A partir de la Pacification de Gand, il ne fut plus question d'inquisition en Belgique. On ne songea plus à la rétablir, la hiérarchie épiscopale ayant été convenablement ren-

(1) *Archives ou correspondance inédite* de la Maison d'Orange-Nassau, tome III, p. 171.

forcée et les circonstances ayant changé du tout au tout (1). Les édits de Charles-Quint ne reparurent plus non plus dans le prétoire des tribunaux. Ils furent remplacés par le seul édit du 31 décembre 1609, publié par Albert et Isabelle, à la suite de la *Trève de* 12 *ans* rétablissant les rapports entre la Belgique catholique et la Hollande calviniste. « C'est celui qu'on appliqua depuis, comme le prouvent, » en s'y référant, les lettres adressées au conseil de Flandre par » les mêmes archiducs le 4 mars 1514 et par le Roi Philippe IV le » 11 décembre 1657 et le 9 juin 1660. » (2)

XVIII

Du Régime de l'édit de 1609.

A la rigueur je pourrais m'abstenir de parler de cet édit qui est étranger au XVIe siècle. Je veux cependant en dire un mot, parce que, à certains égards, il marque une phase nouvelle dans l'histoire du droit criminel en ce qui concerne les rapports de l'Église et de l'État. Seulement, pour déterminer sa véritable portée, il est indispensable de le rapprocher de certains actes législatifs ou diplomatiques antérieurs : la Pacification de Gand et l'édit perpétuel.

La Pacification de Gand de 1576 était l'œuvre des États généraux agissant en dehors de toute influence officielle ou officieuse de Philippe II. Ceux qui la concluaient étaient à beaucoup d'égards entraînés par une situation révolutionnaire, et placés sous l'action fascinatrice du prince d'Orange appuyé sur une force calviniste compacte. Cependant la Pacification de Gand ne proclamait ni la liberté de calvinisme, ni à plus forte raison la liberté de conscience. Par son article VI elle faisait *provisoirement* une position particulière à la Hollande et à la Zélande ; mais, dans les quinze autres provinces, elle défendait de faire ou de tenter quelque chose contre la religion catholique et contre son exercice paisible. Quiconque, en faits ou en paroles, injuriait ou molestait autrui à cause de cette religion, ou causait un scandale analogue, devait être châtié comme perturbateur du repos public. Le fameux

(1) Voir sur ce point Zypaeus, *de jurisdictione ecclésiastica et civili*. Livre. I, chap. XL.

(2) Defacqz. *Ancien Droit Belgique*, tom. I., p. 273.

article V, qui suspendait provisoirement l'exécution des anciens placards, avait soin d'ajouter : Wel verstaende datter egheen schandael en gebhuere in manieren voorschreven. » (1)

L'édit perpétuel de 1577, confirmatif du traité de Marche-en-Famenne, était encore plus explicite. Il constatait la promesse faite par les États-Généraux à don Juan et à Philippe II, devant Dieu et devant les hommes, en conscience, fidélité et honneur, de garder et d'entretenir la religion catholique, apostolique et romaine, et de ne rien faire contre elle (2).

La religion catholique restait donc la seule religion de l'État en Belgique, la seule même dont l'exercice fût permis aux régnicoles. C'est ce que constatent, au surplus, les traités internationaux, depuis celui de Munster, de 1648, jusqu'à celui d'Utrecht, de 1714 (3).

Pendant quelque temps la pratique fut rigoureusement conforme au principe. Quand Farnèse soumit Bruxelles, puis Anvers, il accorda aux bourgeois hérétiques un délai de deux ou de quatre ans pour se convertir ou pour s'expatrier après avoir réalisé leur fortune (4). Le synode de Malines, de 1607, enjoignit aux curés de dénoncer à l'ordinaire, à son vicaire général ou à l'official, les personnes infectées d'hérésie, répandant autour d'elles des erreurs religieuses, ou ne fréquentant pas les offices divins et les sacrements; et l'ordonnance des Archiducs, du 31 avril de la même année, prescrivit aux officiers de justice d'exiger des certificats d'orthodoxie des régnicoles qui changeaient de domicile (5).

Bientôt, cependant, le pouvoir séculier en arriva à ne plus rechercher les individus par rapport à leurs croyances et à leurs doctrines.

Les dissidents qui ne dogmatisaient pas, qui ne faisaient pas parade de leur symbole, qui ne heurtaient pas ouvertement la religion dominante, jouirent peu à peu d'une certaine tolérance. « Les hérétiques, » dit Anselmo, au XVIIe siècle, « sont tolérés » parmi nous s'ils se tiennent tranquilles et s'ils ne sont un scan-

(1) Le texte de la Pacification se trouve en flamand dans les *Placards de Brabant*, tom. I, p. 586; c'est le texte officiel.

(2) *Ibidem*. p. 595, voir article XI.

(3) Defacqz. Ouv. cité, tome I, p. 273. Voir aussi mon ouvrage cité sur *Les Constitutions nationales*, chapitre IV.

(4) *Placards de Brabant*, tome I, p. 610, art. X; p. 614, art. VI.

(5) *Decreta et statuta synodi Provincialis Machliniensis*, chap. VIII.

» dale pour personne.» (1). Quand ils sortaient d'une stricte réserve, le gouvernement les forçait à quitter le pays. Cette situation, caractérisée par Anselmo, se produisait précisément sous l'empire de l'édit de 1609, dont voici l'origine et la teneur :

Lorsque les Archiducs avaient conclu la trève de douze ans, ils avaient permis aux habitants des provinces néerlandaises de commercer librement avec les Pays-Bas catholiques et de fréquenter notre territoire. La seule condition qu'ils leur avaient imposée, c'était de se tenir en paix, de n'attaquer en aucune façon la religion catholique et de ne donner aucun scandale. Cependant le gouvernement n'avait pas tardé à s'apercevoir que certains étrangers, bravant la défense qui leur était faite, organisaient secrètement des conventicules et des prêches (2) ; et aussitôt, d'accord avec les conseils collatéraux, il publia le placard dont voici les principales dispositions :

1° Défense à toute personne, fréquentant les pays-Bas ou y demeurant, de prêcher, de dogmatiser, de répandre des doctrines contraires aux doctrines catholiques, en public ou en secret, et de tenir des conventicules sous peine d'amende arbitraire et de bannissement perpétuel ;

2° Défense à tout sujet des Pays-Bas catholiques d'aller, de se rendre, d'assister à des conventicules, soit à l'intérieur des frontières, soit à l'extérieur, sous les mêmes peines ;

3° Défense à tout étranger, qui fréquente les Pays-Bas catholiques, de disputer de l'État ou de la religion ; de proférer des propos ou de commettre des actes qui pourraient causer un scandale ; de chanter, en public ou en particulier, des psaumes que n'admet pas l'Église catholique, sous peine d'être arbitrairement puni par le magistrat du lieu ;

4° Les étrangers ne sont pas tenus de fréquenter les églises ; cependant, quand ils s'y trouvent, ou quand ils rencontrent à la rue le Saint-Sacrement ou une procession ecclésiastique, ils doivent, s'ils ne préfèrent se retirer ou se mettre à l'écart, se conduire avec révérence et respect, sans se permettre aucune démonstration injurieuse, en faits, gestes ou paroles, le tout sous peine de correction arbitraire ;

5° Les étrangers, même dissidents, peuvent venir se fixer dans

(1) *Tribonianus Belgicus*, chap. XXXIII, § 4.
(2) Voir le préambule de l'édit dans les *Placards de Flandre*, tome II, p. 30.

les Pays-Bas, pourvu qu'ils respectent les lois et les ordonnances, et qu'ils vivent extérieurement comme les régnicoles catholiques. S'ils agissent autrement, ou s'ils se targuent publiquement d'appartenir à une religion dissidente, ils doivent être punis arbitrairement comme perturbateurs du repos public.

Le placard, comme on le voit, ne concernait que les étrangers, au moins d'une manière expresse. Par la force des choses il régla l'attitude du pouvoir séculier envers les régnicoles eux-mêmes en matière religieuse. Les dissidents continuèrent à se trouver dans une position d'infériorité notable vis-à-vis des régnicoles orthodoxes, quant à leurs droits politiques et même civils. Mais la profession de l'hérésie, et même l'obstination dans l'erreur ne furent plus punies par les juges du prince, à moins de concourir avec l'une des infractions prévues par l'édit que je viens d'analyser. On en trouve la preuve dans les décrets du synode d'Anvers de 1610, chapitre XI. Le synode n'invoquait l'appui du bras séculier que pour punir les individus *répandant* l'hérésie, distribuant des libelles, disputant de la foi, violant *ouvertement* les préceptes ecclésiastiques ou commettant des scandales publics en matière religieuse.

La lettre de 1614, dont j'ai déjà signalé l'existence, se référait aux prescriptions de l'édit de 1609, pour les cas où les conseils de justice et les échevinages devraient prêter leur concours aux juridictions ecclésiastiques (1).

Enfin, la missive de 1657 était rédigée dans le même esprit. Elle rappelait que les régnicoles des Pays-Bas catholiques n'avaient pas le droit d'embrasser des croyances hétérodoxes ni d'exercer un culte dissident ; elle prescrivait la stricte exécution de l'édit de 1609 ; puis elle ajoutait : « Ils auront (les divers juges et ma-
» gistrats) à s'en servir avec la plus grande modestie et retenue
» que faire se pourra, et à n'user de recherches plus rigoureuses
» que l'on a fait au temps de ladite tresve, et la guerre ensuyvie,
» ains sera faite pareille tollérance et connivence comme audit
» temps. » (2)

EDMOND POULLET.

(1) *Placards de Flandre*, tome III. p. 3.
(2) *Ibidem*, p. 5.

UNE RANCUNE.

(Suite). (1)

XIII

En arrivant à la villa, la jeune Russe se plaignit d'avoir perdu un bracelet précieux renfermant le portrait de sa mère.

— Ne vous désolez point, ma cousine, dit Rupert, car s'il est tombé dans le lac, je vous promets d'y plonger jusqu'à ce que je le retrouve : je tiens autant que vous à ce portrait, quoique pour un motif différent.

— Et moi autant que vous deux, ajouta le comte, car il est l'image presque vivante de ma pauvre sœur.

— S'il vous rappelle les traits de ma tante d'Estavager, reprit Rupert, à mes yeux il représente Olga et, à ce titre, il est sans prix pour moi.

Cet aveu sembla illuminer les traits de la jeune fille · son visage rayonna d'orgueil et de bonheur.

Toute les dames, à l'unisson, proposèrent de retourner au bord du lac afin d'y chercher le précieux bracelet. Le comte s'y opposa ; il insista pour que ses hôtes prissent quelques rafraîchissements.

On servit une collation. Comme on était en train d'y faire honneur, un domestique apporta, avec les effets mouillés qui étaient restés dans la barque, le bijou dont il venait d'être question. Il passa de mains en mains. Unanimement, on le trouva ravissant et l'on voulut reconnaître dans la miniature les traits purs de la jeune Russe. C'étaient bien les mêmes cheveux blonds, le même œil bleu, la même peau de satin, le même coloris fugitif et tendre, trop foncé aux pommettes des joues, comme ces plantes d'hiver dont les pétales, d'un blanc de porcelaine, semblent avoir été, par endroits, tachées de carmin en même temps que mordues par la gelée.

(1) Voy. numéros de septembre, octobre et novembre.

— Votre tante était-elle réellement aussi belle que ce portrait? demanda Suzanne à Rupert placé à table à côté d'elle.

— Je n'ai pas connu ma tante, répondit-il.

— C'est étrange !

— Pourquoi cela?

— Mais parce que vous avez deux fois l'âge de votre cousine, et qu'en admettant même que celle-ci eût coûté, en naissant, la vie à sa mère, vous eussiez encore eu le temps de la connaître.

— A l'époque où vivait ma tante, nous n'habitions pas le même pays, dit Rupert, elle s'était mariée en Suisse, tandis que mon père était attaché à la maison de l'Empereur.

— De France ou de Russie? dit Suzanne en rougissant, car, en vérité, vous parlez le français de façon à faire douter de votre nationalité.

— Rupert a été élevé en France, cria Olga du bout de la table.

— D'ailleurs, nous autres Russes, se hâta d'ajouter le comte, nous ne parlons guère notre langue qu'avec nos inférieurs : le beau langage en Russie est le français.

M. de Saint-Geniez crut devoir s'incliner ; les dames en firent autant et remercièrent le comte de sa politesse.

Le comte de Syloff était un parfait gentilhomme : pendant bien des années il avait représenté son pays auprès de diverses cours étrangères. La verve de M. de Saint-Geniez conquit sa bienveillance, et celui-ci, ayant fort à propos parlé d'un parent qu'il possédait dans la légation suisse, le comte de Syloff abandonna un peu, en sa faveur, sa réserve habituelle. La glace une fois rompue, ils se laissèrent aller, les uns et les autres, au plaisir que leur procurait leur fortuite rencontre; et réciproquement on promit de se visiter pendant la semaine que M. de Saint-Geniez et ses compagnes devaient passer à Saint-Sauveur.

— Mais... est-ce bien à Saint-Sauveur que nous allons? s'écria M. de Saint-Geniez. Quant à moi, je n'en suis pas bien sûr. Ce dont je suis certain, c'est que, n'ayant qu'un temps fort limité à passer dans les Pyrénées, nous devons avant tout nous diriger vers les frontières d'Espagne, si ces dames sont toujours dans l'intention de voir la brèche de Roland et de visiter Gavarn.

— Notre temps de séjour à la villa est également limité, répliqua la jeune Russe, et je quitterai ces montagnes avec le regret de n'y avoir fait aucune excursion.

— Si tu étais mieux portante, reprit le comte, nous pourrions en faire une avec ces dames.

Olga frappa dans ses petites mains: — C'est dit! s'écria-t-elle, je me porte admirablement bien et la partie sera charmante. Qu'en dites-vous, Rupert?

Celui-ci rougit jusqu'aux oreilles. Peut-être sommes-nous indiscrets en proposant notre compagnie, dit-il.

Chacun se récria : On était trop heureux, trop enchanté... la partie fut décidée, séance tenante. On convint de se retrouver le lendemain à Luz. M. de Saint-Geniez, promu à l'unanimité au grade de chef d'expédition, se chargeait de tout préparer et garantissait d'avance des plaisirs et des surprises. On se prépara fort satisfaits les uns des autres; Rupert et Suzanne un peu plus que le reste de la société, mais il n'y parut pas; il est probable même qu'ils ne s'avouèrent pas le contentement intérieur qui s'empara d'eux en recevant la certitude d'une expectative de plus d'une semaine à passer ensemble. Il est des moments où il semble que les jours ne doivent point finir. Ce sont ceux où l'on attend le bonheur, ou bien encore ceux où le malheur est à son comble.

XIV

— Savez-vous que M. de Syloff est fiancé à sa cousine, dit M. de Saint-Geniez à Suzanne, lorsqu'ils chevauchaient vers Luz?

— Non, dit-elle, mais j'en suis charmée.

— Ah bah! Et c'est sincère?

— On ne peut plus sincère.

— Vous m'étonnez! Eh bien, tant mieux pour Richard : je commençais à regretter son absence.

—Vous ne la regrettez pas, à coup sûr, autant que moi, répliqua Suzanne.

M. de Saint-Geniez secoua la tête. A moins que vous n'ayez pour but de le rendre jaloux, dit-il, je ne vois pas de motif pour souhaiter sa présence ici. Ce Rupert, tout fiancé qu'il est, vous a regardée d'une singulière façon.

Les yeux de Suzanne lancèrent un éclair. — N'est-il pas vrai, dit-elle, qu'il m'a regardée comme quelqu'un que l'on connaît?

—Comme quelqu'un qu'on a aimé, qu'on aime ou que l'on aimera, répliqua M. de Saint-Geniez. Je l'ai remarqué comme vous, et vous

me voyez tout ébouriffé de l'honneur que vous me faites en ce moment.

— C'est-à-dire, reprit Suzanne en rougissant, qu'il vous plaît de donner à mes paroles un sens qu'elles n'ont pas et ne sauraient avoir, si Richard était là.

— Il ferait une triste figure, j'en tombe d'accord.

— Mais pas du tout, reprit Suzanne avec impatience, il résoudrait la question d'un seul mot : *yes* or *no*. Est-ce lui ou n'est-ce pas lui?

— Pardon, répliqua en riant M. de Saint-Geniez, mais je tombe des nues. Votre discours amphibologique doit avoir un sens qui échappe à ma sagacité. D'abord, qu'est-ce que *lui?* Ce pronom est vague, il doit se rapporter à quelqu'un, cacher un nom.

— Hélas ! tout est là, reprit mélancoliquement Suzanne.

— Tu m'avais promis, dit d'un ton mécontent Mme de Fonbonne en se mêlant à la conversation, tu m'avais promis de garder pour toi les hallucinations de ta tête en désordre !

— Que veux-tu? le poids m'étouffe, j'ai besoin d'en communiquer les émotions à quelqu'un d'aussi fou que moi, et j'ai naturellement pensé à M. de Saint-Geniez.

Celui-ci salua. — Grand merci, dit-il, mais avant d'entrer en matière, permettez-moi d'appeler ma femme, elle est de taille à faire partie d'un conseil dont la sagesse est exclue. Holà ! Geneviève, approchez, ma chère, il s'agit d'une assemblée de gens sans cervelle. Vous avez droit à un siége. La folie préside : Mme de Charmenille a la parole. Mais peut-être avez-vous besoin d'un secours pour poser votre premier dire ; je viens à votre aide.

Vous vous plaignez d'une hallucination! votre cerveau est malade; il se fatigue à la recherche d'un problème touchant l'identité d'un homme mort avec un homme vivant, c'est-à-dire de celle du capitaine Rupert trépassé avec le vicomte de Syloff jouissant de la vie. Est-ce bien cela? Cette hallucination existe-t-elle réellement?

— Elle existe et m'obsède depuis cinq jours.

— Tu fais erreur, mon enfant, reprit Mme de Fonbonne d'un ton froid et amer, cette aberration ne date pas de cinq jours, mais bien de cinq mois ; elle a commencé au château de Balbic le lendemain de la fête de Noël.

— Vous vous trompez de quarante huit heures, ma sœur aînée,

reprit Suzanne en affectant de traiter plaisamment la question, tandis que le tremblement de sa voix dénotait au contraire de sa part une émotion sérieuse et contenue... cette aberration, ainsi qu'il vous plaît de nommer ma curiosité assez naturelle, a commencé, ainsi que je viens de vous le dire, deux jours avant notre réunion chez ma tante de Balbic...

Là dessus elle conta à monsieur et à madame de Saint-Geniez la visite de Richard à Mauvert pendant les conférences de l'avent, la part que la mort du capitaine Rupert avait eue dans leur conversation, le portrait qu'elle possédait, la communication de la lettre qu'il avait écrite de Montpellier, enfin le trouble qui l'avait saisie en apprenant, trois jours plus tard, l'ouverture du testament de Jeanne Lebel, les rapports qui semblaient exister entre l'héritier de cette dame et le mystérieux ami de Richard, et la persuasion où elle était maintenant que cet ami, cet héritier et le vicomte de Syloff n'étaient qu'un seul et même individu. Le capitaine Rupert n'étant point mort, il avait eu un motif pour laisser croire à son décès; peut-être en avait-il un autre pour ne point réclamer l'héritage de Jeanne Lebel? Comment portait-il le titre de vicomte et passait-il pour être le fils du comte de Syloff? Elle n'en savait rien. Elle ne savait même pas s'il n'était point réellement son fils. Ce qu'elle croyait fermement, ce dont elle était sûre, c'est qu'il était l'homme qui l'avait connue, admirée. Elle ne définissait pas, elle ne se rendait point compte de la manière dont cela avait pu arriver, elle l'ignorait absolument. Elle croyait et la foi ne se discute pas, elle se sent. De cette croyance, de cette foi découlait l'attrait qu'elle éprouvait pour le vicomte. Le vicomte l'avait comprise. La curiosité aussi entrait pour quelque chose dans cet attrait : le vicomte possédait son secret. Il pouvait d'un mot déchirer le voile qui lui cachait la vérité et faisait souffrir son cœur après avoir flagellé son amour-propre. Elle parla longtemps sur ce thème extravagant sans que M. de Saint-Geniez, qui l'écoutait avec un sérieux digne d'un autre sujet, montrât le plus petit étonnement. Il parut se recueillir avant de lui répondre.

— Madame, lui dit-il enfin, lorsqu'elle eut achevé de ressasser les élucubrations de son imagination en délire, la trilogie existe à n'en pas douter. Nous avons le tricolore qui a trois couleurs, le trilatéral qui a trois côtés, le trigone qui a trois faces, le tri-règne qui a trois pouvoirs : je ne vois pourquoi nous ne trouverions pas une personne qui ait trois existences. Puis, tant qu'on

n'a pas vu un homme dans la bière, on peut douter de sa mort. C'est peut-être le cas du capitaine Rupert. Cette mort, d'ailleurs, peut n'avoir été que le transfert immédiat d'une âme dans un autre corps. La métempsycose nous en offre plus d'un exemple. Sans même remonter à Nabuchodonosor dont l'âme habita sept ans le corps d'une brute, pourquoi n'admettrions-nous pas que l'âme, les yeux et l'esprit de ce brave capitaine aient passé instantanément dans le corps du vicomte de Syloff? Cette transmutation de l'âme d'un individu dans un autre individu compose tout un système : il n'est pas plus absurde qu'un autre!

— Il est suffisamment en dehors du sens commun, répliqua sa femme, pour être rejeté sans examen. Votre premier avis est le seul admissible. Le capitaine Rupert n'est pas mort. M. de Balbic a inventé ou exploité le bruit de son trépas, afin de s'attirer la sympathie de Mme de Charmenille. Ce jeune homme a été probablement malade en Suisse où il s'était réfugié et où aussi il a retrouvé ses parents. Peut-être était-il le fils de cette Jeanne Lebel et en même temps le fils naturel du comte de Syloff, qui, après l'avoir reconnu et adopté, a voulu laisser croire à ses compagnons de régiment qu'il avait trépassé, afin que ceux-ci ne pussent jamais reconnaître l'officier Rupert dans le vicomte de Syloff. Du reste, vous avez dû remarquer que la petite Olga a dit à deux reprises différentes que son cousin ne connaissait pas mieux ses domaines de Suisse que ceux de Russie?

— En vérité, s'écria M. de Saint-Geniez, j'admire ma femme, non-seulement pour son éloquence qui est incontestable et pour son imagination qui est féconde, mais encore pour l'aplomb avec lequel elle gratifie de l'épithète de *petite* une personne qui la dépasse de toute la tête.

— Cette jeune fille n'a que dix-sept ans, c'est une enfant pour moi. Du reste, si j'étais aussi grande que Mlle Olga, ajouta Geneviève, vous seriez même fort ridicule à mes côtés. Ne nous chicanons donc pas et concluons. Que décide Mme de Charmenille? Quant à moi, mon avis est que l'on télégraphie immédiatement à M. de Balbic de venir nous retrouver, c'est le seul moyen de trancher le nœud gordien de la question

— Oui, oui, oui, repartit joyeusement Suzanne, télégraphions à Richard. Il sera enchanté et moi je serais trop heureuse... mais elle n'acheva pas tout haut cette dernière phrase et se contenta de sentir qu'elle faisait battre son cœur.

— Un moment, reprit Mme de Fonbonne dont, depuis le commencement de l'entretien, la mauvaise humeur était évidente, je m'oppose formellement à ce projet, à moins que, ajouta-t-elle, en regardant sévèrement Suzanne...

— Voyons la condition, ma sœur.

— C'est qu'en même temps qu'on télégraphiera à Richard, dit-elle, il me sera permis d'écrire à ma tante de Balbic que tu l'acceptes pour époux.

— La condition est trop dure, répliqua Suzanne, n'en parlons plus.

Mme de Fonbonne tressaillit. Elle jeta sur sa sœur un regard attristé; son œil soupçonneux chercha à sonder l'âme de la jeune femme, mais celle-ci resta impénétrable. En ce moment, Mme de Fonbonne pensa comme sa mère, elle accusa intérieurement M. de Charmenille d'avoir transformé le cœur de sa femme. Évidemment la rancune y tenait aujourd'hui la place de la bonté d'autrefois. C'était la rancune qui la faisait agir et parler, qui la rendait fantasque, capricieuse, volontaire, indécise et coquette. Suzanne avait vingt fois affirmé à sa sœur qu'elle avait épousé M. de Charmenille par inclination. Cette affirmation était-elle véridique? Clémentine en avait toujours douté. Maintenant, elle était presque certaine que le dépit seul avait dicté sa conduite. Elle était sûre que Suzanne ne pardonnait pas à Richard un premier dédain, qu'elle ne lui pardonnait pas surtout de l'avoir laissée, elle, trahir l'amour qu'elle avait pour lui. Elle était également convaincue qu'elle cherchait tous les moyens de le flageller de la rancune qu'elle lui gardait, qu'elle ne reculait pas devant le plus dangereux de tous, la coquetterie! Cette découverte lui faisait amèrement regretter d'avoir quitté sa mère et sa tante, et, le soir même de son arrivée à Luz, elle écrivit à son mari pour lui faire part de ses inquiétudes et lui demander son avis. En attendant, et parce qu'il fallait subir sa position, elle mit toute la bonne grâce possible à bien accueillir ses nouveaux compagnons de route. Il va sans dire qu'ils furent exacts au rendez-vous : l'on partit joyeusement pour les frontières d'Espagne.

XV

M. de Saint-Geniez, qui avait passé une bonne partie de la nuit à lire le guide Joanne sur les Pyrénées, fit le lendemain une si sombre description du cirque de Gavarni à Mme de Charme-

nille, que celle-ci, peu familiarisée avec l'aspect pittoresque des montagnes, recula instinctivement sa mule en l'écoutant, et demanda naïvement aux guides si réellement on ne courait point risque de perdre la vie en s'engageant dans les sentiers périlleux dont M. de Saint-Geniez venait de lui tracer le tableau et dont elle commençait à apercevoir les tortueux détours.

— Assurez votre existence en la plaçant sous ma sauvegarde, répliqua Rupert, et je promets de vous la conserver ou de périr avec vous.

— Je m'oppose à cela, s'écria la jeune Russe, vous n'avez pas, mon cousin, le droit de disposer d'une vie dont je dois profiter, n'est-il pas vrai, mon oncle ?

— Je ne sais trop, répliqua celui-ci en plaisantant, votre droit n'étant pas un fait acquis, mais seulement une promesse.

— En ce cas-là, dit-elle, je m'efface. Puis elle lança sa mule au galop, car elle était fort bonne écuyère et n'éprouvait en présence des torrents et des précipices aucune des faiblesses qui avaient autorisé Rupert à faire à Mme de Charmenille une plaisanterie qu'Olga prenait au sérieux.

Cependant l'humeur de la jeune fille n'alla pas plus loin que l'écart de sa mule, et bientôt elle revint paisiblement se mêler de nouveau au groupe des voyageurs. Personne ne releva l'incident, excepté pourtant M. de Saint-Geniez qui, sous l'apparence de la légèreté, cachait un esprit d'observation peu commun.

— La jeune personne est jalouse, dit-il à Mme de Charmenille, à un moment où Rupert ne l'observait point ! Tenez-vous sur vos gardes, autant par pitié pour elle que pour madame votre sœur qui ne jouit de rien.

— Mais c'est absurde ce que vous me dites là, Monsieur de Saint-Geniez, s'écria Suzanne. Ma sœur est distraite parce qu'elle pense à son mari. M. de Syloff plaisante avec moi comme vous plaisantez vous-même, et si Mlle Olga est jalouse, tant pis pour elle ; c'est qu'elle a l'esprit mal fait. Je n'en peux mais.

Et Suzanne n'en continua que de plus belle à se mettre en frais d'amabilité pour le vicomte.

Le cirque de Gavarni est une arène naturelle de 3,600 mètres de circonférence. C'est une des merveilles des Pyrénées. Des neiges éternelles couvrent en tout temps la crête de ses montagnes, et le Gave, qui s'y est frayé une route du côté de l'Espagne, fait

irruption dans son amphithéâtre par sept cascades dont les flots, tout d'abord éparpillés, retombent en pluie, se massent et viennent former le torrent qui roule ensuite de chute en chute jusqu'à Saint-Sauveur. Avant d'arriver à contempler ces effets magiques de la nature, on traverse un horrible désert appelé bien justement *le chaos*, car la confusion et le désordre y règnent en maîtres. L'aspect de cet endroit est le plus extraordinaire que l'on puisse imaginer. Nos voyageurs, frappés par la vue de ce bouleversement, arrêtèrent leurs montures; ils voulaient jouir à leur aise du spectacle affreusement grandiose qui s'offrait à leurs regards, lorsqu'un horrible coup de tonnerre les remplit de stupeur. Justement effrayés d'avoir à subir un orage dans la montagne, ils se regardèrent avec effroi. Suzanne surtout, appelée pour la première fois de sa vie à contempler les effets de la foudre, non-seulement en plein champ, mais encore dans un endroit périlleux, éprouvait une vive terreur. Elle refusa net d'aller plus loin lorsque les bruits du tonnerre, répercutés par les échos environnants, parvinrent pour la seconde fois à ses oreilles. Toute la société mit pied à terre, à l'exception d'Olga qui s'obstina à poursuivre sa route. En vain son oncle et son cousin lui représentèrent-ils les dangers de sa témérité, elle ne voulut rien entendre et piqua des deux, tandis que le reste de la compagnie prenait refuge dans une caverne. Un observateur aurait remarqué qu'au moment où il y eut divergence d'opinion entre la jeune fille et son cousin, Suzanne affecta de ne point prendre part au débat, tandis que le vicomte sollicitant des yeux son concours pour amener sa fiancée à montrer plus de raison, semblait décidé à laisser cette dernière courir l'aventure de l'orage seule avec le comte pour rester dans la caverne. Mais, sur un signe impérieux de son père, il remonta à cheval et vint lestement prendre le pas avec la jeune fille.

Celle-ci, fièrement campée sur sa mule, paraissait vouloir défier les éléments. Ceux-ci étaient déchaînés, mais, loin de l'effrayer, leur furie semblait contenter son amour-propre... En s'exposant ainsi à la tempête on sentait qu'elle obéissait à un sentiment dont l'orgueil avait sa part et que le désir de paraître brave, plus brave qu'une autre, la dominait, qu'elle agissait surtout pour la satisfaction de son amour-propre et que rien au monde ne pouvait l'arrêter dans la détermination qu'elle avait prise.

Cependant, la violence de l'orage était de nature à retenir les plus hardis. Le ciel, d'un gris sombre, était par endroits violacé et taché

de jaune. L'air devenait de plus en plus épais et lourd. Les éclairs fendaient les nuages. De larges sillons de feu passaient dans le ciel avec une effrayante rapidité. Chaque coup de tonnerre faisait trembler le sol, et le vent, qui chassa bien vite la pesanteur de l'atmosphère, sifflait entre les fissures des rochers comme la vapeur trop comprimée s'échappe avec fracas des locomotives dont elle signale ainsi le départ dans l'espace. Olga n'avait pas fait cent pas qu'une pluie torrentielle, balayée par un furieux ouragan, couvrit le sol; un brouillard nauséabond s'interposa entre la terre et les cieux, et bientôt il fut impossible de distinguer les objets à deux pas de soi. Qu'allaient devenir la téméraire jeune fille et ses compagnons au milieu de ce terrible orage? Ce fut la question que chacun se posa en frémissant. Pressés les uns contre les autres dans la grotte qui les abritait, les membres de la petite caravane priaient le ciel de venir en aide aux imprudents; mais ils ne comptaient pas sur l'efficacité de leurs vœux.

Les guides avec les mules se tenaient à l'ouverture de la grotte, relatant à qui mieux mieux les divers accidents qui étaient arrivés en des cas semblables. Certains voyageurs avaient été tués raide par le tonnerre, d'autres s'étaient noyés dans les ravins qu'instantanément le torrent creuse au milieu des routes; beaucoup enfin étaient revenus grièvement blessés. Tout le monde s'accordait pour blâmer Olga, et aussi le comte, qui avait cédé à sa fantaisie en l'accompagnant. Suzanne ne disait mot, bien qu'elle pensât intérieurement et encore plus que tout le monde que le caprice d'Olga était un caprice coupable, puisqu'il faisait courir des risques à Rupert. Tout à coup, entre deux éclairs, et au plus fort de la tempête, une main vigoureuse écarta la mule qui obstruait l'entrée de la grotte, et l'on vit le comte tenant sa nièce dans ses bras. Celle-ci riait comme une folle. Ses vêtements ainsi que ceux de son oncle ruisselaient d'eau.

J'espère, dit-elle, aussitôt qu'elle put parler, que Rupert ne m'accusera plus d'agir banalement comme tout le monde! voici une petite excentricité qui doit être de son goût; mais où donc est-il? Et d'un coup d'œil la jeune fille inspecta la grotte.

Le comte de Syloff aussi regarda autour de lui. — Mon fils ne nous suivait-il pas, dit-il d'une voix légèrement altérée, et en s'adressant vainement aux guides qui, se tenant à l'ouverture de la grotte, avaient dû nécessairement être témoins du retour des voyageurs. On compta les mules. Celle de Rupert était pré-

sente. On la reconnut à un énorme bouquet de bruyères qu'il avait cueilli le matin et qui était encore attaché à sa selle. Cette découverte fit jeter un cri à Olga.

— Cinq cents francs à celui qui me suivra, dit tout à coup le comte en s'adressant aux guides. Il faut que je retrouve mon fils !

Tous les hommes s'élancèrent dehors. M. de Saint-Geniez fit un pas pour les suivre ; mais sa femme l'enlaça de ses bras...

— Laissez là vos étrangers, dit-elle à mi-voix; car elle était intérieurement irritée du désespoir muet de Suzanne. Quant à la jeune Russe, elle ne voyait rien et n'entendait rien: elle était tombée à genoux et suppliait Dieu de ne point la punir de son imprudence. Heureusement l'anxiété générale fut de courte durée : bientôt l'on vit Rupert revenir clopin clopant à la grotte; il s'était contusionné le genou en tombant et marchait avec difficulté ; du reste, il n'avait aucun mal. L'orage dura trois heures ; les nuages secouèrent dans l'air leurs dernières gouttes de pluie. Comme le soleil disparaissait, on songea au retour. On convint d'aller au village de Gèdres, pour y passer la nuit. M. de Saint-Geniez n'avait point renoncé à conduire la caravane soit à l'Oule de Ileas, autre cirque naturel dans lequel trois millions d'hommes, dit-on, se tiendraient à l'aise, soit à tout autre endroit des Pyrénées qu'il leur plairait de connaître. En attendant, chacun ayant pu se sécher, grâce à un feu de branches sèches, on ne fit que rire de l'aventure et on prit gaiement le chemin du village.

XVI

Les maisonnettes de Gèdres, bâties en marbre et couvertes en chaume, ressemblent à une personne habillée de soie et chaussée de sabots... elles ne sont ni nombreuses ni spacieuses, et aucune d'elles n'aurait pu abriter nos voyageurs s'ils n'eussent pris le soin de se diviser, et si les guides, alléchés par les largesses du comte de Syloff, n'eussent engagé les propriétaires de ces maisons à se retirer dans leurs granges afin de leur faire place : les trois familles louèrent trois maisons et s'arrangèrent pour passer la fin du jour dans celle de Mme de Fonbonne. Un chevrier ayant pansé avec dextérité le genou de Rupert, l'on se mit à table. Le repas, bien que frugal, parut délicieux : la plus franche cordialité y présida et, sauf un léger frisson dont se plaignit Olga, on se

sépara en formant le projet de faire le lendemain une nouvelle excursion dans les montagnes.

Cependant, Suzanne, qui avait affirmé bien haut son indifférence pour la mauvaise installation des lits, ne parvint pas à trouver le sommeil. Sa couche était dure, et ses nerfs, d'ailleurs excités par l'orage, ne lui permettant pas de trouver le repos, elle se leva avec l'aube et sortit de la maisonnette, en laissant sa sœur profondément endormie. L'aurore naissait à peine, mais sa splendeur dépassait tout ce qu'une femme enthousiaste peut imaginer de plus beau. L'orage de la veille avait nettoyé le ciel. L'horizon semblait, par une faible ligne blanche, couper la terre et la détacher d'une coupole de saphir. Une atmosphère rosée voilait à demi les perspectives, tandis que des lauriers abritant les maisonnettes répandaient da ns l'air une odeur délicieuse. Suzanne résolut de faire à elle seule, et pendant que tout le monde dormait encore, une course au bord du Gave de Pau, qui coule en cet endroit entre les frênes et les tilleuls. Son esprit, livré au charme qui frappait ses regards, oubliait ce matin-là sa rancune ou du moins si le souvenir lui en revint, ce fut dégagé du malin plaisir qu'elle prenait ordinairement à flageller les prétentions de M. de Balbic. Elle songeait à ceux qu'elle avait laissés à Mauvert, au petit ruisselet du parc de Bâlbic, et aux premiers jours de son heureuse jeunesse où, sans soucis de l'avenir, elle jouait avec Richard, qui était plus âgé qu'elle, mais dont la bonté précoce se montrait déjà, en renonçant pour elle aux amusements de son âge afin de partager les siens. Que ces jours étaient loin, mais qu'ils avaient été doux! Combien aussi avaient été amers ceux qui avaient suivi! Bonheur, amertume, elle devait le tout à Richard... non, plutôt à sa mère, à Mme de Balbic, qui avait forcé son fils à se détourner d'elle. Ah! si Suzanne avait pu autrefois soupçonner son erreur, elle ne se fût point mariée, elle aurait attendu Richard et de meilleurs jours!... Il avait jadis passé près de sa bonté sans en faire aucun cas!... Aujourd'hui, qu'elle se montrait méchante, il ne craignait point de s'humilier, afin d'en obtenir un mot bienveillant...

Insensiblement, Suzanne avait abandonné les bords du Gave sans s'en apercevoir, tant elle était absorbée dans ces souvenirs. Elle se trouvait maintenant dans un petit val encaissé entre deux roches abruptes, couvertes de mousses, de lichens roses sur lesquels scintillaient comme autant de perles blanches, les gouttes

de la rosée. Les roches étaient si hautes et le soleil si peu élevé à l'horizon, que l'ombre et la fraîcheur régnaient encore partout. Suzanne effrayée par la solitude qui l'environnait hâta le pas. Tout à coup l'abaissement de la montagne d'un côté , et de l'autre, l'aspect d'une grotte, jetée là au milieu de ce désert, comme par la baguette d'une fée, lui arrachèrent un cri d'admiration. Les flots limpides d'une cascade qui s'élançait d'un rocher creusé en voûte coulaient à l'ombre d'arbres verts sur un tapis de gazon, de mousses, de lichens fins et chaudement colorés. Le soleil naissant éclairait en demi-teinte cette grotte enchanteresse, et le tableau se complétait par la présence du vicomte de Syloff.

Pas plus que Suzanne le vicomte n'avait dormi; de même qu'elle, il avait cherché au dehors une distraction, et, son genou ne le faisant plus souffrir, il avait pu, à l'aide d'une canne, parvenir jusqu'à cette grotte. On y arrivait par un sentier surplombant le rocher auquel sont adossées les maisons de Gèdres ; c'était l'affaire de quelques minutes. Quant à Suzanne, après un long détour, elle était revenue à son point de départ. Rupert eut un singulier sourire en l'apercevant; on eût dit qu'il l'attendait. Elle, au coutraire, perdit contenance.

— Nous nous serions donné rendez-vous, dit-il avec un malin regard, que nous ne nous serions pas mieux retrouvés ; je suis même convaincu qu'aux yeux de M. de Saint-Geniez, notre rencontre fortuite ne passera pas pour le fait du hasard. Suzanne rougit et devint tremblante. Le vicomte ne parut tenir aucun compte de son embarras, et lui offrit la moitié de son siége. C'était un quartier de roche, aplatie d'un côté, et jetée là sans doute depuis des siècles par quelque cataclysme. Suzanne hésita à l'accepter.

— Nous ne sommes plus des enfants, dit le vicomte en la forçant doucement à y prendre place, et puisque nous voici en demeure de subir la malignité de M. de Saint-Geniez, bravons à l'avance ses sarcasmes. Puis il rit et se mit à parler sans attendre les réponses de Suzanne.

Les beautés de la grotte servirent d'abord de thème à son éloquence. Suzanne voulut aussi lui rendre hommage... La conversation était engagée ; elle ne tarit plus. L'orage de la veille vint lui offrir un aliment; enfin quelques remarques géologiques de Suzanne amenèrent tout naturellement l'entretien sur le terrain de cette

science que le vicomte paraissait posséder à fond. Le temps passait sans qu'ils y songeassent. Suzanne, dont l'embarras avait complétement disparu, se laissait aller au charme de l'esprit que le vicomte dépensait à son intention. Celui-ci parlait comme un homme dégagé de toute préoccupation en dehors du sujet qu'il traite ; il avait la parole facile, assez d'érudition, beaucoup d'usage du monde, et c'était sans effort et sans fatuité qu'il se montrait aimable. La conversation était devenue presque familière.

—Lorsque nous serons de retour à la villa, dit le vicomte à la suite d'une longue énumération des propriétés calcaires du sol sur lequel ils se trouvaient, je vous ferai un cadeau.

— Lequel, demanda curieusement la jeune femme ?

—Un cadeau qui vous plaira, répondit-il: je me suis amusé, depuis que je suis dans ce pays, à collectionner les différentes espèces de marbre qui s'y trouvent en quantité. Le tout est rangé, classé, étiqueté et digne enfin de figurer à côté des silex dont M. de Charmenille a fait provision à Montpellier, du moins si ce qu'on m'a dit à cet égard est exact.

Cette offre, ou plutôt la mention de Montpellier, fit tressaillir Suzanne : ses grands yeux noirs s'ouvrirent démesurément et se fixèrent sur le vicomte.

— Ainsi, s'écria-t-elle, d'une voix qui ressemblait à celle d'une personne qu'on réveille en sursaut et qui cherche à ressaisir le songe qui l'occupait pendant son sommeil, — ainsi, tout est vrai !... Ce n'est point une illusion, l'écart d'une imagination en délire, comme le soutient Mme de Fonbonne. Tout est vrai?

— Je ne vous comprends pas, dit le vicomte.

— Mais vous avouez que vous me connaissiez avant notre rencontre en chemin de fer, n'est-il pas vrai ? Vous avouez que vous m'aviez déjà vue, déjà jugée ?

—Ai-je dit cela? demanda le jeune homme. Évidemment non, je n'ai rien dit, je n'ai pu rien dire de semblable : à coup sûr, vous êtes dans l'erreur. Vous m'avez mal compris. Vous donnez à mes paroles un sens qu'elles n'ont pas qu'elles ne sauraient avoir.

—Mais, répondit Suzanne toute désappointée, si vous ne me connaissiez point, si vous ne m'aviez jamais vue, comment expliquez-vous la connaissance que vous avez eue de mon nom et encore plus de mes antécédents?

—J'ai lu votre nom sur votre sac de voyage, répliqua le vicomte, en affectant autant d'indifférence que le regard de Suzanne con-

tenait d'anxiété, et quant au reste, le bavardage de M. de Saint-Geniez est plus que suffisant pour me mettre au courant de vos affaires.

La jeune femme fit un geste d'incrédulité... — C'est à peine, répondit-elle, si Mme de Saint-Geniez sait que j'ai habité Montpellier; je suis à peu près certaine qu'il ignore le goût que de Charmenille possédait pour les collections, en général, et pour celle des silex, en particulier... Puis il n'est bavard qu'à ses heures, ainsi que vous avez pu le remarquer; enfin, je n'ai parlé à personne des occupations et des goûts de mon mari, pas même à M. de Balbic, dont il me semble aussi fort étonnant que vous connaissiez l'existence.

— Oh! Quant à ce qui touche M. de Balbic, répartit vivement le vicomte, permettez-moi de vous faire observer que Mme de Fonbonne, ayant sans cesse son nom sur les lèvres, il est à peu près impossible que je ne l'aie pas retenu. Ne devez-vous point l'épouser à la fin de votre deuil?

— Non, répondit Suzanne d'un ton amer. Non, je ne dois l'épouser ni à la fin de mon deuil, ni jamais.

M. de Syloff secoua la tête. — Jamais! c'est trop long, dit-il.

— C'est aussi certain, poursuivit Suzanne avec animation, qu'il est vrai que vous me cachez en ce moment une partie de la vérité, sinon la vérité tout entière.

Le front du jeune homme se couvrit d'une légère teinte rose. —Serait-ce, dit-il, parce que j'ai nié vous avoir déjà vue quelque part avant notre première rencontre en chemin de fer? Vous avez tort de tirer une telle induction de paroles dites sans conséquence, vu que je n'appelle point connaître quelqu'un, que d'avoir rencontré ce quelqu'un une ou deux fois dans la rue, et c'est justement ce qui m'est arrivé à votre égard pendant mon séjour à Montpellier.

— Ah! Enfin! s'écria Suzanne avec un soupir de soulagement, vous l'avouez donc! Vous en convenez! vous convenez m'avoir vue à Montpellier, vous convenez m'y avoir rencontrée dans la rue? En cela votre mémoire vous sert mal, ce n'est ni dans la rue, ni à la promenade que vous m'avez rencontrée... Vous m'avez vue à travers les jalousies d'une fenêtre de l'hôtel du Grand Cerf, fenêtre qui fait face à l'appartement que j'habitais alors.

Le vicomte se mordit les lèvres. Il commença une phrase, s'interrompit et finit par dire: — J'ai passé six mois à Montpellier,

madame, je n'ai jamais séjourné à l'hôtel du Grand Cerf, je n'ai jamais non plus habité la rue de l'Équerre, dans laquelle se trouve cet hôtel, mais bien la maison Curtius qui termine à l'ouest la grande rue du Faubourg... Puis, sans s'arrêter à l'incrédulité qu'il lisait dans les yeux de Suzanne, il ajouta : A cette époque, Olga, qui n'était encore qu'une enfant, allait prendre des leçons de musique et de français dans le couvent des dames de Saint-Maur, et c'est en allant la chercher matin et soir avec sa nourrice, car mon père craignait autant pour l'une que pour l'autre les mauvaises rencontres, que je vous ai aperçue au bras de M. de Charmenille. Le contraste de ses disgrâces physiques avec vos juvéniles attraits me frappa. Je le pris pour votre père et je m'informai de son nom ; j'appris alors sa qualité près de vous et en même temps son goût prononcé pour les collections.

— Pourquoi donc alors m'avez-vous affirmé tantôt que vous aviez lu mon nom sur mon sac de voyage ?

— C'était afin d'éviter les explications que je vous donne. Je préférerais n'avoir point été dans l'obligation de vous avouer mon séjour à Montpellier.

— Il y a donc un mystère dans ce séjour ?

— Il y a une douleur...

—Tout ceci est bien étrange, convenez-en.

— Je n'en conviendrai point. Les choses qui semblent les plus étranges sont parfois toutes simples et vice-versâ celles qui paraissent toutes simples sont quelquefois très-extraordinaires. Ne cherchez pas le mot de l'énigme, poursuivit le vicomte, vous ne le trouveriez point.

— Et si c'était déjà fait ? s'écria Suzanne, si je tenais ce mot ?

—La chose est impossible.

— Et si je vous en donnais des preuves ?

—Les preuves que vous pourriez me fournir seraient le fait d'une erreur, je puis vous affirmer cela sous serment, ajouta le vicomte.

— M'affirmeriez-vous aussi sous serment que vous ne connaissez pas M. de Balbic ?

— Non, répliqua le vicomte, en riant, je ne vous affirmerai pas cela, n'ayant pas d'habitude du mensonge ; par exemple, continua-t-il en plaisantant, je puis vous affirmer sous serment que vous êtes belle et bonne, que votre cœur est aussi doux que vos yeux, que votre esprit égale votre beauté, et alors, sans craindre de devenir parjure, je...

— Assez, assez, monsieur, s'écria vivement Suzanne en l'interrompant, vos compliments m'offensent. Comment pourriez-vous savoir ce que je vaux, puisque vous ne me connaissez pas. Elle prononça cette dernière phrase d'un ton d'où la colère n'était point exclue.

— Il suffit quelquefois, repartit M. de Syloff, d'un simple coup d'œil pour savoir apprécier une belle chose. — Puis, comme Suzanne essaya encore de lui couper la parole, il ajouta : Exemple, cette petite grotte dont l'aspect enchanteur nous a l'un et l'autre séduits à première vue. La beauté de ce site a subitement et délicieusement attiré nos yeux, nos cœurs et nos âmes. Nous la connaissons à peine et nous ne la quitterons pas sans regret. Il en sera de même de vous, madame, que je n'ai fait qu'entrevoir quelques instants à Montpellier, quelques jours ici, et dont le souvenir n'en restera pas moins tout à la fois le point rose et le point noir de mon excursion dans les Pyrénées.

— Je vous accorde que la grotte soit le point rose de notre matinée, repartit Suzanne ironiquement, voilà tout ce que je puis faire pour vous, et, si vous m'en croyez, nous la quitterons avant qu'elle devienne le point noir de la discussion. Du reste, nous ne saurions nous entendre. Je ne puis véritablement pas vous suivre sur le terrain des subtilités dans lesquelles vous cherchez à noyer le fond du sujet ; l'habitude me manque pour remplacer aussi lestement que vous savez le faire, l'argument véritable par la métaphore. Puis, elle se leva, s'inclina, et, en dépit des instances du vicomte, elle reprit le chemin de Gèdres.

— Un moment, s'écria ce dernier, de grâce, encore un mot, madame, et ce mot sera le dernier : surtout n'accueillez pas avec légèreté la demande que j'ose vous faire, vous pourriez, sans le vouloir, causer une grande peine : ne parlez pas, je vous en conjure, ni à mon père, ni à Olga, de mon séjour à Montpellier ; n'y faites aucune allusion, si vous ne voulez me faire un grand chagrin. Mon père à coup sûr ne me pardonnerait pas l'aveu que je vous en ai fait ; cet aveu le mécontenterait, froisserait ses habitudes, alarmerait son orgueil. Dites, me promettez-vous d'être discrète ?

Suzanne fit un signe qui ne voulait dire ni oui ni non, et s'enfuit. Elle savait tout. Les deux Rupert n'étaient qu'une même personne ! Si elle avait encore conservé un doute à cet égard, cette dernière conversation ne lui en laissait plus. Mais pourquoi ce mystère ? Suzanne se dit qu'il y allait de son amour-propre de le

pénétrer, de son bonheur peut-être. Car enfin Rupert savait le secret de Richard. Elle avait besoin de connaître ce secret pour être heureuse. Quant à la discrétion qui lui était demandée, elle réfléchirait avant d'agir, mais rien ne l'obligeait à se taire. Pourquoi se méfiait-on d'elle? Si on avait été franc, elle aurait été discrète.

(La suite prochainement). AYMÉ CÉCYL.

LA RENAISSANCE DE LA LITTÉRATURE

CATALANE.

La vallée de l'Èbre est nettement séparée du reste de l'Espagne. C'est là aussi que se trouvent les lieux de passage nécessaires entre le seuil des Pyrénées et le plateau des Castilles; là devaient passer de tout temps le flux et le reflux des hommes entre la France et l'intérieur de la Péninsule. La Catalogne, pays de montagnes, de vallées ouvertes sur la mer, de plages et de promontoires, entra de bonne heure en relations intimes avec les contrées voisines baignées par la même mer, surtout avec le Roussillon et le Languedoc. Il y sept ou huit siècles, les Catalans appartenaient beaucoup plus au groupe des peuples provençaux qu'à celui des Espagnols : par la vie nationale, aussi bien que par le langage, ils se rattachaient étroitement aux populations du nord des Pyrénées. Jusqu'à la guerre des Albigeois, tout ce monde provençal conserva son équilibre, et les populations du littoral méditerranéen, même celles des côtes de Valence, et les îles Baléares subirent l'influence de la société policée qui les avoisinait et qui avait son centre d'attraction entre Arles et Toulouse. La race, la religion, le langage, tout les attirait vers les Provençaux. Ainsi s'explique la prédominance de l'idiome limousin et de sa littérature dans la Catalogne, et jusqu'à Murcie et à Palma; le limousin, le *lemosi*, l'ancienne langue du Bas-Languedoc, s'est maintenu jusqu'à présent, à peu près sans altération, aux îles Baléares. C'est fort improprement qu'on lui donne les noms de Provençal et de Catalan : à l'âge de sa plus haute culture, les Catalans eux-mêmes le désignaient de préférence sous le nom de langue limousine, *lemosi*. Depuis le funeste avénement de la maison de Transtamare au trône d'Aragon, la langue *lemosi* a cessé d'être cultivée comme langue officielle; mais elle l'est toujours comme langue populaire, elle ne cesse de produire des œuvres littéraires d'un mérite incontestable et elle aspire toujours à reprendre l'ancien rang dont elle est déchue.

Issu d'une altération du latin, comme les langues néolatines, le

catalan présente à peu près les mêmes racines que le castillan, le portugais, le provençal et l'italien ; mais ce qui le caractérise, c'est une concision extrême dans les compléments des racines passant à l'état de mots : l'espagnol *mundo* est restreint en catalan à *mon*, *hombre* à *hom*, *mesquino* à *mesqui*, et ce qui s'allonge en *mattutina* dans l'italien se réduit à *mati* dans le catalan. Cette brièveté entretient une certaine rudesse, mais elle donne à la langue une énergie sonore et une malléabilité qui se prêtent à tous les genres. Si elle n'a point de hautes épopées, elle possède un grand nombre de légendes gracieuses ou terribles, de ballades empreintes d'une tristesse profonde et douce, d'un patriotisme ardent — pour la Catalogne, toujours fière de son épithète de rebelle — et surtout d'un sentiment religieux qui domine tous ceux du drame de la vie humaine.

Ces poëtes ne sont point des prophètes humanitaires qui substituent le règne de l'*idée* au règne du Christ ; ils n'érigent pas l'humanité en Dieu, et leur inspiration ne bouillonne pas en cataractes de métaphores ampoulées et vides. Leurs romances sont pleines de fraicheur, d'enthousiasme vrai, de grandeur originale, fleurs sauvages au parfum pénétrant et sain, bien différentes des produits étiolés et fades de notre poésie de couches.

Les Jeux Floraux de Toulouse furent établis en 1323 par sept hommes lettrés, et Clémence Isaure, un siècle et demi plus tard, ne fit que leur donner une nouvelle vie, lorsque l'institution était sur le point de péricliter.

Les Jeux Floraux de Barcelone, calqués sur ceux de Toulouse, furent institués en 1390 par Jean Ier, sous le nom de *Consistoire du gay savoir*. Les uns et les autres donnèrent la première impulsion au sentiment poétique des temps modernes. En Catalogne, les événements politiques firent subir de nombreuses vicissitudes à cette institution littéraire, parfois même d'assez longues éclipses, que nous n'avons point la tâche de raconter ici. Le concours des *Jeux Floraux* de 1877 est le dix-neuvième depuis leur restauration, qui a produit certainement d'importants résultats. Le réveil de la littérature catalane est très-réel, et nous en avons sous les yeux une esquisse intéressante dans un mémoire de M. Rubio y Ors, lu à l'Académie des belles-lettres de Barcelone, en ses séances du 3 et du 17 février dernier. Ce mémoire réfute péremptoirement une assertion de M. P. Meyer, qui a osé prétendre que la renaissance poétique de la Catalogne s'est manifestée sous l'in-

fluence des troubadours modernes de la Provence. M. Rubio y Ors démontre, par des faits et des dates irrécusables, qu'il n'y a eu dans ce réveil poétique aucune vassalité littéraire du côté de sa province, et que le mouvement s'est exécuté des deux côtés des Pyrénées, à l'insu des poëtes qui y coopéraient, mais en Catalogne bien avant l'apparition de Roumanille et de Mistral. M. Balaguer y Merino s'est, de son côté, chargé de donner les étrivières, et de main de maître, à un autre Français — qu'on ne compare pas à M. Meyer — qui a apprécié le mouvement littéraire de la Catalogne avec une légèreté plus qu'impertinente, dans la *Revue historique* de Paris.

Pour en revenir au *Jochs Florals,* le recueil de 1877 contient treize morceaux couronnés de genres différents et la plupart d'un grand mérite : il y en avait 260 d'envoyés au concours. Nous glanerons çà et là pour donner un avant-goût au lecteur de cette littérature trop peu connue.

Le premier morceau, *l'An mil*, réunit à une grande vigueur de formes et de pensées une originalité profonde et limpide, si je puis ainsi parler. On sait qu'une croyance populaire fixait au dernier jour de cette année la fin du monde : le poëte met en scène toutes les classes de la société se préparant au moment solennel et terrible, et il dépeint leurs angoisses croissantes à mesure qu'il s'approche. Voici le dernier minuit qui sonne, la houle humaine écoute avec anxiété :

« L'heure est passée ! Seule une lueur légère trouble les mystères de la nuit silencieuse. Paix à la terre et paix dans les régions célestes ! Voici l'année nouvelle, voici l'aube du jour.

« L'espace bleuit, les étoiles pâlissent, les ombres se replient doucement à l'occident. Aux coqs qui chantent d'autres coqs répondent : l'Orient est d'or, il est de feu. Voici poindre le soleil !

. . . . . .

« Humanité, reviens à la vie ; assez longtemps jouet de chimères menteuses, marche sous la croix, humiliée en voyant que la cime du Calvaire est si loin, si loin !...

« Renais comme un rejeton verdoyant, ressuscite de la poussière tes souches régénérées. Que de fois t'a menacé la hache du bûcheron, vieux tronc battu par les orages et les tempêtes !

« Si un jour, trahissant ton Dieu, tu t'insurgeais contre lui, que l'ignorance redevienne le châtiment de ton crime. Dieu ne veut pas que le pécheur meure. Dieu veut qu'il vive et qu'en vivant il s'amende.

« Loin de ton cœur, l'avenir aux épouvantes sombres. Car la vérité divine est tout amour, et les siècles sont sur la terre l'échelle de Jacob. Humanité, marche toujours ! »

Voyage à Montserrat. — Patria. Fides. Amor. — Le poëme est divisé sous ces titres en trois chants, où s'exhale le sentiment le plus vif de cette nature grandiose, au milieu de laquelle se dresse, « plus haut que la cathédrale de Barcelone », la basilique classique, objet d'un pieux et traditionnel pèlerinage : le sentiment religieux y est peut-être traité avec moins d'ampleur que les deux autres, ce qui tient à ce que le poëte s'est astreint à ramener à la fin de chaque strophe un refrain uniforme : cette recherche de convention entrave évidemment son essor. Mais avec quelle puissance vibrent ses accents lorsqu'il célèbre la patrie et l'amour :

« O fils de la Catalogne, s'écrie-t-il, gravis ces pentes agrestes : sur elles qui ne se sent un héros, sur elles qui ne se sent un brave ?

» Le sang empourpre les joues, la vigueur monte aux bras, et les yeux dominent tout : terre, cieux, mer !

» Va, et arrache au retour un vert rameau : Car si la montée est joyeuse, bien rude est la descente !

» Si la patrie en deuil te rappelait, reviens ici sur l'heure. Mais quand la Catalogne est en fête, monte, monte toujours à Montserrat. »

L'âme en peine, la bataille du Port, la cloche d'Osca, la dernière plainte de Claris renferment des beautés de détail, mais ces pièces appartiennent à la ballade et à la légende plutôt qu'à la poésie d'imagination, et à ce titre nous pouvons nous dispenser de les analyser : on ne les lirait avec agrément que dans l'original.

Dans *Romiatje (le pèlerinage)* domine une mélancolie poétique et religieuse qui rappelle les meilleures Harmonies de Lamartine; il s'agit du pèlerinage de l'âme :

« Je ne sais d'où je viens ! Dans un monde inconnu — d'un sommeil ténébreux mon âme réveillée — entendit une voix lui crier : Va, cherche ta patrie ! — Et déployant ses ailes, elle prit son essor par delà les abîmes. »

Elle continue son vol à travers les âges : elle franchit le monde et les civilisations antiques de l'Orient : ce n'est point là sa patrie. — Elle poursuit encore, elle plane sur les dolmens et pénètre dans les forêts où les druides célèbrent leurs sombres mystères. — Plus loin encore ! Voici Carthage et ses mères sacrifiant sur les autels de Moloch le fruit de leurs entrailles. — Plus loin ! Rome, son Capitole, ses monuments grandioses, son empire universel — et

la Grèce avec ses voluptueux bosquets de myrthe et de lauriers-roses. — Tout cela n'est pas ta patrie!

« Cependant mon âme éperdue vole de cime en cime, pareille à un oiseau effarouché. Elle se dirige maintenant vers une clarté étrange qui point à l'Orient, comme un soleil levant... Isolé au milieu d'un désert aride, amas de pierres noircies, s'élève un mont dénudé ; à son sommet, une croix, supplice des infâmes, sur laquelle est cloué un homme agonisant. Le regard attristé, la lèvre tremblante, il contemple une ville qui s'étend à ses pieds : « Ils ne savent ce qu'ils font, Père, pardon pour eux! » Et ses larmes tombent sur les bourreaux qui le raillent. Semblable à un lis candide abattu par la pluie, sa mère en pleurs gémit au pied de la croix. — Le moribond s'écrie d'une voix pleine d'amour : « Prends-le pour fils, ô ma douce mère! » Puis il ferme les yeux, et l'univers s'ébranle et l'on entend les morts remuer la terre.

» O mon esprit, tu as fourni ta route! Replie doucement tes faibles ailes : ce soleil qui pâlit, ces affres de la nature t'annoncent assez que ton maître n'est plus! Cette voix si triste et si tendre, ne te souvient-il pas de l'avoir entendue déjà en naissant? Lorsqu'il parlait à l'apôtre et à sa mère, ses yeux — étoiles vives — n'étaient-ils pas cloués sur toi? Imprime tes lèvres sur ce bois de vie, pèlerin du ciel, accablé de lassitude, et te réconforte à ses pieds. C'est là qu'est ta patrie! »

Ne sent-on pas dans cette poésie, malgré l'impuissance de la traduction à rendre d'admirables nuances, ce qui caractérise l'esprit catalan : une tristesse profonde, mais douce, une sérénité et une religiosité vraies — printemps éternel des âmes qui s'épanouissent dans une foi inébranlable et dans une espérance infinie?

Voici enfin un poëme épique et théogonique que les littératures les plus riches envieront à la Catalogne : *L'Atlantide*, par le Rév. P. Jascinto Verdaguer, prêtre. C'est le morceau capital du concours et il a mérité à son auteur le prix spécial offert par la Députation provinciale. Il se compose de dix chants, plus une *introduction* et une *conclusion* : nous en donnerons un court aperçu. Deux vaisseaux, l'un gênois, l'autre vénitien, se battent en vue des côtes de Portugal pendant un orage épouvantable. Un éclair met le feu aux poudres d'un des deux bâtiments qui entraîne l'autre dans sa ruine. Un jeune Gênois échappe seul à la catastrophe et, cramponné à un bout de vergue, il aborde sur une terre déserte qu'habitait un vieillard retiré dans une solitude profonde. Le vieillard recueille le jeune naufragé, le soigne et lui raconte un jour l'histoire de ces parages. C'est là que commence le poëme, et ses dix chants déroulent avec une richesse d'imagination qui ne le cède pas à celle de la forme, l'histoire de l'Atlantide : on sait que l'Atlantide de Platon était située apparemment à l'ouest de l'Europe et de l'Afrique et qu'elle s'est effondrée en ne laissant

passer au-dessus des eaux, comme les vestiges de son ancienne existence, que les Açores et les îles du Cap Vert : des îles, des villes maritimes, dit la légende, ont disparu sous la Méditerranée : les marins naviguent sur des débris de palais et de temples. C'est là que la tradition a placé le jardin des Hespérides, gardiennes jalouses des pommes d'or qu'Hercule sut leur enlever : le merveilleux païen s'allie sans qu'on en soit trop choqué au merveilleux chrétien ; le souffle est véritablement épique, l'allure du poëme se soutient tantôt grandiose, tantôt gracieuse, toujours à propos ; on y rencontre des descriptions nobles et énergiques auxquelles se prête à merveille la langue concise et harmonieuse des Catalans. Il s'y mêle une profonde érudition qui ressuscite avec un charme véritable les traditions primitives de la péninsule. Le jeune naufragé n'est autre que Christophe Colomb. Au récit de ces légendes surnaturelles, son imagination s'enflamme, il pressent un nouveau monde ; le vieillard l'encourage, Colomb se présente à la cour d'Espagne, obtient des vaisseaux, grâce à la munificence d'Isabelle qui se dépouille de ses joyaux pour lui acheter des navires. Colomb s'embarque, et le vieillard qui l'accompagne jusqu'au dernier moment prophétise ses grandes destinées : « Prends ton essor, Colomb, s'écrie-t-il, maintenant je puis mourir ! » C'est la fin du poëme. La main du Très-Haut avait anéanti l'Atlantide païenne, trait d'union de deux mondes : Colomb, le messager de Dieu, va faire de l'Espagne une Atlantide nouvelle, dont l'empire s'étendra sur les deux hémisphères à l'ombre de la croix sainte et dont la main puissante les réunira de nouveau.

On ne peut songer à citer tout ce qui mériterait d'être cité, tant les richesses sont prodiguées dans ce petit chef-d'œuvre. J'extrais cependant de l'épisode final, *Nardi parvus onyx*, le songe qu'Isabelle raconte pendant l'audience que les souverains ont donnée à Colomb :

« Appuyée sur le bras de Fernand, un sourire d'ange sur les lèvres, elle lui fit gracieusement en tournant vers lui son doux regard :

» Aux premières clartés de l'aube, — j'ai rêvé d'une colombe : — hélas ! mon cœur rêve encore que ce doux songe était la vérité.

» Je rêvai que l'Alhambra des Maures m'avait ouvert ses profondes retraites — nid de perles et d'harmonie suspendu au ciel de l'amour.

» Dans les jardins soupirait encore comme un murmure de houris — le harem résonnait du chant des anges purs du paradis.

» M'inspirant de ces marbres, je te brodais un riche manteau, quand je vis sautiller entre les arbres verdoyants un gracieux oiseau.

« Sautillant, sautillant sur la mousse — il vint me donner le bon jour : son ramage était doux, doux comme le miel du romarin.

» Ravie par son gracieux message, je lui laissai prendre en jouant le riche anneau, ton anneau de fiançailles — joyau fleuri de l'art mauresque.

» Petit oiseau aux blanches ailes, lui dis-je, pour l'amour de moi, ne va pas en folâtrant sur les branches perdre mon cher trésor, hélas!

» Mais lui prit son vol dans les airs et mon cœur s'envola avec lui. O mon anneau aux cent facettes, jamais tu m'avais paru si beau!

» La terre entière, la terre entière je le suivis jusqu'à la mer, et lorsque je fus au bord de la mer je m'assis tristement et je pleurai.

» J'allais le perdre de vue, hélas, jetant un dernier scintillement, comme la brillante étoile du matin à son lever.

» Tout à coup il laissa tomber l'anneau dans les vagues du couchant et j'en vis surgir, comme un essaim de sylphides et d'ondines, un groupe d'îles fleuries.

» Aux feux du midi elles brillaient comme les émeraudes et les rubis : on eût dit d'un petit écrin de poésie disposé par la main des séraphins.

» Et l'oiseau chantant un hymne de fête me tressait une guirlande dont il vint couronner mon front tristement baissé.

» Cette colombe, c'est celui qui nous parle, messager envoyé par Dieu lui-même : ô mon Fernand, c'est à lui qu'il est réservé de découvrir ces belles Indes qu'a rêvées mon cœur.

» Prends mes bijoux, Colomb, achète, achète des navires ailés : moi je me parerai de simples violettes et de bluets des champs.

» Elle dit et de ses mains de neige elle se dépouille de ses anneaux et de ses atours, comme le ciel égrène ses perles : elle rit et pleure d'allégresse et — s'harmonisant avec son cœur — d'autres perles bien plus précieuses glissent des yeux d'Isabelle. »

Traduttore traditore. On ne peut espérer de reproduire tous les agréments de l'original; le sentiment, la grâce, l'harmonie ne se traduisent pas; ce sont des fleurs délicates dont il faut respirer le parfum sur la plante. Comment donner autrement que par le texte une idée de toutes ces beautés? Ne se sent-on pas comme bercé par le *Chant du bengali* en lisant cette strophe si fraîche, si naïve et si harmonieuse :

Saltant, saltant per la molsa
Me donava 'l bon mati,
Sa veu era dolsa, dolsa
Com la mel de romani.

— Parlons d'un recueil d'un tout autre genre, mais qu'on ne peut passer sous silence dans le grand mouvement de la littérature catalane. Je veux dire les *Traditions religieuses de la Catalogne*, par Agn. de Valldaura, quarante récits couronnés cette année même au concours de la *Jeunesse catholique*. Ces légendes souvent ingénieuses, toujours naïves, sont restées fort populaires en Catalogne et l'auteur s'est appliqué à leur conserver fidèlement

leur physionomie sans les embellir autrement que pour les rendre lisibles : citons les *Trois îles* pour donner une idée du genre :

« C'est ainsi que je l'ai ouï raconter à ma grand-mère. — Un jour la Vierge revenant de la fontaine avec son broc sur la tête, le long de la plage, vit la mer si calme et si belle qu'il lui prit envie de se promener sur le cristal bleu et transparent des ondes. — Du sable elle s'avance sur l'écume, de l'écume sur le flot salé, et elle chemine sur l'eau d'un pied léger, avec autant d'assurance que fit jamais le plus fin voilier. — Elle était bien avant dans la mer, bien avant, tellement que la terre ne lui paraissait plus qu'un point. Alors la Vierge, parce qu'il lui plut ainsi, lança son broc dans l'eau et le broc se brisa en trois morceaux qui ne coulèrent pas à fond, mais surnagèrent au contraire sur les flots comme trois bassins. La Vierge les regarda avec un sourire sur les lèvres et les trois bassins s'étendant, s'étendant, s'étendant, se transformèrent sous le sourire de la Vierge en trois îles délicieuses, que le monde connaît sous les noms de Majorque, Minorque et Ibissa. Et voilà comment je l'ai ouï raconter à ma grand-mère. » Quant à moi, j'avoue que cette archéogéologie-là me plaît autant que celle de Darwin ou de Haeckel.

Si nous ajoutons à ces publications des œuvres nombreuses éditées en catalan, une revue même, la *Renaixensa*, qui seconde ce mouvement par de nombreuses productions, nous serons forcés de convenir qu'il y a là un réveil très-sérieux, et nous ne pouvons qu'y applaudir et nous en féliciter pour l'amour de ces belles-lettres où les Espagnols ont excellé et qu'ils appellent si bien *las buenas letras*.

J. DE PETIT.

LA TANTE VÉRONIQUE.

Nouvelle qui a obtenu le premier prix au concours ouvert par la Revue Générale *en* 1876.

(FIN) (1).

IX

Une circonstance imprévue vint donner un nouvel essor à mon goût pour l'étude — et c'est ici que s'ouvre la page sentimentale de mon existence.

La famille d'Artinchamps, d'origine française, avait perdu sa gloire et sa splendeur dans les folies dissipatrices d'un de ses derniers représentants. Le comte d'Artinchamps, aïeul du notaire actuel, seigneur fort à la mode lorsqu'éclata la révolution, avait déjà gaspillé une grande partie de sa fortune en jouant et en faisant courir des chevaux, suivant la mode anglaise alors fort en vogue. Les nécessités de l'émigration le poussèrent à emprunter, à trafiquer, à brocanter : c'était une tête légère qui ne savait se fixer à rien. Au retour des Bourbons, il crut que l'ancien régime allait se rouvrir avec toutes ses magnificences et il employa les fonds, qui lui furent restitués, à donner des soupers, des soirées de jeu où le Biribi et le Pharaon régnaient en maîtres. L'objet de son ambition fut de donner à la société nouvelle le spectacle du luxe et des passe-temps du beau monde du siècle de Louis XV.—Heureusement, il mourut assez tôt pour ne pas réduire son fils unique à la misère. Le jeune homme, mieux éclairé que son père sur la marche des idées, se mit bravement à la besogne et, après avoir terminé ses études, se sentit trop heureux d'obtenir une place d'avoué à Namur.

Ses affaires prospérèrent : il put à son tour faire étudier son

(1) Voy. *Revue Générale*, n° de novembre.

fils qui devint notaire. Quant à sa fille, Mlle d'Artinchamps avait malheureusement hérité du tour d'esprit de son grand-père ; elle rougissait de ce qu'elle nommait « l'abaissement » de sa famille et ne songeait qu'à sortir de la sphère vulgaire où le sort l'avait fait tomber. Grâce à son nom et à la petite fortune acquise par l'avoué, elle finit par faire, ainsi qu'elle le disait fièrement, « un beau mariage », c'est à dire qu'elle épousa un malheureux petit noble ruiné par des désordres de tous genres, qui la laissa veuve au bout de peu d'années avec un petit garçon, un capital fort écorné et, pour toute ressource, le nom ronflant de vicomtesse de Raucourt. La pauvre grande dame ne survécut pas longtemps à son mari, et le notaire d'Artinchamps, en brave homme qu'il était, prit chez lui le petit Émile pour l'élever. Du reste, lui-même n'étant pas marié, l'enfant lui créait un intérêt dans la vie et il lui avait voué une réelle affection.

Émile avait vingt ans lorsque je rentrai chez mon père. Le notaire lui faisait faire des études régulières ; il le destinait à lui succéder et l'initiait peu à peu aux affaires.

Cependant l'élève ne montrait pas autant d'assiduité au travail que le maître l'aurait désiré, et le notaire, dont la santé s'affaiblissait beaucoup, manquait souvent de l'énergie indispensable au rôle de mentor. Avec un bon cœur et des manières engageantes, Émile était léger de caractère, incapable de former des desseins solides et de s'y tenir. M. d'Artinchamps, qui se fatiguait à morigéner inutilement son neveu, pria mon père de l'aider dans sa tâche, et, à partir de ce moment, Émile vint chaque jour chez nous passer quelques heures pour répéter avec mon père un cours de droit fiscal.

J'assistais souvent à leurs conversations qui avaient lieu dans la cour lorsqu'il faisait beau temps, et il arrivait assez fréquemment qu'Émile restât souper avec nous après ses leçons. Nous nous étions connus étant enfants et j'éprouvais un véritable plaisir à retrouver mon ancien compagnon de jeux. Émile était gai et possédait cette humeur facile, ces manières de bon enfant de bonne maison, héritage de famille apparemment, qui ont tant de charme chez un jeune homme. Ma timidité ne tint pas longtemps devant son aisance naturelle et il devint bientôt mon conseiller et le confident de tous mes petits ennuis.

— Tu n'es pas contente, Véronique, me dit-il, comme j'étais assise dans un coin, le lendemain du départ de ma sœur pour la

pension ; tu rêves là tout éveillée et voilà ton ouvrage par terre.

— Non, dis-je, je ne suis pas contente, mais il ne faut pas le dire à Papa.

— Dis-moi ce qui te chagrine : veux-tu?

— A toi, pourquoi pas? C'est que Papa, vois-tu, est très-content de moi, et il ne faut pas lui faire de chagrin ; mais moi, je voudrais bien être savante comme Justine.

— Bah dit Émile en éclatant de rire; voyez-vous cette demoiselle qui fait la prétentieuse! que sait-elle donc de si fameux, Justine? Moi, je suis de l'avis de ton père, — tu es très-gentille comme cela, Véronique, et je ne voudrais pas que tu changes.

Je me sentis rougir sous cet éloge et un sentiment d'indéfinissable satisfaction me traversa le cœur.

— C'est égal, repris-je; cela doit être agréable de connaître tant de choses différentes et surtout de lire des livres amusants.

— Pour des livres, je puis t'en prêter, mais quand aurais-tu donc le temps de lire? Tu es toujours occupée — et puis Mme Delsaux...

— Oh! ma belle-mère ne le saura pas ; elle vient rarement dans ma chambre et il y a tant de petits moments à dérober dans une longue journée! La musique, malheureusement, je ne pourrai jamais l'apprendre, comme Valérie Meuriot.

— Laisse donc, s'écria Emile ; si tu ressemblais à Valérie, je m'enfuirais pour ne jamais revenir! je ne connais rien d'aussi ennuyeux que ses morceaux de piano, si ce n'est, peut-être, le tricot de sa mère.

— C'est pourtant bien joli, quand on est en société, de savoir jouer un morceau — moi, je suis toujours là à ne rien faire.

— Tu sais parler raisonnablement, au moins! mais pourquoi irais-tu en société? Les réunions de ta tante Félicité doivent ressembler à celles de ta tante Victorine (le chef de bureau s'était permis d'inviter M. de Raucourt, chose que n'aurait osé faire le coutelier) et je te garantis, Véronique, que c'est la mort de l'intelligence! Tes cousines et leurs mères sont farcies de prétentions ridicules. Il vaut mieux être, comme toi, toute simple et toute ignorante, crois-moi, que de faire partie de cet assemblage de médiocrités.

Là-dessus il se mit à faire mille plaisanteries sur les soirées des

Meuriot et se moqua si gaîment de mes soucis de vanité qu'ils s'envolèrent comme par enchantement. Une secrète envie s'était glissée en moi à l'endroit des perfections de mes cousines et j'éprouvai un bonheur indicible en entendant Emile déclarer franchement qu'il me préférait à elles. Toutefois, notre conversation ne resta point sans résultat sérieux. Le lendemain, il m'apporta quelques contes de Miss Edgeworth traduits de l'anglais, puis l'*Ivanhoë* de Walter Scott qui, je puis le dire, ouvrit un nouvel horizon à mon existence. La lecture des admirables romans de l'auteur écossais exigeait des connaissances historiques plus étendues que je ne les possédais encore. Mon esprit curieux ne se contentait pas d'explications incomplètes; Emile fut obligé de lire beaucoup lui-même, afin de pouvoir me venir en aide, et cet échange journalier d'idées nous lia de plus en plus.

Je ne saurais vous dire combien ma vie changea d'aspect sous cette influence. La besogne du ménage, devenue de plus en plus lourde depuis que nous avions renvoyé notre servante, retombait presque entièrement sur moi; j'étais obligée de faire les marchés et, afin de ménager la susceptibilité d'amour-propre de ma belle-mère, je sortais de très-grand matin, de façon à n'être rencontrée par aucune de ses connaissances; puis je soignais tout dans la maison, mais mes efforts ne parvenaient pas toujours à détourner la mauvaise humeur causée par une gêne pécuniaire constante. Cependant, je supportais tout gaîment; en travaillant, mille idées agréables et nouvelles occupaient mon imagination; un sentiment de bonheur jusqu'alors inconnu m'emplissait le cœur, et l'attente des lectures ou des conversations du soir avec Emile me faisait passer les journées comme un éclair.

Vous vous étonnerez peut-être de ce que, sous l'empire de la gêne dont je viens de parler, mes parents eussent continué à laisser ma sœur en pension; mais c'est là un de ces mystères du cœur humain ou, pour ne pas employer de si grands mots, un de ces calculs de l'orgueil qui sont si fréquents dans le monde. Dans la lutte de puérile vanité engagée sourdement entre ma belle-mère et ses sœurs, lutte dans laquelle la première avait été vaincue à tant d'égards, un point au moins lui était resté: l'égalité d'éducation de Justine et de leurs filles. Retirer ma sœur du pensionnat à la mode, c'eût été déclarer au monde entier que ma belle-mère se considérait comme déchue et incapable de tenir le même rang que sa famille.

— Il faut avant tout sauver les apparences, disait-elle. Ce que nous faisons dans notre intérieur, personne ne vient le voir : ainsi, cela n'est rien. Mon père la laissait faire ; il était, comme je l'ai dit, d'humeur passive et d'ailleurs, me voyant aller et venir joyeusement dans la maison, il n'en demandait pas davantage. Parfois, il lui arrivait bien de dire :

— Pourquoi Justine ne ferait-elle pas comme sa sœur? A quoi lui serviront toutes ces belles choses qu'elle apprend?

Mais ma belle-mère répondait invariablement :

— Cela ferait un bel effet dans le monde de la retirer de pension après l'y avoir mise ! Au reste, vous avez fait votre volonté avec Véronique, laissez-moi faire la mienne avec Justine.

— Cela n'a pas si mal réussi, disait mon père. Le monde ! ajoutait-il en soupirant — et la discussion s'arrêtait là.

X

Les choses marchaient ainsi depuis un an, lorsqu'un beau matin le notaire d'Artinchamps appela mon père dans son cabinet et lui annonça qu'il allait partir pour l'Italie.

— Mon vieil ami, dit-il, ma santé s'en va; si je veux vivoter encore un an ou deux, il faut que j'aille respirer un air plus chaud.

— Et notre étude ? s'écria mon père tout bouleversé.

— Eh bien, mon cher, vous la soignerez. Vous êtes tout aussi au courant des affaires que moi ; je vous donnerai pleins pouvoirs et cela même augmentera vos droits à une nomination. Émile est encore trop jeune — vous aurez ma survivance.

Et comme mon père, tout ému, ne répondait rien, M. d'Artinchamps lui dit affectueusement :

— Mon cher Delsaux, mon vieux camarade, il faut que vous me promettiez d'avoir soin d'Émile ; il vous aime, il montre de la confiance en vous...

— Oh ! dit mon père, il travaille bien à présent, vous pouvez en être satisfait.

— En effet, il me paraît plus assidu à la besogne qu'il ne l'était autrefois, mais il ne faut pas oublier qu'Émile est inconstant et léger ; il doit être surveillé de près. Je vous laisserai la haute main sur lui, mon ami — vous avez su prendre sur son caractère

une influence qui m'a toujours échappé — usez-en pour le maintenir dans la bonne voie.

— Je vous le promets, dit mon père.

XI

Le résultat de ce changement fut pour mon père une vie beaucoup plus active; Émile ne le quittait pas et son séjour chez nous, en dehors des heures de bureau, devint presque constant. — Vous aurez sans doute deviné le secret de l'assiduité toute nouvelle qu'Émile montrait au travail; notre intimité avait développé les sentiments si naturels à notre âge et transformé peu à peu notre amitié d'enfants en une affection plus tendre et plus sérieuse à la fois; en un mot, j'étais l'aimant qui attirait Émile, et ce que mon excellent père prenait pour le sentiment du devoir et l'effet d'une volonté sage et ferme n'était fondé que sur l'entraînement d'un premier amour.

Je ne sais si Émile se rendait compte de ce qu'il éprouvait; jamais un mot ne s'échappait de ses lèvres qui pût le faire soupçonner, et moi, de mon côté, ignorante et candide, je me laissais aller aux sensations délicieuses qui m'agitaient, sans me douter du nom même qu'il fallait leur donner. Nous vivions heureux et paisibles, ne prévoyant, ne redoutant rien, semblables à des gens qui, couchés au fond d'une barque par un temps calme, se laissent descendre tout doucement au fil de l'eau. Ma belle-mère elle-même était devenue plus traitable. Intérieurement flattée de la présence d'Émile parmi nous et de la position faite à mon père par la confiance de M. d'Artinchamps, elle trouvait dans ces circonstances un motif de gloriole à faire valoir devant ses sœurs, et c'était merveille de voir les airs qu'elle se donnait depuis lors en causant avec la tante Félicité Meuriot. Celle-ci, mise au courant des nouvelles espérances d'avenir de mon père, les déclarait irréalisables et lançait mille insinuations désagréables sur les inconvénients de « voir plus haut que soi », le danger des amourettes, etc, etc.; mais il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et les oreilles de ma belle-mère restaient systématiquement fermées.

XII

Que le bonheur est chose fragile! Nous étions paisiblement assises dans notre jardin hors la ville, attendant le retour de mon père qui était allé faire une vente aux environs, lorsque nous vîmes accourir Émile, tout essoufflé.

— Revenez vite, nous cria-t-il du plus loin qu'il nous aperçut, M. Delsaux est indisposé.

— Qu'y a-t-il! que lui est-il arrivé? dit ma belle-mère toute saisie.

— Je ne sais; en revenant il a senti des frissons et s'est presque trouvé mal dans la voiture.

Nous courûmes à la maison; je pouvais à peine respirer, tant j'étais effrayée.

Mon père s'était jeté sur son lit; nous le trouvâmes fort pâle, grelottant la fièvre, et une heure s'était à peine écoulée, qu'un horrible crachement de sang l'amenait à la dernière extrémité.

Non! pas un mot n'est capable de vous rendre ce que je ressentis pendant cette nuit-là! Un chagrin paraît d'autant plus terrible, qu'il arrive inopinément au milieu d'une situation paisible et douce. Lorsqu'on a éprouvé plusieurs infortunes, on est pour ainsi dire préparé à en recevoir de nouvelles; mais les premiers coups du malheur, dans la jeunesse, quand on a le cœur plein d'espérance, Dieu! qu'ils sont cruels!

Le lendemain, pourtant, mon père se trouva mieux et, bien que les hémorrhagies se fussent reproduites par intervalles pendant les jours qui suivirent, elles devinrent graduellement moins fortes et nous pûmes enfin espérer la guérison. Le médecin déclara toutefois qu'à l'avenir, toute fatigue devait être épargnée au malade et qu'un long repos, une complète absence d'émotions pouvaient seuls le ramener à la santé.

Ces nouvelles nécessités modifièrent encore une fois la position de mon père. Lorsqu'il fut en état de sortir et de retourner à l'étude, il dut se borner à traiter les affaires dans son bureau et à remettre le soin des courses et des choses de l'extérieur au second clerc nommé La Doucette; celui-ci n'inspirait ni estime ni amitié à mon père; c'était un intrigant, un homme dépourvu de franchise, mais, en revanche, il était intelligent, actif, et possédait le sens des affaires. Il se montra très-officieux, très-empressé à se mettre au courant de toutes choses. Lorsque mon père rentra dans son

bureau, La Doucette savait tout, avait tout fait, connaissait tout le monde. — M. d'Artinchamps eut trouvé en lui un maître. Le monde est plein de gens de cette espèce.

Son intervention obligée fut particulièrement désagréable à mon père, mais comment faire? D'ailleurs, Émile, qui savait combien il répugnait à celui-ci de mettre La Doucette de moitié dans les négociations les plus délicates de son ministère, se donnait mille peines pour écarter le fâcheux et pour aider mon père à agir par lui-même. Sa conduite dans ces circonstances fut vraiment exemplaire. Pour moi, l'avouerai-je? je l'aimais de plus en plus; il avait partagé mes angoisses et n'avait cessé de me témoigner la sympathie la plus profonde, prenant sa part des soins à donner au convalescent, s'ingéniant sans cesse à lui être agréable par de délicates attentions : aussi mon père s'attachait à lui de jour en jour davantage. Il faisait vraiment partie de la famille.

XIII

Lorsque mon père se sentit assez fort pour allonger ses promenades jusqu'au jardin de la porte de Fer, ce fut une grande joie; l'été approchait de sa fin, les soirées étaient excellentes et chaque jour nous nous rendions là vers cinq heures. Un petit ruisseau qui contournait le jardin y entretenait beaucoup de fraîcheur; mon père s'occupait de ses fleurs, Émile et moi nous causions ou nous lisions, puis j'aidais ma belle-mère à servir le café. — C'étaient des moments bien agréables! Du sommet d'un petit tertre, on apercevait les glacis de la ville et le débouché de la route de Louvain : c'était notre lieu de repos favori. Un soir que nous y étions tranquillement assis, mon père dit tout à coup :

— J'ai fait bien des réflexions depuis que j'ai été malade.

— Sur quoi donc, demanda ma belle-mère?

— J'ai pensé quelle vanité il y a à désirer ou à craindre tantôt une chose, tantôt une autre, et combien il est difficile de décider d'une chose qui nous arrive, si elle est un bonheur ou un malheur.

— Il me semble, dit-elle, que cela ne fait guère de doute et que l'on voit tout de suite où l'on en est.

— Oui? Eh bien, ce n'est plus mon avis. De toute ma vie, je n'ai pas eu un seul jour à me plaindre de ma santé et, lorsque

l'idée d'une maladie se présentait à mon esprit, je la considérais comme une chose épouvantable, impossible à supporter.

— Et maintenant, dit ma belle-mère en riant, vous la trouvez agréable?

— Non assurément! Dans ces derniers temps, alors que je me sentais si faible, j'ai éprouvé des moments de découragement bien pénibles, je vous l'assure, — mais pourtant, j'ai été conduit à penser qu'il n'y a pas de situation, si cruelle qu'elle soit, qui n'offre quelque côté consolant ou encourageant. Tenez, moi, par exemple, j'aurais pu, sans cet accident, traverser toute ma vie sans savoir au juste ce que valent l'affection et le dévouement. Je n'avais jamais senti ce que vous êtes tous pour moi, comme je le fais actuellement.

— Et nous, mon cher père! m'écriai-je en pleurant, depuis que j'ai failli te perdre, il me semble que je t'aime cent fois mieux! Oui! il faut s'être senti sur le point d'être privé d'un objet pour connaître combien on y tient et apprécier la place qu'il occupe dans notre vie! Ah! je n'aurais plus pu vivre sans toi!

— Eh bien, vous le voyez, dit mon père en souriant doucement, n'est-il pas doux d'être aimé comme cela? Et m'en serais-je jamais avisé sans cette bienheureuse maladie? Malheur est bon à quelque chose! Les proverbes ont toujours raison.

— Je ne suis pas de votre avis, moi, dit ma belle-mère d'un air grognon. Nous vous aimons bien maintenant, mais nous vous aimions bien avant; l'amitié n'a rien à voir là dedans, et, avec tous les frais que cette maladie nous a coûtés, nous aurions pu faire blanchir la maison et payer la rente à mon frère. Voilà déjà deux fois que Félicité vient pour réclamer.

— Ah! dit mon père en soupirant, pourquoi me faire songer à cela maintenant? J'étais si content!

— Tiens! il faut bien songer à ses affaires, répliqua ma belle-mère; croyez-vous que ce soit bien agréable pour moi que Félicité vienne me dire toutes sortes de choses? Ce n'est pas avec des rêveries de sentiment qu'on paie ses dettes.

— Je ne le sais que trop, dit mon père tristement. Mais je ne puis qu'y faire en ce moment.

— Ah! je sais bien, moi, ce qu'il faudrait faire?

— Quoi donc? dis-je avec inquiétude.

— Quoi? eh, bon Dieu! vendre le jardin! avec cela nous pourrions leur rendre toute la somme en une fois.

— Vendre le jardin ! s'écria douloureusement mon père ; vous n'y pensez pas, Angélique ? — Et ses yeux se portèrent autour de lui d'un air affligé.

— Si, si, j'y pense ! J'y pense même souvent ! — Je serais débarrassée de Félicité, alors. — Si vous saviez comme c'est pénible pour moi. — M. Émile est de la maison, il peut savoir tout cela.

— Allons, madame Delsaux, dit Émile, touché de l'affliction où il voyait mon père : ne parlez plus de cela ; tâchez de faire prendre un peu patience à votre frère.

— Oh ! ce n'est pas mon frère — c'est Félicité !

— A Dieu ne plaise que je désire la fin de mon oncle, continua Émile, mais enfin son état ne laisse que peu d'espoir et vous savez qu'on peut compter sur ses promesses ; sa place sera pour votre mari. — Alors, toutes vos difficultés seront aplanies.

— Félicité dit que Delsaux ne sera jamais notaire.

— Il me semble que Mme Meuriot aurait besoin de quelques leçons de charité chrétienne, dit Émile.

— Que voulez-vous ! Chacun est maître de son argent, et quand on peut se délivrer d'une dette en faisant un léger sacrifice.....

— Il faut qu'ils n'aient guères de cœur, interrompit mon père. M'obliger à vendre la seule chose que je possède, eux qui sont si à l'aise ! Un léger sacrifice ! Ce jardin que j'aime tant, qui me vient de mon père !

Il porta son mouchoir à ses yeux et je vis qu'il était fort ému.

— Comment pouvez-vous le tourmenter ainsi ! dis-je à ma belle-mère. Cela est affreux ! Moi, je trouverai un moyen de payer la rente à mon oncle Meuriot — je ne veux pas qu'on vende le jardin et qu'on chagrine mon père !

— Vous ? répliqua ma belle-mère d'un air moqueur, allons donc ! Vous ne savez rien faire !

— Nous verrons bien, dis-je avec résolution !

XIV

Nous revînmes à la maison dans une disposition d'esprit assez triste ; cette belle soirée si bien commencée avait mal fini ; je me sentais à la fois troublée par le chagrin de mon père et irritée contre

ma belle-mère qui en était la cause. Il n'y a rien de terrible comme les gens qui manquent de tact et de délicatesse native ; avec les meilleurs sentiments, les meilleures intentions du monde, ils vous infligent des blessures aussi douloureuses que le pourraient faire des ennemis déclarés.

Pendant toute la nuit, je roulai dans ma tête un projet que j'avais conçu, et le matin, de bonne heure, je sortis de la maison pour l'exécuter. Je n'avais aucun prétexte à chercher pour expliquer mon absence, les besoins du ménage exigeant que je fusse assez souvent dehors durant la matinée.

Je me rendis directement aux Ursulines, auprès de ma bonne tante Constance, et je lui contai mon embarras sans le moindre préambule, assurée que j'étais de sa sympathie et de son appui.

— Comme cela tombe bien, me dit-elle en m'embrassant. La baronne de G*** vient justement de m'envoyer le dessin d'une courte-pointe au crochet qu'elle me prie de faire imiter et achever pour elle ; tu sais, Véronique, que nous avons toujours des personnes qui désirent travailler en secret.

— C'est là-dessus que j'ai compté, ma chère tante, lui dis-je. J'espérais que vous voudriez bien me confier quelque travail.

— Ceci sera justement ton affaire ; la Baronne donnera trente francs pour la façon de cet ouvrage — c'est déjà une bonne petite somme ; après, nous chercherons autre chose.

Je remerciai mille fois la bonne religieuse et je m'en retournai enchantée; mais mon entreprise n'était encore qu'à moitié terminée. Au couvent, on avait particulièrement soigné mon écriture et je possédais une main superbe ; je résolus d'utiliser ce talent-là et je me rendis chez un brave homme d'huissier qui demeurait près de chez nous et avait souvent affaire à l'étude que dirigeait mon père. Il s'était plaint, la veille, d'être en retard dans sa besogne, parce que son copiste l'avait quitté, et l'idée m'était venue de lui offrir mes services pour remplacer l'employé manquant.

La négociation était plus difficile à accomplir avec lui qu'avec la sœur Constance, parce que j'étais obligée de mentir, ne pouvant décemment lui révéler la gêne où se trouvait ma famille. Peu accoutumée à déguiser ma pensée, je me sentis d'abord fort embarrassée, mais il m'évita lui-même de trop longues explications en me disant :

— Oui, oui, mademoiselle Véronique, je comprends bien ; ne

soyez pas si gênée pour me dire cela — je connais votre belle-mère et je sais qu'elle n'est pas bonne tous les jours — il est tout naturel, à votre âge, de désirer avoir un peu d'argent à soi !

— C'est cela, lui dis-je.

— Mais, ajouta-t-il, comment ferons-nous? Si je vous donne de l'ouvrage à copier, votre père reconnaîtra assurément votre écriture?

— Mon Dieu, non! répliquai-je. Je n'écris jamais pour lui et je suis sûre qu'il ne pensera pas à moi.

— Alors, c'est arrangé — je ne demande pas mieux que de vous obliger — et ce ne sera qu'un prêté rendu.

Il faut savoir que, durant une maladie que le bonhomme avait faite l'hiver précédent, j'étais allée souvent le voir, lui portant quelque fruit, quelque fleur, enfin ayant pour lui de ces attentions qui font éclore des trésors de tendresse dans le cœur d'un vieux célibataire isolé. — L'affaire ainsi arrangée, il fut convenu qu'il me payerait 25 centimes par page d'écriture; il devait m'être facile d'en copier six ou huit par jour; c'était donc une source assurée de revenu et je pouvais me considérer comme hors d'affaire.

Quelle joie j'en ressentis! Pouvoir dire à mon père, le mois suivant : Tiens! voilà de quoi payer ta rente ; nous amasserons le reste pour rembourser le capital et tu n'auras plus d'inquiétudes, tu conserveras ton jardin! Non! rien ne pourrait vous rendre mon bonheur.

Je dois pourtant avouer une chose qui n'est pas tout à fait à mon honneur : c'est qu'au milieu des élans de ma satisfaction, il s'en mêlait quelques-uns dont la source n'était pas également noble ; mais que voulez-vous! c'est la nature humaine, ce vaste champ où l'ivraie et le bon grain se trouvent si bizarrement répartis! — Je veux dire ceci : si j'éprouvais un immense bonheur à tranquilliser mon père, je n'en ressentais pas moins à l'idée du triomphe que j'allais remporter devant ma belle-mère. J'allais enfin pouvoir lui prouver que mon éducation avait ses bons côtés et que, moi aussi, je pouvais être utile !

Je crois que mon père fut aussi fier que moi lorsque je lui portai le fruit de ma première quinzaine de travail. Quant à ma belle-mère, sa surprise fut au comble ; elle ne pouvait comprendre que j'eusse fait tout cela sans qu'elle s'en fût aperçue ; mais là n'était pas encore son plus grand souci.

— Quelqu'un est-il instruit de ce que vous faites? demanda-t-elle aussitôt avec inquiétude.

— Personne ! je n'en ai pas même parlé à Émile.

— Ah! c'est bien! Je ne voudrais pas que Félicité le sût; elle en dit déjà assez sur notre compte.

— Soyez tranquille, lui dis-je; notre honneur sera sauf.

— Et vous avouerez, dit mon père avec orgueil, vous avouerez, Angélique, que vous vous étiez bien trompée en pensant que Véronique serait toujours à charge aux autres ! Voilà ma fille bien vengée, ajouta-t-il en m'embrassant tendrement. Que le ciel la bénisse ! Elle réjouit le cœur de son père !

XV

Le lendemain fut encore un jour d'émotions et de joie.

Nous revînmes du jardin assez tard; la soirée était magnifique. Mon bon père, tout fier et tout heureux, marchait en avant avec sa femme en causant doucement de ses plans d'avenir. Moi, je m'appuyais sur le bras d'Émile; il avait été mis au courant de mes petits succès et en avait paru fort ému; il ne me parlait plus depuis quelques instants et je me mis à le taquiner sur son silence.

— Eh bien ! lui dis-je, ne sais-tu pas, Émile, que les messieurs qui donnent le bras aux dames doivent toujours être aimables et ne pas laisser languir la conversation? Tu es là sans rien dire.

Il prit ma main et la serra avec tendresse.

— Qu'as-tu? continuai-je, fort troublée, sans savoir pourquoi. Depuis quelques jours il me semble que tu as un secret — tu es préoccupé — tu me caches quelque chose.

— Oui, Véronique, oui, j'ai un secret.

— Alors, il faut me le dire.

— Te le dire? Eh bien — si je te disais que je t'aime — Véronique...

— Moi? Ah ! mon Dieu !

Ma tête s'abaissa sur ma poitrine; mes yeux se voilèrent; une sensation de bonheur infini m'envahit tout entière; ce fut une sorte de révélation, d'illumination de ma pensée — tout s'expliquait ! Quoi: c'était donc là ce que je ressentais aussi ! — Où sont les

insensés qui ont dit: le bonheur parfait n'existe pas en ce monde? Ils n'ont donc pas aimé? Ils n'ont donc jamais eu vingt ans et échangé un premier aveu? — Que le bonheur ne soit pas durable, je l'accorde, mais qu'il n'existe pas! Des instants comme ceux qui s'écoulèrent alors pour moi valent tout une vie!

De la conversation qui suivit entre nous, je ne puis rien vous dire; dans des moments pareils, les cœurs se font entendre sans que la bouche ait besoin de formuler des paroles, et le silence même est parfois plus éloquent que les plus savants discours.

Dès le soir même, je racontai tout à mon père; après le premier élan de joie:

— Mais que dira M. d'Artinchamps? s'écria-t-il. Émile y a t-il pensé?

— Émile sait l'estime que son oncle fait de vous, mon cher père, et il ne croit pas qu'il y ait la moindre objection à redouter de ce côté.

— Dieu le veuille, dit mon père en secouant la tête; mais tu n'as pas de fortune et Émile est élevé grandement — enfin! Nous verrons l'avenir!

Ces paroles de mon père tombèrent sur moi comme une grosse pierre à la surface d'un lac tranquille ou, plus poétiquement, comme une note fausse au milieu d'accords célestes. Ah! dans cette symphonie divine des jeunes cœurs heureux, qu'elle semble fausse et cassante la note des calculs, des convenances humaines! Je la ressentis presque comme une offense; Émile m'aimait, nous nous marierions dès qu'il serait établi; qui donc pouvait s'y opposer? qui oserait renverser de si beaux projets?

Un moment de réflexion me rassura tout à fait et je ne pus m'empêcher d'en vouloir à mon père de ne pas, comme moi, être tout à l'espérance.

Quant à ma belle-mère, pour la première fois de ma vie je la trouvai franchement bienveillante à mon égard. La perspective de me voir devenir Mme de Raucourt la relevait à ses propres yeux; annoncer mon engagement avec Émile, quel triomphe devant ses sœurs! Je devins immédiatement à ses yeux un objet de considération, et le lendemain, au déjeûner, il me sembla même qu'elle me témoignait un certain respect. Je fus tentée de retourner le proverbe et de me dire: A quelque chose *bonheur* est bon.

XVI

Dès le lendemain, Émile s'ouvrit à mon père et se déclara très-décidé à braver l'opposition de son oncle, si elle se produisait ; mais il n'en redoutait aucune ; à son âge et amoureux, on a une foi imperturbable dans les hommes et dans les choses. Hélas ! on n'est que trop tôt obligé d'en rabattre !

Cependant, en dépit des instances de mon père, il ne se montra pas très-empressé d'écrire à M. d'Artinchamps ; était-ce insouciance ou sécurité trop confiante ?

— Nous avons bien le temps, disait-il chaque fois que mon père lui en parlait ; je ne crains rien de la part de mon oncle et il nous faut encore du temps avant de pouvoir nous mettre en ménage ; ainsi il n'y a rien de pressé.

Nous vécûmes ainsi pendant deux mois, ne faisant qu'une même famille et aussi heureux qu'on peut l'être en ce monde ; enfin, au bout de ce temps, mon père déclara qu'il voulait absolument que M. d'Artinchamps fût instruit de la situation et menaça d'écrire lui-même, si Émile tardait davantage à le faire.

Il fallut donc s'exécuter et ce ne fut pas sans un serrement de cœur que nous jetâmes la lettre à la poste ; les jours qui suivirent furent ternes ; malgré notre confiance, nous appréhendions la réponse de M. d'Artinchamps.

XVII

Bien que mon père eût exprimé formellement le désir que nos arrangements restassent secrets jusqu'à ce qu'ils fussent approuvés par l'oncle d'Émile, ma belle-mère ne put y tenir : elle les confia à sa belle-sœur Félicité ; on devra reconnaître qu'elle ne pouvait faire moins envers une amie si dévouée ! Pour un spectateur dilettante des évolutions du cœur humain, c'eût été un spectacle à voir que l'attitude modeste, l'air noblement indifférent de ma belle-mère lorsqu'elle versa la précieuse nouvelle dans l'oreille attentive de la coutelière.

— Vous sentez que le mariage ne peut se faire de suite, ajouta-t-elle d'un ton dégagé ; mais ils sont jeunes et peuvent attendre.

— Oh ! dit ma tante, tout étourdie encore du choc que lui

avaient donné l'envie et l'étonnement — il vaut toujours mieux ne pas laisser traîner les choses ; avec les jeunes gens on n'est jamais sûr de rien : ils sont si légers !

— Émile n'est pas un jeune homme ordinaire, reprit ma belle-mère d'un air pincé — je n'ai pas de craintes.

— Mon Dieu ! dit ma tante, vous savez, ma chère, on tient toujours un peu de ses parents : tel père, tel fils, et à votre place — mais avez-vous seulement songé au trousseau ? Véronique n'a pas grand'chose, sans doute, en fait de linge ?

— Non — nous n'y avons pas encore pensé.

— Si vous aviez seulement fait comme moi, peu à peu — savez-vous ce qu'il y a dans l'armoire de Valérie : douze douzaines de paires de bas, cinq douzaines de jupons, six douzaines de.....

— Il fraudrait maintenant un mari pour utiliser tout cela, dit ma belle-mère d'un ton doucereux où perçait l'orgueil personnel satisfait.

— Oh ! ce n'est pas cela qui manque — mon Dieu, si nous voulions ! Valérie est un bon parti et elle a reçu une éducation soignée, tandis que Véronique — vraiment, ma chère Angélique, vous avez du bonheur, c'est un vrai coup du ciel ! Pourvu que son oncle y consente seulement !

— Nous n'avons pas d'inquiétude, dit ma belle-mère.

— C'est que j'ai toujours entendu dire que M. d'Artinchamps avait de l'ambition pour son neveu et qu'il voulait lui faire faire un beau mariage.

— Ne dirait-on pas, répliqua ma belle-mère toute piquée, que nous ne sommes rien du tout ? Si Delsaux obtient la place que M. d'Artinchamps lui a promise, je ne vois pas ce qu'il y aura à dire à notre position — nous en valons bien d'autres !

— Sans doute, ma chère Angélique ; je ne veux rien dire contre vous — mais enfin, les gens peuvent avoir leurs idées — les d'Artinchamps sont nobles, en définitive ! moi, je pense qu'on ne gagne jamais rien de bon à vouloir s'élever au-dessus de sa position.

— Nous verrons bien, dit ma belle-mère ; en attendant, Félicité, tâchez de trouver un aussi bon parti pour Valérie et alors nous verrons ce que vous direz.

— Cela ne m'inquiète guères ! dit ma tante. Enfin, ma chère, je vous souhaite beaucoup de bonheur et j'espère que tout cela tournera bien.

Ma belle-mère était toute rouge en rentrant à la maison.

— Félicité est-elle assez jalouse! dit-elle; cela m'a fait du bien de l'humilier une fois dans ma vie!

Cet excellent sentiment de ma belle-mère put s'épancher à l'aise dans les entrevues qui suivirent. Sous prétexte de renseignements à demander pour la confection de mon trousseau, elle renouvela fréquemment ses visites chez Meuriot, et c'était merveille d'ouïr les escarmouches qui s'établissaient à mots couverts entre les deux dames : une véritable école de tirailleurs!

XVIII

La réponse de M. d'Artinchamps n'arriva qu'au bout d'une quinzaine de jours; il avait pris le temps de réfléchir et ses paroles n'étaient pas aussi encourageantes que nous eussions pu l'espérer.

— « Je regrette, disait-il à Émile, que vous vous soyez engagé » ainsi sans me consulter. Vous êtes beaucoup trop jeune pour » songer à entrer en ménage et il faut avant tout vous créer une » position. J'avais aussi formé pour vous quelques projets d'alliance » avec la fille d'un de mes anciens amis de Liége, projets qui, s'ils » s'étaient exécutés, auraient assuré votre indépendance et votre » avenir — les voilà renversés. Je n'ai rien à dire, d'ailleurs, » contre Mlle Delsaux : c'est une jeune fille fort méritante et » j'estime sa famille ; mais une union avec elle n'est pas propre à » pousser votre avancement dans le monde; je ferai de mon mieux » pour que son père me succède, ainsi que je le lui ai promis. Si » je réussis, cela rendra vos projets plus présentables, si toutefois vous y persistez. »

Une autre lettre adressée à mon père lui-même contenait ces mots :

« Nous avons été imprudents, mon cher Delsaux, en laissant ces » jeunes gens se lier ainsi. Enfin, puisque le sort en est jeté, je » crois que le plus prudent serait d'éloigner Émile pendant quelque » temps ; s'il reste chez vous, il ne travaillera plus; on sait ce que » sont ces jeunes amoureux. J'écris directement à mon ami le » notaire Moreau de Liége, qui le prendra chez lui et le tiendra » ferme à la besogne. Si le jeune homme persiste dans son enfantillage (car je vous avoue que je n'ai pas grande confiance dans » la stabilité des sentiments d'Émile), il pourra plus promptement

» se créer une situation que s'il reste à faire des ballades aux » beaux yeux de votre fille. Ayant toute confiance dans votre » raison, j'espère que vous me comprendrez et que vous appuierez » mon désir auprès d'Émile. »

Il était facile de retrouver dans ces deux lettres le vieux levain de l'esprit des d'Artinchamps. Mon père fut, je le pense, profondément blessé du dédain qu'elles laissaient percer, mais il n'en témoigna rien. Emile jeta feu et flammes au mot « enfantillage », appliqué par son oncle à ses sentiments.

— Il me traite en gamin, s'écria-t-il avec colère, mais je saurai bien lui prouver qu'il faut compter avec moi, et, pour commencer, je refuse de me rendre à Liége.

Cette résolution fut vivement combattue par mon père qui jugeait très-peu politique de la part d'Emile d'enfreindre les ordres de son oncle, au point de vue même de l'accomplissement de ses désirs, et qui, de plus, n'aurait voulu pour rien au monde que M. d'Artinchamps le crût capable d'encourager Emile à la désobéissance. A la fin, celui-ci se laissa convaincre, et M. Moreau lui ayant écrit qu'il l'attendait, son départ fut fixé aux premiers jours de novembre.

XIX

Il est facile de s'imaginer combien furent tristes les jours qui s'écoulèrent alors. Je ne sais rien d'énervant comme l'attente certaine d'un événement pénible. Dans les conditions où l'homme est placé ici-bas, la plus sage des philosophies serait celle de jouir du moment présent; mais, par une de ces étranges anomalies qui signalent la misère humaine, son esprit, rebelle aux sensations actuelles, se rejette invariablement sur le passé ou s'élance vers l'avenir. C'est ainsi qu'au lieu de passer en paix les derniers instants d'intimité qui nous étaient laissés, nous ne fîmes que gémir et nous lamenter sur notre séparation prochaine, au point même d'en souhaiter l'approche qui devait amener une détente dans cette situation douloureuse.

De son côté, mon père devint triste et ma belle-mère reprit sa mauvaise humeur. Non qu'elle conçut des craintes sur la constance d'Emile, mais le départ de celui-ci, quelque couleur qu'on eût pu lui donner, était un de ces accrocs à la roue de fortune que la

médiocrité bourdonnante ne manque jamais d'exploiter, et la tante Meuriot ne se fit pas faute de laisser échapper mainte insinuation blessante pour notre amour-propre.

Pour mon compte personnel, les flèches de la malveillance tombaient autour de moi sans me causer de blessure. J'étais insensible à tout autre chose qu'au chagrin de voir s'éloigner Emile ; je ne pouvais m'habituer à l'idée de ne plus le voir tous les jours. J'allais donc retomber dans les ténèbres de ma routinière existence ! Le soleil disparaissait de mon ciel ! comment vivre sans lui ?

XX

Certaines gens prétendent que le corps et l'esprit ne font qu'un et qu'aucune des opérations de l'un ne peut avoir lieu sans la participation de l'autre. Pour parler ainsi, il faut assurément qu'ils n'aient jamais été soumis à de graves épreuves morales. Il y a des moments où le corps n'est véritablement qu'une machine, agissant mécaniquement suivant l'impulsion qu'elle a reçue, comme, par exemple, une horloge dont le ressort est remonté. Qui de nous n'a été frappé de voir, au milieu des plus grands chagrins, les petits agissements de la vie matérielle conserver leur ordre et leur régularité ? L'âme est absente, le cœur saigne cruellement, toutes les facultés intellectuelles sont tendues vers une même préoccupation, et cependant — on va, on vient, la table est mise à l'heure, on habille les enfants...

— Au fond, cela est un bien, et l'influence d'une vie physique active sur les troubles de l'esprit est incontestable. Vous ne serez donc pas surpris de me voir, après le départ d'Emile, accomplir paisiblement ma tâche et suivre exactement ma ligned'occupations accoutumée. Je songeais continuellement à lui, toute ma vie s'était transportée auprès de lui et ses lettres seules pouvaient me donner quelques instants de plaisir ; mais la ponctualité de mon modeste labeur ne souffrit jamais la moindre atteinte des peines de mon cœur et ma conscience ne me reproche pas d'avoir, sous ce rapport, donné la moindre inquiétude à mon cher père.

La satisfaction qu'il éprouvait, lorsque au bout de chaque quinzaine je lui remettais ce que j'avais gagné, ne se peut exprimer : elle avait quelque chose de puéril, et je m'appliquai d'autant plus

à la lui conserver, que sa santé, encore chancelante pendant l'été, reçut durant l'hiver qui suivit le départ d'Emile une ou deux atteintes assez considérables. Quand vint le printemps, il se trouva fort affaibli. La direction des affaires du notariat lui devint de plus en plus lourde à porter et la part d'autorité laissée à La Doucette s'en accrut d'autant. Je vis bien que cet état de choses faisait beaucoup de peine à mon père, mais je ne pouvais rien pour alléger ses soucis à cet égard ; c'était la force des choses.

Les allures de La Doucette prenaient un air d'indépendance croissante ; il s'était permis, à deux ou trois reprises, de correspondre directement avec M. d'Artinchamps, sans tenir aucun compte des observations de mon père, et je m'aperçus que celui-ci était obsédé par l'idée que ses chances de parvenir au notariat diminuaient de jour en jour. Ma belle-mère, suivant son habitude, ne lui épargnait pas l'expression de ses propres inquiétudes et j'étais sans cesse occupée à détourner la fâcheuse impression qu'en recevait mon père. Notre hiver se passa ainsi fort tristement.

XXI

Vous me demanderez sûrement ce que devenait Émile ? Comment il se conduisit pendant tout ce temps-là ?

Son affliction, en nous quittant, avait été aussi cruelle que la nôtre. Le seul moyen d'atténuer un peu la séparation était une correspondance fréquente, et je reçus de ses nouvelles régulièrement deux fois par semaine. Ses lettres, pleines de tendresse et de confiance en l'avenir, étaient notre grande consolation, à mon père et à moi ; nous les lisions ensemble ; ce cher père ! comme il semblait ému en écoutant les assurances de l'affection d'Émile !

— C'est un brave garçon, me disait-il avec attendrissement ; tu seras heureuse, ma fille ; ainsi patiente avec courage, le bon temps viendra après le mauvais.

Hélas !

Dans ce temps-là, on ne voyageait pas comme à présent ; il n'y avait pas de chemins de fer, et il fallait tout une journée pour venir de Liége à Namur en diligence. Émile ne pouvait donc pas nous faire de fréquentes visites, d'autant moins que M. Moreau l'oc-

cupait beaucoup. La première fois que je le revis, ce fut vers le nouvel an; il passa trois jours avec nous à cette époque, trois jours de bonheur complet, trois jours d'effusion, de satisfaction de cœur sans mélange!

Il se plaignait vivement du sort qui lui était fait.

— C'est une galère! disait-il. Ce notaire Moreau me met à la tâche comme le dernier des saute-ruisseaux. Il faut que mon oncle n'ait pas de cœur pour m'avoir fait partir d'ici. N'aurais-je pas aussi bien travaillé si j'étais resté à Namur? Du reste, j'y reviendrai peut-être bientôt. — Il y a des moments où je suis tenté de tout planter là et d'accourir ici.

Là-dessus, mon père et moi, nous lui prêchions la patience, l'obéissance à son oncle; mais au fond j'entendais avec plaisir ses expressions de révolte, parce que je les considérais comme des preuves de sa tendresse.

Il revint encore à Pâques et je le trouvai fort triste et fort abattu.

— Cette vie d'isolement et d'occupations bêtes me tue, me dit-il.

— Il faut te distraire, repris-je. Pourquoi ne vois-tu personne? M. Moreau t'invite pourtant à venir chez lui?

— Sans doute! que trop! je ne sais comment faire pour refuser toujours, mais cela m'ennuie; ils veulent me faire faire de la musique, danser avec eux. — Je te le demande! Comme si cela pouvait m'amuser quand tu n'es pas là!

— Comment ferais-tu de la musique, toi? dis-je avec étonnement; tu ne sais pas même tes notes!

— Ils prétendent que j'ai ou que je dois avoir une belle voix, et Mlle Moreau...

— Tiens! Je ne savais pas que le notaire eut une fille. — Est-elle jolie?

— C'est sa nièce qui est orpheline. — Jolie? oui, — non, — si l'on veut — mais elle est gentille.

Je n'insistai plus. Une impression désagreable que je ne pouvais m'expliquer me resta de cette conversation; je vois bien à présent que la jalousie glissait son aiguillon dans mon cœur, mais j'étais alors trop peu expérimentée pour me rendre un compte exact de mes sentiments. Je me bornai à laisser instinctivement ce sujet de côté et ne parlai plus à Émile de chercher les distractions du monde.

XXII

Je ne le revis qu'au mois de décembre de cette même année. Il avait promis de venir passer quelques jours avec nous au mois d'août ; mais vers ce temps je reçus une lettre dans laquelle il m'annonçait que M. Moreau l'ayant invité à l'accompagner à sa maison de campagne, à Chaudfontaine, il n'avait pas osé refuser.

— Tu conçois combien cela me contrarie, ajoutait-il, mais il m'est impossible de faire autrement ; ces gens-là se montrent extrêmement aimables pour moi, et mon oncle se fâcherait, sans doute, si je ne répondais pas à leurs politesses. Du reste, en compensation de la peine que je te fais, ma chère Véronique, je te promets un grand plaisir à notre prochaine réunion : celui de m'entendre chanter. Je fais réellement de grands progrès ; on m'assure même que je finirai par avoir des succès brillants dans les salons ; n'es-tu pas bien contente ?

Hélas non, je ne fus pas « bien contente ! » Des succès dans les salons ! Comme le ton d'Émile me paraissait changé ! Je n'en témoignai pourtant rien à mon père ; mais, pour la première fois, je regrettai de lui laisser lire la lettre d'Émile. Il me sembla qu'un nuage passait sur son front.

— Allons, c'est dommage ! dit-il ; mais il ne peut réellement pas s'abstenir d'accepter l'invitation de M. Moreau. Du courage, chère Véronique, ajouta-t-il en m'embrassant : le temps passe si vite !

XXIII

Cela est vrai ; le temps marche vite et le malheur aussi ! Ce moment tant désiré du mois de décembre où je devais revoir Émile arriva enfin ! je l'attendais avec une impatience fébrile ; sa correspondance, d'abord si active, manquait maintenant de ponctualité ; il était, disait-il, si accablé d'occupations que le loisir d'écrire lui faisait souvent défaut. Cela ne devait pas m'inquiéter, puisque ses sentiments pour moi étaient toujours aussi tendrement exprimés — et pourtant — je ne sais quelle impression troublée j'en ressentais ! Mes raisonnements ne pouvaient rien contre mon inquiétude et sa présence seule était capable de me rendre la paix du cœur.

Il faisait extrêmement froid le jour fixé pour son arrivée ; mon père étant trop maladif pour oser sortir, j'avais dû me priver du plaisir d'aller attendre Émile à la descente de la diligence; mais je me tins à une fenêtre du premier étage, afin de l'apercevoir au plus tôt. La maison était en ordre et j'avais fait de mon mieux pour que tout eût un air de fête. Mon père, revêtu d'une robe de chambre neuve, était assis confortablement au coin du feu ; la table, proprement servie, attendait qu'on la couvrît d'un repas auquel j'avais donné tous mes soins ; enfin — il n'y avait plus qu'à être heureux, lorsque l'être même duquel dépendait notre satisfaction vint déconcerter nos espérances.

Émile entra tout à coup en courant; il était enveloppé d'un grand manteau de voyage et portait à la main une valise.

— Où vas-tu? m'écriai-je, devinant à l'air de son visage qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire. Où vas-tu? Où sont tes effets?

— Je repars à deux heures, dit-il, en serrant la main de mon père. Mon oncle m'écrit de partir de suite pour aller le trouver à Naples ; il paraît qu'il se sent fort mal.

— Partir! dis-je en pleurant; nous ne t'avons plus vu depuis si longtemps!

— Que veux-tu? reprit Émile avec une sorte d'impatience — je ne puis pas mécontenter mon oncle.

— Comment, Émile, dit mon père avec chagrin, vous ne pouvez pas nous donner un seul jour? Ma pauvre Véronique...

— Impossible, mon cher Monsieur Delsaux. Vous m'avez assez souvent vous-même recommandé d'obéir promptement à mon oncle.

Mettons-nous donc vite à table, si vous voulez que j'aie au moins le plaisir de dîner avec vous.

Émile avait un air de gaîté en disant ces mots, mais au fond il me semblait gêné et préoccupé. Toute ma joie s'en était allée et je me sentais en proie à une contrainte inexplicable. Émile parla vite et beaucoup ; par moments il s'apitoyait sur le sort de son oncle, puis laissait involontairement échapper quelque exclamation de plaisir à l'idée de voir un pays nouveau ; mais son animation me parut affectée et son maintien dépourvu de son naturel ordinaire.

L'heure de nous séparer arriva bien vite ; Émile nous fit ses adieux avec précipitation et j'eus à peine le temps d'échanger un mot avec lui.

— Tu es toujours bien avec les Moreau? lui dis-je.

— Oui, oui ; mais ils sont absents déjà depuis quelque temps — ne t'inquiète pas, Véronique, je t'écrirai.

Un dernier serrement de main et il disparut. Ma belle-mère, toute pensive, se mit à ranger dans la chambre ; mon père gagna son appartement : je l'y suivis et, me laissant tomber dans ses bras, je pleurai amèrement.

XXIV

Je ne sais pas si vous sentez comme moi, mais mes impressions les plus profondes sont précisément celles que je puis le moins décrire ; il me semble impossible de mettre sur le papier, d'exposer à de froids regards ce qui me tient très-fort au cœur, et cela a été pour moi, de tout temps, un sujet d'étonnement de voir des romanciers mettre à nu leur âme, ouvrir les plis les plus intimes de leur pensée aux yeux de lecteurs ou vulgaires ou peu sympathiques ou indifférents. Il y a une pudeur des sentiments qui me semble violée par ces confessions faites à tout venant et, à mon sens, la véritable délicatesse ne saurait s'en accommoder.

Vous ne vous étonnerez donc point si je n'insiste pas sur ce que j'éprouvai après le départ d'Émile. Un chagrin profond remplaça chez moi l'espérance et la gaîté, j'étais sans cesse obsédée de pressentiments pénibles, que j'osais à peine me formuler à moi-même, et, sans la diversion que je recevais forcément de mon travail et des soins à donner à mon père, je ne sais comment j'aurais supporté une tension d'esprit si douloureuse.

Les lettres d'Émile se succédèrent sans régularité pendant le restant de l'hiver. Il avait trouvé son oncle très-malade à Naples ; mais sa présence, en produisant sur M. d'Artinchamps un effet moral très-salutaire, avait ranimé ses forces et par suite permis de le ramener à Florence dont le climat est plus doux et plus égal que celui du midi de la péninsule. Émile ne parlait aucunement de son retour ; son oncle tenait beaucoup à le garder auprès de lui et il ne voulait pas s'en plaindre, puisque cette circonstance lui permettait de parcourir le plus beau pays du monde. La société indigène et étrangère de Florence était fort agréable et il se vantait assez vivement des succès que lui procurait son nouveau talent pour la

musique. Une lettre subséquente nous apprit que Mme Moreau, ses deux fils et sa nièce se trouvaient aussi en Italie et que cette réunion d'amis donnait beaucoup de plaisir à M. d'Artinchamps.

Chacune de ces missives tombait sur mon cœur comme un morceau de glace; il me semblait qu'un espace de plus en plus grand me séparait d'Émile; lorsque je voulais lui écrire les idées ne me manquaient certes pas et, si j'avais osé lui ouvrir mon cœur, que de pages n'aurais-je pas remplies! mais nos voix n'étaient plus à l'unisson; il était passé dans une autre sphère à laquelle moi, pauvre fille, je ne pouvais aspirer! que lui aurais-je dit qui pût l'intéresser, entouré comme il l'était de distractions de tous les genres, moi qui vivais entre mes quatre murs, à côté d'un fauteuil de malade? non! nous habitions des mondes différents et je me sentais devenir de plus en plus étrangère à sa pensée!

Quelle différence entre le cœur d'un homme et celui d'une femme, entre leurs facultés d'aimer! En travaillant, en courant, en marchant, en dormant je ne songeais qu'à Émile. Ah! si j'avais pu confier mes agitations à une personne amie, quel soulagement j'en eusse éprouvé! mais mon père évitait toute allusion à ce sujet; autant il avait partagé avec empressement mes joies de l'année écoulée, autant il craignait à présent la moindre confidence de ma part. Et cependant Dieu sait s'il m'aimait, s'il avait bon cœur! mais sa faiblesse physique lui faisait instinctivement redouter toute émotion vive; bien souvent, sans qu'il parlât, je voyais son regard chagrin me suivre pensivement; je sentais alors qu'il souffrait avec moi et cela me faisait du bien. Mon courage se relevait et je m'efforçais de le distraire.

XXV

Le printemps de cette année fut remarquablement beau. Mon père s'en trouva bien; il reprit plus souvent le chemin de son bureau et recommença à tenir lui-même, avec M. d'Artinchamps, la correspondance relative au notariat. Ce fut pour lui une grande satisfaction, d'autant plus que, contrairement à toute attente, cette reprise de possession du pouvoir se fit sans qu'il y eût de lutte à soutenir contre La Doucette. Celui-ci, en effet, s'absentait à chaque instant; il avait, disait-il, des affaires personnelles à

traiter à Bruxelles, et il y passait quelquefois des semaines entières.

J'étais bien heureuse de voir mon père reprendre un peu de santé ; il sortait souvent avec moi vers le soir, parce qu'il prétendait que j'étais maigrie et que j'avais besoin de grand air, et nous causions alors ensemble d'une façon consolante. Il m'encourageait à avoir confiance dans l'avenir.

— Émile ne peut quitter son oncle à présent, me disait-il; mais aie patience; il nous reviendra un jour et tout ira bien, sois en sûre.

Ses bonnes paroles, son affection, le spectacle des fleurs et du soleil et enfin le vivace espoir qui n'abandonne jamais la jeunesse exercèrent sur moi leur bienfaisante influence ; mes fâcheux pressentiments s'envolèrent et je me remis à songer avec bonheur au temps où je reverrais Émile.

J'avais réussi à amasser cinq cents francs par mes travaux d'écriture et de broderie. Une extrême habileté était résultée d'un exercice constant dans ces deux genres, et je faisais maintenant, dans un intervalle donné, trois fois autant de besogne qu'au commencement de mon entreprise.

Ce fut un beau jour pour nous que celui où nous remîmes cet argent à la coutelière. Ma belle-mère, toujours susceptible à l'endroit de l'amour-propre, nous avait depuis longtemps fait promettre de ne point révéler la véritable provenance de l'argent: ainsi, l'honneur étant sauf, elle put jouir à l'aise de l'étonnement mal déguisé avec lequel la tante Meuriot vit sortir un pareil trésor de nos poches.

— Il paraît que les affaires vont bien, Delsaux, dit-elle à mon père ; je croyais pourtant que vous ne vous occupiez plus guères ?

— Je suis très-content, dit mon père, en me regardant d'un air de bonne humeur. Vous savez, Félicité, les choses tournent souvent mieux qu'on n'avait osé l'espérer.

Et mon bon père, tout fier de sa diplomatie, se mit à rire de bon cœur.

— J'en suis bien aise, reprit ma tante avec un sourire aigre-doux, et j'espère que nous apprendrons bientôt aussi le mariage de Véronique.

Ce trait de Parthe, que ma tante renouvelait chaque fois qu'elle voyait ma belle-mère, ne manquait jamais d'exaspérer celle-ci.

Cependant, cette fois, elle se contint ; le paiement des cinq cents francs la posait sur un piédestal.

On est toujours grand quand on paie ses dettes, dit le proverbe — et elle se contenta de répondre avec dignité :

— Cela viendra, Félicité, cela viendra ; tout vient à point à qui sait attendre ! D'ailleurs, nous ne sommes pas pressés de nous séparer de Véronique.

XXVI

Vers la fin d'avril, nous reçûmes de mauvaises nouvelles de la santé de M. d'Artinchamps ; un ou deux billets très-courts d'Émile nous annoncèrent que l'état de son oncle s'était fort aggravé et que le médecin désespérait de le voir se remettre encore. Puis, plus rien ; tout le mois se passa sans que nous eussions reçu une ligne ; mon père, très-inquiet, attendait avec impatience l'heure de chaque poste et la surexcitation nerveuse résultant de cette agitation lui fut très-préjudiciable. Mille idées, mille projets lui passaient par l'imagination ; M. d'Artinchamps aurait-il tenu sa parole ? obtiendrait-il la place tant espérée ? et, dans la négative, que deviendrions-nous, quel avenir serait le nôtre ? Moi, je pensais : « si M. d'Artinchamps meurt, Émile reviendra — je reverrai Émile. » C'était là ma seule préoccupation et mon cœur bondissait de joie en y songeant. Qu'on ne croie point que je fusse indifférente aux espérances de mon père, mais chacun juge suivant son sentiment particulier et tous ceux qui savent ce que c'est que la jeunesse comprendront ce que j'éprouvais.

Enfin, un soir, comme j'étais tranquillement occupée à travailler dans ma chambre (c'était vers le 2 ou le 3 juin), j'entendis mon père qui m'appelait ; sa voix semblait altérée et tremblante ; je descendis l'escalier quatre à quatre.

— Une lettre, s'écria-t-il ; tiens — tiens, Véronique !

Je la pris et lus avidement ; elle était d'Émile et ne contenait que ces quelques mots : — « Faites préparer la maison et la » chambre de mon oncle en chapelle ardente — le corps arrivera » le 6 juin accompagné du valet de chambre. Il m'est impossible » de revenir moi-même en ce moment. »

Il était évident qu'une lettre précédente, annonçant la mort de M. d'Artinchamps, ne nous était pas parvenue. Celle-ci nous

frappa comme un coup de foudre. Mon père, immobile, atterré, restait là devant moi sans parler, comme s'il eût perdu la conscience des choses; certaines organisations ne sont pas faites pour recevoir de ces chocs qui bouleversent l'ordre accoutumé de leur existence; un changement, dût-il leur être favorable, est pour elles une affaire mortelle; ôtez un clou et toute la machine tombe. Il en fut ainsi pour mon pauvre père. L'émotion causée par la mort de son ancien patron l'abattit complétement; il fallut recourir à La Doucette pour faire exécuter les préparatifs demandés par Émile.

C'est avec terreur que je vis arriver le jour des obsèques; je n'avais, hélas, qu'un trop juste pressentiment de l'impression qu'en recevrait mon père.

— Pourquoi donc Émile ne revient-il pas? me répétait-il sans cesse; je voudrais qu'il fût ici; quel motif peut le retenir?

Ces questions, je me les faisais bien des fois à moi-même; l'éloignement d'Émile, dans les circonstances actuelles, me semblait inexplicable et je trouvais fort singulier que son billet à mon père ne donnât aucune raison de son absence. Cependant je m'efforçai de paraître calme, afin de ne pas augmenter l'agitation de mon père, qui croissait à chaque instant.

— Vois-tu, me disait-il, mon patron a toujours été bon pour moi; nous avons passé tant d'années ensemble! Tous les souvenirs de ma vie me reviennent à la fois, quand je pense à lui, et je ne puis m'imaginer que je ne le verrai plus.

Chose singulière! La succession au notariat et l'amélioration extraordinaire qui pouvait en résulter pour mon père ne paraissaient plus l'occuper; il avait même repoussé avec brusquerie une allusion que ma belle-mère s'était hasardée à faire à l'avenir.

— C'est un blasphème, s'écria-t-il, de parler de ces choses dans ce moment-ci.

La cérémonie s'accomplit avec le mélange de luxe et d'indifférence ordinaire, et mon père revint au logis lorsque tout fut terminé. Il était resté le dernier auprès de la tombe de M. d'Artinchamps.

— C'était trop pour moi, Véronique, me dit-il en se laissant tomber sur un fauteuil.

Tout à coup, je le vis pâlir affreusement; il se renversa sans connaissance.

XXVII

Ici, la tante Véronique s'arrêta un instant, puis elle reprit :

— Ces souvenirs me sont tellement pénibles que j'ai de la peine à continuer ; au reste, j'ai presque terminé mon récit et vous me pardonnerez de ne pas m'étendre au long sur des moments qui furent pour moi si cruels !

Mon père resta, pendant environ huit jours, entre la vie et la mort ; un vaisseau s'était rompu dans sa poitrine, à la suite de l'angoisse qu'il avait éprouvée, et des hémorrhagies terribles l'amenèrent à un degré d'épuisement extraordinaire. Ma belle-mère et moi ne le quittions ni jour ni nuit. Nos soins et l'aide de Dieu le ranimèrent enfin et le jour vint où nous pûmes espérer le voir revenir encore à la santé.

— Pas d'émotions ! disait le médecin ; de la tranquillité et du contentement ! veillez-y bien !

Hélas oui, nous y veillons ! mais dans un moment où le bon ange sommeillait, le mauvais ange, sous les traits de la tante Meuriot, entra dans la chambre de mon père.

— Cela va toujours bien, Delsaux ? dit-elle en s'asseyant et sans reprendre haleine : je suis bien aise que vous ayez bien pris la chose ; moi, quand je l'ai lu ce matin dans le journal, le sang m'est monté à la tête — ce coquin de La Doucette ! Du reste, je vous avais toujours dit que vous n'auriez pas la place — vous n'êtes pas assez intrigant — mais La Doucette ! — c'est trop fort ! Meuriot a dit alors : vas vite chez Delsaux savoir ce qu'il dit.

— Quoi ? quoi donc ? demanda mon père d'une voix tremblante.

— Comment ? vous ne savez pas ? dit ma tante en nous regardant avec étonnement.

— Ah ! ma tante ! qu'avez-vous fait, lui dis-je en pleurant ; vous avez peut-être tué mon père !

Il n'était que trop vrai ! La place de M. d'Artinchamps venait d'être donnée à La Doucette !

Ce dernier coup acheva mon père. Il fut saisi successivement de plusieurs syncopes et le soir il était à toute extrémité.

Vers dix heures il me prit la main et me dit si bas que je l'entendais à peine : — Véronique, c'est fini — ma chère fille, je vais te quitter — mais tu t'es montrée courageuse et forte, tu m'as fait beaucoup de bien et je t'en remercie — je me fie à toi pour soutenir la famille ; promets-moi de ne pas abandonner ta sœur et ta

mère ; — aie du courage, ma fille, et que ce soit une consolation pour toi de penser que ton père n'a rien tant aimé ni estimé que toi.

Je lui baisai la main en sanglotant. Il ajouta encore :

— Si tu revois Émile, tu seras heureuse, sinon — courage — nous nous reverrons.

Sa voix s'affaiblit ; le prêtre entra — et je ne revis plus mon cher père en ce monde.

XXVIII

C'est alors, oui, c'est alors, continua la tante Véronique avec effort, qu'il me fallut réellement du courage pour supporter la vie. Lorsqu'on se sent soutenu par une affection sincère, par un devoir élevé que ceux que vous aimez vous tiennent compte d'accomplir, et qu'ils vous paient en tendresse, tout semble aisé ; les charges les plus lourdes deviennent légères. Mais, lorsque vous êtes seul (qu'était pour moi le cœur de ma belle-mère ? et ma sœur n'était qu'une enfant), lorsque vous n'avez devant vous que cette montagne escarpée du devoir dépourvue de la moindre touffe de verdure qui puisse vous en dérober l'aridité, ah ! croyez-en mon expérience, la vie est dure et cruelle ! Bienheureux alors sont ceux qui savent élever leur cœur et voir au delà de leur horizon terrestre !

Ah ! mes enfants ! voulez-vous maintenant connaître la moralité de mon histoire ? Elle est bien banale : c'est qu'on ne meurt pas de chagrin.

XXIX

— Mais Émile, ma tante, Émile ? s'écria ma femme précipitamment.

— Émile, ma chère ? Eh bien ! il revint l'année suivante à Liége, marié à Mademoiselle Moreau. Je ne l'ai jamais revu !

ÉLISE LAGRANGE.

LE TÉLÉPHONE.

L'électricité, dont la nature mystérieuse nous échappe encore aujourd'hui, était à peine connue au commencement de ce siècle. Une machine électrique à plateau, une pile voltaïque et quelques autres appareils encore fort primitifs représentaient seuls, dans un cabinet de physique, cet agent redoutable dont l'avenir est si rempli de promesses. La science, marchant à pas de géant, l'a fait sortir de ses limbes, et les lois nouvelles qu'elle a révélées au monde ont donné lieu à des applications surprenantes. La machine électrique de Holtz, produisant une étincelle longue de cinquante centimètres, a laissé loin derrière elle l'antique machine à coussinets, tandis que la découverte des courants d'induction a ouvert la voie à une foule d'inventions nouvelles.

La télégraphie est peut-être l'une des applications les plus remarquables de l'électricité. L'idée première de cette application appartient au siècle dernier, mais elle ne fut réalisée que dans celui-ci ; c'est en 1840 que M. Wheatstone donna aux télégraphes l'importance qu'ils ont acquise. Voici les traits saillants de leur histoire. Le premier appareil du télégraphe électrique était un cadran dont les lettres, indiquées à l'aide de l'aiguille, étaient reproduites au bureau récepteur sur un autre cadran, identique au premier. Le mécanisme, inventé ensuite par M. Morse, transmet des signaux composés de points et de lignes qui, par leurs combinaisons diverses, peuvent représenter tous les mots possibles. Un nouveau progrès fut réalisé plus tard par l'invention du télégraphe imprimant, dû à M. Hughes, professeur de physique à New-York. L'appareil lui-même imprime sur une bande de papier la dépêche envoyée au destinataire. Les physiciens ont enrichi la science d'autres mécanismes ingénieux ; l'un d'eux va jusqu'à reproduire l'écriture d'une personne ou des dessins plus ou moins compliqués. Mais il était réservé à ces derniers temps de doter le monde d'une invention qui fera époque dans les annales de la science humaine.

La télégraphie électrique ne transmet que des signes représen-

tatifs de la pensée humaine. Le Téléphone reproduit la parole elle-même avec toutes ses inflexions, ses modulations, son timbre, de telle sorte qu'un fils reconnaîtrait aisément la voix de son père parlant à plusieurs lieues de distance.

Quoiqu'il ait traversé les mers, le Téléphone, dû au professeur Graham Bell de Boston n'est pas, comme vous pourriez le croire, cher lecteur et vous surtout, aimable lectrice, un canard d'origine plus ou moins américaine. Non, il est bien réel et les merveilles que l'on en raconte ne sont peut-être rien en comparaison de celles qu'il acomplira dans l'avenir. Donner une idée claire et complète de cet appareil, sans dessin, n'est pas chose aisée. Pour en faire comprendre le mécanisme, nous croyons utile de rappeler ici quelques notions élémentaires d'acoustique.

Le son est produit par le mouvement vibratoire rapide d'un corps élastique, transmis à l'oreille au moyen d'un milieu élastique aussi, soit gazeux, soit liquide, soit solide. Tout corps sonore vibre. En voulez-vous la preuve? Prenez un verre de cristal, tenez-le par le pied horizontalement et faites-lui rendre un son en le frappant du doigt. Si vous avez déposé sur la paroi interne un léger objet de métal ou, mieux encore, une poussière légère, du sable sec, par exemple, vous verrez sautiller ces corps vivement d'abord, puis, ce mouvement s'affaiblir graduellement jusqu'au repos complet, pendant que le son produit, suivant une marche analogue, s'atténue et finit par s'éteindre.

Il ne faut pas confondre son et bruit. En physique, on appelle son proprement dit celui qui produit une sensation continue et dont on peut apprécier la valeur musicale. Le bruit est un son d'une durée trop courte pour être bien apprécié, ou un mélange confus de plusieurs sons discordants.

Il est facile de se rendre compte de la façon dont le son se produit et se propage. Que l'on jette une pierre dans une eau tranquille ; en y tombant, elle y produira un ébranlement qui développera une série d'ondes concentriques partant toutes du centre ébranlé. Le mouvement se propage ainsi fort loin, sans que pour cela les particules d'eau n'éprouvent d'autre changement qu'un mouvement vertical de va et vient. On peut s'en assurer en jetant sur le liquide quelques objets légers, un bouchon, un morceau de bois. Ces corps flottants seront soulevés par les ondulations qui se succèdent, puis retomberont quand, par leur mouvement, les vagues auront fait place à un creux. Mais dans toute cette série de

mouvements, si aucune autre cause n'intervient, l'objet flottant ne se déplacera pas horizontalement. Tout ce que nous venons de dire de l'eau peut facilement s'appliquer à l'air et au son qui y détermine des ondes semblables à celles produites dans l'eau par la chute de la pierre. Il y a aussi des corps qui, placés dans une situation particulière, sont, pour ainsi dire, flottants dans l'air. Celui-ci leur transmet son mouvement comme tantôt l'eau communiquait le sien aux morceaux de liége ou de bois. Je veux parler de ce que l'on a appelé un diaphragme. L'on a donné ce nom à une membrane mince, de peau, de baudruche, de caoutchouc, etc., tendue sur un cadre rigide, comme le serait la peau d'un tambour ou la baudruche d'un mirliton. Cette membrane suit les ondulations de l'air, comme tantôt sur l'eau s'agitaient les morceaux de liége ou de bois. Il est même très-facile de calculer la longueur d'une de ces ondes sonores pour un son déterminé. On sait par l'expérience que le son parcourt environ 340 mètres en une seconde ; on sait aussi que le diapason émettant le *La* fait 870 vibrations doubles pendant le même espace de temps. Chacune de ces vibrations forme une onde sonore ; il en résulte que la longueur de celle-ci pour le *La* sera de 340 divisé par 870, soit $0^m,40$ approximativement; de même le *La*, à l'octave de celui-ci, faisant 1,740 vibrations doubles, aura une longueur d'onde de $0^m,20$ environ.

De tout ceci tirons cette conclusion : tout corps élastique vibrant, de quelque manière que ce soit, émet un son, pourvu que celui-ci ne soit ni trop grave ni trop aigu, en d'autres termes, puisse être perçu par l'oreille. L'expérience le démontre en effet. En-dessous de 7 ou 8 vibrations doubles par seconde, l'oreille ne perçoit plus de son, tandis qu'à partir de 24,000 vibrations doubles, suivant M. Savart, ou seulement de 36,250, suivant M. Despretz, le son devient tellement aigu qu'on ne peut plus le percevoir. Ajoutons immédiatement que les sons les plus usités dans la musique ordinaire sont contenus dans des limites bien plus restreintes. Ils sont en général compris entre 40 et 4,000 vibrations doubles par seconde environ.

Dans tout son il faut distinguer trois choses : la hauteur, l'intensité et le timbre. La hauteur du son ne dépend que du nombre de vibrations qu'exécute le corps sonore en un temps déterminé; ainsi, le *La* du diapason exécute 870 vibrations doubles par seconde. Il en résulte aussi que, réciproquement, tout corps vibrant 870 fois par seconde rend un *La*. L'intensité du son tient à une autre cause,

à l'amplitude des oscillations du corps sonore. Faites vibrer un diapason : le son, fort d'abord, va s'affaiblissant graduellement, en même temps que le mouvement de va et vient de chacune de ses branches diminue, non en rapidité mais en amplitude. Le timbre, chose plus délicate, dépend des sons concommittants accompagnant le son fondamental, ce que les physiciens et les musiciens appellent des sons harmoniques. Si vous voulez vous assurer de leur existence, rien n'est plus simple, pourvu que vous ayez l'ouïe un peu fine. Observez avec un peu d'attention le son d'une cloche : vous distinguerez parfaitement, outre le son fondamental, l'octave de celui-ci et plusieurs autres représentants de la série des sons harmoniques de la note primitive.

Le même phénomène peut encore se percevoir à l'aide d'un verre de cristal vibrant sous le choc. Ces préliminaires posés, il devient aisé d'aborder la petite étude qui suit.

Vers l'an 1837, un physicien américain, M. Page, aimantait une barre de fer doux. Pour parvenir à ce résultat, il faisait passer le courant d'une pile électrique par un fil de cuivre isolé (c'est-à-dire entouré d'un fil de soie) tourné en spirale autour de la barre. Quand il faisait passer le courant de la pile, la barre rendait un son qui cessait quand le courant était établi, et se reproduisait au moment où on l'interrompait. M. De la Rive, étudiant le même phénomène, l'attribua à un mouvement vibratoire des molécules du fer, dû à une succession rapide d'aimantations et de désaimantations. Ce savant, en interrompant et en rétablissant le courant à des intervalles très-rapprochés, remarqua deux sons : l'un musical, identique à celui que donnerait la même barre vibrant transversalement ; l'autre consistant en une suite de coups secs et ressemblant au bruit de la pluie tombant sur un toit de métal.

Au lieu de faire tourner le courant électrique discontinu autour d'une barre de fer, M. de la Rive le fit passer directement par des fils de fer tendus sur une table d'harmonie et obtint de cette façon des sons plus forts encore. Cette découverte donna au physicien Reiss l'idée du premier appareil qui ait rendu des sons à une distance plus ou moins grande à l'aide de l'électricité.

Une caisse de bois est percée de deux ouvertures : devant la première, l'expérimentateur émet un son (supposons un *La* de 870 vibrations doubles par seconde) qui mettra en vibration l'air contenu dans la caisse. Cette première ouverture est disposée dans

une paroi verticale; la seconde, pratiquée dans le fond de dessus, est occupée par un diaphragme muni d'une partie métallique où vient aboutir le courant d'une pile électrique. Ce diaphragme est mis en mouvement par l'air de la caisse et vibre à l'unisson avec lui. Il est tendu à petite distance d'une pièce métallique fixe d'où part le fil qui va envoyer le courant de la pile à destination.

Quand le diaphragme est au repos, le courant ne peut passer, car il y a solution de continuité dans le fil qui le conduit. Mais vient-on à faire vibrer l'air de la caisse, la membrane flexible suit ce mouvement, et, à chaque oscillation, les parties métalliques venant en contact, le courant passe, pour être interrompu aussitôt après par le mouvement de descente du diaphragme.

Dans le cas que nous avons supposé, celui du *La* du diapason émis devant la caisse, l'air contenu dans celle-ci effectue 870 vibrations doubles par seconde. Le diaphragme sera soulevé 870 fois et abaissé 870 fois dans le même laps de temps. Il y aura donc une série de 870 courants électriques passant par le fil en une seconde. Ce courant discontinu, si je puis l'appeler ainsi, arrive au récepteur. Celui-ci n'est autre que l'appareil de M. Page, dont la barre de fer, aimantée et désaimantée 870 fois en une seconde, exécute 870 vibrations doubles et rend, par conséquent, le *La*, le son produit primitivement.

Comme nous l'avons fait remarquer tantôt, le son comprend trois parties distinctes : la hauteur dépendant du nombre de vibrations; l'intensité provenant de l'amplitude de celles-ci, et le timbre des sons harmoniques. L'appareil de M. Reiss ne répondait évidemment qu'à la première de ces conditions. Il rendait à l'arrivée un son de même hauteur que celui produit au départ, mais le transport des autres qualités du son ne pouvait se réaliser par suite de la constitution même de l'appareil. Il était complétement impropre à reproduire un son articulé comme la parole humaine et ne pouvait servir à transmettre à distance que des notes.

Ce résultat, déjà fort remarquable sans doute, n'avait pourtant d'importance qu'au point de vue théorique. Après M. Reiss, M. Gray construisit un téléphone basé sur un autre principe, celui des résonnateurs de M. Helmholtz, qu'il a heureusement appliqués à son invention. M. Helmholtz trouva qu'un volume d'air contenu dans un vase ouvert, étant mis en vibration, émet un son qui varie suivant deux éléments : le volume du vase et la grandeur de l'ouverture. Si un son se produit, on constate aisément

qu'il est renforcé par le vase, s'il est d'accord avec le son fondamental de celui-ci. Il a appelé résonnateurs ces reproducteurs du son, de telle sorte que, si l'on établit une série graduée de ces résonnateurs de façon à correspondre à tous les tons de la gamme, on pourra s'en servir pour décomposer en tous leurs éléments les sons les plus complexes ; ce qui, du reste, est aisé à comprendre, si l'on songe que chaque son trouvera son correspondant dans la série graduée des résonnateurs. Telle est la base du téléphone de M. Gray, non pas dans l'application des résonnateurs, mais bien dans celle du principe d'analyse et de synthèse des sons. L'appareil expéditeur des sons se compose d'un clavier de 16 notes manœuvré comme celui du piano par l'opérateur. Lorsque celui-ci touche une note, il livre passage à un courant électrique qui fait vibrer une languette de fer entre deux électro-aimants (1) qui l'attirent tour à tour. La vitesse de ce mouvement dépend de la longueur de la languette que l'on calcule et règle de telle façon qu'elle vibre juste le même nombre de fois dans un temps donné que la note touchée par l'opérateur exécute de vibrations dans le même temps. A chaque note du clavier correspond une languette vibrante pouvant envoyer dans le fil conducteur un courant discontinu. Fait singulier, tous ces courants sont conduits par le même fil; ils arrivent ainsi embrouillés à l'appareil récepteur chargé de tirer au clair cet assemblage compliqué de courants. C'est ici que l'idée de M. Helmholtz trouve son application. L'appareil expéditeur a seize notes à son clavier; seize languettes vibrantes y correspondent. Le récepteur est muni de même de seize électro-aimants ayant chacun pour armature une lame d'acier. Celle-ci est accordée de façon à rendre la note correspondant à sa position dans la série des électro-aimants comparée au clavier. C'est encore le phénomène découvert par Page qui est employé à la reproduction du son, car ces rubans d'acier, servant d'armatures, joueront le même rôle que les barres de fer de l'expérience de Page; tour à tour aimantés et désaimantés, ils rendront le son correspondant au nombre de fois que le courant aura été interrompu.

Mais ici se place une question délicate. Le courant, qui peut

(1) Rappelons à nos lecteurs qu'on appelle électro-aimant un aimant qui n'acquiert la propriété magnétique que lors du passage d'un courant électrique autour de ses branches et qui la perd aussitôt que ce courant cesse d'agir.

arriver avec la même facilité à tous les électro-aimants, pour reproduire la note envoyée, va-t-il faire vibrer toutes les lames? ou, juge compétent, va-t-il faire un choix discret? Oui, il choisit; mais il choisit en paresseux; il préfère celle qui lui donnera la tâche la plus commode, c'est-à-dire celle accordée pour la note émise à l'aide du clavier.

Il est maintenant facile de comprendre qu'un son complexe, étant envoyé par le fil électrique sous forme de courants, chacun des sons composants fera résonner la lame d'acier accordée pour lui et l'ensemble de ces sons simultanés reproduira le son envoyé.

Le téléphone en était là, quand M. le professeur Graham Bell, de Boston, lui fit faire un grand pas dans la voie du perfectionnement, en lui permettant de rendre n'importe quel assemblage de sons avec la plus scrupuleuse fidélité, en lui faisant transmettre à plusieurs lieues de distance même la parole humaine aussi clairement, aussi distinctement que si elle était émise dans la place où se trouve le téléphone expéditeur du courant.

Comme dans le téléphone de Reiss, cet appareil expéditeur nouveau se compose d'une caisse devant laquelle l'opérateur chante ou parle, émet un son ou un bruit quelconque. Le son pénètre dans la caisse à l'aide d'une ouverture percée dans la paroi de devant. La paroi faisant face à celle-ci est constituée par une diaphragme mince en fer, qui vibre à l'unisson avec l'air contenu dans la caisse. Ce diaphragme se trouve à proximité du pôle nord d'un aimant permanent (1), qui porte à ce même pôle un rectangle de fer doux entouré d'un fil de cuivre isolé en communication avec le fil de la ligne. L'aimant aimante le fer doux; exerçant autour de lui son action magnétique, il attire le diaphragme en fer qu'il influence et par lequel il est influencé. Tout mouvement de ce diaphragme modifie donc l'état magnétique du rectangle. A chaque changement, cela équivaut à l'envoi dans le fil d'un courant *induit* (2) qui envoie cette modification à l'appareil récepteur. Celui-ci est identique à l'expéditeur.

(1) On appelle aimant permanent un aimant qui possède constamment cette propriété qui n'est que passagère dans l'électro-aimant.

(2) On appelle courant induit un courant électrique développé dans un conducteur à l'état neutre par l'influence d'un aimant ou d'un courant électrique passant à proximité. Le caractère de ces courants induits est d'être instantanés ; ils ne durent qu'un temps inappréciable et se manifestent au moment où le courant inducteur s'établit et au moment où il cesse, ou quand on approche ou qu'on éloigne l'aimant.

Les courants magnétiques transportés dans les fils isolés entourant le rectangle de fer doux de l'appareil récepteur modifient, suivant leur intensité, l'action magnétique de l'aimant sur le diaphragme de fer. Celui-ci est donc plus ou moins attiré, suivant l'intensité du courant : il s'ensuit que le diaphragme de l'appareil récepteur va exécuter identiquement les mêmes mouvements que celui de l'appareil expéditeur; en d'autres termes, il rendra identiquement les mêmes sons, munis de toutes leurs qualités.

Comme on le voit, la parole même peut être transmise au moyen de cet appareil. Il est susceptible d'utiles applications, dont on pourra profiter pour l'agrément du public.

A l'aide du téléphone, désormais les orateurs éviteront de s'égosiller inutilement : ils feront entendre leurs discours en divers endroits à la fois. Mais le prestige, exercé par la parole d'un homme respecté, ne se perdra-t-il pas si l'orateur est invisible? Le public accordera-t-il la même attention à une voix sépulcrale sortant d'un orifice placé au milieu de l'auditoire qu'à un homme dominant la foule par l'autorité de son geste et de son regard? Voilà une objection qui paraît bien sérieuse; elle l'est, en effet, mais on pourrait l'éviter aisément. Il suffirait, pour cela, de déguiser un homme payé à cet effet, de façon à le faire ressembler à l'orateur à s'y méprendre; vu l'adresse de messieurs les posticheurs, ce stratagème me semble être chose facile.

Cet homme de paille, suivant le sens des paroles apportées par le téléphone, ferait des gestes appropriés à la circonstance et semblerait débiter le discours. Cette manière de faire pourrait cependant offrir certains inconvénients. Si, par exemple, le public, prenant une pause pour un intervalle laissé par l'orateur pour l'applaudir, couvrait la voix du téléphone de ses applaudissements, il pourrait en résulter de la confusion dans l'esprit du public qui courrait grand danger de perdre le fil du discours. Il y a là un élément de désordre dont les adversaires de l'orateur ne manqueraient certes pas de profiter. Si l'appareil venait à se déranger pendant le discours (ainsi que le ferait la rupture du fil conducteur), la voix de l'orateur ne parviendrait plus à l'auditoire ; le public, impatienté de ce brusque silence, aurait l'occasion de se fâcher.

Dans le même ordre d'idées, le téléphone vient offrir un secours immense au savant capable d'enseigner, mais trop timide pour oser prendre la parole devant un auditoire nombreux. Assis paisiblement devant un téléphone dans son cabinet d'études, ce savant

pourra désormais utiliser les facultés dont la nature l'a doué et les connaissances qu'il a acquises par le travail, connaissances dont auparavant il ne pouvait faire part à ses semblables à cause de cette insurmontable timidité qui lui faisait perdre ses idées et le fil de son discours.

Un professeur ne devra plus se déranger pour donner son cours. Parlant chez lui devant un téléphone, il inoculera à ses élèves la science envoyée ainsi instantanément à plusieurs lieues de distance. L'étudiant retenu chez lui par une indisposition pourra néanmoins, à l'aide du téléphone, assister au cours de son professeur; assis chez lui devant sa table de travail, à côté d'un bon feu, il écoutera docilement la leçon qu'il ne veut ou ne peut, en personne, aller ouïr au local universitaire. Il est vrai que la facilité que cet appareil offrirait aux grévistes de l'étude forcerait bien vite les autorités académiques à le proscrire des auditoires : car n'est-il pas à craindre que bientôt le professeur trop savant ne parlerait plus que pour des téléphones?

Mais ce n'est pas seulement à l'orateur ou à l'étudiant que de téléphone est appelé à rendre service: au théâtre, ses applications seront nombreuses. Supposez qu'un ténor aimé, quoique bien en voix, soit retenu chez lui pour une cause quelconque. Il chantera dans un téléphone et charmera encore le public qui l'idolâtre et qui ne se doutera même pas de son absence, la mimique de son rôle étant exécutée par un comparse convenablement grimé.

Il n'est pas jusqu'à l'orchestre où ce petit novateur ne soit destiné à jeter le trouble. Considérez, en effet, une situation théâtrale quelconque. Ce qui nuit le plus à l'illusion, pour le spectateur, n'est pas la vue de ce chef d'orchestre haut placé, battant l'air de son bâton de direction et conduisant du bout de sa baguette cette masse d'hommes payés, soufflant dans des cuivres ou des bois ou faisant grincer de leur archet les cordes de leur instrument.

On a déjà tenté, si je ne me trompe, de cacher les musiciens sous la scène. Le téléphone fera mieux : il les chassera du théâtre, et les sons de l'orchestre, jouant à quelque distance de là, parviendront aux oreilles du spectateur à l'aide de téléphones convenablement disposés. Ce sera un agrément pour le spectateur, qui aura moins d'efforts à faire pour se bercer de l'illusion théâtrale et un bénéfice pour l'administration qui remplacera l'orchestre par des stalles, auxquelles on donnera probablement le nom de stalles de téléphone.

Il est une autre puissance à laquelle le téléphone donnera probablement le coup de mort, c'est ce pauvre télégraphe que l'on dit coûter si cher au gouvernement, et auquel ce jeune enfant de l'Amérique va enlever une place laborieusement conquise. Le téléphone coûtera probablement moins cher d'établissement et d'entretien que n'importe quel télégraphe et permettra des communications plus sûres et plus rapides. En Amérique, on l'a déjà établi à Philadelphie, à New-York, etc... Dans le même pays, on l'a utilisé dans un concours de tir, pour transmettre au local des tireurs les résultats des coups de feu envoyés aux cibles. Dans les mines mêmes, là ou le télégraphe n'avait pu réussir à établir des relations entre le fond et la surface, le téléphone, à ce qu'on dit, a été essayé et a réussi.

Malheureusement, comme toute médaille, le téléphone de M. Bell a son revers. Les courants qui le régissent sont très-faibles et sont influencés par les courants électriques qui passent dans leur voisinage.

Les inventeurs ont cherché a remédier à ce grand inconvénient, en substituant aux courants développés par le magnétisme des courants éléctriques proprement dits. MM. Edison, Varley, Richmond, etc., ont successivement mis au jour divers téléphones dont nous n'entreprendrons pas la description.

L'idée mère du téléphone n'est pas neuve : rien de neuf sous le soleil. M. Dumoncel, dès 1854, signalait déjà ce mode de correspondance. Mais entre l'idée et la réalisation de celle-ci il y a un abîme. Il a fallu le génie de M. Bell pour le combler et, quoiqu'il arrive, il conservera toujours l'honneur d'avoir, le premier, transmis la parole humaine à distance à l'aide de l'électricité.

L. DE SELLIERS.

UNE VISITE AU PROPHÈTE BRIGHAM YOUNG.

Les journaux du 1er septembre donnaient tous un télégramme annonçant la mort de Brigham Young.

Bien des gens ignorent qui fut cet homme. Prince temporel et pontife spirituel, qui s'était créé un état à lui aux États-Unis, une église au milieu des églises, fondateur et pasteur de peuple, autocrate et législateur, pape et prophète, l'ex-charpentier est certainement une des plus étonnantes figures de ce temps-ci.

Je n'ai l'intention de faire ni la critique, ni encore moins le panégyrique de cette vie. Je veux simplement raconter comment m'est apparu le prophète Mormon au milieu des siens, entouré de ses œuvres agricoles et apostoliques, dans sa belle capitale du Grand-Lac-Salé.

I

Je me figure un Européen voulant se faire Mormon, et subitement transporté, comme dans les voyages de Jules Verne, par l'*Union Pacific line*, au centre des prairies, entre les villes d'Omaha sur le Missouri et d'Ogden auprès du Lac Salé, en passant du Nebraska à l'Utah par le Wyoming, et je me demande si, à la vue de ces plaines sans fin et sans vie, cet homme ne se croirait pas jeté dans un monde inconnu, distinct du globe terrestre.

— « Comment ! se dirait-il, c'est à travers ce désert que s'est fait l'exode des Mormons? En ce temps-là, — il y a trente ans à peine, — il n'y avait ici de chemin d'aucune espèce ; rien n'indiquait que ces plaines désolées dussent jamais finir.... Et pendant des mois et des mois ils ont marché sans découragement, conduits par Brigham Young vers une autre Terre Promise.... Les femmes et les enfants seuls avaient place dans les charrettes ; les hommes étaient à pied. Chassés de leurs possessions de l'Illinois, dépourvus de toutes ressources, ne rencontrant que rarement de l'eau et du gibier pour eux, de l'herbe fraîche pour les animaux, laissant en

chemin un grand nombre des leurs que décimaient peu à peu les privations, ils ont fait, sans murmurer, plus d'un millier de milles avant d'apercevoir ce que leur chef disait avoir entrevu dans une révélation : le rocher conique à côté de la Mer Morte et, sur les bords du Jourdain, la vallée des Saints où ils devaient bâtir la *Sion des Montagnes* .. »

Se rendre au Lac Salé n'est plus qu'un jeu maintenant. Le chemin de fer a deux trains par jour, le train d'émigrants et le grand express du Pacifique. Pour passer d'un océan à l'autre, celui-ci ne met qu'une semaine. et le 4 juillet 1876, le *great holy day*, le centième anniversaire de l'Indépendance, un train-éclair direct est même parti de New-York avec quelques reporters intrépides, pour arriver en trois jours à San-Francisco. C'était une gageure que beaucoup traitaient de téméraire. L'excitation était grande dans tous les États-Unis. Les journaux étaient remplis de télégrammes signalant le passage de l'*Éclair*. Mais le chauvinisme, plus fort en Amérique que partout ailleurs, se montra fier et pleinement satisfait d'apprendre que les compagnies avaient gagné leur pari. Une autre fois, peut-être, je raconterai ce que c'est qu'une semaine en chemin de fer, toujours roulant, toujours emprisonné, sans fatigue cependant et sans plus d'ennui que n'en fait éprouver une traversée sur une mer calme.

J'ai hâte d'arriver à ce qui m'occupe cette fois. Déjà la Barrière d'Enfer *(Devil's Gate)* nous ouvre la vallée des Saints. Déjà voici l'arbre (un arbre n'est pas chose commune) qui se trouve juste à mille milles d'Omaha, et vingt-neuf milles plus loin, voici Ogden, une ville d'avenir, à demi-mormonne, point jonction des deux tronçons du chemin de fer transcontinental et de l'*Utah Central Railroad*, embranchement spécial qui mène en deux heures au Lac Salé.

Les monts Wahsatch élèvent devant nos yeux leurs grands sommets escarpés que dore le soleil couchant; bientôt le Lac Salé nous apparaît triste, vitreux et comme glacé : c'est bien une Mer-Morte.

Quand, un beau matin, on se réveille dans une ville inconnue, presque toujours la première impression est celle qui reste. Or, rien n'est plus enchanteur que le premier coup d'œil jeté sur cette cité du Lac Salé.

Un cirque de montagnes l'entoure comme d'une auréole. Enchassée comme une émeraude de prix dans cet écrin brillant,

la cité est coquettement parée de verdure, de fleurs et de fruits variés. Vue d'une hauteur, elle présente le spectacle le plus riant et le plus pittoresque. Ce ne sont que cottages, vergers et jardins de fleurs. Pas une maison qui n'ait son parterre et ses pelouses bien tenues. Mille arbres fruitiers, bien venant, plient sous les pommes, poires, prunes, pêches et abricots dont la réputation est égale à celle des fruits de Californie. En plein désert, où rien ne poussait, avoir obtenu un tel résultat, cela fait certainement honneur aux auteurs de cette transformation.

Dans les rues, partout, on a de l'ombre à profusion ; ce sont toutes avenues plantées d'acacias, de mûriers ou d'arbres-coton dont le feuillage, chose étrange, est souvent panaché de vert et de jaune, suivant que les racines ont ou n'ont pas percé les sels alcalins mêlés de soude et de potasse qui imprègnent le sol. Ce sol est continuellement lavé par des torrents d'eau cristalline qui descendent de la montagne et coulent rapides de chaque côté de la rue, ce qui entretient en même temps, dans toute la ville, une fraîcheur délicieuse. Il n'y a pas de pavé : on n'a pas remué l'excellent gravier de la plaine. Les maisons sont construites, pour la plupart, en adobes ou briques crues, et les quelques maisons de bois qu'on voit encore sont revêtues d'une peinture claire qui leur donne un vernis de propreté fort rare dans l'Ouest.

Ce climat exceptionnel, cette atmosphère transparente dont on ne peut se faire une idée, cette gaieté de l'eau qui court, des fleurs brillantes qui s'étalent partout, tout cela contribue à donner à la ville un cachet à part de fraîcheur, de confort et de repos. Celui à qui l'on doit cette oasis charmante ne peut être qu'un artiste, à moins qu'il ne soit un grand matérialiste.

Les agréments de la ville et de la campagne sont ici réunis. Après avoir jardiné tout le jour, le Mormon se repose le soir au théâtre, au milieu de ses femmes et de ses enfants.

Je ne sais s'il y a des pauvres dans cet Iden; je ne le crois pas. D'autres ont cru voir aux « Saints du dernier jour » une expression de bestialité, d'hypocrisie et d'égoïsme; j'étais prévenu contre eux et je dois dire que, si je n'ai pu trouver de distinction à ces rudes physionomies, je n'y ai vu qu'un reflet indéniable d'aisance et de santé.

On voudra bien ne pas m'accuser de plaider une cause paradoxale : je reproduis sincèrement mes impressions de voyage. Pour moi, Salt Lake City est de loin la plus jolie ville de l'Ouest

et celle où le peuple paraît le moins *rough*, le plus honnête, doux, soumis à l'autorité. On n'y voit point de police, et la majorité, — les femmes, — n'y fait pas la loi. La femme s'occupe de son ménage et ne se montre pas dans la rue ; le mari vit au grand air, cultive la terre et élève son bétail. Je n'exagère pas en disant que les Mormons sont devenus les premiers agriculteurs du Nouveau-Monde. Toute la vallée est couverte de fermes : dans le pays de la ruche d'abeilles, ainsi que l'avait prétentieusement appelé Brigham Young, cent mille acres sont cultivées actuellement. Dans cette plaine dont l'argile était saturée de potasse, de soude et d'ammoniaque, à la surface de laquelle on pouvait recueillir le sel ou le savon à la pelle, dans ce sol qui paraissait condamné à une éternelle stérilité, l'irrigation a fait l'office du levier d'Archimède. Partout des ruisseaux au cours artificiel arrosent de riches pâturages ; on a fait de grands sacrifices pour amener de la montagne une eau pure et abondante, et comme on sait que les arbres font pleuvoir, on en a beaucoup planté.

Il y a aussi des sources thermales tout près de la ville : elles guérissent de tous les maux, entre autres de la dyspepsie.

Toutes ces eaux se déversent dans un petit lac, le lac Utah, où l'on voit fréquemment de nombreux pélicans nager en rétrécissant un cercle de mort pour pêcher ensuite dans une anse les poissons traqués de la sorte.

Les eaux du lac Utah se déversent à leur tour dans le Lac Salé, qui a donné son nom à la ville, bien qu'il en reste éloigné de vingt milles. Ses eaux sont si denses, qu'on ne pourrait s'y noyer ; jamais elles n'ont nourri un seul poisson, jamais un oiseau n'approche de ses bords arides. Ces eaux n'ont pas d'écoulement ; c'est un bassin intérieur. Les Yankees de la Nouvelle-Angleterre prétendent qu'un jour viendra où le Lac Salé abîmera la colonie dans ses flots ; mais il n'est pas bien prouvé qu'il s'élève sensiblement d'année en année. Si les Mormons n'ont pas d'autre ennemi, ils peuvent dormir tranquilles.

A vingt milles derrière nous, dans les monts Wahsatch qu'il domine, jetons un regard sur le pic Emma (douze mille pieds de haut), qui renferme la fameuse veine argentifère, une des plus riches du monde. Elle est aux mains de « Gentils », de capitalistes anglais. En Europe, à Londres surtout, la mine Emma a beaucoup fait parler d'elle. On n'a pas oublié le retentissement qu'eut un récent scandale, l'émission frauduleuse de l'*Emma mine*

Company, dans laquelle était impliqué un diplomate américain des plus haut placés qui avait fait argent de son titre officiel, de manière à donner confiance aux actionnaires.

Si Brigham Young, en fin politique, n'avait défendu à son peuple de rechercher les métaux précieux qui abondent en Utah (or, argent, fer, cuivre, plomb, et généralement tous les métaux que l'on trouve dans le « Grand Ouest »), beaucoup de personnes autorisées pensent que l'Utah serait maintenant un état minier aussi connu que la Californie. Qui n'a entendu parler de l'El Dorado et de ces antiques villes mexicaines « aux toits d'or et aux portiques de rubis »? Tout cela, dit-on, était situé auprès du Lac Salé. Je me rappelle avoir lu que des voyageurs y auraient trouvé des vestiges de grandes villes détruites; mais je suis persuadé que c'est là pur *humbug*, ou que ce que l'on a pris pour des constructions ruinées était tout bonnement un amas de roches friables, minées par les intempéries, et telles qu'on en voit en différents endroits sur la ligne du Pacifique.

Quoi qu'il en soit, l'exploitation des richesses minières est laissée aux « Gentils », qui sont des immigrants non Mormons apparus avec le chemin de fer et qui, lors de ma visite à la Cité du Lac Salé, le 18 septembre 1876, n'étaient encore que quatre mille, y compris les « apostats », sur une population globale de trente mille âmes.

Tant que les Mormons seront en Utah — et, d'après ce que Brigham Young nous disait lui-même, ils étaient 120,000 au bas mot, — l'industrie fera peu de progrès. C'était le système de l'exprophète de ne pas laisser ses fidèles s'enrichir, et, comme la plupart des néophytes se recrutaient dans la plus infime classe de la société, il leur faisait des avances que la dîme, la rareté de la monnaie, la nullité de la demande (là tout est *res nullius* ou à peu près), l'accroissement énorme et onéreux de la famille, les mettaient dans l'impossibilité de rembourser jamais.

Brigham Young exploitait ainsi un peuple de travailleurs. Certains d'être bien traités dans leurs maladies et leur vieillesse par la communauté même, ceux-ci ne cherchaient pas autre chose qu'une bonne existence au jour le jour, utilitaire, consciencieuse à leur point de vue, et presque mahométane, en se disant : « Dieu est Dieu, et Mormon est son prophète. »

On comprend l'indignation des Américains pour l'abominable pratique de la polygamie. Mais depuis qu'ils ont chassé les pre-

miers Mormons de Nauvoo, qu'ils ont fusillé dans sa prison, à Carthage, dans l'Illinois, cet illuminé de Joë Smith, inventeur du Mormonisme, ils ont donné à la nouvelle religion ce qui lui manquait, le baptême du sang : par la persécution ils lui ont infusé une sève nouvelle. Les « saints », nourris de textes bibliques, se disent que du sang de leurs martyrs est sortie leur milice, prête à combattre le bon combat et à opposer la force à la force. De fait, cette milice est fortement organisée, fanatique et disciplinée.

Aussi, malgré les hypocrites assauts de l'opinion publique dans l'Est, qui demande l'anéantissement de cette secte infâme, jusqu'ici le gouvernement de Washington n'a pas osé tenter de soumettre les rebelles, et ceux-ci, se gouvernant à leur façon, forment un état dans l'État.

Le gouvernement se contente de surveiller ; il guette le moment propice. Non loin de la ville, accoudé à la montagne dans une position excellente, est le camp Douglas, garnison américaine. C'est pendant la dernière guerre que le général Conor l'a établi, moins pour tenir en respect les Indiens que les Mormons. Le drapeau de l'Union flotte haut et menaçant sur un éperon des monts Wahsatch, un peu au-dessus du Cañon de l'Émigration, par lequel sont arrivés les premiers Mormons.

II

Nous avions pour le « Président » Brigham Young une lettre d'introduction du colonel Scott, le directeur, — le « roi », comme on dit là-bas, — du chemin de fer de Pensylvanie.

Nous nous rendîmes directement à la Maison du Lion, habitation fort simple, isolée du commun des fidèles par un mur en terre. Le Prophète n'était pas chez lui, mais un de ses fils nous pria de fixer nous-mêmes l'heure de l'audience.

En attendant cette heure, nous allâmes voir le *Tabernacle*, que les Gentils ont irrévérencieusement nommé la *Tortue*. C'est bien, en effet, quelque chose comme la carapace d'une tortue, que ce monument étrange, supporté par d'innombrables piliers très-bas. Entre les piliers, tout autour, sont des portes pour permettre aux « saints » de sortir tous ensemble, sans se coudoyer, après les offices. Brigham Young est l'architecte de cette construction qui, nous a-t-on dit, peut abriter douze mille personnes assises.

Les gradins pour les fidèles sont tournés vers l'orgue sous lequel est la tribune du *preacher*. Ce sont de véritables fauteuils d'orchestre: on y est très-bien assis. L'orgue a cinquante pieds de haut; il est en bois de cèdre et peint en chêne; c'est le plus grand d'Amérique après celui du Boston Music Hall, et il est merveilleux qu'on ait pu le faire de toutes pièces sur place, alors qu'il n'y avait pas de chemin de fer pour amener les matériaux.

L'acoustique de cette immense salle est excellent : j'en fis l'expérience. La lumière vient du plafond et de jours découpés au-dessus des portes. Au milieu du temple il y a aussi une fontaine jaillissante qui ne symbolise rien du tout et dont l'unique destination est de rafraîchir la température durant les offices.

Sur ces murs blancs, une nudité désespérante montre le vide de ces croyances des habitants. Rien qui parle à l'âme. Il y a bien, au plafond, symétriquement groupées, quelques grosses bottes de fleurs et de mousse, mais fanées et poudreuses. Tout à l'entour est une décoration de festival : les drapeaux de tous les États et des pays étrangers dont sont originaires les fidèles. Les couleurs belges n'y figurent pas, mais le drapeau français fait pendant au prussien, l'irlandais à l'italien, et le danois et le norwégien s'entrelacent fraternellement. Au fond se balance une immense banderolle : « *Deseret school union* ». *Deseret* (en langage mormon, le pays de l'abeille) est le nom qu'avait donné Brigham au *settlement* qu'il avait élevé, à l'état provisoire dont il fut élu gouverneur à l'unanimité par les siens, lorsque le territoire appartenait encore au Mexique; ce n'est que trois ans après, lorsque ce territoire fut cédé par traité au gouvernement des États-Unis, que celui-ci en changea le nom en celui de *Utah*, ou pays des Indiens Utes.

Le concierge mormon qui nous montre le temple nous explique qu'il n'y a pas que le pape et les apôtres qui puissent parler au peuple du haut de la chaire. Tout homme invité à prêcher le fait immédiatement : aucun ne refuse. Il est vrai, ajoute-t-il malicieusement, qu'on n'adresse cette demande qu'à ceux qui savent parler.

La veille de notre visite, Brigham avait fait un sermon sur la tempérance, apostrophant nominativement quelques-unes de ses ouailles, qui s'étaient oubliées jusqu'à fréquenter des brasseries. Leur religion leur défend toute boisson fermentée et même toute boisson chaude. Cela ne contribue pas peu à la santé et à la morale publiques.

Les Mormons communient sous l'espèce de l'eau seulement, et j'ai vu près des siéges des hauts dignitaires, le seau, la louche et les timbales d'argent dont ils se servent. Lors de l'arrivée en Utah, tout cela fut fabriqué avec les fourchettes et les caisses des montres qu'on avait pu emporter. Notre cicérone nous apprend qu'on emploierait le vin à la communion si l'on parvenait à en faire ou à s'en procurer de pur.

Tout à côté du Tabernacle devenu insuffisant est le futur temple qui sort à peine de terre ; il sera gothique. On n'emploie à sa construction que le granit blanc de la montagne, granit que l'on trouve à dix-huit milles de là. On ne s'explique pas comment il se fait que, chez une nation aussi industrieuse, les travaux ne soient pas poussés plus activement. Cela a bien l'air d'une Tour de Babel.

Les Mormons voient autour d'eux s'élever d'autres églises de toutes les confessions : presbytérienne, méthodiste, anglicane, etc. On m'a dit qu'il y avait même une église catholique dans la Cité.

Mais, d'après le concierge, le Temple mormon vaudra mieux que tout cela. Il nous demande avec enthousiasme et conviction s'il y a rien d'aussi beau dans le Vieux-Monde ! Pour mieux nous faire juges de ce que sera l'édifice, il nous vend la photographie du futur temple ; cela rappellera, en petit, l'abbaye de Westminster. Il nous vend aussi un Catéchisme et le *Livre de Mormon*, celui-ci traduit en bien mauvais anglais par Joseph Smith, sur les caractères « égyptiens réformés » qu'il trouva, d'après la tradition, il y a juste cinquante ans, gravés sur des plats d'or.

Notre Mormon, qui s'appelle Young, et est sans doute fils ou neveu du Président, refuse absolument de nous montrer la salle des mariages en deuxièmes ou troisièmes noces. La loi ne pouvant reconnaître la polygamie, nous savions qu'on se cachait pour convoler, et que les cérémonies avaient lieu à huis clos dans la sacristie.

Un autre Mormon voulut bien me donner quelques renseignements curieux sur la façon dont se décident ces unions répétées. En Utah, comme chez nous, on ne peut se marier que par le consentement mutuel des parties. Au bout de quelque temps, si non content d'une moitié dévouée, vous voulez fractionner davantage votre cœur, vous n'obtiendrez une seconde femme que sur les meilleures références de l'*Elder*, magistrat municipal qui administre chaque bloc ou quartier et qui a en particulier sous ses

ordres une école. Ce certificat de haute moralité, de ferveur, de fidélité à ses devoirs, est indispensable pour pouvoir être bigame. Et ce ne sont pas les pauvres seuls qui n'ont qu'une épouse.

A l'origine, on a donné une acre et quart à chaque colon. Quelques-uns n'ont pas même clôturé leur lot, et l'on voit aussi quantité de villas paraissant appartenir au même propriétaire. Les uns vivent avec toutes leurs femmes sous le même toit, les autres sont à la tête d'une sorte de cité ouvrière, où chaque habitant a son numéro d'ordre. Tout ce monde s'entend à merveille, et rien n'est plus rare qu'une querelle à Salt Lake City.

Souvent le père donne, comme dot à ses enfants, une portion de son terrain à bâtir, et ainsi les maisons se resserrent peu à peu, comme les jeunes plants de la vigne sauvage.

A une heure, nous arrivons au palais du Président. Il est là, dans son *office* (bureau), accessible à tous. Deux négresses en sortent comme nous y entrons. Seraient-ce de futures adeptes? Jusqu'ici, les Mormons n'avaient pas voulu de femmes de couleur; ce vieux préjugé n'a plus de raison d'être dans un siècle comme le nôtre...

L'appartement du Prophète est des plus modeste : aux murs sont les portraits du prophète-martyr Smith, des apôtres, et de quelques *elders* ou anciens, tous Mormons.

Nous remarquons un grand cadre avec quinze ou vingt portraits de femmes dont les noms de baptême sont inscrits en dessous. Ce sont Mesdames Brigham Young: presques toutes blondes, quelques-unes vraiment jolies. Le Président s'est fait la part du lion. (1) La plupart des Mormonnes sont loin d'être jolies et, dans un pays où la beauté est si commune, le contraste est plus frappant. On ne peut s'empêcher de penser que l'Utah est un refuge pour celles qui ne trouveraient pas à se marier ailleurs.

Aucun portrait d'enfant n'était exposé, mais nous savons que Brigham est le père de son peuple. Ainsi que le roi d'Yvetot,

> Aux filles de bonnes maisons,
> Comme il avait su plaire,
> Ses sujets avaient cent raisons
> De l'appeler leur père.

(1) Je cherchai à me procurer ces portraits chez les photographes. Partout on me répondait qu'ils n'étaient pas dans le commerce : tout ce que je pus obtenir fut le portrait de la nommée Élisa Young, qui s'est si bruyamment divorcée d'avec le Président et a même écrit un volume de mémoires sous le titre de « *l'Épouse* nº 19. »

Brigham ne nous fit pas attendre. Il vint à nous, nous serra la main et nous fit asseoir fort cérémonieusement. Je m'étais attendu à voir quelque chose comme un Barbe-Bleue : j'avais devant moi un homme aux dehors austères. Brigham, qui était né avec le siècle, paraissait avoir vingt ans de moins. Il était grand, fort, et avait encore toutes ses dents et tous ses cheveux. L'œil fin, perçant et résolu, le front élevé, les lèvres minces et serrées sans moustache, le menton carré, tout en lui dénonçait le diplomate habile, l'esprit intelligent et méditatif uni à une fermeté inébranlable.

Il était vêtu comme un prêtre protestant et, sous sa longue et soyeuse barbe blond-cendrée, il portait un gros fichu blanc.

Sa parole était lente, basse et pourtant claire. Chacun des mots qu'il prononçait tombait de ses lèvres comme un oracle ou une sentence biblique. On sentait qu'il avait l'habitude du monologue.

— « Vous avez vu, nous dit-il, notre ville, ses rues coupées à angles droits, son télégraphe, son gaz et ses tramways. Il n'y a pas trente ans, en 1847, que nous avons ouvert notre chemin jusqu'ici... Vous voyez ce que nous avons mis à la place du désert... »

Après une pause où il semblait écouter les échos de sa propre voix, Brigham, voyant que nous méditions ses paroles en l'examinant des pieds à la tête, nous parla de l'exposition de Philadelphie, nous dit qu'on ne l'y verrait point ; puis, tout à coup, il ajouta :

— « J'espère que vous voudrez bien aller visiter mon *magasin*; examinez-le bien. Il est éclairé par en haut : c'est une innovation dont je suis l'auteur et qui s'étendra bientôt partout. »

Quand nous nous levâmes pour prendre congé, il nous pria d'inscrire nos noms dans un registre. Celui-ci s'ouvrait de lui-même au 23 avril de cette année, jour où Dom P. d'Alcantara, empereur du Brésil, y avait apposé sa signature.

Le magasin, dont avait parlé le Président, est un de ces immenses bazars comme on n'en voit qu'en Amérique. Celui-ci a trois étages. La lumière vient d'un lanterneau. On assure que c'est le plus grand magasin du monde. Il a été érigé au capital de 150,000 dollars, valeur du terrain comprise. C'est une Société coopérative qui a des succursales à Ogden et à Logan. Sur la façade des bâtiments est peint un œil avec la devise : « *Holiness to the Lord!* »

Lorsque le Président eut achevé de bâtir la maison-mère, il invita les fidèles à coopérer à son œuvre et, si elle a réussi, c'est grâce à cette pression. Tous les marchands qui désiraient le patronage et la clientèle des croyants firent peindre sur leurs maisons l'œil, la devise et les lettres Z. C. M. I. (*Zion's cooperative mercantile institution*). Et, comme les gentils et les apostats ne se gênaient pas pour se moquer de l' « *œil de bœuf* », on établit une sorte de quarantaine pour tous ceux qui n'avaient pas adopté l'enseigne magique. L'ordre ne fut pas très-strictement observé; mais, néanmoins, on remarque encore quantité d' « œils de bœuf » sur les boutiques de Salt Lake City : ce sont toutes agences dépendantes de la grande Coopération. Sur les avis pleins de zèle des anciens, tout le travail et toutes les économies des Mormons convergent vers l'établissement central qui compte maintenant dix années d'existence.

Brigham Young avait espéré ruiner la concurrence et forcer les Gentils à quitter le territoire, sachant bien que tout marchand Gentil est un anti-missionnaire, un dissolvant dans la communauté. En ce sens il n'a pas réussi comme il l'aurait voulu, car l'influence des Gentils, servie par les chemins de fer et l'exploitation des mines, augmente de jour en jour et finira par contre-balancer celle des Mormons. A en croire l'ennemi (ce qui n'est pas ou n'est plus Mormon), les affaires coopératives seraient même dans un état critique, et le changement de Président pourrait bien tuer le monopole.

Personnellement, l'ex-Président était venu au secours de l'institution dans un moment de crise, et les mauvaises langues prétendent qu'il y trouva de grands profits.

C'était un système chez lui de tout concentrer dans ses mains, et d'aucuns lui reprochent d'avoir exploité son peuple. Il est bien certain qu'il laisse une fortune de cinq à six millions de dollars. Comme liste civile, il prélevait la dîme. Lui seul pouvait acheter et vendre, car lui seul avait de l'argent. On a prétendu qu'il était avare, peu scrupuleux et qu'il favorisait l'ignorance: c'est une exagération. Mais le nerf de sa puissance, auprès de beaucoup de ses prosélytes, était évidemment l'argent qui lui permettait de tenir dans ses mains la direction des affaires temporelles de toutes les familles mormonnes.

Sans doute, son pouvoir n'était plus aussi despotique qu'il l'avait été, mais cent mille personnes libres obéissaient volontairement à

un mot de cet homme. Identifié comme il l'était avec l'histoire du Mormonisme, le Prophète, aux yeux des croyants, s'inspirait directement de la Puissance Divine. La résistance à ses ordres était résistance au Seigneur. Le commun des fidèles Mormons est, quoi qu'on en dise, d'une crédulité excessive quant aux faits de l'ordre surnaturel, et, à tout prendre, il était plus simple encore de lui obéir pour ne pas attirer les plus grands malheurs sur soi et les siens.

Comme le *Times* de Londres l'a fort bien fait remarquer à la mort de Brigham, « si l'opinion publique, dans la Nouvelle-Angleterre, provoquait des enquêtes sur les crimes dont on accuse les Mormons d'Utah, Brigham Young, de son côté, pouvait ordonner la guerre sainte contre l'agression des Gentils et il aurait été capable de la repousser malgré les chemins de fer. S'il avait été prouvé qu'il fut pour quelque chose dans l'abominable crime pour lequel fut condamné récemment « l'évêque » Lee, il n'aurait pas manqué de déchaîner sur l'Utah une tempête dont on aurait longtemps ressenti les effets. Le cabinet de « pacification » du Président Hayes se serait créé de sérieux embarras s'il avait voulu sévir : l'Utah se serait révolté. »

C'est évident ; mais il n'est rien moins que certain que les *Danites* ou *anges exterminateurs* aient existé. Je ne veux pas en ceci écouter les États-Unis, partie intéressée au procès. On y demande que le Gouvernement cherche à connaître des crimes longtemps dissimulés, où doit éclater la complicité des chefs de l'Église mormonne. Cela paraissait peu politique tant que Brigham Young était en vie ; depuis qu'il n'est plus, la demande d'un jury est énergiquement réclamée, moins pour en arriver à la suppression de la secte (on veut bien la conserver comme curiosité religieuse !) qu'à la suppression en fait du gouvernement mormon, jusqu'ici un état dans l'État, une tache dans le drapeau étoilé de l'Union.

III

« Le charme mormon est détruit, » s'est écrié le *New-York Herald* en piétinant joyeusement sur le cadavre du Prophète.

Nous, qui n'avons pas les mêmes haines, nous pouvons envisager avec plus de sangfroid cette individualité qui vient de disparaître.

Avant d'assumer le contrôle suprême sur les destinées de la secte, Brigham, fils d'un vétéran de l'armée de Washington et charpentier de son état, n'annonçait pas devoir devenir le Moïse de sa tribu. Ce sont les circonstances qui l'ont fait sortir des rangs et porté au pouvoir où il est arrivé. Personne ne lui a jamais refusé une intelligence hors ligne dans l'art de conduire les hommes sans leur faire sentir le joug. Comme administrateur et financier, il a toujours réussi, et, en ces choses-là, il était de ceux pour lesquels la fin justifie les moyens. Charpentier médiocre, il a toujours eu l'ambition de devenir architecte, et le monument qu'il a élevé ne périra pas avec lui.

Je laisse de côté les intentions. En instituant la polygamie — car il a fallu pour cela ajouter un chapitre au livre de Mormon, Smith n'y ayant point songé — peut-être a-t-il spéculé sur les sentiments les moins avouables de l'homme pour se créer des partisans nouveaux ; peut-être, comme on l'a fort bien dit, était-il immoral par principe, « pratiquant la pire tyrannie, tout en réclamant la liberté illimitée » ; peut-être n'a-t-il vu dans l'idée religieuse qu'un moyen de conduire les masses aveugles : tout cela est possible, et même assez probable. Il se disait inspiré de Dieu : était-ce pour faire plus de dupes ou pour mieux asseoir une *religion* encore dans les langes?

Il inventait des dogmes nouveaux, les rattachant comme il le pouvait aux doctrines bibliques qui sont le fond du Mormonisme. Il était utilitaire avant tout, et voulait que tout Mormon fût à l'abri du besoin ; il avait exempté sa communauté de toute préoccupation, puisqu'en vivant d'une vie saine et frugale, agréable et honnête, sans montrer l'ambition ordinaire aux Américains, le Mormon se trouve parfaitement heureux et se croit assuré du bonheur céleste.

Le règne théocratique de Brigham Young restera l'ère de prospérité du Mormonisme. Ses prétendues révélations avaient fait de lui une sorte de Mahomet; sa prudence dans les délibérations importantes, sa fermeté dans l'accomplissement de ce qu'il avait résolu en faisaient un caractère.

Il paraît qu'à ses derniers moments il se retenait encore à la vie avec la ténacité caractéristique de toute son existence ; il ne voulait pas mourir.

Chose curieuse aussi, une grande partie de ses dispositions testamentaires est consacrée à son cercueil. Se ressouvenant de

son état primitif, il donnait une foule d'indications sur le choix du bois et jusqu'aux dimensions de la bière. Il entendait y être confortablement couché, de façon à pouvoir se retourner, etc. Il demandait qu'on l'enterrât dans un coin de son jardin, disposé à l'avance à cet effet, et, pour que la terre lui fût légère, il indiquait la qualité de terre, fine et sèche, qui devait recouvrir ses restes.

Ce testament fut lu, le corps présent, dans le Tabernacle, devant un auditoire de 15,000 personnes qui avaient trouvé place sur les bancs et dans les galeries.

La volonté expresse du défunt était qu'il n'y eût pour lui de deuil ni public ni privé. Et les fidèles, accourus de toutes parts pour assister à ses funérailles, apprécièrent fort cette idée économique. On vit ainsi, dans ses vêtements ordinaires, sans le moindre bout de crêpe, tout le « peuple de Dieu » suivre le convoi du chef de son Église, en priant pour sa préservation de tout schisme ou discorde.

Le deuil de ce patriarche a été mené, d'après les *Deseret News*, organe officiel de l'Église mormonne, par dix-sept veuvès et quarante-quatre orphelins....

On croyait assez généralement en Utah que Brigham avait désigné pour lui succéder son troisième fils John W. Young, celui qui a construit, de compte à demi avec son père, l'*Utah Central Railroad*; d'autres affirmaient que Brigham *junior*, l'aîné de ses fils, qu'on appelait vulgairement « le gros garçon », avait aussi quelques chances ; d'autres enfin disaient que le premier avait apostasié (1) et que le second était imbécile. Il importe peu de savoir ce qui en est, mais le *New-York Herald* prétend qu'après les funérailles de leur père, les Mormons se séparèrent aux cris de : « Plus de Youngs ! Les Youngs au diable ! »

Le choix du conclave des « apôtres » se porta sur John Taylor, « Ancien » de l'Église, chef des apôtres, et qui était le premier en dignité après Brigham Young. C'est, dit-on, un vieil Anglais, né en 1808, ancien missionnaire méthodiste, bon journaliste, médiocre orateur, et qui ne s'est jamais fait remarquer autrement. Lors du meurtre des frères Joë et Hyram Smith, il reçut

(1) Le lendemain des funérailles de son père, John W. se fiançait à sa propre *nièce*, Miss Cobb, bien qu'il fût marié déjà. S'il avait apostasié, il revenait du moins aux vrais principes mormons.

cinq balles dans le corps et eut la chance d'en guérir. Jamais il ne serait monté dans la chaire prophétique si son sang n'avait pas été versé avec celui des *prophètes*.

L'inspiration va-t-elle transformer soudain ce vieillard? Il sera difficile aux Mormons les plus crédules de voir en lui un autre homme que celui qu'ils ont toujours connu. Sans doute il aura des grâces d'état, et, du reste, la conscience des « Saints » doit le leur dire, en tout il n'y a que la foi qui sauve.

Quel est l'avenir du Mormonisme? Je ne me hasarderai pas à formuler une opinion à ce sujet. Il semble que le prestige du Prophète était pour beaucoup dans les progrès de cette secte communiste, dans un pays qui en compte pour tous les goûts; il semble aussi que si « le charme est rompu » par la mort de Brigham Young, les adhérents nouveaux seront plus rares. Mais, de ce temps d'arrêt à l'extinction, même lente, que l'on prédit, il y a loin, et, pour autant qu'un touriste puisse en juger, la secte mormonne est actuellement à l'apogée de sa prospérité.

Peut-être les *Gentils*, que tout attire dans ce coin de terre, si riche en dépit des apparences, peut-être arriveront-ils à noyer dans les flots de leur émigration incessante la colonie première, peut-être celle-ci perdra-t-elle insensiblement toute influence sociale et politique; mais il est certain que le gouvernement des États-Unis n'effacera pas d'un coup de plume l'*Église des Saints du Dernier Jour*.

Pour moi, je n'ai aucune honte à l'avouer, il m'est resté de cette visite une vive admiration pour les établissements du Lac Salé, pour le caractère fortement trempé et la sagacité du Prophète Brigham Young. J'ai ressenti plus de tristesse que d'horreur à la vue du fanatisme et de la bonne foi du grand nombre des affiliés à cette détestable religion.

1er octobre 1877.

BARON ARNOLD DE WOELMONT.

QUELQUES PAGES DE L'HISTOIRE DE LA PRUSSE

CONTEMPORAINE.

L'Ère des conflits.

On entend sans cesse dire, depuis le 16 mai, par les admirateurs de la politique de Berlin : la situation actuelle de la France est sans exemple ; le peuple le plus spirituel de la terre donne en ce moment au monde civilisé un spectacle comme on ne se souvient pas d'en avoir vu jamais ; toute la machine gouvernementale, tous les ressorts de l'activité morale d'un grand peuple sont arrêtés par la volonté d'un seul homme; le chef de l'État sait qu'il ne peut pas compter sur la représentation nationale, et cependant son gouvernement s'obstine à ne pas céder à l'opinion publique; des complications de ce genre sont sans issue possible.

Ceux qui raisonnent de la sorte sont bien oublieux ou feignent une ignorance fort extraordinaire ; car point n'est besoin de remonter bien haut dans le passé du régime représentatif et parlementaire ni de sortir du continent européen, pour trouver des précédents à une situation que, depuis sept mois, la presse libérale se plaît à dépeindre comme unique dans les annales des gouvernements constitutionnels. L'Athènes des bords de la Sprée et la meilleure des Prusses possibles ont, de 1859 à 1866, offert à l'Europe civilisée, un spectacle présentant avec l'état actuel de la France des analogies d'ensemble et de détail tellement bizarres et frappantes, que la crise parlementaire de Versailles ressemble à un plagiat de l'histoire. C'est ce précédent, oublié volontairement ou non, que, dans ces pages, nous nous proposons de remémorer au lecteur. On y verra que les difficultés parfois les plus insurmontables en apparence peuvent être aplanies par une persévérante fermeté et, qu'en fait de soumissions surprenantes, l'opposition radicale de Versailles trouverait des exemples fameux et pourrait les suivre sans risquer de déchoir dans l'opinion du libéralisme contemporain. Nous serons sobres de réflexions personnelles, afin de ne pas surcharger ce

petit travail et de laisser aux lecteurs le mérite et la satisfaction de tirer eux-mêmes de notre fidèle exposé les conclusions politiques et morales qu'il ne peut manquer de suggérer à tout bon entendeur.

La santé du roi Frédéric-Guillaume IV, dont le mariage est, comme chacun sait, resté stérile, le tenait constamment éloigné des affaires : il confia, par décret du 9 octobre 1858, la régence du royaume à son frère Guillaume, prince de Prusse. Le Régent s'empressa de congédier le ministère en fonctions, lequel se composait de MM. le baron de Mauteuffel (président du conseil et ministre des affaires étrangères), de Raumer (cultes), de Bodelschwingh (finances), comte de Waldersee (guerre), Simons (justice), comte de Westphal (intérieur), baron de Manteuffel (agriculture), von der Heydt (commerce). Il chargea en même temps le prince Charles-Antoine de Hohenzollern-Sigmaringen de la formation d'un nouveau cabinet. Sur la proposition de ce haut personnage, le prince Guillaume nomma : à l'intérieur M. Flottwell, aux affaires étrangères le baron de Schleinitz, à la guerre le général de Bonin, aux finances M. de Patow, à l'agriculture le comte Pückler, aux cultes M. de Bethmann-Hollweg, et il fit entrer dans le conseil M. d'Auerswald, en qualité de ministre d'État sans portefeuille. Deux membres de l'ancien cabinet passèrent dans la nouvelle combinaison, en gardant l'un et l'autre leur portefeuille : ce furent MM. von der Heydt et Simons. Le prince Charles-Antoine de Hohenzollern-Sigmaringen devint président du conseil des ministres.

Le 8 novembre de la même année, le Prince-Régent fit à son ministère une allocution dont voici, dans une traduction fidèle, les passages les plus saillants :

« Si J'ai pu en ce moment Me résoudre à introduire une modification dans les conseils de la couronne, c'est parce que J'ai rencontré chez tous ceux que J'ai choisis une seule et même pensée, qui est aussi la Mienne. Vous êtes persuadés comme Moi que, ni maintenant ni jamais, il ne peut être question de rompre avec le passé. Il ne sera porté une main attentive et réformatrice que là où se manifeste quelque chose d'arbitraire ou de contraire aux besoins de notre époque. Vous le reconnaissez tous, l'intérêt de la couronne et celui du pays sont inséparables, et le bien de l'une et de l'autre doit reposer sur des bases saines, solides et conservatrices. Discerner avec justesse les besoins, les peser et les satisfaire, voilà le secret de la sagesse gouvernementale, laquelle se tient également éloignée de tous les extrêmes. Il s'est depuis quelque temps produit, dans la vie publique, un mouvement qui, s'il s'explique et se justifie en partie, témoigne cependant de l'existence d'opinions dont l'exagération est évidemment préméditée, et contre lesquelles c'est à nous de réagir par des actes où la prudence

s'allie à la légalité, sans exclure cependant l'énergie que commandent les circonstances. Ce que l'on a promis, il faut scrupuleusement le tenir, sans s'interdire néanmoins les améliorations nécessaires. Ce qui est en dehors d'engagements pris, il est indispensable de l'empêcher avec courage. Et tout d'abord, Je veux vous prémunir contre cette phrase stéréotypée, suivant laquelle le gouvernement devrait sans cesse se laisser pousser en avant et permettre qu'on l'entraîne au développement d'idées libérales, de peur que celles-ci ne se fraient un chemin de bas en haut. Et bien, c'est à cette fausse maxime que doit précisément s'opposer ce que je nommais tout à l'heure la sagesse gouvernementale. Si tous les actes du pouvoir sont l'expression fidèle de la vérité, de la légalité et de la logique, ce pouvoir sera fort, parce qu'il aura la conscience nette. Or, quand on a la conscience nette, on peut combattre vigoureusement le mal, n'importe d'où il vienne (1). »

Passant ensuite aux détails, le Prince-Régent émit l'avis que, dans la politique intérieure, il était essentiel de laisser provisoirement subsister toutes les mesures de date récente et prises en vue du rétablissement de l'ordre, afin de ne pas troubler de nouveau la sécurité en provoquant des inquiétudes qui, dans ce moment, présenteraient de graves dangers. Relativement aux finances, il fit ressortir que non-seulement le budget balançait, mais encore que l'exercice courant laisserait un excédant; que cependant on était loin de pouvoir satisfaire tous les besoins.

« Ainsi, disait-il par exemple, si, il y a deux ans, on avait usé de plus de perspicacité en réglant l'assiette des impôts, ceux-ci auraient été votés et l'on serait aujourd'hui à même de faire face, pendant de longues années, à des dépenses absolument urgentes. »

Se créer les ressources et les moyens nécessaires lui semblait la mission capitale de l'avenir. Le commerce, l'industrie et les voies de communication avaient pris, selon le Prince-Régent, un essor inouï jusqu'alors ; mais il pensait que, sur ce terrain aussi, il fallait procéder méthodiquement et avec mesure, afin d'éviter au pays la plaie de l'agiotage. Il proclamait que la magistrature n'avait cessé de mériter au plus haut point le respect dont elle avait toujours joui en Prusse ; mais il estimait que, eu égard aux modifications survenues dans les principes de l'administration de la justice, il fallait s'appliquer à faire pénétrer, dans toutes les classes de la population, les sentiments de probité, de droiture et d'équité. Après quelques développements donnés à ces divers points, le Prince-Régent continuait en ces termes :

« L'une des questions les plus ardues et en même temps les plus délicates dont on a à se préoccuper, est la question ecclésiastique, parce que sur ce terrain on s'est livré

(1) Citations *passim* du discours du Prince-Régent, actuellement Empereur allemand.

dans ces derniers temps à des empiétements considérables. Il faut avant tout qu'il règne entre les deux confessions chrétiennes une parité aussi complète que possible. Mais il est tout aussi nécessaire que, dans l'une et l'autre Église, de sérieux efforts tiennent en échec certaines tendances qui cherchent à couvrir du manteau de la religion tout un système d'aspirations politiques. Dans l'Église évangélique, il est impossible de le nier, il s'est formé une orthodoxie incompatible avec la maxime fondamentale de la Réforme et qui a pour conséquence immédiate l'hypocrisie. Cette orthodoxie a contrecarré l'action salutaire de l'Union évangélique qui, nous l'avons tous constaté, a failli tomber en ruines. Ma ferme volonté, Ma résolution inébranlable est de maintenir et de développer l'Union évangélique, en tenant un compte équitable du point de vue confessionnel, aux termes des Décrets relatifs à la matière. Afin que Je puisse M'acquitter de ce devoir, J'exige que les organes chargées de l'exécution de ces Décrets soient triés avec soin et partiellement remplacés. Toute hypocrisie, toute cafarderie, en un mot toutes les espèces d'abus ecclésiastiques, servant de prétexte à des desseins égoïstes, doivent être démasquées par tous les moyens possibles. La vraie dévotion se reconnaît à la conduite entière de l'homme ; c'est sur celle-ci que l'on doit se guider et non pas sur des pratiques extérieures ou sur des manifestations faites par ostentation. J'espère néanmoins que, plus le rang que l'on occupe dans l'État est élevé, plus on s'efforcera de donner l'exemple de la fréquentation des lieux consacrés au culte. — La constitution fixe les droits de l'Église catholique. Aucun empiétement qui outrepasserait ces limites ne devra être toléré. »

Vient ensuite un court alinéa sur l'enseignement, suivi du paragraphe que voici :

« L'armée a créé la grandeur de la Prusse et conquis ses accroissements successifs ; pour avoir négligé l'armée, l'État s'est attiré une catastrophe qui a été glorieusement réparée, grâce à une réorganisation militaire appropriée aux circonstances et dont nos victoires ont démontré la sagesse pendant la guerre de la délivrance. Une expérience de quarante années et deux courts épisodes militaires nous ont cependant signalé de nombreux objets qui ont manqué leur but et qui par conséquent nécessiteront des modifications. A cet effet, il faut une situation calme et de l'argent. Ce serait commettre une faute grave et qui ne manquerait pas de nous coûter cher, que de tirer vanité d'une organisation militaire à bon marché, laquelle, au moment décisif, ne répondrait pas à notre attente. L'armée de la Prusse doit être puissante et respectée, afin de pouvoir, le cas échéant, peser fortement dans la balance politique. Ceci M'amène à parler de la position politique de la Prusse à l'extérieur. La Prusse a besoin d'entretenir avec toutes les grandes puissances des relations amicales, sans cependant s'abandonner à aucune influence étrangère ni se lier les mains par des traités intempestifs. Cette entente cordiale, il convient de la maintenir également avec toutes les autres puissances. En Allemagne, il est de l'intérêt de la Prusse de faire des conquêtes morales, grâce à une sage législation nationale, à l'essor de tous les éléments moralisateurs, à l'inauguration de moyens d'unification tels que l'Union douanière, laquelle aura néanmoins besoin d'être soumise à certaines révisions. Il faut que le monde sache que la Prusse est disposée à accorder partout sa protection au droit. Une attitude ferme, conséquente et, s'il le faut, énergique, jointe à de la prudence et de la perspicacité, doit procurer à la Prusse l'ascendant politique et la puissance qu'elle ne serait pas en état d'acquérir à l'aide de sa seule force matérielle. »

En dépit du respect et de l'attachement que Frédéric-Guil-

laume IV avait su mériter par les remarquables qualités de son cœur et de son esprit, il y avait eu en Prusse bien des gens fort mécontents du précédent ministère. Une police tracassière et l'arbitraire bureaucratique, ces deux plaies éminemment prussiennes, s'étaient donné pleine carrière pendant dix ans. Le pays en était harassé. Quoi d'étonnant dès lors que la démission du ministère Manteuffel-Raumer ait été accueilli avec soulagement et allégresse? C'en était fait de la « réaction », disait-on ; « l'ère nouvelle » venait de s'ouvrir. Les assurances libérales au bruit desquelles celle-ci avait été inaugurée, la formation d'un nouveau cabinet, choisi dans les rangs de ce qui jusqu'alors avait été l'opposition et à la tête duquel — chose inouïe ! — se trouvait un catholique, tout en un mot justifiait les plus belles espérances. Aussi l'opinion publique s'attendait-elle à voir le gouvernement répondre enfin à toutes les aspirations légitimes, tant dans le domaine religieux que sur le terrain politique, et les élections pour la Chambre des Députés furent-elles entièrement favorables au ministère. De plus, le gouvernement et la nouvelle majorité de la Chambre semblaient animés de la plus sincère intention de marcher d'accord.

Le 12 janvier 1859, le Prince-Régent fit l'ouverture solennelle de la diète. Dans son discours du trône, il invita la représentation nationale à adopter sa devise : « *Royauté par la grâce de Dieu, obéissance à la constitution et à la loi, fidélité du peuple et de l'armée certaine de la victoire, justice, vérité, confiance, crainte de Dieu !* » La Chambre des Députés résolut de répondre au discours du trône par une adresse. Le Professeur Dr Simson, de Kœnigsberg, qui s'était fait connaître au Parlement de Francfort comme doctrinaire prussien du parti de Gotha et comme beau parleur, entreprit la rédaction du projet d'adresse. Ce fut lui encore qui en devint le rapporteur. Le long discours qu'il débita à cette occasion est resté célèbre. L'orateur s'interrompit souvent dans des pauses étudiées ; il prenait alors des airs penchés et, passant une langue acérée sur des lèvres emmiellées du flux de sa faconde, il s'écoutait avec délices, émerveillé lui-même de tant d'éloquence. Tantôt ses yeux s'humectaient de larmes de commande, tantôt ils lancaient des éclairs, et sa voix trouvait des effets de virtuose. M. Simson proclama avec onction que la grande création qui a nom État prussien est née à l'époque de l'absolutisme, mais que cet absolutisme a été fécondé par les bienfaisantes effluves de la liberté. Suivant le rapporteur du projet d'adresse, les

monarques prussiens auraient de tout temps été les princes les plus désintéressés de la terre; mais aucun d'eux n'aurait égalé la vertueuse abnégation de l'incomparable Frédéric II; les temps seraient accomplis maintenant : désormais des liens nouveaux allaient unir les cœurs du souverain et de la nation « pénétrés de la douce chaleur de la vie de famille »; l'édifice de l'État avait reçu son couronnement; l'aurore d'une ère nouvelle allait luire aux yeux de tous, etc., etc. La droite, c'est-à-dire les libéraux, s'époumonnaient à crier *bravo;* quant au centre, c'est-à-dire les catholiques, quant à la gauche, composée des conservateurs, ils observaient de Conrard le silence prudent.

Voici du reste, pour l'intelligence de cet exposé, comment se décomposait à cette époque la Chambre des Députés de Prusse : 1° la *fraction Vincke* et consorts, qui comptait environ 140 membres; 2° la *fraction Mathis,* avec 50 membres; 3° la *fraction conservatrice* dite des féodaux, qui se subdivisait en plusieurs groupes et comprenait à peu près 50 membres; 4° *les Polonais,* 18 membres; 5° la *fraction du Centre* (groupe catholique). Quelques mots d'explication au sujet de cette dernière fraction paraissent nécessaires. Peu après la promulgation de la Constitution, le gouvernement avait mis en pratique la doctrine de « l'État évangélique » imaginée par un parti influent. C'est alors que parurent les arrêtés ministériels des 22 mai et 16 juillet 1852, qui restreignaient ou interdisaient l'usage des missions, la fréquentation du Collége Germanique, et opposaient aux membres de la Compagnie de Jésus des murailles plus que chinoises. La première réponse que les catholiques firent à ces mesures fut péremptoire : au mois de novembre (la rentrée des Chambres législatives avait alors lieu après la Toussaint), le nombre des députés catholiques était considérablement augmenté et la « fraction catholique » s'était faite d'elle-même. Si nous pouvons nous servir de la définition un peu tudesque donnée dans une séance de cette époque par un de ses membres, M. de Waldbott-Bornheim, c'était

« Une réunion d'hommes ayant pour devoir de décider une foule de questions qui, eu égard aux diverses situations sociales, peuvent être étrangères à certains de ses membres, mais qui, dans toutes les questions non catholiques et sur lesquelles chacun peut se faire une opinion individuelle, doit laisser à chacun la liberté pleine et entière de son vote; une réunion issue de la volonté du corps électoral, c'est-à-dire de la volonté des deux cinquièmes de la population du royaume de Prusse. »

Cette fraction formait, il est vrai, une minorité à la Chambre

des Députés ; elle n'en fut pas moins une puissance aux légitimes réclamations de laquelle il semblait que le gouvernement ne pourrait pas se soustraire indéfiniment. C'est incontestablement à son influence morale qu'il faut attribuer ce fait-ci : en 1858, une mission fut prêchée à Berlin, dans la « métropole du protestantisme », par les jésuites. Ces mêmes Pères jésuites, si rudement maltraités par les arrêtés ministériels de 1852, occupaient la chaire de Sainte-Hedwige et, dans la capitale du rationalisme et de l'indifférentisme, prononçaient des sermons sur le chemin royal de la croix !

Il semblait qu'avec l'inauguration de la « nouvelle ère », la fraction catholique eût atteint son but et que son existence fût devenue superflue. Aussi lui adressa-t-on de haut-lieu des sollicitations à l'effet de l'amener à déposer son nom provocateur et à se joindre à la majorité de la Chambre basse. Ces démarches se distinguèrent par certaines allusions à la situation politique, à l'intérieur et à l'étranger, et aux événements qui se préparaient en Italie. Il importait, disait-on, d'opposer à toutes ces complications une union allemande exempte d'équivoque, épurée de toutes tendances particularistes. La droite libérale, la ci-devant gauche, qui, dans la plupart des questions, représentait, avec la fraction catholique, l'opposition parlementaire, tendait déjà la main et se disposait à fraterniser avec son ancienne alliée. Mais les membres de la fraction catholique savaient ce que signifient les fraternisations politiques. Ils examinèrent consciencieusement s'il convenait de conserver leur vieille bannière, ou d'en arborer une nouvelle, ou bien encore s'il était préférable de se fondre avec la majorité. Cette troisième solution rencontra peu de partisans : on connaissait les libéraux ; on n'ignorait pas que, indépendamment d'une foule d'autres motifs étrangers à la présente étude, on se trouvait en présence de principes trop diamétralement opposés pour qu'il fût possible de songer à une fusion. On était persuadé que, maintenant qu'ils avaient la majorité, les libéraux ne manqueraient pas de prendre une tout autre attitude; sans doute, ils avaient précédemment, en maintes circonstances, appuyé les motions de la fraction catholique, mais évidemment ils n'avaient montré cette tolérance que parce qu'eux-mêmes étaient dans la minorité. On tomba donc d'accord sur l'adoption du nom de « *Fraction du Centre* (fraction catholique) ». Tous se déclarèrent satisfaits de cette désignation mixte qui reliait le passé au présent, et les cinquante-cinq membres scellèrent une alliance

qui dure encore. La suite a prouvé que le « Centre » a été et est resté une nécessité.

Dans la nouvelle Chambre dominait M. le baron de Vincke. Il était, selon le vocable anglais qu'on lui appliquait généralement, le *leader* de la Chambre basse. Un petit tableau, que nous présenterons tout à l'heure fera voir de quelle manière il exerçait sa domination. Pour le moment, une scène de détail suffira. Le Comte Schwerin avait été élu président à l'unanimité et M. Auguste Reichensperger était désigné comme premier vice-président. Son élection réussit, mais comment ? Au dépouillement du scrutin, il se trouva qu'un homme dont il n'avait absolument pas été question jusqu'alors avait réuni une septantaine de suffrages. Ce compétiteur était le conseiller Bloemer, un catholique aussi. Ce qui le recommandait à ses adversaires était une brochure et des articles de journaux qu'il avait écrits dans le dessein de démontrer que la fraction catholique poursuivait des tendances ultra-cléricales. Que M. de Vincke eût mis en scène cette contre-candidature, c'était là un secret de comédie.

Le mot d'ordre du Cabinet, comme celui de la Chambre, était « exécution de la Constitution », « application du droit et de la loi ». Aussi se fit-il un pétitionnement en masse qui accabla la Chambre de plaintes et de réclamations. Ce pétitionnement se rapportait principalement à la législation protestante sur le mariage, et à « l'émancipation » des juifs et des dissidents. Il caractérisa la première session de la diète. Pour ne pas abuser de l'attention du lecteur, nous renonçons à résumer ici les débats de cette campagne. Qu'il nous soit permis néanmoins de citer un seul fait. La législation sur le mariage, ou plutôt le mariage obligatoire, comptait dans le pays un grand nombre de partisans qui mettaient en avant des moyens assez radicaux. Le plus simple était, selon ceux-ci, de destituer tout prêtre qui refuserait de bénir l'union des conjoints à qui le droit civil aurait rendu leur liberté ; que l'on essaie de ce système, disaient-ils, et nous verrons combien de martyrs l'Église est encore capable d'engendrer de nos jours. A la Chambre, le professeur berlinois Dr Gneist se fit l'apôtre de cette doctrine ; il prêcha la guerre à outrance aux deux « Églises récalcitrantes ». Tel était, à l'entendre, le devoir royal, et cela s'appelait gouverner : si l'État voulait rester maître dans le pays, il fallait qu'il exécutât, par des mesures obligatoires, son droit matrimonial, en sévissant contre les

prêtres catholiques aussi bien que contre les ministres des autres cultes. En réponse à la théorie du docte professeur, M. Pierre Reichensperger prononça un de ses plus brillants discours.

« Je ne suis pas étonné, dit-il en s'adressant à M. Gneist, d'entendre exprimer de pareilles opinions, puisqu'elles existent; mais ce qui me surprend, c'est qu'on ose les patronner devant la représentation nationale de Prusse. J'estime cependant qu'il y a peut-être lieu de se féliciter de voir ces éclairs intellectuels jaillir, comme du fond des abîmes, aux regards étonnés de la législature et du pays. Ils sont de nature, en effet, à purifier une atmosphère épaisse et chargée d'électricité et à dessiller les yeux de bien des gens. »

M. Gneist ne répliqua pas. Il garda le silence jusqu'au moment du conflit.

Le *leader* de la Chambre basse, M. de Vincke, montra alors la haute idée qu'il avait de la liberté civile et religieuse; sa conduite sous « l'ère nouvelle » fut absolument celle qui avait distingué les « féodaux » du temps de la « réaction ». C'était bien là le type du véritable libéral moderne. Son parti, voyant qu'il disposait du pouvoir à la Chambre, se hâta de repousser ceux avec lesquels il avait marché sous le précédent ministère, ce ministère « si heureusement mis de côté », suivant une expression dont M. de Vincke se servit *usque ad nauseam*. Ainsi, par exemple, M. Pierre Reichensperger ne fut pas réélu vice-président; chaque fois qu'un député du centre témoignait de son attachement au catholicisme, la majorité étouffait sa voix sous des vociférations et des ricanements, profitant du moindre mot prononcé en faveur de la tolérance civile et religieuse pour se livrer aux insinuations et aux attaques les plus malveillantes. Ainsi, lorsque des orateurs catholiques appelèrent, dans les termes les plus modérés, l'attention du gouvernement sur l'oppression qui accablait nos coreligionnaires du Sleswig-Holstein, on accusa tous les catholiques d'excitation à la haine religieuse. Il serait facile de multiplier les exemples de l'intolérance de cette majorité, dont la violence s'accentua tous les ans davantage. Qu'il suffise de citer deux faits caractéristiques. Le 6 février 1861, lors de la discussion de l'adresse, M. de Vincke s'exprima en ces termes :

« J'arrive maintenant à un point que je n'aborde qu'avec une certaine timidité, d'autant plus que, je le sais, mes explications ne sont pas de nature à diminuer l'antipathie que les honorables collègues assis en face de moi éprouvent à l'égard de mon amendement (il s'agissait de l'unification de l'Italie), et que, dans la position où je me

trouve, il m'est presque impossible de combattre efficacement cette antipathie. Ai-je besoin de dire que je veux parler de Sa Sainteté le Pape? » (*Hilarité.*)

Lues telles que les voilà traduites, ces paroles ne sont qu'une lourde ironie. Par le ton dont il les prononça, M. de Vincke en fit une insulte pour ses collègues catholiques et pour leurs électeurs. Ai-je besoin d'ajouter que les amis de M. de Vincke les accentuèrent encore par des applaudissements à outrance et par des trépignements de joie?

Le 3 juin 1861, M. Pierre Reichensperger pria le commissaire du gouvernement, Dr Virchow, de prendre la peine de s'instruire au sujet des ordres catholiques et de lire *Les Moines d'Occident*; on fit alors à l'illustre comte de Montalembert l'honneur de souligner son nom d'une salve d'éclats de rire, et, lorsque le même orateur, à l'occasion de la discussion d'une pétition de Silésie, s'appuya sur « l'autorité » du prince-évêque de Breslau, cet argument souleva sur les bancs libéraux une véritable tempête de clameurs. Mais se levait-il au contraire un député quelconque en faveur des Juifs ou des dissidents, de la révolution cosmopolite ou des violations les plus flagrantes du droit et de la vérité, de la liberté et de la justice, il se faisait immédiatement un profond silence, toute la majorité semblait boire avec avidité les lieux communs emphatiques de l'orateur, ce n'étaient que « bravo! », « très-vrai! », « parfait! » Tant il est difficile d'être juste! — Mais ce n'est pas tout. On inventa alors ce cliché absurde dont on a abusé d'une façon si libérale et qui était destiné à être retouché sous l'Empire : les membres du centre manquent de patriotisme. M. Auguste Reichensperger fit justice de cet odieux mensonge. C'est ainsi que répondant, le 21 avril 1860, à une audacieuse allégation de M. de Vincke, il lui dit :

« L'honorable préopinant m'a fait le reproche d'avoir émis un vœu anti-patriotique. Je me croirais obligé de repousser ce reproche comme une accusation des plus graves, si mon expérience ne m'avait pas appris à quel point on est encore de nos jours divisé d'opinion sur la notion du patriotisme de bon aloi; si je ne savais pas notamment que le parti vieux-prussien accuse le nouveau parti prussien de faire preuve d'un patriotisme prussien frelaté. »

Qualis rex talis grex. M. de Vincke, ne laissant échapper aucune occasion de « jouer un tour » aux catholiques, M. de Rosenberg-Lipinsky, célèbre par son apologie de la peine de la bastonnade, crut devoir s'essayer dans une campagne contre le « zèle cano-

nique » de M. Reichensperger; le Président de régence de Schleinitz, frère du Ministre, s'attaqua aux couvents autrichiens que ce fonctionnaire, chargé de la protection des biens et des personnes, conseilla de piller et de supprimer, etc., etc. Aucun député libéral ne pouvait se permettre la moindre marque d'approbation ou d'improbation sans un ordre préalable. Voici un trait qui donnera une idée de la liberté dont jouissait déjà alors le grand parti libéral. Au mois de mars 1861, il s'éleva une controverse à perte de vue entre MM. Waldeck et de Vincke. Il s'agissait de décider lequel de ces deux mots convenait le mieux : sujet ou citoyen. Dans un discours qu'il débita à la fin du débat, M. Waldeck eut la chance d'arracher quelques applaudissements aux bancs soumis à la discipline de M. de Vincke — grave excès qu'il était impossible au libéralisme de M. de Vincke de tolérer. Il se retourna rouge de colère et, avec un geste de boxeur : « Qui donc, s'écria-t-il, ose crier *bravo* ici? » Et tous ces fiers libéraux de courber la tête en signe de soumission.

L'allocution du Prince-Régent du 8 novembre 1858 avait désigné la question ecclésiastique comme « une des plus ardues et des plus délicates » que la législature eût à résoudre. Elle fut d'abord l'objet unique, plus tard l'objet principal des discussions parlementaires ; mais ni le cabinet, ni la majorité libérale n'atteignirent leur but. La seconde question, et le prince Guillaume en avait signalé l'importance avec non moins d'énergie, était la question militaire. En prenant en mains les affaires, il avait déclaré que la réorganisation militaire méritait toute sa sollicitude, et fait ressortir le danger qu'il y aurait de se contenter d'une armée à bon marché, laquelle, au moment décisif, ne répondrait pas à l'attente du pays. Aussi, en considération « de la situation politique de l'Europe », le gouvernement demanda-t-il neuf millions de thalers destinés « à faciliter la mise sur pied de guerre ». La Diète accorda ce crédit.

Dans le discours du trône du 12 janvier 1860, le Prince-Régent annonça la mise à exécution d'une réorganisation définitive de l'armée. Quatre jours après, le ministre des finances, M. de Patow, déposa quatre projets de lois sur la régularisation de l'impôt foncier.

« La Chambre sait, disait-il, que le gouvernement prépare une réorganisation de l'armée. Cette réorganisation cependant sera inexécutable à moins d'une augmentation considérable du budget de la guerre : afin de rendre possible pareille augmentation, il est tout à fait indispensable d'apporter une modification à l'impôt foncier. »

Le 10 février, le gouvernement soumit à la seconde Chambre une série de projets de lois relatifs à la réorganisation militaire. Mais la Chambre haute rejeta (4 mai) à une grande majorité deux des projets sur l'impôt foncier, et ce rejet renversa tout le système financier sur lequel le gouvernement avait basé ses innovations militaires. L'adoption par la Chambre basse des projets de réorganisation était d'ailleurs devenue douteuse — les sections s'étant prononcées dans un sens contraire — et le gouvernement fit à la Diète une proposition nouvelle, motivée par les considérations suivantes :

« Attendu que la réduction du pied de guerre et la remise sur pied de paix offrent des difficultés graves résultant de motifs tant financiers que militaires, et que, en présence de la situation politique de l'Europe, ce serait faire un acte inexcusable que de différer des mesures aussi urgentes ; attendu que, d'un autre côté, l'examen et le vote des projets de lois indispensables pour la réforme militaire seront réservés et mis à l'ordre du jour des délibérations ultérieures des deux Chambres de la Diète..... »

Le ministère demanda en conséquence :

« Un crédit extraordinaire de neuf millions de thalers en dehors du budget annuel voté par la Diète, crédit à affecter aux dépenses à faire du 1er mai au 30 juin 1861, dans le but de maintenir et de compléter les mesures à prendre en conformité des lois existantes et dont l'adoption est indispensable à la mise sur pied de guerre. »

La Chambre des Députés adopta par 315 voix contre 2 (15 mai) la proposition avec ce seul amendement : « mise sur pied de guerre *provisoire* ». C'était un vote de confiance donné au cabinet « libéral ». La Chambre haute, qui avait toujours été favorable à la réforme militaire, vota également le crédit. Dans le discours du trône qui clôtura la session de la Diète, le Prince-Régent (23 mai) remercia la représentation nationale pour son vote, et il émit le vœu suivant :

« J'espère que la nécessité de la réorganisation militaire sera enfin justement appréciée ; J'espère aussi que cette question actuellement différée et dont l'urgence absolue est reconnue sera résolue dans le plus bref délai. »

Le roi Frédéric-Guillaume IV mourut le 2 janvier 1861. Son frère, le Prince-Régent, lui succéda sous le nom de Guillaume Ier. Le cabinet, sans modifier sa politique, avait subi un léger changement : à la place de M. de Flottwel, qui se retirait du ministère de l'intérieur à cause de son grand âge, était entré, le 13 juillet

1859, le comte Schwerin, membre de la majorité libérale, inféodé à la fraction de Vincke et jusque là président de la Chambre des Députés. Le 16 avril 1861, le « doux » général de Bonin déposa le portefeuille de la guerre, qui échut au lieutenant général de Roon. Dans le discours du trône qui ouvrit, le 16 janvier 1861, la session ordinaire de la Diète, le nouveau roi de Prusse disait :

« Il était nécessaire de procéder à ce renforcement de notre armée, pour lequel vous avez unanimement voté les crédits nécessaires, et qui non-seulement augmentera l'effectif des troupes, mais encore assurera la cohésion, la stabilité et la solidité des nouvelles créations..... Je compte sur l'assentiment qui vous sera demandé pour les projets de lois destinés à amener l'établissement définitif des impositions foncières. La couronne et le pays ne peuvent renoncer plus longtemps à une cote plus élevée de l'impôt foncier; car le renforcement de notre armée ne sera assuré que lorsque toutes les classes et toutes les parties de la nation, qui toutes sont également astreintes au service militaire, supporteront aussi, dans une mesure égale et en proportion de leur fortune imposable, les dépenses nécessitées par l'armée. »

Remarquez maintenant cette volte-face : en 1860, le Ministre des finances de Patow avait solennellement déclaré qu'il ne s'agissait que du « maintien temporaire de mesures provisoires », qu'à la fin de l'exercice, tout ce qui aurait été fait pourrait « être défait », et la commission, de même que la Chambre des Députés, avait accueilli cette déclaration avec une vive satisfaction. Or, voilà qu'en 1861, le gouvernement portait sans sourciller les frais de la réorganisation de l'armée au budget ordinaire, c'est-à-dire au compte des dépenses courantes du département de la guerre.

Le 7 mai, la Chambre des Seigneurs adopta finalement, par 110 voix contre 81, les projets de lois sur l'impôt foncier. En revanche, la majorité, qui pourtant était entièrement ministérielle, ne put se résoudre à voter le budget dans la forme proposée. Elle le scinda en deux parties, maintenant dans l'une, le budget ordinaire, toutes les dépenses courantes réclamées par l'armée dans son organisation ancienne, et portant à l'autre partie, le budget extraordinaire, tous les frais nécessités pour la nouvelle réorganisation. Une forte majorité approuva (31 mai) le budget extraordinaire jusqu'au 1er janvier 1862, tout en déclarant que le gouvernement aurait à présenter un projet de loi tendant à obtenir le maintien du plan de réorganisation. Dans le discours du trône, le roi remercia la Diète de lui avoir procuré « les moyens de parfaire la réorgani-

sation qu'il avait ordonnée » et il ajouta : « Je passe volontiers sur la forme de l'assentiment accordé ».

La « nouvelle ère libérale » inaugurée le 12 novembre 1858, ou plutôt le 12 janvier 1859, finit à la clôture de la Diète, le 5 juin 1861. Elle porte le cachet le plus incontestable de l'irrésolution et n'a produit que des demi-mesures. Le gouvernement s'était évertué à faire l'accueil le plus empressé à toutes les réclamations, quelles qu'elles fussent. Un désir quelconque était-il exprimé à la tribune, que, du banc des ministres, l'acquiescement le plus gracieux venait solliciter les remerciments de l'orateur ; une critique s'adressait-elle à quelque acte administratif, le cabinet prenait de la façon la plus charmante l'engagement d'y satisfaire. Dans les questions les plus importantes, dans les questions de principes par exemple, le Ministère ne se faisait pas faute d'admettre le blanc et le noir, répondant oui à la Chambre des Députés, non à la Chambre haute. Et la « majorité libérale » emboîtait résolûment le pas du Ministère. Sa devise était : « ne précipitons rien ». Les démocrates les plus hauts en couleur protestaient de leur loyalisme ; de débonnaires chefs de fraction s'interdirent pendant des mois entiers, en pleine crise, la plus légère question au sujet des intentions du gouvernement. Dans mainte question, ils reconnaissaient être d'une opinion contraire à celle du cabinet ; mais afin de lui éviter l'ombre même d'un souci, on votait en masse contre sa propre conviction. M. de Vincke ne tarissait pas sur « le cabinet si heureusement mis de côté », ce qui ne l'empêchait pas de larder journellement « son » ministère de coups d'épingles. Un pareil régime était intenable. Le commencement de la fin fut une déclaration de guerre en forme adressée au *leader* de la Chambre des Députés par ses propres partisans. Une douzaine de membres du « grand parti libéral » se séparèrent de M. de Vincke pour former « l'Union parlementaire ». Ces douze se virent décorés dans la presse radicale du titre de « résolûment indépendants » ; on les nomma aussi la « jeune Lithuanie », parce que la plupart d'entre eux appartenaient à la province de Prusse. De ce groupe faisaient partie le Dr Waldeck, élu le 28 décembre 1860, au grand effroi du cabinet, et M. Schulze-Delitsch, qui entra peu de temps après à la Chambre. C'est « la jeune Lithuanie » qui donna naissance au « parti progressiste allemand ». Celui-ci publiait, le 9 juin 1861, donc peu de jours après la clôture de la session, son programme pour les prochaines élections de la Chambre des Députés,

et il motivait l'attitude qu'il allait prendre « par les graves préoccupations de l'époque, par la situation incertaine des relations extérieures de la patrie, par les difficultés intérieures, par la nécessité de former une représentation nationale à la hauteur de son importante mission ». Les élections de décembre donnèrent des siéges à un grand nombre de membres du parti progressiste.

Le 14 janvier eut lieu l'ouverture de la nouvelle Diète. Neuf jours après, le Ministre de la guerre de Roon proposa à la Chambre haute une novelle à la loi du 3 septembre 1814, c'est-à-dire un complément à la loi sur le service militaire obligatoire et personnel. On peut lire dans son exposé des motifs :

« Je n'ai pas à m'exprimer plus amplement ici sur l'importance de ce projet de loi; sa connexité avec l'organisation de l'armée royale est évidente, et comme, à deux reprises différentes, j'ai eu l'occasion de tâter la température qui règne dans cette enceinte, eu égard à cette grande mesure, ce serait de ma part une sorte d'ingratitude que de vouloir fatiguer les honorables membres en leur exposant en détail la nécessité et l'utilité de la loi en question. »

La Chambre haute adopta à l'unanimité et sans discussion. Cependant le projet de novelle n'arriva pas à l'ordre du jour de la Chambre des Députés, la situation s'y étant modifiée de fond en comble, par suite de la motion Hagen. Voici en quoi consistait cette motion.

M. Hagen demanda, le 6 mars, la spécification exacte et détaillée de toutes les dépenses comprises dans le budget, exigeant en même temps que cette spécification fût introduite dans le projet de budget de 1862. Le cabinet combattit cette exigence. Le Ministre des finances de Patow posa la question de cabinet en ces termes assez timides :

« Je me demande, s'écria-t-il, si, après l'adoption de cette motion, il sera encore possible de gouverner et de conserver la responsabilité de la direction des affaires ; si, de plus, il n'y a pas là un empiétement sur les attributions du pouvoir exécutif. »

Vaines doléances. La motion Hagen fut votée par 171 députés contre 143. En conséquence, le 8 mars, le ministère se retira et la Chambre des Députés fut dissoute. Le président de la Chambre des Seigneurs, Prince de Hohenlohe-Ingelfingen, devint président du conseil des ministres, tandis que les ministres « libéraux » d'Auerswald, de Patow, comte Schwerin, de Bernuth, de Bethmann-Hollwegh et comte Pückler cédèrent leurs portefeuilles à MM. de Müller (cultes), comte de la Lippe (justice), de Jagow (intérieur),

comte Itzenplitz (agriculture). Le précédent ministre du commerce, M. von der Heydt, prit le portefeuille des finances. Ce cabinet entra en fonctions le 18 mars.

L'organe ministériel, la *Preussische Allgemeine Zeitung*, glissa au milieu de flots d'amertume sur le changement de ministère et la situation la phrase suivante, que les amis du régime libéral prussien feraient bien de mettre en regard des opinions émises, après le 16 mai, par la presse officieuse de France :

« Il fallait que la Chambre des Députés succombât sous la malédiction qui pesait sur sa naissance : le Devoir du cabinet actuel sera de démontrer que, lors des prochaines élections, comme dans le récent conflit avec la Chambre des Députés, il ne s'agit aucunement de l'une ou l'autre affaire de détail présentant une importance plus ou moins accessoire, mais bien de la question capitale de savoir si le pouvoir gouvernemental doit continuer à résider dans la couronne ou bien s'il doit échoir à la Chambre des Députés. »

La même idée dominait une circulaire que le cabinet adressait aux fonctionnaires de tous les départements relativement à l'influence à exercer dans les élections. Le comité central du parti progressiste publia, pour combattre cette circulaire, un manifeste où il est dit :

« Le ministère ne distingue que deux partis dans le pays : un parti constitutionnel, conservateur, et un parti prétendûment anti-constitutionnel, démocratique, quel que soit le nom qui serve de masque à ce dernier. D'après l'interprétation officielle, il semble que l'on doive regarder comme révolutionnaire et adversaire de la royauté quiconque ne vote pas aveuglément tous les projets militaires et toutes les propositions budgétaires du cabinet. »

Les Universités, Berlin et Bonn par exemple, protestèrent carrément contre la circulaire du gouvernement. Le Conseil communal de Berlin fit de même. Quant aux élections, elles eurent pour résultat de renforcer encore davantage l'opposition. Aucun des ministres ne fut élu : M. von der Heydt resta sur le carreau à Elberfeld, sa ville natale, dont il avait été, sans interruption, le mandataire depuis son entrée à la Chambre ; M. de Jagow et le comte de la Lippe succombèrent également.

La nouvelle Chambre choisit, le 23 mai 1862, pour président, M. Grabow, l'élu de l'ancienne majorité, par 276 voix contre 88. En prenant possession du fauteuil, M. Grabow parla de la « fidélité envers l'auguste représentant de la monarchie prussienne, inséparable de la fidélité envers le peuple ».

« Cette fidélité réciproque met à néant ce mot d'ordre lancé ces mois derniers comme un défi au peuple prussien, si attaché à ses institutions constitutionnelles : « Royauté ou Parlement ! »

Sur ces entrefaites, le gouvernement nouveau s'était décidé à prendre des mesures nouvelles. Pendant l'agitation électorale, l'indiscrétion d'un employé inférieur du département des finances avait livré à la publicité une lettre confidentielle du ministre M. von der Heydt au ministre de la guerre M. de Roon. Cet écrit contenait ce passage compromettant :

« Il est de la plus haute importance pour le gouvernement que les prochaines élections législatives lui soient favorables et qu'il puisse compter avec certitude sur la majorité. Il devra s'appliquer en conséquence à écarter soigneusement tout ce qui, d'après l'expérience d'un passé récent peut contribuer à faire entrer à la Chambre des éléments hostiles à sa politique. Il n'aura pas échappé à la sagacité de Votre Excellence que deux objets à savoir, l'augmentation du budget de la guerre et les 25 centièmes additionnels réclamés du chef des impôts sur le revenu, des droits de mouture, etc., ont été les principaux moyens d'agitation du parti progressiste lors des dernières élections pour la Chambre. On a pu constater, par la composition de la Chambre dissoute, avec quel succès on s'en est servi dans toutes les parties du pays... Ces considérations me donnent la conviction que, si nous voulons influer sur les élections dans le sens du gouvernement, il est absolument indispensable de renoncer, à partir du 1er juillet, à la perception de ces tantièmes additionnels..... Je crois ne pas avoir besoin de démontrer bien longuement qu'il est inutile de songer à une réduction des dépenses pour compenser la plupart de ces sommes (3,700,000 thalers), à moins que l'on n'étende les économies à l'administration militaire, pour laquelle les additionnels en question ont été jusqu'ici perçus. Votre Excellence sait en effet parfaitement qu'il a été apporté depuis nombre d'années déjà toute la parcimonie possible dans toutes les autres branches de l'administration, afin de créer quelques ressources propres à réduire, autant que faire se pouvait, les déficits résultant de besoins croissants du département de la guerre, et d'avoir au moins l'air de faire son possible pour tenir les promesses faites à cet égard par le gouvernement ».

Un arrêté royal du 16 avril suspendit la perception des taxes additionnelles. Mais on alla plus loin encore. Non-seulement on présenta le budget de 1863 avec celui de 1862, mais on consentit à la spécification la plus minutieuse des recettes et des dépenses. C'était se soumettre en même temps à la motion Hagen et prévenir le reproche tant de fois répété, qui consistait à dire que le budget n'était jamais soumis à l'approbation de la Diète qu'après l'expiration de plusieurs mois de l'exercice auquel il se rapportait. Quant au reste, les Chambres n'eurent à délibérer que sur quelques-uns des projets les plus urgents. Ceux-ci concernaient en partie les relations commerciales avec l'étranger, et notamment

avec la France (Traité de commerce franco-prussien), et en partie le trafic intérieur.

Le premier objet qui donna lieu à une discussion sérieuse fut l'adresse. Du 4 au 6 juin 1862, la Chambre basse, sous prétexte d'exposer au Roi la situation du pays, discuta la conduite tenue par le chef de l'État lors du dernier changement ministériel, et soumit à la critique la plus sévère l'attitude du gouvernement dans les élections. MM. Pierre et Auguste Reichensperger, dans des discours aussi modérés que substantiels, blâmèrent la phraséologie cauteleuse du projet d'adresse, qui ne cachait qu'à peine, derrière les protestations du loyalisme le plus exagéré, les velléités d'omnipotence de la Chambre. Naturellement la majorité faisait la sourde oreille. Le projet fut adopté par 253 voix contre 101. Le roi fit à la députation une réponse d'une concision superbe : « Si vous voulez connaître mon sentiment, lui dit-il sèchement, veuillez vous pénétrer de mon programme de 1858 ». Ce fut tout. Là-dessus, il les congédia d'un geste assez peu gracieux et, comme je ne sais plus quel personnage de Molière, leur tourna le visage.

Sauf une exception à peu près unique, la discussion du traité de commerce avec la France, il n'y eut pas de question quelque peu importante qui ne donnât lieu aux récriminations les plus vives de la part de la majorité contre le ministère. « Le grand parti libéral » dominait. Mais ce parti n'était plus ce qu'il avait été de 1859 à 1861 : il avait fait une de ces évolutions dont il est coutumier dans tous les pays. M. de Vincke avait cessé d'être le chef de la Chambre des députés ; de marteau, il était devenu enclume. Ses partisans s'étaient réduits à un nombre insignifiant de membres dépourvus d'autorité. On disait de lui qu'il présidait les réunions de sa fraction dans un omnibus. Comme bien d'autres grands hommes de son espèce, M. de Vincke éprouva bientôt combien sont fragiles les décevantes caresses de *l'aura popularis*. Le parti libéral, divisé jusqu'à ce moment en fraction de Vincke et en fraction Mathis, se décomposa dès lors en deux groupes : le parti progressiste allemand et le centre gauche, nommé aussi fraction Bockum-Dolffs. Le centre gauche se tint constamment à la remorque des progressistes, quoique l'un et l'autre parti se fissent volontiers nommer par leurs journaux « les deux partis libéraux réunis ». Naturellement, les progressistes « honteux » régnaient en maîtres tant à la Chambre que dans les Commissions, et naturellement aussi, quiconque n'était pas des leurs n'entrait jamais dans aucune

commission, si ce n'est par grâce spéciale et pour la forme. La Commission du budget, formée exclusivement des coteries régnantes, se prononça pour le rejet des dépenses affectées à la réorganisation militaire pour l'exercice 1862, et elle défendit ces conclusions devant la Chambre. Le ministère, mis au pied du mur, déclara que la réforme de l'armée devant entraîner soit une augmentation fixe du budget, soit une modification de la loi, elle ne pourrait être considérée comme définitive tant qu'elle ne serait pas revêtue de l'approbation de la Diète, et il consentit à faire éventuellement transporter du budget ordinaire au budget extraordinaire tous les frais de réorganisation. Il s'engagea en outre à présenter, à la prochaine session, un projet de loi sur le service militaire, en reconnaissant que, pour les dépenses déjà effectuées, il aurait à demander la ratification de la représentation nationale. Les débats durèrent du 11 au 23 septembre et se terminèrent par l'adoption de l'amendement de la Commission. Après ce vote, le ministre des finances, M. von der Heydt, et le président du conseil, le prince de Hohenlohe-Ingelfingen, demandèrent et obtinrent leurs démissions.

Nous voici arrivés à une date mémorable : le 19 septembre 1862. Ce jour-là, M. de Bismarck-Schönhausen, ministre de Prusse à Paris, revint de Biarritz à Berlin et prit la direction du cabinet. Le 29 du même mois, il parut pour la première fois à la Chambre des Députés. Au nom du Roi, il annonça le retrait du budget de 1863. Sur la proposition de M. de Forkenbeck, aujourd'hui Oberburgermeister de la ville de Breslau, la Commission du budget résolut :

« 1° D'inviter le gouvernement à déposer son projet de budget pour l'exercice 1863 dans le plus bref délai, afin que les Chambres législatives pussent se prononcer sur ce projet avant le 1er janvier 1863.

2° De lui rappeler que le gouvernement viole la Constitution chaque fois qu'il ordonne une dépense définitivement et expressément rejetée par un vote de la Chambre des Députés. »

Ce fut le 30 septembre que M. de Bismarck prononça la curieuse harangue dans laquelle il parla pendant plus d'une heure « de la foule d'existences catilinaires dont fourmille la Prusse », de « la prédilection de la Prusse pour une armure trop grande pour sa taille », des « frontières défavorables de la Prusse », du « fer » et du « sang », « qui sont appelés à résoudre les grandes questions contemporaines contre lesquelles sont impuissants les discours et les votes des majorités ». Après deux jours de débats, l'amende-

ment de la Commission fut adopté, le 7 octobre, par 251 voix contre 36. Par contre, le 11 octobre, la Chambre haute approuva le budget par 150 voix contre 17, dans la forme sous laquelle il avait été présenté à la Chambre des Députés.

La Chambre basse vota ensuite, sans discussion et à l'unanimité des 237 membres présents, parmi lesquels se trouvait aussi M. de Mallinkrodt, l'ordre du jour suivant, rédigé par MM. Gneist, Simson et Reichensperger.

« La Chambre des Députés.... attendu que la résolution prise.... par la Chambre des Seigneurs.... est contraire à l'esprit et au texte de l'art. 62 de la Constitution; attendu que ladite résolution est nulle et sans valeur ; déclare : le gouvernement ne peut dériver aucun droit de l'approbation donnée au projet de budget par la Chambre des Seigneurs. »

Les Ministres entraient précisément dans la salle des séances, lorsque fut proclamé le résultat du scrutin, et le président Grabow donna, en leur présence, lecture de cet ordre du jour voté à l'unanimité. M. de Bismarck prononça immédiatement la clôture de la session ; sur quoi M. Grabow congédia la Chambre par un discours que nous conseillons aux partisans de M. Grévy de lire aux *Annales parlementaires*. Ils le trouveront au 13 oct. 1862.

Il convient d'indiquer ici la composition du cabinet avec les modifications qu'il avait reçues pendant cette crise. M. de Bismarck, d'abord président intérimaire du Conseil, était devenu président définitif le 8 octobre; il avait en outre remplacé le comte Bernstorff au ministère des affaires étrangères. M. de Holzbrinck avait cédé au comte Itzenplitz le portefeuille du commerce et, le 8 décembre, M. de Selchow arrivait au ministère de l'agriculture, tandis que le comte Eulenburg prenait la direction de l'intérieur.

Le principal appui du cabinet fut le parti féodal ou de la *Kreuzzeitung*. Ce parti avait déjà fait connaître ses tendances tant à la Chambre des Seigneurs que dans le pays. Peu de temps après la fondation du parti progressiste allemand, les féodaux avaient réuni à Berlin un congrès sous la présidence du comte Eberhard zu Stolberg-Wernigerode, premier vice-président de la Chambre haute (30 sept. 1861), tenté de former une alliance avec les classes ouvrières et jeté les bases d'une « *Union populaire prussienne* », à laquelle ils avaient donné un programme dont voici les points principaux :

1. Unification de la patrie allemande, non pas à l'instar du royaume d'Italie, par le sang et le feu, mais grâce à l'union de ses princes et de ses peuples. Respect de l'autorité et du droit. Ni escamotage de couronnes, ni principe de nationalités.

2. Pas de rupture avec le passé dans la politique intérieure de la Prusse ; aucune atteinte au fondement chrétien et aux éléments historiques de la Constitution ; pas de gouvernement parlementaire ; royauté personnelle par la grâce de Dieu et non par la grâce de la Constitution ; mariage religieux, école chrétienne, autorité chrétienne, guerre à outrance à la démoralisation et aux perturbateurs de l'ordre divin et de l'ordre humain. »

Le comte Stolberg prit la présidence de l'*Union populaire*. Après la formation du cabinet Bismarck, le comité de l'*Union* organisa, par une circulaire datée du 18 octobre 1862, des députations chargées d'exprimer au roi le dévouement du pays à sa personne. Nous demandons la permission d'extraire de cet écrit les longues phrases que voici :

« La vigueur et la sagesse avec lesquelles le Roi a, à l'heure décisive, délivré le pays des attentats réitérés du parti de la destruction, de ce parti qui, poursuivant obstinément les vieilles tendances de 1848, mais renonçant aux barricades, opéra cette fois à la Chambre des Députés, à l'aide d'une majorité émanant d'un corps électoral trompé par ces fauteurs du désordre; à l'aide du désarmement de notre glorieuse armée parce qu'on n'osait pas la combattre ; à l'aide du gouvernement parlementaire au lieu d'attaques ouvertes contre la royauté ; à l'aide de la création d'une armée révolutionnaire recrutée au nom du droit d'association et non plus par le pillage des arsenaux à l'aide d'une presse révolutionnant le peuple et non plus par des manifestations et des rassemblements dans la rue; — cette vigueur et cette sagesse imposent au parti conservateur le devoir de résister sans faiblesse ni hésitation aux manœuvres de la révolution et de se grouper ouvertement, virilement, énergiquement autour du gouvernement de S. M.

L'*Union populaire prussienne* aura, en premier lieu, à concerter les mesures à prendre par le parti conservateur, dans le but de seconder le ministère conservateur. Il semble urgent qu'elle continue à organiser, dans toutes les parties du pays, des députations qui viendront déposer au pied du trône l'expression de la confiance publique et de la reconnaissance avec laquelle la nation a accueilli la politique du gouvernement. Il sera utile de confier les adresses de dévouement à des députations plus ou moins nombreuses. »

Alors commença le défilé des députations. Le roi leur fit un accueil particulièrement empressé. Dans ses réponses à leurs adresses, on remarque ces déclarations invariablement reproduites chaque jour par les comptes-rendus du Journal officiel :

« La réorganisation militaire est l'œuvre qui M'est le plus personnelle; c'est Mon orgueil. Il n'existe ni projet Bonin ni projet Roon ; le projet est le Mien. J'y ai travaillé d'après Mon expérience, et pénétré du sentiment de Mes devoirs. J'y tiendrai ferme et J'accomplirai la réorganisation avec toute l'énergie dont Je suis capable. C'est une calomnie répandue avec préméditation que de dire que la Constitution doive être violée. Je garde Mon serment, je reste fidèle à ce programme de 1858 que Ma conscience m'a dicté. Or, ce programme ne peut être interprété que par celui dont il émane, et il n'est

pas permis d'y intercaler des choses qui n'y sont pas. Je vous remercie de l'appui que vous donnez à Ma personne et aux intentions que J'ai exprimées : vous vous êtes émus des attaques dont le but est l'affaiblissement de la royauté et du trône, et vous venez protester contre elles. Persévérez dans votre fidélité ; faites en sorte que vos sentiments ne restent pas circonscrits dans les milieux qui vous envoient, mais qu'ils pénètrent au contraire toutes les classes du peuple si singulièrement abusé en ce moment. »

Les diètes provinciales du Brandebourg, de la Poméranie, de la Silésie et de la Saxe envoyèrent des adresses de dévouement au Roi ; mais celles de Prusse, de Posen, des Provinces rhénanes et de Westphalie restèrent sourdes à toutes les sollicitations. Elles s'abstinrent obstinément.

Tandis que le « parti conservateur » faisait montre de son influence dans ces manifestations organisées par les 26,000 membres de l'*Union populaire prussienne*, les députés de l'opposition, en rentrant dans leurs foyers, étaient solennellement reçus par leurs électeurs, qui leur remettaient des adresses de félicitations et les fêtaient dans des banquets. L'Université de Bonn s'empressa d'envoyer un manifeste de ce genre au conseiller intime professeur Brandis, son représentant à la Chambre des Seigneurs, lequel avait voté avec la minorité pour le projet de budget amendé par la Chambre des Députés. Immédiatement après commença le mouvement des fonctionnaires appartenant à l'opposition parlementaire : ainsi, par exemple, le président de la Commission du budget, M. le conseiller supérieur de régence de Bockum-Dollfs, fut « dans l'intérêt du service » envoyé de Coblence à Gumbinnen, et le procureur du roi Oppermann, mis à la retraite. Par un appel publié le 24 octobre 1862, le parti progressiste ouvrit des listes de souscription en faveur des députés « que la lutte exposait à des persécutions ». On donna à la caisse ainsi formée le nom de « fonds national » ; le montant des souscriptions s'éleva à la fin de cette première année à 75,000 thalers, ce qui, en Prusse, est énorme. La police se donna une peine inouïe pour empêcher les collectes ; défenses et menaces pleuvaient ; une foule de procès furent intentés aux contrevenants, mais les tribunaux acquittèrent tous les prévenus. Le 22 décembre, une adresse couverte de plus de 40,000 signatures d'électeurs de Berlin fut présentée aux députés de la capitale. Le chef de la députation, M. von Unruhe, en remettant l'adresse, fit un discours dans lequel il repoussa avec indignation l'accusation « que la Chambre des Députés aurait provoqué le conflit et que la

majorité ne serait elle-même que la représentation d'un corps électoral induit en erreur et séduit par des promesses fallacieuses ». Les paroles suivantes, qu'il prononça à cette occasion, ont été très-remarquées :

« Nous sommes persuadés, au contraire, que le conflit est l'œuvre de ceux qui ont entrepris une réorganisation radicale de l'armée nécessitant une augmentation énorme et définitive des impôts, sans avoir au préalable obtenu pour leurs innovations l'assentiment constitutionnel de la Chambre des Députés ; il est l'œuvre de ceux qui ont sciemment mis la représentation nationale dans l'alternative, ou d'acquiescer à des demandes que sa conscience réprouve, ou de lâchement accepter le fait accompli... Lorsque finalement M. le Président du Conseil (de Bismarck) est venu mettre en question la prérogative de la Chambre de voter l'impôt et, par son interprétation de l'art. 99 de la Constitution, transformer le conflit sur la question militaire en une crise constitutionnelle, certes alors, il ne restait plus à la Chambre que de sauvegarder rigoureusement le droit constitutionnel de la nation, en refusant toute augmentation de dépenses... Les points en cause aux dernières élections étaient tous faciles à comprendre et il n'en est pas un qui ne soit de la compétence du plus simple des habitants des campagnes : durée du service fixée à deux ou trois ans, onze millons de plus par an, ce sont là des choses que tout le monde comprend. Essayer de tromper les électeurs sur le sens de ces propositions, reviendrait à leurrer les gens sur la question de savoir si réellement deux et deux font quatre ».

L'année 1863, on le voit, commençait bien. Le jour de l'an, le Conseil municipal de Berlin faisait au roi un compliment qui a dû faire un sensible plaisir à S. M.:

« Comme toute la nation, la population de la capitale a accueilli avec allégresse l'esprit qui parlait par la bouche de V. M. le jour où Elle prit en main les affaires du pays. Ces dispositions — il nous est impossible de le céler — ont été soudainement altérées par la tournure récente donnée à la politique intérieure. »

Une adresse des plus grands et des plus influents industriels de Westphalie et de la Prusse rhénane disait :

« C'est avec douleur que nous voyons comment, par suite d'un regrettable conflit qu'est venu envenimer encore une résolution inconstitutionnelle de la Chambre haute, la paix intérieure est troublée, l'ascendant de la Prusse affaibli en Europe, et le respect de la royauté mis en péril parmi le peuple. Notre inquiétude s'est accrue lorsque nous avons vu, au pied du trône de V. M., une minime fraction de la nation provoquer tout le peuple prussien par des manifestations qui, sauf dans l'expression du loyalisme envers V. M., répugnent au sentiment du pays, sont une offense à la conscience publique et aggravent encore les causes du conflit. »

Dans sa réponse au Magistrat de Berlin, le roi

« saisit l'occasion de faire remarquer que la situation dite *le conflit* conduit moins à la perturbation des esprits qu'elle n'est une preuve de l'existence d'une perturbation déjà ancienne... Il est, ajouta S. M., du devoir des gens sensés et bien intentionnés de

toutes les classes sociales, et notamment des conseils municipaux, d'examiner la situation avec calme et sans esprit de parti, de répandre une acception plus juste des choses, et de faire comprendre celles-ci et Mes intentions à ceux dont la défiance et l'inquiétude proviennent d'une interprétation erronée. »

La réponse du roi aux industriels se termine par ces mots absolument dépourvus de tendresse :

« Je dois intimer aux signataires de l'adresse Mon invitation royale de s'opposer aux influences qui tendent à l'organisation d'une résistance de ce genre et de n'en pas renforcer les effets par des démarches irritantes. L'accord entre le trône et le pays ne peuvent qu'en souffrir. »

Le 14 janvier, le ministre-président de Bismarck ouvrit la Diète au nom du Roi. Immédiatement après, la Chambre des Députés tint sa première séance. Son président, M. Grabow, fit un discours d'ouverture qui ressemble fort à un acte d'accusation. La représentation sincère de la nation avait, dit-il, été soupçonnée, calomniée, outragée jusque sur les marches du trône ; des fonctionnaires avaient été indignement violentés ; l'art. 99 de la Constitution lacéré ; le ministère gouvernait sans budget. Ce fut sous l'impression de ces rudes attaques que, le 22, les députés Virchow (progressiste) et de Carlowitz (progressiste honteux) firent une motion signée de plus de 200 de leurs collègues et tendant à faire adopter une adresse au roi. Ils en déposaient en même temps le projet. M. Pierre Reichensperger et le baron de Vincke firent des propositions identiques. La Commission chargée d'examiner les trois projets se composait de 21 membres, dont 18 appartenaient aux deux fractions libérales. Il va de soi qu'elle rejeta les deux projets modérés et qu'elle se prononça pour l'adoption pure et simple du projet Virchow-Carlowitz. La discussion dura trois jours à la Chambre. Le rapporteur, M. de Sybel, en exposant l'opinion de la Commission, fit part à la Chambre

« que M. de Bismarck avait déclaré, dans la Commission, ne vouloir, quant à lui, aucunement préjuger le sentiment du ministère, auquel il tenait à réserver toute liberté pour les déclarations à apporter devant la Chambre, ajoutant qu'il en agissait d'autant plus volontiers ainsi, que les débats des commissions transpiraient toujours dans le public, sans que le gouvernement pût exercer sur ces indiscrétions le moindre contrôle ; que l'adresse était l'expression d'opinions particulières à certains membres de la Chambre, et que, vu la tournure que prenaient les choses, il renonçait à chercher à en atténuer la portée; mais qu'il tenait à faire observer qu'il est des bornes aux hardiesses qu'un roi de Prusse est forcé d'écouter ; que si l'adresse était adoptée dans la forme

proposée, il ne pourrait pas conseiller au roi de l'accepter ; qu'il ne considérait pas la Constitution comme violée ; qu'en présence de toutes ces récriminations, il importait de voir par la faute de qui les choses en étaient venues aussi loin ; qu'il ne fallait pas parler si souvent de violation de la Constitution, l'effet de ces phrases-là s'affaiblissant par le trop fréquent usage. »

A la Chambre, M. de Bismarck mit encore moins d'eau dans son vin :

« Je crois pouvoir indiquer en peu de mots la signification pratique de votre adresse. Votre adresse demande à la Maison royale de Hohenzollern d'abdiquer, entre les mains de la majorité de cette Chambre, les droits de souveraineté que lui reconnaît la Constitution. »

Passant ensuite au reproche d'avoir violé la Constitution, il se répandit en considérations sur le droit de voter ou de refuser le budget.

« Pour tout acte législatif, par conséquent aussi pour la loi fixant le budget, il faut l'accord de la couronne et des deux Chambres. A défaut d'un accord entre ces *trois* pouvoirs, la Constitution ne dit pas lequel d'entre eux est obligé de céder ».

M. de Bismarck fut ainsi amené à exposer sa fameuse théorie de la « lacune de la Constitution », qui devait jouer un rôle si remarquable dans sa politique.

« La monarchie prussienne, affirma-t-il en manière de conclusion, n'a pas encore accompli sa mission. Elle n'est pas encore mûre pour servir d'ornement purement décoratif à votre édifice constitutionnel ; elle a mieux à faire que de devenir un rouage inerte du mécanisme appelé régime parlementaire. »

Cette théorie fut combattue de tous côtés. On démontra à M. de Bismarck que les opinions absolutistes dont il s'était fait l'organe avaient le tort principal de procéder d'une illusion, qui consistait à croire que la Constitution n'avait rien changé à l'ancienne forme du gouvernement. Le rapporteur, M. de Sybel, fut particulièrement amer :

« L'honorable député de Saarbrücken (Dr Virchow), dit-il dans son long discours, nous l'affirmait hier, MM. les ministres et la majorité de cette Chambre parlent des langues différentes et c'est pourquoi ils ne s'entendent pas. Je pourrais, me semble-t-il, ajouter : Nous pensons d'après d'autres principes et nous agissons d'après d'autres règles morales !... Les reliques de notre passé, on les falsifie dans nos mains ; on assombrit sans ménagement le regard confiant que nous jetions sur l'avenir ; dans le présent, ce pouvoir se maintient au milieu d'obstacles, de froissements et de violations de jour en jour plus insupportables et plus flagrants : il ne peut pas vivre une heure sans amonceler illégalité sur illégalité. »

M. le Dr de Sybel n'avait pas encore aliéné son indépendance; la faveur de ce pouvoir, qu'il fustigeait avec tant de véhémence, ne lui avait pas encore enlevé le droit d'invoquer son propre sens moral. Il eut des accents dignes d'une meilleure fin que n'est la sienne, quand il parla en termes indignés de la réputation que s'était faite le gouvernement prussien.

« En Allemagne et dans toute l'Europe, on vous condamne, parce que vous ne rougissez pas de traiter le droit, la constitution et la liberté comme marchandises d'exportation, bonnes tout au plus pour la Hesse électorale, et que vous les prohibez chez nous. »

M. le professeur Gneist se livra à des variations sur le même thème. Il invoqua les « antécédents de M. de Bismarck-Schönhausen », et ses « idées extravagantes », pour lui « dénier le droit de parler de la conscience et des erreurs de la Chambre ».

« Notre gouvernement a perdu le sens moral nécessaire pour discerner le droit de l'injustice. Quoi! nous devrions passer sous silence le tort que font les ministres, sous le prétexte qu'ils sont les porteurs des « ordres » de la couronne, et quand ces ordres de la couronne violent les droits du pays, les ministres assurent, en jetant un regard ironique sur une loi absente, qu'ils sont responsables! Messieurs, c'est là une équivoque juridiquement et moralement impossible en Prusse. Essayez d'exploiter de pareilles équivoques dans des notes diplomatiques : quant à nous, nous déchirons ces notes! (*Tonnerre d'applaudissements.*) »

Toute la Chambre s'éleva contre l'étrange langage de M. de Bismarck : pour elle, la Constitution avait été violée. Le futur chancelier eut pour unique allié, dans cette première campagne, le parti qui se disait conservateur et qui n'était alors que la coterie des hobereaux prussiens. Le reste de la Chambre et du pays ne pouvait admettre que le budget, pour avoir force légale, pût se passer de l'assentiment d'un des facteurs du pouvoir législatif. Le centre cependant ne voulut pas se rendre solidaire de l'attitude prise par la majorité. MM. Pierre et Auguste Reichensperger combattirent l'hérésie coustitutionnelle du ministère, mais ils s'opposèrent aussi, avec autant de prudence que de patriotisme, aux excès de la majorité. Leurs avis et leurs supplications furent stériles : l'adresse « libérale » fut votée par 255 voix contre 68.

Le roi ayant refusé de recevoir la députation de l'adresse, la Chambre résolut aussitôt de la lui faire parvenir sous forme de

remontrance écrite. A cette communication, S. M. répondit par un message de longue haleine, dans lequel il repoussait tous les griefs dirigés contre le ministère par la Chambre des Députés. La Chambre des Seigneurs, au contraire, qui avait expressément adhéré à la théorie ministérielle relative au budget, fut admise à présenter son adresse, et le roi eut « la satisfaction » de pouvoir lui répondre « que son gouvernement maintiendrait avec fermeté la position qu'il avait prise ».

Ici se placent des événements qu'il est utile de rappeler en ce moment. A peine la Diète fut-elle ouverte, qu'éclata l'insurrection polonaise. La Prusse s'empressa d'envoyer, le 31 janvier, un corps d'observation chargé de surveiller sa frontière, et, dès le 8 février, elle conclut avec la Russie une convention dans le but d'étouffer l'insurrection. Les clauses de ce traité sont restées secrètes. Ce qui en transpira dans le public devait, s'il faut en croire l'opposition, amener tôt ou tard de sérieuses difficultés avec les puissances étrangères et notamment avec la France. Une interpellation invita le ministère à fournir au pays des explications sur l'existence de ce traité et à en communiquer éventuellement le texte à la Chambre. M. de Bismarck ayant catégoriquement refusé de répondre à l'interpellation, les fractions libérales réunies proposèrent un ordre du jour déclarant que la Prusse n'avait pas plus à seconder la Russie qu'à favoriser les insurgés. Il s'ensuivit un débat des plus orageux qui agita la Chambre du 26 au 28 février. M. le professeur Dr de Sybel fut de nouveau chargé du rapport.

« Ici encore, dit-il, notre devoir sacré est de protester contre une politique qui..... dans cette affaire conservatrice, gaspille les deniers publics par centaines de mille, sans consulter la représentation nationale et sans daigner même lui donner avis des actes par lesquels elle engage le pays; contre une politique dont le seul principe semble être le mépris de la légalité et qui vient de prouver une fois de plus que, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, elle ne peut ni agir, ni rester inactive, ni vivre, ni mourir sans violer les lois de ce pays. »

M. le Dr Becker (Dortmund), aujourd'hui Oberburgermeister de Cologne et, s'il faut en croire M. de Vincke, le plus distingué des journalistes du parti progressiste, donna à la Chambre une conférence historique sur le partage de la Pologne. Il y fit cette déclaration :

« La destruction de la Pologne a été non-seulement un crime contre la nation polonaise, mais encore un attentat contre la paix européenne : l'intérêt de la Prusse exige le rétablissement d'un royaume indépendant de Pologne. »

Le langage de l'opposition prit un ton tellement agressif, que le docte professeur Dr Simson alla jusqu'à comparer M. de Bismarck à Don Quichotte, et son ministère à une troupe de saltimbanques. Le président du Conseil répondit par des railleries hautaines, sans pourtant cette fois se servir de gros mots, et surtout sans révéler quoi que ce fût du contenu de la convention, qu'il se borna à traiter de « serpent de mer ». M. de Sybel clôtura le débat. Il se plaignit amèrement des manières dédaigneuses du ministre-président et critiqua avec sévérité sa politique intérieure et extérieure.

« Le cœur du cabinet, s'écria-t-il, semble malheureusement ne se complaire qu'à la vue de l'oppression et de la violence: pour lui, la science gouvernementale, l'art de la guerre et la vie constitutionnelle se réduisent à une seule chose : la gloire de la chicane policière.... Quant à nous, notre mot d'ordre sera « l'arme au pied ! » aussi longtemps que le roi conservera ce ministère. Que l'on ne s'étonne pas que les meilleurs patriotes restent sourds à l'appel de « En avant, les volontaires ! » aussi longtemps que des chefs notoirement incapables et mal inspirés resteront chargés du commandement. Messieurs, notre État, naguère encore ce fier vaisseau de guerre, on veut le surcharger de mâts ridiculement élevés, on essaie de lui enlever les meilleures parties de son armature, de le priver de sa vapeur, et ainsi désemparé, de le lancer au milieu de l'océan furieux des luttes européennes, avec un M. de Roon comme machiniste et un M. de Bismarck comme pilote ! Votera pour cette folie qui voudra. Pour moi, ma conscience me le défend ! »

C'est dans cet esprit d'hostilité que continuèrent les débats de la session. Le ministère et la Chambre s'abreuvèrent mutuellement de reproches, de suspicions et d'injures. Il arriva souvent que M. de Bismarck, au milieu d'une discussion, se retira dans le cabinet des ministres, comme Achille sous sa tente, et que l'opposition s'égosilla devant un banc ministériel vide. Un jour que tous les ministres avaient déserté la séance et qu'un membre venait de proposer la prorogation de l'assemblée jusqu'à la « comparation » du Conseil, M. de Bismarck fit tout à coup irruption dans la Chambre. Son entrée fut saluée d'une *hilarité prolongée*. Quand le calme fut enfin rétabli :

« Je venais uniquement pour tranquilliser ces Messieurs, fit-il avec cet air cavalier qui lui a si bien réussi depuis, et les informer que, de la pièce voisine, on a parfaitement pu entendre les deux derniers orateurs. »

Là-dessus *grande agitation* sur presque tous les bancs et colloques pleins d'aménité entre M. de Bismarck et les coryphées de l'opposition. Les choses allaient ainsi croissant et embellissant,

lorsqu'à la fin d'avril fut distribué le rapport de la Commission sur la réorganisation militaire. Le fond de ce document était composé des propositions de M. de Forkenbeck, adoptées par la Commission : projet d'une loi militaire, avec fixation de deux ans pour la durée du service et 60,000 hommes de contingent annuel. La « transaction » Forkenbeck vint devant la Chambre le 7 mai. Enfin, après trois jours de débats, le ministre de la guerre de Roon prit la parole. Sans s'animer le moins du monde, il chercha à justifier son long silence et critiqua dans les termes les plus mesurés le rapport de la Commission.

« Vous connaissez, dit-il, le programme libéral de S. M. le Roi; vous connaissez aussi le ministère qui a pris l'initiative de ces questions dans cette enceinte. N'est-ce pas vous en effet qui avez donné à ce ministère le nom de cabinet libéral? »

Exaspérée par tant de calme, l'opposition répondit par les plus violentes attaques. M. le Dr Becker (Dortmund) conclut en ces termes :

« Je renonce à combattre le rapport de la Commission; je ne perdrai pas non plus mon temps à rencontrer les résolutions et les sous-amendements proposés. Voici, d'après moi, ce qui nous reste à faire : mettons, jusqu'à nouvel ordre, l'estimable travail de la Commission aux archives de la Chambre; prenons tous les amendements, sous-amendements et résolutions et jetons-les par la fenêtre, et puis répondons tout bonnement par un *non* unanime à ce projet de loi. »

Contrairement à toutes les prévisions, la fin de la discussion ne ressembla pas à ses débuts. Le 12 mai, M. de Sybel prit la parole pour défendre le rapport. Voici la péroraison de son discours :

« C'est avec une véritable joie que j'ai trouvé dans les paroles du ministre de la guerre l'accent d'une vive et sincère conviction : je suis persuadé maintenant que lui du moins croit à l'excellence de son œuvre. Cependant, Messieurs, puisqu'il se donne la peine de nous parler des devoirs du patriotisme (dans tout son discours, M. de Roon n'avait pas une seule fois prononcé le mot de patriotisme), qu'il veuille bien me permettre de lui dire que personne n'est moins autorisé que lui à rappeler cette assemblée aux sentiments patriotiques. Un homme qui, plus que tout autre dans ce pays, a contribué à mettre la légalité au rancart, ne devrait pas parler ici de patriotisme, à moins qu'il ne vienne annoncer dans cette enceinte le premier acte vraiment patriotique de sa carrière et nous dire qu'il a cessé d'être l'obstacle de la paix entre le Roi et le peuple. »

Le ministre de la guerre répliqua :

« Venir dire avec emphase : « La Constitution est violée; ce ministère foule aux pieds le pacte fondamental »; venir, comme le préopinant a trouvé bon de le faire, me

contester le droit de faire appel au patriotisme, parce que j'aurais jeté la discorde dans le pays ou que sais-je; venir proférer contre le ministère ou l'un de ses membres des personnalités de ce genre : c'est ce que je n'hésite pas à qualifier d'insigne outrecuidance. »

Le fauteuil était occupé par le second vice-président, M. von Bockum-Dolffs, « progressiste honteux ». Il essaya d'interrompre le ministre de la guerre, mais celui-ci n'eut garde de se laisser enlever la parole. Il y eut entre eux un dialogue assez vif, dont la conclusion fut que le vice-président demanda son chapeau et se couvrit, en disant d'un air tragi-comique : Ceci veut dire, Messieurs, que la séance est suspendue pour une heure. Cette séance, d'abord émouvante, allait dégénérer en un affreux tumulte, quand l'histoire du chapeau vint heureusement la terminer d'une façon burlesque. A la reprise de la séance, les ministres brillaient par leur absence. Dans une lettre au bureau de la Chambre, le cabinet déclarait qu'il s'abstiendrait d'assister aux délibérations de l'assemblée, aussi longtemps que celle-ci aurait la prétention de limiter le droit des ministres de jouir, eux aussi, de la liberté de la parole. Par 167 voix contre 138, la Chambre, en vertu de l'art. 60 de la Constitution, fit aux ministres sommation expresse de se présenter devant l'assemblée. Les ministres ne parurent point. Le roi adressa alors à la Chambre un message dans lequel il prenait catégoriquement le parti de son ministère, et l'assemblée vota, séance tenante, une adresse qui déclarait sans détours au roi :

« Il ne reste plus à la représentation nationale aucun moyen de s'entendre avec ce ministère et elle refuse de collaborer à la politique actuelle du gouvernement de V.M. Chaque discussion nouvelle nous confirme dans la conviction qu'il y a, entre les conseillers de la couronne et le pays, un abîme qui ne peut être comblé que par un changement de personnes et par un changement de système. Sire, le pays exige avant tout le respect illimité de son droit constitutionnel. »

Le roi refusa cette fois encore de recevoir la députation de l'adresse. Sa réponse écrite fut tout aussi claire que le langage de la Chambre :

« Je repousse, écrivait S. M., l'exigence exprimée par la Chambre des Députés. Mes ministres possèdent ma confiance et je leur sais gré du zèle avec lequel ils combattent les efforts anti-constitutionnels et les empiétements de la Chambre des Députés ».

Sans attendre la fin de la discussion du budget, le ministre-président, M. de Bismarck, prononça, le 27 mai 1863, la prorogation de la Diète.

Cette session n'avait amené aucun résultat. Le ministère et la Chambre des Députés restaient dans la même hostilité. Motions, interpellations, résolutions, ordres du jour, adresses demandant au roi un changement de personnes et de système, tout fut vain. Au lendemain de la prorogation, le gouvernement « ayant constaté que le pouvoir judiciaire n'était pas suffisamment armé contre les abus de la presse, par la loi sur la presse du 12 mai 1851 et par le Code pénal », publia une ordonnance qui introduisait le système des avertissements et accordait à l'administration la faculté de suspendre temporairement ou définitivement la publication d'écrits périodiques, et ce non-seulement du chef de tel ou tel article incriminé, mais eu égard à « l'attitude générale » de la publication. Cette mesure draconienne était motivée par ce considérant remarquable à plus d'un titre:

« Attendu que fort souvent des articles entiers ne présentent pas par eux-mêmes des chefs d'accusation suffisants et ne contiennent pas de faits délictueux sur lesquels le juge pourrait motiver une condamnation... »

A partir de ce moment, la lutte envahit tout le pays. Six des journaux les plus répandus de Berlin déclarèrent inconstitutionnelle la nouvelle ordonnance sur la presse et reçurent, pour cette hardiesse, un premier avertissement. Le Conseil municipal de la capitale résolut d'envoyer au roi une députation chargée de lui remontrer que

« les restrictions apportées à la liberté de la presse garantie par la Constitution portaient une atteinte profonde à la liberté civile; que le maintien d'un ministère gouvernant sans budget régulier et le conflit inconstitutionnel de plus en plus aigu ébranlaient chaque jour davantage la confiance de la propriété et du commerce. Il priait donc S. M. de rétablir la situation constitutionnelle par une prompte convocation de la Diète. »

Le Magistrat adhéra à la résolution du Conseil et un grand nombre d'autres villes suivirent l'exemple de la capitale. Le ministre de l'intérieur répondit, le 6 juin, par un arrêté interdisant aux municipalités toute délibération sur des objets politiques et édictant les mesures les plus sévères contre le renouvellement de pareils faits. Immédiatement après, on n'entendit plus parler que de blâmes adressés à des bourgmestres, poursuites dirigées contre des conseillers municipaux, fermeture de locaux des séances. Une députation, qui était parvenue sans encombre de Breslau à Berlin, ne fut reçue ni au palais ni au ministère. Après avoir fait le pied

de grue pendant quelques jours, elle imagina enfin de remettre son adresse sous pli cacheté, et retourna à Breslau, où le prochain courrier lui rapporta son cahier de remontrances. Le cachet en était intact! Aussitôt que l'aventure de ces bons Breslauviens fut connue, les autres villes s'épargnèrent les frais du voyage et confièrent à la poste leurs adresses et leurs protestations. Pas une seule ne fut honorée de la moindre réponse.

L'opposition trouva bientôt une autre expression. Le prince royal se disposant à faire un voyage dans la province de Prusse, les conseils municipaux d'un grand nombre de villes s'abstinrent de toute réception et de toute députation. A Danzig, S. A. R. exprima le regret d'être venue dans un moment de dissentiment entre le gouvernement et le pays, ajoutant qu'Elle n'était pour rien dans les dernières mesures prises à Berlin. Peu de temps après, les princes Albert et Frédéric-Charles parcoururent la nouvelle province de la Marche. Le Conseil municipal de Kœnigsberg en Neumark ne les reçut pas et ne les salua pas même au passage. La commune de Berlin résolut de ne plus envoyer à l'avenir ni adresse ni députation à la Maison royale. Elle ne fit pas même d'exception à cette décision, lors du décès du prince Frédéric de Prusse (31 juillet), ce qui lui valut, de la part des fils du défunt, une lettre qui n'avait absolument rien de gracieux. Toutes les parties du pays prenaient une part des plus vives à ces démonstrations. Le parti libéral de Cologne se distingua surtout par les airs farouches de son opposition à la tête duquel se trouvait alors le négociant Classen-Kappelmann, conseiller municipal. Ce personnage, qui était en 1863 le plus enragé progressiste de toutes les Prusses et qui jouait son rôle de tribun avec une ardeur incendiaire, est le même M. Classen-Kappelmann, auquel son servilisme bismarckien a fait depuis une réputation si peu enviable. Il se mit à la tête d'un comité et invita les trois présidents de la Chambre des Députés, tous les membres des diverses fractions libérales de la province rhénane et de Westphalie, plus M. Schulze-Delitsch, à un « banquet provincial » qui devait avoir lieu le 18 juillet à Cologne. Le gouvernement n'interdit pas la démonstration. Trois mois plus tard, Cologne célébrait la fête de la reconstruction du Dôme. Le roi avait accepté une invitation d'y assister. Sur la proposition de M. Classen-Kappelmann, motivée par « la situation du pays », le Conseil municipal de Cologne décida qu'il ne prendrait aucune part à la solennité. Heureusement, ce que la « ville », c'est-à-dire les « pères de la cité »,

avait cherché à empêcher, la population catholique de Cologne le fit spontanément et, en dépit de l'hôtel de ville, la fête fut une des plus brillantes qu'on eût jamais vues sur le Rhin.

Dans l'intervalle, le Congrès des Princes avait eu lieu à Francfort-sur-Mein (7-31 août). « L'acte de réforme » de cette assemblée fournit à M. de Bismarck un prétexte pour demander au roi des élections générales pour la Chambre des Députés. La dissolution fut donc prononcée le 3 septembre et les élections fixées au 28 octobre. Le résultat fut loin de répondre aux espérances du cabinet, car l'opposition sortait du scrutin plus forte que jamais tandis que le gouvernement ne parvenait qu'à grande peine à faire élire une trentaine de ses partisans.

Les débats de la nouvelle Diète ne tardèrent pas à démontrer que, pas plus que le ministère, l'opposition n'était décidée à rien rabattre de ses prétentions. Le discours du trône qui ouvrit la session le 9 novembre demanda l'approbation intégrale de la réorganisation militaire, sans concéder la durée du service limitée à deux ans, sans admettre davantage le projet de loi sur le service en temps de guerre. Outre la demande de ratification de l'ordonnance sur la presse, le gouvernement proposait une novelle sur la presse qui renchérissait encore sur l'ordonnance en question, puis un projet de loi tendant à modifier la Constitution en ce sens que, dans les cas où le gouvernement et la Diète ne s'accorderaient pas sur la fixation du budget, le dernier budget voté resterait en vigueur. La Chambre haute approuva l'ordonnance sur la presse à l'unanimité moins 8 voix; la Chambre des Députés la rejeta par 278 contre 39. De plus, sur une proposition faite par MM. Schulze-Delitsch (progressiste) et de Carlowitz (centre gauche) au nom des fractions libérales réunies, la Chambre basse nomma une Commission chargée de faire une enquête sur les manœuvres frauduleuses et les actes de pression officielle employés lors des dernières élections. Le gouvernement donna ordre à tous ses fonctionnaires de refuser toute espèce de communication aux membres de cette Commission.

Tout à coup un événement imprévu vint jeter une nouvelle pomme de discorde entre le ministère et la représentation nationale. Le 15 novembre 1863, le roi Frédéric VII de Danemark passa subitement de vie à trépas. En lui s'éteignait la ligne masculine de la maison royale d'Oldenbourg. Le prince héritier de Sleswig-Holstein-Augustenbourg, en sa qualité de plus proche

agnat, élevait des prétentions sur les duchés de Sleswig-Holstein et de Lauenbourg, et dès le 16 novembre, il proclamait son avénement comme duc Frédéric VIII de Sleswig-Holstein. Sous la raison sociale Virchow-Stavenhagen, les deux fractions libérales réunies déposèrent une motion relative à la question du Sleswig-Holstein. Cette motion fut adoptée par 231 voix contre 63. La Chambre des Députés se prononçait, à l'encontre du cabinet, en faveur de la reconnaissance de « l'Augustenbourg » et déclarait que l'honneur de la Prusse et l'intérêt de l'Allemagne exigeaient qu'on le secondât efficacement dans la revendication de ses droits. Le 9 décembre, le ministère demandait à la Diète de voter un emprunt de 12 millions de thalers pour subvenir aux frais extraordinaires qu'allaient entraîner les mesures à prendre dans l'affaire Sleswig-Holsteinoise, s'engageant à en justifier l'emploi à la prochaine session. Quant à l'assemblée, elle vota une adresse, dans laquelle elle renouvelait ses anciens griefs et doléances contre le ministère. Elle déclarait en outre, au sujet de l'emprunt, que

« Le système du gouvernement lui faisait craindre qu'entre de pareilles mains, les fonds demandés ne seraient employés ni dans l'intérêt des duchés et de l'Allemagne, ni au profit de la couronne et du pays. »

Finalement, elle priait le roi de reconnaître le prince d'Augustenbourg, comme duc du Sleswig-Holstein, et de vouloir faire en sorte que la Confédération germanique aidât cet héritier légitime dans la prise de possession et dans la libération de ses États héréditaires. Le roi Guillaume Ier refusa net d'acquiescer à ces demandes.

C'est ainsi que le Parlement prussien entra dans l'année 1864. La Commission du budget et celle du budget de la guerre suivirent exactement leurs errements des années précédentes. Elles conclurent à la radiation de tous les postes afférents à la réorganisation militaire, et la Chambre adhéra à ces conclusions par 280 voix contre 35 (13 janvier). La Commission de l'emprunt adopta un système identique. M. de Bismarck honora celle-ci de quelques explications, dont les suivantes nous semblent offrir, à divers points de vue, un intérêt particulier.

« Les questions politiques ne sont pas des questions de droit, mais de puissance.... La Prusse ne peut pas se laisser morigéner par une majorité qui représente une couple de millions... Les grandes puissances allemandes sont la serre chaude qui

garantit la Confédération germanique contre les courants d'air européens.... Nous avons assez de confiance en vous pour ne pas douter que vous ne nous procuriez, par les voies constitutionnelles, les moyens financiers dont nous avons un si urgent besoin, sans quoi nous devrons les prendre où nous les trouverons. »

En dépit des menaces cavalières de M. de Bismarck, la Commission conclut unanimement au rejet de l'emprunt, et la Chambre confirma cette manière de voir, le 22 janvier, par 275 voix contre 51 : trois jours après elle traitait de la même façon la novelle militaire, qui fut mise à néant par 268 voix contre 34. En revanche, la Chambre haute rejeta cette année-là aussi le budget amendé par la Chambre basse et approuva le projet de budget du cabinet (23 janvier). Sur quoi, la Chambre basse déclara ce vote nul et sans valeur et.... M. de Bismarck prorogea la Diète, le 25 du même mois. Le discours du trône, lu à cette occasion par le ministre-président, est la répétition des griefs précédemment dirigés contre la Chambre, aggravés cette fois du reproche nouveau d'avoir, par esprit de parti, refusé l'emprunt.

Le 1er février 1864, les Autrichiens et les Prussiens alliés franchissaeint l'Eider et entraient dans le Sleswig. Combat de Missunde, combat de Stralsund, première victoire navale de la Prusse remportée sur les Danois. Le 22 mars était l'anniversaire de la naissance de Guillaume I. Le Conseil municipal de Berlin, en vertu d'une résolution prise en séance publique, décida qu'il s'abstiendrait de l'adresse traditionnelle au Roi, mais qu'il fêterait la solennité du jour dans un banquet officiel. S. M. en fut indemnisée par une députation de l'Union populaire prussienne, qui lui remit une adresse de loyalisme revêtue d'environ 100,000 signatures. Dans sa réponse aux manifestants, le Roi disait :

« Je le sais, il s'est produit un revirement réjouissant et des succès qui vous donnent droit, à vous aussi, à une part de gratitude. J'en ai la preuve dans l'intérêt immense et dans le dévouement témoignés si généreusement par toutes les classes à Mon armée, qui vient de se montrer digne de ses devancières. Je le crains néanmoins ce revirement, cette diversion n'est due qu'aux seules victoires de mon peuple en armes ; mais j'espère que ces victoires se renouvelleront. Car ce parti qui abuse sciemment le peuple, ne désire nullement pour l'armée un triomphe qui assurerait la sécurité de l'État et du trône. Aussi n'est-il pas impossible que, dès que ceci sera passé, nous ne revoyions des jours comme il y en a tant eu pendant ces deux dernières années. Alors votre devoir sera de vous tenir aussi ferme ensemble que vous voilà devant Moi. »

Le même jour, le Roi exprima au ministère son entière satisfaction de la direction donnée aux affaires intérieures et étrangères,

et, dès le lendemain, il fit, par un ordre de cabinet, procéder d'urgence à la réorganisation de l'artillerie « qui devait terminer la réorganisation complète de son armée ».

Les prévisions du Roi furent confirmées par les événements. La campagne de Danemarck s'acheva victorieusement et il se fit, dans les rangs de l'opposition, un revirement en ce sens qu'une partie de celle-ci demanda l'annexion des duchés à la Prusse et détermina ainsi une sorte de schisme dans les partis libéraux. Cette scission cependant se borna à l'attitude qu'observèrent les uns et autres vis-à-vis du gouvernement dans cette seule question du Sleswig-Holstein.

Quant au reste, ils restaient unis contre « l'ennemi commun » et la lutte continua de plus belle. Comme chacun sait, le Roi est « *Protecteur des Grandes Loges patriotiques et des Loges succursales travaillant sous la Constitution des Grandes Loges dans les États prussiens* », le prince royal, son suppléant. Les présidents des trois Grandes Loges maçonniques de Berlin donc (la Grande Loge, les trois Globes Terrestres et Royal-York de l'Amitié) adressèrent, le 14 juin, « afin de répondre autant que possible à d'augustes intentions », à toutes les Loges de la monarchie, un appel par lequel elles invitaient les frères à seconder la politique du ministère. La Cour suprême prit des mesures disciplinaires contre un grand nombre de juges et de membres du parquet, prévenus d'avoir aidé au triomphe des listes de l'opposition, lors des dernières élections, et le gouvernement démissionna tous ceux des membres du Conseil de discipline des fonctionnaires non judiciaires, coupables de la même offense ou entachés de libéralisme.

Le Roi qui, dans l'audience du jour de l'an, avait, en parlant à ses généraux, signalé avec une émotion visible la position glorieuse que la Prusse allait occuper parmi les puissances, grâce aux succès remportés l'année précédente par son excellente armée, déclarait, le 15 janvier 1865, en ouvrant la session de la Diète :

« C'est à l'organisation actuelle de l'armée que nous devons d'avoir pu faire la guerre, sans porter préjudice à la production et à la famille, par la convocation de la Landwehr. Après cette expérience, il est plus que jamais de Mon devoir de souverain, de maintenir les institutions existantes et de les développer sur les bases acquises, de manière à les élever à toute la perfection possible. J'ose attendre des deux Chambres de la Diète qu'elles Me seconderont par leur coopération constitutionnelle dans l'accomplissement de ce devoir. »

La Chambre des Députés réélut président M. Grabow et donna

la vice-présidence à MM. d'Unruhe (progressiste) et de Bochum-Dolffs (progressiste honteux). M. Grabow s'exprima en ces termes en prenant possession du fauteuil :

« En vous congédiant la dernière fois, le gouvernement renonçait provisoirement à l'espoir d'établir une entente avec cette assemblée. Depuis cette époque, il y a eu une recrudescence de persécutions dirigées contre la presse libérale, de pénalités infligées aux fonctionnaires indépendants, de refus d'approbation des élections communales, de calomnies, de soupçons et de diffamations à l'adresse des citoyens non inféodés au ministère. L'opinion libérale est mise au ban. Le courage civil, le plus bel ornement du fonctionnaire de la vieille Prusse, est devenu un sujet d'opprobre sous le régime néo-prussien. On porte la cognée à cet arbre du *self-governement* des villes et des communes qui, depuis 1808, a porté les beaux fruits qui s'appellent la solidarité civique et la prospérité publique. Et l'on veut ainsi forcer l'opinion publique trois fois déclarée, contraindre le pouvoir le plus puissant de l'État, à faire volte-face, amener la Chambre des Députés à se soumettre, faire la ligature de la trachée-artère de la Constitution! Mais la conscience du peuple prussien et de ses représentants élus qui, devant Dieu et la couronne, ont juré d'observer la Constitution ne se laissera abattre par aucune puissance de la terre, lorsqu'il s'agira de défendre le dépôt sacré des droits constitutionnels du trône et de la nation. »

Ce discours interrompu, suivant la coutume, par les *bravos* aussi fréquents qu'assourdissants de la majorité libérale, le ministre de l'intérieur, comte d'Eulenburg, vint le réfuter le lendemain, mais sans remporter d'autre succès que de nombreuses « *hilarités* ».

Une motion d'adresse, introduite par un député du centre, dans le but d'amener une entente sans rien sacrifier des droits de la nation, et de terminer la crise *suaviter in modo fortiter in re*, fut rejetée. La Chambre résolut de ne pas voter d'adresse.

Le 28 avril commença la discussion militaire. Elle dura cinq jours. Le rapporteur, qui était cette fois encore M. Gneist, arriva à cette conclusion qu'il était impossible de considérer le projet du gouvernement et les explications ministérielles fournies à la Commission comme un ajournement de la lutte, puisque l'adoption du projet reviendrait à un ajournement indéfini des droits de la nation. — M. Jung, un juge-assesseur en retraite, qui fut en 1848 le plus radical des radicaux, qui du temps du conflit se distingua par son opposition rabique, mais qui aujourd'hui est un des thuriféraires les plus inclinés devant la puissance du Chancelier, M. Jung prétendit que la dernière campagne ne prouvait absolument rien pour la réorganisation de l'armée; avec la grâce d'un ours, il débita tous les lieux communs de sa presse favorite contre la prétendue condescendance du pouvoir et contre la position privilégiée du

corps des officiers. M. de Blankenburg lui répondit au milieu des éclats de rire par cette singulière parodie du *Rhin allemand* :

« Le droit de budget que vous voulez, vous ne l'aurez point, quoique vous le réclamiez en croassant comme des corbeaux rouges. »

Cette répartie du député conservateur fit sortir de son calme M. Michaelis, alors progressiste et rédacteur de la *National-Zeitung*, aujourd'hui, par la grâce du Chancelier, leur maître à tous, Conseiller supérieur de Régence à la Chancellerie de l'Empire. Sur un ton de matamore :

« Quand nous parlons, s'écria-t-il, de *notre* droit de fixer le budget, nous entendons par là le droit constitutionnel de la Prusse, ce grand lien de fer qui fait de nous une union invincible. Je n'ai jamais regardé comme impossible une transaction sur la question de l'armée : malheureusement jusqu'ici, la loi militaire ne nous a pas été présentée sous une forme acceptable. Ce n'est ni à l'art stratégique ni à la science de déterminer l'effectif de l'armée sur pied de paix. Le peuple et ses représentants légaux seuls sont compétents sur ce point. Le ministre de la guerre prétend que le gouvernement ne saurait entrer dans la voie des concessions, parce qu'il se trouve en présence d'exigences injustifiables et inspirées par l'esprit de parti. Je répondrai au ministre que nous possédons autant de patriotisme que lui. Sur la question de fait, nous discuterons avec lui, mais non pas sur la question de savoir si notre point de vue est ou non légitime. »

Citons encore cette péroraison de M. de Forkenbeck :

« Après tout ce que vous venez d'entendre, et comme le ministère n'est aucunement disposé à se rendre à l'évidence de la situation, j'estime que le seul moyen de terminer le conflit est la retraite du ministère ou la dissolution. (*Applaudissements prolongés.*) »

Dans un premier discours qui dura près de quatre heures, le ministre de la guerre avait exposé l'état actuel de la question militaire, le droit du gouvernement en ce qui concerne la réorganisation, la prérogative de la Chambre relativement au budget et finalement la situation de la Prusse vis-à-vis de l'Allemagne, ce qui lui fournit l'occasion de faire cette déclaration :

« L'Allemagne sera protégée par la Prusse, qu'elle y consente ou non. »

Le troisième jour, il reprit la parole. Après avoir vertement tancé l'opposition :

« Le mot d'ordre de cette Chambre, dit-il, est : « A bas le ministère ! » Quoique le gouvernement entreprenne, quelque favorables que soient ses propositions, je le sais, vous les rejetterez. »

Le rapporteur, Dr Gneist, répéta sur tons les tons, pendant quatre heures, que, sans la durée du service fixée à deux ans, tout accord serait impossible. Au nom de la Chambre, il invita le gouvernement à faire des concessions, ajoutant que ses amis faisaient franchement connaître les conditions auxquelles ils consentaient à approuver la réorganisation. Il fit remarquer en outre qu'il existait encore une majorité désireuse de voter la loi, mais que cette majorité allait se réduire de jour en jour. Il accusa le cabinet d'avoir *sciemment dupé* le pays et de s'être rendu coupable de *captation* et de *manœuvres frauduleuses* dans cette question militaire. Suivant lui, « *la réorganisation de l'armée portait au front le signe de Caïn, du parjure* ». Ah! M. Gneist n'y allait pas de mainmorte alors. Que doit-il penser de lui-même quand, en présence de ses patrons d'aujourd'hui, il songe à ses colères d'il y a treize ans? Écoutez plutôt. Se tournant tout à coup du côté des ministres :

« Je vous le répète, dit-il avec des hoquets d'indignation, mes paroles sont la vérité légale, la vérité morale, la vérité religieuse, et vous devriez le confesser vous-mêmes, si la foi religieuse était pour vous une vérité!... L'état financier du pays s'oppose à de pareilles entreprises: elles mettent en péril notre situation économique... Le ministère actuel s'est hissé au pouvoir en septembre 1862, à l'aide d'une supercherie et d'une misérable équivoque... Permettez-moi à ce sujet une remarque personnelle. Lorsque vous vous êtes imposés au pays, on a dit : changement de ministère. Il n'est pas de fait analogue dans l'histoire des gouvernements constitutionnels, parce que cette espèce de changement n'est possible que sous l'empire de notre législation administrative de 1808. Non, votre arrivée au pouvoir n'est qu'une tentative faite pour introduire une Constitution nouvelle, où les articles relatifs au budget brilleront par leur absence. (*Très-vrai*). Pour faire pareille tentative en Prusse, point n'était besoin de rien inventer de nouveau; il suffisait de prendre un ministre-président (de Bismarck) que ses antécédents rendent incapable de comprendre un budget voté par deux Chambres législatives. (*Parfait.*)Le gouvernement daigne nous soumettre un projet : preuve touchante de ses intentions pacifiques envers cette assemblée. (*Hilarité.*)M. le ministre de la guerre se défend de l'arbitraire qu'on lui impute : quelle condescendance! Vous oubliez, Messieurs, nous dit-il, que vous avez toujours la faculté d'accorder les fonds nécessaires à l'armée, ou de le srefuser si l'effectif de l'armée devenait trop fort. (*Hilarité.*) Toute l'Europe sait à quoi s'en tenir sur la réalité de cette prérogative. (*Très-vrai.*)Quel est donc le Prussien ayant l'âge de raison, qui ignore que le conflit consiste en ceci : le ministère nous conteste le droit non-seulement de fixer le budget, mais encore de contrôler ses dépenses discrétionnaires; le ministère vit depuis trois ans sans budget; le ministère décide par arrêtés ministériels ce que nous seuls avons le droit de décider! (*Écoutez.*) Voilà ce qui caractérise le système de ce gouvernement-ci. Je vous l'ai dit la première fois où le ministère est venu dans cette enceinte, et vous voyez maintenant que je ne me trompais pas. »

Rien ne saurait donner une idée de la scène tumultueuse provoquée par M. Gneist. Lorsqu'il accusa le cabinet de *parjure*, ce

fut un vacarme indescriptible, et l'on se demande comment la sténographie a pu saisir les *ho ho! à droite, bravos! à gauche, sonnette du président, silence! à gauche,* dont elle a marqué cet épisode de la séance. Le ministre de la guerre profita d'un instant de tranquillité relative pour dire au président qu'il s'étonnait de ce que le rapporteur n'eût pas été rappelé à l'ordre.

« Le président ayant négligé ce devoir, ajouta-t-il, je me vois dans la pénible nécessité de déclarer à M. Gneist que son assertion porte au front le cachet de l'effronterie et de l'impudence. « (*Agitation — Tumulte. Applaudissements prolongés* à droite. *Cris : à l'ordre!* à gauche. *Sonnette du président*). »

Le président chercha à esquiver la difficulté en disant que, dans son opinion, le rapporteur n'avait pas eu l'intention d'offenser le ministre de la guerre. Le Dr Gneist adhéra à ce faux-fuyant et « regretta le malentendu ». Quant au ministre, « après les explications du rapporteur, il retirait volontiers ses expressions ». Après cinq jours de ces débats orageux, le projet fut rejeté par 258 voix contre 33.

M. de Bismarck se tenait à l'écart. C'est ainsi qu'il évita d'assister aux fameux débats militaires, ne paraissant à la Chambre que lorsqu'il s'agissait des affaires étrangères. Trois semaines plus tard, le comte de la Lippe, ministre de la justice, eut son tour de sellette. Lors de la discussion du budget de la justice, l'ordre du jour appela, le 20 mai 1865, l'examen d'un poste de 600 thalers demandés pour les procureurs du roi près les tribunaux supérieurs. La Commission du budget avait biffé ce poste. Après que M. de Hennig eut fait une vigoureuse sortie contre l'institution des procureurs du roi, M. Lasker, l'enfant terrible du parti, vint à la rescousse.

« M. de Hennig, dit-il, ne vous a pas donné une peinture complète de la torture à laquelle sont malheureusement soumises en Prusse les personnes sous le coup de poursuites judiciaires. Chez nous, le prévenu politique, aussi bien l'accusé ordinaire, est traité comme gibier à la traque. Pendant toute l'instruction, tout ce que l'on trame contre lui est pour lui seul mystère. Si vous aviez occasion de connaître le sort des gens qui, pendant des semaines et des mois, sont mis au secret pour des délits souvent imaginaires et ignorent absolument de quoi on les accuse, tandis que le parquet dispose seul de tout le dossier et peut journellement forger de nouveaux réquisitoires, vous resteriez convaincus, comme moi, que l'institution du ministère public est en effet une tache dans notre législation criminelle..... La question qui s'impose en premier lieu est celle-ci : Les dépenses de cet État sont-elles faites dans l'intérêt de l'État ? On peut bien dire à des enfants qu'ils doivent baiser la verge qui les corrige ; mais ce langage, il n'est pas permis de le tenir à un peuple. Or, si l'institution du ministère public, telle

qu'elle est aujourd'hui, engendre du mal et ne répond pas aux besoins d'une bonne administration de la justice, eh bien, dans ce cas, Messieurs, biffons tout ce qui peut contribuer à l'existence des procureurs du roi. (*Applaudissements prolongés.*)

Après cette charge à fond contre la magistrature debout, M. Twesten prit la parole. Son discours est resté célèbre. Nous demandons la permission d'en traduire quelques extraits.

« La discussion sur l'institution du ministère public a dévié, car on est venu nous parler de l'administration de la justice. Je me placerai à mon tour sur ce terrain. Un récent rapport de la Commission de la justice, composée presqu'exclusivement de membres appartenant à l'ordre judiciaire, constatait « que la foi en l'indépendance des juges est ébranlée parmi le peuple ». Ce n'est pas la première fois que, dans cette enceinte, on entend des jugements sévères sur les tribunaux prussiens : ces appréciations ont été fréquemment reproduites dans ces derniers temps. Chaque fois, le ministre de la justice se lève et proteste majestueusement contre les paroles de l'orateur, comme si celles-ci constituaient une atteinte à la sainteté de la justice. On nous a dit naguère, et certains membres de cette assemblée voudraient ériger en théorie constitutionnelle, que nous devons nous abstenir de toute remarque à l'égard des tribunaux. Pour moi, j'ai toujours regardé l'extension que l'on cherche à donner à semblable théorie, comme une abstraction illégitime de la théorie inexacte du partage des pouvoirs... Je ne pense pas que nous soyons envoyés ici pour faire durer certaines illusions, ni pour répéter de ces affirmations béates qui frisent décidément l'hypocrisie. » (*Très-bien !*)

Nous sommes loin des jours où l'on disait : *Il y a encore des juges à Berlin* ; où le pays parlait de la Chambre royale de Berlin avec fierté, et l'étranger, avec une sorte de vénération (*Très-vrai !*). Lors de la retraite du ministre de la justice Simons (1), un ministre prussien disait—et il y a dans cette enceinte des témoins de cette assertion—M. Simons a sur la conscience bien des péchés, parmi lesquels un surtout est impardonnable : la corruption systématique du Tribunal suprême. (*Écoutez, écoutez MM.*, le comte de la Lippe (2) continue ce système (*Parfaitement exact !*) ; il l'étend de jour en jour davantage ; il corrompt jusqu'aux cours d'appel ; — sans égard à la capacité et à l'honorabilité, il remplit ces cours de ses créatures politiques, au point que c'en est fait du respect de la jurisprudence prussienne. (*Oui, oui, à gauche*) »

M. Twesten critique ensuite avec une rare vigueur une série de nominations, faites en récompense de services politiques, et d'arrêts rendus comme contre-services, et il termine ainsi :

« A-t-on jamais entendu que, dans aucun État, on ait puni des avocats et des fonctionnaires communaux librement élus, pour avoir usé de leur droit de citoyens dans les élections législatives ? Et pourquoi n'est-on arrivé qu'aujourd'hui à cette interprétation de la loi, pourquoi fallait-il douze ans pour découvrir cette mons-

(1) M. Simons a été ministre de la justice depuis le mois d'avril 1849 jusqu'en décembre 1860. Son successeur fut M. de Bernuth, qui, en automne 1862, céda son portefeuille au comte de la Lippe.

(2) Le comte de la Lippe conserva son portefeuille jusqu'en décembre 1867.

truosité ? Les lois ne sont pas changées ; il n'y a que les juges et les prétentions illégales du gouvernement qui soient nouvelles. *(Applaudissements)* Nous pouvons répéter maintenant le mot prononcé un jour du haut de cette tribune par M. de Vincke : L'injustice a perdu toute vergogne. Lorsqu'en 1837, le roi Ernest-Auguste se permit de casser la constitution du Hanovre et qu'il exigea de tous ses fonctionnaires une déclaration d'adhésion à cet acte audacieux, un des serviteurs du roi — on nomme encore ainsi les fonctionnaires en Hanovre — répondit : « Je souscris à tout. Ne sommes-nous donc pas tous des chiens ? » *(Hilarité.)* Eh bien, Messieurs les ministres, peut-être finirez-vous par inculquer, au moyen de vos pénalités et de vos récompenses, aux officiers publics de la Prusse, cette idée honorable de leurs fonctions, peut-être leur ferez-vous dire un jour : Nous sommes vos chiens ! (*Protestations* à droite ; *applaudissements* à gauche.) Ce jour-là, d'autres reconnaîtront, à défaut du ministère actuel que la monarchie prussienne n'a plus de fondement ! » *(Sensation prolongée.)*

Le comte Bethusy-Huc se lève pour demander le rappel à l'ordre ; mais le président Grabow lui répond :

« Je n'ai trouvé dans les paroles de M. Twesten rien qui mérite un rappel à l'ordre. *(Marques d'approbation.)* L'honorable député n'a eu qu'un seul but : signaler des abus du genre de ceux que nous n'avons cessé de révéler pendant toute cette session. Je ne comprends pas comment, si pareils abus existent aussi dans le département de la justice, nous pourrions nous dispenser d'appeler sur eux la lumière. Je me borne, en conséquence à répéter qu'il n'y a nullement lieu de rappeler M. Twesten à l'ordre. »

Le ministre de la justice et le ministre de l'intérieur comte d'Eulenburg ayant répliqué, selon leur habitude, par de courtes protestations, M. Gneist fit la déclaration suivante :

« L'appréciation faite par M. Twesten du caractère de la magistrature actuelle de S. M., je la reconnais comme pleinement fondée. (*Écoutez !*) J'adhère sans restriction et catégoriquement à tout ce qu'il vous a dit (*Très-bien !*), et je maintiens que les accusations qu'il a dirigées contre l'administration de la justice sont méritées et parfaitement établies. (*Bravo !*) Je n'ai qu'un mot à ajouter ; le voici : je suis personnellement peiné de devoir faire cette déclaration, parce qu'il me répugne de prendre le rôle d'accusateur. »

L'opposition resta compacte en face de toutes les questions intérieures. Dans la politique étrangère, au contraire, elle semblait menacée d'une scission. Mais ce n'était là qu'une apparence. Si d'abord M. de Bismarck s'était réellement bercé de l'espoir de la

voir s'affaiblir sur ce terrain, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il s'était fait illusion. Dans l'affaire du Sleswig-Holstein, la majorité évita toute déclaration de principe : en dépit des provocations incessantes de M. de Bismarck, elle ne se prononça pas sur la situation juridique et politique de la Prusse vis-à-vis des duchés. Cette question, elle l'abandonnait à l'avenir. Le 2 juin, toute la Chambre, hormis bien entendu les députés conservateurs, rejeta le projet dit de la marine, par lequel le cabinet demandait un crédit considérable. Il s'agissait, notamment, de subvenir aux dépenses des fortifications du port de Kiel, qui, soit dit en passant, n'était pas encore en possession de la Prusse. Le 13 du même mois, elle fit subir le même sort au projet relatif aux frais de la campagne de Danemarck. Vainement le ministre de la guerre avait-il déclaré, le 5 avril :

« que non-seulement la Prusse se trouvait momentanément en possession de Kiel, un port excellent pour la marine de guerre, mais encore qu'elle était décidée à le garder. »

Vainement M. de Bismarck avait-il dit, le 26 avril, au sein de la Commission :

« Le gouvernement, co-possesseur du port de Kiel, regarde son acquisition définitive comme une impérieuse nécessité. Il est déjà en négociation avec l'Autriche sur cet objet. Dans cette affaire, l'attitude de la Diète peut être un aide puissant ou bien un obstacle majeur; car, sans le vote du crédit demandé, ce port ne serait qu'une propriété sans valeur. J'espère donc que la Diète pensera qu'il faut acquérir Kiel. »

Vainement vint-il soutenir le 2 juin à la Chambre :

« Le port de Kiel n'est pas encore, il est vrai, la propriété régulière de la Prusse, mais aucune résolution des États du Sleswig-Holstein ne saurait faire sortir la Prusse des duchés. Au reste, la Chambre pourrait voter le crédit sous la condition que Kiel devrait au préalable être acquis. »

Peines inutiles. L'opposition resta unie et ne transigea pas. Le ministère et la majorité ne s'épargnèrent aucune des aménités à la mode. Cette séance du 2 juin donna même lieu, entre M. de Bismarck et M. Virchow, à un conflit personnel, à la suite duquel le ministre-président provoqua le belliqueux docteur en duel.

Est-il besoin de le dire? Le 8 juin, la Chambre des Députés rejeta encore une fois les frais de la réorganisation militaire par 207 voix contre 22, et, faut-il l'ajouter? la Chambre haute infirma de

rechef le budget amendé par la seconde Chambre. Quant au cabinet, il se consola de cet échec, par l'application de sa « théorie de la lacune constitutionnelle »: il continua de gouverner sans budget, et, non content de maintenir sa réorganisation de l'armée, il la compléta. Vous devinez le reste : le 17 juin, M. de Bismarck, au nom du Roi, congédia la Diète par un discours du trône qui, cela va de soi, était un nouveau réquisitoire contre l'opposition.

De leur côté, les électeurs de l'opposition n'étaient pas restés les bras croisés. A peine la Diète était-elle réunie de trois semaines que parut à Berlin une députation de Cologne, organisée et pilotée par M. Classen-Kappelmann. Elle venait offrir au président Grabow une couronne civique en argent. M. Grabow accepta le cadeau, « non pour lui mais pour la majorité libérale », promettant « de le conserver comme la plus précieuse des reliques ». Le Conseil municipal de Stettin, « en considération de la situation générale du pays », refusa carrément de décréter les fêtes de réception qu'on lui demandait de haut lieu à l'occasion du voyage du Prince royal. Pour les mêmes motifs, le Conseil municipal de Cologne, inspiré par M. Classen-Kappelmann, renonça à tous frais quelconques pour le jubilé du cinquantième anniversaire de la réunion des provinces rhénanes à la Prusse, et il s'abstint absolument de prendre part à la solennité. Un meeting, convoqué par l'inévitable M. Classen-Kappelmann, adhéra en masse à cette résolution et vota « l'abstention du peuple de Cologne ». Un grand nombre de municipalités du Rhin suivirent cet exemple; d'autres décrétèrent des festivités, mais « sous la réserve expresse que leur participation n'entraînait aucunement approbation du système gouvernemental suivi depuis quatre ans à Berlin ».

Après la prorogation, un Comité colonais, présidé par l'infatigable M. Classen-Kappelmann, invita tous les députés libéraux, sans distinction de nuance, à un banquet et à une promenade sur le Rhin,

« afin, disait l'invitation, de faciliter un échange d'idées sur la situation politique du pays et d'entretenir, par des gages réciproques, la persévérance et l'unanimité nécessaires à chacun dans la lutte à soutenir pour le triomphe des droits et des libertés constitutionnelles. »

Le président de police de Cologne interdit la manifestation. Protestation du Comité dans laquelle on lit :

« Malgré tout notre respect pour les actes de l'autorité, notre devoir civique nous

ordonne de tenir haut et ferme tous nos droits, tels que les consacrent la Constitution et les lois du pays. »

En conséquence, le Comité des fêtes poursuivit ses préparatifs, comme si de rien n'était. Quant au président de police, il maintint son interdiction et le Oberburgermeister Bachem fit évacuer la salle du Gürzenich, où devait avoir lieu, le 22 juillet, la grande manifestation. M. Classen-Kappelmann imagina alors de transformer la fête en un dîner privé, à ses frais. Mais la police lui intima l'ordre de s'en abstenir « vu l'état des choses ». En même temps le Comité avait recours aux voies judiciaires. La chambre du Conseil du tribunal de première instance leva l'interdiction de la police et déclara nulle la dissolution du Comité. Sur l'appel du procureur-général, le Sénat criminel de la Cour confirma l'arrêt de la chambre du Conseil. Son arrêt ne fut cependant rendu que le 28 juillet, par conséquent trop tard. Au surplus, un gain de cause moins tardif n'eût sans doute rien changé à la chose. De 253 députés invités, 160 environ acceptèrent, et moins de 80 prirent part au banquet. Arrivés à Deutz, les manifestants se réunirent dans un hôtel; mais le bourgmestre les somma de se disperser et il fit évacuer la salle par un peloton de cuirassiers. Ils se réfugièrent ensuite au Jardin Zoologique, situé sur le territoire de Longeich, commune limitrophe. A peine y étaient-ils installés, que le bourgmestre de cette commune, devenu célèbre par cette aventure, requit la troupe et les expulsa et du Jardin et du territoire de Longeich. Quant aux deux vapeurs chauffés pour la promenade sur le Rhin, ce bourgmestre à poigne les fit occuper par des soldats. Et que faisait pendant ce temps, demanderez-vous, le farouche M. Classen-Kappelmann? Où était-il? — M. Classen-Kappelmann avait quitté la ville « au moment décisif » et il s'était retiré sur la colline voisine, que les Colonais nomment le Promontoire. De là, nouveau Ménénius Agrippa, il adressa une proclamation à ses concitoyens, à sa bonne ville de Cologne, la suppliant « d'éviter soigneusement toute provocation, toute illégalité, toute résistance à la police et à la troupe, tout excès, toute espèce de trouble ou de désordre ».

Ceci se passait le samedi. Le lendemain, les *convives* allèrent en bateau à vapeur à Oberlahnstein, dans le duché non annexé encore de Nassau. Là, les autorités leur firent absolument le même accueil que celles de Cologne et des environs. Mais la *fête* de

M. Classen-Kappelmann n'était tombée à l'eau. Bien au contraire. C'est alors seulement que commença la vraie fête. Dans toute la monarchie, ce ne fut que confiscations de journaux coupables de comptes-rendus sympathiques à la manifestation ratée; la majorité du Conseil communal de Cologne, rangée sous la bannière de M. Classen-Kappelmann, prit une résolution tendant à adresser une requête au roi contre l'Oberburgermeister Bachem, et à réclamer de M. Classen-Kappelmann le prix de location de la salle du Gurzenich, afin de transformer cette burlesque affaire en cause célèbre. Le ministère annula la délibération prise contre M. Bachem, et la fête parlementaire de Cologne se termina provisoirement par un fiasco monstre, en attendant qu'à la Chambre l'opposition s'en servît pour ses bruyants desseins de l'année suivante. M. Classen-Kappelmann, élu député dans l'intervalle, jouait décidément de malheur; car M. Twesten allait avoir un succès de vacarme qui devait éclipser la tapageuse renommée de l'infortuné tribun rhénan. Le 2 septembre, en vertu d'un réquisitoire du procureur du roi, M. Twesten, député et juge au tribunal de la ville de Berlin, fut mis en prévention pour le discours qu'il avait prononcé à la Diète sur « le manque d'indépendance des tribunaux ». Il invoqua la Constitution et refusa de répondre à l'interrogatoire du juge-instructeur. Le parquet déféra aussitôt l'affaire à la Cour suprême, le tribunal de première instance et la Chambre royale s'étant déclarés incompétents.

Le 15 juin 1866, ouverture de la Diète, discours du trône lu par le ministre-président, devenu, le 16 septembre 1865, comte de Bismarck, et réélection de M. Grabow. En reprenant la présidence de la Chambre basse, le favori de l'opposition débita une harangue que, suivant l'usage solennel, la majorité accueillit avec un enthousiasme voisin de la frénésie.

« Le tableau de la situation intérieure s'est encore assombri depuis la dernière session. En prorogeant cette assemblée, on l'a accusée d'avoir sacrifié à l'esprit de parti la règle suprême de tous les partis, le bien public. La presse réactionnaire et jusqu'à des ecclésiastiques (protestants) ont pu impunément se permettre des imputations haineuses et des démarches empreintes de l'impudence la plus déplacée contre le deuxième facteur constitutionnel du pouvoir législatif. Mais une fête organisée par les populations des provinces rhénanes et de la Wesphalie, désireuses de témoigner à des représentants de la nation, indignement honnis pendant quatre ans, la gratitude qu'elles éprouvent pour la constance avec laquelle leurs mandataires combattent pour la Constitution jurée, cette fête civique a été empêchée par la force armée. La crise constitutionnelle, provoquée par une réorganisation militaire entreprise au mépris de la légalité, a été transformée en un mal chronique, dont cette assemblée n'est pas responsable.

Jamais la nation prussienne et ses mandataires ne renonceront à la reconnaissance et à l'exercice des droits dont le respect illimité est garanti par des serments solennels !... »

A peine la Diète avait-elle commencé ses travaux, que le Tribunal suprême, contrairement aux conclusions des défendeurs basées sur l'art. 84 de la Constitution, autorisait les poursuites contre M. Twesten (et M. Frentzel), par un arrêt rendu le 29 janvier 1866, à une voix de majorité, et auquel avaient pris part deux juges suppléants. Cet arrêt donna lieu à un débat extrêmement animé qui dura deux jours. Le rapporteur, M. de Forkenbeck, termina par ces mots dont il doit quelque peu rougir aujourd'hui :

« En 1815, le peuple venait de délivrer le pays de l'étranger et de le rendre à ses princes : on lui promit une Constitution. De 1848 à 1850, le peuple conquit la charte promise. Elle a duré seize ans, et qu'est-elle devenue? *(Écoutez !)* Je vais vous le dire. Il est écrit dans le Constitution : aucune dépense ne pourra être faite sans l'assentiment de la nation, et, depuis quatre ans, l'argent des contribuables est dépensé sans notre approbation ; il est écrit dans la Constitution que les ministres sont responsables et qu'ils peuvent être poursuivis pour haute trahison chaque fois qu'ils transgressent le pacte fondamental. Et que nous répondent les ministres? Oui, disent-ils, nous sommes responsables, mais nous ne relevons que de Dieu seul. Il est encore écrit dans la Constitution que tandis que les ministres sont responsables, les mandataires de la nation ne le sont pas. Et que nous répond la Cour suprême? Vous autres, représentants du peuple, vous êtes responsables. Messieurs, voilà la parodie de Constitution que le système actuel ose offrir au peuple prussien si sage et si digne d'une véritable Constitution! Dans cette situation, qu'avons-nous à faire? Rien, si ce n'est de constater que, sans argent, sans disposer d'aucun bras, sans la protection de juges indépendants, sans vouloir recourir même au droit sacré de la légitime défense, nous ferons opposition à ce système, sans trève ni merci, en accomplissement du devoir que nous impose le pays. (*Applaudissements prolongés.*) La lutte n'est pas désespérée : c'est là une conviction profondément enracinée dans mon esprit. Un système qui, au milieu d'une époque difficile, ne cesse de demander au pays de l'argent et des hommes, et toujours plus d'argent et plus d'hommes, qui écrase la nation sous le fardeau de charges journellement croissantes, un système qui, pour se tenir debout, doit inévitablement saper toute liberté et détruire le dernier rempart de la Constitution, et qui, d'un autre côté, n'a pas remporté le moindre avantage à l'extérieur, un pareil système doit s'écrouler. Puisse-t-il ne se perdre que lui-même ! (*Bruyante approbation.*) »

Ce fut alors le tour de M. Gneist.

« Il y a dix ans, j'ai pensé et écrit que « l'administration prussienne est organisée de telle sorte que tout droit féodal pourra être exercé *contre* la loi et *contre* la Constitution, aussi longtemps qu'il se trouvera un certain nombre d'individus qui se diront : Telle chose nous semble nécessaire, juste ou opportune. Eh bien, Messieurs, l'événement m'a donné raison. Nous avons en Prusse des lois nouvelles, mais elles sont interprétées à l'aide des lois de l'ancien régime. Chez nous, le gouvernement profite régu-

lièrement de l'intervalle des sessions législatives pour légiférer par voie d'ordonnances. Qu'importent au pouvoir le libre jeu de nos institutions, les engagements et les actes des cabinets précédents, les déclarations des auteurs de la Constitution! En Prusse, le pouvoir s'est insurgé contre le bon sens européen.»

Sa verve mordante, procédant par allusions plus ou moins fines et accentuées par les bravos de ses amis, s'exerça quelque temps contre les ministres; puis il dit ces paroles qui soulevèrent une véritable tempête d'acclamations :

« Mais je reviens à cette assemblée. Du moment que des ministres de la Couronne se sont mis sur le pied de substituer leur opinion personnelle aux lois d'un pays, du moment, par conséquent, que les institutions destinées à servir de frein au gouvernement sont livrées à l'arbitraire de ce gouvernement, il ne reste à la représentation nationale qu'un seul moyen de défendre la Constitution : répéter sans trêve que les ministres violent la Constitution. L'arrêt du 29 janvier est une souillure pour la justice prussienne!... »

Le lendemain, M. Twesten traîna aux gémonies, comme on disait alors, ce M. de Bismarck auquel son parti et lui-même obéissent aujourd'hui, le front dans la poussière.

« Le tribunal a dépassé mes plus audacieuses espérances. (*Approbation tumultueuse à gauche.*) On a enfin jeté le masque! Le régime de MM. de Bismarck, d'Eulenburg et de la Lippe a fait descendre cette magistrature tellement bas, que non-seulement elle outrage les lois et la Constitution (il y a bel âge qu'elle nous a habitués à cela), mais encore sa propre et récente jurisprudence... Le ministre-président nous a dit : Nous ne pouvons pas vous attraire en justice! et à la Chambre haute il s'écriait : Nous en ferons l'essai! Eh bien, l'essai a été tenté et il a réussi. Les juges du Sénat criminel des provinces orientales ont condamné les membres du Sénat rhénan : mais il fallait une majorité (*Sensation*): et le président Uhden envoya deux suppléants *sûrs* au Sénat criminel. (*Hilarité. Écoutez!*) C'est ainsi qu'on a fabriqué une majorité d'une voix. *Une* voix a suffi pour mettre hors de vigueur un droit fondamental garanti par la Constitution, et cette opération judiciaire s'est faite en contradiction avec la jurisprudence constante de tous les autres tribunaux, en contradiction avec la jurisprudence du Sénat criminel! MM. les ministres ont, ma foi, le droit de triompher et d'être fiers de ce succès. (*Aux ministres.*) Vous pouvez maintenant suspendre aux poitrines de vos juges tous les ordres de la Prusse, vos croix d'honneur ne couvriront pas les blessures que ces hommes ont faites à votre honneur, dans l'opinion publique et aux yeux de l'histoire (*Applaudissements*), les blessures que malheureusement ils ont faites aussi à l'honneur de la patrie. (*Id.*) Quant à nous, Messieurs, cet arrêt nous fait entrer dans une phase nouvelle. Cet arrêt nous lie par un engagement d'honneur à la cause du pays. (*Bravos prolongés*). On nous trouvera ici résolus à sacrifier nos personnes, si l'honneur et l'intérêt de la patrie l'exigent (*Bravos*), résolus non-seulement à souffrir, mais encore à *agir* lorsque l'heure aura sonné..., et cette heure sonnera. (*Applaudissements prolongés.*) S'il manquait quelque chose pour nous assurer l'avenir, c'était précisément un coup de cette espèce, car ces attentats-là sont d'ordinaire les derniers! (*Très-vrai.*) Le jour où Charles Ier voulut faire arrêter les membres du Parlement fut le dernier jour de son

autorité à Londres; les gendarmes ont eu beau traîner Manuel hors de la Chambre. ce n'est pas la tribune qui s'est écroulée, mais le trône. (*Profonde sensation.*) »

Le ministre de la justice ne fit qu'une réplique très-faible, qui se bornait à de simples dénégations, et il laissa la parole au baron de Bismarck.

« Si votre proposition, dit le ministre-président, était réellement fondée en droit, les membres des deux Chambres jouiraient parmi leurs concitoyens d'un privilége tel que la gentilhommerie la plus fantaisiste du patriciat le plus avide n'a jamais rêvé d'en conquérir de pareil dans un pays civilisé. (*Protestations.*) Dans ce cas, l'art. 2 de la Constitution devrait tout bonnement être conçu ainsi : Tous les Prussiens sont égaux devant les tribunaux. Toutefois, les membres de la Diète ont le droit d'offenser et de calomnier leurs concitoyens et de commettre en général tous les délits qui peuvent se commettre par la parole, sans jamais devoir en répondre si ce n'est devant le bureau de la Chambre. (*Rires à gauche.*) Commise publiquement ici, l'offense la plus brutale passe tout au plus pour une expression imparlementaire. (*Rires.*) Comparez à cela les peines comminées par le Code pénal contre les auteurs des mêmes offenses, commises hors de cette enceinte, et vous verrez dans quelle position inégale vous mettez vos concitoyens. J'ai vainement cherché dans toutes les législations une situation analogue à celle que vous ambitionnez de vous créer (*Dénégations*); j'ai compulsé toutes les lois d'Allemagne, et je n'en ai trouvé trace nulle part. Il n'y en a qu'une seule que, je l'espère, vous ne vous voudrez pas invoquer : c'est une ordonnance abrogée réglant les rapports de sujets à maîtres. Il y est dit : Si un domestique excite par sa conduite inconvenante la colère de son maître, il ne pourra être recevable d'aucune action qu'il intenterait pour injures au dit maître (*A gauche : Fi donc !*) »

Le Président agitant sa sonnette : « Messieurs, n'interrompez et n'acceptez pas la comparaison qui vraisemblablement va suivre. »

M. de Bismarck : « Quant à *moi,* je ne songe aucunement à vous » appliquer la comparaison , car personne n'est moins disposé » que moi à accorder semblable droit seigneurial à cette assem- » blée. J'ai simplement voulu vous faire remarquer qu'il n'existe » aucune autre disposition analogue, et certes mes concitoyens » répugnent autant que moi à vous reconnaître ce privilége de » maître. J'estime de plus que la majorité d'entre vous ne songera » pas à le réclamer. Si pareil droit se trouvait dans nos codes, il » serait l'opprobre de notre législation. Et cet opprobre ne pour- » rait être aggravé que si on exploitait pareil droit ici, dans le but » de s'en faire un rempart derrière lequel on diffamerait, aux » yeux du monde entier, des hommes qui pour la plupart ne pour- » raient se défendre dans cette enceinte. Quand une législation » contient de telles erreurs, on peut les ignorer tant que les bon- » nes mœurs les rendent inoffensives, tandis qu'ici, Messieurs, — » il m'est bien permis d'employer une expression à laquelle

» M. Jung a donné samedi dernier le droit de cité parlementaire,
» — ici, nous sommes en présence d'un fait peu honorable pour
» cette assemblée : chaque fois que la diffamation part d'un ami
» politique, elle est accueillie avec enthousiasme et le diffamé
» est livré sans défense à l'exécration publique. Le ton qui a régné
» l'an dernier dans cette enceinte, celui qui y a régné hier encore,
» je ne sache pas qu'il ait cours dans aucune assemblée délibérante
» d'Europe ».

Le Baron de Bismarck continua ainsi « sur un ton tout jovial et d'une bonne humeur étonnante », suivant la remarque de M. Schulze-Delitsch. Le dernier orateur fut M. le prof. Dr Simson. Voici comment, à la fin de son discours, il fit ressortir sa propre perspicacité politique. On remarquera que tous les membres de l'opposition affectionnaient particulièrement les satisfactions de ce genre, qui expliquent bien mal l'appui donné plus tard à M. de Bismarck par le parti national-libéral.

« Voilà deux ans et demi, dit-il, que je vous disais : la voie où s'engage le gouvernement du roi ne lui permettra aucun arrêt; *ce* régime violent— quelque désintéressés que puissent être d'ailleurs des mobiles que j'ignore — est pour le moins incompatible avec l'apparence même de la liberté. Quoi qu'ils tentent, ces Messieurs ne *peuvent* pas gouverner sans tuer la liberté de la presse, sans exercer une pression sur les tribunaux, au détriment du respect dû à la justice; ils ne *peuvent* pas gouverner sans entraver l'opinion publique dans les élections législatives, ne fût-ce que pour amener un résultat factice en opposition avec la conviction enracinée dans tous les esprits; ils ne *peuvent* pas gouverner avec une administration communale libre, enfin ils ne *peuvent* pas gouverner en présence d'une Chambre à qui l'art. 88 garantit la liberté illimitée de la parole! Vous êtes entraînés sur une pente fatale ; mais, si je peux me servir d'une vieille façon de parler, mais, que vous *puissiez* alors que vous avez reconnu devoir, que vous croyiez jouir encore de votre libre arbitre, tandis que vous êtes devenus le jouet de circonstances que vous avez imprudemment fait naître, voilà ce qui m'a maintes fois mis dans la stupéfaction.

« Que, pour maintenir les choses un moment encore dans la voie actuelle,—un moment bien long eu égard à la courte durée de notre vie fragile, mais qui n'est rien dans l'existence d'un peuple, — que, pour ce triomphe passager de l'heure présente qui pèsera des quintaux dans la balance de l'avenir, vous osiez ce que vous

osez, voilà ce que ne peut saisir ma faible intelligence. Vous êtes en lutte avec les puissances intellectuelles et morales de notre époque *(Bravo!)* : tôt ou tard vous serez contraints de céder à ces puissances, dont vous méconnaissez la force et la valeur — et, si mes pressentiments ne me trompent pas, l'arrêt de la Cour suprême, qui est votre œuvre, est la première étape de votre retraite. *(Applaudissements prolongés auxquels prennent part aussi les tribunes.)* »

La proposition fut adoptée par 263 voix contre 35.

L'antagonisme entre le cabinet et la Chambre des députés s'envenima de jour en jour davantage. Il se manifesta à tout propos et hors de tout propos. Le 18 juillet 1865, le gouvernement avait conclu, avec la direction du chemin de fer de Cologne-Minden, un traité ou plutôt une affaire, en vertu de laquelle il obtenait un payement de 28,280,500 thalers. Ce fut cette somme, on l'apprit plus tard, qui servit à couvrir les premiers frais de la guerre contre l'Autriche. La Commission du budget eut l'indiscrétion de s'informer du lieu où était déposé ce capital; mais le gouvernement refusant tout renseignement à cet égard, elle décida, sur une motion de M. Lasker, que la Chambre serait invitée à déclarer la convention anticonstitutionnelle et partant nulle en droit.

Le 3 février 1866, autre grosse affaire : sur la proposition de M. Virchow et de M. Twesten, rapporteur, la Chambre, par 251 voix contre 44, prononça « la nullité de la réunion du duché de Lauenbourg à la couronne de Prusse, aussi longtemps que cette annexion n'aurait pas reçu l'approbation des deux Chambres de la Diète ». Le 16, par un ordre du jour motivé, elle déclara illégales les « mesures administratives prises pour empêcher la fête parlementaire de Cologne » et somma le cabinet » de poursuivre comme coupables d'abus de pouvoir, le président de régence de Moeller et le président de police Geiger de Cologne, ainsi que les bourgmestres Eich de Longeich et Schaurte de Deutz ». Par une lettre du 18 février, le ministre refusa de reconnaître les trois actes législatifs relatifs au Lauenbourg, à l'arrêt de la Cour suprême et à la fête parlementaire.

« Le vote de la Chambre basse du 3 de ce mois, écrivait M. de Bismarck, viole l'art. 48, celui du 10 l'art. 86, celui du 16 l'art. 45 de la Constitution. Le gouvernement du Roi ne saurait prendre communication officielle de résolutions illégales qu'il conviendrait au président de la Chambre de lui transmettre. J'ai en conséquence

l'honneur de vous retourner vos dépêches relatives aux trois résolutions concernant..... »

Que restait-il à faire? Les quelques députés du centre que comptait encore la Chambre déposèrent le projet d'une adresse au Roi. Aussi modérée dans la forme que ferme quant au fond, cette adresse devait avoir pour effet d'amener une entente. La Chambre cependant repoussa toute conciliation : à l'unanimité de tous les membres présents, sauf les voix des auteurs du projet, elle passa à l'ordre du jour sur la dépêche ministérielle du 18. Le lendemain, un message royal prononça la clôture de la session. Ce message fut suivi d'un ordre du Roi, portant prorogation immédiate de la Diète, bien que la Chambre basse n'eût pas abordé la discussion du budget et qu'aucun des objets à l'ordre du jour ne fût réglé. Dans son discours de congé, le président Grabow s'exprima en ces termes :

« Les mesures qui apparemment vont être prises, après la prorogation et la clôture de la Diète ont déjà été annoncées pendant le cours de la session. Je crois cependant pouvoir affirmer que nous tous, qui jusqu'ici avons lutté de toutes nos forces pour le droit, la loi et la Constitution, nous persévérerons dans nos efforts. »

Le ministre-président ayant, selon l'usage, crié : Vive le Roi! à la fin de la séance, les « féodaux » et les catholiques seuls acclamèrent le souverain, ce qui, le lendemain, fournit à la presse libérale l'occasion de les signaler à l'animadversion publique. Quant aux députés libéraux, ils tinrent à honneur de suivre ce jour-là l'exemple du Dr de Sybel qui, tant qu'il occupa un siége à la Chambre, — en 1864 il renonça à son mandat pour cause de « maladie » — non-seulement ne prit jamais part à ces acclamations traditionnelles, mais encore se donna chaque fois le plaisir de lancer des regards dédaigneux et moqueurs sur ses voisins, les députés du centre, qui avaient le mauvais goût de ne pas faire comme lui. M. de Sybel ne pouvait pas pardonner, à cette époque du moins, au roi Guillaume, cette remarque irrévérencieuse que S. M. fit en 1863 aux électeurs de Crefeld : « Et comment avez-vous pu élire un de Sybel! » Ce M. de Sybel, aujourd'hui l'homme-lige de M. de Bismarck, est le même personnage qui vient de se couvrir de confusion en organisant une Ligue de Mouchards *(Deutscher Verein)* dans les provinces rhénanes et en la mettant au service d'une politique qu'en 1866 il nommait « l'opprobre de la civilisation. »

Selon l'usage, le ministre-président donna lecture du discours du trône :

« La première manifestation qui eut lieu à la Chambre, dit M. le baron de Bismarck, fut la harangue dans laquelle le président donna, par des reproches sans fondement et provocateurs adressés au gouvernement du Roi, une expression à l'humeur hostile de la majorité de cette assemblée. La suite des travaux de la Chambre répondit à ce début. La Chambre ne s'inspira pas de désirs de paix : elle ne rêvait que la discorde... En présence de ces abus, il était du devoir du gouvernement de se demander si l'on pouvait attendre de la continuation des débats un avantage quelconque pour la chose publique et la paix du pays. Sa Majesté désira que la solution de cette question fût différée jusqu'à ce que la Chambre eût examiné la proposition par laquelle une minorité (*projet d'adresse des catholiques*) avait tenté de faire prévaloir ses intentions conciliantes. La discussion n'a pas été de nature à dissiper les appréhensions qui faisaient penser au gouvernement que la voie suivie par la Chambre ne pouvait qu'exposer le pays à de plus graves dissentiments et entraver plus sérieusement encore l'aplanissement futur des dissentiments existants. »

Telle était, en apparence du moins, la situation, le 23 février 1866. Nous pourrions raconter ici bien des choses qui se disaient et se voyaient alors à Berlin ; mais ce serait allonger notre récit, et nous préférons nous borner au simple exposé des faits absolument publics.

La Corporaiion des Marchands de la ville « capitale et résidence » décida qu'on s'abstiendrait cette année-là de pavoiser et d'illuminer le bâtiment de la Bourse à l'anniversaire de la naissance du Roi. Après l'attentat de Blind contre le baron de Bismarck (6 mai), la presse libérale tout entière reproduisit la notice suivante :

« L'opinion publique réprouve naturellement l'attentat ; mais cela n'empêche que l'ovation préparée à cette occasion en l'honneur du premier ministre n'ait qu'un bien mince succès. »

Mais à quoi bon nous étendre sur ces détails connus de tout le monde ? Chacun n'a-t-il pas présente à la mémoire la célèbre « boutade » de M. de Bismarck, disant que non-seulement il n'avait pas peur d'une guerre contre l'Autriche, mais encore qu'il la désirait, et ce mot qui, dans sa bouche, était un engagement : « La Prusse veut avoir la suprématie en Allemagne et elle l'aura de gré ou de force ? »

La guerre éclata et la Prusse fut provisoirement la plus forte. Le 3 juillet, jour de Sadowa, eurent lieu les élections pour la Chambre basse : l'opposition perdait un grand nombre de siéges,

mais elle conservait la majorité. Le 5 août, le Roi ouvrit la Diète en personne. La majorité avait fait une volte-face complète. Les merveilles du fusil à aiguille l'avaient mâtée. Elle était apprivoisée : elle est depuis restée docile à son maître. Le 3 septembre, par 230 voix contre 75, elle donna « décharge » au ministère, approuva l'annexion du Hanovre, etc., etc. Les plus farouches adversaires de *ce* ministère devinrent ses plus zélés adulateurs. Lorsque le 20 décembre, le député polonais Kantak rappela au Dr Simson son discours cour roucé du 23 mars 1865 et lui en cita quelques passages, le Dr Simson répondit :

« Mesurer l'état actuel à l'aune de la situation de l'Allemagne de mars 1865, est un exercice qui peut être du goût de gens qui se croient obligés à rester fidèles à des *idées fixes*. Ce n'est pas là mon cas ni celui d'autres orateurs. (*A droite : Bravo !*). J'admire ceux qui, en dépit du vacarme qu'a fait le canon pendant tout l'été, sont restés sourds aux derniers événements et se sont livrés aux douceurs d'un sommeil de marmottes, dont rien n'a pu troubler la quiétude. (*Bravo.*) »

La guerre de la Prusse contre l'Autriche a été un moyen d'atteindre un double but prussien, la suprématie en Allemagne et l'annexion de nouvelles provinces ; mais elle était indispensable aussi pour faire diversion à l'agitation intérieure. Le roi Guillaume avait des inquiétudes, sinon des scrupules. Pour les vaincre, M. de Bismarck lui montra le spectre rouge que S. M. avait vu déjà se dresser sur les barricades de Berlin et qu'elle avait combattu et vaincu dans le Palatinat et dans le grand-duché de Bade. On raconte qu'à la veille de la déclaration de guerre, le ministre, en arrivant au palais, trouva le Roi plus indécis que jamais, et que S. M., l'entraînant vers une fenêtre et lui montrant la statue de Frédéric II, lui dit : « On renversera cette statue et on mettra un échafaud à la place ». M. de Bismarck lui répondit : « Sire, oui, telle est la situation ; mais puisque vous la comprenez comme moi, n'est-il pas plus digne de vous et de moi de mourir sur un champ de bataille, l'épée à la main? »

Le Rubicon fut franchi. C'était jouer le sort de la monarchie ; mais le Roi revint vainqueur. Sadowa a été non-seulement une défaite pour l'Autriche et la cause de la guerre de 1870, mais encore et surtout le tombeau de l'opposition et le commencement de la sagesse du parti national-libéral : *Timor domini.*

MÉLANGES.

LES « OBSTRUCTIONNISTS » AU PARLEMENT ANGLAIS

On sait qu'il existe, au sein du Parlement anglais, une section indépendante des deux grands partis politiques, les libéraux et les conservateurs, et qu'on appelle la section des « Autonomistes » *(Home Rulers)*. Elle se compose de cinquante-cinq députés, tous Irlandais, reconnaissant pour chef M. Isaac Butt, et l'objet qu'ils se proposent est d'obtenir que les affaires spéciales de l'Irlande soient remises à la décision d'un Parlement irlandais. Mais, dans le cours de la dernière session, il s'est formé au sein de la section autonomiste un groupe de sept députés, qu'on pourrait appeler les *irréconciliables*, à la tête duquel se trouvent MM. Biggar, Parnell et O'Donnell. Ces messieurs ont résolu d'enrayer la législation du Parlement anglais, dans l'espoir sinon d'obtenir par ce moyen l'objet de leurs vœux, un Parlement séparé pour l'Irlande, du moins afin d'exercer des représailles pour le refus qu'ils éprouvaient à cet endroit et aussi pour le peu d'attention qui, selon eux, était accordé aux affaires irlandaises. Pour arriver à leur but, ils ont profité ou plutôt ils ont abusé de toutes les facilités que le règlement de la Chambre des Communes donne à chaque député, pour présenter autant d'amendements qu'il juge à propos et pour les défendre par des discours dont la longueur n'a d'autres limites que sa volonté.

On sait que « la clôture » est inconnue au Parlement britannique. Vers la fin de juillet, les sept membres dont nous parlons et auxquels on a donné le nom d'*obstructionnists*, — terme intraduisible mais qui signifie des gens qui accumulent les obstacles, — crurent que l'occasion était favorable pour se livrer à leur tactique.

Le Parlement n'avait plus que trois ou quatre semaines devant lui avant la fin de la session ; il fallait donc arrêter à tout prix la législature qui, d'ordinaire, au contraire, marche plus vite à cette époque. Ainsi, par exemple, il y avait le projet de loi sur la confédération des cinq colonies de l'Afrique australe, mesure purement administrative et que la Chambre approuvait cordialement.

Eh bien ! la marche de ce bill fut enrayée par une nuée d'amendements, dont soixante-treize présentés par le seul M. O'Donnell,

et par des discours à perte de vue. A peine les bancs s'éclaircissaient-ils sous l'influence de ces vexations, que vite un des complices proposait de compter les membres présents, et de faire lever la séance s'ils n'étaient pas en nombre, — c'est-à-dire quarante. D'un autre côté, M. Parnell donna avis de son opposition à quatorze projets de loi, et le groupe entier saisit toutes les occasions pour gêner la marche du char parlementaire. Dans la séance du 25 juillet, la Chambre était tellement irritée, que Sir Stafford Northcote perdit un peu la tête et demanda qu'on prît note d'une phrase de M. Parnell impliquant qu'il voulait arrêter la marche du gouvernement ; puis il proposa que le député de Meath fût « suspendu » — c'est-à-dire qu'il fût privé du droit de parler et de voter — jusqu'au vendredi suivant, le chancelier de l'Échiquier ayant l'intention ce jour-là de proposer des résolutions formelles. Heureusement M. Whitbread et le ministre de la guerre intervinrent. M. Parnell, qui avait reçu l'ordre de sortir de la salle, y rentra..... et recommença immédiatement son manége. Le lendemain, la motion qui lui imposait silence fut rappelée.

Cependant Sir Stafford Northcote n'avait pas renoncé à son idée, et le même jour il déposa sur le bureau le texte de deux résolutions qui devaient être discutées le lendemain. Voici, en quelques mots, le dispositif des résolutions du chancelier de l'Échiquier : Lorsqu'un membre aura été rappelé deux fois à l'ordre et que le président de la Chambre ou du Comité, selon le cas, aura déclaré que son autorité a été bravée, la séance sera immédiatement suspendue, puis une motion sera proposée tendant à interdire la parole pendant le reste de la discussion ou du comité au membre coupable; et, après que celui-ci aura été mis en demeure de fournir des explications, — la motion sera mise aux voix et votée sans autre formalité. La seconde résolution assimilait, en ce qui concerne les motions formelles, — les séances du Comité aux séances ordinaires de la Chambre. Les députés des Communes adoptèrent ces deux résolutions à une majorité tellement forte, qu'elle peut être considérée comme l'unanimité.

Toutefois, c'était là un filet qui ne devait guère arrêter des gens aussi fins que les sept Irlandais : ils n'eurent aucune peine à passer au travers de ses mailles. Que dis-je? ils trouvèrent, — nonobstant ces précautions, le moyen de donner au monde un spectacle qu'on n'avait pas vu de mémoire de député : une séance de VINGT-SIX HEURES. Voici en quelles circonstances : ils évitèrent de

se faire rappeler à l'ordre et protestèrent, au contraire, de leur profond respect pour les décisions du président, — tout en continuant leur manége. Leur but était de prendre leurs collègues par la fatigue, de les lasser par leurs longs discours et par l'ennui, puis, quand les députés se lèveraient les uns après les autres pour se soustraire au supplice qui leur était infligé, de compter les membres présents et, si les quarante requis pour former une Chambre n'étaient pas là, de faire lever la séance.

Dans la mémorable journée du 30 juillet, les membres de la Chambre des Communes résolurent de battre les *Obstructionnists* avec leurs propres armes, et de triompher d'eux par la lassitude. Ils se relayèrent donc pour se trouver en nombre ; M. Childers remplaça au fauteuil M. Raikes, qui alla goûter quelque repos, puis revint prendre son poste. La séance avait commencé, comme de coutume, à quatre heures du soir ; elle dura toute la nuit. Le mercredi, à huit heures du matin, M. le président demanda aux *Obstructionnists* s'ils n'étaient pas disposés à se rendre. M. Parnell répondit que des membres nouveaux devaient arriver d'Irlande par le train express et que bientôt M. Biggar, qui était allé se coucher, serait de retour. En effet, bientôt après, celui-ci rentra dans la salle, annonça qu'il avait fait un bon somme, un bon déjeûner et qu'il était prêt à légiférer tant qu'on voudrait. Enfin, à six heures du soir, un député ayant donné à entendre qu'il fallait que cet état de choses cessât d'une manière ou d'une autre, M. O'Donnell déclara que lui et ses collègues auraient tenu bon s'ils n'avaient eu qu'à lutter contre la fatigue physique, mais que devant la menace ils n'avaient plus qu'à céder.

En présence de ces faits, le public attendit avec une certaine anxiété la réponse du chancelier de l'Échiquier à l'interpellation de M. Newdgate, qui demanda si le gouvernement se proposait de prendre des mesures pour empêcher le retour de scènes pareilles à celle du 26 juillet. Le sentiment populaire avait été soulevé par les *Obstructionnists*, et si le gouvernement eût proposé quelque moyen pour leur fermer la bouche, il était probable qu'il aurait été soutenu au dehors et en dedans du Parlement. Toutefois, tant est grand le respect du peuple anglais pour le droit des minorités et pour la liberté individuelle, que l'on éprouva un sentiment de soulagement quand on entendit Sir Stafford Northcote déclarer que le gouvernement ne proposerait aucune mesure de coercition et que la Chambre était le meilleur juge de sa propre dignité.

Nous devons ajouter que le chef du parti autonomiste, M. Butt, et la plupart de ses collègues ont vivement condamné la conduite des sept *Obstructionnists* : en revanche, ceux-ci jouissent d'une immense popularité en Irlande. Dans une lettre toute récente et qui a produit une certaine sensation, M. Butt a déclaré que si MM. Biggar, Parnell et consorts ne renonçaient pas à leur tactique, — il abandonnerait la direction du parti antonomiste, car il voulait conduire une campagne constitutionnelle et parlementaire, — et que la conduite de ces messieurs, qui en était tout l'opposé, menaçait de compromettre gravemement le parti autonomiste.

F. B.

LE LIBÉRALISME.

Lettre à un publiciste catholique par S. E. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, br. in-8° de 65 p., Malines, H. Dessain, 1877.

Nous ne voulons pas attendre jusqu'au mois prochain pour annoncer à nos lecteurs cette brochure magistrale, qui parait au moment où nous achevons notre tirage. Nous venons de la lire d'un trait et nous nous proposons de la relire, de la méditer et d'en faire des applications. Elle contient une réfutation savante et lucide de la plus dangereuse hérésie de notre temps. Sous une forme saisissante, l'éminent écrivain présente aux « gens du monde » et particulièrement aux « hommes de la tribune et de la presse » uu résumé substantiel des chapitres, où, dans ses beaux travaux antérieurs (la *Question religieuse*, les *Entretiens sur la démonstration catholique de la révélation chrétienne*, les *Lettres théologiques sur la démonstration de la foi*, etc.), il a si victorieusement combattu les erreurs fondamentales des sectes libérales.

On comprendra aisément qu'il nous est impossible de résumer à notre tour un enchaînement de syllogismes exposés avec une parfaite concision. Suivant sa méthode bien connue, l'auteur examine d'abord les faits avec sa finesse habituelle, puis il en exprime les conséquences ou les prémisses doctrinales. Ensuite, après avoir refuté celles-ci, avec une logique à la fois rigoureuse et aimable, il force, pour ainsi dire, l'erreur à servir de marchepied à l'apologie chrétienne. Les définitions qu'il donne du libéralisme sont frap-

pantes : 1°) c'est l'école politique qui prétend asseoir tout l'ordre social sur la *déclaration des droits de l'homme*, sans se soucier le moins du monde s'il existe, pour le genre humain, une loi divine positive ; — 2°) c'est l'école politique de ceux qui ne reconnaissent, pour tout l'ordre social, qu'une seule *loi suprême*, la raison, ou, comme ils disent, *l'opinion*, l'opinion qui fait ensuite les autres lois par le chiffre mouvant des majorités ; — 3°) c'est l'école politique qui n'admet, dans le monde social, qu'une seule puissance souveraine et indépendante, *l'État* ; qui nie l'existence, la distinction, l'harmonie nécessaire des deux puissances, de la puissance civile ou temporelle et de la puissance religieuse ou spirituelle. — En un mot, c'est *une théocratie sans Dieu*. Cette conclusion est rendue évidente, à l'aide d'une lumineuse démonstration, qu'il faut lire avec soin, car elle ne contient pas un mot de trop.

Le rationalisme n'est pas la doctrine de la raison, et le libéralisme n'est pas la doctrine de la liberté. En manifestant la prétention de se mettre au-dessus des divers cultes historiques, le libéralisme crée une véritable religion d'état, l'antichristianisme officiel et obligatoire, et il confond ainsi les deux puissances à son profit. La presse catholique ne doit pas cesser de rappeler à ses lecteurs cette conséquence énorme et singulière.

En niant l'existence légitime et nécessaire de la société religieuse dans le temps et l'espace, et son indépendance, les docteurs du libéralisme sont conséquents avec leur théorie « religieuse », mais ils attribuent ainsi logiquement à la société civile un pouvoir absolu. Après avoir nié la distinction des deux puissances, les libéraux sont forcément entrainés vers le Césarisme. Cette démonstration de l'éminent polémiste est vigourement conduite et devrait être vulgarisée sous toutes les formes possibles par la presse périodique.

Voulez-vous être libre ? Connaissez la vérité. *Veritas liberabit vos*. Or, Jésus-Christ est la vérité absolue, et la science de Jésus-Christ est à la disposition de tous les hommes de bonne volonté ; car elle est un fait historique.

Une note finale résume en quelques pages la doctrine catholique sur la « tolérance civile ». La discussion de l'adresse a prouvé combien il était opportun de refaire cette démonstration, que naguères Mgr l'évêque de Liége résumait aussi avec tant de clarté au *Cercle St Hubert*.

P. H.

FEUILLE D'ANNONCE DE LA REVUE GÉNÉRALE

DU MOIS D'AVRIL 1877.

CONCOURS

OUVERT PAR

l'Administration de la Revue Générale.

L'Administration de la *Revue Générale* ouvre un concours pour la composition en français d'un Roman ou d'une Nouvelle, sous les conditions suivantes.

L'ouvrage ne dépassera pas en étendue une centaine de pages de la *Revue Générale* :

Le concours est ouvert entre Belges et étrangers : les auteurs ont la liberté absolue du choix de leurs sujets, pourvu qu'ils respectent scrupuleusement la Religion, la Morale et les Bienséances.

A mérite égal, l'auteur de l'ouvrage traitant des mœurs ou des choses nationales l'emportera sur tout autre.

Il sera décerné un prix de 500 francs à l'auteur de l'œuvre couronnée.

Le Jury pourra attribuer deux autres prix, l'un de 300 francs et l'autre de 200 francs.

L'Administration de la *Revue* se réserve le droit de propriété sur toutes les œuvres primées.

Le Jury sera constitué par les soins du Comité de rédaction de la *Revue*.

Tous les manuscrits devront être *très-lisiblement écrits*, porter une devise de concours et être adressés au Comité de la *Revue Générale* avant le 1er juillet prochain.

ED. BALTENWECK, LIBRAIRE,

7, rue Honoré Chevalier, Paris.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Promenades d'un touriste, voyage en Hollande, excursion en Savoie et en Suisse, par VICTOR FOURNEL, 1 beau vol. in-18 jésus, prix . 2 fr.: par la poste, 2 fr. 25

Vacances d'un journaliste, par VICTOR FOURNEL. — *Huit jours dans les Vosges. — De Paris à Madrid. — Simple coup d'œil sur Londres. — A travers l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie*, 1 beau vol. in-18 jésus, prix : 2 fr.; par la poste, 2 fr. 25

Les Alpes, *Histoire et Souvenirs*, par XAVIER ROUX, 1 beau vol. in-18 jésus, prix : 2 fr.; par la poste, 2 fr. 25

Histoire naturelle pittoresque, *Mémoire d'une Ménagerie, Frosch et Pécopin*, par H. DE LA BLANCHÈRE, 1 beau vol. in-18 jésus, avec gravures : 2 fr.; par la poste, 2 fr. 25

Scènes villageoises, *Jacques Brunon, Georges Mauclair*, par EUGÈNE MULLER, 1 beau vol. in-18 jésus, avec grav.: 2 fr.; par la poste, 2 fr. 25

Grandeur et décadence d'un Oasis, *Marthe Verdier*, par CH. WALLUT, 1 beau vol. in-18 jésus, avec grav. hors texte: 2 fr.; par la poste, 2 fr. 25

Les Révolutions d'autrefois, *Mémoire de Don Ramos, Le Siége de Florence*, par A. GENEVAY, 1 beau vol. in-18 jésus, prix : 2 fr.; par la poste, 2 fr. 25

J. LEFORT, Éditeur à LILLE.

En envoyant un mandat de poste à l'éditeur, on recevra franco

LE CATHÉCHISME EN EXEMPLES

3e EDITION REVUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

2 volumes in-8o.

Prix du premier volume, *broché*	4	»
— — — *solide reliure basane* . .	5	50
— — — *demi-reliure tranche dorée* .	6	50
Prix du second volume, *broché*	6	»
— — — *solide reliure basane* . .	8	»
— — — *demi-reliure tranche dorée* .	9	»

Les deux volumes reliés ensemble en forte basane 13 »

Chaque volume se vend séparément.

L'accueil favorable fait à la deuxième édition nous a engagés à revoir notre travail et à en réviser le classement, de façon à introduire dans l'ensemble plus d'ordre, de méthode et de clarté.

Le premier volume renferme 16 pages, et il traite : *Des vérités qu'il faut croire ;* le second renferme 89, pages, et il traite : *Des devoirs qu'il faut accomplir et des moyens de sanctification.* Chacun de ces volumes contient deux tables : l'une par ordre de matières, l'autre analytique et alphabétique.

Cet ouvrage a été approuvé et recommandé par plusieurs archevêques et évêques, et par *Son Éminence le Cardinal* DECHAMPS, qui a bien voulu adresser à l'éditeur la lettre suivante :

« Monsieur, le *Catéchisme en exemples*, dont vous venez de donner une troisième édition considérablement « augmentée, est un livre bien fait que je voudrais voir entre les mains de tous les prêtres de mon diocèse, et « aussi des pères et des mères de famille, des instituteurs, des institutrices, et de tous ceux qui se dévouent à « la grande œuvre de l'instruction de l'enfance et de la jeunesse. Je ne crains pas d'ajouter que les personnes « de tout âge et de toute condition trouveraient dans ce livre si simple, mais si vivant, les lumières et les « consolations qu'elles cherchent dans une foule d'autres livres, mais qu'elles y cherchent en vain, parce « que la vérité, qui seule éclaire et qui seule console, n'y est pas.

« Malines, 3 décembre 1877. † V. A. CARDINAL DECHAMPS, ARCHEVÊQUE DE MALINES. »

Rapport fait à Mgr. l'Archevêque de Tours.

Après un examen attentif de cet ouvrage, nous croyons pouvoir dire que c'est en ce genre un des plus complets et des mieux faits que nous connaissions.

L'ouvrage, après quelques chapitres préliminaires, se divise en trois grandes parties correspondantes aux trois parties ordinaires de l'enseignement religieux : *Vérités qu'il faut croire*, contenues dans le symbole ; *Devoirs qu'il faut accomplir*, embrassant les commandements de Dieu et de l'Eglise, les péchés et les vertus ; *Moyens que Dieu a établis pour nous sanctifier*, comprenant la prière et les sacrements.

Parallèlement à chacune des différentes questions du Catéchisme qui se rattachent à ces trois chefs, on a rangé, sous autant de titres saillants et explicatifs, une série d'exemples, d'histoires, d'anecdotes, entremêlés de comparaisons, de sentences, de mots heureux, lesquels, coordonnés, enchaînés avec méthode et à propos, forment sur chaque vérité religieuse une sorte de petit traité d'un caractère à part et du plus vif intérêt.

Les histoires sont de toutes les époques et de tous les genres, puisées aux meilleures sources, choisies avec tact et discernement, retouchées avec soin, écrites dans un style simple, clair, net, vif, rapide, exempt de prétention, d'enflure, de ridicule et de mauvais goût. On ne néglige pas non plus, au besoin, d'y introduire à propos tantôt un sage conseil, tantôt une réflexion touchante ou une pieuse aspiration. De plus, entre les mains des enfants ou des jeunes gens, à l'intérieur des familles et même pour beaucoup de gens du monde, nous croyons qu'il aura, comme livre de lecture, beaucoup de charmes et d'attraits, et qu'il sera très-propre soit à détruire les préjugés, soit à graver plus vivement la vérité religieuse dans les esprits. En somme, nous ne saurions dire trop de bien d'un pareil travail. — Tours, ce 5 mars 1868.

P. JANVIER, CHAN.

Ayant pris connaissance du Rapport ci-dessus, nous approuvons et recommandons pour notre diocèse le CATÉCHISME EN EXEMPLES. — Tours, le 7 mars 1868.

† J.-HIPP., ARCHEVÊQUE DE TOURS.

Le catalogue complet de la librairie J. Lefort est adressé FRANCO à toute personne qui en fera la demande.

B. HERDER, ÉDITEUR, FRIBOURG (BADE)

EN VENTE :

A Bruxelles chez H. GOEMAERE, à Hasselt chez H. POPPE, à Lierre chez JOSEPH VAN IN et Cᵉ.

HISTOIRE SAINTE EN TABLEAUX,

QUARANTE PLANCHES

des plus mémorables événements

de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Table des planches.

1. Création du monde.
2. Adam chassé du Paradis.
3. Caïn tue son frère.
4. Le déluge.
5. Noé offre des holocaustes.
6. Joseph vendu par ses frères.
7. Joseph maître de toute l'Égypte.
8. Joseph et ses frères.
9. Jacob vient en Égypte.
10. Moïse sauvé miraculeusement.
11. Apparition de Dieu.
12. Les tables de la loi.
13. Zacharie et l'ange.
14. L'annonciation.
15. Marie visite Élisabeth.
16. Les bergers près de la crêche.
17. Jésus porté au temple.
18. Les Mages devant le Messie.
19. La fuite en Égypte.
20. Jésus dans le temple.
21. Baptême de Jésus.
22. Les noces de Cana.
23. Sermon de Jésus sur la montagne.
24. Seigneur, sauvez-nous, nous périssons.
25. Multiplication des cinq pains.
26. Les enfants bénis par Jésus.
27. Le bon Samaritain.
28. L'enfant prodigue.
29. Résurrection de Lazare.
30. Institution de l'Eucharistie.
31. Jésus au Jardin des Oliviers.
32. Flagellation de Jésus-Christ.
33. Couronnement de Jésus-Christ.
34. Jésus porte sa croix.
35. Le Christ mort sur la croix.
36. Sépulture de Jésus-Christ.
37. Résurrection de Jésus.
38. St-Pierre est nommé premier pasteur.
39. L'ascension de Jésus-Christ.
40. Descente du Saint-Esprit.

Dimension de chaque planche 0,40 m. sur 0,45 m. avec les marges ; 0,31 m. sur 0,37 m. sans les marges.

Prix de chaque feuille séparée, non coloriée, 40 cts.; coloriée 45 cts.
» de chaque feuille collée sur un carton et vernie fr. 1-25.
» des 40 feuilles, fr. 17-50.
» des 40 feuilles réunies en un portefeuille simple, fr. 18-50.
» des 40 feuilles reliées en toile, fr. 20-65.

Le même ouvrage au même prix avec texte anglais sous le titre :

PICTORIAL BIBLE.

Forty prints representing the memorable events of the Old and New-Testaments.

Ou, avec texte flamand. sous le titre :

PRENTENBIJBEL.

Veertig Voorstellingen der gewichtigste gebeurtenissen des Ouden en des Nieuwen Testaments.

Publications de la Société générale de Librairie catholique

Chez PALMÉ, 25, rue de Grenelle, à Paris,

ET CHEZ LEBROCQUY, 5, PLACE DE LOUVAIN, A BRUXELLES.

SECONDE ÉDITION ARTISTIQUE MONUMENTALE DE

NOTRE-DAME DE LOURDES

PAR

HENRI LASSERRE

Dessins de Yan'Dargent, Bertrand, Bocourt, Clerget, Chapuis, Férat, Giaccomelli, Comte de Gourcy, Edmond Morin, Philippoteaux, Scott, etc.

Gravures de PANNEMAKER, MAURAND, CHAPON, BARBANT, BERTRAND, BERVEILLER, HUYOT, NAVEILLER, SARGENT, TOURFAUT, VALETTE, etc.

Chromolithographies : Peintures de LAUGÉE. — Vue à vol d'oiseau de MULLER. — Cartes du pays de Lourdes d'HERHARD.

Un volume in-4°, sous la direction artistique de M. EUG. MATHIEU.

Illustré d'encadrements variés à chaque page et de Chromolithographies : Cartes. Vues à vol d'oiseau. Paysages. Portraits, etc.

Broché : **25** francs. — Relié, dos chagrin, fers spéciaux, tranches dorées : **33** francs.

La première édition a eu un vrai succès d'enthousiasme. — Elle a été emportée en quelques semaines. Les exemplaires ont fait prime à Paris.

L'exécution en a été confiée aux plus illustres artistes peintres, dessinateurs et graveurs, sous la haute direction de M. EUGÈNE MATHIEU, qui a eu le rare mérite de faire conquérir à la splendide unité de l'ensemble la diversité charmante des plus beaux talents.

Toutes les pages du livre, sans exception, sont merveilleusement entourées par des encadrements variés, dont les motifs représentent, suivant le texte même du récit, tantôt les scènes de ce drame à la fois céleste et humain, tantôt les paysages, les vues, les monuments des contrées bénies où la Vierge est apparue, tantôt la Grotte, la Basilique, les Vitraux dont elle est ornée, tantôt les portraits des divers personnages qui figurent en cette divine histoire.

Chaque tête de page, chaque cul-de-lampe est une œuvre d'art de premier ordre.

De l'avis unanime, les chromolithographies sont incomparables.

LE FRANÇAIS,

JOURNAL QUOTIDIEN.

Le Français tient, parmi les journaux politiques français qui servent les principes conservateurs, une place particulière. Il défend les intérêts de l'ordre, de la société, de la religion, sur tous les terrains et sur toutes les formes. Il a, pour la sûreté et la variété de ses informations, une réputation bien établie. Depuis huit ans qu'il est fondé, il n'a cessé de conquérir de nouveaux lecteurs.

Au moment où les discussions politiques ont, par le retour des Chambres, pris une importance plus grande, *le Français* a pu ouvrir à sa rédaction de nouvelles sources d'informations, et il a augmenté le nombre de ses rédacteurs en faisant appel à des écrivains politiques expérimentés.

Le lundi, *le Français* publie une *Chronique agricole et commerciale ;*
Le mardi, une *Chronique* consacrée aux *Beaux-Arts* ou aux *Sciences géographiques ;*
Le mercredi, un *Courrier scientifique ;*
Le jeudi, un *Bulletin militaire ;*
Le vendredi, une *Lettre sur les Questions religieuses ;*
Le samedi, une *Causerie littéraire ;*
Le dimanche, une *Revue théâtrale* ou *musicale* et une *Revue financière ;*
Deux fois par semaine, une *Chronique parisienne,* par Bernadille.
On s'abonne : **rue Bergère, 20, Paris.**
Pour la Belgique : Un mois d'essai **6** fr. — 3 mois **17** fr.

KÖLNISCHE VOLKSZEITUNG.

GRÖSSTE KATHOLISCHE ZEITUNG DEUTSCHLANDS SEIT 1860.

Zwei Blätter täglich und Feuilleton.

Die « Köln. Volkszeitung » wird wie bisher nichts unterlassen durch gediegene Leistungen auf allen der Tagespresse anheimgefallenen Gebieten, in der ersten Linie der katholisrhen Journalistik zu bleiben. An den Wochentagen findet **zweimalige tagliche Versendung** statt. Ein drittes Blatt erscheint, so oft der vorhandene Stoff es erfordert.

Die wichtigsten politischen Nachrichten telegraphisch. Tägliche Cours- und Börsen-Tèlegramme. Ausführliche Handelsnachrichten.

Das Feuilleton, dessen Ruf seit Jahren begründet ist, bringt meistens Original-Novellen der bedeutendsten katolischen Schiftsteller oder tüchtige, speciell für das Blatt angefertigte Uebersetzungen.

Die Einrückungsgebühren betragen :

Gewöhnliche Inserate die Zeile 25 Pfg. (2 1/2 Sgr.), **Reclamen** (am Schlusse der Politikspalten) **75P fg.** (7 1/2 Sgr.) **die Doppelzeile.**

In Folge der grossen Verbreitung der « Köln. Volkszeitung » wodurch dieselbe zu den **wirksamsten** Insertionsmitteln gehört, sind bei diesem Preise die Inserate verhältnissmässig billiger, als die der meisten grössern deutschen Zeitungen.

Der Abonnementspreis beträgt : bei allen Postanstalten des Deutschen Reiches (und, wie bisher, in Luxemburg und Oesterreich) 6 M 75 Pfg. (2 Thlr. 7 1/2 Sgr.) und bei den Agenturen der « Köln. Volkszeitung » in Aachen, Bonn, Düsseldorf und Koblenz 6 Mark 75 Pfg. (2 Thlr. 7 1/2 Sgr.); für Koln 5 M. 50 Pfg. (1 Thlr. 25 Sgr.)

J. P. Bachem in Coln.

AUX NEUF PROVINCES.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS.

Place de la Monnaie, à Bruxelles.

C'est par une intelligente direction du travail que l'établissement des NEUF PROVINCES est arrivé en peu de temps aux plus remarquables résultats. — Tout concourt à ce succès progressif, qui ne fera que s'accroître : excellent choix des étoffes, toutes de qualité supérieure ; cachet d'élégance, œuvre de coupeurs émérites qui rivalisent avec les tailleurs les plus en renom ; confection parfaite. — Sous ce triple rapport, le vêtement le moins cher, sorti des magasins des NEUF PROVINCES, ne le cède en rien à ceux faits sur mesure et atteignant les prix les plus élevés. — Cette réunion constante d'éléments de vogue méritée se joint à la modération des prix réduits à leur dernière limite, en raison du chiffre toujours plus considérable d'affaires.

Le rayon des étoffes de hautes nouveautés françaises, anglaises et belges, pour vêtements sur mesure, continue en toute saison à être sans rival.

Les NEUF PROVINCES préparent en ce moment leurs nombreux assortiments de vêtements pour première communion. — Cet établissement ne craint pas la concurrence à cet égard.

Spécialité de costumes de chasse. — Robes de chambre. — Couvertures de voyage. — Livrées de domestiques.

GRAND CHOIX DE COSTUMES POUR ENFANTS.

DE BRUSSELAAR,

JOURNAL HEBDOMADAIRE FLAMAND

publié sous la direction d'un comité composé d'écrivains distingués. Tous nos amis sont priés de répandre cet excellent journal, qui ne coûte que **5** francs par an. — On s'abonne, 8, rue des Grands-Carmes, à Bruxelles.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES

DIRIGÉ PAR

LES SŒURS DU SACRÉ-CŒUR DE MARIE

PRÈS LA STATION DE LA HULPE

Le prix de la pension est de 400 francs, payables d'avance et par trimestre.

PENSIONNAT

sous la direction des Sœurs de Ste-Marie,

rue de Constantinople, près la gare du Midi, Bruxelles.

Les cours d'allemand et d'anglais sont facultatifs, ils sont donnés par des maîtresses originaires de l'Allemagne et de l'Angleterre.

INSTITUT BARAS

3, *rue d'Enghien, Molenbeek-St-Jean.*

Préparation en **UNE ANNÉE** aux écoles civiles et militaires pour les élèves ayant fait une **BONNE** quatrième prefessionnelle.

Section d'humanités en 3 ans
Section professionnelle en 3 ans
Cours préparatoires.

Les mathématiques sont dirigées par un ex-lieutenant du génie sorti premier de sa promotion.

CHRIST IVOIRE & GRAVURES DE DUSSELDORF

chez **C. VAN CORTENBERGH**

6, *rue de la Collégiale, près de l'église Ste-Gudule,*

BRUXELLES.

CHARLE-ALBERT,

ATELIERS ET BUREAUX, RUE VANDERMEULEN, 4.

Décorations de tous les styles et de toutes les époques. Peinture sur toile, genre Gobelins.—Entreprise de décorations complètes d'églises, de chapelles, de palais, d'hôtels de maîtres, d'appartements, de salons, etc. — Accepte des commandes pour toutes les villes de la Belgique et de l'étranger. — Exposant récompensé à Londres, à Vienne et à Paris.

GRANDS MAGASINS.

AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J.-E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon, Salle à manger, Chambre à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies, Couvertures de laine, Édredons, etc. Étoffes en tous genres. Velours, Réps, Soieries, Tapis de table, Nattes. Grand choix de tapis. Meubles chêne sculptés. Siéges Bambous.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.

PAPETERIE EUROPÉENNE.

La Maison J. BULENS, fondée en 1830, ci-devant 83, rue de la Montagne, à côté de l'ancienne poste, **est transférée, 69**, rue de la Montagne. Fabrique de registres, lithographie et typographie, commerciale et administrative. Choix considérable de fournitures de bureau et articles pour étrennes des meilleures fabriques, portefeuilles-agendas et carnets de poche; grands portefeuilles dits ministre, avocat et notaire; papeteries, pupitres, buvards, encriers et boîtes à couleurs. Cassettes à compas depuis fr. 1-50 jusqu'à 125 francs. Estampage de papiers à lettres en chromo et couleur. Memento de bureau depuis 30 centimes, calendriers à effeuiller depuis 40 centimes. Cartes de visite depuis fr. 2-50 le cent.

GUÉRISON CERTAINE

DES ASTHMES

NERVEUX ET MUQUEUX

PAR LA LIQUEUR ANTIASTHMATIQUE DU DOCTEUR LENAERT,

décoré de la croix civique et de la médaille d'or de 1re classe.

Cette liqueur a une action spéciale sur la membrane muqueuse des canaux aérifères, active et modifie la sécrétion muqueuse, favorise l'expectoration, évacue les mucosités qui obstruent les bronches, soutient l'organisme dans ses opérations éliminatoires, fortifie le système nerveux fortement ébranlé, met le malade à l'abri de toutes les causes qui provoquent sans cesse le retour d'accès d'asthmes, et amène ainsi la guérison.

Dépôt : Chez M. A. LENAERT, pharmacien, à Sorée (Namur), et M. C. LENAERT, rue de la Collégiale, 6, à Bruxelles.

GRAND CRU DE COS LABORY

LEZ-CHATEAU LAFITTE.

Le Chateau de Cos Labory (Haut-Médoc) est situé entre les Châteaux Lafitte et d'Estournel. Il est sur la limite des communes de Pauillac et de St-Estèphe.

Les vignobles de ces trois crûs, si renommés dans le monde entier, sont tellement intercalés qu'en maints endroits il est difficile de démêler, à première vue, la propriété de chacun d'eux : de là cette conformité de saveur et de bouquet constatée par les gourmets délicats.

La solidité, la force de ces vins sont telles qu'ils ne peuvent être bus, avec tout leur mérite, qu'après quatre années de fûts et deux années de bouteille au moins. En effet, c'est vers la sixième année que leur bouquet exquis se développe.

Le Propriétaire du Cos Labory expédie ses vins en fûts *estampillés*, et en bouteille dont le bouchon porte sur le pourtour, marqués au feu, les mots :

Louis PEYCHAUD, Propriétaire.

PRIX :

1870 la pièce. . . .	fr. 1000	1864 la bouteille . . .	fr. 0-50
1874 id. . . .	» 900	1869 id. . . .	» 0-00

Adresser les ordres au bureau de l'entrepôt, 16, rue de la Paille, Bruxelles

---

AVIS AUX VOYAGEURS.

Une importante amélioration sera apportée prochainement dans les relations entre l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne.

Actuellement, les voyageurs partant de *Londres* à 8 h. 25 du soir et d'*Ostende* à 3 h. 50 du matin arrivent à *Cologne* à 4 h. du soir et à *Berlin* le lendemain à 7 h. 10 du matin.

Par suite des démarches faites par l'administration des chemins de fer belges auprès des Compagnies allemandes, il a été décidé qu'à partir du 15 mai prochain, le service des trains serait organisé de manière que les voyageurs partant de *Londres* et d'*Ostende* aux heures fixées actuellement puissent, sans changer de voiture, arriver à *Berlin à* 10 *h.* 26 *du soir au lieu du lendemain à* 7 *h.* 10 *du matin*, en passant par *Aix-la-Chapelle*, *Gladback*, *Dusseldorf* et *Magdebourg*.

La durée du trajet entre *Londres* et *Berlin* sera donc abrégée de 9 heures.

Le train sera en correspondance : à *Bruxelles*, avec ceux de *Calais* et d'*Anvers*; à *Louvain*, avec ceux de *Malines* et d'*Anvers*; à *Liége*, avec celui de *Paris*, de *Charleroi* et de *Namur*, et à *Herbesthal*, avec le train de *Cologne* où les voyageurs seront rendus avant midi.

Enfin, le soir même de leur arrivée, les voyageurs trouveront à *Berlin*, *vers* 11 *h.* 15 *du soir*, une correspondance pour *Breslau* et *Saint-Pétersbourg*.

DANS LES PAYS-BAS LA PLUPART DES HABITATIONS

sont dans un état déplorable, au point de vue hygiénique.

Presque toutes les **caves** sont **inondées** ou **humides**. D'un autre côté, **l'humidite** amenee par les **vents** d'**ouest** traverse les pignons et les façades : de là les **rhumatismes**, les **fievres**, la **phthisie**, etc.

LA MAISON BLATON-AUBERT, 4, rue du Pavillon, à Bruxelles, entreprend avec **10 ans de garantie l'assèchement** complet des **caves inondées** et des **murs humides**, les **pavements** monolythes pour usines, germoirs, fabriques ; les **citernes** à pétrole, huiles, alcool ; les **glacières**, les enrochements, grottes, cascades, ponts, bassins, jardins d'hiver.

LA MAISON BLATON-AUBERT a exécuté, depuis 15 ans, avec plein succès, un nombre considérable de travaux de ce genre, dans les domaines de **S. M. le Roi, à Ardennes et à Laeken**, pour les administrations du **gouvernement**, entre autres : les enduits et assèchements des caves de stations sur les lignes du **Grand-Luxembourg**, de l'**Ourthe** et de **Bastogne**, etc.; les citernages des caves des stations du **Grand-Central**, du chemin de fer d'**Anvers-Eecloo**, de **Denderleeuw à Courtrai**, de **Vieux-Dieu à Boom**, etc.; plateforme de l'**hôtel du gouverneur, à Namur**, les **cuves de gazomètres** de **Namur**, d'**Anzin**, **Fourmies**, **Valenciennes**, **Herstal**, etc.; citernes et caves de la **Compagnie continentale** de Koekelberg, et un grand nombre de **germoirs** et **citernes** pour les principaux **malteurs** et **distillateurs**.

Pour la **ville de Bruxelles**, entre autres : les pavements monolythes et imperméables des souterrains des **Halles Centrales**, l'assèchement des murs du palais de l'**Université libre**, du **Marché du Parc**, etc.

Pour presque toutes les administrations communales, en résumé, dans toutes les villes de la **Belgique**, du **nord de la France** et en **Hollande**.

LA MAISON BLATON-AUBERT a obtenu pour ses enrochements, en 1875, le **premier prix** et la **médaille d'or** à l'Exposition internationale de **Cologne**. Les principaux travaux de ce genre qu'elle a exécutés sont : la Grotte Rocher du Pazc de la ville de **Binche**, les **Grottes** et **Cascades** des étangs d'**Ixelles**, la restauration du pont du **Bois de la Cambre**, les Grottes et Cascades du **Jardin Zoologique d'Anvers**, Grottes de la **Flora**, **à Cologne**, etc.

Dépôts des **ciments Portland** et agences pour les travaux : **Anvers**, quai Plantin, 8; **Liége**, rue des Guillemins, 93; **Ixelles**, rue du Trône, 120 ; **Molenbeek St-Jean** quai des Charbonnages, 52.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs les magasins

AU BOUQUET PERPÉTUEL

37 & 57, rue des Fripiers, 37 & 57

BRUXELLES.

BIJOUTERIE FANTAISIE RICHE

Pierres et perles imitées montées sur or. — Bijoux artistiques.

SPÉCIALITÉ D'ÉVENTAILS

riches et ordinaires. — Flacons. — Articles pour cadeaux, etc.

Magasin spécial pour les bijoux de **Deuil** et **Argent niellé** au n° **37.**

Réparation de bijoux vrais et faux et d'éventails en tous genres.

N. B. — Bien observer les n^{os} des deux magasins **37** et **37**

MAISON FÉLIX MOMMEN

BREVETÉ

RUE DE LA CHARITÉ, 25 (derrière la rue des Arts).

ARTICLE POUR EAU-FORTE,

Menuiserie pour le dessin et la peinture.

DERNIER PERFECTIONNEMENT.

FIXATION DE FUSAINS ET TOUS GENRES DE CRAYONS.

FABRIQUE DE COULEURS A L'HUILE EN TUBES.

Vente et location de mannequins,

Emballage, nettoyage et vernissage de tableaux,

PEINTURE SUR PORCELAINE,

COULEURS POUR AQUARELLE

et papiers de tous pays.

MENTION EXTRAORDINAIRE.

(Exposition d'Amsterdam).

FABRIQUE SPÉCIALE DE TOILES A PEINDRE,

Cotons pour décorateurs (grande largeur).

TISSUS GOBELINS DE TOUTES DIMENSIONS

MEUBLES D'ATELIERS ANCIENS ET MODERNES,

Panneaux, Chevalets d'atelier, de campagne et de luxe,

BOITES A COULEURS,

Parasols, Chaises, etc., Planches à dessin, Tés, Equerres et Courbes.

BROSSES ET PINCEAUX, CRAYONS.

BOITES A COMPAS, ETC.

FABRIQUE DE CASSEROLES

en fer battu et en fonte émaillée. — Email garanti. — POÊLERIES. Cuisinières en fonte et en tôle. — Douches portatives. — Laveuses, tordeuses, machines à cylindrer. — Nattes anglaises. — Objets de ménage au grand complet. — VOSS-VERCAUTEREN, 41, rue Fossé-aux-Loups. Même maison rue Treurenberg, 22.

THE GRESHAM,

COMPAGNIE ANGLAISE

D'ASSURANCES SUR LA VIE,

SIÉGE DE LA COMPAGNIE : 37, OLD JEWRY, LONDRES.

SUCCURSALE :

2, RUE ROYALE, BRUXELLES.

LA COMPAGNIE OFFRE :

Par les principes rationnels sur lesquels sont basées ses opérations.

Par l'importance de son fonds de réserve.

Par le grand nombre de ses assurés.

Par le soin qui préside au choix des risques.

Par le placement prudent de ses capitaux.

Par l'abstention de toute espèce de spéculation.

LA SÉCURITÉ LA PLUS ABSOLUE.

Envoi franco de prospectus et de renseignements en s'adressant au directeur DE LA SUCCURSALE, 2, RUE ROYALE, COIN DE LA PLACE ROYALE, BRUXELLES.

Bruxelles. — Imp. E. Guyot, rue Pacheco, 12.